



**HAL**  
open science

# Une ambition féminine au siècle des Lumières : éducation et culture au château : les journaux de Mme de Marans (1719-1784)

Mathilde Chollet

► **To cite this version:**

Mathilde Chollet. Une ambition féminine au siècle des Lumières : éducation et culture au château : les journaux de Mme de Marans (1719-1784). Histoire. Université du Maine, 2014. Français. NNT : 2014LEMA3011 . tel-01150859

**HAL Id: tel-01150859**

**<https://theses.hal.science/tel-01150859>**

Submitted on 12 May 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Thèse de Doctorat

Mathilde CHOLLET

*Mémoire présenté en vue de l'obtention du  
grade de Docteur de l'Université du Maine  
sous le label de L'Université Nantes Angers Le Mans*

École doctorale : SCE (Sociétés, Cultures, Echanges)

Discipline / Spécialité : Histoire Moderne  
Unité de recherche : CERHIO (UMR CNRS 6258)

Soutenue le 29 novembre 2014  
Thèse N° : 29234

## Une ambition féminine au siècle des Lumières. Éducation et culture au château : les journaux de Mme de Marans (1719-1784)

### JURY

Examineurs : **Scarlett BEAUVALET**, professeur des universités, Université de Picardie Jules Verne  
**Sylvie MOUYSET**, professeur des universités, Université Toulouse Jean Jaurès  
**François-Joseph RUGGIU**, professeur des universités, Université Paris-Sorbonne

Directeur de Thèse : **Frédérique PITOU**, professeur des universités, Université du Maine

Co-directeur de Thèse : **Sylvie GRANGER**, maître de conférences, Université du Maine

*« L'idée que dans quelques générations on viendra trifouiller dans vos textes pour en tirer des renseignements sur n'importe quoi, sans comprendre que vous parlez de vous, ou en vous reprochant de le faire, cela dégoûterait d'écrire. Pour éviter les malentendus, je mettrai en tête, en grosses lettres :  
Je ne suis pas une source ou Chasse interdite »*

Philippe Lejeune, « Je ne suis pas une source », 2002.



## REMERCIEMENTS

Durant ces quatre années de recherches, ce travail a bénéficié du concours de nombreuses personnes, à qui je souhaiterais exprimer ici ma reconnaissance.

Tout d'abord, je tiens à dire toute ma gratitude à mes directrices de recherche, Mesdames Frédérique Pitou et Sylvie Granger, pour leur patient et attentif suivi, la précision de leurs remarques, leur confiance et la générosité de leur encadrement. Qu'elles trouvent ici toutes les marques d'estime et de reconnaissance que je n'exprimerai jamais assez de vive voix.

Merci aux enseignants chercheurs, doctorants et chercheurs rattachés au CERHIO. Que soient ici particulièrement remerciés Monsieur Laurent Bourquin, qui, en mai et juin 2010, a rendu ce travail possible par l'obtention d'un contrat doctoral, et Monsieur Benoît Musset, pour ses conseils et avis éclairés. Toujours au sein du laboratoire, je voudrais remercier chaleureusement mes « compagnons d'infortune », Nicolas Breton et Corentin Maunoury, leur présence amicale fut toujours salutaire. Merci aussi à Benoît Hubert et Martine Taroni, participer à l'aventure de Nepveu de La Manouillère m'a confortée dans l'idée de lancer celle de Mme de Marans.

Sans oublier les enseignants et chercheurs du CReAAH, de Lettres, Géographie, Économie, Gestion, Physique, Chimie, Acoustique ou Biologie, et ceux des autres Universités de France, d'Europe ou d'ailleurs, croisés au gré des surveillances, réunions, séminaires, journées d'études, conférences... et qui à un moment ou un autre se sont intéressés à Mme de Marans et à ce travail.

Je suis redevable à Monsieur Samuel Gibiat, directeur des Archives Départementales de la Sarthe, ainsi qu'au personnel des Archives Départementales de la Sarthe et des Archives Départementales du Loir-et-et-Cher. Je remercie également le personnel des mairies de Cormenon, Saint-Agil, Baillou et Rahay.

Je tiens à remercier tout spécialement le Comte et la Comtesse Guy et Marnie de Vanssay, dont l'hospitalité donne un avant-goût de la générosité des habitants de La Barre et de tout ce que peut revêtir la qualité d'hôte du château, au XVIII<sup>e</sup> siècle comme aujourd'hui.

Le soutien indéfectible de ma famille et la présence, en chair ou en esprit, de mes amis, m'ont permis de ne jamais baisser les bras. Je remercie mon équipe de relecteurs : Sarah Sabrou, Thomas Abballe, Stéphanie Perraut et Mathilde Grand, ainsi qu'Antoine, Audrey, Julie, Sane, Arnaud et tous ceux qui se reconnaîtront : *Vulgare amici nomen, sed rara est fides.*

Enfin, mille mercis et plus encore au meilleur des assistants de rédaction.

# REMARQUES PRÉLIMINAIRES

## 1. Liste des principales abréviations

### Fonds d'archives et bibliothèques

BnF : Bibliothèque nationale de France

AN : Archives Nationales

ADS : Archives Départementales de la Sarthe

ADL&C : Archives Départementales du Loir-et-Cher

### Revue

BSASAS : Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe

BSAV : Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois

PM : La Province du Maine

RHAM : Revue Historique et Archéologique du Maine

RHMC : Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine

### Édition

PUF : Presses Universitaires de France

PUR : Presses Universitaires de Rennes

SVEC : *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*

### Les journaux de Mme de Marans

*Mémorial : Mémorial à mon usage particulier, 1752*

*Réflexions, 1753 : Réflexions journalières en 1753*

*Réflexions, 1754 : Réflexions journalières, 1754*

*Confidences : Confidences générales et particulières*

### Divers

BMS : Registres paroissiaux (Baptêmes, Mariages, Sépultures)

## 2. La transcription des sources

Orthographe et ponctuation ont été conservées telles quelles, seule la terminaison des verbes à l'imparfait dans les journaux de Mme de Marans a été modernisée.

## 3. Les coquilles et bévues

Ici l'auteure ne peut que plaider coupable, et se réfugier derrière Louis Simon, saint patron des historiens du for privé du Maine :

« Ami lecteur ne t'applique  
À chercher les fautes d'un livre  
Car il n'en est point de si parfait  
En qui tu ne trouves à redire  
Et il n'en est point de si imparfait  
En qui tu n'apprennes à bien vivre »

# SOMMAIRE

Remarques préliminaires.....	6
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>17</b>
-Une source, des sources.....	19
-« Ma pauvre Henriette » : une vie, des lieux, des temps.....	24
-Entre ras du sol, fil de l'eau et point de confluence historiographique.....	37
-Quelques pistes de réflexion(s).....	47
-Un chemin à parcourir.....	50
<b>CHAPITRE 1. GENÈSE. DU JOURNAL PERSONNEL AU LIVRE ÉDITÉ.....</b>	<b>53</b>
I- Ce que la codicologie apporte à l'étude des écrits du for privé. Pour une génétiq ue des textes personnels.....	55
A- Un livre intime.....	58
1) L'influence de l'objet livre sur le journal.....	58
-Mesures.....	58
-Reliures.....	61
-Papier.....	64
-Pagination.....	66
-Pages de titres.....	67
-Chapitrage.....	70
-Tables des matières.....	70
2) Un usage personnel et intime.....	73
-Encres.....	73
-Corrections.....	76
-Ajouts.....	80
-Soulignages.....	81
-Abréviations.....	82
B- Un « essai de rythmanalyse ».....	84
1) <i>Nulla dies sine linea</i> ?.....	84
2) Des chiffres : le rythme de la rédaction.....	87
-Organisation d'une page.....	87
-Organisation d'un chapitre.....	89
-Organisation d'un livre.....	89
3) Intentionnalité d'écriture et imprévu.....	91
-Graphie.....	92
-Blancs.....	92
- « Où me mènes-tu ma muse ? ».....	93
C – La décoration intérieure : signes, figures et illustrations.....	95
-Signes.....	95
-Dessins.....	96
-Illustrations rajoutées.....	98
Conclusion.....	105
II- Le travail d'écriture : pratiques, formes et objectifs de l'écriture personnelle.....	106
A- Contexte et conditions de l'écriture.....	106



1) « Sans doute s'est-elle enfermée dans une chambre à la campagne pour y écrire ».....	106
-Contexte général.....	107
-Mobilier et meubles de Mme de Marans.....	109
-Les temps de l'écriture.....	112
2) Les femmes prennent la plume.....	113
3) La culture de l'écrit autour de Mme de Marans.....	117
-Dans son entourage familial.....	117
-Parmi son réseau de sociabilité.....	121
-L'écrit du for privé entre Maine et Vendômois.....	124
4) Une polygraphe.....	126
B- Questions de style : écrire en son for privé.....	129
1) « Il faut du moins que je tâche décrire à peu près comme si je parlais à quelqu'un de raisonnable ».....	130
2) Une recherche et une modernité certaines.....	134
-Figures de style.....	135
-Néologismes.....	137
-Langage soutenu.....	138
-Orthographe.....	139
3) Familiarité et négligences.....	141
-Grammaire.....	141
-Archaïsmes.....	143
-Langage populaire et familier.....	145
C- L'oralité : une spontanéité du discours ?.....	147
1) L'écriture est telle un discours oral.....	147
2) « Ceci est une conversation que je fais avec moy-même ».....	150
D- De l'envie au besoin d'écrire.....	156
1) « On dit que ce qui est mis par écrit frappe davantage » : des motivations multiples.....	157
-Diversité des usages du journal.....	158
-Ce que le journal n'est pas.....	161
-Entre censure et goût du secret.....	161
2) Au risque de la conservation.....	163
-Considérations générales.....	163
-Non-destruction et conservation des écrits de Mme de Marans.....	164
-Une interprétation ?.....	166
3) Les miscellanées de Mme de Marans : redéfinir la nature des journaux ?.....	168
-Des journaux personnels.....	169
- <i>Commonplace books, adversaria</i> , livres de lieux communs.....	170
Conclusion.....	176
III- De l'intime à la publication, démarches et motivations d'une « dame à talent ».....	178
A- Stratégies éditoriales.....	180
-Contexte.....	180
-Mme de Marans et Simon-Prosper Hardy.....	181
-Des intermédiaires ?.....	183
-Femmes et publication.....	185
-Identifier l'auteur des <i>Pensées errantes</i> .....	187
-Motivations de Mme de Marans : pourquoi publier ?.....	189
B- Les <i>Pensées errantes, suivies de Lettres d'un Indien</i> .....	193

-Les <i>Pensées errantes</i> .....	193
-La génétique du texte.....	196
-Les <i>Lettres d'un Indien</i> .....	202
C- La réception de l'ouvrage : même les mauvais livres sont lus.....	205
-La réception de la République des Lettres.....	206
-Une diffusion à plusieurs échelles.....	209
<b>CHAPITRE 2. COMMENT LES SAVOIRS VIENNENT AUX FEMMES</b> .....	215
I- Instruire les filles des Rouaudières : deux modèles pour deux enjeux différents.....	217
A- Où éduquer sa fille ? Intérêt et investissement des familles.....	218
1) L'éducation des filles des élites du Bas-Vendômois.....	218
-L'éducation des enfants du Bas-Vendômois.....	219
-L'éducation des enfants des élites du Bas-Vendômois.....	221
2) « Maman m'a dit souvent qu'une Demoiselle devait rester au Couvent jusqu'à ce qu'elle se mariât ».....	224
-Le couvent vu par les femmes.....	224
-Le coût de l'éducation conventuelle.....	227
-Un exemple ? L'éducation de Pascalitte.....	228
B- Une éducation, des éducateurs.....	230
1) Femmes, enfance, éducation.....	231
-La bonne.....	231
-La mère.....	232
-La tante.....	236
2) Présences masculines.....	237
-L'éducation selon le frère de Mme de Marans.....	237
-Des précepteurs ? Piganiol de La Force.....	238
-Le rôle du père.....	242
C- « Sçavoir parler un peu de toute sorte d'affaire et en parler à toutes sortes de personnes ».....	246
1) Pédagogies.....	246
-Mme de Marans pédagogue.....	247
-Apprentissages.....	248
2) Les études d'Henriette.....	249
-Lire et écrire.....	249
-Catéchisme et morale.....	250
-Talents manuels.....	252
.Dessin et peinture.....	252
.Travaux d'aiguille.....	254
.Musique et chant : l'exemple de Pascalitte.....	257
-Histoire.....	261
-Latin.....	262
-Belles-Lettres.....	264
-Arithmétique, géométrie et algèbre.....	265
Conclusion.....	269
II- La sociabilité des élites vendômoises, apprentissage des plaisirs et plaisirs de l'apprentissage.....	271
A - Des réseaux de correspondance et d'amitié.....	272
1) La correspondance comme échange culturel : l'ami précepteur ?.....	273

-Implication de l'entourage de Mme de Marans dans l'éducation au quotidien.....	273
-La correspondance entre Louis Angran d'Allerai et Mme de Marans.....	274
2) Différents réseaux de sociabilité.....	279
-Description générale du réseau de sociabilité de Mme de Marans.....	280
-1er cercle : la famille.....	282
-2e cercle : les Parisiens.....	285
-3e cercle : les amis et voisins.....	287
-4e cercle : proches mais distants.....	290
-5e cercle : les familiers au service des Marans.....	291
B- Le salon aux champs.....	292
1) Temps et lieux des cercles.....	293
-Temps.....	294
-Mobilier.....	296
.Meubles et décoration.....	296
.Se restaurer.....	297
.Paraître.....	299
2) La conversation.....	300
-Salon et éducation.....	300
-Dans les salons de province.....	301
-Une critique de la qualité des conversations.....	303
3) Jeux de société : se distraire pour braver l'ennui.....	308
-Les jeux des élites vendômoises.....	309
-Le jeu dans le discours de Mme de Marans.....	312
-Jeux littéraires.....	314
4) Et la franc-maçonnerie de société ?.....	318
-Maçonnerie de société, maçonnerie des dames.....	318
-Les valeurs de la maçonnerie.....	322
C- Les livres et la lecture : un réseau de bibliothèques rurales.....	324
1) « Le plaisir mattend dans mon cabinet ».....	325
-La passion des livres.....	325
-Les pratiques de lecture de Mme de Marans.....	326
2) Un réseau de bibliothèques rurales.....	332
-Bibliothèques vendômoises.....	332
-Sur les étagères.....	333
-Le prêt de livres.....	335
-Stratégies d'acquisition de livres.....	339
3) La « presse des châteaux ».....	343
Conclusion et transition : une lectrice d'Ancien Régime ?.....	348
III- « Je puis dire que je suis mon ouvrage » : entretenir le goût de l'étude ?.....	355
A- Besoin de savoir et goût de l'étude : vaincre l'imagination par l'imagination ?.....	356
-Pourquoi étudier ?.....	356
-De l'imagination des femmes.....	357
B- Mme de Marans, une éducation exceptionnelle ?.....	360
-L'autodidaxie de Mme de Marans et de sa nièce.....	360
-Une pratique courante et nécessaire.....	362
C- Les regrets de Mme de Marans : la mélancolie du savoir.....	364

-Devoir justifier le goût de l'étude.....	364
-« Le fruit de l'étude assidue et des réflexions, est assez de douter de tout ».....	367
Conclusion.....	370

### **CHAPITRE 3. LE JOURNAL : TRACES D'UNE QUÊTE PERSONNELLE.....378**

I- Les influences spirituelles de Mme de Marans, entre morale et philosophie.....	380
A- Pourquoi le choix de la morale ?.....	382
1) Un sujet de réflexion et d'écriture honnête, ouvert aux dames.....	382
2) Mme de Marans, une moraliste <i>minor</i> .....	385
3) For privé et affirmation morale chez Mme de Marans.....	387
B- Les références morales de Mme de Marans.....	389
1) Les auteurs antiques : l'amitié reine des cœurs.....	389
-Influences des auteurs antiques aux XVIIe et XVIIIe siècles.....	389
-Horace, Térence, Cicéron.....	391
-Les pères de l'Église.....	395
2) Les héritages du Grand Siècle : dénoncer l'amour-propre et son cortège de vices.....	396
-La Bruyère.....	396
-La Rochefoucauld.....	401
3) Une moraliste des Lumières : le bonheur entre plaisir et raison.....	405
-Mme de Marans et le bonheur.....	405
-Bannir les passions.....	409
C- « Connais-toi toi-même » : introspection et perfection, de Socrate aux Lumières.....	411
-L'injonction de Socrate.....	411
-Journal et introspection.....	413
Conclure ? « L'homme du monde qui s'est le mieux étudié, ne se connaît point ».....	415
II- « La médecine de l'âme », ou la recherche d'un système conciliant le moi et la foi.....	419
A- La foi et le doute : « C'est dieu qu'il faudrait aimer ».....	420
-Contexte : l'évolution des pratiques religieuses.....	421
-Mme de Marans et la foi.....	423
-Les doutes de Mme de Marans.....	426
-Une catholique des Lumières ?.....	428
B- « Philosopher, c'est apprendre à mourir ».....	433
1) La mort apprivoisée ?.....	433
2) Défendre la cause du suicide.....	435
3) La mort honnie.....	438
C- Les chemins de la foi.....	441
1) Du hasard à la Providence.....	442
2) Foi et raison réconciliées.....	446
3) Lumières de la foi.....	448
Conclusion .....	452

### **CHAPITRE 4. ENTRE PRATIQUES ET REPRÉSENTATIONS, LA REVENDICATION D'UNE IDENTITÉ NOBILIAIRE ORIGINALE ?.....455**

I- Valeurs nobiliaires et distinction sociale, ou Mme de Marans entre lieux	
---	--

communs, identité et originalité.....	457
A- Anoblissement et ennoblissement : l'agrégation de la famille Edme à la noblesse.....	459
1) La noblesse des seigneurs des Rouaudières en question.....	459
-Henri Edme est-il anobli ?.....	460
-Les stratégies d'agrégation de la famille à la noblesse.....	463
2) Naissance et fortune, deux handicaps pour le prestige familial de la diariste ?.....	465
-Fortunes vendômoises.....	466
-La fortune des Marans.....	469
-Transition : les modèles nobiliaires de Mme de Marans.....	472
B- La « vraie » noblesse : de la vertu à l'honnêteté ?.....	474
-Vertu.....	475
-Honneur.....	480
-Mérite.....	481
-Honnêteté.....	484
C- Éloge de la modération, ou le juste milieu entre peuple et aristocratie de cour.....	487
1) Face au Tiers : défendre son statut.....	488
-Face aux bourgeois des petites villes.....	488
-Face aux paysans et villageois.....	491
2) Face à la Cour : défendre un idéal nobiliaire.....	496
3) Un entre deux idéal : le gentilhomme campagnard (et son épouse).....	500
-Éloge de la modération.....	500
-Transition : un tableau à nuancer.....	505
Conclusion.....	507
II- L'œil de la maîtresse : subjectivités magistrales.....	509
A- Avoir des domestiques au château.....	511
1) Les domestiques des Rouaudières.....	511
-Qui sont les domestiques des Rouaudières ?.....	511
-Les domestiques aux Rouaudières.....	514
2) Le ballet des entrées et sorties.....	516
-Les gages.....	516
-Entrées et sorties de service.....	518
B- Maîtresse et serviteurs.....	521
1) Dame et propriétaire de la terre des Rouaudières.....	521
2) « L'ordre et l'honnêteté dans ma maison ».....	526
C- Le mépris envers des inférieurs ?.....	530
1) De la « valetaille » au « mauvais meuble ».....	530
2) Éduquer les domestiques ?.....	537
3) Des membres de la famille.....	542
Conclusion.....	548
III- Une citoyenne éclairée d'une monarchie tempérée, ou l'histoire et l'actualité au service de l'idéal politique de Mme de Marans.....	550
A- Lire l'histoire et revendiquer.....	550
1) Une lectrice d'histoire.....	551
2) La méthode historique de Mme de Marans, entre science et fiction ?.....	555
3) La morale de l'histoire : le bon prince et la bonne citoyenne.....	562
B- Les sensibilités jansénistes de Mme de Marans.....	569
1) « Personne ne s'intéresse à vous, excepté peut-être deux ou trois demoiselles	

jansénistes ».....	570
2) Les « bons pères » de la Compagnie de Jésus.....	582
3) « Si j'étais née calviniste, je ne me serais jamais fait catholique ».....	590
C- L'histoire au féminin : héroïnes et femmes de pouvoir.....	597
1) Qu'est-ce qu'une bonne héroïne ?.....	600
2) « D'illustres héroïnes, dignes des respects, et de l'admiration de tous les siècles ».....	601
Conclusion.....	608

## **CHAPITRE 5. LES CHOIX D'UNE AMBITIEUSE ? L'ÉLABORATION D'UN PERSONNAGE À L'ÉPREUVE DES GENRES PAR MME DE MARANS.....**

I- S'approprier et défendre des pratiques culturelles interdites ?.....	614
A- Une société et un entourage masculins et misogynes ?.....	615
1) Naître fille et être femme chez les Vanssay.....	615
2) Les femmes qui lisent et jugent romans et comédies sont-elles dangereuses ?.....	619
3) « Le dangereux avantage de briller » ? .....	627
B- La <i>libido sciendi</i> au féminin.....	633
1) « Il revient apparemment dans son château des esprits de l'ancienne Rome ».....	634
2) « Il n'y a point de genre de sciences sur lequel Mme de *** ne s'exerce avec succès ».....	643
C- Le genre du savoir et de l'amitié.....	653
1) Ni homme ni femme, ou à la fois homme et femme ?.....	653
2) Construire une amitié au-delà des genres.....	655
3) Entre femme cultivée, femme savante et bas-bleu (et si Mme de Marans était avant tout une personne d'esprit) ?.....	658
Conclusion.....	661
II- « Raisonner à perte de vue sur la valeur des deux sexes » : une réflexion sur la place de la femme dans la société des Lumières.....	664
A- Une vision caricaturale des deux sexes.....	665
-« Les femmes » sont..., « les hommes » sont... ..	665
-Les sources d'inspiration de Mme de Marans.....	669
B- De l'inégalité des sexes : une hiérarchie incertaine.....	672
-Les femmes inférieures aux hommes.....	672
-Les femmes supérieures aux hommes.....	673
C- Pour une égalité « par le bas » : le féminisme de Mme de Marans est un pessimisme égoïste.....	677
-Déconstruire l'inégalité ?.....	677
-Dénoncer ou revendiquer ?.....	679
-La diariste au-delà des questions de genre.....	681
Conclusion.....	683

## **CHAPITRE 6. ENTRE ÉCHECS QUOTIDIENS ET SUCCÈS DE LA MÉTHODE : LES FREINS À L'AMBITION DE MME DE MARANS.....**

I- Le triomphe des valeurs dominantes.....	687
A- Tenir son rang, ou le dilettantisme de la noblesse.....	687
-Les lois de la bienséance.....	687
-La hantise de la dérogeance.....	689

B- Les limites à la défense des femmes.....	691
C- Parmi les bigotes et dévotes ? Chercher le bonheur dans la foi.....	694
-Du refus des bigotes... ..	695
-...à l'adhésion au modèle ?.....	696
<b>II- L'ambition féminine à l'épreuve du quotidien.....</b>	<b>699</b>
A- Le célibat, un « sacrifice » nécessaire pour exister en tant que personne d'esprit ?.....	699
-Les célibataires avantagées ?.....	702
-Le mariage : un « éteignoir » ?.....	704
-La vie conjugale de Mme de Marans.....	706
B- « Ne vous faites jamais mère de famille » ?.....	711
-L'arrivée de Pascalitte.....	712
-En avoir ou pas ?.....	713
C- « Dans la vieillesse, on pense trop, et bientôt on ne pense plus ».....	717
 <b>CONCLUSION GÉNÉRALE.....</b>	 <b>722</b>
 Annexes.....	 730
Glossaire des familles vendômoises.....	822
Sources.....	845
Bibliographie.....	869
Table des illustrations.....	906
Table des matières.....	909





## INTRODUCTION

La microhistoire n'est pas une petite histoire, confinée à l'anecdotique, elle complexifie au contraire l'analyse des phénomènes majeurs, habituellement étudiés à échelle macro. Au plus près de l'individu, elle permet, selon Giovanni Levi, de saisir « la participation de chacun à l'histoire générale », et c'est dans ce cadre que l'on propose ici de soulever une partie du voile qui masque les femmes de la petite et moyenne noblesse provinciale des Lumières, ces châtelaines lettrées souvent invisibles dans les sources dites classiques de l'historien. En effet, les journaux personnels de Mme de Marans nous plongent dans le for privé de ces châtelaines du milieu du XVIIIe siècle, et nous permettent d'avancer un fragment de réponse aux questions que se posait Virginia Woolf sur les femmes, sur leur éducation et sur leur environnement culturel, qu'elle résume ainsi : « Que faisaient-elles de huit heures du matin à huit heures du soir ? »<sup>1</sup>.

C'est à l'issue d'un travail de recensement des écrits du for privé conservés dans les fonds d'archives publics du Mans, à l'initiative du GDR n°2649<sup>2</sup>, que les écrits personnels de Mme de Marans ont été repérés et ont paru valoir une étude à part entière. Parmi le corpus des écrits privés conservés pour le Haut-Maine, quinze sont des manuscrits originaux, soit 44%, parmi lesquels on trouve essentiellement des livres de

---

1 Virginia Woolf, *Une chambre à soi*, Paris, Denoël, 1992 [rééd. de la trad. de Clara Malraux], p. 69.

2 CNRS GDR n° 2649, Centre Roland Mousnier, Paris-Sorbonne, 2003-2006 et 2007-2010, sous la direction de François-Joseph Ruggiu et Jean-Pierre Bardet, « Les écrits du for privé en France de la fin du Moyen-Âge à 1914 » (<http://www.ecritsduforprive.fr>).

raison (47%), des mémoires historiques (20%) ou des fragments de notes personnelles. Les écrits de Mme de Marans sont les seuls journaux personnels du corpus tenus sur le long terme et révélateurs du moi de l'auteur<sup>3</sup>. Les trois journaux de Mme de Marans, ainsi que sa correspondance et la majorité des papiers de famille sont conservés sous forme de microfilms aux Archives Départementales de la Sarthe. Il s'agit de microfilms de complément des archives du château de La Barre, possession de la famille de Vanssay, situé à Conflans-sur-Anille<sup>4</sup>, et réalisés en 1955 et 1956. C'est un fonds considérable<sup>5</sup>, qui « comprend les fonds de la famille de Vanssay et des familles alliées, Edme, Girard, de Marans, etc. [...] des documents intéressants pour l'histoire littéraire au XVIIIe siècle, etc. »<sup>6</sup>, dont les originaux se trouvent au château ou ailleurs.

Les trois journaux de Mme de Marans, reproduits sur un rouleau<sup>7</sup>, ont été inventoriés dans le répertoire des microfilms de complément comme livres de raison. Un catalogue plus détaillé du fonds, qui suit, non le classement effectué pour microfilmer les documents, mais celui du château de La Barre, les présente sous leurs titres originaux : *Mémorial à mon usage particulier, 1752* ; *Réflexions journalières en 1753* ; *Confidences générales et particulières*, daté « vers la fin du règne de Louis XV, après la condamnation des Jésuites ». Leur titre seul pousse à la curiosité, et celle-ci est à la fois satisfaite et entretenue lors de la lecture de ces écrits privés.

L'identification de l'auteure, d'abord, prête à confusion : nommée dans un répertoire Henriette-Marie-Françoise Edme des Rouaudières, épouse de Louis-Joseph de Marans, anonyme ailleurs pour un des journaux. La graphie et quelques indices essayés confirment seuls l'identité de l'auteure de ces trois écrits.

Ensuite, le contenu de ces journaux intrigue, car il influe sur leur forme et la définition que l'on pourrait en donner : ni journal intime de jeune fille, tel que défini pour le XIXe siècle<sup>8</sup>, ni livre de raison, ni recueil moral de pensées et maximes, les écrits de Mme de Marans sont aussi tout cela à la fois. Recueils de remèdes et recettes, de chansons et poèmes, extraits de leçons de mathématiques et d'histoire, comptes

---

3 Mathilde Chollet, *Les écrits du for privé dans le Haut-Maine à l'époque moderne (1490-1865)*, Mémoire de Master 2, sous la direction de Frédérique Pitou, Université du Maine, 2006, 407 p.

4 Commune du sud-est de la Sarthe, au nord de Saint-Calais, dans le Perche Sarthois.

5 Archives Départementales de la Sarthe (désormais notées ADS) 1Mi3, 79 rouleaux et une bande, 1375 m. de négatifs. Fonds « en principe intégral en ce qui concerne les archives de la famille de Vanssay antérieures à 1800 et les archives de fonction quelle que soit leur date, à l'exception des procédures, de certaines pièces comptables, des copies modernes, des doubles, des documents de nature privée et de certains imprimés » (Description du répertoire numérique détaillé de la sous-série 1Mi).

6 Boullier de Branche, « Chronique des Archives Départementales (principales acquisitions en 1955) », *PM*, t. XXXVI, 1956, p. 57-58.

7 ADS 1Mi3 R12.

8 Philippe Lejeune, *Le moi des demoiselles*, Paris, Seuil, 1993, 454 p.

rendus de lectures, réflexions personnelles sur l'amitié, les vertus, la condition des femmes, la tolérance, la mort... Autant de sujets – et bien plus encore – qui, même s'ils ne sont parfois qu'effleurés par la diariste, donnent à voir l'univers mental, culturel et social dans lequel évolue cette petite châtelaine aux idées hésitantes ou bien arrêtées, mais toujours argumentées, parfois défendues ailleurs que dans ses écrits personnels.

### **Une source, des sources.**

Les sources qui ont conduit à ce travail sont essentiellement localisées aux Archives Départementales de la Sarthe et du Loir-et-Cher. Hormis les papiers conservés à La Barre, les documents intéressant les biens et la vie quotidienne de Mme de Marans dans les fonds notariaux, cadastraux et les registres paroissiaux, sont en effet dispersés entre ces deux sites, son château des Rouaudières se trouvant sur la commune de Cormenon, jouxtant la Sarthe, mais dans le Loir-et-Cher. La même dispersion des fonds est d'ailleurs valable concernant l'étude des membres du réseau de sociabilité de Mme de Marans, essentiellement implanté dans un territoire à cheval sur les deux départements actuels, mais qui, avant 1790, ne dépendait que d'une région, la vallée de la Braye, dans le Perche Vendômois ou Bas-Vendômois. Quelques fonds épars aux Archives Nationales, aux Archives Départementales d'Eure-et-Loire et de la Gironde complètent ces recherches. La consultation en ligne de registres paroissiaux conservés dans plusieurs départements (ainsi des fiches reconstituées pour Paris) a aussi été nécessaire.

Si les trois journaux de Mme de Marans ont servi de point de départ et de base à toute la recherche menée, ils n'en constituent que le noyau, autour duquel gravitent les autres sources utilisées. C'est pourquoi seront présentés ici quatre niveaux de sources, non pas classées selon leur nature, mais selon leur importance pour cette recherche. D'abord, les sources principales, c'est-à-dire les écrits de Mme de Marans, ses journaux et la correspondance familiale ; ensuite, les sources secondaires : autres papiers de famille, actes notariés de la famille, des voisins et amis... Puis, les sources annexes, issues des traités et de la littérature de l'époque sur divers sujets abordés par Mme de Marans. Enfin, les sources qui ont servi d'outil de comparaison, afin de contextualiser la pensée de Mme de Marans, sont les écrits à la première personne d'autres femmes et hommes du XVIIIe siècle. Dans cette catégorie ont été inclus quelques écrits privés des époques antérieures et postérieures s'il s'est avéré pertinent de les prendre en compte, c'est-à-dire s'ils ont des points communs avec les écrits de Mme de Marans, s'ils ont été

pour elle une inspiration (certaines sources du XVIIe siècle), ou bien dont le contenu marque l'héritage des Lumières (notamment des journaux de femmes du début du XIXe siècle).

Le *Mémorial à mon usage particulier* est le plus ancien des journaux conservés de Mme de Marans. En 1752, à 33 ans, elle est encore Henriette Edme<sup>9</sup>. Les 300 premières pages sont remplies de remèdes et recettes, d'extraits de livres, de poésies et chansons ; les cent dernières sont des réflexions personnelles évoquant à la fois la morale, l'introspection et les lectures de la diariste. Les *Réflexions journalières*, qui contiennent en réalité, sous un même titre, les réflexions des années 1753 et 1754, se composent de la suite des réflexions que l'on trouve à la fin du *Mémorial*. C'est le plus petit journal de Mme de Marans, qui rédige 250 pages sur ces deux années. Les *Confidences générales et particulières* ont été rédigées dans les années 1760, sur au moins huit ans. Épais volume, il contient 50 chapitres de réflexions personnelles sur plus de 530 pages, aux thématiques diverses.

En 1758, Mme de Marans fait publier anonymement à Paris une partie des réflexions contenues dans ses deux premiers journaux, sous le titre des *Pensées Errantes*, suivies d'un roman épistolaire, les *Lettres d'un Indien*<sup>10</sup>. Les pensées qui composent la fin du *Mémorial* et les *Réflexions journalières* constituent ainsi une préface de 200 pages, alors que le roman ne fait que 100 pages...

D'autres écrits de la plume de Mme de Marans ont été conservés et reproduits sur microfilm. Un autre livre de raison reprend certains de ses remèdes et des extraits du *Mémorial*, et un petit livre où sont recopiées des chansons maçonniques pour les femmes pourraient lui avoir appartenu, ou être au moins passé entre ses mains. Non microfilmé, mais conservé avec les journaux au château de La Barre, un recueil manuscrit de pièces de Térence traduites en français est aussi l'œuvre de Mme de Marans<sup>11</sup>.

La correspondance de Mme de Marans n'a pas été conservée ou microfilmée dans son intégralité<sup>12</sup>. Seules nous sont parvenues ses lettres adressées à Louis-

---

9 De manière générale, pour uniformiser le propos, notre diariste sera nommée Mme de Marans lorsque seront évoqués des traits de caractère inhérents au personnage, ou pour mentionner des événements qui la touchent intimement. Henriette Edme (ou son prénom seul) ne sera utilisé que pour évoquer son enfance ou ses années de fille célibataire.

10 Anonyme [attribué à Mme de Bénouville], *Les pensées errantes, avec quelques lettres d'un Indien*, Paris, Hardy, 1758. D'autres réflexions contenues dans les *Pensées errantes* mais qui ne se retrouvent ni dans le *Mémorial*, ni dans les *Réflexions*, laissent supposer que Mme de Marans a tenu d'autres journaux, qui n'ont pas été retrouvés.

11 ADS 1Mi3 R13 et 79 ; et *Trois comédies de Térence traduites par Mde d. V. d. M.*

12 Les volumineuses archives de La Barre (regroupant des documents du XIVe au XXe siècle),

Alexandre Angran d'Allerai<sup>13</sup> entre 1753 et 1755, soit du début de l'exil du Parlement après la querelle des billets de confession, jusqu'aux premiers mois du mariage d'Henriette avec Louis-Joseph de Vanssay de Marans. Cette correspondance active se compose de trente-cinq lettres, où s'exprime la grande amitié que voue la diariste à Angran, il s'agit d'un véritable échange culturel et sentimental<sup>14</sup>, comme en ont entretenu d'autres hommes et femmes du XVIIIe siècle<sup>15</sup>.

La correspondance active de Mme de Marans avec sa nièce Pascalitte Edme des Rouaudières<sup>16</sup>, qu'elle a élevée comme sa fille, se compose de 103 lettres, allant du mariage de Pascalitte, en 1778, à la mort de Mme de Marans (1784), avec des lacunes pour l'année 1782 et quelques autres périodes. Beaucoup plus terre à terre, les lettres de Mme de Marans à sa nièce concernent surtout la vie quotidienne. Au-delà de leur dimension purement pratique (changements de domestiques, dates des plaids, des récoltes...), elles ont l'avantage de mettre en évidence une grande partie du réseau de sociabilité de Mme de Marans, et de présenter les principales familles nobles du Bas-Vendômois<sup>17</sup>.

D'autres échanges familiaux viennent enrichir la correspondance de Mme de Marans. Les lettres des parents de Pascalitte, vivant à Saint-Domingue, sont adressées à leur fille principalement, quelques-unes à Mme de Marans. L'actualité politique internationale (la guerre avec les Anglais, l'indépendance américaine), les nouvelles de Saint-Domingue et ses colons, mais aussi l'éducation de Pascalitte, sa vie quotidienne

---

longtemps éparpillées sans ordre ni souci de conservation dans une salle du château, sont désormais conservées dans une armoire. Elles attendent cependant un classement raisonné qui, d'après le comte et la comtesse de Vanssay actuels, ferait sans doute ressortir des documents qui n'ont pas été jugés intéressants lors du microfilmage de 1955-1956.

- 13 1713-1801, conseiller puis président au Parlement de Paris à la chambre des enquêtes, chevalier, seigneur patron de Vaugirard, seigneur de Choue, Allerai et Saint-Agil.
- 14 ADS 1Mi3 R11. Le répertoire donne par erreur une date de fin en 1759, il s'agit d'une coquille lors de la copie des lettres (les manuscrits étaient conservés en 1955 au château de Saint-Agil, dans le Loir-et-Cher).
- 15 Nous renvoyons, entre autres, à la célèbre correspondance de Mme de Graffigny avec François Devaux, dit « Panpan », étudiée par Georges Bérubé, « Mme de Graffigny à Cirey : écrire pour exister 'par procuration' », Marie-France Silver, Marie-Laure Girou Swiderski, *Femmes en toutes lettres. Les épistolaires du XVIIIe s.*, Oxford, SVEC, 2000, p. 23-32 ; ou Rotraud von Kulesa, « Françoise de Graffigny, de la femme lectrice à la femme écrivain », Isabelle Brouard-Arends (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime*, actes du colloque, 27-29 juin 2002 organisé par l'UFR ALC, Université de Rennes II, Rennes, PUR, 2003, p. 419-429. Moins connues, les lettres de la bretonne Anne-Marie Audouyn de Pompery (1762-1821) à son cousin de Kergus méritent pourtant lecture : Marie-Claire Mussat, Michel Maréchal (prés.), *À mon cher cousin... Une femme en Bretagne à la fin du XVIIIe siècle*, Paris, Éd. Du Layeur, 2007, 577 p. On peut aussi consulter, pour comparaison, la correspondance du militaire philosophe Mopinot de La Chapote et de sa maîtresse parisienne (Jean Lemoine, *Sous Louis le Bien-Aimé, correspondance amoureuse d'un officier pendant la Guerre de Sept Ans (1757-1765)*, Paris, Calmann-Lévy, 1905, 482 p.).
- 16 1758-1835, Marie-Pascale, dite Pascalitte, fille unique de Philippe-Alexandre Edme des Rouaudières, frère de Mme de Marans, épouse le 28 avril 1778 Charles IV de Vanssay (1751-1792), fils du frère aîné de M. de Marans.
- 17 ADS 1Mi3 R11 et 12. Le répertoire indique « lettres reçues par elle », mais il faut lire « envoyées ».

aux Rouaudières ou à La Barre en constituent le fond. J'ai retenu parmi ce corpus important 102 lettres intéressant directement ce travail, écrites entre 1768 et 1791<sup>18</sup>.

Les autres lettres retenues et émanant de la famille de Vanssay ont été choisies pour leur intérêt : si elles évoquent Mme de Marans, la culture et l'éducation des filles de la famille, le réseau de sociabilité, si elles explicitent les liens entre des personnes évoquées par Mme de Marans ou si des sujets évoqués dans ses journaux sont relevés... Ainsi, ont été gardées neuf lettres de Charles III de Vanssay, beau-frère de Mme de Marans, à sa bru Pascalitte<sup>19</sup> ; sept lettres de Mmes de Gouy et de Sparre, deux cousines parisiennes de Mme de Marans, à Pascalitte ; une lettre d'Angran à la même<sup>20</sup> ; et enfin des lettres de Mmes Bexon de Clairlieu et Gardien, nièces de Mme de Marans, adressées au marquis de Vanssay<sup>21</sup>.

Les archives familiales de La Barre conservent d'autres écrits personnels de la famille de Vanssay, mais très différents de ceux de Mme de Marans : des livres de comptes et de raison et une autobiographie spirituelle datant des XVIe et XVIIe siècles. Des comptes éparpillés sur des feuilles volantes concernent toutefois les Marans, il s'agit de quittances de dettes, constitutions de rentes ou comptes ponctuels. Des actes notariés (inventaires avant mariage, après décès, contrats de mariage et testaments) viennent compléter les apports de notes sur la famille Edme, les papiers regardant plus généralement la famille de Marans, des papiers sur Saint-Domingue...

Les archives notariées conservées dans les fonds départementaux<sup>22</sup> sont des baux de métairies et d'autres inventaires ou descriptions des Rouaudières (montrées, visites des haies). Ce type de source est utile pour reconstituer et identifier le réseau de Mme de Marans. Testaments, inventaires après décès ou vente des meubles (notamment des Émigrés), inventaires de bibliothèques (des séries L et Q), ventes ou échanges de terres, contrats de mariages, autres baux et aveux impliquant des membres de son réseau de sociabilité permettent de replacer Mme de Marans dans un contexte local, ses proches ayant recours aux notaires de Saint-Calais (Sarthe) et Mondoubleau (Loir-et-Cher).

La série C des ADS renferme les rôles de la taille et capitation par paroisse, notamment de Cormenon, qui dépendait de l'élection de Château-du-Loir. De même, les inventaires des biens-fonds des propriétaires, classés aussi par paroisse, ont servi à retrouver les Marans et leurs proches à Mondoubleau et Cormenon.

---

18 ADS 1Mi3 R18 et 19, correspondance de 1768 à 1800.

19 ADS 1Mi3 R16, 1778-1783.

20 ADS 1Mi3 R16 pour ces derniers correspondants, 1778-1796.

21 ADS 1Mi3 R10.

22 ADS série 4E et ADL&C série 3E.

Consultés à certaines dates ou périodes-clés, les registres paroissiaux des différentes communes où résident ces élites vendômoises révèlent les liens existant entre Mme de Marans et son entourage : famille par alliance, famille spirituelle, voisins et amis proches ou éloignés sont témoins signants, représentés ou simplement présents lors des baptêmes, mariages ou sépultures et lors des baptêmes de cloches. La grande majorité des Archives Départementales ayant numérisé ce très riche fonds, leur consultation rapide et aisée a été un grand apport, limité malgré tout, en raison de son caractère très rapidement chronophage.

Au hasard des liasses notariales, mais aussi dans les séries F et J, qui regroupent les fonds divers et documents entrés par voie extraordinaire (surtout des fonds privés), ont pu être adjoints à ces sources secondaires des livres de comptes, extraits de correspondances d'autres membres du réseau de Mme de Marans, chartriers, généalogies et fiches de généalogistes et d'érudits locaux, recueils manuscrits de chansons et remèdes, extraits de manuels éducatifs, garnissant ces fonds abondants. Descriptions de châteaux, de bibliothèques, de meubles, vie quotidienne, reconstitution du réseau et comparaison de fortunes ont ainsi été rendues possibles par le recours aux sources que l'on pourrait qualifier de classiques.

Enfin, les sources imprimées consultées sont de natures diverses. Les traités et manuels de civilité, de morale, d'éducation, d'économie domestique et de médecine, les recueils de chansons, permettent de contextualiser les savoirs de Mme de Marans, en les replaçant parmi ceux de son époque. Les romans où l'éducation, la culture, la vie quotidienne des femmes de l'élite, notamment rurale, ou simplement provinciale, sont évoquées, servent à confronter son exemple aux représentations du temps dans ce domaine. Les écrits féminins de morale, de pédagogie, d'éducation, les autres écrits du for privé féminins déjà étudiés et publiés, situent le cas de Mme de Marans par rapport à ceux des femmes de son époque de milieu social équivalent, ou ayant reçu une éducation similaire. Cette mise en contexte est essentielle pour mettre en évidence les aspects classiques et « exceptionnels » de la culture et de l'éducation de Mme de Marans, afin d'évaluer sa représentativité<sup>23</sup>, tout en ayant à l'esprit les réserves émises

---

23 Les travaux quasi encyclopédiques de Robert Mauzi, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises au XVIIIe siècle*, Paris, A. Michel, 1994 [1e éd. 1979], 725 p. ; Linda Timmermans, *L'accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, Paris, Champion, 2005, 967 p. ; et Adeline Gargam, *Les femmes savantes et cultivées dans la littérature française des Lumières ou la conquête d'une légitimité (1690-1804)*, Thèse de doctorat sous la direction de Florence Vuilleumier-Laurens et Alexandre Stroev, Université de Brest, 2011, 3 vol., ont été une aide précieuse. Ils ont notamment permis de mobiliser en un temps réduit un nombre considérable de références et d'exemples, sans avoir à systématiquement consulter des sources parfois introuvables, souvent difficiles d'accès en un temps somme toute relativement limité.

par Christine Planté concernant la manipulation de cette notion<sup>24</sup>.

Les livres lus par Mme de Marans et ceux présents dans les bibliothèques vendômoises et qu'elle aurait pu emprunter, servent enfin à identifier les influences directes de ses réflexions personnelles.

Issu d'une source unique, ce travail de recherche s'étend donc nécessairement aux sources de l'historien considérées comme plus classiques, ainsi qu'aux sources de l'histoire littéraire. Ces sources contextualisent les écrits du for privé et permettent de situer leur auteure, qui serait sans cela mal connue à travers le seul miroir déformant de l'écrit à la première personne.

### « Ma pauvre Henriette »<sup>25</sup> : une vie, des lieux, des temps.

Henriette Marie Françoise Edme est née le 24 mars 1719 à Paris, probablement rue de la Barillerie, elle est baptisée le lendemain, paroisse Saint-Jacques-de-la-Boucherie. Elle est la fille aînée d'Henri Edme (1673<sup>26</sup>-1733), un temps directeur général de la compagnie de l'*Asiento*, et de Marie Gillette de Lavau (1694-1747). Henriette a deux frères cadets vivants, René Jean, né le 25 novembre 1721 paroisse Saint-Eustache à Paris<sup>27</sup>, et Alexandre Philippe, né le 13 mars 1727 à La Rochelle. Les registres paroissiaux de La Rochelle montrent en outre qu'elle a eu au moins une sœur cadette, Henriette Rosalie, née en 1725 et sans doute décédée durant l'enfance. Henri Edme avait épousé Marie Gillette de Lavau à Paris le 8 janvier 1718. Le contrat de mariage montre l'isolement, ou du moins l'absence de famille proche, d'Henri Edme : tous ses témoins sont des amis, avec qui il n'a, semble-t-il, aucun lien familial, alors qu'une grande partie de la famille de l'épousée est présente<sup>28</sup>. Le parrain et la marraine d'Henriette sont d'ailleurs issus de sa famille maternelle<sup>29</sup>.

---

24 Christine Planté, « Femmes exceptionnelles : des exceptions pour quelle règle ? », *Les Cahiers du GRIF, Le genre de l'histoire*, 37-38, 1988, p. 90-111.

25 *Confidences*, p. 384.

26 AN V/1/235 pièce 40, provision de l'office de contrôleur ordinaire des guerres au régiment des Gardes suisses, 28 juin 1719.

27 AN V/1/374 pièce 258, provision de l'office de contrôleur ordinaire des guerres au régiment des Gardes suisses, 4 juin 1753.

28 Deux marchands bourgeois de Paris, un conseiller du roi et leurs épouses, un Monti de Rezé, « amis et amies du dit sieur » ; et du côté de l'épouse, ses sœurs, ses cousins et cousines de Lavau, Savary et Chalopin. ADS 1Mi3 R17, contrat de mariage entre Henri Edme, écuyer, ancien directeur de la Compagnie de l'Assiente et Dlle Marie Gillette de Lavau, 8 janvier 1718.

29 Le parrain est Philémon Louis Savary, prêtre chanoine de l'église royale de Saint-Maur, la marraine Françoise de Lavau, épouse de Jérôme Mitard, trésorier de la Marine à Nantes. ADS 1Mi3 R17,



D'après des notes dictées par la nièce d'Henriette Edme, Pascalitte Edme des Rouaudières de Vanssay, Henri Edme serait issu d'une famille noble néerlandaise, dont un ancêtre, mort à La Rochelle, aurait fui les Pays-Bas pour la France, après avoir été impliqué dans une conspiration contre un stathouder<sup>30</sup>. En France, la famille Edme s'enrichit par le commerce, mais essuie une considérable perte de fortune lorsque Henri Edme investit une grande somme d'argent dans le système de Law, qui fait faillite en 1720. Henri Edme aurait passé « dix-neuf ans au moins dans les Indes », en Amérique du Sud, et en tant que participant à la traite des esclaves, il a sans doute voyagé en Afrique. Après avoir voyagé « dans les grandes Indes », « il s'est fait connaître, par sa probité, son esprit ses connaissances : il a été distingué, par les agents du roi de France », disent les notes ; c'est alors qu'il occupe successivement les charges de directeur de la Compagnie française de l'*Asiento* à Buenos Aires, de correspondant ou caissier de la Compagnie des Indes à La Rochelle (1718), puis de directeur au port de Lorient pour la Grande Compagnie des Indes. La famille réside à Paris et La Rochelle, mais paraît ne jamais s'être installée à Lorient. Edme acquiert pour vingt-quatre mille livres l'office de contrôleur ordinaire des guerres à la suite du régiment des Gardes suisses du roi, en 1719<sup>31</sup>. Il est fait écuyer, alors que son père, Pierre Edme, était dit bourgeois de Paris dans le contrat de mariage. L'office de contrôleur des guerres, une sinécure, « ne demande pas d'exercice, que quelques signatures », explique Henriette à son ami Louis Alexandre Angran d'Allerai<sup>32</sup>. Mme Edme convainc alors son époux d'investir dans la terre, car elle souhaite selon Pascalitte avoir « un coin de terre pour y reposer sa tête »<sup>33</sup>. C'est peut-être par l'intermédiaire de Louis-Euverte Angran, inspecteur à la Compagnie des Indes, qu'Henri Edme acquiert les terres, château et seigneurie des Rouaudières (acte de vente du 18 janvier 1732<sup>34</sup>), dont Angran est suzerain<sup>35</sup>, ou par la famille de Coutances, implantée dans le Bas-Vendômois et liée à son épouse.

---

extrait des registres de la paroisse de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, 25 mars 1719.

30 ADS 1Mi3 R23, « Détails sur la famille de ma mère, note écrite par elle à La Barre au mois de juillet 1829 », *ibidem* pour les citations suivantes.

31 Lettres de provisions du 28 juin 1719 et acte de réception du 15 août 1719, évoqués dans l'acte de vente de l'office le 17 avril 1734 (AN MC/ET/XCV/125).

32 ADS 1Mi3 R11, Lettre du 6 février 1754.

33 D'après une des quatre versions des « Détails sur la famille de ma mère, note écrite par elle à La Barre au mois de juillet 1829 » (ADS 1Mi3 R23). Cette expression fait penser à l'obsession de la terre de la future Mme de Maintenon : « J'ai une extrême envie d'acheter une terre », écrit-elle ainsi à l'abbé Gobelin en juillet 1674. On peut, à la suite de Dominique Picco, expliquer ce comportement, qui n'est pas spécifique à toutes les femmes de l'élite, par la personnalité, l'origine sociale ou le vécu de ces femmes (Dominique Picco, « Les femmes et la terre dans les élites françaises (XVIIe-XVIIIe s.) », Caroline Le Mao, Corinne Marache (dir.), *Les élites et la terre, du XVIIe s. aux années 1930*, Paris, A. Colin, 2010, p. 223-232).

34 AN MC/ET/XXXV/573.

35 Raoul de Saint-Venant, *Dictionnaire topographique, historique et bibliographique du Vendômois*, Blois, Migault, 1912-1917, 4 vol.

La famille Edme quitte donc la ville de La Rochelle, ou Paris, pour la campagne du Maine, et s'installe dans ce château reculé, situé paroisse de Cormenon. C'est un village satellite de Mondoubleau, au nord-est de Saint-Calais, à l'est de la Braye, une rivière qui sépare aujourd'hui Sarthe et Loir-et-Cher. Henri Edme des Rouaudières ne profite que peu de temps de son statut de gentilhomme campagnard, car il meurt le 25 novembre 1733 et est enterré dans le cimetière de Cormenon ; Henriette a alors 14 ans. En 1735, Mme Edme épouse en secondes nocces un seigneur local sans enfants, issu de l'ancienne noblesse d'épée du Maine, Alexandre René de Moges de Coulonge, seigneur de Rahay (1678-1757). Les trois enfants s'installent donc avec leur mère au château de Coulonge, de l'autre côté de la Braye, à quelques lieues des Rouaudières. René Jean suit probablement des études de droit, il devient avocat au Parlement de Paris, épouse Nicole Picquenot<sup>36</sup>, dont il a deux filles qui atteignent l'âge adulte, Jeanne et Adélaïde. Durant ces années, Henriette est introduite dans la société fréquentée par sa mère et son beau-père, et fait la connaissance de la noblesse propriétaire de terres du Bas-Vendômois, et des seigneurs de paroisse du val de Braye, notamment la famille de Vanssay, liée à de Moges. Elle a aussi fait la connaissance des deux fils de son suzerain et quasiment voisin, dont Louis Alexandre Angran, qui succède à son père à sa mort en 1734 et devient seigneur d'Allerai, Choue et Saint-Agil, ami de cœur d'Henriette jusqu'à la fin de ses jours. La mère d'Henriette meurt le 22 avril 1747<sup>37</sup>, et la jeune fille se retrouve à 28 ans seule avec son beau-père. Son frère René Jean réside au château de Montanson, à Moléans, au nord-est de Châteaudun, à une cinquantaine de kilomètres de là ; alors que son autre frère, Philippe Alexandre, désormais M. Edme des Rouaudières, a demandé son émancipation et est passé à Saint-Domingue dans les années 1740, dans l'espoir de faire fortune rapidement, comme beaucoup de cadets de famille. Henriette veille alors seule à la santé déclinante de son beau-père de Moges, tout en participant à la vie sociale qui anime et distrait l'élite du « canton ».

C'est dans ce contexte que sont rédigés les deux premiers journaux personnels d'Henriette Edme qui ont été conservés, datés de 1752 (*Mémorial à mon usage particulier*) et 1753-1754 (*Réflexions journalières*). Elle entretient en parallèle une correspondance active avec son ami Angran d'Allerai, exilé avec une partie du Parlement de Paris en 1753 à Bourges. Le frère d'Henriette, René Jean, meurt le 5 mars 1755<sup>38</sup>, alors que de Moges est de plus en plus faible et que Philippe Alexandre est établi

36 AN MC/ET/VI/709, contrat de mariage signé le 7 août 1748 devant Silvestre et son confrère, notaires au Châtelet de Paris.

37 Registres paroissiaux de Rahay.

38 ADS 4E50/497, compte de tutelle des enfants mineurs de M. Edme rendu par la dame leur mère à M. de Marans leur nouveau tuteur, 25 mars 1758. L'inventaire après décès de René Jean Edme est fait devant Me Pitou, notaire à Châteaudun, le 5 mai suivant, l'acte est hélas absent du fonds des AD d'Eure-et-Loir.

pour longtemps à Saint-Domingue. Celui-ci lui propose de venir le rejoindre, mais le journal d'Henriette montre son hésitation. En accord avec de Moges, la famille de Vanssay a déjà dû lui faire une proposition de mariage, qu'elle accepte finalement sous la pression du beau-père. Henriette Edme, à 36 ans, épouse en effet le 26 août 1755 Louis-Joseph de Vanssay (1715-1786), chevalier de La Barre, qui pour l'occasion prend le nom de jeune fille de sa mère et devient de Marans<sup>39</sup>. Ancien capitaine au régiment Royal-Artillerie, il est le fils cadet de Charles II Benjamin de Vanssay (1680-1729) et Louise-Marguerite de Marans. Les Vanssay sont une famille noble d'ancien lignage, établie de longue date dans le Maine, dont les preuves de noblesse remontent au XIVe siècle. D'après ce que Mme de Marans explique à Angran, elle s'engage à rembourser les dettes de jeu de son époux, tandis que lui servira de représentant légal à toutes ses démarches. Ils s'installent tous deux aux Rouaudières, où désormais Mme de Marans passe le reste de sa vie, hormis quelques séjours extérieurs à Nantes, à Paris, ou chez des amis. Le couple n'a pas d'enfants.

De l'autre côté de l'océan, son frère Philippe Alexandre a épousé en 1757 Catherine Renée Girard, fille d'un colon de Saint-Domingue directeur de la Compagnie des Indes<sup>40</sup>. Au début des années 1760, Mme de Marans va chercher à Nantes leur fille unique, Marie-Pascale, dite Pascalitte ou Paschalite, née le 26 mars 1758 à Saint-Joseph de Torbeck, et qu'elle accueille chez elle. Le père envoie Pascalitte chez sa tante afin qu'elle puisse bénéficier d'une bonne éducation en métropole. L'enfant est donc emmenée à Paris au moins trois hivers de suite pour suivre des cours, Mme de Marans s'occupe du reste de son éducation et l'élève comme sa fille. Elle lui fait épouser son neveu par alliance, le fils du frère aîné de M. de Marans, lui-même aîné de la branche principale des Vanssay. Charles IV, marquis de Vanssay (1751-1792), est mousquetaire noir puis capitaine de cavalerie, c'est à la fois un mariage d'amour et un mariage d'intérêt<sup>41</sup>. Après leur mariage, conclu le 28 avril 1778<sup>42</sup>, ils s'installent tous deux au château de La Barre, à Conflans-sur-Anille, au nord de Saint-Calais, résidence de la branche aînée de la famille Vanssay. C'est à cette date que débute la correspondance

---

39 Deux frères de Louise-Marguerite de Marans, épouse de Charles II de Vanssay, sont morts sans descendance, tandis que le troisième est prieur de la Madeleine à Congé-sur-Orne. Les titres et papiers concernant cette ancienne famille, originaire du Poitou, sont conservés dans ADS 1Mi3 R61 à 66.

40 ADS 1Mi3 R17, contrat de mariage du 13 juin 1757 passé devant Mercent, notaire à Saint-Louis (Saint-Domingue).

41 « Vous aimés votre femme plus que vous-même, [...] ce n'est point un sentiment dont on puisse craindre l'instabilité, puisque l'estime l'a fait naître et que huit année d'habitude n'ont fait que le fortifier », écrit Mme des Rouaudières à son gendre le 17 août 1778 (le 13, mêmes compliments à sa fille : « Vous êtes unie à celui à qui vous aviez donné votre cœur et que vous croyez le seul digne de posséder toute votre tendresse »). Ce bouclage consanguin, ou redoublement d'alliance (mariage d'Henriette Edme et Louis-Joseph de Marans, puis de Pascalitte Edme et Charles de Vanssay), permettra ainsi d'intégrer les biens de la famille Edme à la succession des Vanssay.

42 Registres paroissiaux de Cormenon.



quasi quotidienne entre Mme de Marans et sa nièce : elle lui écrit régulièrement jusqu'à sa mort, le 6 novembre 1784. Louis-Joseph suit son épouse de près et meurt le 21 mars 1786. La succession des Marans pose problème à cause des revendications des deux filles de René Jean Edme, qui réclament le château en tant qu'héritières à parts égales avec M. des Rouaudières, frère de Mme de Marans ; lui défend l'unité du bien dans l'intérêt de sa seule héritière, Pascalitte. Un accord financier est enfin trouvé à force de tractations, et la seigneurie des Rouaudières est intégrée aux possessions de la famille de Vanssay, dont hériteront les enfants de Pascalitte.

Le Bas-Vendômois, ou Perche Vendômois, est un territoire aux limites floues, complexes, qui évoluent au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>43</sup>. Ses limites correspondent à celles de trois cantons : Droué à l'est, Savigny-sur-Braye au sud et Mondoubleau entre deux. Dans le registre des délibérations municipales de Saint-Calais, en date du 4 avril 1789, Thomas Gheerbrant, syndic, déplore ainsi la formation du département de la Sarthe, qui sépare Saint-Calais du Vendômois : « On nous a rattachés au Maine dont les députés nous sont étrangers jusqu'ici », alors qu'ils ont désigné ceux du Vendômois<sup>44</sup>. Jusque là, la région qui s'étend (dans des limites larges) d'ouest en est, de Saint-Calais à Chauvigny-du-Perche, et du nord au sud, de Vibraye à Savigny-sur-Braye, conservait une relative unité dans son identité, malgré les superpositions des divers découpages territoriaux. Administrativement, Cormenon et Mondoubleau dépendent de l'élection de Château-du-Loir, dans la généralité de Tours. Juridiquement, Cormenon ne relève pas du bailliage de Saint-Calais, mais de celui de Mondoubleau, bailliage secondaire du bailliage de Vendôme, qui regroupe quatorze paroisses. Celles-ci (et donc Cormenon) dépendent du diocèse de Blois, non de celui du Mans. La vie de Mme de Marans se déroule donc dans une zone de marche, qui appartient à la fois au Perche, au Vendômois, au Maine, à l'Orléanais, et au Blésois. Zone de transition entre les espaces densément peuplés de la vallée du Loir et ceux, plus faibles, de la Gâtine orientale, le

---

43 Le CAUE du Loir-et-Cher (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), a établi un *Atlas des paysages du Loir-et-Cher*, qui propose notamment des cartes actuelles du Perche Vendômois et de la vallée de la Braye au 1/25000e, dont les limites sont définies sur des critères paysagers et d'aménagement du territoire. Ces cartes sont consultables sur : <http://www.atlasdespaysages.caue41.fr/>

44 Archives municipales de Saint-Calais, 1D1, premier registre des délibérations de l'assemblée municipale de la ville et paroisse de Notre-Dame de Saint-Calais, 1788-1789. Document en cours de transcription, dans le cadre du projet d'édition scientifique des délibérations des conseils de ville du Haut-Maine antérieures à la Révolution, coordonné par les ADS, avec la contribution de membres des sociétés savantes du département et de chercheurs en Histoire Moderne de l'Université du Maine. Le but est de mettre à la disposition des chercheurs en histoire moderne, et plus particulièrement des étudiants en master Recherche d'histoire, des sources fondamentales de l'histoire du département, présentées dans leur intégralité avec un commentaire critique sur leur intérêt historique, l'institution qui les a produites et leur potentialité pour la recherche (originalité, points forts et lacunes), avec une orientation bibliographique.

Bas-Vendômois est aussi un paysage de contrastes, à la frontière entre pays de bocage et d'openfield, entre les plateaux et la Beauce au Nord et à l'Est, les vallées et le Perche au Sud et à l'Ouest. Le terroir est essentiellement consacré aux labours, le Bas-Vendômois produit ainsi du froment et du méteil, tandis que les vallées et pâtures abritent un élevage bovin et porcin. Paysage très boisé, c'est davantage un pays de cidre que de vigne.



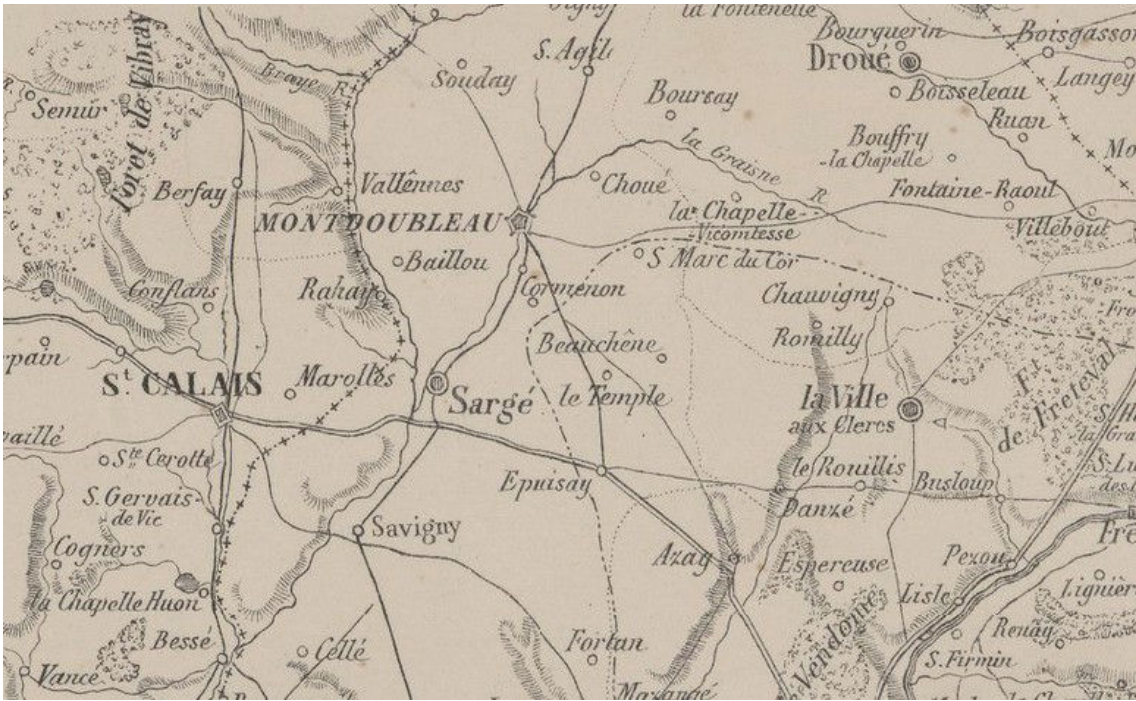
Entre Maine, Blaisois et Dunois, le Perche Vendômois sur la carte de France de Nicolas de Fer (*La France dans toute son étendue*, 1708).

La petite ville de Mondoubleau<sup>45</sup> est siège du tribunal du bailliage secondaire et siège d'un grenier à sel ; ses marchés et sa foire animent la vie économique du canton. Mondoubleau est une ville textile, qui travaille la serge, le chanvre et la laine. Cette manufacture textile dispersée, qui dépendrait du Mans, emploie aussi les habitants de Cormenon, paroisse qui compte environ 80 feux dans la seconde moitié du XVIIIe siècle<sup>46</sup>. Seul un tiers des habitants résident dans le bourg de Cormenon, les autres sont dispersés dans la campagne environnante. Depuis le milieu du siècle, le seigneur des Rouaudières est seigneur de Cormenon pour 99 ans, Mme Edme, la mère de Mme de Marans, ayant en effet passé un bail emphytéotique avec le prieur de Savigny-sur-Braye, seigneur originel de Cormenon<sup>47</sup>. Les Rouaudières relèvent à foi et

45 Mondoubleau compte 1805 habitants en 1806, c'est la troisième ville du Vendômois après Vendôme (6707 habitants) et Montoire (2634). Jean Vassort, *Une société provinciale face à son devenir : le Vendômois aux XVIIIe et XIXe siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, 560 p.

46 Jean Arnould, *Les assemblées préliminaires et la rédaction des cahiers de doléances dans le bailliage secondaire de Mondoubleau*, Vendôme, Librairie de la Sorbonne, 1984, 2 vol.

47 Bail emphytéotique fait pour quatre vingt dix neuf ans, passé le 13 juillet 1746 devant Courtin notaire à Mondoubleau par le fondé de pouvoir du titulaire du prieuré de Savigny à dame Marie Gillette de



Extrait de la carte *Le Vendômois ancien et moderne*.  
 [Auguste Bry (lith.), Paris, 1849, BnF Cartes et plans, GE D-18017]



Les Rouaudières (« les Rodières ») sur cet extrait de la carte de Cassini  
 sont au sud-est de la paroisse de Cormenon

Lavau. « Nous possédons aud. titre d'emphithéose et pour quatre vingt dix neuf ans le fief, censif et domaine du Prieuré de Cormenon », dit l'aveu rendu par M. de Marans au roi le 30 avril 1758 (AN Q1 424). Le prieuré de Savigny-sur-Braye dépend de l'abbaye de la Trinité de Vendôme.

hommage de Saint-Agil, au nord de la paroisse.

La terre et le château des Rouaudières se situent dans les bois à l'est du bourg, entre les deux routes nord-sud menant, de Cormenon et Mondoubleau, au Temple et à Sargé-sur-Braye. C'est une position intéressante qui permet d'accéder relativement facilement aux principales villes de la région. Les inventaires successifs du château, dont il ne reste qu'un pan de mur et les bases d'une tour, permettent d'en donner une description sommaire<sup>48</sup>.

Ses ruines baignant, aujourd'hui encore, « dans son étang en un site agreste et sauvage »<sup>49</sup>, il s'agit d'un petit château du XVe siècle ou antérieur, dont les bâtiments s'organisent en un quadrilatère, autour d'une cour de 18 mètres sur 16 selon Saint-Venant. C'est « un gros pavilion flanqué du côté du jardin de deux grosses tours couvertes en queue de lampe, du côté de la tour deux aisles de bastimens montées sur des colonnes de pierre de taille et terminés par deux paurtions »<sup>50</sup>. Le porche avec pont-levis et les rez-de-chaussée en galeries ouvertes donnent un aspect pittoresque au château, dont l'organisation, repliée sur la cour centrale, aurait même pu être inspirée des demeures arabes, qu'un chevalier revenu des croisades aurait voulu imiter en construisant ce château<sup>51</sup>. À l'intérieur, une cuisine et un office, deux salles et trois cabinets au rez-de-chaussée, deux chambres et un cabinet à l'étage, composent la partie habitée du château. Le quadrilatère principal accueille aussi des caves en sous-sol, des latrines, une boulangerie et une laiterie, au-dessus desquelles des pièces servent de chambres de domestiques et de greniers. Le domaine réservé du château comporte également des écuries ou granges, un jardin, un colombier, une volière, une chapelle, mais aussi :

Un étang et fossé [...], un autre étang au-dessus, un pasty entre deux, un grand jardin potager garny d'arbres fruitiers, charmilles tonnelles, un pressoir à cidre, un verger, cour entre iceux ; deux pièces de terre en labour contenant trois arpens ou environ, trois prés grainables contenant neuf arpens ou environ.<sup>52</sup>

---

48 Inventaire après décès d'Henri Edme, 18 février 1734 ; apposition des scellés sur les meubles de défunte M.-G. de Lavau, 22 avril 1747 ; inventaire avant le mariage d'Henriette Edme, 18 août 1755.

49 Art. « Rouaudières », Raoul de Saint-Venant, *Dictionnaire topographique, historique et bibliographique du Vendômois*, *op. cit.*

50 Acte de vente des Rouaudières, 18 janvier 1732.

51 Mais cet héritage reste du domaine de la légende, Saint-Venant estimant que le château « paraît moins ancien que le XIIIe siècle ».

52 ADS 1Mi3 R17, estimation du château des Rouaudières fief, seigneurie, terres, bois et généralement tout ce qui en dépend, 6 avril 1785.





Inhabité depuis la fin du XIXe siècle, il ne reste que des ruines  
du château de Mme de Marans



(Crédits photo : M. Chollet, 2011)



Autre vue de la façade nord  
des Rouaudières

[aimablement communiquée  
par le comte et la comtesse  
de Vanssay].



L'entrée du château, façade sud.  
Il ne reste aujourd'hui qu'un pan du mur de la façade ouest.



(Crédits photo : M. Chollet, 2014)

D'allure originale, le petit château de Mme de Marans est jouté par la Basse-Cour, métairie principale de la seigneurie, dont dépendent aussi six autres métairies<sup>53</sup>. Acheté 30 000 livres en 1732, le fief est estimé près de 60 000 livres le 6 avril 1785, puis réévalué à 52 000 le 24, ce qui montre une mise en valeur réussie de la seigneurie par les Marans, et avant eux par la mère de Mme de Marans. Mariée à un cadet de famille, vivant de diverses rentes et des revenus d'une seigneurie modeste<sup>54</sup>, Mme de Marans mène dans ce petit manoir auquel elle est très attachée<sup>55</sup> la vie quotidienne d'une châtelaine classique, conforme au modèle du gentilhomme provincial. Ni représentants de la noblesse pauvre telle que l'a présentée Michel Nassiet<sup>56</sup>, ni bénéficiaires d'une grosse fortune terrienne familiale, les Marans, nobles « moyens », se veulent l'image vivante de la modération, vertu tant vantée des Lumières.



(Crédits photo : M. Chollet, 2014)

La seule tour encore debout montre l'utilisation de matériaux locaux dans la construction et l'entretien du château.

53 Suivant l'inventaire de 1755 et l'aveu de 1758 : le Boullai, la Bellotière (à Choue) et la Basse-Cour relèvent directement des Rouaudières ; la Crousille (paroisse de Saint-Cyr de Sargé) qui dépend du fief de Virliblay, lui-même joint aux Rouaudières depuis 1519 ; la Borde du Puits (paroisse de Mondoubleau) et Perrière (paroisse de Cormenon) relevant du fief du prieuré de Cormenon, acquis au titre d'emphytéose par la mère de Mme de Marans en 1746. De ces métairies dépendent deux maisons : Pierre Blanche à Cormenon, et la Vallée de Josaphat. En 1758, M. de Marans fait l'acquisition d'une septième métairie, la Coquillière (acte passé devant notaire à Saint-Calais, le 12 juin 1758).

54 La composition de la fortune de la famille Edme est toutefois originale pour la région : revenus de la terre, rentes sur les aides et gabelles de France, sur l'Hôtel-de-Ville de Paris et actions de l'*Asiento*.

55 « C'est là seulement, où rien ne me pèse, et ne minquiète », *Confidences*, p. 11.

56 Michel Nassiet, *Noblesse et pauvreté, la petite noblesse en Bretagne, XVe-XVIIIe siècle*, Rennes, Archives Historiques de Bretagne, 1997, 526 p.

La vie de Mme de Marans s'étend de la Régence (1715-1723) au début des troubles politiques et sociaux sous Louis XVI (1774-1792). Elle correspond à ce siècle des Lumières qui est celui de l'élaboration d'une opinion publique, grâce à la diffusion d'idées nouvelles, siècle qui revendique le bonheur et le progrès pour tous, en même temps que sont remis en cause les cadres traditionnels de la société, ainsi que les croyances et valeurs classiques<sup>57</sup>. Siècle paradoxal, le XVIIIe est le siècle des salons alors que le terme n'est jamais employé dans les sources ; il aurait ouvert l'accès au savoir aux femmes, tout en les maintenant dans leur position d'éternelles subordonnées ; moment d'épanouissement social, économique et culturel des élites de province, il est aussi celui de la perte d'influence de la noblesse rurale, jadis modèle social, mais dont le rôle local décroît.

Dans ce contexte, afin de trouver sa place et s'intégrer dans une société en profonde mutation, le gentilhomme peut s'accrocher à l'honneur, aux anciens et nouveaux signes de distinction sociale (sociabilité, double résidence, cabinet de curiosités, tentations physiocratiques...), aux valeurs qui définissent son rang ; mais quelles stratégies peuvent employer les châtelaines pour prendre acte de ces évolutions et être actrices de ces Lumières ? Comment peut-on être une femme éclairée au siècle des Lumières ? Quand Henriette Edme commence à écrire en son for privé, la pratique du journal féminin serait encore peu répandue, dans tout les cas peu revendiquée. S'agit-il pour autant d'un acte extraordinaire ? Pas pour notre châtelaine, qui en fait un élément de son quotidien, ni pour les femmes du XVIIIe siècle, qui s'emparent de plus en plus fermement de la plume ; les exemples illustreront nos pages<sup>58</sup>. Quant à la conservation de ces écrits personnels, c'est une autre histoire...

---

57 Parmi une bibliographie plus qu'abondante, on retiendra par exemple, et outre les nombreux manuels universitaires sur le XVIIIe siècle : R. Mauzi, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises, op. cit.* ; Roger Chartier, *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Seuil, 1990, 244 p. ; Daniel Roche, *La France des Lumières*, Paris, Fayard, 1993, 651 p. ; Alphonse Dupront, *Qu'est-ce que les Lumières ?*, Paris, Gallimard, 1996, 435 p. ; Vincenzo Ferrone, Daniel Roche (dir.), *Le monde des Lumières*, Paris, Fayard, 1999 [trad.], 637 p. ; Monique Cottret, *Culture et politique dans la France des Lumières*, Paris, A. Colin, 2002, 249 p. ; Pierre-Yves Beaurepaire, *L'Europe des Lumières*, Paris, PUF, 2004, 127 p. ; Christian Hermann, *Initiation au Siècle des Lumières*, Paris, Ellipses, 2008, 271 p.

58 Outre les mémorialistes et diaristes évoqués au long de ce travail, dont les textes ont été édités ou non, des anthologies pratiques permettent une première approche : Arnaud de Maurepas, Florent Brayard, *Les Français vus par eux-mêmes. Le XVIIIe siècle. Anthologie des mémorialistes du XVIIIe siècle*. Paris, R. Laffont, 1996, 1392 p. ; Catriona Seth, *La fabrique de l'intime. Mémoires et journaux de femmes du XVIIIe siècle*, Paris, R. Laffont, 2013, 1194 p. D'après Catriona Seth, c'est la publication des mémoires de Mme de Staal-Delaunay, en 1755, qui serait « l'acte inaugural qui légitime une écriture nouvelle de l'intime », pour les deux sexes (p. 8).

## Entre ras du sol, fil de l'eau et point de confluence historiographique.

Aucune étude n'a été consacrée à Mme de Marans et à ses écrits, pourtant parfois cités dans les livres.

Dans les recherches généalogiques sur la famille de Vanssay<sup>59</sup>, Mme de Marans reste un personnage anecdotique, épouse d'un cadet de la branche principale, morte sans descendance. À cheval entre XVIIIe et XIXe siècles, le personnage phare de la famille est Charles-Achille de Vanssay (1779-1875), fils aîné de Pascalitte, préfet des Basses-Pyrénées et baron d'Empire. Les anecdotes familiales concernent donc essentiellement ce personnage ou ses parents. Ainsi, s'est transmise l'histoire de l'aventure de Pascalitte qui, à la mort de son époux en 1792, pour justifier sa résidence et ne pas être inscrite sur la liste des Émigrés, aurait fait en une nuit l'aller-retour à cheval entre le château de La Barre à Conflans et le lieu de décès de Charles de Vanssay, au château de Parpacé (au sud de Baugé en Anjou) à une centaine de kilomètres de là, afin de ramener au matin un certificat pour les autorités.

La riche correspondance établie entre les habitants de La Barre et la famille de Saint-Domingue a été exploitée par le spécialiste des colonies et des esclaves des Antilles françaises Gabriel Debien<sup>60</sup>. Quelques-unes des lettres qu'il publie sont adressées à Mme de Marans, ou sont de sa plume. Aux Archives Départementales de Gironde, le fond Debien (sous-série 73J) conserve ses notes et travaux, c'est un complément utile à certains microfilms des archives de La Barre, détériorés ou très éclaircis par le temps.

Les *Pensées errantes*, attribuées jusqu'alors à une certaine Mme de Bénouville, ont intéressé les historiens de la littérature et de la pensée du XVIIIe siècle : Robert Mauzi les mobilise pour son étude phare sur la philosophie des Lumières, tandis que Christian Angelet les retient pour leur caractère inhabituel<sup>61</sup>. Du côté des *gender studies*, l'historienne américaine Antoinette Sol a fait de l'unique ouvrage de « Mme de Bénouville » une de ses sources pour étudier les points communs entre marginalité des femmes et marginalité des esclaves dans la société du XVIIIe siècle.

---

59 Abbé Louis Froger, *Histoire généalogique de la famille de Vanssay*, Mamers, Fleury et Dangin, 1890, 252 p. Il est aussi l'auteur d'une courte biographie de Philbert de Vanssay (1646-1697) dans la *RHAM*, 1885, 17, p. 101-120.

60 Gabriel Debien, « Lettres de colons », *La Province du Maine*, de 1959 à 1964 ; « Aperçu de la vie à Nantes (1791-1794) d'après une correspondance avec Saint-Domingue », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes*, t. 80, 1940 p. 31-45 (correspondance du négociant nantais Lebourg et sa femme avec Madame de Vanssay).

61 R. Mauzi, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises au XVIIIe siècle*, op. cit. ; Christian Angelet, Jan Herman (éd.), *Recueil de préfaces de romans du XVIIIe siècle, vol. II, 1751-1800*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2003.

La diversité de ces études, comme celle des journaux de Mme de Marans, expliquent la démarche pragmatique et les nombreux « détours historiographiques »<sup>62</sup> nécessaires à la poursuite des recherches entreprises sur ses écrits personnels. Car c'est une femme, car elle met en évidence la diffusion de la culture des Lumières dans les châteaux de l'Ouest, car elle écrit en son for privé mais qu'elle mène une vie sociale active, Mme de Marans offre un angle d'approche original à l'histoire sociale et culturelle du XVIIIe siècle. La mise en évidence d'un personnage cultivé et curieux de tout, aux écrits protéiformes, force à varier les méthodes et les outils, et contraint le chercheur, sans déplaisir, à se tenir informé des dernières avancées de la recherche sur tous les sujets et les thématiques qui peuvent concerner Mme de Marans.

Exercice historiographique stimulant, ce travail bénéficie des avantages inhérents à la microhistoire. Approche englobante plus qu'école ou méthode, la microhistoire a en effet l'avantage d'établir un point de rencontre entre différentes écoles historiques, entre différentes méthodes, et montre la « pluralité des écritures de l'histoire »<sup>63</sup>. La *microstoria* signe le retour de l'individu et du temps court<sup>64</sup>, qui offrent une réévaluation dynamique et nuancée des généralisations indispensables en histoire « générale ». Pour l'histoire des femmes, de leur éducation et de leur culture, elle est même une nécessité, avance Jacques Revel<sup>65</sup>.

L'histoire des femmes, initiée en France par Yvonne Kniebiehler ou Michelle Perrot<sup>66</sup>, s'est d'abord penchée sur l'histoire du travail féminin, puis sur la place de la femme dans la famille, la parenté, avant de s'ouvrir à des thématiques plus culturelles et

---

62 Introduction de Christian Delacroix, François Dosse, Patrick Garcia, Nicolas Offenstadt (dir.), *Historiographies, I, Concepts et débats*, Paris, Gallimard, 2010, p. 18.

63 *Ibidem*, p. 19.

64 Voir les travaux fondateurs de Giovanni Levi, Carlo Ginzburg, Jacques Revel... Puis les perspectives offertes par l'étude des écrits dits du for privé, initiée par les stimulantes propositions de Madeleine Foisil en histoire ou de Philippe Lejeune en littérature. On consultera notamment : Philippe Ariès et Georges Duby (dir.), *Histoire de la vie privée*, Paris, Seuil, 1985-1989, 5 vol. ; Jean-Pierre Bardet, François-Joseph Ruggiu (dir.), *Au plus près du secret des coeurs ? : nouvelles lectures historiques des écrits du for privé*, Paris, PUPS, 2005, 264 p. ; Michel Cassan, Jean-Pierre Bardet, François-Joseph Ruggiu, *Les écrits du for privé, objets matériels, objets édités*, Limoges, PULim, 2007, 347 p. ; Sylvie Mouysset, *Papiers de famille. Introduction à l'étude des livres de raison (France, XVe-XIXe siècle)*, Rennes, PUR, 2007, 347 p. ; Jean-Pierre Bardet, Élisabeth Arnoul, François-Joseph Ruggiu, *Les écrits du for privé en Europe, du Moyen Age à l'époque contemporaine : enquêtes, analyses, publications*, Pessac, PUB, 2010, 657 p.

65 Jacques Revel, « L'histoire au ras du sol », introduction à Giovanni Levi, *Le pouvoir au village*, Paris, Gallimard, 1989 [trad.], 230 p.

66 En 1973, à leur initiative, deux séminaires, « La condition féminine » et « Les femmes ont-elles une histoire ? », ouvrent à l'université d'Aix-Marseille et à Paris VII-Jussieu. Ces premiers jalons sont suivis de publications d'ouvrages et de revues qui rendent compte des évolutions de la réflexion et de la vitalité de la recherche : Pénélope, pour l'histoire des femmes, 1979-1985 ; Michelle Perrot (dir.), *Une histoire des femmes est-elle possible ?*, Marseille, Rivages, 1984, 228 p. ; Georges Duby, Michelle Perrot (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, Paris, Plon, 1991-1992, 5 vol. ; *Clio, Histoire, femmes et sociétés*, PU du Mirail, 1995- ; Geneviève Fraisse, *Les femmes et leur histoire*, Paris, Gallimard, 1998, 614 p.

anthropologiques, telle l'histoire du corps. C'est dans ce contexte qu'ont lieu les premiers travaux liés à la notion de « culture féminine », avancée par Agnès Fine<sup>67</sup>, qui entend étudier les effets au quotidien de la construction culturelle du féminin. Par ailleurs, le concept de *gender*, ou genre<sup>68</sup>, apparu aux États-Unis et diffusé dans les années 1980 en France, permet d'aller au-delà d'une simple histoire des femmes et d'étudier les rapports de pouvoir entre les sexes, les rapports sociaux, ainsi que les variations politiques, économiques, sociales ou culturelles générées par la différence perçue entre les sexes et les rapports qu'ils entretiennent. Vivement critiqué en France, ce concept a néanmoins permis d'effectuer une relecture sexuée de phénomènes historiques. Confronté à d'autres critères (l'âge, le groupe social, la religion, la nationalité...), il rappelle l'hétérogénéité et les multiples combinaisons des identités sexuées. Désormais, l'histoire des femmes englobe donc à la fois l'étude de la place des femmes dans l'histoire, l'histoire au féminin et l'histoire du genre ; c'est dans ce contexte historiographique que l'on se propose de situer cette recherche, Mme de Marans étant une femme écrivant (entre autres sujets) sur les femmes et leur place dans la société.

Appliquée à la culture, « manière dont les hommes s'approprient le monde »<sup>69</sup> et créent du sens dans leur relation avec l'autre, l'histoire des femmes éclaire la façon dont les femmes s'approprient la culture de leur temps<sup>70</sup>. Si l'histoire culturelle peut être vue comme une façon de voir l'histoire dite générale, elle inclut en tout cas dans son champ d'études une liste d'objets intéressant l'histoire des femmes, et qui ne peut être exhaustive : idées, savoirs, imagination, œuvres, religion, arts, langues, diffusion, vecteurs et réception<sup>71</sup>... Le cas de Mme de Marans permet une histoire des pratiques

67 Agnès Fine, « À propos du trousseau : une culture féminine », Michelle Perrot (dir.), *Une histoire des femmes est-elle possible ?*, op. cit., p. 155-184. Récemment, Agnès Fine a coordonné le n° spécial de la revue *Clio* « Écrire au quotidien » (n°35, 2012).

68 Joan Scott, « Genre : une catégorie utile de l'analyse historique » [trad.], *Cahiers du Grif*, n°37-38, 1988, p. 125-153. Le terme genre se généralise à partir de 2000 en France : n° spécial « Le genre de la nation », *Clio, Histoire, femmes et sociétés*, n°12, 2000 ; « Le genre face aux mutations du Moyen-Âge à nos jours », colloque tenu à l'université Rennes II, septembre 2002. La traduction française tardive des ouvrages de Judith Butler n'a ouvert que depuis peu la recherche en France sur une réflexion allant au-delà des différences masculin-féminin, ou de l'hétérosexualité : Judith Butler, *Troubles dans le genre. Pour un féminisme de la subversion*, Paris, La Découverte, 2005, traduction de *Gender trouble : feminism and the subversion of identity*, Londres et New York, Routledge, 1990 ; *Défaire le genre*, (Paris, Amsterdam, 2006, 311 p.) regroupe certains de ses articles et interventions entre 2000 et 2005.

69 Hans Medick, Alf Lüdtke, dans l'introduction de leur revue *Anthropologie historique. Culture, société, quotidien* [*Historische Anthropologie. Kultur. Gesellschaft. Alltag*, 1993] cité dans C. Delacroix, F. Dosse, P. Garcia, N. Offenstadt (dir.), *Historiographies*, op. cit., p. 30.

70 Colette Nativel, *Femmes savantes, savoirs des femmes*, Actes du colloque de Chantilly, Genève, Droz, 1999, 268 p. Incontournable sur le sujet : L. Timmermans, *L'accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, op. cit. Voir aussi, en lettres modernes, A. Gargam, *Les femmes savantes et cultivées dans la littérature française des Lumières*, op. cit., qui dresse un panorama général et complet des femmes lettrées des Lumières et analyse « la relation entre culture et féminité » (p. 8).

71 Encore une fois une vaste bibliographie, des divers articles de Roger Chartier (consulter par exemple

culturelles féminines, englobant ces objets, mais aussi l'éducation des filles, la lecture et l'écriture au féminin, ou la réception de la littérature du XVIII<sup>e</sup> siècle ; notamment à travers les stratégies éducatives, en particulier les formes de sociabilité. Nature, pratiques et enjeux de la sociabilité mettent en évidence son versant éducatif, essentiel à l'enrichissement culturel des femmes. La notion d'appropriation, qui implique une réception active de la part de l'individu étudié, revêt alors ici toute son importance.

Parallèlement, la nature des écrits de Mme de Marans permet de jouer sur le double sens du mot « culture », à la fois le bagage de tous ces objets, acquis par un individu, et l'ensemble des pratiques et représentations d'un groupe. L'histoire des représentations, qui a pris le relais de celle dite des mentalités<sup>72</sup>, pose en effet la question de la vision du monde, de la société et ses membres, induite par le *background* culturel d'un individu ou d'un groupe donné. La construction d'une identité à la fois sociale et genrée caractérise-t-elle la vision de Mme de Marans, par sa façon de percevoir et penser soi et le monde ?

L'articulation entre le culturel et les autres dimensions de la vie sociale se justifie aussi par la position sociale de Mme de Marans. Elle mène à une histoire des élites<sup>73</sup>, à la fois sociale et culturelle, intégrant l'obsolescence d'un clivage entre culture des élites et culture populaire<sup>74</sup>. Les chansons, les choix de lecture, les prises de position politiques de Mme de Marans montrent la circulation à double sens, et l'évolution constante, des idées et des modes entre ville et campagne d'une part, entre villageois et élites rurales d'autre part. Cette « culture en mouvement »<sup>75</sup> s'appréhende alors par

---

*Au bord de la falaise. L'histoire entre certitudes et inquiétudes*, Paris, Albin Michel, 1998, 293 p.), en passant par Pascal Ory, « L'Histoire culturelle de la France contemporaine : question et questionnement », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 16, 1987, p. 67-82 ; n° spécial Histoire culturelle, *RHMC*, 39-1, 1992-1 ; Jean-Pierre Rioux, Jean-François Sirinelli (dir.), *Histoire de la France culturelle*, Paris, Seuil, 1997-1998, 4 vol. Philippe Poirrier, *Les enjeux de l'histoire culturelle*, Paris, Seuil, 2004, 441 p., fait un point intéressant sur l'état de la recherche.

72 L'histoire des mentalités, caractéristique de la recherche des années 1970, a été contestée pour son aspect trop binaire et simplificateur. Ainsi, la césure entre culture savante des élites et culture populaire, induite notamment par les travaux de Robert Mandrou, gomme à la fois les spécificités individuelles et les circulations culturelles entre les groupes. Voir Michel de Certeau, Dominique Julia, Jacques Revel, « La beauté du mort. Le concept de culture populaire », Michel de Certeau, *La culture au pluriel*, Paris, Gallimard, 1974, p. 55-94 ; *Les intermédiaires culturels*, Actes du colloque du Centre méridional d'Histoire Sociale, des Mentalités et des Cultures, 1978, Aix-en-Provence, PUProvence et Paris, Champion, 1981, 682 p. Une histoire des mentalités « revue et corrigée » nourrit néanmoins l'histoire des représentations et celle des sensibilités, toutes deux tributaires des travaux de Philippe Ariès, Georges Duby ou Alphonse Dupront.

73 Sur le concept d'élites, qui permet de traiter à la fois de la noblesse et des membres du Tiers (et du clergé) qui se reconnaissent un même mode de vie et les mêmes valeurs, voir Frédérique Leferme-Falguières et Vanessa Van Renterghem, « Le concept d'élites. Approches historiographiques et méthodologiques », *Hypothèses*, 2000-1, p. 55-67.

74 Robert Muchembled, *Culture populaire et culture des élites dans la France Moderne (XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup>)*, Paris, Flammarion, 1968, 398 p. Le débat sur le sujet est désormais clos et les historiens du culturel reconnaissent les multiples interactions existant entre ces deux faces d'une même pièce.

75 Jean Molino, « Combien de cultures ? », *Les intermédiaires culturels*, *op. cit.*, p. 636, mais on retiendra aussi son idée d'une culture résultant de « micro-cultures en mouvement » (p. 638).



divers biais, à l'aide de divers outils. Dans cette optique, le salon, considéré comme un espace d'échange entre membres d'un même réseau, intéresse non seulement l'histoire des élites mais aussi l'histoire littéraire, l'histoire culturelle, la sociologie de la littérature, l'histoire de la conversation (normes et formes), ou encore l'histoire des femmes (elles servent de relais, de médiateurs, pacifient les échanges, seraient à l'origine de la civilité) : c'est l'approche retenue par Antoine Lilti dans *Le monde des salons* (Fayard, 2005) et que l'on propose de suivre ici.

À quoi s'intéresse une châtelaine lettrée du XVIII<sup>e</sup> siècle d'après les écrits de Mme de Marans ? Pour répondre à cette question, il faut s'appuyer sur les recherches de l'histoire de la pensée (la philosophie et la morale), de la littérature, des sciences, des arts... afin de resituer les savoirs de Mme de Marans, à comparer aussi avec ceux d'autres femmes en France et ailleurs en Europe au même moment.

Défendu par Marc Bloch, le comparatisme tel qu'employé par ceux qu'il a inspirés a surtout été utilisé pour comparer des territoires ou des phénomènes<sup>76</sup>. Les critiques portées à cette méthode incitent à porter une attention particulière à la contextualisation des exemples utilisés, et à éviter tout déterminisme. Ces précautions posées, la comparaison est un outil intéressant, pour lequel plaident Marie-Christine Granjon et Michel Trebitsch en histoire culturelle<sup>77</sup>. Elle est par exemple possible avec l'Angleterre pour Lawrence Stone<sup>78</sup>, car les élites ont partout le même mode de vie : relations, circulations, interdépendances et leurs conséquences, sont similaires de part et d'autre de la Manche. Récemment, un ouvrage a mis en évidence l'existence d'un dialogue constant entre France et Angleterre, basé sur des interpénétrations et interactions culturelles, économiques ou politiques<sup>79</sup>, que l'on peut appliquer à la culture et à l'éducation des femmes. Mais cette approche comparatiste est valable aussi, selon moi, pour les élites francophiles européennes, qu'elles soient néerlandaises<sup>80</sup>,

76 Marc Bloch, « Pour une histoire comparée des sociétés européennes », *Revue de synthèse historique*, 1928, n° 46, p. 15-50 ; Michel Espagne, Michael Werner, « La construction d'une référence culturelle allemande en France, genèse et histoire », *Annales ESC*, 1987, 42-4, p. 969-992 ; Michel Espagne, « Sur les limites du comparatisme en histoire culturelle », *Genèses*, 1994, n°17, p. 112-121 ; Michael Werner, Bénédicte Zimmermann (dir.), *De la comparaison à l'histoire croisée*, Paris, Seuil, 2004, 236 p.

77 Marie-Christine Granjon, Michel Trebitsch (dir.), *Pour une histoire comparée des intellectuels*, Paris/Bruxelles, IHTP-CNRS/Complexe, 1998, 176 p.

78 Lawrence Stone, *The Crisis of the aristocracy : 1558-1641*, Oxford, Clarendon Press, 1965, 841 p. ; Lawrence Stone, *The family sex and marriage in England 1500-1800*, London, Weidenfeld and Nicolson, 1977, 800 p.

79 Jean-Philippe Genet, François-Joseph Ruggiu (dir.), *Les idées passent-elles la Manche ?*, Paris, PUPS, 2007, 402 p.

80 La figure de Belle de Zuylen (Isabelle de Charrière) s'impose. Plus que vers Raymond Trousson, *Isabelle de Charrière : un destin de femme au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1994, 344 p., on orientera le lecteur vers les publications de Madeleine van Strien-Chardonneau, par exemple : « Isabelle de Charrière (Belle de Zuylen) et l'éducation des femmes », Guyonne Leduc, *L'éducation*

suisse<sup>81</sup> ou russe<sup>82</sup>. Les réticences existent, mais la France reste pour elles un modèle culturel, les femmes des élites de ces pays lisent, écrivent et vivent à la française. Dans le cadre de cette étude sur Mme de Marans, la comparaison serait, premièrement et minoritairement, un travail sur la réception des habitudes culturelles européennes par la diariste (notamment *via* l'anglophilie), deuxièmement et principalement, une histoire comparée à échelle de l'individu et de la cellule familiale, des représentations et habitudes culturelles des femmes des élites provinciales européennes. Cette approche bénéficie de plus des travaux réalisés en Angleterre sur les *bluestockings*, ou bas bleus<sup>83</sup> : les Françaises cultivées des Lumières en sont-elles un équivalent ?

De plus, Mme de Marans a publié la production de sa plume, il convient donc de se pencher aussi sur l'histoire du livre et de l'édition<sup>84</sup>. Reconsidérer le monde des Lettres en allant interroger les *minores*, les petits, est d'ailleurs d'actualité<sup>85</sup>.

Par ailleurs, la scène principale a lieu en province : entre Maine et Vendômois,

---

*des femmes en Europe et en Amérique du Nord de la Renaissance à 1848*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 216-229, ou « Une lectrice du XVIIIe s., Belle de Zuylen/Isabelle de Charrière (1740-1805). Livres et pratiques de lecture à travers sa correspondance », I. Brouard-Arends (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 177-186.

- 81 La bibliothèque de Genève et les Archives cantonales vaudoises possèdent ainsi un fonds exceptionnel (notamment le fonds Charrière). Je m'appuie sur la bibliographie de Philip Rieder (*La figure du patient au XVIIIe s.*, Genève, Droz, 2010, 586 p.), qui cite notamment Marie Joséphine Christine de Romilly (1770-1823), *Journal*, 1788-1789 (Archives d'État de Genève, Romilly/3e série) ; Jeanne-Marie Prévost Bellamy (1725-1785), Bibliothèque de Genève, Ms fr 4734 ; le *Journal* de Catherine Charrière de Sévery (Arch. cantonales vaudoises, Ci 9-11, Ci 13-14) ; le *Livre de ménage* de Salomon et Catherine Charrière de Sévery (Arch. cantonales vaudoises, Acb 879) ; *Notes comptables et « souvenirs »* d'Angletine-Charlotte de Chandieu-Villars (1702-1784), 1725-1774 (Arch. cantonales vaudoises, Ada 1011-1030) ; Angletine Effinguer de Wildegg, *Journal*, 1781-1795 (Arch. cantonales vaudoises, Ci 33) ; Lucie Charrière, *Journal intime*, 1809 (Arch. cantonales vaudoises, Bb 19-20) ; Émilie Trembley, « Journal inédit d'Albertine de Saussure : un tableau de la société genevoise au XVIIIe siècle », *Le mois suisse*, 1, 1939, n°8, 26-45, n°9, 32-52, 2, 1940, n°10, p. 68-91 [non trouvé] ; Dorette Berthoud, « Le journal d'Isabelle Morel de Gélieu », *Actes de la société jurassienne d'émulation*, 1973, 76, p. 9-50.
- 82 Elena Gretchanaia, « Les écrits autobiographiques des femmes russes du XVIIIe siècle rédigés en français », *Dix-huitième siècle*, 2004, n° 36, p. 131-154 ; Elena Gretchanaia, Catherine Viollet, « Si tu lis jamais ce journal ». *Diaristes russes francophones, 1780-1854*. Paris, CNRS-Éditions, 2008, 345 p. ; Elena Gretchanaia, « Je vous parlerai la langue de l'Europe... » : *La francophonie en Russie (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Bruxelles, Bern, Berlin, Frankfurt-am-Main, New-York, Oxford, Wien, Peter Lang, 2012, 411 p.
- 83 Anthologies et analyse dans Sylvia Harcstark Myers, *The Bluestocking circle : women, friendship, and the life of the mind in eighteenth-century England*, Oxford, Clarendon Press, 1990, 342 p. ; Gary Kelly (dir.), *Bluestocking feminism : writings of the Bluestocking Circle, 1738-1785*, London, Pickering & Chatto, 1999, 6 vol. Voir aussi Élisabeth Bourcier, *Les journaux privés en Angleterre de 1600 à 1660*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1976, 496 p. et Judy Simons, *Diaries and journals of literary women from Fanny Burney to Virginia Woolf*, Londres, Macmillan, 1990, 218 p.
- 84 Une vaste bibliographie a jalonné le sujet entre Lucien Febvre, Henri-Jean Martin, *L'apparition du livre*, Paris, Albin Michel, 1958, 538 p. et les résultats du colloque de Sydney *Le livre, l'édition et la lecture dans le monde contemporain. The history of book. International comparisons*, 2005, notamment en France l'incontournable ouvrage de Roger Chartier et Henri-Jean Martin (dir.), *Histoire de l'édition française*, Paris, Fayard [rééd.], 1990-1991, 4 vol.. Se reporter au chapitre 1 pour plus de détails.
- 85 Citons par exemple Éric Dussert, *Une forêt cachée. 156 portraits d'écrivains oubliés*, Paris, La Table Ronde, 2013, 605 p., mais dont seulement quatre auteurs sont nés avant 1789, et 16 sont des femmes.

l'histoire locale bénéficie des travaux fondateurs des érudits locaux du XIXe<sup>86</sup>, comme des recherches de qualité du XXe siècle<sup>87</sup>, une base utile pour repenser la sociabilité des élites à la campagne. Dégager le réseau des voisins, amis et familiers qui ont pu influencer Mme de Marans, la conseiller, ou orienter ses lectures est comme une ébauche de prosopographie des élites entre Mondoubleau et Saint-Calais. Il convient d'ailleurs de souligner le rôle essentiel de l'épistolaire dans cette étude, comme dans toute analyse des réseaux sociaux et culturels, en particulier féminins<sup>88</sup>.

Cette démarche aboutirait alors à une histoire de la culture des châtelaines, voire même des femmes des élites des campagnes, dans la lignée des *cultural studies*. Ce champ d'étude s'intéresse à la manière dont les sujets d'un groupe modèlent ou expérimentent leurs vies, dans un contexte culturel et social donné, à l'aide des méthodes des différentes sciences « exactes », sociales et humaines. Le tout sans négliger la mise en contexte, essentielle au travail de l'historien, afin d'éviter tout relativisme ou tout anachronisme.

De plus, l'interdisciplinarité s'invite désormais dans la recherche en histoire, elle enrichit le plan de travail de l'historien des outils d'autres sciences.

Certaines des méthodes de la critique littéraire, telle l'analyse du style, du

---

86 On été consultés : Philibert-Jérôme Gaucher de Passac, *Vendôme et le Vendômois*, Vendôme, Morard-Jahyer, 1823, 274 p. ; abbé Michel Simon, *Histoire de Vendôme et de ses environs*, Vendôme, Henrion-Loiseau, 1834, 3 vol. ; Auguste Voisin, *Notes historiques sur le Bas-Vendômois*, Saint-Calais, Peltier-Voisin, 1856, 148 p. ; Emmanuel Chambois, « La vie agricole au Perche-Gouet pendant le XVIIIe siècle », *BSAV*, 1892, p. 44-63 ; Charles Métais, *Cartulaire de l'abbaye cardinale de la Trinité de Vendôme*, Paris, Picard & Fils, 1895, vol. 3.

87 J. Vassort, *Une société provinciale face à son devenir*, *op. cit.* ; Jean Vassort, *Les papiers d'un laboureur au siècle des Lumières*, Pierre Bordier : une culture paysanne, Seyssel, Champ Vallon, 1999, 240 p., titres auxquels on peut ajouter ses différents articles dans le *BSAV*, revue de référence pour le chercheur qui s'intéresse à l'histoire du Vendômois.

Pour le Maine, André Bouton, *Le Maine, histoire économique et sociale, XVIIe et XVIIIe siècles*, Le Mans, A. Bouton, 1974, 661 p. est un utile point de départ, à enrichir des travaux d'Annie Antoine sur les campagnes de l'Ouest (*Fiefs et villages du Bas-Maine au XVIIIe siècle : étude de la seigneurie et de la vie rurale dans une province de l'Ouest au dernier siècle de l'Ancien Régime*, Thèse d'Histoire Moderne sous la direction de Jean-Marie Constant, Université du Maine, 1993) ; d'Anne Fillon sur les villageois des Lumières (*Louis Simon, étaminier (1741-1820) dans son village du Haut-Maine au siècle des Lumières*, Thèse d'Histoire Moderne sous la direction de Jean-Marie Constant, Université du Maine, 1982, 2 vol. ; *Les trois bagues aux doigts. Amours villageoises au XVIIIe siècle*, Paris, Laffont, 1989, 528 p. ; *Fruits d'écriture, sociétés et mentalités aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Le Mans, PLHAM, 2000, 383 p.) ; et des ouvrages collectifs du laboratoire d'Histoire Moderne de l'Université du Maine comme *Gens de l'Ouest, Contribution à l'histoire des cultures provinciales*, Le Mans, PLHAM, 2001, 546 p. Les revues savantes sarthoises, à savoir, *La Province du Maine*, le *BSASAS* et la *RHAM* sont aussi incontournables.

88 Sur les femmes et la correspondance : Christine Planté (dir.), *L'épistolaire, un genre féminin ?*, Paris, Champion, 1998, 305 p. ; Marie-France Silver, Marie-Laure Girou Swiderski, *Femmes en toutes lettres. Les épistoliers du XVIIIe s.*, Oxford, SVEC, 2000, 277 p. ; Brigitte Diaz et Jürgen Siess, *L'épistolaire au féminin : correspondances de femmes, XVIIIe-XXe siècle. Colloque de Cerisy-la-Salle, 1er-5 octobre 2003*, Centre de recherche 'Textes, Histoire, Langage', Caen, PUCaen, 2006, 258 p.

vocabulaire (choix des termes, récurrences), des champs lexicaux, permettent d'évaluer la qualité de la plume de Mme de Marans, elles sont aussi des outils intéressants pour comprendre l'usage qu'elle fait de ses journaux. La forme de son discours en valide le fond, c'est donc un critère d'analyse à intégrer. Les nouvelles problématiques de l'histoire littéraire et de l'histoire du livre sur les choix de lecture, les pratiques et manières de lire, les valeurs véhiculées, l'appropriation des œuvres, le lien construit entre le lecteur et l'auteur<sup>89</sup>... sont autant d'orientations intéressantes pour dresser le portrait d'une femme cultivée des Lumières.

Enfin, le document n'est pas prioritairement source, mais possède évidemment différents statuts. Le journal intime ou personnel renferme ainsi une charge symbolique, émotionnelle et sentimentale, forcément subjective, bien visible dans le cas de Mme de Marans. Pour cette délicate histoire des sensibilités<sup>90</sup>, basée sur un matériel sensible, le journal, il faut avoir recours à la boîte à outils des psychanalystes et s'appuyer sur les essais de psychohistoire<sup>91</sup>. « Application des apports de la théorie psychanalytique à l'investigation des phénomènes historiques »<sup>92</sup>, la psychohistoire permet en effet de révéler la part de l'irrationnel dans les comportements, les motivations inconscientes, ce que cachent les silences, les fantasmes, le respect des normes et les déviances. Sans négliger, parmi les éléments clés d'explication, la part du collectif et du contexte historique, la psychohistoire cherche à faire resurgir la part du non-dit, des souvenirs et de la mémoire venant hanter et influencer le présent de l'individu étudié, c'est donc, tel que l'a analysé Jean-François Chiantaretto, un complément important dans l'étude de l'intime et des journaux personnels<sup>93</sup>. Cependant, pour éviter l'écueil de l'anachronisme,

---

89 En complément des travaux de Roger Chartier et Robert Darnton, on peut consulter Jean-Yves Mollier, « Histoire culturelle et histoire littéraire » et Judith Lyon-Caen, « Histoire littéraire et Histoire de la lecture », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, 2003/3, p. 597-612 et p. 613-623.

90 Voir les travaux de Michel Pastoureau sur les significations de la couleur ou de l'animal ; ceux d'Alain Corbin sur les cinq sens et les seuils de tolérance ; d'Arlette Farge sur l'économie des émotions...

91 Deux ouvrages pratiques : Élisabeth Roudinesco, Michel Plon, *Dictionnaire de la psychanalyse*, Paris, Fayard, 2006 [3e éd.], 1217 p. ; Jean Laplanche, J.-B. Pontalis, *Vocabulaire de la psychanalyse*, Paris, PUF, 2003 [14e éd.], 523 p. Des réflexions sur les rapports entre histoire et psychanalyse : Alain Besançon, « Vers une histoire psychanalytique », *Annales ESC*, n°3-4, 1969, p. 594-616 et 1011-1033 ; Alain Besançon, *Histoire et expérience du moi*, Paris, Flammarion, 1971, 241 p. ; Alain Besançon, « L'inconscient : l'épisode de la prostituée dans *Que faire ?* et dans *Le Sous-sol* », Jacques Le Goff (dir.), *La nouvelle histoire*, III, Paris, Gallimard, 1974 ; Rudolf Binion, *Introduction à la psychohistoire*, Paris, PUF, 1982, 79 p. ; Rosalind Minsky, *Psychoanalysis and gender, an introductory reader*, Londres, Routledge, 1996, 317 p. ; Rosalind Minsky, *Psychoanalysis and culture : contemporary states of mind*, Cambridge, Polity Press, 1998, 245 p. Quelques applications : Michel Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Plon, 1961 ; Robert Mandrou, *Magistrats et sorciers en France au XVIIe siècle : une analyse de psychologie historique*, Paris, Plon, 1968, 583 p. ; Jean-Maurice Bizière, « 'Before and After', essai de psychohistoire », *RHMC*, t. XXVII, avril-juin 1980, p. 177-207 ; Robert Darnton, *Le grand massacre des chats*, Paris, Les Belles Lettres, 2011 [trad.], 376 p.

92 J.-M. Bizière, « 'Before and After' », art. cit., p. 178.

93 Jean-François Chiantaretto, *De l'acte autobiographique : le psychanalyste et l'écriture*

ou celui d'une interprétation trop grossière de ce monde des émotions et sentiments de sociétés passées, qui nous sont forcément étrangers, cette étude des sensibilités, réalisée à l'aide des outils de la psychohistoire, doit être replacée dans le contexte qui lui est propre des croyances, convictions, goûts, codes et normes sociales spécifiques aux groupes auquel appartient l'individu étudié.

Ce détour historiographique dégage donc les éléments méthodologiques utiles pour une recherche basée sur les écrits du for privé et la microhistoire, exercice de contextualisation au croisement de plusieurs axes de recherches inspirés de différentes écoles, approches et méthodes historiques, le tout à la lumière des études sur l'histoire des femmes<sup>94</sup>. Ce travail est ainsi l'occasion de rappeler l'aspect expérimental et ludique du métier de l'historien (certes conscient de la difficulté de la tâche, mais qui « n'a pas le droit de désertier »<sup>95</sup>) ; travail construit à partir d'une source unique, mais dont les résultats sont tout aussi valables qu'une enquête quantitative<sup>96</sup>.

Dans ce jeu avec les écoles et les approches historiques, les précautions méthodologiques sont nécessaires. Tout d'abord, les erreurs non intentionnelles sont possibles. L'historien local André Bouton, dans son paragraphe sur les Vanssay à Saint-Domingue, n'a par exemple pas différencié les familles Vanssay et Edme des Rouaudières, devenues une seule famille « Vanssay des Rouaudières », établie en métropole à « Lermenon »<sup>97</sup>. Dans les sources même, l'orthographe du lieu, comme sa prononciation, prêtent à confusion : Rodières sur la carte de Cassini par exemple, mais on trouve toutes les orthographes possibles dans les actes notariés, tels Rhodières, Roudières, Ronaudières... Il est parfois difficile d'identifier la terre lors de dépouillements de fonds d'archives. Aux Archives Nationales, des documents classés aux « Benandières » se sont révélés être des actes concernant les Rouaudières. L'erreur est rapide et les omissions possibles.

---

*autobiographique*, Seyssel, Champ Vallon, 1995, 293 p. ; Jean-François Chiantaretto (dir.), *Écriture de soi et psychanalyse*, Actes du colloque, Paris, 29 et 30 septembre 1995, Paris, l'Harmattan, 1996, 283 p. ; Jean-François Chiantaretto, Anne Clancier, Anne Roche, *Autobiographie, journal intime et psychanalyse*, Paris, Economica – Anthropos, 2005, 338 p.

94 Approche retenue actuellement dans de nombreux domaines, notamment dans l'histoire littéraire : femmes et for privé (Agnès Cousson, *L'Écriture de soi, Lettres et récits autobiographiques des religieuses de Port-Royal*, Paris, H. Champion, 2012, 636 p.), femmes et littérature (n° spécial « Y a-t-il une histoire littéraire des femmes ? » de la revue *Littérature, Histoire, Théorie*, n°7, janvier 2011)... La place de la littérature dans la vie des femmes est réévaluée, voir par exemple Christine Mongenot, Marie-Emmanuelle Plagnol-Diéval (dir.), *Madame de Maintenon, une femme de lettres*, Rennes, PUR, 2012, 324 p.

95 Lucien Febvre, « La sensibilité et l'histoire », *Annales d'histoire sociale*, 1941, p. 5-20.

96 Nous renvoyons à Philippe Artières, Anne-Emmanuelle Demartini, Dominique Kalifa, Stéphane Michonneau, Sylvain Venayre, *Le dossier Bertrand. Jeux d'histoire*, Paris, Manuella éditions, 2008, 129 p., cadavre exquis ou jeu de collage des différentes recherches individuelles d'un groupe d'historiens qui se sont penchés sur le même dossier d'archives.

97 A. Bouton, *Le Maine, histoire économique et sociale, op. cit.*, p. 452.

Ensuite, les sources écrites à la première personne doivent être maniées avec précaution. On sait que les mémoires sont l'occasion pour leur auteur de se justifier d'actions passées, de réécrire l'histoire à son avantage ou à celui de la cause défendue, dans tous les cas d'offrir une vision de l'histoire et non de faire œuvre d'historien. De même, le journal intime ou personnel, même sincère dans ses intentions, n'offre qu'un profil de son propriétaire. Il met de côté des pans entiers de sa vie, tandis que, tel que le ferait une loupe, il en grossit d'autres, exagérant leur importance dans la réalité quotidienne de l'auteur. La fragmentation et le caractère individuel et unique de cette forme d'écrit ne doivent pas être oubliés, afin de ne pas conduire à une généralisation abusive des conclusions qui pourraient en être tirées. Il convient donc de garder à l'esprit que la tenue du journal n'est qu'un loisir parmi d'autres dans la vie de Mme de Marans. Pour une heure qu'elle lui consacre, combien sont dévolues à tout autre chose ? Comment évaluer l'importance des sujets abordés dans le journal ? Peut-être qu'une fois refermé, les préoccupations qu'il renferme étaient vite oubliées, au profit de soucis plus matériels et quotidiens ? Un regard distancié et une prudence dans les interprétations s'imposent donc.

Plus généralement, les sources du XVIIIe siècle appellent une lecture critique, car leur réalisation est ambiguë : les auteurs du temps veulent se cacher derrière un idéal de vérité, mais leur regard n'est jamais objectif. Il en est ainsi des fiches de police d'Hémery sur les auteurs parisiens, censées être neutres et refléter fidèlement le portrait des personnes surveillées. Elles offrent en réalité la vision de ce que sont ces gens de lettres pour l'inspecteur de la librairie et l'élite à laquelle il appartient, elles véhiculent donc une représentation construite sur des préjugés et ne sont pas un matériau brut<sup>98</sup>. Cet exemple incite à prendre des précautions face aux discours des auteurs des Lumières, dont fait partie Mme de Marans, et à faire preuve de recul critique sur le contenu de ces sources, certes riches, mais jamais neutres.

S'il convient de ne pas faire d'un cas une généralité, le cas de Mme de Marans a-t-il une valeur de représentativité ? Quelle que soit la réponse, il faut s'efforcer de ne tomber ni dans l'anecdote, ni dans la biographie classique, mais montrer comment, « au milieu d'une partition commune, [un individu historiquement expliqué] fait entendre sa note particulière, son style »<sup>99</sup>. Genre hybride et renouvelé, la « vraie »<sup>100</sup> biographie actuelle, est une sorte de bricolage entre la biographie romancée qui « simule la vie mais

98 R. Darnton, *Le grand massacre des chats*, op. cit.

99 Jacques Le Goff, « Comment écrire une biographie historique aujourd'hui ? », *Le Débat*, 1989/2, n°54, p. 48-53.

100 Pour cette citation et les suivantes : Paul Murray Kendall, *The art of biography*, London, Allen and Unwin, 1965, p. 15. cité par C. Delacroix, F. Dosse, P. Garcia, N. Offenstadt (dir.), *Historiographies*, I, op. cit. Sur les enjeux de l'écriture biographique, voir Christine Planté, « Écrire des vies de femmes », *Les Cahiers du GRIF, Le genre de l'histoire*, 37-38, 1988, p. 57-75.

ne respecte pas les matériaux dont elle dispose », et la biographie érudite « gorgée de faits, issue de l'érudition compilation [...] mais [qui] ne simule pas une vie ». Dans cet entre-deux, la nouvelle biographie a certes l'avantage de s'intéresser aux logiques individuelles, qui balayent les enjeux transversaux d'une époque<sup>101</sup>. La biographie fait donc du personnage « un sujet 'globalisant' autour duquel s'organise tout le champ de la recherche »<sup>102</sup>. Mais l'attention portée aux tensions, aux contradictions, ou encore aux aléas du temps, aux hasards qui agissent sur l'individu, fait transparaître un vécu possible parmi d'autres<sup>103</sup>. Ce travail n'a donc pas la prétention de donner des conclusions définitives, mais d'offrir des pistes possibles, de proposer des hypothèses parmi les plus probables, ce qui, nous l'espérons, justifiera auprès du lecteur l'emploi fréquent du conditionnel. C'est pourquoi aussi les contradictions de la pensée de Mme de Marans, flagrantes parfois, ambiguës souvent, n'ont ni été cachées ni systématiquement interprétées : elles construisent et définissent le personnage autant qu'elles sont le fruit du contexte dans lequel la diariste évolue. Champ d'expérience et d'investigation ouvert, constamment renouvelé, jamais l'intime ne se limitera aux bornes nécessaires à toute étude universitaire, et c'est bien ce qui le rend intéressant aux yeux du chercheur.

### **Quelques pistes de réflexion(s).**

Mieux qu'une étude de cas, le présent travail vise à renouveler ce que l'on croit savoir de l'éducation et la culture des femmes de la petite noblesse provinciale au XVIIIe siècle. La situation de Mme de Marans est-elle exceptionnelle ? Selon Carlo Ginzburg, « chez un individu médiocre, en lui-même privé de relief et pour cette raison précisément représentatif, on peut observer comme dans un microcosme les caractéristiques d'une entière couche sociale à une époque historique donnée »<sup>104</sup>. Pour

---

101 Voir par exemple : François Dosse, *Le pari biographique. Écrire une vie*, Paris, La Découverte, 2005, 480 p. ; Sabina Loriga, « La biographie comme problème », Jacques Revel (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Seuil, 1996, p. 209-231. Autres stimulantes interrogations sur la biographie « au féminin » par Michèle Crogiez-Labarthe, « Reconstituer sans trahir ? Ou comment composer la biographie d'une femme oubliée : la duchesse d'Enville (1716-1797) », Guyonne Leduc (dir.), *Nouvelles sources et nouvelles méthodologies de recherche dans les études sur les femmes*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 89-97.

102 Jacques Le Goff, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1996, p. 15.

103 Nous empruntons encore le chemin tracé par Jacques Le Goff : « Saint-Louis ne va pas imperturbablement vers son destin de roi saint, dans les conditions du XIIIe siècle et selon les modèles dominants de son temps. Il se construit lui-même et construit son époque autant qu'il est construit par elle. Et cette construction est faite de hasards, d'hésitations, de choix » (*Ibidem*, p. 18).

104 Pour cette citation et la suivante : Carlo Ginzburg, *Le fromage et les vers. L'univers d'un meunier du XVIe siècle*, Paris, Aubier, 1980 [trad.], p. 16.

autant, le meunier Menocchio, auquel il souhaite appliquer ce raisonnement, est un « cas limite » reconnaît-il, pas du tout représentatif de la norme des paysans du Frioul de son temps. Mais ce n'est pas parce qu'il est singulier qu'il est hors de son temps, c'est l'« exceptionnel normal » d'Edoardo Grendi<sup>105</sup>. Comme les écrits laissés par et sur le meunier, la production de Mme de Marans a l'avantage de regrouper en un seul corpus les éléments constitutifs de la culture de son temps, accessibles à tous, mais ailleurs dispersés, ou à peine mentionnés, comme l'écrit Ginzburg. Parce que « la culture offre à l'individu un horizon de possibilités latentes – une cage flexible et invisible dans laquelle exercer sa propre liberté conditionnelle »<sup>106</sup>, les écrits de Mme de Marans sont une source aisée à manier pour évoquer la culture qui peut être commune aux femmes lettrées des élites provinciales, notamment les châtelaines.

Un autre des intérêts de cette source est qu'elle permet de proposer une méthode d'analyse d'un écrit du for privé en tant que support matériel d'un contenu spécifique : comment s'organisent les idées éparses d'un journal personnel tenu sur des dizaines d'années ? Comment trouver un fil directeur à des idées fluctuantes, parfois anodines et posées là car elles y sont « aussi bien qu'ailleurs »<sup>107</sup>, parfois essentielles dans la construction de l'individu étudié, et qui guident sa vie ?

D'ailleurs, où Mme de Marans puise-t-elle ses arguments ? Elle expose souvent deux points de vue contradictoires qui sont ses hésitations et ses doutes, elle confronte des idées différentes, s'abreuve à différentes sources : sont-ce les mêmes que les autres femmes dont l'exemple est connu ? En résumé, à quelle articulation des savoirs à sa disposition procède Mme de Marans ? À quoi peut lui servir de noter ce qu'elle sait et pense ? Pourquoi cet appétit de savoir ?

Afin de tenter de répondre à ces interrogations, trois grands pôles de réflexion guideront notre argumentation.

Le premier s'articule autour du rôle de la nature de la source (chapitre 1) : influe-t-elle sur son contenu ? Le corpus des écrits de Mme de Marans est une source précieuse, il est rare de trouver des journaux personnels féminins avant la fin du XVIIIe siècle, rare aussi d'en avoir conservé les originaux, en si bon état de conservation. Il a donc paru intéressant de profiter de cette chance. Que leur auteure ait décidé de la publication de ces journaux est encore plus exceptionnel, mais cela fait-il de Mme de Marans une femme exceptionnelle et, partant, non représentative ? L'usage de son journal et la relation qu'elle entretient avec lui montrent qu'il s'agit d'un recours

---

105 Edoardo Grendi, « Microanalisi e storia sociale », *Quaderni storici*, 35, 1977, p. 512.

106 C. Ginzburg, *Le fromage et les vers*, *op. cit.*, p. 16.

107 *Mémorial*, p. VI.



plus ou moins banalisé pour Mme de Marans, elle y note tout et n'importe quoi, sans se soucier vraiment de l'allure générale du journal. C'est pourquoi ce rapport au journal en tant qu'objet matériel sera analysé dans un chapitre bien développé, afin aussi de donner un exemple de ce qui peut être tenté, lorsque le manuscrit existe encore. C'est un travail qui mobilise des outils et méthodes intéressants, sortant de l'ordinaire de l'historien, alors que leur utilisation est riche en informations. Il s'agit d'un chapitre qui a bien failli ne pas exister : il n'a été réalisable que grâce aux contacts noués avec la famille de Vanssay, qui a autorisé un accès aux manuscrits en mai 2012. De même, l'étude de l'édition des journaux de Mme de Marans n'a été possible que parce que j'ai fait le lien, au hasard d'une lecture, entre les *Pensées errantes* de Mme de Bénouville et les journaux manuscrits de Mme de Marans, qui s'y retrouvent quasiment mot pour mot. Cette trouvaille a entraîné une remise en question du rôle du manuscrit, de la mobilisation de son réseau par Mme de Marans, ses objectifs, sa culture du livre..., soit un hasard qui ouvre de nouveaux horizons et interroge encore plus la culture des femmes de l'élite en province.

Le second pôle de réflexion concerne les outils d'appropriation du savoir de Mme de Marans (chapitre 2), c'est-à-dire que l'on tentera d'amener une réponse nuancée et construite à la question suivante : comment a-t-elle acquis les moyens nécessaires à la tenue d'un journal à l'écriture régulière et de qualité, au contenu varié ? Comment a-t-elle pu parvenir à la volonté de devenir auteur ? Ces choix impliquent une bonne éducation et des connaissances éclectiques, autant qu'une conscience de leur intérêt de la part de la diariste, et pourquoi pas le besoin d'une reconnaissance. Comment a-t-elle acquis ces savoirs et ces valeurs ? Les multiples voies et stratégies employées par les femmes hors du monde urbain (mais tout en le mobilisant parfois) pour faire venir à elles les savoirs seront donc abordées ici. La diversité des outils d'appropriation et la variété de la composition des savoirs de Mme de Marans expliquent la diversité des méthodes de travail employées pour répondre à cette interrogation.

Un troisième pôle, regroupant plusieurs chapitres, est centré sur les savoirs et les valeurs de Mme de Marans (chapitres 3, 4 et 5) : qu'est-ce qui l'intéresse, et pourquoi ? À quoi cela lui sert-il ? Ces choix répondent-ils à son éducation, à son milieu social, à son statut de femme, aux attentes de la société, ou bien tout cela à la fois ? Il s'agit d'un mélange composite, forgé au fil des ans ; cet agrégat de savoirs et de centres d'intérêt répond aux diverses ambitions de Mme de Marans. Dans un premier temps, l'acquisition de savoirs relève d'enjeux purement individuels. Les questions et réponses qu'offrent la morale et la religion aux esprits du temps interpellent cette femme, qui

navigue entre doutes et certitudes spirituelles. Puisque le système moral et philosophique de Mme de Marans est une morale qui se veut en action, cette étude ne peut se passer d'une interrogation des domaines d'application de cette morale « maransienne » : la société et ses inégalités de rang, d'ordre ou de genre. Acquérir les valeurs et signes de reconnaissance du groupe social auquel elle appartient permet à Mme de Marans de s'intégrer en tant qu'anoblie récente<sup>108</sup> dans un réseau essentiellement constitué de membres de la noblesse relativement ancienne, d'épée ou de robe, mais tous assez riches. Enfin les enjeux de genre ne sont pas absents de sa réflexion. Diffuser de soi une image de femme lettrée par l'appropriation de la culture du temps, de savoirs dits masculins, et par une prise de position en faveur des femmes, est aussi une des ambitions de la diariste, et non des moindres. Elle fait d'elle un personnage original, non seulement une réceptrice de la culture des Lumières, mais une actrice à part entière.

Afin de présenter une étude nuancée, nous concluons cette réflexion par une mise en évidence des limites de la démarche de Mme de Marans, qui se heurte aux banals écueils du quotidien des châtelaines (chapitre 6).

Mme de Marans offre une silhouette de la femme lettrée et éclairée de province. Son cas permettra peut-être d'avancer une réponse à la question de Virginia Woolf qui voulait « retrouver ou [...] reconstituer une image de cette dame mélancolique qui aimait à errer dans les champs, à penser aux choses inhabituelles », même à travers des « commérages, fussent-ils douteux »<sup>109</sup>. Quelles stratégies de mobilisation de l'information et quelles ambitions motivent la vie culturelle des châtelaines ?

### **Un chemin à parcourir.**

Les études sur les femmes insistent sur leur peu d'accès à la culture dominante, ou mettent en avant les lacunes de leur éducation, comme la place inférieure qui leur est accordée dans la société, elles dressent un portrait en négatif de ce que la femme n'est ou n'a pas.

Dans la lignée des travaux de Daniel Roche ou Roger Chartier, on se propose de faire ici, non pas une « histoire sociale de la culture », mais une « histoire culturelle du

---

108 Non seulement elle est une femme, mariée à un cadet de famille, mais elle appartient à la première génération de sa famille en théorie réellement considérée comme noble.

109 V. Woolf, *Une chambre à soi*, *op. cit.*, p. 91.

social »<sup>110</sup> : le cas de Mme de Marans, mis en relation avec d'autres exemples féminins des XVIIe et XVIIIe siècles<sup>111</sup>, montre que l'association femme et culture n'est pas si inhabituelle ou exceptionnelle dans les châteaux éloignés du cœur de la République des Lettres<sup>112</sup>. De plus, cette association ne passe pas forcément par le salon et la salonnière, comme il a longtemps été écrit à propos de la province<sup>113</sup>. Au-delà de la grande pluralité que peut recouvrir le bagage culturel et intellectuel de chacune de ces femmes, un point commun les relie : leur désir de savoir est assouvi (du moins en partie ?) grâce à la maîtrise des voies d'accès au salut par les Lettres, elles profitent d'un réseau mobilisable et mobilisé. Robert Darnton a souligné le manque de sources permettant d'étayer les nombreuses théories des littéraires et des historiens concernant la réception des idées des Lumières<sup>114</sup>. Pour le chercheur, la châtelaine vendômoise Mme de Marans est alors un sujet d'observation précieux.

« J'ai voulu que le lecteur voie et entende mon personnage comme je l'ai vu et entendu moi-même »<sup>115</sup>, a écrit Jacques Le Goff, mais c'est aussi pour laisser le lecteur saisir les détours de la plume de Mme de Marans et les hésitations de sa pensée, pour offrir aussi la possibilité de mieux s'immerger dans la source – sans jamais s'y noyer – que j'ai beaucoup cité la châtelaine.

---

110 Roger Chartier, « Le monde comme représentation », *Annales ESC*, n°6, 1989, p. 1505-1520.

111 Nous suivons en cela la méthode de Benedetta Craveri, selon qui la « permanence du style » entre les deux siècles rend « incongrue » toute césure pour une étude reposant sur la sociabilité mondaine (*L'âge de la conversation*, Paris, Gallimard, 2002 [trad. Éliane Deschamps-Pria], p. 10). Or, l'on verra le rôle central de la sociabilité pour Mme de Marans dans l'acquisition et la valorisation d'une culture solide.

112 Dans sa thèse, Adeline Gargam recense 530 figures de femmes savantes et cultivées. Elle évoque ainsi l'existence d'une « amnésie par rapport à une multitude insoupçonnée et insoupçonnable de femmes qui ont œuvré dans le progrès du savoir et de la culture littéraire et scientifique » (A. Gargam, *Les femmes savantes et cultivées dans la littérature française des Lumières*, *op. cit.*). Le même constat est dressé par le CREIM (Centre de Recherches Interdisciplinaire sur les Musiciennes) dans le cas des musiciennes d'Ancien Régime.

113 Les études réalisées portent en effet soit, pour Paris et les villes, sur les femmes de l'aristocratie ou de la grande bourgeoisie urbaine ; soit, à la campagne, sur la réception et l'appropriation de la culture des Lumières par des groupes masculins. Le fait que la culture des Lumières touche aussi les (leurs) femmes n'étant alors étudié que comme une conséquence secondaire, un effet ricochet, de l'intérêt porté par leurs époux aux progrès et à la culture.

114 Robert Darnton, « An early information society : news and the media in Eighteenth century Paris », *The American Historical Review*, vol. 105, n°1, 2000, p. 1-35.

115 J. Le Goff, *Saint Louis*, *op. cit.*, p. 25.



# CHAPITRE 1.

## GENÈSE.

### DU JOURNAL PERSONNEL AU LIVRE ÉDITÉ

L'étude de la source, travail de l'historien, comporte deux aspects. Celui de l'analyse interne (que nous apprend le contenu de cette source ?) est toujours considéré comme central. Mais l'analyse externe de la source, l'analyse de sa fabrication, de sa nature – de sa matérialité, en tant que support d'un discours – participe à la compréhension de ce discours. Dans le cas des sources écrites manuscrites, cette approche de l'objet matériel génère plusieurs interrogations sur le choix du support, des matériaux, sur la disposition du texte et des signes qui l'accompagnent... Il est possible de reprendre et d'appliquer aux écrits du for privé la remarque de Robert Darnton sur l'*Encyclopédie*, qui « mérite d'être examinée non seulement en tant que texte mais en tant que réalité physique »<sup>1</sup>. L'analyse du contexte de la création de la source doit alors s'accompagner nécessairement de sa description physique et structurelle, à l'aide des apports de la génétique des textes<sup>2</sup> et de la codicologie<sup>3</sup>, de l'étude de la langue, de l'histoire de la littérature ou de la psychohistoire.

Emprunter modestement quelques méthodes de la génétique des textes contribue aussi à une approche « sensible et esthétique » d'un corpus littéraire. Puisqu'elle

---

1 Robert Darnton, *Gens de lettres, gens du livre*, Paris, Odile Jacob, 1992 (trad.), p. 226.

2 Pour une première approche : Pierre-Marc de Biasi, *La génétique des textes*, Paris, Nathan, 2000, 127 p., dont sont issues les citations suivantes (p. 7-8). L'Institut des Textes et Manuscrits modernes (ITEM, UMR CNRS-ENS) se consacre à la critique génétique et à l'étude du document manuscrit, et définit ainsi sa mission : « Analyser le document autographe pour comprendre les mécanismes de la production, élucider la démarche de l'écrivain et les procédures qui ont permis l'émergence de l'œuvre, élaborer les concepts, méthodes et techniques permettant d'exploiter scientifiquement le précieux patrimoine que représentent les manuscrits conservés dans les collections et archives » (ITEM, « Enjeux de recherche », *Item* [En ligne], mis en ligne le 12 janvier 2014, disponible sur <http://www.item.ens.fr/index.php?id=106>). Voir également les ouvrages évoqués dans les passages concernés de ce chapitre.

3 Ce terme est préféré à celui de manuscritologie, qui désigne plus particulièrement l'étude des manuscrits littéraires, destinés à la publication, et ne se limite pas à une analyse matérielle. Voir « manuscritologie », préfiguration en ligne du *Dictionnaire de critique génétique* de l'ITEM, version du 21 décembre 2010. La codicologie est la science des supports matériels de l'écriture (encres, papiers, filigranes, reliures...).

cherche « l'espace intime d'une écriture qui se cherche », puisqu'elle sert à mieux comprendre un auteur et son œuvre en étudiant ses manuscrits, l'acte d'écriture et les processus de rédaction, la génétique des textes peut apporter beaucoup à la connaissance d'un écrit du for privé et en explique la genèse. Concernant les journaux de Mme de Marans, cette démarche se justifie alors doublement, étant donné qu'elle donne une partie de ses réflexions personnelles au public dans les *Pensées errantes*, en 1758.

Les évolutions matérielles de la source historique sont un champ d'étude parfois négligé, toujours riche en enseignements, à plus forte raison lorsque l'on s'intéresse à l'écriture personnelle. Pourquoi, comme le fait Mme de Marans, un ou une diariste livre-t-il son journal, objet a priori personnel, à des yeux étrangers ? Que ce soit de manière passive, en ne faisant pas le choix de la destruction, ou de manière active, en sautant le pas de la publication ? Ce choix transparait-il dans l'organisation formelle de l'écrit ? Une « sociologie des textes »<sup>4</sup> s'impose, dans laquelle l'analyse matérielle du livre est mise au service de l'étude du texte.

Parce qu'un auteur a sa méthode, ses logiques et ses objectifs propres<sup>5</sup>, la présentation et la description des supports matériels, la mise en contexte de la rédaction du journal, le choix – décisif ? – de la publication, sont autant de signifiants qui permettent une réflexion sur la nature profonde des écrits de Mme de Marans. Ils participent en effet au « pacte autobiographique »<sup>6</sup> que passe l'auteur d'un écrit personnel avec son lecteur<sup>7</sup>.

---

4 « Discipline qui étudie les textes en tant que formes conservées, ainsi que leurs processus de transmission, de la production à la réception », D. F. McKenzie, *La bibliographie et la sociologie des textes*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 1991 (trad.), p. 30.

5 Daniel Roche, Pascal Bastien (dir.), *Siméon-Prospér Hardy, Mes loisirs, ou journal d'événements tels qu'ils parviennent à ma connaissance (1753-1789)*, vol 1 (1753-1770), Québec, PUL, 2008, p. 19.

6 Philippe Lejeune, *Le pacte autobiographique*, Paris, Seuil, 1975, 1996, 381 p.

7 Analyse de l'aspect matériel du manuscrit, étude de la langue, passage du manuscrit à l'imprimé constituent les éléments de la notice et de la note sur le manuscrit des éditeurs de l'*Histoire de ma vie* de Casanova, dont le manuscrit a été acquis en 2010 par la BnF. Giacomo Casanova, *Histoire de ma vie jusqu'à l'an 1797*, (édition dirigée par Gérard Lahouati et Marie-Françoise Luna), Paris, Gallimard, 2013, tome I, p. 1139-1192.

## I- Ce que la codicologie apporte à l'étude des écrits du for privé : pour une génétique des textes personnels

À strictement parler, la codicologie est l'étude technique et matérielle du codex, ou livre manuscrit médiéval. C'est, d'une manière générale, une « archéologie du livre »<sup>8</sup>. Science qui suscite peu d'intérêt avant le milieu du XXe siècle hors du cercle des bibliophiles, elle n'en occasionne pas moins des débats épistémologiques : la codicologie ne devrait-elle pas se limiter à n'être que l'étude de la fabrication du codex antique et médiéval ? Les études codicologiques, ou codicographiques, portent d'ailleurs essentiellement sur des supports allant de l'Antiquité au XVIe siècle. Mais si l'on s'appuie sur les définitions que donne Albert Grujjs de la codicologie, « méthode d'interprétation et de synthèse des données livrées par la paléographie, l'archéologie et l'archivistique du manuscrit », et de la codicographie, qui est l'« art d'analyser et de décrire le manuscrit et les collections de manuscrits »<sup>9</sup>, ces considérations d'ordre chronologique semblent secondaires. Quelle que soit la date de leur création, les supports matériels de l'écrit du for privé, véritable livre intime pour leur auteur, peuvent bénéficier des méthodes de la codicologie et de la codicographie. Le soin, ou l'absence de soin, apporté au choix du support, à sa mise en page, à l'utilisation et à la conservation de l'écrit sont autant d'indices permettant à l'historien de mettre en évidence les rapports qu'entretient un écrivain avec sa production.

Toutefois, cette histoire des supports, encouragée par les récentes perspectives nées de la recherche sur les écrits du for privé<sup>10</sup>, n'a d'intérêt que si la forme éclaire le discours ou sa légitimation<sup>11</sup>. C'est pourquoi notre analyse codicologique s'efforcera ici de mettre en évidence trois aspects caractéristiques des journaux de Mme de Marans. Tout d'abord, la description du support matériel de ses écrits permet de les définir comme des livres à usage intime. Ensuite, l'étude de l'organisation générale de chacun de ses journaux dégage les grandes lignes et les évolutions de la rédaction. Enfin, le programme iconographique qui les accompagne précise les grandes obsessions qui

---

8 Jean Lemaitre, *Introduction à la codicologie*, Louvain, PIEM, 1989, p. 2.

9 Albert Grujjs, *Codicologie ou archéologie du livre ? Un faux dilemme*, s.l., s.n., 1971, 11 p.

10 Voir par exemple Michel Cassan, Jean-Pierre Bardet, François-Joseph Ruggiu, *Les écrits du for privé, objets matériels, objets édités*, Limoges, PULim, 2007, 347 p. ; Jean-Pierre Bardet, Elisabeth Arnould et François-Joseph Ruggiu, *Les écrits du for privé en Europe, du Moyen Age à l'époque contemporaine : enquêtes, analyses, publications*, Pessac, PUB, 2010, 657 p.

11 Susan Kovacs, « De l'influence de la typographie sur le manuscrit. À partir du *Dictionnaire des poètes (1753)* », *Communication et langages*, n°145, 3e trimestre 2005, p. 52.

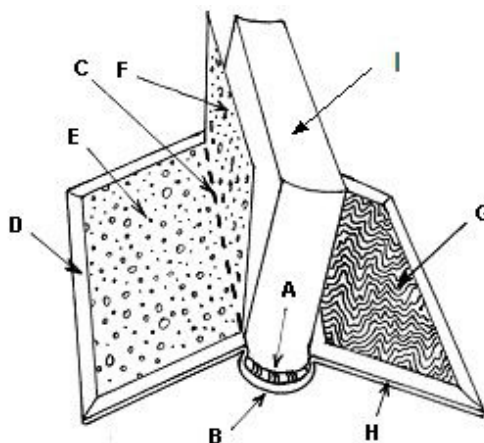
guident la prise de plume de Mme de Marans ; il révèle, parfois mieux que les mots, les convictions profondes de la diariste.



# Vocabulaire codicologique

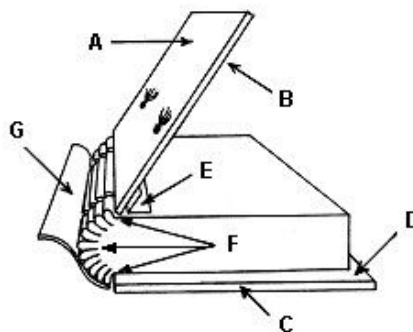
## Schéma 1

- A Tranchefile
- B Coiffe
- C Charnière
- D Rempli
- E Contre-garde
- F Garde volante
- G Doublure
- H Coupe
- I Tranche



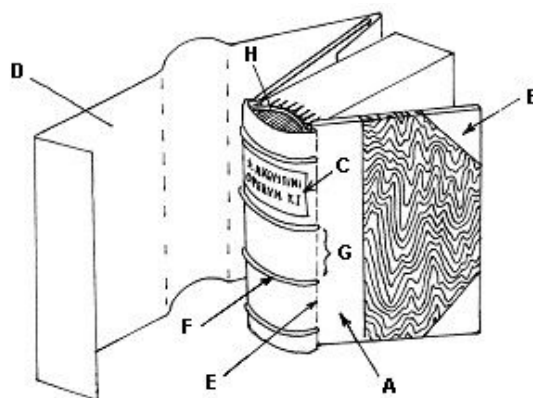
## Schéma 2

- A Plat
  - B Contre plat
  - C Coupe, chant ou tranche de l'ais
  - D Chasse
  - E Charnière
  - F Les différents cahiers
  - G Claie
- } Ais



## Schéma 3

- A Pièce de mors
- B Coin
- C Pièce de titre
- D Chemise
- E Mors
- F Nerf
- G Entre-nerf ou compartiment
- H tranchefile



D'après Denis Muzerelle, *Vocabulaire codicologique : répertoire méthodique des termes français relatifs aux manuscrits*, Paris, CEMI, 1985 sur <http://vocabulaire.irht.cnrs.fr>

## **A- Un livre intime**

L'enquête codicologique porte tout d'abord sur les caractéristiques matérielles de fabrication ; on décrit ainsi le support : relié ou non, cahier, carnet, bloc ou feuilles volantes, homogène ou hétérogène ; le type de papier : vélin ou vergé, filigrané ou non, dimensions (hauteur, largeur, épaisseur), rugosité, couleur, épair, défauts de la pâte, éléments imprimés (règle, quadrillage, en-tête) ; l'instrument d'écriture : plume, crayon, stylo, etc. On cherche ensuite à analyser les usages de l'auteur : altérations du support (plié, découpé, déchiré, arraché, collé), habitudes scripturales (recto/verso, orientation de l'écriture, marges, etc.).<sup>12</sup>

L'utilisation des méthodes de la codicologie permet de répondre à la question de l'usage des journaux de Mme de Marans. La description du support permet de dégager l'influence du monde de l'édition et de l'imprimé sur la mise en forme du manuscrit, il est aussi un moyen de confirmer la nature et l'usage intime de ces écrits.

### **1) L'influence de l'objet livre sur le journal**

Avant tout, pour Mme de Marans, le journal est livre. À l'époque moderne, l'apparition puis la banalisation de l'imprimé entraînent la naissance de nouvelles formes d'inscription du texte, mais aussi un nouveau rapport du lecteur à l'écrit. Une nouvelle « culture du manuscrit »<sup>13</sup>, de nouvelles valeurs, se créent et se diffusent, notamment au sein des auteurs d'écrits du for privé, généralement issus de milieux cultivés et friands de lecture. Toutefois, selon Susan Kovacs, peu de travaux ont été menés sur l'adoption des « spécificités visuelles et graphiques de la page imprimée ». Le travail de la mise en page et de la « mise en livre » fait pourtant partie intégrante du discours de l'auteur. Dans le cas de Mme de Marans, la description de l'aspect extérieur des journaux puis de leur organisation intérieure met en lumière cette influence du monde du livre imprimé sur la rédaction de ses écrits personnels.

Les mesures des volumes sont prises chasse<sup>14</sup> comprise, mais hors dos de la couverture, car avec le temps et l'humidité, les livres baillent : ils ont gonflé et leur dos s'est fortement incurvé.

12 Article « Description matérielle » préfiguration en ligne du *Dictionnaire de critique génétique* de l'ITEM, version du 21 décembre 2010.

13 Pour cette citation et les suivantes : Susan Kovacs, art. cit., p. 47-48.

14 Partie du plat qui déborde du corps du volume sur ses trois tranches, Denis Muzerelle, *Vocabulaire codicologique : répertoire méthodique des termes français relatifs aux manuscrits*, Paris, CEMI, 1985, (*Rubricae*, 1) sur <http://vocabulaire.irht.cnrs.fr>

Format en cm (largeur x longueur)	<i>Mémorial à mon usage particulier</i>	<i>Réflexions journalières</i>	<i>Confidences générales et particulières</i>
Volume	11,4 x 17,5 épaisseur : 3	12 x 18,7 épaisseur : 3	12,4 x 18,4 épaisseur : 3,9
Page	11 x 17,1	11,7 x 18	11,9 x 17,9

Il est difficile de désigner le format d'un ouvrage sans en détruire la reliure. En effet, c'est le nombre de pliages subis par les feuilles qui le composent qui déterminent sa forme : pliées une seule fois, il s'agit d'un in-folio, deux fois pour un in-quarto, trois fois pour un in-octavo... Depuis le XIXe siècle, l'utilisation du format bibliographique permet de donner des indications de format approximatives. Ainsi, les formats des trois journaux de Mme de Marans les feraient correspondre à des in-douze, c'est-à-dire à des livres dont les différents cahiers sont composés de feuilles pliées quatre fois, formant des cahiers de 24 pages chacun. Toutefois, ces mesures ne sont qu'indicatives, la grande diversité des formats de papier au cours de l'époque moderne ayant pour conséquence une multiplication des formats d'ouvrages. Deux in-12 composés à partir de feuilles de papier de différents formats auront alors des mesures différentes.

Les trois journaux ont des tailles comparables. D'après Philippe Lejeune, cette uniformité chez un même diariste révèle sa volonté d'éviter une « discontinuité du support »<sup>15</sup>, qui marquerait une fin symbolique, alors que la vie, dont le journal est une interprétation, continue à s'écouler, régulièrement. Modifier l'aspect physique du journal, c'est en modifier le contenu, voire même se modifier soi, alors que le journal doit fixer ce qu'est son auteur. Cela n'empêche pas certaines variations dans la reliure des journaux.

Le XVIIIe siècle est le siècle de la bibliophilie, les amateurs de livres apportent un soin particulier aux reliures et couvertures<sup>16</sup> de leurs ouvrages. Mme de Marans attache-t-elle un intérêt particulier à l'apparence extérieure de ses journaux ?

15 Philippe Lejeune, *Signes de vie. Le pacte autobiographique 2*, Paris, Seuil, 2005, p. 75.

16 Garnissage des plats et du dos du volume d'un matériau souple. Pour cette définition et les suivantes, sauf mention contraire : Denis Muzerelle, *op. cit.*



Deux couvertures similaires :  
plats du *Mémorial à mon usage particulier* et des *Réflexions journalières*.



La couverture des *Confidences générales et particulières* est plus claire et tout aussi abîmée.

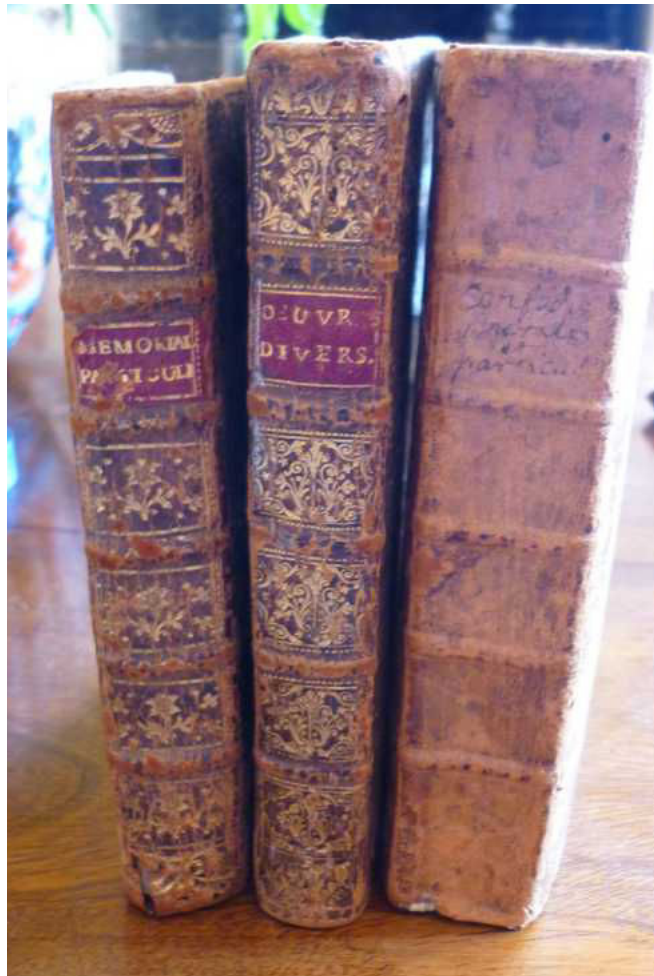
(Crédits photos : M. Chollet, 2012)

La couverture des trois journaux est en cuir rigide, sans doute du veau. Celle du *Mémorial* est en cuir fauve, probablement non teinté. Le grain en a été glacé, ce qui confère à la texture de la couverture un aspect lisse. La couverture des *Réflexions* est d'un ton plus foncé, allant d'un fauve roux au noir pour certaines parties granitées. Contrairement à celle de ses deux prédécesseurs, on distingue le grain de la peau de la couverture des *Confidences*, notamment sur le dos. Elle est sillonnée de longues et étroites nervures, qui peuvent soit indiquer un travail du cuir destiné à en allonger le grain, soit une usure due au contact avec l'air ambiant, ce qui paraît très probable, étant donné que cet aspect granuleux et nervuré se retrouve essentiellement sur le dos de la couverture, partie la plus souvent exposée. Le cuir en est blond à fauve, avec un motif marbré régulier plus foncé. Le meilleur état de conservation du rempli du *Mémorial*, où le bord de la couverture est replié vers l'intérieur du volume et collé sur le contre-plat, indique qu'à l'origine sa couverture devait être fauve, marbrée par endroits de tâches rousses. La garde ou doublure des contre-plats, ou plats intérieurs, est un papier marbré, dont les motifs représentent des spirales bleues, rouges, jaunes et blanches : il s'agit de papier tourniquet.

Les plats ne sont pas gondolés, mais légèrement racornis, laissant supposer une conservation à l'abri de l'humidité, mais pas des effets de l'air ambiant et du contact avec d'autres objets et supports. De nombreuses éraflures parsèment la couverture du *Mémorial* et en ont attaqué le cuir, le rendant patiné et plus clair à de nombreux endroits, il paraît granité<sup>17</sup>. Quelques rares piqûres dues à l'action d'insectes sont à signaler. L'usure des plats et les coins racornis des *Réflexions* indiquent un frottement avec les livres voisins et le support, et peut-être une consultation relativement fréquente des journaux, qui aurait fatigué les volumes. Les plats arrière des *Réflexions* et des *Confidences* ont subi des frottements qui ont provoqué des desquamations laissant apercevoir l'ais, ou armature du plat, en carton clair. Sur les *Confidences*, la desquamation a été occultée par un remplissage à l'encre bleue, qui atténue l'impression d'usure mais n'est d'un effet ni discret ni esthétique. Quelques tâches rondes et régulières d'encres bleue et rouge rajoutent à l'aspect négligé de ce volume, qui paraît n'avoir reçu aucune dorure.

---

<sup>17</sup> Graniter : décorer une peau, un papier, une tranche de volume..., d'une multitude de petites taches irrégulières, noires ou sombres, en y projetant des gouttelettes de solution corrosive ou de teinture.



(Crédits photo : M. Chollet, 2012)

Le dos des couvertures est nervuré. Pour le *Mémorial* et les *Réflexions*, il se compose de sept nerfs, dont cinq encore apparents, ceux de tête et queue étant érodés. Le cuir est déchiré dans la longueur du nerf de queue du *Mémorial* sur un centimètre. Une coiffe<sup>18</sup> en tête et en queue du dos protègent la tranchefile<sup>19</sup> de la reliure. De manière traditionnelle, c'est dans le second compartiment, ou entre-nerfs, que se situe le cartouche dans lequel est inscrit le titre de l'ouvrage, sur fond rouge et encadré doré. Le manque d'espace a conduit le relieur à ne noter pour titre du premier journal que *Mémorial particuli* en majuscules dorées. Le titre des *Réflexions*, disposé comme le précédent, indique *Œuvres diverses*. L'usure de l'ouvrage est plus marquée au niveau des nerfs saillants, plus exposés aux agents destructeurs. Comme ses deux voisins, le titre des *Confidences* est tracé sur le deuxième contre-nerf en partant de la tête, mais sans aucun travail particulier. Il est écrit en entier, d'une encre noire fortement estompée, directement sur le cuir et d'une écriture ressemblant à celle de Mme de Marans.

---

18 Repli ou bourrelet formé par la couverture.

19 Couture de renforcement exécutée au moyen d'un ou plusieurs fils indépendants du fil de couture, et généralement de couleurs, sur un nerf supplémentaire, à chacune des extrémités du corps du volume.

Seuls le dos et la coupe des plats du *Mémorial* (bords des plats correspondant à leur épaisseur) semblent avoir reçu des éléments de dorure. Un fin liseré géométrique doré, tracé à la roulette ou au fer à dorer, suit tout du long la coupe des plats. Cinq compartiments du dos contiennent chacun des fleurons à motifs végétaux dans deux cadres dorés. La tête et la queue du dos sont ornées d'une même frise, ou palette, à motifs végétaux et entrelacs. La décoration des *Réflexions* est elle aussi sommaire. Un simple cadre estampé à froid (sans dorure) suit les bords des deux plats. Comme pour le *Mémorial*, les dorures se limitent au dos et aux coupes des plats du volume. Le motif de la roulette qui a servi à orner les coupes (une frise géométrique régulière et des motifs végétaux) est plus élaboré que pour le *Mémorial*. Les compartiments du dos ont le même encadrement doré, le fleuron intérieur est le même dans les cinq cartouches : motif végétal plus complexe que le précédent, avec fleurons d'angles géométriques.



Le volume du *Mémorial* est gondolé, ses dorures sont encore visibles sur les coupes des plats.



Les dorures des *Réflexions* diffèrent mais sont tout aussi classiques.

(Crédits photos : M. Chollet, 2012)

Comme pour tous les livres à l'époque moderne, le titre de chaque volume, doré, est situé sur le deuxième compartiment à partir de la tête du dos. L'ornementation de la couverture et les dorures indiquent une modeste recherche de mise en valeur du volume, alors que les bibliophiles commandent des reliures personnalisées pour leurs ouvrages. Ces trois volumes ont probablement été conservés avec d'autres livres ; l'usure due au frottement et le titre sur le dos du second journal, *Œuvres diverses*, pourraient indiquer qu'on voulait qu'ils se fondent dans une bibliothèque. La reliure des trois volumes, en veau ou basane, granité ou jaspé, est ordinaire, il s'agit du cuir le moins cher, mais aussi qui se dégrade le plus vite, alors que les plus belles, régulières, peuvent être en veau blond, ou en maroquin, rouge, vert, bleu, jaune...

Dans les comptes que tient Mme Galard de Brassac entre 1768 et 1791, on apprend que le prix d'une reliure en veau format in-12 est de 16 sols, alors que, pour comparaison, celui d'un in-octavo s'élève à 30 sols<sup>20</sup>. Ainsi, le format et la qualité de la reliure des volumes de Mme de Marans suggèrent que ce ne sont ni des objets précieux, ni des pièces de collection. Ils sont probablement rangés parmi d'autres ouvrages, et si un soin particulier mais sobre a été apporté à leur décoration extérieure, leur valeur ne réside pas dans leur apparence.

Mme de Marans n'est pas une bibliophile, mais son intérêt pour le monde du livre reste évident, notamment dans l'organisation interne de ses écrits. Le papier utilisé, la présence d'une pagination, de pages de titre, de chapitres et de tables sont autant d'indices de l'influence de l'objet livre dans la composition des journaux de Mme de Marans.

La grande diversité des papiers rend parfois difficile l'identification de celui qui a été utilisé. Cette difficulté est accentuée par l'usure du papier, la circulation de contrefaçons, la récupération de papier, l'existence de fabricants de papier homonymes, la vente de nombreux papiers non marqués, ou encore le non respect des réglementations. La datation des papiers du XVIIIe siècle est rendue complexe par la circulation au cours du siècle de faux millésimes 1742 ; aussi, comme un papier peut rester très longtemps en stock chez son fabricant ou chez un marchand, estimer la date d'achat ou de fabrication du papier employé dans les journaux se révèle relativement stérile. Néanmoins, 75% du papier est utilisé dans les trois ans après dépôt chez le marchand, 95% dans les douze ans<sup>21</sup> ; ce qui permettrait d'estimer une date d'achat des

---

20 Henri Lemoine, « Le livre de raison de Mme de Galard, châtelaine de Grignon », *Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, janv-mars 1931, p. 43.

21 Michel Leymarie, « Les moulins à papier de la vallée de la Jordanne », *Revue de la Haute Auvergne*, 1982, p. 442. Sur le papier, voir aussi Claire Bustarret, « Les instruments d'écriture, de l'indice au symbole », *Genesis*, n°10, 1997, p. 175-191 ; Pierre-Marc de Biasi, *Le papier, une aventure au*



cahiers à la fin des années 1740 pour les journaux de Mme de Marans de 1752 à 1754, et au cours des années 1750 pour les *Confidences*.

De même, la qualité du papier varie constamment, mais celle-ci peut être évaluée en analysant la trame des vergeures. Le papier vergé est le seul utilisé jusqu'au milieu du siècle, on y voit par transparence des lignes claires très serrées, les vergeures, perpendiculaires à d'autres lignes, plus espacées, les lignes de chaînette. On estime qu'un papier de bonne qualité contient 10 à 13 lignes de vergeure par centimètre<sup>22</sup>. Le papier utilisé par Mme de Marans dans le *Mémorial* contient 10 lignes de vergeure par centimètre ; elle se sert de papier de relativement bonne qualité pour consigner ses réflexions personnelles, même s'il ne semble pas être filigrané, ce qui suggère un approvisionnement dans des papeteries locales peu importantes. Mais un même cahier peut être composé de papiers de différentes origines, ce qui encore une fois limite l'intérêt de l'analyse du papier employé.

En milieu rural, le problème de la qualité du papier se pose de façon récurrente. Aux pages 215-216, 265-266 et 270 à 280 des *Confidences* (il en va de même pour certaines pages du *Mémorial* et des *Réflexions*), l'encre transparaît de chaque côté des feuilles, ce qui gêne la lecture et donne aux journaux un aspect peu soigné à certains endroits, surtout lorsque s'y joignent des ratures et taches. On peut autant mettre en cause la composition de l'encre, trop foncée ou trop acide, attaquant le papier, que l'épaisseur et la fabrication du papier. Dans sa correspondance, Mme de Marans déplore en effet la mauvaise qualité du papier qu'elle se voit obligée d'utiliser. Elle écrit à Angran d'Allerai sur cinq pages de « vilain petit papier que je déteste », le 6 février 1754, ou bien « sur du papier d'une grandeur terrible, je ne sçai pas ou je l'ai été prendre », le 1er janvier suivant<sup>23</sup>. Non seulement la taille du papier employé est une première gêne à la rédaction, mais en plus sa provenance reste aléatoire. Pour se procurer du papier de bonne qualité, il faut avoir recours à des marchands de papier, mais les papetiers les plus proches des Rouaudières sont ceux de Vendôme, à 30 km de là ; Raymond Gaudriault y relève quatre noms pour le XVIIIe siècle<sup>24</sup>. Mme de Marans doit avoir recours aux marchands non spécialisés et aux colporteurs qui passent par Cormenon pour se procurer régulièrement de quoi écrire, sans garantie de qualité.

La taille, la qualité, mais aussi la couleur du papier varient. Celui employé dans les journaux de Mme de Marans est ivoire ou beige, mais elle utilise d'autres couleurs

---

*quotidien*, Paris, Gallimard, 1999, 159 p.

22 Raymond Gaudriault, *Filigranes et autres caractéristiques des papiers fabriqués en France aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, CNRS, J. Telford, 1995, 322 p.

23 ADS 1Mi 3 R12, correspondance de Mme de Marans et Louis-Alexandre Angran d'Allerai, 1753-1755, désormais noté « lettre à Angran », puis date de la lettre.

24 Raymond Gaudriault, *Filigranes*, op. cit.

de papier, comme elle l'écrit à sa nièce le 26 mai 1779 : « Félicitez-moy sur mon papier, votre mary me faisait la guerre parce que j'en avais de b[lanc, beige ou bleu ?] pour luy plaire on m'en a envoyé de jaune comme vous voyez »<sup>25</sup>. La nature du papier employé dépend donc du choix proposé par celui qui le vend, et ce choix est limité. Décrire la couleur du papier, c'est aussi évoquer celle de la tranche des livres. Les tranches du *Mémorial* et des *Confidences* sont marbrées blanc et rose ; cependant, la marbrure du dernier s'est estompée et la couleur rose des tranches s'est fanée au fil du temps, alors que la tranche des *Réflexions journalières* semble quant à elle ne pas avoir été teinte. L'uniformité visuelle et esthétique de ses journaux n'intéresse pas Mme de Marans.

Dans le *Vocabulaire codicologique* de Denis Muzerelle, la pagination est la « numérotation de chacune des pages d'un volume »<sup>26</sup>, nous emploierons donc ici ces deux termes indifféremment.

Le *Mémorial* comporterait 400 pages numérotées sur un total de 416 pages. Cependant, la pagination comporte plusieurs erreurs, quinze pages en début et fin de volume sont hors compte. Une première numérotation, en chiffres romains, est mise en place avec le début de l'*Epître à mes héritiers*, le premier texte personnel du *Mémorial*, qui suit les remèdes consignés dans les pages hors compte. Cette pagination est respectée durant onze pages avant qu'une nouvelle numérotation, définitive et en chiffres arabes (exceptées les pages IV à XIII), ne débute avec les extraits du livre du médecin anglais Cheyne. Cette numérotation ne s'arrête plus jusqu'à la page 400, mais elle contient des erreurs, on passe ainsi directement de la page 170 à 180. Au total, le *Mémorial* comporte 422 pages, inserts inclus.

La numérotation des *Réflexions journalières* montre que ce volume comporte en réalité deux journaux, les *Réflexions journalières en 1753* et un journal sans titre pour 1754, soit deux tomes dans un même volume. La pagination commence en 1753 à la première page rédigée, jusqu'à la dernière entrée de l'année qui s'achève à la page 92. Aucune autre date n'est indiquée pour 1753 que celle de l'année. Avec le changement d'année, indiqué sobrement par un « 1754 » en haut de la page suivante, la numérotation reprend du début, jusqu'à la fin de la rédaction, page 172. Toutes en chiffres arabes, sans erreur, les cotes des pages des *Réflexions* sont indiquées en haut de page et sont centrées. Juste à la fin de la rédaction, en petits caractères, Henriette a fait sous le texte le total des pages de 1753 et 1754, soit 264 pages. Six pages hors compte au début, et quatre à la fin, font de cet ouvrage un volume de 274 pages. Pour autant,

---

25 ADS 1Mi 3 R11-12, correspondance de Mme de Marans et la marquise de Vanssay, 1778-1784, désormais noté « lettre à Pascalitte », puis date de la lettre.

26 Denis Muzerelle, *op. cit.*

cette distinction par la numérotation entre 1753 et 1754 ne fait pas deux tomes indépendants. La continuité des réflexions et la présence d'une seule page de titre indiquent plutôt qu'il faut voir dans le journal de 1754 une suite logique de celui de 1753, comme des *Réflexions journalières en 1754*, en somme.

La pagination des *Confidences* commence avec le premier chapitre, elle est ininterrompue pendant 529 pages. Elle pourrait avoir été réalisée en cours de rédaction du journal ou *a posteriori*, car au fur et à mesure que le corps de texte s'étend sur la page, les marges s'amenuisent, sans que le texte n'empiète sur la numérotation. Des feuillets ont pu être arrachés avant ou en cours de rédaction, peut-être pour recopier un passage au propre, reformuler, voire même censurer le texte. Il manque ainsi les pages 203-204, 207-208 et 243-244, mais il n'y a pas de signe d'omission dans le corps du texte. Il peut s'agir d'une simple erreur de numérotation, comme à la fin du chapitre 39, où la numérotation passe de 329 à 340 ; et dans le chapitre 49, de 439 à 450, sans incohérence dans le texte. La pagination subit aussi un décalage après la page 294, car une page a été oubliée dans la numérotation. Six pages en début de volume et quatre pages en fin sont hors compte, et portent ce volume à un total de 513 pages.

Comme dans les livres imprimés, la pagination permet un meilleur repérage dans le volume. Mais les erreurs commises – et non corrigées – par Mme de Marans dans la numérotation de ses pages montrent qu'elle n'est pas soucieuse de fournir un résultat comparable à celui d'un professionnel. Elle ne retient que le côté pratique des outils du monde de l'édition. La pagination permet aussi de donner une continuité au journal, genre fragmenté par excellence. Cette continuité, qui rassure celui qui prend la plume de façon parfois irrégulière, est assurée par l'utilisation combinée de ces outils du livre publié, et dont la page de titre est la garante.

Seules les pages de titre des deux premiers journaux d'Henriette ont été travaillées. Elle a utilisé et soigné trois éléments du livre édité, le titre de l'ouvrage, la devise et la date.

Le titre du *Mémorial* est centré sur la page, en grands caractères ronds et bien lisibles. La majuscule initiale est travaillée de façon stylisée, ornementée de motifs géométriques en filigrane, qui forment le contour de la lettre. « Réflexions journalières » est aussi centré, sur la partie haute de la page, écrit en grands caractères ronds mais sans travail particulier de la graphie. Des pièces liminaires précèdent cette page de titre, il s'agit de vers et sentences en français et en latin, dont l'une est issue du

*Sur Socrate* de Phèdre (III, 9) : « *Vulgari amici nomen, sed rara est fides* »<sup>27</sup>. Quasiment vierge, la page de titre des *Confidences* garde des traces du cadre de réglure tracé au crayon et à la règle par Mme de Marans. Ce souci de justification est le seul élément ici qui montre l'influence de l'objet livre sur le journal. Le titre est tracé à l'intérieur de ce cadre, dans la partie supérieure de la page, en grands caractères, suivis d'un trait rapide et droit de la même plume, qui est la seule ornementation l'accompagnant. Ni date ni devise ne l'accompagnent.

On pourrait traduire la devise du *Mémorial*, « *Ubi fidelem invenies amicum* », par « tu y trouveras un ami fidèle ». La reprise du thème de l'amitié dans les pièces liminaires des *Réflexions* montre bien la continuité entre les deux journaux. La devise des *Réflexions* est placée sous le titre, il s'agit de l'incipit de l'ode II, 3 d'Horace, en latin : « Souviens-toi de conserver dans les heures difficiles une âme égale, et dans la prospérité une modération qui t'éloigne d'une joie insolente : car tu dois mourir, Dellius »<sup>28</sup>. La référence est donnée à la fin de la citation, en forme abrégée, comme dans la plupart des ouvrages imprimés. Elle est accompagnée d'une seconde devise, traduction approximative de la précédente : « La perspective d'une mort inévitable qui est la fin de tout, doit nous faire voir du même œil la bonne, et la mauvaise fortune ». Des entrelacs tracés à la plume séparent les différentes rubriques de cette page.

Ces deux journaux sont datés dès la page de titre. Sous son titre, le *Mémorial* porte comme date 1752, en chiffres romains, conformément à l'usage de l'édition. La date des *Réflexions* est en chiffres arabes : *Réflexions journalières en 1753*. L'année en elle-même, intégrée au titre, est toutefois mise en valeur par son rejet à la ligne suivante.

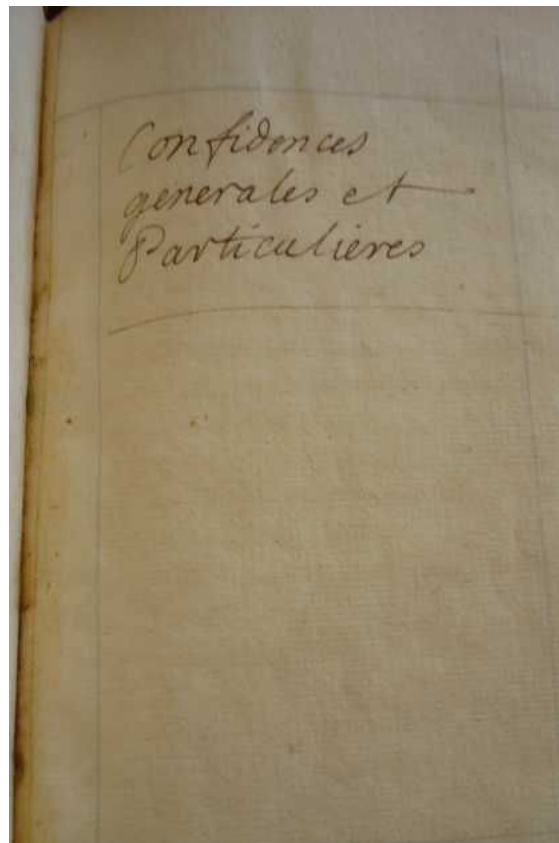
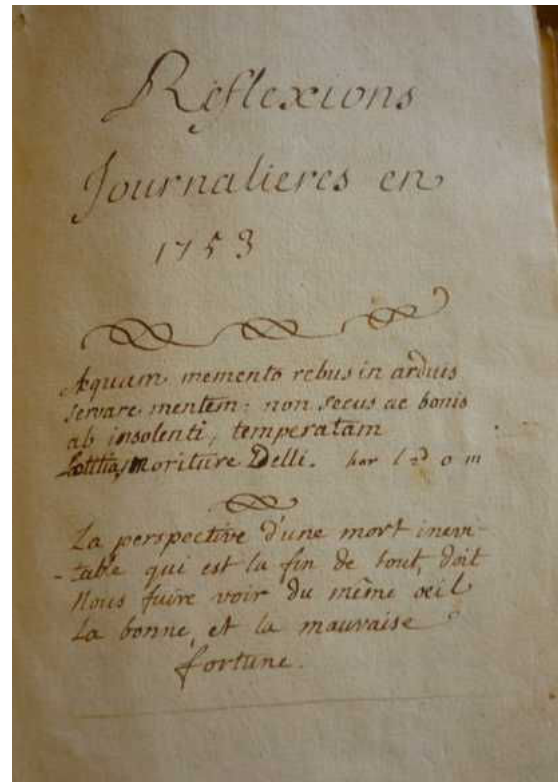
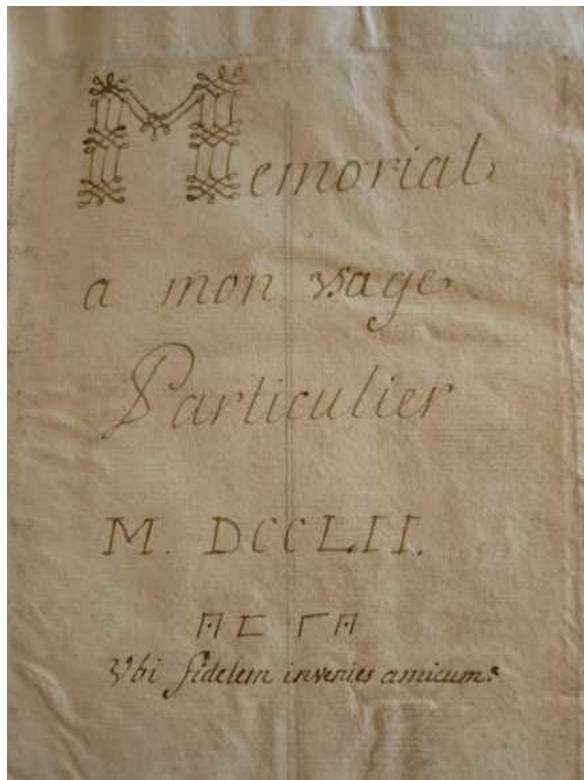
Empruntée au monde du livre, la page de titre permet à la diariste de s'inscrire dans le monde des lecteurs et lettrés. Elle a aussi l'avantage de donner une date de naissance au journal, elle marque l'entrée dans un « nouveau territoire d'écriture »<sup>29</sup> et fait ressortir visuellement les informations essentielles. Henriette joue avec ses connaissances et avec l'écrit dès la page de titre du *Mémorial* : titre en français, date en chiffres romains, devise latine, auxquels elle rajoute son nom de famille en alphabet maçonnique. Non seulement elle se revendique comme auteur du livre, mais elle y expose dès le début sa maîtrise des conventions éditoriales et de différents modes d'écriture. Une façon de créer une distance avec un éventuel lecteur non initié, ou au contraire de renforcer le lien avec celui qui maîtriserait les mêmes codes qu'elle.

---

27 Le nom *ami* est courant, mais l'ami fidèle est chose rare.

28 Traduction de François Richard, *Horace, Œuvres*, Paris, Flammarion, 1967.

29 Philippe Lejeune, « Comment finissent les journaux », Philippe Lejeune, Catherine Viollet, *Genèses du « je »*, *manuscrits et autobiographie*, Paris, CNRS éditions, 2000, p. 209.



L'évolution des pages de titre des journaux de Mme de Marans

(Crédits photos : M. Chollet, 2012)

L'organisation en chapitres, ou capitulation, est caractéristique du monde du livre. Elle n'apparaît pas en tant que telle dans le *Mémorial*, mais la transition entre deux entrées de nature différente est bien signalée. Il est aisé de naviguer entre les rubriques grâce à la table des matières, qui distingue chacune d'entre elles, mais aussi grâce aux titres, traits de plume, retours à la ligne et sauts de page qui les accompagnent. À partir de la page 310, puis les deux années suivantes (soit dans l'ensemble des *Réflexions*), les « quelques réflexions » remployées dans l'édition des *Pensées errantes* sont accompagnées de signes de renvoi marginaux, peut-être des notes de régie ajoutées au moment de l'édition. Des numéros et des lettres correspondant à chaque entrée de l'ouvrage, des croix et de grandes accolades jalonnent ainsi le texte. Ce système de manchettes est repris dans les *Confidences*, où chaque paragraphe de l'abrégé chronologique des rois de France à l'époque médiévale (chapitre 24) est accompagné en marge du nom du roi évoqué dans le paragraphe, avec la durée de son règne. Ces signes participent au système de repérage dans le texte inspiré et à destination de l'édition. On retrouve des manchettes dans l'édition de *l'Esprit des Loix* de 1748, pour indiquer les références bibliographiques, mais aussi dans le récit de voyage de La Condamine en Amérique du Sud (1745), ou encore dans une édition de 1676 de *L'égalité des deux sexes* de Poullain de la Barre, pour identifier le paragraphe en cours, autant de livres qui ont pu intéresser Mme de Marans.

À l'inverse, la présence de chapitres est systématique dans les *Confidences*, c'est une règle de rédaction que s'impose Mme de Marans<sup>30</sup>. Les titres des chapitres sont plus gros que le corps du texte, centrés au milieu de la page, parfois soulignés d'une ligne en vaguelettes, parfois sans. La diariste ne titre ses chapitres qu'une fois ceux-ci achevés<sup>31</sup>. Ceux-ci sont accompagnés à chaque fois d'un numéro de chapitre, qu'elle écrit en toutes lettres (« chapitre Premier », p. 1), en chiffres arabes (« ch 48 », p. 430), ou romains (« chapitre XXX », p. 267). Il n'y a aucune cohérence dans ce dispositif, car il n'y a pas de réelle mise en page systématique et préétablie par Mme de Marans, pas de désir non plus chez elle, ou aucun intérêt, pour l'uniformité du rendu final. Si l'influence du monde du livre est certes manifeste, elle ne lui impose pas de contraintes strictes et la diariste crée son propre système de valeurs et ses propres règles, variables tout au long de la rédaction, suivant ses besoins et son humeur.

La présence d'une table des matières rationalise l'écrit, elle est due à un souci de

---

30 « La seule chose que j'observe cest de séparer par différents chapitres ce que j'ai écrit dans différents temps », *Confidences*, p. 46.

31 « J'y mest un titre dicté par ma fantaisie, quelquefois plus de trois mois après, je suis quelquefois si longtemps sans regarder à ceci que je ne me souviens plus de quoy traite ce que j'ai écrit, la dernière fois », *ibidem*.

lisibilité et elle structure le journal, en multiplie les possibilités d'entrée. Grâce à elle, la scriptrice organise et classe son journal et le petit monde intérieur qu'elle s'y est forgé. Seules les *Réflexions* ne possèdent pas de table. Les différentes entrées ne sont pas titrées et l'uniformité du contenu rend tout système de table ou sommaire inutile.

La table des matières du *Mémorial* s'étend sur quasiment trois pages pleines non paginées en fin de volume. Elle est rédigée d'une petite écriture, avec un faible interligne et indique le numéro des première et dernière pages de chaque rubrique. Pour faciliter la lecture, des traits de conduite en pointillés irréguliers relient le titre de chaque entrée à son numéro de page ; lorsque plusieurs entrées se trouvent sur une même page, « *idem* » évite la répétition. La table reprend fidèlement les titres donnés dans le corps du journal. Un signet de tête<sup>32</sup>, ruban en soie rose, enrichit le dispositif de repérage dans le texte pour le lecteur. Deux pages et demie en fin de volume sont consacrées à la table des chapitres des *Confidences*, davantage organisée comme celle d'un livre. Une colonne désigne le numéro de chapitre, une deuxième renvoie à son titre et une troisième à la première page du chapitre, dont le chiffre est relié, par un trait de conduite en tirets, au titre qui lui correspond. Cette table est propre, sans rajouts, les titres correspondent bien à ceux indiqués dans le corps de texte.

La couleur uniforme de l'encre employée pour construire les tables suggère une construction de celles-ci à la fin de la rédaction des volumes, et non au fur et à mesure. La constitution d'une table appartient au système de repérage dans le texte : titres, alinéas, tables avec renvoi chiffré au numéro de page, retours à la ligne, repères marginaux, signets ou marques page, signes diacritiques... Ces éléments montrent la volonté de la diariste de créer un lien entre sa production et celles des hommes de lettres reconnus et édités. Ils suggèrent aussi la volonté de guider un éventuel lecteur à l'intérieur des journaux, alors que ceux-ci sont supposés être à usage personnel. Enfin, la table des matières clôt la rédaction du journal et lui sert de fin.

La reliure des journaux est difficile à décrire, car pour en faire une description détaillée, il faudrait détruire les volumes. Une observation superficielle indique que les cahiers<sup>33</sup> composant chacun des volumes ont été cousus de fil bleu et blanc. La reliure et la couture des cahiers du *Mémorial* et des *Confidences* empêchent de décrire la façon dont a été accomplie la mise en forme du livre, mais la forme des cahiers composant les *Réflexions* est apparente au niveau du fond des tranches, là où est visible la tranche-file. On voit ainsi que les *Réflexions* sont composées de six cahiers d'épaisseur irrégulière.

---

<sup>32</sup> Attaché en tête du dos du volume, D. Muzerelle, *op. cit.*

<sup>33</sup> Ensemble de bifeuillets emboîtés les uns dans les autres et unis par un même passage du fil de reliure, *Ibid.*



La reliure bleue et blanche des cahiers des *Réflexions*.

À droite, des traces du passage d'insectes.

(Crédit photo : M. Chollet, 2012)

Celui qui prend la plume peut acquérir des cahiers, qu'il fait relier une fois son ouvrage achevé. Souvent, d'ailleurs, le terme « feuille » est employé par les écrivains pour désigner le support d'écriture. Les feuilles sont achetées en cahiers chez le papetier, puis envoyées chez le relieur une fois remplies<sup>34</sup>. Ce n'est pas le cas de Mme de Marans, qui a utilisé un livre aux pages vierges, déjà relié et couvert, comme elle le déplore dans les *Confidences* : « C'est une méchante invention que décrire dans un livre tout relié » (p. 501), car l'on ne peut selon elle en ôter certaines pages sans toucher à l'intégrité physique de l'ouvrage. De plus, selon Jean Hébrard, si les cahiers qui composent le journal sont reliés après rédaction, on peut voir alors les lignes du texte rognées par la coupe<sup>35</sup>, ce qui n'est pas le cas pour les écrits de Mme de Marans. Mais elle donne elle-même la raison de ce choix du livre préalablement relié : « Comment ferais-je relier de tels galimathias que je ne veux pas qui soyent vûs ? »<sup>36</sup>. C'est un achat qu'elle a pu faire chez un marchand mercier de Cormenon ou Mondoubleau, comme

---

34 Jean Hébrard, « Tenir un journal, l'écriture personnelle et ses supports », *Cahiers du RITM*, n°20, 1999, p. 12.

35 *Ibidem*, p. 13.

36 *Confidences*, p. 501.



chez un libraire d'une grande ville. Au Mans, on peut par exemple acquérir chez la libraire Renée Diveau des registres en blanc, portatifs, et des cahiers blancs à papier marbré<sup>37</sup>.

Si le journal a l'apparence et les caractéristiques matérielles d'un livre, son contenu est suffisamment personnel, voire même intime, pour que Mme de Marans préfère assurer la confidentialité plutôt que son confort d'écriture, ou même son droit de regard sur ce qu'elle a écrit. On pourrait donc en déduire que c'est l'aspect intime de ces pages qui en font l'intérêt principal pour la diariste, mais l'influence du livre édité et des conventions typographiques de l'imprimerie est malgré tout prégnante. Mme de Marans reproduit les formes de l'imprimé, elle compose ses écrits en suivant le même appareil éditorial : reliure, page de titre, épître dédicatoire (*l'Épître à mes héritiers du Mémorial*), organisation en chapitres et table des matières. Elle maîtrise donc les codes du monde du livre et s'en inspire pour ses journaux, elle a le désir de les considérer comme des livres à part entière. Le livre est un objet du savoir, est-ce un modèle auquel elle souhaite identifier ses journaux ? De plus, l'organisation du texte, la présence de repères, supposent un lecteur ; quel degré d'intimité conférer alors à ces trois journaux ?

L'organisation formelle des écrits de Mme de Marans fait penser au journal de 1801 de Benjamin Constant, dont le titre, *Amélie et Germaine*, ainsi que l'organisation en paragraphes numérotés, en plus des dates, révèlent l'influence de la littérature. Si Constant y précise qu'il écrit pour lui<sup>38</sup>, cet exemple montre la grande familiarité avec le livre et l'écrit qu'entretiennent ces diaristes, mais aussi que « tout est bon pour l'écriture personnelle »<sup>39</sup>.

## **2) Un usage personnel et intime**

Si le journal, en tant qu'objet matériel, s'apparente au livre, fait pour durer et être consulté facilement, son contenu et la façon dont Mme de Marans l'agence indiquent sa finalité personnelle. L'irrégularité de l'encre, la présence de ratures, d'erreurs et d'abréviations laissent entendre que les journaux de Mme de Marans n'ont pas été faits pour être lus par un tiers.

L'encre s'achète ou se fabrique, les recettes s'échangent, sont copiées et

---

37 ADS 4E14/147, inventaire après décès de feu demoiselle Renée Diveau, fille marchande libraire, 10 août 1778.

38 Jean Hébrard, art. cit., p. 41.

39 *Ibidem*, p. 48.

recopiées. De la qualité de l'encre dépend en grande partie la conservation d'un manuscrit, sur le long comme sur le court terme. C'est un sujet de préoccupation de Mme de Marans en tant qu'épistolière, qui se plaint à sa nièce Pascalitte le 25 février 1784 de son encre, « si blanche, que j'ai une peine infinie à te lire ». Les plaintes sur la qualité de l'encre se retrouvent aussi sous la plume de Mme des Rouaudières, la mère de Pascalitte : « Sers toy d'encre plus noire que la dernière dont tu t'ais servie pour nous écrire car elle est arrivée plus que blanche »<sup>40</sup>, demande-t-elle. Dans son cas, les lettres de métropole traversent l'Atlantique et subissent les intempéries en plus des contraintes habituelles, malgré les précautions apportées à la conservation du courrier sur les bateaux. Sans avoir à traverser les océans, les écrits personnels de Mme de Marans sont censés affronter les années, et la présence de trois recettes de fabrication d'encre dans son *Mémorial* (dont deux identiques) reflète cette préoccupation :

Ancre [*sic*] perpétuelle  
une livre de noix de galle d'alep des plus noires et des plus pesantes six onces de couperoses verte quatre onces de gomme arabique concasser les noix et la g[omme] et mettre le tout dans une cruche avec deux ou trois pintes deau de pluyes mêler le tout ensemble et ne leposer ny au feu ny au soleil, vous pouvez vous en servir au bout de cinq à six jours d'infusion. remettre de leau de pluye à mesure que lon prend de l'encre ainsi vous aurez toujours la même quantité d'encre.<sup>41</sup>

Une « recette pour faire de bonne encre », conservée dans un recueil de remèdes, offre, pour les mêmes ingrédients, une façon de procéder plus complexe, avec des temps d'infusion spécifiques à chaque ingrédient et un temps de macération plus long<sup>42</sup>. La seconde recette de Mme de Marans est une variante de la précédente :

Pour faire de l'encre sans feu.  
gomme arabique... Demie once.  
vitriol de chipre... Demie once.  
noix de galle concassé... Demi quarteron.  
couperose... Demi quarteron.  
pour un sol de sucre candi.  
on prendra une pinte d'eau de pluye qu'on mettra dans une cruche neuve avec toutes les drogues cy-dessus que lon remuera souvent pendant quatre jours, sans la mettre au feu.<sup>43</sup>

On retrouve cette recette, avec une variante dans les proportions, sur la première page

---

40 ADS 1Mi 3 R18 à 20, lettres de Saint-Domingue, 27 juin 1774.

41 *Mémorial*, p. VI et page hors compte n° 5. Quelques variantes dans la formulation de l'une et l'autre que nous avons réunies ici.

42 ADS 13J 144, Recettes médicales, XVIIIe siècle.

43 *Mémorial à mon usage particulier*, p. 29.

du plumitif des audiences de Château-du-Loir pour 1780-1791<sup>44</sup>, signe qu'elle est peut-être courante parmi les gens qui manient la plume. Les ingrédients de ces quelques recettes sont tous identiques et se retrouvent dans les recettes d'encre les plus communes. La gomme arabique est un liant issu de l'acacia, permettant d'incorporer le pigment et de maintenir l'homogénéité du mélange ; la noix de galle se trouve sur les chênes<sup>45</sup>, l'extrait végétal en sert de colorant ; la couperose verte (sulfate de fer) ou vitriol, est un sel métallique qui permet, en précipitation avec la noix de galle, de donner sa couleur noire à l'encre. Dans l'*Encyclopédie*, Jaucourt propose deux recettes d'encre à écrire où sont utilisés les mêmes ingrédients, son article signale en outre l'inutilité du vitriol de Chypre, à base de cuivre, pour faire de l'encre, d'où la présence à la fois de vitriol et de couperose dans la seconde recette de Mme de Marans. Cela indiquerait-il qu'elle puise ses recettes auprès de sources de médiocre qualité ? Qu'elle les restitue de mémoire ? Cette dernière option expliquerait la différence entre ses proportions et celles proposées ailleurs, elle montre aussi la superficialité de ses connaissances à cet endroit. Le sucre candi est un liant qui rend l'encre plus luisante<sup>46</sup> : souci esthétique et souci de la qualité de l'encre sont néanmoins au cœur de l'acte d'écrire.

Ces quelques exemples montrent l'intérêt bien compris des écrivains pour l'encre. Dans les *Réflexions* de 1754, une tache d'encre p. 150 transparaît non seulement au verso de la feuille, p. 149, mais aussi p. 151 : soit la bavure a été faite au moment de tourner la page, soit Mme de Marans a voulu se servir de la page comme buvard, mais cela n'a pas empêché une décharge d'encre étalée sur 2 cm. Ce manque de soin pourrait signaler que Mme de Marans n'a pas l'intention de montrer ses réflexions à un tiers, car ses journaux sont bien des écrits intimes. Toutefois, la rareté de ce genre de bavures montre surtout sa maîtrise de la plume. Un recueil de recettes issu de papiers de famille conservé à la bibliothèque de Saint-Calais donne par ailleurs une recette « pour faire de l'ancre qui sefface »<sup>47</sup>, qui révèle tout de même la volonté de ces écrivains non professionnels du XVIIIe siècle de fournir un résultat propre et soigné.

Mme de Marans utilise-t-elle pour autant ces recettes consignées dans le *Mémorial* ? De nombreuses variations dans la couleur de l'encre et l'épaisseur du tracé caractérisent ses écrits manuscrits. Les nuances de noir, gris et marron alternent dans le *Mémorial*, elles indiqueraient l'utilisation d'une encre ferro-gallique, obtenue par

---

44 ADS C add 11.

45 *Dictionnaire de l'Académie*, 4e édition.

46 Des recettes d'encre perpétuelle utilisant du sucre candi sont conservées aux Archives Départementales des Bouches-du-Rhône (1J 125) et de l'Aisne (B 2600). De nombreuses recettes d'encre dans *Secrets concernant les arts et métiers*, Paris, Servière, 1801, t. 2.

47 ADS 1Mi 3 R11, Recueil de remèdes recueillis dans des papiers de famille, manuscrit du XVIIIe siècle, 94 p., bibliothèque de Saint-Calais, Ms 106/4828, recette 133.

l'action d'un agent tannant sur un minerai ferreux<sup>48</sup>, soit ici la couperose verte, ou vitriol. Les *Réflexions* sont principalement écrites à l'encre noire, exceptées quelques pages rédigées d'une encre marron clair au début du volume, alors que les *Confidences* sont écrites à l'encre noire, puis marron à partir de la p. 423. On peut donc supposer que Mme de Marans utilise de l'encre commune, réalisée (par elle ?) à partir de ces recettes ordinaires. Quoi qu'il en soit, faire de l'encre avec les moyens à disposition est un souci constant loin des centres d'approvisionnement. Cet empêchement peut autant être dû à la distance qui sépare le petit château de Mme de Marans d'une grande ville, qu'à l'interdiction faite aux femmes de prendre la plume<sup>49</sup>.

En général, la qualité de l'écriture, son épaisseur et sa lisibilité varient en fonction de la plume. Des taches ou des mots surchargés d'encre parsèment les trois volumes de Mme de Marans. La plume et la qualité de sa taille varient et influent autant que l'encre sur la qualité de l'écriture. Graphiquement, de nombreuses reprises d'encre et reprises de plume<sup>50</sup>, peuvent seulement rappeler que la rédaction s'est faite de façon discontinue : aucune surprise étant donnée la nature de ces écrits.

On note assez peu de corrections dans les pages des trois volumes qui, malgré les taches d'encre, ressemblent peu à un brouillon concernant l'aspect graphique du corps de texte : tout y aurait-il été recopié au propre ? On sait que Benjamin Constant rédige d'abord les entrées de son journal intime sur des feuilles volantes, puis qu'il les recopie au propre, ce qui explique l'absence de ratures pour son journal de 1803 par exemple<sup>51</sup>. De même, le journal de Siméon-Prosper Hardy, l'éditeur de Mme de Marans, contient peu de ratures, car il semble avoir pris des notes dans des carnets pendant ses promenades et recopié tout au propre le soir<sup>52</sup>, Mme de Marans procède peut-être ainsi.

Des traces d'encre sur certaines pages font penser que des passages ont été écrits vite, l'encre n'a pas eu le temps de sécher avant que la page ne soit tournée. Cet effet buvard confirmerait l'idée que Mme de Marans recopie ses idées à partir d'un brouillon,

---

48 D. Muzerelle, *op. cit.*

49 Écrivant en secret à Mirabeau, son amante Sophie de Monnier, enfermée dans une maison de correction, lui donne ses astuces pour faire de l'encre facilement : « Ne te sers pas de tabac [...], prends en plutôt de la Chine [...] ; tu peux aussi avoir des clous dans du vinaigre, cela fait de la rouille et une encre jaune », lettre du 13 juin 1777 (*Mémoires biographiques, littéraires et politiques de Mirabeau*, Paris, Auffray - Guyot - Delaunay, 1834-1835, vol. 2). Nul doute que ce genre de recettes devait être repris dans les campagnes.

50 Respectivement, point du texte où l'encre change d'intensité ou de couleur, et qui correspond au moment où le scribe trempe sa plume dans l'encrier ; et point du texte où le scribe reprend son travail de copie après une interruption plus ou moins longue, D. Muzerelle, *op. cit.*

51 Jean Hébrard, art. cit., p. 39.

52 Daniel Roche, Pascal Bastien (dir.), *Siméon-Prosper Hardy, Mes loisirs, ou journal d'événements tels qu'ils parviennent à ma connaissance (1753-1789)*, vol 1 (1753-1770), Québec, PUL, 2008, 836 p.

à moins qu'elle ne réfléchisse à la tournure de ses phrases avant de les coucher rapidement sur le papier. Dans ce cas, on pourrait dire que le journal *est* sa pensée, transcrite directement sur papier, ce qui explique aussi la présence de corrections du texte. Les corrections (surcharges, ratures ou biffures) se font au fil de la plume ou lors de la relecture. Mineures, ponctuelles, elles portent sur une expression, un mot ou une coordination ; leur diversité montre les différentes techniques d'intervention de la diariste sur son texte.

C'est la surcharge qu'utilise en priorité Mme de Marans pour corriger son texte : 70,8% des corrections du *Mémorial*, 64,5% en 1753 et 58,2% en 1754 pour les *Réflexions*, 62% des corrections des *Confidences*. Mme de Marans surcharge les mots qu'elle souhaite corriger, c'est-à-dire qu'elle modifie « une lettre, un mot..., en récrivant par-dessus, sans l'avoir préalablement effacé »<sup>53</sup>. Profitant de leur similitude graphique, Mme de Marans utilise cette technique lorsque sa pensée va trop vite et que la plume ne suit pas, ou bien pour surcharger les expressions qu'elle souhaite corriger. « Je veux dire » est une fois masqué par « par exemple »<sup>54</sup>, cette correction lui permet d'éviter des répétitions. Exigeante, soucieuse de son écriture, Mme de Marans procède comme les hommes de lettres à une intense activité d'écriture et de réécriture<sup>55</sup>.

Mais les mots ou expressions bissés sont plutôt rayés d'un trait double : « *Optimus ille est qui ~~minimis~~ minimis urgetur* »<sup>56</sup>, ou simple (« ~~je trouverai~~ je trouverai »<sup>57</sup>). Une fois biffé, le doublon est remplacé par un synonyme<sup>58</sup>. La rature sert aussi à corriger les étourderies : « Les arcs des cercles, petits ou grands, ~~puisque~~/compris entre les côtés a-b a-c sont d'un nombre égal de degrés » (*Mémorial*, p. 94), ou le style, pour en ôter les lourdeurs : « Quand on ose croire, que lon obtient ce que l'on désire ~~dans un cas pareil~~ »<sup>59</sup>. Ces passages rayés d'une simple ligne sont facile à lire.

Raturer une expression permet à Mme de Marans d'atténuer son propos : « Je ne veux pas me faire lapider ; ~~ou faire croire que j'ai mes raisons pour en parler ainsi~~ », voire à le censurer. La rature, respectivement 27,8%, 29%, 32,8 % et 17,5% des corrections des journaux (barré simple ou double) cède progressivement le terrain aux

---

53 D. Muzerelle, *op. cit.*

54 *Réflexion*, 1753, p. 5.

55 Jean-Louis Lebrave, Almuth Grésillon (dir.), *Écrire aux XVIIe et XVIIIe siècles. Genèses de textes littéraires et philosophiques*, Paris, CNRS Éd., 2000, 240 p. ; Nathalie Ferrand (prés.), *Brouillons des Lumières*, Paris, PUPS, 2012, 221 p. ; Giacomo Casanova, *Histoire de ma vie jusqu'à l'an 1797*, *op. cit.*

56 Horace, *Satires*, I, 3, dans *Mémorial*, p. 22.

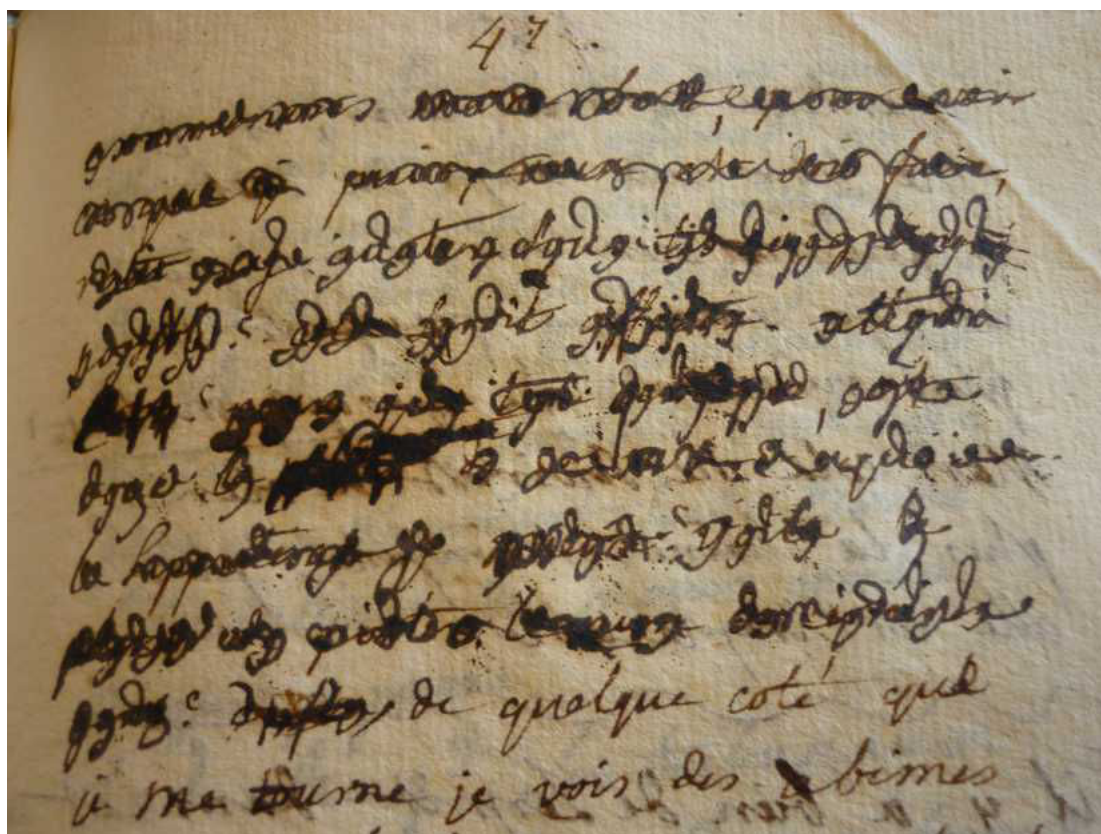
57 *Réflexions*, 1754, p. 62.

58 « Je trouvais que l'Iliade avait établi une belle réputation à Homère, et je ~~trouvai~~/pensai », etc. Pour cette citation et les suivantes : *Mémorial*, p. 207 et 94.

59 Pour cette citation et la suivante : *Réflexion*, 1753, p. 34 et 8.

expressions ou passages caviardés, absents du premier journal, et dont la proportion augmente au fil du temps, passant de 3,2 à 20,6% des corrections.

Trois lignes des *Réflexions* sont annulées<sup>60</sup> à l'aide de traits transversaux : « Je me suis demandé mille fois, à moy-même en quel lieu de mon individu, elle fait sa résidence ; et je me suis livrée là-dessus à des spéculations, qui ne paraissent pas trop de mon ressort ; et à force dy songer, voicy ce que je me suis répondu »<sup>61</sup>. Ici, Mme de Marans semble regretter sa modestie. Les passages annulés au moyen de traits épais, hachures ou spirales serrées sont parfois plus difficiles à lire. Huit lignes des *Réflexions* de 1754 ont été soigneusement raturées mot par mot, à l'aide d'un rajout de hampes et jambages sur toutes les lettres afin de désorienter l'œil du lecteur. On peut tout de même déchiffrer la majorité du passage caviardé :



*Examinons mon sort pour voir ce que je puis, veux, et dois faire, rester icy avaler tous les désagrémens possibles cela seroit affreux. Aller à [1 mot] pour que tout [1 mot], c'est donc la [1 mot] de ce [2 mots] que... le supporterai-je mieux ? Voilà le plaisir de porter le nom de certaines gens. Aussi, de quelque côté que je me tourne je vois des abimes... », *Réflexions*, 1754, p. 47.*

Ce caviardage masque l'amertume d'Henriette face à sa situation, coincée entre son

60 Annuler un mot, un passage..., en le couvrant de traits de plume entrecroisés. [Par extension :] Annuler d'une façon quelconque. D. Muzerelle, *op. cit.*

61 *Réflexions*, 1754, p. 146.

beau-père, qui veut la marier près de lui, et son frère cadet, qui lui propose de le rejoindre à Saint-Domingue. Si son journal tombait entre les mains d'un tiers, l'inconvenance de la réflexion, qui montre les refus de la jeune fille face aux options que lui laisse la société, pourrait ternir l'honneur de son beau-père et de sa famille.

Dans les *Confidences*, le nom de « M<sup>e</sup> du Châtelier » (p. 241), puis ceux de la phrase : « Elle a vû Mde de Querhoent se moquer de la petite Boulai » (p. 243), sont masqués par la multiplication de traits de plume figurant des hampes et jambages. Pour la psychanalyse, c'est dans ces passages censurés qu'émergent les véritables préoccupations de l'écrivain, qui s'interdit leur expression après coup<sup>62</sup>. En effet, ces caviardages montrent que le besoin de s'épancher est à un moment plus fort que les contraintes sociales et morales, qui interdisent les accusations ciblées en l'absence des personnes concernées. Toutefois, ces contraintes refont surface lorsque la peur d'être lu, le remords ou le pardon envahissent l'écrivain. Peut-on pour autant évoquer ici des stratégies de contournement de l'interdit dans l'écriture<sup>63</sup> ? Mme de Marans semble se servir de son journal pour se soulager des problèmes qui l'occupent sur le moment, la censure peut intervenir si elle se relit une fois l'événement déclencheur passé, ou une fois que les questions embarrassantes (que faire ? quel avenir choisir ?) ont reçu des réponses qui ne supportent pas, *a posteriori*, de remise en question.

La correction, employée pour censurer des passages estimés trop confidentiels et des termes inexacts, sert aussi à corriger l'expression, afin d'éviter une répétition ou alléger le style. Elle uniformise le discours, propose une version idéale du journal, sans pour autant en masquer les imperfections. En ce sens, les techniques de correction de Mme de Marans respectent l'honnêteté revendiquée de la démarche du journal, car « si, le lendemain, je rectifie, au lieu d'ajouter de la valeur à mon journal, je le tue », rappelle Philippe Lejeune<sup>64</sup>. En même temps, les ratures et biffures montrent la banalisation du document et le désir de la diariste de se faire historienne de sa vie, et censeur<sup>65</sup>.

Cependant, certaines erreurs échappent à l'œil de la diariste. Des mots bissés n'ont pas été repérés, ces répétitions non corrigées se situent en bas de page, le mot est bissé après avoir tourné la page. Par exemple, dans la répétition « c'est c'est avouer »<sup>66</sup>, le doublon est le premier mot de la page suivante. Il pourrait s'agir, encore une fois, de

---

62 Voir art. « Censure », Élisabeth Roudinesco, Michel Plon, *Dictionnaire de la psychanalyse*, Paris, Fayard, 2006 (3e éd.), 1217 p.

63 Marianne Charrier, « Mme Riccoboni : de l'amour de la passion à la passion de l'écriture », *La Licorne*, 43, 1997 (« Passion, émotions, pathos »), p. 124.

64 Philippe Lejeune, *Signes de vie, op. cit.*, p. 85.

65 Même procédé de la part de Casanova (voir Giacomo Casanova, *Histoire de ma vie jusqu'à l'an 1797, op. cit.*).

66 *Réflexions*, 1753, p. 34-35.

l'imitation – consciente ou non – du livre imprimé, où les mots de fin et début de cahier sont répétés en bas de page comme indication au relieur. Mais les mots bissés se situent aussi en début de ligne. Des omission de mots (« faire la moüe autres », *Mémorial*, p. 348-349) ne sont pas repérées, pour les mêmes raisons. Ces erreurs non corrigées laissent supposer que Mme de Marans se relit peu, ou sans assiduité particulière. Si elle ne prête pas attention à ce qu'elle écrit au moment même de la rédaction, les erreurs risquent de ne pas être corrigées.

Autre type d'anomalie, les ajouts ou inserts (feuilles insérées, textes rajoutés, annotations) altèrent l'apparence physique du journal, certains montrent le travail de correction de la pensée qu'opère Mme de Marans.

Un feuillet volant contenant des recettes de cuisine et remèdes de santé est inséré au début du *Mémorial*. L'écriture correspond à celle de Mme de Marans, mais elle est moins soignée que le reste du volume, elle ressemble davantage à son écriture des journaux suivants, plus vive et sèche, ce qui laisse supposer que ce feuillet a été intercalé après 1752. Même achevé, le journal n'est pas simplement remis sur l'étagère d'une bibliothèque, ou dans un tiroir, il est enrichi et peut servir à l'occasion d'aide-mémoire, dans lequel sont compilées des notes pratiques.

Mme de Marans ajoute aussi des pièces qui ne sont pas de sa main. La « manière de blanchir les perses »<sup>67</sup> est d'une écriture différente, très petite et ronde, penchée sur la droite, avec grands jambages. Une autre plume est encore invitée dans le *Mémorial*. C'est une grande écriture étroite, aux grands jambages et hampes, qui note le « remède pour toutes sortes de fièvres intermittentes ». Le journal est personnel mais pas exclusif, Mme de Marans y recueille les remèdes de ses proches, qui participent indirectement à l'élaboration du *Mémorial*, soi-disant à *usage particulier*.

Les ajouts de mots ou phrases dans les marges ont une fonction pratique dans les pages de recettes du *Mémorial*. « Éprouvé » dans la marge (« pr guérir les dartres vives », p. 40), rajout d'une indication (« on y ajoute la girofle, la cannelle », p. 34), indiquent une utilisation postérieure de ces recettes. Le rajout d'un titre ou d'un résumé dans la marge permet d'expliquer un passage, ou de mieux se repérer dans le volume. Des notes marginales transversales, dans la copie du poème sur la critique de Pope, précisent d'abord « portrait dun critique parfait »<sup>68</sup> et dans le paragraphe suivant, « portrait dHorace ».

L'omission d'un mot, d'un élément de phrase ou de recette est corrigée par ces ajouts. « Pr les netoyer [les tableaux] il faut les froter avec des brosses et du savon

67 Pour cette citation et la suivante : *Mémorial*, p. 392-394 et 399.

68 Pour cette citation et la suivante : *ibidem*, p. 186.



mouillé\* », dans la marge Mme de Marans complète : « + d'urine » (p. 19). Les signes de renvoi ne correspondent pas, car il n'y a pas de souci d'uniformisation de sa part. Cela confirme le rôle purement pratique, de conservation, du *Mémorial*. Des rajouts sont aussi insérés entre deux lignes, pour corriger ou rajouter un mot ou une expression.

Henriette prévoit des réserves<sup>69</sup> pour des ajouts ultérieurs, comme dans la réflexion L3 des *Réflexions*. Elle est rédigée d'une grande écriture vive, emportée, sur quatre pages et demi, hormis une citation d'Horace en écriture très fine, petite et resserrée : « Horace ne dit-il pas *cives, cives querenda pecunia primura est virtus post nummos...* »<sup>70</sup>. L'espace réservé est trop petit pour accueillir la citation, complétée après relecture dans les œuvres d'Horace<sup>71</sup>. Parmi le recueil de chansons et poèmes qui occupe les pages 125 à 195 du *Mémorial*, certains sont datés de 1752 à 1760 (p. 155 à 180) ; au moment de la rédaction du journal, en 1752, Henriette aurait réservé des pages blanches, comblées au fil du temps par des vers qui lui plaisent et dont elle veut se souvenir. Ces réserves sont dues au désir d'Henriette d'enrichir son journal et montrent donc non seulement qu'elle veut que son contenu en soit le plus exact possible, mais aussi son envie d'y avoir recours et de le compléter après 1752.

Ratures et rajouts participent du pacte autobiographique : ces erreurs graphiques, laissées à voir telles qu'elles sont, montrent la vérité de la rédaction, l'évolution de la pensée de la diariste au fil de la plume ainsi que son désir de laisser le lecteur y accéder. Ce pacte de vérité dans l'intimité s'accompagne cependant d'une certaine confusion dans l'utilisation des signes graphiques, on l'a vu pour les appels de notes, mais c'est aussi le cas de l'usage du soulignement. Mme de Marans souligne mots et expressions pour diverses raisons, et ces utilisations irrégulières peuvent prêter à confusion et dérouter un lecteur tiers.

Souligner permet à Mme de Marans, à partir des *Réflexions*, de mettre en évidence des expressions communes (« ce que lon appelle le quant-à-moy »<sup>72</sup>) et des citations. Il s'agit d'une maxime de La Rochefoucault<sup>73</sup>, ou une phrase célèbre, attribuée à Jules César<sup>74</sup>. Elle cite aussi des extraits d'ouvrages, comme l'*Esprit des Lois*, de Montesquieu : « C'est dit-il une barrière toujours bonne lorsqu'il ny en a point

---

69 « Espace laissé vide d'écriture, destiné à recevoir par la suite un mot manquant, une rubrique, une initiale, une figure,... », D. Muzerelle, *op. cit.*

70 *Réflexions*, 1754, p. 77 (« Citoyens, citoyens, commencez par vous enrichir, la vertu après les écus »).

71 On trouve deux recueils d'Horace en latin et en français aux Rouaudières lors de l'inventaire avant mariage du 18 août 1755 (ADS 1Mi3 R11).

72 *Mémorial*, p. 323.

73 « Lesprit est toujours la dupe du cœur », *Réflexions*, 1753, p. 31.

74 « Tu quoque mi Brute ! ». Pour cette citation et la suivante : *Réflexions*, 1754, p. 48 et 50.

dautre ».

Mme de Marans souligne des phrases ou expressions de discours direct qui devraient être entre guillemets : « On luy dit dans ce moment critique, tenez voilà une femme ? Vite il la prend »<sup>75</sup>. Entre les pages 179 à 181 des *Confidences*, toute une partie de dialogue est ainsi organisée ; deux voix intérieures, qui défendent chacune leur thèse, disputent sur la nature de l'homme. La voix qui avance que l'homme a créé les lois est bien distinguée de celle qui dénonce sa capacité à s'en détourner, car les tirades de cette dernière sont toutes soulignées. C'est (hormis le sens général du chapitre) le seul élément permettant de les différencier, alors que plus tôt, au cours d'un autre dialogue intérieur, des guillemets distinguent la deuxième voix de la première<sup>76</sup>.

Mme de Marans combine ces deux types de signes fonctionnels, guillemets et soulignement. Lors du dialogue entre un homme sauvage et un citadin (chapitre 44 des *Confidences*), les six tirades du citadin sont soulignées en première page, puis l'homme raconte son histoire sur six pages et demie, sans soulignement. Lors de sa tirade suivante, le citadin est nommé « B » dans la marge, pour bien le distinguer de l'autre personnage, malgré une première ligne de discours soulignée et les guillemets répétés à chaque début de ligne (c'est l'usage classique des typographes). Mme de Marans marque ensuite le changement de locuteur par un simple retour à la ligne. Le citadin tente de reprendre la parole : « Cependant la véritable philosophie..... Ah taisés-vous ! », et ainsi de suite. L'absence d'uniformité rend difficile la lecture des dialogues, ce qui laisse croire que Mme de Marans, tout en respectant les conventions du monde du livre par ailleurs, ne se soucie pas plus de la compréhension de ses écrits par un éventuel lecteur que de l'esthétique de l'intérieur de ses journaux, confirmant par là qu'ils sont bien à *[s]on usage particulier*.

Souligner permet aussi de mettre en évidence des conclusions. Dans le chapitre 41 des *Confidences* (p. 350-369), le soulignement met en exergue la conclusion de chacun des treize « échantillons » que la diariste présente : « Il [ou elle] n'est pas content[e] ». Souligner et répéter sert à insister sur le propos et sur la thèse défendue. Cela permet de mieux repérer dans le texte les problématiques de futures réflexions, ainsi : « Je veux examiner cette question. Sil est des cas où lon doit persécuter pour la Religion »<sup>77</sup>.

L'abréviation en cours de rédaction permet d'écrire plus vite et de gagner de l'espace sur la page. Les chiffres évitent d'écrire les nombres en toutes lettres, mais

---

<sup>75</sup> *Confidences*, p. 141.

<sup>76</sup> *Ibidem*, p. 166.

<sup>77</sup> *Réflexions*, 1754, p. 171.

Mme de Marans utilise aussi les abréviations classiques : « pr », « S<sup>te</sup> », « touj<sup>rs</sup> », « -mt », « &c ». Pour signaler un doublement de consonne, Mme de Marans écrit « côme », « hôme », ou « fême », abréviation que l'on retrouve couramment dans les ouvrages du XVII<sup>e</sup> siècle et du début du XVIII<sup>e</sup>. Elle a aussi recours à l'abréviation de termes techniques (« circ.f »<sup>78</sup> abrège circonférence, « Rgt »<sup>79</sup> pour régiment, abrège les termes longs à écrire, ou bien connus, en utilisant des abréviations classiques. Les noms célèbres sont aussi susceptibles d'être abrégés, c'est le cas de « La Rfc »<sup>80</sup> mais aussi de « Jch » à plusieurs reprises. Si elle permet d'écrire plus rapidement, l'abréviation rend anonymes des personnages : l'« A.M.F. » du *Mémorial* (p. 155) signifie-t-il « à mon frère », « à Monsieur F... » ?

Il y a donc plusieurs emplois de l'abréviation et des raccourcis courants, qui dénotent une familiarité et une banalisation de l'écriture chez Mme de Marans, une fréquentation des livres et une volonté d'en imiter la mise en page, même dans ses détails les moins signifiants. L'utilisation de l'abréviation met aussi en évidence son peu d'intérêt pour l'aspect soigné du corps de texte : le but n'est pas de présenter un écrit à l'aspect méticuleux, mais d'économiser de l'espace, d'écrire plus vite. Le journal est bien alors un simple outil, personnel, de réflexion, et non un bel objet destiné à être regardé et admiré par d'autres yeux que les siens.

Comparée à l'écriture masculine, l'écriture féminine à l'époque moderne est réputée se caractériser par son manque de maîtrise : difficultés à manier la plume correctement, lenteur, taches d'encre, fautes de style et d'orthographe se retrouvent dans les écrits du for privé tenus par des femmes<sup>81</sup>. Au-delà des négligences matérielles de Mme de Marans, on voit ici, au contraire, son habileté à se mouvoir dans l'univers de l'écrit. C'est une femme de la lettre, dont les nombreux repentirs montrent qu'elle est davantage soucieuse de l'expression juste de sa pensée, plutôt que du rendu extérieur de son travail. Avec l'âge, Mme de la Ferté-Imbault multiplie les négligences et les erreurs dans la rédaction de ses écrits<sup>82</sup> ; les fautes graphiques de Mme de Marans sont plutôt à attribuer à la rapidité avec laquelle elle couche ses pensées sur le papier et à la superficialité de ses relectures. Ce manque de rigueur s'explique par l'usage personnel

---

78 *Mémorial*, p. 95.

79 *Réflexions*, 1753, p. 73.

80 *Réflexions*, 1753, p. 29 et 32, pour La Rochefoucauld ; *Réflexions*, 1754, p. 169-170 et *Confidences*, p. 57, pour Jésus Christ.

81 Sylvie Mouysset, « De mémoire, d'action et d'amour : les relations hommes/femmes dans les écrits du for privé français au XVII<sup>e</sup> siècle », *Dix-septième siècle*, 2009/3, n°244, p. 393-408. Voir plus bas l'analyse du style de Mme de Marans.

82 Benedetta Craveri, « Madame de la Ferté-Imbault (1715-1791) et son monde », *Revue d'Histoire Littéraire de France*, n°105, 2005/1, p. 95-109.

qu'elle fait de ces trois volumes. Cette étude des espaces du journal ne doit toutefois pas se confondre avec celle des rythmes d'occupation de cet espace<sup>83</sup> : comment Mme de Marans remplit-elle ces feuilles blanches ?

## **B- Un « essai de rythmanalyse »**<sup>84</sup>

Suivant la méthode utilisée par Stéphane Roche dans sa thèse sur le journal de Charles Juliet, les apports de la codicologie servent à jauger l'intentionnalité d'écriture et la notion d'imprévu dans la rédaction du journal, deux attitudes face à l'écrit qui éclairent les intentions de l'auteur. Cet « essai de rythmanalyse » est inspiré de la critique génétique, avec l'appui du quantitatif (nombre moyen de mots, de lignes, d'entrées ou chapitres). Il permet de faire apparaître la dynamique de l'écriture du journal, c'est-à-dire l'évolution du choix des thèmes et des variations de fréquence de l'activité d'écriture. On peut ainsi s'interroger sur la logique interne des journaux de Mme de Marans.

### **1) *Nulla dies sine linea* ?**

Pour Jean Hébrard, la conservation de plusieurs journaux, jointe à l'indication d'une date de rédaction, contribue à donner une continuité à ce type d'écriture, fractionnée par nature. L'écriture quotidienne crée une rupture<sup>85</sup>, car l'unité du contenu, c'est-à-dire la mise par écrit d'une « représentation stable de soi »<sup>86</sup> dans le temps, est contredite par la fragmentation de l'écrit que provoque la succession de dates différentes. Cette discontinuité se retrouve dans les pratiques d'écriture de Mme de Marans. À deux reprises dans les *Confidences*, la diariste dit être interrompue dans son écriture (p. 52 et 220), occasion de poser la plume pour la reprendre plus tard. Tenter de dater les journaux et leurs différentes entrées permet de mettre en évidence les évolutions et les inflexions générales que donne l'auteur au contenu de son journal.

Ainsi, si la page de titre date le *Mémorial* de 1752, certains de ses contenus sont

---

83 Espace et rythme, deux termes empruntés à Philippe Lejeune, *Signes de vie*, op. cit., p. 76.

84 Et pour le paragraphe suivant : Stéphane Roche, *Charles Juliet : écriture de l'intime et journal de l'écriture, pour une esthétique du journal*, Thèse de Doctorat sous la direction de Pierre Glaudes, Université de Toulouse Le Mirail, 2002.

85 Jean Hébrard, « Tenir un journal, l'écriture personnelle et ses supports », art. cit., p. 15.

86 *Ibidem*, p. 12.

antérieurs, d'autres postérieurs. Le portrait qu'Henriette dresse d'elle-même (p. 99-107) porte en titre : « Ceci fait en 1747 au mois de juillet ». Cette pièce est recopiée au net à partir d'un autre support, peut-être un journal que tenait Henriette à 28 ans, en 1747, ou un exercice d'écriture. Quelques pages plus loin, voici une « Réponce d'une personne de quatorze ans » (p. 122) à des vers de « Mr d ». Si c'est d'elle qu'il s'agit, cette petite pièce en vers daterait alors de 1733. Le *Mémorial* contient aussi des « vers écrits sur les tablettes » (p. 139), soit encore une fois du matériau de récupération. Parmi les chansons compilées dans le *Mémorial*, l'une est datée du « 1er de l'an 1747 » (p. 155) et huit auraient été notées dans le *Mémorial* entre 1754 et 1760 ou 1769<sup>87</sup>. Cette compilation faite d'année en année montre que le *Mémorial*, débuté et principalement composé en 1752, lui sert après, même si elle tient un autre journal : les usages en sont différents.

On a vu que la page de titre des *Réflexions* les date de 1753, mais que 92 pages plus loin, la pagination du journal repart à zéro pour 1754. Ces réflexions sont donc rédigées sur au moins ces deux années, mais trop peu d'indications permettent d'en affiner la datation, ou de dégager une fréquence de rédaction, même si le titre les voudrait journalières. Toutefois, le 8 août 1753, Henriette annonce dans une lettre à Angran d'Allerai avoir « commencé un nouveau cahier, qui débute par ce passage d'Horace *Aquat memento rebus la arduis* », il s'agit des *Réflexions journalières en 1753*. Ses 92 pages auraient donc été tenues sur les cinq derniers mois de l'année (sans que l'on puisse savoir si Henriette tenait un journal juste avant celui-ci). Le 5 juin 1754, elle écrit à Angran avoir « attaqué » l'*Esprit des Lois* de Montesquieu, c'est en effet l'entrée « &c.2 » des *Réflexions* de 1754, (p. 48-60), ce qui supposerait que les 50 premières pages de ce journal ont été rédigées dans la première moitié de l'année, les 120 suivantes dans la seconde. En 1753, l'expression « je disais l'autre jour » (p. 8), débute l'entrée intitulée en marge « suite de l'X », c'est-à-dire une réflexion située p. 4-5. Malgré son caractère très flou, elle pourrait suggérer un intervalle court entre ces deux moments de rédaction, séparés par la réflexion Y. Dans les *Confidences*, les expressions « le même principe qui me faisait dire l'autre jour »<sup>88</sup>, ou « je disais tout à l'heure », confirment qu'Henriette ne semble pas se soucier de donner une date précise à ses réflexions. La notion de temps n'a pas d'importance, la diariste respecte ce qu'elle dit de cette conversation qu'est le journal : « Je peux la quitter et la reprendre quand il me plaît »<sup>89</sup>.

Aucune date n'étant donnée pour la rédaction des *Confidences*, c'est en glanant

---

87 *Mémorial*, p. 161-169. Des taches d'encre empêchent de distinguer clairement le dernier chiffre.

88 Pour cette citation et la suivante : *Confidences*, p. 50 et 460.

89 *Réflexions*, 1753, p. 13.

les indications données irrégulièrement par Mme de Marans dans le corps du texte que l'on peut estimer une fourchette de temps, qui ne peut être qu'approximative, au cours de laquelle ce journal a été rédigé. Au cinquième chapitre, elle note : « J'ai déjà barbouillé quatre fois dans ce livre, et il y a bientôt trois ans que j'écrivis le pr[emier] chapitre » (p. 46), soit quatre chapitres en trois ans. Il n'y a pas de datation possible à partir de cette remarque. On ne trouve plus d'indication de temps jusqu'à la page 200, où Mme de Marans précise : « Nôtre petit neveu, âgé de 10 à 11 ans était l'autre jour icy ». Charles IV de Vanssay, fils de Charles Louis Maximilien (1710-1785), le frère de M. de Marans, est né le 14 avril 1751<sup>90</sup>, on peut donc dater cette entrée de 1761 ou 1762. Dans ce cas, les *Confidences* auraient pu être commencées trois ans avant, soit en 1758, année de publication des *Pensées errantes*.

Dans le chapitre suivant (p. 209-220), Mme de Marans évoque l'expulsion des Jésuites du royaume. L'arrêt rendu contre eux par le Parlement de Paris date du 6 août 1762, mais l'édit royal de suppression de la Compagnie est de novembre 1764, alors que leur bannissement effectif n'a lieu qu'en mai 1767<sup>91</sup>. L'affirmation de Mme de Marans, « il n'y a plus de jésuites »<sup>92</sup>, peut s'appliquer à n'importe laquelle de ces trois possibilités. Mais les allusions aux pressions de Clément XIII (« on dit déjà, que le pape écrit à nos évêques ») et à la décision du roi (« ils ont toujours espéré qu'ils seraient soutenus par la cour, ils se sont trompés ») pourraient laisser croire que ce chapitre a été rédigé dès 1762.

Plus loin, le chapitre 25 (p. 233-240) évoque un autre thème d'actualité cher à Mme de Marans, « le livre de J J Rousseau sur l'éducation » (p. 233). Le traité *Émile, ou de l'éducation*, est publié en 1762. Si l'on suit la datation induite par l'affaire des Jésuites, Mme de Marans l'aurait alors lu et en aurait fait un commentaire dès sa publication, ou en 1764, ce qui pourrait être confirmé par le contenu du chapitre 42, 140 pages plus loin (p. 370-379). Dans ce chapitre, Mme de Marans s'adresse en effet à sa nièce Marie Pascale, ou Pascalitte. Elle y évoque son arrivée en France, « à six ans et demi » (p. 371). Or, Pascalitte Edme des Rouaudières est née le 26 mars 1758<sup>93</sup>, elle serait alors arrivée en France en 1764 ou 1765 environ. Ce chapitre a probablement été rédigé peu de temps après, puisque Mme de Marans écrit que Pascalitte n'est pas encore « en âge de raison » (p. 372). De plus, au chapitre 45 (p. 412-418), Pascalitte « n'a que sept ans » (p. 415), ce qui suppose que ce chapitre a été rédigé au cours de l'année 1765. Ainsi, il serait cohérent de dater les débuts des *Confidences* de la fin des années 1750

---

90 ADS 1Mi 1066 R2, registres paroissiaux de Marolles-lès-Saint-Calais.

91 Joël Cornette, *Absolutisme et Lumières (1652-1783)*, Hachette, 2005 (4e éd.), p. 152.

92 Pour cette citation et la suivante : *Confidences*, p. 211-212.

93 ADS 1Mi 3 R10, extrait certifié conforme des registres paroissiaux de Saint-Joseph de Torbeck.

(du début des années 1760 au plus tard), Mme de Marans en poursuivant la rédaction dans la première moitié de la décennie.

Enfin, les *Confidences* s'achèvent par un chapitre de conclusion, où la diariste revient sur le contenu de chaque chapitre. Elle note ainsi qu'« il y a huit ans que j'ai commencé ce livre, je l'ai continué les années suivantes » (p. 501). Il aura donc fallu cinq ans à Mme de Marans pour composer la quarantaine de chapitres qui séparent le chapitre 5, rédigé trois ans après le début du journal, et la fin de l'ouvrage. S'il fallait conserver l'hypothèse haute d'un début de rédaction en 1758 (en tout cas, pas plus tard), alors on pourrait dater la fin de ce journal de l'année 1766.

Discontinuité et irrégularité caractérisent la pratique du journal intime et se retrouvent dans les écrits personnels de Mme de Marans. Chez elle, le souci de la date est présent, mais secondaire ; or, sans leurs dates, ses écrits ne seraient que des recueils de pensées<sup>94</sup>. La décision de les dater – même sommairement –, les références à la famille, à l'actualité littéraire ou politique, fixent les réflexions de la diariste dans le temps. Elle revient au fil des pages sur des sujets qu'elle a déjà évoqués pour s'amender, expliquer l'évolution de son point de vue, regretter une position passée... On se souvient que deux journaux de Mme de Marans datant d'avant son mariage ont été conservés (le *Mémorial* et les *Réflexions*), et un après (les *Confidences*). Sur plus de dix ans de rédaction, quelles évolutions peut-on constater dans son écriture ?

## **2) Des chiffres : le rythme de la rédaction**

Décrire l'organisation du contenu d'une page, d'un chapitre ou d'un volume met en évidence l'évolution de l'usage du journal et l'évolution du sens de l'écriture pour le scripteur.

Sauf exception, chaque page, on l'a vu, est numérotée. L'intégralité d'une page est recouverte d'écriture, mais toujours dans un cadre de réglure régulier, ou justification<sup>95</sup>, dont la taille des marges est constante. De même, quand le corps de texte n'est pas en longue ligne, mais organisé en deux colonnes, un trait de séparation tracé à la règle et au crayon les met en évidence.

Dans le *Mémorial*, la marge est d'environ 2 cm de chaque côté. Ces marges

---

94 Voir plus loin une tentative de redéfinition de la nature des journaux de Mme de Marans.

95 Délimitation de la surface qui doit recevoir l'écriture et aire ainsi délimitée. D. Muzerelle, *op. cit.*

latérales tendent à se réduire de moitié dans les *Réflexions*, Henriette occupant de plus en plus l'espace sur la page. Dans les *Confidences*, le tracé du cadre de réglure au crayon et à la règle est encore visible sans interruption jusqu'à la page 323. Jusque là, il est régulier (2,5 cm de part et d'autre, marge intérieure légèrement plus faible) et respecté. Si aucun cadre de réglure n'est visible sur les 200 pages finales, cela n'empêche pas la diariste de conserver une mise en page régulière. La justification couvre une plus grande surface, mais les espaces marginaux sont présents jusqu'au bout, même s'ils sont moins réguliers. Ils varient d'un petit centimètre à deux, voire plus. Mme de Marans utilise tout le cadre et coupe parfois les mots lorsqu'elle arrive en fin de ligne, pour avoir à l'œil un texte bien justifié, comme l'imposent les règles typographiques d'impression ; mais il lui arrive de ne pas respecter son cadre en fin de ligne pour finir un mot, une phrase, ou un membre de phrase. Le cadre sert juste de référence ; avec l'habitude, une fois à l'aise avec le support et après s'être approprié l'objet, Mme de Marans passe outre. La réduction des marges relève d'un souci d'économie de la page autant que d'un désir croissant et pressant d'écrire, traduit littéralement par l'extension du cadre de réglure.

Les lignes d'écriture sont droites. Mme de Marans peut suivre le tracé des vergeures pour être sûre que son tracé reste bien parallèle à la largeur de la page, elle peut aussi utiliser un râteau (il en existe à six dents ou plus) pour tracer plusieurs lignes rectrices en même temps afin de guider sa plume. Ces lignes tracées au crayon – et le cadre de réglure – peuvent s'effacer ensuite, pour assurer un aspect net et soigné à la page. Les pages du *Mémorial* entièrement rédigées font de 20 à 30 lignes, ce chiffre se stabilise autour de 25 lignes pour les *Réflexions*. Les *Confidences* suivent cette tendance, mais leurs cent dernières pages ne comportent plus que vingt lignes environ ; la page est plus aérée, l'écriture moins dense. Dans les trois journaux, l'interligne est espacé et régulier. Mme de Marans se plaint dans sa correspondance de ses problèmes de vue (« mes yeux m'ordonnent de finir », « j'ai un œil très malade, à force d'avoir écrit hier au soir », ou « mes yeux n'en peuvent plus », deux fois<sup>96</sup>), c'est probablement la raison pour laquelle la mise en page s'espace déjà progressivement au cours des années précédant cette correspondance. Mais la nature personnelle de ces écrits et le peu de rigueur général de Mme de Marans dans le soin apporté à ces écrits peuvent aussi expliquer cette évolution.

---

96 Lettres à sa nièce des 18 mai 1778, sans date [1783 ?], 22 janvier 1780 et 24 juin [1784 ?].



Nombre de mots par page<sup>97</sup> :

*Mémorial* environ 150

*Réflexions* env. 119

*Confidences* env. 125

Les chapitres des *Confidences*, comme les entrées qui composent les *Réflexions* et la fin du *Mémorial*, sont tous organisés de la même manière. Dans les *Confidences*, un titre numéroté et un sujet donné en incipit annoncent en plus le thème général du chapitre. Mme de Marans donne son point de vue et l'argumente à partir de son expérience vécue, de ses lectures et de ses réflexions ; elle s'interroge, ou interroge le lecteur, tente une conclusion, ou bien achève son chapitre par une maxime. Cette organisation interne s'apparente à celle que l'on retrouve dans les écrits d'autres auteurs de réflexions, à l'image de Mme de Verzure, auteure présumée des *Réflexions hazardées d'une femme ignorante*, elle fait aussi penser aux *Souvenirs de Félicie L\*\*\*\** de Mme de Genlis et au journal de Mme Steck-Guichelin<sup>98</sup>.

Le *Mémorial* n'est pas organisé en chapitres, mais une séparation des différentes rubriques est faite par un trait grossier à main levée. L'organisation des *Réflexions* est un compromis entre celle des deux autres volumes, elle emprunte au *Mémorial* les entrées sans titres, et les traits tirés dans toute la largeur de la page, à main levée, qui permettent une séparation visuelle nette entre chaque réflexion. Mais, comme dans les *Confidences*, le contenu du volume n'est que réflexions ordonnées et organisées, avec un système de numérotation des entrées permettant de se repérer dans l'écrit.

L'organisation générale du *Mémorial* montre l'évolution de son utilisation : le journal débute par des feuillets non numérotés, sur lesquels sont recopiées des recettes et remèdes. La numérotation des pages commence au premier texte personnel, l'*Épître à mes héritiers*, que suit l'explication d'une table de codage, dont il manque la fin. Les extraits des *Règles pour prolonger la vie* de George Cheyne, des jeux et distiques, une page de pensées sur l'amour, puis des sentences italiennes, des recettes, une leçon d'arithmétique et de géométrie, une explication de l'alphabet maçon, un autoportrait, des sentences espagnoles se suivent, dans cet ordre, qui ne paraît pas avoir de logique propre. Des leçons d'algèbre, la copie d'une lettre du président de l'Académie de La Rochelle et des vers attribués à Charles IX précèdent les poèmes et chansons recopiés

---

97 Moyennes faites à partir de pages dont la justification n'est occupée que par du corps de texte, sans illustration.

98 Amsterdam et Paris, Vincent, 1766.

Félicité de Genlis, *Les souvenirs de Félicité L\*\*\*\**, rédigé dans les années 1770 et publié après la Révolution. Dans Catriona Seth, *La fabrique de l'intime. Mémoires et journaux de femmes du XVIIIe siècle*, Paris, Robert Laffont, 2013, p. 355-496.

Marie-Aimée Steck-Guichelin (1776-1821 ?), « Cahiers », *Ibidem*, p. 991-1049.

p. 122 à 196. Le *Mémorial* se poursuit avec l'*Histoire de mon esprit depuis 12 jusqu'à 16 ans* et des extraits d'histoire de France (une double page par règne, p. 214 à 306). Cette accumulation de textes personnels et recopiés justifie le titre du volume, avant le début des « quelques réflexions » (p. 310-384). Enfin, des recettes et remèdes viennent clore ce premier journal. Jusqu'à cette dernière partie, les textes personnels s'insèrent parmi les textes recopiés, et restent minoritaires. Une fois les réflexions commencées, celles-ci sont l'unique contenu des journaux d'Henriette, dont l'écriture, malgré la fragmentation textuelle, acquiert désormais une homogénéité.

L'organisation des *Réflexions* et des *Confidences* diffère donc profondément de celle du *Mémorial* car l'ensemble du contenu de ces deux journaux ne relève que de la réflexion personnelle. L'organisation par entrée ou par chapitre devient la norme et les textes recopiés ont disparu. Il faut voir les *Réflexions* comme une suite directe des réflexions entamées dans le *Mémorial*, ou la fin du *Mémorial* comme l'entrée en matière du contenu des journaux suivants, car la numérotation des réflexions se poursuit. Le journal de l'année 1752 s'achevait avec l'entrée S (p. 369-384), celui de l'année 1753 commence avec l'entrée T.

En 1753, vingt entrées sont numérotées dans les *Réflexions*, de T à n2. Mais le nombre réel d'entrées pour l'année s'élève à 37 (une de moins si l'on ne sépare pas les deux dernières entrées, l'histoire de Mérida et celle de Dalan), certaines réflexions n'étant pas numérotées. Le changement de sujet, ou d'idée, est alors marqué par un simple retour à la ligne, accompagné d'une ligne ondulée entre les deux réflexions. En moyenne, cela correspondrait à la rédaction régulière d'un peu plus de sept entrées par mois, soit presque deux par semaine, entre août et décembre 1753. Pour les *Réflexions* de 1754, 38 entrées sont numérotées, de o2 à wz. Mais le nombre total d'entrées pour l'année est de 64, ce qui correspondrait à l'écriture d'un peu plus d'une réflexion par semaine, en moyenne, comme l'année précédente. Mais Henriette tient cette fois-ci son journal sur plus de cinq mois, comme si les sujets de réflexion étaient plus nombreux en 1754 (et c'est bien le cas, comme l'indique le passage caviardé), ou le besoin de s'en entretenir et d'en dissenter plus urgent que l'année précédente.

Les entrées les plus courtes font une demi-page au plus, ce sont soit des maximes, c'est-à-dire une phrase relativement courte sans commentaire, soit de courtes réflexions de deux à trois phrases. La plus longue des entrées tient sur 21 pages en 1753, ou 11 si l'on considère les histoires de Mérida et de Dalan séparément, mais elles ont été rédigées en même temps. L'année suivante, la plus longue entrée tient sur 22 pages, il s'agit du portrait qu'Henriette dresse d'elle-même (p. 83-105). En moyenne une entrée

fait 2,8 pages en 1753 et 2,7 en 1754 : Henriette est régulière ? En 1753, 19 entrées ont une taille inférieure à cette moyenne, soit plus de la moitié ; mais 49 en 1754, soit les trois quarts des entrées. Les *Réflexions* sont donc composées de beaucoup de réflexions courtes : pour 1753, 12 entrées sur 33 font une page ou moins, et la majorité des entrées font au plus quatre pages, le même constat peut être fait pour 1754.

Sur leurs huit années de rédaction, les *Confidences* suivent la même organisation, plus rigoureuse qu'avant : à un sujet de conversation correspondent un chapitre numéroté et un titre. Le dernier chapitre est un bilan du journal, qu'il clôt, avant la table des matières. Il s'agit d'une fin voulue, choisie, puisque quinze pages blanches numérotées séparent ces deux éléments. Les 56 chapitres qui composent les *Confidences* indiquent une fréquence de rédaction plus faible que les précédents journaux, mais la tentative de datation des chapitres a permis de mettre en évidence la grande irrégularité de la prise de plume au cours des années 1760. Les chapitres sont plus longs que ceux des *Réflexions* : le chapitre le plus court fait 3 pages, le plus long, 22. La taille moyenne d'un chapitre est de 8,6 pages, et la majorité des chapitres en font entre 4 et 13.

Au total, ces trois volumes contiennent 1153 pages rédigées, dont 855 pages de textes personnels. On constate une orientation plus personnelle de l'écriture dès 1752, organisée sous la forme de réflexions brèves et variées qui s'étoffent au fur et à mesure ; le journal se mue de mémorial à confident. Cette évolution est-elle issue d'une volonté manifeste de la diariste de donner une tonalité nouvelle à ses écrits, ou cette dernière se plie-t-elle inconsciemment aux règles de l'écriture intime ?

### **3) Intentionnalité d'écriture et imprévu**

L'aspect brouillon et peu organisé du journal masque l'existence d'une réelle anticipation dans la rédaction des différents chapitres et rubriques, mais l'évolution des buts du journal au fil de la rédaction explique la différence entre l'idée pré-conçue que se fait Mme de Marans de ce à quoi ressemblera le journal et le résultat final. Cette double dynamique, entre évolution anticipée d'une part, et évolution imprévue d'autre part, se laisse voir à travers l'évolution de la graphie d'Henriette, la présence de pages blanches dans les journaux et enfin par son discours même, comme si elle était un témoin impuissant de ces imprévus.

La présence d'un tracé parfois plus épais, de lettres plus larges et maladroitement, ne suggère pas forcément un arrêt ou une pause dans la rédaction du journal, tout écrivain peut changer de plume en cours d'écriture, c'est pourquoi seule une évolution générale de l'écriture est envisagée ici.

Le *Mémorial* est rédigé d'une petite écriture ronde et régulière, aux majuscules soignées. Les textes sont aérés, les mots et la ponctuation bien espacés. Ce graphisme soigné serait le signe d'une « volonté de représentation élégante de soi »<sup>99</sup> selon Gérard Lahouati. Les remèdes de santé des p. 73 à 75 sont d'une écriture différente, celle de Mme de Marans, mais à une autre époque. Le « remède éprouvé pour les maux du sein » est écrit très petit, mais lisible ; on retrouve sa façon de former les lettres, l'orthographe et la ponctuation sont les mêmes qu'ailleurs. La nature de ces remèdes, contre la « paralysie des yeux » et « pour les douleurs de rhumatismes », relèvent aussi de soucis d'une personne plus âgée. À partir des *Réflexions* de 1754, l'écriture est moins ronde et régulière, plus emportée, annonçant celle des *Confidences*, en général petite, énergique et ferme, mais peu soignée.

L'écriture a bien évolué au fil de la rédaction du journal. La graphie est ronde bien maîtrisée, appliquée, pour que le maniement du journal soit agréable. La lecture du journal est un acte intime qui nécessite une certaine application de la part du scripteur s'il veut en tirer un profit ultérieur. Mais, dès 1753-1754, la graphie de la diariste devient plus lâche, moins régulière. Dorénavant, Henriette n'a plus le besoin, le temps ou l'envie de s'appliquer. D'un objet rêvé, conçu peut-être comme un amusement, ou comme un miroir idéalisé de soi, le journal est devenu un objet intime mais essentiellement pratique. Les critères esthétiques, déjà assez malmenés, cèdent le pas à l'utile.

Le journal s'inspire du livre, mais aussi de l'almanach, dans lequel des espaces blancs permettent de prendre des notes personnelles, du genre de celles que l'on retrouve dans les livres de raison<sup>100</sup>. La présence de pages blanches suggère aussi une mauvaise évaluation du nombre de pages nécessaire, des inadvertances, ou encore des ajouts de feuillets doubles, non remplis.

Dans le *Mémorial*, à trois reprises, Henriette laisse une réserve, jamais remplie. D'abord, une ligne et demie, visualisée par de légers traits de conduite, est laissée pour expliquer le sens des signes mathématiques < et > (p. 111). À la page 114, Henriette avoue ne pas maîtriser la soustraction dans une équation à plusieurs inconnues, alors elle laisse une demi-page en réserve « pour l'écrire si cela me revient ». Cette demi-

99 Notice de Giacomo Casanova, *Histoire de ma vie jusqu'à l'an 1797*, op. cit., p. 1149.

100 Jean Hébrard, art. cit., p. 36-37.

page est restée vierge, car « ce dont je ne me souviens pas cest la façon de réduire les quantités qui sont les mêmes ». Plus loin, une page et demie est réservée « pour mettre la division quand je la sçaurai » (p. 117). Ces blancs montrent l'écart entre l'idée préconçue que se fait la diariste de ses connaissances – ou de son journal – et la réalité.

« Où me mènes-tu, ma muse ? »<sup>101</sup> : le contenu du journal dévie parfois de l'ordre prévu et ne respecte pas le sujet annoncé en incipit de chapitre. « Ce n'était pas mon intention quand j'ai pris la plume »<sup>102</sup>, dit un jour la diariste, ou encore : « Je l'ai déjà tenté bien des fois de traiter ce sujet »<sup>103</sup>. Lorsque Mme de Marans commente son propos (« C'est aussi tout justement ce que je fais, mais ce n'est pas ce que j'avais projeté »), elle ne se considère pas responsable de ces écarts.

Il existe plusieurs causes à ces imprévus. La plus banale est l'oubli : « Revenons à ce que je voulais dire je ne m'en souviens presque plus »<sup>104</sup>, ou « j'ai perdu toutes mes idées »<sup>105</sup>. Il peut s'y greffer d'autres raisons, comme l'ennui ou la lassitude (« Ainsi finit la race des mérovingiens et mon chapitre, car cela commence à m'ennuyer j'y reviendray une autre fois »), ce qui explique aussi la diversité des sujets abordés par Mme de Marans dans ses écrits.

La nature même de l'écrit le rend sujet à des variations et changements d'orientation. Henriette l'explique en 1754 : « Je ne mets aucun ordre dans tout ceci, parce que j'écris mes réflexions comme elles viennent » (p. 51). Le journal se construit au gré des pensées, il en est un reflet qui se veut fidèle, même dans l'incohérence. C'est alors que l'on saute du coq à l'âne, ou que surgissent des anecdotes<sup>106</sup>. Pour Marianne Charrier, l'enchaînement des idées sur le papier sans suite évidente est l'« expression de l'inconscient et de la vérité du cœur »<sup>107</sup>, bien exprimée par les libertés de la plume de Mme Roland (« Elle m'entraîne où il lui plaît, et je la laisse aller »<sup>108</sup>) et que l'on retrouve chez Mme de Marans.

Sa marche correspond en tout cas à la nature de la diariste : « Je reviens à mon espèce de portrait, j'ai bien la mine de m'en écarter souvent, j'aime les réflexions, et je ne me gêne pas de le faire »<sup>109</sup>. Elle crée son journal à son image, ses défauts correspondent aux siens : « Mais ne me voilà-t-il pas tombée sur le chapitre de mon prochain ? On

---

101 Horace, *Odes*, III, 3.

102 *Réflexions*, 1753, p. 13.

103 Pour cette citation et la suivante : *Confidences*, p. 3 et 198.

104 *Réflexions*, 1753, p. 14.

105 Pour cette citation et la suivante : *Confidences*, p. 254 et 232.

106 « Tout ce projet d'être raisonnable me fait souvenir de Palaprat », *Réflexions*, 1754, p. 69.

107 Marianne Charrier, « Mme Riccoboni : de l'amour de la passion à la passion de l'écriture », art. cit., p. 122.

108 *Mémoires de madame Roland*, Paris, Mercure de France, 1966, 6e cahier.

109 *Réflexions*, 1754, p. 88.

sécarter volontiers du personnel quand on veut blâmer [...] comme je ne veux pas me louer, je serai sujette à de pareils écarts »<sup>110</sup>. Les imprévus sont non seulement tolérés, mais intégrés au corps du journal, ils le composent de la même manière et autant que le discours intentionnel.

Cela n'empêche pas une critique de cet état des choses : « Mais mon dieu que dis-je ? Voilà de jolis écarts ; que je suis folle ! »<sup>111</sup>. La folie revient dans les *Confidences* et indique une absence de maîtrise, comme si le journal échappait à son auteur<sup>112</sup>. Mme de Marans ne peut que constater, impuissante : « Mon dieu comme je m'é gare ! »<sup>113</sup>. C'est une posture classique, que l'on retrouve aussi chez Mme de Lambert<sup>114</sup>, ou plus tard dans le *Journal* d'Eugénie de Guérin<sup>115</sup>. Elle permet à l'auteur de prévenir les critiques du lecteur, même fictif, et de se justifier, à ses propres yeux, des faiblesses de l'ouvrage. Il s'agit d'une stratégie que l'on retrouve sous la plume des auteurs féminins, accusées de céder à leur imagination et donc obligées de se justifier de leurs velléités littéraires, forcément déplacées, auprès de leur lectorat masculin. C'est par exemple l'excuse de la marquise de La Tour du Pin pour justifier le manque de rigueur de ses mémoires, qu'elle nomme journal<sup>116</sup>.

Toutefois, Mme de Marans reprend en main (en plume !) le fil du discours à plusieurs occasions : « Dans ce moment-cy, je veux dire ce que je sens », « reprenons donc le fil de notre discours », ou « venons à un autre sujet »<sup>117</sup>. Mme de Marans est la maîtresse du choix des sujets de réflexion. On est face à un écrit sensible, dont l'orientation est guidée par les sentiments de son auteur et son humeur<sup>118</sup> au moment de la rédaction.

Et, au final, tout est possible : « Je ne dis pas que quelque jour, je récrive plus au long de mes réflexions là-dessus »<sup>119</sup>. Mme de Marans agit comme ces auteurs qui

---

110 *Confidences*, p. 19-20.

111 *Réflexions*, 1754, p. 154.

112 « Je suis folle moy-même, de me livrer à l'humeur qui m'est survenue tout d'un coup », *Confidences*, p. 59.

113 *Ibidem*, p. 196.

114 « On me dira ; Voilà un terrible écart. J'en conviens. Un Ancien disoit que les pensées étoient les promenades de l'Esprit. J'ai cru avoir le privilège de me promener de cette manière. Les idées se sont offertes assez naturellement à moi, et de proche en proche elles m'ont menée plus loin que je ne devois, ni ne voulois », *Réflexions nouvelles sur les femmes*, p. 138, dans Mme de Lambert, *Œuvres*, Paris, Veuve Ganeau, 1748, tome 1.

115 « C'est mon signe de vie que d'écrire (...) je ne le dirais pas à d'autres, cela paraîtrait folie », 24 avril 1835, Eugénie de Guérin, *Journal*, Andillac, Amis des Guérin, (61<sup>e</sup> éd.), 1998.

116 « Mon imagination surtout m'emporte quelquefois si loin du sujet que je voudrais poursuivre, que j'ai peine à rattacher le fil rompu bien souvent par ses écarts », *Mémoires de la marquise de La Tour du Pin, Journal d'une femme de cinquante ans (1778-1815)*, Paris, Mercure de France, 1979, ch. Ier.

117 *Réflexions*, 1753, p. 29 ; *Confidences*, p. 20 et 176.

118 « Je voulais badiner du ch<sup>r</sup> de Chamilli, Et tout à l'heure, voilà mes idées qui se tournent au noir », *Réflexions*, 1753, p. 20.

119 *Ibidem*, 1754, p. 171.

disent que leurs personnages s'emparent de leurs romans et qu'ils ne font que les suivre, et traduire sur papier ce que leur dicte leur création. Le journal est un objet livre, objet intime, mais surtout objet vivant, dont l'auteur édicte implicitement les règles, en fonction de ses besoins et de ses envies au moment de la rédaction. C'est de plus une garantie de la liberté et de l'authenticité du discours, qui respecte ainsi le pacte autobiographique que passe l'auteur avec son lecteur<sup>120</sup>.

### **C- La décoration intérieure : signes, figures et illustrations**

D'après Philippe Lejeune, les illustrations collées dans le journal restent rares avant le XXe siècle<sup>121</sup>. Pourtant, la décoration intérieure occupe une place importante dans le *Mémorial* d'Henriette Edme, parsemé de signes, croix, et traits marginaux, mais aussi de figures et illustrations. Suivant la méthode proposée par Henri-Jean Martin<sup>122</sup>, nous nous proposons de répondre simplement à la question du rôle de cette décoration dans les écrits de Mme de Marans.

Les entrelacs servent à séparer, il en est ainsi des différents registres de la page de titre des *Réflexions*, et des chansons du *Mémorial*. On a vu que la page de titre du *Mémorial* a été réfléchie, l'initiale du titre est un M travaillé, composé d'entrelacs simples mais soignés.

Croix marginales et astérisques accompagnent le discours, le complètent, ou signalent les différentes entrées. De simples traits à main levée annoncent la fin de la rédaction personnelle du *Mémorial*, ou les fins de réflexions des chapitres et entrées. Aucun signe graphique n'accompagne la fin des *Confidences*, mais à la fin de chaque journal, il ne se trouve rien qui en marque graphiquement la fin, si ce n'est, en 1754, une frise très simple, composée d'arcs de cercles tracés à main levée.

Les « Éléments de géométrie » du *Mémorial* (p. 83-95) sont accompagnés de figures à main levée jouxtant les définitions données par Henriette. D'abord placées en début de paragraphe, puis présentées comme exemples après chaque définition, elles prennent plus de place et sont centrées, comme si, au fur et à mesure de la rédaction de cette entrée, Henriette prenait plus au sérieux son objectif, et se décidait à faire un effort

---

120 « Je dirai ce que j'ai pensé tout comme il m'est venu et avec aussi peu de liaison que les idées de la veille en ont d'ordinaire avec celles du lendemain », Jean-Jacques Rousseau, *Les rêveries du promeneur solitaire*, Paris, Flammarion, 2012 [1778], 1<sup>ère</sup> promenade.

121 Sauf exceptions, Philippe Lejeune, *Les brouillons de soi*, Paris, Seuil, 1998, p. 384.

122 Voir Henri-Jean Martin, Jean Vezin (dir.), *Mise en page et mise en texte du livre manuscrit*, Paris, Cercle de la Librairie, 1990, 471 p.

de clarté et de pédagogie. Les figures ont donc un rôle pratique. Parfois peu esthétiques, elles font partie du système de repérage dans le volume. Toutefois, des illustrations plus élaborées, de la main d'Henriette, sont mises en valeur dans le *Mémorial* et les *Confidences*.

En regard de la page de titre du *Mémorial* – soit en contre-frontispice – se trouve un dessin très soigné, mais basique, fait à la plume et ombré au crayon, représentant deux griffons. Le caractère léger du dessin (ces deux créatures imaginaires sont loin d'être terrifiantes) en font au mieux des chimères. Autour de ces deux créatures, des motifs floraux et géométriques très légers ornent le dessin et accentuent sa stricte symétrie. Les deux chimères supportent un pendentif en amande, dans lequel Henriette a recopié deux proverbes en italien sur la vertu. Monstre mythologique, la chimère est aussi une figure héraldique. Elle orne certains papiers peints du château de Saint-Agil, propriété de la famille Angran d'Allerai, que Mme de Marans a pu observer lors de ses visites. Les deux monstres mettent en valeur les deux proverbes italiens et en font la devise du journal et d'Henriette : « La vraie noblesse ne consiste en rien d'autre que la vertu », « les racines de la vertu sont amères, mais le fruit en est doux ». La symétrie du dessin renforce cet aspect presque officiel – et en tout cas sérieux aux yeux de la diariste – de ce blason personnel, qui met en valeur ses connaissances et qualités.

Les *Confidences* débutent par une illustration dessinée à la main et non signée. Il pourrait s'agir de la copie d'une estampe, dont la légende, « *Fugit irreparabile Tempus* », est une citation des *Géorgiques* de Virgile (III, 284, « Le temps fuit irrémédiablement »). C'est aussi le sous-titre d'une fable de Phèdre, *Occasio depicta* (V, VIII dans l'édition de 1728, V, IX dans celle de 1738). Ces deux auteurs se retrouvent dans la bibliothèque des Rouaudières<sup>123</sup> et leurs œuvres font partie des lectures de Mme de Marans. Le dessin, sans doute de sa main, illustre cette locution.

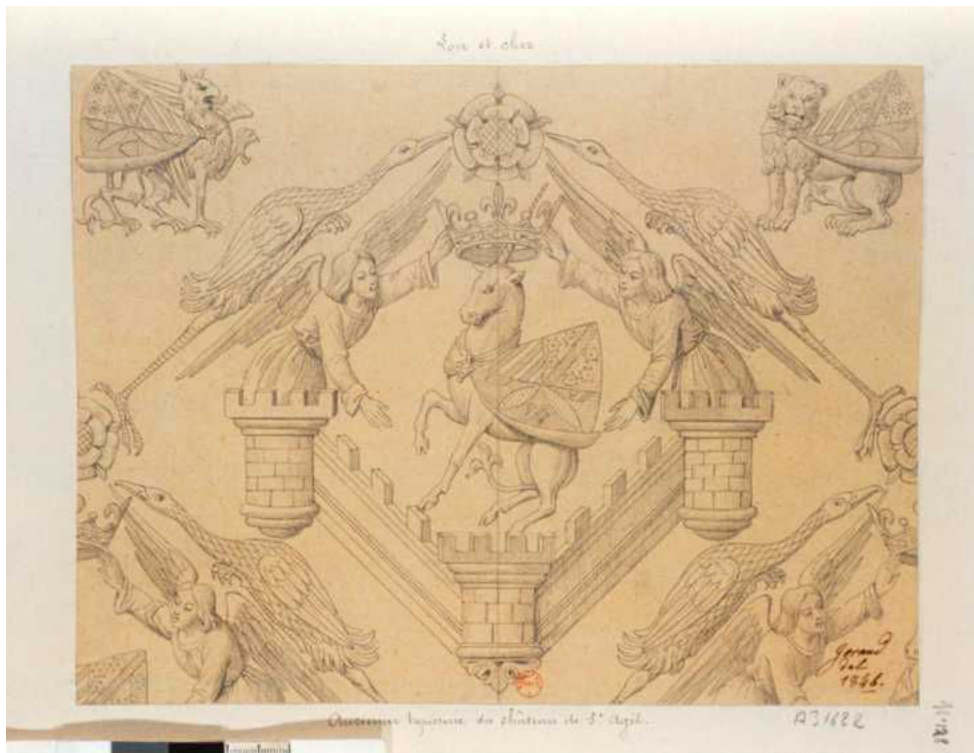
Ces deux illustrations révèlent un programme iconographique, leur choix ne relève pas du hasard. Comme le panneau « entrée interdite » placardé aux portes des chambres d'adolescent, l'image marque la propriété et l'intimité du journal, elle est aussi un rappel du temps qui passe, que le journal tente vainement de fixer. Hormis ces deux dessins, Henriette colle aussi des images, comme l'avocat Barbier, qui colle dans son journal des imprimés ou extraits d'imprimés<sup>124</sup>.

---

123 Virgile, de la traduction de Mr de Martignac, avec des remarques, et René Prévost (trad.), *Les fables de Phèdre, affranchi d'Auguste*.

124 Edmond-Jean-François Barbier, *Journal d'un avocat de Paris*, Clermont-Ferrand, Paléo, 13 tomes édités, en cours de publication.





Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Cette tapisserie du château de Saint-Agil, dont une reproduction est conservée à la BnF (Estampes et photographie, EST RESERVE VE-26 (K)), a pu inspirer les chimères ci-dessous, qui gardent l'entrée du *Mémorial* de Mme de Marans.





En regard de la page de titre des *Confidences*.

(Crédits photos : M. Chollet, 2012)

L'*Épître à mes héritiers* est la première vraie entrée du *Mémorial*, c'est-à-dire la première que l'on peut aisément faire correspondre à la date de rédaction M DCC LII, notée sous le titre, par l'écriture régulière de cette *Épître*, l'organisation exemplaire de la page, et par le début de la numérotation des pages. En regard est collée une illustration découpée, légendée « Thésée lève la pierre, sous laquelle Egée son père avait caché l'Épée, qu'il devait luy porter pour s'en faire reconnaître ». Pour cacher le bord de l'image, Henriette a dessiné grossièrement à la plume une petite frise géométrique sur les trois côtés sans reliure. Les inscriptions « Eliz. Cheron L.H. *delineavit* 1711 » et « C. Simonneau *major Sculp.* CPR » font référence à Charles-Louis Simonneau

(1639-1728), graveur du cabinet du roi, qui a en effet gravé des œuvres de la peintre Élisabeth-Sophie Chéron, épouse Le Hay (1648-1711)<sup>125</sup>. Celle-ci appartient à l'Académie royale de peinture et de sculpture, c'est une portraitiste réputée, célébrée par Voltaire. Elle est aussi l'auteure de scènes mythologiques, dont *Thésée lève la pierre* fait partie. En 1711, elle fait paraître *Pierres antiques gravées tirées des principaux cabinets de la France*, un recueil de planches gravées par Simonneau, dont la n°XXIII est celle qu'Henriette a conservée dans son *Mémorial*. Il manque une partie du commentaire (« Cornaline du cabinet de Madame ») sous l'image du *Mémorial*, mais le découpage indique clairement que cette phrase ne se trouvait pas sous la copie acquise par Henriette. La vente d'images à l'unité étant très fréquente, elle en a peut-être acheté un exemplaire individuel.



(Crédits photo : M. Chollet, 2012)

125 [http://www.siefar.org/dictionnaire/fr/Elisabeth-Sophie\\_Chéron](http://www.siefar.org/dictionnaire/fr/Elisabeth-Sophie_Chéron)

Aux pages 76, 197, 213 et 309 du *Mémorial*, se trouvent quatre illustrations représentant les quatre saisons, découpées et collées, accompagnées chacune d'un quatrain. Le même procédé est utilisé à chaque fois pour en masquer les bords : frises géométriques plus ou moins élaborées, ombrées au crayon. Sur chaque reproduction des quatre gravures est indiqué « La Rosalba *pinx. in Venetia* ». Rosalba Carriera (1673-1757) est une miniaturiste et portraitiste vénitienne, qui tient un journal en 1720-1721 lors de son séjour à Paris, puis jusqu'en 1728<sup>126</sup>. Ses nombreuses suites représentant les quatre saisons l'ont rendue célèbre en Angleterre. Les recueils d'estampes et gravures mentionnent en effet l'existence de séries des quatre saisons différentes de celle présente dans le *Mémorial*, cette série peut donc être une des quarante versions recensées par le *Dictionary of Pastellists*<sup>127</sup>. Dans son ouvrage sur la Rosalba<sup>128</sup>, Bernardina Sani en inventorie aussi plusieurs versions, mais pas celle que possède Henriette. Certaines de ces suites servaient de décoration pour tabatière, et le quatrain accompagnant chaque estampe varie au gré des versions. Leur description correspond à celle donnée dans le catalogue du cabinet d'estampes de M. Winckler en 1803 : « 4 Feuilles, les quatre Saisons, figurées par quatre jeunes Personnes à mi-corps, sur des fonds de paysages, avec les attributs de chaque saison et ajustées dans le costume de leur tems. Au bas de chaque figure quatre vers françois »<sup>129</sup>. De nombreuses copies et contrefaçons des œuvres de la Rosalba ont circulé en Europe, la copie acquise par Henriette en fait peut-être partie. Elle vient de chez Diacre, rue Saint-Nicaise à Paris. Jean Diacre est maître peintre, éditeur et marchand d'estampes entre 1721 et 1734 au moins<sup>130</sup>. Il serait surtout connu pour son commerce d'estampes licencieuses ou obscènes, dont certaines interdites, ce qui expliquerait la présence des quatrains légers accompagnant les quatre saisons du *Mémorial*. De plus, l'établissement de Diacre, loin du quartier des graveurs et de toute relation avec la rue Saint-Jacques, le rend marginal : Henriette s'est-elle rendu chez lui pour se procurer ces quatre reproductions, ou les a-t-elle récupérées par une autre voie ? Les colporteurs fournissent les campagnes du Maine en images pieuses, historiques ou à la mode, décoratives ou édifiantes<sup>131</sup>.

126 Rosalba Carriera, « Journal (janvier 1720) », Catriona Seth, *La fabrique de l'intime*, op. cit., p. 47-57.

127 Neil Jaffares, *Dictionary of pastellists before 1800*, London, Unicorn Press, 2006, 758 p. Voir aussi <http://www.pastellists.com>

128 Bernardina Sani, *Rosalba Carriera, 1673-1757, maestra del pastello nell'Europa ancien régime*, Torino, U. Allemandi & C., 2007, 394 p.

129 Michel Huber, *Catalogue raisonné du cabinet d'estampes de feu M. Winckler*, Leipzig, 1803, p. 921-922.

130 Ce qui suit est tiré de Maxime Préaud, Pierre Casselle, Marianne Grivel, Corinne Le Bitouzé, *Dictionnaire des éditeurs d'estampes à Paris sous l'Ancien Régime*, Paris, Promodis, 1987, 334 p. Diacre serait spécialisé dans les tabatières, d'après Roger Portalis, Henri Bérardi, *Les graveurs du XVIIIe siècle*, t. III, Paris, 1882, p. 731.

131 Voir Paul Cordonnier-Detrie, « Jacques Gaugain, maître cartier-dominotier-imagier en la ville du



Les quatre saisons de la Rosalba dans le *Mémorial*.

(Crédits photos : M. Chollet, 2012)

Mans au XVIIIe siècle», *Bulletin de la Société d'Agriculture Sciences et Arts de la Sarthe*, t. LI, 1927-1928, p. 236-259.

Une autre illustration découpée, collée et encadrée, orne la page 124. Elle est accompagnée de deux quatrains et de la mention « Vanloo *pinx.* ». Cette gravure est vendue à Paris chez un marchand d'estampe, Chéreau le jeune, rue Saint-Jacques à l'enseigne du grand Saint-Rémy. Il s'agit de Jacques Chéreau (1688-1776), graveur, éditeur et marchand d'estampes, frère cadet de François Chéreau (1680-1729), graveur du roi et de l'Académie<sup>132</sup>. La belle-sœur de Chéreau le jeune a obtenu en 1730 un privilège pour publier, entre autres, des estampes de Jean-Baptiste Van Loo. Celle du *Mémorial* faisait peut-être partie d'un lot vendu chez Chéreau le jeune. L'image représente Jeanne Agnès Berthelot de Pléneuf (1698-1727), marquise de Prie.



(Crédits photo : M. Chollet, 2012)

Alors que le *Mémorial* est le seul des trois journaux à posséder un signet, un encart y a été glissé, sans que l'on puisse savoir par qui. Il s'agit d'une illustration soigneusement découpée, issue d'un imprimé, dont une partie du texte est lisible au dos de la reproduction de la gravure. Cette illustration pourrait être un bandeau en en-tête d'un mémoire du XVIIIe siècle, ou d'un libelle de quelques pages, concernant les règlements de la fabrication et du commerce de toiles dans le royaume. Son insertion serait-elle le signe d'une lecture des journaux par un tiers, après le décès de Mme de Marans, ou bien l'a-t-elle elle-même inséré pour son confort de lecture, ou car elle en appréciait l'aspect ?

132 M. Préaud, P. Casselle, M. Grivel, C. Le Bitouzé, *Dictionnaire des éditeurs d'estampes*, op. cit.



(Crédits photos : M. Chollet, 2012)

Une gravure tirée de *L'Astrée*, réalisée par Michel Lasne (1590-1667, voir le monogramme ML en bas de l'image) sert de contre-frontispice aux *Réflexions*. Cette illustration a été réalisée pour l'édition de 1632-33 en 5 volumes du roman pastoral d'Honoré d'Urfé, elle se trouve à la page 662 du premier volume. Elle représente une scène du dixième livre de la première partie de *L'Astrée*, lorsqu'à la Fontaine des Sycomores, Bellinde donne rendez-vous à Célion, après avoir décidé d'épouser Ergaste ; ce dernier épie l'entretien derrière le sycomore.

Exceptés les figures et signes marginaux, les illustrations intérieures occupent toutes une pleine page. Les quatre saisons servent de séparations nettes entre différentes entrées du *Mémorial*, les autres illustrent les premières pages et sont le premier contact du lecteur avec le journal. L'illustration est là pour montrer au lecteur les goûts du scripteur : influence de la littérature antique, du modèle nobiliaire, de la poésie et des modèles contemporains féminins chez Mme de Marans, reflétant bien ainsi ce que pouvait être sa « sensibilité du quotidien »<sup>133</sup>.

On pourrait alors croire que l'usage de ces illustrations est purement décoratif, mais un point commun les relie, les femmes. Qu'elles représentent un personnage féminin (la marquise de Prie, la personnification des saisons, Bellinde, *Tempus irreparabile*, les femmes du bandeau) ou qu'elles soient le fait d'un auteur féminin (La Rosalba, Élisabeth Chéron ou Henriette elle-même), leur choix n'est pas neutre. Au-delà de leur rôle esthétique, les illustrations sont un programme qui manifeste l'intérêt que porte la diariste au rôle actif que peuvent tenir les femmes : tenir la plume et le pinceau à l'égal de leurs homologues masculins, voire même influencer la politique de l'État, comme tenta de le faire la marquise de Prie, maîtresse du duc de Bourbon, ministre de Louis XV. Si la décoration intérieure du journal n'illustre pas directement le propos qui l'accompagne, elle répond à un aspect plus général du discours de Mme de Marans, sur la place que les femmes devraient occuper dans la société.

L'utilisation de trompe-l'œil pour masquer les bords des images collées permet de les intégrer à la page et au journal, elle souligne aussi le soin et l'intérêt portés à la décoration intérieure dans le *Mémorial*. Henriette s'investit dans son journal, c'est un objet qui a une valeur sentimentale. La quasi-disparition de toute décoration dans les volumes suivants peut tout aussi bien relever de la différence de nature entre le *Mémorial* et ses successeurs, que d'une évolution des objectifs du journal avec le temps. Le premier est un objet pratique et quotidien, fait pour être relu, complété, il doit donc être agréable à l'œil ; les *Réflexions* et les *Confidences* (bien qu'elles soient aussi

133 Claire Chatelain, « L'inventaire du quotidien : un marchand angevin au XVIIe s », *RHMC*, 47-3, juillet 2000, p. 430.



destinées à être relues) s'apparentent davantage à un exercice moral et introspectif qui refuse les fioritures.

## CONCLUSION

L'intérêt de la description du support physique est d'éclairer le rapport qu'entretient la diariste à son journal. C'est un objet familier, auquel elle n'apporte pas un soin particulier. La qualité de l'encre, du papier et de la couverture sont importants pour la conservation des volumes, mais l'esthétique du texte ne fait pas partie des préoccupations de Mme de Marans, qui rature, ne gratte pas les taches d'encre et soigne de moins en moins l'aspect graphique du texte. Cependant, le « programme iconographique » de Mme de Marans et l'évolution des journaux vers un discours personnel montrent qu'elle s'approprie pleinement sa production. Le caractère personnel du journal va de pair avec le désir d'apparenter l'« œuvre » à un livre à part entière, en revendiquant et en s'appropriant les codes du monde de l'édition, une constante dans l'écriture personnelle d'Henriette, en continuelle mutation. D'une part, en effet, l'imprimé apporte régularité et fiabilité. Il fixe le contenu, il est le vecteur « privilégié d'une reconnaissance officielle, et pérenne, du statut d'auteur »<sup>134</sup>, car pour se considérer comme homme ou femme de lettres, il faut avoir publié. D'autre part, le manuscrit a pour lui son caractère unique, il est un objet élitiste. Dans les écrits personnels de Mme de Marans, imprimé et manuscrit sont donc complémentaires, ils valorisent l'image qu'elle (se) donne d'elle-même.

La progressive et relative négligence de Mme de Marans à l'égard de ses journaux est le signe de leur banalisation dans son esprit. Lorsque l'acte d'écrire en son for privé devient une pratique du quotidien, c'est le fond du discours qui devient la préoccupation centrale du scripteur. Alors, en complémentarité avec l'analyse codicologique, il faut étudier ce travail d'écriture, qui permet d'en savoir plus sur les finalités du journal.

---

134 Susan Kovacs, « De l'influence de la typographie sur le manuscrit. À partir du *Dictionnaire des poètes* (1753) », art. cit., p. 51.

## II- Le travail d'écriture : pratiques, formes et objectifs de l'écriture personnelle

La description matérielle du journal, du manuscrit comme support de l'écriture, permet une analyse des rapports qu'entretient la diariste avec son journal et une évaluation des rythmes de rédaction. Mettre en évidence le travail d'écriture permet de réfléchir aux pratiques de l'écriture : les conditions de rédaction, la qualité de la plume du diariste et les fonctions du journal.

### A- Contexte et conditions de l'écriture

Écrire en son for privé, c'est mobiliser des pratiques d'écriture spécifiques. La confidentialité nécessaire pour évoquer en toute tranquillité des sujets personnels requiert des lieux et des temps propres au scripteur. Cette question soulève encore plus d'enjeux quand ce dernier est une femme, à la liberté plus restreinte. En jouant sur les échelles, du groupe social à l'individu, on voit que la prise de plume par Mme de Marans s'inscrit dans un contexte plus large, celui de l'accès des femmes à l'écriture, notamment quotidienne, puis personnelle. Notre diariste n'est pas isolée : écrire en son for privé est un exercice prisé des élites et de l'entourage de Mme de Marans.

#### 1) « Sans doute s'est-elle enfermée dans une chambre à la campagne pour y écrire »<sup>1</sup>

« Une femme qui tient cercle, est entourée de mille petits meubles »<sup>2</sup>, dit Mme de Verzure. Les travaux d'histoire de la lecture ont montré la vérité de cette affirmation pour la lecture<sup>3</sup>, et l'on peut aisément l'étendre à l'acte d'écrire. Henri-Jean Martin et

1 Virginia Woolf, *Une chambre à soi*, Paris, Denoël, 1992 (trad.), p. 90.

2 Anonyme [Mme de Verzure], *Réflexions hasardées d'une femme ignorante*, 1766, vol. 1, p. 159.

3 Voir par exemple Isabelle Brouard-Arends (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime*, actes du colloque, 27-29 juin 2002, organisé par l'UFR ALC, Université de Rennes II, PUR, Rennes, 2003, 719 p.

Roger Chartier ont plaidé pour une étude des aspects matériels et intimes de l'acte de lire, meubles, vêtements et objets connexes, intégrée à l'*Histoire de chambres* de Michelle Perrot<sup>4</sup>. Les conditions matérielles dans lesquelles Mme de Marans écrit ne sont que difficilement identifiables. On l'imagine tenir son journal au château de Coulonge, où elle habite avec son beau-père de Moges avant son mariage, puis au château des Rouaudières, mais dans quelle pièce ? Avec quel matériel ? Dans quelles conditions d'intimité ? Christian Desplat a montré qu'à la campagne, la multiplication des petites pièces a permis, chez les élites, de cloisonner les temps de la journée, d'accroître l'intimité<sup>5</sup>. Ce constat peut-il s'appliquer aux auteures d'écrits personnels, alors que leur condition les place toute leur vie sous la tutelle d'un homme ? Peut-on, parmi les élites de l'époque moderne, être femme et écrire en son for privé ?

Pour Daniel Roche, le journal est un genre d'écriture urbain, alors qu'en milieu rural, le livre de raison dominerait la production d'écrits privés<sup>6</sup>. Pourtant, en tant qu'exercice solitaire, le journal pourrait se prêter plus facilement au cadre du château en campagne qu'à celui du logement en ville. La plus faible densité de population, les occasions de promenade, les nombreuses pièces d'un château semblent propices à la réflexion personnelle et à son écriture, dans le secret. Cette solitude, plus facilement accessible qu'en milieu urbain, est-elle une réalité pour les femmes ? Sylvie Mouysset répond par l'affirmative : c'est le point commun des femmes écrivantes<sup>7</sup>, sujet débattu depuis l'essai de Virginia Woolf. Pour cette dernière, « il est indispensable qu'une femme possède quelque argent et une chambre à soi si elle veut écrire une œuvre de fiction »<sup>8</sup>, remarque que nous étendons ici à l'écriture personnelle. Or, lorsque cette chambre à soi est évoquée dans un écrit du for privé, c'est soit parce qu'elle a disparu, remarque Nicole Pellegrin<sup>9</sup>, soit car elle n'a jamais été vraiment « à soi ». Ces mentions, glanées dans les écrits de femmes du XVIIIe siècle, montrent le manque d'intimité et donc l'absence des conditions nécessaires à la tenue d'un journal personnel.

La notion d'intimité est pourtant acquise parmi les élites. La princesse de Conti,

---

4 Henri-Jean Martin, Roger Chartier, (dir.), *Histoire de l'édition française, tome II, Le livre triomphant, 1660-1830*, Promodis, 1984, 653 p. ; Michelle Perrot, *Histoire de chambres*, Paris, Seuil, 2009, 444 p., mais peu de choses sur les chambres des écrivantes du XVIIIe siècle.

5 Christian Desplat, *Pau et le Béarn au XVIIIe siècle : groupes sociaux, attitudes mentales et comportements*, Thèse de doctorat sous la direction de Jean Meyer, Université de Rennes 2, 1978, 5 vol.

6 Daniel Roche, Pascal Bastien (dir.), *Siméon-Prosper Hardy, Mes loisirs, ou journal d'événements tels qu'ils parviennent à ma connaissance (1753-1789)*, vol 1 (1753-1770), Québec, PUL, 2008, p. 24.

7 Sylvie Mouysset, « De mémoire, d'action et d'amour : les relations hommes/femmes dans les écrits du for privé français au XVIIIe siècle », *Dix-septième siècle*, 2009/3, n°244, p. 393-408.

8 Virginia Woolf, *op. cit.*, p. 8.

9 Nicole Pellegrin, « Lire avec des plumes ou l'art – féminin ? – de l'extrait à la fin du XVIIIe siècle », Isabelle Brouard-Arends (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime, op. cit.*, p. 113-129.

séparée de son mari, vit seule à Paris et Triel et possède un cabinet, ou *studiolo*, pour l'étude et la réflexion, pour conserver ses papiers importants, ses livres et ses collections<sup>10</sup>. La littérature diffuse ce modèle : lorsque Zilia, l'héroïne des *Lettres Péruviennes*, subit une forte déception, elle court « [s]'enfermer dans [s]a chambre »<sup>11</sup>, réaction de repli sur soi qui, au XVIIIe siècle, a de beaux jours devant elle. Cette demande d'intimité s'étend aussi aux temps de l'écriture, la narratrice des *Conseils à une amie* dit qu'au couvent : « Je me renfermois souvent pour écrire »<sup>12</sup>. Mais certaines diaristes sont déjà habituées à cette intimité de l'écriture, dès l'enfance ou l'adolescence. La jeune épistolière Geneviève Randon de Malboissière (1746-1766) a un cabinet pour lire et écrire ; Mme de Genlis se souvient que dans son enfance, elle et sa gouvernante, Mlle de Mars, dormaient dans la même pièce, mais avaient « chacune un petit cabinet à côté de [leur] chambre », où écrire des lettres ; et Mme Roland se souvient : « Je passais tout le jour dans la solitude de mon cabinet, à extraire, à m'amuser, ou à réfléchir »<sup>13</sup>.

Acte intime, l'écriture requiert aussi des meubles spécifiques. « J'ai une chambre et un cabinet dont je dispose, et je t'écris à un Secrétaire très joli, dont on m'a remis la clef, et où je peux renfermer tout ce que je veux », écrit Cécile de Volanges à son amie de couvent<sup>14</sup>. Les clés sont essentielles, garantes du secret de l'écrit. Ainsi, Lucie Desmoulins conserve son cahier (avec ses plumes) dans un tiroir<sup>15</sup> ; l'Anglaise Catherine Talbot range son *green book*, où elle recopie certaines de ses œuvres, dans un « *considering drawer* »<sup>16</sup>. La qualité des meubles varie en fonction du rang des écrivantes, Julie de Lespinasse a par exemple dans sa chambre un « bureau de bois noirci, couvert de cuir noir », dans son salon « un secrétaire à cylindre de bois satiné, garni d'ornements de cuivre doré d'or moulu, prisé cent vingt livres », et un troisième « en armoire de bois de rose, à dessus de marbre »<sup>17</sup>. Le soin apporté au choix de ces

10 Aurélie Chatenet-Calyste, *Une consommation aristocratique et féminine à la fin du XVIIIe siècle : Marie-Fortunée d'Este, princesse de Conti (1731-1803)*, Thèse de Doctorat sous la direction de Michel Cassan, Limoges, 2010, 722 p.

11 Lettre XXII, Mme de Graffigny, *Lettres d'une péruvienne*, 1752 (1e éd. 1747).

12 Madeleine de Puisieux, *Conseils à une amie*, 1750, p. V.

13 Martine Sonnet, « Geneviève Randon de Malboissière et ses livres, lectures et sociabilité culturelle féminines dans le Paris des Lumières », I. Brouard-Arends (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime, op. cit.*, p. 131-142 ; *Mémoires de Mme de Genlis*, Mercure de France, 2004, ch. 1 ; et *Mémoires de madame Roland*, Paris, Mercure de France, 1966, 3ème cahier.

14 Pierre-Ambroise Choderlos de Laclos, *Les liaisons dangereuses*, 1782, lettre 1.

15 21 juillet 1788. Lucie Desmoulins, *Journal 1788-1793*, Paris, Ed. des cendres, 1995, 164 p.

16 Comprendre : un tiroir complice. Catherine Talbot (1721-1770) est une moraliste et poétesse du cercle des *bluestockings*. Sylvia Harecstark Myers, *The Bluestocking circle : women, friendship, and the life of the mind in eighteenth-century England*, Oxford, Clarendon Press, 1990, 342 p.

17 Julie de Lespinasse (1732-1776), salonnière, nièce de Mme du Deffand. Bernard Bray, « La passion par lettres : Julie de Lespinasse », Hans Erich Bödeker, Lieselotte Steinbrügge (éd.), *Conceptualiser la femme dans la pensée des Lumières*, Berlin, Arno Spitz GmbH, 2001, p. 42.

tables d'écriture, avec un sous-main en cuir ou en tissu<sup>18</sup> pour rendre l'acte d'écrire agréable, ainsi que les détails de la décoration des bureaux ou secrétaires, montrent l'importance de l'écriture dans la vie de leur propriétaire.

On n'en sait pas tant des pièces qu'occupe Mme de Marans pour écrire dans son journal. Adolescente, elle a, à un moment donné, accès à une pièce des Rouaudières ou de Coulonge où elle peut s'enfermer pour travailler à son projet de roman, mais lorsque sa mère découvre son occupation, la jeune fille est obligée de rendre la clé<sup>19</sup>. Adulte, beaucoup plus libre de ses mouvements, elle écrit que « le plaisir », c'est-à-dire la réflexion, la lecture ou encore l'écriture, dans la solitude, l'« attend dans [s]on cabinet »<sup>20</sup>, qu'il s'agisse d'une pièce des Rouaudières qu'elle consacre à l'écriture ou d'une façon pompeuse de désigner sa chambre<sup>21</sup>. Lors d'une visite au château de Saint-Agil, le 30 août 1753, Henriette déplore de trouver « chaque chose à sa place, excepté vous, qui n'estes point dans votre cabinet », écrit-elle à Angran d'Allerai, exilé à Blois. Le cabinet est une pièce importante dans l'esprit de Mme de Marans, associée au travail de plume et aux loisirs lettrés qu'elle et son ami apprécient, car la chambre n'est pas encore à soi, et reste une pièce du château ouverte aux visites impromptues, comme en témoigne l'irruption d'une amie de Mme de Marans un jour de chagrin<sup>22</sup>.

Le mobilier et les objets qu'utilise Mme de Marans ne nous sont pas connus en détail. En 1778, elle se décrit à sa nièce, en train d'écrire « auprès d'une table toute couverte de mes ouvrages, et sur mon côté mon écritoire et mon papier, voilà mon atelier »<sup>23</sup>. Un procès verbal de visite des Rouaudières ne cite qu'« une table noire en forme de bureau ayant un tiroir fermant à clef » parmi les meubles laissés à l'abandon dans le château vide, après le décès des Marans<sup>24</sup>. À Coulonges, où toutes les chambres ont table ou commode avec tiroirs fermant à clé, on sait simplement qu'Henriette conserve avec elle « une écritoire fermant à clé, couverte de maroquin » et une « boete

---

18 Mme de Tessé, femme du lieutenant général du Maine et du Perche, a ainsi dans son cabinet du château de Vernie « une petite table à écrire avec un tapis de raye rouge ». ADS 1Q292, vente des meubles de l'émigré René-Marie Froulay de Tessé, 14 janvier 1793.

19 *Mémorial*, p. 206-207.

20 *Confidences*, p. 262.

21 Les deux inventaires qui nous permettent de connaître l'intérieur du château (1734 et 1755) indiquent deux salles, deux (ou trois) cabinets et deux chambres de domestiques au rez-de-chaussée, deux chambres un cabinet et un grenier à l'étage. En 1734, le cabinet de l'étage était à l'usage de Mme Edme, mais ne contenait qu'une armoire.

22 « J'ai couru me cacher dans ma chambre, où je me serais peut-être soulagée par quelques larmes, mais Md de Courtarvel m'y a suivie, il a fallu parler de toute autre chose », lettre à Pascalitte du 14 [novembre 1779 ?]. Autre exemple d'entrée non annoncée le 31 août 1778 : « Quand vos cousins sont arrivés dans ma chambre, au lieu du bonjour j'ai dit où sont mes enfants [?] ».

23 Lettre du 5 mai 1778. L'écritoire revient le 4 juillet suivant.

24 ADL&C 3E456/224, procès verbal de visite générale du domaine, bois et autres objets de la terre des Rouaudières, 14 germinal an X (4 avril 1802).

longue couverte de papier marbré servant d'écritoire et de secrétaire »<sup>25</sup>. Avec les clés et serrures, l'intimité dans l'écriture est bien là, mais sans réelle spécialisation des meubles. Martine Sonnet a expliqué que la nature et l'état du mobilier destiné à l'étude des filles indique le peu d'intérêt qu'on lui porte. Les conditions matérielles dans lesquelles, une fois adultes, les femmes peuvent écrire, font écho à la moindre attention portée à leurs besoins, par rapport à ceux des hommes écrivant<sup>26</sup>. Si une table suffit pour faire d'une pièce un atelier d'écriture, les meubles et la chambre à soi, pourtant nécessaires, ne sont pas forcément un acquis pour ces femmes désirant écrire en leur for privé, d'autant plus si leur entourage proche ne partage pas leur goût pour l'écriture, comme cela semble être le cas de M. de Marans. On trouve peu d'objets spécifiquement destinés à l'écriture chez les amis de Mme de Marans, si ce n'est une table à écrire inventoriée au château de Dollon et deux secrétaires à dessus de marbre au château de Courtambly<sup>27</sup>. Sans en conclure une quasi-absence de toute activité d'écriture dans l'entourage de Mme de Marans, on peut toutefois reconnaître que celle-ci n'est pas valorisée par le mobilier des élites Vendômoises.

Le bureau, le secrétaire, voire même la table, ne sont pas les seuls supports de l'écriture. Mme de Marans écrit aussi dans son lit ou dans son bain<sup>28</sup> et on peut l'imaginer, comme Mme de Graffigny, emmener son écritoire dans le jardin et la poser sur ses genoux, ou dans le salon, installée dans une bergère<sup>29</sup> ; ou encore, à l'image de Mme de Médel, écrire alors qu'elle se fait coiffer<sup>30</sup>. La chambre à soi n'est en effet pas toujours uniquement à soi ; Mme de Chastenay raconte qu'à Paris, après 1789, elle dort dans la même chambre que sa mère, l'ancienne chambre de sa mère ayant été transformée en petit salon<sup>31</sup>. Ces conditions se ressentent dans l'écriture, elles ne

25 ADS 1Mi3 R11, liste des objets que « lad. d.lle Edme a à Coulonge où elle demeure ordinairement », dans l'inventaire des biens aux Rouaudières avant mariage, 18 août 1755.

26 Pour comparaison, lors de l'inventaire après décès du libraire Hardy (28 avril 1806), qui a édité les *Pensées errantes*, sont recensés dans son cabinet un secrétaire en noyer, un encrier de plomb, un porte-mouchettes en cuivre, deux flambeaux, une horloge et une bibliothèque de 462 volumes. Daniel Roche, Pascal Bastien (dir.), *Siméon-Prosper Hardy, Mes loisirs, ou journal d'événemens, op. cit.*

27 ADS 4E39/72, inventaire après décès de M. de La Goupillière au château de Dollon, 16 décembre 1779 ; ADL&C 3E57/666, vente des meubles du château de Courtambly, 10 octobre 1792.

28 Lettre à Angran d'Allerai, 15 mai 1754 et à Pascalitte, 19 juillet 1779.

29 Lettre à François-Antoine Devaux, dit Panpan, 24 mai 1739, J.-A. Dainard (éd.), *Correspondance de Mme de Graffigny*, Oxford, Voltaire Foundation, 16 vol. [publication en cours]. Le misanthrope (et misogyne) prince de Ligne constate le nombre croissant de femmes qui écrivent et, dans son *Coup d'œil sur les jardins*, les sentiers « mènent ces dames au bain, ou à des repos, où elles trouvent [...] surtout leur écritoire noire en pupitre [...] et qui, posé sur leurs genoux, leur sert à écrire de jolis mensonges, avec une plume de corbeau », Prince Maréchal de Ligne, *Œuvres choisies*, Paris, Joseph Chaumerot, 1809, p. 193.

30 Lettre à un ami, 17 mars 1774, Henri Carré, « Correspondance de Mme de Médel, 1770-1789 », p. 1-166, *Archives Historiques du Poitou*, t. LXVII, 1931.

31 « J'y étudiais dans une partie du jour ; un paravent y cachait mon bureau : dès que maman recevait du monde, je transportais dans sa chambre à coucher mes livres et mes cahiers », *Mémoires de Madame de Chastenay, la Révolution et l'Empire*, Perrin, Paris, 1987 (1e éd. 1896), ch. 6.

permettent pas une bonne concentration et limitent toute intimité. Une femme doit pouvoir rendre compte de ses occupations à tout moment de la journée, d'où la méfiance envers cette chambre à soi, lieu qui la déroberait aux regards et où tout est possible. Mme de Marans est ainsi « obligée de traduire dans une chambre sans feu »<sup>32</sup>, l'hiver à Coulouge, pour se cacher de son beau-père, qui réproouve toute activité littéraire.

Se cacher est une stratégie qui ne peut durer qu'un temps, et les femmes qui veulent écrire doivent se résigner à prendre la plume en présence de tiers, ce à quoi se soumet Mme de Marans : « Je veux seulement dessiner, lire, écrire, en un mot je ne veux que ce que j'ai coutume de faire devant tout le monde », explique-t-elle dans les *Confidences* (p. 157). Et les conséquences sur l'écriture s'en font vite sentir : « On m'a interrompue icy je ne sçais plus ce que je voulais dire, ainsi je finis mon chapitre »<sup>33</sup>, écrit-elle, ce qui explique en partie le choix du journal à entrées brèves pour qui veut écrire à tout prix, comme Mme de Marans, car il permet de s'adapter à un environnement bruyant ou trop curieux et d'interrompre la rédaction sans trop de dommages pour le raisonnement. Pour Virginia Woolf, si les femmes ont surtout écrit des poèmes ou des romans, c'est ainsi parce qu'elles travaillent dans une pièce commune. Interrompues sans cesse et surveillées<sup>34</sup>, elles ne peuvent consacrer leur énergie à des ouvrages complexes. Mme d'Aulnoy, d'après Mme de Murat, elle aussi romancière, « écrivait comme je fais par fantaisie, au milieu et au bruit de mille gens qui venaient chez elle »<sup>35</sup>. Si, chez la comtesse de Verrue<sup>36</sup>, l'écriture se pratique à plusieurs, afin de soumettre ses idées et proposer des corrections, Mme de Marans écrit seule mais « au milieu de gens qui jouaient et d'autres à qui il fallait faire la conversation », ou « à l'ombre du désespoir de Mr Aubert qui perd au piquet, et dont les gémissements inefables me troublent fort »<sup>37</sup>. Elle est interrompue, doit suivre au moins deux

---

32 Lettre à Angran d'Allerai, 16 décembre 1753.

33 *Confidences*, p. 220. Elle est aussi interrompue à la fin du chapitre 5 (p. 52), ou en écrivant à Angran d'Allerai le 27 février 1754 et à sa nièce le 20 août 1778.

34 « Les femmes n'ont jamais une demi-heure dont elles puissent dire qu'elle leur appartienne », Florence Nightingale, citée par Virginia Woolf, *Une chambre à soi*, *op. cit.*, p. 99. Au tournant des XVIIIe et XIXe siècles, Aimée Steck-Guichelin (1776-1821?) écrit déjà qu'« étant toujours coupé par des interruptions fréquentes, il ne [lui] servirait à rien » de consacrer du temps à l'écriture. 3 août [1800?], « Cahiers », Catriona Seth (prés.), *La fabrique de l'intime, mémoires et journaux de femmes du XVIIIe siècle*, Paris, Laffont, 2013, p. 991-1049.

35 Citée par Linda Timmermans, *L'accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, Paris, Honoré Champion, 2005, p. 220.

36 Jeanne Baptiste d'Albert de Luynes (1670-1736), salonnière et bibliophile. « Des livres, des écritaires partout, on en usoit comme chez sois [sic]. On jouoit icy, là on causoit dans un coin, là on lisoit, là on écrivoit », d'après Mme de Graffigny, citée par Charlotte Simonin, « 'Mes lunettes et mon chouris' ou la pratique de la lecture à travers la correspondance de Mme de Graffigny », Isabelle Brouard-Arends (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime*, *op. cit.*, note 26 p. 164.

37 Lettres à Pascalitte, 19 avril [sans année] et 4 avril 1784, à comparer à cette lettre de Mme Roland à Bosc, qui se décrit « assise au coin de mon feu [...] mon ami à son bureau, ma petite à tricoter, et moi

raisonnements à la fois, perd le fil de son discours... Chez les élites, les impératifs de la vie en société priment sur le désir d'intimité, et l'exaspération éclate dans le journal de Mme de Marans, qui souhaiterait pouvoir écrire, lire ou dessiner « sans voir passer à chaque instant quelqu'un sous mes yeux ; sans que lon entre pour m'interrompre et m'importuner ; sans être obligée de quitter mon ouvrage dans le moment où j'y suis la plus ~~accaparée~~ attachée »<sup>38</sup>. Véritables rouages d'un cercle vicieux, ces conditions limitent le champ de la production littéraire et/ou personnelle féminine, en même temps qu'elles accroissent le besoin de se trouver un espace d'intimité : le journal.

Dans ces conditions, les temps de l'écriture peuvent se révéler hasardeux. Henriette adolescente s'interrompt dans la composition de sa comédie<sup>39</sup> et, avec le recul, elle ne lui paraît plus si réussie. Les moments d'interruption sont aléatoires et subis, alors, Mme de Marans profite de tout moment de tranquillité pour écrire : lorsqu'il pleut depuis assez longtemps pour empêcher toute visite, lorsqu'un départ est repoussé, ou encore lorsque la lassitude (peut-être de devoir s'interrompre sans cesse ?) cède la place à l'envie d'écrire<sup>40</sup>. Sans doute se réserve-t-elle aussi des temps de rédaction en-dehors des heures qu'il faut sacrifier à la représentation, le matin ou le soir ? Virginia Woolf cite le bas-bleu Eliza Carter (1717-1806), qui se lève plus tôt pour apprendre le grec<sup>41</sup> ; alors que Mme de Genlis se livre à ses réflexions tous les soirs, avant de se coucher, même après son mariage<sup>42</sup> ; que Magdalena Van Schinne écrit son journal la nuit, de peur d'être découverte par sa mère<sup>43</sup> ; et que Manon Phlipon fait ses extraits le matin et écrit de onze heures du soir à deux ou trois heures du matin<sup>44</sup>.

En 1755, la liste des rares objets personnels que « lad. d.lle Edme a à Coulonge où elle demeure ordinairement », contient « une veille de nuit »<sup>45</sup> et sa lanterne de cuivre, objet suffisamment précieux pour être mentionné, car il doit lui permettre de lire et écrire la nuit en toute liberté. L'écriture de nuit est le moyen de mener deux vies à la

---

causant avec l'un, veillant l'ouvrage de l'autre [...] écrivant à un ami » (10 novembre 1786).

38 *Confidences*, p. 157.

39 « Je n'avais pas laissé davancer tout cela, mais je fus du temps sans y travailler, et quand je revis cette belle pièce, je la trouvai si détestable que je la jettai au feu », *Mémorial*, p. 211.

40 Respectivement : lettre à Angran, 27 février 1754 (« Je vous quitte à regret, mais on presse, [...] Voilà que l'on me laisse un petit moment de plus »), lettre à Pascalitte, 25 octobre 1778 (« J'aurai tout le loisir de vous écrire, personne ne viendra me troubler ») et *Réflexions*, 1753, p. 28 (« Il ne ma pas duré ; me voilà déjà en train décrire »).

41 Virginia Woolf, *op. cit.*, p. 98.

42 Ch. 3, *Mémoires de Mme de Genlis*, Mercure de France, 2004, 390 p.

43 Rudolf Dekker et Anje Dik (textes présentés et recueillis par), *Journal de Magdalena Van Schinne : 1786-1805*, Paris, Côté-femmes, 1994, 187 p.

44 « Dans mon premier travail du matin, je couchais donc sur le papier ce qui m'avait le plus frappée la veille », *Mémoires de madame Roland*, *op. cit.*, 3e cahier et lettre à Sophie Cannet, 25 décembre 1776, Manon Phlipon, *Lettres de Mme Roland*, nouvelle série, t. I, 1767-1777, Paris, Imprimerie Nationale, 1913.

45 ADS 1Mi3 R11, inventaire des biens aux Rouaudières avant mariage, 18 août 1755.



fois, celle qui est due à la société, et celle de l'esprit. Ce rythme est poussé à son extrême par Mme du Châtelet, qui, selon Mme de Graffigny,

    passe toutes les nuits, presque sans exception, jusqu'à cinq et sept heures du matin à travailler [...] elle se lève à neuf heures [...] et ne quitte son secrétaire [...] que le temps du café, qui dure une heure, et le temps de souper et une heure après. Quelquefois elle mange un morceau à cinq heures du soir, mais sur son secrétaire.<sup>46</sup>

Lorsque, pour certaines femmes ayant acquis plus d'indépendance, l'écriture quitte le domaine du for privé, elle jalonne la journée, et les temps qui lui sont consacrés deviennent réguliers.

    « La liberté intellectuelle dépend des choses matérielles »<sup>47</sup>. Si Mme de Marans a pu écrire toute sa vie, c'est parce qu'elle en a eu, tout de même, les moyens pratiques et financiers. Une éducation probablement stimulante, un cabinet à soi garni des objets nécessaires, un mari à la bienveillante indifférence, une aisance financière, peut-être limitée en comparaison de son entourage, mais suffisante pour avoir le temps d'écrire, voilà les critères matériels et quotidiens qui ont permis à Mme de Marans d'entrer dans le cercle des femmes qui prennent la plume. Les *Regrets* de Diderot envers sa vieille robe de chambre nous rappellent aussi que les conditions matérielles de l'écriture ne sont pas uniquement fonction du genre, mais surtout de la condition sociale de l'écrivain<sup>48</sup>.

## 2) Les femmes prennent la plume

Même hors des grandes figures, les femmes écrivent avant la fin du XVIIe siècle, comme le montre la circulation d'œuvres féminines et manuscrites – beaucoup d'ouvrages pieux ou à caractère religieux – dans des cercles restreints. Cependant, c'est au XVIIe siècle qu'apparaissent en nombre des écrits de femmes qui ne se limitent plus uniquement aux genres dits traditionnellement féminins, comme la traduction ou l'adaptation d'ouvrages d'auteurs masculins ; et les auteures (re)connues

---

46 Citée par Élisabeth Badinter, *Mme du Châtelet, Mme d'Épinay ou L'ambition féminine au XVIIIe siècle*, Paris, Flammarion, 2006 [2e éd.], p. 89. De même, Mme d'Épinay consacre huit heures par jour aux *Conversations d'Émilie*.

47 Virginia Woolf, *op. cit.*, p. 162.

48 Dans son cabinet, une bibliothèque marquetée remplace la simple étagère croulante en sapin, le bureau précieux abrite dans ses tiroirs les papiers habituellement éparpillés sur la table de travail. Denis Diderot, *Regrets sur ma vieille robe de chambre*, 1769 [*Correspondance Littéraire*].

car fille ou femme de, n'occupent plus seules le devant de la scène. En parallèle, le développement de l'écriture personnelle, dont s'emparent les femmes, les porte à écrire sur de multiples sujets. Toutefois, ces considérations générales ne doivent pas masquer le fait que ce que l'on nomme « écriture féminine » n'est ni une donnée ni une conséquence biologique ou innée. Elle dépend, tout comme le choix de la nature de l'écrit et des sujets abordés, du vécu de chaque écrivante<sup>49</sup>. Longtemps, historiens de la littérature et critiques littéraires ont jugé ces écrits féminins *via* le cliché de l'imagination et de la sensibilité exacerbées des femmes (miroir d'un autre cliché, celui de la rationalité des hommes), qui se retrouveraient dans leurs écrits. C'est pourquoi nous étudierons la place de Mme de Marans en tant qu'auteure au sein de ce groupes de femmes non seulement romancières, mais polygraphes, et ayant écrit en leur for privé.

On connaît les grandes auteures du XVIIIe siècle, romancières ou traductrices reconnues, comme Mlle de Scudéry ou Mme Dacier. Elles sont l'arbre qui cache la forêt, et hors de Paris, les femmes écrivent et publient. En 1690, Mme Levayer de la Chevalerie, dame du Grand-Lucé, entre Le Mans et Château-du-Loir, est ainsi l'auteur de *Psaumes en forme de prières*<sup>50</sup>.

Les femmes multiplient d'ailleurs les exercices d'écriture, voulant toucher à tous les genres, elles se font polygraphes. La Grande Mademoiselle, fille de Gaston d'Orléans, est mémorialiste, auteure de réflexions théologiques, de romans et de portraits mondains<sup>51</sup>. Mme de la Ferté-Imbault, fille de Mme Geoffrin et marquise d'Étampes, est l'auteure de mémoires, portraits et anecdotes, d'un recueil de pensées morales chrétiennes, ainsi que d'un *Plan de vie pour ma vieillesse* (1775), accompagnés d'une volumineuse correspondance<sup>52</sup>. Mme d'Épinay participe en tant que critique théâtrale à la *Correspondance Littéraire* durant l'automne et l'hiver 1771. Versée dans la dramaturgie, elle est l'auteur du *Rêve de Mlle Clairon* (1772) ; observatrice des femmes de salon, elle publie *L'amitié de deux jolies femmes*, alors que les *Conversations d'Émilie* sont un ouvrage pédagogique et les *Mémoires de Mme de*

---

49 Colette Piau-Gillot, «L'écriture féminine ? À propos de Marie-Jeanne Riccoboni», *Dix-huitième Siècle*, 16, 1984, p. 369-385.

50 Paris, Hortemels, 1690. Voir Barthélemy Haureau, *Histoire littéraire du Maine*, Genève, Slatkine Reprints, 1969 [rééd.], tome 7.

51 Voir Jean Garapon, *La culture d'une princesse, Écriture et autoportrait dans l'œuvre de la Grande Mademoiselle (1627-1693)*, Paris, H. Champion, 2003, 442 p. et Jean Garapon, *La Grande Mademoiselle mémorialiste : une autobiographie dans le temps*, Genève, Droz, 1989, 290 p.

52 Voir Benedetta Craveri, « Madame de la Ferté-Imbault (1715-1791) et son monde », *Revue d'Histoire Littéraire de France*, n°105, 2005/1, p. 95-109 ; Pierre de Ségur, *Le Royaume de la rue Saint-Honoré : Madame Geoffrin et sa fille*, Paris, Calmann Lévy, 1897 ; Constantin Photiadès, *La Reine des Lanturelus : Marie-Thérèse Geoffrin, marquise de La Ferté-Imbault (1715-1791)*, Paris, Plon, 1928, 288 p. ; Maurice Hamon, *Madame de La Ferté-Imbault : philosophe et femme d'affaires à la cour de Louis XV*, Paris, Perrin, 2011, 185 p.

*Montbrillant* des mémoires déguisés en roman<sup>53</sup>, tout comme les *Lettres de Mistress Fanni Butlerd* (vers 1735) de Mme Riccoboni, roman autobiographique où l'ancienne actrice raconte la fin d'une liaison<sup>54</sup>. Marie Le Masson Le Golft (1749-1826) est une havraise critique d'art, scientifique, historienne, pédagogue et diariste<sup>55</sup> ; son exemple rappelle qu'en province aussi, les femmes se font polygraphes.

Le faible taux d'alphabétisation féminine au XVIIIe siècle (autour de 14%, contre plus du double pour les hommes) et l'importance de l'oralité dans la transmission des savoirs limitent les pratiques de l'écriture à l'élite féminine cultivée. De rares femmes tiennent ainsi un livre de raison, une pour dix hommes d'après Sylvie Mouysset<sup>56</sup>. Une recherche dans la base de données du site [ecritsduforprive.fr](http://ecritsduforprive.fr)<sup>57</sup>, centrée sur les termes « auteur féminin entre 1700 et 1780 », montre que, parmi les sources conservées et recensées, le livre de raison et le livre de comptes sont les formes d'écriture privée féminine les plus répandues au moment où Mme de Marans tient ses journaux personnels. Certaines prennent la plume après le décès de leur époux<sup>58</sup>, alors que d'autres semblent responsables de la tenue des comptes du ménage<sup>59</sup>. Les mémoires sont un genre encore trop axé sur le témoignage à valeur historique pour que les femmes puissent s'en emparer. Au cours du XVIIIe siècle, Mme de La Guette (1613-1676) écrit qu'« il se trouve peu de femmes qui s'avisent de mettre au jour ce qui leur est arrivé dans leur vie »<sup>60</sup>, mais les exemples cités plus haut montrent le glissement vers l'écriture personnelle effectué par les écrivantes de la seconde modernité, qui s'essaient à plusieurs genres d'écriture en fonction de leurs goûts et leur milieu. Quand la narratrice des *Conseils à une amie* explique la genèse de son travail : « Je faisais mes réflexions [...] j'en grossissois mes cahiers, & insensiblement je vis naître sous mes mains un

---

53 Ou l'inverse ? Elisabeth Badinter, *Mme du Châtelet, Mme d'Épinay, op. cit.*

54 Marianne Charrier, « Mme Riccoboni : de l'amour de la passion à la passion de l'écriture », *La Licorne*, 43, 1997, p. 117-127.

55 Aline Lemonnier-Mercier, « Mlle Marie Le Masson Le Golft, une intellectuelle pédagogue au Havre au XVIIIe siècle », Isabelle Brouard-Arends, Marie-Emmanuelle Plagnol-Diéval (dir), *Femmes éducatrices au siècle des Lumières*, Rennes, PUR, 2007, p. 157-166.

56 Sylvie Mouysset, « De mémoire, d'action et d'amour », art. cit. Voir aussi Sylvie Mouysset, *Papiers de famille : introduction à l'étude des livres de raison (France, XVe-XIXe siècle)*, Rennes, PUR, 2007, 347 p.

57 <http://www.ecritsduforprive.fr/>, ANR - CNRS / GDR n° 2649, Les écrits du for privé de la fin du Moyen-Âge à 1914, sous la direction de Jean-Pierre Bardet et François-Joseph Ruggiu.

58 Voir les livres de raison de Mme de Bisschop de Walincourt, veuve de Corbie, 1709-1740, AD Nord 8 B 1/25373 ; de Mme de Saint-Amans, d'Agen, après 1761, BnF NAF 6580 ; de Mme de Virieu, veuve Baudet de Beauregard, 1776-1789, AD Isère 1 J 707.

59 Voir les livres de raison et/ou de comptes de Mme Pellissier des Granges, à Simiane-les-Apt, AN ABXIX 4198 ; de Mlle Le Camus de l'Estrade, à Gap, 1693-1739, AD38 H<sup>+</sup> GRE/H\_805 ; de Mme de Chadenac, AN ABXIX 3298b ; de Mariane Blanc, morte en 1764, AN ABXIX 3298b ; et de Mme Veilhardet, à Brioude, 1778-1788, Bibliothèque municipale et universitaire de Clermont-Ferrand, ms 883.

60 *Mémoires de Mme de La Guette, écrits par elle-mesme*, La Haye, A. Moetjens, 1681.

volume »<sup>61</sup>, voilà le début d'un écrit personnel.

Aussi, malgré la plus forte représentation des livres de raison et les limites de l'alphabetisation féminine, rien de surprenant à ce que le journal ait été une forme d'expression féminine, avant même la fin du XVIIIe siècle. Dans ses trois journaux, rien n'indique que Mme de Marans ait l'impression d'écrire quelque chose de tout à fait nouveau ; le journal personnel existe déjà, même chez les femmes. Thérèse d'Avila, dans le *Libro de su vida* (1588) est une des premières à baser un écrit privé sur ses lectures, qui d'ailleurs ne correspondaient pas aux exigences limitées de l'époque<sup>62</sup>. En Angleterre, parmi les premiers journaux féminins, Élisabeth Bourcier relève celui de lady Margaret Hoby, tenu entre 1599 et 1605<sup>63</sup>. Peu ont été conservés, mais elle en répertorie sept pour la période 1600-1660 : journaux de femmes cultivées de la noblesse provinciale riche et titrée, ou liée à la cour, on y lit leurs préoccupations religieuses, économiques ou personnelles. La femme de Samuel Pepys écrit ses ressentiments sur une « liasse de papier » pour les faire lire ensuite à son mari, liasse à laquelle est jointe leur correspondance amoureuse<sup>64</sup>. Et le même désir de s'épancher sur le papier se retrouve chez les population modestes : Marie Rousseau, veuve d'un cabaretier parisien, tient ou dicte un journal entre 1640 et 1649, contenant ses réflexions spirituelles<sup>65</sup>.

De nombreuses allusions à la tenue d'un journal par d'autres femmes jalonnent les mémoires féminins des XVIIIe et XIXe siècles. La diariste Amélie Odier est fière de rappeler que sa grand-mère, Jeanne Adrienne Galiffe (1742-1828), est l'auteur d'un « manuscrit de dix mille pages de bonnes pensées »<sup>66</sup>. La femme de lettres Isabelle de Charrière évoque une amie qui tenait plus jeune un journal intime, « dans l'indolente jeunesse qu'on l'a laissé avoir[,] ce journal a été presque [...] la seule éducation que son esprit ait reçue »<sup>67</sup>. On sait que le bas-bleu Catherine Talbot et Mme de Genlis tiennent un journal et que cette dernière en fait tenir un à sa fille, il devient un exercice

---

61 Madeleine de Puisieux, *Conseils à une amie*, 1750, p. V.

62 Daniel Fabre, « Lire au féminin », *Clio*, [en ligne] n°11, 2000, consulté le 24 novembre 2011.

63 Élisabeth Bourcier, *Les journaux privés en Angleterre de 1600 à 1660*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1976, 496 p.

64 « Elle y décrit en anglais, en termes fort vifs, avec des détails presque toujours vrais, la solitude de sa vie et la tristesse qu'elle en éprouve », 9 janvier 1663, Samuel Pepys (1633-1703), *Journal*, Paris, Mercure de France, 1985, 572 p. Signalons une récente biographie de Pepys : Claire Tomalin, *Samuel Pepys ou Monsieur Moi-même*, Seyssel, Champ Vallon, 2014, 544 p.

65 Environ dix mille pages au total, voir Philippe Lejeune, Catherine Bogaert, *Le journal intime, histoire et anthologie*, Paris, Textuel, 2006, 506 p.

66 Amélie Odier (1786-1840), *Journal particulier*, 1799-1800, citée par P. Lejeune, C. Bogaert, *Ibidem*, p. 82 ; à la Bibliothèque de Genève, Fonds Papiers Jeanne-Adrienne Galiffe, CH BGE Ms. fr. 2836-2839 et *Pensées d'Andrienne Galiffe extraites de son Journal* par Amélie Odier, vers 1828-1832, 7 cahiers, Ms. fr. 4193-4199.

67 Lettre 3:561, citée par Madeleine van Strien-Chardonneau, « Isabelle de Charrière (Belle de Zuylen) et l'éducation des femmes », dans Guyonne Leduc, *L'éducation des femmes en Europe et en Amérique du Nord de la Renaissance à 1848*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 216-229.

pédagogique au tournant du siècle. Lucile Desmoulins tient un journal de jeune fille où elle consigne ses errances adolescentes<sup>68</sup>, et Victorine de Chastenay rédige ses souvenirs de 1810 à 1817, probablement sur des notes antérieures, car elle a toujours beaucoup écrit, ayant même commencé des mémoires à vingt ans, qu'elle a détruits en 1792<sup>69</sup>. Ces journaux, pour certains disparus ou attendant d'être retrouvés, montrent que la démarche de Mme de Marans n'est pas neuve et qu'elle s'inscrit dans un double processus. D'une part, comme l'ont montré les historiens du for privé, celui de l'individualisation progressive de la société, traduite par une valorisation de soi à travers l'écriture ; d'autre part, celui de l'affirmation et la difficile banalisation des femmes de lettres, ou simplement (mais rien n'est simple en ce qui concerne la culture des femmes sous l'Ancien Régime) cultivées. Ce contexte favorable ne suffit pas à expliquer pourquoi une femme devient diariste au XVIIIe siècle, le terrain familial et l'environnement culturel jouent aussi un rôle éminent dans la prise de plume.

### **3) La culture de l'écrit autour de Mme de Marans**

Jane Austen est issue d'une famille écrivante : son père *clergyman* rédige ses sermons, sa mère versifie, et ses frères publient des essais dans les journaux étudiants d'Oxford. Entre eux, les membres de la famille Austen débattent de leurs productions respectives dans leurs conversations. La tradition de l'écrit dans son entourage peut ainsi expliquer l'entrée en écriture d'une femme, et Caroline Le Mao a bien souligné l'importance de l'environnement culturel, l'encouragement des parents ou la transmission de la mémoire familiale ou de groupe dans la décision d'entrée en écriture<sup>70</sup>. Et Mme de Marans est bien issue d'une famille de plume, du côté maternel comme paternel.

Les parents de Marie Gillette de Lavau, la mère d'Henriette, sont de « nobles gens ». Le père, André François de Lavau, est d'abord « conseiller du roy et receveur des deniers doctroy de la ville de St Paul »<sup>71</sup> (Saint-Pol-de-Léon, près de Roscoff, où vit

---

68 Lucile Desmoulins, *Journal*, *op. cit.*

69 Sylvia Harcstark Myers, *The Bluestocking circle*, *op. cit.* ; *Mémoires de Mme de Genlis*, Paris, Mercure de France, 2004, 390 p. ; *Mémoires de Madame de Chastenay, la Révolution et l'Empire*, Paris, Perrin, 1987 (1e éd 1896), 644 p.

70 Caroline Le Mao, « Les écrits du for privé, une source pour l'histoire de la noblesse à l'époque moderne », Jarosław Dumanowski, Michel Figeac, *Noblesse française et noblesse polonaise : mémoire, identité, culture, XVIe-XXe siècles*, Actes du colloque international, Torún, 13-15 mai 2004, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2006, p. 371-393.

71 ADS 1Mi3 R17, acte de baptême de Marie-Gillette de Lavau.

la famille), puis il devient « inspecteur pour le Roy des manufactures de la douanne de Paris »<sup>72</sup>. Des notes de Pascalitte, recopiées par son fils Achille, précisent l'origine de Mlle de Lavau : « Sa mère, estait, mlle de Savary, dont le père possédait une terre aux environs d'évreux : mr. de savary estait gentilhomme, mais peu riche »<sup>73</sup>. Les cousins de Marie Gillette présents à la signature de son contrat de mariage sont « Jacques de Lavau chanoine de l'église de Doué », « Charles Thomas Savarry de la Casebinière con.er du Roy grand bailly héréditaire des ville et baillage de Bapaume », ainsi qu'une cousine, « veuve de Monsieur De la Porte conseiller au Châtelet de Paris »<sup>74</sup>. Un acte du 17 février 1734, établissant Élie de Coutances curateur des trois enfants Edme après le décès de leur père Henri, note que Charles et Pierre Hardouin de Beaumoï, « cousins issus de germain desdits mineurs du costé maternel », sont respectivement « inspecteur pour le roi des manufactures et de la librairie » et chanoine de la cathédrale d'Orléans<sup>75</sup>. La famille de Lavau est donc une famille de robe, anoblie par le service du roi. Les charges exercées par les différents membres masculins, dans l'Église comme dans le siècle, montrent l'importance de la plume au niveau professionnel, et les filles de la famille semblent avoir bénéficié de l'éducation des garçons. Le 18 janvier 1781, l'inventaire après décès de Margueritte de Lavau, tante maternelle d'Henriette, révèle que la bibliothèque de cette « fille majeure » contient plus de 52 ouvrages en 313 volumes<sup>76</sup>, mais on ne peut hélas qu'imaginer les réflexions qu'elle a pu tirer de ses lectures...

Enfin, un membre de la famille maternelle d'Henriette a pu aussi servir de modèle à cette jeune fille qui veut absolument écrire, il s'agit de Jacques Savary des Brûlons, lui aussi inspecteur de la douane de Paris, auteur du *Dictionnaire universel du commerce*<sup>77</sup>. Son fils, Jacques Charles, est présent au mariage de Marie Gillette en tant que cousin. Le père de Jacques Savary des Brûlons, Jacques Savary, est l'auteur du *Parfait négociant* (1675). Les Edme et Louis Philémon Savary des Brûlons, continuateur du *Dictionnaire* après la mort de son frère en 1716, entretiennent de bons rapports, y compris sur le plan de la production écrite. Louis Philémon Savary cite en effet des travaux d'Henri Edme dans les entrées « Commerce » de La Rochelle, de l'Afrique et de l'Amérique du *Dictionnaire*.

---

72 ADS 1Mi3 R17, contrat de mariage d'Henri Edme et Marie-Gillette de Lavau, 8 janvier 1718.

73 ADS 1Mi3 R21, « Détails sur la famille de ma mère - note écrite par elle à la Barre au mois de juillet 1829 ».

74 ADS 1Mi3 R17, contrat de mariage d'Henri Edme et Marie-Gillette de Lavau, 8 janvier 1718.

75 ADS 1Mi3 R60, extrait des registres du greffe de la baronnie pairie de Mondoubleau.

76 AN MC/ET/XCV/369.

77 Jacques Savary des Brûlons, *Dictionnaire universel de commerce, contenant tout ce qui concerne le commerce qui se fait dans les quatre parties du monde*, Paris, J. Estienne, 1723-1730, 3 vol.

Le père d'Henriette, employé de l'Asiento puis directeur de la Compagnie des Indes à La Rochelle et Lorient, contrôleur du régiment des Gardes suisses du roi, est l'auteur de mémoires et de rapports professionnels. Le *Dictionnaire du Commerce* cite son rapport de la cargaison du vaisseau la Driade, de la Compagnie des Indes, en mai 1723, ainsi qu'un *Mémoire sur le commerce de La Rochelle avec les autres provinces* pour 1727. Mieux, on apprend dans la « Préface Historique » du *Dictionnaire* l'existence d'un « journal de Monsieur Edme, directeur de la Compagnie Française de l'Assiente à Buenos Aires, pour la fourniture des Nègres aux Espagnols, neveu de l'éditeur par sa femme, présentement Directeur au port de l'Orient, pour la Grande Compagnie des Indes ». Dans ce journal, le père d'Henriette évoque :

Le commerce des Assientistes françois à Buenos Ayres, la cargaison des vaisseaux de la Nation qui y sont arrivez pendant qu'il y est resté directeur ; le pied sur lequel les Nègres se fournissent aux Espagnols ; le commerce de cette ville avec le Chilly, le Potosy & le Paraguay ; tout ce qui regarde l'Herbe fameuse qui porte le nom de cette dernière province ; les Monnoyes & les Poids & Mesures, le trafic des Cuirs ; enfin, les navires de registre qui viennent tous les ans à l'Amérique, outre la Flotte et les Gallions : il a aussi communiqué les Traitez des deux Assientes Française et Angloise, qui étoient très-rare, particulièrement celui des Anglois.<sup>78</sup>

Ainsi, Henri Edme a pu transmettre à ses enfants le goût de l'écriture, quotidienne et descriptive.

Chef de famille et seigneur des Rouaudières, Henri Edme écrit aussi au quotidien, il tient un « grand livre de mes affaires » commencé en 1729, et à partir de 1732, date d'achat de la seigneurie, de registres intitulés « livre des fermiers qui me doivent », « compte des bestiaux », « recettes et dépenses concernant la terre des Rouaudières » et « dépenses de la maison »<sup>79</sup>. Les livres de raison et papiers d'Henri Edme devaient faire partie du quotidien de ses enfants. Juste avant l'inventaire après décès de son père (18 février 1734), Henriette s'approprie une chemise contenant des comptes liés à la Compagnie des Indes à Rochefort en barrant le titre qui lui avait été donné, et en notant : « A moy Henriette Edme ce 16 février 1734 au Rouaudières avant midy ». L'exposition et la dégradation du microfilm empêchent de lire précisément la suite, on ne peut que deviner qu'elle y conservera « mon papier et [à ?] dessins »<sup>80</sup>. La famille Edme baigne donc dans le monde de la plume, si ce n'est littéraire, au moins fonctionnelle et utilitaire.

De plus, la famille Edme, d'origine néerlandaise d'après les notes de Pascalitte,

<sup>78</sup> *Ibidem*, p. XXVIII-XXX.

<sup>79</sup> ADS 1Mi3 R17, inventaire après décès d'Henri Edme, 18 février 1734.

<sup>80</sup> ADS 1Mi3 R17, recette de M. de Montus pour la compagnie des Indes à Rochefort.

a peut-être des racines calvinistes. L'examen de conscience rigoureux fait partie des exercices spirituels au quotidien recommandés au chrétien protestant, car sincérité et exigence sont les manifestations de la foi. On pourrait alors retrouver dans la tenue de journaux personnels par Mme de Marans une influence de la Réforme, qui met l'accent sur l'expérience individuelle de la foi, transmise au fil des générations chez les Edme ? D'après les commentateurs, c'est cette influence qui pousse Jean-Jacques Rousseau à se dévoiler dans les *Confessions*, et qui explique que, dans la *Nouvelle Héloïse*, Claire conseille à Julie de tenir un journal pendant l'absence de son mari, quand elle sera seule avec Saint-Preux<sup>81</sup>.

En épousant Louis-Joseph de Vanssay, Henriette intègre une famille elle aussi versée dans l'écriture quotidienne. Quelques Vanssay ont laissé des écrits du for privé dont l'étude enrichirait l'histoire des mentalités nobiliaires au XVIIe siècle. En dehors des généalogies, lettres et autres pièces conservées, la présence de trois livres de raison montre que l'ancienne noblesse d'épée aussi s'empare de l'écriture personnelle. Marin II de La Barre de Vanssay (1612-1675/80) tient un livre de 91 pages intitulé *Manuscrit ancien dans lequel sont indiqués les actes de naissance, de mariage et de décès de la maison de Vanssay depuis l'année 1551 jusqu'au mois de novembre 1661*<sup>82</sup>, qui, comme son titre l'indique, est un livre de famille. René de Vanssay (1685-1757), sieur de Montoté puis de Blavoux, est l'auteur d'un autre livre de famille, dans lequel il retrace la généalogie familiale de 1037 à 1751, censée servir de preuve de noblesse<sup>83</sup>. Une autre partie des 210 pages est consacrée à une autobiographie spirituelle, où il relate sa vie entre 1690 et 1749 (*Vie de m<sup>r</sup> René de Vanssay écrite par lui-même*), il y inscrit aussi diverses pensées chrétiennes et des comptes personnels de 1733 à 1746. Ces deux exemples illustrent le processus d'individualisation des écrits du for privé dans la seconde modernité, où l'écrit familial devient peu à peu personnel. Avec ses journaux, Mme de Marans s'inscrit dans cette évolution et la poursuit.

Les archives privées du château de la Barre conservent aussi un registre de Charles Claude de Marans, oncle maternel de Louis-Joseph, capitaine d'artillerie puis commandant du Fort Pierre à Strasbourg, dans lequel il a recopié des règlements et instructions d'artillerie, des comptes militaires, des listes d'officiers, des recettes pratiques, médicales et vétérinaires, mais aussi des dessins de blasons et paysages<sup>84</sup>. En 1737, son inventaire après décès note aussi l'existence d'un « traité écrit de sa main

---

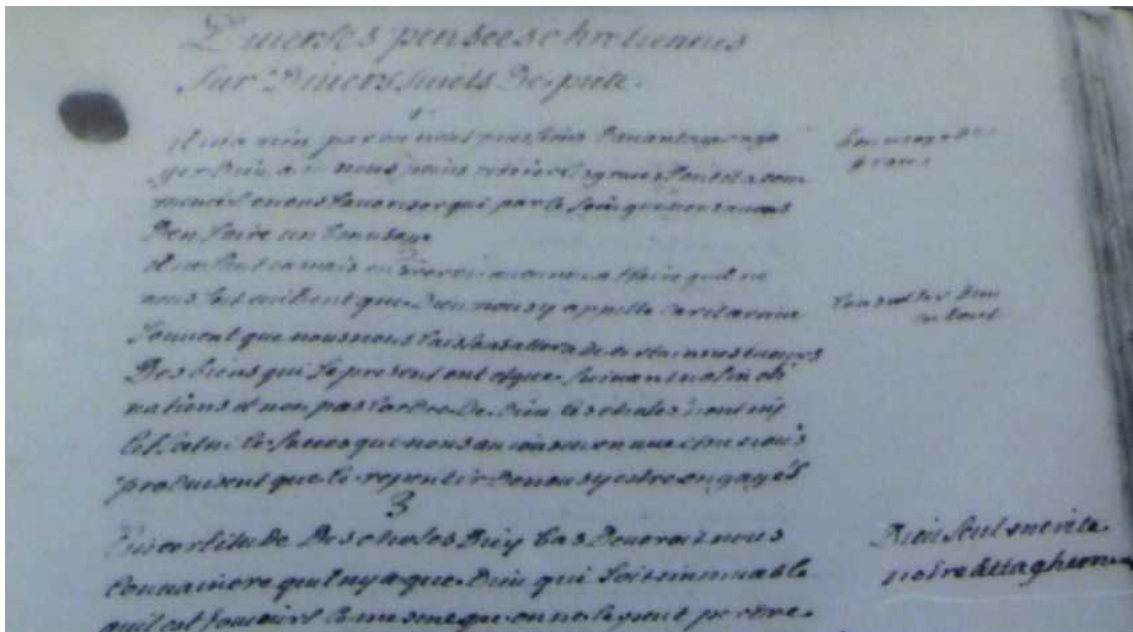
81 Jean-Jacques Rousseau, *La nouvelle Héloïse*, 1761, Quatrième partie, Lettre XIII. Voir aussi la note 1 p. 505, tome II des *Œuvres complètes* de Rousseau dans La Pléiade (1964).

82 ADS 1Mi3 R5, livre de raison, enfants de Marin I (1551-1663).

83 ADS 1Mi3 R59, livre de raison de René de Vanssay.

84 ADS 1Mi3 R64, registre de Charles-Claude de Marans.





« Diverses pensées chrétiennes sur divers sujets de piété », extrait du livre de raison de René de Vanssay sieur de Montoté et de Blavoux (1685-1757, ADS 1Mi3 R59)

de Trigonométrie et du Toisé »<sup>85</sup>. Lettré, Charles Claude s’investit dans sa carrière, et les connaissances nécessaires à l’exercice de ses fonctions méritent d’être consignées dans un mémorial personnel ; mais si ses ouvrages ont d’abord un but professionnel, ils montrent aussi leur appropriation par leur auteur. Mme de Marans n’a pu avoir connaissance de ces écrits avant son mariage, ni savoir que des Vanssay ou des Marans écrivaient en leur for privé, mais découvrir un jour qu’elle appartient à une famille où l’écrit est valorisé et intégré par plusieurs de ses membres, fussent-ils masculins, a pu la pousser à continuer à écrire après s’être mariée.

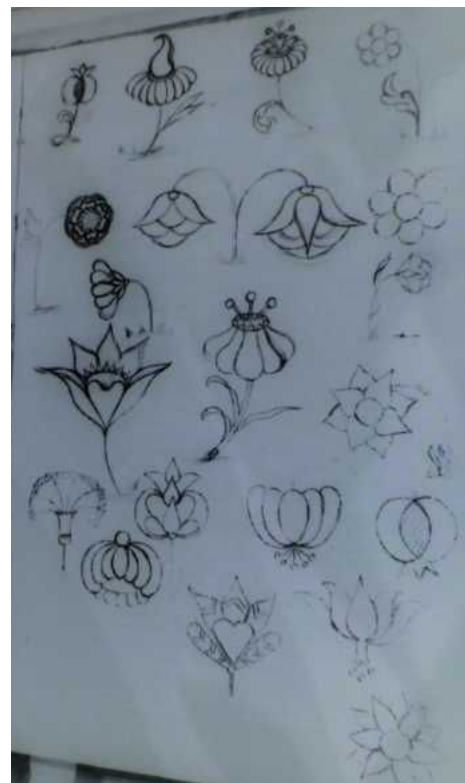
En étudiant le réseau de sociabilité de Mme de Marans, on constate que des membres ou ancêtres de familles qui lui sont plus ou moins proches appartiennent au monde des lettres. Leur exemple, cité dans les conversations, sert sans doute d’émulation ou inspire la diariste, dans le choix de ses sujets de réflexions comme dans la forme qu’elle leur donne.

Dans ses lettres à Angran d’Allerai de l’été 1754, Henriette mentionne la présence de Michel de Vernage (1697-1733) dans son château de Ranay, près de Montoire. Vernage est médecin du Dauphin, et son frère Étienne François (1652-1723), chanoine, est l’auteur de *Nouvelles réflexions ou sentences et maximes morales et politiques* (1690) et de *Pensées Chrétiennes* (1714), qui s’inspirent de La Rochefoucauld, Mme de Sablé, Malebranche et Pascal. Sa pensée, peu novatrice, repré-

<sup>85</sup> ADS 1Mi3 R64, inventaire après décès de Charles-Claude de Marans, 3 avril 1737.

...piat pour les dents  
 Deux onces de bonne menthe, une once de claud de girofle. Deux  
 onces de sauge le tout d'ung. Deux onces de corail blanc. Deux  
 onces de musc. Deux onces d'as de liche. une livre et demy de  
 miel de sucrissime. tout de meilleur. Mettre le tout jusqu'à ce  
 qu'il ait réduit en poudre. separer chaque que l'espere en quatre le  
 tout ensemble et le mesler bien a fait avec le miel  
 passe pour les mains  
 Demy livre d'urinde de rose en quatre onces. Des quatre semences  
 froids, d'onyx once. d'iris, demy once. de pavot blanc pilez le  
 tout a part prendre quatre onces frais cuites comme le miel.  
 raitent les urales, qu'il faut battre et mesler avec toute ces sauges  
 et quand cela sera bien meslé et lié, ensemble, y mettre un  
 quart once de miel de narbonne. et un peu de nature de  
 balaine en poudre et la garder  
 pour escrire sans que l'escriure paroise  
 Prenez une chopine de vinaigre blanc du meilleur, deux onces  
 de litange. etc. mettez cela dans un pot verny que vous mettez

Le livre de raison de Charles Claude de Marans (mort en 1737) comprend à la fois des recettes diverses et des dessins sans doute de sa main (ADS 1M13 R64)



sente le bon sens moral et les lieux communs largement partagés à la fin du siècle précédent. Bien que ses écrits ne se trouvent pas dans les bibliothèques des Rouaudières ou de Coulonge, ses maximes morales, simples et basiques, correspondent à celles qu'égrène Mme de Marans dans ses journaux personnels<sup>86</sup>.

Mme de La Luzerne, nièce de Louis Angran d'Allerai et amie de Mme de Marans, est évoquée dans deux lettres à Mme de Vanssay. Depuis son mariage, en 1763<sup>87</sup>, elle appartient à une famille où l'écrit trouve sa place. Son époux César-Henri de La Luzerne est en effet le neveu de Malesherbes (sa mère est Marie Élisabeth de Lamoignon, sœur de l'ancien directeur de la Librairie). On trouve aussi dans son arbre généalogique Garaby de la Luzerne (1617-1679), poète normand et moraliste, auteur de satires. Sa préface des *Sentiments chrétiens, politiques et moraux*, en 1641, révèle un dessein proche de celui affiché par tout diariste, « former quelques maximes pour [s]a conduite particulière »<sup>88</sup>. Nul doute que les célébrités de la famille La Luzerne sont évoquées lors des discussions entre Mme de Marans et la famille Angran.

Louis Palamède de Salmon, seigneur du Châtelier à Savigné-sur-Braye, au sud de Cormenon, serait l'auteur d'un mémoire d'agronomie, intitulé *Principes et raisons de la différence de culture entre les pays de plaine de la Beauce et du Haut-Vendômois et les pays enclos ou couverts du Perche et du Bas-Vendômois*. Il aurait été adressé à Angran d'Allerai, alors que celui-ci est président au Parlement de Paris, c'est-à-dire à la fin du siècle<sup>89</sup>. Mme de Marans est proche de cette famille, il arrive au beau-frère de Mme du Châtelier, frère de l'auteur du mémoire, de résider chez Mme de Marans, alors qu'elle-même est amie de la mère de Mme du Châtelier (Marguerite de Montmarin), mais la bru n'est pas épargnée dans les *Confidences*<sup>90</sup>. Salmon du Châtelier est un noble éclairé, qui expérimente sur ses terres afin de trouver une solution à la misère qui touche les journaliers et bordagers du Bas-Vendômois. Pour rédiger son mémoire, il a effectué des recherches dans la région, demandant probablement aux seigneurs proches, comme les Marans, des renseignements sur leurs exploitations.

Un des plus proches amis de Mme de Marans est le conseiller, puis président au Parlement de Paris, Louis-Alexandre Angran d'Allerai, seigneur suzerain des Rouaudières. Mme de Marans entretient des liens épistolaires avec la famille Angran, elle écrit à Mme Angran mère, et au frère de Louis-Alexandre, Denis François. Celui-ci a épousé en secondes noces Marie Catherine Darlus, dont la sœur, Marie Geneviève

86 Jean Lafond (dir.), *Moralistes du XVIIIe siècle, de Pibrac à Dufresny*, Paris, Laffont, 1992, 1323 p.

87 Raoul de Saint-Venant, *Dictionnaire topographique, historique et bibliographique du Vendômois*, Blois, Migault, 1912-1917, 4 vol.

88 Jean Lafond (dir.), *Moralistes du XVIIIe siècle, op. cit.*

89 Emmanuel Chambois, « La vie agricole au Perche-Gouet pendant le XVIIIe siècle », *BSAV*, 1892, p. 44-63.

90 *Confidences*, ch. 26.

Thiroux d'Arconville, est une femme de lettres et de sciences. Elle étudie le phénomène de putréfaction, traduit des ouvrages de physiologie et pathologie, des romans et des biographies. Elle réfléchit aussi à la condition féminine et est l'auteur de traités sur l'amitié ou les passions<sup>91</sup>... C'est une polygraphe peu connue de ses contemporains, mais Mme de Marans, si proche des Angran, ne peut ignorer son existence et ses travaux. Le 15 septembre 1778, elle écrit d'ailleurs à sa nièce qu'il y a longtemps qu'elle n'a écrit à M. Thiroux : ses liens avec la belle-famille de Denis Angran lui permettent sans doute de suivre les travaux de Mme d'Arconville, qui doivent inspirer ses réflexions sur l'amitié ou les relations entre hommes et femmes.

Environnée d'écrivains, voire d'hommes et femmes de lettres, de familles plus ou moins proches ayant donné des auteurs à la République des Lettres, Mme de Marans peut puiser ses sujets de réflexion morale et ses arguments auprès de son entourage. Elle n'est cependant pas la seule vendômoise à écrire en son for privé, et, plus largement, la région offre au chercheur d'autres exemples d'écrits personnels du XVIII<sup>e</sup> siècle.

À l'ouest de Vendôme, Le vigneron François Latron ne sort guère du domaine de l'agriculture : sa vigne, les animaux et la chasse composent la majorité des entrées de son journal<sup>92</sup>. Jean Vassort a publié les papiers d'un contemporain de Mme de Marans, Pierre Bordier (1713-1781), laboureur de Lancé, au sud de Vendôme, qui tient de 1741 à 1781 un *compendium* composé de notices annuelles, et un journal hebdomadaire d'octobre 1748 à décembre 1767<sup>93</sup>. Le temps qui passe et le temps qu'il fait, le passage d'une troupe de théâtre, les rumeurs qui vont et viennent, la hausse de la fiscalité, les guerres, le conflit entre le roi et le Parlement, sont autant de sujets qui font des papiers de Bordier un bon indicateur des nouvelles qui circulent en Vendômois et de la vie ordinaire de la paysannerie. Un habitant de Conflans-sur-Anille (paroisse de résidence

---

91 Marie-Geneviève-Charlotte Darlus ou d'Arlus (1720-1805), épouse en 1735 Louis-Lazare Thiroux d'Arconville (1712-1789), président au Parlement de Paris. Atteinte de la petite vérole à 23 ans, elle se consacre à l'étude. Elle a accès à la bibliothèque du roi, étudie l'histoire, la médecine, l'anatomie, la physique et la chimie, notamment aux cours du jardin du roi. On trouve dans son réseau de sociabilité de grands noms tels que Malesherbes, Voltaire, Turgot, Lavoisier ou Jussieu. Sans compter ses traductions, elle est l'auteur, entre autres, de *Pensées et réflexions morales sur divers sujets*, 1760 ; *De l'amitié*, 1761 ; *Traité des passions*, 1764 ; *Essai pour servir à l'histoire de la putréfaction*, 1766 ; *Mémoires de Mlle de Valcourt*, 1767 ; *Vie de Catherine de Médicis*, 1774... Voir Patrice Bret, Brigitte Van Tiggelen (dir.), *Madame d'Arconville, une femme de lettres et de sciences au siècle des Lumières*, Paris, Hermann, 2011, 198 p.

Dans une lettre du 29 mai 1754, c'est sans doute de Mme d'Arconville que parle Mme de Marans dans un courrier à Angran : « Sçavez-vous que votre chère belle-sœur vous envie cette gloire [bien monter à cheval], et que l'on va la voir monter à l'académie comme une merveille ? ». Est-elle en contact direct avec elle ou *via* sa sœur, Mme Angran d'Allerai ?

92 Ernest Nouel, « Journal de François Latron, vigneron au Bois aux Moines (paroisse de Naveil), 1756-1810 », *BSAV*, 1875, p. 321-363.

93 Jean Vassort, *Les papiers d'un laboureur au siècle des Lumières, Pierre Bordier : une culture paysanne*, Seyssel, Champ Vallon, 1999, 240 p.

de Pascalitte), Joseph-Jacques Bouffelière, aurait aussi tenu un journal entre la fin du XVIIIe et le début du XIXe siècle, interrompu entre 1793 et 1796, dans lequel il relate les événements importants à Conflans : élection de la milice, bénédiction des drapeaux, fête nationale<sup>94</sup>... Enfin, issue d'un milieu très modeste, Mme Vallon, dont le père était notaire à Fossé, près de Blois, consigne au XIXe siècle ses souvenirs pour ses petits-enfants<sup>95</sup>. Elle est, avec Mme de Marans, la seule femme à laisser pour cette période un écrit personnel dans cette région, entre Haut-Maine et Blésois.

En s'éloignant du Vendômois, et en approchant le monde urbain, le livre de raison de Jean Desnoyers, chirurgien à l'Hôtel-Dieu de Blois de 1698 à 1728, complète le journal (1694-1726) de Noël Janvier, confesseur des Carmélites de la ville et chapelain de la cathédrale, alors qu'Isaac Girard, pensionnaire de l'hôpital, consigne dans son journal les bouteilles de vin reçues de son entourage et les faits divers qui lui parviennent<sup>96</sup>.

Dans le Maine, le notable Jean-Baptiste Leprince d'Ardenay a laissé des mémoires qui, comme les journaux personnels de Mme de Marans, offrent une vision de l'intérieur des représentations et de la culture de ces élites provinciales des Lumières. Le journal du chanoine de la cathédrale du Mans, Nepveu de La Manouillère, est lui aussi une source précieuse d'informations pour travailler sur les élites mancelles de la seconde moitié du siècle<sup>97</sup>.

Les journaux personnels de Mme de Marans enrichissent ce corpus d'écrits du for privé recensés autour du Vendômois. Leur nature diverse, du livre de raison aux mémoires, résulte de leur contenu, des choix de leur auteur, ainsi que du milieu social dans lequel ce dernier évolue. La diversité de ces écrits les rend complémentaires, ils dressent un tableau très personnel et bigarré de la société rurale et urbaine d'un large Vendômois. Ils s'insèrent dans le plus large corpus des écrits du for privé de l'Ouest<sup>98</sup> et inscrivent l'activité diaristique de Mme de Marans dans le processus d'individualisation de la société, caractérisé, entre autres, par le développement de l'écriture personnelle.

---

94 Nous n'avons pas d'informations sur cet écrit, cité par Louis Chéron, « Conflans-sur-Anille : un village au fil des siècles », *PM*, 1974, 76, p. 41-53 et 367-379.

95 Guy Trouillard (éd.), *Mémoires de Mme Vallon, Souvenirs de la Révolution dans le département de Loir-et-Cher*, Paris, Emile-Paul, 1913, 236 p.

96 Pierre Dufay, « Journaux inédits de Jean Desnoyers, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Blois (1689-1728) et d'Isaac Girard, pensionnaire à l'Hôpital de Blois (1722-1725) », *Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher*, t. 23, 1913, p. 1-209 ; et abbé Rémi Porcher, *Noël Janvier, Journal, 1694-1726*, Blois, C. Migault et Cie, 1893, 122 p. Isaac Girard est un cousin d'Isaac Papin.

97 Benoît Hubert (éd.), *Jean-Baptiste-Henri-Michel Leprince d'Ardenay, Mémoires d'un notable manceau au siècle des Lumières*, Rennes, PUR, 2007, 293 p. ; Sylvie Granger, Benoît Hubert, Martine Taroni, *Nepveu de La Manouillère, journal d'un chanoine du Mans, 1759-1807*, Rennes, PUR, 2013, 772 p.

98 Mathilde Chollet, *Les écrits du for privé dans le Haut-Maine à l'époque moderne (1490-1865)*, Mémoire de Master 2, sous la direction de Frédérique Pitou, Université du Maine, 2006, 407 p.

#### **4) Une polygraphe**

Mme de Marans ne limite pas l'écriture à la tenue d'un journal. Elle a pris la plume à plusieurs reprises, s'est essayée à d'autres genres, et fait partie de ces femmes polygraphes du XVIIIe siècle qui, tout en écrivant en leur for privé, « espérai[ent] bien enrichir la littérature de quelque chose de [leur] façon »<sup>99</sup>.

Les œuvres d'enfance ou d'adolescence sont comme un premier jet, un entraînement avant d'entrer dans la carrière. Mme Roland, en évoquant ses œuvres de jeunesse (« des rêveries, assez sages mais communes, sur des choses qui me semblaient que chacun devait savoir »), n'en retient pour seul intérêt que sa propre condition : « Je ne pensais pas qu'elles eussent d'autre mérite que l'originalité d'avoir été faites par une jeune fille »<sup>100</sup>, comme s'il était exceptionnel qu'une jeune personne ait ce désir d'écrire, et comme si ce fait seul apportait une plus-value à ses écrits. Les exemples cependant ne manquent pas, de témoignages de femmes se rappelant avoir déjà écrit dans leur jeunesse avant d'être devenue mémorialistes. Victorine de Chastenay raconte que, jeune fille, elle tenait « un journal de faits et de réflexions »<sup>101</sup>, comme Mme de Lamartine, qui tient dans sa jeunesse « un journal exact de tout ce qui m'arrivait, et de toutes les réflexions que les divers événements me suggéraient »<sup>102</sup>. Fanny Burney, dans ses journaux d'enfance, décrit ses lectures, étudie les gens, relate de façon réaliste et animée des scènes auxquelles elle a assisté<sup>103</sup>. Ainsi, Mme de Roland ou Mme de Marans ne sont pas seules lorsqu'elles prennent, jeunes, la décision d'écrire. Entre 12 et 16 ans, Henriette tient en effet déjà un journal de réflexions, mais en parallèle, elle s'essaye à d'autres genres littéraires, exercice qui enrichit le journal<sup>104</sup>.

Dans l'*Histoire de mon esprit depuis 12 jusqu'à 16 ans* (p. 198 à 212 du *Mémorial*), Henriette fait la liste de ces infructueuses tentatives, en prose comme en vers : des réflexions inspirées des *Caractères* de La Bruyère, un roman et un poème épique tirés d'un conte arabe, une tragédie basée sur l'histoire de Sophonisbe, une comédie à la Molière, « des chansonnettes, et autres brinborions », ainsi que « des madrigaux, des Elégies, des ballades, des rondeaux » (p. 211-212). Ce désir de s'essayer, de tester sa plume, se retrouve chez d'autres diaristes et mémorialistes. Plus

---

99 *Mémorial*, p. 205.

100 *Mémoires de madame Roland*, *op. cit.*, 8ème cahier.

101 *Mémoires de Madame de Chastenay*, *op. cit.*, ch. 5.

102 Philippe Lejeune, *Le moi des demoiselles*, Paris, Seuil, 1993, p. 30.

103 Fanny Burney (1752-1840), romancière anglaise. Miriam Leranbaum, « 'Mistresses of orthodoxy' : education in the lives and writings of late eighteenth-century English women writers », *Proceedings of the american philosophical society*, 1977, vol. 121, n°4, p. 281-301.

104 « J'écrivis toutes mes doléances là-dessus, parmi *mes réflexions de ce temps-là* », *Mémorial*, p. 210, je souligne.

tard, alors que le siècle s'achève, l'amatrice éclairée de spectacles Mme de Pompery réalise une pièce de théâtre, imagine des idées de romans, versifie<sup>105</sup>... C'est aussi, « à force de lire des sermons », le cas de Mme Roland, qui se met à composer « pour savoir comment je pourrais m'en tirer », ou de Mme de Chastenay : « J'avais contracté l'habitude de beaucoup écrire ; je fis une foule d'ouvrages théologiques, de discours sur les Évangiles », écrit-elle. La lecture d'ouvrages de piété étant recommandée aux femmes, il est normal de voir des plumes en devenir se les approprier, afin de jauger leurs capacités. Le fait que Mme de Marans ne se tourne pas vers ces sujets convenables indique peut-être son détachement pour les choses de la foi et son désintérêt, ainsi que celui de ses parents, face aux préceptes des traités d'éducation classiques ? Le théâtre est considéré comme un genre masculin, car il nécessite une réflexion, une construction méthodique de l'œuvre, mais Linda Timmermans relève plusieurs cas de femmes de la fin du XVIIe et du début du XVIIIe siècle s'étant essayées à la comédie (Françoise Pascal à Lyon, Mme de Saintonge, Marie-Anne Barbier) ou à la tragédie (Mme de Saint-Balmon en Lorraine, Marthe Cosnard en Normandie ou encore Madeleine Poisson de Gomez). La jeune Henriette semble avide de s'élever au niveau des auteurs masculins, puisqu'elle se lance dans le poème épique et que Linda Timmermans dit n'avoir trouvé qu'un seul exemple d'épopée féminine<sup>106</sup>.

Comme Lucile Desmoulins, auteur d'un essai, d'un recueil de vers, de contes et de remarques sur la langue italienne, notre diariste ne s'intéresse qu'aux sujets profanes, mais sérieux. La curiosité guide ces auteures en herbe, avides de s'approprier une culture qui ne leur est a priori pas destinée. La romancière, critique et historienne Clara Reeve (1729-1807), malgré les conseils d'un ami, veut élargir la gamme de ses talents, « *by trying my strength at an opera* », écrit-elle<sup>107</sup>. Au cours de l'époque moderne, la liste des sujets ouverts aux femmes s'allonge, et il est intéressant de remarquer que celles qui écrivent en leur for privé profitent de cette ouverture. L'imitation est un exercice, un moyen de se mesurer à des modèles rencontrés au gré des lectures, des conversations et des sorties, dont ces femmes sont libres ensuite de s'affranchir, une fois que, plus aguerries, elles ont trouvé la forme et le style qui leur convient.

---

105 Marie-Claire Mussat, Michel Maréchal (prés.), *À mon cher cousin... Une femme en Bretagne à la fin du XVIIIe siècle*, Paris, Éd. Du Layeur, 2007, 577 p.

106 Marie de Pech de Calages, *Judith ou la délivrance de Béthulie*, 1660, L. Timmermans, *L'accès des femmes à la culture, op. cit.* Plus d'un siècle plus tard, même la baronne Duplessy, instauratrice du *Musée des Dames* de Bordeaux (1788, il a pour vocation de développer l'instruction féminine) refuse que les participantes s'essaient au genre épique (voir Adeline Gargam, *Les femmes savantes et cultivées dans la littérature française des Lumières ou la conquête d'une légitimité (1690-1804)*, Thèse de doctorat sous la direction de Florence Vuilleumier-Laurens et Alexandre Stroeve, Université de Brest, 2011, 3 vol., p. 56).

107 « En m'essayant à l'opéra ». Citée par Gary Kelly (dir.), *Bluestocking feminism : writings of the Bluestocking Circle, 1738-1785*, London, Pickering & Chatto, 1999, vol. 6.

Dans ses mémoires, Mme de Staal-Delaunay (1684-1750) se rappelle avoir fait des vers, composé « des contes et des romans, pour donner quelque essor aux sentiments dont mon âme était remplie. [...] Ces vains écrits me tenaient lieu de confidents [...] ils n'ont jamais vu le jour », car « la fable était mal composée ; le style et les sentiments auraient peut-être mérité d'être employés sur un meilleur fond »<sup>108</sup>. On touche là au but de ces essais annexes ou préliminaires, qui est d'acquérir une méthode de rédaction et de construction de l'écrit. C'est bien un des buts d'Henriette adolescente. Elle rédige son conte arabe à partir d'un « canevas », enrichi « d'une grande quantité de belles lettres bien touchantes » pour suivre la mode du roman épistolaire et toucher le lecteur. Lorsqu'elle s'attaque à la tragédie, elle procède aussi avec méthode : « Je commençai à faire un plan en prose, je distribuai ma pièce par actes, et par scènes enfin je travaillai à la versification ». Puis, sa comédie suit le schéma classique de toute pièce de théâtre : « Enfin lintrigue se découvrait, j'applanissais tous les obstacles, et tout finissait par le mariage des deux amans comme c'est la coutume »<sup>109</sup>. Ces exemples montrent sa maîtrise des codes des différents genres littéraires à la mode, acquise par une lecture assidue aussi bien que par la pratique de l'écriture. À seize ans, Henriette, qui aspire à la gloire littéraire, suit les mêmes étapes que n'importe quel auteur dans la confection de son ouvrage ; le processus d'imitation est en cours, avant le passage à la publication.

Mme de Marans baigne dans la culture de l'écrit. Sa famille, son réseau de sociabilité et son milieu social sont propices à l'épanouissement d'un talent pour la plume, si ce n'est un talent littéraire. Alors qu'elles sont reléguées au second rang de la République des Lettres, nombreuses sont les femmes polygraphes du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme si leurs homologues masculins, se spécialisant individuellement au cours de l'époque moderne dans un genre et/ou un domaine donné, toléraient ces auteurs qui, touchant à tout, ne peuvent être spécialistes de rien, et donc les concurrencer. Par ailleurs, lorsqu'une femme fait référence dans ses écrits personnels à d'autres ouvrages de sa plume, cela permet d'appréhender la « palette d'écritures » à sa disposition, et donc le choix de sa stratégie d'écriture<sup>110</sup>. Pourquoi Mme de Marans a-t-elle tenu un journal et ne s'est-elle pas consacré à un autre type d'écrit ? D'abord, on l'a vu, parce que c'est le meilleur support pour ce qu'elle a à dire, ensuite, parce qu'elle s'est déjà

---

108 Mme de Staal-Delaunay, *Mémoires de jeunesse*, Paris, Mercure de France, 1996, 124 p. Voir aussi Gabrielle Verdier, « Vivre de lecture, mourir de lire, le cas de Mme de Staal-Delaunay », I. Brouard-Arends (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime*, op. cit., p.143-152.

109 *Mémorial*, p. 206-211.

110 Claude Cazalé Bérard, Christiane Klapisch-Zuber, « Mémoire de soi et des autres dans les livres de famille italiens », *Annales HSS*, n°4, juillet-août 2004, p. 805-826.



ournée vers l'écrit fictionnel, enfin, parce que c'est la forme d'écriture la plus simple d'accès : le style et le public peuvent être négligés, comme le montrent ses écrits personnels.

## **B- Questions de style : écrire en son for privé**

Dans ses *Conseils à une amie*, Madeleine de Puisieux rappelle que « c'est la façon d'écrire qui distingue la femme ordinaire d'avec la femme d'esprit »<sup>111</sup>, il faut donc bien écrire et bien parler, suivant les règles du français classique, forgé au cours du XVIIIe siècle. Vaugelas en a donné les règles de bon usage : pas de néologisme, pas d'emploi de mot pour un autre, pas d'archaïsme, de termes techniques, spéciaux ou issus de milieux populaires, éviter les termes étrangers, manier la métaphore avec prudence<sup>112</sup>...

Pour La Bruyère, le discours des femmes doit de plus rechercher le naturel à tout prix, afin de respecter les règles de l'honnêteté<sup>113</sup>. Cette spécificité de l'écriture féminine, dont la critique est fondée au XVIIIe siècle sur les préjugés physiques et physiologiques liés à la femme, fait resurgir le cliché de « l'éternel féminin ». Si spécificité il y a, elle est due à des critères socio-culturels tels que l'éducation, ou les attentes familiales et du corps social auquel appartient la femme qui écrit.

Le XVIIIe siècle s'émancipe toutefois de ces règles de style et de syntaxe<sup>114</sup> : où se place Mme de Marans dans ces évolutions contemporaines ? À travers l'analyse de sa correspondance et des textes personnels de ses trois journaux<sup>115</sup>, l'orthographe, la grammaire et la mise en forme des idées nous apprennent son niveau de maîtrise de la langue française. Ils aident aussi à cerner l'usage qu'elle fait de ses écrits. Ainsi, à partir des attentes de la société de son temps sur ce que doit être l'écriture – notamment féminine –, mais à partir aussi du jugement dressé par Mme de Marans sur les capacités de sa plume, on peut constater qu'elle alterne entre respect des règles classiques et

---

111 Madeleine de Puisieux, *op. cit.*, p. 34.

112 Ferdinand Gohin, *Les transformations de la langue française pendant la deuxième moitié du XVIIIe siècle (1740-1789)*, Paris, Belin, 1903, p. 13-14. Pour travailler sur le style, on peut aussi consulter Daniel Bergez (dir.), *Vocabulaire de l'analyse littéraire*, Paris, Nathan, 2001 [rééd.], 233 p.

113 Voir par exemple « De la société et de la conversation », Jean de La Bruyère, *Les caractères*, 1688.

114 « La Syntaxe regarde particulièrement la construction et la convenance mutuelle de chaque mot avec un autre. Le Stile, c'est la manière dont les mots, construits selon les lois de la Syntaxe, sont arrangez entre eux dans le goût de la langue. », P. Buffier, *Grammaire françoise sur un Plan nouveau*, 1709, p. 88, cité par Jean-Claude Chevalier, *Histoire de la grammaire française*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994, p. 67.

115 C'est-à-dire hors des textes recopiés dans le *Mémorial*, dont les remèdes, chansons et poèmes, fiches d'histoire.

adaptation aux codes nouveaux, plus libres. Cette hésitation fait que l'on trouve une recherche et une modernité certaines dans son écriture, sans pour autant qu'elle soit libre de négligences.

**1) « Il faut du moins que je tâche décrire à peu près comme si je parlais à quelqu'un de raisonnable »<sup>116</sup>**

L'œuvre de Racine (« cest mon poète favory », écrit Mme de Marans<sup>117</sup>) est considérée comme le modèle de la langue noble au XVIIIe siècle, Marmontel dit du dramaturge qu'« il a fixé pour jamais l'idée de l'élégance et de la noblesse du style »<sup>118</sup>. Cela n'empêche pas le siècle de revendiquer plus de libertés dans l'écriture, de s'affranchir de ces règles classiques, contradictoires avec le désir de naturel des Lumières. Pour Saussure, Diderot, Beaumarchais ou Rousseau, le fond importe en effet plus que la forme<sup>119</sup>.

Malgré son goût pour Racine, Mme de Marans n'ignore pas les apports de son siècle. Elle recopie dans son *Mémorial* des passages de l'*Essai sur la critique* de Pope (1711), traduit par l'abbé du Resnel en 1730, dont les deux premiers chants vantent la liberté de style (« Ce n'est qu'en s'écartant des chemins fréquentés que l'esprit peut trouver de sublimes beautés »<sup>120</sup>) et le naturel. Sans lui, « tout est faux, tout brillant nest que fard »<sup>121</sup>. Henriette recopie aussi des extraits du *Traité du vrai mérite de l'homme*, de Charles Le Maître de Claville (1734), qui sont des conseils de bonne rédaction, sur le style et l'expression écrite : « Si jamais vous écrivez »<sup>122</sup>, dit-il, simplicité, justesse et naturel de l'expression doivent être les seuls guides. En 1754, Henriette lit, ou a entendu parler de l'ouvrage de Charles Batteux, *Les beaux-arts réduits à un même principe* (1746). Elle en tire une courte réflexion sur ce qu'est le goût, et après avoir tenté de définir qu'une chose faite avec goût « est celle, dont tous les rapports sont si justes entre eux que lon est frappé de la beauté du tout »<sup>123</sup>, elle conclut que « le goût est la géométrie naturelle et imperceptible du discernement ». La nature, ou son imitation, est

---

116 *Confidences*, s.n. [p. 294-295]

117 *Réflexions*, 1754, p. 32.

118 Cité par F. Gohin, *Les transformations de la langue française*, op. cit., p. 18.

119 Mais cette évolution se note surtout dans la prose, alors qu'effervescence et nouveautés sont absentes de la poésie, *Ibidem*.

120 Chant second, vers 7-8, cités p. 183 du *Mémorial*.

121 Chant premier, vers 234, *ibidem*.

122 Premier tome, p. 233, *ibidem*, p. 23.

123 Pour cette citation et la suivante : *Réflexions*, 1754, p. 73-74.

donc bien une référence pour elle, conformément au « goût » du XVIIIe siècle. Henriette a aussi lu l'*Essai sur les bienséances oratoires* (1753) de l'abbé Edme François Mallet, « brochure nouvelle qui n'est pas trop de ma compétence », et « petit recueil de choses que tout le monde sçait, et auxquelles mille gens n'ont pas fait attention »<sup>124</sup>, qui recommande modération, simplicité et honnêteté dans tout discours, par respect pour son destinataire.

Mme de Marans respecte-t-elle pour autant ces principes dans sa rédaction ? Il convient tout d'abord de noter l'importance qu'elle attache au style en tant que lectrice. Elle écrit à propos des *Lettres portugaises* (Guilleragues, 1669) que « sans la beauté des expressions, il y a mille pensées que lon ne supporterait pas »<sup>125</sup>, la forme fait donc passer le fond de cet ouvrage déjà ancien et plus au goût du jour. Mme de Marans dénonce pourtant les apports du siècle dans la diction de la tragédie. Dorénavant, « il faut que l'acteur la récite en prose le public le trouve bien de cette manière »<sup>126</sup>, mais pour elle, des vers récités en prose deviennent un « patois précieux », et elle s'appuie sur un extrait de *Phèdre* de Racine pour se justifier. Elle se trouve alors à la charnière entre les attentes de son siècle, qui condamne l'emploi du vocabulaire de la préciosité, et celles du classicisme, qui insiste sur les spécificités du récit et du discours en vers. L'exemple de Mme de Marans illustre ainsi probablement les tiraillements des écrivantes du milieu du siècle, même si une critique qui lui est adressée par une de ses amies laisse penser qu'elle aurait un vocabulaire plus étendu que celui des femmes de son entourage. Mme du Châtelier aurait donc, selon elle, « écrit en ridicule tous les soirs [encore une écrivante du quotidien !], ce quelle ma entendu dire dans la journée ; comme si ma façon de parler n'était pas intelligible, et que j'eusse un langage tout différent des autres »...

Cette incertitude entre classicisme et modernité se retrouve dans quelques maladresses de style. Des tournures aujourd'hui vieilles, voire oubliées, telles que « jusque-là même qu[e] », ou « on luy applaudit », sont encore tolérées au XVIIIe siècle. Les erreurs de la diariste relèvent surtout de la construction de la phrase. Ainsi, Mme de Marans évoque « une personne, avec qui je suis anthipathique »<sup>127</sup>, alors que la construction de cet adjectif avec la préposition *avec*, rare, ne précède pas un substantif désignant une personne<sup>128</sup>. De même, elle fait suivre *suffire que* de l'indicatif : « Il me suffit que j'ai lieu d'être ferme »<sup>129</sup>, quand cette construction exige le subjonctif. Des

---

124 Lettres à Angran d'Allerai, 10 et 17 juillet 1754.

125 *Réflexions*, 1753, p. 17-18.

126 Pour cette citation et les suivantes : *Confidences*, p. 499-500 et 243.

127 *Réflexions*, 1754, p. 95.

128 Voir l'article « Antipathique » du CNRTL <http://www.cnrtl.fr/>

129 *Mémorial*, p. 377.

bourdes<sup>130</sup> rendent ses phrases confuses : l'anglicisme « tout leur succède »<sup>131</sup>, au lieu de *réussit*, laisse supposer une étourderie. « Il est impossible que la plume suive toujours la pensée »<sup>132</sup>, et la seconde est trahie par la première. Quelques omissions, qui font croire à des erreurs grammaticales (« Qu'aurais-je fait ce petit A... P... ? »<sup>133</sup>) pourraient être des signes de la rapidité avec laquelle Mme de Marans écrit, sans se relire. Ses rares fautes grammaticales n'empêchent pas Mme de Marans d'avoir un regard critique sur son style.

À plusieurs reprises, Mme de Marans se dit mécontente de son style, les *Confidences* sont ainsi une « dissertation assez mal faite » (p. 504). Le difficile accès des femmes à la culture écrite, leur manque d'éducation et la non reconnaissance de l'auteure font que l'écriture leur est une tâche ardue, et même une femme de lettres comme Mme de Graffigny reconnaît : « Je ne suis point auteur »<sup>134</sup>. Fâchée avec l'orthographe, la romancière déplore « la médiocrité de [s]on génie, la sécheresse ou plutôt l'ignorance de [s]a langue, et les efforts qu'il [lui] en coûte pour travailler ». Dès son adolescence, en lisant des romans, la difficulté de l'acte d'écrire se présente à Mme de Marans : « Qu'on est heureux ! Disais-je, de s'exprimer avec tant de facilité [...] je sentais que cela était au-dessus de ma portée »<sup>135</sup>, et l'expérience selon elle n'y fait rien : « Il a fallu toute l'humiliation de mes mauvais succès pour me convaincre qu'il n'est pas donné à tout le monde de parler le langage des Dieux ». Lorsqu'elle couche une idée sur papier, c'est « mal conçu ; mal arrangé ; mal débité »<sup>136</sup>, car son style est « si lâche, si décousu, si négligé »<sup>137</sup>. Même après des années d'écriture, cette critique va jusqu'à la remise en question dans les *Confidences* : « La main qui ne peut suivre la pensée, la prend où elle la trouve, en sorte qu'il n'y a guères de liaison dans mes propos, et que je déraisonne quelquefois, je ferai donc mieux de ne rien écrire » (p. 196). Un style incorrect rend la lecture difficile, et le journal trop obscur perdrait tout son intérêt.

Afin de se justifier et de s'excuser auprès du lecteur potentiel (« Je viens de relire mon dernier chapitre, j'ai entrevu ce que je voulais dire, d'autres ne le devineraient pas, il faudrait qu'ils eussent l'esprit de prophétie et de divination »<sup>138</sup>), Mme de Marans

---

130 « Faute grossière et manifeste », Denis Muzerelle, *Vocabulaire codicologique : répertoire méthodique des termes français relatifs aux manuscrits*, Paris, Éditions CEMI, 1985.

131 *Réflexions*, 1754, p. 152.

132 *Confidences*, s.n. [p. 294-295]

133 Pour cette citation et les suivantes : *Mémorial*, p. 109, 107 et 368.

134 Pour cette citation et la suivante : lettre du 20 octobre 1744, citée par Rotraud von Kulesa, « Françoise de Graffigny, de la femme lectrice à la femme écrivain », I. Brouard-Arends (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime, op. cit.*, p. 419-429.

135 Pour cette citation et la suivante : *Mémorial*, p. 198 et 212.

136 *Réflexions*, 1754, p. 148.

137 *Confidences*, p. 510. À la page précédente, elle imagine son public lui reprocher un style « trop négligé ».

138 Pour cette citation et les suivantes : *Confidences*, p. 294-295.

plaide encore une fois la folie : « Quel galimathias ! Des pensées louches, et même de fausses [...] voilà justement comment parlent les fols, on trouve qu'ils ont de l'esprit et que c'est dommage qu'ils aient perdu la raison. Cependant je ne suis pas tout à fait folle ». Mais malgré sa nuance, elle continue dans le registre de la folie, stratégie classique, on l'a vu, de celles qui prennent la plume : « C'est le style des petites maisons », renchérit-elle. Cet aveu d'impuissance, exprimé par Zilia dans les *Lettres péruviennes* (« Il arrive souvent qu'après avoir beaucoup écrit, je ne puis deviner moi-même ce que j'ai cru exprimer »<sup>139</sup>), est là pour assurer l'authenticité de la confiance faite au lecteur, c'est une posture qui participe selon Marianne Charrier-Vozel à l'élaboration du personnage que l'on fait lire à l'autre<sup>140</sup>. Ce manque de cohérence reflète aussi l'état d'esprit de la diariste<sup>141</sup>, en même temps qu'il cautionne l'utilité de ses écrits : écrire pour être en accord avec soi, pour apprendre à exprimer correctement ses idées, comme le préconise Mme de Puisieux.

Mme de Marans se sent donc obligée de s'amender pour plus de clarté. « Parlons mieux »<sup>142</sup>, se reprend-elle. Et mieux parler, c'est se résumer : « Pour rassembler tous ces traits en peu de mots, il suffirait de dire que »<sup>143</sup>, ou « en un mot »<sup>144</sup> montrent qu'elle se rend compte qu'elle n'est pas assez concise et va à l'encontre des règles du beau style. C'est pourquoi il faut reformuler « en bon français »<sup>145</sup>. Mme de Marans est consciente de ses manquements, elle ne reprend pas carrément sa façon d'écrire, car « je lentends »<sup>146</sup>, or elle est la destinataire principale de ses écrits, la seule qui ait besoin d'en comprendre le contenu. « Je mentends », « je lentends » ou « jentends », dans le sens *je veux dire*, reviennent à sept reprises dans ses trois journaux, c'est même le titre d'un chapitre des *Confidences*<sup>147</sup>.

En effet, le manque de clarté et les fautes de style font partie intégrante de la nature des écrits quotidiens et personnels. Écrivant en son for privé, la diariste doit composer avec l'immédiateté de son propos et l'impératif d'honnêteté, d'où le pacte autobiographique qui débute les *Confidences* : « Il ne faut donc mettre en ceci aucun art, ny étude, tout coulera de source, je ne prendrai point la peine de le mettre au net, chaque

139 Lettre XIX, Mme de Graffigny, *Lettres d'une péruvienne*, 1747.

140 Marianne Charrier-Vozel, « L'autoportrait de l'épistolière au XVIIIe s : entre réalité et fiction », Geneviève Haroche-Bouzinac, *L'épistolaire*, Paris, Hachette Supérieur, 1995, p. 27-38.

141 « Encore faut-il que je m'entende, il est vrai que j'ai bien de la peine à m'accorder avec moy-même », *Confidences*, s. n.

142 *Réflexions*, 1753, p. 15.

143 *Mémorial*, p. 106.

144 Trois occurrences dans le *Mémorial*, 14 dans les *Réflexions* et 18 dans les *Confidences*.

145 *Mémorial*, p. 342 et *Confidences*, p. 289.

146 *Réflexions*, 1754, p. 113. On peut aussi citer : « Tout ceci est bien abstrait, et peut-être obscur, mais c'est pour moy que j'écris, et je m'entends bien, quoy que je ne m'exprime pas comme je voudrais », *Ibidem*, p. 74.

147 Chapitre 31, « Je m'entends bien », p. 277-281.

chose restera comme je l'aurai tracée la première fois, les négligences de stile, les phrases mal arrangées, les ratures, tout restera » (p. 2). C'est une posture classique des récits de vie, « comme j'écris à bâtons rompus et pour mon amusement, je ne mets pas de suite », explique la marquise de Ferrières<sup>148</sup>. Le souci de vérité totale justifie les ratures, les lourdeurs, l'obsolescence de certains sujets : « Je ne l'effacerai pourtant pas, j'ai promis de laisser les choses comme elles seront »<sup>149</sup>, dit par exemple Mme de Marans. La façon dont elle envisage l'écriture laisse alors la place à toute sorte d'erreurs, dans le fond comme dans la forme<sup>150</sup>. Le contenu même des journaux est donc sujet à caution : « Je ne sais où je vas, je subis la loi de mon imagination qui ségare perpétuellement, j'écris comme je pense, et ma pensée ne se colle pas à un sujet elle en parcourt mille dans une minute » (*Confidences*, p. 220). Cette vivacité du récit en garantit l'authenticité, et pour écrire ses réflexions, Mme de Marans s'inspire des codes de la lettre. Elle avoue ainsi à Angran d'Allerai que « cela vient au bout de la plume, je ne sais comment, et je l'écris sans y trop réfléchir »<sup>151</sup>. Le risque de ces procédés étant alors de « rebattre des lieux communs dont tout le monde est bercé, et qui m'ennuieront moy-même, si je m'avise de les relire »<sup>152</sup>...

Mme de Marans ne ressent pas de réel besoin de respecter les bienséances et les règles de l'expression, car elle est la destinataire principale de ses écrits. D'où le relâchement constaté dans son expression, comme dans l'organisation de ses idées, à l'image de la façon dont elle entretient le support de ses écrits. Le peu de fautes d'orthographe ou de grammaire et la fluidité de son expression sont cependant révélateurs d'un bon niveau de langue.

## **2) Une recherche et une modernité certaines**

Le recours aux figures de style, aux néologismes, ou à l'emploi d'un registre soutenu sont le signe d'une bonne maîtrise de la langue française. Mme de Marans s'efforce de bien écrire, elle manie une langue moderne et recherchée. Son niveau d'orthographe laisserait-il malgré tout entrevoir quelques carences ?

---

148 Hélène Mathurin (prés.), *Mémoires de la marquise de Ferrières, née en 1748*, Les Gorgones, 1998, 106 p.

149 *Confidences*, p. 60.

150 « Il me paraît très plaisant, de commencer toujours à écrire, sans savoir ce que lon va dire ; je ne crois pas que personne me vole cette méthode, elle n'appartient qu'à moy », *ibidem*, p. 197.

151 Lettre du 16 décembre 1753.

152 *Confidences*, p. 59-60.

Les figures de style employées par Mme de Marans sont simples et toujours les mêmes, elles font partie des méthodes d'argumentation. La répétition (« Mais un couvent ! »<sup>153</sup>, bissé) rend le discours plus vivant, lui conférant les caractères de l'oralité. L'opposition lui permet de dresser un portrait coquet et nuancé d'elle-même : « Je suis froide en apparence, et tendre en effet franche, et difficile à engager : sans ambition, par fierté ; douce et susceptible ; vive, et paresseuse : gracieuse, et farouche : haute, et timide : complaisante par tempérament : l'âme Elevée, et délicate à l'exès »<sup>154</sup>.

L'énumération de trois termes équivalents et de même nature, des substantifs (« Les chagrins, les jalousies, les revers ») ou des adjectifs (« Je suis lavée purifiée netoyée »<sup>155</sup>), voire l'énumération de quatre termes (« Aimables, charmants, divins, ravissants »<sup>156</sup>) met en évidence la richesse de son vocabulaire et son désir de précision dans l'écriture. L'emploi de synonymes est recommandé par les grammairiens du XVIIIe siècle, il est ressenti comme nécessaire pour exprimer une pensée correctement. Aux Rouaudières, Mme de Marans consulte peut-être pour enrichir ses énumérations le dictionnaire des synonymes inventorié lors de son mariage<sup>157</sup>. De grands auteurs, comme d'Alembert, Condillac, Diderot, ou Duclos s'efforcent de travailler sur la richesse du langage et sur les synonymes<sup>158</sup>. L'énumération se double d'une gradation lorsqu'« on se blâme, on s'applaudit, on se redresse, on se corrige »<sup>159</sup> ; elle peut aussi se doubler d'une opposition, par exemple à propos de Marianne, la religieuse portugaise, et de son amant : « Elle pleure ; prie ; presse ; sollicite ; et luy se deffend ; gémit ; recule ». Au final, l'énumération est sans bornes lorsqu'elle concerne des sujets chers à Mme de Marans, comme les vices<sup>160</sup>, les vertus<sup>161</sup>, et encore plus lorsqu'il s'agit de se plaindre<sup>162</sup>... L'énumération est une figure de style simple, utilisée par d'autres femmes, comme Mme de Verzure<sup>163</sup>.

---

153 *Réflexions*, 1753, p. 19.

154 Pour cette citation et la suivante : *Mémorial*, p. 107 et 341.

155 *Confidences*, p. 54.

156 *Réflexions*, 1753, p. 39.

157 « Dictionnaire de Danet, Boudot, et sinonime quatre volumes in 4° », inventaire des biens aux Rouaudières avant mariage, 18 août 1755. On peut citer par exemple Antoine de Montmérans, *Synonimes et épithètes françoises*, 1645 ; ou abbé G. Girard, *Traité des synonymes ou justesse de la langue françoise*, 1718.

158 J.-C. Chevalier, *Histoire de la grammaire française*, op. cit., p. 70.

159 Pour cette citation et la suivante : *Réflexions*, 1753 et 1754, p. 14 et 41.

160 « Livrognerie, lavarice, l'ambition, la valeur la magnificence », *Mémorial*, p. 355.

161 « La prudence, la modération, la douceur, la sincérité, la complaisance, l'ordre, l'exactitude, les égards, la politesse », *Confidences*, p. 376-377.

162 « J'ai songé combien j'avais essuyé de tracasseries, de noirceur, de soupçons injustes, d'interprétations fausses et malignes, de fourberies de mauvais tours, et d'impertinences de toutes les espèces », lettre à Pascalitte, 25 février 1784.

163 « La timidité a, je crois, pour principe la crainte, la pudeur, la modestie, l'humilité et l'orgueil », Anonyme [Mme de Verzure], *Réflexions hazardées d'une femme ignorante*, 1766, vol. 1, p. 159.

L'anaphore, répétition d'un même mot ou groupe de mots au début de plusieurs phrases ou propositions successives, permet d'insister sur une idée<sup>164</sup>. L'anaphore « avec quelle [...] ? »<sup>165</sup> met en valeur les qualités que trouve Mme de Marans à Eschine dans la pièce des *Adelphes*, de Térence. De la même façon, à six reprises, Mme de Verzure demande de façon rhétorique : « Est-on honnête homme lorsqu'on/parce qu'on [...] ? »<sup>166</sup>. Comme l'énumération, l'anaphore peut être combinée à d'autres figures de styles, ainsi la définition de l'amour, « qui remplit le cœur, qui le touche, qui le séduit, qui se soutient par luy-même, sans intérêt, sans détour, cet amour enfin si parfait, si charmant ; que si peu de gens connaissent, que tant d'autres cherchent en vain, que tout le monde désire »<sup>167</sup>, est construite sur trois anaphores et une opposition. Elle peut aussi s'accompagner d'une gradation : « Il y a longtemps que je le dis, que je le crois, que jen suis persuadée »<sup>168</sup>. L'anaphore participe à la construction du discours argumenté ; comme l'emploi de toute autre figure de style, elle fait partie des outils de persuasion à disposition d'un auteur.

La comparaison « sert à l'ornement & à l'éclaircissement d'un discours », rappelle Furetière<sup>169</sup>. L'imagination est alors comparée par Mme de Marans au cours d'un fleuve, ou à un cheval à dresser<sup>170</sup>. Dans ses *Réflexions hazardées*, Mme de Verzure use et abuse de la comparaison (l'éducation, c'est comme le laboureur qui sème, comme la construction d'une maison, ou comme la fable de la cigale et la fourmi), provoquant l'effet inverse, confusion et lassitude de la part du lecteur. La métaphore filée est une comparaison implicite et longuement développée, entre groupes de mots qui n'ont a priori pas de rapport direct. Cette mise en relation nous en apprend beaucoup sur les représentations de l'auteur. Le champ lexical du combat évoque alors chez Mme de Marans les rapports entre homme et femme<sup>171</sup>, alors qu'elle utilise le champ lexical de la santé pour décrire les effets des conseils ou reproches d'autrui<sup>172</sup>. Celui de l'eau (« Je laisserai courir la rivière » et « Il seroit aussi facile d'arrester le Rhône »<sup>173</sup>) permet de faire allusion aux sentiments et aux rapports entre les hommes. Le XVIIIe siècle

---

164 « Comme la vie se passe ! Comme les maux s'accablent ! Comme la vieillesse arrive ! Comme la mort s'approche ! », *Confidences*, p. 389.

165 *Réflexions*, 1753, p. 33-34.

166 Anonyme [Mme de Verzure], *Réflexions hazardées*, *op. cit.*, vol. 2, p. 124-125.

167 *Mémorial*, p. 355.

168 *Réflexions*, 1754, p. 8.

169 Antoine Furetière, *Dictionnaire universel*, 1690.

170 *Réflexions*, 1753, p. 36-37 et *Confidences*, p. 281.

171 Elle utilise les termes d'agresseur, étendard, disperser ses troupes, perdre son terrain, retranchement. *Mémorial*, p. 370.

172 Venin, piqué, incurable, cicatrice et plaies dans les *Réflexions* de 1754, p. 166, et « les bons conseils sont utiles à peu de gens, par la raison qu'on ne s'imagine guères en avoir besoin ; et qui aime les remèdes quand il croit être en santé ? », *Confidences*, p. 155.

173 *Confidences*, p. 266 et lettre à Angran d'Allerai, 28 mai 1754.



condamne toutefois l'usage de la métaphore (pourtant « reine des figures » selon le dictionnaire de Furetière), à manier avec prudence en ce siècle où l'on se méfie de l'imagination et de l'usage non naturel des mots qu'implique cette figure de style<sup>174</sup>.

Pour les mêmes raisons, l'emploi de l'hyperbole est critiqué et Mme de Genlis constate qu'après la Révolution, elle n'est plus employée<sup>175</sup>. « Mille », « cent mille », « mille et mille » reviennent à 84 reprises dans les journaux de Mme de Marans... Comme dans les *Lettres portugaises*, où Marianne répète ce « mille fois » sans cesse, l'exagération implique une profusion, un trop plein que l'auteur déverse, soit dans la lettre, soit dans le journal. Jean Rousset parle de « myopie » de la lettre et du journal, qui sont un verre grossissant les sentiments et les événements exprimés, et donc propices à l'hyperbole<sup>176</sup>. Henriette ne craint donc pas de l'utiliser pour distraire son ami Angran, lorsqu'elle lui explique les tenants et aboutissants du mariage de Mlle de Rochambeau, le 17 juillet 1754 : le futur, comte de Salles, a ainsi « des alliances admirables avec tout l'univers »<sup>177</sup>.

« Il n'est permis à qui que ce soit de faire de nouveaux mots, non pas même au souverain »<sup>178</sup>, rappelle Vaugelas, mais, tiraillé entre les impératifs du classicisme qui revendique une langue épurée, et les besoins du siècle, riche en nouveautés, le XVIIIe siècle est une époque d'effervescence, qui se retrouve dans la langue. Néologismes, anglicismes ou termes scientifiques se multiplient pour éviter le recours aux images et expressions figurées<sup>179</sup>. Déjà, la princesse Palatine, grande écrivante, invente des mots (« monacalerie » par exemple)<sup>180</sup>, et Mme de Marans semble suivre son exemple lorsqu'elle écrit à sa nièce qu'une de ses connaissances est « bien atteintelée »<sup>181</sup>, c'est-à-dire toute pimpante, ou qu'elle sait se créer des occupations « applicantes »<sup>182</sup>, qui maintiennent durablement son attention.

Il existe différents types de néologismes, classés par Ferdinand Gohin en fonction de l'origine de leur formation. Le « bourdalous »<sup>183</sup>, « tresse, ruban qu'on

---

174 F. Gohin, *Les transformations de la langue française*, op. cit.

175 *Mémoires de Mme de Genlis*, op. cit., ch. 12.

176 Jean Rousset, « Une forme littéraire : le roman par lettre », *Forme et signification*, Paris, Corti, 1962.

177 La future elle-même, Philippine-Elisabeth, est filleule de la princesse de Conti et du duc de Chartres.

Registres paroissiaux de Thoré-La-Rochette, acte de mariage du 7 août 1754.

178 Claude Favre de Vaugelas, *Remarques sur la langue française*, 1690, p. XI.

179 F. Gohin, *Les transformations de la langue française*, op. cit. Et rappelons ce mot de Voltaire, pour qui « la langue française est une mendicante orgueilleuse à qui il faut faire la charité malgré elle » (cité par Charles Pougens, *Vocabulaire de nouveaux privatifs français*, Paris, 1794).

180 Dick Van der Cruysse, *Madame Palatine*, Paris, Fayard, 1988, 748 p.

181 Lettre du 28 février 1779. Terme qui ne se retrouve ni dans Suzanne Sens, Françoise Vallès, *Les parlers du Maine*, Ed. du Petit Pavé, 1999, 109 p., ni dans Paul Martellièrre, *Glossaire du Vendômois*, Vendôme, Ripé, 1893, 366 p.

182 *Confidences*, p. 223.

183 Lettre à la marquise de Vanssay, 7 juillet 1779.

attache avec une boucle autour et au bas de la forme d'un chapeau. Il se dit aussi du Ruban étroit avec lequel on borde un chapeau », mais aussi d'un pot de chambre (*Dictionnaire de l'Académie*, 8<sup>ème</sup> édition), est tiré du nom du prédicateur jésuite Louis Bourdaloue. Parmi les substantifs formés à partir d'un adjectif, un infinitif ou un participe préexistant, Mme de Marans emploie aussi « causerie », créé par Condorcet, mais ni les néologismes de Rousseau, ni ceux de Bernardin-de-Saint-Pierre, Diderot, Beaumarchais, Voltaire, Rétif ou Mercier, relevés par Gohin. Toutefois, nom commun formé avec le suffixe *-age*, « persiflage » est un « terme moderne que la dégradation du goût & des mœurs n'ont mis que trop à la mode », dit le dictionnaire de l'Académie en 1762. Henriette est elle-même consciente d'employer un terme nouveau, « peut-être qu'alors on ne connaissait pas ce terme »<sup>184</sup>, écrit-elle, quand elle fait référence à l'incompréhensible lettre du président de l'Académie de La Rochelle, datant probablement de 1734-1735<sup>185</sup>; et effectivement, ce néologisme est d'abord attesté chez Prévost en 1735<sup>186</sup>. Par ailleurs, Mme de Marans colle à l'actualité et est soucieuse d'employer les termes à la mode lorsqu'elle évoque avec sa nièce les « insurgens »<sup>187</sup>, anglicisme utilisé dès 1775 pour désigner les colons américains qui se révoltent contre la couronne anglaise, ou quand elle lui parle de robes « polonaises » ou « en lévite »<sup>188</sup>, très à la mode au début du règne de Louis XVI.

De nouveaux mots se créent, mais le sens des mots évolue aussi, leur donnant de nouvelles acceptions. Ainsi, « inefable »<sup>189</sup>, employé traditionnellement pour parler religion, sert chez Mme de Marans à qualifier les gémissements de qui perd au jeu. La diariste crée des mots, s'approprie ceux de son siècle et participe à l'évolution du langage, ce qui confère à son écriture une modernité mise en valeur par l'emploi d'un registre de langue soutenu.

Le vocabulaire que manie Mme de Marans est élaboré. Il est recherché lorsqu'elle utilise les termes « spéculation »<sup>190</sup> et « pussilanimité »<sup>191</sup>, ou « vindicative »<sup>192</sup> et « spécieux »<sup>193</sup>. Elle manie des termes techniques, spécialisés, issus

---

184 *Mémorial*, p. 120.

185 La première séance de cette Académie a lieu le 29 décembre 1734, d'après l'*Ephéméride historique de La Rochelle* (1861), et la lettre dont Henriette donne copie était jointe, dit-elle, à « la p<sup>re</sup> production de cette respectable assemblée » (*Mémorial*, p. 120).

186 Voir « persiflage » sur [www.cnrtl.fr](http://www.cnrtl.fr)

187 Lettre du 19 juillet 1778 (voir « insurgent » sur [www.cnrtl.fr](http://www.cnrtl.fr))

188 Lettre des 18 mai, 19 juillet et 15 septembre 1778, 29 juillet 1779.

189 Lettre à la marquise de Vanssay, 4 avril 1784.

190 *Mémorial*, p. 318, *Réflexions*, 1754, p. 146, *Confidences*, p. 81.

191 *Mémorial*, p. 322.

192 *Ibidem*, p. 106, *Confidences*, p. 36.

193 *Confidences*, p. 52.

de la philosophie, comme « intrinsèque »<sup>194</sup> (pour le *Dictionnaire de l'Académie* 4e éd.), ou encore « obéré »<sup>195</sup>, qui « n'a son grand usage que dans les discours du Palais », d'après le *Dictionnaire* de Richelet, alors qu'« irréfragable »<sup>196</sup> « n'est en usage que dans l'École », dit le *Dictionnaire de l'Académie*, c'est-à-dire à l'Université. Mme de Marans, amatrice de philosophie, qui fréquente un conseiller au Parlement, remploie donc les termes qu'elle rencontre au cours de lectures et conversations. Intéressée par la médecine en amateur, on a vu qu'elle en manie le champ lexical de manière imagée, mais l'utilisation du verbe « [ph]lébotomiser »<sup>197</sup> (saigner quelqu'un) pour désigner un jeune homme qui épouse une héritière pour son argent, montre qu'elle en manie le vocabulaire recherché. C'est pourquoi il n'est pas étonnant de retrouver sous sa plume d'autres termes issus du grec, tels l'« annachorète » ou encore la « batalogie », et d'autres issus de l'arabe ou l'espagnol, comme l'« algarade »<sup>198</sup>.

L'emploi de ces mots, davantage dans les *Confidences* que dans les journaux de jeunesse de Mme de Marans, montre que la diariste entretient et enrichit sans cesse son vocabulaire. Elle désire s'exprimer le mieux possible, en jonglant entre nouveautés et codes du beau langage. Mais si, à l'oral, elle peut effectivement passer pour une femme très cultivée, comme il semble que cela lui ait été reproché, on voit, à l'écrit, que son orthographe la place entre deux mondes, loin de l'érudition pure et moderne, plus proche de l'autodidacte.

Dans l'éducation des filles, l'enseignement de l'orthographe est secondaire, tant qu'elles savent écrire et se faire comprendre, il ne leur est pas demandé d'effort particulier et la qualité de l'orthographe ne peut constituer un critère efficace pour juger de l'instruction et la maîtrise de la langue d'un écrivain. Dans les sources du XVIIIe siècle, les écrits féminins rédigés en phonétique ne sont pas rares. Cependant, entre les fautes de Mme de Graffigny, née en 1695, et l'orthographe quasi impeccable de la marquise de Ferrières, née en 1748<sup>199</sup>, on voit que les nuances s'imposent. À mesure que le siècle avance, les femmes gagnent en précision, alors que les volontés de réforme de l'orthographe en simplifient certaines règles<sup>200</sup>.

194 *Mémorial*, p. 311 et *Confidences*, p. 186.

195 *Confidences*, p. 433.

196 *Mémorial*, p. 351.

197 *Confidences*, p. 45.

198 Respectivement *Confidences*, p. 403, 294 et 60. Inexistante chez Furetière, Richelet, ou dans le *Dictionnaire de l'Académie*, la batalogie, ou « discours sale », se retrouve dans le *Dictionnaire italien et français* de Veneroni, auteur dont Charles Claude de Marans, oncle de M. de Marans, possède *Le Maître italien, ou Nouvelle méthode pour apprendre facilement la langue italienne*.

199 Le manuscrit autographe de son journal étant perdu, son orthographe n'est connue que par sa correspondance : sur une page de 1600 mots, on compte 12 fautes dont sept d'accord et quatre d'orthographe/d'accent. Voir H. Mathurin (prés.), *Mémoires de la marquise de Ferrières, op. cit.*

200 Voir Jean-Marie Goulemot, Didier Masseur, Jean-Jacques Tatin-Gourier, *Vocabulaire de la littérature*

De nombreuses oppositions se font jour pour conserver ou renouveler l'orthographe traditionnelle du XVIIIe siècle, et Mme de Marans ne se conforme pas aux nouvelles règles imposées par le *Dictionnaire de l'Académie* de 1740 (qui s'adapte pourtant aux nouveaux usages) lorsqu'elle continue à doubler les consonnes dans « jetter », « fidelle », « deffendre » ou « appercevoir ». De même, elle ne remplace pas le y par un i dans *moi/toi/soi, celui-ci, gai, quoi, vrai* ou *joie*, alors qu'elle écrit systématiquement « phisionomie », « hipocrisie », « tiran », « (méta)phisique »... Elle continue à écrire « sçavoir » (et ses dérivés), « pluspart », « throne », ou encore « républicain », encore admis par Furetière en 1690, mais corrigé en 1740. Si Henriette double des consonnes qui n'ont désormais plus lieu de l'être, il lui arrive aussi, dans une moindre mesure<sup>201</sup>, de ne pas en doubler qui devraient l'être, de la même façon qu'elle peut écrire un même mot de deux manières différentes.

Mme de Marans rend le son [ã] indifféremment avec un *a* ou un *e*. Les dérivés de vengeance sont tous notés « vangeance », de même pour « plaine », avec risque de confusion (comme lorsqu'elle écrit « résonner » au lieu de raisonner à Angran d'Allerai), alors qu'elle écrit « résistance » ; et « aventure » aussi bien qu'« aventure ». Lorsqu'un son peut s'écrire de différentes manières, elle alterne. On retrouve alors sous sa plume « bisare », « biza[r]re[rie] » et même « bizarre »<sup>202</sup>, « baze » et « base »<sup>203</sup>, alors que le [z] de *gosier, jaser* ou *asile* est systématiquement noté *z*, et qu'*horizon* et ses dérivés ont un *s*. Une fois sur deux en moyenne, Mme de Marans écrit *apprécier* avec un *t*, mais aussi « offence » et « défence », alors que « réponce » revient six fois sur sept.

Bien que ne respectant pas les nouvelles règles de l'orthographe, il arrive que Mme de Marans ne rende pas de consonnes ou sons muets, comme pour tous les mots de la famille d'« aquérir » ou « acquitter ». Le son [ks] est rendu sous diverses formes : « exès » et « exiter »<sup>204</sup>, « réflexion » ou même « réflexion »<sup>205</sup>. Les terminaisons peuvent donc être aléatoires, un *d* prendre la place du *t* final dans « garand » ou « indiférend », alors qu'à l'inverse, Henriette écrit « étendart »<sup>206</sup>. Dans 61,4 % des cas, le pluriel des substantifs en *-ent* se fait avec élision du *t*, comme « momens » ou « argumens », mais ce taux n'est que de 21,1% pour les substantifs en *-ant*, comme

---

*du XVIIIe siècle*, Paris, Minerve, 1996, 240 p.

201 39,2 % de cas où un mot dont une consonne devrait être doublée est mal orthographié par Henriette, contre 80,35 % de cas où un mot qui ne nécessite pas de doublement de consonne se le voit attribuer.

202 Une occurrence du premier, 15 du deuxième, 3 du dernier.

203 Une occurrence du premier, deux du second.

204 *Mémorial*, p. 315 et 323 et *Réflexions*, p. 67.

205 Quatre occurrences du premier, une du second.

206 Respectivement *Confidences*, p. 316 et *Mémorial*, p. 102 et 370.

« amans ». Cette répartition aléatoire est caractéristique du temps : Buffier<sup>207</sup> rappelle que cette élision se fait dans la nouvelle orthographe et non dans l'ancienne, mais que la plupart des auteurs emploient les deux indifféremment. Les adverbes formés sur un adjectif en *-ent* ou *-ant* sont indistinctement écrits avec le suffixe *-ament* par Mme de Marans (« conséquament », « apparament », « différament », « indépendament »...) : elle ne tient pas compte de la règle rappelée par le père Buffier dans sa grammaire, voulant que l'on respecte la voyelle du suffixe de l'adjectif et le doublement du *m*, ce qui laisse croire que cela fait partie des règles qu'elle n'a jamais apprises.

Certaines fautes d'orthographe relèvent enfin de la fusion ratée de deux mots : ainsi « tanpis » et « tanmieux », « quard'heure », ou « néammoins » (qui a perdu son *t* en 1740) sont le signe d'une écriture très rapide ou d'une mauvaise assimilation des nouvelles règles qui régissent l'orthographe. Cependant, cet aperçu n'est pas là pour évaluer la qualité de l'orthographe de Mme de Marans, il montre simplement que sa plume est la même que celle de ses contemporains, l'on retrouve dans ses pages les mêmes habitudes orthographiques que dans les autres textes du milieu du XVIIIe siècle.

Dans ses journaux personnels, Mme de Marans utilise un registre de langue soutenu. Phrases bien construites, emploi de figures de style et recherche dans le vocabulaire montrent qu'elle est une femme cultivée, qui manie la plume aisément. Certaines limites pourraient se faire jour en ce qui concerne l'orthographe, mais la focalisation sur ses « fautes » tend à masquer son bon niveau général, notamment si l'on considère que l'uniformisation de l'orthographe ne fait que débiter au XVIIIe siècle. Toutefois, la familiarité du discours et un certain archaïsme marquent un autre aspect de l'écriture de Mme de Marans.

### **3) Familiarité et négligences**

Grammaire, archaïsmes et registre de langue familier mettent en évidence les faiblesses de l'écriture de Mme de Marans.

Parmi ses fautes de grammaire les plus courantes, l'élision de *si il(s)*, qu'elle ne fait pas dans environ 90% des cas, dans ses journaux comme dans sa correspondance. Les adverbes *là* et *où* et la préposition *à* sont toujours notés sans accent, alors qu'elle emploie parfois « nôtre » au lieu de *notre* : soit elle n'a pas appris les règles d'usage des accents (dans ses pages les accents aigus sont d'ailleurs parfois absents, comme chez

---

207 C. Buffier, *Grammaire française, op. cit.*

d'autres auteurs du temps), soit elle ne se soucie pas du risque de confusion que cela peut entraîner, puisque c'est elle qui lira ce qui est écrit.

L'usage des pronoms personnels est sujet à plus de confusion. Dans la rédaction d'une entrée du *Mémorial*, Henriette passe sans transition du *ils* général (« les gens malheureux »<sup>208</sup> et « leur infortune ») à un *vous* plus personnel (« votre infortune »). Cet amalgame montre son procédé de rédaction : elle tente de généraliser des expériences personnelles pour pouvoir prendre du recul, ce à quoi elle échoue parfois. *Vous* est en effet utilisé pour se désigner soi<sup>209</sup>, il est le signe d'une volonté de mise à distance, pour mieux analyser la situation et la dédramatiser. De même, l'emploi du *nous* peut être général (« supposons que ») ou servir à se désigner soi (« Nous sommes de sens froid »<sup>210</sup>), tout comme *on*, qui peut tout aussi bien être le *on* de recommandation, celui de l'autre sentencieux, ou soi<sup>211</sup>. Si *on* est de plus en plus employé pour signifier *nous*, il sert aussi à éviter d'assumer une position, ou à montrer un refus d'intérioriser un point de vue que les différentes pressions (sociales, familiales) forcent à accepter<sup>212</sup>. L'emploi d'autres pronoms personnels que *je* sert donc à neutraliser le discours et le généraliser, il met à distance l'intime.

Mme de Marans ne fait parfois pas d'accord des participes passés servant d'adjectif au féminin (« Je suis bien éloigné de lavarice »<sup>213</sup>), ou, au contraire, on peut trouver un accord abusif du participe passé (« du monde quelle a fréquentés »<sup>214</sup>, où elle fait l'accord avec le sens du complément d'objet direct et non son nombre). La règle de l'accord, qui date du XVIIe siècle, s'impose au XVIIIe seulement, jusque là, les auteurs sont encore très libres, et Mme de Marans reproduit ce qu'elle lit.

On retrouve dans son texte quelques rares erreurs de conjugaison, qui vont de la faute d'accord (« Cela dépend du tempérament, et il ne dépend pas de nous », ou « les objets qui l'environne »<sup>215</sup>) à la bourde grammaticale : « Il ne survéquit »<sup>216</sup>, est un cas exceptionnel.

---

208 Pour cette citation et les suivantes : *Mémorial*, p. 357-358.

209 « Je le sentais bien, la continuité des plaintes quelques justes qu'elles soient attire l'insensibilité : on pense que vous avez un fond de mélancolie dans l'humeur qui vous occasionne des idées noires », *Mémorial*, p. 371.

210 *Confidences*, p. 31.

211 Voir à ce sujet France Martineau, « À distance de Paris : usages linguistiques en France et en Nouvelle-France à l'époque classique », Dorothee Aquino-Weber, Sara Cotelli, Andres Kristol, *Sociolinguistique historique du domaine gallo-roman : enjeux et méthodologie*, Berne, Lang, 2009, p. 221-242.

212 Anne Levallois, « Je et moi dans l'expérience psychanalytique et dans l'écriture autobiographique », dans Jean-François Chiantaretto, Anne Clancier, Anne Roche, *Autobiographie, journal intime et psychanalyse*, Paris, Economica – Anthropos, 2005, p. 18.

213 *Mémorial*, p. 103.

214 *Confidences*, p. 43-44.

215 *Mémorial*, p. 319 et *Réflexions*, p. 26.

216 *Confidences*, p. 232.

Comme l'orthographe, la grammaire est insuffisante pour juger du niveau de langue d'un auteur du XVIII<sup>e</sup> siècle, car, comme l'écrit Buffier, l'usage prime sur la règle, qui n'est là que pour l'accompagner. Par contre, d'autres critères, comme l'emploi d'archaïsmes, permettent d'évaluer le style de Mme de Marans.

L'archaïsme de la langue de Mme de Marans se voit à son usage encore incertain de « je vais » et « je vas ». Dans sa *Grammaire*, Buffier rappelle déjà en 1729 que ce dernier est « moins usité aujourd'hui ». Il est en usage à la cour au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, mais cette tournure est dépassée à la fin du siècle, elle est même non recommandée. Peu employé par les populations éduquées, *je vas* se retrouve surtout dans les écrits d'auteurs issus de milieux modestes d'après France Martineau<sup>217</sup>. Elle relève qu'une religieuse normande née en 1708 ne l'utilise jamais, comme Mme Bégon, née Roberth de la Morandière (1696-1755) ne l'emploie jamais dans sa correspondance avec son gendre (1749-1753). À l'inverse, elle note le cas de Marie Morin, née à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, mère supérieure de l'Hôtel-Dieu de Montréal, qui l'emploie systématiquement dans ses *Annales* (1697-1725). Dans son corpus, elle est la seule femme en Nouvelle-France à employer *je vas*. Son emploi n'a cependant pas totalement disparu chez les élites du milieu du siècle. Dans ses écrits personnels comme dans sa correspondance, Mme de Marans l'emploie dans presque 30% des cas (si l'on ne tient pas compte des *Réflexions*, où jamais elle n'utilise l'expression « je vais », et deux fois seulement « je vas »). Ce *je vas* marquerait l'origine provinciale de l'écrivain et une certaine résistance de sa région à la langue de Paris, qui uniformise peu à peu le territoire. Pour France Martineau, il pourrait aussi être caractéristique des écrits « non surveillés »<sup>218</sup>. Mme de Marans, qui tient son journal près de Rahay avant son mariage, puis de Cormenon après, correspond à ce profil. Dans la première moitié du siècle, *je vas* se retrouve chez les élites provinciales, Choderlos de Laclos le place d'ailleurs sous la plume de Cécile de Volanges et de Mme de Merteuil pour situer son roman, censé se dérouler pendant la Régence<sup>219</sup>. *Je vas* marque un espace et une époque, il ancre dans un passé plus ou moins proche ceux qui l'emploient.

La règle grammaticale correcte dans l'emploi de la négation (ne pas/ne point) est la suivante :

*Pas* ou *point* s'emploient d'ordinaire indifféremment ; mais *point* signifie souvent *point du tout*, & nie plus absolument que *pas*. Quand on répond négativement à une interrogation, il faut employer *non*, *point* ou *point du tout*, [...]

---

217 F. Martineau, « À distance de Paris », art. cit.

218 *Ibidem*, p. 232.

219 Lettres 27 et 29, Pierre-Ambroise Choderlos de Laclos, *Les liaisons dangereuses*, 1782.

en cette occasion on ne peut jamais employer *pas*. Quand on interroge, *point* ne marque qu'une simple interrogation ; [...] mais *pas* insinue que l'on suppose la chose sur quoi on interroge.<sup>220</sup>

À cette règle générale s'ajoutent des variantes régionales. L'emploi de *point* pour toutes les négations se retrouve fréquemment dans la France de l'Ouest, chez les femmes, ou parmi les catégories sociales peu élevées comme en Nouvelle-France d'après France Martineau<sup>221</sup>. Mme de Marans emploie en moyenne une fois sur cinq la négation *point* (en incluant toutes les fois où elle se répond « point du tout »). Sachant que, pour France Martineau, le lien de l'écrivain avec Paris influe directement sur son expression (plus il est fort moins *point* est employé), on peut avancer que l'isolement de Mme de Marans, dans son château vendômois, est tout relatif. Ses séjours à Paris, la fréquentation de parisiens, l'ouvrent sur les nouveaux usages et empêchent sa plume d'être trop « provinciale ».

Cependant, l'emploi (systématique chez Mme de Marans) de la terminaison *-ois*, *-oit*, *-oient* à l'imparfait est déjà considéré comme conservateur au XVIIIe siècle, alors que s'impose la variante novatrice en *-ai-*. L'usage de la première version, considérée comme un marqueur social chez les immigrants en Louisiane, pourrait toutefois être un moyen pour les élites de se distinguer du reste du corps social<sup>222</sup>.

Le XVIIIe siècle est favorable à l'emploi des archaïsmes, en réaction contre la langue dite noble, qui proscriit l'usage de certains termes avilissants. L'emploi de latinismes et de la langue de Marot et de Montaigne est censé marquer un retour à une simplicité et une pureté de la langue. Ainsi, certains préfèrent l'emploi de termes dits antiques à leurs synonymes plus modernes (époux et non mari, temple et non église, glaive et non sabre...), ou de périphrases, pour éviter l'emploi d'un terme populaire ou d'expressions imagées<sup>223</sup>. Ceux employés par Mme de Marans (« convent », « appertement ») relèvent davantage des résistances de la langue du XVIIe siècle dans les zones éloignées des grandes voies de communication. « Tel(le) que »<sup>224</sup> pour « quel(le) que » est ainsi employé au XVIIe, mais, déjà, « c'est mal parler » pour Vaugelas<sup>225</sup>. De même, la construction « avant que d(e) » (14 occurrences chez Mme de Marans) est peu à peu remplacée par « avant de » (6 occurrences) au cours du XVIIIe siècle ; alors que le terme « nompareil »<sup>226</sup> « est aujourd'hui de peu d'usage », d'après le

---

220 Buffier, *op. cit.*

221 France Martineau, « À distance de Paris », art. cit.

222 *Ibidem*, p.230.

223 Ferdinand Gohin, *Les transformations de la langue française*, *op. cit.*

224 *Réflexions*, 1754, p. 40 et *Confidences*, p. 149, 222, 292.

225 Claude Favre de Vaugelas, *op. cit.*, p. 413.

226 *Réflexions*, 1754, p. 18.



La langage populaire se constitue d'expressions au sens modifié, de dictons, ou d'argot. Vadé, dans ses *Lettres de la grenouillère*<sup>227</sup>, emploie par exemple des formulations syntaxiques populaires, des déformations de mots locales ou traditionnelles. La correspondance de Bernis, les écrits de Rousseau, Diderot ou d'Argenson, fourmillent d'expressions familières et imagées relevées par Ferdinand Gohin, qu'emploient aussi les femmes, comme Mme Roland (« Je m'en bats l'œil »). Les expressions et formulations vieilles, provinciales ou populaires sont toutefois traquées par les défenseurs du beau langage, comme les expressions toutes faites, fautes de goût qui n'ajoutent rien au fond, rendent le style empesé et le discours confus. Le registre de langage familier se repère chez Mme de Marans par l'utilisation de mots et expressions désignés dans le dictionnaire de l'Académie comme imagés, familiers, provinciaux ou même péjoratifs.

L'utilisation d'expressions imagées ou figurées est l'aveu d'un échec, celui de la transcription fidèle et exacte du message que veut faire passer l'auteur. En ce sens, l'image et le figuré ne sont pas recommandés à qui veut bien écrire et les dictionnaires du temps précisent l'usage des mots. Les proverbes (« Une hirondelle ne fait pas le printemps »<sup>228</sup>) sont une solution de facilité, tout comme les locutions adverbiales figurées (« en peinture »). Mme de Marans utilise énormément d'expressions figurées dans ses écrits, qui détournent l'usage reconnu de termes spécialisés, ainsi « prendre le change »<sup>229</sup> est un terme de vénerie, ou « se faire un calus »<sup>230</sup> détourne un terme issu de la médecine. Ce que reprochent les gardiens de la langue aux expressions figurées, c'est qu'elles sont souvent familières, telles « toujours le même refrain », « on me ferait les cornes par derrière », ou « de la moutarde après dîner »<sup>231</sup>.

Les registres familier et populaire dénotent un langage bas, réprouvé par les élites, qui se distinguent du reste de la population par la recherche et la pureté de leur expression. Pourtant, de nombreux termes et expressions issus de ce registre se retrouvent sous la plume de Mme de Marans. D'après le *Dictionnaire de l'Académie* (4ème et 8ème édition), sont considérés comme familiers des termes tels que « jaser », « bicoque », « pindarise[r] », ou « tracasserie »<sup>232</sup>, ce dernier ne se disant que dans la

---

227 Jean-Joseph Vadé, *Lettres de la Grenouillere [...] suite des quatre bouquets*, Paris, Duchesne, 3e éd., 1755.

228 Pour cette citation et la suivante : *Confidences*, p. 61 et 230.

229 *Mémorial*, p. 382.

230 *Mémorial*, p. 358, *Confidences*, p. 33.

231 Respectivement *Mémorial*, p. 338, *Réflexions*, 1754, p. 98 et lettre à Pascalitte, 29 février 1780.

232 *Réflexions*, 1754, p. 34, *Confidences*, p. 65 et 243, *Mémorial*, p. 103.

conversation. Les locutions familières telles « tout plein »<sup>233</sup> (très familier), les expressions « reste sous mon bonnet », « dorer la pilule » ou « cette pilule nest pas douce à avaler »<sup>234</sup> montrent l'influence du langage familier sur Mme de Marans. Elle utilise aussi quelques expressions populaires (« lanterne[r] lesprit », « lâcher quelques petits mots »<sup>235</sup>), qui révèlent les multiples échanges qui existent entre le langage des élites et celui du peuple.

De même, les termes provinciaux, qu'Andres Kristol regroupe sous le terme de vernaculaire, ou patois des campagnes, sont employés par tous<sup>236</sup>. Ils servent à communiquer avec les paysans et montrent l'intégration au territoire de ces élites, qui manient aussi bien le bon français que le patois local, et savent adapter leur langage en fonction des situations. Que Mme de Marans emploie dans ses journaux personnels des termes tels « gros »<sup>237</sup> (considéré comme très provincial dès la fin du XVIIe siècle) au lieu de *grand*, ou « ferluquet (*sic*) »<sup>238</sup>, écrit tel qu'il se prononce dans l'Ouest, montre que malgré sa naissance à Paris et son enfance rochelaise, elle s'est intégrée (depuis l'adolescence) au Vendômois. Ces provincialismes privent son journal du côté solennel, recherché et travaillé, d'un écrit qui serait destiné à être lu en société.

Mme de Marans emploie aussi des termes péjoratifs et même vulgaires dans ses journaux. « Catin » et « cacade »<sup>239</sup>, considérés comme bas, montrent la très grande familiarité de sa relation avec sa nièce. « Moinerie », « fichu » et « chiens de »<sup>240</sup> sont méprisants, avec un caractère injurieux pour le dernier, à l'image de « bégueule »<sup>241</sup>, alors que « godelureaux » « ne se dit qu'en mauvaise part »<sup>242</sup>. Liberté de ton, indifférence, ou « comble du snobisme »<sup>243</sup> ?

À rebours des recommandations du siècle précédent sur le beau langage, la figure imagée est considérée au XVIIIe siècle comme le signe d'un esprit vif et

---

233 18 occurrences dans les journaux et la correspondance.

234 *Confidences*, p. 61, *Mémorial*, p. 37, lettre à Angran, 9 juillet 1754, *Réflexions*, 1754, p. 47.

235 *Réflexions*, 1754, p. 130, *Confidences*, p. 64.

236 A. Kristol, « Textes littéraires et sociolinguistique historique : quelques réflexions méthodologiques », *Sociolinguistique historique du domaine gallo-roman*, *op. cit.*, p. 25-46.

237 *Réflexions*, p. 6 et 7, *Confidences*, p. 42, 56, 110, 113 et 193.

238 *Confidences*, p. 45. L'*Atlas linguistique et ethnographique* relève les prononciations « gernier » pour grenier autour de Valennes, Vibraye et Bessé-sur-Braye, ou « termée » pour trémie à Savigny-sur-Braye (Marie-Rose Simonet-Aurembou, *Atlas linguistique et ethnographique de l'Île-de-France et de l'Orléanais* et Guillaume Gabriel et alii., *Atlas linguistique et ethnographique de la Bretagne romane, de l'Anjou et du Maine*, Paris, CNRS, 1973 et 1983).

239 *Confidences*, p. 493 et lettre du 24 décembre 1779 pour l'un, lettre du 5 septembre 1784 pour l'autre.

240 *Confidences*, p. 214, *Réflexions*, 1754, p. 111 et 130.

241 *Confidences*, p. 242.

242 *Ibidem*, p. 241. *Dictionnaire de l'Académie*, 4ème édition.

243 Au XVIIIe siècle, « le comble du snobisme consistait pour la bonne compagnie à s'approprier des termes du plus mauvais ton, signe d'une liberté de pensée de bon aloi », Gérard Lahouati, dans Giacomo Casanova, *Histoire de ma vie jusqu'à l'an 1797*, *op. cit.* p. 1160.

imaginatif, sensible à ce qui l'entoure. Mme de Graffigny entretient ainsi avec François-Antoine Devaux une volumineuse correspondance (dans laquelle elle traite son style de *chiffon*, *taudis*, *rapsodie*, *fetu*, *jaserie*, *gazetin*, ou *négligence*, de la même manière que Mme de Marans critique son propre style), dont le registre de langage est familier, souvent vert, truffé de provincialismes et néologismes qui ont l'avantage pour son correspondant de mimer l'oralité, donc de compenser son absence. L'aspect décousu, non organisé de ses lettres, leur donne une impression de vérité et les place sous le signe du sensible<sup>244</sup>. De même, si l'usage de termes bas ou populaires met en évidence l'aspect familier des écrits personnels de Mme de Marans, il rappelle aussi la richesse de vocabulaire de la diariste, capable de puiser dans tous les registres pour s'exprimer, ainsi que le rapport affectif qu'elle entretient avec son journal. Son style est révélateur d'un entre-deux, mêlant à la fois recherche dans l'écriture, connaissances remarquables, et, en même temps, spontanéité du discours et familiarité. Cette habileté à manier le langage crée un effet de connivence avec le lecteur, elle place la discussion qu'est le journal dans une ambiance sereine et lettrée et, comme la correspondance de Mme de Graffigny, restitue les conditions de la conversation, en l'absence de quelqu'un à qui parler.

## **C- L'oralité : une spontanéité du discours ?**

### **1) L'écriture est telle un discours oral**

La ponctuation permet d'identifier le rapport qu'entretient un auteur à son écrit. Ainsi, le non respect des règles de la ponctuation dans le discours écrit de Mme de Marans est signe d'épanchement. Le journal est un discours fleuve, oral, que l'on peut apparenter à la lettre, elle-même palliant l'absence de l'autre et de la conversation. Philippe Lejeune rappelle en effet que les diaristes sont avant tout des épistolières<sup>245</sup>, qui emploient dans leur journal les règles de la correspondance.

Au XVIIIe siècle, la ponctuation sert à mettre en évidence les temps de pause dans la lecture de la phrase, elle rappelle que tout écrit est destiné à être lu à voix haute.

---

244 Des 16 volumes prévus pour la publication de sa correspondance, 13 ont paru à ce jour (novembre 2012). Voir Suzane Cornand, « La lettre d'indignation ou l'éloquence dans la correspondance de Mme de Graffigny », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, n°101, 2001/1, p. 51-69 ; et [http://www.voltaire.ox.ac.uk/www\\_vf/graffigny/graffigny\\_index.ssi](http://www.voltaire.ox.ac.uk/www_vf/graffigny/graffigny_index.ssi)

245 P. Lejeune, *Le moi des demoiselles*, op. cit.

C'est pourquoi l'usage de la virgule nous paraît parfois curieux : entre le sujet et son verbe (« La multiplicité des maîtres, effrayait la mère, la confidente de la petite, la tirait demarras »<sup>246</sup>), ou entre le verbe et le complément (« leur amènent, des remords ou des craintes »<sup>247</sup>). L'interrogation amène chez Mme de Marans des questions rhétoriques par lesquelles elle interpelle le lecteur, et auxquelles elle donne une réponse directe. Le journal sert donc à la construction d'une argumentation, utilisée plus tard en conversation. Les parenthèses permettent une prise de recul sur le discours<sup>248</sup>, elles amènent une distance critique et amusée sur le contenu du journal, ou un commentaire pour nuancer, confirmer ou préciser une affirmation<sup>249</sup>. Les guillemets sont rares sous la plume de Mme de Marans, qui emploie pourtant beaucoup le discours direct rapporté afin de rendre son texte vivant.

Mme de Marans se met en scène à travers l'utilisation du champ lexical de l'oralité : « Je parle de », « je dis », « j'ai dit », « causons »... mais aussi, quand elle arrête d'écrire : « Je me tais ». Elle rend son discours vivant à l'aide de plusieurs outils : l'emploi de la forme interrogative<sup>250</sup> permet par exemple d'impliquer le lecteur dans le discours.

Les interjections exclamatives simples « oh », « ah mon dieu », « eh », sont comme des cris, alors que « halte ! » sert à imposer le silence, à attirer l'attention du lecteur, et « allez, allez » permet de lui adresser une critique tout en restant cordiale. Les interjections dites traditionnelles (« dame », « hélas ») font aussi partie du discours oral. À plusieurs reprises, la répétition permet à Mme de Marans d'attirer l'attention du lecteur, qu'il s'agisse d'une interjection (« fi fi fi »<sup>251</sup>), d'une expression exclamative (« Une lettre ! mais une lettre ! » ou « Ah la folle ! Ah la folle ! »<sup>252</sup>), voire même d'une adresse directe au lecteur confident : « Écoute, écoute ». Les « lanlères »<sup>253</sup>, onomatopée issue des chansons, rend le discours très vivant. Tous ces procédés participent à la vivacité du discours de Mme de Marans. Ils montrent l'influence de l'oralité, de la conversation quotidienne, dans les écrits personnels.

L'emploi du discours rapporté direct apparente lui aussi l'écrit à une conversation. Mme de Marans l'intègre même complètement lorsqu'elle rapporte un

246 *Mémorial*, p. 210.

247 *Ibidem*, p. 367.

248 « Un jeune homme qui était amoureux (comme de raison) de lécolière future », *Ibid.*, p. 211.

249 « Il dit (d'après Aristote à la vérité) qu'il ne peut croire qu'il y ait quelque vertu propre aux esclaves », *Réflexions*, 1754, p. 54.

250 « Mais quoy ? Cela ne me corrigeait pas », *Mémorial*, p. 203.

251 *Réflexions*, 1754, p. 150.

252 Pour cette citation et la suivante : *Confidences*, p. 36-37, 91 et 130.

253 *Réflexions*, 1754, p. 122, que l'on retrouve sous la forme « lanleur » dans la lettre du 26 décembre 1753 à Angran d'Allerai.

discours direct sans guillemets<sup>254</sup>. De même, à 17 reprises dans ses journaux, elle insère directement dans son texte des paroles rapportées sans aucune mise en évidence par la ponctuation<sup>255</sup>. Le discours oral rapporté lui sert à mettre en évidence un argumentaire, un discours qui n'est pas le sien, mais que l'on peut entendre en société. L'absence de guillemets l'intègre à l'écrit, mais conserver la forme directe permet une mise à distance du discours, rapporté tel quel, sans implication de la diariste. De plus, l'absence de repères dans la ponctuation implique un savoir partagé entre l'auteur et le lecteur, signe supplémentaire de connivence ; c'est le cas dans sa correspondance, lorsqu'elle raconte une aventure à sa nièce<sup>256</sup>. De plus, l'utilisation du discours direct crée une tension qui tient le lecteur en haleine. Il montre aussi la volonté de Mme de Marans d'être fidèle aux personnes qu'elle cite<sup>257</sup>. En ce sens, rapporter du discours direct, même sans la ponctuation nécessaire, fait partie du pacte autobiographique, qui implique vérité ou en tout cas sincérité (et donc spontanéité) de la part de l'auteur, même si tout dialogue est une recreation – consciente ou pas – *a posteriori*, autour de quelques parcelles seulement rapportées, peut-être, mot pour mot<sup>258</sup>. Pour varier les effets, il arrive à Mme de Marans d'alterner dans un même texte discours direct et indirect. Le 28 juillet 1778, elle rapporte ainsi à sa nièce une conversation avec Mme de Vanssay mère :

Elle m'a pourtant priée d'aller en Anjou, ajoutant, car je ne suis plus à La Barre... Mais vous partez donc bientôt ?... Incessamment Mais vous en préviendrez donc vos enfants ?... Quand il sera temps car cela peut changer elle me conta à la promenade ce qui regarde l'église.

Mme de Marans maîtrise suffisamment les règles grammaticales pour jouer avec et ménager l'attention de son lecteur.

Ponctuation et grammaire vivantes, interjections et figures de style rendent le discours spontané, elles impliquent aussi la présence d'un lecteur, d'un autre dont il faut

254 « Je me disais, j'en sçai autant que tous ces gens-là », *Mémorial*, p. 204.

255 « On dit, ah cest par zèle, et pour gagner des âmes à Jch.. eh bien, persuadez, et ne persécutez pas », *Réflexions*, 1754, p. 169.

256 « Cet homme s'est mis à pleurer qu'il était excédé de fatigue et ne sçavait où aller coucher. Mr ma maison est pleine, je ne couche personne, vous êtes près de Cormenon, il faut y aller. Madame aussi je ne prendrais pas la liberté de vous le demander, mais seulement un verre d'eau, ou de ce que vous voudrez pour me soutenir. Pendant ce colloque je m'étais toujours rapprochée de la maison », lettre à Pascalitte, 10 juillet 1778.

257 « Mr de Coullonges me charge de vous dire qu'il vous souhaite toutes sortes de biens, bonheurs, prospérité santés [...], je vous rends exactement sa phrase », lettre à Angran d'Allerai du 1er janvier 1755. Dans ses journaux, peut-être Mme de Marans procède-t-elle, à son niveau, comme Casanova, qui dit retranscrire mot pour mot dans ses « capitulaires » les conversations, bons mots et idées qui lui servent de matériau pour son autobiographie. Giacomo Casanova, *Histoire de ma vie jusqu'à l'an 1797*, *op. cit.*

258 P. Lejeune, *Le moi des demoiselles*, *op. cit.*, p. 86.

capter l'attention. Or, par définition, l'écrit personnel est fait uniquement pour soi, l'auteur en est le premier et unique lecteur. Paradoxalement, écrire en son for privé révèle l'importance de la vie en société pour la diariste. L'oralité du journal est un entraînement pour les jours de visite, les arguments sont préparés et étayés, l'ordre de la discussion et les contre arguments sont anticipés, tout comme les réactions du public. Ainsi, la diariste crée de l'ordre et se rassure ; pour qui craint le ridicule, le journal est un outil de confiance en soi. La vivacité du discours est une méthode d'écriture qui permet d'apparenter le journal à une conversation, ou à une lettre adressée à un lecteur non identifié.

## **2) « Ceci est une conversation que je fais avec moy-même »<sup>259</sup>**

Philippe Lejeune compare le journal à une pièce de théâtre car l'auteur restitue un échange entre personnages travaillé et mis en scène, même s'il est crédible ou basé sur une réalité. Dans les deux cas, le but reste le même, créer un lien avec le public. On a vu que les stratégies discursives de Mme de Marans impliquent la présence d'un lecteur, qui est alors ce public ayant accès au contenu de ses journaux personnels ?

Il existe plusieurs catégories de public auquel est destiné un tel type d'écrit. Le lecteur peut en être l'auteur lui-même, ou un autre, qu'il soit autorisé ou intrus. En cas de publication, la question du public de l'œuvre change de nature, et sera abordée plus loin.

Philippe Lejeune<sup>260</sup> rappelle que si la notion de journal intime est moins correcte, jusqu'au XIXe siècle, que celle de journal personnel, c'est parce que le diariste ne refuse pas à l'occasion de faire lire son écrit à ses proches. Ainsi, on sait que le bas-bleu Catherine Talbot lit le journal de Julia Berkeley, une jeune fille dont elle corrige l'emploi du temps en fonction de ce qui est noté dans son journal, pour améliorer l'organisation de la semaine suivante<sup>261</sup>. La poétesse Dorothy Wordsworth (1771-1855) laisse son frère William accéder à son journal, afin qu'il y puise des idées pour ses poèmes<sup>262</sup> ; Mme de Genlis dit de ses journaux, tenus toute sa vie, qu'elle les a « lus successivement et un grand nombre de fois à [s]es amis »<sup>263</sup>. Ainsi, on ne s'étonnera pas

---

259 *Réflexions*, 1753, p. 13.

260 P. Lejeune, C. Bogaert, *Le journal intime*, op. cit.

261 G. Kelly (dir.), *Bluestocking feminism*, op. cit., vol. 3.

262 Judy Simons, *Diaries and journals of literary women from Fanny Burney to Virginia Woolf*, Londres, Macmillan, 1990, 218 p.

263 *Mémoires de Mme de Genlis*, op. cit.

de voir Mme de Marans évoquer les siens dans sa correspondance à Louis Angran. Elle lui parle de ses *Réflexions* le 8 août 1753, « que j'écris comme vous sçavez quelque fois : j'en ai commencé un nouveau cahier, qui débute par ce passage d'Horace » que nous avons évoqué plus haut. Son ami est donc au courant qu'elle tient un journal de ses pensées, et elle lui fait part de son contenu, tout comme l'héroïne des *Conseils à une amie* de Mme de Puisieux (présents dans la bibliothèque des Rouaudières) montre ce qu'elle écrit à un M. D\*\*\*. « Vous verrez quelque jour mes radoterias sur tout cela »<sup>264</sup>, dit Mme de Marans à Angran un an plus tard, alors qu'elle lit l'*Esprit des lois* et en tire des remarques consignées dans les *Réflexions*. La même année, elle y écrit d'ailleurs en avoir lu un passage à un ami (« Un de mes amis, à qui je lisais l'autre jour ma réflexion sur la liberté de l'homme », p. 144).

Il y a donc un lecteur potentiel, que Mme de Marans met en scène et qu'elle fait intervenir dans ses réflexions. L'emploi de la première personne du pluriel associe le lecteur à l'écriture du journal<sup>265</sup>, il devient même l'interlocuteur privilégié de la diariste, qui s'adresse directement à lui<sup>266</sup>, à la manière de Marivaux, qui dit écrire « comme si je vous parlais, je n'y cherche pas plus de façon »<sup>267</sup>. Le contact est direct entre Mme de Marans et son lecteur grâce à l'utilisation de la seconde personne du pluriel<sup>268</sup>. Le journal est bien une conversation (le modèle culturel par excellence des élites du siècle), où le public est présent, il paraît normal alors que la diariste emploie des formules de politesse à son égard : « Bonsoir » et « jusqu'au revoir » concluent les chapitres 5 et 27 des *Confidences*. Comme la lettre, elle-même dérivée de la conversation<sup>269</sup>, le dialogue dans le journal permet de créer un lien avec le lecteur. Elle fait du journal un répertoire de conseils moraux, de vie en société à destination de cet(te) autre : « Observez tout cela : et je vous garantirais bien que lon vous aimera »<sup>270</sup>.

Ce public varie toutefois en fonction des chapitres. Le *Mémorial* est clairement adressé « à mes héritiers » dans l'intitulé de l'épître dédicatoire, et la première phrase en est : « C'est à vous que je m'adresse ». Quelques chapitres sont dédiés à des personnes nommées, le chapitre 42 des *Confidences*, « A ma chère Pascalitte », est adressé à la

264 5 juin 1754.

265 Parmi de nombreux exemples : « Voyons la multiplication », *Mémorial*, p. 115.

266 De même : « Seigneur public, pensez-vous », *Réflexions*, 1753, p. 11.

267 *L'indigent philosophe*, mars-juillet 1727, feuille VII.

268 « Ah je vous dis que les femmes ont raison », « je vois que vous riez »... *Confidences*, p. 317 et 344.

269 Voir les lettres de Mme de Meinières, qui écrit à Mme de Lénoncourt « nous causons » le 15 mai 1771, ou, en évoquant leur correspondance en juillet 1771, la définit comme « la conversation très indifférente de deux femmes ». Marie-Laure Girou Swiderski, « De la 'gazette' au 'commerce des âmes' : les lettres de la présidente de Meinières à la marquise de Lénoncourt », Marie-France Silver, Marie-Laure Girou Swiderski, *Femmes en toutes lettres. Les épistoliers du XVIIIe s.*, Oxford, SVEC, 2000, p. 119-139

270 *Mémorial*, p. 324, ou encore : « Croyez-moi faites dès à présent, ne remettez point à l'avenir » *Confidences*, p. 6.

nièce de Mme de Marans ; et dans le chapitre précédent, elle parle à deux de ses amies, « ma Sophie », « et vous charmante Émilie »<sup>271</sup>. Les amis du diariste font partie du cercle de lecteurs d'un journal, mais à part Angran, ils ne sont que des destinataires conditionnels pour Mme de Marans : « Si tous tant qu'ils sont ils lisaient ceci », dit-elle de possibles censeurs<sup>272</sup>. Le destinataire se fait donc plus global ailleurs : les hommes en général<sup>273</sup>, mais surtout les femmes, à qui Mme de Marans s'adresse directement à cinq reprises dans le *Mémorial* et les *Confidences* : « Voilà les conseils que je donnerais à une autre » écrit-elle, et en effet, revient le ton moralisateur : « Mesdames, ne soyez point faibles »<sup>274</sup>. Hormis ces conseils ciblés, Mme de Marans estime son écrit assez général pour qu'il puisse s'adresser à tous. Elle en appelle « au bon sens de chacun », et interpelle ses congénères : « Eh bien tristes humains, répondez moy ? », pour prouver que la liberté de l'homme n'existe pas<sup>275</sup>. On voit par là que Mme de Marans est une lectrice de La Bruyère, inspirée par son procédé. Le moraliste s'adresse directement aux personnages dont il fait le portrait : « Parlez-vous sérieusement Crassus ? »<sup>276</sup>, interroge-t-il ; mais aussi au lecteur, comme dans le portrait de Giton et Phédon : « S'il s'assied, vous le voyez s'enfoncer dans un fauteuil »<sup>277</sup>. En se plaçant sous cette référence, Mme de Marans donne une portée plus large à ses conseils, elle crédibilise son discours par sa forme.

Ce destinataire, qui au premier abord peut être n'importe qui, peut tout aussi bien n'être personne. Magdalena Van Schinne adresse son journal à une de ses sœurs, ou à un de ses frères, mais au final, son destinataire reste fictif<sup>278</sup>. Le public est un prétexte pour écrire, comme l'écrit si bien Eugénie de Guérin, le 24 avril 1835 : « Qui sait ce que c'est que cet épanchement de mon âme au dehors, ce besoin de se répandre devant Dieu et devant quelqu'un ? Je dis quelqu'un parce qu'il me semble que tu es là, que ce papier c'est toi »<sup>279</sup>. La forme de la conversation relève en fait d'une « esthétique mondaine »<sup>280</sup>, elle est emprunté à la vie sociale de ces élites, dans laquelle évoluent les diaristes d'Ancien Régime, comme Mme de Marans. Elle reproduit en son for privé les codes qui conduisent sa vie sociale, faisant du journal un prolongement ou une

271 *Confidences*, p. 361 et 362.

272 *Réflexions*, 1754, p. 140.

273 « Messieurs [...] je vous assure », *Confidences*, p. 60.

274 *Confidences*, p. 7-8 et *Mémorial*, p. 375.

275 *Réflexions*, 1754, p. 125 et 127.

276 « Du mérite personnel », XVIII, Jean de La Bruyère, *op. cit.*

277 « Des biens de fortune », LXXXIII, *Ibid.*

278 R. Dekker et A. Dik (textes présentés et recueillis par), *Journal de Magdalena Van Schinne*, *op. cit.*

279 Eugénie de Guérin, *Journal et fragments*, Paris, Didier, 1867, 447 p.

280 Pour cette citation et la suivante : F.-J. Ruggiu, « Des mots à la mode... Un discours nobiliaire à la fin du règne de Louis XIV », J. Dumanowski et M. Figeac, *Noblesse française et noblesse polonaise*, *op. cit.*, p. 121.



préparation à cet aspect crucial de la vie des élites<sup>281</sup>.

Sans négliger l'influence des grands moralistes comme La Bruyère (ou Horace, sous le patronage duquel sont placées les *Réflexions*), la conversation crée une dynamique de l'écriture, elle est un jeu qui « relance la réflexion ». Alors que le dialogue est une forme utilisée d'habitude pour faire interagir deux personnages dans un récit, pour confronter deux points de vue antagonistes (chez Voltaire ou Diderot), il a ici, comme dans les écrits de Catherine Talbot, un but personnel et moral, il vise le perfectionnement de quiconque lira ces lignes<sup>282</sup>.

Il n'y a donc probablement pas de lecteur extérieur envisagé par Mme de Marans. Dès l'épître du *Mémorial*, elle précise : « Je ne prétends pas communiquer de mon vivant, cette rapsodie » (p. I), et la première page des *Confidences* rappelle aussi que le journal n'a pas vocation à être lu par un(e) autre<sup>283</sup>. Ce désintérêt s'explique par l'usage que veut faire Mme de Marans de ses écrits, ainsi, elle se veut libre dans le choix des sujets abordés et la façon dont ils sont traités. « Si j'écrivais pour le public, il me jetterait mon livre à la tête [...] mais je ne me mettrai pas dans le cas d'essayer ses reproches, car il n'en verra rien à ce que jespère »<sup>284</sup> ; on a vu que le fond et la forme des journaux l'inquiètent suffisamment pour la pousser à relier ses cahiers avant de les remplir<sup>285</sup>, et pour craindre d'éventuelles représailles : « Il faut aussi tacher que personne ne voye jamais ceci, car ces habits noirs seraient trop enragés »<sup>286</sup>.

Même en faisant la part de la dramatisation, le caractère intime de l'écrit est bien présent, auteur et lecteur sont une seule personne. C'est pourquoi des expressions comme « cest pour moy que jécri » , « cest à moy que je parle » ou « je veux travailler uniquement pour moy » jalonnent le discours de Mme de Marans. Et l'absence d'un lecteur extérieur est parfois théâtralisée<sup>287</sup> afin de justifier la prise de plume ; la diariste écrit pour pallier un manque de communication ressenti, l'absence de confident

---

281 28 occurrences de l'expression « on me dira/répondra/objectera » et ses variantes, 15 de l'expression « je dirai/répondrai », dont 11 occurrences repérées du couple (« on me dira [...] je répondrai » et ses variantes) dans les trois journaux.

282 Voir Catherine Talbot, *Dialogues*, II, où elle s'interroge : « What have you done this summer ? », ou bien « you are satisfied with your temper ? », citée dans Gary Kelly (dir.), *Bluestocking feminism*, *op. cit.*

283 « On se moquera de moy si je n'ai pas le temps de brûler ce que j'aurai écrit, avant que de mourir ; mais peu m'importe ».

284 *Confidences*, p. 509.

285 « Comment ferais-je relire de tels galimathias que je ne veux pas qui soyent vûs ? », *ibidem*, p. 501-502.

286 *Ibid.*, p. 60. Le chapitre dans lequel se trouve cette réflexion est d'ailleurs intitulé « Ne le lisez point ». Les habits noirs sont bien entendu des ecclésiastiques, qu'elle s'imagine condamner ses opinions en matière de religion.

287 « Qui est-ce donc que j'en avertis ? C'est sans doute moy-même, car personne n'y a que faire ? », ou « j'en souffre ! Et je me lavoüe ! Hélas oüy à qui l'avoüerais-je donc ? », *ibid.*, p. 47 et 99.

potentiel vers qui se tourner.

Dans sa correspondance de treize ans à Sophie Cannel, Manon Phlipon s'épanche comme nulle part ailleurs, et elle-même est consciente du rôle personnel et d'introspection de la lettre, sorte de journal où le destinataire importe moins que l'acte d'écrire. Quel qu'il soit, le lecteur du journal est de toutes façons un alter-ego. Le journal est un dérivé de la lettre, une mise en scène de conversation dans lequel le destinataire et l'expéditeur se confondent.

L'écriture serait alors un dialogue avec soi-même ? La forme du dialogue permettrait d'incarner les différents points de vue qui se présentent au diariste, c'est un outil pédagogique clair, spécifique au XVIIIe siècle, qui met bien en évidence les différences entre deux thèses<sup>288</sup>, et qu'emploie Mme de Marans dans les *Réflexions* et *Confidences*.

L'écriture du journal est pour la diariste l'occasion de dialoguer avec un autre indéterminé, désigné par « on », « luy » ou « leur ». Évoquant un sujet sur lequel elle se pose des questions, « lon m'objectera », ou « je luy/leur répondrai »<sup>289</sup> permet de mettre au clair les arguments pour et contre du sujet abordé. Dans son journal, Mme de Marans s'imagine et anticipe les différentes étapes d'une argumentation qu'elle pourra faire valoir dans une future conversation : « Mais, dira quelqu'un, pourquoy veulent-elles plaire aux hommes ? »<sup>290</sup>.

Plusieurs voix, représentant différentes opinions, dialoguent au fil des journaux et des sujets abordés. L'emploi du pronom personnel indéfini « on », dans six dialogues sur les 27 clairement identifiés dans les trois journaux, représente ce point de vue que l'on pourrait définir comme celui de l'opinion générale, de la morale et de la religion, en opposition au « je » du point de vue de Mme de Marans. Combiné à l'utilisation (rare, rappelons-le) de guillemets, il met en évidence les arguments qu'on peut lui opposer. Ici, à propos de l'amitié :

On vous favorise d'une compassion stérile, et puis c'est tout : « Mais, dira-t-on, quoy vous prétendez que vos amis partagent leurs biens avec vous ? N'a-t-on pas une maison à soutenir, une famille, des parents, enfin mille raisons pour conserver chacun le sien ? » Je l'avoue. (*Mémorial*, p. 358)

La forme dialoguée avec « on » est employée par d'autres femmes qui veulent faire

---

288 Voir J.-M. Goulemot, D. Masseur, J.-J. Tatin-Gourier, *Vocabulaire de la littérature du XVIIIe siècle*, *op. cit.*

289 Dans ce contexte, 4 occurrences d'*objecter* à l'infinitif, au futur ou au conditionnel, 19 du verbe *répondre* et 36 du verbe *dire*.

290 *Mémorial*, p. 338.

œuvre de moraliste : « Mais me dira-t-on, si la nature a ses avantages, n'a-t-elle pas aussi son mauvais côté ? N'est-ce pas elle, par exemple, qui porte au mal ? Oui ; mais c'est lorsque nous voulons résister au bien », expose Mme de Verzure<sup>291</sup>. Elle permet d'opposer de manière simple les arguments de deux thèses antagonistes, suivant la mode des paradoxes, forme dialogique très à la mode aux XVIIe et XVIIIe siècles, alors que le vouvoiement dans un dialogue peut aussi bien désigner l'autre, qu'une voix intérieure exprimant l'indécision de la diariste.

Plusieurs fois Mme de Marans utilise ce procédé et 17 des dialogues recensés dans ses journaux sont formulés à la seconde personne du pluriel. On a vu qu'à l'image de l'épistolier, le diariste gagne en proximité et en visibilité avec son lecteur s'il emploie les formes de l'oralité. La Marianne des *Lettres portugaises* l'a bien compris, qui s'adresse directement à son amant français comme s'il était encore à ses côtés. Elle tente de créer entre eux une connivence, une réciprocité telle, que la lettre finalement s'adresse aussi bien à lui qu'à Marianne. De la même façon, Mme de Marans, par ses « vous » et « on », désigne autant l'autre ou les conventions, que ses tiraillements intérieurs, les partis qu'elle hésite à prendre et que le journal est censé mettre au clair. Elle évoque ses voix intérieures dans les *Confidences*, directement : « Quelque chose me dit intérieurement »<sup>292</sup>, ou *via* ces voix intérieures : « Vous parlez toujours à vôtre écho, il est impossible de vous entendre », ce qui crée une mise en abîme intéressante. Les rôles peuvent donc s'inverser et la voix intérieure devenir dominante : « Je vous plains ma pauvre Henriette »<sup>293</sup>, ironise-t-elle (ce qui, par la même occasion, confirme qu'elle est bien l'auteur du journal...). Le journal est le seul espace dans lequel cette division intérieure peut s'exprimer, où l'auteur peut ne pas être en représentation ; mais même cette construction du discours est une mise en scène, dans laquelle l'emploi de pronoms personnels autres que *je* permet une mise à distance, parfois ironique, un dédoublement entre l'auteur et son personnage autobiographique, comme l'explique Philippe Lejeune<sup>294</sup>.

Dans quatre dialogues, uniquement dans les *Confidences*, Mme de Marans s'adresse à elle-même en se tutoyant. Pour Philippe Lejeune, le tutoiement sert, dans les écrits à la première personne, à justifier, pardonner ou accuser. À la manière de Jean-Jacques Rousseau dans les *Confessions*<sup>295</sup>, Mme de Marans l'emploie pour se sermonner

---

291 Anonyme (Mme de Verzure ?), *Réflexions hasardées d'une femme ignorante*, op. cit., vol. 1, p. 68.

292 Pour cette citation et la suivante : *Confidences*, p. 284 et 509.

293 *Ibidem*, p. 384. Ailleurs, il n'y a que dans le *Mémorial* qu'elle signe son écrit, dans une mention marginale avant l'*Épître à mes héritiers*, où est noté Edme, son patronyme, en alphabet maçon (« pkqp »).

294 Philippe Lejeune, *Le pacte autobiographique*, op. cit., p. 16-17.

295 « Gémis du crime dont tu t'es rendu coupable et que tu t'es mis dans la nécessité d'achever », Jean-Jacques Rousseau, *Les confessions*, 1782-1789, livre II.

(« Est-ce par la force de l'imagination et du raisonnement que tu prétends te fixer ? Je tasseur que tu ne réussira pas », p. 285). Forme de mise à distance familière, le tutoiement révèle l'intimité et l'importance du sujet abordé. Chez Mme de Marans, il s'agit de l'amour-propre, la foi mise en doute par la raison, et la mort, trois sujets intimes, pour lesquels la diariste confronte ce que lui dicte sa raison et les arguments dictés par la société et l'Église, assimilés au cours de son éducation et de sa vie, mais qui ne la satisfont pas pleinement.

L'utilisation du dialogue met en évidence la division intérieure que le journal est censé régler ; ce dernier est bien un dialogue entre le *je* et le *moi*<sup>296</sup>, et pourtant, en lisant *Les entretiens physiques* de Régnault, Henriette écrit : « Je n'aime pas trop cette façon d'écrire en dialogues, je trouve que cela distrait l'attention à la matière pour aller chercher le nom de celui qui parle »<sup>297</sup>...

On voit bien dans le cas de Mme de Marans ce goût de l'écriture que sous-entend la tenue d'un journal. Les allers-retours entre beau langage respectant les canons traditionnels du XVII<sup>e</sup> siècle et langue moderne, dans l'esprit du siècle, donnent une dynamique à son écriture, qui joue avec les registres sans que jamais l'impératif du bien écrire ne soit un carcan. Cette aisance à manier la plume et la langue montre la qualité de son éducation et son habitude d'écrire, alors que, pour la société, une femme sait suffisamment bien écrire du moment qu'elle se fait comprendre.

Pour Isabelle de Charrière, écrire ses mémoires sert à entretenir sa plume et améliorer son style, en visant toujours simplicité et naturel. Selon elle, il faut trouver – dans ces limites imposées – son propre style, mais pour cela, il faut bien se connaître soi-même : « Voulant peindre & vous & d'autres, vous en apprendrez à mieux connaître & les autres & vous », écrit-elle à Henriette L'Hardy<sup>298</sup>. En une phrase, elle résume les enjeux du pourquoi écrire en son for privé.

## **D- De l'envie au besoin d'écrire**

Écrire est une tâche : que résout-elle<sup>299</sup> ? Au-delà des raisons pédagogiques et

---

296 Jean-François Chiantaretto, Anne Clancier, Anne Roche, *Autobiographie, journal intime et psychanalyse*, op. cit.

297 *Réflexions*, 1754, p. 14-15. Noël Régnault, *Les entretiens physiques d'Ariste et d'Eudoxe, ou physique nouvelle en dialogues*, 1732.

298 Citée par Madeleine van Strien-Chardonneau, « Isabelle de Charrière (Belle de Zuylen) et l'éducation des femmes », G. Leduc, *L'éducation des femmes*, op. cit., p. 227.

299 Jean-Pierre Bardet, Elisabeth Arnoul et François-Joseph Ruggiu, *Les écrits du for privé en Europe, du Moyen Âge à l'époque contemporaine : enquêtes, analyses, publications*, Pessac, PUB, 2010, p. 46.

des soucis de style, rappelés par Mme de Puisieux<sup>300</sup>, les raisons personnelles d'entrer en écriture abondent. Usbek, le héros des *Lettres persanes*, note ce qu'il observe, afin de mieux comprendre le monde qui l'entoure<sup>301</sup>, mais l'écrit personnel peut aussi servir à la (re)construction d'une image de soi vraisemblable, suivant le goût du XVIII<sup>e</sup> siècle pour l'authentique et le naturel<sup>302</sup>. Les motivations sont multiples, même pour un seul écrivain. La postérité prévue par l'auteur pour son écrit éclaire les buts qu'il s'est donnés en prenant la plume. De plus, tenter de cerner les motivations de Mme de Marans et son discours sur la pérennité de ses journaux permet, en complément des indices déjà relevés, de redéfinir la nature de ses écrits personnels.

### **1) « On dit que ce qui est mis par écrit frappe davantage »<sup>303</sup> : des motivations multiples**

« J'aurais trop affaire [*sic*], si je voulais vous rendre compte sur chaque objet en particulier, de ce qui m'a engagé à l'inscrire dans mon mémorial »<sup>304</sup>. Dès le départ, la tâche s'annonce ardue et la diariste rétive à nous éclairer. Cependant, l'historien du for privé ne part pas démuni à la recherche des motivations d'un écrivain. De nombreux éléments de comparaison permettent de dégager le profil d'un auteur, qui sème malgré tout des indices dans ses écrits. Un écrit du for privé peut avoir plusieurs usages, et ceux-ci évoluer au fil du temps. Ainsi, si la Grande Mademoiselle écrit d'abord ses mémoires pour se justifier, divertir son entourage et lutter contre l'ennui, peu à peu, l'exercice devient introspectif<sup>305</sup>. Pour Mme de Marans, le journal a aussi plusieurs usages. Il est, en s'inspirant de la typologie de Françoise Simonet-Tenant<sup>306</sup>, un divertissement, un exercice d'ascèse et d'introspection, mais aussi un aide-mémoire. Ces différents usages complémentaires délimitent le champ de l'intime et justifient une

---

300 « Écrivez beaucoup : en écrivant on se forme le stile ; l'on apprend sa langue, qu'il est honteux de ne pas savoir pour une fille de condition. Écrivez donc : faites des remarques sur vos lectures ; on s'en imprime mieux dans la mémoire ce que l'on a lu », Madeleine de Puisieux, *Conseils à une amie*, 1750, p. 9. Le député du Maine François Ménard de la Groye rappelle aussi l'importance de l'écriture à sa fille : « Je te recommande particulièrement d'exercer ton esprit et d'exciter ton imagination par de petits essais, soit en vers, soit en prose, sur différents sujets », lettre du 5 octobre 1790, Florence Mirouse, *François Ménard de la Groye, député du Maine aux Etats généraux, Correspondance (1789-1791)*, Le Mans, Conseil Général de la Sarthe, 1989, 427 p.

301 « Je passe ma vie à examiner, j'écris le soir ce que j'ai remarqué, ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu dans la journée », lettre XLVIII, Montesquieu, *Lettres persanes*, 1721.

302 Voir Nicole Masson, *Histoire de la littérature française du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, H. Champion, 2003, p. 86.

303 Lettre à Pascalitte, 5 juin 1778.

304 *Mémorial*, p. II.

305 J. Garapon, *La culture d'une princesse, op. cit.*

306 Françoise Simonet-Tenant, *Le journal intime*, Paris, Nathan, 2001, 128 p.

censure de l'écrit.

Si l'émulation peut servir de déclencheur à l'entrée en écriture (« Je pensai que je ferais bien décrire aussi [comme La Bruyère] toutes mes réflexions, j'exécutai ce projet »<sup>307</sup>), la première raison qui pousse Henriette à écrire, c'est la fonction ludique, purement narcissique, de l'écrit : « Il m'est permis de satisfaire mes fantaisies », se justifie-t-elle au début du *Mémorial* (p. I-II). Cette fonction perdure, dans les *Réflexions*, elle affirme n'écrire « que ce qui [l]'amuse » (p. 13). L'écriture personnelle comme plaisir et divertissement se retrouve chez Mme de Staal-Delaunay, qui dit n'écrire ses souvenirs « que pour [s]'amuser »<sup>308</sup>, et de la même façon, les *Confidences* de Mme de Marans rappellent le caractère divertissant de l'écriture : « Le moyen de simaginer qu'il ny a qu'à prendre la plume quand on craint de sennuyer ? » (p. 197). C'est aussi pour ne pas s'ennuyer que la marquise de Ferrières<sup>309</sup> ou Lucile Desmoulins écrivent en leur for privé. Le côté fantaisiste et capricieux de l'écriture personnelle attire d'abord Mme de Marans, car aucune justification n'est nécessaire, comme lorsqu'elle dit avoir inséré dans son *Mémorial* « mille brinborions que j'aurais pû me passer d'y mettre, mais je ne l'ai pas voulu » (p. III). Dans le journal règne uniquement le bon vouloir de la diariste, c'est un espace où seules ses lois sont en vigueur, contrairement aux autres temps de la journée, où la jeune femme doit se plier aux règles de son beau-père, puis de son époux, et de la société des élites provinciales à laquelle elle appartient. Même avec la lecture des *Entretiens physiques* du père Régnauld, qui fait écho à ses propres opinions sur l'existence des corps (« J'ai presque envie de copier toutes les raisons qu'il m'en donne tant cela me fait de plaisir »<sup>310</sup>), le journal, espace de liberté, a pour seul but le bonheur de sa propriétaire, il est donc bien égocentré.

Le cœur principal du journal, c'est soi ; un des journaux d'adolescente d'Henriette n'était « que pour moy », écrit-elle (*Mémorial*, p. 205). Il est un exercice d'ascèse et d'introspection : « Pour m'instruire par ma propre expérience », « pour me servir d'exemple », « pour me retrouver moy-même »<sup>311</sup>, montrent que le journal est une réflexion sur soi, un lieu d'observation qui permet un bilan et une autocritique pour se corriger. Henriette fait de son journal le même usage que Mme Roland, qui dit avoir rédigé ses œuvres de loisir et réflexions diverses pour « avoir des témoins de mes sentiments que je pourrais comparer un jour les uns aux autres, de manière que leurs

307 *Mémorial*, p. 205.

308 Citée par Gabrielle Verdier, « Vivre de lecture, mourir de lire, le cas de Mme de Staal-Delaunay », I. Brouard-Arends (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime*, op. cit., note 21 p. 152.

309 « C'est pour moi seule que j'écris et seulement pour charmer mes heures de solitude », H. Mathurin (prés.), *Mémoires de la marquise de Ferrières*, op. cit.

310 *Réflexions*, p. 15. Noël Régnauld, *Les entretiens physiques d'Ariste et d'Eudoxe*, op. cit.

311 *Mémorial*, p. V et 384 ; *Réflexions*, 1753, p. 14.

gradations ou leurs changements me servissent à moi-même d’instruction »<sup>312</sup>. En ce sens, sans en être un descendant direct, comme le rappelle Philippe Lejeune, le journal personnel du XVIII<sup>e</sup> siècle (notamment celui de Mme de Marans) est une version laïque du journal spirituel, dont le but est bien le perfectionnement, basé sur une réflexion intérieure de son auteur<sup>313</sup>. « Faites-vous s’il est possible, une façon de penser bien décidée, et quelle soit bonne », afin « d’être sûre de vous-même, et de sçavoir où vous allez », conseille ainsi Mme de Marans, et quel meilleur moyen pour ce projet d’introspection et de correction que l’écriture, qui permet de « régl[er sa conduite] pendant que nous sommes de sens froid » (*Confidences* p. 31). Centré sur le moi, le journal permet son expression la plus pure ; il est l’occasion, comme l’écrit Mme de Marans, de « discuter à ma mode », de démêler « ce que je veux dire moy-même », il permet de mettre « par écrit, une partie des choses qui m’ont affectée »<sup>314</sup>. L’introspection s’accompagne bien chez elle de la confiance, expression de la pensée intime et autonome, comme l’annonce le titre de ce journal de femme mariée.

Tout au long de sa vie, le journal conserve pour Mme de Marans un but pratique. L’utilité du journal et de son contenu revient dans ses trois journaux conservés<sup>315</sup>, que la diariste fasse allusion aux recettes médicinales ou à ses réflexions personnelles. Le journal sert en effet d’aide-mémoire, il permet de ne pas oublier<sup>316</sup> et, son corollaire, de se souvenir<sup>317</sup>. C’est un usage classique de l’écrit personnel : le projet de journal du président Cœurderoy doit lui servir « à me rappeler à moi-même les différentes circonstances de ma vie, ainsi que leurs époques »<sup>318</sup>, tout comme les notes journalières de Mme du Hausset, femme de chambre de Mme de Pompadour, sont là « pour [lui] rappeler un jour les faits intéressans ou singuliers »<sup>319</sup>. Henriette prend en note ses réflexions « car quand elles ont fait place à d’autres, et que je ne les ai pas mises sur le papier, je ne les retrouve plus » (*Mémorial*, p. 354). Le journal restitue une expérience vécue et intense, il est le lieu de création de la mémoire<sup>320</sup>. Quand Mme de Marans trouve dans sa journée un sujet de réflexion qui l’intéresse, elle le couche sur papier dès

312 *Mémoires de madame Roland*, *op. cit.*, 6e cahier.

313 Sur les rapports entre journal spirituel et journal personnel, voir Philippe Lejeune, Catherine Bogaert, *Le journal intime*, *op. cit.* et Françoise Simonet-Tenant, *Le journal intime*, *op. cit.*

314 *Confidences*, p. 34, 460 et 501.

315 *Mémorial*, p. III et 354 ; *Réflexions*, 1753, p. 13, 1754, p. 171 ; *Confidences*, p. 1 et 502. Une variante : « Ne pas égarer », *Mémorial*, p. III.

316 *Mémorial*, p. III ; *Réflexions*, 1753, p. 72, 1754, p. 20 et 143 ; *Confidences*, p. 31. Une variante : « Je vais mettre sur le papier, ce qui m’est resté dans la mémoire », *Mémorial*, p. 77.

317 *Mémorial*, p. IV, 81, 119 et 153.

318 Marie-Thérèse Allemand-Gay et Jean Coudert, *Un magistrat lorrain au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le Premier Président de Cœurderoy (1738-1800) et son diaire*, Paris, L’Harmattan, 1997, 463 p.

319 Mme du Hausset, *Mémoires*, Paris, Baudouin, 1824, 313 p.

320 Voir Antonio Castillo-Gomez, « Les écrits du for privé en Espagne, de la fin du Moyen-Âge à l’époque contemporaine. Bilan et perspectives », J.-P. Bardet, É. Arnoul et F.-J. Ruggiu, *Les écrits du for privé en Europe*, *op. cit.*, p. 46.

que possible. Ainsi, les temps de sociabilité, comme les conversations, sont l'occasion d'enrichir le journal : « Je veux écrire quelque chose, sur les disputes qui agitent l'Eglise et l'état dans ce malheureux temps. Une espèce de dispute que je viens d'avoir, m'en donne l'idée »<sup>321</sup>, écrit-elle en plein durant la querelle entre le roi et le Parlement sur les refus de sacrements. « Signe mnémonique » pour Philippe Lejeune<sup>322</sup>, le journal laisse une trace de son auteur, il entretient sa mémoire auprès de ses futurs lecteurs, et Mme de Marans envisage aussi cet aspect de ses écrits : « Peut-être qu'il me reste peu de temps à demeurer icy-bas, aussi je veux tâcher de vous tracer par écrit, quelques instructions »<sup>323</sup>, écrit-elle à Pascalitte. Le journal est donc un aide-mémoire pratique pour soi, mais aussi pour les autres, fonction qui rappelle les interactions entre écriture personnelle et sociabilité<sup>324</sup>.

Cet usage du journal comme recueil ou réservoir d'autres écrits n'est pas spécifique à ce chapitre des *Confidences*. Le *Mémorial* sert à conserver un choix des petites poésies d'Henriette, ses réflexions, mises là « parce qu'elles y sont aussi bien qu'ailleurs » (*Mémorial*, p. V), mais aussi d'autres sortes d'écrits. C'est un atelier, qui permet par exemple de « rassembler uniquement des dattes, dans un petit espace, à cause d'un projet que j'ai dans la tête », explique-t-elle p. VI. Outre sa fonction de recueil, le journal est un brouillon d'une autre œuvre à venir, un espèce d'avant-texte<sup>325</sup>, objectif que l'on ne retrouve pas chez d'autres femmes écrivant en leur for privé.

Ces différentes motivations en masquent une qui est pourtant centrale, et que Mme Roland ressent après la mort de sa mère, dont elle essaie de se consoler en se plongeant dans l'écriture : « Livrée encore plus à moi-même, et souvent mélancolique, je sentis le besoin d'écrire »<sup>326</sup>. Dans la préface de ses mémoires, Mme de Chastenay

321 *Réflexions*, 1753, p. 65.

322 P. Lejeune, *Le pacte autobiographique 2*, op. cit., p. 66.

323 *Confidences*, p. 371-372.

324 « Voulant plaire aussi dans la société, il faut que j'étudie tous les caractères », écrit par exemple la diariste (*ibidem*, p. 164).

325 « L'ensemble virtuel des documents de genèse d'une œuvre ou d'un projet d'œuvre. [...] Malgré les renseignements qu'ils apportent sur la genèse des œuvres, la correspondance et les journaux intimes n'ont pas, en tant que tels, leur place dans l'avant-texte. On peut toutefois observer que, racontant l'œuvre en cours ou résumant l'état de son avancement, ils en produisent souvent de fait une nouvelle version, parallèle à la ligne directe de transmission, qui influence incontestablement la suite de la genèse. Une telle version fait partie de l'avant-texte ». Article « Avant-texte », préfiguration en ligne du *Dictionnaire de critique génétique* de l'ITEM, version du 21 décembre 2010.

Cependant, au XVIII<sup>e</sup> siècle, « il est exceptionnel que le manuscrit de l'imprimeur soit conservé » (René Pomeau, cité par Stéphane Vachon, « 'Pour un point, Martin perdit son âne'. L'écrivain chez son imprimeur », Jean-Louis Lebrave, Almuth Grésillon (dir.), *Écrire aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Genèses de textes littéraires et philosophiques*, Paris, CNRS Éd., 2000, p. 217), difficile donc de dire si les journaux conservés de Mme de Marans ont un jour été remis au libraire Hardy, ou s'il a existé d'autres copies des « quelques réflexions » contenues dans le *Mémorial* et les *Réflexions* et qui constitueront les *Pensées errantes*. Des croix marginales, que l'on ne retrouve ni dans les *Confidences* ni dans les 300 premières pages du *Mémorial*, pourraient suggérer des ébauches de notes de régie, des indications pour l'imprimeur.

326 *Mémoires de madame Roland*, op. cit., 6e cahier.



explique ressentir ce même besoin, qui justifie à ses yeux l'entrée en écriture<sup>327</sup>. Comme ces femmes, Mme de Marans ressent cette motivation première, que le siècle ne reconnaît qu'aux hommes : « Je veux écrire ! »<sup>328</sup>, aveu qui sonne comme une revendication longtemps étouffée. Dissimulé par la légèreté ou la modestie des autres rôles donnés à l'écrit personnel (une occupation de simple divertissement, l'aspect uniquement personnel des réflexions, donc bonnes seulement pour soi, ou recueil sans originalité), le besoin d'écrire devient alors tolérable, l'écriture féminine remplit des objectifs honorables et l'on ferme les yeux sur sa pratique.

Inversement, l'écrit personnel peut se définir par ce qu'il n'est pas, par ce à quoi il ne sert pas. Mme du Deffand explique ainsi à Voltaire le 29 mai 1764 pourquoi elle n'écrit pas ses réflexions personnelles : « Quel plaisir pourrais-je trouver à mettre mes pensées [sur la vie et la mort] par écrit ? Elles ne servent qu'à me tourmenter, et cela satisferait peu ma vanité »<sup>329</sup>. En tant que source d'amusement, le journal de Mme de Marans ne doit rien contenir qui ne la divertisse<sup>330</sup>. Comme il s'agit d'un recueil, le choix des pièces insérées répond aussi à des critères d'utilité. Ainsi, dans le *Mémorial*, « je ne m'est point ici d'addition, ni de soustraction, parce que ce sont des règles d'un trop fréquent usage, pour que je puisse les oublier » (p. 77). Le journal doit servir au perfectionnement de soi, les évidences et digressions de toute nature en sont donc bannies (« La réponse est facile, ce n'est pas la peine de l'écrire », *Confidences*, p. 70), notamment les plus intimes, à l'image du journal de Lucile Desmoulins. Le 7 juillet 1788, à propos d'un fait inconnu, elle reste allusive : « Et puis... je crois que je n'ai pas besoin de le dire je m'en souviendrai... »<sup>331</sup>. Comme Mme du Deffand, Mme de Marans reconnaît aussi l'inutilité d'un ouvrage qui entretiendrait sa mélancolie ou ses angoisses<sup>332</sup>. Le journal doit rester un exercice positif d'introspection, ce qui justifie une certaine autocensure.

Censurer ses écrits dénote un goût du secret, stimulé par la tenue d'un écrit personnel ou privé. De nombreux diaristes cryptent leur journal en fonction de leurs propres goûts : l'Anglaise Catherine Talbot tient son journal en français ; comme

---

327 « J'éprouve le besoin de dire avec simplicité ce que j'ai vu, ou ce que j'ai cru voir », *Mémoires de Madame de Chastenay*, *op. cit.* Besoin lié dans son cas à celui du témoignage, courant chez les mémorialistes ayant vécu la Révolution.

328 *Confidences*, p. 123. On retrouve ce désir d'écrire p. 157, dans le *Mémorial*, p. 325, et *Réflexions*, p. 65.

329 *Lettres de Mme du Deffand, 1742-1780*, Paris, Mercure de France, 2002, 981 p.

330 Ainsi, « il faut se taire car je m'ennuie de mon sujet », *Confidences*, p. 196.

331 Lucile Desmoulins, *Journal 1788-1793*, *op. cit.*

332 « Ah finissons ce chapitre, j'ai trop de noir dans l'esprit, il ne faut pas le perpétuer en écrivant », *Confidences*, p. 260.

Samuel Pepys, le notaire Pierre-Philippe Candy (1759-1829) tient une chronique codée de ses relations sexuelles ; Benjamin Constant écrit son journal entre 1811 et 1816 en français, mais avec l'alphabet grec (comme certains passages du journal du sieur de Gouberville)<sup>333</sup>. Pas forcément par honte ni pudeur, les diaristes codent leur journal afin que son contenu, quel qu'il soit, en reste privé, et l'acte d'écrire, libre. Un jour que M. de Boismorel fils tombe sur les écrits de Manon Phlipon, le père de Manon le laisse lire, s'ensuivent alors « grand déplaisir et grandes plaintes de [s]a part [...] on avait violé [s]on asile [...] [on] attentait à la liberté, à la propriété »<sup>334</sup>. L'écrit privé doit le rester, et si Mme de Marans ne crypte pas ses journaux, elle en est capable.

Une des premières entrées du *Mémorial*, après l'épître dédicatoire, est l'explication du fonctionnement d'un chiffre de substitution, dont il manque malheureusement la fin (p. VIII-X). C'est un chiffre à base d'une clef et d'une table de chiffrement à double entrée, inspiré des chiffres du XVI<sup>e</sup> siècle de Vigenère ou de Porta<sup>335</sup>. Son goût pour le secret et les codes apparaît aussi dans l'explication de l'alphabet maçon (p. 96-98) et les petits distiques à message caché (p. 20-21).

Le goût du secret de Mme de Marans ne passe pas par le codage de son journal, mais par la censure de son contenu. Il y a ce que l'on ne dit pas par prudence<sup>336</sup>, au cas où un lecteur non invité tomberait sur le journal, mais aussi parce que le journal est le réservoir dans lequel Mme de Marans puise ses arguments au cours de conversations. Or, certains de ces arguments, pas au goût de tous, doivent être tus. Il y a aussi ce qui est tu par superstition<sup>337</sup>, mais Mme de Marans s'autocensure surtout lorsqu'elle évoque d'autres qu'elle. Dans ses écrits, les faits sont moins sensibles que les personnes : « Il est peu de personnes au fait de ces mystères, il en est encore moins qui ayent interêt de les dévoiler, ainsi je peux les écrire sans tirer à conséquence, seulement je déguiserai les noms parce que la plupart des acteurs sont encore vivants »<sup>338</sup>, écrit-elle en préambule des histoires du viol de Mérida et de l'avortement de la maîtresse de Dalan. L'emploi de pseudonymes (Virde, Cielvare, Vairsambo) et d'initiales (Mme de C., Mlle d\*, M. de F., la duchesse D\*\*) est une mode empruntée aux romans précieux et sentimentaux, ainsi

333 Pour ces exemples : Sylvia Harcstark Myers, *The Bluestocking circle*, *op. cit.* ; René Favier (prés.), *Pierre-Philippe Candy, orgueil et narcissisme, journal d'un notaire dauphinois au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2006, 662 p. ; Madeleine Foisil, *Le sire de Gouberville*, Paris, Flammarion, 1986 (1<sup>e</sup> éd. 1981), 284 p.

334 *Mémoires de madame Roland*, *op. cit.*, 7<sup>e</sup> cahier. Les romancières se sont emparées du *topos* de l'importance du secret confié au papier : dans l'*Alcidamie*, Cynthie déplore qu'Iphile ait lu ce qu'elle avait confié à ses tablettes (Mme de Villedieu, *Alcidamie*, 1661, livre III).

335 Blaise de Vigenère, *Traicté des chiffres, ou secrètes manières d'écrire*, Paris, A. L'Angelier, 1586.

336 Par exemple : « Je me tais là-dessus, de peur que l'on ne me taxe de rabaisser le prix de la fortune », *Réflexions*, 1753, p. 12.

337 « Je veux et je désire fortement que ..... eh bien cela ne sera jamais », *Confidences*, p. 101.

338 *Réflexions*, 1753, p. 72. Dans le même ordre d'idées, on peut aussi relever : « Je nai qu'à nommer les masques, une affaire si publique n'exigeant point de précautions », *Confidences*, p. 34.

qu'aux portraits et caractères, comme l'ont fait La Bruyère ou Mme de Lambert<sup>339</sup>. Si l'usage d'une simple initiale montre un choix délibéré de Mme de Marans de ne compromettre personne de son entourage<sup>340</sup>, on ne peut exclure que les ratures sur certains noms soient postérieures et l'œuvre de ses héritiers<sup>341</sup>. Ce pourrait être le cas des noms des curés « de Naveil » et « de St-Agil », deux paroisses proches des Rouaudières, tenues par des ecclésiastiques proches des élites vendômoises, raturés dans les *Confidences* (p. 36 à 39). Le journal n'est pas fait pour cibler des gens en particulier ou dénoncer une société que Mme de Marans fréquente. Ce qui ne l'empêche pas d'oublier de censurer un nom, ou bien, dans un accès de colère, de s'en prendre au physique d'une de ses proches<sup>342</sup>. L'autocensure n'est donc pas innée pour Mme de Marans qui, bien qu'elle se soucie de l'usage que d'autres pourraient faire de ses écrits, sait au fond d'elle qu'ils ont pour principale motivation de soulager son esprit, « à [s]a mode », de pensées qu'elle ne peut partager ailleurs. Les multiples usages de l'écrit, pratique et personnel, ainsi que le choix d'en censurer certains aspects, assurent sa conservation le long de la vie du scripteur. Celui-ci est le maître de la destinée de ses papiers, mais quel usage peuvent-ils avoir après sa mort ?

## **2) Au risque de la conservation**

La conservation des journaux de Mme de Marans est-elle, si l'on suit l'avis de James S. Amelang, un accident<sup>343</sup> ? Dans les retours au questionnaire d'Éric Mension-Rigau, envoyé à des membres de grandes familles nés avant 1930, pour sa thèse sur l'enfance au château<sup>344</sup>, la question : « Aviez-vous, jeune homme ou jeune fille, un journal ? », n'a pas reçu de réponse, les participants préférant mettre en avant les pièces d'intérêt familial, patrimonial ou historique, tels les mémoires, correspondances ou chronologies, que leurs propres productions. Chez les élites du XXe siècle, dépositaires des écrits privés de leurs aïeux, le journal est en général considéré comme insignifiant

---

339 *Portraits de diverses personnes*, p. 164-187, Mme de Lambert, *Œuvres*, Paris, Veuve Ganeau, 1748, tome 1.

340 « J'ai entendu mille fois A.. condamner L.. », *Confidences*, p. 71.

341 La censure de ses écrits (au sens propre, comme au sens figuré de destruction) ne serait d'ailleurs pas un problème pour Mme de Marans : « Je m'embarrasse peu qu'on le censure après moi », *ibidem*, p. 2.

342 « S' imagine-t-elle [...] que lon ne trouverait rien à dire sur elle ? Même sur sa figure ? Car ses yeux bordés de couleur de rose ne sont pas un grand agrément », sur Mme du Châtelier, *ibid.*, p. 246-247.

343 James S. Amelang, « A room of one's own : keeping writings private », J.-P. Bardet, É. Arnoul et F.-J. Ruggiu, *Les écrits du for privé en Europe*, *op. cit.*, p. 175-184.

344 Éric Mension-Rigau, *L'enfance au château. L'éducation familiale des élites françaises au XXe siècle*, Paris, Rivages, 1990, 317 p., cité par P. Lejeune, *Le moi des demoiselles*, *op. cit.*, dont ce paragraphe est largement inspiré.

ou dévalorisant, courant le risque d'être caché, voire détruit, même un ou plusieurs siècles après sa rédaction. Déposés au château de La Barre, qui est resté jusqu'à aujourd'hui dans la famille de Vanssay, les journaux de Mme de Marans ont, semble-t-il, longtemps subi l'oubli. L'actuelle comtesse de Vanssay témoigne que jusqu'à la seconde moitié du XXe siècle, les archives familiales, dont certaines datent du Moyen-Âge, ont été conservées un certain temps dans une pièce humide, ni aérée ni chauffée, du rez-de-chaussée du château, laissées à l'abandon à même le sol, s'entassant sans ordre. C'est d'abord avec le microfilmage d'une grande partie de ces documents, en 1955-1956, que les journaux de Mme de Marans émergent une première fois, pour retourner, avec les autres archives du château, dans leurs oubliettes, jusqu'à ce que les propriétaires de La Barre décident de mettre de l'ordre dans les archives familiales. Les journaux de « l'ancêtre » sont depuis mis en valeur, à la vue des hôtes de passage au château. Leur conservation fait l'objet des soins de la famille, qui les expose non pas dans la bibliothèque d'ouvrages du XVIIIe siècle, mais sur un chiffonnier du petit salon, avec d'autres volumes précieux. Ce choix montre bien l'évolution des représentations de la mémoire familiale. D'objet marginal, le journal (surtout féminin !) devient pièce de collection unique, à mettre en valeur.

Dans une lettre de 1786 ou 1787, M. des Rouaudières, frère de Mme de Marans, fait référence à la succession des Marans. Il mentionne une boîte contenant divers papiers, remise à la mort de sa sœur à Louis Angran, sur ordre exprès de cette dernière, et que le frère doit récupérer<sup>345</sup>. Étant donné le solide lien d'amitié qui existait entre eux, on peut imaginer que Mme de Marans aura souhaité qu'à sa mort ses journaux soient confiés à Angran plutôt qu'à ses héritiers, susceptibles de faire disparaître ces écrits trop personnels d'une vieille tante dont la succession risque de poser problème.

Les arguments en faveur de la conservation par accident existent bel et bien. L'épître dédicatoire du *Mémorial* rappelle que le choix des poèmes recopiés n'est pas aléatoire ; n'ont été retenues que les pièces les moins mauvaises, Mme de Marans a « brûlé le reste, ne jugeant pas à propos de le conserver » (p. IV). Elle a aussi détruit ses premiers portraits à la façon de La Bruyère et Théophraste, quand elle avait entre 12 et 16 ans, son essai de roman arabe, ainsi que sa comédie. Le destin de ces écrits imparfaits est toujours le feu, et c'est ce qui attend aussi les journaux personnels de

---

345 Lettres au marquis de Vanssay du 28 février et 6 juin 1785, évoquant une boîte où il peut se trouver « peut-être quelque écrit qui doit rester secret entre vous votre femme & moy. [...] Vous recommandant la discrétion qui conviendra en cas qu'il s'y trouve des choses où elle sera nécessaire ». Les querelles avec les autres héritiers de Mme de Marans peuvent aussi expliquer cette discrétion autour de cet écrit.

Mme de Marans, de sa main comme de celle de ses héritiers<sup>346</sup>. C'est la fin de la plupart des papiers personnels peu importants ou, au contraire, compromettants. Samuel Pepys jette au feu une partie des papiers de sa femme, de peur qu'ils tombent sous des yeux indiscrets ; Mme de Lamartine, la mère du poète, a brûlé son propre journal de jeunesse<sup>347</sup>. Autre façon triviale – et féminine – de se débarrasser du papier, les papillotes remplacent le feu à deux reprises<sup>348</sup>, l'expression est d'ailleurs tombée dans le langage courant. La conservation des journaux ne fait pas partie des projets de Mme de Marans : « Si par des accidens que je ne prévois point tout ce verbiage-cy demeurait après moi »<sup>349</sup>, envisage-t-elle donc, car le journal n'a d'usage que tant que son auteure est en vie pour l'enrichir. Une fois sa mort survenue, le journal en tant que recueil et compagnon intime d'introspection n'a plus raison d'être, contrairement au livre de raison, qui est livre de famille. De plus, au XVIIIe siècle comme dans la première moitié du XIXe, seuls les journaux de femmes devenues célèbres, ou proches d'hommes célèbres, sont considérés comme dignes d'être conservés<sup>350</sup>. La menace du feu peut aussi être une posture<sup>351</sup>.

Quel est alors l'accident qui nous vaut, 250 ans plus tard, de toujours pouvoir feuilleter les journaux de Mme de Marans ? Si, déjà, dans les années 1760, elle envisage de se séparer un jour de ses écrits, leur fonction narcissique freine sa volonté : « J'y mettrai bon ordre, à moins que la mort ne me surprenne, je ne saurais encore me détacher, cest un plaisir pour moy de revoir quelquefois mes idées sur différents sujets »<sup>352</sup>. Alors que pour les héritiers la nature intime des écrits du for privé justifie leur destruction, cette caractéristique pousse leur auteure à en retarder le plus possible la date fatidique, au risque de la conservation. « Par amour propre, je devrais tout à l'heure jeter ceci au feu, et si je diffère, ce n'est point par un attachement aveugle pour cette informe production mais uniquement pour me retrouver, et travailler à me bien

346 « Si je n'ai pas le temps de brûler ce que j'aurai écrit, avant que de mourir », écrit-elle dès la première page des *Confidences*.

347 Françoise-Alix Lamartine, née des Roys (1766-1829), *Journal*, 1801, cité par P. Lejeune, *Le moi des demoiselles*, op. cit., p. 30. Voir aussi Michel Domange (prés.), *Le journal de madame de Lamartine, mère d'Alphonse de Lamartine*, Paris, Minard, 1983-1989, 2 vol.

348 C'est le destin de ses réflexions d'adolescente, (*Mémorial*, p. 205) comme celui que Mme de Marans imagine à ses journaux actuels (*Réflexions*, 1753, p. 13-14). Le 24 juillet 1771, Mme de Meinières suggère le même usage pour ses lettres à Mme de Lénoncourt (Marie-Laure Girou-Swidorski, « Lettres de Mme de Meinières à Mme de Lénoncourt (1770-1774) », Elizabeth Goldsmith, Colette Winn (intro.), *Lettres de femmes, textes inédits et oubliés du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, Honoré Champion, 2005, p. 379-420). Ce parallèle entre les papillotes et les écrits féminins montre le peu de considération envers ces deux activités, typiquement féminines.

349 *Confidences*, p. 62.

350 P. Lejeune, *Le moi des demoiselles*, op. cit.

351 Mme de Marans procède comme Casanova, qui annonce : « Si avant ma mort je deviens sage, et si je suis à temps, je brûlerai tout », dans sa préface. Giacomo Casanova, *Histoire de ma vie jusqu'à l'an 1797*, op. cit.

352 Pour cette citation et la suivante : *Confidences*, p. 510-511.

connaître », se justifie Mme de Marans, craignant d'être prise en flagrant délit d'ambition et de narcissisme. Cet attachement sentimental au journal, que l'historien ne pourrait que difficilement regretter, Mme Roland l'expérimente aussi, qui conserve « un assez gros paquet de ces œuvres de jeune fille, entassé dans un coin poudreux de ma bibliothèque, ou peut-être dans un grenier »<sup>353</sup>. Lorsqu'il s'agit d'écrits d'une « femme » ou « fille de », d'une femme reconnue, les héritiers aussi ont plus de scrupules à détruire des fragments, même secondaires (car plus personnels), de l'œuvre de l'aïeule. Un des petits-fils de Mme Thiroux d'Arconville a ainsi conservé 70 volumes d'anecdotes et de poésies de sa main<sup>354</sup>. La conservation du journal peut alors faire l'objet d'une sélection, afin que la version livrée au public corresponde à l'image qu'il se fait de l'auteur. Germaine Necker s'occupe elle-même de ce travail<sup>355</sup>.

Selon Michelle Perrot, les femmes détruisent leurs journaux, c'est pourquoi notamment on en trouve moins de publiés que ceux d'hommes. Elles font cela pour être en accord avec l'image et la place silencieuses de la femme dans la société. Donc, la conservation d'un journal féminin pourrait être traduite comme une réaction, une forme de résistance, voire même de révolte, contre cette subordination à l'homme<sup>356</sup> ; acte qui ne serait pas surprenant de la part de Mme de Marans, dont les réflexions sur la condition des femmes et les rapports entre les sexes soulignent le désaccord avec la pensée dominante, mais sans que l'on puisse étayer cette hypothèse par d'autres arguments.

De plus, pour que le journal ait une fonction autre que personnelle, il faut avant tout que son scripteur assume le rôle d'auteur, chose malaisée pour les femmes, à qui ce statut n'est que difficilement reconnu. L'accès au monde de l'édition, ainsi que la reconnaissance de leurs pairs masculins, auteurs et critiques littéraires, ne sont en effet accordés qu'à un petit nombre d'entre elles. Henriette subit cette loi tacite, qui note en marge d'un poème copié dans le *Mémorial* : « Cette pièce, et les suivantes sont de mon frère » (p. 188), alors qu'à la fin de celui-ci, elle fait référence à ses élégies recopiées plus avant (« Il en est de ce poème comme de mes Elégies »), qu'elle ne dit recopier que « pour me faire souvenir que je m'en aquite mal » (p. 153). Les poèmes soi-disant de son frère seraient donc de sa main, pourquoi les renier ? Intériorisant cette impossibilité de

---

353 *Mémoires de madame Roland, op. cit.*, 6e cahier.

354 *L'intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 1892, 1<sup>er</sup> semestre, vol. 25, série 3, A1, col. 212. Une édition numérique à partir de manuscrits retrouvés à l'île Maurice est en cours [avril 2013].

355 « Je voulais faire entièrement le journal de mon cœur, j'en ai déchiré quelques feuillets ; il est des mouvements qui perdent de leur naturel dès qu'on s'en souvient, dès qu'on songe qu'on s'en souviendra », Germaine de Staël, « Mon journal », *La Nouvelle Revue Française*, avril 1997, n° 531, p. 24.

356 Michelle Perrot, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1998, 493 p.

devenir pleinement femmes de lettres, combien de femmes du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme Mme de Marans, se cachent derrière une figure masculine pour continuer à écrire ? Encore cette dernière n'est-elle que peu représentative de l'attitude des autres écrivantes, puisqu'elle finit par assumer sa fonction d'auteure et passe le pas de la publication en 1758. Combien de femmes, ressentant pourtant ce besoin d'écrire, ont renoncé à la carrière, ou tout du moins à leur « quart d'heure de célébrité », et sont restées épouses et mères de famille inconnues ? Certaines, comme Isabelle de Charrière, s'élèvent contre cet état de fait, et revendiquent pour les femmes le droit d'être reconnues comme auteurs à part entière. Elle reproche ainsi à son amie Isabelle de Géliou que son journal soit trop égocentré, à vocation trop morale, au lieu d'être un exercice de recherche de style. Alors que le siècle considère qu'une femme écrit suffisamment bien si elle se fait bien comprendre dans ses travaux quotidiens, Isabelle de Charrière veut que les femmes acquièrent un style propre, un style d'auteur<sup>357</sup>.

Refusant d'abord d'assumer ce rôle d'auteur, Mme de Marans dévalorise sa production. Cette dépréciation a deux significations. D'une part, elle montre la familiarité qu'entretient le scripteur avec son journal (Jean Bertrand de Larrocan d'Aiguebère, chevalier de Malte, parle de son « petit ouvrage d'amusement » et, plus tard, Pauline Weill appelle son journal sa « causette »<sup>358</sup>), bien mise en valeur par l'emploi de possessifs et diminutifs, ou de termes parfois légers<sup>359</sup>, d'un registre populaire, pour le désigner. Mais, d'autre part, le *Mémorial* est dès le début qualifié de « rapsodie » (p. I), c'est-à-dire « un mauvais ramas, soit de vers, soit de prose »<sup>360</sup>, dont le contenu n'est que « brinborions »<sup>361</sup>. Même lorsqu'elle ne dénigre pas son écrit, Mme de Marans en réduit la portée. C'est « un simple mémorial » (p. 77) et dans ses lettres à Angran d'Allerai, familier de ses journaux, les *Réflexions* deviennent « mon sac aux réflexions », puis « mes radoterics »<sup>362</sup>. Cette mise à distance par rapport à une production écrite personnelle se retrouve dans les *Souvenirs* de la baronne du Montet (1785-1866), composés à partir de son journal. C'est pour elle une « jaserie sans conséquence »<sup>363</sup>. Tous ces termes sont là pour excuser l'acte, considéré comme peu

357 Voir lettre 6:64, Madeleine van Strien-Chardonneau, « Isabelle de Charrière (Belle de Zuylen) et l'éducation des femmes », G. Leduc, *L'éducation des femmes*, op. cit., p. 216-229.

358 Jean-Bertrand de Luppé du Garrané, *Mémoires d'un chevalier de Malte au XVIII<sup>e</sup> s.*, cité par Caroline Le Mao, « Les écrits du for privé, une source pour l'histoire de la noblesse à l'époque moderne », J. Dumanowski, M. Figeac, *Noblesse française et noblesse polonaise*, op. cit., p. 371-393 ; et Pauline Weill, *Journal* (1857-1859), cité par P. Lejeune, *Le moi des demoiselles*, op. cit., p. 47.

359 En 1754, les *Réflexions journalières* sont « ma fantaisie » pour Mme de Marans, p. 148.

360 *Dictionnaire de l'Académie*, 4<sup>e</sup>me édition.

361 *Mémorial*, p. III. « Chose de néant, ou de peu de valeur », *Dictionnaire de l'Académie*, 4<sup>e</sup>me édition.

362 Lettre à Angran, 5 juin 1754.

363 Henri Rossi, « Les Souvenirs de la baronne du Montet, une autobiographie masquée », p.75-88, Roland Mortier, Hervé Hasquin, *Portraits de femmes, Etudes sur le XVIII<sup>e</sup> siècle*, t. XXVIII, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2000, p. 77.

féminin, de prendre la plume. En minimisant la qualité de leur production et le rôle qu'elles lui attribuent, ces femmes, conscientes de céder à un besoin qu'elles ne sont pas censées éprouver, justifient et réduisent la portée de leur acte<sup>364</sup>.

Malgré tout, les motivations multiples pour lesquelles Mme de Marans entre en écriture et poursuit cet exercice au long de sa vie – s'occuper, se perfectionner, ne pas oublier, assouvir un désir pressant d'écrire – mettent en évidence les différentes facettes de ses journaux. À la fois compilations d'extraits, recueils de souvenirs, de chansons et recettes, ouvrages de réflexions morales et philosophiques, peut-on encore, à la lumière des motivations de leur auteur, les qualifier de simples journaux personnels ?

### **3) Les miscellanées de Mme de Marans : redéfinir la nature des journaux ?**

Aux Archives Départementales de la Sarthe, le répertoire des microfilms de complément (cotes 1Mi) détaille le contenu de chaque fonds reproduit et conservé sous forme de microfilms. Dans le fonds de Vanssay (cote 1Mi3), les journaux de Mme de Marans sont répertoriés ainsi : « Livre de raison de celle-ci [Henriette-Marie-Françoise Edme des Rouaudières, épouse de Louis-Joseph de Vanssay, chevalier de Marans], 1752-[s.d.] ». Le singulier du titre indique une continuité entre ces trois livres, mais si les premières pages du *Mémorial*, recouvertes de remèdes médicaux, peuvent certes faire un peu penser à un livre de raison, recueil de choses importantes pour la famille et la transmission de la mémoire familiale, la suite relève clairement d'un autre genre d'écrit.

Comme le rappelle Philippe Lejeune, « la pratique du journal a plusieurs fonctions, et l'intime toutes sortes de nuances »<sup>365</sup>, il peut donc s'avérer difficile d'établir clairement et définitivement la nature exacte d'un écrit du for privé. La diversité du contenu des trois écrits de Mme de Marans, l'analyse de leur support ainsi que de ses méthodes de rédaction poussent à nuancer l'appellation que l'on pourrait leur donner de prime abord. Plutôt journal personnel que journal intime, voire même recueil – plus ou moins régulier – de réflexions, la nature hybride de ces trois écrits intrigue. En se basant sur leurs titres et leur dénomination au fil des pages, puis en comparant la production de Mme de Marans à d'autres écrits apparentés aux siens dans leur forme, il

---

364 Voir par exemple Adélaïde Cron, « Mineur(e)s parmi les mineurs : la rhétorique de la réticence dans les mémoires féminins », Christelle Bahier-Porte, Régine Jomand-Baudry (dir.), *Écrire en mineur au XVIIIe siècle*, Paris, Desjonquères, 2009, p. 120-135.

365 P. Lejeune, *Le moi des demoiselles*, op. cit., p. 142.



sera plus aisé d'en redéfinir la nature.

Il ne faut pas cependant abandonner la notion de journal, qui, à notre sens, reste pertinente pour désigner ces trois écrits. Le journal est présent dans le titre des écrits de 1753 et 1754, où les *Réflexions* sont *journalières*, on suit sur deux ans les centres d'intérêt et d'inquiétude d'Henriette, quasiment semaine après semaine. Le *Mémorial* et les *Réflexions* sont datés, inscrits dans le temps, ce qui, d'après Philippe Lejeune, en fait des mémoriaux, car l'écrit ne serait pas alors une suite de traces, il ne fixerait pas la succession du temps qui passe, contrairement au journal<sup>366</sup>. Or, l'organisation de ces deux livres, en rubriques ou entrées successives, en font tout de même des écrits tenus régulièrement et quasiment au jour le jour pendant trois années consécutives, reflétant les états d'âme et occupations de leur propriétaire : des journaux, donc. De plus, Mme de Marans n'est pas étrangère à cette idée, commune aux diaristes, du temps qui passe, qu'il faut fixer sur le papier afin de l'organiser et en conserver une trace : « Je voudrais retenir le temps », écrit-elle en 1753, et cette constatation du *tempus irreparabile fugit* ouvre les *Confidences*, via l'illustration liminaire éponyme et le contenu de sa première page de rédaction (« Le temps se passe, ma vie se coule », p. 1). Si « le prix du temps »<sup>367</sup> l'empêche d'écrire tout ce qui lui passe tous les jours par la tête, il n'en demeure pas moins que Mme de Marans éprouve le besoin de laisser des traces de ses idées quotidiennes sur un livre voué à être conservé.

De même, les titres reflètent un autre aspect essentiel de ces trois écrits. Que les *Confidences* soient *générales et particulières* annonce la diversité des sujets abordés, sans ordre logique ni hiérarchie. À l'image des *Réflexions* de Marin, ou des *Pensées* d'Oxenstierna<sup>368</sup>, le titre des *Réflexions journalières* suppose une forme brève et des thèmes variés, en fonction des sujets immédiats de préoccupation de la diariste. Le *Mémorial* est un recueil, il doit servir à remplacer la mémoire défaillante, c'est un livre où l'on note ce que l'on ne doit pas oublier : ce titre implique donc qu'il renferme aussi une multitude d'entrées.

Enfin, les titres des écrits alertent le lecteur sur leur caractère privé. Le *Mémorial* l'est doublement, puisqu'à *mon usage particulier*, le pronom personnel, renforcé par l'adjectif, en fait un livre intime. Cette intimité se retrouve dans le titre du troisième journal, où, encore une fois, le caractère personnel du contenu est souligné par

366 P. Lejeune, C. Bogaert, *Le journal intime, histoire et anthologie*, op. cit.

367 *Mémorial*, p. 354.

368 François Marini, dit Marin, *L'Homme aimable avec des réflexions et des pensées sur divers sujets*, Paris, Prault, 1751 ; Johann Turesson Oxenstierna, *Recueil de pensées du comte Johan Oxenstierna sur divers sujets*, Francfort, 1721. Ce genre de titre vague, qui joue sur la curiosité du lecteur, se retrouve encore quelques années plus tard sous la plume d'une autre femme : Geneviève Thiroux d'Arconville, *Pensées & réflexions morales sur divers sujets*, Avignon, 1760.

une redondance. Les confidences, acte intime, accompli en société restreinte et soigneusement choisie, sont particulières, comme l'était déjà l'usage du *Mémorial* environ dix ans plus tôt. Tandis que les confessionnaux se vident<sup>369</sup>, la notion de confiance, issue de la pratique de la confession auriculaire, permettrait-elle d'envisager le journal comme une sorte de confessionnal laïc ? « On se fait à soi-même, dans le plaisir et dans la peine, des aveux impossibles à tout autre, et dont on fait des livres », explique en effet Michel Foucault<sup>370</sup>.

Selon Isabelle Luciani, donner un titre à son écrit participe de l'*agency*, un concept recouvrant les « formes historiques et socialement situées de la conscience de soi »<sup>371</sup>, c'est un acte qui montrerait donc le rôle qu'attribue Mme de Marans à ses écrits journaliers et personnels. Ceux-ci s'apparentent au journal intime, mais sans pour autant que leur auteure soit pleinement consciente d'inscrire ses réflexions dans cette pratique, au nom encore anachronique au milieu du XVIIIe siècle<sup>372</sup>. L'adjectif « intime » est utilisé par Henriette pour désigner des amis et l'échange qu'ils entretiennent, un sentiment, ou une persuasion (« intime persuasion » reconnu par le *Dictionnaire de l'Académie*, 1798), elle en fait donc un usage classique. Elle emploie aussi le substantif « intimité » avec Angran et sa nièce (lettres des 5 juin 1754 et 22 janvier 1780), mais sans jamais l'associer à sa pratique de l'écriture privée, c'est pourquoi le terme *journaux personnels* apparaît plus judicieux. Alors que le journal devient un genre, les diaristes du XVIIIe siècle rechignent encore à en faire l'espace de l'intime. Mme de Genlis a par exemple tenu quatre volumes de journaux, dont un « est le seul [...] dans lequel j'ai longuement parlé de moi »<sup>373</sup>. Si la tenue du journal est un acte intime, confiné si possible à des lieux et des temps particuliers, son contenu, pas forcément introspectif, peut être montré à d'autres. L'on a vu que Mme de Marans, à l'image de Mme de Genlis, qui a lu ses journaux « successivement et un grand nombre de fois à [s]es amis », fait lire ses réflexions au moins à Angran, peut-être à d'autres.

La pratique du journal par Mme de Marans s'apparente à un autre type d'écrit, à la fois écrit du for privé et recueil pratique, il s'agit du livre ou recueil de lieux

369 Jean Delumeau, *L'aveu et le pardon, les difficultés de la confession, XIIIe-XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1990, 194 p.

370 Michel Foucault, *Histoire de la sexualité, t. I : la volonté de savoir*, Paris, Gallimard, p. 79.

371 Isabelle Luciani, « De l'espace domestique au récit de soi ? Écrits féminins du for privé (Provence, XVIIe-XVIIIe s.) », *Clio*, n°35, 2012, note 17 p. 30.

372 Et même après : le 17 mai 1799, Amélie Odier, 13 ans, intitule son journal intime *Journal particulier* (Bibliothèque publique et universitaire de Genève, ms fr 5650). L'expression « journal intime » ne se retrouve pas dans les dictionnaires avant le XXe siècle, selon Véronique Montémont, « Dans la jungle de l'intime : enquête lexicographique et lexicométrique (1606-2008) », Anne Coudreuse, Françoise Simonet-Tenant (dir.), *Pour une histoire de l'intime et de ses variations*, Paris, L'Harmattan, Itinéraires. Littérature, textes, culture, 2009, 4, p. 32.

373 *Mémoires de Mme de Genlis, op. cit.*, p. 35.

communs. L'historiographie anglo-saxonne s'est emparée du *commonplace book*<sup>374</sup>, pratique répandue en Angleterre dans les milieux lettrés, non seulement parmi les lecteurs, qui font des compilations personnalisées et des comptes-rendus de leurs lectures, mais aussi chez les auteurs, qui y exercent leur plume et apprennent à structurer leur pensée, en parallèle de leur activité de publication. Leur contenu varie d'un scripteur à l'autre, ainsi, celui du révérend John Ward (1648-1679) recèle « anecdotes, recettes médicales, faits curieux et allusions aux événements du moment »<sup>375</sup>. La grande majorité des études sont des monographies consacrées à un auteur, le plus souvent masculin, d'un ou plusieurs *commonplace books*. Cependant, certaines femmes ont laissé de tels recueils. Aphra Behn (1640-1689), grande femme de lettres anglaise, tenait un *commonplace book*<sup>376</sup> ; et celui de la poétesse et pédagogue américaine Milcah Martha Moore (1740-1829), diffusé de son vivant, contient poésies et prose de divers auteurs, notamment féminins<sup>377</sup>. En France, la pratique du livre de lieux communs a surtout été étudiée pour la Renaissance<sup>378</sup>, où elle servait d'exercice aux écoliers et étudiants, comme aux rhéteurs et écrivains. Exemples, citations, modèles, extraits ou réflexions sont recopiés par le scripteur, il se crée ainsi un instrument de travail au service de son argumentation, qui va s'enrichissant au fil de ses recherches. Cela permet d'acquérir une bonne méthode de travail et d'argumentation. Cet exercice de compilation n'est pas abandonné après le XVI<sup>e</sup> siècle, car il s'agit d'un outil pédagogique pratique, déjà vanté par Aristote ou Sénèque, qui permet d'apprendre l'art d'organiser ses lectures. Montesquieu a par exemple tenu un livre de lieux communs<sup>379</sup>, et Voltaire travaille en annotant les marges de ses livres ou des carnets<sup>380</sup>. Avant l'invention de l'imprimerie, le livre de lieux communs a l'avantage, pour les érudits et les professionnels du discours, de contenir en un seul endroit un recueil de l'essentiel de plusieurs ouvrages autrement difficiles d'accès.

Avec la hausse de la quantité d'informations circulant, le choix des informations

374 John Locke ou John Milton ont tenu des *commonplace books*. Voir David R. Parker, *The commonplace book in Tudor London*, Lanham, Univ. Press of America, 1998, 165 p. ; Earle Havens, *Commonplace books : a history of manuscripts and printed books from antiquity to the twentieth century*, New Haven, Beinecke Rare Book and Manuscript Library, 2001, 99 p. ; David Allan, *Commonplace books and reading in Georgian England*, New York, Cambridge University Press, 2010, 306 p.

375 É. Bourcier, *Les journaux privés en Angleterre*, *op. cit.*

376 Maryann O'Donnell, « Private jottings, public utterances : Aphra Behn's published writings and her commonplace book », Janet Todd (éd.), *Aphra Behn studies*, Cambridge, New York, Melbourne, Cambridge University Press, 1996, p. 285-309.

377 Catherine L. Blecki, Karin A. Wulf, *Milcah Martha Moore's book : a commonplace book from revolutionary America*, University Park, The Pennsylvania State University Press, 1997, 341 p.

378 Ann Moss, *Printed Commonplace books and the structuring of Renaissance thought*, Oxford, Clarendon Press, 1996, 345 p.

379 Carole Dornier, « Montesquieu et la tradition des recueils de lieux communs », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, n° 108, 2008/4, p. 809-820.

380 É. Badinter, *Mme du Châtelet, Mme d'Épinay*, *op. cit.*

à retenir varie en fonction des choix et des goûts de chaque propriétaire de livre de lieux communs. Son usage se fait plus personnel, son contenu évolue vers l'intime à partir du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, où les notes et réflexions du scripteur, sur ses lectures par exemple, prennent une place plus importante. Mais le livre de lieux communs conserve son rôle d'exercice pédagogique traditionnel, recommandé par les traités d'éducation du XVIII<sup>e</sup> siècle à destination des jeunes gens comme des jeunes personnes. Charles Sorel, dans son *Supplément à la connoissance des bons livres* (1673) recommande de faire des « recueils tirez des bons livres »<sup>381</sup>. L'auteure fictive de la *Bibliothèque des Dames* décide de

faire la même chose, qu'on dit que les jeunes étudiants font, pour se perfectionner dans une Science ; c'est de ranger sous des lieux communs, tout ce que je trouverai dans ces Écrits, qui pourra servir à me régler dans ma vie particulière, & dans la pratique de tous les devoirs, qui peuvent me regarder en qualité de femme.<sup>382</sup>

Charles Rollin et l'abbé Pluche recommandent que les jeunes filles recourent leurs différentes lectures afin de s'en faire un précis<sup>383</sup>, les précepteurs encouragent cette pratique, qui permet de s'approprier le savoir. Et à la fin du siècle, Choderlos de Laclos, qui s'est beaucoup intéressé à l'éducation des filles, résume les buts et les conditions de rédaction de ce livre de lieux communs, proches de ceux que s'est donnés Mme de Marans avec ses écrits personnels<sup>384</sup>.

Ces recueils se rapprochent aussi des *adversaria*, compilations d'extraits de lecture agrémentés des réflexions qu'elles inspirent au lecteur, très à la mode au XVII<sup>e</sup>

---

381 Emmanuel Bury, « Le moraliste classique et ses modèles antiques », *XVII<sup>e</sup> siècle*, n° 202, 1999, p. 27-35.

382 Sir Richard Steele, *Bibliothèque des Dames, contenant des règles générales pour leur conduite dans toutes les circonstances de la vie*, Amsterdam, du Villard et Changnion, 1716, vol. 1, p. 6.

383 Charles Rollin, *Manière d'enseigner et d'étudier les belles-lettres par rapport à l'esprit et au cœur*, 1734, voir Nicole Pellegrin, « Lire avec des plumes ou l'art – féminin ? – de l'extrait à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », Isabelle Brouard-Arends (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime, op. cit.*, p. 113-129 ; et abbé Pluche, *Le spectacle de la nature*, 1746, tome VI, p. 103, cité par René Grevet, « L'éducation des filles vue par l'abbé Pluche dans son *Spectacle de la nature* (1746) », G. Leduc (dir.), *L'éducation des femmes, op. cit.*, p. 199-206.

384 « Il est un moyen peut-être plus utile, mais aussi plus sévère : c'est de faire de chaque ouvrage, à mesure qu'on l'a lu un extrait dans le genre de ceux qu'on met dans les journaux, contenant un compte rendu de l'ouvrage, suffisant pour en donner une idée, et un jugement motivé du même ouvrage. M de La Harpe a donné d'excellents modèles en ce genre. Nous conseillons au surplus de faire ces extraits avec le même soin que s'ils devaient paraître en public, et de les garder avec la même réserve que s'ils avaient été faits sans soin. Nous en exceptons seulement quelques personnes en qui on placerait sa confiance, et qui s'en montreraient dignes par leur sévérité. On gagnera par cette méthode de former en même temps son style ; et il n'est plus permis à une femme qui prétend à quelque considération personnelle, d'écrire sans pureté et même sans élégance », *Programme de lecture pour la jeunesse*, 1795-1802, dans Pierre-Ambroise Choderlos de Laclos, *Des femmes et de leur éducation*, Fayard, 2000, 94 p. Voir aussi Mme de Genlis, *Annales de la vertu ou cours d'histoire à l'usage des jeunes personnes*, Paris, Lambert-Baudouin, 1781, 2 vol.

siècle. La personnalité et l'esprit critique de leur scripteur s'y retrouvent plus que dans les livres de lieux communs, dont l'objectif est davantage la compilation que la dissertation. Alors que le recueil de lieux communs est organisé en rubriques (les lieux) qui permettent de retrouver facilement une information<sup>385</sup>, l'*adversarius*, qui lui est complémentaire, est composé au gré des lectures, il montre « la marque du sujet lisant [...] le cheminement tâtonnant de ses pensées et le cours fluctuant de ses humeurs »<sup>386</sup>, comme le font les écrits personnels de Mme de Marans. C'est une pratique très appréciée des lecteurs du XVIIIe siècle, car plus souple, plus personnelle et plus émancipatrice que celle du livre de lieux communs et ouverte aux réflexions tirées de la vie quotidienne du scripteur. Pour Élisabeth Décultot, ces miscellanées sont le résultat d'une évolution du recueil d'extraits, conforme aux besoins et attentes des lecteurs-auteurs des XVIIe et XVIIIe siècles, dont le journal personnel, puis intime, paraît être une variation possible. Capable aussi de « contenir en germe les prolégomènes directs [...] d'une œuvre personnelle », ce type de recueil montre bien la diversité de formes que peut revêtir tout écrit personnel, en fonction des besoins de son scripteur et des buts qu'il lui donne. Mme de Marans semble ne pas choisir, et attribuer à ses journaux tous ces rôles à la fois.

Les témoignages de femmes ayant tenu des écrits apparentés aux livres de lieux communs se retrouvent dans la littérature et les écrits personnels. Au cours de son éducation française, la péruvienne Zilia consulte des livres avec son amie et en tire des réflexions personnelles : « Céline m'explique ce qu'elle en sait, et j'en compose des idées que je crois justes », et une héroïne de Mme Riccoboni fait des extraits de ses lectures<sup>387</sup>. Mme de Genlis se souvient : « J'écrivais tous mes extraits dans des petits livres blancs ; j'en portais toujours un sur moi, afin de lire quelque chose dans les petits moments perdus ». Elle note aussi ses conversations intéressantes<sup>388</sup>, il s'agit d'une pratique assez commune chez les membres de la noblesse comme dans le Tiers, issue des habitudes d'enfance. La duchesse d'Abrantès et Victorine de Chastenay notent

---

385 C'est par exemple la forme du dictionnaire qu'a retenu le chevalier d'Arc pour publier *Mes loisirs, ou pensées diverses* (Paris, Desaint & Saillant, 1755), où chaque réflexion est classée par ordre alphabétique, en fonction du thème qu'elle aborde.

386 Pour cette citation et les suivantes : Élisabeth Décultot, « L'art de l'extrait : définition, évolution, enjeux », Élisabeth Décultot (dir.), *Lire, copier, écrire, les bibliothèques manuscrites et leurs usages au XVIIIe siècle*, Paris, CNRS Éditions, 2003, p. 7-30.

387 Lettre XX, Mme de Graffigny, *Lettres d'une péruvienne*, 1752 (1e éd. 1747) ; et Lettre XI, Marie-Jeanne Riccoboni, *Lettres d'Élisabeth Sophie de Vallière à Louise Hortense de Canteleu, son amie*, 1772.

388 « J'écrivais le jour même tout ce que dans ces entretiens je recueillais d'intéressant ou de nouveau pour moi. J'avais entendu conter que M. d'Aguesseau avait fait en plusieurs années quatre volumes in-4° en employant douze ou quinze minutes tous les jours », Ch. 7. Plus haut, elle écrit : enfant, « j'écrivais [...] les extraits de mes lectures », *Mémoires de Mme de Genlis, op. cit.*, ch. 4.

qu'enfants, elles faisaient des extraits de leurs lectures<sup>389</sup>. Cette pratique se retrouve en Allemagne (les *Stammbuch*) comme en Russie, où les jeunes filles tiennent des albums dans lesquels elles recopient des citations, des vers, des extraits d'auteurs reconnus, des compositions personnelles, réflexions ou dessins. Entre 1806 et 1810, de 14 à 18 ans, Zinaïda Alexandrovna Volkonskaïa tient un album pétri de réflexions morales et religieuses<sup>390</sup>. Pour les filles, l'exercice du livre de lieux communs a surtout un but méthodologique, il forme la plume et permet de mieux retenir les leçons. Son aspect pratique de compilation, dont on fait usage en cas de besoin, ne se retrouve que pour les garçons car pour les pédagogues, cet exercice d'écriture est le seul auquel se prêtent les filles au cours de leur vie, il n'a donc plus d'utilité une fois leur éducation achevée.

Cependant, malgré son rôle a priori limité, le livre de lieux communs élabore « un réseau affectif, trace le portrait de sa propriétaire. C'est aussi un livre de souvenirs, censé être relu »<sup>391</sup>. Recueils de poésies, de recettes, de petits jeux, leçons de mathématiques, extraits de chronologies, ou encore comptes-rendus de lecture, réflexions personnelles, images et dessins, les écrits personnels de Mme de Marans pourraient être qualifiés de livres de lieux communs, d'*adversaria* ou *miscellanea*<sup>392</sup>. Leur valeur affective et leur fonction de refuge en font bien « un monde imaginaire, substitut sentimental à la vie réelle »<sup>393</sup>. Mme de Marans conserve tout au long de sa vie son livre de lieux communs, véritable « journal intime codé »<sup>394</sup>. Sa pratique permet de créer un journal intime sous une forme à première vue impersonnelle. On constate aussi dans son cas l'évolution de la fonction donnée à ce recueil. D'abord mémorial quasiment scolaire (leçons, recettes, poésies, illustrations), le livre de lieux communs devient de plus en plus intime, les textes recopiés disparaissent au profit de la réflexion purement personnelle, morale ou philosophique, alors que la place des livres et de la lecture ne faiblit pas. Le but que se donne Mme de Marans évolue sans doute ; de simple mémorial, comme elle l'écrit elle-même, l'écrit personnel devient « livre »<sup>395</sup>. La fonction d'aide-mémoire, primordiale dans son discours dans le *Mémorial*, laisse au cours de sa rédaction la place à une nouvelle fonction du journal personnel.

Le contenu des cent dernières pages du *Mémorial* et celui des *Réflexions*,

389 Nicole Pellegrin, « Lire avec des plumes ou l'art – féminin ? – de l'extrait à la fin du XVIIIe siècle », art. cit., p. 120 ; et *Mémoires de Madame de Chastenay*, op. cit.

390 Elena Gretchanaïa, « Fonction des citations littéraires dans les albums féminins russes rédigés en français (fin XVIIIe- début XIXe siècle) », I. Brouard-Arends (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime*, op. cit., p. 436-437.

391 *Ibidem*, p. 432.

392 « Ensemble varié de notes contenant non seulement des extraits de lecture, mais aussi des 'choses' bonnes, rares et utiles vues ici où là », É. Décultot, « L'art de l'extrait : définition, évolution, enjeux », Elisabeth Décultot (dir.), *Lire, copier, écrire*, op. cit., p. 18.

393 E. Gretchanaïa, art. cit., p. 432.

394 *Ibidem*, p. 433.

395 *Confidences*, p. 46, 501 et 503.

quasiment dans son ensemble, sont en effet publiés sous le titre de *Pensées errantes* en 1758, apparentant alors ces pages – uniquement si l'on considère que le but de Mme de Marans dès le début de la rédaction de ses réflexions en 1752 est la publication – à un avant-texte, ou, mieux, à un brouillon de l'ouvrage publié. Cette limite floue entre l'écrit personnel et la morale n'est pas exceptionnelle. Avec leur travail sur l'intériorisation de la vertu, la solitude, ou le refus de la morale classique inspirée de La Rochefoucauld ou La Bruyère, les moralistes Vauvenargues (1715-1747) et Chamfort (1740-1794) écrivent et publient au carrefour de ces deux genres, où le *je* sert de référent central<sup>396</sup>. Les moralistes du XVIIIe siècle ont de plus l'ambition d'exalter la raison individuelle, de s'inspirer de l'actualité et de leur vécu, comme les diaristes. Les formes brèves sont à la mode, rappelant l'aspect fragmenté du journal, composé de plusieurs entrées plus ou moins courtes, en faisant de ces deux genres un véritable « assemblage rhapsodique »<sup>397</sup>, qui rappelle la façon dont Mme de Marans qualifie ses écrits. Toutefois, le travail du moraliste se distingue de celui du diariste (même si celui-ci accède à la publication) par l'obligation d'objectivité et la mise à distance qu'il s'impose entre lui et son sujet de réflexion. De plus, la tradition humaniste veut que les compilateurs ne soient pas considérés comme des auteurs à part entière, car faire des recueils de lieux communs ne développerait pas l'esprit critique et ne permettrait pas de se forger une opinion propre<sup>398</sup> ; c'est par exemple le point de vue de Rica dans les *Lettres persanes* (lettre LXIV). Cependant, avec ses réflexions personnelles publiées, Mme de Marans se situe entre ces statuts, compilatrice et auteure, diariste et moraliste, sans qu'il nous soit possible de déterminer une fois pour toutes lequel prend le pas sur l'autre. En couchant par écrits ses réflexions personnelles et journalières, a-t-elle pour objectif de simplement confier à son papier ses sujets quotidiens de préoccupation et, la possibilité de publier s'étant présentée, elle l'a saisie ; ou bien forme-t-elle dès 1752 le projet d'une publication future, au cas où les conditions nécessaires se réunissent un jour ? Il est ordinaire, chez les hommes de lettres, que le livre de lieux communs serve de base à un ouvrage : on lit pour écrire dit Susan Kovacs<sup>399</sup>. Malgré les protestations de modestie, malgré la non-reconnaissance du journal comme écrit à part entière, il n'est pas impossible que l'écrit personnel, même à but méthodologique, soit le point de départ d'une vocation, la plume étant « instrument

---

396 Voir par exemple Luc de Clapiers de Vauvenargues, *Introduction à la connaissance de l'esprit humain*, Paris, Briasson, 1746.

397 Emmanuel Kant, *Critique de la raison pure*, Akademie-Ausgabe, Berlin, III, 539-540 (cité dans le dossier « La morale », *Le magazine littéraire*, n°504, janvier 2011).

398 Anthony Grafton, « Les lieux communs chez les humanistes », É. Décultot (dir.), *Lire, copier, écrire*, *op. cit.*, p. 38-39.

399 Susan Kovacs, « De l'influence de la typographie sur le manuscrit. À partir du *Dictionnaire des poètes* (1753) », *Communication et langages*, n° 145, 3e trimestre 2005, p. 55.

à penser autant qu'à écrire »<sup>400</sup> pour les deux sexes.

## CONCLUSION

Il existe différents modèles pour tenir un journal, mais pas de règles. Chaque écrit est un cas particulier dans sa forme, ses conditions de réalisation, ses contenus, ses objectifs... Il est donc difficile d'en déterminer la nature exacte, notamment avant les XIXe et XXe siècles, tant que la notion de journal intime n'existe pas ou n'est pas « officialisée ». De forme hybride, les journaux de Mme de Marans tiennent autant de l'écrit quotidien et personnel, ou privé, que du livre de lieux communs et d'autres recueils. Si elle écrit d'abord en son for privé pour se distraire, pour se remémorer ce qu'elle considère comme important, l'écriture acquiert au fur et à mesure du temps une orientation plus introspective, tandis que ce désir d'écrire se fait toujours aussi pressant. On ne peut que louer la conservation des écrits personnels de Mme de Marans, qui comblent certaines lacunes concernant l'éducation et la culture des femmes de la petite noblesse en milieu rural. Pour autant, son cas est-il représentatif de cette catégorie ? Pour Daniel Mornet, ceux qui ont tenu un journal, comme Marais, Barbier, ou d'Argenson, ne peuvent être pris comme modèles : « Ce besoin de coucher par écrit leurs inquiétudes et leurs rancunes témoigne qu'ils sont plutôt des individus d'exception »<sup>401</sup>, dit-il, leur exemple ne permettrait donc pas de juger de leur époque. Les multiples exemples cités plus haut montrent cependant que Mme de Marans n'est pas seule. Les femmes de l'élite parisienne ou provinciale écrivent en leur for privé, elles tiennent un ou plusieurs journaux qu'elles alimentent de leurs expériences quotidiennes. Un demi-siècle avant leur publication, Mme de Marans applique les réflexions de Suzanne Necker sur le besoin de se constituer soi-même un *Spectateur* intérieur, sorte de « livre solitaire [...] miroir intérieur de tous les objets extérieurs »<sup>402</sup>, où l'auteur peindrait la manière dont il observe et reçoit l'extérieur. Pour cela, dès l'enfance, il faudrait « faire un journal », continue Mme Necker, pour apprendre à se connaître et développer ses capacités de réflexion, ouvrage qui servirait de règle « morale, religieuse, domestique, sensible et civile » pour le reste de la vie, et destiné à être enrichi au quotidien. On retrouve bien dans cette définition le *Mémorial*, les

400 Nicole Pellegrin, « Lire avec des plumes ou l'art -féminin ?- de l'extrait à la fin du XVIIIe siècle », I. Brouard-Arends (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime*, op. cit., p. 123.

401 Daniel Mornet, *Les origines intellectuelles de la Révolution française, 1715-1787*, Tallandier, 2010 (1e éd. A Colin, 1933), p. 64.

402 Pour cette citation et les suivantes : Suzanne Necker (1737-1794), « Sur un nouveau type de spectateur » publié dans les *Nouveaux mélanges* en 1801, et dans C. Seth, *La fabrique de l'intime*, op. cit., p. 253-259.



*Réflexions* et les *Confidences* de Mme de Marans. Mais que la châtelaine franchisse le pas de la publication – anonyme, certes – ne l’isolera-t-elle pas davantage de ce groupe de la société auquel elle appartient par nature, mais éloigné autant que possible de la culture de l’écrit, par tradition, éducation et préjugé ?

### III- De l'intime à la publication, démarches et motivations d'une « dame à talent »<sup>1</sup>

Alors qu'une grande partie de la culture des Lumières circule *via* des manuscrits, recopiés, prêtés, ou lus en société, le choix de l'édition de textes personnels pose question. Mme de Marans accompagne sa publication, un petit roman intitulé *les Lettres d'un Indien*<sup>2</sup>, d'une longue préface regroupant la majorité des réflexions personnelles de son *Mémorial* et des *Réflexions*. De plus, s'il est courant de trouver des romans de la seconde modernité rédigés à la première personne sous la forme de mémoires<sup>3</sup>, que le journal inspire les romancières ou soit la base d'une publication est plus inhabituel. Clara Reeve (1729-1807) publie en 1783 son second roman, un roman épistolaire dans lequel est inséré un journal du personnage principal ; la première partie de *Sir Walter Finch et son fils William*, d'Isabelle de Charrière (publié en 1806 de manière posthume), est rédigée sous la forme d'un journal personnel de sir Walter destiné à son fils, mais il s'agit d'exemples rares et tardifs<sup>4</sup>. Il est en effet impensable d'éditer un journal avant le milieu du XIXe siècle, quand il devient un objet de littérature<sup>5</sup> ; ce n'est donc pas une forme retenue par les romanciers. Un des rares cas connus de publication d'un journal intime du vivant de l'auteur, et au XVIIIe siècle, est celui du pasteur suisse Johann Lavater (1741-1801), qui fait publier le sien en 1771<sup>6</sup>. Par contre, la mode littéraire de la fin du XVIIIe siècle d'insérer des éléments non fictifs dans le roman révèle le nouveau rôle social dévolu à l'auteur. Dans ce contexte, on comprend que Mme de Marans n'ait

1 *Journal des Dames*, 1762, p. 6.

2 Anonyme, *Les pensées errantes, avec quelques lettres d'un Indien*, Paris, Hardy, 1758.

3 Tout en se limitant aux auteurs féminins, voici quelques romans dont la forme rappelle les mémoires : Mme de Villeglé, *Mémoires de la vie de Henriette-Sylvie de Molière*, 1672-74 ; Mlle Fauques, *Mémoires de Mlle d'Oran* (dans *Contes du sérail*, 1753) ; Mme de Puisieux, *L'éducation du marquis de \*\*\**, ou *Mémoires de la comtesse de Zurlac*, 1755 ; Mlle de La Guesnerie, *Mémoires de Miledi B...*, 1760 ; Mme Leprince de Beaumont, *Mémoires de Mme La Bonne de Batteville, ou la Veuve parfaite*, 1766.

Voir aussi René Demoris, *Le roman à la première personne. Du Classicisme aux Lumières*, Paris, A. Colin, 1975, 497 p. ; Marie-Thérèse Hipp, *Mythes et réalités : enquête sur le roman et les mémoires, 1660-1700*, Paris, Klincksieck, 1976, 585 p.

4 Voir Gary Kelly (dir.), *Bluestocking feminism : writings of the Bluestocking Circle, 1738-1785*, London, Pickering & Chatto, 1999, vol. 6. Exception notable, *Pamela* (1740), de Richardson (mais un auteur masculin !), en grande partie rédigé sous la forme d'un journal.

5 Les premiers journaux publiés en tant que tels sont ceux de Maine de Biran en 1857, Eugénie et Maurice de Guérin en 1860-1862, et Marie Bashkirtseff en 1887. Voir Philippe Lejeune, Catherine Bogaert, *Le journal intime, histoire et anthologie*, Paris, Textuel, 2006, 506 p.

6 Johann Caspar Lavater, *Journal intime d'un observateur de soi-même*, Leipzig, Weidmann und Reich, 1771, qu'il refait publier en 1773 après avoir remarqué que certains passages avaient été censurés. Cité par Pierre Pachet, *Les baromètres de l'âme. Naissance du journal intime*, Paris, Hachette Littérature, 2001 [rééd.], 187 p.

pas publié ses « quelques réflexions » en tant que journal personnel, mais comme préface à un petit roman épistolaire anonyme, même si ce choix lui-même intrigue, la préface occupant 213 pages sur 334, soit les deux tiers du livre.

*Les Pensées errantes*, attribuées à tort à une Mme de Bénouville, ont déjà été utilisées par les historiens. De manière ponctuelle, pour l'anecdote sur l'avortement dans l'histoire de Mérida, pour une remarque sur la lecture des romans, ou pour servir de comparaison, parmi d'autres exemples de femmes auteurs<sup>7</sup>. L'ouvrage dit de Mme de Bénouville fait partie du vaste corpus de l'historien de la philosophie Robert Mauzi pour son ouvrage sur le bonheur au XVIIIe siècle ; le caractère incongru de cette préface de 200 pages fait de la romancière « la préfacière la plus intempérante du siècle » d'après Christian Angelet<sup>8</sup>. Enfin, l'historienne américaine Antoinette Sol a fait des *Pensées errantes* un de ses sujets de recherches lors de publications et de communications scientifiques<sup>9</sup>.

Pourquoi Mme de Marans a-t-elle publié ses réflexions ? Elle bénéficie d'un contexte général et personnel plutôt favorable, et les *Pensées errantes*, ainsi que les *Lettres d'un Indien*, complètent et enrichissent le portrait que l'on peut dresser de la diariste. On ne sait que peu de choses sur ses motivations pour publier, ou sur la réception de son ouvrage, mais ces quelques indications permettent de situer Mme de Marans, entre désir d'intimité et recherche de reconnaissance.

---

7 Christine Théré, « Women and birth control in eighteenth-century France », *Eighteenth-Century Studies*, vol. 32, n°4, Summer, 1999, p. 552-564 ; Georges May, *Le dilemme du roman au XVIIIe siècle : étude sur les rapports du roman et de la critique (1715-1761)*, Paris, PUF, 1963, 294 p. ; Odette David, *L'autobiographie de convenance de Mme d'Épinay, écrivain-philosophe des Lumières*, Paris, L'Harmattan, 2007, note 292 p. 134.

8 Robert Mauzi, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises au XVIIIe siècle*, Paris, Albin Michel, 1994 [1e éd. 1979], 725 p. ; Christian Angelet, Jan Herman (éd.), *Recueil de préfaces de romans du XVIIIe siècle, vol. II, 1751-1800*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2003, p. 95. Mme de Bénouville fait partie du corpus de 531 auteures recensées par Adeline Gargam pour un grand XVIIIe siècle (Adeline Gargam, *Les femmes savantes et cultivées dans la littérature française des Lumières ou la conquête d'une légitimité (1690-1804)*, Thèse de doctorat sous la direction de Florence Vuilleumier-Laurens et Alexandre Stroeve, Université de Brest, 2011, 3 vol.).

9 Antoinette Sol, « The Same Difference : Tropes of Alterity in Mme de Bénouville's *Pensées Errantes* », March 24-28<sup>th</sup> 1999, 30<sup>th</sup> Annual American Society for Eighteenth-Century Studies, Milwaukee, Wisconsin ; - « 'Se répandre en paroles' : Notions of Identity in Mme de Bénouville's *Pensées Errantes* », *Intertexts*, 4.2, Fall 2000, p. 129-143 ; - « Going Native : Representations of the Other in Madame Robert and Madame de Bénouville », December 27-29<sup>th</sup> 2001, Modern Language Association, New Orleans, LA ; - « Se faire autre: stratégies d'aliénation dans Madame de Bénouville, Madame de Monbart, Madame de Robert », May 26<sup>th</sup>- June 2<sup>nd</sup> 2002, 16<sup>th</sup> World Congress Conseil international d'études francophones, Abidjan, Côte d'Ivoire ; - « Speaking from the Margins : Gender and Race in Novels by Mme de Bénouville and Mme Roumier Robert », *International Journal of the Humanities*, vol. 2, n° 3, 2006, p. 2161-2166.

## A- Stratégies éditoriales<sup>10</sup>

Comment édite-t-on ses écrits au milieu du XVIIIe siècle ? En 1788, il y a 36 imprimeurs à Paris, le choix de Siméon-Prosper Hardy est-il anodin<sup>11</sup> ? Comment Mme de Marans est-elle entrée en contact avec lui ? Quel est le rapport des femmes à la démarche de publier leur production ? Mme de Marans répond-elle aux attentes de la société en ce domaine ? Pourquoi, finalement, publie-t-elle ses réflexions cinq ans après leur rédaction, alors qu'elles étaient journalières et à son usage particulier ?

Les règlements de 1723 et 1744 interdisent aux auteurs de vendre eux-mêmes leurs ouvrages<sup>12</sup>, les étapes de l'édition (trouver un manuscrit, obtenir la permission royale, fabriquer, imprimer l'objet et enfin le diffuser) sont confiées à un professionnel. Tout auteur peut se rendre directement auprès d'un imprimeur non libraire pour économiser des frais, mais il est ensuite difficile de traiter avec un libraire à qui l'impression n'a pas été confiée. Ce sont en effet les auteurs qui démarchent les éditeurs, à eux ensuite de négocier leur contrat. Le droit d'auteur n'existe pas, la propriété du texte revient à celui qui a la permission d'imprimer, l'auteur doit donc négocier aussi l'intégrité de son texte, ainsi que la forme qu'il aura choisie pour son livre, car les éditeurs s'arrogent souvent le droit de remanier le texte, pour échapper à la censure, ou pour l'adapter au soi-disant goût du public. La rémunération est souvent faible, elle se présente sous la forme d'un forfait, c'est-à-dire d'une somme fixe, versée pour l'achat du manuscrit, ou par un nombre d'exemplaires gratuits de l'œuvre éditée. Une rallonge est possible si l'auteur est connu, (notamment au moment d'une réédition<sup>13</sup>), mais il est exceptionnel qu'il touche un pourcentage sur les ventes. C'est au

---

10 Hormis Jacques Rychner, « Le travail de l'atelier », Henri-Jean Martin, Roger Chartier (dir.), *Histoire de l'édition française, tome II, Le livre triomphant, 1660-1830*, Paris, Promodis, 1984, p. 46-70 ; on peut aussi se référer à Roger Chartier, « L'Ancien régime typographique : réflexions sur quelques travaux récents », *Annales ESC*, 36e année, n°2, mars-avril 1981, p. 191-209 ; Christian Jouhaud, Alain Viala (dir.), *De la publication, entre Renaissance et Lumières*, Paris, Fayard, 2002, 365 p. ; François Moureau, *La plume et le plomb : espaces de l'imprimé et du manuscrit au siècle des Lumières*, Paris, PUPS, 2006, 728 p.

11 Plus proche que Paris pour Mme de Marans, il existe plusieurs imprimeurs au Mans et a un à Vendôme, nommé Chapeau (sans date). Voir Jean-Dominique Mellot, Élisabeth Queval, *Répertoire d'imprimeurs/libraires (vers 1500-vers 1810)*, Paris, BnF, 2004, 668 p.). Soucieuse de la diffusion de son livre, elle préfère sans doute bénéficier des avantages de la capitale.

12 Véronique Sarrazin, « L'auteur éditeur de ses œuvres à la fin du XVIIIe siècle : aspects légaux et économiques », François Bessire (dir.), *L'écrivain éditeur, du Moyen Age à la fin du XVIIIe s.*, Travaux de littérature, t. XIV, Genève, Adirel, 2001, p. 335-361. Nous renvoyons aussi à Paul Mellottée, *Histoire économique de l'imprimerie, t. I, L'imprimerie sous l'ancien régime, 1439-1789*, Paris, Hachette, 1905, 531 p. ; et Jean Quéniart, *Culture et sociétés urbaines dans la France de l'Ouest au XVIIIe siècle*, Lille, Service de Reproduction des Thèses, 1977, 2 vol., 4<sup>e</sup> partie, ch. 1.

13 Mopinot de La Chapote explique ainsi à sa dame, dans une lettre du 30 septembre 1762 : « [Les

final l'éditeur qui décide si le texte va être rentable et s'il est dans son intérêt de l'éditer.

L'impression regroupe toutes les étapes qui vont du choix par l'éditeur de la qualité du papier (qui représente 50% du coût de fabrication), de la mise en pages, du nombre de volumes, au choix des marges et des caractères, en fonction du public visé. Pour les élites, par exemple, un bon livre est un beau livre. Cependant, l'éditeur essaie souvent d'économiser sur la qualité de l'édition : taille de l'ouvrage, petit lettrage, décorations minimalistes, papier de mauvaise qualité sont les caractéristiques physiques de nombreux livres, mais ils signalent aussi aux clients la piètre idée que se fait le libraire de la qualité du livre qu'il propose. L'auteur désireux de présenter un produit fini de qualité doit ainsi négocier sans cesse et surveiller les différentes étapes de l'édition de son ouvrage, ce qui est plus difficile pour les auteurs de province. Ensuite, l'éditeur engage un correcteur, fait relier quelques exemplaires, mais il vend surtout l'ouvrage sous la forme des feuilles imprimées seules, reliées par le client après achat, en fonction de ses goûts et de son budget.

Quasiment tout éditeur est libraire, afin de rentabiliser les coûts de production. Il vend en direct, ou en utilisant un réseau de colporteurs pour les imprimés, mais pas pour les livres reliés. L'éditeur-libraire mobilise d'autres outils pour faire la promotion de ses produits : correspondance, catalogues, lettres circulaires, affiches, ou avis dans les gazettes et le *Mercur*e (les prières d'insérer) ; il peut aussi négocier de bonnes critiques avec les journalistes de la presse littéraire.

Cependant, la mentalité routinière des éditeurs entraîne un manque d'originalité et peu de nouveautés trouvent place sur leurs étagères. Le marché potentiel augmente, mais la production suit peu. Au cours des années 1670-1680, 1200 à 1500 titres paraissent chaque année en France, ce n'est qu'un siècle plus tard que ce nombre est doublé. Les nouveautés, la prise de risque, ne se retrouvent que chez les libraires qui viennent de s'installer et qui ont besoin de se créer une nouvelle clientèle, le temps de se constituer un fonds, puis la routine s'installe.

Une fausse adresse indique une édition londonienne des *Pensées errantes*, mais elles ont été éditées et vendues chez l'éditeur-libraire Simon-Prosper Hardy (1729-1806), dont la librairie est située rue Saint-Jacques, au-dessus de celle de la Parcheminerie, à la Colonne d'or, suivant la page de titre. Il y est installé depuis 1755,

---

imprimeurs] sont à peu près de même pour les ouvrages des personnes qui n'en ont pas encore fait imprimer ; si bons qu'ils soient, il faut lâcher bon marché la première fois et se réserver de faire une seconde édition avec augmentation, en cas de succès vis-à-vis du public, alors ils paient » (Jean Lemoine, *Sous Louis le Bien-Aimé, correspondance amoureuse d'un officier pendant la Guerre de Sept Ans (1757-1765)*, Paris, Calmann-Lévy, 1905, 482 p.).

année où il est reçu maître libraire<sup>14</sup>. Beaucoup de libraires parisiens tiennent boutique dans le Quartier Latin, où ils ont investi une rue emblématique, ce sont les « libraires traditionalistes et tranquilles de la rue Saint-Jacques »<sup>15</sup>. En général, ils sont spécialisés dans un genre littéraire, le choix de son éditeur par un auteur repose donc sur la connaissance de ces différentes spécialisations autant que sur la mobilisation de ses différents réseaux de sociabilité. Comme le contrat avec l'auteur est habituellement passé sous seing privé, il est souvent introuvable, et les informations sur les relations entre Mme de Marans et son éditeur nous manquent.

Mais, comme le remarque Wallace Kirsop, les refus de manuscrit sont nombreux, ce qui nous permet d'avancer que soit Mme de Marans a essuyé plusieurs refus avant de se tourner vers Hardy, soit, après avoir pris ses renseignements, elle s'est tournée vers lui sachant qu'il était le plus susceptible de s'intéresser à son double écrit. Hardy et Mme de Marans ont des points communs, dont le plus notable est peut-être celui d'écrire en leur for privé. Le libraire a en effet laissé un journal, *Mes loisirs*<sup>16</sup>. Les catalogues de la librairie conservés (1759 et 1760) montrent un fond assez conservateur, composé essentiellement de dictionnaires, de livres d'histoire, de droit, de sciences et techniques, ainsi que beaucoup d'ouvrages de piété, goûts qui correspondent à ceux de la bibliothèque personnelle d'Hardy<sup>17</sup>. La morale semble être un centre d'intérêt pour Hardy, peut-être a-t-il décidé d'éditer les *Pensées errantes* par intérêt personnel et curiosité pour son contenu. Il fréquente aussi une société janséniste, courant à la fois religieux et politique pour lequel Mme de Marans semble avoir une inclination. Hardy a peut-être vu un intérêt à publier les *Pensées errantes*, non seulement pour leur contenu, mais aussi dans un souci de promotion de son enseigne – il est installé depuis trois ans –, la forme originale de l'ouvrage et le fait qu'il soit revendiqué, dès la préface, comme l'œuvre d'une femme, peuvent lui amener une nouvelle et curieuse clientèle.

Si aucune source ne permet de connaître les conditions d'édition des *Pensées errantes*, on sait qu'entre 1643 et 1720, les auteurs non ou peu connus touchent en moyenne un forfait de 50 à 300 livres par ouvrage, guère plus à la période suivante<sup>18</sup>. Même les grands auteurs peuvent difficilement se vanter de vivre de leur plume, Jean-Jacques Rousseau touche par exemple 2160 livres de Rey, son libraire hollandais, pour

---

14 Le 15 mai 1755, voir Frédéric Barbier, Sabine Juratic, Annick Mellerio (dir.), *Dictionnaire des imprimeurs, libraires et gens du livre à Paris, 1701-1789*, Genève, Droz, 2007, 688 p. ; et J.-D. Mellot, É. Queval, *Répertoire d'imprimeurs/libraires*, op. cit.

15 Wallace Kirsop, « Les mécanismes éditoriaux », H.-J. Martin, R. Chartier (dir.), *Histoire de l'édition française*, op. cit., p. 24.

16 BnF Ms fr. 6680, en cours de publication : Daniel Roche, Pascal Bastien (dir.), *Siméon-Prospér Hardy, Mes loisirs, ou journal d'événemens tels qu'ils parviennent à ma connoissance (1753-1789)*, Québec, PUL, 2008.

17 Inventaire après décès, 28 avril 1806, *ibidem*.

18 Henri-Jean Martin, Roger Chartier (dir.), op. cit., p. 387.

la *Nouvelle Héloïse*, le succès de la seconde moitié du siècle<sup>19</sup>. Antoinette Sol signale l'existence de deux éditions des *Pensées* chez Hardy, toutes deux de 1758 : une in-12 de 334 pages, alors que l'autre est au format in-24, 243 pages<sup>20</sup>. D'autres petits détails permettraient de les différencier, dont par exemple le titre de la préface, qui « contient tout » dans la première, « qui contient déjà tout » dans la seconde, que nous n'avons pu trouver<sup>21</sup>.

Qu'une femme se lance seule, au milieu du XVIIIe siècle, dans l'aventure de l'édition, est un défi que peu entreprennent, c'est pourquoi la présence d'intermédiaires à toutes les étapes est souvent soulignée par les femmes de lettres. Pendant la rédaction des *Lettres d'une péruvienne*, Mme de Graffigny dit avoir reçu les conseils de ses proches et amis, et la narratrice des *Conseils à une amie* dit aussi avoir fait lire son écrit à un ami avant de le soumettre au public<sup>22</sup>. Passage quasiment obligé, le conseil de l'entourage permet certaines corrections du style et du contenu, il assure aussi un appui en cas de publication. Rares sont les exemples de femmes qui revendiquent une totale indépendance dans leurs démarches. Mary Shelley affirme dans la préface de 1831 de *Frankenstein* qu'« en ce qui concerne les péripéties de l'histoire ou la succession des sentiments, je ne suis en rien redevable à mon mari », mais on sait que celui-ci a effectué quelques corrections<sup>23</sup>. Ainsi, quand Mme de Marans affirme : « Je suis bien aise encore de dire une chose, c'est que mes amis ne m'ont point forcée à faire imprimer mon livre. Ils ont trop de discernement, pour ne pas sentir, qu'il aurait mieux valu ne le pas donner au public »<sup>24</sup>, il faut se souvenir qu'elle a déjà fait lire à Angran certains passages de ses journaux. Celui-ci a pu la conseiller, lui suggérer l'idée de la publication, être même son intermédiaire à Paris dans les démarches de publication<sup>25</sup>. Sa

---

19 Art. « Gens de lettres », François Moureau (dir.), *Dictionnaire des lettres françaises, le XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1995 (1e éd. Grete, 1960), 1371 p. De même, malgré les 57 éditions des *Letters on the improvement of the mind addressed to a young lady*, parues entre 1773 et 1851, les héritiers de Catherine Talbot (1721-1770) n'en tirent aucun profit, car elle l'avait vendu 50 livres à l'éditeur (G. Kelly (dir.), *Bluestocking feminism, op. cit.*, vol. 3).

20 Antoinette Sol, « 'Se répandre en paroles' », art. cit., note 2 p. 142.

21 Pierre M. Conlon ne signale que la conservation d'exemplaires in-12 et pas de in-24, à la British Library (8403.aaa.20), à la BnF (Z.17918), à Munich (Ph.u.40s) et à Wolfenbüttel (Lm 358) (*Le Siècle des Lumières, Bibliographie chronologique, tome VIII, 1757-1760*, Genève, Droz, 1991, 586 p.).

22 Madeleine de Puisieux, *Conseils à une amie*, 1750.

23 Mary Shelley, *Frankenstein ou le Prométhée moderne*, Paris, Gallimard, 2008 [1e éd. 1817], 377 p. L'auteure anglaise Elizabeth Carter (1717-1806) dit n'avoir consulté que trois ou quatre amis expérimentés avant de publier, comme si c'était moins que la norme. Elle et la *bluestocking* Elizabeth Montagu (1718-1800) s'encouragent mutuellement à soumettre leur travaux à publication. G. Kelly (dir.), *Bluestocking feminism, op. cit.*, vol. 1, p. 185-188.

24 Anonyme, *Les pensées errantes, op. cit.*, p. 5.

25 C'est par exemple le rôle de la maîtresse de Mopinot de La Chapote. Celui-ci lui envoie ses recommandations depuis sa garnison : « Examinez, je vous prie, le manuscrit que j'ai laissé à Le C\*\*\* et voyez si vous avez le temps de le mettre en état de le faire imprimer. Je voudrais en avoir au moins douze louis. Si cela se peut, faites-moi le plaisir de les recevoir pour moi ; surtout que mon nom ne

revendication est donc plutôt à interpréter comme un désir d'indépendance, mais où la modestie, que l'on attend de la part d'une auteure, n'est pas absente, en même temps qu'un clin d'œil à ses amis, auxquels elle rend ainsi hommage. Sans oublier que si les affinités jansénistes du libraire Hardy sont connues d'Angran, parlementaire acquis à la cause, celui-ci a pu le recommander à Mme de Marans, ou recommander Mme de Marans à Hardy.

Mme de Marans a pu avoir recours à d'autres intermédiaires parisiens pour faciliter la publication des *Pensées errantes*. En 1734 et 1735, son cousin Charles Hardouin de Beaumois (1701-1788) fait partie du conseil de famille qui, après la mort d'Henri Edme, accorde la tutelle de ses trois enfants à Élie de Coutances, puis à René de Moges<sup>26</sup>. Dans l'acte, Hardouin est dit « inspecteur général des manufactures de la librairie du royaume ». Les enfants Edme et les Hardouin de Beaumois conservent des liens étroits le long de leur vie, comme l'indiquent les allusions à cette branche de la famille dans la correspondance entre M. des Rouaudières et sa sœur, ou sa fille<sup>27</sup>. S'il exerce toujours sa charge en 1758<sup>28</sup>, ou s'il a conservé des contacts à la Librairie, il lui est sans doute aisé d'obtenir une permission pour sa cousine. Chaque livre est en effet présenté à la Censure royale, *via* le bureau de la Librairie (dirigé par Malesherbes entre 1750 et 1763) par l'auteur ou l'éditeur, où est attribué, selon les cas, un privilège, une permission, une permission tacite, ou une autorisation avec justification de l'approbation – du refus le cas échéant –, sachant qu'un livre interdit mais imprimé clandestinement risque la censure après-coup, avec confiscation. Malesherbes oriente la Librairie vers une plus grande souplesse dont, indirectement, Mme de Marans a pu aussi bénéficier, les permissions étant plus fréquentes pendant sa direction. La publication anonyme, l'adresse à Londres en page de titre, ainsi que le fait que les *Pensées errantes* ne contiennent aucune indication de privilège ou de permission royale, pourraient faire croire à un ouvrage refusé par la Censure, que Mme de Marans aurait choisi de faire imprimer en Angleterre, pour une diffusion clandestine dans le royaume. Cependant, cela peut aussi correspondre à une permission tacite, où le texte de la permission n'est pas publié en tête de l'ouvrage, pouvant porter une fausse adresse à l'étranger, afin de jouer sur la curiosité du lecteur pour les livres interdits. En 1748, *L'Esprit des lois* de

---

paraisse pas », lettre du 7 mars 1757 (J. Lemoine, *Sous Louis le Bien-Aimé, op. cit.*).

26 Nomination de tutelle des enfants de Me Edme directeur de la Compagnie des Indes, 17 février 1734. Le père de Mme de Marans est mort le 25 novembre 1733. Après le remariage de Mme Edme avec René de Moges, le 18 avril 1735, nouvel acte de nomination de tutelle en faveur de ce dernier, le 2 juillet suivant (ADS 1Mi3 R60).

27 Lettres de 1768, 1772, 1774. Le 25 février 1791, M. des Rouaudières écrit à Pascalitte, de Paris : « J'ai fait cette semaine une partie fine avec la vieille cousine, comme nous avons été tous les deux dîner avec le bonhomme Hardouin, frère de M. de Beaumois qui a 81 ans ».

28 *L'Almanach Royal* pour 1743 et 1767 le dit Trésorier du Marc d'Or.



Montesquieu paraît ainsi avec l'adresse Genève, alors qu'il est imprimé à Rouen. Voilà un recours qui s'est banalisé au cours du siècle, le nombre annuel de permissions tacites passant de 6 entre 1719 et 1729 à 79 entre 1751 et 1763, soit 59 % des demandes formulées quand est publié le livre de Mme de Marans<sup>29</sup>. Les *Pensées errantes* ne figurent ni sur le Répertoire alphabétique des registres de la Librairie de 1750 à 1760, ni sur le Registre des privilèges et permissions simples de la Librairie pour 1723-1789<sup>30</sup>, mais bien sur le Registre des permissions tacites de 1750 à 1783, permission n°791 accordée à Siméon-Prosper Hardy du 20 avril 1758, sans nom d'auteur<sup>31</sup>. La question de l'anonymat des *Pensées* pousse à s'interroger sur la place des femmes auteurs dans le monde de l'édition.

En France, l'essor des publications féminines a lieu à partir de la seconde moitié du XVIIIe siècle, mais entre 1789 et 1800, 95% des publications sont masculines<sup>32</sup>. La publication est en effet considérée comme une pratique masculine, qui va à l'encontre du préjugé de la pudeur féminine. Malgré l'essor de la culture chez les femmes et le développement de la vie mondaine, qui nécessitent d'apprendre à bien dire et bien écrire, les Belles-Lettres doivent rester pour elles une pratique ludique. C'est pourquoi la production féminine paraît sous couvert d'anonymat, et souvent avec une réticence apparente. La circulation des œuvres féminines se fait essentiellement par voie manuscrite<sup>33</sup>, ou bien dans des recueils collectifs, ou encore après leur mort (Mme de Sablé, Mme des Loges), quand ce n'est pas carrément contre leur volonté (Mme de Lambert<sup>34</sup>).

En Angleterre, la situation est différente, le public de l'époque reconnaissant en effet le mérite de ces femmes cultivées et pieuses du début des années 1750, dont les œuvres sont publiées<sup>35</sup>. Toutefois, alors que la publication assure un certain prestige

---

29 Roger Chartier, *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Seuil, 1990, p. 68.

30 BnF ms. fr. 21976 et 21998.

31 Le registre donne par erreur le titre *Pensées errantes avec quelques lettres d'un indiscret...* Registre des déclarations faites aux syndic et adjoints de la Librairie par les imprimeurs des ouvrages nouveaux mis sous presse, 1732-1764, avec les permissions tacites de 1750 à 1783, et l'indication des livres entrés par la Chambre et des livres refusés depuis 1771, BnF ms. fr. 21982. Sur les permissions tacites, voir Robert Estivals, *La statistique bibliographique de la France sous la monarchie au XVIIIe siècle*, Paris, Mouton, 1965 et Raymond Birn, « Profit of ideas : privilèges en librairie in eighteenth century France », *Eighteenth-Century Studies*, vol. 4, n°2, hiver 1970-1971, p. 131-168.

32 Linda Timmermans, *L'accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, Paris, Honoré Champion, 2005, 967 p. et Carla Hesse, *Publishing and Cultural Politics in Revolutionary Paris, 1789-1810*, Berkeley, Los Angeles, Oxford, University of California press, 1991, 296 p. Robert Darnton avance le chiffre de 3% de femmes parmi les auteurs publiés au XVIIIe siècle.

33 Voir François Moureau (dir.), *De bonne main. La communication manuscrite au XVIIIe siècle*, Paris et Oxford, Universitas-Voltaire Foundation, 1996, 196 p.

34 Cette salonnière de la fin du XVIIIe siècle (1647-1753) aurait refusé de faire publier les *Avis d'une mère à son fils* et *Avis d'une mère à sa fille*, parus en 1728.

35 C'est le point de vue d'Irene Q. Brown, « Domesticity, feminism, and friendship : female aristocratic

social, la réticence à en franchir le cap est aussi patent chez ces femmes de lettres anglaises. Dans une lettre à son père, Matthew Robinson, Elizabeth Montagu évoque les critiques à l'encontre de son essai et justifie son choix de l'anonymat par les préjugés envers les femmes auteurs, surtout lorsqu'elles s'en prennent à un genre masculin (dramaturgie, théologie, sciences...). Si la publication est un échec, l'anonymat limite aussi la mauvaise publicité<sup>36</sup>. Montagu présente un autre argument à Elizabeth Carter, qui sous sa portée générale concerne surtout les femmes : « *To become universal & lasting is an ambition which none but great genius's should indulge ; but to be read by a few & for a few years, may be aspired to* »<sup>37</sup>, ce qui justifie à la fois la circulation de manuscrits et le refus de la publication.

Le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle apparaît pourtant comme favorable au développement de la figure de l'auteure. Déjà, entre 1685 et 1702, le nombre de romans écrits par des femmes a doublé par rapport à la période 1660-1684, et la décennie 1750 est celle où le nombre de publications féminines prend un vif essor<sup>38</sup>. Le *Journal des Dames*, mensuel publié de 1759 à 1778, annonce ainsi en 1762 : « On invite les Dames à talent, soit dans les Sciences ou les Arts, à nous faire part de leurs productions ». Des femmes participent à la rédaction des journaux, comme la traductrice Louise de Kéralio (1756-1822), qui, avant de contribuer à l'hebdomadaire *Le censeur universel anglais* (entre 1785 et 1787), a été publiée pour la première fois en 1775, à moins de vingt ans<sup>39</sup>. Les romans, la poésie et les traités pédagogiques font partie des genres laissés aux femmes, car considérés comme mineurs, mais aussi parce qu'ils correspondent à l'image de la femme diffusée dans la société, bonne à traiter de l'amour, de l'éducation et de sujets légers. Cela n'empêche pas toutefois de voir les femmes s'emparer de sujets que se réservent habituellement les auteurs masculins. La présidente Durey de Meinières (1719-1804) publie par exemple en 1756 des *Réflexions d'une provinciale sur le discours de J.-J. Rousseau touchant l'inégalité des conditions*<sup>40</sup>. La démarche de Mme de Marans n'est donc pas exceptionnelle, mais s'inscrit dans un contexte

---

culture and marriage in England, 1660-1760 », *Journal of Family History*, hiver 1982, p. 406-424.

36 Lettre du 10 sept 1769, citée par G. Kelly (dir.), *Bluestocking feminism, op. cit.*, vol. 1.

37 Lettre du 1er mai 1760, *ibidem*. [« Être reconnu par tous et pour longtemps ne devrait être que l'ambition des grands génies ; mais il est permis de vouloir être lu par certains, le temps de quelques années ». Traduction personnelle].

38 Dominique Godineau, *Les femmes dans la société française, 16e-18e siècle*, Paris, A. Colin, 2003, p. 143 et A. Gargam, *Les femmes savantes et cultivées, op. cit.*, p. 166-168 (117 publications entre 1751 et 1760, contre 68 entre 1741 et 1750).

39 Annie Geoffroy, « Louise de Keralio, traductrice, éditrice, historienne et journaliste, avant 1789 », Isabelle Brouard-Arends (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime*, actes du colloque, 27-29 juin 2002 organisé par l'UFR ALC, Université de Rennes II, Rennes, PUR, 2003, p. 103-112.

40 Marie-Laure Girou Swiderski, « De la 'gazette' au 'commerce des âmes' : les lettres de la présidente de Meinières à la marquise de Lénoncourt », Marie-France Silver, Marie-Laure Girou Swiderski, *Femmes en toutes lettres. Les épistolaires du XVIIIe s.*, Oxford, SVEC, 2000, p. 119-139.

d'ouverture plus grande du monde des lettres.

Pour autant, la même réticence qu'au siècle précédent et qu'au début du siècle pousse les femmes à choisir l'anonymat. Mme Thiroux d'Arconville, pourtant savante reconnue, publie tous ses ouvrages de manière anonyme. La modestie sert de justification : « Je ne voulois point qu'on m'imprimât, [...] cela n'en valoit pas la peine », dit Mme de Puisieux, qui finalement cède et justifie ainsi les erreurs et mauvaises tournures que l'on peut rencontrer dans son livre<sup>41</sup>. Si Virginia Woolf explique d'abord cette recherche de l'anonymat par un soi-disant « reliquat du sens de la chasteté », elle rappelle aussi que la femme qui écrit doit penser à se justifier, à se conformer aux normes admises, à s'excuser si elle en dévie, et à demander la clémence du lecteur<sup>42</sup>. Pour Dominique Godineau, la publication est une désobéissance, le pseudonyme et l'anonymat, une sorte de punition, un moyen de rabaisser à la condition de femme celle qui veut rendre publics ses écrits et accéder au statut d'auteur. Mais le choix de l'anonymat repose aussi sur une double stratégie. D'une part, il participe à l'argumentaire de la modestie, mis en place dans les préfaces par ces femmes qui, pour excuser et légitimer leur témérité, déprécient la qualité ou la portée de leur travail. L'anonymat est alors un moyen de montrer au lecteur que l'auteure n'a pas perdu la pudeur qui doit la caractériser en tant que femme. D'autre part, alors que se développe dès le milieu du siècle la figure de l'auteure « professionnelle », qui transforme sa plume en source de revenus ; en publiant, les femmes de la noblesse qui doivent tenir leur rang transgressent les codes sociaux de leur groupe, où règne la notion de dilettantisme. Elles s'exposent alors au ridicule, en ne correspondant plus au modèle social noble. Pour éviter ce double impair, des femmes nobles publient donc sous couvert de l'anonymat<sup>43</sup>. À la fois mode et prudence, la publication anonyme – notamment pour les très petits succès, comme les *Pensées errantes* – peut embarrasser littéraires et historiens, à cause de la difficulté d'en retrouver l'auteur véritable, qui peut mener à une fausse attribution.

Le premier à attribuer les *Pensées errantes* à une Mme de Bénouville est Antoine Barbier (1765-1825), dans son *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*. La notice indique : « 10416. *Pensées errantes, avec quelques Lettres*

---

41 Madeleine de Puisieux, *Conseils à une amie*, op. cit., p. VII-VIII.

42 « Quel génie, quelle probité il leur aurait fallu, en présence de toutes les critiques, au milieu de cette société purement patriarcale, pour s'en tenir fortement à leur propre point de vue, à la chose telle qu'elles la voyaient, sans battre en retraite », Virginia Woolf, *Une chambre à soi*, Paris, Denoël, 1992 [trad.], p. 75 et 110.

43 D'autres stratégies mises en place par les femmes pour éviter l'impair sont étudiées par Myriam Maître, « Éditer, imprimer, publier : quelques stratégies féminines au XVIIIe s. », F. Bessire (dir.), *L'écrivain éditeur*, op. cit., p. 257-276.

*d'un Indien* (par Madame de Bénouville, mère de Madame de Livry). Paris, 1758, petit in-12 »<sup>44</sup>. L'attribution est ensuite reprise par les quelques dictionnaires et ouvrages qui évoquent cet ouvrage (Quérard, dans sa *France littéraire*, ou Weller<sup>45</sup>), jusqu'à la fiche de l'ouvrage du catalogue de la BnF. Les Bénouville sont une famille qui a donné des peintres et architectes au XIXe siècle<sup>46</sup> ; un château de Bénouville se trouve dans le Calvados, sur la commune éponyme. Pour le XVIIIe siècle, La Chesnaye-Desbois fait bien allusion à une Thérèse-Bonne Gillain de Bénouville, mariée le 5 juillet 1760 à François Sanguin, marquis de Livry, dont la mère – et donc auteure supposée des *Pensées errantes* – serait Bonne-Charlotte Hue de Langrune, épouse d'Antoine Gillain de Bénouville et fille de Hercule Hue de Langrune, seigneur du Luc<sup>47</sup>. Comment Barbier est-il parvenu à cette attribution ? Est-ce un pseudonyme donné par Mme de Marans, et dans ce cas, ce choix a-t-il un sens ? Elle ne semble pas connaître la famille de Bénouville, ni avoir de liens avec elle, même indirects. Il existe bien une demoiselle de Bénouville, à laquelle est attribuée une *Nouvelle galante*<sup>48</sup>, mais rien n'indique que Mme de Marans en connaisse l'existence, ou qu'elle s'en soit inspirée pour son pseudonyme.

À la fin de la préface, Mme de Marans avoue le caractère secondaire des *Lettres d'un Indien*, qui lui font suite. Initialement, cette préface devait en effet précéder une « Histoire », qui « n'est pas encore en état », se justifie-t-elle. En effet, l'auteure fait croire à son public que son idée première était de publier une *Histoire de Narsam*, elle avoue que « Narsam n'est autre que moi-même ; & mon Histoire n'est pas finie, parce que je ne suis pas encore vieille » ; les *Lettres* ne sont là que « pour [n]ous consoler » de ce contre-temps (p. 212-213). Non seulement l'anagramme est transparent et suppose qu'Henriette de Marans n'est pas à l'origine de l'invention de Mme de Bénouville ; mais, par ailleurs, derrière cette préface inhabituelle se profile donc bien le désir de publier un écrit de et sur soi, que ce soit sous la forme de mémoires ou d'un journal personnel. Mme de Marans, grande lectrice, connaît suffisamment le monde du livre et

44 Antoine-Alexandre Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, Paris, Imprimerie Bibliographique, 1806-1809, tome III.

45 J.-M. Quérard, *La France littéraire ou Dictionnaire bibliographique des savants, historiens et gens de lettres de la France, ainsi que des littérateurs étrangers qui ont écrit en français, plus particulièrement pendant les XVIIIe et XIXe siècles*, Paris, Firmin Didot, 1827-1839 ; Emil Weller, *Die Falschen und fingierten Druckorte : Repertorium der seit Erfindung der Buchdruckerkunst unter falscher Firma erschienenen deutschen, lateinischen und französischen Schriften, t. 2 : Enthaltend die französischen Schriften*, [« Dictionnaire des ouvrages français portant de fausses indications des lieux d'impression et des imprimeurs : depuis le XVIe siècle jusqu'aux temps modernes »], Leipzig, 1864. Ce dernier retient l'orthographe Benouville (vol. 2, p. 151).

46 M. Prévost, Roman d'Amat, *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Letouzey, 1951.

47 François-Alexandre Aubert de La Chesnaye Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, Paris, 1770-1786.

48 Anonyme [M<sup>lle</sup> de Bénouville], *Nouvelle galante*, Liège, 1686, 172 p., cité par Maurice Lever, *La fiction narrative en prose au XVIIIe siècle*, Paris, CNRS, 1976, 645 p.

ses modes ; sous prétexte de présenter au public un énième roman épistolaire inspiré des deux grands succès des *Lettres persanes* (1721) et *Lettres d'une péruvienne* (1747), elle fait éditer sous une forme hybride, à la fois préface et ouvrage de réflexions morales, des extraits de ses journaux personnels, qui auraient été refusés sous cette forme. Les *Lettres d'un Indien* n'ont en fait été rédigées et jointes aux *Pensées errantes* que dans une intention publicitaire, c'est un procédé qu'emploient d'autres femmes, telles Anne Ferrand, qui publie des *Lettres galantes*, composées de deux parties : d'abord l'*Histoire des amours de Cléante et de Bélise*, puis un recueil de lettres, supposées être celles de Bélise, sans que son nom ni celui de son amant ne soient jamais évoqués<sup>49</sup>. La promesse d'un roman épistolaire attire le lecteur, peu importe qu'il soit lésé et se retrouve avec un ouvrage tout différent de ce à quoi il s'attend.

Cette préface a enfin l'avantage de laisser à Mme de Marans la possibilité de revenir un jour sur la scène publique, si elle décide, comme elle le laisse entendre, de publier ses mémoires. De plus, elle dit ne présenter que les premières lettres de l'Indien Zurac : « Si ces premières lettres vous amusent, on vous donnera les autres ». Peut-être serviront-elles encore une fois de prétexte, à la publication de ses mémoires ? « Je compte pourtant tenir parole un jour, j'ose même vous le promettre ; mais ne vous y fiez pas, car je vous renvoie au temps de ma vieillesse, & je me croirai peut-être toujours jeune », répond la préfacière (p. 213). Tout renvoie donc au personnel dans ce qu'écrit Mme de Marans, et l'on peut sans doute croire à sa sincérité lorsqu'elle écrit avoir pris seule la décision de faire publier ses réflexions, tellement le caractère capricieux de ces *Pensées errantes* saute aux yeux<sup>50</sup>. Ainsi, replacer la décision de Mme de Marans de faire publier ses réflexions dans leur contexte particulier compte autant que le contexte général dans lequel s'inscrit cette démarche.

Il faut environ six mois pour éditer un ouvrage de 500 à 1000 ou 1500 pages<sup>51</sup> (dont le tirage moyen se compose d'environ 1000 exemplaires), sans compter les deux à six semaines de séchage avant la reliure des cahiers. Les premières critiques des *Pensées errantes* datent de juillet 1758 et la permission tacite est accordée en avril, on

---

49 De plus, la fin des deux récits est différente. Anne Ferrand, *Lettres galantes de Mme \*\*\**, 1691. Dans ce roman, l'auteur joue aussi de son nom pour nommer ses personnages : alors que Mme de Marans compte écrire une *Histoire de Narsam*, Anne Ferrand a nommé son héroïne Bélise en souvenir de son nom de jeune fille, Bellinzani.

50 Rajoutons ici ses autres déclarations d'intention, qui étayaient cette analyse : refus de se conformer aux goûts du public, car « c'est pour mon plaisir que je travaille » (p. 3) et « c'est pour me faire plaisir que j'écris » (p. 9) ; refus de reconnaître le rôle d'éventuels intermédiaires pour se faire publier : « L'envie de le produire ne m'a été inspirée par personne, elle est assurément de mon crû [...] quand j'ai envie de faire à ma tête, je ne consulte rien » (p. 5-6).

51 Un copiste produit trois à quatre pages par jour et un pressier peut imprimer 1000 à 1200 feuilles recto-verso par jour.

peut donc estimer le début de l'édition des *Pensées* à la deuxième moitié de l'année 1757. Le temps de démarcher le libraire Hardy, de conclure les termes du contrat entre eux, Mme de Marans a peut-être pris définitivement la résolution d'être publiée au début de l'année 1757. Entre le temps de l'écriture et celui de la publication, il ne s'agit pas d'une période longue, les premières réflexions ayant, au plus tôt, été rédigées ou compilées en 1752, et les dernières, après 1754. On ne sait de plus quand Mme de Marans a écrit les *Lettres d'un Indien* : autre projet d'adolescence ressorti d'un portefeuille, ou œuvre de circonstance, rédigée une fois prise la décision de publier ? Avec *Northanger Abbey*, Jane Austen apporte l'exemple d'un processus qui peut s'étaler sur une période bien plus longue, car elle a commencé à travailler à ce roman en 1798, elle en achève la rédaction en 1803, mais il n'est publié qu'entre 1816 et 1818, soit une période de vingt ans. Mme de Marans bénéficie donc dans sa vie personnelle d'une conjonction d'éléments favorables.

En 1757, elle est mariée à Louis-Joseph de Marans depuis moins de deux ans et est retournée s'installer dans le château de son père, aux Rouaudières. Les premiers temps et l'adaptation à sa nouvelle vie passés, les multiples visites à la famille élargie et aux différents cercles de sociabilité achevés, les nouvelles habitudes quotidiennes installées et acquises laissent le temps de réfléchir et de mener à bien un projet dont on ne sait s'il date du temps où Henriette pensait ne jamais se marier. Le nouvel état de femme mariée de Mme de Marans pourrait laisser penser qu'il marque la fin de toute ambition littéraire, l'épouse se devant entièrement à son mari. Cependant, il arrive que ce dernier encourage les prétentions de sa femme. L'historienne Catherine Macaulay (1731-1791) épouse en 1760 un médecin plus âgé qu'elle, qui la laisse publier à sa guise<sup>52</sup>, et Mary Shelley souligne le rôle important de son mari dans la poursuite de sa carrière. Toujours, il...

...se montra très désireux de me voir me montrer digne de ma famille en inscrivant mon nom sur le livre de la renommée. Il m'encourageait sans cesse à me faire un nom dans la littérature, ce dont j'étais moi-même alors très soucieuse, même si cela m'est devenu indifférent.<sup>53</sup>

Ne partageant pas les goûts de sa femme pour la lecture et l'écriture, M. de Marans a cependant probablement joué un rôle passif dans la décision de son épouse, en ne s'opposant pas à ses projets. Une semaine après la cérémonie de mariage, Mme de Marans le décrit en effet sous ces termes à Angran : « Il me paraît un caractère

52 Connie Titone, *Gender equality in the philosophy of education : Catharine Macaulay's forgotten contribution*, New-York, Peter Lang, 2004, 173 p.

53 Mary Shelley, *Frankenstein*, *op. cit.*, préface de 1831. Mary Shelley est la fille de la célèbre auteure féministe Mary Wollstonecraft (1759-1797) et de William Godwin (1756-1836).

parfaitement bon, et doux, et s'amusant de tout ce qu'on veut »<sup>54</sup>, laissant ainsi entendre qu'il pourrait être tout au plus indifférent à ses désirs. La passivité de M. de Marans peut aussi avoir fait partie des conditions officieuses qui ont mené à la conclusion de leur union, parmi les nombreux arrangements entre époux que ne révèlent pas les sources écrites.

Il a été vu plus haut que Mme de Marans fait partie de ces femmes qui peuvent bénéficier, même partiellement, d'une chambre à soi, d'une table, de plumes et de papier et, surtout, du temps nécessaire à l'écriture. À ces avantages s'ajoute celui de pouvoir avoir recours à un réseau de sociabilité bien ancré à Paris, la ville du livre, *via* ses voisins vendômois, notamment son ami Angran. Suivant Miriam Leranbaum<sup>55</sup>, il conviendrait de compléter cette liste en y joignant un trait caractéristique, selon elle, des Anglaises qui publient : celui d'avoir reçu une éducation « masculine », ou en tout cas non conforme à celle réservée habituellement aux femmes. Or, c'est le cas de Mme Marans, comme on le verra plus loin. Cette éducation a pu lui conférer des qualités ordinairement acquises par les garçons : habileté de la plume, confiance en soi, désir de reconnaissance, que l'éducation des filles tend à étouffer dans l'œuf, mais qui sont nécessaires pour qui veut sauter le pas de la publication. Miriam Leranbaum note qu'aucune des auteures de son corpus n'a publié d'ouvrages typiquement « féminins », mais des ouvrages de morale, méthodiques, bien argumentés et objectifs. Fidèle à ses principes, déjà énoncés dans ses journaux, Mme de Marans ne prétend pas à l'objectivité, mais à la sincérité<sup>56</sup>, son exemple permet cependant d'étayer la théorie de Leranbaum et plaide en faveur de la validité des problématiques de l'historiographie anglaise pour les cas français.

*Non semper ea sunt que videntur*, les choses ne sont pas toujours ce qu'elles semblent être ; Mme de Marans n'a pas choisi au hasard la citation placée en en-tête des *Pensées errantes*. Roman épistolaire masqué par sa préface (le titre même de l'ouvrage annonce la place qu'occupe celle-ci par rapport au roman), préface indépendante, qui pourrait être un ouvrage de réflexions morales, réflexions morales qui se révèlent être le

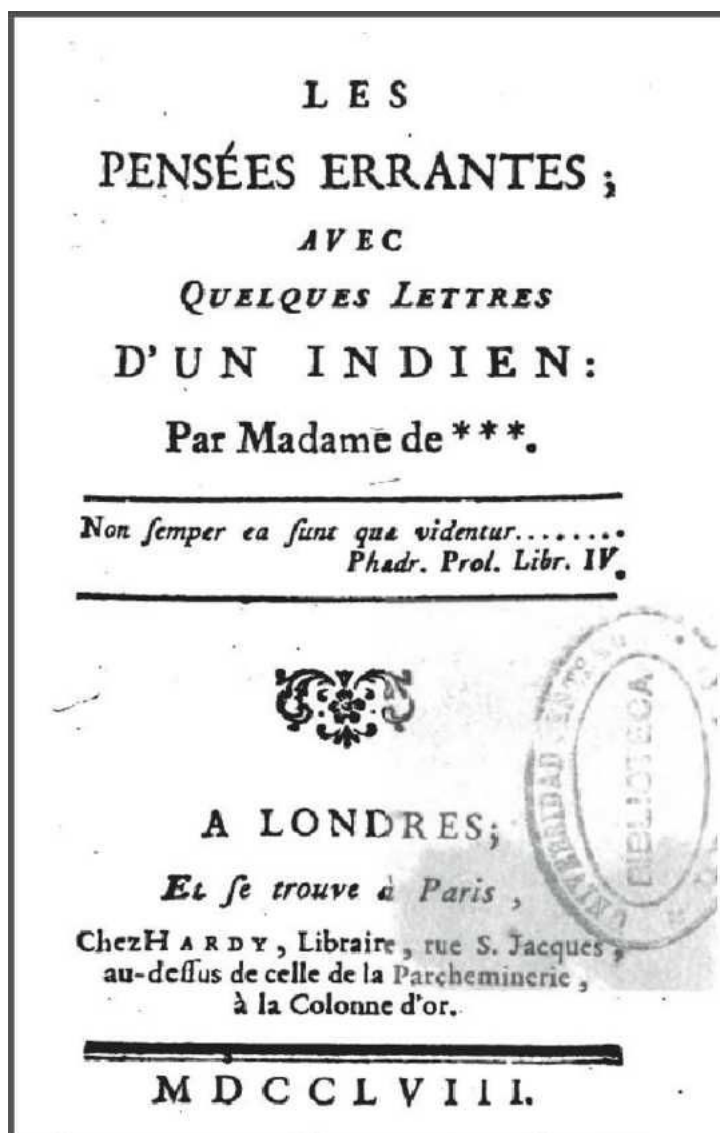
---

54 Lettre du 3 septembre 1755. Mme de Marans décrit son mari dans une autre lettre sans date comme « le seul [parti] dont l'humeur convient à Mr de Coullonges », ce qui pourrait signifier qu'il partage ses goûts pour une vie simple et retirée d'ancien soldat, peu au fait des projets littéraires de la diariste.

55 Miriam Leranbaum, « 'Mistresses of orthodoxy' : education in the lives and writings of late eighteenth-century English women writers », *Proceedings of the american philosophical society*, 1977, vol. 121, n°4, p. 281-301.

56 « La sincérité avec laquelle je fais cet aveu, doit faire présumer que je n'en aurai pas moins dans tout le reste, & l'on ne se trompera pas », *Pensées errantes*, *op. cit.*, p. 2. Cette notion de sincérité est à lier à celle de vérité, contenue dans le pacte autobiographique que passe tout diariste avec son lecteur, mais il convient aussi selon moi de l'associer aux idéaux moraux de Mme de Marans, imprégnés de rigueur janséniste (voir plus bas, chapitre 4).

corps de plusieurs journaux personnels... Même la fausse attribution à Mme de Bénouville, qui n'aurait donc finalement rien publié, valide et renforce le choix de cet extrait de la fable *La belette et les rats*, de Phèdre. La forme et le contenu de l'ouvrage viennent confirmer cette impression.





## **B- Les Pensées errantes, suivies de *Lettres d'un Indien***

L'exemplaire des *Pensées errantes* conservé à la BnF est relié en veau marbré aux armes royales ; c'est un « livre bleu de plus de 300 pages », nous apprend l'*Année Littéraire*<sup>57</sup>. La décoration intérieure de l'ouvrage est minimale : un motif fleuri classique, sur la page de titre, et un bandeau en frontispice de la première page en sont les seuls éléments. Ce choix, sans doute celui de Hardy, suggère sa volonté de concevoir un objet de faible coût, il anticipe ainsi le fait que les *Pensées* ne seront pas un « best-seller », et qu'il doit en rentabiliser au mieux les coûts de fabrication. Les *Pensées* sont vendues (au format in-12) deux livres, c'est, à la Colonne d'or, le prix des livres d'un volume les moins chers. Pour le même somme, le lecteur peut s'offrir les *Agréments de la vie solitaire* (1755, titre introuvable dans le catalogue de la BnF), la *Rhétorique à l'usage des jeunes demoiselles*, (2 livres 5 sols), ou la *Méthode abrégée & facile pour apprendre la géographie* (2 livres 10 sols)<sup>58</sup>. Les ouvrages plus volumineux, ou d'auteurs célèbres, sont plus cher, 15 livres par exemple pour les six volumes du *Cleveland* de Prévost (1731-39).

Le titre de la publication de Mme de Marans reste dans la lignée de ceux de ses écrits personnels, il peut aussi lui avoir été inspiré par cette phrase de la Zilia de Mme de Graffigny, qu'elle ne renierait probablement pas : « Mes pensées errantes, égarées dans le vide immense de l'absence, s'anéantiront désormais avec la même rapidité que le temps »<sup>59</sup>. Le grand succès de l'ouvrage (et du roman épistolaire en général), qui se trouve parmi les livres des Rouaudières, peut aussi lui avoir donné l'idée de la forme des *Lettres d'un Indien*.

On a vu que le contenu du livre peut être étudié suivant ses deux parties : la préface, soit les *Pensées errantes* à strictement parler, puis le roman épistolaire, les *Lettres d'un Indien*.

Les *Pensées errantes* ne sont en effet que la préface du livre, mais elles en occupent 213 pages, dont seulement onze correspondent à une préface « classique ». Cette structure originale du livre fait des *Pensées* un ouvrage hors norme, annonçant le *Tristram Shandy* de Laurence Sterne, paru quelques années plus tard, où le narrateur

---

57 *Année Littéraire*, 1758, vol. 4, p. 209-216, lettre du 10 juillet 1758.

58 Gabriel-Henri Gaillard, *Essai de rhétorique française à l'usage des jeunes demoiselles*, Paris, Le Clerc, 1746 ; A. Le François, *Méthode abrégée & facile pour apprendre la géographie*, Paris, Brunet, 1705. Catalogue de la librairie pour 1759 et 1760, dans D. Roche, P. Bastien (dir.), *Siméon-Prosper Hardy, Mes loisirs, op. cit.*

59 Lettre XVII, Mme de Graffigny, *Lettres d'une péruvienne*, 1752 [1<sup>e</sup> éd. 1747].

repousse à l'envi le début de son histoire, ou le *Jacques le fataliste* de Diderot, dont la trame principale dévie et s'enrichit de narrateurs et récits multiples<sup>60</sup>. D'autres femmes ont joué avec cet espace de liberté qu'est la préface. Ian McLean cite l'exemple de Marie de Gournay, la « fille de cœur » de Montaigne, dont une dédicace à Anne d'Autriche ne respecte pas les conventions ; tandis que la traductrice Betje Wolff ne s'interdit pas dans ses préfaces d'évoquer des sujets qui n'ont que peu de liens avec l'ouvrage traduit<sup>61</sup>. Mme de Marans semble avoir fait sienne l'opinion de Marivaux, qui se moque de la fausse modestie des auteurs dans leurs préfaces<sup>62</sup> : suivant ses deux mots d'ordre, sincérité et caprice, elle fait de sa préface une tribune à la gloire de ses réflexions, et donc de son esprit. L'essentiel de la préface est en effet composé des réflexions personnelles de Mme de Marans tirées de son *Mémorial* (les « quelques réflexions », p. 310-384), des *Réflexions journalières* de 1753-1754 et une série de quinze réflexions « inédites », qui suggèrent que Mme de Marans a continué à tenir un journal après 1754, avant les *Confidences*, à moins que ces réflexions soient tirées d'un journal parallèle ou antérieur au *Mémorial*. Mais étant donnée la disposition des réflexions dans les *Pensées errantes*, suivant leur ordre dans les journaux de Mme de Marans, la première hypothèse paraît la plus logique. Cette hypothèse de quinze réflexions nouvelles, rédigées plutôt vers 1755, réduit l'intervalle entre la fin de la rédaction et le lancement de la procédure de publication. Le journal dont elles seraient tirées, mais qui n'a pas été retrouvé, aurait alors pu donner son titre au livre.

L'organisation des différentes pensées a été réfléchi et correspond aux annotations marginales du *Mémorial* et des *Réflexions* où, à chaque réflexion retenue pour la publication, correspond une lettre et un chiffre, de A à Z3 (A, B, C, D,..., puis A1, B1, C1, D1, etc.). Les quinze nouvelles réflexions poussent la numérotation jusqu'à P4. Dans la préface, Mme de Marans explique cette organisation, les réflexions étant supposées faire référence à des passages de ses futurs mémoires. Afin d'en alléger le récit, elle a décidé de les placer ici, « avec des lettres alphabétiques qui serviront de renvoi, & que l'on trouvera également dans le cours de l'Histoire, pour y ramener ceux qui voudront sçavoir à propos de quoi elles sont faites » (p. 9). Ce système d'organisation du discours fait référence à celui des dictionnaires, comme celui de Bayle, où une lettre majuscule dans une note de bas de page renvoie à une phrase du

60 Laurence Sterne, *The Life and Opinions of Tristram Shandy, Gentleman*, London, Becket & Dehondt, 1760-1770, 9 vol. ; Denis Diderot, *Jacques le fataliste*, Paris, Buisson, 1796.

61 Ian McLean, « Marie de Gournay et la préhistoire du discours féminin », Danielle Haase-Dubosc & Éliane Viennot (dir.), *Femmes et pouvoirs sous l'ancien régime*, Paris, Rivages, 1991, p. 120-134 ; Madeleine Van Strien-Chardonneau, « Betje Wolff (1738-1804), traductrice », *Études germaniques*, 59, 3, 2004, p. 495.

62 *L'indigent philosophe*, mars-juillet 1727, feuille VI, dans Marivaux, *Journaux*, Paris, Flammarion, 2010, 2 vol.

3<sup>N<sup>o</sup></sup>.

quelques réflexions

Nos discours nous font paroître la <sup>fa</sup>  
 que nous voulons qu'on nous croye;  
 Mais nos actions nous montrent tels  
 que nous sommes. Si nos paroles en  
 imposent sur cela, notre conduite  
 éclaire bientôt tous les yeux: aussi  
 Ne faut-il pas juger des hommes par  
 ce qu'ils disent, mais par ce qu'ils font.  
 Les femmes prudes, qui veulent avoir  
 tout à la fois, les plaisirs de la volupté  
 et la gloire de la vertu, se bercent  
 d'une chimère, personne n'en sera  
 la dupe: il faut opter, et agir de  
 bonne foy en conséquence, si leur  
 Jurois bien avec un bel esprit du  
 siècle passé. ce ne vous donner pas  
 ce tant de peine pour vous maquer; si  
 ce vous voulez que les respecte en vous  
 ce la vertu, pratiquez-la, et laissez l'a-  
 la-cerement, mais si elle vous déplaît,

10 Les Pensées Errantes.

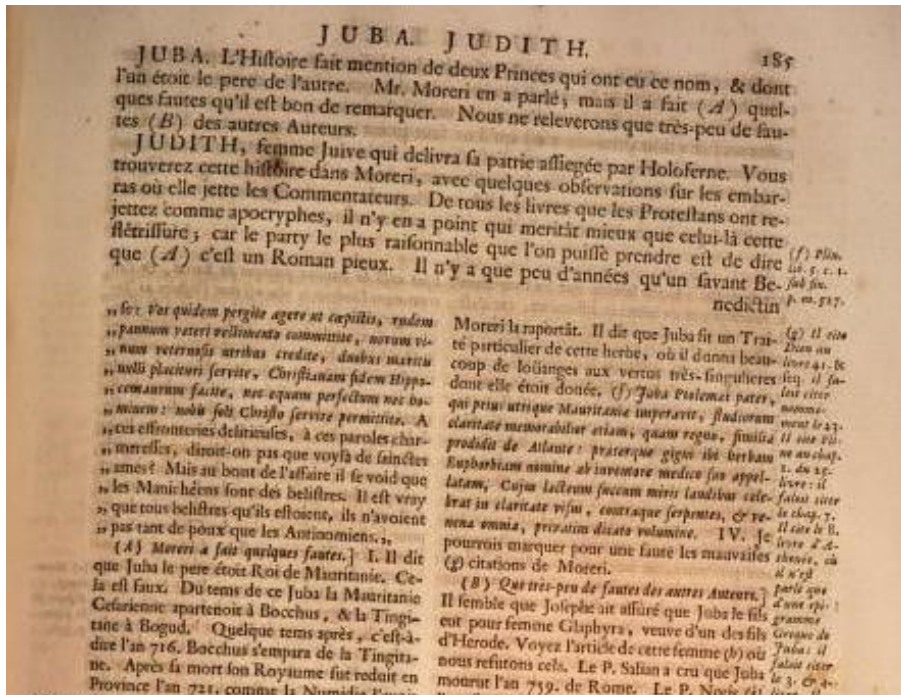
Quand il s'agira d'éclaircir des faits, j'ajouterai quelques mots du récit au-dessous de la Lettre alphabétique; mais quand il n'y aura qu'une réflexion, la Lettre alphabétique fera seule.

(A)

Je résolu bien de ne rien affecter, pour de bonnes raisons que je me disois à moi-même..... Les voici.

Nos discours nous font paroître ce que nous voulons qu'on nous croie, mais nos actions nous montrent tels que nous sommes. Si nos paroles en imposent sur cela, notre conduite éclaire bientôt tous les yeux; aussi les femmes prudes, qui veulent avoir tout à la fois les plaisirs de la vo-

La première réflexion personnelle du *Mémorial* et sa « jumelle » des *Pensées errantes*. Le recours à la numérotation alphabétique fait penser au système de notes du *Dictionnaire de Bayle* (1697, ici, l'article « Judith »).



corps de texte, recopiée entre crochets et italique, suivie d'un commentaire de cet extrait<sup>63</sup>. Malgré la difficulté de sa prise en main, due à la variété de la typographie, et la présence de notes de bas de pages et de notes marginales augmentant les signes de renvois, le dictionnaire de Bayle (comme celui de Moréri, 1694, présent aux Rouaudières) est un grand succès du XVIIIe siècle. Il n'est donc pas étonnant que sa forme influence le travail de Mme de Marans. Cette mise en page entraîne une nouvelle méthode de lecture, non linéaire, qui bouleverse les pratiques et les goûts du lectorat de l'époque<sup>64</sup>. Le lecteur peut entrer dans les *Pensées* où il le souhaite et y errer, il n'y a pas d'ordre de lecture fixe et préétabli, pas de continuité narrative, ce qui accentue le caractère incongru des *Pensées errantes*, et explique sans doute en partie sa réception par les critiques (voir plus bas, la fin du présent chapitre).

Les quinze réflexions nouvelles sont dans la continuité des précédentes : réflexions sur la vertu et la morale, l'amitié et la société, mais aussi exercices d'introspection, tirés du vécu et des lectures de l'auteure. L'intérêt de cette préface réside davantage dans la possibilité qu'elle offre de comparer la version des réflexions des *Pensées* à celles des manuscrits de Mme de Marans, en s'inspirant des méthodes de l'étude de la génétique des textes, développées par l'équipe Genèse et Autobiographie de l'ITEM<sup>65</sup>. Les modifications apportées au manuscrit permettent de le mettre en conformité avec les attentes du lecteur et celles de la société, il doit correspondre aux représentations que se fait la société des « groupes » auxquels appartient l'auteur et aux valeurs qu'il est censé défendre. Cette contrainte est-elle dynamique ? Quels sont ses apports à l'identité de l'auteur ? Dans un texte personnel, l'auteur s'engage à dire toute la vérité, mais suivant quelle construction ? Cette démarche fait partie de l'histoire que raconte l'auteur dans son journal, elle satisfait aussi la curiosité du lecteur – et du chercheur. L'auteur écrit-il de la même façon son écrit personnel qu'un autre ouvrage, destiné à la publication ? Ne prétendant pas aboutir à une analyse aussi poussée que pourrait le faire un spécialiste de la critique génétique du texte, on se limitera à en emprunter quelques outils, afin de replacer l'écrit de Mme de Marans dans son contexte et en dégager l'originalité.

---

63 Pierre Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, Rotterdam, Leers, 1697, inventorié dans la bibliothèque du beau-père de Mme de Marans.

64 Susan Kovacs, « De l'influence de la typographie sur le manuscrit. À partir du *Dictionnaire des poètes* (1753) », *Communication et langages*, n° 145, 3e trimestre 2005, p. 54.

65 Institut des Textes et Manuscrits Modernes. Voir Pierre-Marc de Biasi, *Génétique des textes*, Paris, CNRS éditions, 2011, 320 p. Nous reprenons aussi les recommandations de Philippe Lejeune, Catherine Viollet, *Genèses du « je », manuscrits et autobiographie*, Paris, CNRS éditions, 2000, 245 p.

Tout diariste publié effectue une sélection, réécrit et censure son texte. Les longueurs et le style sont corrigés ; une trame donne de la cohérence à cet objet unique, composé de textes fragmentés ; des noms, des lieux, des temps sont masqués. La publication est toujours un compromis dit Philippe Lejeune, entre pacte de vérité du diariste et contraintes de l'auteur publié<sup>66</sup>.

Les premières modifications apportées dans les réflexions de Mme de Marans sont d'ordre pratique, comme la rédaction des phrases d'introduction de plusieurs réflexions, ou le rajout d'une incise, afin de les lier à la soi-disant *Histoire de Narsam* qu'elles complètent, ou à laquelle elles font référence. Des corrections du style ont été opérées : reformulation ; réorganisation de phrases, ou de paragraphes (critique de *l'Esprit des lois* en suivant l'ordre du livre et non au hasard des réflexions, en A3) ; mots remplacés, afin d'éviter une répétition, une tournure peu élégante ou trop familière (dans la pensée N2 « s'en tirer avec honneur » remplace « bien s'en tirer ») ; la ponctuation a aussi été retravaillée. Les noms de personnes et de lieux sont supprimés : Mérida, qui après son infortune se retire à Chartres dans les *Réflexions journalières*, va « dans une ville de province » (p. 99). Comme l'abbé Desfontaines pourrait être reconnu sous le personnage de Dalan, à cause des vers que cite Mme de Marans dans les *Réflexions*<sup>67</sup>, ceux-ci sont supprimés, et même Voltaire devient V. Cette étape transforme un écrit peu soigné dans sa forme, car fait pour n'être lu au mieux que par quelques uns, en ouvrage destiné à la vente et au public.

Ensuite, des remarques ont été rajoutées pour amener des précisions : un argument peu clair est développé, expliqué afin de ne pas perdre le lecteur. Des passages ou des phrases entières sont ainsi reformulés. Des nuances ont été apportées au manuscrit : le propos de Mme de Marans est atténué par des incises qui parfois limitent la portée de ses réflexions (son point de vue sur le premier triumvirat en B). Ainsi, la pensée Z, où elle explique que le prodigue est mieux vu dans la société que l'avare car il contribue à son progrès, devient : « La société, *ou les Marchands*, gagnent avec celui-ci, en gros, ou en détail » (p. 65, je souligne). Un sujet moral est ainsi réduit à une question purement économique. De même, des nuances apportées à sa critique de la Bérénice de Racine affaiblissent son propos. À l'inverse, de nombreux passages du manuscrit sont supprimés, afin de rendre les *Pensées* aptes à la publication.

Quel est le sens de ces différentes retouches ? Le livre est un objet culturel, mais

---

66 P. Lejeune, C. Bogaert, *Le journal intime, op. cit.*, p. 209.

67 « Cest luy qui etait lauteur de ces vers fameux, contre le C. de Fleury. Ne garder du passé quun léger souvenir, / S'ébloüir du présent sans percer lavenir, / Au grand art de régner décrépit et novice, / Punissant la vertu récompensant le vice, / Malgré sa tête altierre accablé de son rang, / Fourbe dans le petit, et dupe dans le grand, / À ces traits on connaît même sans quon le nomme / Le maître de la France et le valet de Rome » (p. 92).

il subit les mêmes contraintes que tout objet de consommation, sa production doit être rentabilisée et il doit toucher un maximum de consommateurs-lecteurs. Pour cela, le petit auteur, dont la réputation ne suffit pas à assurer le succès, se voit contraint d'adapter son discours aux attentes du public, en suivant les modes du moment. Il doit correspondre à l'image que se fait le lectorat de la catégorie d'auteur à laquelle il appartient, tant par les sujets qu'il aborde que par la façon dont il les traite. Ainsi, on peut retenir quatre caractéristiques des *Pensées errantes* qui montrent que leur contenu ne correspond pas au discours de Mme de Marans, mais plutôt à celui qu'elle – ou son correcteur – s'imagine que le public attend d'elle. Son propos est rendu moins personnel, son rapport à la religion et à la foi est simplifié, sa critique générale de la société du temps est atténuée, et enfin, les modifications apportées à son texte donnent d'elle une image plus conforme à celle que la société se fait de « la » femme.

Afin de pouvoir toucher un public le plus vaste possible, la matière des *Pensées* doit être débarrassée de tout ce qui pourrait rappeler son origine intime. Pour cela, n'ont été conservés ni les passages de pure introspection, ni les réflexions basées sur la vie personnelle de l'auteure ou sur une anecdote, ni celles qui font référence à sa personnalité (la croyance aux pressentiments, pensée X), cela afin que le lecteur puisse s'identifier à l'auteure. Logiquement, les phrases dans lesquelles Mme de Marans rappelle le caractère privé de ses réflexions, lorsqu'elle donne un avis personnel, ou fait un commentaire considéré comme inutile, sont supprimées. Tout ce qui ne peut être généralisé disparaît car il faut gommer l'« effet journal » pour la publication, rappelle Philippe Lejeune<sup>68</sup>.

Une part de critique à l'égard de la religion ou de l'Église est la bienvenue, tant qu'elle reste limitée et nuancée. Pour nuancer ce portrait de philosophe éclairée que veut donner le livre, l'ambiguïté que relève Mme de Marans sur les rapports entre passions et vertu dans la réflexion F (les premières pouvant être la conséquence de la seconde) est omise, comme ses doutes sur la prédestination en H. La conclusion peu charitable de la pensée C2 sur la vengeance (« Celle qui réussit réveille tous nos ennemis ») est remplacée par une réflexion plus conforme à la morale chrétienne stoïque (« Il ne faut entreprendre que ce que l'on peut faire », p. 73), mais loin de sa pensée initiale. Disparu aussi le passage où Mme de Marans dit qu'elle trouve plus d'inspiration dans la lecture d'Horace que dans celle des Écritures, comme le passage où elle évoque sa foi sans cesse hésitante (B3). Mais plus que la foi et les doutes, sentiments personnels, c'est la critique de l'Église qui est systématiquement supprimée. La longue dénonciation des exactions des Jésuites au Paraguay, et celle du « despotisme », vers lequel selon elle

---

68 Philippe Lejeune, *Les brouillons de soi*, Paris, Seuil, 1998, 426 p.

le peu de droiture qui regne dans les actions des humains, me donne un mépris d'eux, qui augmente mon amour propre. Mais ce sentiment ne me rend pas heureux il s'en faut beaucoup. Je suis plus content de moi, il est vrai, mais il faudroit aussi pour me satisfaire, que me l'estime flattée par l'approbation que les autres me donne, et je ne puis le compter pour quelque chose, puis que je ne sçavois estimer

Ceux qui en font la dispute; ceci n'est pas général, et ne tombe pas sur mes amis, sans le petit nombre nombre d'eux, je detesterois la société humaine, et je trouverois plus de liberté parmi les loups, au moins on s'en despit et on se tient en garde. Mais enfin l'amitié veut que j'aie au milieu des bons et des méchants, comme tous les gens raisonnables, il faut donc le faire, en vérité il m'en coûte,

(G3)

Le peu de droiture qui ré-  
gne dans les actions des hu-  
mains, me donne un mépris d'eux  
qui augmente mon amour - pro-  
pre, mais ce sentiment ne me  
rend pas heureuse, il s'en faut  
beaucoup; car il me feroit fuir en-  
tièrement la Société, sans un pe-  
tit nombre d'amis qui m'y retien-  
nent. C'est donc l'amitié qui veut  
que j'existe au milieu des bons &  
des méchants; comme tous les  
gens raisonnables; mais en véri-  
té il m'en coûte, & je ne vou-  
drois pas jurer d'aller jusques au  
bout. J'ai une tendance naturelle  
vers la folitude absolue, que je  
regarde comme une maladie in-  
curable; je l'adoucirai avec des  
palliatifs tant qu'il me sera possi-  
ble, mais je crains bien qu'à la  
fin elle ne m'emporte.

Deux exemples de correction pour la publication : ci-dessus, la compagnie des loups (*Réflexions*, 1754, p. 72) n'est plus préférée à celle du genre humain. Ci-dessous, une conclusion, certes naïve, sur le bonheur (*Mémorial*, p. 333-334, la croix marginale indique peut-être la correction à venir), est remplacée par une remarque insignifiante.

Je ne sçavois estimer  
le peu de droiture qui regne dans les actions des humains, me donne un mépris d'eux, qui augmente mon amour propre. Mais ce sentiment ne me rend pas heureux il s'en faut beaucoup. Je suis plus content de moi, il est vrai, mais il faudroit aussi pour me satisfaire, que me l'estime flattée par l'approbation que les autres me donne, et je ne puis le compter pour quelque chose, puis que je ne sçavois estimer

Ceux qui en font la dispute; ceci n'est pas général, et ne tombe pas sur mes amis, sans le petit nombre nombre d'eux, je detesterois la société humaine, et je trouverois plus de liberté parmi les loups, au moins on s'en despit et on se tient en garde. Mais enfin l'amitié veut que j'aie au milieu des bons et des méchants, comme tous les gens raisonnables, il faut donc le faire, en vérité il m'en coûte,

*Les Pensées Errantes.* 33

certain, il est évident qu'il faut penser ? Il en convint : & si vous êtes forcé de m'accorder ce point, vous ne pourrez plus nier que l'évidence prouve quelque chose : là-dessus il se jette dans de grands raisonnemens, qu'apparemment je n'entendis guères, puisque je ne m'en souviens plus; mais ils me laisserent toujours une certaine crainte de ne voir que des fantômes qui m'a duré long-temps. Je dirai dans son lieu ce qui m'a rassurée.

tend le clergé, n'apparaissent pas dans la pensée A3. Au contraire, quand, dans son manuscrit, Mme de Marans affirme qu'elle compte bien se faire dévote (*Réflexions* de 1754, p. 68), la version publiée ne donne qu'un incertain « cela peut venir » (p. 153), dans un temps où la dévote est une figure ridiculisée.

Plus généralement, les critiques à l'égard de la société et de la sociabilité des élites sont gommées ou nuancées. Tout d'abord, pour qu'un lecteur urbain s'identifie à l'auteur, les particularités de la situation de Mme de Marans sont effacées. Son aisance financière est ainsi revue à la hausse. Elle est en effet suffisante pour vivre dans son château, mais trop modeste pour lui permettre de mener le même train de vie que la majorité de ses lecteurs, l'élite urbaine, voire même parisienne. Quand Mme de Marans s'imagine une version moderne de la *Bérénice* de Racine, Titus n'hérite pas d'un empire, mais d'un bien de vingt mille livres disent les *Réflexions*, chiffre porté à cinquante mille dans les *Pensées* (Z2). Cette somme correspond peut-être mieux à la définition de la richesse que se font les élites urbaines, pour qui les vues de l'auteure, trop modestes, pourraient paraître ridicules<sup>69</sup>. De même, la régulière dénonciation de la supériorité de la richesse sur le mérite, que l'on retrouve dans les journaux personnels, est quasiment inexistante dans les *Pensées*, ou remplacée par des remarques plus passe-partout et moins tranchées (X, M3 ou Y3). La critique des grands est donc atténuée (ils n'ont que « souvent » « guère d'esprit à eux » en C3), car elle peut être lourde de conséquences pour le succès du livre, mieux vaut donc ne pas déplaire aux puissants. Mme de Marans dénonce aussi les gens qui brillent en société, car ils sont sociables et personne ne se soucie de leurs qualités humaines, point de vue supprimé de la pensée G2 : cliché largement rebattu qui n'intéresse plus personne, ou crainte de perdre une partie du lectorat potentiel des *Pensées*, qui pourrait se sentir visé ? Personnellement, Mme de Marans semble, dans ses journaux, souffrir des obligations de la sociabilité, mais les passages trop amers (« Je trouverais plus de sûreté parmi les loups », *Réflexions* de 1754, p. 72) ne sont pas rendus dans la publication. Il ne faut pas choquer le lectorat des *Pensées errantes*, les critiques des travers de la société des élites doivent donc se faire discrètes et nuancées.

Il n'y a pas d'ambiguïté sur le sexe de l'auteur des *Pensées*. Si elles restent anonymes, dès la page de titre on sait qu'elles sont l'œuvre de « Madame de \*\*\* ». C'est un argument de vente, le public s'intéresse à ces femmes prenant la plume pour se hisser au rang des hommes de lettres. Cela n'empêche qu'il a fallu en adapter le

---

<sup>69</sup> Voir à ce sujet et sur la discrétion des élites du Maine : Laurent Bourquin, Philippe Hamon (dir.), *Fortunes urbaines, élites et richesses dans les villes de l'Ouest à l'époque moderne*, Rennes, PUR, 2011, 216 p.



contenu. Un « Mlle » qui désigne Henriette jeune dans la pensée E du *Mémorial* est transformé en « Mme », car le sujet qu'elle y aborde, un débat métaphysique sur l'existence des corps, qu'elle aurait eu dans sa jeunesse avec un Bénédictin, ne peut, dans l'idée du public, avoir été le fait d'une jeune fille. La conclusion de cette entrée, une réflexion sur l'inutilité de l'étude de la métaphysique pour la recherche du bonheur, est remplacée par une réflexion badine, car le lecteur s'attend, sur ces sujets réputés sérieux et masculins, à de la légèreté et une prise de distance amusée de la part d'une femme. Plus loin, l'explication que se donne Mme de Marans sur la différence entre air et matière subtile dans la réflexion &c a été supprimée, c'est un sujet auquel une femme ne s'intéresse pas. De même, une citation d'Horace en latin n'est pas retranscrite (pensée M3). L'image de l'auteure donnée par les *Pensées* se différencie déjà suffisamment de celle ordinairement donnée aux femmes, même celles qui écrivent, inutile donc d'insister sur certains détails qui peuvent choquer le lecteur. Quand Mme de Marans dit qu'elle ne lit pas de livres obscènes, la fin de sa phrase : « Je serais bien la maîtresse de lire si je voulais » (*Réflexions* de 1754, p. 14), est donc discrètement oubliée... Pour que l'auteure soit une femme « comme les autres », lorsqu'elle évoque les maîtresses qu'un mari peut avoir, le texte publié dit qu'elle doit « fermer les yeux » (p. 166) sur cette situation, alors que dans les *Réflexions* Mme de Marans dit seulement qu'il faut faire avec, comme le font « tous les honnêtes gens », expression devenue « honnêtes femmes » dans les *Pensées*, car si un mari peut se scandaliser du comportement de sa femme, une bonne épouse reste muette et soumise à son mari. La critique du comportement de Titus (*Bérénice*), trop intéressé pour mettre fin à sa vie ou quitter la politique, permet de dénoncer le comportement général des hommes, mais cette réflexion est supprimée (Z2) : Madame de \*\*\* est priée de rester à sa place de femme, sans émettre de jugement moral sur les comportements masculins. Le désir de Mme de Marans de rendre plus équitables les relations entre les sexes est donc complètement gommé, afin de ne pas choquer l'opinion générale. L'on ne peut hélas savoir si ces remaniements du texte original sont du fait de leur auteure, ou celui de l'éditeur.

Petite auteure provinciale et anonyme, Mme de Marans cumule les handicaps. Elle ne peut imposer son point de vue ou ses choix de sujets comme le pourrait faire un auteur reconnu. Si, par exemple, Mme Thiroux d'Arconville peut se permettre – même anonymement – de publier des ouvrages scientifiques, c'est parce qu'elle est reconnue dans la République des Lettres comme une femme de sciences. Inconnue, sans appui célèbre ni réputation cautionnant son entreprise, Mme de Marans doit faire des concessions, trahir parfois sa pensée et se plier aux goûts et attentes du monde de

l'édition et du lectorat des Lumières, afin d'être publiée et lue d'un grand public. Cette adaptation nécessaire met aussi en évidence, en creux, les caractéristiques spécifiques de l'écriture et de la pensée de Mme de Marans : conformisme limité (dans le style comme dans les prises de position) et originalité du propos (point de vue extérieur, d'une femme de la petite noblesse de province, sur des sujets variés). Tribune de l'auteure, la « préface » est suivie de quatorze *Lettres d'un Indien* qui, malgré leur faiblesse, défendent aussi la position de Mme de Marans sur différents sujets qui lui tiennent à cœur.

Suivant la tradition des romans épistolaires, Mme de Marans explique : « Ce manuscrit m'est tombé entre les mains [...] je l'ai traduit moi-même » (p. 213). Les *Lettres d'un Indien* sont un roman épistolaire monodique, ou monophonique, c'est-à-dire que seules les lettres envoyées par le personnage principal composent le récit. Susan Carrell emploie aussi l'expression « type portugais » pour désigner l'ensemble des romans épistolaires féminins constitués uniquement de la correspondance active du héros, en référence aux *Lettres de la religieuse portugaise*, fondatrices du genre<sup>70</sup>. Mme de Marans a lu les grands succès du genre et leurs imitations, comme les *Lettres siamoises*<sup>71</sup>, mais son inspiration principale est probablement le roman de Mme de Graffigny, roman épistolaire monodique aussi, où les thèmes du féminisme et de la remise en cause de la foi s'associent à une critique plus générale des travers de la société française.

Les personnages mis en scène, l'Indien Zurac, esclave en Espagne, et son correspondant, le Maure Zegri, esclave au Portugal, rappellent la mode orientaliste des premières décennies du siècle. Cent récits de voyage en Orient sont publiés entre 1660 et 1740<sup>72</sup>, et Mme de Marans s'est déjà essayée dans son adolescence au conte oriental, avec l'histoire d'Abassa et du vizir Giafar, thème repris par Mlle Fauques en 1753 dans son *Abbassai, histoire orientale*<sup>73</sup>. Comme ses contemporains, Mme de Marans se fascine pour le sérail<sup>74</sup>, qui concentre tous les clichés et les fantasmes européens sur les mœurs « orientales » et sur l'islam. Mme de Marans publie les *Lettres d'un Indien* au

70 Susan Lee Carrell, *Le soliloque de la passion féminine ou le dialogue illusoire*, Tübingen, Narr, 1982, 135 p.

71 Joseph Landon, *Lettres siamoises, ou le Siamois en Europe*, 1751, ouvrage évoqué dans le *Mémorial*, p. 338. Mme de Marans disserte à propos des *Lettres de la religieuse portugaise* dans les *Réflexions*, 1753, p. 17-20.

72 Art. « Orient », François Moureau (dir.), *Dictionnaire des lettres françaises*, op. cit.

73 Mlle Falques, Fauques, ou de Fau(1)que(s) (ca. 1720-1785), est aussi l'auteure de *Contes du sérail, traduits du turc*, 1753.

74 Voir le poème de son frère « La prédestination », recopié dans le *Mémorial* (« Ce Dieu comme nos grands sultans / Dans son sérail passe le temps, / Sans s'embarrasser d'autre chose, / Sur Mahomet il se repose », p. 188-190). Et aussi *Réflexions*, 1754, p. 108-111 (« Touttes réflexions faites, j'aurais été une mauvaise turque »).

début d'un regain d'intérêt pour l'Inde. Dans une lettre de 1759, Voltaire raconte à Mme du Deffand l'histoire d'un *bramin* et d'un jésuite, qu'elle entend de nouveau dans un salon : la mode est relancée<sup>75</sup>. Mme de Marans lit des relations de voyage au Japon, *l'Espion Turc* et elle possède une édition des *Mille et une nuits*<sup>76</sup>, dont le traducteur, Antoine Galland, « traduit également une bonne partie du récit de voyage en Inde de l'historien iranien du XVe siècle Abdel Razzâgh Samarghandî et l'inséra dans sa traduction » des *Mille et une nuits*<sup>77</sup>. C'est par ce récit que Mme de Marans a pu découvrir l'histoire d'Abassa et s'initier au vocabulaire spécifique à l'Inde, ou bien grâce aux articles dédiés dans le *Dictionnaire* de Moréri.

Dans les *Lettres d'un Indien*, les notes de bas de page donnent la définition des termes employés, liés à la religion (le *vertéas* est un moine, le *bramin* un prêtre hindouiste, le *jogue* un moine gyrovague, explique l'auteure), noms propres (on croise le Dalaï Lama, le dieu Brama et Parahram) et des noms liés à l'histoire et la géographie du sous-continent (royaume de Bisnagar, tenu par les descendants du raja Ram-Ras et l'histoire de son règne, évocation du royaume Tangut). Comme l'introduction historique et les notes de bas de page qui ont accompagné la publication des *Lettres portugaises* et *Lettres siamoises*, ces notes permettent de donner une caution culturelle aux lettres de Zurac, elles crédibilisent l'auteure et placent son histoire dans un contexte réaliste. Le récit, qui met en scène des personnages étrangers au lecteur, doit apaiser sa soif d'exotisme. Mme de Marans s'appuie pour cela sur les codes de l'orientalisme, en jouant avec les prénoms de ses personnages et la lettre Z, peu familière en France, qui suffit à créer le dépaysement. Elle inscrit Zurac et Zegri dans la lignée de Zilia des *Lettres péruviennes*, de Nadazir et Abenzalida des *Lettres siamoises*, des Phaza et Azor de Mme de Graffigny<sup>78</sup>.

Dès les années 1740, la mode de l'orientalisme est parodiée dans des écrits érotiques (Crébillon, Diderot) ; afin de ne pas créer de sous-entendu, Mme de Marans fait donc le choix d'un personnage central masculin. Les femmes n'apparaissent

75 *Lettres de Mme du Deffand, 1742-1780*, Paris, Mercure de France, 2002, 981 p.

76 « Nous faisons actuellement une belle lecture ce sont les voyages de Spilberg [...] je suis encore en état de vous régaler de quelques noms japonais, longs comme le bras ; il n'y a rien de si amusant que cela », lettre à Angran du 18 décembre 1754. Dans l'inventaire du château, les *Mille et une nuits* (Antoine Galland (trad.), *Les mille et une nuits contes Arabes*, 1704-1717, 12 vol.) sont répertoriées ainsi : « Contes arabes quatre volumes ». À noter aussi que la lecture de ce recueil, où histoires dans l'histoire s'imbriquent successivement, a pu conduire Mme de Marans à passer outre la structure classique du livre, préface simple et texte principal.

77 <http://www.teheran.ir/spip.php?article14>

78 Mme de Graffigny, *Phaza*, 1753. On peut aussi citer Mme de Puisieux, *Zamor et Almanzine, ou L'inutilité de l'esprit et du bon sens*, 1755, mais la mode continue. En 1771 est créé l'opéra *Zémire et Azor*, dont le livret est dû à Marmontel ; les *Affiches* du Mans publient le 20 mai 1783 des « stances irrégulières à Mme la marquise de B[roc] sous le nom de Zulmé et à Mme de la F. sous celui de Zélis » (Robert Deschamps de La Rivière, « Le théâtre au Mans au XVIIIe s. », *RHAM*, 1900, t. XLVII, p. 121-149 et 232-249).

d'ailleurs quasiment pas dans le roman, c'est le statut d'esclave du héros, Zurac, qui lui servirait de métaphore pour dénoncer la condition des minorités dans la société occidentale, notamment celle des femmes. Pour Antoinette Sol, l'auteure est obligée de passer par le héros exotique, car dans la société française, la situation de celui-ci est la même que celle de la femme auteur, ils sont tous deux en marge<sup>79</sup>. Zurac, esclave Indien en Espagne, décrit et dénonce sa position, en totale dépendance de son maître dom Alphonse, qui ne pense qu'à lui faire renier sa foi pour embrasser le catholicisme. Ce n'est que par la raison que dom Alphonse arrive à ses fins, mais Zurac y gagne tout de même : converti à une foi dite raisonnable et naturelle, il bénéficie de l'éducation des fils de son maître, puis part avec eux et leur précepteur accomplir son grand tour en Italie et en France. Il fait aussi profiter son ami Zegri des libéralités de son maître à son égard, en lui ouvrant la porte de sa nouvelle demeure andalouse, afin qu'il s'y installe une fois marié, ce qui est l'occasion pour Zurac/Mme de Marans de donner son avis sur l'amour et le mariage. Le roman s'achève sur l'annonce que Zegri ne se mariera pas, c'est le triomphe de l'amitié.

Il est rare que les auteures ne mettent en scène que des personnages masculins, ils servent souvent à faire valoir le personnage principal, féminin<sup>80</sup>. De plus, Zurac ne possède pas non plus les caractéristiques ordinaires des personnages féminins de romans, il est contre l'amour et le mariage, et ne s'appuie que sur la raison. Le roman épistolaire d'amour est un genre féminin par excellence ; si, dans les *Lettres d'un Indien*, Mme de Marans n'aborde qu'en passant l'amour, pour se concentrer sur la foi et l'amitié, est-ce pour s'affranchir de cette thématique, auquel son genre la limiterait ? Elle a déjà transformé en avantage l'inconvénient d'être une femme écrivain, forcément à la marge, en faisant de la préface (à la marge du livre) une tribune pour ses réflexions personnelles. Exclue de la scène publique et de la réflexion philosophique à cause de son statut de femme, Mme de Marans renverse la situation habituelle, en faisant de sa marginalité un moyen de se poser comme autorité (morale, étant donné le contenu de ses réflexions) aussi légitime que le serait un homme de lettres, tout comme elle renverse l'importance de la préface et du roman dans le livre. Elle utilise son droit de s'exprimer depuis les marges de la République des Lettres, sans se cantonner aux formes littéraires que la société lui laisse, où elle ne pourrait s'exprimer librement. Dans les *Lettres*, elle prolonge sa démarche en s'emparant donc de thèmes dits masculins, et en les plaçant sous la plume d'un personnage masculin<sup>81</sup>.

---

79 A. Sol, « 'Se répandre en paroles' », art. cit.

80 Katherine Astbury, « La représentation de l'homme dans les contes moraux des femmes écrivains 1750 à 1789 », *French Studies of the Eighteenth and Nineteenth Centuries*, vol. 15 (« Le Mâle en France 1715-1830. Représentations de la masculinité »), Frankfurt am Main, Peter Lang, 2004, p. 123.

81 Antoinette Sol emploie à ce sujet la notion de *transculturation*, ou emploi par des groupes marginaux

Le personnage de Zurac se décrit vif, courageux, imaginatif et curieux ; être sensible, il « déteste l'injustice » (p. 221), refuse que l'on « tyrannise [s]a pensée » (p. 223), car « si [s]on corps est esclave, [s]on âme est indépendante » (p. 225) et il place l'amitié au-dessus de tout. Éduqué et lettré (« Je ne m'attache qu'à ce qui peut m'instruire », p. 282), converti par la raison et la lecture, Zurac pourtant se sent méprisé à cause de son statut. Il est bien un double fictif de l'auteure, qui à travers lui donne à lire son portrait et l'injustice de la place que lui attribue la société. Antoinette Sol pousse plus loin l'analyse, en soulignant que l'auteure joue aussi sur la nature de son écrit, composé uniquement de paratexte : ce sont la préface et les lettres qui servent d'annexe, en attendant le vrai matériel, qu'elle ne publie pas, pour ne pas être cantonnée à jamais dans son rôle d'héroïne féminine, et pour ne pas s'exposer. Ce qui ressort du domaine du privé restera privé et l'emploi de formes littéraires mineures lui sert aussi à se protéger. Cependant, Mme de Marans utilise aussi les *Lettres d'un Indien* pour livrer au public ses réflexions personnelles. Les lettres XI, XIII et XIV reprennent mot pour mot des extraits d'argumentaires tirés du *Mémorial* ou des *Réflexions journalières*, qu'elle n'a pu insérer dans la préface, sur le destin, la tolérance ou encore la physique, pour les raisons établies plus haut. La plume exotique de Zurac cautionne ses prises de position et ses choix de réflexion.

Malgré la promesse de l'auteure (« Si ces premières Lettres vous amusent, on vous donnera les autres », p. 213) et l'avis du libraire placé à la fin de l'ouvrage, annonçant la suite, les *Lettres* sont restées inachevées. Même si elle en avait rédigé la suite, sans doute la réception du livre aurait-elle refroidi Mme de Marans, qui n'a pas jugé utile d'y consacrer une part supplémentaire de son temps.

### **C- La réception de l'ouvrage : même les mauvais livres sont lus**

Pour les Français du XVIIIe siècle, la littérature englobe certainement Voltaire et Rousseau [...] et une multitude d'autres écrivains qui ont totalement disparu de l'histoire littéraire. Leurs œuvres figuraient sur les rayons des bibliothèques à côté de *Candide* et du *Contrat social*. [...] Jusqu'à quel point sont-ils « mauvais » ? Ils constituent de très bonnes lectures aujourd'hui. Qui plus est, s'ils sont étudiés par rapport au système de production et de diffusion des livres, ils offrent la possibilité de relire l'histoire littéraire et de repenser notre conception

---

ou dominés de « matériaux » de la culture dominante. Voir « 'Se répandre en paroles' », art. cit., auquel nous empruntons ces conclusions.

même de la littérature.<sup>82</sup>

Suivons Robert Darnton : dans ce contexte, quel avenir pour les *Pensées errantes* et les *Lettres d'un Indien* après leur parution ? Leur réception par la critique littéraire est très mitigée, ont-elles eu un succès public ?

Dans la presse de 1758 à 1761 ont été relevées trois annonces simples et six critiques plus ou moins développées des *Pensées errantes*, de la phrase laconique de la *Correspondance Littéraire* aux huit pages que leur consacre le *Journal des Dames* ; l'abbé de La Porte fait aussi un compte-rendu de l'ouvrage dans l'*Histoire littéraire des femmes françaises*<sup>83</sup>.

La première remarque des journalistes concerne la forme du livre, composé en fait de deux ouvrages « fort indépendans » (*Trévoux*). C'est, dans le meilleur des cas, une « forme certainement neuve » pour l'*Année Littéraire*, alors que la *Correspondance Littéraire* et *Trévoux* parlent de singularité ou de « petites bizarreries ». Tous s'accordent donc pour remarquer le caractère inhabituel des *Pensées*. De là découle une difficulté pour en définir le genre. Recueil pour *Trévoux* et de La Porte, traité de philosophie morale pour le *Journal des Savants*, en tout cas, la forme de préface ne trompe personne. Le *Journal des Dames* rappelle le « ne vous y fiez pas » qui achève les *Pensées*, il est suivi par les *Annales*, qui pensent que l'*Histoire* annoncée « vraisemblablement ne verra jamais le jour ». Pour *Trévoux* et l'*Année Littéraire*, l'auteur « imagine » et « feint » cette histoire. *Trévoux* regrette même ce choix : « Il falloit tout simplement donner les *Pensées* sans préface », déplore le journal, car ce choix inutile ne fait qu'alourdir un livre déjà bizarre en soi. En voulant camoufler son ouvrage derrière une forme qui ne lui correspond pas, mais plus passe-partout, afin de toucher un lectorat plus nombreux, Mme de Marans a raté son but ; l'originalité de la forme dérange, plus qu'elle n'intrigue.

Tous reconnaissent la diversité du contenu des *Pensées* : théologie, philosophie, morale, critique, latin, goûts, humeurs, disgrâce, foi sont énumérés dans les *Annales* et *Trévoux*, qui classe logiquement l'ouvrage dans la catégorie « *Miscellanei, philologi, polygraphi* » (décembre 1758, t. XL, p. 130). De même, « beaucoup de sujets » selon

82 Robert Darnton, *Gens de lettres, gens du livre*, Paris, Odile Jacob, 1992 [trad.], p. 236.

83 Les trois annonces simples : *Suite de la Clef, ou Journal Historique*, août 1758, p. 125 ; *Bibliothèque des sciences et des Beaux-Arts*, Juillet-Août-septembre 1758, X-1, p. 258 ; *Mercure de France*, octobre 1758, p. 137.

Les sept compte-rendus : *Année Littéraire*, 1758, vol. 4, p. 209-216, lettre du 10 juillet 1758 ; *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, XXVII, p. 115, 15 juillet 1758 ; *Mémoires de Trévoux*, juillet 1758, p. 1907-1911 ; *Journal des Sçavans*, août 1758, p. 572-573 ; *Annales typographiques*, 1760, n°XI, p. 283-284 ; *Journal des Dames*, 1761, p. 178-186 et Joseph de La Porte, *Histoire littéraire des femmes françaises*, Paris, Lacombe, 1769, vol. 4, p. 606-607.

*l'Année littéraire*, ce qui explique le titre de l'ouvrage. Le *Journal des Dames* donne quelques exemples qui attireront les lecteurs : la théorie des climats, les réflexions sur Térence et celles sur les inégalités entre hommes et femmes ; *l'Année Littéraire* préfère citer la critique de Bérénice et des pensées sur le bonheur ou sur la polygamie. Ces sujets sont d'actualité, en donner des extraits oriente donc facilement le lecteur en quête de nouvelles lectures.

Quel jugement portent les journaux sur le travail de Mme de Marans ? Les éloges de son contenu sont assez rares. Le *Journal des Dames*, toujours prompt à saluer l'arrivée d'une nouvelle femme de lettres, se réjouit que l'auteure connaisse « si parfaitement les mœurs des Indes ». Pour le *Journal des Savants*, le fait que la religion soit respectée est à mettre au crédit de l'auteure. Les autres critiques portent un jugement beaucoup plus négatif sur le livre : « La forme est singulière, et le fond détestable », résume la *Correspondance littéraire*. *Trévoux* et *l'Année littéraire* lui reprochent en effet son style, qui, malgré les corrections, est caractérisé par « une assez grande légèreté » et « des façons de parler ridiculement familières », une constante dans l'écriture de Mme de Marans. *Trévoux* rappelle aussi que le roman épistolaire est un cadre « bien usé ». Ainsi, on lui reproche à la fois la trop grande originalité de la préface et le manque d'originalité du roman, la femme auteur ne fait que de mauvais choix. Des réflexions « inutiles » (*Trévoux*), trop « ordinaires » (*Année littéraire*), voire même les deux à la fois pour de La Porte, montrent cependant que l'intérêt des écrits de Mme de Marans pour l'historien est de restituer ce que peut être la pensée banale, le lieu commun ou le cliché au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, en transposant la critique des *Pensées errantes* aux journaux dont elles sont issues. En ce sens, le contenu des journaux de Mme de Marans est probablement représentatif de ce que pouvait être celui des journaux des autres femmes cultivées de l'élite et donc leurs idées et représentations.

Le bilan qu'en tirent les journalistes est donc mitigé. Si l'article dans *Trévoux* finit par une conclusion plutôt positive (« Le tout est [...] beaucoup plus abondant en choses estimables qu'en superfluités »), *l'Année littéraire* conclut par un « en général, il est très médiocre », conforme à l'opinion de La Porte : « Ce livre, tout petit qu'il est, me paraît encore trop grand, pour l'utilité dont il peut être ». La critique qu'en fait chaque journal correspond bien à sa ligne éditoriale : méprisante envers le roman pour la *Correspondance Littéraire*, bien développée et argumentée dans *l'Année Littéraire* et *Trévoux*<sup>84</sup>. Entre 1761 et 1763, c'est Mme de Beaumer qui est à la tête du *Journal des Dames*, elle entend rappeler que les femmes ont autant de talents que les hommes et pour cela elle sélectionne des ouvrages susceptibles de rallier son lectorat à son point de

84 Suzanna Van Dijk, *Traces de femmes, présence féminine dans le journalisme français du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Amsterdam & Maarssen, Holland university press, 1988, 330 p.

vue<sup>85</sup>. En général, les femmes romancières sont reconnues, car ce sont les femmes qui ont les qualités nécessaires pour écrire de bons romans (sensibilité, délicatesse), disent les critiques et théoriciens du XVIIIe siècle. Si les critiques envers les romancières vont du mépris à la condescendance, cette dernière mène donc parfois à la bienveillance. Mme de Marans n'en bénéficie guère, puisque son roman n'aborde pas les sujets propres aux romans féminins, mais ose évoquer des thèmes réservés aux auteurs masculins et aux essais philosophiques et moraux.

Malgré tout, l'auteure n'est pas assimilée à son œuvre et l'éloge de Mme de Marans est quasi général. Seule la *Correspondance Littéraire* utilise l'obscurité de l'auteure comme argument de sa critique : « Je ne connais pas l'auteur de cet ouvrage » introduit et résume le propos lapidaire du journaliste. À l'inverse, le *Journal des Dames*, conscient qu'il s'agit d'un « petit auteur [...] qui vit, dit-on, dans ses terres » (est-ce Hardy qui a donné cette information, ou Mme de Marans directement ?), salue « les traits d'érudition latine », ailleurs dite « sans exemple chez les femmes les plus lettrées », admiration reprise dans les *Annales typographiques*, pour qui cette connaissance du latin « suppose une personne plus instruite que ne le sont la plupart des femmes, & souvent même des hommes qui prennent le titre d'hommes de lettres ». Le même reproche est fait aux hommes de lettres dans l'*Année littéraire*, selon qui l'exemple de Mme de Marans devrait les rendre honteux de ne pas maîtriser le latin. Après sa maîtrise impressionnante du latin, c'est l'esprit de l'auteur qui marque le plus souvent les critiques. Il s'agit d'un défaut pour les *Annales Typographiques*, car elle a « un peu trop couru après l'esprit », défaut fortement nuancé dans *Trévoux* (« Le bon esprit est plus le lot de cette personne que le bel esprit ») et qui n'empêche pas le journaliste de lui avoir trouvé « bien de l'esprit ». Le *Journal des Dames* admire les connaissances scientifiques de Mme de Marans, mais elle représente aussi la « voix de la philosophie » ; pour l'*Année Littéraire*, elle « paroît très sçavante ». L'avis porté sur Mme de Marans permet donc d'en tracer le portrait et d'évaluer l'opinion que pouvaient se faire ses contemporains de cette femme cultivée, chaque journal représentant les partis pris des uns et des autres. Dans *Trévoux* on la suppose une « personne raisonnable, cultivée », « judicieuse » ; l'*Année Littéraire* la juge de « bonne foi » et le journaliste a une « assez bonne opinion d'elle », reconnaissant aussi sa « force d'esprit ». Femme cultivée, parfois plus qu'un homme, dont la raison et le bon esprit complètent le portrait (alors que ce sont les passions et le bel esprit qui sont censés définir les femmes), Mme de Marans apparaît donc comme une femme atypique d'après ces critiques, ce qui ne l'empêche pas d'écrire le plus souvent des banalités.

---

85 *Ibidem*.



Il n'y a pas de sources conservées permettant de mettre en évidence la réaction de l'entourage de Mme de Marans à la publication des *Pensées errantes*, ou la façon dont cette démarche a été reçue. La préface rappelle qu'elle dit n'avoir pris l'avis de personne ; d'ailleurs, dans les lettres qu'elle adresse à Angran (mais conservées jusqu'en 1755 uniquement), aucun projet ressemblant n'est évoqué. Dans les journaux, aucune référence n'est faite à une éventuelle publication, et seules les annotations en marge des réflexions sélectionnées, de A à Z3, difficilement datables, y font directement référence. Dans la correspondance postérieure de Mme de Marans, adressée à sa nièce ou reçue de Saint-Domingue, il n'y a plus aucune raison d'en faire mention, le temps de la publication étant passé depuis longtemps.

Au printemps 1758, Elizabeth Carter publie sa *Vie d'Épictète* à partir de 1031 souscriptions, au total, le tirage s'élève à 1268 copies<sup>86</sup>. Un ouvrage avec un tirage classique de 1500 exemplaires s'écoule en 10 ans<sup>87</sup> mais, faute de chiffres précis, impossible d'établir le débit des *Pensées errantes*, qui ont dû s'écouler au cours de la décennie 1760. Quelle a pu alors être leur diffusion ? Quel en a été le public ? La vente de livres passe en milieu urbain par les libraires, les imprimeurs, les merciers et les porteurs de balles, mais aussi, comme en milieu rural, par des colporteurs plus ou moins autorisés, des revendeurs de livres d'occasion, ou des forains. Modèle urbain qui se diffuse dans les années 1760, le cabinet de lecture loue à la journée, ou même à l'heure, toutes sortes d'ouvrages. Même à tirage restreint, le livre de Mme de Marans peut donc être diffusé et lu partout, peut-être fait-il partie des « quarante-trois volumes de nulle valeur et de différentes matières »<sup>88</sup> inventoriés chez la libraire Renée Diveau du Mans ? Il se trouve tout d'abord dans le catalogue de la librairie Hardy en 1759 et 1760, seules années pour lesquelles un catalogue a été conservé. Les « *Pensées Errantes, avec quelques Lettres d'un Indien*, par Mme de \*\*\*, vol in-12 petit format, 1758 », s'y vendent pour deux livres. Le premier à le lire a donc pu être Hardy lui-même. Cet homme qui semble apprécier les recueils d'anecdotes et de réflexions a dû lire les *Loisirs* du chevalier d'Arcq et le « petit livre broché » de Mme de Bénouville, suggère Daniel Roche<sup>89</sup>.

---

86 Sylvia Harcstark Myers, *The Bluestocking circle : women, friendship, and the life of the mind in eighteenth-century England*, Oxford, Clarendon Press, 1990, p. 168.

87 On considère qu'un bon tirage monte à 2000 exemplaires, mais certains ne dépassent pas les 500 exemplaires. Véronique Sarrazin, « L'auteur éditeur de ses œuvres à la fin du XVIIIe siècle : aspects légaux et économiques », F. Bessire (dir.), *L'écrivain éditeur, op. cit.*, p. 335-361.

88 ADS 4E14/147, inventaire après décès de feu demoiselle Renée Diveau, fille marchande libraire, 10 août 1778.

89 D. Roche, P. Bastien (dir.), *Siméon-Prospère Hardy, Mes loisirs, op. cit.*, p. 27 et note 102 p. 28.

L'Europe française s'étend jusqu'en Pologne et en Russie, où se diffusent les idées et la culture des Lumières (symbolisée par le voyage de Diderot en 1773 à la cour de l'impératrice Catherine II). La noble Wirydianna Fiszerowa (1761-1826) écrit par exemple ses mémoires non en polonais, mais en français<sup>90</sup>. Les élites russes, bilingues, ont elles aussi l'habitude de lire et écrire<sup>91</sup> en français, les livres français font partie de leurs lectures classiques. En 1767, Catherine II elle-même a participé à la traduction russe du *Bélisaire* de Marmontel, les lecteurs étant avides de littérature française. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant de voir une traduction russe des *Pensées errantes* en 1778<sup>92</sup>, des diaristes telles la princesse Natalia Golitsyna (1744-1837) ont pu par exemple trouver dans la lecture de ce livre des échos de leurs propres réflexions. De plus, le bimestriel *La bibliothèque impartiale* signale la présence des *Pensées* dans le catalogue de l'imprimeur-libraire Élie Luzac, à Leyde, et dès septembre 1758, elles sont inventoriées dans le catalogue de la librairie de Marc-Michel Rey à Amsterdam<sup>93</sup>, ce qui leur assure une diffusion à large échelle.

Il y avait à la fin du XVIIIe siècle un exemplaire des *Pensées errantes* dans la bibliothèque du château de La Barre<sup>94</sup>, qui peut avoir été offert par Mme de Marans à son beau-frère de Vanssay ou à son neveu et sa nièce une fois adultes, ou bien qui faisait partie des livres récupérés aux Rouaudières après le décès des Marans, 26 titres de la bibliothèque de La Barre (sur 250) correspondant à ceux de l'inventaire aux Rouaudières de 1755. Pas de traces toutefois de ce livre dans les actes conservés des inventaires et ventes de bibliothèques des amis et voisins de Mme de Marans : ne leur en a-t-elle pas offert d'exemplaires ? Ou bien, la description entière et détaillée d'une bibliothèque étant moins la règle que l'exception, les *Pensées* sont-elles classées par les notaires parmi les volumes de peu de valeur, qu'il est inutile de détailler ? Les échecs discrets n'ont pas d'histoire, et le livre de Mme de Marans passe quasiment inaperçu. Cependant, avec environ 50 000 lecteurs actifs et dix fois plus de potentiels selon Daniel Roche, la seconde moitié du siècle a pu fournir à Mme de Marans tout un

90 Agnieszka Jakuboszczak, « Entre discours et réalité : l'éducation des aristocrates polonaises », I. Brouard-Arends, M.-E. Plagnol-Diéval (dir), *Femmes éducatrices au siècle des Lumières*, op. cit., p. 365-377.

91 Voir les travaux d'Elena Gretchanaïa sur les écrits personnels de femmes russes de la fin du XVIIIe et début du XIXe siècles, nous citons par exemple « Les écrits autobiographiques des femmes russes du XVIIIe siècle rédigés en français », *Dix-huitième siècle*, 2004, n° 36, p. 131-154.

92 Traduction évoquée par Elena Gretchanaïa, « 'Nous voudrions que les femmes s'occupent de la littérature' : traductions de romancières françaises en Russie autour de 1800 », Anke Gilleir, Alicia C. Montoya, Suzan van Dijk (éd.), *Women Writing Back, Writing Women Back : Transnational Perspectives from the late Middle Ages to the dawn of the modern era*, Leiden, Boston, Brill, 2010, p. 354.

93 *Bibliothèque impartiale pour les mois de septembre et octobre 1758*, t. XVIII, 2e partie, Gottingen, Leyde, Élie Luzac ; et *Le journal des sçavans, combiné avec les mémoires de Trévoux*, t. XXXVIII, septembre 1758, p. 235.

94 ADS 4E50/628, inventaire après décès de Charles de Vanssay, 14 novembre 1792.

lectorat invisible pour l'historien. La forme et le contenu de l'ouvrage a pu accroître la taille de son public potentiel, les *Pensées errantes* pouvant satisfaire à la fois le goût des lecteurs pour l'exotisme, pour les romans épistolaires ou encore pour les réflexions morales teintées de philosophie.

Après la publication de la *Vie d'Épictète*, Elizabeth Carter ne publie plus que des poèmes, la publication ne l'a pas lancée dans une carrière. De plus, la peur de la publicité et la volonté de rester isolée, afin de pratiquer la vertu et la piété, l'ont éloignée de la République des Lettres<sup>95</sup>. Des raisons équivalentes ont pu conduire Mme de Marans à ne pas renouveler l'expérience, en plus de la réception plutôt mitigée de son ouvrage. C'est ainsi qu'elle fait partie, sous le nom de Bénouville, des 235 femmes auteurs du XVIIIe siècle recensées par Adeline Gargam et dites écrivaines occasionnelles ponctuelles<sup>96</sup>. L'entourage de Mme de Marans, semble-t-il peu réceptif à ses prétentions intellectuelles, n'a pas dû l'encourager à renouveler ce coup d'essai. Celui-ci n'a servi qu'à enrichir d'un petit ouvrage de réflexions supplémentaire le riche corpus des écrits de petits auteurs secondaires, en marge de la République des Lettres, dans laquelle la place des grands noms ne laisse qu'un champ restreint aux auteurs n'appartenant pas clairement à un réseau d'hommes de lettres.



---

95 S. Harestark Myers, *The Bluestocking circle*, *op. cit.*, p. 176.

96 Ce qui représente quasiment la moitié du corpus des auteures mobilisé pour sa thèse (44,4%) : A. Gargam, *Les femmes savantes et cultivées*, *op. cit.*, p. 163.

Pour finir, quels sont les apports de la sociologie des textes et ceux d'une étude des supports à l'analyse d'un écrit du for privé ? La forme affecte le fond : la description des manuscrits, grâce aux méthodes de la codicologie, met bien en évidence que pour Mme de Marans le journal est personnel, et sa pratique, quotidienne. C'est un objet familier, dont l'usage évolue vers une plus grande introspection, alors que la diariste cherche sa place dans la société. Célibataire, elle se tourne vers l'étude pour s'occuper, consciente qu'en tant que femme elle a peu d'options devant elle. Après son mariage tardif, l'indifférence de son mari ainsi que le fait de ne pas avoir d'enfants lui laissent sans doute l'occasion de poursuivre et même d'enrichir sa réflexion. Les outils de la codicologie et une analyse littéraire mettent aussi en avant la grande maîtrise par la diariste de l'écrit et de l'imprimé. Ses journaux empruntent leur apparence au livre pour finalement en devenir un, son écriture est aisée, son expression joue sur tous les registres ; c'est bien une femme de l'écrit, ce qui est rare avant la seconde moitié du siècle.

Quels enseignements tirer de la publication des réflexions personnelles de Mme de Marans sous la forme inhabituelle des *Pensées errantes* ? L'originalité de sa pensée transparait à travers la forme hybride du livre, mais pourquoi cette démarche ? Est-ce un essai, pour voir si une carrière dans les lettres peut être envisagée, ou bien un simple caprice assouvi ? Mme de Marans a-t-elle l'ambition de marquer la République des Lettres de son empreinte<sup>97</sup> (mais tout en restant dans l'anonymat, ce qui, on l'a vu, n'est pas contradictoire) ? Son livre a probablement eu peu de succès, après cette parenthèse elle se replie alors sur l'écriture en son for privé, confortée dans son choix de la solitude, imposé malgré tout par son statut (marginal ?) de petite châtelaine cultivée. Les *Pensées errantes* permettent en tout cas d'enrichir le portrait de Mme de Marans telle qu'elle se voit. D'une part, à travers celui de l'Indien Zurac, personnage éclairé mais marginal et malheureux, tiraillé entre ses croyances et celles que la société lui impose. D'autre part, à travers l'image qu'en donnent les critiques littéraires, qui probablement reflète la vision que porte l'élite cultivée sur cette figure de femme éclairée. La diariste a peut-être lu quelques-unes de ces critiques, qui ont pu conforter son opinion d'elle-même.

Mme de Marans a la culture de l'imprimé, elle en maîtrise les codes, comme le montrent la mise en page de ses journaux personnels et son choix de la publication. Elle possède un goût indéniable pour la lecture et l'écriture. À défaut d'être une femme de lettres, c'est une femme de la lettre, une femme de livres, éclairée : comment a-t-elle

---

97 Entre 12 et 16 ans, « j'espérais bien enrichir la littérature de quelque chose de ma façon et j'attendais la maturité de l'âge, pour produire mon premier chef-d'œuvre », se souvient-elle dans le *Mémorial* (p. 205).

acquis cette culture ? Par quels moyens ?



## CHAPITRE 2.

### COMMENT LES SAVOIRS VIENNENT AUX FEMMES

Que Mme de Marans ait tenu un journal personnel tout au long de sa vie – ou presque – en fait une femme hors normes, qui pourrait difficilement être représentative du reste des femmes de la petite noblesse rurale. Cette pratique du journal, elle la doit probablement à l'éducation qu'elle a reçue. Cela veut-il pour autant dire que son éducation sort de l'ordinaire ? Aujourd'hui encore, l'éducation des filles à l'époque moderne reste un vaste champ de recherches, grevé par la grande diversité des situations et le manque de sources dès que l'on s'éloigne des villes, de la grande noblesse, ou des cas de femmes célèbres, auteures, « femmes de », ou « filles de ». Les écrits de Mme de Marans, ainsi que les lettres que son frère et sa belle-sœur envoient de Saint-Domingue pour suivre l'éducation de Pascalitte, participent à la connaissance des modalités de l'instruction des filles de la petite noblesse. L'éducation sera en effet définie ici comme « le soin qu'on prend de l'instruction des enfans »<sup>1</sup>, réduit à l'inculcation de savoirs au cours de la vie, car pour les valeurs, la formation de l'esprit et de la personnalité, elle se dévoileront sous les prises de position de Mme de Marans en matière de morale et de philosophie, dans les chapitres suivants.

« Les enfans de Mme Edme, devenue Mme de Mauge ont reçus une bonne éducation », dit au XIXe siècle Pascalitte de Vanssay, auteure de notes sur la famille Edme<sup>2</sup>. Cette précision, amenée pour souligner le caractère exceptionnel de cette éducation, implique que la jeune Henriette Edme a bénéficié de cette bonne éducation. Ses frères et elle n'ont peut-être pas appris les mêmes choses, mais ils ont été élevés dans le même état d'esprit. Pour Mme de Marans et M. des Rouaudières, son frère,

---

1 Si le *Dictionnaire de l'Académie*, dans sa 4e édition (1762), donne la définition suivante de l'éducation : « Le soin qu'on prend de l'instruction des enfans, soit en ce qui regarde les exercices de l'esprit, soit en ce qui regarde les exercices du corps, & principalement en ce qui regarde les mœurs », l'instruction est définie comme synonyme d'éducation.

2 ADS 1Mi3 R21 et R23. À l'inverse, dans le compte de tutelle rendu par Nicole Picquenot, veuve de René-Jean Edme, à l'occasion de son remariage, la belle-sœur de Mme de Marans indique que le non versement de rentes qui lui étaient dues, « ce qui est censé être revenu auxd. enfans mineurs [dont deux filles, Jeanne Émilie et Adélaïde Alexandrine] [...] a suffi à peine à l'éducation desd. enfans » (ADS 4E50/497, compte de tutelle des enfans mineurs de M. Edme rendu par la dame leur mère à M. de Marans leur nouveau tuteur, 25 mars 1758).

l'éducation est essentielle pour les filles de l'élite, conviction qu'ils tenteront de transmettre à Pascalitte<sup>3</sup>. L'on considère que la première moitié du siècle est encore influencée par les théories éducatives du XVIIe siècle, où la formation intellectuelle de la fille se réduit à la portion congrue. À partir des années 1760, la réflexion sur le contenu, les modalités et les finalités de l'éducation des filles devient un sujet d'actualité et un enjeu de prestige social, accentués par le débat que provoque l'*Émile* de Rousseau (1762)<sup>4</sup>. On peut donc comparer l'éducation reçue par Mme de Marans à celle qu'elle délivre trente ans plus tard à sa nièce, envoyée en métropole par ses parents, désireux de lui procurer une bonne éducation<sup>5</sup> : y a-t-il une transmission du savoir d'une génération à l'autre ?

Dans la lignée des travaux sur l'histoire de l'enseignement et de l'éducation<sup>6</sup>, les recherches sur l'histoire de l'éducation des filles sont à la fois nombreuses et limitées<sup>7</sup>. Un article de Rebecca Rogers<sup>8</sup> fait utilement le point sur le sujet, en rappelant la place importante qu'occupent dans l'historiographie – avant les travaux de Françoise Mayeur<sup>9</sup>, renouvelant l'approche historique –, les grands théoriciens de l'éducation des filles (tels Fénelon, Maintenon, Fleury, Rousseau, Laclos ou Genlis), l'enseignement délivré par les couvents, et les exemples de femmes célèbres. À partir des années 1970, les travaux des historiens de l'éducation s'insèrent dans les études sur l'histoire de la famille, du genre, ou se penchent sur l'éducation des filles au quotidien<sup>10</sup>. Philippe Lejeune, Guyonne Leduc ou Linda Timmermans ont de plus ouvert le sujet à la

3 À titre d'exemple, cette lettre de M. des Rouaudières à sa fille Pascalitte : « La raison est perfectionnée par la culture de l'esprit », 20 mai 1780.

4 Entre 1751 et 1759, paraissent 51 ouvrages sur l'éducation des filles, 161 entre 1760 et 1790, d'après Bernard Bodinier, Martine Gest, Marie-Françoise Lemonnier-Delpy, Paul Pasteur, *Genre et éducation, former, se former, être formée au féminin*, PURH, 2009, 546 p.

5 « Les femmes créoles ne reçoivent aucune éducation à Saint-Domingue », dit Moreau de Saint-Méry dans sa *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'isle Saint-Domingue*, Paris, T. Morgand, 1875 (2e éd.), 2 vol., p. 25.

6 Louis-Henri Parias (dir.), *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, Paris, Labat, 1981-1982, 4 vol.. Voir notamment le vol. 2 : François Lebrun, Marc Venard, Jean Quéniart (dir.), *De Gutenberg aux Lumières, 1480-1789*.

7 Une recherche par mots-clés sur le catalogue du Sudoc donne seulement 33 résultats à la combinaison « éducation des femmes 18e siècle France ».

8 Rebecca Rogers, « L'éducation des filles : un siècle et demi d'historiographie », *Histoire de l'éducation*, 3/2007, n°115-116, p. 37-79. Voir aussi Vincent Alamercury, « L'historiographie française de l'éducation. Essai de cartographie de ses objets et de ses auteurs », *Histoire de l'éducation*, 1/2008, n°117, p. 97-116.

9 Françoise Mayeur, *L'enseignement secondaire des jeunes filles : 1867-1924*, Thèse de doctorat sous la direction de Louis Girard, Paris IV, 1975, 2 vol. À titre d'exemple, deux ouvrages anciens : Paul Rousselot, *Histoire de l'éducation des femmes en France*, Paris, Didier, 1883, 2 vol. ; et Octave Gréard, *L'Éducation des femmes par les femmes*, Paris, Hachette, 1893.

10 Philippe Ariès, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Plon, 1960, 503 p. ; Cahier spécial « Éducation des filles, enseignement des femmes : XVIIIe-XXe siècles », *Pénélope*, n°2, 1980, coordonné par Geneviève Fraisse ; Martine Sonnet, *L'éducation des filles au temps des Lumières*, Paris, Cerf, 2011 (1e éd. 1987), 356 p. ; Georges Duby, Michelle Perrot, *Histoire des femmes en Occident*, Paris, Plon, 1991, 4 vol. ; Dominique Picco, *Les demoiselles de Saint-Cyr (1686-1793)*, Thèse de doctorat sous la direction de Daniel Roche, Paris I, 1999, 3 vol.



transdisciplinarité et aux comparaisons transnationales<sup>11</sup>, étendant ce champ des possibles dans lequel la microhistoire et les écrits du for privé occupent une place essentielle, en tant que laboratoire des théories émises, et apport de sources au plus près du vécu<sup>12</sup>.

L'instruction reçue pendant l'enfance conditionne en partie seulement le bagage culturel d'un individu. Sa seule analyse est insuffisante pour dresser un portrait des voies d'accès des femmes à la culture au XVIIIe siècle : pour les femmes, la formation au savoir tout au long de la vie est au moins aussi essentielle, notamment *via* les pratiques de sociabilité des élites provinciales et l'instruction par soi-même, en autodidacte.

## I- Instruire les filles des Rouaudières : deux modèles pour deux enjeux différents

Les théoriciens de l'époque moderne qui s'intéressent à l'éducation des filles proposent tous un modèle qui se voudrait le mieux adapté aux besoins de la société, mais qui cache la diversité des situations rencontrées au sein des familles. Hors de tout cadre imposé, l'éducation de chaque fille est un cas particulier, qui dépend autant des conseils des pédagogues que des contraintes spécifiques au milieu dans lequel elle est délivrée. De plus, les acteurs, les modalités, le cadre ou même le contenu de cette éducation sont sujets à varier au cours de la période qui lui est consacrée. Par conséquent, même le terme éducation, toujours donné au singulier, ne peut restituer la réalité plurielle de cette période d'apprentissage.

Le but n'est pas d'évoquer ici l'opinion de Mme de Marans sur l'éducation des

11 Philippe Lejeune, *Le moi des demoiselles*, Paris, Seuil, 1993, 454 p. ; Guyonne Leduc, *L'éducation des femmes en Europe et en Amérique du Nord de la Renaissance à 1848*, Paris, L'Harmattan, 1997, 525 p. ; Linda Timmermans, *L'accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, Paris, Honoré Champion, 2005, 967 p. ; Francine Wild et Danielle Morali (prés.), *De l'instruction des filles dans l'Europe des XVIe et XVIIe siècles*, Nancy, Groupe XVIe-XVIIe siècles en Europe, Université Nancy 2, 2006, 151 p.

12 Jean-Marie Goulemot, *Mémoires de Valentin Jamerey-Duval. Enfances et éducation d'un paysan au XVIIIe siècle*, Paris, Le Sycomore, 1981, 422 p. ; Ariane Baggerman et Rudolf Dekker, « Sensibilité et éducation d'un enfant à l'époque batave. Le journal intime d'Otto Van Eck (1791-1796) », *Annales historiques de la Révolution française*, 2001, n°4, p. 129-139 ; ou, côté enseignant : Jacques Bernet (prés.), *Journal d'un maître d'école d'Île-de-France (1771-1792)*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 2000, 281 p.

filles, qui sert son argumentaire pour la défense des femmes, mais plutôt le contenu des éducations qu'elle a reçues, étant enfant, adolescente ou adulte, à comparer au contenu de l'éducation qu'elle délivre plus tard à sa nièce Pascalitte. Nous insistons ici sur le concept de réception, n'évoquant que les savoirs qui ont été délivrés par d'autres à la diariste, c'est-à-dire ce que la société estime qu'elle peut acquérir sans remettre en cause la place des filles en son sein. Cependant, il est parfois difficile de distinguer les apports de l'éducation reçue par Mme de Marans de ce que lui ont apporté ses lectures, car en général elle ne précise pas si ses choix sont faits en toute liberté, ou suite au conseil d'un proche, qui se ferait ainsi mentor.

Pour cela, il convient de replacer le cas de Mme de Marans dans son contexte : en province, dans la première moitié du siècle, quels sont les choix des familles de l'élite, regardant l'éducation de leurs enfants ? Le manque d'intérêt pour l'éducation des filles laisse peu d'options aux parents soucieux de leur fournir une éducation de qualité, et l'offre éducative dans le Bas-Vendômois se révèle particulièrement faible. Les deux parcours prétendus classiques : à la maison ou au couvent, que n'illustrent qu'en partie Mme de Marans et, plus tard, Pascalitte, dépendent aussi de l'aisance financière de la famille.

## **A- Où éduquer sa fille ? Intérêt et investissement des familles**

### **1) L'éducation des filles du Bas-Vendômois**

Les recherches sur l'éducation des filles en province sont limitées par la rareté des sources. Faute d'établissements ou d'autres structures d'encadrement, les traces laissées dépendent des trouvailles dans les fonds d'archives, notamment des témoignages individuels. De plus, l'historien est tributaire de la vision parisiano-centrée de la majorité des sources étudiées, offrant une vision floue et dépréciative de la province, considérée comme un espace uniformément en retard. Mme de Puisieux considère ainsi qu'en province « l'éducation est à peu près la même pour toutes les filles »<sup>13</sup>.

Quelques exemples, ponctuels, montrent des membres de l'élite fondant des établissements pour l'éducation des filles, comme le fait le conseiller au Parlement

---

13 Mme de Puisieux, *Conseils à une amie*, 1750, p. 158.

Baudon de Neuville<sup>14</sup>. Dans le Bas-Vendômois, les travaux, certes anciens, de l'abbé Métais sur les écoles de fondation des vallées du Loir et de la Braye, ou de l'abbé Froger sur les écoles de Sargé-sur-Braye, au sud de Cormenon, montrent que ce type de fondation est rare<sup>15</sup>, alors que la tendance générale dans le Maine est à la fondation d'école de filles dans les paroisses<sup>16</sup>.

Dans une certaine mesure, on peut voir que l'entourage de Mme de Marans s'intéresse à l'éducation des filles, car ce sont des membres de familles appartenant à son réseau de sociabilité qui sont à l'origine de certaines de ces fondations d'écoles. Entre 1650 et 1750, elles sont surtout le fait de seigneurs et curés de paroisse, davantage teintées de paternalisme envers la population locale que d'un réel intérêt pour l'instruction des filles. La région est d'ailleurs peu alphabétisée, si l'on se fie aux signatures sur les registres paroissiaux, mais, on le sait, les résultats amenés par cette méthode ne permettent pas d'offrir de réponse réellement fiable à cette question. Dans le Bas-Vendômois, 22% des hommes signent leur acte de mariage, et 10% des femmes, mais dans la partie rurale du canton de Mondoubleau, les femmes sont capables de signer presque autant que les hommes<sup>17</sup>. Alors que, parmi les pratiques charitables des élites, il existe plusieurs actes de donations fondant des écoles pour garçons<sup>18</sup>, les créations d'écoles pour filles sont plus ponctuelles<sup>19</sup>. On sait qu'il en existe à Choue, Sargé-sur-Braye et à Épuisay, paroisses dans lesquelles il existe déjà des écoles pour garçons<sup>20</sup>. Ces fondations sont à l'initiative de familles proches de celle de Mme de Marans : les seigneurs de La Fredonnière (les Coutances), des Radrets (qui appartient

---

14 François Bluche, *Les magistrats du Parlement de Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Belles Lettres, 1960, p. 150.

15 abbé Charles Métais, *Les petites écoles à Vendôme et dans le Vendômois*, Vendôme, Ripe, 1886, 104 p. ; abbé Louis Froger, « Les écoles de Saint-Cyr de Sargé », *BSAV*, 1881, p. 98-112.

16 314 écoles de filles (325 pour les garçons) dans les 711 paroisses de Sarthe et Mayenne selon André Bouton, *Le Maine, histoire économique et sociale, XVIIe et XVIIIe siècles*, Le Mans, A. Bouton, 1974, 661 p.

17 Jean Vassort, « L'enseignement primaire en Vendômois à l'époque de la Révolution », *BSAV*, 1977, p. 49-88.

18 Par exemple : donation en 1743 de « René Le Comte, prêtre de l'Oratoire, demeurant à Notre-Dame des Ardilliers [...] à l'Hôtel-Dieu de Mondoubleau, de plusieurs sommes d'argent dont l'une est spécialement affectée à la rétribution d'un maître d'école qui sera chargé d'enseigner dans ledit hôpital à dix pauvres garçons dudit Mondoubleau, depuis l'âge de 8 ans jusqu'à 12 ans, les prières, le catéchisme, la lecture, et l'écriture », ADS B1211 (1743-f°43).

François Le Boulz, beau-frère de Louis-Élie de Coutances, lègue à sa sœur tous ses biens et 30 000 livres si elle meurt sans enfants, dont 3000 pour l'école des garçons du Temple (dans Philippe Poulteau, « Sur les petites écoles des environs de Mondoubleau avant la Révolution », *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1958, p. 26-32).

19 ADL&C 4H-Dépôt H/1, expédition de l'acte portant donation à l'Hôtel-Dieu de Mondoubleau par les frères Lecomte d'une somme de 1600 livres pour l'établissement d'une seconde école de charité destinée à dix pauvres filles (16 juin 1745) ; règlements qui doivent être observés dans l'école de charité établie dans l'Hôtel-Dieu de Mondoubleau pour dix pauvres filles de la paroisse (22 juin 1745).

20 P. Poulteau, « Sur les petites écoles des environs de Mondoubleau avant la Révolution », art. cit.

successivement au XVIIIe siècle aux La Poplinière, aux Langeois, puis à la famille Mirleau de Neuville), de Choue (les Angran d'Allerai), mais aussi les familles Querhoent (possessionnée entre autres à Savigny-sur-Braye) et Salmon de Courtambly (seigneurs d'Épuisay)<sup>21</sup>. Un collège pour filles est signalé en 1751 à Savigny-sur-Braye, à la nomination des seigneurs des Pâtis, la famille du Lac, mentionnée elle aussi dans la correspondance de Mme de Marans<sup>22</sup>. À Choue, Épuisay et Souday, des sœurs sont installées par les notables, pour s'occuper des malades et de l'instruction des filles, fait peu fréquent dans les décisions des communautés d'habitants d'après Jean Vassort. Les deux sœurs de la charité installées à Souday et Glatigny doivent ainsi apprendre à lire, écrire et compter, et enseigner le catéchisme « à toutes les filles » de la paroisse<sup>23</sup>, mais hors des écoles de fondation, rien n'est fait pour elles, l'instruction des filles dépend donc de l'intérêt du seigneur ou des élites locales. Le cahier de doléances de Conflans-sur-Anille déplore ainsi en 1789 la situation des « enfants dont l'éducation est négligée [...] n'ayant nulle fondation »<sup>24</sup> : les Vanssay successifs, soucieux du prestige de leur famille et désireux de donner une éducation convenable à ses membres féminins, ne se sentent en revanche pas concernés par l'instruction des filles de leur paroisse. De même à Rahay, paroisse du beau-père de Mme de Marans<sup>25</sup>. C'est l'éducation religieuse des enfants du peuple qui intéresse surtout les élites, peut-être par inspiration janséniste : Mme Angran, mère de l'ami de Mme de Marans, donne ainsi une dizaine de livres de piété au curé de Saint-Agil « pour en faire la distribution aux enfans de cette p[aroi]ss[e] »<sup>26</sup>. Toujours selon Jean Vassort, ces fondations pallient une solidarité

21 Pour plus de détails sur ces familiers de Mme de Marans, nous renvoyons à l'index des familles.

22 Art. « Savigny-sur-Braye », Raoul de Saint-Venant, *Dictionnaire topographique, historique et bibliographique du Vendômois*, Blois, Migault, 1912-1917, 4 vol.

23 Christiane Deluz (dir.), *Blois, un diocèse, une histoire. Histoire des chrétiens du Loir-et-Cher*, Blois, Association du Tricentenaire du Diocèse de Blois, 1996, p. 122-123.

24 Cité par Jean-Paul Frantz, *Notables et société à Saint-Calais de l'Ancien-Régime à la IIe République (1787-1848)*, Thèse de Doctorat sous la direction de J.-M. Constant, Université du Maine, 1991, 2 vol., p. 211.

25 « Il seroit à désirer qu'il y eut aussi une institutrice pour les filles », déplore l'abbé Pierre-Louis Marchand, responsable de la maison d'éducation de Rahay et auteur en l'an XII (1803-1804) d'un mémoire sur les communes de Rahay et de Valennes (ADS 7J 41).

26 « Laquelle distribution n'a point été exécutée », c'est pourquoi ces livres se retrouvent dans l'inventaire après décès de Louis-François Vaudecranne curé de Saint-Agil, 10 septembre 1751 (ADL&C 3E52/181). On peut comparer l'initiative de Mme Agran, mère d'un conseiller au Parlement exilé en 1753-1754, à celle de Mme Jogues, dont la fille épouse en 1754 l'ami et confrère de Louis Angran, Robert de Saint-Vincent, janséniste en exil aussi. Autour d'Orléans, dans la Beauce et le Gâtinais, « elle s'occupa très utilement d'établir [...] des écoles chrétiennes à la tête desquelles elle plaçait des filles pieuses qui au moyen d'un revenu médiocre pussent élever les filles des campagnes et des petites villes dans des principes de modestie, de sagesse et d'économie. [...] Le plus grand nombre [...] formait dans les villages [...] une pépinière de mères de famille bien élevées qui étaient l'exemple et l'édification de leur canton » (« Mémoire pour sa femme », dans Monique Cottret, Valérie Guittienne-Murger, Nicolas Lyon-Caen (éd.), *Un magistrat janséniste des Lumières à l'Émigration : Pierre-Augustin Robert de Saint-Vincent*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2012, p. 481).

paroissiale peu prononcée. Elles sont en général à destination des enfants pauvres, les écoles sont alors gratuites, comme c'est le cas à Choue pour les filles<sup>27</sup>. En 1763, à Sargé, apprendre à lire, écrire, et les rudiments de la grammaire est gratuit. À Troo, c'est l'assemblée des habitants qui décide en 1778 de nommer un maître pour enseigner l'arithmétique, à écrire, à lire le français et le latin<sup>28</sup>.

Ainsi, si la situation n'est pas idéale en France pour les demoiselles de l'élite, elle est encore plus fragile pour les jeunes filles des milieux populaires. Pendant la période révolutionnaire, les écoles sont toujours rares dans le Bas-Vendômois, non par désintérêt de la population, mais plutôt à cause des difficultés d'application. Dispersion de l'habitat, mauvais état des routes, travail des enfants, pauvreté, mais aussi les problèmes de recrutement des maîtres, une certaine réaction contre l'enseignement républicain, comme un désintérêt pour la culture écrite sont mis en évidence par Jean Vassort. Ainsi, à Mondoubleau, seul un quart des filles qui devraient l'être sont scolarisées<sup>29</sup>. Dans le diocèse de Blois, il n'existe pas à la campagne d'établissement important pour éduquer les filles avant les années 1840<sup>30</sup>.

Pour les garçons des élites, il existe deux établissements prestigieux dans la région : le collège des Jésuites de La Flèche (1604) et celui des Oratoriens de Vendôme, le plus proche, fondé en 1623, après l'ouverture d'un collège jésuite à Blois. Les cousins de Pascalitte (puis ses fils) sont envoyés de Saint-Domingue à Vendôme, ce qui leur permet, durant les périodes de vacances, de séjourner chez Mme de Marans<sup>31</sup> ; d'autres colons envoient leurs enfants au collège de Vendôme<sup>32</sup>. D'après un rapport du chevalier Reynaud, en 1787, 64,5% des élèves du collège sont issus de la noblesse, on y trouve aussi des enfants de la bourgeoisie modeste de Vendôme, qui profite de la proximité de l'établissement<sup>33</sup>. Pour les filles, le choix d'une institution est plus délicat. On trouve moins – voire pas du tout – de grands établissements dans la région, mais selon le curé de Sainte-Suzanne (Bas-Maine), « les femmes au-dessus du commun » sont « élevées presque toutes dans des communautés religieuses »<sup>34</sup>. À Vendôme, il existe deux maisons, celle dite collège des Ursulines établi en 1632, le pendant féminin

---

27 Jean Vassort, *Une société provinciale face à son devenir : le Vendômois aux XVIIIe et XIXe siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, 560 p.

28 *Ibidem*, p. 378-379.

29 Jean Vassort, « L'enseignement primaire en Vendômois à l'époque de la Révolution », art. cit.

30 40 établissements féminins sont connus en 1849, Christiane Deluz (dir.), *Blois, un diocèse, une histoire*, op. cit., p. 124.

31 Lettres de Mme des Rouaudières des 30 août 1774, janvier 1775 et 7 janvier 1777.

32 Lettre de Mme des Rouaudières du 30 août 1774.

33 Jean Vassort, *Une société provinciale face à son devenir*, op. cit.

34 Témoignage du curé Ducastel, en 1771, cité par Guy-Marie Oury, « Le siècle des Lumières », *Histoire religieuse du Maine*, [s. l.], Normand & Cie, [s. d.], p. 144.

et gratuit, des Oratoriens, et celle du Calvaire. Les deux établissements accueillent les filles de l'élite locale, parmi les religieuses des Ursulines se trouvent deux Salmon du Châtelier (une famille que fréquente Mme de Marans), dont l'une est supérieure du couvent dans la première moitié du siècle. Là, les jeunes personnes reçoivent une éducation convenable à leur sexe et à leur avenir : les maîtresses enseignent le catéchisme et la morale, la lecture, l'écriture, l'arithmétique et les travaux d'aiguille<sup>35</sup>. À Blois, les établissements sont plus nombreux : Ursulines (1624), Carmel, Visitation (1625) et Véroniques accueillent et instruisent les filles de l'élite, mais les cousines de Saint-Domingue de Pascalitte sont envoyées dans deux villes où l'offre est plus étoffée, Nantes et Bordeaux, mais dans ce cas, la question de la rentabilité de les placer dans un grand établissement se pose pour les parents. Autant il leur paraît intéressant que les garçons reçoivent une bonne éducation, autant on s'interroge sur l'utilité qu'en auront les filles une fois adultes.

Les familles avec lesquelles Mme de Marans est en contact régulier ont-elles, comme les Vanssay, ce même souci de fournir à leurs filles une bonne éducation ? Lors de la vente des meubles du château de Courtamblay en 1792, possession d'une autre branche de la famille de Salmon, sont inventoriés « dans la chambre de mesdemoiselles », plus de soixante volumes dans une commode, parmi lesquels « huit volumes qui sont le recueil des *Lettres* de madame de Sévigné, six volumes du *Théâtre d'éducation à l'usage des jeunes personnes*, [...] deux autres volumes intitulés *L'étude des Delles* un autre volume intitulé *Le mantor des enfans* »<sup>36</sup>, mais aussi des ouvrages de piété et d'histoire<sup>37</sup>. À partir de la seconde moitié du XVIIIe siècle, la vision de ce que doit être l'éducation évolue chez les élites éclairées : elle n'a plus seulement pour but de préparer l'enfant à sa future condition, c'est-à-dire pour les filles à devenir de bonnes maîtresses de maison, des femmes d'intérieur au service de l'homme. Une bonne éducation doit permettre, conformément à l'esprit des Lumières, d'ouvrir au monde, de former un être humain accompli et heureux. Toutefois, puisque les femmes, comme le rappelle Jean-Jacques Rousseau, sont naturellement dépendantes et inférieures à l'homme, la jeune fille, pour être heureuse et accomplie, n'a besoin de savoir que ce qui lui sera nécessaire dans sa vie de notable mais éternelle subordonnée. Sévigné reste la

35 Même enseignement aux Ursulines de Blois, fondées en 1624 ; au début du XIXe siècle, les Filles du Calvaire de Vendôme enseignent en sus la géographie (Christiane Deluz (dir.), *Blois, un diocèse, une histoire*, op. cit.). Pour comparaison, voir aussi Guy-Marie Oury, « La formation donnée par les Ursulines du Mans à la fin de l'Ancien Régime », *PM*, 78, 1976, p. 124-132.

36 *Recueil des lettres de madame la marquise de Sévigné, a madame la comtesse de Grignan, sa fille*, Paris, par la Compagnie des libraires, 8 vol. in-12, 1774, ou l'édition de 1784 en 10 vol. ; Mme de Genlis, *Théâtre à l'usage des jeunes personnes*, 1779, qui se retrouve aussi dans la bibliothèque du château de La Barre ; abbé Joseph Reyre, *Le Mentor des enfans, recueil d'instructions, de traits d'histoire et de fables nouvelles propres à former le cœur et l'esprit des enfans*, Paris, Berton, 1786.

37 ADL&C 3E57/666, Vente des meubles du château de Courtamblay, 10 octobre 1792.

référence pour ces élites chez qui l'épistolaire est élevé au rang d'art ; l'histoire et la littérature permettent d'acquérir une solide culture générale, utile lors des conversations ; les nouveaux traités pédagogiques que l'on retrouve chez les Courtambloy montrent la pénétration de ce nouveau discours philosophique sur l'éducation. Pierre-Nicolas Anjubaut, qui s'est occupé pour son beau-frère l'avocat Mony de l'achat du château de Coulonge après la mort de M. de Moges, le beau-père de Mme de Marans, possède dans sa bibliothèque des *Explications d'un père à sa fille sur l'Histoire de France*<sup>38</sup>. Cependant, si Mme de Marans a lu l'*Émile*, si son frère vante dans ses lettres l'« éloquent et subtil discoureur » qu'est Jean-Jacques (17 juillet 1781), les inventaires dressés en fin de période dans l'entourage de Mme de Marans ne révèlent pas la présence du célèbre traité d'éducation interdit. Les élites vendômoises s'intéressent-elles peu aux débats sur l'éducation ? Ou à la formation culturelle de leurs filles ?

Pour Mme de Marans, l'éducation est le rôle quasiment sacré des parents : « Vos enfants à qui vous devez l'éducation ! », sermonne-t-elle un lecteur fictif dans les *Confidences* (p. 407). Dans ce journal, elle rappelle à plusieurs occasions l'importance de l'éducation pour former l'homme en tant qu'être social : supporter l'autre, s'attacher à ses proches, corriger ses défauts, sont pour elle des efforts qui ne lui ont été possibles que grâce à l'éducation<sup>39</sup>. C'est un problème important, dans la perspective du devoir nobiliaire de tenir son rang en société. C'est pourquoi, à mon sens, elle évoque aussi le cas de la noblesse pauvre : « D'ordinaire un gentilhomme indigent, joint beaucoup d'orgueil à peu de sentiment et d'éducation, et cela fait un composé peu estimable », écrit-elle dans les *Confidences* (p. 185). Ce manque d'éducation (et ses conséquences) explique pour elle, en partie, les réactions de mécontentement populaire envers la noblesse, dès les années 1760.

La relative proximité des Rouaudières avec Paris, le bon niveau culturel de Mme de Marans, ainsi que son intérêt pour l'éducation ont poussé son frère à lui demander de s'occuper de l'éducation de Pascalitte. Les frais sont moindres que pour une pension à Nantes ou à Bordeaux. M. et Mme des Rouaudières s'assurent aussi de la qualité de l'éducation qui sera délivrée à leur fille et unique héritière, et la placent dès l'enfance dans l'entourage proche de M. et Mme de Vanssay, dont le fils Charles est l'unique héritier de M. de Marans. Confiée à des connaissances qui font la traversée, Pascalitte arrive donc en France à l'âge de six ans, vers 1764, elle a donc déjà reçu une instruction de base (lecture et écriture) et son éducation peut commencer. Sa tante va la chercher à

---

38 J.-P. Frantz, *Notables et société à Saint-Calais de l'Ancien-Régime à la IIe République (1787-1848)*, *op. cit.*

39 *Confidences*, p. 144, 145, 150, 404.

Nantes, et ne la quittera quasiment plus jusqu'à sa mort. Si cet engagement dans l'éducation de sa nièce peut paraître s'inscrire dans les aspirations des élites de la seconde moitié du siècle (l'entourage de Mme de Marans adopte rapidement Pascalitte et reconnaît la qualité de son éducation, de l'être que sa tante a formé), il est difficile de dire, faute de sources, si l'éducation reçue par Mme de Marans dans la première moitié du siècle correspond à ce que les autres membres du réseau de sociabilité des Edme inculquaient à leurs filles.

## **2) « Maman m'a dit souvent qu'une Demoiselle devait rester au Couvent jusqu'à ce qu'elle se mariât »<sup>40</sup>**

Le couvent est l'institution d'accueil par excellence des jeunes filles à instruire. Il a pendant longtemps été vu comme le seul instrument possible de leur éducation, un passage obligé pour toute fille de l'élite bien formée. Par exemple, en Bretagne, le nombre de pensionnaires au couvent atteint son apogée dans la première moitié du XVIIIe siècle<sup>41</sup>. La réalité est en général plus complexe. L'éducation des filles de l'élite est commencée à la maison, surveillée par les parents ou des précepteurs, aidés – dans la seconde moitié du siècle, où le nombre de titres s'accroît – de manuels spécifiques, puis elles peuvent être envoyées au couvent, notamment à Paris. Les Bénédictines de Madeleine de Trainel accueillent « Melle Le Gras du Luard » en avril 1735, puis « Melles » en 1736. Une demoiselle de Saint-Martin est chez les Bénédictines de Chasse-Midi en mars 1740, une demoiselle des Hayes et une Mme Dubuisson chez les Filles Saint-Jean en 1739-1740<sup>42</sup>. Si les jeunes Legras du Luard peuvent être identifiées comme appartenant à la famille mancelle de maîtres des requêtes au Conseil du Roi, les noms de famille des deux autres pensionnaires sont trop communs pour assurer qu'elles soient des membres de la famille Saint-Martin cousine de Mme des Rouaudières, et des Dubuisson vendômois, famille de robe alliée aux Le Breton, conseillers du roi, avocats (notamment des Marans) et grenetiers à Mondoubleau. Mais, du fait du coût de la pension et de l'entretien des pensionnaires, les 43 couvents parisiens<sup>43</sup> éduquant de jeunes personnes accueillent exclusivement les filles des familles les plus riches, les filles des familles proches de Mme de Marans se retrouveront donc peut-être plus probablement au gré des recherches dans les fonds d'archives provinciaux.

40 Cécile de Volanges, Lettre I, Pierre-Ambroise Choderlos de Laclos, *Les liaisons dangereuses*, 1782.

41 Emmanuelle Daniellou, « Les pensionnaires des Grandes Ursulines de Rennes (1651-1734) », *Histoire, économie & société*, 2008/3, p. 31-44.

42 AN H5/3979, 3950 et 4121.

43 Guy Chaussinand-Nogaret, *La noblesse au XVIIIe siècle*, Paris, Complexe, 2000 [1<sup>ère</sup> éd. 1976], 239 p.



Il existe peu de sources sur la vie au couvent, mais les sœurs du magistrat Robert de Saint-Vincent<sup>44</sup>, Mme Roland, la marquise de Ferrières et la princesse de Ligne disent en avoir gardé de bons souvenirs. Mme Letondal, qui évalue dans ses mémoires les couvents d'Angers, fait quelques critiques mais le bilan de son expérience conventuelle paraît plutôt positif<sup>45</sup>, tandis que Anne-Marie Audouyn se plaît tant dans son couvent quimpérois qu'elle y reste jusqu'à son mariage<sup>46</sup>. Au contraire, Mme de Chastenay dit de l'éducation reçue par sa mère au couvent qu'elle était « nulle »<sup>47</sup>. S'il convient de nuancer les jugements des anciennes pensionnaires, en général, toutes admettent que la critique du contenu de l'enseignement conventuel est justifiée (Mmes Roland, Ferrières, Chastenay ou Campan par exemple), seule Mme de Genlis reste nuancée. D'après les mémoires de Mme Campan, les filles cadettes de Louis XV, pourtant envoyées à l'abbaye de Fontevraud, ont vécu le même manque : « Madame Louise m'a souvent répété qu'à douze ans elle n'avait point encore parcouru la totalité de son alphabet, et n'avait appris à lire couramment que depuis son retour à Versailles »<sup>48</sup>. Même les témoignages positifs soulignent l'aspect inhabituel d'une bonne éducation en couvent. La vicomtesse de Poix décrit ainsi sa grand-mère, Mlle de Beauvau : « À dix sept ans, jolie, pleine d'esprit et de vivacité, développée, intelligente comme on l'était rarement jadis en sortant du couvent »<sup>49</sup>. La critique du couvent se retrouve surtout dans la littérature<sup>50</sup> : manque de formation des enseignant-e-s, pressions sur les élèves, « collusion avec le monde profane »<sup>51</sup>... D'où la réflexion du père de Pascalitte à Mme de Marans : « Je ne croirai jamais qu'elle puisse être à meilleure école que la vôtre », à lier aussi à la peur de son épouse d'avoir des petites-filles religieuses<sup>52</sup> ;

44 Claude Jeanne Robert de Saint-Vincent (1715-1780) et sa sœur Élisabeth (1711-1747) sont élevées au couvent de la Visitation de Melun, comme leur mère. Monique Cottret, Valérie Guittienne-Murger, Nicolas Lyon-Caen (éd.), *Un magistrat janséniste des Lumières à l'Émigration : Pierre-Augustin Robert de Saint-Vincent*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2012, 838 p.

45 Renée Antoinette Marie Sophie Milscent, épouse Letondal, née en 1774 à Angers d'un père conseiller du roi, est élevée au couvent de 5 à 14 ans. « Mémoires de Mme Letondal », *L'Anjou historique*, 1904, 5, p. 3-19.

46 Anne-Marie Audouyn (1762-1821), épouse de Pompery, d'une famille de la petite noblesse bretonne. Voir Marie-Claire Mussat, Michel Maréchal (prés.), *À mon cher cousin... Une femme en Bretagne à la fin du XVIIIe siècle*, Ed. Du Layeur, Paris, 2007, 577 p.

47 *Mémoires de Madame de Chastenay, la Révolution et l'Empire*, Perrin, Paris, 1987 (1e éd. 1896), 644 p.

48 Mme Campan, *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette*, Clermand-Ferrand, Éd. Paleo, 2012, 2 vol.

49 Vicomtesse de Noailles, *Vie de la comtesse de Poix, née Beauvau*, Paris, 1855, p. 15.

50 Marivaux, *La vie de Marianne*, 1731-1742 ; Mme de Graffigny, *Lettres d'une péruvienne*, 1747 ; vicomte Boyer d'Argens, *Thérèse philosophe*, 1748 ; Mme Riccoboni, *Histoire de Miss Jenny*, 1764 ; Choderlos de Laclos, *Les liaisons dangereuses*, 1782 ; Denis Diderot, *La religieuse*, 1796...

51 B. Bodinier, M. Gest, M.-F. Lemonnier-Delpy, P. Pasteur, *Genre et éducation, op. cit.*, p. 275.

52 Lettre de M. des Rouaudières du 14 avril 1768. Crainte de Mme des Rouaudières qui revient sous sa plume les 23 avril 1783 et 5 juin 1789.

cette méfiance envers les travers du couvent est dans l'air du temps. Le marquis de Franclieu (1680-1745) témoigne ainsi : « Mes filles sont mieux auprès de leur mère et de moi que dans les couvents des environs, d'où j'ai vu sortir des demoiselles qui n'y avaient pris que les grands airs du monde »<sup>53</sup>. De même, les cousines de Pascalitte sont d'abord envoyées au couvent en métropole, puis placées chez des maîtresses laïques. La cousine Saint-Martin est au couvent de la Madeleine à Bordeaux, puis « pensionnaire chez mademoiselle Le Blanc, sa cousine de la Faye y est aussi »<sup>54</sup>; la cousine Smith est à Sainte-Ursule à Nantes, puis « dans une très bonne pension [...] elle demeure à présent chés les demoiselle Masson, à Nantes »<sup>55</sup>; enfin, les cousines Laplace, Laurent et Smith sont toutes placées dans la même pension<sup>56</sup>. C'est un recours moins onéreux que le couvent, mais possible uniquement en ville. La future Mme Letondal est ainsi placée deux ans chez les demoiselles Favreau d'Angers, avant d'intégrer à 7 ans le couvent de la Visitation<sup>57</sup>. Un tiers à un cinquième des élèves placées au couvent le sont à cause d'une « vie familiale perturbée » rappelle Martine Sonnet<sup>58</sup> : parents disparus ou absents, partis faire fortune dans les colonies, accaparés par des affaires, ou tout simplement indifférents. « J'étais si mal à la maison, que cet événement ne m'affligea point », écrit ainsi Marie-Suzanne Simonin, l'héroïne de Diderot rejetée par ses parents. Ce n'est en effet qu'après quelques années au couvent, à seize ans et demi, qu'on lui demande de prononcer ses vœux.

D'après Mme de Marans, les maîtres « conviennent pour une bonne éducation »<sup>59</sup>, mais le couvent est pour elle le lieu où se commettent toutes les erreurs qui entachent l'éducation des jeunes filles. Dans une des anecdotes qu'elle relate, le père de la jeune fille séduite par Dalan l'emmène à Paris pour parfaire son éducation. Mais ce n'est qu'une fois contraint de la laisser dans un couvent, où la surveillance ne peut être si exacte qu'au sein de la famille, que le drame se noue. Mme de Marans décrit de façon si passionnée ce que peut éprouver une pensionnaire, que l'on pourrait croire cette dénonciation tirée de son vécu :

Les bois les plus sombres, les cavernes les plus obscures sont des aziles pour les cœurs malheureux ; mais un couvent ! Le beau régal je vous en prie, que les graves riens, dont vous êtes entretenue par tout ce qui vous environne ? Les plus

---

53 Mémoires, cités par Arnaud de Maurepas, Florent Brayard, *Les Français vus par eux-mêmes. Le XVIII<sup>e</sup> siècle. Anthologie des mémorialistes du XVIII<sup>e</sup> siècle*. Paris, Laffont, 1996, 1392 p.

54 Lettre de Mme des Rouaudières, 31 mai 1771.

55 Lettre de Mme des Rouaudières, 27 octobre 1771.

56 Lettre de Mme des Rouaudières, 1772.

57 La jeune personne rentre à la Visitation grâce à l'intermédiaire de deux tantes qui y résident. « Mémoires de Mme Letondal », art. cit., p. 3-19.

58 Martine Sonnet, *L'éducation des filles au temps des Lumières*, op. cit., p. 98.

59 *Réflexions*, 1753, p. 83.

tristes pensées valent mieux que cette espèce de dissipation.<sup>60</sup>

D'après ce que Mme de Marans dit de son enfance, passée dans la solitude, elle ne paraît pas être allée au couvent. Mais puisque les séjours peuvent s'y limiter à quelques mois en vue de préparer la première communion<sup>61</sup>, elle en a peut-être fait l'expérience, apparemment contre son gré. L'éducation donnée par les couvents ne remplit pas, selon elle, les objectifs d'une bonne éducation tels qu'exposés plus haut ; au contraire, elle exacerbe les défauts naturels. Elle regrette ainsi qu'un de ses proches épouse « une jeune personne sortant du couvent, dévote par préjugés, passionnée par tempérament »<sup>62</sup>. En institution, les jeunes filles reçoivent essentiellement une éducation religieuse, parfois des leçons de français plus poussées que le simple apprentissage de la lecture et l'écriture (de la grammaire par exemple<sup>63</sup>), des bases d'histoire et de géographie. Elles apprennent aussi à évoluer et s'exprimer en société : civilité, bien vivre ensemble, et talents d'agrément tels que la musique (clavecin, harpe, chant) ou la danse et le dessin, qui permettent de briller en société. Mais l'enseignement au couvent se limite aux rudiments, les parents souhaitant que leur fille approfondisse ses connaissances doivent avoir recours à un maître extérieur, qui donne ses leçons au parloir, c'est donc un coût supplémentaire qui limite les possibilités. Il en est ainsi par exemple des arts d'agrément : c'est un maître extérieur qui enseigne à danser à la fille de Mme de Galard, pensionnaire à l'Abbaye au Bois dès l'âge de 10 ans, même si en théorie une religieuse pourrait montrer à toucher le clavecin ou pincer la guitare<sup>64</sup>.

Si Henriette adolescente s'est inspirée de ce qu'elle connaît pour dresser l'intrigue de sa première comédie (« La multiplicité des maîtres, effrayait la mère »,

---

60 *Ibidem*, p. 19.

61 Dans *De l'éducation*, Mme Campan écrit qu'on ne laisse plus sa fille au couvent qu'un an en général, au moment de la première communion, vers 10 à 12 ans, mais son discours ne s'applique qu'aux années 1760 et suivantes (citée par Martine Sonnet, *L'éducation des filles au temps des Lumières*, *op. cit.*). Même réflexion dans Jèze, *État ou tableau de la ville de Paris*, 1763, qui recense 43 établissements payants accueillant les jeunes personnes à éduquer. Chez les Grandes Ursulines de Rennes, 82% des pensionnaires ne restent qu'un an en pension, 62% six mois ou moins (Emmanuelle Daniellou, « Les pensionnaires des Grandes Ursulines de Rennes (1651-1734) », *art. cit.*).

62 *Confidences*, p. 357.

63 « Je ne sais de grammaire que ce que m'en a appris le vieux directeur de la maison religieuse où j'ai été élevée. C'est lui aussi qui m'a donné quelques règles de versification » et « donné le goût des bons livres », dit une lettre de Mme de Pompery, éduquée dans un couvent de Quimper, à Bernardin de Saint-Pierre [sans date, 1790]. Marie-Claire Mussat, Michel Maréchal (prés.), *À mon cher cousin...*, *op. cit.*

64 Ses autres filles sont envoyées aux Bénédictines de Montargis et aux Ursulines de Saint-Germain. D'elle-même, Anne Marie Gabrielle Potier de Novion, épouse Galard de Brassac de Béarn, on sait qu'elle est capable de tenir un livre de comptes, peindre et jouer de la harpe. Elle meurt en 1792 à 45 ans environ. Henri Lemoine, « Le livre de raison de Mme de Galard, châtelaine de Grignon », *Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, janv-mars 1931, p. 40-46.

écrit-elle<sup>65</sup>), c'est peut-être un signe que Mme Edme n'a pas voulu faire trop de frais dans l'éducation de sa fille<sup>66</sup>. Une génération plus tard, la mère de Pascalitte tient en tout cas ce discours à sa fille, dans quatre lettres où elle rappelle le coût que représente une bonne éducation, comme le 12 avril 1772, quand Pascalitte est à Paris pour y prendre des « leçons » : d'abord, « c'est une dépense que nous faisons avec plaisir (quoique cela nous gêne) persuadés que tu fera tout ce qui te sera possible pour profiter de toutes les leçons que tu prendra », et plus loin : « Ne nous fais pas repentir d'avoir pris un tel parti pour perfectionné ton éducation »<sup>67</sup>. Ces frais sont en effet un investissement, rentable si l'éducation donnée est utile, correspond à l'enfant, et si la jeune fille profite des leçons reçues. Pour s'en assurer, les parents de Pascalitte n'hésitent donc pas à l'exhorter sans cesse à bien travailler, inquiets peut-être de certains retours de Mme de Marans qui leur écrit les réticences de la jeune fille face à l'écriture et aux mathématiques<sup>68</sup>. Pour Martine Sonnet, il s'agit d'une « stratégie d'un monde marchand parvenu à une fortune respectable par le travail et l'épargne, et qui investit, financièrement et socialement, dans la formation de sa descendance »<sup>69</sup>. M. Edme des Rouaudières et M. Girard, le père de son épouse, ont en effet fait fortune grâce au commerce du sucre entre la métropole et les îles. Si le souci de donner une bonne éducation peut aussi compenser une assise financière fragile, ce qui a pu être le cas de la famille Edme jusqu'à l'ascension d'Henri, le père de Mme de Marans, les familles qui peuvent se permettre financièrement de donner une éducation plus poussée à leurs filles le font, conscientes toutefois du sacrifice, mais aussi de la distinction que cela procure.

Entre 1771 et 1774, Mme de Marans emmène à plusieurs reprises sa nièce à Paris, pour des séjours assez longs, puisque Mme des Rouaudières n'est pas certaine que la tante ait pu sans cesse accompagner sa fille : l'aurait-t-elle laissée dans un

---

65 *Mémorial*, p. 210.

66 Chez les Visitandines et les Ursulines de Rennes, le prix de la pension s'élève à 37 livres 10 sols par quartier en 1727, 200 livres par an en 1745, et ce chiffre va croissant jusqu'à la veille de la Révolution. Jean Quéniart, *Culture et sociétés urbaines dans la France de l'Ouest au XVIIIe siècle*, Lille, Service de Reproduction des Thèses, 1977, 2 vol., p. 338-339.

67 Mme des Rouaudières insiste sur le coût de l'éducation de la jeune fille dans chaque lettre qu'elle envoie en 1774. Le 23 janvier : « J'espère [...] que nous aurons que beaucoup de sujet de nous louer de toutes les dépenses que nous avons faites pour ton éducation » ; et le 20 mars : « J'espère ma bonne amie que tu nous donnera tous sujet de nous féliciter des dépenses que nous avons faites pour ton éducation ». Même discours le 6 novembre : « Nous ne nous repentirons jamais de la dépense que nous avons faite pour ton éducation puisque tu en aies si reconnaissante et que tu travaille à te perfectionner ».

68 Lettres de M. des Rouaudières du 22 décembre 1769 et du 7 novembre 1770 (où il lui demande avec insistance de prendre « l'habitude de [s']appliquer facilement et longtemps », c'est lui qui souligne), de Mme des Rouaudières des 9 avril et 22 novembre 1770 (« Ton peu de goût pour l'écriture me désole »). Pascalitte a alors 12 ans.

69 Martine Sonnet, « Les leçons paternelles », Jean Delumeau, Daniel Roche, *Histoire des pères et de la paternité*, Paris, Larousse, 1990, p. 262.

couvent ? Les mères ou les accompagnatrices peuvent loger au couvent avec la jeune personne, mais c'est une hypothèse peu probable, connaissant les goûts de Mme de Marans. C'est pour elle un pis aller, comme dans l'histoire de Dalan : le gentilhomme obligé de retourner en Bretagne laisse sa fille dans un couvent parisien car il ne connaît personne dans la capitale<sup>70</sup>. Et le couvent est un choix possible seulement si la famille peut (ou veut) assumer le coût de la pension chez des religieuses. Lors de ces séjours parisiens, Pascalitte a donc pu être accueillie chez d'autres membres de la famille, comme chez les Hardouin de Beaumois, dont les filles (futures Mmes de Gouy et de Sparre) correspondent plus tard avec Pascalitte et semblent bien la connaître<sup>71</sup>. Le 7 novembre 1772, Mme des Rouaudières écrit ainsi : « Je suis bien flattée de toutes les bontés et amitiés que tu reçois de madame de Beaumois et de sa chère famille ». Qu'apprend Pascalitte entre 13 et 16 ans lors de ces séjours ? Sa mère parle de « grandes études » le 20 mars 1774, c'est-à-dire de leçons qu'elle ne peut recevoir en restant en province, dans le château de sa tante, et qui vont parfaire son éducation. Les lettres de ses parents n'évoquent que le chant (dans la même lettre, sa mère l'exhorte : « Cultive avec soin ta voix ») et la musique (la harpe), les cousines de Gouy et de Sparre prennent d'ailleurs des nouvelles de ses progrès musicaux dans leurs lettres plus tardives à Pascalitte. L'envoi à Paris dénote l'aisance et l'intérêt de la famille pour l'éducation des filles. Malgré tout, la génération suivante des filles Vanssay ne paraît pas avoir bénéficié des mêmes attentions ; si les archives de La Barre conservent des traces du passage des fils de Pascalitte au collège de Vendôme, puis en pension à Paris, rien n'indique que ses filles aient été envoyées en pension pour parfaire leur éducation. Les événements liés à la Révolution puis la Terreur ont pu effrayer la jeune veuve, peu désireuse d'envoyer ses filles loin d'elle et préférant leur sécurité à leur éducation.

Mme de Marans ne donne pas à Pascalitte l'éducation qu'elle-même a reçue, elle suit les modes et bénéficie pour cela de la fortune des parents, qui, soucieux d'offrir ce qu'il y a de mieux à leur fille unique, cèdent aux sirènes parisiennes, par souci de perfectionner les talents agréables de la jeune fille. Ces deux femmes représentent deux types d'éducatrices, aux objectifs différents : Mme de Marans, pour s'occuper, pour le plaisir de l'étude, a de plus une relative liberté pour s'adonner à ce plaisir, alors que sa nièce reçoit l'éducation convenable à une jeune personne de son rang, nécessaire pour en faire un parti avantageux<sup>72</sup>.

70 *Réflexions*, 1753, p. 83.

71 ADS 1Mi3 R16, lettres adressées à Pascalitte, 1774-1796.

72 C'est par exemple ainsi que le magistrat Robert de Saint-Vincent voit les intérêts d'une bonne éducation pour les filles. La brillante éducation reçue de leur mère par les trois cousines de sa femme, nées Masson de Plissay (et de la génération de Mme de Marans), n'est pas détaillée, mais leurs mariages avantageux occupent plus de trois pages (« Mémoire pour sa femme », Monique Cottret, Valérie Guittienne-Murger, Nicolas Lyon-Caen (éd.), *Un magistrat janséniste des Lumières à*

## **B- Une éducation, des éducateurs**

Les écrits du for privé sont les principales sources de l'historien pour travailler sur l'éducation particulière, au sein de la famille. Que dit Mme de Marans des conditions de son éducation ? Peu de choses, hors des considérations générales : « L'éducation, et l'habitude de vivre avec des esprits colères et difficiles, [...] m'avaient accoutumée à me renfermer en moy-même », raconte-t-elle, ou bien elle évoque « la vie retirée qu'on [lui] faisait mener » dans sa jeunesse<sup>73</sup>, laissant penser à une enfance recluse, sans contact avec d'autres enfants, et une éducation délivrée seulement par ses parents. « Dans la maison de mes parents, on me tenait dans le plus cruel esclavage »<sup>74</sup>, écrit-elle pour accentuer cette image d'une enfance difficile, aussi évoquée dans les *Réflexions*, via « les traverses que j'ai éprouvées ; les esprits avec lesquels j'ai vécu ; ma solitude presque continuelle » (1753, p. 50), qui sont selon elle les caractéristiques de l'environnement dans lequel elle était censée s'épanouir. Quand elle s'adresse à sa nièce dans les *Confidences*, elle rappelle ces conditions peu propices à une bonne éducation qui, par conséquent, mettent Mme de Marans en valeur : « Je ne souhaite pas [...] que vous passiez le bel âge d'une manière aussi triste que moy, ny que vous soyez traitée aussi durement que je lai été », lui écrit-elle (p. 373). Mettant de côté la dramatisation, on peut déduire qu'elle n'a pas été élevée au couvent mais dans sa famille, et qu'elle a vécu cette période de l'enfance et de l'adolescence comme une contrainte, même si elle reconnaît l'intérêt de l'éducation qu'elle a reçue<sup>75</sup>. Selon Élisabeth Badinter, c'est précisément parce que la princesse Isabelle de Bourbon-Parme (1741-1763) a eu une enfance austère et solitaire qu'elle « apprend à réfléchir et à se taire »<sup>76</sup> et devient une intellectuelle curieuse, fine observatrice et indépendante d'esprit.

De plus, Mme de Marans avoue son goût pour l'étude : « Je ne la voudrais jamais quitter »<sup>77</sup>, c'est une occupation qui lui plaît et dont elle a l'habitude (« J'apprends avec facilité généralement parlant »). « Je ne me rebute pas même des difficultés qu'il faut surmonter » : elle se dit prête à aborder tous les sujets ; ses capacités, comme les limites convenables au savoir d'une femme ne semblent pas lui

---

*l'Émigration, op. cit.*). Précisons tout de même qu'à lire le magistrat, qui écrit entre 1797 et 1799, la bonne éducation des filles repose avant tout sur une solide instruction religieuse janséniste et des préceptes d'économie domestique.

73 *Mémorial*, p. 104 et *Confidences*, p. 16.

74 *Confidences*, p. 11.

75 « L'éducation, la raison, et un grain de philosophie, m'ont appris à supporter les humains », *Confidences*, p. 144. Elle dit aussi que cette éducation sévère « [lui] a été un préservatif » (p. 373).

76 Élisabeth Badinter (éd.), *Isabelle de Bourbon-Parme. « Je meurs d'amour pour toi », lettres à l'archiduchesse Marie-Christine, 1760-1763*, Paris, Tallandier, 2008, p. 12.

77 Pour cette citation et les suivantes : *Mémorial*, p. 101.

poser problème. Cette mise en valeur de soi sert à la construction d'une image valorisante de lettrée. Ce portrait est de plus placé juste après les extraits de mathématiques et ceux de Cheyne sur la santé des gens de lettres. Il est toutefois nuancé, afin de correspondre au profil type de la femme : « Le seul profit réel que j'aye retiré de mes lectures, cest d'avoir un peu appris à penser, pour de science je n'en ai point ». Même modestie dans les *Confidences* : « Je nai jamais eu de goût pour exceller en rien, outre que j'ai senti mon incapacité à cet égard [...] j'aime autant qu'une autre à scavoir mais je voudrais qu'il en coûtât moins de peine » (p. 426). Ce portrait correspond ainsi aux attentes de l'éducation des filles : former l'esprit et le caractère, non pas apporter des connaissances, le plus souvent inutiles pour la vie qui les attend. Au-delà de la construction de son personnage, destiné à un public complice partageant ses valeurs, Mme de Marans (née en 1719) témoigne dans ses écrits de la relative absence d'encadrement, ou d'intérêt, des adultes envers l'éducation des filles dans la première moitié du siècle. C'est de cette liberté, relevant d'une absence quasi totale de contraintes, qu'a bénéficié Henriette Edme.

Mme de Marans reste toujours très évasive, elle se présente comme actrice de son éducation, et non comme élève qui reçoit un enseignement. « Je lis » plutôt qu'*on me fait lire*, et quand ils sont évoqués, ses maîtres sont « on ». Son éducation respecte-t-elle les avis de Fénelon, qui dit « choisissez donc, ou dans votre maison, ou dans vos terres, ou chez vos amis, ou dans les Communautés bien réglées, quelque fille que vous croirez capable d'être formée »<sup>78</sup> ? En dehors des écoles, il est possible, écrit Jèze, de trouver à Paris des maîtres et maîtresses pour l'enseignement de l'histoire et de la géographie (deux femmes pour cinq hommes<sup>79</sup>), de la danse, de la musique, du dessin, ou de la déclamation. Mais en province, les alternatives sont plus réduites et l'éducation doit être pragmatique, le choix des enseignants dépend donc des possibilités.

## **1) Femmes, enfance, éducation**<sup>80</sup>

Mme de Marans n'évoque pas de maîtresses dans ses écrits. Elle a une bonne

---

78 Fénelon, *De l'éducation des filles*, 1687. Mme de Marans rejoint Rousseau, pour qui l'homme est partout dans les fers : dès la naissance, le nourrisson dépend de sa nourrice, puis de ses parents ; une fois enfant, ce sont « les gouverneurs, les gouvernantes, les précepteurs, les maîtres de toute espèce », qui dirigent une vie (*Réflexions*, 1754, p. 126) : lieu commun ou exemple tiré de sa propre expérience ?

79 Jèze, *État ou tableau de la ville de Paris*, *op. cit.*, p. 182.

80 Sur le rôle des femmes dans l'éducation au XVIIIe siècle : Isabelle Brouard-Arends, Marie-Emmanuelle Plagnol-Diéval (dir), *Femmes éducatrices au siècle des Lumières*, Rennes, PUR, 2007, 377 p.

(*Mémorial*, p. 199 et 201), présentée comme un personnage d'autorité. Pour Fénelon « la gouvernante que vous formez », qui sera responsable de la jeune fille, doit avoir des compétences pédagogiques et les connaissances nécessaires à sa tâche (et doit donc lire son traité). Mais pour Mme de Lambert les filles sont éduquées par des gouvernantes ignorantes<sup>81</sup>. Selon Mme de Puisieux, c'est la conséquence du désintérêt des mères pour l'éducation de leurs filles : « L'aveuglement des mères est étrange à l'égard de celles qu'elles choisissent pour élever leurs filles : elles prennent des femmes sans éducation pour faire celle d'une demoiselle ; elles s'imaginent que des personnes sans mœurs peuvent inspirer de la vertu »<sup>82</sup>. Cette critique est reprise par Jean-Jacques Rousseau dans la *Nouvelle Héloïse*, où l'éducation de Claire, la cousine de Julie, pâtit de la mauvaise influence de sa gouvernante (1761, lettre VI). L'ignorance des bonnes ne signifie pourtant pas qu'elles n'enseignent rien aux enfants dont elles ont la charge. Une vieille servante analphabète qui sait par cœur des textes de Malherbe et Corneille, toujours présente au moment de la lecture de la Gazette, sert d'éducatrice à Pierre-Jean Grosley, né en 1718 dans une famille bourgeoise de Troyes<sup>83</sup>. Les filles des générations suivantes, telles la marquise de La Rochejaquelein et Victorine de Chastenay (nées en 1771 et 1772) ont eu respectivement « une gouvernante de beaucoup d'esprit » et « une bonne institutrice »<sup>84</sup>. La qualité de l'éducation particulière ne répond cependant à aucune règle et varie en fonction des cas, la bonne anglaise de la marquise de La Tour du Pin, grande lectrice de roman, aurait été selon la mémorialiste une de ses mauvaises influences<sup>85</sup>. Les maîtresses sont choisies en fonction de leur habileté chez les Coquebert de Montbret : une lingère ou une couturière des environs pour apprendre l'ouvrage et une amie de la tante de Cécile pour se perfectionner au chant<sup>86</sup>.

La mère de Mme de Marans, Marie Gillette de Lavau, apparaît à plusieurs reprises dans le rôle du dragon à la porte de la princesse qui surveille, empêche, bride,

81 Mme de Lambert, *Avis d'une mère à son fils et à sa fille*, Paris, Étienne Ganeau, 1728, p. 98.

82 Madeleine de Puisieux, *Conseils à une amie*, 1750, p. 3.

83 Exemple cité par Dominique Godineau, *Les femmes dans la société française, 16e-18e siècle*, Paris, Armand Colin, 2003, p. 48 (voir *Vie de M. Grosley, écrite en partie par lui-même, continuée et publiée par M. l'abbé Maydiou*, Londres et Paris, 1787).

84 Marie Louise Victoire de Donnissan, marquise de Lescure et de La Rochejaquelein, *Mémoires de Madame la marquise de La Rochejaquelein, écrits par elle-même, rédigés par M. le baron de Barante*, Bordeaux, Racle, 1814 ; *Mémoires de Madame de Chastenay, la Révolution et l'Empire*, Paris, Perrin, 1987 (1e éd. 1896), 644 p.

85 *Mémoires de la marquise de La Tour du Pin, Journal d'une femme de cinquante ans (1778-1815)*, Paris, Mercure de France, 1979, 611 p.

86 Charlotte Nicole Hazon (1760-1832) est la fille d'un architecte du roi. En 1780, elle épouse son cousin Charles Étienne Coquebert de Montbret, dont elle a 3 enfants. Lettre du 27 frimaire an III (17 décembre 1794), Charlotte-Nicole Coquebert de Montbret, « Livre d'Ernest et de Cécile », Catriona Seth, *La fabrique de l'intime. Mémoires et journaux de femmes du XVIIIe siècle*, Paris, Laffont, 2013, p. 853-906.



se moque : elle s'occupe mal de sa fille<sup>87</sup>. Dans une lettre à Angran d'Allerai, Mme de Marans évoque une relation difficile, qui ne s'est décantée qu'à l'âge adulte : « Ne vous souvenez-vous plus combien j'étais contente de mon sort, dans les dernières années de la vie de ma mère, parce qu'enfin son amitié s'était décidée pour moy, que je possédais toute sa confiance, et que nous vivions dans une intimité parfaite »<sup>88</sup>, rappelle l'épistolière à son ami. La vision de Mme de Marans sur le rôle qu'a eu sa mère dans son enfance correspond aux préjugés de l'époque sur le rôle néfaste des mères dans l'éducation des filles, véhiculés dans les traités pédagogiques<sup>89</sup>. Ainsi, Fénelon écrit que « la compagnie d'une mère qui l'observe, qui la gronde, qui croit la bien élever en ne lui pardonnant rien », est la cause du désintérêt d'une fille pour l'étude, ce qui rejoint chez lui une critique plus générale : le problème de l'éducation des enfants, c'est « l'irrégularité des parents ». Ce préjugé est encore valide au milieu du XVIIIe siècle, en témoigne la charge de Mme de Puisieux contre l'indifférence des mères :

On croit que quand on a mis une fille au couvent pendant sept ou huit ans ; qu'on lui a donné des maîtres qui, la plupart du tems, ne lui ont rien appris, on a tout fait. [...] Les mères d'un certain rang se croiroient déshonorées, si elles élevoient leurs filles auprès d'elles. Les soins qu'elles sacrifieroient à leur éducation leur couteroient un tems qui leur est trop cher ; elles le doivent au plaisir.<sup>90</sup>

À la fin du siècle encore, Mme de Genlis, dans la préface de son roman *Adèle et Théodore* (1781), précise qu'elle est une mère qui a été responsable de l'éducation de ses enfants, car cela ne va pas de soi<sup>91</sup>. L'éducation de la princesse Isabelle de Bourbon-Parme, petite-fille de Louis XV, est ainsi totalement négligée par sa mère, qui ne s'intéresse à sa fille que pour la gronder. Une fois mariée à l'héritier de la couronne d'Autriche, cela n'empêche pas Isabelle de paraître tout à fait indifférente au sort de sa

---

87 Mme de Marans accentue le trait en faisant de sa mère un personnage dangereux pour sa vie même : « Ma mère m'accablait de remèdes sans me guérir, et je suis étonnée d'y avoir résisté », *Confidences*, p. 16-17. Cette image de la mère « œil vivant » à la vigilance constante est reprise de manière positive à la fin du siècle, dans les traités pédagogiques de Mme de Genlis par exemple (Alicia C. Montoya, « *Middlebrow literature and the making of the bourgeois culture of virtue* », intervention lors du colloque « Vertu et Lumières », 23 et 24 mai 2014, organisé par Marine Ganofsky et James Fowler à l'University of Kent at Paris, actes à paraître).

88 Lettre du 5 juin 1754. Marie Gillette de Lavau meurt le 22 avril 1747 (BMS Rahay).

89 Nadine Bérenguier, « Mères, gouvernantes et livres de conduite : guerre ou alliance ? », I. Brouard-Arends, M.-E. Plagnol-Diéval (dir), *Femmes éducatrices au siècle des Lumières*, op. cit., p. 23-32.

90 Madeleine de Puisieux, *Conseils à une amie*, 1750, p. 4. Même critique à l'égard des mères qui envoient leur fille au couvent sans se soucier de leur éducation chez Mme Benoit, *Journal en forme de lettres, mêlé de critiques et d'anecdotes*, [s. l.], 1757.

91 Voir Isabelle Brouard-Arends, « *Adèle et Théodore ou Lettres sur l'éducation* de Mme de Genlis, une proposition au féminin pour le modèle éducatif des Lumières ? », B. Bodinier, M. Gest, M.-F. Lemonnier-Delpy, P. Pasteur, *Genre et éducation*, op. cit., p. 302.

propre fille<sup>92</sup>. Le préjugé contre la négligence des mères est repris dans la littérature : le rôle de la mère dans l'éducation de ses filles pourrait apparaître comme naturel, mais, dans leurs romans, certaines femmes montrent que le lien du sang ne suffit pas pour être un bon éducateur. La mère de Caliste dans les *Lettres de Lausanne* (Mme de Charrière, 1785), la grand-mère Miranda dans *Inès de Castro* (Mme de Genlis, 1817), sont ainsi des exemples de mères « indignes »<sup>93</sup>. Mme de Marans s'inscrit dans cette tradition lorsque, adolescente, elle invente une comédie où les parents de l'héroïne se nomment Grognevville : comme dans les pièces de Molière, les parents sont là pour s'opposer aux désirs de leurs enfants, ainsi que le fait sa mère selon elle. S'il est vrai que les mères les moins éduquées peuvent se ranger du côté de l'autorité (patriarcale, ecclésiastique) et interdire la lecture et l'étude à leurs filles<sup>94</sup>, il convient de ne pas généraliser la censure maternelle. Les anthropologues ont bien mis en évidence que ce sont les femmes de l'entourage qui initient la jeune fille à la lecture et aux savoirs dits « féminins » (thérapeutiques par exemples).

Pourtant, la mère d'Henriette la laisse être présente quand elle reçoit, comme le fait plus tard Suzanne Necker avec sa fille Germaine. Et Voltaire, dans son argumentation contre l'éducation au couvent, écrit : « Ce que j'ai de raison, je le dois à l'éducation que m'a donnée ma mère »<sup>95</sup>. Marie Gillette, la mère d'Henriette, a-t-elle eu son mot à dire dans le choix de l'éducation de sa fille ? Pour Dominique Julia, dans certaines familles, c'est la mère qui est responsable de tout ce qui concerne l'éducation des enfants. La grand-mère de Chateaubriand élève ses filles par la lecture de Fénelon, Racine, Mme de Sévigné ou Mme de Scudéry. Louise de Kéralio dédie un de ses ouvrages à sa mère, car « vous n'avez pas moins cherché qu'un père sage et vertueux à élever l'âme de votre fille et à cultiver son esprit », reconnaît-elle<sup>96</sup>. Mme Coquebert de Montbret (1760-1832) tient un journal en forme de lettres, *Lettres à Cécile*, à destination

92 Voir Élisabeth Badinter (éd.), *Isabelle de Bourbon-Parme*, *op. cit.*

93 Citées par Marie-Laure Girou-Swidorski, « Le mentorat féminin vu par les romancières du XVIIIe siècle », Suzan van Dijk et Madeleine van Strien-Chardonneau (éd.), *Féminités et masculinités dans le texte narratif avant 1800 : la question du gender*, Actes du XIVe colloque de la SATOR, Louvain, Peeters, 2002, p. 417-429. On peut ajouter à cette liste les mères coquettes et frivoles de Julie dans *La Mode* de Mme de Staal-Delaunay (1725) et de Julie et Éléonore, les *Sœurs rivales* de Mme de Laisse (1774) ; exemples cités par Adeline Gargam, *Les femmes savantes et cultivées dans la littérature française des Lumières ou la conquête d'une légitimité (1690-1804)*, Thèse de doctorat sous la direction de Florence Vuilleumier-Laurens et Alexandre Stroeve, Université de Brest, 2011, 3 vol., p. 691 et 699.

94 Daniel Fabre, à qui nous empruntons les conclusions de ce paragraphe, évoque le cas de la fille d'un maraîcher vénitien, Angela Veronese, née en 1779. Alors que son père veut bien la laisser apprendre à lire, sa mère et sa grand-mère refusent catégoriquement. Daniel Fabre, « Lire au féminin », *Clio*, [en ligne] n°11, 2000, mis en ligne le 9 novembre 2007.

95 Cité par Gabrielle Houbre, *Histoire des mères et filles*, Paris, La Martinière, 2006, p. 102.

96 Louise de Kéralio, *Collection des meilleurs ouvrages français composés par des femmes*, 1786, vol. 1, p. VIII. Le choix de l'ouvrage qu'elle lui dédie n'est lui-même pas anodin.

de sa fille<sup>97</sup> : la lettre du 12 décembre 1789 résume l'éducation qu'elle donne à sa fille, qui a alors environ 7 ans. Dans ses *Mémoires*, Brissot reconnaît le rôle essentiel de sa mère, qui s'est battue contre son mari pour que lui et ses frères reçoivent une éducation<sup>98</sup>.

Dans la littérature de la seconde moitié du siècle, l'impulsion est donnée par la *Nouvelle Héloïse*. Dès la première lettre, c'est la mère de Julie qui demande à Saint-Preux de servir de précepteur à sa fille « dans un lieu [le Valais] dépourvu de maîtres », sans s'être concertée avec son mari, pour lui faire la surprise des progrès de sa fille. Plus tard, Julie s'investit dans l'éducation de ses enfants. Avec l'exemple de la comtesse de Sédières, M. des Rouaudières illustre le point de vue général de la société sur le rôle des mères dans l'éducation des filles : « Comme ce n'est point une mère ordinaire, sa grande affaire est l'éducation de son fils », écrit-il, sarcastique, le 22 mai 1783. Il nuance son propos un an plus tard : « Les filles ne sauraient être mieux qu'avec leurs mères, lorsqu'elles ont le bonheur d'appartenir à des mères raisonnables et qui ont eu une bonne éducation », comme c'est le cas des filles de Pascalitte, sous-entend-il<sup>99</sup>. La mère peut être responsable des premières années de l'éducation de ses enfants : apprentissage du catéchisme, des valeurs familiales et sociales, lecture et écriture. Une cousine de Pascalitte, Mme de Saint-Martin, enseigne donc à sa fille à lire et à écrire<sup>100</sup>. De même, Mme des Rouaudières ne sous-estime pas ce rôle de la mère : « Sa chère maman l'élèvera elle-même, et en fera une personne de mérite et très aimable », dit-elle de sa petite-fille, le 23 avril 1783. C'est le signe d'un changement dans les rôles concédés aux femmes. Avant, considérée comme irresponsable, elle ne peut ni ne veut se charger de l'éducation de ses filles (image que donne Mme de Marans de sa propre mère), désormais, après l'*Émile*, la maîtresse naturelle d'une fille est sa maman. Cette mode se diffuse dans les cercles supérieurs de la société, où les parents s'impliquent dans le développement intellectuel de l'enfant<sup>101</sup>. Mme de Pompery enseigne ainsi à ses

97 1784-an VII, Bib. municipale de Rouen. Charlotte-Nicole Coquebert de Montbret, « Livre d'Ernest et de Cécile », C. Seth, *La fabrique de l'intime.*, op. cit.

98 *Mémoires*, 1830, cités par Martine Sonnet, « Les leçons paternelles », p. 259-278, Jean Delumeau, Daniel Roche, *Histoire des pères et de la paternité*, op. cit., p. 262.

99 Lettre du 22 juillet 1784.

100 Lettre de Mme des Rouaudières à sa fille, 4 avril 1787.

101 Quand Achille est envoyé au collège, Mme des Rouaudières écrit à sa fille : « Il faut le voir souvent ma bonne amie, les yeux d'un père et d'une mère sont plus clairvoyants que ceux d'un étranger », 15 juin 1786. Et si M. des Rouaudières conseille le précepteur, c'est d'abord que cela « abrégérait ainsy le temps où vous serés obligé de léloigner de vous », 30 août 1786, argument repris par son épouse le 13 novembre suivant. Les parents, même éloignés, s'impliquent dans l'éducation des filles et des garçons, notamment *via* la correspondance. C'est ainsi que Mme de Boirayon – tout comme M. et Mme des Rouaudières – contrôle les progrès de sa fille, placée huit mois au couvent à Lyon entre 1770 et 1771. Dena Goodman, « Le rôle des mères dans l'éducation des pensionnaires au XVIIIe s. », I. Brouard-Arends, M.-E. Plagnol-Diéval (dir), *Femmes éducatrices au siècle des Lumières*, op. cit., p. 33-44. Dans le même ouvrage, résultat d'un colloque tenu à Rennes en juin 2006, la communication de Christine Dousset met aussi en évidence la place de la lettre pour répondre aux

trois enfants la lecture et l'écriture, un peu de grammaire et d'orthographe, elle s'appuie aussi sur les manuels de Mme de Genlis, de Berquin ou Jauffret, à la mode à la fin du siècle, leur fait lire les comédies de Regnard, et apprendre l'histoire naturelle à travers les fables d'Ésope. Elle leur enseigne aussi la musique, car c'est son péché mignon. Il s'agit bien d'un modèle adapté par et pour les élites, soucieuses aussi de conserver les pratiques de sociabilité traditionnelles : « Il ne me paroît guères possible que vous fassiez sans relache le Role du précepteur : on se doit à la société et on est souvent distrait par d'autres devoirs », rappelle M. des Rouaudières à sa fille le 31 août 1786. Ces pratiques nouvelles se diffusent en parallèle à celles des soins envers les nourrissons, comme l'allaitement par la mère (Pascalitte et sa famille y sont favorables, mais elle est contrainte de s'y soustraire après une maladie) et le refus de la mise en nourrice.

Comme mère de substitution, Mme de Marans s'implique directement dans l'éducation de sa nièce : son frère et sa belle-sœur reconnaissent ses talents et préfèrent confier leur fille à sa tante plutôt que l'envoyer dans un couvent. Leurs lettres à Pascalitte (qui passent sous les yeux de Mme de Marans) rappellent sans cesse les qualités de la tante et la joie des parents d'avoir un si bon maître pour leur fille unique. À travers leurs éloges, on voit que leur vision de l'éducation idéale que peut recevoir leur fille correspond à celle de Laclos, pour qui la demoiselle est « élevée sous les yeux d'une institutrice également indulgente, sage et éclairée qui, sans jamais la contraindre, et sans l'ennuyer de ses leçons, lui aura donné toutes les connaissances utiles et l'aura exemptée de tous les préjugés »<sup>102</sup>. « Une belle âme, un esprit cultivé », sont les atouts que Pascalitte recevra de sa tante ; alors que, à les en croire, respectabilité, bonté, succès, dignité, tendresse, attention, complaisance, vraie/meilleure amitié, respectabilité, attachement, prudence, mérite, vertu... sont pour ses parents les attributs de Mme de Marans, qu'ils présentent comme une seconde mère à Pascalitte.

Il arrive que les tantes aient un rôle à jouer dans l'éducation de leurs nièces. L'histoire de la famille et de la parenté s'intéresse depuis quelques années aux rapports et places de ses différents membres : grands-parents, frères et sœurs, oncles et tantes, sont ainsi de nouveaux champs d'investigation<sup>103</sup>. Pour Martine Sonnet, les orphelines

---

préoccupations pédagogiques des parents éloignés de leurs enfants (Christine Dousset, « La présidente du Bourg : diffuser et mettre en pratique ses lectures. Réflexions à partir d'un exemple toulousain », *ibidem*, p. 75-92).

102 Ch. VIII, Pierre-Ambroise Choderlos de Laclos, *Des femmes et de leur éducation*, Fayard, 2000, 94 p.

103 *L'Histoire des pères et de la paternité* (Jean Delumeau, Daniel Roche, *op. cit.*), a fait des petits : Vincent Gourdon, *Histoire des grands-parents*, Paris, Perrin, 2001, 459 p. ; Dider Lett, *Histoire des frères et sœurs*, Paris, La Martinière, 2004, 223 p. ; Marion Trévisi, *Au cœur de la parenté, oncles et*

sont gérées par l'oncle surtout, ou la grand-mère<sup>104</sup>. Pascalitte n'est pas abandonnée et ses parents sont très éloignés, mais toujours vivants ; mais vu le peu d'intérêt que semble porter M. de Marans aux choses de l'esprit comme à celles de la vie quotidienne, il n'est pas surprenant que son épouse ait décidé de prendre sa nièce sous son aile. Cet accord avec M. des Rouaudières compense aussi l'absence d'enfants du couple Marans. Mme d'Épinay se venge de n'avoir pu faire de sa fille (mal mariée en province à homme indifférent à sa bonne éducation), une femme accomplie, en se consacrant à l'éducation de sa petite-fille ; de même, Mme de Marans inculque à sa nièce l'éducation qu'elle n'a pas reçue de sa mère, et qu'elle n'a pu délivrer à une fille.

## **2) Présences masculines**

Dans les sources, les précepteurs, maîtres ou gouverneurs, sont surtout évoqués pour l'éducation des garçons. Jèze classe d'ailleurs dans l'éducation utile aux garçons seulement les maîtres de mathématiques, géométrie et escrime, de même, les maîtres de langues anciennes sont « rarement employés pour les filles »<sup>105</sup>. Le 17 juillet 1781, M. des Rouaudières conseille à Pascalitte d'inculquer les bases de la morale à son fils aîné Achille, alors âgé de 2 ans, bases que les maîtres et instituteurs développeront ensuite. Le 31 août 1786, il lui demande dans une longue lettre de prendre un précepteur pour Achille, qui s'occupera de ses frères une fois l'aîné parti au collège. On voit là l'utilisation par la famille de deux méthodes d'enseignement complémentaires<sup>106</sup>, engager un précepteur permet de laisser l'enfant moins de temps au collège. Cette stratégie familiale est bien rendue dans la suite de cette lettre conseil de M. des Rouaudières à sa fille :

L'éducation particulière (surtout à la campagne) me paroît préférable à l'éducation publique. Elle peut être surveillée par les parents cependant que le précepteur travaille à cultiver l'esprit ; ils peuvent de leur côté former le cœur des enfants et leur donner des principes qu'on ne trouve ordinairement que dans le sein paternel. Je ne voudrois pourtant pas que les enfants fussent absolument

---

*tantes dans la France des Lumières*, Paris, PUPS, 2008, 576 p.

104 Martine Sonnet, *L'éducation des filles au temps des Lumières*, *op. cit.*, p. 100.

105 Jèze, *État ou tableau de la ville de Paris*, 1763, p. 181.

106 Cette stratégie se retrouve aussi chez les Ogier d'Ivry (liés aux Vanssay à la fin du XVIIIe siècle) : en 1758, le fils placé chez les Jésuites à La Flèche a deux maîtres, qui le font travailler pendant les vacances pour le « mettre en état d'être des meilleurs écoliers de sa classe au commencement de la cinquième », se vante son père dans une lettre du 20 août 1758, citée par Frédéric Lemeunier, « Deux générations, 1750-1859. Contribution à l'étude de l'éducation et de l'évolution des idées religieuses aux XVIIIe et XIXe s. d'après la correspondance de la famille Ogier d'Ivry », *Province du Maine*, 1954, t. XXXIV, p. 25-43 et 183-190.

privés de l'éducation des collèges : elle peut exciter l'émulation, faire connaître l'égalité primitive des conditions, et instruire des dangers de l'orgueil : mais je suis d'avis qu'on ne doit les y laisser que le moins de temps possible.

L'éducation des Lumières repose sur ces trois piliers complémentaires : parents, maîtres et institution spécialisée. Mais M. des Rouaudières ne dit pas si le même schéma doit selon lui s'appliquer aux filles<sup>107</sup>. En tout cas, ses lettres montrent l'intérêt de la famille de Mme de Marans pour l'éducation : le choix de l'éducation délivrée n'est pas anodin, il ne dépend pas du plus ou moins grand intérêt d'un membre de la famille envers un enfant jugé prometteur, mais s'intègre pleinement dans les stratégies d'élévation sociale. La suite de la lettre montre l'importance de ces choix pour une génération :

Il conviendrait assés de mettre l'aîné dans le Régiment des gardes et les deux autres dans la Marine où par la dernière ordonnance, dès l'âge de onze ans l'éducation des enfants est aux frais du Roy. Selon les apparences ce dernier service va être pendant longtemps le meilleur de tous : et les relations que vous pourrez conserver en Amérique doivent vous faire désirer que vos enfants puissent vous y représenter un jour avec avantage. Leur aîné obligé pour son état de résider à Paris saura sans doute s'y faire des amis, y faire valoir les services de ses frères et veiller à leur avancement. Par cet arrangement tous vos enfants pourroient réciproquement être utiles les uns aux autres. Il en résulteroit entre eux de nouveaux liens qui rendroient leur union plus forte, et leur bonheur plus assuré.

L'éducation est un programme familial, mais aussi un programme social, qui ne vise rien moins que le bonheur des individus formés : c'est un système dans le goût de l'époque, qui joue sur les réseaux et repose sur l'actualité politique comme sur la mise en valeur des atouts familiaux. M. des Rouaudières n'évoque pas le rôle des filles dans ce système : leur rôle dans le réseau familial ne consiste-t-il qu'à recevoir une éducation capable de les marier de manière avantageuse pour l'ascension sociale de la famille ?

Revenons à Mme de Marans. Des précepteurs masculins ont participé à son éducation. Dans le *Mémorial*, elle recopie des cours d'algèbre reçus de « ce petit A... P... » (p. 109-117), qui pourrait désigner Jean Aymard Piganiol de la Force (1673-1753). Le géographe est en effet un ami d'Henri Edme. Il récupère sa charge de contrôleur ordinaire des guerres à condition de la rendre à René Jean, le benjamin de la fratrie

---

<sup>107</sup> Louise de Clermont-Tonnerre, élevée dans les années 1780, est représentative de cette complémentarité : envoyée au couvent à Maubeuge à 8 ans, elle y apprend catéchisme, musique, chant, latin, et travaux ménagers. Entre 17 et 19 ans, elle poursuit son éducation chez sa mère, en partie seule, ou avec l'aide de trois maîtres. La jeune fille se découvre un goût prononcé pour l'étude, et se consacre à l'histoire, la géographie, l'arithmétique, le latin, l'italien, le dessin ou encore l'équitation. Voir Sophie Sinoquet, « La famille Clermont-Tonnerre au sein des d'Estourmel », Scarlett Beauvalet, Marion Trévisi (dir.), *Les d'Estourmel. Une famille picarde au XVIIIe siècle*, Amiens, Encrage, 2011, p. 69-80.

Edme, à sa mort<sup>108</sup>. Piganiol est le parrain du fils de René Jean, né en 1750, Jean Aymard, dont Henriette est la marraine ; il fait aussi de René Jean son légataire universel<sup>109</sup>. Il aurait passé la fin de sa vie aux Rouaudières, où il meurt en 1753<sup>110</sup>, il est donc très possible qu'il s'agisse de lui. Il revient aussi selon moi – et toujours de manière très familière – dans les *Pensées errantes*, en tant que « bonhomme P... »<sup>111</sup>, qui a vécu trente ans à la cour sans s'y enrichir, dit Mme de Marans (pensée O4). Ancien gouverneur des pages du comte de Toulouse, fils légitimé de Louis XIV, Piganiol a effectivement vécu au plus près des grands, ce serait un précepteur prestigieux pour une jeune fille. Algèbre, géométrie et géographie sont enseignées aux garçons de la noblesse destinés à la carrière des armes<sup>112</sup>. La présence de Piganiol, ainsi que celle de trois de ses ouvrages dans la bibliothèque des Rouaudières<sup>113</sup>, est l'occasion rêvée d'inculquer les bases de la géographie aux fils Edme, leçons dont Henriette peut profiter, comme la Havraise Marie Le Masson Le Golft (1749-1826), fille d'un capitaine de navire, a bénéficié des leçons du navigateur et géographe Jean-Baptiste d'Après de Manneville<sup>114</sup>. Piganiol se serait fait « un point d'honneur de [me] faire comprendre quelque chose »<sup>115</sup> aux mathématiques, dit Henriette. Leur enseignement ne semble donc pas être une demande qui émane de la jeune fille, mais une requête de ses parents, si ces cours ont été délivrés dans son enfance, ou alors une expérience de Piganiol, s'ils sont plus tardifs. Il est possible que le géographe donne des leçons à Henriette en contrepartie du gîte et du couvert aux Rouaudières, et/ou en souvenir de feu son ami Henri Edme. La jeune fille continue : « J'ai bien l'air de l'oublier comme je l'ai appris », c'est pourquoi elle décide de recopier ses leçons dans le *Mémorial* en 1752, sans que l'on sache si ces dernières sont récentes, ou font partie de notes retrouvées au hasard.

108 Provisions d'office de conseiller contrôleur ordinaire des guerres au régiment des Gardes Suisses de Sa Majesté, AN V/1/297/254 pour la provision de Jean-Aymard Piganiol de la Force du 24 avril 1734 ; AN V/1/374/258 pour celle de René Jean Edme (4 juin 1753).

109 BMS de Cormenon, 20 novembre 1750 ; AN MC/ET/VI/709, testament de Piganiol de la Force, 20 novembre 1748 et codicille du 6 avril 1752.

110 BMS de Cormenon, 17 janvier 1753. Longtemps, on a cru le géographe enterré à Paris, les érudits locaux de la fin du XIXe siècle se sont fait un point d'honneur de restituer son véritable lieu de sépulture. Voir J. Alexandre, « Lettres percheronnes », *Le carillon de Vendôme*, 2 mars 1899 et Ernest Nouel, « Piganiol de la Force (complément de biographie) », *BSAV*, 1899, t. 38, p. 176-179.

111 De plus, Piganiol est un « bonhomme » dans une lettre à Angran du 6 février 1754.

112 M. des Rouaudières à propos d'Achille, 28 septembre 1786 : « Si, comme je le crois, vous mettez de bonne heure votre aîné au service, il faut dès à présent commencer à lui mettre de la géométrie dans la tête ».

113 Jean-Aymar Piganiol de la Force, *Nouvelle description de la France*, Paris, Legras, 1715, un incontournable que l'on retrouve dans l'inventaire après décès du curé de Saint-Agil (10 septembre 1751, ADL&C 3E52/181) ; - *Nouvelle Description des châteaux et parcs de Versailles et de Marly*, Paris, F. Delaulne, 1702 ; - *Introduction à la description de la France et au droit public de ce royaume*, Paris, Desprez, 1752.

114 Aline Lemonnier-Mercier, « Mlle Marie Le Masson Le Golft, une intellectuelle pédagogue au Havre au XVIIIe siècle », I. Brouard-Arends, M.-E. Plagnol-Diéval (dir), *Femmes éducatrices au siècle des Lumières*, op. cit., p. 157-166.

115 Pour cette citation et les suivantes : *Mémorial*, p. 109.

Elle peut avoir reçu cet enseignement n'importe quand, il est même possible qu'elle retranscrive immédiatement sur le papier ce dont elle se souvient, car « il m'en a pris la définition, et les trois premières règles en moins de deux heures de temps ». Mme de Marans reçoit donc *via* un précepteur des connaissances que n'ont pas forcément les autres filles de sa génération, mais qui ne demandent pas une mobilisation importante, de la part de l'enseignant comme de l'élève.

Il existe une séparation stricte des deux sexes dans les établissements d'enseignement, mais lorsque l'éducation est donnée à la maison, tout dépend de la composition de la fratrie. Ainsi, quand un maître est engagé, le coût de son enseignement est rentabilisé en envoyant tous les enfants en âge de le comprendre assister à ses leçons. C'est ainsi qu'Isabelle de Bourbon-Parme acquiert assez de connaissance en art militaire pour rédiger à 17 ans trois volumes de *Remarques politiques et militaires*<sup>116</sup>, ou que Victorine de Chastenay apprend la géométrie, l'algèbre et la sphère, soit « toutes les mathématiques élémentaires », du gouverneur de son frère, recruté par son père, qui veut non seulement en prendre des leçons, mais aussi en faire profiter ses autres enfants<sup>117</sup>. Le frère de Cécile Coquebert de Montbret lui donne des leçons d'anglais<sup>118</sup> ; Isabelle de Charrière, élevée par des gouvernantes suisses, reçoit les leçons des précepteurs de ses frères, comme des cours de professeurs de l'université d'Utrecht en mathématiques, physique ou philosophie. Pour Madeleine van Strien-Chardonneau, elle reçoit donc un enseignement masculin et prestigieux, loin des canons de l'éducation féminine<sup>119</sup>. De même, Henriette est l'aînée de deux garçons, aussi a-t-elle sûrement bénéficié de l'éducation donnée à ces derniers. Piganiol de La Force, ami de leur père, précepteur de garçons à la cour, parrain du fils de René Jean, fait de René Jean son héritier universel. La jeune fille s'intègre et évolue au quotidien dans un univers masculin, partager les leçons de ses frères en fait partie.

Géographe, Piganiol a sûrement utilisé ses ouvrages, la *Géographie universelle en vers artificiels* de Claude Buffier, ainsi que le *Dictionnaire géographique*, tous conservés aux Rouaudières, pour ses leçons à la fratrie. Puisque la géographie, ça sert d'abord à faire la guerre<sup>120</sup>, dans la première moitié du siècle, les leçons en sont surtout destinées aux garçons, les filles n'en tirant pas d'utilité immédiate. Dans la seconde

---

116 Dès 1757 et 1758, son petit frère Ferdinand reçoit ainsi des leçons de Keralio et Condillac. L'éducation de la jeune fille, alors âgée de 16-17 ans, était plus ou moins négligée depuis le renvoi de ses précepteurs en 1754. É. Badinter (éd.), *Isabelle de Bourbon-Parme. « Je meurs d'amour pour toi », op. cit.*

117 *Mémoires de Madame de Chastenay, op. cit.*

118 Charlotte-Nicole Coquebert de Montbret, « Livre d'Ernest et de Cécile », Catriona Seth, *La fabrique de l'intime., op. cit.*

119 Madeleine van Strien-Chardonneau, « Isabelle de Charrière (Belle de Zuylen) et l'éducation des femmes », Guyonne Leduc, *L'éducation des femmes, op. cit.*, p. 216-229.

120 Yves Lacoste, *La géographie ça sert d'abord à faire la guerre*, Paris, Maspéro, 1976, 187 p.



moitié du siècle, la géographie sert d'ouverture au monde, son enseignement est complété par la lecture très à la mode de ces récits de voyage, qui perfectionnent l'apprentissage de la géographie physique, fait à partir de cartes, présentes dans les inventaires<sup>121</sup>. À La Barre, un atlas, un manuel de géographie et une *Méthode abrégée pour apprendre la géographie*<sup>122</sup> montrent tout de même cette transmission des savoirs et complètent les récits de voyage de la bibliothèque, de La Harpe ou Cook. Mme de Marans ne fait cependant jamais allusion à des leçons de géographie dans son enfance, silence qui peut s'expliquer par son désintérêt envers les récits de voyage (« Cela n'apprend point à penser, ny à raisonner juste », *Réflexions*, p. 130) : elle a bien sélectionné dans son journal les enseignements reçus qui lui permettent de se valoriser et de construire une image de femme cultivée – ce à quoi la géographie aurait pourtant participé –, car cela ne la distrait pas. La présence de la *Géographie en vers artificiels* du père Buffier (1711) aux Rouaudières, l'incontournable du XVIIIe siècle pour l'enseignement de la géographie, montre toutefois l'importance que revêt la matière aux yeux d'Henri Edme, soucieux sans doute de transmettre à ses enfants son goût de l'ailleurs.

Toujours dans un souci de rentabilité, les compétences de Piganiol de la Force ont dû être mises à contribution lors des leçons qu'il a pu donner chez les Edme. Il tient par exemple des *Nouvelles de la cour*, entre 1698 et 1736, qui sont un compte-rendu de gazettes, conversations, ou choses entendues et lues<sup>123</sup>. François Moureau n'affirme pas pour autant que ces sortes de nouvelles à la main aient été rédigées à Paris ; mais si elles l'ont été aux Rouaudières – ne serait-ce qu'en partie –, le prestigieux précepteur a pu donner à Henriette l'idée d'écrire au quotidien. Piganiol est de plus correspondant politique du *Mercur* pour la Marine pendant la Régence, ce « novelliste bien informé, original et amateur du dessous des cartes de la vie sociale » a donc pu initier les enfants Edme à l'histoire récente et aux enjeux géo-politiques, économiques et sociaux du XVIIIe siècle français. La notice du dictionnaire le décrit comme un pédagogue amateur d'écrits lestes et d'art, qui traduit Catulle, cite Cicéron et Plaute, compose des portraits à la manière de La Bruyère... Autant d'éléments qui pourraient suggérer son influence dans la constitution de l'univers culturel de Mme de Marans.

Le frère de Mme de Marans se souvient de l'abbé Vérité, plusieurs fois nommé dans les lettres de la diariste : « Il a souvent partagé les jeux de mon enfance et [...] il le

121 14 cartes géographiques chez le curé de Saint-Agil (ADL&C 3E52/181, inventaire après décès, 10 septembre 1751), « plusieurs » à Montmarin (ADL&C 3E57/666, art. 150 de la vente des meubles, 18 septembre 1792), il y en a aussi à toutes les échelles au château de Coulonge.

122 Abbé A. Le François, *Méthode abrégée et facile pour apprendre la géographie*, 1705.

123 Ce paragraphe s'appuie sur la notice de François Moureau (dir.), *Répertoire des nouvelles à la main, dictionnaire de la presse manuscrite clandestine (XVIIe-XVIIIe s.)*, Oxford, Voltaire Foundation, 1999, 517 p.

faisait avec une complaisance et une amitié dont je lui doit bien de la reconnaissance », écrit-il<sup>124</sup>. Jacques-François Vérité est un chanoine de la collégiale Saint-Pierre de Saint-Calais, âgé de 94 ans à la fin du siècle<sup>125</sup>. Quand M. des Rouaudières était enfant, Vérité devait déjà avoir une vingtaine d'années, lui aussi a donc peut-être servi de précepteur aux enfants Edme dans les années 1730.

À travers les allusions discrètes à son égard, on peut penser qu'un autre homme se serait impliqué dans l'éducation d'Henriette : son père. Martine Sonnet, dans un chapitre de *l'Histoire des pères et de la paternité*, rappelle qu'il est rare que les pères s'occupent de l'éducation de leurs filles. Mère et maîtres les dirigent, en attendant le temps de les envoyer au couvent, jusqu'à la première communion. Des pères de la génération d'Henri Edme, nobles de province, échangent pourtant sur leur rôle d'éducateur, qu'ils prennent très au sérieux. Dugas, prévôt des marchands de Lyon, et Bottu, lieutenant particulier du bailliage de Villefranche donnent eux-mêmes des cours à leurs enfants, toute la journée, notamment à leurs filles, même s'ils en parlent moins<sup>126</sup>. Diderot, qui n'est responsable que des leçons de clavecin, déplore que ce soit son épouse qui s'occupe de l'éducation de sa fille Angélique. Il décide alors de lui donner des précepteurs pour apprendre l'histoire et la géographie, la musique et la danse, il lui donne même des cours d'éducation sexuelle ; c'est lui aussi qui refuse qu'elle aille au couvent. Martine Sonnet a dégagé la figure de ces pères modèles, d'après les témoignages qu'en ont laissé leurs filles : Mme de Genlis, Mme de Boigne ou Mme de Staël se souviennent ainsi du rôle essentiel de leur père dans leur éducation<sup>127</sup>. Lorsque le père s'occupe de l'éducation de ses enfants, il construit à l'avance un programme qui leur est adapté, en anticipant sur leurs besoins. Le duc de Croÿ, veuf, confie sa fille et son fils à un abbé précepteur mais il a dressé, en trois ans, un plan d'éducation avec emploi du temps pour ses enfants et leur précepteur<sup>128</sup>. Orpheline de mère à l'âge de 3 ans, Mme Letondal est élevée par son père jusqu'à ce qu'il la place à 5 ans en pensionnat<sup>129</sup>. Le Manceau Ménard de la Groye, dans ses lettres à sa fille, évoque « les

---

124 Lettre à Pascalitte du 25 janvier 1789.

125 L'abbé Louis Froger, dans son *Histoire de Saint-Calais* (1901), évoque un acte dans lequel est donné son âge (repris dans les fiches du fonds Valiot, ADS 66J17), sans donner ni date ni référence. Est-ce au moment de la confiscation des biens ecclésiastiques ?

126 Correspondance citée par Martine Sonnet, « Les leçons paternelles », Jean Delumeau, Daniel Roche, *Histoire des pères et de la paternité*, op. cit., p. 259-278.

127 *Ibidem*. Dans le même ouvrage, Madeleine Foisil (« En son for privé », p. 179-200) donne des exemples de pères des XVIe et XVIIe siècles qui évoquent l'éducation de leurs filles, ou s'opposent à leur prise de voile.

128 Cité par Véronique Pelou, *Filles-pères, 1750-1850*, op. cit., p. 96.

129 Nicolas Milscent est conseiller du roi, greffier en chef des présentations à la Chambre des Comptes et Cour des Aides de Rouen et garde du roi. « Mémoires de Mme Letondal », *L'Anjou historique*, 1904, 5, note 2 p. 6.

soins [...] pris pour [s]on éducation »<sup>130</sup> ; alors qu'il est à Paris pour la convocation des États généraux, il lui recommande de prendre un maître, car il est habituellement le seul à se charger de son éducation. M. Osmond, père de Mme de Boigne, lui apprend à lire à trois ans, puis à l'adolescence, il la fait travailler huit heures par jour. Même après son mariage, son père continue à lui prodiguer ses leçons<sup>131</sup>. Cette très grande implication s'explique aussi par la situation de la famille, émigrée pendant la Révolution : M. Osmond se distrait en occupant sagement sa fille. Le père est rarement évoqué dans les écrits privés féminins, son rôle de guide, quand il existe, se retrouve surtout dans la correspondance père-fille. Henri Edme est mort alors qu'Henriette avait presque 14 ans ; il ne lui reste de ses rapports avec son père que ce qu'elle en a écrit dans ses journaux et cette chemise cartonnée qu'elle s'approprie au moment de l'inventaire après décès<sup>132</sup>, désireuse de garder un souvenir de ce père lettré. Le père a donc le beau rôle, il est celui qui transmet les leçons de choses aux enfants, lorsqu'il les emmène avec lui en promenade, ou quand il reçoit et rend des visites avec eux. Mme de Boigne se rappelle aussi des soirées passées à jouer de la musique avec son père, alors que Leprince d'Ardenay ne laisse à son épouse que le soin d'enseigner les travaux manuels et l'économie domestique à leur nièce, Mlle de Biard, tandis que lui se réserve son instruction littéraire<sup>133</sup>. Dans ces activités de sociabilité traditionnellement plutôt dévolues aux hommes, où toute action peut avoir un but formateur, moral ou instructif, les enfants développent leur curiosité et apprennent l'ouverture au monde. Ainsi, le père est considéré comme l'initiateur aux « actes de socialisation »<sup>134</sup>, si chers aux élites des Lumières. Son rôle est donc très valorisé quand un-e écrivain-e évoque des souvenirs d'enfance dans lequel le père intervient.

Le père d'Henriette est un personnage dont elle construit la légende dans ses journaux. Elle-même admet qu'elle était encore bien jeune à sa mort, puisqu'en 1733, elle a à peine 14 ans. Mais il est une figure importante dans sa construction personnelle ; par ses nombreux écrits, il a dû influencer sa prise de plume. Les voyages qu'il a effectués en Amérique ont alimenté les histoires qu'il racontait à ses enfants, en témoigne celle des Jésuites au Paraguay, rapportée dans les *Réflexions* (1754, p. 54-59). Nul doute que ces histoires, reprises par leur mère (« Je lai entendu raconter encore à

130 Lettre du 8 septembre 1789. Le 22 du même mois, il rappelle son rôle : « Je t'ai mis en état d'étudier par toi-même ». Florence Mirouse, *François Ménard de la Groye, député du Maine aux Etats généraux, Correspondance (1789-1791)*, Le Mans, Conseil Général de la Sarthe, 1989, 427 p.

131 *Mémoires de la comtesse de Boigne*, édition établie, commentée et annotée par Henri Rossi, Paris, Champion, 2007, 1529 p.

132 Voir premier chapitre.

133 Benoît Hubert (éd.), *Jean-Baptiste-Henri-Michel Leprince d'Ardenay, Mémoires d'un notable manceau au siècle des Lumières*, Rennes, PUR, 2007, Chap. 21.

134 Martine Sonnet, « Les leçons paternelles », Jean Delumeau, Daniel Roche, *Histoire des pères et de la paternité, op. cit.*, p. 269.

ma mère bien souvent », p. 58) ont marqué les enfants Edme et nourri le portrait de ce père probablement cultivé, qui leur a transmis ce goût de l'écrit et du savoir. Les quelques fois où le père est évoqué par les diaristes ou mémorialistes, il est en effet associé aux souvenirs heureux de l'enfance, celui des histoires chez la baronne d'Oberkirch aussi : « Chaque soir nous nous rassemblions autour de notre père. [...] Il nous racontait les grands événements de l'histoire, les hauts faits de nos ancêtres et de ce peuple d'Alsace [...]. J'adorais ces récits légendaires » ; alors que la romancière Mme Krüdener est en adoration face à son père, qui refusait toute implication de sa mère dans son éducation : « Mon père m'aimait passionnément », écrit-elle<sup>135</sup>.

Les rapports parents-enfants touchent Mme de Marans, qui, lors de sa lecture des *Adelphes* de Térence, n'a « pû retenir [s]es larmes »<sup>136</sup>. C'est la relation entre Eschine et son père adoptif, Micion, qui la touche : ce dernier fait croire à Eschine que celle dont il est amoureux va épouser un parent lointain. Quand Eschine se rend compte que son père se moque de lui, les sentiments des deux hommes se révèlent :

-*Micion* : Je t'aime, et ce que tu fais ne m'en importe que davantage.

-*Eschine* : Je voudrais mériter ton affection, tant que tu vivras, mon père.

Cet échange flatte la sensibilité de Mme de Marans, conformément aux goûts esthétiques des élites éclairées : l'expression naturelle des élans du cœur participe à la construction de l'homme sensible des Lumières. « Avec quelle reconnaissance il reçoit les avis de son père ? On le trouve tout à la fois un fils respectueux, un amant tendre, un époux honnête homme et vraiment attaché »<sup>137</sup> : au-delà de cette analyse, Mme de Marans serait aussi intimement touchée par les rapports entre le père et le fils, car ils pourraient faire écho à ses sentiments envers son père, disparu trop tôt pour qu'elle puisse échanger ainsi avec lui.

Malgré la distance, le frère de Mme de Marans s'intéresse de près à l'éducation de Pascalitte, elle doit « [lui] rendre compte de ses études et de ses lectures »<sup>138</sup>, écrit-il le 14 avril 1770. Reproduit-il ainsi les exigences de son père envers sa sœur ? En tant que père, M. des Rouaudières s'intéresse à l'éducation de sa fille, mais aussi à celle de

---

135 *Mémoires de la baronne d'Oberkirch*, Paris, Mercure de France, 1970 (1e éd. 1852) ; Francis Ley, « Madame de Krüdener (1764-1824) », Roland Mortier, Hervé Hasquin, *Portraits de femmes. Études sur le XVIIIe siècle*, t. XXVIII, Éd. de l'Université de Bruxelles, 2000, p. 61-74. On peut néanmoins nuancer ce tableau idyllique avec un exemple, celui d'Anne-Marie Audouyn, déjà évoqué plus haut. Orpheline de mère, elle n'a pas reçu d'éducation domestique, son père préférant l'envoyer à l'abbaye du Kerlot de Quimper. Toute sa vie, elle le décrit dans ses lettres comme un personnage froid, jamais paternel envers elle (Marie-Claire Mussat, Michel Maréchal (prés.), *À mon cher cousin... Une femme en Bretagne à la fin du XVIIIe siècle*, Ed. Du Layeur, Paris, 2007, 577 p.).

136 *Réflexions*, 1753, p. 33.

137 *Ibidem*, p. 33-34.

138 Lettre à Mme de Marans, 14 février 1770.

ses petits-enfants, « objet si intéressant », dit-il à son gendre le 29 janvier 1786, à propos d'Achille. Aurait-il demandé la même chose pour ses petites-filles ? En fait, son implication ne paraît pas sexuée : « Autant que j'en puis juger d'icy il me semble que les difficultés de donner une bonne éducation subsistent toujours, et que les pères sont obligés de mettre beaucoup du leur », continue-t-il. L'éducation, des garçons comme des filles, dépend surtout du contexte et des offres à proximité. En milieu rural, où il est difficile de s'attacher un bon précepteur (qui sacrifierait d'autres possibilités de carrière en s'enterrant dans un château reculé), les pères sont contraints de s'investir dans l'éducation de leurs enfants s'ils ont des aspirations d'élévation sociale pour leur famille. Ils ont aussi plus de liberté dans le choix de la composition de l'éducation de leurs filles, car elles ne sont pas destinées à une carrière. Leur plan d'éducation peut donc suivre leur goût, ou celui du père. Un piètre investissement de la part de la mère dans l'éducation des filles du couple est aussi un facteur explicatif de cette implication du père. Il en résulte que si les pères font étudier les filles, c'est essentiellement pour le plaisir que rapporte cette activité, qui permet de s'occuper sainement et vertueusement, tant qu'il n'est jamais oublié de faire acquérir aux filles des compétences domestiques utiles. Cet intérêt montre l'influence de Rousseau sur les parents de la seconde moitié du siècle : comme M. des Rouaudières, Jean Ranson, négociant à La Rochelle, acquiert des livres pour l'éducation de ses enfants. Certains sont destinés spécialement aux filles, tels les traités de Mmes d'Épinay, Genlis ou Leprince de Beaumont<sup>139</sup>. Conformément aux préceptes de « l'ami Jean-Jacques », l'éducation des filles, qu'elle soit délivrée par une institution, un précepteur, ou un parent, a cependant toujours un but pratique et moral avant tout. Une fille trop éduquée se prépare de grandes déceptions dans sa vie future, et coûte trop cher à ses parents, car son éducation ne sera pas rentabilisée<sup>140</sup>.

Les filles uniques, les seules filles d'une fratrie ou celles dont le père est plus âgé sont les filles qui ont l'éducation la plus poussée, constate Dominique Picco. L'exemple de Mme du Châtelet, qui a deux frères et est née en 1706 d'un père âgé de 58 ans, illustre bien ce fait. De même, Mme Dacier, née au milieu du XVIIe siècle, serait l'aînée de quatre frères. D'après Sainte-Beuve, alors qu'elle est présente lors de leurs leçons, son père remarque ses capacités et, à partir de 11 ans, s'occupe de son éducation littéraire, qui la mènera à sa carrière de traductrice<sup>141</sup>. Mme de Marans a

139 Robert Darnton, « La lecture rousseauiste et un lecteur « ordinaire » au XVIIIe siècle », Roger Chartier (dir.), *Pratiques de la lecture*, Paris, Payot, 2003 (rééd.), p. 167-207.

140 C'est le sens d'une lettre de 1763 de Mme Roume de Saint-Laurent adressée à sa fille Marie, au couvent parisien de Pentemont, citée par Véronique Pelou, *Filles-pères, 1750-1850*, Mémoire de DEA, Université du Maine, 1991, note 3 p. 107. Voir aussi Dena Goodman, « Le rôle des mères dans l'éducation des pensionnaires au XVIIIe s. », art. cit.

141 Dominique Picco, « L'éducation des filles de la noblesse française aux XVIIe-XVIIIe s. », Jarosław

bénéficié de sa position de seule fille de la famille, en profitant de leçons à l'origine destinées aux garçons et reçues par ses frères. Son père a probablement joué un rôle important dans son éducation, en tant que figure à imiter et pourvoyeur d'histoires édifiantes, comme par ses liens avec Piganiol de La Force, dont la présence familière aux Rouaudières n'a pu que profiter à l'éducation d'Henriette.

**C- « Sçavoir parler un peu de toute sorte d'affaire et en parler à toutes sortes de personnes »<sup>142</sup>**

La diversité du contenu de ses écrits et la qualité de sa plume laissent penser que Mme de Marans a reçu une éducation soignée. Comme le but de la présente partie est de mettre en évidence son contenu, ne seront pas évoqués ici les sujets d'intérêt ou de lecture de Mme de Marans, qui sont nombreux, mais bien les matières qu'elle est susceptible d'avoir étudié pendant sa jeunesse, à partir desquelles elle a constitué elle-même le reste de son bagage culturel. Dans cette optique, il convient de mettre en évidence ce que disent Mme de Marans ou son frère des pratiques pédagogiques qu'ils rencontrent. Le contenu de l'éducation reçue par Mme de Marans illustre les multiples possibilités que peut recouvrir, pour les filles au XVIIIe siècle, l'éducation « particulière », c'est-à-dire prodiguée à la maison.

### **1) Pédagogies**

Tous les pédagogues du temps s'accordent à dire qu'il faut une adaptation des objectifs et des pratiques d'enseignement à chaque élève, en vertu du respect des attributs accordés par Dieu à chacun : les enfants ne doivent pas être tentés d'aller au-delà de leurs capacités. C'est pour cette raison, comme pour lutter contre la vanité qui leur est naturelle, qu'il ne faut pas selon eux d'approfondissement des savoirs dans l'éducation des filles : une fois qu'un niveau considéré comme suffisant est acquis, l'éducation est suffisante<sup>143</sup>.

---

Dumanowski et Michel Figeac, *Noblesse française et noblesse polonaise : mémoire, identité, culture, XVIe-XXe siècles*, Actes du colloque international, Torún, 13-15 mai 2004, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2006, p. 489 ; Emmanuel Bury, « Madame Dacier », Colette Nativel, *Femmes savantes, savoirs des femmes*, Actes du colloque de Chantilly, Genève, Droz, 1999, p. 209-220.

142 Lettre de Philippe-Alexandre Edme des Rouaudières à sa fille Pascalitte, 7 novembre 1770.

143 M. Sonnet, *L'éducation des filles au temps des Lumières*, *op.cit.*, p. 228-230.

Mme de Marans, qui a un point de vue sur tout, dit ce que devraient être selon elle les pratiques pédagogiques : « Il y a une chose qui devrait être une loy irréfragable, pour tous les maîtres, pères, mères, en un mot les supérieurs, en tous genres, et en tous états : cest de ne jamais railler ceux qui leur sont subordonnés »<sup>144</sup>. Ce qui est valable pour les maîtres envers leurs domestiques, l'est pour les maîtres et leurs élèves. Cette modération dans les discours et les attitudes, caractéristique de la philosophie du XVIIIe siècle, revient dans son discours en visant plus précisément l'éducation : « La trop grande sévérité, gâte les ~~affaires~~ jeunes gens, en leur ôtant la confiance : [...] l'extrême facilité, est un excès que lon ne doit pas moins craindre, puis quelle lâche la bride à tout leurs des-ordres »<sup>145</sup>. Dès la fin du siècle précédent, Fénelon comme Mme de Maintenon préconisent en effet des relations sereines et pacifiques entre maître et élève<sup>146</sup>. Cette modération correspond aussi à une réalité dans les pratiques pédagogiques, avant même le milieu du siècle : la condamnation des châtimens corporels. Au XVIIIe siècle, les instructeurs de Port-Royal sont déjà contre le fouet. Dans l'éducation particulière, délivrée par les parents ou des domestiques, punitions et récompenses font partie intégrante des pratiques pédagogiques. On a vu que Mme de Marans dit avoir été traitée durement et, dans leurs écrits, Mme de Ferrières dit avoir été fouettée aux orties par sa mère, et la marquise de la Tour du Pin battue ou enfermée, alors que ces deux dernières sont nées dans la seconde moitié du siècle (1748 et 1770). Mme de Genlis, au contraire, se souvient : « Je n'étais jamais grondée, on ne m'a jamais parlé de pénitence »<sup>147</sup>. Éduquée par sa tante, Pascalitte en retient les méthodes pédagogiques, qu'elle veut à son tour appliquer à l'éducation de ses enfants. Un court mémoire de sa main, résumant les devoirs de leur gouvernante, ordonne ainsi : « Vous ne leur donnerés jamais la plus petite tape, vous serés douce avec eux »<sup>148</sup>. Sous la plume de la mère de Pascalitte, les petits cadeaux servent à motiver une élève récalcitrante pour l'encourager à multiplier les efforts, à récompenser un travail bien fait<sup>149</sup>, en même temps qu'ils entretiennent le souvenir de parents trop éloignés pour pouvoir manifester autrement leur affection. Même les récompenses peuvent avoir un

---

144 *Mémorial*, p. 351.

145 *Réflexions*, 1753, p. 36.

146 « Ne prenez jamais sans une extrême nécessité un air austère et impérieux, qui fait trembler les enfants [...] vous leur fermeriez le cœur et leur ôteriez la confiance [...] la confiance et la sincérité leur sont plus utiles que l'autorité rigoureuse », Fénelon, *De l'éducation des filles*, 1687.

147 *Mémoires de Mme de Genlis*, Paris, Mercure de France, 2004, 390 p.

148 Après avoir décrit les différents devoirs de la gouvernante au cours de la journée (surtout en rapport avec l'hygiène des enfants), Pascalitte conclut : « En les traitant avec douceurs, et sans humeur, vous aurés assés de fermeté avec eux, pour leurs en impôser, afin qu'ils vous obéissent ». ADS 1Mi3 R16, « pour la gouvernante de mes enffans ».

149 Lettre de Mme des Rouadières, 29 novembre 1770 : « Jay prié ta chère tante de ne te donner le petit présent que je te destine que lorsqu'elle sera bien contente te (sic) toy », ou 27 octobre 1771 : « Un si joli ouvrage mérite récompense ».

double objectif, explique M. des Rouaudières à sa fille, le 31 août 1786 : « Votre Achille commence à bien comprendre ce qu'il lit, c'est une bonne idée que de le récompenser quand il a bien étudié, par des lectures attachantes », c'est-à-dire de la littérature enfantine, comme les *Veillées du château*, qu'il cite en exemple avec l'*Ami des enfants*<sup>150</sup>. Joindre l'utile à l'agréable pour les leçons, c'est mettre en pratique dès l'enfance l'*utile dulci* d'Horace, le poète si cher à Mme de Marans.

Comment apprend-on ses leçons à l'époque moderne ? La place importante des extraits a été soulignée plus haut, via le *Mémorial* de Mme de Marans, notamment pour apprendre l'histoire. C'est une habitude qu'elle et son frère souhaitent transmettre à Pascalitte, qui fait des extraits non seulement d'histoire, mais aussi d'histoire naturelle<sup>151</sup>. L'extrait est l'exercice pédagogique par excellence, la copie permet de commencer à retenir les informations sélectionnées et de conserver une copie de ce qui a été vu pour la consulter à loisir, de plus il apprend aussi à l'enfant à résumer. La copie implique une grande rigueur dans la position, les gestes, la gestion du matériel (apprendre à faire attention à l'encre, à tailler les plumes). L'extrait est l'exercice d'écriture le plus pratique pour les filles, qui ne doivent pas écrire d'invention, mais recopier des lectures de choix, sélectionnées à leur intention. Autre méthode d'apprentissage, le par-cœur sert à apprendre les tragédies et les fables, car l'étude des Belles-Lettres ne consiste pas à apprendre une méthode, ni même les buts des dramaturges et fabulistes<sup>152</sup>. C'est pourquoi le fait qu'Henriette soit capable de dresser le plan d'un conte, d'une comédie, d'une tragédie ou d'un poème épique<sup>153</sup> indique qu'elle a reçu une éducation qui, sous certains aspects, sort de la norme.

Comment apprend-on à lire à l'époque moderne<sup>154</sup> ? Les dispositifs d'apprentissage, les techniques pédagogiques ou leurs applications peuvent être étudiés à l'aide des manuels ou des écrits privés<sup>155</sup>. L'apprentissage de la lecture se fait à voix haute, et est basée sur la répétition. Dans le tome du *Spectacle de la nature* dédié à l'éducation des filles<sup>156</sup>, l'abbé Pluche recommande l'apprentissage par le jeu, en

---

150 Mme de Genlis, *Veillées du château*, 1784 ; *L'ami des enfants*, revue d'Arnaud Berquin en 24 numéros (auxquels correspondent les 24 volumes de la bibliothèque de La Barre) parue entre janvier 1782 et décembre 1783.

151 Son père s'étonne, le 7 novembre 1770, qu'il lui faille plus de deux mois pour recopier un traité de l'éducation des oiseaux.

152 Martine Sonnet, *L'éducation des filles au temps des Lumières*, op. cit., p. 260.

153 Voir le premier chapitre du présent travail.

154 Voir à ce sujet Dominique Julia, « L'apprentissage de la lecture dans la France d'Ancien Régime », A.-M. Christin (dir.), *Espaces de l'écriture, Actes du colloque de la bibliothèque publique d'information et du centre d'étude de l'écriture, Université de Paris VII*, Paris, Retz, 1988, p. 134-149.

155 Voir par exemple Jean Hébrard, « L'autodidaxie exemplaire. Comment Valentin Jamerey-Duval apprit-il à lire ? », Roger Chartier (dir.), *Pratiques de la lecture*, Paris, Payot, 2003 (rééd.), p. 29-78.

156 t. 6, p. 134-140, cité par René Grevet, « L'éducation des filles vue par l'abbé Pluche dans son



utilisant des cartes avec des lettres. De même, le collège de La Flèche possède « des jeux de carte pour apprendre à lire » à ceux des pensionnaires dont les parents n'auraient pas commencé l'éducation<sup>157</sup>. À la progression des apprentissages correspond en effet une progression des supports : d'abord les lettres et syllabes, puis les mots, afin de pouvoir lire des versets de prières ; à ces étapes correspondent différents imprimés : abécédaires, syllabaires, ouvrage pieux ou de civilité servent de support à la lecture, avant de faire lire des manuscrits du quotidien (lettres ou registres). C'est dans les années 1730 que se diffusent les petites cartes avec lettres et syllabes de Py Poulain de Launay<sup>158</sup>. L'anniversaire d'Achille est l'occasion pour M. des Rouaudières de résumer ce qui a été vu plus haut et de rappeler à sa fille que, dès 2 ans, les apprentissages peuvent commencer :

À son âge vous commenciez à bien lire ; on jetait dans l'appartement des morceaux de cartes sur lesquels étaient écrits les caractères de l'alphabet et les mots qui vous étaient les plus familiers : quand vous les aviez ramassés, on vous en expliquait l'usage ; vous les aviez ensuite expliqués vous-même, et comme chaque succès était suivi d'une petite récompense vous avez appris à lire presque en vous divertissant. Ceci peut être la besogne de la gouvernante de votre fils.<sup>159</sup>

L'exemple de la famille Edme montre donc la continuité dans les méthodes d'apprentissage et révèle des pratiques du quotidien au sein du cercle familial, souvent peu mentionnées dans les sources.

## **2) Les études d'Henriette**

Qu'a-t-on appris à Henriette Edme dans sa jeunesse ? Son éducation se distingue-t-elle de celle des autres filles de sa génération ? L'éducation donnée à sa nièce répond-elle aux mêmes enjeux ? En dehors des bases, lire, écrire et compter, les écrits de Mme de Marans montrent qu'une certaine diversité a pu caractériser son éducation.

Lire et écrire sont la base de l'instruction, leur enseignement est dispensé gratuitement dans les petites écoles paroissiales du Bas-Vendômois aux enfants des familles les plus modestes, mais Mme de Marans n'y fait pas allusion : c'est pour elle

---

*Spectacle de la nature* (1746) », Guyonne Leduc, *L'éducation des femmes*, op. cit., p. 199-206.

157 ADS L365, inventaire du Collège Royal de La Flèche, 13 septembre 1790.

158 Martine Sonnet, *L'éducation des filles au temps des Lumières*, op. cit., p. 246.

159 Lettre du 17 juillet 1781.

un apprentissage trop classique et évident pour qu'elle le mentionne. Pourtant, Mme des Rouaudières fait la constatation suivante à sa fille : « Tu ne saurois imaginer combien [l'écriture] est utile aux femmes dans certaines circonstances de la vie, auxquelles il semble que lon ne devrait jamais s'attendre, et qui n'arrive malheureusement que trop »<sup>160</sup>. Fénelon veut que les filles sachent lire et écrire correctement car, en général, « elles manquent encore plus grossièrement pour l'orthographe ou pour la manière de former ou de lier des lettres en écrivant ; au moins accoutumez-les à faire leurs lignes droites, à rendre leur caractère net et lisible ». À la lecture de ses journaux, il est clair que l'éducation de Mme de Marans a respecté ce principe et qu'elle l'a perpétué avec plaisir, contrairement à sa nièce. L'apprentissage de l'écriture se fait après celui de la lecture. Comme le déplore Fénelon, il n'est que peu développé et s'arrête quand la fille est capable de se faire comprendre par écrit. Cet enseignement peut être tardif, Mme d'Épinay ne sait toujours pas bien écrire à 13 ans. En février 1727, Henriette est marraine et signe sur les registres paroissiaux de La Rochelle<sup>161</sup>. On imagine la petite fille de huit ans fière de montrer à tous ses progrès à la plume : le tracé est soigné et régulier mais, comparée à son écriture d'adulte, la grosseur du caractère et les traînées d'encre sur les deux dernières lettres de « Henriete » montrent qu'il s'agit d'un savoir en cours d'acquisition.

Au contraire, Pascalitte a commencé à connaître les lettres à deux ans, « il est vrai que l'on n'a jamais appris à lire si jeune », se vante son père (8 avril 1788). Pendant toutes les années où l'enjeu principal est l'éducation de Pascalitte (et sa rentabilité), ses parents lui reprochent son manque d'efforts et d'intérêt et font pression sur elle, afin qu'elle puisse les représenter avec honneur en société et fasse un parti intéressant. Une fois le temps de l'éducation passé, le mariage avec Charles de Vanssay assuré et Pascalitte devenue mère, les louanges et les souvenirs émus du père viennent récompenser les efforts de sa fille : toute une économie des sentiments, en lien direct avec les stratégies éducatives, au service de l'ascension familiale.

Avec la lecture et l'écriture, le catéchisme complète l'éducation strictement nécessaire délivrée aux enfants, c'est d'ailleurs tout ce qui est enseigné aux filles chez les Ursulines du Mans<sup>162</sup>. Au moment de la querelle de l'*Unigenitus*, Mme de Marans écrit à propos de la Trinité et de la transsubstantiation : « On ma instruite là-dessus dès

---

160 Lettre du 22 décembre 1769.

161 Baptême d'Henriette Marie Françoise Caussé, 4 février 1727, paroisse Saint-Sauveur, La Rochelle, A. D. de Charente GG 593.

162 Guy-Marie Oury, « La formation donnée par les Ursulines du Mans à la fin de l'Ancien Régime », *PM*, 78, 1976, p. 124-132.

ma jeunesse »<sup>163</sup>. Une Bible ancienne, des psaumes, le *Directeur spirituel* de François de Sales, l'*Enchiridion* d'Érasme et les *Soliloques et confessions de Saint-Augustin* par Arnaud, quelques volumes de recueil de pieux, sont les ouvrages de piété consignés dans la bibliothèque des Rouaudières en 1755 à partir desquels a pu se faire son instruction religieuse. Les filles ne sont pas censées se mêler de théologie et les théoriciens recommandent de leur enseigner les bases de la foi sans entrer dans les considérations complexes, qu'il s'agisse de Fénelon, ou même plus tard de Rousseau, qui plaide dans l'*Émile* pour une religion naturelle, débarrassée des dogmes et des rites, enseignée le plus simplement possible aux filles. Fénelon dit ainsi de la foi et des concepts abstraits de la religion qu'« il faut entrer très sobrement dans ces sortes de discours pour les filles. Je ne les propose ici que pour celles dont la curiosité et le raisonnement vous mèneraient malgré vous jusqu'à ces questions » (ch. VII), montrant bien le caractère exceptionnel que doit revêtir ce genre d'enseignement selon les pédagogues. Soit Mme de Marans se vante, et replace dans sa jeunesse des savoirs qu'elle n'a acquis qu'après, soit elle a effectivement reçu une éducation religieuse poussée, qui aurait abordé les contenus du dogme catholique. Dans les *Lettres d'un Indien*, elle critique en tout cas le catéchisme tel qu'il est enseigné dans une dénonciation classique du manque d'instruction des fidèles. Auprès des élites comme auprès du peuple, l'accent est selon elle davantage porté sur les rites que sur les dogmes et la doctrine, ce qui contribue à vider de son sens la pratique religieuse quotidienne<sup>164</sup>.

La morale est un passage obligé de l'éducation, elle est associée à l'enseignement religieux. On la retrouve toutefois dans le *Mémorial* à travers la découverte par Henriette des *Caractères* de La Bruyère, grand succès encore au XVIIIe siècle ; un exemplaire en est conservé au château de Coulonge<sup>165</sup>. L'ouvrage est recommandé pour la formation de l'honnête homme, c'est-à-dire cultivé, poli, aux mœurs civiles, capable de s'insérer en société. On trouve aussi aux Rouaudières les *Conseils* et *Caractères* de Mme de Puisieux ou *L'art de se connaître soi-même* d'Abbadie<sup>166</sup>. Dans l'éducation de la fille, la morale a pour rôle d'en faire une honnête femme aussi, c'est-à-dire vertueuse et soumise aux usages sociaux et aux lois de la sociabilité. Encore une fois, son apprentissage doit être limité. L'étude de la fable

163 *Réflexions*, 1753, p. 69.

164 « Dès leur enfance on leur apprend certaines pratiques extérieures, & ils ne vont pas plus loin. Voilà le sort de ce qui s'appelle le Peuple : ceux qui sont un peu au-dessus ne sont pas beaucoup mieux instruits », lettre XII.

165 ADL&C 3E57/353, Inventaire des meubles au château de Coulonge, 5 avril 1735. Le beau-père d'Henriette possède aussi Michel Boutauld, *Les Conseils de la sagesse, ou le Recueil des maximes de Salomon les plus nécessaires à l'homme*, Paris, Bruxelles, Van Vlaenderen, 2 vol. in-8, 1735.

166 Madeleine de Puisieux, *Conseils à une amie par Madame de Puisieux, et caractères*, Londres, 1 vol., 1750-51 ou 2 vol., 1755 ; Jacques Abbadie, *L'Art de se connaître soi-même, ou la Recherche des sources de la morale*, Rotterdam, Vander Slaart, nombreuses éditions entre 1692 et 1749.

(La Fontaine, les poètes antiques<sup>167</sup>) a la même place dans l'éducation des filles que celle des moralistes : apprise par cœur, la morale à la fin de chaque histoire forme le cœur et l'apprentissage s'en fait de manière ludique. L'étude de la morale est reprise à son avantage par Mme de Marans (« Je sçavais assez bien la fable », écrit-elle par exemple<sup>168</sup>), ce qui se retrouve dans son interprétation et sa réutilisation des portraits de La Bruyère : « Malgré l'humiliation qu'il me causait je ne pouvais le quitter, il me guérit de la plupart des fadaïses dont j'avais l'esprit rempli, mais elles firent place à d'autres »<sup>169</sup>, c'est-à-dire que les *Caractères* lui inspirent l'envie de prendre la plume à son tour.

Henriette trouve le moyen de détourner les objectifs classiques de ces deux matières élémentaires et quasi obligatoires, mais peu poussées dans l'éducation des filles, afin d'en faire des tremplins vers des savoirs et des pratiques plus développés : réflexions théologiques abstraites pour coller à l'actualité et la comprendre, désir d'imiter et égaler les maîtres, à travers le modèle que devient La Bruyère pour la moraliste en herbe.

Les talents manuels, tels que, pour Mme de Marans, le dessin, la peinture et les travaux d'aiguille, sont les attributs d'une éducation de jeune fille accomplie.

Les recettes consignées dans le *Mémorial* nous renseignent sur les domaines d'occupation de Mme de Marans. Deux recettes pour nettoyer les tableaux, une pour les vernir, de quoi faire le blanc des Carmes (un enduit à base de chaux blanche), ou bien l'huile grasse, qui « fait sécher les couleurs » (p. 403) et comment peindre sur verre, ce que d'autres apprennent au couvent d'après Richard Steele, révèlent son goût pour la peinture<sup>170</sup> ; alors que, toujours selon Richard Steele, « il y a peu de femmes, qui aient du génie pour cet art »<sup>171</sup>. Pourtant, le goût de la peinture chez les femmes de l'élite montre la diffusion et l'imitation des modes de la cour, où la reine Marie Leszczynska s'adonne à cet art ; elle fait par exemple en 1753 une copie de *La ferme* de Jean-Baptiste Oudry (1750). Un portrait conservé à La Barre montre d'ailleurs Mme de Marans en train de peindre : on a déjà vu que le dessin est un loisir pour elle, qui illustre ses journaux à la plume et au crayon. « Une boete où sont des couleurs pour peindre »<sup>172</sup>,

---

167 Dans la bibliothèque des Rouaudières en 1755 se trouvent les *Métamorphoses* d'Ovide et la « fable de Phèdre dédiée à M. Merault », soit René Prévost (trad.), *Les fables de Phèdre, affranchi d'Auguste*, Paris, 1702.

168 *Mémorial*, p. 204.

169 *Ibidem*, p. 204-205.

170 *Ibid.*, p. 18, 29, 398, 403 et 404.

171 Sir Richard Steele, *Bibliothèque des Dames, contenant des règles générales pour leur conduite dans toutes les circonstances de la vie*, Amsterdam, du Villard et Changnion, 1716, p. 27.

172 ADS 1Mi3 R11, inventaire du château des Rouaudières avant mariage, 18 août 1755.

15 tableaux et 200 estampes appartenant à Henriette à Coulonge, ainsi que le « grand plaisir » que lui procure un cadeau de Mme d'Allerai le 30 mai 1779 (« Des crayons noirs, [...] je m'en sers beaucoup à présent, pour mes ombres, et cela fait bien sous l'encre ») montrent la place qu'occupent peinture et dessin tout au long de sa vie. « Un marteau et des tenailles » dans l'inventaire de 1755 complètent sa panoplie et suggèrent des tentatives en orfèvrerie, ou en menuiserie ? Peut-être encadre-t-elle ses toiles elle-même. Elle fabrique en tout cas un éventail pour Mme des Rouaudières (lettre du 17 septembre 1784). Mme de Marans est une manuelle, dont les qualités artistiques sont reconnues par son entourage : « J'ai des ouvrages de commande en peinture », écrit-elle à Angran le 16 décembre 1753. Elle dit faire une miniature pour une tabatière (sans doute aidée en cela par un *Traité de miniature*, occupation spécifiquement féminine du XVIII<sup>e</sup> siècle, conservé aux Rouaudières), raccommoder un tableau et préparer un sujet religieux, trois travaux qui montrent la diversité des compétences acquises, trois travaux pour trois destinataires différents. On pourrait alors imaginer qu'elle soit l'auteur de la « bonbonnière d'écaille à portrait » inventoriée dans la maison de ses amis Villain de La Tabaise<sup>173</sup>. Acquérir un talent comme la peinture permet en effet de témoigner son attachement envers ses proches et d'entretenir son réseau de sociabilité. Ailleurs dans le Maine, Mlle D. « me donna bientôt une nouvelle preuve de son attachement », écrit ainsi Leprince d'Ardenay à la recherche d'une épouse, « elle voulut avoir et fit elle même mon portrait à la silhouette [...] elle le plaça à côté du sien et entre ceux de ses parents »<sup>174</sup>. Un portrait de Mme de Sparre, réalisé par sa cousine Mme de Marans, aurait été conservé au château de La Barre<sup>175</sup>. Le temps consacré à la fabrication d'un objet fait de son don un signe d'attention porté à son destinataire. Pascalitte envoie ainsi à ses parents, qui ne l'ont pas vue depuis plusieurs années, des portraits d'elle ou de ses proches (ils commandent aussi un portrait de sa bonne et du curé de Cormenon) ; ce qui entretient à la fois le lien familial et un talent pour lequel ses parents ont fait des dépenses. Plus tard, le dessin fait partie des occupations « que j'ai coutume de faire devant tout le monde et ce qui m'est très permis »<sup>176</sup>, dit Mme de Marans : à un âge avancé et malgré ses problèmes de vue, elle continue en effet à dessiner régulièrement, même lorsqu'elle reçoit des visites<sup>177</sup>.

---

173 ADS 4E50/637, inventaire après décès de Jean Villain de La Tabaise, 9 novembre 1792.

174 B. Hubert (éd.), *Jean-Baptiste-Henri-Michel Leprince d'Ardenay, op. cit.*, ch. 4. La mode des portraits à la silhouette (du nom du contrôleur général des Finances) se développe dès les années 1750, la province du Maine n'est pas en retard.

175 AD Gironde 73J62, notes de Gabriel Debien (« Un curieux tableau en tant qu'en costume de l'époque »). Il fait peut-être partie des « trois tableaux de famille » inventoriés en 1792 à La Barre (ADS 4E50/637) ?

176 *Confidences*, p. 157.

177 Lettres de Mme de Marans à Pascalitte des 4 et 24 juillet 1778 et 14 juin 1784.

Peindre et dessiner sont des occupations acceptées pour les jeunes filles, tant que les sujets ne sont pas issus de leur imagination, mais qu'elles recopient des modèles validés : Pauline de Schwarzenberg copie des gravures, recueillies dans un album ; la comtesse Élise de Schlik dessine et prend des cours de peinture auprès d'un peintre<sup>178</sup> ; les filles de Courtamblay (à 10 km au sud des Rouaudières) ont des pinceaux, des boîtes et des crayons de couleur ; Mme de Marans peint « une petite dame assez coquette » et « une belle vierge » pour ses amies<sup>179</sup>. Afin de l'aider à se perfectionner, son ami Angran a même pu lui prêter *Les Peintures sacrées sur la Bible*<sup>180</sup>. Dans les inventaires, les peintures, dessins ou tapisseries répertoriés représentent des sujets religieux, des portraits de familiers ou des paysages<sup>181</sup>. Pour apprendre, Pascalitte a un maître à Paris<sup>182</sup>, comme Mme d'Épinay. Le but n'est toujours pas de donner aux filles un talent qui serait source d'émancipation<sup>183</sup>, il en est de même pour la musique, vocale ou instrumentale. Le but du dessin et de la peinture est utilitaire : occuper les mains et l'esprit des filles. Mais ils ont aussi l'intérêt de perfectionner leurs aptitudes à un autre talent bien plus concret et utile au quotidien : les travaux d'aiguille. Pour Fénelon, sans la peinture, « leurs ouvrages ne peuvent être bien conduits », et Richard Steele pense qu'apprendre le dessin est intéressant pour les femmes qui ne veulent pas rester oisives, afin de broder correctement<sup>184</sup>. C'est pourquoi Mme de Marans écrit à sa nièce, qui cherche des modèles de festons (une broderie ornementale) : « Si il y en a qui vous conviennent vous les dessinerez facilement »<sup>185</sup>.

Les travaux d'aiguille regroupent toutes les activités liées à la couture et au textile. Confectionner, entretenir et rapiécer sont des savoirs de la bonne maîtresse de maison, qui peut commander ces ouvrages à une couturière, mais aussi faire preuve d'une bonne économie domestique en contribuant à limiter les dépenses, *via* l'entretien

178 Exemples cités par Milena Lenderova, « Une solitude active : le destin des vieilles filles nobles d'Europe centrale au XIXe siècle à travers leurs journaux intimes », Anne-Marie Cocula, Michel Combet, *Le château au féminin*, Actes des rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord, Bordeaux, Ausonius, 2004, p. 233-242.

179 ADL&C 3E57/666, Vente des meubles du château de Courtamblay, 10 octobre 1792 ; lettre à Angran du 16 décembre 1753.

180 Antoine Girard, *Les Peintures sacrées sur la Bible, contenant l'histoire sainte du Vieil et du Nouveau Testament*, Paris, Le Gras, 3 vol. in-12, 1696-1700 (l'auteur est un Jésuite mort à La Flèche). ADL&C 3E52/158, inventaire après décès de Louis-Euverte Angran au château de Saint-Agil, 7 mai 1733.

181 Aux Rouaudières, en 1755, on trouve ainsi six pièces de tapisserie de verdure, un paysage, une représentation des disciples d'Emmaüs, un Christ d'ivoire sur velours noir, un portrait de Louis XIV et d'autres tableaux ou estampes non décrits.

182 Lettres de ses parents, 30 août et 11 septembre 1774.

183 Comme le rappelle Jèze, le dessin fait partie « d'une éducation agréable & recherchée, que l'on desire quelquefois procurer aux jeunes personnes de l'un & de l'autre sexe, sans avoir d'ailleurs, en ce genre, pour la suite de leur vie, aucun objet déterminé d'occupation & d'établissement » (*État ou tableau de la ville de Paris*, 1763, p. 189).

184 Sir Richard Steele, *Bibliothèque des Dames*, op. cit., p. 27.

185 Lettre du 4 juillet 1778.

du linge de la maison. Tricot, couture et broderie permettent par exemple à la modeste Mme de Pompery, dans sa petite maison de la région quimpéroise, d'habiller toute sa famille et de faire des économies<sup>186</sup>. Les jeunes filles apprennent la couture auprès des femmes de la famille et dans les couvents, qui forment de futures femmes d'intérieur accomplies. Au XVIIIe siècle, les travaux d'aiguille les plus courants sont d'après Martine Sonnet lingerie, couture, tapisserie, broderie et dentelle, alors que point, tricot, raccommodage et blanchissage se raréfient dans les sources. Ainsi, le *Mémorial* de Mme de Marans contient des recettes pour blanchir les dentelles et les perses<sup>187</sup> ; aux Rouaudières, Pascalitte a un rouet, un métier à plomb, une navette de nacre et des pelotes (lettre du 24 janvier 1779). D'après la correspondance familiale, Mme de Marans et sa nièce confectionnent des manchettes, des coiffes, des bas, des vestes, des couvrepieds, ajustent des robes, brodent des ceintures ou des mouchoirs... À Courtambly comme à Montmarin, les métiers à dentelle et rouets à filer de la soie vendus en 1792 rappellent la présence de cette activité féminine chez les proches de Mme de Marans<sup>188</sup>. Dans la correspondance familiale, les travaux de couture envoyés aux uns et aux autres font partie des sujets de conversation récurrents. Les cadeaux textiles faits main ont le même rôle que les dons de dessins ou d'objets spécialement confectionnés. Le 4 mai 1772, c'est donc toute sa fierté paternelle qu'exprime M. des Rouaudières après avoir reçu des manchettes : « Je les garde pour les grandes fêtes. jay dailleurs soin de dire à tous ceux qui les regardent que c'est l'ouvrage de ma fille ». Ses manchettes sont pour lui et ceux qui les verront un signe tangible confirmant que son choix de se séparer de Pascalitte et d'assurer les coûts d'une bonne éducation était le bon. Les talents de ces dames permettent d'économiser et sont mis à contribution : en fabriquant soi-même, inutile de faire venir des objets de la ville comme de payer des artisans. Lors de l'inventaire après décès de Mme de Trémault, « un métier à faire de la tapisserie et quatre morceaux de caneva pour faire deux fauteuils dont partie est travaillé »<sup>189</sup>, dans le salon à manger, nous permettent de saisir au vif l'activité des femmes de la maison, travaillant pour elles et pour les autres. Mme de Clairsigny, belle-sœur de Leprince d'Ardenay, est engagée dans le Bureau des pauvres du Mans. Elle mobilise son réseau de sociabilité pour financer la confection de layettes et trousseaux pour les pauvres : Benoît Hubert relève dons d'argent, d'étoffe, et que même certaines

---

186 Marie-Claire Mussat, Michel Maréchal (prés.), *À mon cher cousin... Une femme en Bretagne à la fin du XVIIIe siècle*, Paris, Ed. Du Layeur, 2007, 577 p.

187 *Mémorial*, non paginé et p. 392.

188 ADL&C 3E57/666, vente des meubles du château de Montmarin, 18 septembre 1792 ; et du château de Courtambly, 10 octobre 1792.

189 ADS 4E50/597, inventaire après décès d'Élisabeth Jeanne de Trémault, 19 mars 1781. Née Salmon du Châtelier, la dame fait sans doute partie du cercle de Mme de Marans.

dames se mettent à l'ouvrage<sup>190</sup>. Peut-être certains travaux de couture de Mme de Marans ont-ils cette vocation charitable ?

Mais les travaux d'aiguille sont aussi le symbole de l'asservissement des femmes aux hommes. Les femmes de *La colonie*, de Marivaux (pièce créée en 1729), dénoncent cette subordination par la couture, qui fixe les femmes dans leur intérieur, les forçant à effectuer des tâches manuelles répétitives et sans grand intérêt : « C'est à faire des nœuds que ces messieurs nous condamnent »<sup>191</sup>. Les hommes ont « borné nos talents à savoir manier une aiguille », se plaint aussi une lectrice du *Nouveau magasin français* de Mme Leprince de Beaumont<sup>192</sup>. Les parents de la poétesse Anna Seward (1742-1809), craignant que son éducation trop développée empêche de lui trouver un parti, la mettent aux travaux d'aiguille à 16 ans et la jeune fille est contrainte d'écrire en secret. La romancière Fanny Burney (1752-1840) ne se met à son bureau que l'après-midi, après avoir passé la matinée à coudre, afin qu'on ne lui reproche pas de négliger ses devoirs vraiment importants<sup>193</sup>. Pourtant, une des correspondantes de Rousseau, qui avoue que les travaux d'aiguille ne font certes penser à rien, emploie ce temps pour méditer et réfléchir à des sujets plus complexes<sup>194</sup> ; c'est peut-être aussi un temps de réflexion pour Mme de Marans, qui consigne ensuite le résultat de ses méditations dans son journal. Au siècle suivant, le journal d'Amélie Weiler entremêle en effet écriture et couture ; pour Anna Iuso « le repli sur soi, parfois la solitude, le silence, l'attention, la réflexion, la précision et la propreté sont les dimensions morales » et attitudes communes à ces deux activités<sup>195</sup>. Tenir un journal apparaît donc pour ces femmes comme une façon de tourner à leur avantage ces temps d'immobilité, peu stimulants intellectuellement. Cet asservissement par les tâches domestiques peut aussi être nuancé par les aléas de la vie même. Le 5 mars 1771, Mme des Rouaudières envoie à sa fille « mes ciseaux et mon dé, [...] ma vue étant devenue trop foible, jay renoncé à la broderie et même à la couture », et quatre ans plus tard, alors que Pascalitte a elle aussi

---

190 B. Hubert (éd.), *Jean-Baptiste-Henri-Michel Leprince d'Ardenay, op. cit.*

191 Sur l'histoire des travaux d'aiguille dans la vie des femmes : Agnès Fine, « À propos du trousseau : une culture féminine », Michelle Perrot (dir.), *Une histoire des femmes est-elle possible ?*, Marseille, Rivages, 1984, p. 155-184 ; Colette Cosnier, *Le silence des filles. De l'aiguille à la plume*, Paris, Fayard, 2001, 332 p. ; Nicole Pellegrin, « Les vertus de l'ouvrage. Recherches sur la féminisation des travaux d'aiguille (XVIe-XVIIIe s.) », *RHMC*, 46, n°4, 1999, p. 747-769 ; Anna Iuso, « 'Ma vie est un ouvrage à l'aiguille'. Écrire, coudre et broder au XIXe siècle », *Clio*, 35, 2012, p. 89-106.

192 Citée par Suzanna Van Dijk, *Traces de femmes, présence féminine dans le journalisme français du XVIIIe siècle*, Amsterdam & Maarsse, Holland university press, 1988, 330 p.

193 Gary Kelly (dir.), *Bluestocking feminism : writings of the Bluestocking Circle, 1738-1785*, London, Pickering & Chatto, 1999, vol. 4. ; Judy Simons, *Diaries and journals of literary women from Fanny Burney to Virginia Woolf*, Londres, Macmillan, 1990, 218 p.

194 Anecdote citée par Yannick Séité, « 'La plume qui m'est si étrangère', Jean-Jacques Rousseau, Henriette \*\*\* et la lettre », Christine Planté (dir.), *L'épistolaire, un genre féminin ?*, Paris, Champion, 1998, p. 99-116.

195 A. Iuso, « 'Ma vie est un ouvrage à l'aiguille' », art. cit.



des problèmes de vue, « plus de broderie », tranche sa mère, afin de préserver ses yeux pour la lecture et l'écriture. Même dans la seconde moitié du siècle, alors que l'éducation donnée aux jeunes filles se recentre désormais sur leur futur rôle domestique de maîtresse de son intérieur, les parents favorisent les enseignements plus « intellectuels », même si c'est en partie à cause du sacrifice financier que ceux-ci ont nécessité.

La musique fait aussi partie de l'éducation classique des jeunes filles de l'élite, qui apprennent à chanter et à jouer un ou plusieurs instruments. Si à l'origine cette étude a pour but, au couvent, de savoir bien chanter les chants religieux au cours des célébrations, la maîtrise de la musique devient dans les salons un talent agréable, élément de distinction et symbole d'une bonne éducation. Ce symbole se révèle souvent trompeur et n'est parfois qu'un vernis masquant les lacunes du reste de l'éducation.

Dans son portrait de La Barre, Mme de Marans est représentée avec une partition dans la main gauche, suggérant l'importance de la place de la musique dans sa vie ou en tout cas dans ses goûts. Cependant, nulle part elle n'évoque la pratique d'un instrument ou du chant : musique et peinture, qui la caractériseraient d'après ce portrait, sont donc finalement plus consensuels (et faciles à représenter) qu'écriture et introspection ? Mme de Marans compile toutefois dans le *Mémorial* (p. 122-180) 58 pièces dont 49 chansons, ou poèmes mis en chanson, datés des décennies 1750 et 1760. Ces chansons correspondent aux goûts de l'époque pour la pastorale et les chansons d'amour : bergers et bergères amoureux portent leurs plaintes auprès des animaux et des dieux du bocage ; la préciosité est aussi bien représentée dans ces chansons, dont les héros (Tirsis, Iris, Thémire, Daphnis, ou Chimène et Célimène), décrivent l'amour comme un combat<sup>196</sup>. La présence d'une partition (« Voicy comme il faut chanter la chanson *Sombres forêts* », p. 164) indiquerait toutefois que Mme de Marans a appris à les lire, elle a donc dû recevoir des cours de chant, talent qu'elle a pu exercer avec ses proches : les onomatopées « aye aye aye » consignées indiquent bien le côté pratique de cette compilation<sup>197</sup>.

Sur ces 49 chansons, dix ne sont pas caractérisées. Les autres sont des menuets (2), des rondeaux (5), ou bien des chansons désignées par le timbre sur lequel il faut les chanter : douze airs de trente de ces chansons sont nommés<sup>198</sup>, soit les deux tiers

196 « Il faut aimer quand lamour nous appelle/Tout cède aux loix de ce charmant vainqueur/Si la raison veut nous rendre rebelle/Il sçaura bien soumettre notre cœur », Air *Quoy vous partez*, p. 167.

197 « Quand je veux chanter l'ardeur / Que je sens pour Silvanire / Lamour ce charmant vainqueur / Prend soin de monter ma lire / aye aye aye / Sans embarras sans efforts / Jexprime ce quil m'inspire / On voit bien à mes transports / Que je chéris son empire / aye aye », chanson 1754, *Mémorial*, p. 161.

198 *La belle Sylvie, La simple amitié, Ne voilà-t-il pas que j'aime*, mais aussi *Je me ris de la fortune, Quand le péril est agréable...*

du corpus. Anne Fillon l'a bien montré : les chansons à la mode circulent rapidement en milieu rural, elles sont reprises par le peuple comme les élites. L'étaminier Louis Simon s'inspire du langage des chansons d'amour pour raconter son idylle avec Nanon Chapeau<sup>199</sup>, Mme de Marans et son entourage s'intéressent aussi aux airs qui ont du succès, repris à volonté dans de multiples adaptations. Le *Mémorial* montre en effet le succès de certains airs : six de ses chansons sont à chanter sur *L'air de Lisette*, quatre sur le timbre de *Sombres forêts*, deux sur *Sans le savoir* et *Iris s'est rendue à ma foi*. Mme de Marans précise d'ailleurs qu'une des chansons est à chanter « sur cet air si connu, *Suivez les loix qu'amour vient vous dicter luy-même* » (p. 144), tiré de l'opéra-ballet *Les fêtes d'Hébé* de Rameau, créé en 1739. Comme les villageois, les élites en province s'approprient à la fois les chansons dites « populaires », circulant de bouche à oreille ou dans des recueils de la Bibliothèque Bleue, et celles de la culture de cour ou livresque, dite des élites, appuyée sur les partitions. Aux Rouaudières, un recueil d'opéra, de la poésie française et les *Œuvres* de Jean-Baptiste Rousseau ont pu inspirer les chansons du *Mémorial*, si tant est que certaines soient de la main de Mme de Marans. Puisqu'un air célèbre est vite réadapté sur d'autres paroles, elle a en effet pu les trouver dans des livrets à deux sols vendus par les colporteurs dans les villages, foires et marchés, dans des gazettes, des nouvelles à la main ou en recevoir certaines par son réseau de correspondance. Mme de Marans envoie ainsi des chansons à sa nièce le 31 août 1778 et le 25 juillet 1784. Elle a aussi très bien pu recopier ces pièces fugitives à partir du *Mercur de France*, qui dans chaque numéro publie des pièces en vers, odes, vaudevilles, cantatilles, couplets chantés, partitions... fort similaires à ceux du *Mémorial*. Ces chansons font autant partie de l'« outillage mental d'un villageois au siècle des Lumières »<sup>200</sup>, que de celui des châtelains. En 1769, Leprince d'Ardenay chantonne par exemple à son frère le très répandu *Non Colette n'est pas trompeuse*. Le cercle de Leprince s'amuse à chanter des airs anciens et nouveaux, chacun compose des vers qui se répondent, font allusion à une conversation ou une anecdote, pour les chanter devant les autres. Si Leprince est chargé de rédiger un recueil de toutes ces chansons (c'est peut-être d'ailleurs les proches d'Henriette, connaissant son goût pour l'écriture, qui l'ont désignée pour effectuer la même compilation dans son *Mémorial*), sa femme versifie<sup>201</sup>. Chanter fait partie des distractions des élites au château, c'est une forme d'autocélébration. Comme l'amour précieux et la vie idéalisée aux champs mettent en

199 Anne Fillon, *Les trois bagues au doigt, amours villageoises au XVIIIe siècle*, Paris, Laffont, 1989, 528 p. ; Anne Fillon, *Fruits d'écrivoire, sociétés et mentalités aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Le Mans, PLHAM, 2000, 383 p.

200 A. Fillon, *Fruits d'écrivoire, op. cit.* Expression de Lucien Febvre, *Le problème de l'incroyance au XVIe siècle. La religion de Rabelais*, Paris, Albin Michel, 1942, 547 p.

201 B. Hubert (éd.), *Jean-Baptiste-Henri-Michel Leprince d'Ardenay, op. cit.*

valeur leur mode de vie, elles composent leur répertoire avec ces chansons, peu importe leur provenance. Le chant est donc enseigné aux filles dès l'enfance, avec un maître afin de parfaire la voix et donner une technique, ou simplement avec parents et amis, pour le plaisir de chanter entre soi. Les amies de Mme de Marans, réunies autour du *clavicordium* de Mme d'Allerai, « s'en amusent pour accompagner des vaudevilles ou romances, mais il faut chanter piano », explique-t-elle à sa nièce<sup>202</sup>.

À Paris, Pascalitte a un maître de chant et de harpe<sup>203</sup>. L'*Almanach musical* de 1775 recense 19 maîtres de chant et huit maîtres de harpe dans la capitale sur les onze cités. La rareté des bons maîtres explique le choix des parents de Pascalitte de l'envoyer quelques hivers à Paris. Aux Rouaudières, il est plus facile de passer par Paris pour se procurer des instruments, nécessaires à l'entretien de ces talents : Mme d'Allerai sert d'intermédiaire à Mme de Marans pour fournir une épinette à sa nièce en 1784<sup>204</sup>. Pascalitte a aussi reçu un violon par sa tante<sup>205</sup>, alors que le 22 juillet 1784, on apprend par une lettre de sa mère qu'elle a aussi appris à jouer du clavecin (d'où l'épinette) : a-t-elle pris un maître après son mariage, ou apprend-elle seule ? Elle reçoit en tout cas des partitions par correspondance<sup>206</sup>. La présence d'une flûte traversière en ébène et argent, d'un clavecin et de 48 volumes de musique à Chêne-de-Cœur (Saint-Pavace, au nord du Mans) montre que le château n'a pas attendu l'arrivée d'une branche des Vanssay pour recevoir musiciens et musiciennes, tandis que des cahiers de musique, un tympanon (cithare sur table) et trois violons montrent qu'à Courtamblay aussi, les filles doivent savoir solfier et jouer d'un instrument<sup>207</sup>. En 1788, Caroline, une des filles de Pascalitte, apprend à danser et à jouer du clavecin en même temps qu'elle apprend à lire, sans que ses maîtres soient mentionnés<sup>208</sup>. Apprendre la musique est important pour les filles, les parents de Pascalitte lui demandent régulièrement des nouvelles de ses progrès en musique et en chant ; mais, pour M. des Rouaudières, la musique n'est qu'accessoire

---

202 « Instrument fort propre à mettre dans la chambre d'un malade, vous devinerez peut-être, que c'est un très petit diminutif de clavecin », continue-t-elle dans cette lettre du 10 octobre 1778.

203 Lettres de Mme des Rouaudières, 24 septembre 1773 et 30 août 1774 et de M. des Rouaudières, 11 septembre 1774.

204 Évoquée le 10 janvier, l'épinette est achetée le 25 février, et apparemment arrivée à La Barre le 21 mars. Elle est inventoriée dans la « chambre n°6 » du château en 1792, à côté notamment de trois fauteuils et trois chaises (ADS 4E50/637).

205 3 octobre 1778, mais il est peut-être pour son mari, la pratique du violon étant davantage connotée comme masculine au XVIIIe siècle.

206 Lettre de Mme des Rouaudières, 25 octobre 1775 : « Reçois tu toujours de la musique nouvelle ». En parallèle, Mme de Gouy lui écrit le 17 novembre 1774 qu'elle enverra à Mme de Marans « vos cordes et votre musique ».

207 Inventaire du château de Chêne-de-Cœur (Saint-Pavace), 1752, acquis par Charles Joseph René de Vanssay le 29 juin 1758, à Mme de La Roche, veuve Boucher (René Baret, « Chêne-de-Cœur à Saint-Pavace », *PM*, 1974, 76, p. 1-14 et 126-137) ; ADL&C 3E57/666, vente des meubles du château de Courtamblay, 10 octobre 1792.

208 Lettre de Mme des Rouaudières à sa fille, 8 avril 1788.

dans l'éducation des garçons<sup>209</sup>.

Les talents de Pascalitte sont exposés lorsqu'elle est présentée dans le monde, son goût pour la musique et la danse est mis à contribution lorsque des colons passent en métropole. Un voisin de Saint-Domingue, M. George, passe en France pour raisons de santé et fera un détour aux Rouaudières :

Je texorte ma chère Pascalite à lui faire entendre quelque fois le son de ton excellent harpe, tu chanteras en tacompanant quelques jolis morceau pour ta maman, quelques uns pour ton papa, et si tu as occasion de dancier pendant qu'il cera chés ta chère tante jen serois charmée, parce que je suis certaine qu'il me fera des détailles fort éxat sur tout,

recommande Mme des Rouaudières le 6 avril 1775 (Pascalitte a 17 ans). Envoyés chez les Marans sur recommandation de ses parents, ces visiteurs ont pour mission de voir Pascalitte danser, afin de leur rapporter ses progrès. La danse est un exercice qui façonne et discipline le corps, il apprend la maîtrise et la perception de soi face à l'autre, le respect des règles et symbolise les rapports entre hommes et femmes. Savoir danser apprend la grâce et l'élégance, deux vertus prisées pour les jeunes filles à marier ; de plus, alors que la distinction des élites se fait par le contrôle constant du corps et de ses attributs, savoir danser c'est aussi faire montre d'un bon maintien. L'agrégation (*via* les invitations, les visites, les alliances) au groupe est facilitée par le partage de mêmes valeurs et de mêmes attitudes. Pour bien marier Pascalitte, née de l'autre côté de l'Atlantique, de parents pas assez connus des membres du réseau de sociabilité de Mme de Marans, il faut mettre en valeur la jeune fille, notamment en exploitant ce goût pour la danse qui a pu façonner son corps et lui donner un maintien gracieux, prisé des familles mariant leurs fils. Si nulle part Mme de Marans n'évoque un semblable intérêt de sa famille envers ses propres talents de danseuse ou de musicienne, c'est donc probablement que les enjeux pour elle étaient différents. Soit ses parents n'envisageaient pas de la marier avantageusement, soit la grande liberté qu'ils ont, semble-t-il, prise dans son éducation – loin des préceptes à la Fénelon ou à la Maintenon – expliquerait cette absence. Elle pourrait aussi se justifier par les goûts d'Henriette, davantage tournés vers d'autres centres d'intérêts, qui auront guidé le reste de son éducation, alors que dans trois lettres, M. des Rouaudières évoque le goût prononcé de sa fille pour la danse<sup>210</sup>.

---

209 Lettre du 22 mai 1783. Mme de Vanssay a un goût particulier pour la musique car Achille apprend tout de même le violon et la danse (lettre du 8 avril 1788).

210 Lettres des 11 novembre 1775, 19 septembre 1776 et 23 juillet 1780.

L'apprentissage de l'histoire est clairement indiqué dans le *Mémorial* : à douze ans « j'avais lu, et lon me donnait encore à lire, l'histoire S<sup>te</sup> l'histoire profane »<sup>211</sup>, puis, entre 12 et 16 ans, Henriette lit « l'histoire Romaine de M. Rollin ». Elle a aussi des notions de mythologie grecque, elle cite par exemple l'*Illiad*e. L'histoire représente une part importante des livres des Rouaudières : Xénophon complète les leçons de l'incontournable Charles Rollin<sup>212</sup> pour l'histoire ancienne ; les classiques Mézeray, Hainault, Moréri et Vallemont pour l'histoire de France ; mais on trouve aussi des ouvrages sur l'histoire récente d'Angleterre dans la bibliothèque, les vies d'Élisabeth et de Cromwell<sup>213</sup>. Près de cent pages du *Mémorial* sont consacrées à un extrait d'histoire de France tiré de l'ouvrage du président Hainault, une dizaine supplémentaires dans les *Confidences*<sup>214</sup>. Une génération plus tard, le frère de Mme de Marans souhaite que sa fille apprenne l'histoire d'Angleterre en parallèle à celle de France : l'éducation traditionnelle, qui place l'histoire romaine au sommet des savoirs, cède la place à une éducation moderne, soucieuse de donner aux enfants des deux sexes les clés d'un monde contemporain complexe. C'est donc une éducation classique que reçoit Henriette en histoire, dont le rôle exemplaire est valorisé par les pédagogues comme Rollin, qui souhaitent que les grandes figures et les grands événements servent à la formation morale de l'enfant. Pour Mme de Marans, l'histoire est en effet un répertoire de comportements héroïques, à imiter<sup>215</sup>, mais aussi un répertoire où puiser pour une œuvre future, lorsqu'elle décide de faire un roman : « Je pris mon sujet d'une histoire véritable », ou pour son poème épique, inspiré d'une histoire du temps de David.

L'histoire et la philosophie romaine font partie des savoirs recommandés chez les jeunes personnes de l'élite, ainsi Henriette peut discuter stoïcisme avec une de ses proches qui a perdu un fils<sup>216</sup>. Ce qui est moins habituel chez elle, c'est la quantité, elle répète et amplifie ses lectures : « J'avais lû bien des livres d'histoire », laisse entendre que ses lectures vont au-delà de ce qui est généralement demandé. L'histoire sert un but supplémentaire : « Me donner de l'érudition », dit-elle. On constate donc qu'il existe une réelle ambition de la part de Mme de Marans de former son esprit. L'importance du savoir apparaît dans sa description d'un homme qu'elle méprise dans son adolescence,

211 Pour ce paragraphe, sauf précisions : « Histoire de mon esprit depuis 12 jusqu'à 16 ans », *Mémorial*, p. 198-212.

212 (1661-1741). Mme de Graffigny, Mme Roland, Mme de Chastenay ou Catherine Talbot, ont lu son *Histoire romaine* (1738-1748).

213 Gregorio Leti, *La Vie d'Élisabeth, reine d'Angleterre*, Amsterdam, H. Desbordes, 2 vol., 1694 et *La Vie d'Olivier Cromwell*, Amsterdam, A. Schelte, 2 vol., 1694.

214 *Mémorial*, p. 214-306 et « Chapitre vingt quatre un mot de la première Race de nos Rois », *Confidences*, p. 221-232.

215 « Voyez ces loix dans différents païs, surtout dans le vôtre, prises la plupart de celles des romains ? Voyez-y combien on a de tous les temps travaillé pour porter les hommes à la vertu ? », *Confidences*, p. 179. Hormis cet exemple, ceux tirés de l'histoire sont essentiellement féminins, voir plus loin.

216 *Réflexions*, 1753, p. 62.

qui a « assez desprit, mais sans culture ». L'histoire est une matière importante selon Mme de Marans dans l'éducation des filles ; une fois responsable de l'éducation de sa nièce, elle écrit : « Je luy fais lire un petit abrégé de l'histoire de France, nous en étions à Philippe Auguste »<sup>217</sup>, seule référence qu'elle fait à son éducation.

Le latin est maîtrisé par Mme de Marans, qui parsème ses écrits de nombreux proverbes, citations ou extraits d'auteurs comme Horace ou Phèdre. Elle est suffisamment versée dans l'art de la version pour s'occuper en traduisant des pièces de Térence, dont elle a constitué tout un recueil manuscrit, conservé à côté de ses journaux au château de La Barre<sup>218</sup>. Elle a appris le latin à sa nièce, mais pas avec le même succès. Cette transmission des savoirs se perpétue pourtant, puisque celle-ci l'enseigne à son fils :

Je voudrois bien vous voir donner votre leçon je parie que la maitresse et le disciple bâillent souvent d'aussi bon cœur l'un que l'autre, et vous avés déjà eu plus d'une fois la tentation de jeter le livre à l'autre bout de la chambre comme M de Jouffrey. C'est bien effectivement la chose du monde la plus ennuyeuse et j'admire votre courage d'avoir pris cette résolution.<sup>219</sup>

Le latin est appris à partir d'un rudiment, un manuel spécifique. Dans la bibliothèque des Rouaudières, deux dictionnaires français-latin (les Danet et Boudot), mais aussi des œuvres d'Horace, Térence, Cicéron, Ovide et Virgile montrent l'intérêt de la famille Edme pour la langue des doctes. Mme de Marans a donc reçu le modèle de l'éducation classique de l'honnête homme, qui fait la part belle au latin, langue de l'écrit par excellence jusqu'au XVIIe siècle. Le latin est préféré à l'enseignement de toute autre langue par Fénelon, et les filles, comme toujours, peuvent en acquérir les bases uniquement, afin de mieux maîtriser le français ou pour lire les grands auteurs antiques ou les pères de l'Église dans le texte, mais toujours de manière superficielle. Mme d'Épinay déplore cet état de fait, qui limite les connaissances des filles sur les penseurs antiques<sup>220</sup>. Présenté comme un savoir masculin (« La plupart des femmes peuvent se passer de latin », dit Fleury), son apprentissage par les filles est limité. Mme de Genlis

---

217 *Confidences*, p. 415-416. Voir plus loin le rôle de l'histoire dans la pensée et les écrits de Mme de Marans.

218 *Trois comédies de Térence traduites par Mde d. V. d. M. (L'Andrienne, Les Adelphe et Phormion, voir plus bas la place de la traduction dans les occupations des « femmes savantes », ch. 5).*

219 Lettre de M. des Rouaudières à Pascalitte, 31 août 1786. Les Jouffrey sont des seigneurs locaux du cercle de sociabilité de la tante et la nièce.

220 Lettre à Galiani du 20 janv 1771 : « Leurs devoirs leur interdisent encore l'étude profonde et suivie des langues anciennes, comme le grec et le latin », citée par Élisabeth Badinter, *Mme du Châtelet, Mme d'Épinay ou L'ambition féminine au XVIIIe siècle*, Paris, Flammarion, 2006 [2e éd.], 491 p.

commence ainsi à apprendre le latin avec son frère, mais sa mère refuse qu'elle continue<sup>221</sup>. Le goût pour le latin est présenté comme exceptionnel chez une femme ; quand Lady Jemima Grey se fait offrir en 1744 une édition d'Horace latin-anglais, son mari ne peut (veut?) croire que c'est pour elle, « *which I read you know may be doubtful* »<sup>222</sup>, écrit-elle. De même, à la fin du siècle, « une jeune demoiselle latiniste était pour eux une nouveauté qui ne laissait pas que de leur paraître aimable », dit Mme de Chastenay des professeurs de collège qui passent parfois chez ses parents vérifier les leçons reçues par la fratrie<sup>223</sup>. Au cours du XVIIIe siècle, l'étude du latin devient de plus un savoir érudit et poussiéreux, moqué par les élites. C'est peut-être la raison pour laquelle Mme de Marans ne semble pas avoir tiré de succès de ses traductions des comédies de Térence. Le latin est considéré comme désuet par son entourage. Dans la bibliothèque des Rouaudières, hormis les dictionnaires, on ne compte, au mieux, que trois ouvrages en latin, soit 5% des titres, la proportion est quasiment identique à La Barre en 1792, où il n'y en a que 10 sur 250 titres (4%)<sup>224</sup>. Il n'y a que dans les bibliothèques d'ecclésiastiques, ou de femmes pieuses, telles celle de Mlle de Lavau<sup>225</sup>, tante maternelle de Mme de Marans, que ces chiffres varient. Ainsi, dans sa bibliothèque d'au moins 313 volumes, dont au moins 273 concernent la religion (soit 87%), les ouvrages en latin représenteraient au moins 16% des volumes, mais 13 titres sur les 52 avérés, soit 25%. Au cours de l'époque moderne, la hausse du nombre de livres publiés en langue vernaculaire en Europe au détriment du latin, a ouvert le marché du livre à une plus vaste partie de la population, tout en rendant l'étude classique du latin moins centrale dans les cursus des élèves. Les lecteurs se tournent davantage vers les Belles-Lettres modernes et les ouvrages de sciences et arts, que vers les auteurs antiques et les ouvrages de religion. Ainsi, l'apprentissage du latin au XVIIIe siècle, notamment chez les femmes, dénote une culture classique en même temps qu'il distingue la latiniste des autres femmes lettrées. Mme de Marans n'est pourtant pas un cas exceptionnel et des femmes de sa génération ou de la suivante, à l'image de Pascalitte de Vanssay, transmettent leur connaissances en latin. C'est ainsi la

---

221 Ch. 2, *Mémoires de Mme de Genlis*, Paris, Mercure de France, 2004, 390 p.

222 [« Il se demandait lequel des deux je pouvais bien lire », traduction personnelle, je souligne]. Anecdote citée par Sylvia Harcstark Myers, *The Bluestocking circle : women, friendship, and the life of the mind in eighteenth-century England*, Oxford, Clarendon Press, 1990, 342 p.

223 *Mémoires de Madame de Chastenay, la Révolution et l'Empire*, op. cit.

224 Cette faible proportion correspond aux résultats de Mario Robert, qui évalue à 7% la part des ouvrages en latin dans les bibliothèques des nobles canadiens. Mario Robert, « Le livre et la lecture dans la noblesse canadienne 1670-1764 », *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, vol. 56, n°1, 2002, p. 3-27. Ces chiffres restent des estimations, les descriptions de livres dans les inventaires ne permettant parfois d'en déterminer précisément la langue.

225 « On ne peut pas l'appeler bigotte, cest véritable piété, dévotion sincère », disent les *Confidences* (p. 58) de Marguerite de Lavau. Voir ses testament et inventaire après décès, 18 janvier 1781 (AN MC ET/XCV/369).

mère du chevalier de Mautort, né en 1752, qui lui enseigne le rudiment<sup>226</sup>. Le savoir de Mme de Marans paraît toutefois hors normes une fois replacé dans son contexte, car elle en fait un usage actif, ne se contentant pas de lire en latin.

En plus d'avoir un français élégant et de bonnes connaissances en latin, Mme de Marans recopie de l'italien et de l'espagnol<sup>227</sup> (elle explique même le maçonnerie) sans que l'on puisse savoir si cet intérêt pour les langues lui a été inculqué dans sa jeunesse, ou s'il s'agit de savoirs acquis par la suite, en autodidacte. Il est de plus difficile d'appréhender son niveau de compréhension de ces deux langues, la copie de proverbes ne signifiant pas qu'elle comprenne de l'espagnol et l'italien autre chose que ce qu'elle a compilé dans le *Mémorial*, et qu'un proche attentionné lui aurait traduit.

L'éducation reçue par Mme de Marans s'est aussi arrêtée sur les Belles-Lettres : « Je n'avais pas laissé de lire des poètes »<sup>228</sup>, se souvient-elle, ce qui est assez classique. Hormis les fables de Théophraste, remises au goût du jour par La Bruyère, la poésie autorisée aux jeunes filles regroupe aussi bien les anciens que les modernes. Horace, un recueil de poésie française et les œuvres de Jean-Baptiste Rousseau sont aux Rouaudières, alors que Mme de Marans a pu emprunter à la bibliothèque des Angran d'Allerai une *Histoire poétique*<sup>229</sup>. Sa volonté de composer un poème épique dans son adolescence lui vient de la lecture d'Homère (*Mémorial*, p. 207). Mme de Marans compose aussi des poèmes et chansons, qui occupent une bonne partie du *Mémorial* (p. 122-196). Exceptées les chansons, on y trouve onze poésies et poèmes compilés : des « vers écrits sur des tablettes », une rêverie, une élégie, une épître de nouvel an versifiée, un poème et des pièces non caractérisées. La poésie fait partie des loisirs des élites, la lecture comme la composition sont un moyen d'expression de la sensibilité. On peut suivre à travers les thématiques des poèmes et chansons les modes du moment : la pastorale influence par exemple les compositions de Mme de Marans, échelonnées entre la fin des années 1740 et la fin des années 1760. Comme pour les chansons, ce goût pour les bergeries est caractéristique des trente ans d'Arcadie mis en lumière par Anne Fillon<sup>230</sup>.

L'éducation aux Belles-Lettres dans l'enfance passe aussi par la lecture de pièces de théâtre des « auteurs de mon siècle », (un extrait d'*Alzire*, de Voltaire (1732) dans le *Mémorial*) mais aussi Corneille (p. 209) et Racine. D'après la comédie qu'elle compose,

226 Exemple emprunté à Daniel Roche, *Les Républicains des Lettres. Gens de culture et Lumières au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1988, note 21 p. 89.

227 *Mémorial*, p. 26-28 et 107-108. Voir plus bas la maîtrise des langues étrangères par Mme de Marans.

228 *Ibidem*, p. 204.

229 ADL&C 3E52/158, inventaire après décès de Louis-Euverte Angran au château de Saint-Agil, 7 mai 1733.

230 Anne Fillon, *Louis Simon, villageois de l'ancienne France*, Rennes, Ouest-France, 1996, 341 p.



Henriette a sûrement lu Molière :

«Je lintitulai l'amour maître universel lhéroïne de ma pièce était une petite Agnès, à qui, Mr et Mme de Grognenville les père et mère, voulaient donner une illustre éducation, [...] on luy présentait sous ce titre un jeune homme qui était amoureux (comme de raison) de lécolière future, dun autre côté on voulait la marier avec un certain chevalier qui n'était point aimé : enfin [...] tout finissait par le mariage des deux amans comme cest la coutume.<sup>231</sup>

Tragédies et comédies, dont certains extraits sont appris par cœur dès l'enfance, forment donc le goût des futures élites. Il convient en effet de rappeler ici l'importance du théâtre de société parmi les pratiques de sociabilité des élites : une des occupations au château comme à la ville est d'organiser de petites représentations entre soi, où chacun doit tenir son rôle. Mais nulle part Mme de Marans n'évoque cette occupation chez elle ou ses amis, alors que ces petites pièces n'impliquent pas forcément des dépenses aussi prestigieuses que parmi la haute aristocratie. Le théâtre de société peut reposer sur beaucoup de simplicité et d'improvisation, avec des décors limités, en reprenant des pièces d'auteurs célèbres<sup>232</sup>. Si Mme de Marans ne lit pas les dramaturges pour mettre en valeur ses talents d'actrice auprès de son entourage, c'est peut-être qu'elle en fait une lecture purement livresque, pour le plaisir et le goût de l'étude évoqués plus haut.

Au début du *Mémorial*, « il y a des Elémens de géométrie et d'Algèbre qui sont peu de chose » (p. III), mais aussi de l'arithmétique, écrit Henriette, pour qui ces connaissances en mathématiques semblent insignifiantes.

Ces éléments d'arithmétique (p. 77-82) montrent que Mme de Marans a appris l'addition et la soustraction, « règles d'un trop fréquent usage, pour que je puisse les oublier », mais aussi les deux autres opérations et la règle de trois. Elle a bien reçu un enseignement orienté sur l'utilité, conforme aux théories sur l'éducation des filles : addition et soustraction sont utilisées quotidiennement dans les comptes de la maison. Après la mort de sa mère et de son frère René Jean, fille majeure et seule, elle est peut-être responsable des comptes pour les biens dépendant des Rouaudières, comme pour ceux de Coulonge, où son beau-père malade se repose sur elle. Un problème concret où il faut partager une somme d'argent proportionnellement entre plusieurs investisseurs (p. 81-82) rappelle cet usage des mathématiques dans l'éducation des filles. Henriette s'attarde plus longuement sur la multiplication et la division simples qui montreraient

---

231 *Mémorial*, p. 210-211. Le choix même du sujet de la pièce (repris avec l'éducation de Zurac dans les *Lettres d'un Indien*) montre l'importance de l'éducation dans l'esprit de Mme de Marans.

232 Antoine Lilti, « Public ou sociabilité : les théâtres de société au XVIIIe siècle », Christian Jouhaud, Alain Viala (dir.), *De la publication, entre Renaissance et Lumières*, Paris, Fayard, 2002, p. 281-300.

un enseignement limité dans sa jeunesse, ou un usage moins fréquent, suggérant qu'elle n'a finalement pas de responsabilités plus complexes. Par rapport à sa nièce, Mme de Marans a tout de même un niveau avancé : « Tu as beaucoup de peine à apprendre à chiffrer », s'inquiète Mme des Rouaudières le 22 décembre 1769, alors que Pascalitte a 11 ans, mais on a vu que celle-ci n'a pas de goût pour l'étude. Une fois mariée, sa mère lui écrit pourtant, le 5 mai 1779 : « Vous vous acquitterez très bien du soin de votre ménage, d'après les bons principes que vous avez reçus de votre chère tante ». D'après les louanges qu'elle reçoit de la part de ses parents comme de ses beaux-parents sur sa gestion domestique<sup>233</sup>, Pascalitte a quand même bien été formée par sa tante à l'économie domestique, qui a dû lui transmettre ses connaissances en mathématiques, ou en droit.

Le *Mémorial* restitue mot pour mot le cours dialogué entre le maître et l'élève, les automatismes acquis à force de répétition : « On dit donc d'abord, quatre fois 3 font 12 pose deux, et retiens un » ; « Combien de fois 5 est-il dans huit ? » ; « Multipliez 8 par 4 le produit est 32 et puis divisez 32 par 2 ». Le verbe dire, la forme interrogative, la seconde personne du pluriel, rappellent l'importance de l'oralité dans l'enseignement, qui se retrouve aussi dans les manuels spécialisés<sup>234</sup>. Mme de Marans n'a pas bénéficié, comme Mlle Pigeon d'Osangis (1724-1767), des cours de mathématiciens reconnus, tels André Pierre Louis le Guay, dit de Prémontval, ou de Gousse, à Paris, fréquentés par les femmes de l'élite<sup>235</sup>, mais elle a pu avoir recours à un manuel pour compléter ou formuler par écrit les leçons données par son ami<sup>236</sup>.

Pour la géométrie (p. 83-95), Henriette emploie une méthode différente. Elle recopie des définitions, bien hiérarchisées et classées : définitions de la géométrie, des dimensions (point, ligne, surface, solide), des notions de base (perpendiculaire, parallèle, angles), puis des figures élémentaires (triangles, quadrilatères, courbes). Chaque définition est simple et méthodique, accompagnée d'une figure illustrative, ressemblant par conséquent davantage au contenu d'un manuel ou d'un cours. On sait qu'un des voisins de Mme du Châtelet lui prête des livres de géométrie et lui donne des

---

233 Lettres des 11 décembre 1779, 6 mars et 20 mai 1780.

234 On peut citer à titre d'exemple *L'arithmétique nouvelle dans sa véritable intelligence*, Falaise, Briard, 1703, de J. S. M. A. A., dont une copie manuscrite est conservée aux ADS (cote 46 J 4). Son sous-titre : « Où l'on peut apprendre de soy mesme à conter, chiffrer et calculer toutes sortes de sommes », montre l'usage particulier qui est fait de ces ouvrages. Un manuel manuscrit d'arithmétique conservé aux ADL&C (cote F 317) reproduit le même schéma.

235 C'est d'ailleurs le père de Mlle Pigeon d'Osangis, horloger, qui l'inscrit à ces cours. Exemple cité par Jean-Pierre Poirier, *Histoire des femmes de science en France du Moyen Age à la Révolution*, Paris, Pygmalion, 2002, 410 p.

236 « Une personne de mes amis voulant bien me donner quelques leçons de géométrie, il y a plusieurs années, me dit qu'il fallait avant tout sçavoir larithmétique », *Mémorial*, p. 77. Voir plus bas le rôle de l'ami comme précepteur.

leçons de mathématiques<sup>237</sup> : peut-être Henriette a-t-elle profité des mêmes avantages. En effet, des ouvrages de mathématiques se trouvent dans les bibliothèques de la famille Gheerbrant, famille locale de magistrats<sup>238</sup>.

Cependant, Mme de Marans n'en a pas poussé l'étude très loin : « J'aurais aimé la géométrie cest une chose claire, et sûre, mais il aurait fallu une application continuelle et persévérante, c'était ce que je ne voulais point »<sup>239</sup>. Elle a donc acquis les jalons de cette « clé de toutes les portes », selon Mme du Châtelet<sup>240</sup>, les notes du *Mémorial* sont sans doute toutes ses connaissances. La géométrie est une matière qui peut servir d'introduction à la géographie, la physique ou l'architecture, à se perfectionner en dessin... mais que l'on retrouve surtout dans l'éducation des garçons. L'oncle de Louis-Joseph, Charles Claude de Marans, est à sa mort commandant du Fort de Pierre à Strasbourg, c'est un militaire de formation, comme le montrent les nombreux papiers conservés et relatifs à son service<sup>241</sup>. Par son testament, il lègue à un de ses frères « un traité écrit de sa main, de trigonométrie et du toisé »<sup>242</sup>, qui suggère l'habitude de faire des extraits des leçons apprises et de recopier des manuels. M. des Rouaudières veut donc que son petit-fils Achille, aîné de la famille et destiné aux armes, apprenne vite la géométrie :

Peut-être la première Science dont il est plus facile d'instruire les enfans parce que tout y frappe leurs sens et qu'ils sont toujours émerveillés après avoir fait quelques opérations sur le terrain de la facilité avec laquelle on peut les transporter sur le papier il n'y a d'ailleurs point d'étude qui donne plus de justesse à l'esprit et plus de désir et de facilité de s'appliquer.<sup>243</sup>

Ce conseil, très concret et paraissant marqué du sceau du vécu, est dirigé vers l'éducation d'un garçon, mais le général « les enfans » laisse entendre qu'il s'appliquerait aux leçons données aux deux sexes. M. des Rouaudières évoquerait alors des souvenirs de son enfance, incluant donc sa sœur dans cette découverte émerveillée.

« C'eût été beaucoup pour une femme de savoir la géométrie ordinaire », rappelle Voltaire dans la préface de la publication posthume des traductions et

---

237 Élisabeth Badinter, *Mme du Châtelet, Mme d'Épinay, op. cit.*, p. 108-109.

238 Jean de Merville, *Leçons de mathématiques à l'usage des collèges*, Paris, Barbou, 1761, vol. 1, chez Jean-Laurent II, bailli de Mondoubleau, en 1791 (mais les figures sont réunies dans des planches en fin de volume, contrairement aux extraits du *Mémorial*) ; ouvrages et instruments de mathématiques chez son frère Thomas, avocat du roi à Saint-Calais, en 1805. Inventaires détaillés par J.-P. Frantz, *Notables et société à Saint-Calais, op. cit.*

239 *Confidences*, p. 426.

240 Lettre du 27 février 1739 à Frédéric, citée par É. Badinter, *Mme du Châtelet, Mme d'Épinay ou L'ambition féminine au XVIIIe siècle, op. cit.*

241 ADS 1 Mi3 R64.

242 ADS 1 Mi3 R64, testament de Charles Claude de Marans, 8 mars 1737.

243 Lettre du 31 août 1786.

commentaires de Mme du Châtelet. En faisant son éloge, il souligne aussi la caractère incongru de la présence de la géométrie dans une éducation féminine comme celle reçue par Mme de Marans. Mme de Staal-Delaunay, reconnue pour la qualité de ses savoirs, avait ainsi appris la géométrie seule, au couvent, pour s'occuper utilement. Dans son journal, l'historiographe Jacob Nicolas Moreau note le 18 novembre 1775 sa rencontre avec la comtesse de Chastellux, « cette femme possède la plus haute géométrie », s'extasie-t-il devant ce prodige<sup>244</sup>. Dans la seconde moitié du siècle, la place des mathématiques est toutefois reconnue par Mlle de Lespinassy, qui recommande de donner des cours d'arithmétique et de géométrie aux filles (*Essai sur l'éducation des demoiselles*, 1764), mais à un niveau élémentaire, et Mme Roland (née en 1754) se passionne pour cette matière, alors à la mode d'après Mme de Genlis. Le cas de Mme de Marans met en évidence les racines de cette mode.

Les éléments d'algèbre du *Mémorial* (p. 109-117) suivent la même organisation que ceux de géométrie : définition générale, puis définition des signes mathématiques, des nombres relatifs, des opérations sur les nombres relatifs, définition des coefficients, des calculs avec inconnue, des exposants. Ces connaissances restent lacunaires : Henriette oublie la soustraction, la division n'est jamais apprise. « Voicy un espace en blanc pour mettre la division quand je la sçaurai » : est-ce une matière en cours d'acquisition, un cours toujours suivi en 1752 ? C'est à 28 ans, en 1734, que Mme du Châtelet apprend la géométrie et l'algèbre, d'après une lettre du 6 septembre. Il s'agit de savoirs exceptionnels, qui font des femmes qui maîtrisent l'algèbre des figures hors normes, comme Maria Gaetana Agnesi, docteur en philosophie et sciences en 1738, dont les recherches en mathématiques portent sur le calcul intégral et différentiel<sup>245</sup>.

Au-delà des opérations de base, les mathématiques ne sont pas un savoir de femmes des élites, même après le milieu du siècle. En Angleterre, de 1704 à 1841, le *Ladie's Diary* publie des problèmes de mathématiques, mais parmi les lecteurs proposant une réponse, seuls 3,5% sont des femmes<sup>246</sup>. Mme de Marans maîtrise les connaissances de base nécessaires à toute future maîtresse de maison (bien compter), avec certains extras : la géométrie, enseignée en général aux seuls garçons, et des rudiments d'algèbre, qu'elle n'enseignera apparemment pas à sa nièce. Elle a donc reçu un enseignement plus poussé que nécessaire. Sans atteindre le niveau d'une Mme du Châtelet qui, grâce à son réseau, pouvait recevoir des cours de mathématiques et de géométrie de professeurs prestigieux, tels Maupertuis, Clairault ou Koenig, Mme de

244 Il note d'ailleurs que « [s]es connaissances profondes m'ont étonné ». Cité par Danielle Haase-Dubosc, Éliane Viennot (dir.), *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime*, Paris, Rivages, 1991, 312 p.

245 C. Nativel, *Femmes savantes, savoirs des femmes*, op. cit.

246 Manque d'intérêt ou de connaissances ? D. Haase-Dubosc, É. Viennot (dir.), *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime*, op. cit., p. 213.

Marans maîtrise toutefois les savoirs de référence, répondant à la demande sociale, et même un peu plus.

## CONCLUSION

Mme d'Épinay résume la nature de l'éducation des filles quand elle était jeune : « Ce n'était pas l'usage de rien apprendre aux filles : on leur enseignait les devoirs de la religion ». Un peu d'histoire et de géographie, des maîtres plus ou moins capables pour la musique, la danse et le dessin, « voilà à quoi se réduisaient les éducations soignées. Surtout on ne vous parlait jamais raison ; et quant à la science, on la trouvait très déplacée dans les personnes de notre sexe »<sup>247</sup>. L'éducation reçue par Mme de Marans illustre bien la généralité sur les éducations soignées de Mme d'Épinay. Les bases sont là : lecture, écriture, catéchisme, arithmétique, couture, dessin, peinture et musique, et sans doute la danse, même si elle n'en parle guère. Dans le cas d'Henriette, ces bases sont complétées par l'histoire ancienne et moderne, les Belles-Lettres (théâtre, poésie et fable), le latin, et surtout l'algèbre et la géométrie. Les parents d'Henriette n'ont pas forcément eu recours à des maîtres spécifiques pour lui inculquer cette éducation ; il est aussi difficile de faire la part, d'une part, des lectures choisies (non pour le plaisir, mais bien dans un désir de formation de l'esprit), de celles imposées par une autorité souvent non définie ; d'autre part, des savoirs acquis dans l'enfance, de ceux en cours d'acquisition au moment de la rédaction du *Mémorial*. Toutefois, ces savoirs ont, à un moment donné, été considérés comme nécessaires, ou au moins utiles, pour l'éducation de la jeune fille. L'éducation de Pascalitte s'appuie sur les mêmes bases, mais ne semble pas enrichie par d'autres éléments que la danse, l'histoire (enseignée par Mme de Marans) et un latin peu enthousiaste. De plus, les témoignages des parents montrent deux différences fondamentales entre l'éducation de la tante et la nièce : la prédisposition et le plaisir à l'étude, que la seconde ne semble pas posséder. L'aiguillon de l'éducation de Pascalitte, c'est la pression parentale et donc, indirectement, la rentabilité ; le manque de motivation de la jeune fille aboutit à lui conférer une éducation certes de qualité, et conforme aux attentes de la famille et de la société, mais limitée au nécessaire. Henriette a bénéficié d'un terrain favorable. Hormis son goût pour l'étude, elle a des parents investis et aux rôles présentés comme complémentaires, qui font jouer leur réseau de sociabilité pour offrir à leurs enfants des enseignements de qualité. Elle doit aussi le contenu de son éducation à la présence de

---

<sup>247</sup> Mme d'Épinay, *Les conversations d'Émilie*, Leipzig, Crusius, 1774. Au XVIIIe siècle, « la science » est à prendre au sens général de « savoir ».

ses frères et à une certaine liberté dans le choix de ce qui est étudié. Entre éducation plaisir et éducation utilitaire, l'éventail des choix qui s'offrent aux parents est ouvert, et les exemples d'éducatons de filles, multiples.

## II- La sociabilité des élites vendômoises, apprentissage des plaisirs et plaisirs de l'apprentissage

« Un des moyens d'identifier ceux qui s'estimaient partisans des Lumières est leur participation aux institutions de la sociabilité éclairée »<sup>1</sup>, estime Dena Goodman. Si Gustave Lanson et Daniel Mornet se sont intéressés aux « sociabilités culturelles » et « intellectuelles provinciales »<sup>2</sup> du XVIIIe siècle, c'était essentiellement pour y trouver les racines de la Révolution française. Depuis, la sociabilité du siècle des Lumières a été étudiée pour elle-même, afin d'en dégager les pratiques, les logiques ou les enjeux, ainsi que ses évolutions. Maurice Agulhon, qui s'est penché sur les pratiques culturelles de la sociabilité, la définit comme « la façon dont les hommes vivent leurs relations interpersonnelles et s'insèrent dans leurs divers entourages. [...] Elle varie avec les milieux sociaux, peut-être avec les pays, certainement avec les époques »<sup>3</sup>. L'histoire culturelle, ou l'histoire des cultures de Daniel Roche, s'est penchée sur les consommations culturelles, et la façon dont les groupes sociaux s'approprièrent objets et enjeux culturels<sup>4</sup>, mais la place des femmes dans ces circuits et l'usage qu'elles en font en province restent encore mal connus faute de sources.

« Entrez dans une petite ville de province [...]. Les juges, les chanoines, l'évêque, le subdélégué, l'élu, le receveur du grenier à sel, le citoyen aisé, personne n'a de livres, personne n'a l'esprit cultivé ; on n'est pas plus avancé qu'au XIIe siècle »<sup>5</sup>. Cette vision noire de la culture hors de Paris, Voltaire la partage avec de nombreux auteurs de son siècle, témoignant de l'ignorance des provinces. Pour qualifier les habitants des provinces françaises, Daniel Mornet relève sous la plume de leurs

---

1 Dena Goodman, « Sociabilité », Vincenzo Ferrone, Daniel Roche (dir.), *Le monde des Lumières*, Paris, Fayard, 1999 [trad.], p. 251-257. Dans *The Republic of Letters : A Cultural History of the French Enlightenment* (Ithaca, Cornell UP, 1994), l'historienne et spécialiste des *women studies* étudie le rôle des femmes dans la sociabilité des Lumières.

2 Gustave Lanson, *Histoire de la littérature française*, Paris, Hachette, 1894, 1182 p. ; Daniel Mornet, *Les origines intellectuelles de la Révolution française, 1715-1787*, Paris, A. Colin, 1933, 552 p. ; cités par Daniel Roche, *Les Républicains des Lettres. Gens de culture et Lumières au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1988, 393 p.

3 Maurice Agulhon, *Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence*, Paris, Fayard, 1968, 452 p.

4 Parmi une riche bibliographie, voir par exemple Daniel Roche, *Le Siècle des lumières en province : académie et académiciens provinciaux, 1680-1789*, La Haye, Mouton, 1978, 2 vol. ; *Les Républicains des lettres*, op. cit. ; *Histoire des choses banales : naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles, XVIIe-XIXe siècle*, Paris, Fayard, 1997, 329 p. ; *Le peuple de Paris : essai sur la culture populaire au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1998, 379 p. ; *La culture des apparences : une histoire du vêtement : XVIIe-XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 2007, 564 p.

5 Art. « Goût », Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, vers 1770.

observateurs lettrés les termes et expressions : « sauvage », « léthargie », « sans étude », « retard », « ignorance », « abrutissement », « bourbe », « très court en fait de connaissances ». Selon Daniel Roche, ce retard serait toutefois moins flagrant en pays de langue d'oïl que de langue d'oc. Pour lui, la transformation intellectuelle de la province n'a d'ailleurs pas lieu à partir de 1750 (comme le pensait Mornet) mais entre 1700 et 1760, notamment de 1715 à 1750<sup>6</sup>. Élevée à La Rochelle puis dans le Vendômois au cours de cette période, Mme de Marans a peut-être profité de quelques séjours parisiens pour parfaire son goût pour l'étude. Cependant, le gros de son éducation s'est fait en province, à la campagne à partir de son adolescence. Ses journaux témoignent donc de la possibilité d'acquérir une bonne éducation et une culture développée en province, hors du cœur de la République des Lettres, même pour les fortunes modestes, même pour les femmes. Mme de Marans a tourné ce triple « handicap » à son avantage, en profitant des voies d'accès à la culture qui existent dans les campagnes. Elle mobilise d'abord son réseau de sociabilité, comme le montre sa correspondance. Les pratiques de sociabilité des élites en milieu rural sont ensuite autant d'occasions de parfaire son éducation. L'occupation reine de ces élites, la lecture, fournit enfin, à qui sait et peut se procurer de quoi lire, les réponses aux questions qu'il ou elle se pose.

## **A- Des réseaux de correspondance**

L'importance du rôle de la correspondance dans l'entretien et la consolidation des liens – familiaux, vicinaux, amicaux ou professionnels – entre deux membres d'un réseau de sociabilité, a été bien souligné grâce aux apports de l'histoire sociale et de l'histoire littéraire<sup>7</sup>, que cet entretien soit désintéressé ou servant un but précis. En 1772, Mme des Rouaudières exhorte ainsi sa fille à maintenir un lien avec ses cousines en pension en métropole : « Leur mères et moy sommes très étroitement liées depuis notre enfance, il faut vous écrire souvent ». Les femmes auraient profité de cette activité dite typiquement féminine qu'est l'art de la lettre, pour asseoir leur place dans ces réseaux

---

6 *Ibidem*, p. 50. Sur les représentations des rapports Paris-province, on peut aussi lire Daniel Roche, *La France des Lumières*, Paris, Fayard, 1993, p. 213-222.

7 À titre d'exemple : Geneviève Haroche-Bouzinac, *L'épistolaire*, Paris, Hachette, 1995, 159 p. ; Pierre Albert (dir.), *Correspondre jadis et naguère*, Paris, CTHS, 1997, 740 p. ; Pierre-Yves Beaurepaire, Dominique Taurisson (éd.), *Les ego-documents à l'heure de l'électronique. Nouvelles approches des espaces et réseaux relationnels*, Montpellier, Publications de l'Université Paul Valéry-Montpellier 3, 2003, 552 p.



épistolaires et, de là, étendre leur influence, afin de faire venir à elles les informations désirées<sup>8</sup>. L'échange régulier de nouvelles personnelles, l'envoi de cadeaux, permettent à une plume habile de se composer tout un réseau d'« informateurs ». Cet échange permet maintenant à l'historien de reconstituer le réseau de sociabilité d'une épistolière.

Ainsi, la lettre occupe une place essentielle dans la sociabilité de Mme de Marans. Elle évoque le 3 juillet 1754, non sans emphase, « la multitude des lettres dont je suis accablée depuis quelques temps », ou encore, le 2 septembre 1778 : « Encore écrire ! Quoique je sois excédée d'avoir griffonné tout le jour ! »<sup>9</sup>. Mais son goût pour l'écriture, notamment pour l'épistolaire, l'emporte sur cette feinte exaspération. Quand Pascalitte se trouve une correspondante (et donc s'entraîne à écrire), sa mère est ravie et rajoute : « Sans doute que cela est du goût de la chère tante », le 27 octobre 1771. Parmi ces lettres, parmi ces correspondants, c'est l'échange avec Angran d'Allerai qui met le plus en évidence le rôle culturel de la lettre.

De plus, en m'appuyant sur la correspondance de Mme de Marans conservée aux ADS<sup>10</sup>, soit ses lettres adressées à Angran d'Allerai, à Pascalitte, mais aussi une partie des lettres reçues par Pascalitte à La Barre en provenance de Saint-Domingue, des parents de Charles de Vanssay ou des cousines de Gouy et de Sparre, il m'a été possible de dresser une liste des personnes nommées dans cette correspondance entretenant un lien avec Mme de Marans : citées par elle ou par d'autres, mais dans ce cas en faisant référence à elle. C'est dans et pour ce réseau de sociabilité que Mme de Marans a forgé sa culture et poli ses connaissances.

### **1) La correspondance comme échange culturel : l'ami précepteur ?**

Tout d'abord, la lettre peut montrer le rôle d'éducateur que se voient conférer certains membres du réseau de sociabilité, notamment les plus proches, membres de la famille. Pascalitte est élevée par Mme de Marans qui, ponctuellement, reçoit une aide extérieure. Il s'agit de M. Girard, oncle maternel de Pascalitte. Lorsque cet ancien colon parti s'installer à Paris se rend aux Rouaudières, Mme des Rouaudières se réjouit et écrit à sa fille : « Il t'auras beaucoup aidée dans tes études » (17 janvier 1773). Sa présence

---

8 Sans exhaustivité : Christine Planté (dir.), *L'épistolaire, un genre féminin ?*, Paris, Champion, 1998, 305 p. ; Marie-France Silver, Marie-Laure Girou Swiderski, *Femmes en toutes lettres. Les épistolaires du XVIIIe s.*, Oxford, SVEC, 2000, 277 p. ; Brigitte Diaz et Jürgen Siess, *L'épistolaire au féminin : correspondances de femmes, XVIIIe-XXe siècle : Colloque de Cerisy-la-Salle, 1er-5 octobre 2003*, Centre de recherche 'Textes, Histoire, Langage', PUCaen, 2006, 258 p.

9 Lettres à Angran d'Allerai et Charles de Vanssay.

10 Voir en introduction le choix fait des lettres susceptibles d'être intéressantes parmi la volumineuse correspondance conservée sous forme de microfilms aux ADS.

permet aussi d'entretenir les talents musicaux de la jeune fille : « Ton oncle lui avait promis d'aller passer quelques jours chez elle [Mme de Marans], ainsi tu aura concerté je pense beaucoup, cela te fortifiera dans la musique » (7 novembre 1772), appuyant l'hypothèse selon laquelle Mme de Marans ne pratique pas d'instrument. La pratique d'un instrument en société, dans les salons, occupe un après-midi en répétitions, avant la performance « publique » du soir, et c'est dans ce cadre que Pascalitte et son oncle « concertent », mais recourir aux talents d'un proche est aussi une source d'économie pour les familles.

Les amis sont aussi mis à contribution. La première mention précise que l'on peut trouver de ce rôle de l'ami comme précepteur se trouve dans le *Mémorial*, concernant les extraits de mathématiques, Henriette ne fait que citer « une personne de mes amis voulant bien me donner quelques leçons de géométrie, il y a plusieurs années » (p. 77). Quand elle écrit cela, elle a 33 ans. Ces leçons n'ont donc pas forcément été données pendant son enfance ou son adolescence, car on sait que l'éducation des filles peut se prolonger toute la vie, au gré des occasions. Ici, il s'agit d'un homme de son entourage qui veut bien employer une partie de son temps à former une femme, apparemment à la demande d'Henriette. Cet ami « me dit qu'il fallait avant tout sçavoir larithmétique » : la jeune fille fait confiance à son jugement. L'ami apparaît comme une figure de savoir, avec laquelle il n'y pas de négociation. Contrairement au personnage de Piganiol, « bonhomme » un peu ridiculisé, l'ami est respecté. Les mathématiques sont enseignées au collège, n'importe quel homme de l'entourage de la jeune fille qui a fait ses humanités avant d'entrer dans la carrière des armes ou de poursuivre ses études à l'université pour acquérir un office a donc pu lui prodiguer ces leçons.

Le moyen le plus commode, le plus agréable et le plus facile de remplir ce double objet, serait d'avoir quelqu'un d'éclairé et d'adroit qui fît dans le même temps les mêmes lectures avec qui on pût en causer chaque jour, et qui sût diriger l'opinion sans la dicter,

recommande Choderlos de Laclos<sup>11</sup>. Étant le seul homme du réseau de Mme de Marans dont les lettres reçues ont été conservées, le rôle d'Angran d'Allerai dans l'apprentissage culturel de Mme de Marans est le seul susceptible d'être analysé. A-t-il eu un rôle de modèle, voire de maître ? Y a-t-il une émulation entre eux ? Mme de Marans explique dans le *Mémorial* ce qui a déclenché son désir d'apprendre :

---

11 *Programme de lecture pour la jeunesse* [titre donné par Laurent Versini], 1795-1802.

La réputation d'un jeune homme de ma connaissance, le respect qu'on avait pour sa vertu dans un âge très tendre, me fit naître l'envie de mériter au même prix, l'estime du public. [...] Je me raccommodai un peu avec l'esprit, et je pensais [...] qu'il fallait étudier pour acquérir la science qui me manquait.<sup>12</sup>

Avant, sa motivation était très différente, mais dans l'air du temps, car issue de la lecture assidue de romans :

Je me sentis d'abord piquée d'émulation, en lisant des conversations si légères, et si spirituelles : qu'on est heureux ! Disais-je, de s'exprimer avec tant de facilité, et de dire si à propos, des choses si charmantes : je sentais que cela était au-dessus de ma portée, et mon âme fut abbatue de la diminution de ma gloire.<sup>13</sup>

Si l'émulation vient d'abord de ses lectures, elle est ensuite provoquée par une rencontre et par le désir de plaire à ses proches. Louis Angran et Mme de Marans sont de la même génération, il est né en 1713 et son frère Denis en 1715. Leur père Louis Euverte Angran (1678-1734) est maître des requêtes, inspecteur, intendant de commerce, puis commissaire à la Compagnie des Indes, il a acheté Alleraï en 1719 et Saint-Agil en 1726. Henriette et les frères Angran ont perdu leur père à moins d'un an d'intervalle ; les enfants de ces terres voisines (Alleraï et Saint-Agil sont à 8 et 10 km des Rouaudières, qui dépendent de Saint-Agil) ont probablement passé une partie de leur adolescence ensemble, quand les familles notables du voisinage se réunissaient dans le Vendômois au moment des vendanges et des vacances du collège ou de l'Université<sup>14</sup>. Bien plus tard, dans une lettre à Pascalitte, Angran se dit « un ancien amy »<sup>15</sup> de Mme de Marans, c'est à lui qu'elle a confié ses papiers avant son décès, dont « je l'autorise d'ailleurs à en faire l'ouverture : je lui devois cette marque de confiance », dit M. des Rouaudières le 28 février 1785. Des liens solides se sont tissés entre les deux familles, la correspondance conservée lors de l'exil du parlementaire à Bourges ne reflète donc qu'une infime partie des échanges qui ont pu exister entre Mme de Marans et Angran d'Alleraï. L'influence que l'un a pu avoir sur l'autre est sans doute visible ici *a minima* ; mais quoi qu'il en soit, il existe bien un échange culturel entre les deux correspondants, qui participe à la mise en valeur de soi qu'entreprend Mme de Marans en forgeant son image de femme cultivée.

La lettre de vœux de nouvel an est un exercice à part, mais les deux correspondants l'investissent et en font une compétition : « Vous m'aviez mandé que

---

12 *Mémorial*, p. 201-202.

13 *Ibidem*, p. 198-199.

14 Louis Angran soutient sa thèse de philosophie au collège Dormans-Beauvais le 2 août 1729, Henriette a 20 ans.

15 Lettre du 29 mars 1778.

vous vous attendiez à un compliment singulier de ma part [...] j'ai à vous remercier de la longueur de votre lettre pour le jour de l'an, mais je vous le rends assez bien » (1er janvier 1755). La correspondance est une joute spirituelle et intellectuelle, basée sur des références communes aux deux amis, issues de l'actualité politique et culturelle. Ces références sont tirées de la Bible, car tout enfant a reçu une éducation religieuse, mais aussi de l'Antiquité grecque et latine. Mythologie grecque, Homère, Térence, Cicéron, Ovide et Horace sont invités dans leurs lettres par des citations, ou leurs lectures et travaux en cours, Henriette traduit par exemple des comédies de Térence avec l'aide d'Angran. Ces auteurs font partie de la culture classique des élites masculines, Henriette veut montrer qu'elle en possède les codes. Les allusions aux fables de La Fontaine, à l'histoire, à la métaphysique et à la physique de Régnauld montrent que les deux interlocuteurs possèdent la culture de l'honnête homme. Hormis les inévitables allusions aux querelles entre le roi et le Parlement concernant le jansénisme (« Je crois que l'amitié est comme la grâce efficace, [...] vous rirez peut-être de la comparaison, mais elle m'a plu, et je vous en régale », écrit l'épistolière le 7 août 1754), Mme de Marans et Angran investissent le terrain de l'actualité, des sciences et de la littérature. Ils en maîtrisent assez bien les codes pour jouer avec. Ainsi, Henriette utilise la métaphore de l'attraction magnétique entre le 11 juillet et le 29 septembre 1753, pour évoquer la relation qui existe entre deux de leurs connaissances. Après sa lecture des *Entretiens physiques* de Noël Régnauld, (1732), elle compare l'amour à « une attraction », « une force, et une vertu magnétique », un « tourbillon de matière subtile » qui entoure deux amants/aimants « dans son mouvement continu ». Le 17 octobre, elle emploie le champ lexical de l'anatomie de l'oreille, de la propagation du son, pour exprimer les regrets que provoque l'absence d'Angran :

Le son de votre voix qu'il me plairait d'entendre n'est rien en luy-même, ce serait mes organes qui luy donneraient de l'existence, et cet air dont les vibrations promptes frapperait avec vitesse le timpan de mon oreille, deviendrait alors la mortification de mon âme, et vous en feriez autant de votre côté en ma faveur ; vous ne songiez pas que nous eussions des communications si intimes.

Ce faisant, Henriette s'inspire de l'ouvrage de Régnauld. Ce jeu sur leurs références culturelles communes s'enrichit de traits d'humour et de badinage entre eux, malgré les premières précautions, le 6 août 1753 : « La plaisanterie n'est pas votre Élément, ce n'est pas trop le mien non plus ». Toutefois, le rire est bien présent, les anecdotes drôles jalonnent leurs échanges : « malice » d'Angran le 29 septembre 1753, rire et jeu de mots le 27 février suivant (on fait parvenir à Henriette cinq volumes de Racine le fils au lieu de petits formats de Racine le père qu'elle avait demandé : son intermédiaire « a cru

sans doute, que toutes les racines estoient la même chose, ou qu'on ne les distinguoy qu'à la taille », plaisante-t-elle), ou encore moquerie du parlementaire le 17 juillet, mais que l'on ne peut qu'imaginer.

La correspondance des deux amis révèle que l'échange culturel et pédagogique est réciproque. Tout d'abord, Mme de Marans s'attribue une position classique, celle de la femme qui sollicite les conseils d'un homme, Angran lui est « nécessaire » les 8 août et 29 septembre 1753. Elle lui confie toutes ses hésitations sur son avenir pour qu'il la conseille. D'après le marquis de Lezay-Marnézia, « les jeunes femmes doivent mener avec un homme « instruit et sage [...] une correspondance exacte et suivie, [...] source [...] de réflexions solides et de bons raisonnements »<sup>16</sup>. Angran sert de précepteur le 5 juin 1754, alors qu'Henriette est plongée dans la lecture de l'*Esprit des lois* et le 17 juillet, où l'on apprend qu'il l'aide dans ses traductions de Térence. Il valide ses choix, elle lui demande son avis dans onze lettres, lui demandant de la corriger, car elle dit en avoir besoin. L'ami conseiller est un personnage classique des moralistes, ainsi, pour Mme de Lambert, il doit être un guide<sup>17</sup>. En Angleterre, Catherine Talbot recommande à sa nièce de se lier d'amitié avec quelqu'un de plus âgé, pour bénéficier de ses conseils et son expérience<sup>18</sup>. Les lettres de conseil qu'Henriette sollicite montrent de plus sa volonté de reconnaissance et d'identification à l'autre. Angran incarne effectivement la pensée juste pour Henriette, il a raison ou elle est en accord avec lui six fois, elle se place dans cette position d'infériorité pour attirer sa bienveillance. Son utilisation de « mon cher Censeur » (deux fois le 5 juin 1754), ou « mon cher Sénateur » (trois fois le 22 septembre suivant) sont à prendre au sens propre, car il met son *veto* sur certaines de ses idées et sa charge de parlementaire est identifiée à celle du sénateur romain, mais aussi au sens figuré. D'une part, puisqu'il s'agit de termes désignant des charges à Rome et dans l'Empire, Henriette valorise ainsi auprès de lui ses connaissances historiques ; d'autre part, ces surnoms, empreints d'une certaine dérision, établissent un lien intime entre les deux correspondants. Autant de façons de réduire l'écart que creuse la position de sage conseiller qu'Angran exerce auprès d'elle, femme à instruire.

Mais dès que les avis du « cher Censeur » ne correspondent pas à ce qu'Henriette attend, elle s'emporte, comme le 5 juin 1754 : « Est-il possible que vous me connaissiez encore si peu [...] je ne suis pas si frivole que vous l'imaginez [...] je passerois à tout autre de me juger comme [vous] faites, mais non pas à vous ». Elle justifie ce mécontentement par la profondeur de leur lien : en émettant un avis contraire,

---

16 Claude Lezay-Marnézia, *Plan de lecture pour une jeune dame*, Paris, Prault, 1784, p.71

17 Mme de Lambert, *Avis d'une mère à son fils et à sa fille*, Paris, Étienne Ganeau, 1728, 207 p.

18 Catherine Talbot, *Letters on the improvement of the mind*, 1773.

inattendu, il rompt le pacte d'identité établi entre eux. On peut donc en déduire que pour Henriette, cette relation d'inférieure/supérieure n'est pas ce qu'elle attend de leur lien, elle voudrait elle aussi être à son tour l'ami conseiller. Le 6 octobre 1754, elle fait à Angran le compte-rendu d'un de ses écrits qu'il lui a demandé de lire, probablement une réflexion sur la Bulle ou sur l'exil du Parlement. Henriette prend cette tâche très au sérieux : « Je m'en suis occupée tout le jour », cela la place dans une position valorisante aux yeux de tous, alors qu'elle est une femme seule, non mariée, moins fortunée et d'un rang inférieur à ses voisins, qui alternent séjours dans leurs hôtels parisiens et dans les châteaux vendômois. Elle va même jusqu'à suggérer la publication de la pièce et écrit : « Si je neusse craint de manquer à ce que je vous dois, je l'aurais retenu plus de temps pour en tirer une copie ». C'est une stratégie de mise en valeur d'elle-même aux yeux d'Angran, mais aussi dans son réseau de sociabilité, afin d'y jouer le rôle important de diffuseur de l'actualité politique. En ce sens, on peut dire qu'Henriette tente de manipuler sa relation avec Angran à son avantage, puisqu'elle essaie de bénéficier de son exil, qui éloigne ou prive le magistrat de ses contacts habituels.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le journal intime serait le signe pour un individu de son « échec [ou de sa] vulnérabilité particulière aux blessures de la mêlée sociale »<sup>19</sup>. Les diaristes ont souvent une correspondance abondante, d'où ils tirent des extraits à recopier dans leur journal, et leur journal s'enrichit des conversations tenues par lettres. On assiste ainsi à une contamination croisée des codes du journal dans les lettres, et de la correspondance dans le journal. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, des groupes d'amis écrivent par conséquent tous leur journal intime, tels George Sand, Henri Amiel et Maurice de Guérin. La correspondance lettrée établie entre Mme de Marans et Angran d'Allerai pourrait ainsi être, d'abord, une façon pour la diariste de contourner le malaise que provoque chez elle la vie de société, les visites et les cercles, mais en diffusant tout de même auprès de ses proches l'image cultivée qu'elle ambitionne de se construire. On peut alors imaginer qu'Angran ait tenu aussi des notes personnelles, qu'il faisait à son tour lire à Mme de Marans, et qu'ils influençaient ainsi les réflexions l'un de l'autre ; ou même que l'exemple d'Angran ne cache un système plus étendu, ramifié, dans lequel la diariste aurait établi le même type de relation avec ceux de ses correspondants les plus cultivés, mais dont les lettres n'ont pas été conservées, ou retrouvées.

Les Lettres où il ne s'agit que d'érudition, de critique, d'agiter quelque question spéculative, de donner la notice d'un ancien Auteur ou de faire connoître

---

19 Anne Vincent-Buffault, *L'exercice de l'amitié. Pour une histoire des pratiques amicales aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Seuil, 1995, p. 59.

le mérite d'un ouvrage nouveau, de répondre aux doutes d'un ami sur quelque point de science ou de doctrine, tireront toujours leur principal mérite de la justesse & de la précision. Mais rien n'empêche qu'on n'y répande une certaine fleur d'élégance & d'urbanité.<sup>20</sup>

Conformément aux préceptes de l'abbé Mallet, qu'a lus notre épistolière, l'échange entre Mme de Marans et Angran répond à la fois aux impératifs de la bienséance et de la civilité et aux critères de la lettre comme outil d'acquisition des savoirs. L'instauration d'un lien privilégié avec la famille Angran n'a pas pour seul objectif de satisfaire la curiosité intellectuelle de Mme de Marans. Son frère colon à Saint-Domingue, M. des Rouaudières, incite ainsi son gendre, devenu père de famille, à profiter de la nomination d'un gendre de la famille Angran d'Allerai comme ministre de la Marine (M. de La Luzerne) afin de placer ses fils dans la Marine, où l'éducation est aux frais du roi<sup>21</sup>. Angran n'est pas le seul de ses proches avec lesquels Mme de Marans entretient une relation amicale et cultivée. Ses lettres nous apprennent par exemple qu'elle fait des anagrammes avec le lieutenant civil de Saint-Calais, Jean Javary, et avec la belle-sœur d'Angran, ou encore que des correspondants lui envoient des livres. Sur quel réseau de sociabilité Mme de Marans peut-elle s'appuyer pour faire venir à elle une information ou un savoir ?

## **2) Différents réseaux de sociabilité**

« L'individu n'existe que dans un réseau de relations sociales diversifiées et cette diversité lui permet aussi de développer son jeu »<sup>22</sup>, mais l'analyse d'un réseau dépend toutefois des sources dont on dispose pour en dresser les principales caractéristiques. La récurrence des noms dans la correspondance de Mme de Marans avec Angran d'Allerai entre 1753 et 1755, puis avec sa nièce Mme de Vanssay entre 1778 et 1784 est l'outil le plus complet que l'on puisse utiliser, enrichi des quelques personnes nommées dans les journaux personnels de la diariste et la correspondance entre La Barre et Saint-Domingue, lorsque l'un ou l'autre des correspondants cite un proche de Mme de

---

20 Edme François Mallet, *Essai sur les bienséances oratoires*, Paris, Prault, 1753, vol. 2, p. 146.

21 Lettre de M. des Rouaudières à Charles de Vanssay, 25 novembre 1787. Le 31 août 1786, il conseille déjà à Pascalitte de placer ses cadets dans la Marine. César de La Luzerne (1737-1799) est nommé par Louis XVI Secrétaire d'État à la Marine en octobre 1787, après avoir été gouverneur de Saint-Domingue (1786-1787). Il a épousé en 1763 Marie Adélaïde (1743-1814), fille de Denis François Angran d'Allerai. Dans la même lettre, M. des Rouaudières explique à son gendre qu'il correspondait avec La Luzerne lorsqu'il était à Saint-Domingue, sans avoir eu l'occasion de le fréquenter. Étant donnée la rapidité avec laquelle M. des Rouaudières a reçu la nouvelle de sa nomination, sans doute l'a-t-il effectivement apprise de l'intéressé.

22 Jacques Le Goff, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1996, p. 21.

Marans. Certaines précautions méthodologiques sont bien sûr nécessaires : selon le destinataire, l'épistolière opère une sélection des personnes évoquées, mais l'avantage de ces sources est notamment qu'elles permettent une comparaison du réseau de Mme de Marans entre le milieu des années 1750, avant son mariage, et de son réseau tel qu'il est à la fin de sa vie. Quelles évolutions apporte l'état de femme mariée à son réseau de relations ?

Le schéma de la page suivante met en évidence les liens existant entre les familles vendômoises citées par Mme de Marans, tels qu'ils apparaissent après des recherches limitées à quelques sources, notamment aux dictionnaires et registres paroissiaux<sup>23</sup>. Les familles qui apparaissent comme ayant le plus de liens avec les autres sont les plus probables premiers intermédiaires entre Mme de Marans et les membres de son réseau, puisqu'il s'agit logiquement des Angran, Coutances et Vanssay, familles auxquelles Mme de Marans est attachée.

Par la terre des Rouaudières, Mme de Marans est une familière de la famille Angran, et elle s'insère aussi dans le réseau Vanssay après son mariage avec le cadet Louis-Joseph. Ces familles ont donc servi de point de départ pour la réalisation du schéma, mais ce type d'approche est cependant insuffisant pour faire plus que dessiner les contours d'un réseau. La correspondance de la famille Le Gras du Luart<sup>24</sup> montre par exemple qu'il existe des relations entre elle et les familles Dollon, Vanssay, Moges de Coulonge, La Tabaise ou Angran, que les sources dites classiques ne font pas resurgir. Pour les Le Gras du Luart comme pour Mme de Marans, nous sommes ici face à une sociabilité qui s'étend au-delà des liens d'intérêt immédiats laissant une trace dans les archives. Elle s'étend à la famille élargie (le concept de dynastie familiale prend alors tout son sens), aux amis d'amis, comme aux nouveaux propriétaires d'une seigneurie, qui prennent la place de leurs prédécesseurs dans le réseau de sociabilité<sup>25</sup>. Ces liens se

---

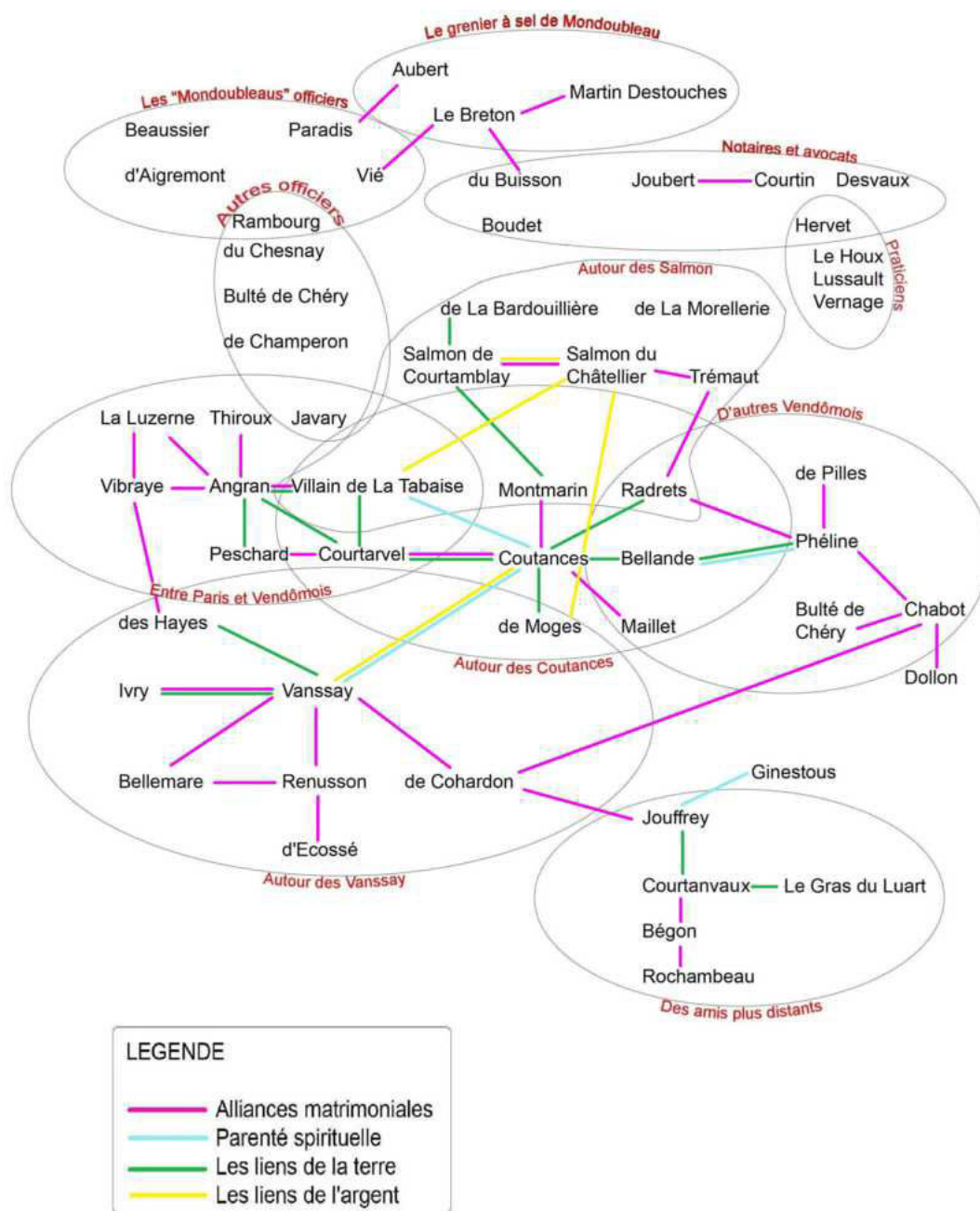
23 Raoul de Saint-Venant, *Dictionnaire topographique, historique et bibliographique du Vendômois*, Blois, Migault, 1912-1917, 4 vol. ; François-Alexandre Aubert de La Chesnaye Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, Paris, 1770-1786. Les registres paroissiaux des communes de la Sarthe et du Loir-et-Cher où sont implantées ces familles ont été consultés à certaines années clé (mariages, baptêmes, parrainages de cloche). Même si tous les présents ne signent pas les registres, ces derniers permettent tout de même d'affiner la constitution du réseau de Mme de Marans, en signalant une partie des liens qui existent entre ses différents membres. Les fiches des érudits locaux (fonds F et J des ADS) ont aussi été utiles pour compiler des informations sur ces familles.

Les noms de personnes ou de familles suivis d'une astérisque (\*) renvoient au glossaire des familles vendômoises à la fin du présent travail.

24 ADS 13 F 1874.

25 Le château des Radrets, entre Cormenon et Sargé-sur-Braye, passe ainsi entre les mains de trois familles au cours du siècle : en 1750, les héritiers de Jean-Baptiste de La Pouplinière vendent les Radrets au colonel de cavalerie Jean-Baptiste Langeois ou Langeais. Quinze ans plus tard, son fils vend la terre à Louis Grégoire Mirleau de Neuville. Voir R. de Saint-Venant, *Dictionnaire topographique, op. cit.*, et ADS 7 J 28.





*Le réseau local de Mme de Marans*

composent aussi au gré des alliances, qui sont l'occasion de tisser de nouveaux liens ou de renforcer ceux qui pré-existaient avec une famille auparavant en périphérie dans le réseau des notables vendômois.

Mme de Marans appartient à plusieurs réseaux superposés et plus ou moins imbriqués. Du centre à la périphérie du réseau de sociabilité de Mme de Marans, les trois ordres de la société sont représentés, à travers les principaux acteurs classiques de la société rurale. Le monde urbain n'est cependant pas absent : le cœur du réseau est constitué de ses membres le plus cités dans la correspondance de Mme de Marans, il s'agit de la famille proche et des amis intimes, châtelains vendômois ou nobles parisiens. En s'approchant de ses marges, la structure du réseau évolue, laissant la place aux relations locales et quotidiennes, mais purement pratiques, entre une supérieure et ses subordonnés.

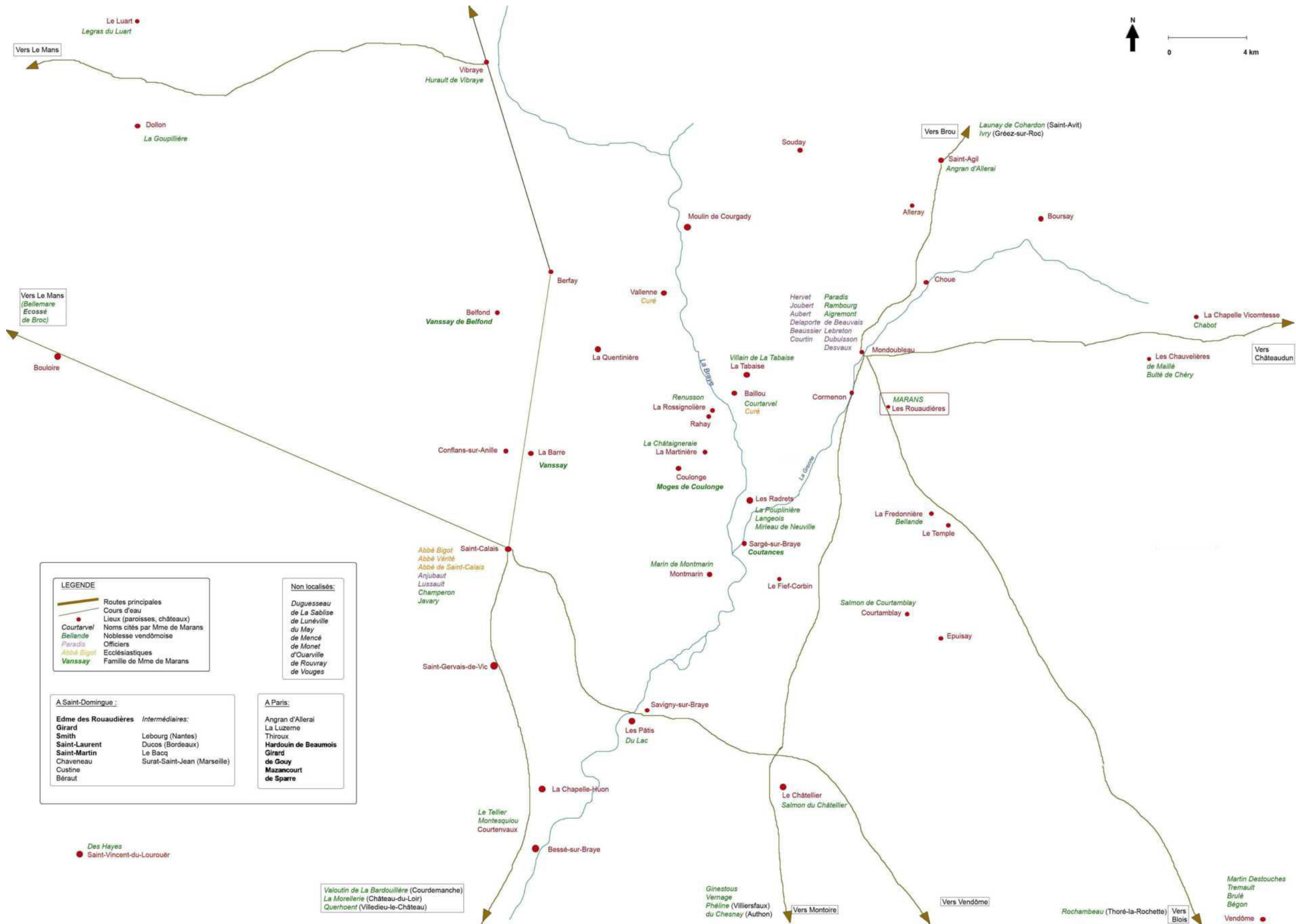
La famille Vanssay est la plus citée. Pascalitte et son époux le marquis de Vanssay\*, le frère de M. de Marans et son épouse – beaux-parents de Pascalitte –, ainsi que la sœur du marquis, religieuse, sont les parents les plus proches de l'épistolière ; c'est-à-dire ceux avec lesquels elle correspond le plus aisément, et dont elle peut recevoir des nouvelles le plus fréquemment. Chaque lettre écrite à Pascalitte évoque au moins un de ces personnages. Loin des yeux mais pas du cœur, la vie de son frère Philippe Alexandre et son épouse, installés à Saint-Domingue, est un des sujets récurrents de Mme de Marans dans les lettres à Pascalitte. Couchée sur le testament de M. de Coulonge, l'épistolière a de plus gardé contact avec les autres héritiers de son beau-père (six occurrences de la famille de Moges\* dans les lettres à Pascalitte). Cependant, les liens familiaux ne sont pas les plus resserrés du réseau. Hormis son frère, les Beaumoises\* sont les seuls membres de sa famille avec qui Mme de Marans semble entretenir des liens, mais qui se distendent au fil du temps. De même, une fois les parents Vanssay installés à Baugé en Anjou, leur place dans le réseau évolue<sup>26</sup>. Après 1754 et la mort du frère benjamin René Jean, la famille Edme ne se réduit pratiquement plus qu'à Mme de Marans et son frère des Rouaudières. Les relations tendues entre eux et la veuve de leur frère, Nicole Picquenot<sup>27</sup>, réduisent les liens qu'ils entretiennent avec ce dernier côté de la famille Edme, déjà peu développés (on se souvient que lors de son mariage, les parents d'Henri Edme sont déjà morts et ses témoins sont tous des amis).

26 Plaintes de Mme de Marans envers l'abandon des Beaumoises le 1er janvier 1755 auprès d'Angran, de sa nièce le 22 mai 1778 (« L'exactitude n'entre point du tout, dans la composition de la délicatesse de ce monde-là, Dieu les bénisse »). Mêmes reproches envers les parents Vanssay à dix reprises dans ses lettres à Pascalitte. Lettres des 17 septembre 1778, 27 janvier, 23 février, 3 mars, 11 et 22 juillet, 1er août 1779, s.d., 4 avril et 27 juin 1784.

27 Veuve de René Edme, Nicole Picquenot épouse en secondes noces Louis-Nicolas Derigault, chevalier, en 1757.

# Le réseau amical de Mme de Marans : lettres et visites en Vendômois

Conception : M. Chollet, 2013.



Cet éloignement s'étend aux deux filles de René et leur époux, Mmes Jeanne Bexon et Adélaïde Gardien<sup>28</sup>, dont M. de Marans a été tuteur durant leur minorité<sup>29</sup>. Ces épouses d'officiers « moyens » ne sont évoquées qu'en tant qu'héritières dans les lettres des Vanssay, jamais comme membres de la famille. Mme de Marans entretient au contraire un contact régulier avec ses trois cousines de Gouy\* (trois occurrences), Mazancourt\* (3) et de Sparre\* (4), les filles de M. de Beaumoï. La première a contracté une alliance prestigieuse avec un membre titré de la famille d'épée de Gouy d'Arsy, alors que le contrat de mariage de la troisième est signé le 11 décembre 1763 devant le roi et la famille royale<sup>30</sup>. Cette fille de Beaumoï fréquente la cour<sup>31</sup> et réside à Paris, comme sa sœur, c'est donc pour Mme de Marans un contact intéressant à cultiver pour obtenir des nouvelles politiques et mondaines au plus près de leur source.

D'abord introduite auprès des Vanssay par son beau-père M. de Moges<sup>32</sup> ou par la famille de Coutances<sup>33</sup>, Mme de Marans a ensuite bénéficié du réseau de sa belle-famille. La famille de Vanssay est alliée aux Carrey de Bellemare\* (deux occurrences), Renusson\* (1), Salmon du Châtelier\* (2), des Hayes\*<sup>34</sup> (8)... Mme de Marans s'intègre bien au principal réseau social de l'élite vendômoïse, et fréquente ces familles sans passer par l'intermédiaire de ses proches. La constitution d'un réseau propre est en effet important pour les femmes, qui s'assurent ainsi des appuis et des relais en cas de

28 Jeanne Émilie Edme épouse le 15 septembre 1767 à Blois le sieur Bernard Bexon de Clairlieu, conseiller du roi, avocat au grand bailliage royal de Sarreguemines. Sa sœur, Adélaïde Alexandrine Edme, épouse le 12 janvier 1768 à Blois Ange Gardien, ancien procureur au bailliage et siège présidial de Blois.

29 Du 25 mars 1758 (ADS 4E50/497, compte de tutelle des enfants de M. Edme rendu par la dame leur mère à M. de Marans, leur nouveau tuteur), au 26 mai 1768 (ADS 1Mi3 R60, sentence qui condamne M. de Marans à remettre à M. Gardien les titres de la succession de M. Edme). Ces enfants ont été, selon Mme de Marans « élevés à me haïr (...). Loin d'avoir quelque chose à me reprocher je leur ai conservé leur bien » (*Confidences*, p. 451-452).

30 Leur fille Marie Stanislas Josèphe est tenu sur les fonds baptismaux par la reine de France et la reine de Pologne le 24 novembre 1764 (Jullien de Courcelles, *Dictionnaire de la noblesse*).

31 Mme de Sparre est présentée à la cour le 27 décembre 1763 par sa belle-sœur, comtesse de Sparre (*Ibidem*). « J'ai vu dimanche à Versailles Mr d'Alleret tirer [sa révérence] au roy et à la reine », lettre de Mme de Sparre à Pascalitte, 14 décembre 1774, ADS 1Mi3 R16.

32 De nombreux liens existent : le 22 octobre 1684, un Charles de Vanssay est parrain d'un Charles de Moges (registres paroissiaux de Rahay) ; en 1725, les Vanssay versent une rente de 75 livres à M. de Moges (ADS 1Mi3 R10) et l'année suivante, Mme de Vanssay est marraine de la nièce de M. de Moges (registres paroissiaux de Rahay, 26 septembre 1726).

33 Toutes ces familles ont des intérêts communs, la constitution du réseau de Mme de Marans procède aussi bien des contacts des Vanssay, que de Moges ou des Coutances. Les Salmon du Châtelier versent par exemple une rente de 500 livres à M. de Moges (ADS 1J39), et au début du XVIIe siècle, Dollon appartenait à la famille de Moges de Coulonge (ADS 4E39/72, inventaire après décès de M. de La Goupillière de Dollon, 16 décembre 1779). Le 20 novembre 1737, Hardouin de Coutances est parrain de la cloche de Berfay avec Mme de Vanssay, mère de M. de Marans (registre paroissial de Berfay) : tous ces noms reviennent dans la correspondance de Mme de Marans.

34 « N'as-tu pas vu les des hayes nos parents », demande Mme de Marans à sa nièce le 4 décembre 1779, alors que cette dernière est au Mans. En décembre 1788, à la mort de Louis Nicolas des Hayes, marquis, sa succession intéresse à la fois les Hurault de Vibraye (Louis Nicolas a épousé le 8 octobre 1773, à Saint-Vincent-du-Lourouer, Renée Hurault de Vibraye) et les Vanssay (ADS 2 J 39).

veuvage. C'est le regret de Mme de Lambert : à la mort de son époux, « je me vis seule & sans appui ; je n'avois d'amis que les siens » et ces derniers ne font rien pour elle. En effet, « la vie civile est un commerce d'offices mutuels ; le plus honnête y met davantage : en songeant au bonheur des autres, vous assurez le vôtre », avise-t-elle ses enfants<sup>35</sup>.

Les familles Angran d'Allerai\*, Villain de la Tabaise\* et Courtarvel\* sont les amis les plus proches de Mme de Marans. Le parlementaire Louis Angran est le personnage le plus cité dans ses lettres à Pascalitte (40 occurrences), tous pôles du réseau confondus. Ancienne famille de robe et de parlementaires parisiens acquise à la cause janséniste, la famille d'Angran est centrale dans les thématiques des lettres à Louis Angran, Mme Angran mère est ainsi nommée 23 fois, mais cette déformation ne fait qu'accentuer la place centrale de cette famille dans le réseau de Mme de Marans. La belle-sœur d'Angran, Mme d'Allerai, est le troisième personnage le plus cité par Mme de Marans dans ses lettres (32 occurrences totales, dont 21 dans les lettres à Pascalitte). Que les lettres qu'elle a envoyées à Louis Angran pendant son exil à Blois aient été conservées n'est pas une surprise, il s'agit d'un moment-clé dans la construction de leur amitié, comme dans la construction de l'image d'une Mme de Marans éclairée. Louis Angran fait aussi partie de ses « nouvellistes »<sup>36</sup> de Paris, qui lui permettent de se tenir informée des dernières nouvelles, c'est donc, comme tous les autres parisiens, un personnage essentiel de son réseau.

Jean Villain (19 occurrences toutes lettres confondues), lieutenant général civil et criminel à Saint-Calais, signe comme témoin sur le contrat de mariage des Marans. Il réside dans une maison à Saint-Calais<sup>37</sup>, mais son père, Melchior Villain, directeur de la monnaie à Paris, a acquis la seigneurie de La Tabaise, paroisse de Baillou (entre Cormenon et Rahay), dont les Courtarvel (28 occurrences), famille issue de la noblesse d'épée, sont seigneurs et patrons. Ces derniers résident au château de Baillou.

Les familles Angran et Courtarvel résident la majeure partie de l'année à Paris, et ne rentrent dans le Vendômois qu'à la fin de l'été ou durant l'automne. S'ils font partie du noyau du réseau de sociabilité de Mme de Marans, c'est en raison des affinités de cœur existant entre tous ces personnages, mais aussi car il est dans l'intérêt de la châtelaine d'entretenir activement les liens qui les unissent. Par eux, elle obtient

---

35 Mme de Lambert, *Avis d'une mère à son fils et à sa fille*, Paris, Étienne Ganeau, 1728, p. 29 et 179. Alors que le moment de sortir du couvent approche, Mme de Staal-Delaunay s'inquiète aussi : « Il me fallait des connaissances, et même des amis », *Mémoires*, Catriona Seth, *La fabrique de l'intime. Mémoires et journaux de femmes du XVIIIe siècle*, Paris, Robert Laffont, 2013, p. 104.

36 Lettre à Pascalitte du 27 juin 1784.

37 Damien Castel, « La Croix, une maison de maître près de Saint-Calais », *PM*, 1988, n°90, p. 83-98.

régulièrement des nouvelles de la capitale, qu'elle peut ensuite redistribuer au sein du réseau vendômois. Dans ses lettres à Pascalitte, Mme de Marans indique parfois le contenu des lettres qu'Angran, sa belle-sœur d'Allerai ou les Courtarvel lui envoient : outre les nouvelles personnelles, l'actualité politique<sup>38</sup>, les nouvelles de la ville<sup>39</sup> et de la Cour<sup>40</sup>, ressort le rôle d'intermédiaire culturel des nouvellistes parisiens<sup>41</sup>. La rareté avec laquelle Mme de Marans distille les renseignements sur ses sources d'information empêche toutefois une analyse plus fine, sans compter l'absence de citation de tout nouvelliste manceau ou blésois. Cette rapide analyse permet cependant de mettre en évidence l'importance du lien avec la capitale pour que la Mme de Marans se tienne au courant de l'actualité.

Angran, Villain et Courtarvel sont de plus des familles liées d'amitié ; Mme de Marans les retrouve au château de Saint-Agil<sup>42</sup>, ou à Baillou ; à cette compagnie choisie s'ajoutent parfois d'autres invités, en fonction des disponibilités<sup>43</sup>. La proximité géographique et la circulation des terres au fil des générations favorisent les échanges et expliquent la création de groupes de sociabilité. La mère de Catherine de Verthamon, la première épouse de Denis Angran d'Allerai (lui-même un temps seigneur de La Tabaise par cette alliance), est née Pérelle de La Tabaise, terre achetée en 1743 par Melchior Villain. Vers 1830, le marquis de Courtarvel rachète La Tabaise. Par ailleurs, ce sont des descendants d'une Courtarvel qui vendent Saint-Agil en 1726 à Louis Euverte Angran. Intérêts stratégiques (dynastiques et fonciers), liens familiaux et sociabilité sont inextricablement liés. C'est dans ces groupes aux multiples connexions que s'insère la famille Edme, lorsqu'elle s'installe dans le Vendômois en 1732 ; Henri Edme achète d'ailleurs la terre des Rouaudières à une Courtarvel, héritière de l'ancienne propriétaire<sup>44</sup>.

---

38 Angran donne des nouvelles de la guerre contre les Anglais (15 septembre 1778) et des endormeurs (29 février 1780) ; Mme de Marans demande des renseignements à Mme d'Allerai sur un membre de la maison de Choiseul (23 septembre 1778).

39 Repas (27 novembre 1783, par Angran), procès (28 février et 11 août 1779, par Mmes d'Allerai et Courtarvel), maladies (15 septembre 1778, 15 janvier 1780, par les mêmes), dégâts causés par les conditions climatiques (26 mai 1779, par Mme d'Allerai), acquisition d'une loge au Français (21 et 24 décembre 1779, par Mme de Courtarvel).

40 Mme d'Allerai fait à Mme de Marans la relation du décollage d'un ballon à Saint-Cloud (lettre à Pascalitte du 25 juillet 1784).

41 M. Angran décrit le château de Bazoches (2 octobre 1779), Mme d'Allerai envoie des crayons et une épinette (30 mai 1779, 10 janvier, 25 février et 21 mars 1784). Sans doute envoient-ils des livres et brochures à Mme de Marans ?

42 Lettres à Pascalitte des 18 octobre 1778, 14 novembre 1779 et 20 octobre 1784.

43 Lettres à Angran du 3 novembre 1753, à Pascalitte du 25 octobre 1778 et 2 octobre 1779.

44 Louise Peschard, décédée fille majeure, a pour héritière sa cousine Bonne Henriette de Courtarvel, veuve du seigneur de Louasville (paroisse de Theuville en Beauce). Il est possible qu'Henri Edme soit passé par les Coutances, implantés autour de Cormenon, pour acquérir la terre des Rouaudières, les Coutances ayant eux-même des liens avec la famille Courtarvel. Joseph et Hardouin de Coutances sont ainsi dits « grands oncles maternels » de René César de Courtarvel, leur héritier, dans un aveu du 20 mai 1787 (Saint-Venant).

Les bons amis, les voisins nobles (six occurrences pour les Courtamblay\* près d'Épuisay, 8 pour les Montmarin\* à Sargé-sur-Braye), officiers locaux et ecclésiastiques dont on a régulièrement des nouvelles, sont des proches à qui les visites peuvent être rendues commodément tout au long de l'année, ou lors des séjours des Parisiens à la campagne. D'autres nobles ne semblent résider que dans leur château, tels les seigneurs des Radrets\*, au sud de Cormenon (3 occurrences) ; les Tourtier de Bellande\* seigneurs de la Fredonnière après son rachat aux Coutances (paroisse du Temple, 6 km au sud des Rouaudières) ; ou les Jouffrey\*, seigneurs de la Voûte à Troo (8 occurrences). Le fief de la Voûte (30 km au sud des Rouaudières) relève de Courtanvaux, tenu par la famille Le Tellier\*<sup>45</sup> (3 occurrences) ; et Mme de Jouffrey est née Cohardon\* (à Saint-Avit, 17 km au nord des Rouaudières, 3 occurrences), famille elle-même liée aux La Goupillière\* de Dollon<sup>46</sup> (2 occurrences)... Comme les familles parisiennes, ces seigneurs châtelains, issus de la noblesse d'épée, sont implantés dans le territoire vendômois et liés par la possession de la terre et/ou par les alliances. Il est donc cohérent que le réseau de Mme de Marans, elle-même liée d'abord à quelques personnages, se compose d'une nébuleuse de noms de seigneurs<sup>47</sup> tous plus ou moins liés entre eux.

Jean Javary\*, conseiller et procureur du roi au siège de Saint-Calais, administrateur de l'hôpital de la ville, fait partie de l'élite locale du Tiers ; il occupe une place particulière dans le réseau de la diariste. Sa position et sa fortune en font un personnage important du « canton »<sup>48</sup>, sa culture en fait de plus un atout intéressant dans le réseau de notre châtelaine. Le fils de Javary dispose ainsi de 1552 volumes dans sa bibliothèque, en partie acquis par lui et son père à l'occasion de ventes de meubles ; pour s'occuper, Jean Javary aime à composer des anagrammes à cheval, dit Mme de Marans à Angran le 29 avril 1754. Il arrive aussi à Javary de tenir la plume pour

45 Au début du XVIIIe siècle, un conflit naît entre le marquis de Courtanvaux et les Vanssay de La Barre, pour la succession de Mme de Courtanvaux sur les biens de René de Marans. Ce conflit se ravive à partir de 1762, où les deux familles s'opposent à propos d'une usurpation sur une cure de Conflans et son église. C'est à ce sujet que Mme de Marans et sa nièce évoquent le marquis, « le Courtenvault est imbécile tant que vous voudrez », dit la tante le 7 mars 1779. La solidarité familiale et les liens d'amitié priment sur le prestige et l'influence des noms impliqués, et Mme de Marans est fière d'écrire dans la même lettre à sa nièce : « J'ai parlé de tout cela à Mr Angran, je suis sûre que si il peut vous servir il le fera ».

46 Le 21 février 1779, Mme de Marans demande à sa nièce confirmation du décès de Pierre Guillaume Louis de La Goupillière, marquis de Dollon (1741-1779) ; « cette mauvaise nouvelle m'est venue de plusieurs endroits », écrit-elle, remarque qui montre bien les multiples liens qui unissent toutes ces familles. Dollon se situe 30 km à l'ouest des Rouaudières.

47 Une seule occurrence pour les noms : Ecocé (les Vanssay de Chêne-de-Cœur, à Saint-Pavace, sont seigneurs d'Écossé), Gazeau, Ginestous, La Châtaigneraie, La Sablise, Maillé, Monet, Phéline, Trémault\*, de Vouge...

48 Terme employé par Mme de Marans pour désigner sa région (« La grande nouvelle de notre canton », lettre à Pascalitte, 31 janvier 1779).

Henriette, dans ses échanges avec Angran (15 mai 1754). Cité neuf fois dans sa correspondance, mais une seule fois dans les lettres à Pascalitte, Javary est témoin du contrat de mariage de Mme de Marans et signe les registres paroissiaux le jour de la cérémonie, il est aussi un temps avocat du beau-père de Moges, à qui il rend des visites, avec l'abbé Vérité, aussi de Saint-Calais. La seule allusion qu'en fait Mme de Marans à Pascalitte est pour qu'elle lui fasse parvenir une lettre, on y apprend aussi que la tante entretient encore une relation d'affaires avec Javary<sup>49</sup>. Pourtant, c'est la dernière mention de lui à Pascalitte, alors que la localisation de La Barre permet de transmettre facilement à l'ancien procureur à Saint-Calais les lettres qui lui sont adressées. Aucune mention non plus de Mme Javary, épousée en 1739, alors que Mme de Marans prend et donne systématiquement des nouvelles des épouses de ses contacts. Installé au domaine de la Vallée, qu'il a acheté à La Chapelle-Huon, au sud de Savigny-sur-Braye, Javary est peut-être devenu un personnage trop distant, dont la fréquentation est moins intéressante pour Mme de Marans que lorsqu'il était en activité. Mais les lettres à Pascalitte peuvent tout aussi bien masquer la relation entretenue entre les Marans et cet officier du roi, personnage important localement, comme les autres membres du Tiers que fréquente la châtelaine.

C'est le curé de Cormenon<sup>50</sup> qui est le plus cité parmi les visiteurs des Rouaudières, suivi de M. Aubert\*, procureur du roi au Grenier à sel de Mondoubleau<sup>51</sup>. La présence de ces deux personnages s'explique aisément : le curé de la paroisse fait partie des élites locales, il entretient des liens suivis avec les seigneurs de la région, autres personnages à la tête de structures d'encadrement des sociétés rurales. Des intérêts mutuels, économiques ou charitables (faire travailler les couturières de la région, chercher des domestiques), approfondissent des liens qui sont aussi d'affinité : « mon curé », dit Mme de Marans, lui fait la conversation et la lecture, et l'accompagne elle ou ses invités à la promenade. Pour sa part, Charles Claude Aubert fait partie des bourgeois du canton, c'est-à-dire les officiers et libéraux de Mondoubleau, qu'ils soient avocats, notaires, officiers du grenier à sel, chirurgiens ou médecins<sup>52</sup>. Mme de Marans les fréquente régulièrement en raison de leur proximité géographique et de l'utilité de ces contacts. Aubert est ainsi un temps l'avocat des Marans<sup>53</sup>, et sa présence lors de la

---

49 « Voilà une petite lettre pour Mr Javary je te prie de luy envoyer jedy je ne peux pourtant pas luy mander encore le jour de mes plaids », 22 juin 1779.

50 De 1750 à 1764, Louis Faussabry (1712-1764) est curé de Cormenon, Claude Grison lui succède jusqu'en 1791.

51 Neuf références à des visites de « mon curé » au château dans les lettres à Pascalitte, six pour Aubert. Ce dernier est évoqué 36 fois dans ces lettres.

52 La fratrie Hervet\* est par exemple évoquée neuf fois dans les lettres de Mme de Marans à sa nièce. Tous deux résidant à Mondoubleau, l'un des frères est notaire, l'autre médecin.

53 ADS, inventaire des archives du Cognac.



sépulture de Piganiol de La Force, en 1753, indique qu'il était déjà dans l'entourage des Edme. En parallèle, des liens se créent avec les épouses des officiers, c'est pourquoi Mme de Marans relate ses visites aux épouses de MM. Aubert, Hervet\*, du Buisson\* ou Lebreton\*. Mme de Marans et Mme Aubert (5 occurrences) dînent parfois ensemble chez l'une ou l'autre. Les officiers de Mondoubleau constituent un second pôle dans le réseau de sociabilité de Mme de Marans, qui ne se confond pas avec celui des nobles et seigneurs vendômois. Un soir à Mondoubleau, Mme de Marans retrouve ainsi « Md du Buisson, [...] Mlle des touches, [...] Milles Rambour[g] [...], Md Beaussier, Mr le Breton et Mr d'Aigremont, le reste était parti ». Cette société de petits officiers est constituée de familles liées entre elles, les du Buisson, avocats à Mondoubleau, sont alliés aux Le Breton, grenetiers puis présidents du grenier à sel. Une demoiselle Le Breton a aussi épousé un membre de la famille d'avocats Martin Destouches\*, dont la fille est présente ce soir-là. Les autres membres gravitent autour du grenier à sel : Jean Beaussier est fermier général de la baronnie de Mondoubleau<sup>54</sup>, il était avant président du grenier à sel de Bouloire<sup>55</sup>. Les Rambour\* sont alliés au début du siècle à une famille de contrôleurs au grenier à sel, alors qu'en 1779 un de Rembourg [*sic*] est dit officier du roi<sup>56</sup>. Aigremont est contrôleur et receveur des domaines du roi à Mondoubleau<sup>57</sup>. Une familiarité qui dépasse les relations d'intérêt existe cependant entre noblesse rurale et officiers du canton. Mme de Marans décrit en effet ce groupe de relations par leur situation géographique, ce sont « les Mondoubleaus »<sup>58</sup>, dont, tout juste mariée, elle craint qu'ils n'aillent apprendre la nouvelle de son mariage à Angran et sa mère. Les châtelains ont besoin de ces contacts pour recevoir des nouvelles régulières de Paris et d'ailleurs, qui arrivent par la poste à Mondoubleau, seule ville proche. C'est aussi une société qui « a l'air assez familier »<sup>59</sup>. Toutefois, consciente de son rang, Mme de Marans prend ses distances avec ce pôle à la familiarité facile, expliquant qu'elle était, ce soir de visite, « d'humeur de trouver cela plaisant ». Les *Mémoires* de Mme Letondal font ressortir cette fréquentation de proximité entre officiers, nobles et ecclésiastiques à

---

54 ADS C43-A, rôle de répartition de la taille et capitation pour la ville de Mondoubleau, 1776. Un Jean Beaussier est dit fermier général de la baronnie de Bouloire entre 1747 et 1751 (ADS H88).

55 Mariage de M. Jean Beaussier, avocat, conseiller du roi, président du grenier à sel etc. et demoiselle Élisabeth Balleux, le 27 août 1764, registres paroissiaux de Bouloire. C'est probablement elle qu'évoque Mme de Marans.

56 ADS 7J3, aveu rendu par Marguerite Rambourg, veuve François Robion, contrôleur au grenier à sel de Mondoubleau, à Louis-Euverte Angran d'Allerai, pour la métairie de la Ruisselière, le 13 novembre 1721 ; et ADS C15, recensement des biens des habitants de Mondoubleau, 1779.

57 Présent au mariage de Jean Alexandre Sylvain Bulté de Chéry, fils mineur du seigneur des Chauvelièrès et Marie-Anne de Chabot, le 2 septembre 1784, registres paroissiaux de La Chapelle Vicomtesse (mariage évoqué par Mme de Marans le 5 septembre suivant).

58 Lettres à Angran des 25 et 27 août 1755 ; ou à Pascalitte : « Tous nos amis de Mondoubleau », 26 janvier 1780.

59 Pour cette citation et la suivante : lettre du 29 juillet 1778.

la campagne<sup>60</sup>. Si les extraits qui en ont été publiés donnent une vision harmonieuse des rapports entre ces élites locales, partageant les mêmes valeurs, les lettres de Mme de Marans montrent aussi la condescendance de la noblesse rurale pour ces amis bourgeois.

Hormis les Vanssay en Anjou, et la famille Beaumoï, les amis et familiers éloignés évoqués ponctuellement par Mme de Marans résident dans le Maine, telles les familles Carrey de Bellemare\* (noblesse d'épée), Valoutin de La Bardouillère\* (contrôleurs ordinaires des guerres, comme Henri Edme), ou Le Gras du Luart\* (chacune 2 occurrences). Les contacts urbains, mentionnés plus rarement que les ruraux – si l'on exclut les amis de cœur ayant une double résidence – sont au Mans (quand Pascalitte loge chez la famille de Broc<sup>61</sup>), à Nantes<sup>62</sup> ou Paris. Par exemple, le médecin Vernage\* (3 occurrences), qui a acheté le château de Ranay, près de Montoire, en 1739, réside ordinairement à Paris, comme les Hurault\*, marquis de Vibraye (5 occurrences) ou les Coutances.

Les hommes d'affaires de Mme de Marans hors de la province sont les négociants qui font le lien avec Saint-Domingue et réceptionnent les lettres et colis que s'échange la famille, entre métropole et colonie. Mme de Marans passe essentiellement par Nantes, port le plus proche, *via* M. Le Bourg (6 occurrences), puis Bordeaux où est établi M. Ducos<sup>63</sup> (5), ponctuellement par des négociants de Marseille, MM. Seurat et Saint-Jean (28 juillet 1784). Multiplier les contacts dans les grands ports français du commerce international permet de profiter du plus de départs de bateaux pour les colonies possible, afin d'envoyer des copies des lettres, en cas de naufrage<sup>64</sup>, et d'augmenter les volumes de produits reçus, et donc les revenus.

---

60 Renée Antoinette Marie Sophie Milscent, épouse Letondal, née en 1774 à Angers. Orpheline, elle vit à partir de 14 ans chez son oncle, lieutenant particulier de la sénéchaussée, qui pratique la double résidence entre Angers l'hiver et Épiré et la Faye, en Anjou, l'été. « Mémoires de Mme Letondal », *L'Anjou historique*, 1904, 5, p. 3-19.

61 « Je suis bien aise ma fille que votre séjour au Mans soit fixé chez Mad de Broc », 22 janvier 1780. La famille de Broc appartient à la grande noblesse du Maine. Sa représentante la plus célèbre est Émilie de Bongars (1758-1786), née à Tours, marquise de Broc par son mariage avec Charles Michel de Broc, seigneur des Perrais, en 1778. Les de Broc passent l'été dans leur château des Perrais (Parigné-le-Pôlin, entre Le Mans et La Flèche) et l'hiver au Mans, à l'hôtel de Broc, place de l'Éperon. Grande figure des salons manceaux, la marquise meurt d'une tentative d'avortement, on peut donc s'interroger sur l'identité de l'hôtesse de Pascalitte : sa tante l'aurait-elle laissée fréquenter cette femme réputée frivole ? Il ne peut en tout cas s'agir de la mère du marquis, née Menon de Turbilly et cousine du célèbre marquis défricheur, inhumée au Mans en 1776...

62 « J'ai reçu des lettres bien tendres de mes amies de Nantes », 24 janvier 1779. Qui sont ces amies ?

63 Sur le négociant Ducos, voir aux AD Gironde le fonds Debien (73J). Les Edme ne sont pas exclusifs, et passent aussi à Bordeaux par Jacques Grenouilleau, sa correspondance commerciale contient une lettre de 1762 signée des Rouaudières (AD Gironde 7B 1449, fonds des négociants).

64 Ainsi, le 6 août 1779, Mme de Marans se plaint à sa nièce d'avoir reçu de Saint-Domingue « le duplicata mot pour mot, de la précédente [lettre] ».

Les visiteurs de Saint-Domingue se rendent chez Mme de Marans précédés d'une recommandation de M. des Rouaudières. Mme de Marans est en contact avec M. Girard (18 occurrences), frère de Mme des Rouaudières rentré à Paris. La famille Saint-Martin, des cousins maternels de Pascalitte dont les plus jeunes sont envoyés en France par leurs parents, sont cités régulièrement (17 occurrences), car ils sont les seuls à proximité immédiate, étant envoyés au collège de Vendôme. Peuvent s'ajouter à cette catégorie périphérique du réseau les personnages qui viennent régulièrement ou ponctuellement passer quelques jours en visite aux Rouaudières. Ainsi, l'abbé d'Aigreville n'est mentionné qu'une fois, quand il vient passer cinq jours aux Rouaudières, il a de plus « promis de revenir dans deux ans passer un mois avec nous », mais « je n'en crois rien, la marge est longue »<sup>65</sup>, continue Mme de Marans, habituée au passage de visiteurs ponctuels.

Les noms de paysans, anciens familiers ou domestiques, artisans et marchands des Rouaudières, de Cormenon, Mondoubleau ou Saint-Calais, parsèment les lettres de Mme de Marans à Pascalitte. Mlle Le Bègue (3 occurrences) est la couturière de Mme de Marans et sa nièce, Trochu<sup>66</sup> lui répare une horloge (15 septembre 1778), et le boucher de Mondoubleau est un personnage essentiel pour la préparation des repas à plusieurs convives aux Rouaudières, ainsi qu'un intermédiaire faisant passer les lettres de l'une à l'autre<sup>67</sup>. Effectivement, les artisans de Cormenon, Mondoubleau ou Saint-Calais sont mobilisés par les deux femmes, pour se faire parvenir le courrier. D'autres habitants sont aussi envoyés pour une commission, ils servent d'intermédiaires à la tante et la nièce au gré de leurs propres déplacements entre Cormenon et Saint-Calais. Les femmes sont désignées par leur nom de famille, telles « la bonne Badère » (femme d'un marchand de Cormenon, 17 occurrences), la Jouanneau<sup>68</sup>, la Château, la Pilon<sup>69</sup>, la Sourd<sup>70</sup>, la Marchais (à la Basse-Cour des Rouaudières), épouses ou filles (« la fille de Landier ») d'artisans du bourg, ou de métayers des Marans, qui réceptionnent les lettres.

---

65 Lettre du 15 octobre 1783, Mme de Marans explique qu'il vient pour les réparations de son prieuré. Un Jean d'Haudrive d'Aigreville est en 1771 prieur de Notre-Dame-des-Essarts, au nord de Cormenon. Saint-Venant le dit chanoine de Soissons, dont l'évêque est, toujours selon Saint-Venant, abbé de la Trinité de Vendôme entre 1750 et 1790. D'après lui, le pouillé du diocèse du Mans qui donne ce prieuré dépendant de la Trinité est dans l'erreur, ce qui serait pourtant cohérent (voir art. « Notre-Dame-des-Essarts », *Dictionnaire du Vendômois*).

66 Un Pierre Trochu est dit tonnelier à Mondoubleau en 1776 (ADS C43-A, répartition de la taille et capitation).

67 Quatre références dans les lettres à Pascalitte. Rappelons ici la place essentielle de la viande dans l'alimentation des élites.

68 Badère et Jouanneau sont des noms que l'on retrouve fréquemment à Cormenon.

69 Un François Pillon est cabaretier à Cormenon, un homonyme boulanger à Mondoubleau et un Séverain Pillon fermier. ADS C 43-A, répartition de la taille et capitation pour Cormenon (1777) et Mondoubleau (1776).

70 René Le Sourd est maréchal à Cormenon en 1777 (*ibidem*).

Les servantes, plus proches de Mme de Marans car elles l'ont directement servie au château, sont appelées dans ses lettres par leur prénom : Mélanie (13 occurrences), Jeannette, Fanchon, Francillon ou Suson. On peut émettre la même hypothèse pour les hommes mobilisés : Vincent ou Jacques sont sûrement plus familiers du château que Ruffin, Vegears, Bordeau, Mortagne ou Saint-Jean, dont on ignore les prénoms. Les Marans marquent leur attachement particulier à certains de ces familiers par leur présence lors de grands événements, Pascalitte assiste ainsi au mariage de Joseph Badère et son épouse<sup>71</sup>.

Le réseau de Mme de Marans s'enrichit au fil du temps : son mariage l'intègre au réseau des Vanssay et les nouvelles fortunes, les extinctions biologiques, la circulation des terres et les alliances étendent les mailles du réseau des Marans, composé aussi bien de membres de la bourgeoisie aisée de la petite ville de Mondoubleau que de familles nobles aux alliances plus ou moins prestigieuses et aux fortunes variées<sup>72</sup>. Toutes ces connaissances sont sources d'informations diverses, elles sont aussi le matériel sur lequel Mme de Marans s'appuie dans certains passages de son journal. Des chapitres des *Confidences* sont ainsi consacrés, par exemple, à Villain de La Tabaise, ou à Mme du Châtelier, témoins des hauts et des bas de l'amitié qui lie la diariste à son entourage<sup>73</sup>.

## **B- Le salon aux champs**

Nous menons ici une vie charmante. On ne s'assemble qu'à six heures du soir ; on fait un dîner-souper ; on reste en compagnie jusqu'à deux heures du matin ; on joue, on lit, et surtout on rit. On a de grandes matinées pour dormir, si l'on veut, ou faire ses affaires.<sup>74</sup>

Selon le sociologue Norbert Élias, le salon serait une extension décentralisée de la cour. Longtemps, il a été pour l'historiographie un des *topos* du XVIIIe siècle, alors que la société mondaine du siècle n'utilise pourtant jamais le terme de *salon*, mais

---

71 Registres paroissiaux de Mondoubleau, mariage de Joseph Badère, marchand à Cormenon, et Marie Lhemry, marchande en cette ville, 24 avril 1769. À côté de Mme Gheerbrant, du couple Aubert et de Hervet, médecin de Mme de Marans, on trouve ainsi « Marie Pascalitte Hemme des Rouaudière ».

72 Sur les 25 seigneurs recensés dans le Bas-Vendômois par Jean Vassort au XVIIIe siècle, la famille de 15 d'entre eux détient déjà le château et ses terres avant 1730, ce qu'il considère comme une implantation ancienne. Jean Vassort, *Une société provinciale face à son devenir : le Vendômois aux XVIIIe et XIXe siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, ch. III.

73 Chapitres 7 (« Là-dessus, V... est très villain », p. 63), 21 et 26, mais Mme de Marans se repend du portrait dressé de Villain, qui est « quelqu'un pour qui j'ai cependant une sincère amitié », p. 503.

74 Correspondance de Mme du Deffand, citée par Robert Mauzi, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises au XVIIIe siècle*, Paris, Albin Michel, 1994 (1e éd. 1979), p. 41.

plutôt *cercle*, ou *société*, et *monde* pour la sociabilité parisienne et ses pratiques. Le salon véhiculait l'image d'un monde perdu, de valeurs disparues, tout en étant un symbole de la frivolité de la société d'Ancien Régime. C'est pourquoi la bibliographie existante à ce sujet est à manier avec précaution, avertit Antoine Lilti<sup>75</sup>. L'histoire culturelle et sociale des élites, élaborée dans les années 1970, établit de plus une différence entre le salon littéraire, fréquenté par les hommes de lettres, le salon comme espace public<sup>76</sup> et le salon aristocratique. Les sociétés fréquentées par Mme de Marans n'accueillent pas de gens de lettres, et tous les participants y viennent en tant qu'individu privé et non représentant de leur charge publique. Il s'agit bien d'une sociabilité d'affinité, entre voisins désireux d'entretenir des liens de bon voisinage et de se distraire agréablement<sup>77</sup>. Les pratiques de sociabilité, leurs dynamiques, et leurs enjeux, sont donc à lier avec celles de l'hospitalité – telles que les a mises en évidence Maurice Agulhon<sup>78</sup> –, afin d'en faire ressortir les logiques. Conditions matérielles, enjeux culturels et sociaux dépendent aussi des représentations, or peu de travaux ont encore été réalisés à ce sujet. On peut donc s'interroger sur la façon dont, pour Mme de Marans, le cercle, ou société, participe à sa distinction sociale et culturelle.

« Peu lire et beaucoup méditer nos lectures, ou ce qui est la même chose en causer beaucoup entre nous, est le moyen de les bien digérer »<sup>79</sup> : ce conseil de Saint-Preux à Julie, Mme de Marans et son ami Angran l'appliquent grâce à la lettre, il n'est d'ailleurs pas exclu qu'elle entretienne les mêmes liens avec d'autres membres de son réseau. Elle médite aussi ses lectures, ou même tout ce qu'elle a appris, en notant ses réflexions dans des cahiers spécifiques. Mme de Marans bénéficie d'un réseau de correspondants assez divers pour pouvoir s'informer, mais son entourage est-il cultivé pour autant ? Que fait-elle lors de ses visites ?

## **1) Temps et lieux**

Après la correspondance, les échanges de visites constituent l'autre part

75 Antoine Lilti, *Le Monde des salons : sociabilité et mondanité à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 2005, 568 p. Voir aussi Benedetta Craveri, *L'âge de la conversation*, Paris, Gallimard, 2002 [trad. Éliane Deschamps-Pria], 486 p.

76 Sur la notion d'espace public, voir Jürgen Habermas, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1993 [trad.], 324 p.

77 Sur ce sujet, lire aussi Olivier Zeller, qui évoque un « réseau temporaire de sociabilité élitaine » à la campagne : « Loisirs urbains loisirs ruraux, dans les élites du XVIIIe s. », *Divertissements et loisirs dans les sociétés urbaines à l'époque moderne et contemporaine*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2005, p. 29-35.

78 M. Agulhon, *Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence*, *op. cit.*

79 Jean-Jacques Rousseau, *La nouvelle Héloïse*, 1761, lettre XII.

importante de la vie sociale des élites. La correspondance de Mme de Marans rend concrètes les conditions matérielles de la sociabilité au château. Les temps et lieux de la conversation varient en fonction des convives, mais la place de l'échange dans les pratiques de sociabilité y est toujours centrale. L'accueil de l'autre, dans la tradition de l'hospitalité noble, se retrouve dans la vie quotidienne au château, notamment à travers le mobilier. Se pencher sur les inventaires après décès met bien en évidence l'omniprésence des meubles et objets qui disent la réception et le partage chez ces élites<sup>80</sup>.

Mme de Marans relate à sa nièce les visites reçues et rendues. La conversation se déroule le temps de visites ponctuelles, le temps d'un repas ou d'une journée, qui ont lieu indifféremment tout au long de l'année. Le curé de Cormenon vient ainsi dîner fréquemment aux Rouaudières, il peut lui arriver de rester toute une journée<sup>81</sup>. Mme de Marans se déplace aussi pour une soirée : un « gala » à Courtambly (Épuisay, 10 km au sud de Cormenon), un dîner à La Tabaise (Baillou, 7 km à l'ouest de Mme de Marans), car il s'agit de destinations proches. Les fêtes et jours marquant le calendrier agroliturgique sont aussi l'occasion de visites. Le nouvel an est une occasion de se réunir entre amis, comme le Carnaval<sup>82</sup>, la Toussaint<sup>83</sup> ou la Saint-Martin<sup>84</sup>. Ces deux dernières

80 Cette recherche comparative a été conduite à partir de la liste ci-dessous [date, lieu, événement, cote] des inventaires de demeures des membres du réseau de sociabilité de Mme de Marans, c'est-à-dire dans les châteaux, manoirs et maisons d'autres nobles du Bas-Vendômois (familles Vanssay, de Moges, Coutances, Trémault, Villain de La Tabaise, La Goupillière, Montmarin et Courtambly), mais aussi chez les officiers (les de Pilles à Mondoubleau ou Gheerbrant à Saint-Calais) et membres du clergé local (le curé de Saint-Agil).

- 1729, La Barre, décès de M. de Vanssay père, ADS 1 Mi3 R10.
- 1733, Saint-Agil, décès de Louis-Euverte Angran, ADL&C 3E 52/158.
- 1734, Rouaudières, décès de Henri Edme, ADS 1 Mi3 R10.
- 1735, Coulonge, mariage de M. de Moges, ADL&C 3E57/353.
- 1738, La Fredonnière, procès-verbal de récolement des meubles, ADL&C 3E57/359.
- 1747, Rouaudières, décès de Marie-Gillette de Lavau, ADS 1 Mi3 R10.
- 1751, Saint-Agil, décès de François Vaudecranne, curé, ADL&C 3E52/181.
- 1755, Rouaudières, mariage d'Henriette Edme, ADS 1 Mi3 R10.
- 1765, Mondoubleau, décès de M. de Pilles, ADL&C 3E57/127.
- 1772, Le Fief-Corbin, vente des meubles, ADL&C 3E57/632.
- 1779, Dollon, décès de M. de Dollon, ADS 4E37/791.
- 1781, Le Vau, décès d'Élisabeth de Trémault, née Salmon du Châtelier, ADS 4E50/597.
- 1786, Saint-Calais, décès de Jeanne Gheerbrant, ADS 4E50/616.
- 1792, Saint-Calais, décès de Jean Villain de La Tabaise, ADS 4E50/637.
- 1792, La Barre et Baugé, décès de Charles de Vanssay, ADS 4E50/637 et 1 Mi3 R16.
- 1792, Montmarin, vente des meubles, ADL&C 3E57/666.
- 1792, Courtambly, vente des meubles, ADL&C 3E57/666.

81 22 mai 1778. Au moins neuf mentions du curé invité à dîner dans les lettres à Pascalitte.

82 « Ils avaient passé ensemble le carnaval *dans une maison du voisinage*, [...] *l'année suivante* elle s'y trouva encore ; et devant *tout le monde* elle se mit à baiser le manteau de la cheminée », *Confidences*, p. 91, je souligne.

83 Lettres à Pascalitte, 22 septembre, 3 et 25 octobre 1778.

84 Lettres à Pascalitte, 27 septembre, 7, 11 et 18 octobre, 1778, 26 et 30 octobre, 3 novembre 1779, 20 octobre 1784.

dates, très rapprochées, coïncident avec les temps de vacance des Parlements. Entre septembre et novembre, les parlementaires parisiens réintègrent les demeures provinciales<sup>85</sup>, et en profitent pour assurer la surveillance de la fin des récoltes et des vendanges. Toussaint et Saint-Martin sont de plus l'occasion de procéder au renouvellement des domestiques, dont les contrats sont traditionnellement établis à ces dates. En signe d'amitié ou de respect, voisins et proches viennent aussi rendre des visites à l'occasion de la fête du saint de M. ou Mme de Marans<sup>86</sup>.

Les longues visites ont lieu lorsque les Parisiens sont de retour, entre septembre et novembre. Mme de Marans profite de la présence d'Angran, qui dispose des moyens de transports nécessaires, pour rendre visite au plus de personnes possible. En octobre 1778, elle passe ainsi une semaine à Saint-Agil<sup>87</sup>, mais tout le mois chez les Courtarvel à Baillou l'année suivante. Mme de Marans aussi reçoit à demeure, mais pour des temps beaucoup plus limités : Angran passe une nuit au château, et hormis les cousins Saint-Martin, des invités ponctuels viennent passer quelques jours aux Rouaudières<sup>88</sup>. Ces temps de sociabilité sont donc l'occasion de multiplier les échanges, notamment lorsque le château accueille plusieurs hôtes à la fois. En 1778, la famille Angran au complet, les Tabaise, les Courtarvel et les des Hayes sont à Saint-Agil en même temps que Mme de Marans. À Baillou en 1779, c'est Mme de Bellande et Angran qu'elle retrouve chez les Courtarvel. Pendant ces séjours, les visites continuent, le château hôte sert de base pour se rendre chez les autres voisins. Si Mme de Marans passe un mois à Baillou, cela ne l'empêche pas de multiplier les déplacements, aux Radrets, à La Tabaise et à Saint-Agil. Pour rendre ces visites, la localisation du château de Baillou n'est pas beaucoup plus avantageuse que celle des Rouaudières, mais les conditions matérielles du transport sont facilitées. Les hôtes de Mme de Marans, qu'il s'agisse d'Angran ou des Courtarvel, disposent en effet de voitures pour effectuer ces déplacements, ce qui n'est pas le cas de Mme de Marans. Multiplier les temps de sociabilité, les personnes rencontrées, c'est accroître d'autant les temps de la conversation et assurer une variété plus grande dans les sujets abordés.

La durée des visites ne conditionne pas les occupations du groupe : « Le dîner, deux parties de piquet la promenade interrompue par la pluie, une autre partie de piquet

---

85 D'après ce qu'elle en dit dans les lettres à sa nièce, en 1778, le train de visites de Mme de Marans s'étoffe en septembre et octobre, davantage entre octobre et novembre l'année suivante.

86 Le 25 août, jour de la Saint-Louis, « il n'y avait que quatre hommes il faisait trop chaud pour les Dames. On a beaucoup mangé », 26 août 1778. Le 18 juillet 1784, Aubert et le curé de Cormenon viennent fêter Mme de Marans.

87 Lettres des 10 et 18 datées de Saint-Agil. Elle y passe plusieurs jours aussi en octobre 1784, probablement jusqu'à son décès.

88 L'abbé du Mans reste environ une semaine en septembre 1778, ou un nommé Gerbier, pendant cinq jours, quelques jours après.

avec le souper, tout cela nous a mené jusqu'à dix heures et demie »<sup>89</sup>, relate Mme de Marans après une visite de M. Aubert, venu de Mondoubleau. Lorsqu'un cousin éloigné, le « cousin philosophe »<sup>90</sup>, se rend aux Rouaudières, il y reste plusieurs jours. Les occupations sont les mêmes, mais répétées à l'envi : repas, promenades, jeux et conversation.

L'évolution des meubles aux Rouaudières reflète celle des pratiques de sociabilité des élites. En 1734, l'inventaire est encore marqué par la sociabilité classique du XVIIe siècle, les chaises sont répertoriées essentiellement dans les chambres, et un lit se trouve dans la salle principale, pas encore nommée salon : la réception se fait dans la ruelle, comme au temps des Précieuses<sup>91</sup>. En quantité, le mobilier des Rouaudières est toujours moindre en 1755 que chez les voisins plus aisés, car le château est resté inoccupé, mais les deux bergères supplémentaires par rapport à l'inventaire précédent marquent le passage à une sociabilité « de salon », où règnent confort et intimité, nécessaires alors que la conversation devient une pratique qui mobilise plus de temps dans la journée des élites. C'est le type de fauteuil le plus fréquent<sup>92</sup>, révélateur de la spécialisation des meubles et de la diffusion des modes de la capitale en province par ces élites pratiquant la double résidence. Parler de nouveauté serait toutefois un raccourci : sept « caquettoires »<sup>93</sup> à La Barre en 1729, un « sophat » à Coulonge en 1735, deux à Saint-Agil en 1733, rappellent que pour les élites de province, les temps de la conversation nécessitent confort et intimité avant la moitié du siècle. La présence de 30 fauteuils dans la salle de La Barre en 1792 (47 à Coulonge, et 54 « chaires » à Saint-Agil) montre l'ampleur que peut prendre une soirée de réception.

La décoration ostentatoire trahit le rôle social des grandes pièces des châteaux. Pendules<sup>94</sup>, glaces au-dessus de la cheminée pour multiplier les sources de lumière,

---

89 Lettre à Pascalitte du 28 juillet 1778.

90 Lettre à Pascalitte du 5 juin 1778. Il s'agirait de Léon Claude ou Louis Claude de Saint-Martin (1743-1803), né à Amboise, cousin des Saint-Martin pensionnaires au collège de Vendôme. Paradoxalement, il est plus connu sous le nom de *Philosophe inconnu*, il est l'auteur de nombreux ouvrages de philosophie mystique et de théosophisme. Peut-être lors de ses séjours aux Rouaudières parle-t-il à Mme de Marans de la présidente toulousaine Mme Du Bourg (1721-1794), une autre châtelaine éclairée, avec qui il correspond et chez qui il séjourne au moins deux fois ? (Christine Dousset, « La présidente Du Bourg : diffuser et mettre en pratique ses lectures. Réflexions à partir d'un exemple toulousain », Isabelle Brouard-Arends, Marie-Emmanuelle Plagnol-Diéval (dir), *Femmes éducatrices au siècle des Lumières*, Rennes, PUR, 2007, p. 75-92 ; Robert Amadou, *Lettres aux Du Bourg (1776-1785)*, Paris, L'Initiation, 1977, 89 p.).

91 Mme de Marans emploie d'ailleurs le terme « chambre » pour désigner la pièce où elle se trouve avec une dizaine d'autres personnes, « un jour que nous avons grande compagnie » (*Mémorial*, p. 328).

92 Deux bergères aussi chez les de Pille en 1765, trois chez le curé de Saint-Agil, une bergère aussi au Fief-Corbin en 1772, à Courtamblay et Montmarin (3 et 5 en 1792).

93 « Chaise basse, qui a le dos fort haut, & qui n'a point de bras », *Académie*, 4e éd. Dans le Centre, c'est aussi le nom donné aux auvents à l'entrée des églises (on trouve aussi caquetoir au masculin).

94 Inventaire de 1734 aux Rouaudières, à Coulonge aussi en 1735.



réserves de bougies du Mans, table en marbre au pied doré, parent la grande salle des Rouaudières. À Coulonge, un grand écran brodé en or des deux côtés, monté dans un cadre de bois « sculpturé », orne le salon et permet de se protéger du froid. Les modes et habitudes du XVIIIe siècle sont encore prégnantes : sur les murs, les grandes tapisseries de verdure se retrouvent chez tous. Les matériaux prestigieux, tel le marbre des dessus de table dans tous les châteaux, rehaussent la qualité des meubles et font valoir la richesse de l'hôte. À Saint-Agil, en 1733, « une pendule avec son pied d'estale de bois doré » et un lustre à six bras de cristal montrent la réussite de Louis Euverte Angran, qui a acheté à quelques années d'intervalle les seigneuries d'Allerai et Saint-Agil<sup>95</sup>.

À la mort d'Henri Edme, la quantité et la qualité de la vaisselle indiquent que les nouveaux châtelains reçoivent : vaisselle d'étain, en porcelaine parfois fine, « très belle » en 1755, ou en caillou (autre type de porcelaine, comme à Montmarin en 1792) et des couteaux à manche d'argent sont inventoriés<sup>96</sup>. Partout, gobelets, tasses et assiettes se comptent par dizaines, mais toujours en quantités moindres aux Rouaudières que dans les autres châteaux fréquentés par Mme de Marans. On trouve ainsi pour 18 000 livres d'argenterie à La Tabaise, alors que le montant total du mobilier des Rouaudières s'élève à 7 500 livres. La nourriture consommée aux Rouaudières pendant les temps de sociabilité pallie la relative modestie de la famille Edme.

Au moment du mariage d'Henriette, son frère semble déjà envoyer les produits des colonies : des râpes et un pot à sucre doré (en argent à Coulonge), les réserves de café, et les cabarets pour présenter les services à café, rappellent que lorsqu'Alexandre Edme s'installe à Saint-Domingue, il tente d'abord de faire fortune par l'achat et la revente de produits agricoles<sup>97</sup>. Il acquiert ensuite une caféière exploitée par vingt esclaves, avant d'épouser la fille d'un directeur de la Compagnie des Indes de Saint-Louis, qui lui apporte une dot de, entre autres, 44 000 livres en nature<sup>98</sup>. Après avoir transformé une indigoterie en autres caféières, très rentables, le frère de Mme de Marans achète en 1787 une sucrerie d'une valeur de 402 000 livres. Pour la famille Edme, la stratégie de valorisation de la réussite familiale passe donc plus par la mise en valeur du contenu des tasses et assiettes que dans leur apparence. De multiples cafetières dans

---

95 En 1719, Louis Euverte Angran achète Allerai 150 000 livres, puis Saint-Agil en 1726, pour 60 000 livres. À Dollon, une encoignure à table de marbre (1779) a le même rôle ostentatoire.

96 Cinq théières aux Rouaudières, autant de cafetières, une quarantaine de gobelets et tasses avec ou sans anse, avec ou sans soucoupe. À Coulonge, en 1735, sont inventoriés de la vaisselle d'argent et huit cuillères à café de vermeil, dix douzaines d'assiettes, 28 gobelets... Quelques pièces en vermeil chez les de Pille aussi, à La Barre ou au château du Vau chez les Trémault.

97 Sur les Edme à Saint-Domingue, voir Gabriel Debien, « Lettres de colons », *PM*, t. 38, 1958, p. 138-148.

98 ADS 1Mi3 R17, contrat de mariage de Philippe Alexandre Edme des Rouaudières et Catherine Renée Girard, 13 juin 1757.

tous les châteaux (avec un record de 23 à Montmarin et à La Barre) suggéreraient le rôle d'intermédiaire de Mme de Marans entre les colonies et les élites vendômoises, redistribuant autour d'elle les colis envoyés par son frère<sup>99</sup>. Dans le corpus de lettres échangées entre Saint-Domingue et la métropole, la redistribution des denrées révèle son rôle : satisfaire la demande, afin d'assurer sa place au cœur du réseau de sociabilité de la noblesse vendômoise ; rendre service pour diffuser l'image d'une famille à qui sourit le succès, digne d'appartenir à l'élite, peut-être pas par la naissance ou l'appartenance à une lignée ancienne, mais par le mérite et l'innovation, valeurs clés du XVIIIe siècle<sup>100</sup>. Les coquillages et pois de Saint-Domingue renfermés dans une armoire de la salle de La Barre ont donc tout à la fois une valeur sentimentale et symbolique, rappel silencieux aux curieux de la provenance de la fortune familiale.

Un incendie à Saint-Agil nous permet de connaître une partie du contenu des réserves de la cuisine, perdues irrémédiablement, et dont Mme de Marans fait la liste : « Tout était consumé dans l'office, tous les sucres toutes les confitures, tous les sirops, toutes les liqueurs, le café &c. »<sup>101</sup>. Il s'agit de produits que Mme de Marans peut faire remplacer rapidement. Ces élites en société consomment aussi des boissons locales, telles que de l'eau de mélisse, du cidre, du vin et de l'eau-de-vie<sup>102</sup>. Dans les caves de La Barre, une réserve de 700 bouteilles de différents vins délie les langues des convives. Le chocolat, mis à la mode au siècle précédent par Marie-Thérèse d'Autriche, est encore d'actualité, en est témoin la « table de marbre à chocolat », à Courtamblay, mais il est plus rare que le café : parfois, la tasse à chocolat avec sa soucoupe et son couvercle est isolée dans les inventaires. Les théières aussi sont moins fréquentes que les cafetières, souvent une seule semble suffire, mais Mme de Marans et son ami Angran sont des buveurs de thé, qu'elle associe à la conversation : « Venez nous causerons nous prendrons du Thé »<sup>103</sup>, lui répète-t-elle.

À Baugé, en 1792, la précision de l'origine des produits dans l'inventaire après décès du neveu de Mme de Marans montre la mise en valeur des produits fins opérée au

---

99 Lettres de Mme de Marans dans lesquelles sont mentionnés sucre et/ou café de Saint-Domingue : 23 mars 1783, 25 juillet 1784.

100 « Quand vous aurés pris dans la Caisse douze bouteilles de liqueur, je vous prie d'envoyer le reste à mon beau-frère [M. Girard] à Paris et à mes frais : je lui écris de la distribuer en partie chés Mad de Beaumoï et ses autres connoissances », lettre d'Alexandre Edme à sa sœur, 14 avril 1768. En remerciement pour avoir géré la succession de cette dernière, il écrit le 28 février 1786 à Aubert : « Vous voudrés bien agréer une petite provision de café et de quelque autre bagatelle ».

101 Lettre à Pascalitte du 4 décembre 1779.

102 Des verres à liqueur sont inventoriés dans toutes les demeures (36 à Baugé), même chez le curé de Saint-Agil. À côté des boissons, les pots de rilles d'oie conservées à La Barre, les envois de boudins et andouillettes entre Mme de Marans et sa nièce (31 janvier 1779) rappellent que ces élites consomment aussi « local ».

103 30 août 1753, même association « causer, et prendre du Thé » le 17 octobre suivant et le 10 juillet 1754. Le thé a des vertus thérapeutiques (« mon remède universel », 18 juillet 1784), qui expliquent aussi cette consommation de « mon ami le thé » (17 octobre 1753).

cours de la seconde moitié du siècle, ainsi que les débuts de la gastronomie, développée lors des temps de réception : sont détaillés des bouteilles de Guignolet, de vin de Frontignan et de la moutarde de Maille. Envoyés de Saint-Domingue, les barils de citrons confits, caisses de confitures ou de marmelades de fleur d'oranger, le vinaigre, le chocolat (aromatisé à la vanille en 1778) et les pâtes de fruits sont un symbole d'appartenance à un groupe social distingué, à un réseau d'amitié où les cadeaux alimentaires renforcent les liens particuliers<sup>104</sup>. L'été, les glaciers de Saint-Agil et des Radrets<sup>105</sup> permettent de servir des glaces aux convives ; suprême signe de distinction lors de grandes chaleurs<sup>106</sup>, elles rendent ces deux châteaux, et leurs propriétaires, bien attrayants aux yeux du voisinage. Les rafraîchissoirs<sup>107</sup> inventoriés dans les châteaux, comme les bonbonnières de Courtambloy, rappellent que ces produits sont consommés dans un cadre agréable et confortable, pour recevoir et s'entretenir plaisamment entre soi. De même, les huit ruches de La Barre permettent d'offrir des entremets et gâteaux sucrés pour accompagner les conversations.

Pour recevoir, le vêtement et la parure participent à cette mise en valeur de l'hôte : Henri Edme possédait ainsi une épée à la garde d'argent, un ceinturon de cuir brodé d'argent, une montre à boîte d'argent et un manteau avec galon d'or, qu'il arborait vraisemblablement lors des temps de sociabilité. En 1735, M. de Moges porte des vêtements avec boucles en argent, boutons en or et s'appuie sur une canne à pomme d'or. M. de Pille, contrôleur au grenier à sel de Mondoubleau mort en 1765, avait des habits en soie ou en velours, à galons et boutons d'argent.

Le linge des femmes respecte les mêmes exigences : vingt cols de gorge à dentelle rehaussent et rafraîchissent les robes en toile des Indes, damas, taffetas ou mousseline de Mme Edme, en plus ou moins bon état. Soie, coton, velours de couleurs et motifs variés (essentiellement rayures ou fleurs) attirent l'attention sur les dames,

---

104 Sur la valeur des dons alimentaires, voir Philippe Meyzie, « La noblesse provinciale à table : les dépenses alimentaires de Marie-Joséphine de Galathea (Bordeaux, 1754-1763) », *RHMC*, 2007/2, n° 54-2, p. 32-54.

105 « Grand creux fait en terre, ordinairement maçonné, voûté et recouvert de terre et de paille, dans lequel on conserve de la glace ou de la neige, pour rafraîchir les boissons, pour faire des glaces, etc. », *Académie*, 8e éd. Sur ces deux glaciers : « Notre sortie de printemps », *RHAM*, 1997, t. CXLVIII, p. 17-33 ; et Jean Arnould, « Histoire du château des Radrets à Sargé », *BSAV*, 2000, p. 38-48. L'hiver, les paysans amènent la glace, extraite de l'étang de Boisvinet près de Saint-Agil, elle se conserve jusqu'en juin et agrémenté boissons et nourriture, elle a aussi un usage thérapeutique.

106 Pendant la Guerre de Sept Ans, le comte de Thorane, un Français, s'installe chez la famille Goethe. Il donne de la glace aux enfants, qui n'en avaient jamais goûté. Goethe, *Poésie et vérité, souvenirs de ma vie*, Paris, Aubier, 1941, livre 3e.

107 « Petit meuble ancien comportant des emplacements pour les seaux à glace et les bouteilles; *p. anal.*, récipient profond dans lequel on fait rafraîchir les boissons, soit dans la glace, soit dans de l'eau additionnée de sel », Dictionnaire en ligne du cnrtl.

soucieuses de suivre les modes<sup>108</sup>. Mme de Pille déclare posséder pour 168 livres de bagues et bijoux, et une paire de boucles d'oreille à diamants fins ; alors que Mlle de Trémault l'aînée, âgée de dix ans et demi, héritera des bijoux en or et argent incrustés de topazes et diamants de sa mère, que celle-ci lui faisait déjà porter, précise l'inventaire. Les bijoux et autres accessoires, l'emploi de métaux de luxe (les éventails d'ivoire et la tabatière en or de Mme Gheerbrant), sont des éléments de distinction, qui permettent d'attirer l'attention et de, littéralement, briller en société. Rivalisant par les signes extérieurs de richesse et de réussite sociale, les invités ainsi réunis se doivent de se distinguer par la qualité de leurs échanges.

## **2) La conversation**

L'apprentissage par l'écoute et la conversation dans le monde débute dès l'enfance. Mme de Marans, évoquant son adolescence, utilise les expressions « usage du monde »<sup>109</sup>, « réputation d'un jeune homme », « estime du public », elle se souvient aussi que « *souvent je voyais tout le monde rire de mes discours [...] et le lendemain [...] lon se moquait encore de moy* », mais, peu à peu, « il se trouva même *des occasions où jeus des saillies assez heureuses* ». La formation pratique des adultes en devenir à leur rôle de représentation se fait dans la société des parents. Mme Edme reçoit à La Rochelle<sup>110</sup>, aux Rouaudières puis à Coulonge, avec sa fille à ses côtés. De la même génération, les parents de Mme du Châtelet reçoivent ainsi des hommes de lettres, et leurs enfants peuvent assister et participer à la conversation. C'est ainsi que Mme du Châtelet tisse des liens avec Fontenelle, tous deux ont sûrement discuté physique et astronomie, le savant a pu lui prêter des livres, qui ont conduit la jeune fille à se consacrer à ces disciplines<sup>111</sup>. La fille de Mme Geoffrin, future marquise d'Étampes, parfait son éducation dans le salon de sa mère, auprès du même Fontenelle, de

---

108 « Il faut luy faire comprendre [à M. de Vanssay] que quand vous aurez besoin d'une robe, il sera bon qu'elle soit à la mode », conseille Mme de Marans à Pascalitte (24 janvier 1779). Elle se tient au courant des dernières modes : ainsi, la robe à la lévite selon elle ne durera pas (29 juillet 1779) ; mais elle entretient une certaine distance amusée avec ce signe de conformisme : « Les couleurs à la mode, sont ventre de crapaut, merde d'oye &c. &c. » (24 décembre 1779).

109 Pour cette citation et les suivantes : « Histoire de mon esprit depuis 12 jusqu'à 16 ans », *Mémorial*, p. 98-212. Je souligne.

110 C'est ainsi que, dans le *Mémorial*, Henriette explique que Mme Edme était liée à l'intendant de la généralité, Jérôme Bignon (1726-1736), qu'elle devait recevoir et visiter (« On a établi une Accadémie des sciences à la Rochelle, je ne sçai pas au juste en quelle année, mais ce que je sçai bien, c'est qu'alors, M. Bignon y était intendant, et il donna à ma mère une copie de la lettre suivante », p. 119).

111 Elisabeth Badinter, *Mme du Châtelet, Mme d'Épinay ou L'ambition féminine au XVIIIe siècle*, Paris, Flammarion, 2006 [2e éd.], p. 66-67.

Montesquieu ou de l'abbé de Saint-Pierre<sup>112</sup>. Plus tard, les parents de Germaine Necker agissent de même. C'est une pratique que reproduisent les élites à la campagne, à Montmarin, en 1792, une « chaise d'enfant » se trouve ainsi parmi le mobilier répertorié dans les pièces de réception du château.

La conversation participe en effet à l'éducation des femmes<sup>113</sup>. Mme de Graffigny, qui ressent toujours un sentiment d'infériorité face à ses interlocuteurs, a peur de ne pas comprendre ses lectures, de ne pas assez lire, elle garde donc un souvenir idéalisé des temps de conversation, « tems charmants de ma vie où nous lisions, nous resonnions, nous disputions »<sup>114</sup>, et seuls moments où elle considère avoir reçu une éducation, notamment à travers les séances de « *salon-reading* » et « *salon-writing* ». Les temps de conversation sont en effet l'occasion de lire à haute voix, pour le groupe, puis de discuter de ces lectures : « La dame [Mme du Châtelet] me pria de lire haut les dialogues de M. Algaroti. [...] il lut deux actes de Mérope [...] Après cette lecture nous disputâmes, la dame et moi sur la pièce, jusqu'au souper » (10 décembre 1738). C'est donc bien un moment d'enrichissement culturel pour les participants. Les vertus de la conversation sont aussi exposées dans la littérature. Pour Rousseau, une bonne éducation, c'est « peu lire et beaucoup méditer nos lectures, ou ce qui est la même chose en causer beaucoup entre nous »<sup>115</sup>, fait-il dire à Saint-Preux. La confrontation des opinions apprend à bien argumenter et à formuler ses opinions : « Je vous dirai ce que les autres auront pensé, vous me direz sur le même sujet ce que vous pensez vous-même », continue Saint-Preux.

La mode du salon se diffuse en province et à la campagne quand les notables urbains emmènent avec eux les membres centraux de leur salon de ville, philosophes, artistes ou hommes d'Église, lors de leurs vacances dans la propriété familiale. C'est le cas lorsque le duc de Choiseul est en exil à Chanteloup, ou bien quand Mme d'Épinay se retire à la campagne. Les notables de province imitent alors ces grands, et tiennent

---

112 Benedetta Craveri, « Madame de la Ferté-Imbault (1715-1791) et son monde », *Revue d'Histoire Littéraire de France*, n°105, 2005/1, p. 95-109.

113 La conversation inspire même des traités pédagogiques, la forme dialoguée étant considérée comme la plus apte à rendre un enseignement divertissant, et donc plus accessible aux dames, suivant les esprits du temps. Les exemples sont suffisamment nombreux et connus pour que nous renvoyions simplement à la lecture de Laurence Vanoflen, « La conversation, une pédagogie pour les femmes ? », I. Brouard-Arends, M.-E. Plagnol-Diéval (dir), *Femmes éducatrices au siècle des Lumières*, op. cit., p. 183-195.

114 Lettre du 21 février 1740, empruntée, comme les citations suivantes, à Rotraud von Kulesa, « Françoise de Graffigny, de la femme lectrice à la femme écrivain », Isabelle Brouard-Arends (dir), *Lectrices d'Ancien Régime*, actes du colloque, 27-29 juin 2002 organisé par l'UFR ALC, Université de Rennes II, PUR, Rennes, 2003, p. 419-429.

115 Jean-Jacques Rousseau, *La Nouvelle Héloïse*, 1761, lettre XII (*Œuvres complètes*, t. II, Gallimard, 1964).

une société, où se réunissent les membres de l'élite locale ; par exemple, à Mayac, près de Périgueux, la famille d'Abzac reçoit<sup>116</sup>. Des salons provinciaux sont tenus par des femmes, comme Mme de Lacoré à Besançon<sup>117</sup>, ou Mme Lemonnier de la Jourdonnière à Laval<sup>118</sup>. Daniel Mornet<sup>119</sup> cite aussi à Mayenne Mme de Clinchamps, à Caen Mmes de Vauquelin de Vrigny et de Saint-Julien, ou encore, à Lyon, Mlle de La Roullière et Mme de Fleurieu. Au Mans, ce sont les salons de Mme de Fondville (1719-1787), femme d'un receveur général des Finances, et de la marquise de Broc (1758-1786), qui attirent l'élite du Maine<sup>120</sup>. Ces femmes tiennent salon à la fois pour entretenir les liens d'amitié, de plaisir et d'intérêt qui les unissent aux autres familles de l'élite locale, et pour disposer d'un lieu et d'un temps de discussion, pendant lequel les convives peuvent tant badiner que dissenter sur l'actualité artistique ou scientifique. Le salon de Mme de Tartas est ainsi le lieu de discussions sur le *Dictionnaire philosophique*, alors qu'à Angers, Mme de Lipaux est une admiratrice de Jean-Jacques Rousseau. Ces femmes voient la conversation comme un loisir, comme un temps d'apprentissage et un moyen de se tenir informées des nouveautés, diffusées à partir des grands centres urbains de manière plus ou moins rapide vers les petites villes provinciales, et dans les châteaux des campagnes environnantes, suivant les temps de vacances des voisins, la qualité des axes de transports et des services de poste. Si Mme de Marans dit avoir peu vu le monde (*Mémorial*, p. 326), le cercle reste tout de même un lieu de valorisation personnelle dont elle se glorifie : « On me souhaite dans la société, parce que je suis d'une discrétion parfaite »<sup>121</sup>, écrit-elle.

Dans le Vendômois, Mme de Marans a donc les mêmes attentes que les autres femmes de province. Les temps de la sociabilité sont, comme ailleurs, au service de la conversation. Elle évoque ainsi

une belle dissertation que l'on fit à Baillou le jour que j'y passai, je gardai le silence longtemps, mais je parlai enfin, et je ne persuadai personne, ce qui me console, c'est ce que l'on ne me persuada point aussi, et l'on fut même obligé de

---

116 Exemple donné par Michel Figeac, *Châteaux et vie quotidienne de la noblesse de la Renaissance à la douceur des Lumières*, Paris, Armand Colin, 2006, 362 p. Il cite aussi l'exemple du chevalier de Vivens, à Clairac (Agenais), qui reçoit en son château Montesquieu et des académiciens bordelais (Michel Figeac, « Noblesse urbaine et gentilhommerie rurale, deux modèles nobiliaires en Aquitaine », Josette Pontet, Michel Figeac, Marie Boisson (dir.), *La noblesse de la fin du XVIe au début du XXe siècle, un modèle social ?*, Anglet, Atlantica, 2002, vol. 2, p. 127-143).

117 Daniel Roche, *Le siècle des Lumières en province*, op. cit., p. 48.

118 Émile Queruau-Lamerie, *La Vie à Laval au XVIIIe siècle, extraits des correspondances de Mmes Lemonnier de La Jourdonnière (1766-1770) et Rayer-Dubignon (1779)*, Laval, Moreau, 1883, 37 p.

119 Exceptée Mme de Fleurieu (*Le nouveau spectateur*, 1759), les exemples suivants sont tirés de D. Mornet, *Les origines intellectuelles de la Révolution française*, op. cit.

120 Sylvie Granger, Serge Bertin, *Femmes en Sarthe, actrices de leur temps*, Le Mans, Libra Diffusio, 2012, 272 p.

121 *Mémorial*, p. 105. Et dans les *Confidences* : « Je ne suis point haïe dans le monde », p. 298.

me céder un peu de terrain.<sup>122</sup>

C'est donc bien un temps d'échange, de débat, auquel Mme de Marans est désireuse de participer. La conversation est en réalité la source et la finalité de ses journaux personnels. Nombre de ses réflexions sont issues d'une situation vécue ou observée en société : les portraits à pseudonymes, imités de La Bruyère, la connaissance de l'autre, le discours et l'action, l'amitié, sont des thématiques tirées de son expérience personnelle, au contact de ses fréquentations, dont les comportements l'intriguent. Parfois, certains moments de sociabilité sont explicitement évoqués : « Un jour que nous avons grande compagnie »<sup>123</sup> ouvre une anecdote, « quand on joue au piquet »<sup>124</sup> amène une réflexion sur le hasard. Des noms, dont certains biffés, sont ceux de familiers de Mme de Marans : Mlle des Hayes, Mme du Châtelier, Mme de Querhoent, ou encore les curés de Naveil et Saint-Agil, c'est-à-dire des femmes ou filles de notables et des ecclésiastiques locaux, soit les membres classiques des réseaux de sociabilité des élites<sup>125</sup>. L'utilisation du « on » de généralité, des expressions « certaines gens », « les gens »<sup>126</sup> et les citations de lieux communs, sont la transcription des choses vues ou entendues<sup>127</sup>, qui ont marqué Mme de Marans, sur lesquelles elle veut réfléchir. Le journal se fait alors lieu d'élaboration de la pensée, répertoire de comportements et d'arguments où puiser pour le prochain temps de sociabilité, ce qui explique sous sa plume l'usage de la forme dialoguée, des expressions familières et des tournures inspirées par l'oralité vues plus haut<sup>128</sup>.

En théorie au cœur de l'épanouissement culturel pour les femmes, la conversation serait dans les faits un temps d'ennui et monotonie. C'est en tout cas le point de vue de Mme de Marans tout au long des *Confidences*, résumé dans ce paragraphe :

La plupart des conversations me déplaisent parce qu'il faut éplucher ses termes, et penser aux conséquences de tout ce qu'on dit ; sans compter que peu de

---

122 Lettre à Angran d'Allerai, 8 octobre 1754.

123 *Mémorial*, p. 328.

124 *Ibidem*, p. 339.

125 *Confidences*, p. 37-44, 241 et 243.

126 Une quinzaine d'utilisations du mot « gens » dans le *Mémorial* pour désigner des personnes au comportement ou aux opinions analysés par Mme de Marans, 25 dans les *Réflexions*, 50 dans les *Confidences*.

127 Conjugués à la première personne du singulier, le verbe entendre (dans le sens écouter un discours), se retrouve 4 fois dans le *Mémorial*, 3 dans les *Réflexions*, 8 dans les *Confidences* ; le verbe voir, respectivement 1, 2 et 9 fois. Comme pour la note précédente, cette gradation montre la part toujours croissante de la sociabilité dans la réflexion intime de Mme de Marans.

128 Voir chapitre précédent.

gens ont des choses intéressantes à dire ; on rebât des lieux communs, on épuise les nouvelles publiques et particulières, et lon finit par chercher de quoy soutenir le propos, qui ne peut être que fade et insipide, quand le sentiment n'y entre point. (p. 159)

L'ennui et la platitude des échanges lors des temps de sociabilité ont été soulignés par les contemporains de Mme de Marans. Si certains, tels Marivaux, Voltaire, ou Marmontel dressent un tableau idéal du salon, c'est qu'ils s'inspirent d'un seul modèle, celui de Mme Geoffrin<sup>129</sup>. Mme de Marans rejoint l'analyse lucide de Mme d'Épinay dans l'*Histoire de Mme de Montbrillant* (1756), roman autobiographique où elle décrit la conversation lors des dîners du Bout-du-Banc de Mlle Quinault (1699-1783). Spectatrice de cette comédie humaine qui se déroule sous ses yeux, Mme de Marans dissèque les multiples causes de son désintérêt, comme l'a fait avant elle Mme d'Épinay. D'abord, l'incompatibilité des caractères, des centres d'intérêts, limitent l'échange aux platitudes :

La société que je désirerais nest pas à ma portée, par mille sorte de raisons ; et celle que je puis avoir quand je veux, ne m'est nullement bonne, ce sont des façons de penser toutes différentes de la mienne, et souvent des gens qui ne pensent point, ils connaissent la valeur dun écu ; et leur mérite se borne à scavoier oeconomiser leur petite fortune, cela est très louable mais point amusant. [...] Il me serait bien agréable quils fussent capables de réflexions et de raisonnement [...] ; ils ne sortent pas de la sphère étroite de leurs petites affaires ; on les ennuyerait de leur parler d'autre chose, il faut donc sen tenir-là, et sépuiser en plats discours, sur des choses très peu intéressantes.<sup>130</sup>

L'aspect répétitif de ces temps de sociabilité, qui reviennent trop souvent dans l'emploi du temps des élites pour se renouveler de manière stimulante, rend la conversation plate et redondante jusqu'au ridicule selon Mme de Marans, qui énumère les seuls sujets de conversations possibles :

Les mêmes événemens reviennent sans cesse, ce sont des morts, des mariages, des broüilleries, des raccommodements, des tracasseries de société, des jalousies, des feintes des dédains réels, des admirations affectées...&c. Les discours ne sont pas plus variés ? Soyez dans le chagrin on vous donnera toujours les mêmes consolations : soyez dans la joye ? On vous fera toujours les mêmes

---

129 Voir l'analyse qu'en fait Adeline Gargam dans sa thèse, *Les femmes savantes et cultivées dans la littérature française des Lumières ou la conquête d'une légitimité (1690-1804)*, Thèse de doctorat sous la direction de Florence Vuilleumier-Laurens et Alexandre Stroeuv, Université de Brest, 2011, 3 vol., p. 739-747.

130 *Confidences*, p. 380-381. Remarquons l'emploi de la généralisation : « je » et « vous » sont vite remplacés par « on » et « ils », dans cette citation comme les suivantes, tant pour donner une valeur morale universelle au propos de Mme de Marans que pour se protéger au cas où le journal tomberait sous des yeux trop curieux.



compliments : la conversation ordinaire roule presque toujours sur des niaiseries insupportables ou bien on fait un grand étalage de beaux sentiments, dont la montre est très inutile : sinon, ce sont des disputes risibles, entre gens qui souvent n'entendent pas ce qu'ils se disent et ne savent guères ce qu'ils veulent dire [...] ; ce spectacle serait très comique dans le premier coup d'œil, pour quelqu'un qui aurait une intelligence naturelle très fine sans avoir aucune expérience du monde ; mais sûrement la répétition continuelle des mêmes scènes ne l'amuserait pas, je le sens par moy-même.<sup>131</sup>

Dénigrer son entourage est donc un moyen pour Mme de Marans de se mettre, elle, en valeur. La platitude de la conversation en province est un lieu commun que l'on retrouve sous la plume d'autres auteurs :

On demande à l'un l'histoire de son procès, on fait entrer un autre dans les détails de la maladie de son grand-père, on parle des arrangemens de la semaine, des emplettes qu'on a faites, des infortunes au jeu, des sollicitudes pour avoir, ou pour placer un domestique, des détails sur la femme de son boulanger qui fait des chemises, sur ses filles qui font des robes ou de la dentelle, l'ainée est louche, la seconde est jolie, la troisième est bossue &c...<sup>132</sup>

Dans le contexte socio-culturel du XVIIIe siècle, où Paris est le cœur de la République des Lettres et de la vie intellectuelle, où le noble vivant retiré en son château est moqué, la vie provinciale est toujours présentée comme culturellement pauvre<sup>133</sup>. Il est donc de bon ton de dénoncer le vide de la conversation des élites à la campagne. Le manque de culture des participants ferait perdre à la conversation de ses vertus pédagogiques. Mme de Marans n'épargne pas son entourage, constitué de « [s]es bruttes », ou de « gens épais »<sup>134</sup>, tout comme, dans le Sud-Ouest de la France, la présidente du Bourg ne voit dans ses voisins du Lauragais que des « gens qui ne savent que digérer et qui sont, pour les lumières, au moins à un siècle de nous »<sup>135</sup>, écrit-elle à son fils. Ce tableau manque de nuances. En oubliant par exemple les Angran, toujours exemptés des critiques, il masque aussi probablement les qualités d'autres membres de son réseau. « Souvent dans cette société, j'ai entendu dire des choses dont je sçavais très bien le contraire, et je les ai laissés dans leur opinion, craignant qu'on ne m'accusât de faire la sçavante et la

131 *Ibidem*, p. 412-415. Et pour contourner cette généralisation du propos et laisser au journal sa vocation personnelle, on peut souligner ici l'emploi de la périphrase « quelqu'un qui aurait une intelligence naturelle très fine sans avoir aucune expérience du monde », qui permet à Mme de Marans de se désigner.

132 9e et 10e journée, *Voyage qui n'est point sentimental comme ceux de Mr Stern anglois*. Journal d'un provincial à Paris 25 juin-1er août 1784, BnF NAF-18903, 69 p.

133 Pour Voltaire, c'est une monde superficiel, où règne l'ennui. Chamfort, parle d'« un mauvais opéra, sans intérêt » (*Maximes et pensées*, 1794, cité par Antoine Lilti, *Le Monde des salons*, op. cit., p. 10).

134 *Confidences*, p. 385 et 389.

135 Lettre du 30 août 1774. Mais, contrairement à Mme de Marans, Mme du Bourg passe une grande partie de l'année en ville, à Toulouse, et ne séjourne longuement dans son château que lors de l'exil de son mari, au moment de la réforme Maupeou. Voir C. Dousset, « La présidente du Bourg », art. cit.

merveilleuse »<sup>136</sup> : Mme de Marans se place dans une position de victime incomprise. Soucieuse de son image de lettrée, elle a intégré les critiques portées par les auteurs parisiens envers son milieu social et s'empresse de dénoncer les lacunes de la conversation de son entourage afin de mieux s'en distinguer. Sous sa plume, la conversation obscurantiste provinciale l'empêche d'être reconnue pour ce qu'elle pense être : une femme éclairée. C'est pourquoi aussi elle tient un journal, qui contient tout ce qu'elle ne peut dire en société, afin de « soulager en particulier [s]on imagination, qui ne s'exhale pas en public »<sup>137</sup>, écrit-elle par exemple. Cette réflexion met en évidence un aspect de la personnalité de Mme de Marans, consciente de la qualité de sa culture comme de son incongruité, dramatisée cependant à outrance :

Peu de gens sont capables d'un raisonnement suivi, et quand on en veut faire on trouve peu d'oreilles capables de vous écouter, et lors même que l'on aurait la capacité de vous répondre, très souvent on n'en veut pas prendre la peine ; tout ce qui demande de l'application na guères de partisans, on ne veut que s'amuser, et se dissiper.<sup>138</sup>

Quelle que soit la réalité de ses plaintes, il n'empêche qu'elle souffre de ce décalage existant entre ses représentations et la conversation au quotidien, qui se doit de répondre à des critères bien établis.

En effet, les règles de la bienséance codifient trop ces temps d'échange, où la spontanéité et la liberté, dans le choix des sujets, dans la formulation d'une idée, ne sont pas les bienvenues. Cela empêche bien la conversation d'être un temps de formation pour ceux qui y participent. « Souvent dans les sociétés, j'ai trouvé de la contrainte et de l'ennui, où je métais promis bien des plaisirs »<sup>139</sup>, déplore Mme de Marans. Les historiens travaillant sur les femmes ont nuancé le rôle du salon, qui est essentiellement un lieu conservateur, de permanence et de respect des traditions. Là, les femmes doivent respecter les critères de l'honnêteté afin de conserver une bonne réputation : « Une jeune Demoiselle [...] ne devrait jamais parler des choses, qui sont au-dessus de la portée ordinaire de son âge & de son Sexe, quelque connoissance qu'elle en ait acquise par les avantages de sa naissance & de son éducation », dit la *Bibliothèque des dames*, s'appuyant ainsi tous les efforts de Mme de Marans pour s'instruire<sup>140</sup>. Le bel esprit, pourtant

---

136 *Confidences*, p. 246.

137 *Ibidem*, p. 95; et : « Je ne dis donc pas ce que j'en pense, mais je peux bien me lavoier à moy-même », *Réflexions*, 1753, p. 12 ; ou : « Voilà mon avis, qui ne passerait pas à la pluralité des voix je le sens très bien », *ibidem*, 1754, p. 78.

138 *Ibidem*, p. 151. À noter, le double usage du pronom « on », qui désigne d'abord la diariste, puis son public apathique.

139 *Confidences*, p. 10-11. Comme pour la citation précédente, on remarquera la place de l'adverbe « souvent », qui marque la fréquence de ces réunions et leur aspect redondant.

140 Sir Richard Steele, *Bibliothèque des Dames, contenant des règles générales pour leur conduite dans*

recherché dans les cercles afin de se mettre en valeur, n'est pas permis aux femmes. Les mécanismes du salon seraient alors « incompatibles avec la revendication d'une ambition intellectuelle ou littéraire »<sup>141</sup>. Lorsque Pascalitte fait son entrée dans le monde en tant que femme mariée, Mme de Marans consacre ainsi deux lettres à la conseillère, afin que son attitude dans les sociétés qu'elle va fréquenter soit celle d'une femme honnête : avoir des égards, de l'empressement, des prévenances, plaire, éviter d'aller contre l'usage du monde, faire preuve de civilité, de politesse, d'honnêteté, ne se lier qu'avec des personnes respectables, repousser les jolis messieurs<sup>142</sup>... Les femmes se meuvent en société dans un carcan de codes à respecter scrupuleusement, afin de conserver une réputation intacte, limitant ainsi les occasions pour elles de sortir de leur rôle et d'acquérir en société des savoirs qui, par définition (elle-même dictée par la société), ne leur sont pas destinés. Ces impératifs de la civilité limitent donc le rôle de la conversation comme outil d'acquisition des connaissances.

La société idéale (« La société que je désirerais » mais qui « nest pas à ma portée », citée plus haut) est pour Mme de Marans celle où la conversation serait affranchie de toutes ces chaînes : « Je voudrais donc [...] entendre des discours amusants qui ne fussent pas des lieux communs, et qui ne fussent ny précieux ny trop recherchés »<sup>143</sup>. Impossible dans le monde, cet échange éclairé ne se retrouve pour elle qu'au cœur de l'amitié intime, qu'elle idéalise et érige donc en vertu suprême. C'est pourquoi elle distingue dans son réseau de sociabilité ceux qui peuvent répondre à ses attentes, les amis choisis, tel Angran, à qui elle évoque le « besoin [...] de causer avec une substance qui pense, et qui pense bien »<sup>144</sup>.

---

*toutes les circonstances de la vie*, Amsterdam, du Villard et Changnion, 1716 (vol 1) et 1719 (vol 2).

141 A. Lilti, *Le Monde des salons*, *op. cit.*, p. 408. Voir aussi Antoine Lilti, « La femme du monde est-elle une intellectuelle ? Les salons parisiens au XVIIIe siècle », Nicole Racine, Michel Trebitsch, *Intellectuelles. Du genre en histoire des intellectuels*, Paris, Complexe, 2004, p. 85-100. Dans « La République des Lettres au féminin. Femmes et circulation des savoirs au XVIIIe siècle » (*Lumen : travaux choisis de la Société canadienne d'étude du XVIIIe s.*, vol. 28, 2009, p. 1-28), Marie-Laure Girou Swiderski s'insurge contre cette vision pessimiste du salon qui, selon elle, réduirait de fait le rôle des femmes dans la circulation des savoirs et nierait même l'existence de femmes savantes, ou même simplement cultivées. Pour prouver le contraire, elle reprend les exemples classiques de Mmes de Graffigny, Riccoboni, Thiroux d'Arconville, et énumère des portraits de femmes savantes. Que la qualité des échanges dans les salons fasse débat s'explique, mais la confrontation de différents exemples montre bien la coexistence de cercles (et donc d'hommes et de femmes) sans intérêt intellectuel avec d'autres (et donc leurs participant-e-s) d'un haut niveau culturel, à Paris, en ville ou à la campagne ; ce qui n'invalide ni la thèse d'Antoine Lilti, ni les travaux de Marie-Laure Girou Swiderski, Benedetta Craveri (*L'Âge de la conversation*, *op. cit.*) ou Jacqueline Hellegouarc'h (*L'esprit de société. Cercles et «salons» parisiens au XVIIIe siècle*, Paris, Garnier, 2000, 524 p.).

142 Lettres des 14 novembre 1779 et 22 janvier 1780.

143 *Confidences*, p. 414-415.

144 Lettre du 3 juillet 1754, dans laquelle Mme de Marans reprend l'expression, tirée de sa lettre du 5 juin précédent, de « substance qui pense » (allusion à Descartes et aux concepts de la métaphysique) pour le désigner.

Selon Guy Chaussinand-Nogaret, le salon prolonge certes la sociabilité et les usages de la cour, mais, même à Paris, représente le niveau le plus bas de l'intellectualité. Hypocrisie, morgue et mépris en sont les caractéristiques, les écrivains (lorsqu'il y en a), sont considérés comme des amuseurs, et ne serviraient que de faire-valoir prestigieux aux maîtres de maison. La conversation est alors une « frivole partie de ping-pong [...] où la pensée profonde n'a pas sa place »<sup>145</sup>. Cette vision d'un bloc ne peut être retenue. Si le niveau des conversations ne semble certes pas élevé, il dépend de la qualité des invités, des liens qu'ils entretiennent, et de la valeur qu'ont à leurs yeux ces moments d'échange. Les convives opèrent un choix dans les différents cercles qui s'offrent à eux, en fonction de leurs affinités : « On aime bien mieux le brillant que le solide dans les sociétés où lon va pour s'amuser »<sup>146</sup>, nuance ainsi Mme de Marans, sous-entendant qu'il existe tout de même des sociétés où elle peut échanger avec des « substances qui pensent », sans aller à Paris. Le salon reste malgré tout un outil dans l'éducation des filles, par son statut d'observatoire privilégié pour étudier les différents caractères qui le composent et les mécanismes qui le régissent. Microcosme social, le salon est bien, pour qui sait regarder – et c'est le cas de Mme de Marans – un terrain de jeu pédagogique. De plus, la conversation n'est pas l'intérêt central de certaines sociétés, fréquentées essentiellement par souci d'entretenir un réseau, elle n'est alors qu'un moyen de cultiver ces liens<sup>147</sup>. Mais à la campagne, les familles des élites ayant double résidence effectueraient, avance Olivier Zeller, une « sociabilité spécifique de voisinage », où seuls famille et amis proches sont conviés à partager des moments de détente et d'intimité. À l'inverse des séjours à la ville, consacrés au travail et aux relations sociales de convenance, les moments de vie au château sont donc ceux du loisir, notamment du jeu<sup>148</sup>. Les pratiques de sociabilité des élites ne se limitent donc pas à la conversation, et les temps du divertissement peuvent aussi être ceux de l'éducation.

### **3) Jeux de société : se distraire pour braver l'ennui**

La princesse de Conti pallie son peu de conversation par le jeu, elle s'ennuie mais n'aime rien, pour elle, le jeu n'est donc pas un loisir mais une occupation<sup>149</sup>. D'une

---

145 Guy Chaussinand-Nogaret, *Comment peut-on être un intellectuel au siècle des Lumières ?*, Bruxelles, André Versailles éd., 2011, p. 54.

146 *Réflexions*, 1753, p. 37, je souligne.

147 « Ne manque pas de faire faire des politesses à tes connaissances de St Calais, pendant que tu es seule, ce sont les intentions qui font paraître aimables, et il faut l'être. On en retrouve toujours quelque chose dans les occasions essentielles », lettre à Pascalitte, 28 février 1779.

148 O. Zeller, « Loisirs urbains loisirs ruraux, dans les élites du XVIIIe s. », art. cit.

149 Aurélie Chatenet-Calyste, *Une consommation aristocratique et féminine à la fin du XVIIIe siècle* :

manière plus générale, le jeu est un des passe-temps des élites entre elles. Suivant Antoine Lilti, nous n'opposerons pas les loisirs à la culture car, par exemple, la lecture reste du domaine du divertissement<sup>150</sup>. Le jeu sera donc considéré ici comme un moyen de s'instruire pour les femmes de l'élite.

Dès l'enfance, le jeu est très présent : dans son traité, Fénelon recommande des jeux « qui renferment quelque instruction » (ch. V) ; Diderot conseille les jeux avec morale ou leçon. Le père de Mme Dacier apprend les langues anciennes à ses cinq enfants par le jeu. M. et Mme d'Épinay, en désaccord sur tout le reste, considèrent cependant que dans la journée de l'enfant, le temps du jeu fait partie de l'éducation<sup>151</sup>. Ce qui est dénoncé par les moralistes, ce sont les jeux de hasard et d'argent. Dans les châteaux du Maine et du Vendômois, les inventaires après décès et les ventes de meubles montrent la place centrale du jeu dans la vie quotidienne<sup>152</sup>. Chez Mme de Marans, la pratique ou l'observation du jeu est à l'origine d'anecdotes et réflexions, alors que les jeux littéraires forment aux Belles-Lettres.

Un souvenir d'Henriette, « un jour [...] que toutes les parties de jeu s'étaient liées sans moy », montre que le jeu fait partie des pratiques de sociabilité ordinaires des élites (*Mémorial*, p. 328). On joue l'après-midi au château de Coulonge, le soir aux Rouaudières<sup>153</sup>, toute la journée dans d'autres châteaux de province<sup>154</sup>. L'omniprésence du jeu apparaît *via* la multiplicité des tables de jeu dans les inventaires : tables à tapis vert (cinq à Coulonge), tables à jouer ou quinolats<sup>155</sup> (deux aux Rouaudières ou chez les de Pille) se retrouvent partout. Jean Javary, procureur du roi à Saint-Calais, acquiert de quoi jouer lors des ventes de meubles<sup>156</sup>. Les châtelains possèdent toujours plusieurs tables, car les après-midi ou soirées de jeux regroupent un grand nombre d'invités, dont

---

*Marie-Fortunée d'Este, princesse de Conti (1731-1803)*, Thèse de Doctorat, Limoges, 2010, 722 p.

150 Antoine Lilti, *Le Monde des salons*, op. cit. Sur le jeu à l'époque moderne : J.-B. Thiers, *Traité des jeux et des divertissements*, 1686 ; Anonyme, *L'académie universelle des jeux*, nombreuses éditions à partir de 1718 ; Francis Freundlich, *Le monde du jeu à Paris : 1715-1800*, Paris, A. Michel, 1995, 294 p. ; Élisabeth Belmas, *Jouer autrefois : essai sur le jeu dans la France moderne*, Seyssel, Champ Vallon, 2006, 439 p.

151 Élisabeth Badinter, *Mme du Châtelet, Mme d'Épinay*, op. cit.

152 Cette partie s'appuie sur les inventaires de la note 80.

153 Lettre à Angran du 10 juillet 1754 ; à Pascalitte des 28 juillet et 18 octobre 1778 et 4 avril 1784.

154 Piquet le matin, trictrac l'après-midi, reversi et tressette le soir au château de Saint-Romain, dans le Vivarais, d'après *Les récits de ma mère* de la vicomtesse du Peloux, citée dans Pierre de Vaissière, *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France*, Étrépilly, Presses du village, 1986, [1e éd. Paris : Perrin, 1903], p. 407.

155 « Table à jouer rembourrée. Ce terme est employé dans de vieux actes du pays. Ce mot a quelque analogie avec le quinola du jeu de boston », Hippolyte-François Jaubert, *Glossaire du centre de la France*, Paris, Chaix et Cie, 1855.

156 Il achète une table à jouer et une boîte de quadrille lors de la vente des meubles de Mme Georget, en octobre et novembre 1753, ADS 4E68/. Javary est un habitué des ventes de meubles, où il acquiert aussi des livres.

aucun ne doit être laissé de côté : le bon hôte doit savoir occuper ses invités sur différents jeux. Puisque toute la population française du XVIII<sup>e</sup> siècle joue, la qualité et la quantité des pièces de jeu permet aux élites de se distinguer des autres joueurs. Un trictrac de bois d'ébène et des dames en ivoire aux Rouaudières en 1755 font partie des petits objets de luxe du manoir, alors qu'« une bourse de velours rouge brodée d'or » inventoriée avec 200 jetons d'argent à Coulonge, des jetons en ivoire à Courtambly, mettent en valeur la famille qui reçoit auprès des joueurs invités. Au château de Courcelles, possession des Chamillart dans le sud du Maine, la présence de huit tables à jeu en noyer pour le trictrac participe au prestige de la famille du ministre de Louis XIV<sup>157</sup>.

Différents jeux existent, mais tout le monde joue aux mêmes ; ceux qui procurent ne serait-ce qu'un minimum d'exercice physique sont parmi les plus appréciés. Ces jeux d'adresse, telles raquettes (pour jouer au volant à Ardenay), quilles et toupies, peuvent distraire grands et petits au château de Montmarin. Comme l'apprentissage et la pratique de la danse, ils permettent une démonstration de la maîtrise du corps, inhérente aux élites. Mme de Marans et son entourage connaissent aussi les jeux de stratégie classiques, comme les dames aux Rouaudières, chez le curé de Saint-Agil, ou à Montmarin, où l'on joue aussi aux échecs.

« Cinq jeux de carte cacheté » inventoriés chez le curé de Saint-Agil montrent l'omniprésence de cette occupation. Aux Rouaudières, on joue au quadrille (apparenté à l'hombre, au médiateur ou au whist) sur une table qui lui est dédiée. C'est un des jeux de cartes les plus répandus, comme le montre la présence de plusieurs boîtes à quadrille, souvent usagées, à Coulonge, chez les Trémault, les Gheerbrant et au presbytère de Saint-Agil. Le piquet a aussi sa table aux Rouaudières ; trois boîtes de reversi à Baugé, La Barre ou à La Tabaise viennent compléter cet inventaire des jeux de cartes auxquels s'adonnent les amis de Mme de Marans.

Parmi les jeux de dés, c'est le trictrac, ancêtre du backgammon, et qui consiste à faire avancer des dames sur un tablier à deux compartiments, comprenant chacun six cases triangulaires ou flèches, qui est roi. Quasiment tous les inventaires ont leur trictrac : aux Rouaudières, à Coulonge, Saint-Agil, Dollon ou encore à La Tabaise, Chêne-de-Cœur et Baugé, les amis de Mme de Marans en possèdent toujours au moins un. La présence de dés et cornets aux Rouaudières ou chez le curé de Saint-Agil, de fiches ou jetons ailleurs, rappellent que tout le monde joue à ces jeux de hasard, malgré les interdictions multipliées : le XVIII<sup>e</sup> siècle est celui de la « ludopathie » de la

---

157 André Bouton, *Le Maine, histoire économique et sociale, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Le Mans, A. Bouton, 1974, 661 p.

province, soulignée par René Favier<sup>158</sup>. Entre 1717 et 1781, les jeux de hasard sont à douze reprises condamnés par ordonnance royale<sup>159</sup>, mais un certain laxisme existe envers les parties organisées en particulier, ou lorsqu'il n'y a pas d'argent misé : beaucoup, comme le notaire Pierre-Philippe Candy, parient un repas<sup>160</sup>. Il y a donc, par exemple, des dominos à Montmarin et « deux jeux d'hazard : le jeu de la guerre et le jeu de la conversation », dont les noms font bien référence à deux activités nobiliaires par excellence. Comme Leprince d'Ardenay<sup>161</sup>, Mme de Marans joue au loto (lettre du 21 février 1779), jeu que Mme de Pompery utilise à la fin du siècle pour enseigner les chiffres à ses enfants<sup>162</sup>. Le système de Law, durant la Régence, a participé au développement d'un goût de la spéculation au sein des familles fortunées, qui recherchent désormais le frisson dans le jeu. Seulement, ces jeux de hasard, devenus jeux de société, ne correspondent pas à l'image de modestie et d'humilité que doivent donner les femmes<sup>163</sup>. À contre-courant des valeurs chrétiennes, femmes et ecclésiastiques cèdent pourtant à cette mode aristocratique et à l'appât du gain, pour se distraire et imiter le modèle de la Cour.

L'accumulation de dettes illustre cette folie du jeu : Leprince les note dans son livre de comptes, les siennes sont relativement modestes, mais elles peuvent atteindre un plus haut niveau lorsque le jeu devient une des principales occupations de ces oisifs. Près de Bordeaux, les pertes de M. de Marcellus font le désespoir de son épouse<sup>164</sup>. Régler ses dettes de jeu fait d'ailleurs partie des conditions auxquelles a consenti Henriette Edme avant d'épouser Louis-Joseph de Marans. Au début de son mariage, elle relativise le goût du jeu de son époux : « On a réalisé bien des chimères, et crié très haut, sur rien du tout »<sup>165</sup>, rassure-t-elle Angran, pour se convaincre elle-même qu'elle a

158 René Favier, « Jouer dans les villes de province en France au XVIIIe siècle », *Histoire urbaine*, 2000/1, n°1, p. 65-85.

159 *Ibidem*.

160 René Favier (prés.), *Pierre-Philippe Candy, orgueil et narcissisme, journal d'un notaire dauphinois au XVIIIe siècle*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2006, 662 p.

161 Benoît Hubert (éd.), *Jean-Baptiste-Henri-Michel Leprince d'Ardenay, Mémoires d'un notable manceau au siècle des Lumières*, Rennes, PUR, 2007, note 11 p. 120. Dans le chapitre 12, Leprince fait la liste des divertissements offerts à Ardenay, soit « tous les amusemens qu'on peut se procurer à la campagne : beaucoup de promenades, des jeux d'adresse et de société, la pesche, la chasse, la pipée [chasse à l'appau] et les lectures agreables et interessantes ».

162 Marie-Claire Mussat, Michel Maréchal (prés.), *À mon cher cousin... Une femme en Bretagne à la fin du XVIIIe siècle*, Paris, Éd. Du Layeur, 2007, 577 p.

163 Sur la ludopathie et ses effets, outre les ouvrages déjà cités, on peut se référer à Elisabeth Belmas, « Entre plaisir et souffrance : la passion des jeux de hasard et d'argent à la cour de Louis XIV », dans M. Daumas (dir.), *Le plaisir et la transgression en France et en Espagne aux XVIIe et XVIIIe siècles*, colloque international organisé à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, par le Groupe de recherche ITEM, 12-13 mai 2005, s.l., éd. Gascogne, s.d., p. 363-383.

164 Mariannick Pontacq, « Mme de Marcellus, une femme d'affaires à l'époque des Lumières », *Annales du Midi*, tome 118, n° 253, janvier-mars 2006, p. 31-51.

165 Fragment de lettre non daté. « Ces dettes si énormes, se sont montées à deux mille huit cent livres », explique-t-elle.

eu raison de l'épouser. Les lettres à Pascalitte montrent que le jeu est un passe-temps de M. de Marans, qui s'absente la nuit ou plusieurs jours d'affilée pour jouer à Mondoubleau, ou à la paroisse du Temple<sup>166</sup>. Au printemps 1784, à deux reprises, Mme de Marans se plaint des dépenses dues aux pertes au jeu de son époux, qui semble un joueur invétéré : « On ne peut, ou l'on ne veut pas comprendre que l'on doit s'amuser mieux, en ne risquant que ce qui ne peut incommoder ; on fait de belles résolutions qui ne tiennent pas »<sup>167</sup>. Le comportement de M. de Marans correspond à ce qui est attendu de la noblesse, qui doit assurer les dépenses somptuaires nécessaires pour tenir son rang. Les dettes de jeu font partie du quotidien, situation classique que Mme de Marans ne cautionne pas : « Cela me désole » et « me met aux abois », écrit-elle les 28 juillet et 21 mars 1784. En subordonnant ces pratiques traditionnelles des élites à l'idéal de modération des philosophes du XVIIIe siècle, Mme de Marans rappelle son attachement aux Lumières et son rôle de gestionnaire de la maison, rendu nécessaire par le désintéret de Louis-Joseph, qu'elle déplore amèrement dans son journal, faute de pouvoir le faire ailleurs<sup>168</sup>. Après le décès de son épouse, celui-ci n'a plus de frein et finit de dilapider son bien : « Je vois avec chagrin que M. de Marans n'a pas jugé à propos de mettre dans ses affaires l'ordre convenable et que son bien particulier est entièrement diverti », regrette ainsi M. des Rouaudières<sup>169</sup>.

En tant qu'occupation quotidienne, le jeu enrichit toutefois l'écriture journalière de Mme de Marans. Il se retrouve sous la plume de la diariste, dans des expressions empruntées au jeu ; elle dit par exemple d'un mariage précipité qui a lieu dans son entourage que « cest une rafle »<sup>170</sup>. Le jeu est aussi à l'origine d'anecdotes relatées dans les *Réflexions* : « Je jouais au médiateur avec un jeune officier », (1753, p. 47), ou dans sa correspondance. Ainsi, l'exemple d'une partie de reversi permet de donner une leçon

166 Le 19 juillet 1778, « il passe les nuits dehors » ; le 22 janvier 1780, « Mr de Marans va souvent s'amuser à la ville » ; le 25 février 1784, « Mr de Marans [...] a passé ces trois jours gras à Mondoubleau sans que je l'aye vu » ; le 20 août [1784 ?], « il dit que les jambes luy manquent dans le vray il n'en trouve que pour aller à Mondoubleau » ; et le 28 juillet 1784, il est « parti ce matin sans dire gare, pour aller jouer au Temple à ce que nous croyons, je ne l'ai sçu qu'en me mettant à table ».

167 21 mars 1784. Le 4 avril 1784 : « C'est la première fois que j'ai vu gagner ton oncle ~~gagner~~ de l'année, c'est parce qu'il joue des mailles », c'est-à-dire une « petite monnaie de cuivre valant la moitié d'un denier » (Furetière).

168 « Il faut même se priver du nécessaire, pour fournir plus facilement à leur déperdition [...]. Cest un composé bizarre davarice, et de prodigalité, qui aime à répandre sans sçavoir pourquoy, et nullement à payer ses dettes : et voilà ce qui me fait sécher sur pied. Car lhonneur et la reconnaissance, sont deux sergents, qui me pressent jour et nuit de maquitter, au lieu que de lautre côté on ny songe pas. On croit toujours que l'argent qu'on sème, va lever, et produire des lingots, sans songer que lon doit cette semence, et que lon gêne les autres », *Confidences*, p. 263-265.

169 Lettre à M. de Vanssay, 8 octobre 1785.

170 *Confidences*, p. 141. « Se dit au Jeu des dés, Quand les trois dés dont on joue, amènent le même point. [...] On dit proverbialement & figurément, *Faire rafle*, pour dire, Enlever tout sans rien laisser. [...] Il est du style familier », *Académie*, 4e éd.



de civilité : « Je luy ai dit [qu']un jeune homme devait être aux ordres d'une maîtresse de maison, et qu'il ne devait pas refuser de faire la partie des dames »<sup>171</sup>. Surtout, le jeu contribue à l'éducation de Mme de Marans par les réflexions qu'il entraîne :

Quand on joue au piquet, on écarte de son mieux, mais on ignore la rentrée, et cest ce qui décide si lon a bien ou mal fait, quelquefois, on s'attache à une carte sans en sçavoir la raison on la garde par fantaisie, et celles qui viennent, luy donne un prix, ou la rendent inutile, même nuisible [...]. Je ne sçache rien qui représente mieux le cours de la vie.<sup>172</sup>

Cette réflexion sur le hasard et le destin lui est venue au cours d'une partie de cartes, qui a pu aussi inspirer sa réflexion sur le hasard dans les *Confidences* (chap. 51). Dans les *Dialogues entre MM. Pattu et d'Ablancourt sur les plaisirs* (1701), les échecs et le trictrac font partie des jeux autorisés car ils sont considérés comme nobles, ils « exercent agréablement l'esprit »<sup>173</sup>. Avec l'exemple de Mme de Marans, on voit que le jeu peut être en effet perçu comme une occupation intellectuellement utile, car il peut servir d'introduction au questionnement philosophique.

Les moralistes accusent les jeux de hasard et d'argent de rendre vicieux, intéressé, de révéler le côté obscur de la nature humaine. Parmi ses *Conseils à une amie*, Mme de Puisieux emploie le cliché des femmes désœuvrées des élites qui jouent uniquement pour passer le temps comme argument supplémentaire contre le jeu. Mme du Châtelet, « accro » au jeu, perd en effet des sommes folles à la cour en jouant au cavagnole. Une anecdote rapporte qu'elle aurait passé treize heures à une étape, lors d'un déplacement, à jouer à la comète<sup>174</sup>. La dénonciation de ces femmes considérées comme perdues de réputation est un *topos* des penseurs du XVIIIe siècle<sup>175</sup>. Pour Mme de Marans, le jeu n'est qu'un loisir parmi d'autres, sa pratique est, de plus, accompagnée d'une prise de recul forcée (la vision de son mari s'endettant) ; elle doit donc concilier cette occupation classique et incontournable avec ses propres centres d'intérêt. Le jeu et les joueurs sont aussi source de réflexion sur la personnalité des gens qui l'entourent<sup>176</sup>, c'est pourquoi on peut dire que le jeu sert de support à la réflexion et

---

171 Lettre du 23 septembre 1778 à sa nièce.

172 *Mémorial*, p. 339.

173 Exemple cité par R. Mauzi, *L'idée du bonheur*, op. cit., p. 400.

174 É. Badinter, *Mme du Châtelet, Mme d'Épinay*, op. cit., p. 431.

175 C'est par exemple un des thèmes de la lettre LVI des *Lettres persanes* (Montesquieu, 1721).

176 À propos de l'époux d'« une certaine femme de ma connaissance » : « À quoy il ne saccoutume pas cest à s'entendre blâmer sur la plus petite chose [...] je m'avisay de le blâmer en badinant de ce quil ne voulait faire la partie de personne, et quil fallait toujours chercher des complaisants en hommes ou en femmes, pour faire la sienne, par la raison quil ne veut jouer qu'au piquet, il ne tarda point à mettre de l'aigreur dans ses réponses [...] cela me fait rire toutes les fois que jy pense, ce pauvre petit homme est si habitué aux idolâtries des habitans de son petit empire, quil se croit un diminutif de la divinité », *Confidences*, p. 190-193.

à la formation intellectuelle des femmes, d'autant plus lorsqu'il s'agit de jeux littéraires.

Les jeux de lettres et de mots plaisent à Mme de Marans, qui compile distiques et petits jeux littéraires dans le *Mémorial*, alors que le jeu des anagrammes l'occupe avec les Angran et Javary. Les jeux littéraires sont un héritage du XVII<sup>e</sup> siècle précieux. À l'hôtel de Rambouillet, poésies et chansons sous forme de quatrains, madrigaux, sonnets, rondeaux ou distiques s'échangent entre Julie d'Angennes, la marquise de Rambouillet et le marquis de Montausier<sup>177</sup>. La Grande Mademoiselle est férue de portraits, alors que le jeu des devises est à la mode dans l'entourage de Mme de Sévigné. À la fin du règne de Louis XIV, la renaissance des salons hors la cour, chez la duchesse du Maine, la marquise d'Ussé (fille Vauban), Mme de Verrue, ou Mme de Pélessari, entraîne une diffusion de la pratique de ces jeux littéraires et d'esprit dans les salons du royaume. Au château de La Flèche, le comte et la comtesse de La Luzerne réunissent ainsi à partir de 1715 une coterie littéraire, composée de la noblesse fléchoise, pour rêver, lire, versifier et composer des anagrammes en hommage aux participants et participantes<sup>178</sup>. Lors de son exil à Bourges, et même s'il n'est pas un mondain, Angran a pu malgré tout participer aux petits jeux littéraires (versification, bons mots, plaisanteries) auxquels s'adonnaient les exilés et leurs compagnes pour occuper le temps, et prolonger ce divertissement de lettré dans sa correspondance avec Henriette<sup>179</sup>.

L'inventaire de la bibliothèque des Rouaudières met en évidence le souci du beau langage dans la famille Edme : les *Lettres* de la marquise de Sévigné, servent ainsi de modèle idéal. De Saint-Domingue, M. des Rouaudières encourage sa fille à tendre vers une perfection digne de la marquise (11 septembre 1774 et 11 novembre 1775). La présence du *Dictionnaire néologique* de Desfontaines (1726) dans la bibliothèque, qui, ironiquement, dénonce l'irruption de la modernité dans la langue française, laisserait croire à un certain conservatisme de la famille. On a vu cependant Mme de Marans soucieuse de la qualité de sa plume, désirant respecter tant les usages classiques que les nouveautés du siècle. Accompagné d'un dictionnaire des synonymes et d'un recueil de

---

177 « Mlle de Rambouillet voulant écrire à M. de Grasse et ne sachant que lui mander, prit la plume et écrivit ce quatrain », quatrain cité par Émile Magne, *Voiture et l'hôtel de Rambouillet, t.2, 1635-1648, les années de gloire*, Paris, Emile-Paul, 1930, 403 p.

178 S. de La Bouillierie, « L'abbé Auvé et la coterie littéraire du château de La Flèche (1715-1742) », *RHAM*, 1885, 17, p. 129-157.

179 A. Grellet-Dumazeau, *Les exilés de Bourges, 1753-1754 d'après des documents inédits et le journal anecdotique du président de Meinières*, Plon, Paris, 1892, 422 p. Les interprétations de l'auteur sont à prendre avec précaution, mais les historiens du XX<sup>e</sup> siècle ont souligné le rôle des exilés dans les villes de province où ils étaient assignés dans la diffusion de la culture parisienne (voir par exemple François Bluche et Catherine Maire, ou Jean Vassort pour les parlementaires exilés à Vendôme). La réédition du journal de Meinières est en cours, voir plus loin.

bons mots dans lequel Henriette a pu trouver les jeux littéraires du *Mémorial*, le *Dictionnaire* de Desfontaines montre surtout l'intérêt pour le maniement de la langue de ces élites, curieuses et désireuses de jouer avec<sup>180</sup>. Une bonne maîtrise de la langue est en effet nécessaire pour se distinguer en société et ne pas se ridiculiser, car les jeux littéraires font partie des loisirs appréciés.

Mme de Marans a recueilli des jeux de mots sur une page de son *Mémorial* (p. 21). Il s'agit de quatre distiques qui n'ont de sens qu'en fonction de la lecture qui en est faite : soit « il faut ajuster chaque mot du p[remie]r vers avec celui qui se trouve au dessous dans le second », soit « prendre régulièrement de trois mots un ». L'énumération qu'elle attribue à Hoeder à propos du Concile de Constance (1414-1418) révèle alors son sens, dénonçant les maux de l'Église<sup>181</sup>. Les deux derniers distiques de la page sont des vers anacycliques, ou vers retournés, que l'on peut lire « par la tête ou par la queue »<sup>182</sup>, et qui ont alors un sens tout autre, critique virulente des Jésuites. Ces « badinage[s] » tous en latin, d'actualité pour les Jésuites, ne nécessitent pas une excellente connaissance de la langue pour les apprécier. Recopiés pour mémoire à partir d'un ouvrage, ou après avoir été entendus en société où ils peuvent circuler sur un billet, ils sont réutilisables lors d'une conversation ou dans une lettre pour faire rire facilement. Avec ces jeux lettrés, qui montrent ses penchants pour le bon mot, l'humour et la dénonciation des travers de l'Église, Mme de Marans se valorise donc auprès de ses proches à moindre frais, mais entretenant son image de femme lettrée, voire savante.

Alors qu'Angran est exilé à Bourges, un jeu de lettres occupe les deux correspondants, qui s'envoient et commentent les anagrammes<sup>183</sup> composées entre amis. Les participants à ce jeu qui s'étend d'avril à juin 1754, sont non seulement Henriette et Angran, mais aussi Javary, un abbé (l'abbé Vérité ?), Mme d'Allerai, belle-sœur d'Angran, et une autre amie d'Henriette non nommée. C'est surtout le lieutenant de Saint-Calais, Javary, à « l'esprit anagrammatiste » (29 avril), qui paraît le plus actif. Le but est de composer une devise en latin ou en français, qui correspondrait à la personnalité de celui ou celle dont on a utilisé les lettres qui composent ses nom et prénoms. Une anagramme que fait Javary, écrit Henriette le 10 avril, « me décore d'un

180 Mêmes centres d'intérêt à Saint-Agil, où l'on retrouve '*Perroniana et Thuana*', ou *Pensées judicieuses, bons mots, rencontres agréables et observations curieuses du cardinal Du Perron et de Mr le président de Thou*, Cologne, \*\*\*, 1694. Il existe une édition latine de 1669.

181 « *Virus ecclesia populus Daemon simonia / cessat turbatur errat regnat dominatur* » devient alors : *virius cessat, ecclesia turbatur, populus errat, daemon regnat, simonia dominatur*. En-dessous, même jeu, avec des vers attribués à Virgile.

182 Gabriel Peignot, *Amusements philologiques ou variétés en tous genres*, Dijon, Lagier, 1824, 517 p. « *Jesuitas amo, non illis sunt crimina, spernunt / munera, non fullax his placet ambitio*. Contre sens : *ambitio placet his fullax, non munera spernunt / crimina sunt illis, non amo jesuitas* », *Mémorial*, p. 21.

183 « Arrangement des lettres d'un mot, disposées de telle sorte, qu'elles font un autre mot & un autre sens », *Académie*, 4e édition.

génie que je ne possède pas, au lieu que celle-cy [faite par Angran] peint mon cœur au naturel ; elle est comme l'autre, une espèce d'inscription pour mettre au bas de mon portrait ». Les résultats peuvent en effet être conservés (« Je vous envoie votre ouvrage sur du vélin », le 28 mai suivant), car ils sont une preuve de l'amitié que se vouent les joueurs. C'est le premier rôle de l'anagramme : flatter ses amis, afin d'exprimer de manière sensible ses sentiments. « Je suis plus touchée que je ne puis dire, de la peine que vous avez prise, de chercher mon anagramme, elle est charmante, et je l'adopte avec grand plaisir », écrit donc Henriette à Angran le 15 mai. Chercher une devise est de plus un amusement entre intimes, qui s'échangent leurs prénoms de baptême : « Il faut que je vous dise ceux de Me d'Allerai, c'est Marie Angélique, Catherine, et voici l'ordre des miens, Henriette Marie-Françoise », continue cette dernière dans la même lettre. Divertissement qui célèbre l'amitié, l'anagramme est aussi un loisir d'amateurs de lettres.

Les devises évoquées dans les lettres à Angran sont toutes en latin, exceptée une. Permettent-elles une évaluation de la qualité des joueurs ? L'anagramme composée pour Mme d'Allerai (née Marie Angélique Catherine Darlus) : « *Hanc cura, illa est amari digna* », respecte bien les lettres qui composent son nom, mais pas leur nombre. Toutes celles évoquées ne sont qu'approximatives : « Il n'y a qu'une S changée en T », dit Mme de Marans le 3 juillet, lorsqu'elle explique à Angran comment elle a composé sa devise. Le 17 juillet, elle se justifie : « Il fallait bien que vous fussiez *Lux* ou *Rex* car que faire [...] de cet *x* : j'avais mis d'abord, *Rex Cordis*. Mais cela employait bien des lettres et il restait tous ces chiens d'*A* dont je ne sçavais que faire, ainsi je vous ai fait *Lux* ». Le jeu de l'anagramme est avant tout un divertissement, dont les règles n'ont pas à être strictement appliquées. Il valorise toutefois le savoir de ces élites éduquées, qui dissertent sur les possibilités qui s'offraient pour composer telle ou telle devise latine : « J'aurais pu mestre *es laude digna*. Mais vous auriez dit que c'était un coup d'encensoir que je vous appliquais sur le visage, c'est pourquoy j'ai pris le ton général [...]. Mais avec des m on aurait loué votre cœur, au lieu que c'est votre esprit » (3 juillet 1754, « *O luce mine rara, et laude digna* »). Badinage léger, « niaiserie » (29 avril), l'anagramme permet néanmoins de mettre en valeur l'éducation classique reçue par ces officiers du roi, anoblis récents ou anciens, où le latin occupe une place importante. Signe de reconnaissance, l'anagramme scelle une culture commune par le jeu, incluant hommes et femmes, ami-e-s lettré-e-s qui se mettent personnellement et mutuellement en valeur. Réussir une anagramme, c'est confirmer sa place dans ce groupe élitiste, d'où le désir de Mme de Marans : « La fin de votre lettre me fait mourir toute morte, de jalousie, est-il possible que je ne trouverai rien dans votre nom qui puisse faire parole ?

C'est que je suis une bête, car cela doit y être. Il faut que j'essaye en latin » (29 mai). Dans son entreprise de valorisation par le savoir, l'anagramme est à la fois un jeu socialisant et un moyen d'exploiter et faire valoir son éducation.

Le jeu est donc pour les femmes un moyen d'accéder au savoir, et de l'entretenir en s'amusant sagement. Mme de Graffigny n'a pas reçu d'éducation dans son enfance ; après la séparation avec son mari, une fois seule, ce sont la correspondance, ses lectures et les jeux littéraires dans le salon de Mlle Quinault qui forment son éducation<sup>184</sup>. Linda Timmermans rappelle aussi que pour les auteures, les Belles-Lettres sont un divertissement, et la pratique de l'écriture doit rester ludique. Beaucoup de ces femmes de l'élite passent à l'écriture pour s'amuser et amuser les invités du salon. Les jeux littéraires (bouts-rimés et versification, rébus, chroniques, cartes allégoriques, pastiches et parodies, citations détournées, chansons, joutes verbales en société...) sont alors autant d'entraînements socialement valorisés, pour celle qui envisage de faire connaître les qualités de sa plume. Comme ces femmes, Mme de Marans utilise le jeu comme exercice : les distiques, chansons et poésies, les portraits avec pseudonymes de ses journaux<sup>185</sup>, rappellent l'influence des salons du XVIIe siècle dans sa culture et la diffusion des modes venues de l'aristocratie de cour<sup>186</sup>, tandis que d'autres jeux de mots (anagrammes, vers retournés...) mettent en valeur son éducation. Pour la châtelaine, le jeu permet aussi l'expression des sentiments, tout en restant dans les limites de ce qui est accepté par la préciosité, une des références culturelles de ces élites provinciales du milieu du XVIIIe siècle : amour galant, badinage et légèreté. En tant que mise en valeur de la culture lettrée de Mme de Marans, le jeu fait du savoir une distraction mondaine. La tenue du journal et la lecture sont un amusement pour Mme de Marans, avec le jeu, même l'éducation reste un loisir : « J'ai plus cherché à m'amuser qu'à instruire », conclut-elle donc vers la fin des *Confidences* (p. 427). Ce que met en évidence la place du jeu dans ses pratiques de sociabilité, c'est son rôle de loisir lettré. Chez ces élites libres d'user leur temps à ce que bon leur semble, oisiveté ne rime pas qu'avec futilité. Cultivant les principes de l'*otium*, le temps du loisir, tel que le décrivent Cicéron, Sénèque ou encore Horace, Mme de Marans est fidèle à ces auteurs qu'elle apprécie et qui prônent cet usage du loisir comme temps d'épanouissement personnel et intellectuel.

---

184 Rotraud von Kulessa, « Françoise de Graffigny, de la femme lectrice à la femme écrivain », I. Brouard-Arends (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime*, op. cit., p. 419-429.

185 Chapitres 7, 9, 26, 30, 34, 35, 36, 41 et 53 des *Confidences*.

186 À Sceaux, la duchesse du Maine conserve un recueil de chansons entonnées par les membres de son cercle, avec indication de l'air sur lequel il faut les chanter. Mme de Marans fait sans doute même usage des chansons et airs inscrits dans son *Mémorial*. Catherine Cessac, « La duchesse du Maine et la musique », Catherine Cessac, Manuel Couvreur (dir.), *La duchesse du Maine (1676-1753). Une mécène à la croisée des arts et des siècles*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2003, p. 97-107.

#### **4) Et la franc-maçonnerie de société ?**

La bibliographie sur l'histoire de la maçonnerie est dense, mais les titres abordant le sujet avec la rigueur méthodique et le recul nécessaires à la recherche historique, rares. Les débuts du mouvement sont un champ de recherches encore peu exploré. Si François Furet et Ran Halévi ont vu dans les sociétés, clubs philosophiques et/ou maçonniques, des facteurs de la mise en place de la Terreur<sup>187</sup>, Maurice Agulhon a plutôt orienté le questionnement dans une optique d'histoire sociale des pratiques culturelles<sup>188</sup>. Les travaux de Pierre-Yves Beaurepaire ont ensuite mis en évidence l'existence d'une franc-maçonnerie de société, au sein de laquelle les élites des Lumières expérimentent une nouvelle forme de sociabilité et un nouveau type de divertissement<sup>189</sup>. Cependant, la franc-maçonnerie est vue comme un phénomène massivement urbain et essentiellement parisien, son étude en province reste peu développée<sup>190</sup>. Les recherches concernant les loges en campagne, notamment celles de loisir pur, sont quasiment inexistantes. Les travaux les plus récents sur la maçonnerie comme forme de sociabilité sont ceux de Margaret C. Jacob, dont les problématiques prennent enfin en compte la place et le rôle des femmes<sup>191</sup>. Il s'agit d'un sujet débattu, car ses enjeux sont encore fortement d'actualité. En France, l'assimilation, au cours du XVIIIe siècle, de la maçonnerie aux pratiques traditionnelles de sociabilité a encouragé l'intégration des femmes à ce nouveau type de société, mais en Angleterre, elles en sont toujours exclues. C'est pourquoi les thématiques actuelles de la recherche sur les femmes en maçonnerie, en lien avec les *gender studies*, portent sur le sens que revêt

---

187 François Furet, *Penser la révolution française*, Paris, Gallimard, 1978, 259 p. ; Ran Halévi, *Les loges maçonniques dans la France d'Ancien Régime. Aux origines de la sociabilité démocratique*, Paris, Colin, 1984, 118 p. Sur cet aspect de l'historiographie, voir l'utile mise au point d'Éric Saunier, « Franc-maçonnerie et Révolution française : vers une nouvelle orientation historiographique », *Cahiers d'Histoire. Revue d'Histoire critique*, 87, 2002, p. 121-136.

188 Maurice Agulhon, *Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence, op. cit.* ; voir aussi Gérard Gayot, *La Franc-maçonnerie française, textes et pratiques (XVIIIe-XIXe siècles)*, Paris, Gallimard, 1980, 254 p.

189 Pierre-Yves Beaurepaire, *L'espace des francs-maçons. Une sociabilité européenne au XVIIIe siècle*, Rennes, PUR, 2003, 231 p.

190 André Bouton, « les signatures maçonniques mancelles au XVIIIe siècle », *PM*, 1957, t. XXXVII, p. 97-98 ; André Bouton, *Les Francs-maçons manceaux et la Révolution française (1741-1815)*, Le Mans, Monnoyer, 1958, 354 p. ; J.-C. Dufournier, *Aspects de la Franc-maçonnerie dans le Loir-et-Cher, des origines à 1850*, Mémoire de Maîtrise, Paris, 1976 ; Jacques Fénéant, « Les sociétés secrètes en Vendômois », *BSAV*, 1990 p. 48-55 ; Éric Saunier, *Révolution et sociabilité en Normandie au tournant des XVIIIe et XIXe siècles, 6000 francs-maçons de 1740 à 1830*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 1998, 555 p.

191 Margaret C. Jacob, *Les Lumières au quotidien : franc-maçonnerie et politique au siècle des Lumières*, Paris, A L'Orient, 2004, 447 p. ; Margaret C. Jacob, *The origins of freemasonry : facts & fictions*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2006, 168 p. ; Janet Burke, Margaret C. Jacob, *Les premières franc-maçonnaises au siècle des Lumières*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2011, 190 p.

pour elles l'initiation, et sur les apports de l'appartenance à cette institution<sup>192</sup>. Dans cette perspective, il est intéressant, à partir des écrits personnels de Mme de Marans, de s'interroger sur la façon dont cette dernière a pu utiliser à son avantage les valeurs et préceptes de la maçonnerie, dans le façonnement de sa culture personnelle.

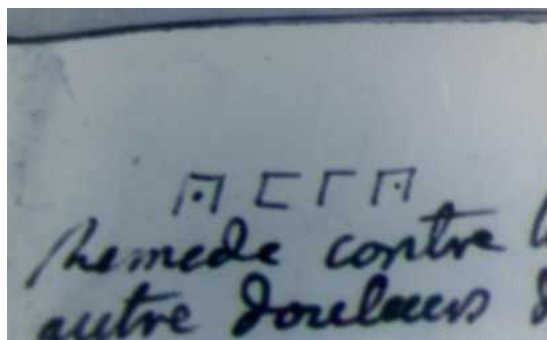
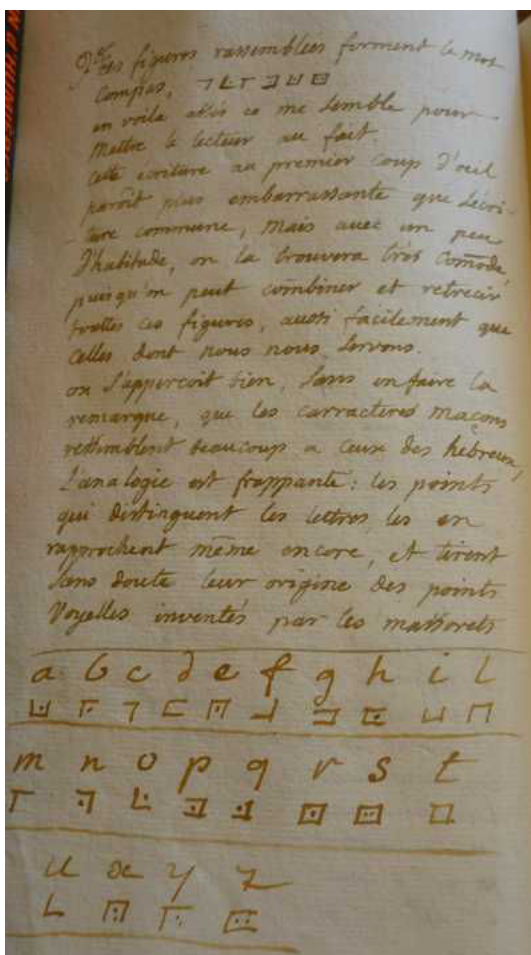
Après son précis de géométrie, Henriette insère dans le *Mémorial* l'alphabet maçon en bas de page (p. 95), puis une explication de son fonctionnement (p. 96-98) ; au haut d'une page non numérotée, avant même l'*Epître à mes héritiers*, elle a écrit son nom en maçonnique. Un petit recueil manuscrit de chansons maçonniques du château de La Barre contenant aussi un rituel d'initiation féminin pourrait être de sa main, ou de celle de Pascalitte<sup>193</sup>. Les quatre chansons recopiées sont inspirées d'airs profanes célèbres, tel *C'est un enfant*, grand succès du *Devin de village* de Jean-Jacques Rousseau (1752). En ce sens, ces chansons peuvent être intégrées au corpus des chansons recueillies par Mme de Marans, représentatives des goûts des élites du milieu du siècle pour la bergerie ou le badinage. Mais, probablement issues du recueil *L'adoption ou la maçonnerie des femmes en trois grades* (édition de 1783), qui explique la maçonnerie et ses rites aux femmes désireuses d'intégrer des loges dites d'adoption, ces chansons pourraient plutôt avoir été recopiées par la nièce de Mme de Marans. L'orthographe (bauté, vulguaire, garentir...) ressemble en effet davantage à la plume de la marquise de Vanssay. Curieuse, celle-ci demande à sa mère s'il existe des loges à Saint-Domingue : « Nous en avons ici pour les hommes mais les femmes ny sont point encore admises, ton papa nest point franmaçon quoiqu'il soit très persuadé de la bonté de cet ordre respectable » (29 juin 1788). La même lettre, et celle non datée d'un certain Lenoir, qui se qualifie de « vieux célébrant » et elle de novice, initiée et sœur, nous apprennent que Pascalitte fait partie d'une loge d'adoption à Baugé<sup>194</sup>, en Anjou, là où les parents du marquis se sont retirés après avoir cédé le château de La Barre à leur fils. Pascalitte et son entourage ont pu être initiés par « le cousin philosophe » déjà cité, le Philosophe inconnu Saint-Martin, qui se tourne un temps vers la maçonnerie avant de s'en détacher. Quoiqu'il en soit, la famille est au moins intéressée par cette nouvelle pratique de sociabilité, et si le recueil n'appartient pas à Mme de Marans, celle-ci est tout de même initiée à certains secrets.

---

192 Hormis les travaux de Margaret C. Jacob et Janet Burke, voir Dena Goodman, « Enlightenment salons », *Eighteenth Century Studies*, 22, n°3, printemps 1989, p. 329-350. Margaret C. Jacob cite les travaux plus anciens de René Le Forestier, Françoise Jupeau Réquillard, Jean-Pierre Bacot, ou Gisèle et Yves Hivert-Messeca (par exemple : *Comment la franc-maçonnerie vint aux femmes : deux siècles de franc-maçonnerie d'adoption, féminine et mixte en France, 1740-1940*, Paris, Dervy, 1997, 390 p.).

193 ADS 1Mi3 R79, chansons, rituel d'entrée des femmes, (s. d., XVIIIe s.).

194 Renée Bons y note la présence de la loge « Maître de l'Union des Sentiments », Renée Bons, « Les gentilshommes du Haut-Maine au XVIIIe s. (leurs origines et leurs engagements face aux idées nouvelles) », *RHAM*, 1993, t. CXLIV, p. 161-176.



Mme de Marans insère dans le *Mémorial* (p. 96-68) un extrait du *Sceau rompu, ou la loge ouverte aux profanes, par un franc-maçon*, (Cosmopolis, 1745). Elle signe une des premières pages de son journal en utilisant l'alphabet maçon.

(Crédits photos : M. Chollet, 2010 et 2012)

Les premiers pas de la franc-maçonnerie en France, diffusée à partir de l'Angleterre, ont lieu à Paris (1725) et dans les villes portuaires, comme Dunkerque (1721), Valenciennes ou Bordeaux. La diffusion se fait dans les années 1730 à partir de ces loges urbaines et des loges militaires, mais aussi en fonction d'initiatives personnelles. Ainsi, au milieu des années 1730, le duc de Richmond établit-il une loge chez sa grand-mère Louise de Kéroualle, au château d'Aubigny-sur-Nère (Sologne)<sup>195</sup>. Alors que pour Jacques Fénéant, le Val de Loire n'est pas concerné avant 1744-1750<sup>196</sup>, la première loge mancelle s'établit vers 1741<sup>197</sup>, à Blois en 1747<sup>198</sup>. La famille d'Henriette a résidé à La Rochelle, mais son père n'a pu être initié dans une loge locale, car la première est établie en 1752<sup>199</sup> ; ce peut donc être par les châtelains Vendômois résidant à Paris une partie de l'année que les rituels ont été importés.

La diffusion de la franc-maçonnerie dans la noblesse française mène à la

195 Pierre Chevallier, *Les ducs sous l'acacia, ou les premiers pas de la Franc-Maçonnerie française, 1725-1743*, Paris, Vrin, 1964, p. 13.

196 Jacques Fénéant, « Les sociétés secrètes en Vendômois », *BSAV*, 1990, p. 48-55.

197 À la fin du siècle, trois loges rassemblent environ 80 personnes, A. Bouton, *Les Francs-maçons manceaux et la Révolution française*, op. cit.

198 Il en existe deux en 1780, qui accueillent les élites des trois ordres de la société. Christiane Deluz (dir.), *Blois, un diocèse, une histoire. Histoire des chrétiens du Loir-et-Cher*, Blois, Association du Tricentenaire du Diocèse de Blois, 1996, 256 p.

199 D. Roche, *Le siècle des Lumières en province*, op. cit., p. 258.



constitution d'une « maçonnerie de société »<sup>200</sup>, forme de sociabilité des élites, où les loisirs et divertissements, ainsi que l'aspect mystérieux et élitiste de la maçonnerie, prennent le pas sur ses aspects idéologiques. Les écrits du for privé permettent de savoir comment le réseau maçonnique s'articule avec les autres réseaux personnels<sup>201</sup> : on observe dans le cas de la famille de Mme de Marans un double processus, renforçant d'une part l'intégration de membres d'un même réseau et d'autre part l'exclusion des non initiés. Ce phénomène va à l'encontre des préceptes originels d'égalité : « Toutes sortes de personnes y sont reçus, cela en a éloignés bien du monde », écrit Mme des Rouaudières des loges dominicaines (29 juin 1788), montrant ainsi la diffusion de cette mode maçonnique dans la société coloniale. C'est ce caractère élitiste qui semble attirer Henriette, qui ne s'intéresse qu'à l'alphabet maçon dans le *Mémorial* ; l'explication qu'elle en donne est tirée mot pour mot du *Sceau rompu*<sup>202</sup>. Ce petit ouvrage de vulgarisation fait partie des 70 titres parus avant 1750 et qui promettent aux curieux la divulgation des secrets maçonniques<sup>203</sup>. Il met en évidence l'intérêt des élites pour le secret et c'est peut-être le seul que lui trouve Henriette. Sa curiosité envers la maçonnerie correspond à une mode du temps, puisque les années 1740 sont celles de l'accès des femmes à l'initiation, et d'un développement de la littérature maçonnique traitant de la question de la pertinence de la divulgation des secrets aux femmes<sup>204</sup>.

C'est dans ce contexte léger de maçonnerie de société, dans cette nébuleuse de sociétés « para-maçonniques plus ou moins badines »<sup>205</sup> (et hors de toutes prétentions mystiques ou occultistes) que l'on peut situer l'appartenance maçonnique de la famille de Mme de Marans, du moins jusqu'aux années 1780. Ce n'est en effet qu'à partir de ce moment qu'émergent, d'une part, une « maçonnerie des dames »<sup>206</sup>, issue à la fois de cette maçonnerie de société et des loges plus impliquées et, d'autre part, une maçonnerie politique. Au début de la maçonnerie, les femmes sont mises au rang des profanes, mais leur présence dans les salons pousse les loges françaises à les initier. Les premières loges féminines sont établies vers 1737 à Paris, celles d'adoption se

---

200 Pierre-Yves Beaurepaire, « Loisirs et sociabilités maçonniques au XVIIIe s. », Robert Beck, Anna Madœuf, *Divertissements et loisirs dans les sociétés urbaines à l'époque moderne et contemporaine*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2005, p. 37-44.

201 Kenneth Loïselle, « 'Nouveaux mais vrais amis' : la franc-maçonnerie et les rites de l'amitié au dix-huitième siècle », *Dix-huitième siècle*, 1/2007, n° 39, p. 303-318.

202 *Le sceau rompu, ou la loge ouverte aux profanes, par un franc-maçon*, Cosmopolis, 1745, Ch. VII.

203 Art. « Livres », Éric Saunier (dir.), *Encyclopédie de la Franc-maçonnerie*, Paris, Seuil, 2008 (rééd.), 980 p.

204 Adeline Gargam, *Les femmes savantes et cultivées dans la littérature française des Lumières*, op. cit., p. 384. Voir *La Franc-maçonne ou révélation des mystères des francs-maçons par Mme \*\*\**, Bruxelles, 1744 ; et *Le secret des Francs-maçons entièrement découverts à une jeune dame de 17 ans par un faux frère de 81 ans*, Maastricht, 1748.

205 J. Burke, M. Jacob, *Les premières franc-maçonnnes au siècle des Lumières*, op. cit.

206 É. Saunier (dir.), *Encyclopédie de la Franc-maçonnerie*, op. cit.

développent en province dès les années 1740, où les femmes de la haute bourgeoisie ou de la petite noblesse de robe sont majoritaires. La comtesse de Grandville à Lunéville, Mme de Pompadour puis la princesse de Lamballe à la cour, font partie des femmes initiées<sup>207</sup> ; depuis 1777, Mme de Galard appartient à la Loge Saint-Jean-de-la-Candeur de Versailles<sup>208</sup>. À Perpignan, en 1788, appartenir à une loge est le meilleur moyen de créer des liens avec « les messieurs, les dames et les demoiselles les plus aimables de l'endroit »<sup>209</sup>.

Hormis le goût pour le mystère et les rituels qui peut attirer ces femmes, on peut aussi voir la franc-maçonnerie comme un moyen pour elles d'acquérir de nouveaux savoirs et de se mettre en valeur. La connaissance d'un alphabet secret participe à cette mise en valeur d'Henriette. Les valeurs de la maçonnerie imprègnent les chansons du recueil de La Barre ; qu'il lui ait appartenu ou qu'il ait appartenu à sa nièce, leurs thèmes sont suffisamment proches de ses propres centres d'intérêt pour être évoqués ici. « Sentiment concorde sagesse / Tendre amitié parfait plaisir / Voilà les fleurs qu'on voit sans cesse / Parmi les maçons sépanouïr », dit la chanson sur l'air du *Vaudeville d'Épicure*. Sentiment, concorde et plaisir correspondent aux valeurs prônées dans les sociétés du siècle, alors que l'amitié, vantée aussi dans une autre chanson, est une valeur phare dans la pensée de Mme de Marans, tout comme la sagesse, moyen de parvenir à la perfection. À ces vertus se joint la liberté, garante d'indépendance (« Que jamais notre pinceau / marque la moindre flatterie »), elle reste un idéal pour la diariste : « Si je retrouve ma liberté je ne la mettrai plus en gage cela est très sûr »<sup>210</sup>, se jure-t-elle ainsi. Ce désir d'indépendance, Mme de Marans le réalise dans ses journaux, véritables espaces de liberté pour elle, faute de pouvoir vivre en totale autonomie, voire même en autarcie. Ce thème de la liberté a pu toucher les femmes de l'élite conscientes de leur assujettissement constant aux hommes, aspirant à plus que ce que leur réserve leur vie. Sur l'air *Tandis que tout sommeille*, voici deux autres valeurs maçonniques : « Légalité – l'humanité / Voilà nos loix suprêmes ». Sensible à la cause des femmes, Mme de Marans plaide dans ses journaux pour que l'égalité des sexes soit reconnue. Dans les loges, les femmes revendiquent en effet une reconnaissance de l'égalité et de la possible amitié entre hommes et femmes. L'appartenance à la maçonnerie leur a permis

---

207 Pierre Chevallier, *Les ducs sous l'acacia*, op. cit.

208 Henri Lemoine, « Le livre de raison de Mme de Galard, châtelaine de Grignon », *Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, janv-mars 1931, p. 40-46.

209 *Mémoires privés du baron de Fages-Vaumale*, vol. 1, p. 11, cités par M. Agulhon, *Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence*, op. cit., p. 185.

210 *Mémorial*, p. 366. « Quand je pourrai goûter cette douce paix cette entière liberté, dont jespère de jouïr un jour », ou « que devient mon libre arbitre ? » s'interroge-t-elle plus tard dans les *Réflexions*, 1754, p. 143 et les *Confidences*, p. 51.

un accès aux idées des Lumières, dont elles demandent l'application à leur avantage. Dans les années 1770, les femmes ont un rôle plus important dans les loges : droit de vote, de devenir maîtresses... L'esprit féministe s'y fait de plus en plus contestataire et radical, avec des revendications politiques fortes dans la décennie suivante, peut-être même avant 1778. Les femmes veulent participer aux débats intellectuels et être reconnues par les hommes comme leurs pairs<sup>211</sup>. Même si Mme de Marans n'a pas appartenu à une loge féminine, et même si la maçonnerie reste un loisir de société, ses idéaux sont identiques à ceux véhiculés par les maçonnes des décennies postérieures. L'exemple de Mme de Marans, comme celui des femmes initiées, montre que maçonnerie de société et maçonnerie engagée dans la cause des femmes ne sont pas forcément deux appartenances totalement antagonistes. Malgré le paternalisme certain existant envers les femmes dans la maçonnerie, il ne faut pas les voir comme des victimes qui subissent l'infériorité, la dépendance ou la condescendance qui leur sont imposées. Sensibilisées à des causes politiques et sociales, les femmes plus ou moins proches de la maçonnerie ont bénéficié de cette proximité pour acquérir des savoirs et des outils nécessaires à l'expression de leurs idées, à l'oral comme à l'écrit. La loge est pour Margaret Jacob un espace d'émancipation, qui met à disposition de l'initiée un véritable réseau de sociabilité, elle est aussi lieu de réflexions novatrices, aux référents de pensée tout à fait originaux et progressistes. Dans les loges féminines, les femmes font l'apprentissage politique de la démocratie, de la prise de parole et de l'expression des idées, en toute égalité et fraternité. Pour les maçons, il faut amener les Lumières à tous, mêmes aux femmes ; et pour cela, l'éducation des filles est considérée comme essentielle.

Si Mme de Marans n'a pas à proprement parler revendiqué une appartenance maçonne, ses centres d'intérêt sont suffisamment proches de ceux de la maçonnerie, notamment de société (goût du secret, élitisme, vertus sociales), pour émettre l'hypothèse qu'elle y a puisé l'inspiration de certaines de ses réflexions personnelles. Plus tard, les allusions de sa nièce à la maçonnerie laissent penser qu'il y a en tout cas une diffusion de ces idées dans l'entourage de Mme de Marans.

Si tu exceptes quelques individus instruits qu'on rencontre de loin en loin dans certaines classes, partout tu ne verras que gens à qui une conversation intéressante et qui suppose quelques unes des connaissances de l'esprit est chose absolument étrangère. C'est presque un privilège que de trouver une petite bibliothèque,

---

211 Point de vue détaillé dans J. Burke, M. Jacob, *Les premières franc-maçonnnes au siècle des Lumières*, *op. cit.*

se plaint Legrand d'Aussy lors de son voyage en Auvergne de 1787-1788<sup>212</sup>. On a vu que Mme de Marans se plaint en effet du peu de qualité de la conversation chez ses proches. Or, son exemple montre bien qu'il ne faut pas généraliser ce tableau noir de la province. Entre éducation permanente et culture sauvage<sup>213</sup>, le salon est le point de convergence des multiples stratégies d'accès au savoir existant : s'insérer dans un réseau de correspondance, profiter des connaissances et des compétences des amis, saisir les enseignements des activités ludiques, participer aux nouvelles formes de sociabilité... L'éducation reçue s'enrichit au fil du temps. Si la vie sociale et culturelle classique en campagne n'est pas à la hauteur des attentes des femmes curieuses des idées nouvelles des Lumières, d'autres vecteurs existent, que Mme de Marans mobilise. Ainsi, « il est fâcheux d'avoir plus d'usage des livres, que du monde », écrit-elle à Angran le 6 février 1754. Mme de Marans forme en effet son esprit par un autre moyen tout à fait classique, la lecture. Pratiquée en société ou en son for privé, la lecture a en tout cas à voir avec la sociabilité des élites. L'auteur de la *Bibliothèque des Dames* considère la lecture et la conversation comme les deux meilleurs outils possibles pour lutter contre le manque de confiance des femmes envers leurs capacités intellectuelles. Les lectures des dames permettent de plus d'enrichir leur conversation, il s'agit donc bien de deux activités complémentaires.

### **C- Les livres et la lecture : un réseau de bibliothèques rurales**

Après 1774, les leçons sont terminées pour Pascalitte, qui a désormais 16 ans. M. des Rouaudières ne lui parle plus que d'entretenir les talents développés à Paris, et surtout, il multiplie les conseils de lecture, sûr que l'exemple de sa tante ne peut qu'encourager la jeune fille à suivre ses pas. En effet, rappelle Laclos, pour les femmes « la lecture est réellement une seconde éducation qui supplée à l'insuffisance de la première »<sup>214</sup>.

En tant que châtelaine, Mme de Marans fait de plus partie de ceux que l'on

---

212 Cité par D. Mornet, *Les origines intellectuelles de la Révolution française*, op. cit., p. 290.

213 La première expression est empruntée à Linda Timmermans (*L'accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, Paris, Honoré Champion, 2005, 967 p.), la seconde à Roger Duchesne (Roger Duchêne, *Ninon de Lenclos ou la manière jolie de faire l'amour*, Paris, Fayard, 2000, p. 160, cité par Linda Timmermans).

214 *Programme de lecture pour la jeunesse*, op. cit., 1795-1802. Dans un même ordre d'idées, « Mme de Merteuil m'a dit aussi qu'elle me prêterait des Livres qui parlaient de tout cela [l'amour], et qui m'apprendraient bien à me conduire, et aussi à mieux écrire que je ne fais », explique Cécile de Volanges à son amie (*Les liaisons dangereuses*, 1782).

appelle intermédiaires culturels<sup>215</sup> : des personnages tels Jamerey-Duval, Louis Simon ou Ménétra, les domestiques, aubergistes, maîtres de poste et instituteurs, les curés, officiers et châtelains, sont ceux par qui le livre circule en campagne. Il est malheureusement difficile d'appréhender cette position d'intermédiaire culturel dans le cas de Mme de Marans, qui ne parle que de réception de l'information, du savoir, et non de sa diffusion. On a vu que Mme de Marans évolue dans un environnement relativement favorable à son épanouissement culturel : aisance financière suffisante, liberté de prendre la plume, éducation soignée et réseau de sociabilité quasiment stratégique (avec membres parisiens, plus ou moins proches de la cour, négociants des grandes villes commerçantes...) sont des critères importants pour l'accès des femmes à la culture<sup>216</sup>. L'appréciation de l'accès au livre de Mme de Marans répond pour sa part à trois conditions : le premier est personnel, il s'agit de son goût pour la lecture. Ensuite, les voies de cet accès au livre, si elles sont variées, pourraient remettre en question le présupposé de la médiocrité de l'accès des châtelaines à la culture. En effet, dans un contexte plus général, celui des femmes lisant et des pratiques de lectures féminines, le cas de Mme de Marans n'est pas isolé : les femmes au château peuvent lire, et lire de tout.

### **1) « Le plaisir mattend dans mon cabinet »**<sup>217</sup>

Comme Jean-Jacques Rousseau<sup>218</sup> et dès l'enfance, Mme de Marans a la passion des livres. Entre 12 et 16 ans, la lecture « assidue » lui forme l'esprit (*Mémorial*, p. 204). Adulte, après avoir vu une belle bibliothèque, « jy pense le jour, et jy rêve la nuit »<sup>219</sup>, écrit-elle, attitude condamnable, car cette passion dominante bouleverse les habitudes et fait oublier les rites et rythmes quotidiens. Le lien avec le livre devient tellement fort, que la lectrice échappe aux recommandations édictées par la religion ou

---

215 *Les intermédiaires culturels*, Actes du colloque du Centre méridional d'Histoire Sociale, des Mentalités et des Cultures, 1978, Aix-en-Provence, PUProvence et Paris, Champion, 1981, 682 p.

216 Dans sa thèse, Jean Quéniart dresse un bel état des lieux des interrogations qu'amène toute réflexion sur les rapports entre livre et culture, nous renvoyons donc à Jean Quéniart, *Culture et sociétés urbaines dans la France de l'Ouest au XVIIIe siècle*, Lille, Service de Reproduction des Thèses, 1977, 2 vol., p. 548-552.

217 *Confidences*, p. 262.

218 « Bons et mauvais, tout passait ; je ne choisisais point : je lisais tout avec une égale avidité. Je lisais à l'établi, je lisais en allant faire mes messages, je lisais à la garde-robe, et m'y oubliais des heures entières ; la tête me tournait de la lecture, je ne faisais plus que lire », Jean-Jacques Rousseau, *Les Confessions*, Livre I.

219 *Réflexions*, 1754, p. 82.

la société, et s'abandonne à son moi<sup>220</sup>. Cette *Lesewut*, *Lesefieber* ou *Lesesucht*<sup>221</sup>, montre que Mme de Marans ne considère pas la lecture uniquement comme divertissement. Elle charge le livre d'une valeur supérieure, l'objet est le support d'un contenu désirable et convoité, au point de rêver de bibliothèques, au point aussi que le livre s'humanise et devienne un véritable ami<sup>222</sup>. « Ma ressource et ma véritable joie », « consolation véritable et solide »<sup>223</sup>, plus qu'un objet culturel, le livre occupe une place essentielle dans la vie affective de Mme de Marans. Cela s'explique par la posture de la diariste, qui se forge une image d'ermite éloignée des frivolités mondaines, repliée sur son monde intérieur et la lecture.

La passion des livres s'accompagne d'une appropriation matérielle : sur la page de titre des trois volumes de *Mémoires* de la Grande Mademoiselle qu'elle possède, et qui sont encore dans la bibliothèque de La Barre, Henriette a tracé « Melle Edme » à la plume. Le système de l'*ex-libris* ne se retrouve que chez les lectrices les plus fortunées, telles la marquise de Montesson<sup>224</sup>. Mais si l'on feuilletait d'autres exemplaires d'ouvrages ayant appartenu à Henriette, nul doute que l'on y rencontrerait son nom aussi. Attachée à ses livres, le besoin de les personnaliser montre qu'elle les prête, sans oublier de les réclamer. Ainsi, elle ne laisse passer qu'une lettre pour réclamer une seconde fois à sa nièce des volumes du périodique l'*Espion Turc* qu'elle lui a prêtés : feignant d'abord l'ignorance, voire l'indifférence, la seconde lettre montre son acuité dès qu'il s'agit de livres<sup>225</sup>. L'intérêt pour les livres va au-delà de la lecture de leur contenu, leur possession devient un enjeu crucial.

Les pratiques de lecture<sup>226</sup> de Mme de Marans varient en fonction des livres comme de ses besoins. Un recueil de récits de voyages comportant douze volumes lui paraît par exemple une lecture bien volumineuse (« excusez du peu », écrit-elle à Angran le 18 décembre 1754). L'acquisition d'un savoir n'est pas l'objectif de ce type de lecture, qui relève davantage du divertissement. Mme de Marans demande ainsi le roman *Cleveland* à sa nièce pour « m'en amuser dans certains moments »<sup>227</sup>. Mme de

---

220 Daniel Fabre, « Lire au féminin », *Clio*, [en ligne] n°11, 2000, mis en ligne le 9 novembre 2007.

221 Sur ce concept de « rage de lire » développé en Allemagne, voir Robert Darnton, *Gens de lettres, gens du livre*, Paris, Odile Jacob, 1992 (trad.), 379 p. ; Roger Chartier, « Livres, lecteurs, lectures », V. Ferrone, D. Roche (dir.), *Le monde des Lumières*, op. cit., p. 285-293.

222 *Réflexions*, 1754, p. 138 et *Confidences*, p. 293.

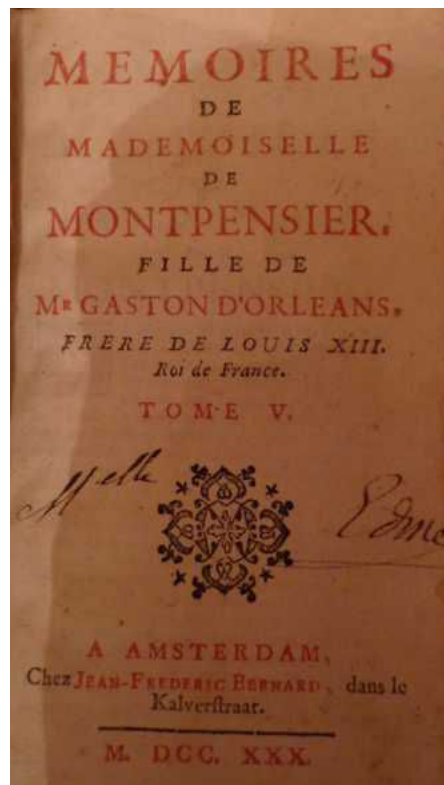
223 *Confidences*, p. 13 et 293.

224 Paul de Farcy, « Les ex-libris manœuvres antérieurs au XIXe s. », *Revue Historique de Mayenne*, 1907, 2e série, t. XXIII, p. 52.

225 « N'avez-vous pas 5 ou 6 volumes que je vous montrai ? Je ne sais si ce n'est pas l'*Espion Turc* », le 12 septembre 1778, devient le 17 : « L'espion Turc est dans une des planches d'en haut de votre bibliothèque, il y en a cinq ou six volumes ».

226 Roger Chartier (dir.), *Pratiques de la lecture*, Paris, Payot, 2003 (rééd.), 323 p.

227 Lettre du 12 septembre 1778. Antoine Prévost d'Exiles, *Le Philosophe anglais ou Histoire de*



L'appropriation du livre passe par des moyens très concrets. Faute d'*ex-libris*, la future Mme de Marans inscrit son nom sur ses livres, conservés aujourd'hui au château de La Barre.

(Crédits photo : M. Chollet, 2012)

Marans est bien une lectrice habituée, qui pratique une lecture extensive, relâchée, caractéristique des élites habituées au livre<sup>228</sup>. Le livre n'est plus uniquement un instrument d'étude mais aussi un outil d'information et de distraction, « autrefois idéalisée et érudite, la culture est ainsi devenue réaliste et critique »<sup>229</sup>. Mais cette lecture peut tout de même être compulsive : « Je me suis jetée à bride abattue dans les *Entretiens physiques* du père Regnaut<sup>230</sup> », sans pour autant être intégrale : « J'y trouverai bien des choses qui pourront m'arrêter, mais je sauterai par-dessus », explique-t-elle à Angran le 11 juillet 1753. Le livre de Régnauld devient un sujet de conversation supplémentaire entre les deux amis dans les lettres suivantes, la jeune fille l'aurait donc choisi pour entretenir l'échange avec Angran, et parce qu'il se trouve dans la bibliothèque des Rouaudières. La curiosité de Mme de Marans pour les sciences, notamment la physique, serait alors secondaire dans ses choix de lecture, d'où le peu de

---

*M. Cleveland, fils naturel de Cromwell, 1731-1739.*

228 Sur la théorie de cette « révolution de la lecture » de Rolf Engelsing, voir par exemple Roger Chartier, *Lecture et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1987, 369 p.

229 J. Quéniart, *Culture et sociétés urbaines dans la France de l'Ouest, op. cit.*, p. 713.

230 Noël Régnauld, *Les entretiens physiques d'Ariste et d'Eudoxe, ou physique nouvelle en dialogues*, 1732.

place que cette discipline occupe dans ses journaux.

De même, la qualité de l'écriture et la correspondance entre la forme de l'ouvrage et les goûts de la lectrice conditionnent ses pratiques de lectures. Si Mme de Marans est triste de quitter sa lecture du *Grand Cyrus*, elle nuance ce sacrifice : « J'ai passé courageusement, tout plein de monologues, et de conversations, qui très assurément m'auraient fort ennuyée » (16 décembre 1753)<sup>231</sup>. C'est que la lecture peut n'être qu'un passe-temps indifférent, mis au même rang par exemple que les travaux d'aiguille : « L'ouvrage, et la lecture me fatiguent, et [...] cependant il faut en user, ou périr d'ennui », se plaint-elle à Angran le 22 mai 1754. L'explication suit : Henriette ne voit personne, d'où la nécessité d'avoir recours à des occupations, quelles qu'elles soient. Bien plus que l'oisiveté, qui désigne celui ou celle qui n'a pas d'occupation ou de profession, c'est l'inactivité (ne rien faire) qui est ciblée par les moralistes classiques. L'esprit alors laissé à la dérive peut s'aventurer vers des terrains glissants, condamnés pour leur inutilité, telle la métaphysique, ou jugés inaccessibles aux non initiés, telles la religion ou la politique. La femme, qui par nature est menée par son imagination, disent les théoriciens, doit donc, à plus forte raison, ne jamais rester inactive. La lecture féminine est alors un pis-aller, une activité tolérée à condition qu'elle recouvre des thématiques convenables, telles la piété, l'histoire ou l'économie domestique.

Mme de Marans a bien intégré ce discours qui condamne les temps morts, qu'elle regroupe classiquement sous le terme d'ennui<sup>232</sup>, mais, étant donnés ses choix de lectures, son adhésion aux normes s'arrête ici. La lecture anime un quotidien morne, qui explique les lectures et relectures des mêmes ouvrages : « J'aime mieux l'entendre, que certaines conversations », dit par exemple Mme de Marans de l'*Histoire du Languedoc*, déjà lue<sup>233</sup>. Les temps de la lecture varient d'un lecteur à l'autre, mais c'est la journée qui est la plus propice. Les séances occupent jusqu'à une demie journée, lire deux heures semble en tout cas banal à Mme de Marans, qui se plaint lorsqu'elle ne peut

---

231 Même réaction à la lecture d'un livre d'astrologie peu apprécié : « Je n'eus pas le courage de lire tout », *Mémorial*, p. 344.

232 Si le terme ennui est d'abord un synonyme de souci ou déplaisir dans la 4<sup>e</sup> édition du *Dictionnaire de l'Académie*, dans la 8<sup>e</sup> édition cette acception est devenue secondaire. L'ennui est en effet vécu aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles comme un manque, un désœuvrement. Voir Pascale Goestchel, Christophe Granger, Nathalie Richard (dir.), *L'ennui : histoire d'un état d'âme (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, PUPS, 2012, 317 p., et plus particulièrement Liah Greenfeld, « *E pluribus unum*. L'émergence d'un mal-être moderne et des mots pour le dire », p. 31-42. La définition de l'ennui que donne Mme de Marans évolue aussi, puisque, dès 1753, elle décrit cet état comme « une oisiveté du cœur, une lassitude desprit, une langueur de l'âme, en un mot, une malaise générale de l'intérieur qui se communique aux sens, et leur insinüe un dégoût universel, qui fait que sans rien désirer, tout leur devient également insupportable », *Réflexions*, 1753, p. 27-28.

233 Dom Claude Devic, Dom Joseph Vaissète, *Histoire générale du Languedoc*, 1730-1745. Mme de Marans fait déjà une allusion à cet ouvrage dans le *Mémorial* (p. 243), c'est un des ouvrages consultés pour construire son abrégé d'histoire (voir chapitre 4).



continuer plus longtemps<sup>234</sup>. C'est bien une occupation quotidienne, qui a sa place parmi les différentes activités de la journée. Mme de Marans transforme alors l'acte de lire en tâche machinale, quasiment imposée :

Je suis embarquée dans Rapin Toiras<sup>235</sup> malgré que j'en aye, on me l'avait déjà proposé plusieurs fois, j'avois toujours refusé à cause de l'immensité de cette lecture, et que d'ailleurs j'aye lu le père d'Orléans<sup>236</sup>, point du tout, une personne me l'aporta l'autre jour, sans m'en avoir demandé mon avis, en sorte que je lirais Rapin Toiras.<sup>237</sup>

Cette représentation de la lecture comme un travail de commande permet à Mme de Marans de se mettre encore une fois en valeur auprès de son correspondant : ses talents de lectrice sont reconnus par son entourage, qui les mobilise pour avoir des précis ou des résumés de livres dont la lecture occupe un temps trop important. Mme de Marans a déjà réalisé des extraits d'histoire de France pour son *Mémorial*, activité qu'elle poursuit plus tard, dans les *Confidences*<sup>238</sup>. Elle précise bien « l'immensité de cette lecture », mais trouve finalement le temps pour s'y « embarquer », ce que devait savoir celui qui lui a mis le livre de Rapin Thoiras entre les mains. Deux semaines après cette lettre, « Rapin Thoiras me fait une grande occupation », écrit-elle toujours. Lecture et écriture sont bien les passe-temps principaux de Mme de Marans, deux activités qui pour elle se nourrissent l'une et l'autre.

La lecture de Mme de Marans hérite des formes traditionnelles de la lecture à haute voix, qui est la règle générale dans tous les milieux jusqu'au XVIIIe siècle. Elle « entend » ainsi l'*Histoire du Languedoc*, lorsque son époux ou le curé lui font la lecture, comme Mme du Deffand qui se fait lire six à sept heures par jour<sup>239</sup>. Lire en son domestique fait partie des habitudes, notamment pour les lectures pieuses. Dans son château, « nous faisons tout haut une lecture d'une heure »<sup>240</sup> avec son mari et un voisin, écrit Mme de Genlis, à propos de la lecture des *Provinciales*. Chez les élites, la lecture est un loisir de sociabilité, lors de séances de lecture en groupe, mais Mme de Marans n'évoque pas de lecture en société des ouvrages à la mode, soit qu'il s'agisse d'un passe-temps qui n'intéresse pas ses voisins, soit qu'elle ne la pratique qu'en petit

---

234 Après la lecture d'un récit de voyage, genre qu'elle apprécie peu : « Quand j'ai lu pendant deux heures il me semble que j'ai la tête comme une lanterne », lettre à Angran, 18 décembre 1754.

235 Paul de Rapin de Thoyras, *Histoire d'Angleterre*, La Haye, 8 vol., 1724.

236 Pierre-Joseph d'Orléans, *Histoire des révolutions d'Angleterre*, 1689.

237 Lettre à Angran, 10 juillet 1754.

238 « Je veux à présent me mettre dans la tête un précis de l'histoire de France », p. 223.

239 Lettre à Horace Walpole du 28 octobre 1759, *Lettres de Mme du Deffand, 1742-1780*, Paris, Mercure de France, 2002, 981 p.

240 *Mémoires de Mme de Genlis*, Paris, Mercure de France, 2004, Ch. 3.

comité choisi. Mme de Marans lit donc avec son ami Angran, on a vu le rôle que ce dernier paraît jouer dans son éducation. Cette pratique de lecture commune assure une diffusion des nouveautés auprès de châtelains pour qui l'achat de livres n'est pas prioritaire. Elle est aussi un moyen pour les femmes de se forger une culture qu'elles n'auraient pu acquérir autrement. L'Anglaise Clara Reeve doit ainsi lire à son père, après dîner, les retranscriptions des débats du Parlement dans les journaux, ou des extraits de l'*Histoire d'Angleterre* du même Rapin Thoiras<sup>241</sup>. Dans beaucoup d'écrits privés féminins, mais pas chez Mme de Marans, la passion de la lecture est de plus expliquée par le souvenir de la mère lisant à haute voix<sup>242</sup> : soit Mme Edme ne lisait pas à ses enfants, soit la passion de la lecture de Mme de Marans a une autre origine.

Mme de Marans perçoit en effet les limites de cette pratique, qui se plaint du peu de talents du « cousin philosophe », Léon Claude de Saint-Martin, pour cet exercice. Son cri du cœur (« J'ai voulu le faire lire ah quelle horreur ! », 5 juin 1778) met bien en évidence l'importance que revêt pour elle le temps et la qualité de la lecture : pour les grands lecteurs, la lecture en société est insuffisante. C'est ce qui explique, selon Mme Roland, le passage à l'écrit : alors que sa mère lit à haute voix, ces lectures « ne [lui] laissaient pas digérer les choses assez parfaitement à mon gré, elles [lui] inspirèrent l'idée de faire des extraits ». La lecture orale, en groupe, impose de plus le choix édicté par le maître ou la maîtresse de maison. La diariste Margareta van Schinne (1762-1840), est ainsi contrainte de lire des romans, qu'elle n'aime pas, lors des cercles du mercredi<sup>243</sup>.

« Je continuai mes lectures dans ma chambre », écrit donc Mme de Genlis : lecture extensive et lecture intensive sont deux pratiques qui coexistent, et dont le choix dépend des goûts du lecteur, de ses objectifs, comme de la nature du livre lu. Les lettres de lecteurs de *La Nouvelle Héloïse* témoignent ainsi du bouleversement intérieur provoqué par la lecture intime du roman<sup>244</sup>. Selon Robert Darnton, l'intensité de lecture ne diminue pas au XVIIIe siècle, au contraire, car on lit de plus en plus, sur de plus en plus de sujets différents, sans forcément moins d'intérêt. Pour Mme de Marans, la lecture de l'*Esprit des Lois* (1748) est ainsi plus que de loisir. Sur treize pages des *Réflexions*, elle cite et commente les différents extraits de l'ouvrage avec lesquels elle

---

241 Gary Kelly (dir.), *Bluestocking feminism : writings of the Bluestocking Circle, 1738-1785*, 6 vol, London, Pickering & Chatto, 1999, vol. 6.

242 D. Fabre, « Lire au féminin », art. cit.

243 Rudolf Dekker et Anje Dik (prés.), *Journal de Magdalena Van Schinne : 1786-1805*, Paris, Côté-femmes, 1994, 187 p.

244 Voir par exemple Robert Darnton, « La lecture rousseauiste et un lecteur « ordinaire » au XVIIIe siècle », dans R. Chartier (dir.), *Pratiques de la lecture, op. cit.*, p. 167-207. Sur les représentations de la lecture, Nathalie Ferrand, *Livre et lecture dans les romans français du XVIIIe siècle*, Paris, PUF, 2002, 382 p.

est en désaccord, sur le même modèle :

L2<sup>d</sup> ch.4<sup>e</sup> « les tribunaux du grand État en Europe, frappent sans cesse depuis plusieurs siècles sur la juridiction Ecclésiastique. Nous ne voulons pas censurer des magistrats si sages mais nous laissons à décider jusqu'à quel point la constitution (du État) en peut être changée ? » *Il faut lire tout ce chapitre ce qui précède, et ce qui suit* ; on sent, on touche au doigt et à l'œil, de qui, et de quoy, l'auteur veut parler, il blâme nos magistrats de vouloir empêcher le despotisme du clergé.<sup>245</sup>

La remarque de Mme de Marans confirme son habitude de ne pas forcément lire l'intégralité d'un ouvrage, pour se concentrer sur ce qui l'intéresse. Ici, elle souligne le caractère intensif de sa lecture, qui se fait intégrale. Une remarque anodine : « Au Chap.Ve il explique cela dans une petite note », montre bien que les élites, hommes comme femmes, alternent lecture extensive et intensive, adaptant leurs pratiques à l'objectif de la lecture et à l'effet produit en eux par le livre. De début juin 1754 (le 5 : « Je me suis jettée dans cet *esprit des loix* ») à mi juillet (le 17 : « J'ai fini l'*esprit des loix* »), la lecture de Montesquieu occupe Mme de Marans près d'un mois et demi. Peut-être au début ne lit-elle ce livre que pour s'occuper et enrichir son dialogue avec Angran, car le livre fait le sujet d'une partie de sa lettre du 5 juin 1754 et de ses *Réflexions*, mais elle se prend finalement au jeu<sup>246</sup>, et ses remarques s'étendent sur quelques extraits des douze premiers livres de l'ouvrage, qui en comporte 31.

Le passage lecture intensive-extensive peut aussi s'effectuer dans le sens inverse, car selon Mme de Marans, un livre doit être solide, instructif, ou curieux<sup>247</sup>. La *Bérénice* de Racine est d'abord une lecture plaisir (« C'est mon poète favori »), qui devient le support d'une analyse structurée et basée, comme la critique de l'*Esprit des Lois*, sur des références à l'ouvrage et des citations mises en évidence. « Faisons un peu le précis de quelques scènes de cette tragédie, pour prouver tout ce que je viens de dire », note la diariste après l'introduction de son commentaire :

#### Scène 2de du 2d Acte

l'Empereur questionne son confident pour sçavoir ce qu'on dit de luy et de la princesse ? Paulin répond « aimez, cessez d'être amoureux / la cour sera toujours du parti de vos vœux » dans les premiers transports d'une passion naissante, ce discours eut paru bien doux à l'amoureux Titus, mais il n'avait plus envie de conclure cet hymen, [...] on [Titus] le fait jaser [Paulin] p[ou]r achever de se fortifier dans une résolution qu'on a déjà prise, qui est de renvoyer Berenice dès le

---

245 *Réflexions*, 1754, p. 49, je souligne.

246 « Je m'en fais une occupation que ne me laisse pas de me plaire, [...] je me fais un plaisir de le suivre », s'enthousiasme-t-elle dans la même lettre.

247 C'est tout ce qui manque à un livre qu'elle critique dans le *Mémorial* (p. 344).

lendemain ; et quoy qu'on la comble d'honneurs, on sent bien que ce n'est pas ce que l'on désire « je ne sçai que trop bien / que son cœur na jamais demandé que le mien » et quel prix en effet exige un tendre amour ? Tous les biens de l'univers ne sont rien au près, et ne peuvent dédomager de la perte de ce que l'on aime. Titus le comprend à merveille, mais il n'en va pas moins à son but.

*Bérénice* et *l'Esprit des lois* ont été lus et relus en fonction de ses besoins, les citations de Mme de Marans sont correctes et travaillées, elle les a vérifiées, elle note les références et revient sur un passage oublié. On est donc bien, comme l'a montré Robert Darnton, face à une lectrice qui alterne intensité et relâchement dans la lecture, qui adapte ses pratiques, correspondant à celles de son siècle, à ses besoins et à ses envies.

Entre lecture extensive et intensive, Mme de Marans se plonge dans les livres à la fois pour passer le temps, pour le plaisir de lire et par nécessité intellectuelle, quasi vitale. En effet, cette diversité répond à celle de ses choix de lecture, à première vue indifférenciés : elle lit ce qui lui tombe sous la main, même par erreur<sup>248</sup>, car « il me faut une pâture quelconque », explique-t-elle à sa nièce qu'elle a chargé de son approvisionnement en livres (12 septembre 1778). Or, le terme choisi, de même que le désir de s'appropriier des livres, jusqu'à leur donner chair, suggèrent que, davantage que d'une passion de lire, c'est véritablement d'une boulimie de lecture qu'est saisie Mme de Marans, dévorant tout ouvrage qu'elle pourrait trouver sur son chemin.

## **2) Un réseau de bibliothèques rurales**

On lit beaucoup dans le Vendômois, dit Gaucher de Passac, et dans toutes les couches de la société<sup>249</sup>. L'accès au livre en milieu rural passe par plusieurs voies. Les écrits de Mme de Marans nous renseignent sur la présence de belles bibliothèques dans son entourage : « Je regarde d'un oeil de convoitise une bibliothèque bien assortie »<sup>250</sup>, avoue-t-elle, négligeant bijoux et ameublement. Elle pense peut-être à la bibliothèque de Jean Villain de La Tabaise, composée de 1344 volumes, ou à celle des Querhoent, qui dans leur château de la Ribochère (à presque 40 km des Rouaudières) ont une

---

248 « J'ai eu par mégarde, les cinq volumes de Racine le fils, je m'en occupe actuellement et ils me font très grand plaisir », lettre à Angran, 27 février 1754.

249 Philibert Jérôme Gaucher de Passac, *Vendôme et le Vendômois*, Vendôme, Morard-Jahyer, 1823, 274 p. Les historiens ont cependant considéré le Maine et le Vendômois, pourtant au nord de la ligne Saint-Malo/Genève, comme des régions peu « livresques », Julien Brancolini, Marie-Thérèse Bouyssi, « La vie provinciale du livre à la fin de l'Ancien Régime » dans François Furet (dir.), *Livre et société dans la France du XVIIIe siècle*, t. II, Paris, Mouton, 1970, p. 3-37.

250 *Réflexions*, 1754, p. 82.

bibliothèque d'au moins 2500 volumes<sup>251</sup>. Aux Rouaudières, la bibliothèque se compose d'au moins 54 titres, répartis en 123 volumes, auxquels on peut ajouter ceux de la bibliothèque de Coulonge, soit 96 volumes (28 titres). La bibliothèque de La Barre, en 1792, compte 204 titres identifiés, en environ 600 volumes. C'est peu, par rapport aux 2905 volumes de la bibliothèque de Marsay, en Poitou, appartenant aux Ferrières<sup>252</sup>, et la bibliothèque des Rouaudières est modeste, comparée à celle de l'élite lettrée vendômoise : le curé de Saint-Agil a une bibliothèque d'au moins 320 volumes, Jean-Laurent Gheerbrant, bailli de Mondoubleau, possède 556 volumes et le château de Courtamblay en renferme environ 900<sup>253</sup>. Certains châteaux ont une petite bibliothèque, ainsi à Saint-Agil on ne compte que 41 titres (au moins) en 82 volumes<sup>254</sup>, mais c'est parce que ces châtelains conservent l'essentiel de leur bibliothèque dans leur(s) résidence(s) urbaine(s), où leur collection peut être admirée de leur réseau de sociabilité professionnelle et clientélaire<sup>255</sup>. Les livres sont donc répartis dans les différentes demeures, à la ville et à la campagne, provoquant une dispersion des collections, c'est ce qui explique par exemple la présence de seulement 69 volumes (plus « plein de vieux bouquins ») dans la maison de Bastard de Fontenay rue de Courthardy au Mans, alors que dans son château de Dobert, à Avoise, se trouvent 290 volumes (130 titres)<sup>256</sup>. Les 757 volumes de la bibliothèque de Mme d'Argouges, inscrite comme Émigrée, sont aussi dispersés entre les châteaux de Vaux (à Gennes-le-Gandelin, 400 volumes), Biars (à Courgains, 181 volumes) et Louvigny (176 volumes)<sup>257</sup>.

Les bibliothèques des châtelains vendômois correspondent à celles des élites de l'Ouest telles que les a présentées Jean Quéniart<sup>258</sup>. Les parts des différentes matières se

251 ADS 4E50/637, inventaire après décès de Jean Villain de La Tabaise, 9 novembre 1792 ; Raoul de Saint-Venant, *Dictionnaire topographique, historique et bibliographique du Vendômois*, Blois, Migault, 1912-1917, 4 vol. Mais selon Jean-Paul Frantz, les Villain auraient possédé une bibliothèque de 13 000 volumes (Jean-Paul Frantz, *Notables et société à Saint-Calais de l'Ancien-Régime à la IIe République (1787-1848)*, Thèse de Doctorat sous la direction de J.-M. Constant, Université du Maine, 2 vol., 1991, p. 121-123).

252 Dont 1008 volumes d'histoire et 1139 de Belles Lettres, mais le marquis est un fin lettré. Hélène Mathurin (prés.), *Mémoires de la marquise de Ferrières, née en 1748*, Les Gorgones, 1998, note 80 p. 77.

253 Inventaire après décès de Jean-Laurent II Gheerbrant, en 1791, cité par J.-P. Frantz ; ADL&C 3E52/181, inventaire après décès du curé de Saint-Agil, Maître Louis-François Vaudecranne, 10 septembre 1751 ; ADL&C 3E57/666, vente des meubles du château de Courtamblay, 10 octobre 1792.

254 ADL&C 3E52/158, inventaire après décès de Louis-Euverte Angran, 7 mai 1733.

255 François-Pierre-Suzanne Brac, de la famille des consuls lyonnais, possède ainsi 4000 volumes en ville, contre seulement 58 dans sa maison de Beaujolais (Olivier Zeller, « Loisirs urbains loisirs ruraux, dans les élites du XVIIIe s. », art. cit.).

256 ADS 1Q264, inventaire des meubles de la succession de Jean-Baptiste-Denis Bastard de Fontenay, 3 messidor et 13 thermidor an VI (21 juin et 31 juillet 1798).

257 ADS 1Q263, inventaire estimatif des meubles de la veuve d'Argouges situés maison de Vaux et autres, 17 prairial an II (5 juin 1794).

258 J. Quéniart, *Culture et sociétés urbaines dans la France de l'Ouest, op. cit.*, troisième partie.

situent dans une fourchette équivalente aux estimations à l'échelle nationale<sup>259</sup>, mais les sciences et l'histoire sont légèrement moins bien représentées que les Belles-Lettres, caractéristique des bibliothèques des élites parisiennes selon Michel Marion. Contrairement au milieu urbain, le nombre de titres et de volumes ne dépend pas de la fortune, mais plutôt du nombre de résidences que possède le lecteur. Cependant, il y a des livres consignés dans tous les inventaires des proches de Mme de Marans, même si la description de la bibliothèque n'est que partielle, voire inexistante.

Dans la première moitié du siècle, la religion occupe une place importante sur les étagères, dans les coffres et tiroirs de l'élite. Entre 15 et 20% aux Rouaudières et Saint-Agil, et même presque la moitié des livres de Coulonge, sont consacrés à la piété, la morale ou la théologie. C'est nettement moins, pour les premiers, que les moyennes relevées dans les villes de l'Ouest (36%), mais correspond aux chiffres de la noblesse du royaume (10%). Au fil du siècle, ce taux diminue, les bibliothèques se garnissent d'ouvrages de Belles-Lettres, qu'il s'agisse d'auteurs antiques (Horace, Virgile, Cicéron), contemporains (Voltaire, Marivaux, Marmontel, Mercier, Rousseau...) ou classiques ; parmi lesquels les œuvres complètes de Molière, Racine ou Corneille montrent l'importance du théâtre, présent sous forme de recueils, qu'il soit français, italien, anglais ou allemand à La Barre. Les auteurs étrangers trouvent leur place aussi : *Cecilia* et *Evelina* de Fanny Burney au château de Dobert, *Guliver* de Swift ou *Henriette* de Charlotte Lennox à La Barre rappellent l'anglomanie des élites françaises. La part des sciences est déjà importante aux Rouaudières en 1755 (13%), ce qui s'explique par la présence de trois livres du géographe Piganiol de La Force, auxquels s'ajoutent encore deux ouvrages de géographie, place aussi due au profil d'Henri Edme, que sa profession a fait beaucoup voyager. Ailleurs, les proportions d'ouvrages scientifiques sont inférieures aux moyennes, toujours au profit des Belles-Lettres, mais les sciences et arts sont bien présents dans les inventaires (sauf à Coulonge), représentant 5 à 10 % du corpus. Les récits de voyage (Cook, La Harpe, Robin) sont accompagnés d'atlas et de cartes géographiques. Partout, l'histoire occupe une place importante de l'inventaire, mais jamais autant que dans les moyennes régionales (urbaines) et nationales. L'histoire de France (Mézerai, Hénault) est essentiellement appariée à l'histoire d'Angleterre (Élisabeth Ière, les révolutions anglaises) et de Suède (Charles XII), l'histoire sainte a cédé la place à l'histoire profane et aux enjeux contemporains. Ailleurs dans le Maine, c'est la proportion des ouvrages dits

---

259 Sur les bibliothèques au XVIIIe siècle et la présence du livre chez les Français, ont notamment été consultés : Michel Marion, *Les bibliothèques privées à Paris au milieu du XVIIIe siècle*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1978, 250 p. ; Roger Chartier, *Lecture et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1987, 369 p. ; et Annik Pardailhé-Galabrun, *La naissance de l'intime, 3000 foyers parisiens XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, PUF, 1988, 523 p.

« pratiques » qui peut étonner, mais elle s'explique par la présence d'ouvrages professionnels dans les inventaires. Ainsi Marie-Étienne Bois Descourt, sieur de l'Étang, lieutenant colonel d'artillerie avant la Révolution, possède-t-il dans sa bibliothèque des ouvrages sur l'art militaire<sup>260</sup>, tandis que Jean-Baptiste Bastard de Fontenay, issu d'une famille qui a servi dans la Marine royale, et lui-même « capitaine de vaisseau et qui se retira couvert de blessures après vingt-deux campagnes »<sup>261</sup>, conserve douze titres sur le sujet (dont sept relatifs au service de mer), dans sa bibliothèque de Dobert. À l'inverse, dans les inventaires de la fin du siècle, la très faible part des ouvrages de piété (2,3 et 2,8% à l'Étang et à Dobert) ne signifie pas forcément une déchristianisation de la famille mais plutôt le désintérêt des responsables des saisies révolutionnaires pour ces ouvrages, alors que les livres et autres objets intéressant les sciences et arts sont réservés pour l'établissement de musées et bibliothèques publiques.

Les lectures de Mme de Marans ne correspondent ni à l'inventaire dressé dans l'inventaire de son château, ni à celui de la bibliothèque de Coulonge. Si l'on étudie l'ensemble des lectures et des références à des ouvrages, ou des auteurs qu'elle aurait lus, dans ses écrits, seul un tiers d'entre eux peuvent être identifiés dans le catalogue de la bibliothèque des Rouaudières<sup>262</sup>. Elle a donc recours au prêt pour se procurer les livres qu'elle évoque dans ses écrits. Sous sa plume, les verbes évoquant le prêt de livres sont variés : « proposer », « prêter », « apporter », « envoyer », « recevoir » et même « attendre » et « tomber entre les mains », montrent la diversité des modes d'accès au livre.

Prêter en est en effet la forme la plus courante, on prête et on échange même dans les villes disposant d'une librairie, non seulement les livres, mais aussi les journaux, brochures et pamphlets. Au Mans, les bibliothèques prêtent peut-être aux particuliers<sup>263</sup>. Pouvait-on aussi se tourner vers celles des ecclésiastiques (les abbayes<sup>264</sup>,

---

260 ADS 1Q261, état en gros du cabinet d'histoire naturelle du logis de l'Étang (Saint-Cosme-en-Vairais, entre Bonnétable et Mortagne), 17 novembre 1792.

261 Louis-Gabriel Michaud, *Biographie universelle, ancienne et moderne*, Paris, Delagrave, ca. 1856. ADS 1Q264, inventaire des meubles de la succession de Jean-Baptiste-Denis Bastard de Fontenay, 3 messidor et 13 thermidor an VI (21 juin et 31 juillet 1798).

262 49 références sur 156 identifiées (soit 31,4%), voir en annexe le tableau « Les lectures de Mme de Marans ».

263 Hypothèse encore en débat, voir à ce sujet Didier Travier, « Une grande bibliothèque provinciale au XVIIIe siècle : l'abbaye Saint-Vincent du Mans », Frédéric Barbier, Andrea De Pasquale (dir.), *Un'istituzione dei Lumi: la biblioteca. Teoria, gestione e pratiche biblioteconomiche nell'Europa dei Lumi*, Parme, Museo Bodoniano, 2012, p. 135-164.

264 5 500 ouvrages dans la bibliothèque de l'Oratoire, 17 800 à l'abbaye Notre-Dame de la Couture et 22 500 à Saint-Vincent d'après André Bouton, *Le Maine, histoire économique et sociale, op. cit.* Sur l'abbaye Saint-Vincent du Mans, nous renvoyons plus particulièrement à D. Travier, « Une grande bibliothèque provinciale au XVIIIe siècle », art. cit., et à Camille Gavalet-Cantin, « La bibliothèque de l'Abbaye Saint-Vincent du Mans au XVIIIe siècle », *PM*, 2009, p. 255-266.

l'évêque et les chanoines), celles des membres du présidial et de l'élection, ou celles des professions libérales (certains médecins et avocats), ou encore celles de négociants<sup>265</sup> ? À la campagne, le prêt de livres est un recours nécessaire, faute de libraires. L'inventaire après décès du propriétaire de Chêne-de-Cœur, le receveur des tailles Boucher, signale ainsi qu'il avait prêté avant son décès six livres de musique à un M. de Maridor<sup>266</sup>. Jean Quéniart compte deux imprimeries (contre six en 1700) et trois librairies au Mans au milieu du siècle. Entre le règne de Louis XIV et la fin du XVIIIe siècle, le pouvoir royal désire assurer un meilleur contrôle de la production livresque dans le royaume, le nombre d'ateliers en province diminue, ce qui a des conséquences en ville comme à la campagne. Ainsi, lorsqu'en 1748, à Poligny, la bibliothèque d'un riche habitant brûle, l'événement fait du bruit, car ce n'est que par lui que ses voisins se procuraient des livres<sup>267</sup>. Le prêt se fait entre deux personnes, ou plus ; quand on ne peut pas prêter le livre demandé, le propriétaire fait (ou fait faire) des extraits pour l'emprunteur. Comme Mme du Deffand<sup>268</sup>, c'est bien ce rôle d'intermédiaire que joue Mme de Marans pour certains de ses amis, qui lui font parvenir des livres pour la distraire et pour s'économiser une lecture dont elle n'est pas avare. Pour ne pas monopoliser trop longtemps le livre, Mme Roland s'empresse aussi de faire des copies ou des résumés, par exemple des *Éléments de géométrie* de Rivard (1732) et de Clairaut (1741) qu'on lui prête<sup>269</sup>.

Pour les femmes, le recours au prêt commence dès l'enfance et l'éducation au couvent, comme l'écrit Mme de Staal-Delaunay dans ses *Souvenirs*. Les femmes lisent aussi à la campagne, et donc prêtent ou empruntent. La grande culture des femmes de lettres du XVIIIe siècle, telles Mme du Châtelet ou Mme Roland, est rendue possible par le prêt de livres que leur ont consenti des proches. Il s'agit d'un voisin prêtant des

265 On peut trouver une liste des bibliothèques « qui se trouvoient être dans les différentes paroisses [du Mans] au moment où la révolution française a commencé », dans René Anselme Négrier de la Crochardière, *Observations sur la ville du Mans et sur la province du Maine*, 1798, 4 vol. manuscrits, Médiathèque Louis-Aragon, Le Mans, ms 021A. Malheureusement l'auteur ne précise pas si elles sont ouvertes au public... On sait cependant grâce à la correspondance de son collègue du présidial, Ménard de La Groye, que Négrier prêtait ses livres. Ménard engage ainsi sa fille à lui emprunter des volumes d'histoire romaine (lettre à Mme Ménard de la Groye, 10 décembre 1791, Florence Mirouse, *François Ménard de la Groye, député du Maine aux Etats généraux, Correspondance (1789-1791)*, Le Mans, Conseil Général de la Sarthe, 1989, 427 p.).

266 S'agit-il du marquis de Maridor grand sénéchal du Mans ? Ce château près du Mans passe ensuite à la famille de Vanssay. René Baret, « Chêne-de-Cœur à Saint-Pavace », *PM*, 1974, 76, p. 1-14 et 126-137.

267 Anne Sauvy, « Le livre aux champs », Henri-Jean Martin, Roger Chartier (dir.), *Histoire de l'édition française, tome II, Le livre triomphant, 1660-1830*, Paris, Promodis, 1984, p. 431. À Vendôme, au début du XIXe siècle, il n'y a plus qu'un cabinet de lecture d'après P. J. Gaucher de Passac, *Vendôme et le Vendômois, op. cit.*, p. 14.

268 « Je fais copier [la correspondance de Mme de Maintenon et la princesse des Ursins] et je chercherai quelque occasion de vous les envoyer », écrit-elle à Walpole, Lettre du 21 [novembre 1772 ?], *Lettres de Mme du Deffand, op. cit.*

269 *Mémoires de madame Roland*, Paris, Mercure de France, 1966, 4e cahier.



livres de géométrie pour la première, d'un horloger genevois en relation avec son père prêtant les ouvrages de physique de Nollet, Réaumur ou Bonnet pour la seconde. Les femmes écrivantes et/ou lectrices sont encouragées par leur entourage familial, parents ou précepteurs des frères, époux et amis qui leurs conseillent ou leur prêtent des livres. En 1734, la fille de Laurent Dugas, président à la Cour des Monnaies de Lyon, emprunte à l'avocat Brossette les *Lettres philosophiques* de Voltaire ; le médecin de Geneviève Randon de Malboissière (1746-1766) lui prête des livres pendant qu'elle est malade<sup>270</sup>. C'est un usage avéré et courant, rien d'étonnant donc à ce que les châtelaines fassent de même. Une tante de la marquise de Ferrières lui prête « quelques tomes de tragédies »<sup>271</sup>, car les femmes se prêtent des livres entre elles, comme en témoignent Mme de Médel, belle-sœur de la marquise, et ses amies<sup>272</sup>. On a aussi recours aux voisins : Mme de Genlis se souvient qu'enfant, une voisine leur prêtait livres et brochures, une fois adulte, on lui prête des livres dans les châteaux où elle réside ; en Angleterre, le révérend Josselin offre à la fille de sa châtelaine un livre à choisir dans sa bibliothèque<sup>273</sup>. Les femmes ont aussi recours au prêt pour contourner les interdits familiaux, ou bien pour lire les livres censurés : d'après Alexandre de Tilly, beaucoup de femmes ont ainsi lu les *Liaisons dangereuses*, mais en cachette, et lui-même prête le livre à ses amies<sup>274</sup>.

Comme les autres services rendus, échanges et prêts sont des marqueurs de l'amitié. Le réseau de prêt peut s'étendre au-delà du cercle local, les lecteurs profitent des déplacements des amis se rendant en ville. En Angleterre, les achats de livres peuvent se faire dans la ville la plus proche, mais plus souvent ils sont acheminés de Londres par une connaissance, qui peut ramener le livre lors de son retour ou assurer son envoi par un transporteur<sup>275</sup>. Aux Pays-Bas, Isabelle de Charrière lit et relit les ouvrages de la bibliothèque de son père, achète ses livres en ville, commande en Angleterre, passe par ses amis<sup>276</sup>. En France, les châtelains font de même et passent commande de livres à Paris, auprès de connaissances qui s'y rendent. Les lecteurs

270 R. Chartier, *Lecture et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, op. cit., p. 185 et Martine Sonnet, « Geneviève Randon de Malboissière et ses livres, lectures et sociabilité culturelle féminines dans le Paris des Lumières », I. Brouard-Arends (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime*, op. cit., p. 131-142.

271 Hélène Mathurin (prés.), *Mémoires de la marquise de Ferrières, née en 1748*, Les Gorgones, 1998, 106 p.

272 Lettre du 2 juin 1782, Henri Carré, « Correspondance de Mme de Médel, 1770-1789 », *Archives Historiques du Poitou*, t. LXVII, 1931, p. 1-166.

273 *Mémoires de Mme de Genlis*, Paris, Mercure de France, 2004, 390 p. ; Élisabeth Bourcier, *Les journaux privés en Angleterre de 1600 à 1660*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1976, p. 278.

274 Christian Melchior-Bonnet (éd.), *Mémoire du comte Alexandre de Tilly pour servir à l'histoire des mœurs de la fin du XVIIIe siècle*, Paris, Mercure de France, 1965, ch. XIV.

275 É. Bourcier, *Les journaux privés en Angleterre de 1600 à 1660*, op. cit., p. 278.

276 Madeleine Van Strien-Chardonneau, « Une lectrice du XVIIIe s., Belle de Zuylen/Isabelle de Charrière (1740-1805). Livres et pratiques de lecture à travers sa correspondance », I. Brouard-Arends (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime*, op. cit., p. 177-186.

envoient aussi leurs amis aux ventes de meubles proches de chez eux. Geneviève Randon de Malboissière et son amie Adelaïde Mellian s'achètent des livres l'une pour l'autre, s'en prêtent, parfois même qui ne leur appartiennent pas, profitent de leurs déplacements ou font intervenir leurs précepteurs pour en acheter<sup>277</sup>. Offrir un livre est aussi un geste apprécié entre amis. Les *Essais historiques sur Paris* que reçoit Mme de Marans et que l'on retrouve en 1792 dans la bibliothèque de La Barre pourraient lui avoir été offerts<sup>278</sup>.

Le prêt ne se fait pas qu'entre amis, il est des cas où le curé prête à ses paroissiens des livres conservés dans le presbytère<sup>279</sup>. Louis Simon l'étaminier se dote d'« une tête bien faite » grâce à la bibliothèque du presbytère de La Fontaine Saint-Martin et à son amitié pour les curés de Spay et Cérans-Foulletourte<sup>280</sup>. Le phénomène est le même chez les élites : le curé de Cherbourg prête Machiavel, Rabelais et Pierre Messie au sire de Gouberville<sup>281</sup>. Au XVIIIe siècle, la bibliothèque du collège de Vendôme (qui devient en 1776 École royale Militaire) est constituée par le legs de la bibliothèque de René Augry, lieutenant de l'élection de Vendôme ; elle prête ses livres aux « honnêtes gens » depuis 1700<sup>282</sup>. Les femmes ont accès aux bibliothèques des abbayes : l'historienne Pauline Charlotte de Lézardière pioche dans celle des Bénédictins de Poitiers<sup>283</sup>. Mme de Marans n'évoque dans ses lettres que la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Calais, elle utilise sa nièce comme intermédiaire, car elle est située plus près de l'abbaye : « Si tu avais demandé à l'abbaye l'histoire du Languedoc, et Cleveland, sûrement on ne te les aurait pas refusés, [...] j'aurai aussitôt fait d'écrire à Dom Barrault<sup>284</sup>, qui pourra trouver quelque occasion de me les envoyer », se plaint-elle le 23 septembre 1778. L'inventaire de la bibliothèque de l'abbaye en 1792 ne mentionne pas la présence de ces deux ouvrages<sup>285</sup>, mais la diversité de son contenu, par rapport à celles d'autres abbayes du Maine, a sûrement poussé les élites locales à se faire

---

277 Martine Sonnet, « Geneviève Randon de Malboissière et ses livres, lectures et sociabilité culturelle féminines dans le Paris des Lumières », *ibidem*, p. 131-142.

278 Germain François Poullain de Sainte-Foix, *Essais historiques sur Paris*, Londres, 1754-1757, 5 vol. ; lettre à Angran du 17 juillet 1754 (« On m'a envoyé l'autre jour une petite brochure d'un Mr de Ste-Foy »).

279 Roger Chartier, *Lecture et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1987, 369 p.

280 Deux paroisses du Maine proches de La Fontaine Saint-Martin. Anne Fillon, *Louis Simon, villageois de l'ancienne France*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1996, p. 209-213.

281 Madeleine Foisil, *Le sire de Gouberville*, Paris, Flammarion, 1986 (1e éd. 1981), p. 233.

282 J. Vassort, *Une société provinciale face à son devenir*, *op. cit.*

283 Nicole Pellegrin, « Lire avec des plumes ou l'art -féminin ?- de l'extrait à la fin du XVIIIe siècle », I. Brouard-Arends (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 113-129.

284 Il ne s'agit ni de l'abbé de la Trinité de Vendôme (voir la liste de Michel Simon, *Histoire de Vendôme et de ses environs*, Vendôme, Henrion-Loiseau, 1834, vol. 2.) ni de Saint-Calais. Ce Dom Barrault est peut-être le prieur bibliothécaire ? Il manque malheureusement les années 1770 dans la liste fournie par Louis Froger, *Histoire de Saint-Calais*, Mayenne, Poirier-Bealu, 1901, p. 154.

285 ADS L2261, catalogue des livres de la bibliothèque de la ci-devant Abbaye de Saint-Calais, s. d. (certifié véritable le 29 février 1792).

connaître et apprécier du bibliothécaire. Ainsi Mme de Marans a des contacts avec l'abbaye avant même son mariage : « J'avais prié un bon bénédictin, de m'apporter de Paris, Jean Racine », raconte-t-elle à Angran le 27 février 1754, celui-ci lui achète par erreur les œuvres de Racine le fils. Mme de Marans mobilise donc l'ensemble de son réseau de connaissances, pas uniquement ses amis, pour se procurer des livres. Les ecclésiastiques sont des relais doublement intéressants : d'abord, ils se déplacent entre les abbayes de leur ordre, donc entre plusieurs pôles culturels, notamment entre centres urbains, d'où ils font venir les ouvrages nouveaux à la campagne. Mme de Sévigné n'en usait pas autrement un siècle plus tôt, qui écrivait à sa fille : « Je veux vous envoyer, par un petit prêtre qui s'en va à Aix, un petit livre que tout le monde a lu et qui m'a divertie »<sup>286</sup>. De plus, intégrés dans les réseaux de sociabilité des élites laïques, les ecclésiastiques servent de relais entre la bibliothèque de l'abbaye locale et ces élites, demandeuses de livres. Parmi les 1257 ouvrages de l'abbaye de Saint-Calais, on trouve ainsi *Le siècle de Louis XIV* de Voltaire (1751), les *Anecdotes de Pologne*, les *Lettres critiques sur le Paradis Perdu de Milton*, ou encore *Le cousin de Mahomet*<sup>287</sup>, qui ont pu intéresser Mme de Marans. Quatre jours après sa lettre de plaintes à Pascalitte, quand elle apprend que Dom Barrault est malade, c'est plutôt le fait de ne plus avoir rien à lire qui l'inquiète : « Je suis bien fâchée du triste état de Dom Barault j'ai l'histoire du Czar Pierre, et des annales, tout cela de Voltaire, c'est de quoy nous occuper un peu de temps ». Les moines, chanoines et curés de campagne, intégrés aux réseaux de sociabilité des élites, ont un rôle dans la diffusion des idées auprès des femmes qui ont recours à leur bibliothèque pour se cultiver<sup>288</sup>. La composition de ces bibliothèques, essentiellement des ouvrages de religion (piété, hagiographie, théologie), d'histoire sacrée et ancienne, ou d'auteurs antiques, participe au manque de diversité dans la culture des femmes. Outre toutes les conditions déjà citées, Mme de Marans a non seulement bénéficié de ses contacts à l'abbaye de Saint-Calais, mais aussi du fait que le contenu de sa bibliothèque soit un peu plus varié que celui des bibliothèques ecclésiastiques environnantes.

La bibliothèque de La Barre, telle qu'elle apparaît dans l'inventaire de 1792, a

286 Lettre du 4 juin 1776, Mme de Sévigné, *Lettres choisies*, Paris, Gallimard, 1988, 380 p.

287 François-Paulin Deilarac, *Les Anecdotes de Pologne, ou Mémoires secrets du règne de Jean Sobieski IIIe du nom*, Paris, Aubouyn et Clouzier, 1699 ; Bernard Routh, *Lettres critiques à Mr le Cte \*\*\* sur le Paradis perdu et reconquis de Milton*, Paris, Cailleau, 1731 ; Nicolas Fromaget, *Le Cousin de Mahomet et la folie salutaire, histoire plus que galante*, Leyde, Vamberk, 1742.

288 Quel rôle pour les couvents féminins dans ce processus ? Pour la région, nous renvoyons à Renée Bons, « Lire et écrire chez les religieuses de l'Ouest aux XVIIe et XVIIIe siècle », Bernard Dompnier et Marie-Hélène Froeschlé-Chopard (dir.), *Les religieux et leurs livres à l'époque moderne*, Marignac, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2000, 296 p.

été composée des héritages de Charles IV de Vanssay, à savoir : les livres de ses parents, ceux qu'il a achetés<sup>289</sup> et ceux que lui et son épouse ont hérités des Marans. Les emprunts de Mme de Marans à la bibliothèque de La Barre ne peuvent donc s'évaluer qu'à partir de la correspondance qu'elle entretient avec sa nièce, et ne concernent alors que quatre références (*L'Espion Turc*, périodique qu'elle-même lui a déjà prêté, *Cleveland* et des œuvres de Voltaire). Au château de Coulonge, seuls deux ouvrages correspondent aux lectures identifiées de Mme de Marans (Cicéron et les *Caractères*). Même en étendant la recherche aux inventaires connus de bibliothèques de ses proches (celle de sa tante de Lavau à Paris, les châteaux de Saint-Agil et Courtambly, le curé de Saint-Agil, l'avocat Gheerbrant<sup>290</sup>), encore 45% des lectures identifiées de Mme de Marans proviennent d'autres sources<sup>291</sup>. L'inventaire du château de Courtambly ne détaille que certains des livres présents, alors que celui de Montmarin n'inventorie que des lots de journaux, sans plus de précision ; et l'on ne peut qu'être rêveur face aux « 1344 volumes de tous formats » qui composaient la bibliothèque de Villain de La Tabaise... De plus, les proches de Mme de Marans résidant principalement en ville devaient lui prêter des ouvrages venant de leur hôtel ou appartement manceau, blaisois ou parisien. Cependant, le prêt n'est pas le seul recours possible de Mme de Marans pour se procurer des livres.

Les bibliothèques publiques sont rares dans l'Ouest, les plus proches de Mme de Marans sont celles d'Orléans (5), où aucun membre de son réseau ne réside, et de Paris (18). Elles sont ouvertes certains jours de la semaine au public, aux savants et aux personnes connues, mais les femmes y ont-elles accès ? Grâce à ses intermédiaires parisiens, Mme de Marans peut contourner les empêchements (de distance, de genre), et avoir accès aux livres par la capitale. Au Mans, la première chambre de lecture n'ouvre qu'en 1778 et Mme de Marans n'y fait pas allusion dans ses lettres.

Dans les *Confessions* (Livre I), Jean-Jacques Rousseau raconte qu'en apprentissage chez un graveur, il passait par une loueuse de livres pour se procurer de la lecture. Les libraires les plus proches de Mme de Marans sont au Mans (trois libraires) ou à Vendôme, mais des marchands de Mondoubleau et les colporteurs arpentant les chemins de campagne peuvent lui procurer des livres et brochures, à acheter ou à louer.

---

289 Un bordereau de recettes et dépenses pour son compte (1788-1790, ADS 1Mi3 R11), établi à Paris et signé Girard (l'oncle de Pascalitte ? Ce serait cohérent étant donné qu'il habite Paris, il jouerait ainsi le rôle d'intermédiaire entre la capitale et La Barre), mentionne d'ailleurs des achats de livres et des abonnements au *Mercur de France*, au *Journal de Paris*, à la *Gazette Nationale* et au *Journal des administrations*.

290 Celui-ci n'est pas cité sous la plume de Mme de Marans, mais le personnage gravite autour de ses propres connaissances, il paraît donc légitime de l'intégrer au corpus.

291 70 références sur les 156 identifiées (44,8%). Voir en annexe le tableau « Les lectures de Mme de Marans ».

Les quatre foires annuelles de Mondoubleau sont aussi l'occasion d'acheter des livres. De plus, les bouquinistes, vendeurs de livres d'occasions, les épiciers, merciers, cartiers, dominotiers et imagiers s'affranchissent des restrictions imposées à leurs métiers et peuvent proposer des livres dans les campagnes<sup>292</sup>. Seulement, Mme de Marans ne dit jamais où elle se procure ses lectures. « Un charlatan de Paris envoyait partout des imprimés [...] on nous en a procuré un », le 6 février 1754, ou : « On m'a envoyé l'autre jour une petite brochure », le 17 juillet suivant, ne nous renseignent ni sur ses intermédiaires, ni sur la provenance de ces imprimés qui pénètrent les campagnes *via* les châteaux. Les travaux de Jean Quéniart ont montré que jusqu'aux années 1760, le catalogue des libraires de province reste très traditionnel, composé essentiellement de livres de dévotion et de classiques latins<sup>293</sup>.

Un autre moyen d'acquérir des livres est de participer aux enchères lors des ventes de meubles, c'est ainsi que René Louis Augustin Javary, avocat et procureur du roi comme son père, enrichit sa bibliothèque lors de la vente des meubles de Courtamblay en 1792. Il achète, avec une paire de lunettes en corne, plusieurs lot de vieilles brochures, « dix-huit volumes de livres reliés et couverts en parchemin de différentes matières » et « dix autres volumes de brochures d'histoire ». C'était déjà un passe-temps de son père, qui lors de la vente des meubles d'un prêtre de Saint-Calais enchérit sur neuf ouvrages de piété ou de sciences, ou achète sept ouvrages de médecine à la vente des meubles de la veuve d'un chirurgien<sup>294</sup>. En 1803, la bibliothèque de René Louis Augustin Javary contient ainsi 1552 ouvrages, dont la moitié sont à usage professionnel, mais reflétant aussi les idées du temps<sup>295</sup>.

Les héritages permettent d'enrichir une bibliothèque. À la mort de sa tante de Lavau, le 29 décembre 1780, Mme de Marans est héritière de la défunte avec sa cousine Anne Mitard de La Fresnaye. Sur son testament du 19 décembre 1765, Marguerite de Lavau n'oublie pas sa nièce, dont elle connaît le goût pour les livres : « Je donne et

---

292 Paul Cordonnier-Detrie, « Jacques Gaugain, maître cartier-dominotier-imagier en la ville du Mans au XVIIIe siècle », *BSASAS*, t. LI, 1927-1928, p. 236-259 ; J. Quéniart, *Culture et sociétés urbaines dans la France de l'Ouest*, *op. cit.*, p. 892-897.

293 Respectivement 70 et 26% du catalogue de Renée Divau en 1778 au Mans (ADS 4E14/147, et dans J. Quéniart, *Culture et sociétés urbaines dans la France de l'Ouest au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, p. 920-921).

294 ADS 4E68/29, vente des meubles de Louis Derré, prêtre de Notre-Dame de Saint-Calais, 21 août 1745 ; et ADS 4E68/35, vente des meubles de Mme Georget, à présent épouse de M. de La Bouvrie marchand à Saint-Calais, 30 octobre 1753. Jean Javary est friand de ce moyen de meubler sa maison, il achète ainsi des tables de jeu, une écritoire, un compas ou de la vaisselle (voir ADS 4E68/35, vente des meubles de feu M. Beaugrand curé de Coudrecieux, 18 octobre 1751). Son goût pour l'écrit est connu de ses proches, M. de Moges, le beau-père de Mme de Marans, lui lègue ainsi « une écritoire de la valeur de quinze cent livres », dans un codicille du 15 novembre 1757 (ADS 4E68/42, dépôt du testament d'Alexandre de Moges de Coulouge, 3 janvier 1758).

295 Cité par J.-P. Frantz, *Notables et société à Saint-Calais*, *op. cit.* La cote donnée par l'auteur (ADS 4E50/675) ne correspond malheureusement pas à la liasse contenant l'inventaire.

lègue à ma nièce Edme épouse de M de Maran, tous mes livres reliés et non reliés sans exception ». On a vu qu'il s'agissait d'une bibliothèque fortement inspirée par la dévotion de sa propriétaire, et sur une feuille volante rescapée, Mme de Marans, faisant ses comptes, note qu'elle a reçu concernant cette succession « pour le restant des livres que je n'ai pas pris 186 # »<sup>296</sup>. Peu intéressée par le contenu de la bibliothèque, qui ne correspond en rien à ses centres d'intérêt, elle a préféré récupérer l'argent de la vente des livres qui lui étaient échus. Quelques années plus tard, à la mort de M. de Marans, les héritiers de Mme de Marans règlent leurs comptes : les parts sur la terre et les biens des Rouaudières revenant aux filles de René Edme, son second frère, sont rachetées par Pascalitte et son mari, avec l'aide de M. des Rouaudières, afin de ne pas disperser l'héritage. Les livres de la bibliothèque intègrent alors celle de La Barre, et l'on retrouve 27 titres des Rouaudières (soit presque la moitié de ceux inventoriés en 1755) dans le catalogue des livres du château à la mort de Charles de Vanssay en 1792, où ils représentent 10% du catalogue. Cependant, entre 1755 et son décès, Mme de Marans a probablement acquis d'autres ouvrages. Entre tous les livres répertoriés à La Barre, nulle doute qu'il s'en trouve d'autres lui ayant appartenu, sans que l'on puisse déterminer lesquels.

La mobilisation de stratégies diverses pour faire venir le livre à soi n'occulte pas la place capitale de Paris parmi les voies d'accès au livre. La majorité des livres vendus dans les libraires de l'Ouest sont issus soit des presses locales, soit de Paris. En mobilisant son réseau parisien, Mme de Marans s'évite un intermédiaire, voire deux, elle accède ainsi au livre plus rapidement et sans doute à moindre coût, tandis que ses amis peuvent se targuer de lui rendre service et donc de faire preuve de cette civilité et de cette sensibilité que les élites vantent tant. C'est par la même mobilisation de ses amis parisiens, notamment par la marquise de Livry, que la présidente du Bourg fait venir dans son hôtel toulousain, ou dans son château de Rochemontès, les livres qui l'intéressent et la *Gazette*<sup>297</sup>. Puisant au cœur même de la République des Lettres, le catalogue d'ouvrages à la disposition de Mme de Marans (et de la présidente, ou des autres femmes qui entretiennent un lien avec Paris) est alors le plus riche qui soit, ce qui expliquerait l'absence dans les lettres de notre châtelaine de mention des libraires du Mans, Blois ou Vendôme, qui subissent la concurrence directe de leurs confrères de la capitale. Libre de ses choix, Mme de Marans n'est donc probablement limitée dans ses lectures que par l'attente des courriers de Paris et par le temps qu'elle peut consacrer à ses livres, en son cabinet.

---

296 Feuille insérée dans la correspondance avec Angran d'Allerai.

297 C. Dousset, « La présidente du Bourg : diffuser et mettre en pratique ses lectures », art. cit.

### **3) La « presse des châteaux »**<sup>298</sup>

Mme de Marans a recours à la lecture pour se divertir, s'instruire et s'informer. Support moins onéreux, les divers imprimés qui circulent dans le Bas-Vendômois et parviennent jusqu'à la châtelaine sont donc aussi importants que les livres dans son rapport à l'écrit. De par leur volatilité, les « petits » imprimés, constitués d'une ou quelques pages, ou les périodiques, journaux et gazettes, ne se retrouvent pas forcément dans les inventaires après décès, mais la correspondance de Mme de Marans permet d'en déceler les traces dans ses pratiques de lecture quotidiennes, comme dans celles de ses proches.

Les affiches, brochures et feuilles volantes ne sont connues, dans le cas de Mme de Marans, qu'indirectement, elles sont recopiées ou évoquées dans ses journaux et sa correspondance, ou bien elles se retrouvent dans les inventaires de bibliothèques de sa famille et de ses voisins. Lors de la vente du mobilier des châteaux de Montmarin et Courtambly, les 18 septembre et 10 novembre 1792, plusieurs volumes et lots de vieilles brochures sont ainsi mis en vente<sup>299</sup>. Le 17 juillet 1754, Mme de Marans raconte à Angran : « On m'a envoyé l'autre jour une petite brochure d'un Mr de Ste-Foy, sur des anecdotes de Paris », il s'agit des *Essais historiques sur Paris*, de Germain-François Poullain de Saint-Foix, un recueil de petites anecdotes historiques, publié à partir de 1754. Mme de Marans n'explique pas d'où proviennent ces imprimés<sup>300</sup>, ses lettres laissent malgré tout deviner la diversité des brochures qui circulent (médicales, divertissantes...), mais aussi la rapidité de leur diffusion, car ce sont des ouvrages récents, ici de l'année.

Le 22 septembre 1754, Mme de Marans se plaint du manque de rigueur d'Angran dans la diffusion des nouvelles de Bourges : « Vous [...] ne m'avez seulement pas envoyé le discours de Mr votre premier président et sil n'y avait pas des affiches pour amuser nous autres fainéants de provinces, je ne l'aurais pas eu en ma possession ». On voit la châtelaine suivre de près les différents rebondissements du

---

298 Daniel Roche, *Le siècle des Lumières en province*, op. cit., t. 1 p. 294 et t. 2 note 84 p. 117. Henri Duranton, Pierre Rétat et Gilles Feyel se sont intéressés au rôle des gazettes et journaux dans la diffusion des idées des Lumières : Henri Duranton, Pierre Rétat (dir.), *Gazettes et information politique sous l'Ancien Régime*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1999 ; Gilles Feyel, *L'annonce et la nouvelle. La presse d'information en France sous l'Ancien Régime (1630-1788)*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000.

299 ADL&C 3E57/666.

300 Autre exemple : « Un charlatan de Paris envoyait partout des imprimés, [...] on nous en a procuré un », lettre à Angran, 6 février 1754.

conflit entre le roi et le Parlement, grâce à ses liens avec le parlementaire, mais cette correspondance ne lui suffit pas. Les *Petites Affiches*, hebdomadaire du Maine, n'apparaît pas avant 1771, les affiches auxquelles elle fait référence sont donc les imprimés diffusés par les colporteurs ou placardés aux carrefours et dans les lieux de passage. Comme le discours auquel elle fait allusion semble être récent et que Mme de Marans n'a laissé que le temps de quelques courriers avant de se plaindre, on constate que la diffusion de ces affiches (et donc de leur contenu) se fait rapidement dans le Bas-Vendômois. Les imprimés qui circulent font bien écho à l'actualité proche, ils permettent donc l'insertion des campagnes dans le réseau de diffusion des nouvelles.

De même, lors de la guerre contre les Anglais en 1778-1779, des imprimés faisant allusion à l'actualité en Amérique circulent en milieu rural. Mme de Marans envoie à sa nièce le 31 août 1778 « une chanson sur notre amiral qui est jolie et très bien faite », c'est-à-dire une chanson sur le comte d'Estaing, commandant de l'escadre française. À son retour fin 1779, les chansons sur l'amiral circulent dans toute la France, on voit ici que ces chansons collent de près à l'actualité, l'escadre d'Estaing étant partie de Toulon en avril 1778. Basée sur un air connu et des rimes simples, une chanson peut être le moyen le plus facile de retenir une nouvelle. Elle est au XVIII<sup>e</sup> siècle un des moyens de diffusion de l'information les plus efficaces et les plus rapides, dans toutes les couches de la société. De l'improvisation à la cour, au plus près de la source de la nouvelle, ou dans une auberge, la chanson vole dans les rues, les théâtres ou les salons, est notée, imprimée, glissée dans une poche, envoyée, voire même reformulée, enrichie<sup>301</sup>... Mme de Marans et Pascalitte aiment les chansons, elles en récupèrent et les rediffusent dès que possible (une autre fois, le 25 juillet 1784 : « Je t'envoie un morceau de gaze et une chanson que j'ai trouvés icy »).

Le Mans est un centre d'impression d'images populaires<sup>302</sup>, celles-ci circulent probablement aussi dans les campagnes de la province, mais les lettres de Mme de Marans ne les évoquent pas.

En milieu urbain, la mise à disposition des journaux est aisée : on trouve librairies, bibliothèques, salons de lecture et académies dans les plus grandes villes, et des sociétés littéraires dans les villes petites et moyennes. En milieu rural, la dispersion de l'habitat et la distance à la ville limitent les solutions d'accès à la presse et même en ville, Mme de Marans, en tant que femme, ne pourrait être membre de ces sociétés.

---

301 Robert Darnton, « An early information society : news and the media in Eighteenth century Paris », *The American Historical Review*, vol. 105, n°1, 2000, p. 1-35. Nous renvoyons également à ses notes bibliographiques.

302 Voir à ce sujet les travaux de Paul Cordonnier-Detrie.



Les périodiques apparaissent toutefois dans les journaux et la correspondance de Mme de Marans, ainsi que dans quelques inventaires de bibliothèques. En 1755, l'inventaire avant mariage aux Rouaudières note la présence de « huit volumes de recueil pieux et de mercures » dans un placard. Dans l'inventaire après décès du père d'Angran d'Allerai, en 1733, on trouve cinq volumes du *Spectateur*, probablement la traduction du *Spectator* anglais<sup>303</sup>. Le 24 juillet 1754, le beau-père de Mme de Marans, M. de Moges, « lit de vieux journaux de Verdun, ainsi il n'en est encore qu'aux nouvelles de 1724, 25, 26, &c. », journal aussi connu sous le nom de *Clef du cabinet des princes* ou *Journal historique sur les matières du temps*<sup>304</sup>, que lisait aussi Charles de Marans, oncle de M. de Marans et gouverneur du Fort de Pierre à Strasbourg. Mme de Marans lit le *Mercur*<sup>305</sup> et la *Gazette de France*<sup>306</sup>, le plus gros tirage de la presse du XVIIIe siècle. Elle utilise d'ailleurs le terme comme qualificatif familier dans une lettre du 1er août 1779 : « Si j'étais un peu gazette ». Selon Furetière, c'est une « femme qui savait toutes les nouvelles de son quartier & qui les va publier en tous les lieux de sa connoissance ». Même si « en ce sens il ne se prend qu'en mauvaise part », son utilisation montre le rôle actif qu'exerce Mme de Marans dans la réception et la distribution des nouvelles dans son réseau, et les nuances dont ce rôle pourrait selon elle se teinter, si elle le souhaitait. Le recours à la presse permet de plus d'avoir un accès plus facile à la production imprimée du temps, de se tenir informé des dernières parutions, des chansons à la mode, des critiques littéraires comme des découvertes scientifiques. Face à la médiocrité de l'accès aux livres hors des grandes villes, le périodique est un *medium* plus aisé à se faire parvenir, utile pour « pouvoir parcourir trente volumes en un quart d'heure », dit Montesquieu (*Lettres persanes*, lettre CVIII). Certains journaux recopient parfois des passages entiers des ouvrages, ils économisent ainsi une lecture aux curieux et curieuses, et aux pressé-e-s. C'est de cette voie d'accès au livre que pourraient provenir certaines des lectures de Mme de Marans, introuvables dans les bibliothèques vendômoises.

Le neveu de Mme de Marans, le marquis Charles de Vanssay, lit aussi le *Mercur de France*<sup>307</sup>. Environ un quart des abonnés du *Mercur*, « la presse des châteaux » (et notamment des châtelaines), est issu de la noblesse provinciale. Les journaux que lisent les familiers de Mme de Marans sont-ils envoyés de Paris ? Quand le marquis de Ferrières est dans la capitale, il envoie des journaux, des pamphlets et des

303 ADL&C 3E52/158.

304 Voir le *Gazetier Universel* <http://gazetier-universel.gazettes18e.fr/>

305 Elle disserte, dans les *Réflexions* de 1753 (p. 28-32), sur la lettre du poète des Forges Maillard à Voltaire, publiée dans le *Mercur* en septembre 1751.

306 Lettre à Pascalitte, 21 décembre 1779 (« Vous verrez dans la gazette »).

307 « Votre mary, [...] demande le *Mercur*, et ne dit pas où il veut qu'on le luy adresse, si c'est à La Barre, ou icy ? », lettre à Pascalitte, 26 août 1778.

livres récents à son épouse restée à Marsay, dans le Poitou<sup>308</sup> ; l'inventaire du chirurgien Devilliers de Saint-Calais, en 1784, signale aussi « les feuilles de gazette et les journaux que le dit défunt faisait venir »<sup>309</sup>. Ainsi, Mme de Marans et son entourage profitent probablement de leurs contacts à Paris pour se procurer des journaux, que les Parisiens achètent aux libraires ou imprimeurs. C'est ainsi que Mme de Lénoncourt, en Lorraine, arrive à se procurer le *Mercure* par l'intermédiaire de son amie la présidente Belot de Meinières<sup>310</sup>. S'ils ne font pas venir les journaux par leur connaissances à Paris – car Mme de Marans a malheureusement un faible pour le pronom indéfini *on* – peut-être les Vanssay et Marans sont-ils abonnés. En 1751, la *Gazette de France* est acheminée partout en France pour le même tarif, suite à un accord avec la Ferme générale des postes ; à partir de 1763, cet accord est étendu à l'ensemble des journaux, favorisant les abonnements en province<sup>311</sup> et, en 1764, le *Mercure de France* compte ainsi 1600 abonnés<sup>312</sup>. Grâce à l'abonnement, l'éditeur paie les frais de port, et après l'impression, il fait expédier les journaux aux abonnés de province par la poste, les exemplaires à distribuer étant répartis en fonction de l'adresse des abonnés et des routes que prennent les courriers. Le système de l'abonnement ne concerne-t-il que la presse ? La marquise de Vanssay, qui a appris la harpe et le chant, reçoit aussi des partitions à La Barre d'après une lettre de sa mère, Mme des Rouaudières, du 25 octobre 1775. Malgré l'abonnement, les conditions de circulation en milieu rural font qu'« on a la gazette ici plus tard qu'à la ville », rappelle Jean-Jacques Rousseau<sup>313</sup>, notamment l'hiver. De plus, peut-être Mme de Marans a-t-elle feuilleté de temps en temps le *Journal des Dames*<sup>314</sup>, le premier numéro paraît en 1759, et les thèmes abordés sont

308 Henri Carré, *Marquis de Ferrières, correspondance inédite, 1789-1790-1791*, Paris, A. Colin, 1932, 468 p.

309 J.-P. Frantz, *Notables et société à Saint-Calais, op. cit.*, p. 227-228.

310 « Vous serés abonnée au *Mercure*, et j'espere que vous le recevrés pour le mois prochain », lettre du 6 mai [sans année], citée par Marie-Laure Girou-Swidorski, « Lettres de Mme de Meinières à Mme de Lénoncourt (1770-1774) », Elizabeth Goldsmith, Colette Winn (intro.), *Lettres de femmes, textes inédits et oubliés du XVIIe au XVIIIe siècle*, Paris, H. Champion, 2005, p. 379-420.

311 Gilles Feyel (dir.), *La distribution et la diffusion de la presse, du XVIIIe siècle au IIIe millénaire*, Paris, Éd. Panthéon-Assas, 2002, 451 p. Mme de Marcellus est ainsi abonnée à la *Gazette de France* (Mariannick Pontacq, « Les Marcellus ou l'image des liens multiformes unissant la noblesse bordelaise à la terre à la fin du XVIIIe siècle », Caroline Le Mao, Corinne Marache (dir.), *Les élites et la terre, du XVIIe s. aux années 1930*, Paris, A. Colin, 2010, p. 282-291).

312 Daniel-Henri Pageaux, « La diffusion de l'information en province : l'Espagne et l'opinion provinciale au XVIIIe siècle », *La diffusion de l'information et du savoir de 1610 à nos jours*, Paris, CTHS, 1983, p. 158. Le *Mercure* compte 1436 abonnés en 1763 et est en dépôt dans 55 villes de province en 1764 d'après D. Mornet, *Les origines intellectuelles de la Révolution française, op. cit.*, note 1 p. 160.

313 Jean-Jacques Rousseau, *La nouvelle Héloïse*, I, lettre VII, dans *Œuvres complètes*, Gallimard, 1964, t. II.

314 On peut s'y abonner au Mans (cinquième des 18 villes citées par l'avant-propos du numéro d'octobre 1761) chez Monnoyer. Si elles le font venir de Paris, « les personnes qui habitent les Campagnes ou leurs Châteaux doivent avoir l'attention de bien indiquer la Ville où ils correspondent », précisent les auteurs, conscients d'être lus aux champs. Sur le *Journal des dames*,

similaires à ceux qu'elle traite.

L'historiographie récente a mis en évidence l'importance des nouvelles à la main dans la diffusion des idées des Lumières<sup>315</sup>. Les nouvelles à la main sont des copies faites par des particuliers d'extraits d'imprimés (articles de presse, comptes-rendus de lecture, de spectacle...), elles relatent aussi les dernières nouvelles entendues, échangées, échappées de la cour ou du Parlement dans les rues et salons parisiens. Le 22 septembre 1754, Mme de Marans semble envoyer des nouvelles à la main à Angran, elle recopie dans sa lettre le mandement du cardinal de Tencin, archevêque de Lyon, à propos de la naissance du duc de Berry (né le 23 août) daté du 5 septembre et « tombé manuscrit entre [s]es mains ». C'est une pratique courante en province, qui permet de diffuser les nouvelles importantes auprès de qui ne reçoit pas de journaux. À Laval, Mme Lemonnier de la Jourdonnière écrit ainsi à son fils : « M. Bricet le transcrivait [un bulletin] et dit aux Messieurs que c'était pour ses voisines »<sup>316</sup>. Les femmes de l'élite provinciale s'intéressent à l'actualité politique, l'exemple de Mme de Marans montre qu'elles participent aussi à sa diffusion en milieu rural.

Mais la lecture de périodiques recopiés ou imprimés ne concerne pas que les élites du Vendômois. D'après le journal du paysan Pierre Bordier, les informations lui parvenant proviennent non seulement des rumeurs qui circulent, mais aussi de la *Gazette*<sup>317</sup>. En plus des périodiques nationaux, dans le Maine, on a dit que les *Annonces, affiches et avis divers* paraissent une fois par semaine à partir de 1771, mais Mme de Marans n'y fait pas allusion, ni aux *Affiches de l'Orléanais*, qui paraissent depuis 1764<sup>318</sup>, sans compter les feuilles éphémères locales qui ne nous seraient pas parvenues. La châtelaine peut toutefois s'en servir comme source d'information, sans le préciser dans ses lettres, s'il s'agit d'un recours banal.

---

voir Suzanna Van Dijk, *Traces de femmes, présence féminine dans le journalisme français du XVIIIème siècle*, Amsterdam & Maarssen, Holland university press, 1988, 330 p.

315 Notamment, depuis Frantz Funck-Brentano (*Les nouvellistes*, Paris, Hachette, 1905, 331 p.), les travaux de François Moureau : *De bonne main : la communication manuscrite au XVIIIe siècle*, Paris, Universitas, 1993, 194 p. ; (dir.), *Répertoire des nouvelles à la main, dictionnaire de la presse manuscrite clandestine (XVIe-XVIIIe s.)*, Oxford, Voltaire Foundation, 1999, 517 p. ; *La plume et le plomb : espaces de l'imprimé et du manuscrit au siècle des Lumières*, Paris, PUPS, 2006, 728 p. Voir aussi, parmi la vaste bibliographie de Robert Darnton, « An early information society », art. cit.

316 Lettre du 22 avril 1767, Émile Queruau-Lamerie, *La vie à Laval au XVIIIe siècle*, op. cit. Autres exemples d'expéditrices et destinataires de nouvelles à la main dans François Moureau (dir.), *Répertoire des nouvelles à la main*, op. cit., p. IX (Mme de Balleroy, Mme Doublet, Mme de Souscarrière ou la marquise de Ladouze).

317 Jean Vassort, *Les papiers d'un laboureur au siècle des Lumières, Pierre Bordier : une culture paysanne*, Seyssel, Champ Vallon, 1999, 240 p.

318 À ce sujet, voir par exemple Aurélie Gallois, *L'image des provinces à travers les Affiches de l'Orléanais, de la Touraine et du Maine, 1772-1773*, mémoire de M1, sous la dir. de Sylvie Granger, Université du Maine, 2009, 223 p.

## CONCLUSION ET TRANSITION : UNE LECTRICE D'ANCIEN RÉGIME<sup>319</sup> ?

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le mot *lectrice* n'existe ni dans le dictionnaire de Furetière, ni dans celui de l'Académie<sup>320</sup>. Pourtant, même si elle est considérée comme un temps usurpé au service de l'homme, la pratique de la lecture s'est féminisée, et les divers exemples de lectrices multipliés. On ne peut donc plus dire, sans nuances et à la suite de Jean Quéniart, que « si quelques-unes [...] ne savent pas écrire couramment, un nombre bien plus grand de filles [de la noblesse] n'a vraisemblablement guère l'habitude de lire »<sup>321</sup>.

Les lectures de Mme de Marans correspondent-elles à celles des femmes de son époque ? Travailler sur les lectures féminines à l'âge classique pose le problème des sources nécessaires à l'enquête. On a vu que les inventaires de bibliothèques, étudiés seuls, ne peuvent offrir de réponses fiables : s'il s'agit de bibliothèques familiales, elles sont plus représentatives des goûts masculins et de la profession de ceux qui ont participé à son élaboration, que de ceux de leurs épouses. Ainsi la bibliothèque de la veuve d'Argouges, dispersée dans les châteaux de Vaux, Biars et Louvigny, est classiquement composée, sur les 50 volumes décrits (sur 757...), d'ouvrages de religion (60%), d'histoire et Belles-Lettres, d'histoire naturelle, d'ouvrages pratiques mais aussi de journaux (*Mercurie Galant*)<sup>322</sup>. Mais ne considérer que les bibliothèques de femmes célibataires, c'est prendre le risque qu'elles ne soient pas représentatives des goûts généraux des lectrices. Si les lectures de Mme de Marans sont certes celles d'une femme écrivant, c'est-à-dire à la représentativité limitée, sa condition de femme mariée rapproche son cas de celui de la grande majorité des châtelaines. Elle pioche d'ailleurs ses lectures dans des bibliothèques masculines, comme toutes les autres lectrices, châtelaines ou occupantes des hôtels particuliers urbains. De même, avant de devenir connues pour leurs talents de plume, les femmes de lettres ont certes évolué dans un environnement propice à la lecture, lors de leur enfance par exemple, mais leur vécu se rapproche de celui des autres femmes. Ainsi, Mme du Châtelet a été poussée et soutenue

---

319 I. Brouard-Arends (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime*, op. cit. Parmi les recherches en histoire et littérature sur les femmes et la lecture, on peut aussi renvoyer à N. Ferrand, *Livre et lecture dans les romans français du XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit. ; Sandrine Aragon, *Des liseuses en péril*, Paris, Champion, 2003, 732 p.

320 Remarque de Dominique Godineau, *Les femmes dans la société française, 16<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Colin, 2003, 253 p.

321 Jean Quéniart, *Culture et sociétés urbaines dans la France de l'Ouest*, op. cit., p. 652.

322 ADS 1Q263, inventaire estimatif des meubles de la veuve d'Argouges situés maison de Vaux et autres, 17 prairial an II. Même constatation dans l'inventaire de la bibliothèque de Mme de Maizières, en Champagne, à sa mort en 1788. Scarlett Beauvalet y compte 510 volumes, dont 189 ouvrages de piété. Voir Scarlett Beauvalet, « Louis-Marie-Auguste et Victoire Césarine : une relation fusionnelle », Scarlett Beauvalet, Marion Trévisi (dir.), *Les d'Estourmel. Une famille picarde au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Amiens, Encrage, 2011, p. 113-122.

par ses parents, qui constituent une bibliothèque dans laquelle leurs enfants peuvent choisir les livres qu'ils veulent<sup>323</sup>. Il n'empêche qu'en province, certaines femmes ont des bibliothèques dont la localisation permet de supposer qu'elles étaient avant tout à leur usage propre : Mme de Marcellus a, sans confusion possible, une bibliothèque séparée de celle de son époux<sup>324</sup>. L'inventaire après décès de la marquise d'Essertaux signale, parmi les meubles du château d'Essertaux, en Picardie, où ont été ramenés ceux de son appartement de l'abbaye du Paraclet, 1400 volumes dans une « Bibliothèque future, ou chambre destinée à bibliothèque »<sup>325</sup>, ce qui suppose qu'ils n'appartenaient pas à son époux. Anne Sauvy évoque l'exemple d'une châtelaine pour qui le marquis de Paulmy dresse les plans d'une bibliothèque pouvant accueillir 600 volumes, et qui prévoit surtout des romans et des pièces de théâtre<sup>326</sup>. Mais au final, puisque les bibliothèques dans lesquelles puisent les femmes sont les mêmes que celles des hommes, ce sont d'autres sources, comme les écrits du for privé, qui peuvent permettre de replacer les choix de lecture de Mme de Marans dans leur contexte. Par ailleurs, il est aisé de retrouver dans la liste des cent titres les plus fréquents dans les bibliothèques parisiennes du XVIIIe siècle, dressée par Michel Marion, certaines des lectures de Mme de Marans<sup>327</sup>. Il s'avère qu'elle a lu au moins trente de ces titres, elle pourrait donc être une lectrice classique du XVIIIe siècle.

Dans les correspondances, journaux et mémoires, femmes et hommes parlent de leurs lectures. La piété et les Écritures sont censées être la lecture principale de ces dames. C'est le cas de Mme de Staal-Delaunay, qui n'a accès qu'à des livres pieux dans le couvent où elle passe son enfance<sup>328</sup>. Mme Roland lit bien saint Augustin, François de Sales ou Bossuet, et Mme de Marans a lu l'histoire sainte et la Bible, elle connaît les œuvres de saint Augustin, a aussi lu Bossuet et Abbadie. Mais ses lectures sont loin de se limiter à la piété, ou à la morale des célèbres La Bruyère, La Rochefoucauld et Le Maître de Claville.

---

323 É. Badinter, *Mme du Châtelet, Mme d'Épinay*, *op. cit.*, p. 65.

324 La comtesse lit de l'histoire et de la philosophie chrétienne (Bossuet, Racine ou Fleury), elle s'intéresse aussi à la philosophie des Lumières (Rousseau, Buffon, l'*Encyclopédie*). Mariannick Pontacq, « Les Marcellus ou l'image des liens multiformes unissant la noblesse bordelaise à la terre à la fin du XVIIIe siècle », *art. cit.*, p. 287.

325 ADS 1E1513, inventaire après décès d'Anne-Marie Berber Dumetz, 6 décembre 1784.

326 Anne Sauvy, « Le livre aux champs », H.-J. Martin, R. Chartier (dir.), *Histoire de l'édition française*, *op. cit.*, p. 436. Désir de la châtelaine ou *a priori* du marquis sur les goûts féminins ? Dans le conte *Belote et Laidronette* (1756, p. 212-213), Mme Leprince de Beaumont entretient ce cliché ; les parents des deux jeunes filles ont chacun leur bibliothèque : romans chez la mère, livres « sérieux » chez le père...

327 M. Marion, *Les bibliothèques privées à Paris au milieu du XVIIIe siècle*, *op. cit.*, p. 159-169.

328 Sur Mme de Staal-Delaunay et la lecture, voir Gabrielle Verdier, « Vivre de lecture, mourir de lire, le cas de Mme de Staal-Delaunay », I. Brouard-Arends (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 143-152.

Domaine large, accueillant à la fois les auteurs antiques et les romanciers, dramaturges, poètes et penseurs modernes, mais aussi les ouvrages de maîtrise de la langue (dictionnaires, grammaires, rudiments...), les Belles-Lettres sont les lectures principales des dames. Elles occupent la majorité des étagères des bibliothèques, et Mme de Galard, dans son château de Grignon, près de Versailles, peut aussi bien lire Érasme et l'Arioste que le poète Florian, le moraliste Oxenstein, Rousseau ou Richardson<sup>329</sup>. De même, dans ses ouvrages, Mme de Lambert fait aussi bien référence à Platon et Plutarque, qu'au Tasse, à Montaigne, à Mme de Rambouillet ou Mlle de Scudéry<sup>330</sup>.

Les auteurs antiques sont une lecture classique ; comme Mme du Châtelet et Mme Necker, Mme de Marans lit Horace, Virgile et Cicéron, mais aussi Homère et Tacite<sup>331</sup>. On a vu le goût que Mme de Marans porte à l'histoire, et ses lectures en rendent compte. De nombreuses références aux abrégés, chronologies ou histoires de France ou de Rome du président Hénault, Moréri ou Mézeray, présents dans la bibliothèque des Rouaudières, mais aussi sa défense de Charles Rollin dans les *Pensées errantes* (pensée F4), montrent qu'elle entretient les lectures et leçons reçues adolescentes, l'habitude de faire des extraits a pu contribuer à cet appétit pour l'histoire.

Les romans sont considérés comme la lecture féminine par excellence. Dans *Adèle et Théodore*, de Mme de Genlis (1782), l'héroïne les lit même avec sa mère. Mme de Marans lit des romans picaresques (*Don Quichotte*, mais on trouve aussi *Gil Blas* à Saint-Agil), des romans précieux (*Le grand Cyrus* de Madeleine de Scudéry, lettre du 16 décembre 1753), passés de mode au milieu du XVIIIe siècle, mais plus faciles à trouver dans les bibliothèques rurales, composées des ajouts de leurs propriétaires successifs et peu renouvelées (20 titres, soit 36% des titres de la bibliothèque des Rouaudières, sont antérieurs à 1700). Ce qui n'empêche pas les romans du XVIIIe siècle d'être largement diffusés dans les châteaux : Mme de Marans peut lire les *Lettres péruviennes* aux Rouaudières, emprunter les *Voyages de Gulliver* à Angran, *Les Égaréments du cœur et de l'esprit* ou *Henriette*, de Charlotte Lennox, à La Barre. Ailleurs dans le Maine, on peut lire au château de l'Étang, à Saint-Cosme-en-Vairais, *L'An 2440* de Mercier, *Bélisaire* et *Les Incas* de Marmontel<sup>332</sup>.

Mme de Marans aime le théâtre du Grand Siècle : Racine est son poète favori,

---

329 Henri Lemoine, « Le livre de raison de Mme de Galard, châtelaine de Grignon », *Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, janv-mars 1931, p. 40-46.

330 Mme de Lambert, *Œuvres*, Paris, Veuve Ganeau, 1748.

331 Élisabeth Badinter, *Mme du Châtelet, Mme d'Épinay, op. cit.* ; Valérie Hannin, « Une ambition de femme au siècle des Lumières : le cas de Mme Necker », *Cahiers staëliens*, 36, 1985, p. 5-29.

332 ADS 1Q 261, état en gros du cabinet d'histoire naturelle du logis de l'Étang, 17 novembre 1792.

dit-elle, mais elle a aussi lu Molière, et les Rouaudières conservent un recueil de théâtre italien et un recueil d'opéra, représenté dans le *Mémorial* par une citation du *Thésée* de Quinault. Sous la plume de Mme de Marans, le théâtre contemporain est symbolisé par sa connaissance de l'œuvre de Voltaire (elle cite son *Alzire* dans le *Mémorial*), justement apprécié de ses contemporains pour son œuvre de dramaturge, mais la diariste connaît aussi Nivelles de La Chaussée. Il suffit ici de rappeler le temps consacré par la châtelaine à la traduction de trois pièces de Térence pour mentionner son goût pour le théâtre antique. Exceptés Horace, Virgile et Mme Deshoulières, pas de poésie parmi les lectures identifiées de Mme de Marans, qui dit de plus ne pas aimer les poèmes épiques, une « lecture fatigante » (*Confidences*, p. 478).

Les philosophes des Lumières que lit Mme de Marans sont les grands classiques, Montesquieu, Voltaire et Rousseau, lus aussi par Geneviève Randon de Malboissière, Julie de Lespinasse, Mme d'Épinay ou Mme Necker. L'absence de Diderot s'explique aisément, il n'est que peu lu par ses contemporains, ce n'est qu'au moment de la Révolution que son œuvre est reconnue. Si la lecture féminine est censée être contrôlée par les éducateurs, afin qu'elle ne sorte pas des limites établies à ce que doit être la culture des filles, en pratique, un certain laxisme permet aux demoiselles, puis aux dames, de se forger une culture moderne. Ainsi, Mme Roland se souvient d'une femme qui, un jour où sa mère reçoit, l'appelle pour savoir ce qu'elle lit. La dame, surprise que la jeune fille lise *Candide*, se tourne vers sa mère, qui lui fait alors ranger le livre. Mais on apprend que la mère de Manon défend les choix de sa fille : finalement, elle « me laissa lire ce que je trouvais, sans avoir l'air d'y regarder, quoiqu'en sachant fort bien ce que c'était »<sup>333</sup>.

Les sciences vulgarisées sont une lecture permise aux femmes : Mme de Graffigny lit les *Entretiens* du père Régnauld, qu'aime Mme de Marans. La forme dialoguée est considérée comme adaptée aux femmes, car elle permet d'appréhender ces matières inconnues d'une manière familière, celle de la conversation. Dans la seconde moitié du siècle, les sciences naturelles font partie de l'éducation des filles : Mme Roland lit à 16 ans l'*Histoire Naturelle* de Buffon ; à 12 ans, Pascalitte recopie un traité sur les oiseaux<sup>334</sup>. Les jeunes lectrices de la fin du XVIIIe siècle bénéficient aussi d'ouvrages qui leurs sont spécialement dédiés : les enfants de Pascalitte ont accès aux *Veillées du château* et au *Théâtre à l'usage des jeunes personnes* de Mme de Genlis, et au périodique *L'ami des enfants* ; Mme de Chastenay, enfant, lit les *Contes* de Mme d'Aulnoy, le *Magasin des enfants et des adolescentes*, les comédies de Mme de Genlis,

<sup>333</sup> *Mémoires de madame Roland*, 1er cahier.

<sup>334</sup> *Ibidem*, 2e cahier ; Lettre de M. des Rouaudières, 7 novembre 1770.

ou les *Conversations d'Émilie* de Mme d'Épinay.

Ce portrait de lectrice confirme ce qui avait été supposé plus haut, Mme de Marans lit de tout, indifféremment, car « pour nous autres campagnards, tout fait ressource »<sup>335</sup>. Elle correspond bien à ces lectrices des Lumières, avides de nouveautés et cherchant à s'occuper de manière éclairée et raisonnée, pour se distinguer des femmes de l'élite accusées de frivolité. C'est une attitude encouragée par les auteurs féminins dans leurs ouvrages : « La lecture est le suc nourricier de son âme ; celle qui lui plaît, n'importe en quel genre, est toujours bonne, parce qu'elle ne lit que de bons livres. Il y a toujours à profiter, même dans les lectures qui paraissent frivoles »<sup>336</sup>, écrit Mme de Verzure. Ainsi, comme Mme de Marans, Mme de Graffigny lit aussi bien des livres que des journaux, des auteurs antiques, des auteurs modernes, de la morale, du théâtre, de la poésie, de l'histoire, des romans<sup>337</sup>... Pour autant, elle n'est pas une femme érudite ou ne se présente pas en tant que telle, contrairement à Mme de Marans, qui se construit une image à partir de ses savoirs.

Mais le corpus des lectures de Mme de Marans est loin d'être complet, aucune liste exhaustive n'en saurait être dressée, faute de sources suffisantes, comme pour toutes les lectrices d'Ancien Régime ; le portrait de Mme de Marans en lectrice est donc sous-estimé. De plus, ces lacunes dues à la nature de notre documentation accompagnent celles des bibliothèques accessibles aux lectrices. Si Mme de Marans ne lit pas l'intégralité du *Grand Cyrus*, mais seulement trois volumes, c'est « car je n'avais que cela », explique-t-elle (16 décembre 1753), comme elle se résigne à lire Racine le fils alors qu'elle attendait le père. C'est cette diversité, ce désir de tendre à l'exhaustivité, qui explique le niveau culturel de Mme de Marans et des femmes qui écrivent en leur for privé.

La circulation des idées et leur réception est bien mise en évidence dans les écrits laissés par Mme de Marans. Les voies d'accès à l'information sont multiples : la plume, le plomb et la voix s'entremêlent. L'écrit du for privé est la preuve tangible de la mobilisation du réseau de sociabilité, les relations du contenu des conversations dans les

---

335 Lettre de Mme de Médel à la marquise de Ferrières, 15 février 1784 (H. Carré, « Correspondance de Mme de Médel, 1770-1789 », art. cit.).

336 Anonyme [Mme de Verzure], *Réflexions hazardées d'une femme ignorante*, 1766, vol. 2, p. 274.

337 Sur Mme de Graffigny : Suzane Cornand, « La lettre d'indignation ou l'éloquence dans la correspondance de Mme de Graffigny », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, n°101, 2001/1, p. 51-69. Dans cet article, l'auteur présente les références culturelles de Mme de Graffigny ; Rotraud von Kulesa, « Françoise de Graffigny, de la femme lectrice à la femme écrivain », I. Brouard-Arends (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime*, op. cit., p. 419-429.



lettres et les journaux personnels fixent la nouvelle. La chanson, le journal, la gazette, la brochure, l'affiche ou le livre, prêté, échangé ou acheté ; commandé, offert ou vendu ; raconté, résumé, ou lu ; apportent aussi l'information à la lectrice des champs. Mais le panorama que Robert Darnton invite à dresser<sup>338</sup> serait incomplet sans la mise en évidence du rôle important de la rumeur dans la réception de l'information. Si le terme n'apparaît pas sous la plume de Mme de Marans, une analyse lexicale de ses lettres et journaux met en évidence l'existence d'un « public », qui « jure que », « se flatte », ou « veut ». Elle évoque aussi « le bruit », qui peut être fort, courir, ou être sourd ; il peut être utilisé au pluriel : « Ce sont des bruits », parfois faux. La variété des verbes employés pour évoquer la diffusion de la rumeur, conjugués sous toutes les formes : « débiter », « prétendre », « conter », « croire », « parler de », « dire », « assurer », « savoir », côtoient ceux liés à sa réception : « entendre » et « apprendre ». Le pronom indéfini, le sujet flou et général (« on dit que », employé dix fois dans les lettres à Pascalitte), l'absence de source montrent que comme en ville, une partie de l'information qui circule à la campagne découle de la rumeur, ou plutôt du bruit public, locution employée dans les sources du XVIIIe siècle. Les châtelains profitent du passage du colporteur pour demander des nouvelles, de même lors de visites de connaissances : « L'abbé du Mans est icy, il m'a conté que... » (12 septembre 1778). Mme de Marans profite des déplacements de son époux à Cormenon pour se tenir au courant, comme le 10 juillet 1778, où « il a trouvé le curé sur un banc et s'est mis à causer avec luy » ; de retour, celui-ci fait un compte-rendu de ce qu'il a appris, que la châtelaine transmet à ses correspondants. Elle réutilise aussi les sources extérieures : « Mr Angran me mande que l'on disait que » (15 septembre 1778). La multiplication des sources d'information et des médias compense ainsi en partie leur provenance incertaine. Tous ces modes de communication oraux et écrits s'enchevêtrent, assurant l'efficacité de la diffusion du message et la garantie de sa réception dans l'ensemble de la société.

Parmi les rituels et pratiques classiques de la sociabilité, l'échange épistolaire, les visites, la conversation, le jeu et la lecture, on a vu que Mme de Marans en mobilise les aspects qui la valorisent en tant que femme cultivée. La préciosité, qui repose autant sur l'amour galant et pur, basé sur des références culturelles communes mises en valeur dans les jeux littéraires, que sur les conseils de lectures entre les deux sexes, nourrit son personnage de femme lettrée auprès de ses amis proches. S'intéresser aux livres et à l'amitié lui permet de se construire un réseau aux membres dignes de confiance, dont

---

338 R. Darnton, « An early information society », art. cit.

elle entretient et consolide les liens afin d'être pleinement intégrée. Adopter les valeurs de la franc-maçonnerie contribue à cette même stratégie, qui vise à s'approprier pleinement la sensibilité des élites provinciales. Ce portrait donne de la femme cultivée une image différente de celle de la « salonnière », notamment de province : si ennui et manque de richesse culturelle et intellectuelle sont avérés, l'histoire de la vie culturelle des châtelaines des Lumières se doit d'être plus nuancée. Le cas de Mme de Marans montre les capacités et stratégies qu'elle maîtrise pour employer son réseau à bon escient : se cultiver. La châtelaine est donc bien un personnage actif et ambitieux, dont la vie ne se réduit pas aux tâches domestiques ou aux loisirs « simples ».

### III- « Je puis dire que je suis mon ouvrage »<sup>1</sup> : entretenir le goût de l'étude ?

Au XVIIe siècle, « dans le domaine profane ne se sont illustrées que les femmes de la bonne bourgeoisie et de la noblesse – c'est-à-dire la clientèle des pensionnats »<sup>2</sup>, mais Linda Timmermans nuance immédiatement son propos : même hors les anciennes pensionnaires de couvents, les cas de femmes cultivées existent bel et bien, et plusieurs degrés d'instruction sont possibles. Certaines ont eu des gouvernantes qui leur ont enseigné les fondamentaux (lecture, écriture, arts d'agrément), mais d'autres ont reçu une instruction plus poussée, comme c'est sûrement le cas de Mme de Sévigné, des sœurs de Pascal, ou de Marie de Gonzague<sup>3</sup>. Mme de Sévigné évoque ainsi les « bons maîtres » qu'elle a eus, qui lui ont appris l'italien, qu'à son tour elle enseigne à un homme<sup>4</sup>. Parfois, certaines sont autodidactes par la force des choses, telle, d'après Conrart, Mlle de Scudéry, même si, à l'origine, c'est son oncle qui s'est intéressé à elle et lui a fourni les bases d'une bonne éducation<sup>5</sup>.

Les autodidactes sont assez rares chez les hommes<sup>6</sup>, notamment à la fin XVIIIe siècle, car toute carrière demande formation, et l'éducation fait partie des attentes de l'élite. Pour les femmes, l'autodidaxie est mal vue. Par exemple, dans *l'Histoire de Mlle de Terville* (Mme de Puisieux, 1768), la fille du baron de Prémur ne reçoit aucune éducation, elle pioche seule dans les livres de la bibliothèque du château de son père et elle fait, forcément, de mauvais choix. L'autodidaxie reste pourtant, du côté des femmes, le moyen le plus sûr d'acquérir de solides connaissances dans les domaines de leur choix, outre ceux imposés par l'entourage familial ou la pression sociale. De plus, puisque les femmes acquièrent aussi leur culture en société, dans la conversation, cette culture en partie autodidacte est mondaine et moderne<sup>7</sup>.

---

1 Mme de Merteuil, Lettre LXXXI, Pierre Ambroise Choderlos de Laclos, *Les liaisons dangereuses*, 1782. Terme avéré depuis la fin du XVIe siècle en France, « autodidacte » n'est reconnu que dans la 8e édition du *Dictionnaire de l'Académie*.

2 Linda Timmermans, *L'accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, Paris, H. Champion, 2005, p. 58.

3 *Ibidem*, note 28 p. 58.

4 « Les bons maîtres que j'ai eus me rendent une bonne maîtresse », écrit-elle le 6 juin 1671 à propos de son élève, l'érudite de La Mousse. Mme de Sévigné, *Lettres choisies*, Paris, Gallimard, 1988, 380 p.

5 L. Timmermans, *L'accès des femmes à la culture*, *op. cit.*, notes 27 et 29 p. 58.

6 Le plus célèbre des autodidactes français du XVIIIe siècle est pourtant masculin : Jean-Marie Goulemot, *Mémoires de Valentin Jamerey Duval. Enfances et éducation d'un paysan au XVIIIe siècle*, Paris, Le Sycomore, 1981, 422 p.

7 Bernard Magné « Humanisme et culture féminine », *Le XVIIe siècle et l'éducation*, Marseille, Centre

« Je nourris le désir, et l'espérance d'en apprendre davantage », reconnaît Mme de Marans dès le début de son *Mémorial* (p. III). Cet aveu signale l'insuffisance de l'éducation reçue pendant l'enfance. Elle est une base qui peut être enrichie au cours de la vie, c'est en partie pour cela que Mme de Marans continue à tenir un journal après ses années de formation intellectuelle et morale : il y a toujours à apprendre. Parallèlement, on peut supposer que plus l'âge au mariage est tardif, plus le temps de l'éducation peut être grand. Mariée à 36 ans, manifestant son désir d'en savoir plus à 33 ans, sans intention de prendre époux, Henriette Edme a eu le temps et la liberté de se cultiver, et toute une vie à occuper s'offre à elle. Les nombreux exemples des femmes de lettres, ou lettrées, montrent de plus qu'il existe une réelle demande féminine d'acquisition des savoirs : comment est-elle comblée par ces femmes ambitionnant d'en savoir plus ? On a vu le rôle de l'entourage dans cette acquisition, au cours de l'enfance comme de l'âge adulte, *via* les pratiques de sociabilité des élites que sont la correspondance amicale, la conversation et surtout la lecture, qui sert à enrichir et alimenter ces deux modes d'échange. La diversité des savoirs de Mme de Marans, qui ne correspond exactement ni aux leçons reçues durant l'enfance, ni aux conversations ou lectures menées en société, passe donc forcément aussi par d'autres voies, complémentaires. Le recours à l'autodidaxie s'explique par un besoin de savoir, que Mme de Marans partage avec d'autres femmes de son temps. Si c'est le fait d'être autodidacte qui lui a permis d'acquérir une culture plus étendue que d'autres femmes, elle semble pourtant regretter ce choix.

### **A- Besoin de savoir et goût de l'étude : vaincre l'imagination par l'imagination ?**

Mme de Marans a la passion de lire et celle d'écrire, auxquelles s'ajoute le goût de l'étude ; trois centres d'intérêts qui expliquent la tenue de journaux personnels et leur riche contenu. Afin que ce goût de l'étude, que le XVIIIe siècle ne suppose pas chez les femmes, soit satisfait, Mme de Marans s'instruit donc par elle-même, ce qui est un moyen auquel ont recours d'autres femmes lettrées du siècle.

Mme de Marans explique pourquoi elle apprend l'algèbre : « Cela est abstrait, et ne m'est d'aucune utilité, dès que je n'en sais pas faire l'application ; mais *comme je*

---

méridional de rencontres sur le XVIIe siècle, 1972, p. 37-42.

rencontrerai peut-être quelques personnages que je voudrai employer à cela, il faut que je tâche de me rappeler une partie de ce qu'il [« A. P. »] m'a dit »<sup>8</sup>. Son argument, qui joue sur le mystère et un avenir incertain, paraît une justification qui masque l'intention réelle, inavouable, d'apprendre pour le plaisir. Or, une application utilitaire et pratique de ce savoir n'est pas le but de Mme de Marans. « Voyons ce que ma mémoire me fournira », introduit un extrait d'algèbre de huit pages, auquel manque seulement l'explication des signes mathématiques  $>$  et  $<$ , et la division à plusieurs inconnues, qu'elle n'a pas apprise. Ces lacunes confirment bien qu'il s'agit de ce que sait Mme de Marans et non de l'extrait recopié d'un manuel. Pour les femmes comme pour les hommes, le savoir n'est bon et toléré que s'il est utile : en Occident, on n'apprend pas pour le plaisir d'apprendre, mais pour faire usage du savoir acquis. Allant à l'encontre de cette règle, Mme de Marans, à l'image de ceux qui ont le même « travers », justifie donc son goût de l'étude par des considérations de nature pratique et s'efforce de le cacher, afin de correspondre aux normes sociales.

Dès l'adolescence, Mme de Marans ressent cette soif de savoir, qu'elle impute à son imagination : « Il lui fallait d'autre pâture [que l'amour], je me raccommodai un peu avec l'esprit, et je pensais qu'il n'était pas surprenant que je ne sçeus pas tout à mon âge, qu'il fallait étudier pour acquérir la science qui me manquait »<sup>9</sup>. L'imagination est considérée au XVIII<sup>e</sup> siècle comme un défaut spécifiquement féminin<sup>10</sup>. C'est un lieu commun intégré par les femmes, qui disent avoir une imagination vive, comme Mme de Genlis, Mme Roland, ou la marquise de La Tour du Pin. Mme de Marans assimile ce cliché, qu'elle compare à un autre travers féminin dénoncé par son siècle :

Je suis quelquefois, une, ou deux heures, immobile comme une statue, les yeux ouverts, et fixés, sans rien voir ; [...] je suis entièrement livrée à mes réflexions, et comme le présent m'afflige, cest ordinairement sur l'avenir, que je jette les yeux ; j'arrange les événemens [...] selon que les objets se présentent à mon imagination, et cest elle alors qui me tient lieu de tout. Je crois envérité, que cest là ce que les dévots mystiques, appellent les extases.<sup>11</sup>

---

8 *Mémorial*, p. 109-110, je souligne.

9 *Ibidem*, p. 202.

10 « Fléau éternel des femmes », selon Choderlos de Laclos (*Des femmes et de leur éducation*, 1783) ; c'est aussi le point de vue de Fénelon : « Les filles mal instruites et inappliquées ont une imagination toujours errante. [...] celles qui ont de l'esprit [...] se rendent l'esprit visionnaire », *De l'éducation des filles*, 1687, ch. II.

11 *Réflexions*, p. 155-156. À mettre en parallèle avec le témoignage de Mme de Genlis, qui même après son mariage aime s'imaginer des situations extraordinaires : « Tous les soirs, avant de me coucher, je me livrais pendant une heure, et quelques fois davantage, à ce genre de méditation ». Les crises successives provoquées par les quiétistes de Mme Guyon, proche de Mme de Maintenon et Fénelon, et les convulsionnaires jansénistes, ont refroidi l'engouement pour la foi mystique au sein de l'opinion.

Mais à l'inverse, Mmes du Deffand et d'Épinay disent justement dans leurs lettres ne pas avoir d'imagination, car ce défaut les distingue, dans l'esprit de leur interlocuteur masculin, du commun des femmes, et les autorise, alors seulement, à pénétrer le monde de la raison, dévolu aux hommes.

Il faut combattre l'imagination, disent les penseurs, car c'est un obstacle au bonheur ; de plus, l'imagination nie le réel et le dramatise, elle est bien selon eux l'antithèse de la raison. Mme de Marans a intégré cette critique<sup>12</sup>, elle recopie aussi ce qu'en dit Cheyne dans les *Règles pour prolonger la vie* : « Les hommes prompts qui ont l'imagination vive, sont plus sujets aux passions soudaines, et violentes, et à leurs effets » (*Mémorial*, p. 16). Pour Pascal « maîtresse d'erreurs et de faussetés »<sup>13</sup>, l'imagination est synonyme d'abandon de la vérité, argument supplémentaire pour la combattre. Les deux fois où Mme de Marans évoque cette lutte contre l'imagination, elle emploie la métaphore du cheval à dresser (autre forme d'éducation), mais c'est à un constat d'échec qu'elle aboutit<sup>14</sup>.

En effet, Mme de Marans se présente comme la victime de son imagination qui, selon elle, « va », « n'attend pas », « s'égare » (et égare avec elle celui qui imagine), « se révolte », « ne peut se redresser », lui « fait subir sa loy » et rend même l'homme « esclave ». Ainsi, « si je voulais comparer tous les maux que la mienne m'a faits, avec les plaisirs quelle m'a donnés, je sais que je désirerais d'être plutôt une brute, qu'une créature raisonnable et raisonnante »<sup>15</sup>. La diariste établit donc bien un lien entre imagination et raison, que les penseurs refusent de reconnaître jusqu'au milieu du siècle. L'imagination est décriée, mais il faut toutefois nuancer l'aversion du siècle pour elle. En Angleterre, Catherine Talbot encourage les femmes à lire et composer de la poésie car ce sont des exercices bons pour l'imagination, qui est pour elle une vraie qualité féminine<sup>16</sup>. L'imagination est désormais caractéristique de l'homme et de la femme sensibles. Caraccioli la défend, pour Hume elle est nécessaire à l'inspiration<sup>17</sup> et Mme de Verzure dit qu'« elle est mère des idées »<sup>18</sup>. Ces auteurs reflètent la façon de penser

---

12 « Mon imagination se rejette toujours sur ce qui a droit de m'affliger, elle s'amuse à mettre les choses au pis », *Confidences*, p. 295.

13 Cité par J.-M. Goulemot, D. Masseau, J.-J. Tatin-Gourier, *Vocabulaire de la littérature du XVIIIe siècle*, Paris, Minerve, 1996, 240 p.

14 « Il faut la traiter comme ces chevaux qui veulent prendre le mors aux dents, et tacher de la tourner adroitement contre le mur où elle sera forcée de s'arrêter » (*Confidences*, p. 281), et « trouver une bride qui put assujétir notre imagination ; mais c'est un cheval fougueux, que rien ne domptera jamais » (*Réflexions*, p. 1).

15 *Confidences*, p. 260.

16 *Letters on the improvement of the mind addressed to a young lady*, 1773, dans Gary Kelly (dir.), *Bluestocking feminism : writings of the Bluestocking Circle, 1738-1785*, London, Pickering & Chatto, 1999, vol. 3.

17 Cité par J.-M. Goulemot, D. Masseau, J.-J. Tatin-Gourier, *Vocabulaire de la littérature du XVIIIe siècle*, op. cit.

18 Anonyme (Mme de Verzure ?), *Réflexions hazardées d'une femme ignorante*, 1766, vol. 1, p. 99.

de la seconde moitié du siècle, où se développe une sensibilité préromantique, qui se définit d'ailleurs comme étant issue de l'imagination, de l'idée, et non d'une situation, d'un fait<sup>19</sup>.

L'imagination n'est pas forcément à rapprocher de la curiosité, terme pris aussi en mauvaise part<sup>20</sup>, mais avec les mêmes nuances que celles portées à l'aversion pour l'imagination. Lorsque Mme de Marans écrit : « J'ai tant de fantaisies à satisfaire ! dont la première est ma curiosité ! »<sup>21</sup>, elle justifie son goût pour la lecture. Et plus tard, pour s'excuser de poursuivre la lecture d'un mauvais livre : « Mais on pense qu'un livre est fait pour être lû ; on est curieuse, et puis lon est piquée quand on a passé deux heures à parcourir des mots vides de sens »<sup>22</sup>, dit-elle. D'ailleurs, selon Mme de Marans, c'est justement pour maîtriser et canaliser l'imagination qu'il faut se consacrer à l'étude : « Un seul moment passé dans mon cabinet me met plus de baume dans le sang, que la perspective la plus flatteuse, sur des choses incertaines et vagues »<sup>23</sup>. L'imagination est au service de l'esprit et de l'âme des femmes :

Je connais mieux que personne les maux que peuvent produire une imagination trop vive, où un cœur trop sensible, mais je les préfère à l'ineptie d'une triste et froide indifférence, qui me semble être une mort anticipée. [...] Il ne faut pas regarder comme un mal les autres tourmens de l'esprit [autres que les passions]. Je trouve même qu'il faut en avoir. C'est une sorte de repos que de s'occuper fortement d'un objet, il écarte la sensibilité que lon place sans sçavoir pourquoy, sur mille misères qui nen valent pas la peine.<sup>24</sup>

Ainsi, Mme de Marans concilie les attentes des femmes désireuses de se cultiver et celles des moralistes, soucieux d'écartier la femme des dangers de son imagination. À la fin du siècle, l'imagination est même l'aiguillon utilisé par Ménard de La Groye pour inciter sa fille à travailler : « Je te recommande particulièrement d'exercer ton esprit et d'exciter ton imagination par de petits essais, soit en vers, soit en prose, sur différens sujets », lui écrit-il le 5 octobre 1790. Associé au recours à l'autodidaxie, le rôle de l'imagination selon Mme de Marans montre bien la modernité de sa pensée : par et pour son désir d'en apprendre davantage, elle s'empare de sujets d'actualité, elle s'approprie

---

19 Robert Mauzi, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises au XVIIIe siècle*, Paris, Albin Michel, 1994 (1e éd. 1979), p. 497.

20 « Passion, [...] trop grande envie, un trop grand empressement de savoir » pour l'Académie (*Dictionnaire*, 4e éd.), qui définit aussi l'imagination comme une « faculté », une « pensée », mais aussi « croyance, [...] opinion qu'on a de quelque chose sans beaucoup de fondement. [...] Fantaisie bizarre, idée folle & extravagante ».

21 *Réflexions*, p. 13-14.

22 *Confidences*, p. 477, il faut relever ici le « on » de généralisation, employé par la diariste pour excuser cette faute de goût.

23 *Ibidem*, p. 388.

24 *Ibid.*, p. 279.

les nouvelles façons de penser.

La place qu'elle attribue à l'imagination montre aussi qu'il s'agit chez elle d'un choix raisonné, puisqu'à l'inverse, son cas révèle qu'elle ne cautionne pas les penseurs contemporains qui usent de l'argument de l'imagination pour nier aux femmes toute capacité ou production intellectuelle. Le philosophe Antoine Thomas, auteur d'un traité sur les femmes, s'interroge en effet : « Peut-être leur imagination, quoique vive, ressemble-t-elle au miroir qui réfléchit tout, mais ne crée rien »<sup>25</sup>. Alors que l'imagination est encore utilisée dans la seconde moitié du siècle comme arme contre les femmes, Mme de Marans retourne cette arme à leur profit, afin de justifier son désir d'apprendre et de savoir.

## **B- Mme de Marans, une éducation exceptionnelle ?**

Être autodidacte répond à deux objectifs : approfondir la connaissance d'un savoir qui n'a été inculqué que de manière superficielle par autrui (l'institution, les précepteurs, les parents, les amis...), ou bien s'ouvrir à des thématiques nouvelles.

L'instruction se poursuit une fois achevé le temps de l'éducation, car il convient d'entretenir les talents acquis par la jeune personne : « Vous pouvés les conserver et même y ajouter quelque chose par un fréquent usage »<sup>26</sup>, conseille M. des Rouaudières à sa fille de 16 ans, pour qui s'achèvent les leçons parisiennes, mais pas l'apprentissage. Cet entretien peut se faire soit à l'aide de maîtres ou de proches, soit seule. Loin des centres urbains qui attirent les précepteurs, et pour occuper les périodes de l'année où les temps de sociabilité se distendent, où les « substances qui pensent » sont à Paris, sans doute Mme de Marans et sa nièce ont dû se cultiver par elles-mêmes. De nombreuses références culturelles dans les écrits de Mme de Marans vont au-delà des savoirs mis en évidence plus haut, acquis au moment de son éducation de jeune fille ou plus tard, auprès de son entourage. Ses journaux révèlent ce que ne disent ni les inventaires, ni les allusions de la correspondance, c'est-à-dire ses goûts :

Je noserais dire que je lis un roman sans plaisir [...] mais je la quitte sans peine [cette lecture] pour des entretiens phisiques, pour des discussions de Théologie ; les Matières les plus abstraites ne laissent pas de me plaire ; les plus

---

25 Antoine Léonard Thomas, *Essai sur le caractère, les mœurs et l'esprit des femmes dans les différents siècles*, Paris, Moutard, 1772.

26 Lettre de M. des Rouaudières à Pascalitte, 11 septembre 1774.



futiles, ne mennuyent pas toujours : celles qui me sont chères, cest l'histoire, et la morale.<sup>27</sup>

Quelle est la part de l'autodidaxie dans ces choix de lecture et dans l'acquisition de ces savoirs ? Elle est difficile à évaluer, mais existe bel et bien. Dans les *Confidences*, Mme de Marans reconnaît avoir ouvert de son propre chef des ouvrages de théologie et de philosophie : « J'ai voulu me fortifier dans ma religion, et repousser les impressions que lon ma données, et celles que j'ai prises moy-même, dans des livres hazardés » (p. 132). On voit ici que l'auto-instruction coexiste avec ou poursuit l'enseignement délivré par parents, maîtres ou couvent ainsi qu'avec les conseils de lecture des proches. Le cas de Mme de Marans révèle aussi l'importance de l'arbitraire et de l'aléatoire dans la culture féminine, alors que la diariste lit ce qui lui tombe entre les mains sans contrôle extérieur. À côté de la théologie, Mme de Marans approfondit ce qu'elle a appris d'histoire quand elle était enfant. Elle continue à l'étudier une fois adulte, et même après son mariage, elle éprouve le besoin et l'envie d'entretenir ses connaissances : « Je veux à présent me mettre dans la tête un précis de l'histoire de France »<sup>28</sup>, écrit-elle dans les années 1760. Cette étude individuelle est obligatoire pour celles qui veulent entretenir leur mémoire, et ne pas oublier ce qu'elles ont appris une fois le temps des leçons passé. Désormais, ce sont des choix personnels, basés sur leurs propres goûts, qui guident l'instruction des femmes. Si Mme de Marans préfère enrichir ses connaissances en philosophie, religion, histoire ou physique, sa nièce préfère entretenir ses talents artistiques : « Comment vont chère amie la harpe la musique et le dessein, [...] je me flate qu'à force d'étude tu fais autant de progrès que si tu avois toujours tes maîtres », imagine sa mère<sup>29</sup>. « Il ne faut pas négliger les talents qu'on a essayé de vous faire acquérir à Paris car sil falloit recommencer ce ne seroit pas chose aisée », rappelle aussi par deux fois son père (11 septembre 1774 et 11 novembre 1775). On a vu que le souci de rentabilité de l'éducation de leur fille préoccupe les parents, désireux de lui faire contracter un bon mariage. En attendant, Pascalitte doit entretenir les talents acquis à Paris qui lui permettront de se distinguer en société de la foule des jeunes filles à marier, afin de trouver le parti idéal. Si les goûts de Pascalitte sont influencés par la pression parentale, Mme de Marans, elle, semble choisir comme bon lui semble ce qu'elle apprend par elle-même. Son recours à l'autodidaxie lui permet à la fois d'enrichir des sujets qu'elle connaît déjà et de se tourner vers de nouveaux centres d'intérêt, tels la théologie ou la physique.

---

27 *Réflexions*, 1754, p. 12-13.

28 *Confidences*, p. 223.

29 30 août 1774, Pascalitte a 16 ans et ne va plus passer l'hiver à Paris, elle réside à l'année avec son oncle et sa tante aux Rouaudières.

Théoriciens et pédagogues n'innovent quasiment pas sur le sujet de l'éducation des filles depuis le Moyen-Âge, dit Martine Sonnet. Au XVII<sup>e</sup> siècle, Fleury<sup>30</sup> et Fénelon sont d'accord : « L'ignorance d'une fille est cause qu'elle s'ennuie »<sup>31</sup>, si elle n'apprend rien, la fille n'acquiert pas le goût du savoir, cherche la facilité et donc les plaisirs. Fénelon lutte contre les préjugés qui veulent qu'une fille de condition ne « travaillera donc que quelque heure du jour, parce qu'on dit, sans savoir pourquoi, Qu'il est honnête aux femmes de travailler » (ch. II) ; les filles doivent au contraire se consacrer entièrement à l'étude. Pour Fénelon, si la fille doit avoir une bonne éducation, c'est-à-dire honnête pour une femme, conforme à la position qu'elle occupera adulte et qui lui permettra d'en remplir les devoirs, c'est surtout dans un but moral. Elle ne doit pas devenir paresseuse ou, excès inverse, être soumise à son imagination et rongée de curiosité. Les savoirs de Mme de Marans ne correspondent cependant en rien aux préceptes du pédagogue, qui rappelle par exemple que « pour les fables païennes une fille sera heureuse de les ignorer toute sa vie, à cause qu'elles sont impures et pleines d'absurdités impies » (ch. VI), ou encore qu'une fille ne doit pas se mêler de science (ch. VII), et n'acquérir dans les savoirs qui lui sont permis qu'un niveau décent, c'est-à-dire surtout pas avancé. Guidée par son imagination, ayant lu et aimé la fable ancienne et moderne, les *Entretiens* de Régnauld, désireuse de conserver et entretenir ses connaissances en géométrie et en algèbre, Mme de Marans est donc un cas de femme « trop » cultivée, sans être pour autant exceptionnelle.

La voie de l'autodidaxie n'est pas spécifique aux femmes des Rouaudières. Certaines femmes sont certes conscientes de leur mauvaise éducation : la marquise de Créqui, née en 1713, dit n'avoir eu aucune éducation littéraire ou musicale, et ne connaître aucune autre langue que le français<sup>32</sup>. Pour sa part, dans une lettre d'avril 1772 à Voltaire, Mme du Deffand pense que son manque d'intérêt pour les sciences lui vient de son éducation. D'après ses contemporains, la princesse de Conti avait peu de conversation, et Aurélie Châtenet ne lui trouve que des pratiques culturelles limitées<sup>33</sup>. Mais si Voltaire apprend l'anglais à Mme du Châtelet, la marquise décide ensuite de se mettre à l'italien, qu'elle apprend seule<sup>34</sup>. L'éducation des femmes reste largement

30 Claude de Fleury, *Traité sur le choix et la méthode des études*, Paris, Aubouin, 1685.

31 Fénelon écrit son traité pour le duc de Beauvillier, qui a neuf filles. La vision noire de son programme pour leur éducation a été corrigée par Patricia Touboul, « Le statut des femmes : nature et condition sociale dans le traité *De l'éducation des filles* de Fénelon », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, n°104, 2004/2, p. 325-342.

32 Lettre à Sénac de Meilhan du 28 octobre 1782, Édouard Fournier (éd.), *Lettres inédites de la marquise de Créqui à Sénac de Meilhan (1782-1789)*, Paris, Potier, 1856.

33 Aurélie Chatenet-Calyste, *Une consommation aristocratique et féminine à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : Marie-Fortunée d'Este, princesse de Conti (1731-1803)*, Thèse de Doctorat sous la direction de Michel Cassan, Limoges, 2010, 722 p.

34 Voltaire, *Mémoires pour servir à la vie de Monsieur de Voltaire, écrits par lui-même*, 1758-1760 (éd. de 1784).

autodidacte et fonction des cas : Mme Benoit, par exemple, « ne doit ses talents qu'à la nature ; elle ne les a acquis, ni par de longues études, ni, comme bien d'autres femmes, par la société des beaux esprits »<sup>35</sup>, dit l'auteur de l'*Histoire littéraire des femmes françaises*. Plusieurs héroïnes de roman sont des lectrices autodidactes : Mlles Créon et Tékély dans *Le monde moral* de Prévost (1760-64), Félicia dans le roman libertin éponyme de Nerciat (1775), Laure de Mirabeau dans *Le rideau levé ou l'éducation de Laure* (Mirabeau, 1775-1777)<sup>36</sup>, et bien sûr la marquise de Merteuil des *Liaisons dangereuses* (Laclos, 1782). Toutes ont eu un maître libertin, qui leur laisse lire ce qu'elles veulent. Livrées à elles-mêmes, ces jeunes filles se font leur propre éducation ; une fois formées, elles veulent donc avoir la main sur leur vie et refusent ce que leur propose la société. La fin du roman, selon les auteurs, marque l'échec ou le succès de leurs ambitions hors normes. La Julie de Mme de Staal-Delaunay est une des seules figures valorisées de fille autodidacte de la littérature du siècle<sup>37</sup>. Mme de Merteuil se raconte dans la lettre LXXXI du roman de Laclos : « Entrée dans le monde dans le temps où, fille encore, j'étais vouée par état au silence et à l'inaction, j'ai su en profiter pour observer et réfléchir ». « N'ayant jamais été au couvent, n'ayant point de bonne amie, et surveillée par une mère vigilante, je n'avais que des idées vagues et que je ne pouvais fixer » continue-t-elle : le personnage de la marquise a le même profil que Mme de Marans, leur enfance paraît similaire et le roman, censé dépeindre les mœurs de la Régence, emprunte beaucoup aux périodes suivantes, pendant lesquelles se déroule l'enfance de Mme de Marans. Les deux femmes sont conscientes de leurs talents et souhaitent les exploiter à leur guise ; mais chez Laclos, le savoir acquis librement par cette femme sans contrôle extérieur (et masculin), est mal employé par elle et mène forcément au mal. Alors que la savante Mme de Merteuil ruine sa réputation et celle de tout son entourage par ses intrigues, dans la vie quotidienne de Mme de Marans comme dans celle des femmes dites « savantes », ce savoir acquis seule sert surtout à occuper sainement les journées.

Malgré tout, même si Mme de Marans en sait probablement plus, et sur plus de sujets, que la grande majorité des châtelaines, ses savoirs et son éducation restent toujours inférieurs à ceux d'un homme. L'enseignement délivré aux femmes est incomplet, toujours moindre, en quantité et en qualité, que celui reçu par les hommes. Si

35 Françoise Puzin de la Martinière (1724-1809) romancière lyonnaise. Joseph de La Porte, *Histoire littéraire des femmes françaises*, Paris, Lacombe, 1769, vol. 5, lettre XXI.

36 Exemples cités par Sandrine Aragon, « Fallait-il laisser les femmes lire ? Représentations de lectrices dans la littérature française du XVIIe au XIXe siècle », Danielle Bajomée, Juliette Dor, Marie-Élisabeth Henneau, *Femmes et livres*, Paris, Harmattan, 2007, p. 109-124.

37 Mme de Staal-Delaunay, *La mode*, 1725.

elles souhaitent aller plus loin, lorsqu'elles approfondissent seules les sujets qui les intéressent, les femmes ne peuvent atteindre le niveau des hommes passés par l'université ou ayant fréquenté des spécialistes<sup>38</sup>. Seules les femmes bénéficiant d'un réseau prestigieux, dans lequel se trouvent de grands hommes de lettres ou des hommes de sciences, peuvent espérer égaler les savoirs masculins. Même Mme de Marans, qui peut trouver dans son entourage des proches de la cour, des Parisiens fréquentant sans doute des salons de la capitale, des gens frayant avec la République des Lettres, ne peut acquérir et exploiter une culture comparable, par exemple, à celle de Mme du Châtelet, ou à celle Mme Thiroux d'Arconville, qui a accès à la bibliothèque du roi, suit des cours au jardin du roi et fréquente Lavoisier et Chaptal. Même si elle bénéficie du réseau de sa tante et de celui des Vanssay, Pascalitte de Vanssay, dont l'éducation repose, on l'a vu, sur des objectifs opposés à ceux qui guidaient plus ou moins l'éducation de Mme de Marans, ne présente pas un profil plus flatteur. On ne peut alors qu'imaginer en sombre l'éducation et l'environnement culturel des châtelaines résidant loin de Paris, sans contact direct ou indirect avec les acteurs de la République des Lettres, ou dont l'entourage familial exerce une pression suffisante pour les maintenir à l'écart des savoirs.

### **C- Les regrets de Mme de Marans : la mélancolie du savoir**

Mme de Marans a le goût de l'étude, et apprendre est de plus apparenté à un besoin pour elle, car nécessaire pour entretenir ses prédispositions : « J'étais bien heureuse de sçavoir réfléchir, ce qui n'était pas du ressort des autres, à ce que je croyais », avoue-t-elle dans *l'Histoire de mon esprit depuis 12 jusqu'à 16 ans* (p. 198 à 212 du *Mémorial*). C'est une posture de la diariste, qui se considère toute sa vie à nulle autre pareille. Chez elle, « cœur », « âme », « esprit », « imagination » et « humeur » se distinguent selon elle du vulgaire, tout comme ses « goûts », « idées » et « pensées » ne sont pas celles du commun<sup>39</sup> : il est probable que ce soit la lecture d'Horace, qui associe vertu et distinction<sup>40</sup>, qui ait inspiré la diariste. Ce sentiment de

38 Rappelons cependant que tous les hommes des élites du XVIIIe siècle ne sont pas passés par l'université, tous n'ont pas bénéficié d'éducateurs prestigieux. Face à la masse des gentilshommes « moyens », les Mme de Marans de France doivent tout de même soutenir la comparaison à leur avantage.

39 Dix fois dans le *Mémorial* elle se présente comme « une personne, fort au-dessus du commun » (p. 198) ; sept fois dans les *Réflexions* (« Pour moy dieu mercy, je me tire de lordre commun », p. 115) ; neuf dans les *Confidences*.

40 Horace, *Odes*, II, 2 et III, 2 (« la Vertu ouvre le Ciel à ceux qui ne doivent jamais mourir, elle cherche sa route par un chemin refusé à la foule ; elle dédaigne le vulgaire et ses réunions »). Voir plus loin l'appropriation par Mme de Marans des valeurs nobiliaires, notamment la vertu et la distinction.

supériorité, qu'elle reconnaît tenir de la vanité (sans pour autant vouloir s'en corriger<sup>41</sup>) justifie non seulement la prise de plume, mais aussi qu'elle se consacre à l'étude, alors qu'elle est une femme. Certains mémorialistes partagent cette idée de la nature exceptionnelle de leur être : « Je ne suis point comme les autres personnes de ma condition », écrit la Grande Mademoiselle dans ses *Mémoires* ; Rousseau dans ses *Confessions* et les *Rêveries du promeneur solitaire*, ou la moraliste Mme de Verzure, se disent aussi à nul autre pareils. Il s'agit d'une posture destinée à valoriser l'auteur, qui recherche l'assentiment de son lecteur, le seul capable de cautionner sa décision de prendre la plume. Se présenter comme un être exceptionnel doit donc valider ce choix, qui sans doute ne paraît pas évident au premier abord : écrire sur soi et soumettre cet écrit au public lorsque l'on est une femme, ou bien lorsque l'on n'a pas participé aux grands événements du monde, paraît encore incongru au XVIIIe siècle. « La bonne opinion que j'avais de moy » (*Mémorial*, p. 203) confirme le caractère de Mme de Marans, qui alimente son désir de savoir, et qu'elle entretient, en continuant à apprendre plus que les autres. C'est bien parce qu'elle diffère de ce qui est attendu d'elle que Mme de Marans est remarquée : dans son entourage, « lon m'accuse de sçavoir plus qu'une autre »<sup>42</sup>, reproche-t-elle ; les châtelaines et bourgeoises de son entourage ont donc reçu une éducation moins poussée, et/ou ne s'intéressent pas autant qu'elle aux choses de l'esprit.

Cependant, une fois les savoirs acquis, Mme de Marans porte un regard rétrospectif amer sur cette accumulation de connaissances : « J'ai le malheur d'être plus éclairée qu'il ne faudrait », déplore-t-elle dans les *Confidences* (p. 385). Est-ce un constat d'échec sur l'utilité de ces savoirs ? Leur possession distingue Mme de Marans dans son cercle de sociabilité, et empêche autant sa totale intégration que son épanouissement personnel (« L'esprit ségare dans mille idées dont on nest point les maîtres, surtout quand on est obligé de voir mille gens épais ; et que lon est privé de ceux qui plairaient davantage », explique-t-elle quatre pages plus loin). Pourquoi apprendre quand on est une femme confinée dans son château ? Pourquoi faire un précis d'histoire à plus de 40 ans ? D'abord, pour s'occuper sainement répond Mme de Marans :

Il faut que l'âme soit occupée et remplie [...]. Aussi quand je pourrais suspendre ma faculté de penser, je ne le ferais point j'aime mieux éprouver le trouble et l'inquiétude quelle m'apporte, que le calme qui suivrait son sommeil [...].

---

41 *Réflexions*, 1754, p. 98 et *Confidences*, p. 49 et 167.

42 *Confidences*, p. 246. À l'occasion du nouvel an 1755, Mme de Marans rappelle à Angran son état d'esprit l'année précédente : « Vous vous attendiez à un compliment singulier de ma part », moyen de reconnaître les qualités inhabituelles de l'esprit de sa correspondante ?

Nous naissons tous avec un goût déterminé, et décidé, principalement pour une chose, chacun dit-on a son goût ? Eh bien il sagit de sy livrer, à ce goût principal.<sup>43</sup>

L'étude a une valeur morale pour les pédagogues qui s'intéressent à l'éducation des filles, elle a une valeur philosophique et même psychologique apaisante pour l'esprit tourmenté de Mme de Marans. Elle est ainsi fidèle à son siècle, qui est celui de l'angoisse à la fois du vide et de l'existence<sup>44</sup> : comment occuper et donner du sens à cette vie que je n'ai pas choisie, et que l'on me retirera sans me consulter, s'interrogent Mme de Marans et ses contemporain-e-s ? Pour Mme du Châtelet, c'est ainsi l'angoisse face à la mort qui fait resurgir l'ambition et le désir de l'étude<sup>45</sup>. Mme de Marans trouve sa propre réponse en s'appuyant sur la connaissance qu'elle pense avoir d'elle-même (des facilités pour apprendre) et sur la conception qu'elle a de son état de femme (une imagination vive à nourrir) : il faut se consacrer à l'étude, par ses propres moyens, ou sombrer dans la morne banalité, voire dans la « mort anticipée »<sup>46</sup> que sont l'apathie ou le manque de curiosité.

La peur de l'ennui occupe Mme de Marans : « J'ai mal à la tête tous les soirs, parce que l'ouvrage, et la lecture me fatiguent, et que cependant il faut en user, ou périr d'ennui : je ne vois personne, et je n'ai nulle dissipation », explique-t-elle à Angran, le 22 mai 1754 et à sa nièce le 22 janvier 1780 (« Je lis jusqu'à extinction de vue, c'est ma ressource »). À la ville comme à la campagne, occuper son temps de manière utile est donc une nécessité, comme l'écrit aussi son frère :

Le temps qu'on passe ainsi à rêver est presque toujours mal employé. Le meilleur remède que je connoisse contre ce penchant est de se faire un cercle d'occupations continuelles qui remplisse tout votre temps *sinon de bonnes œuvres, au moins de choses utiles*,<sup>47</sup>

recommande-t-il à Pascalitte. On voit ici l'importance que prennent dans la seconde

---

43 *Confidences*, p. 278-280. À comparer avec l'affirmation de Mme de Staal-Delaunay : « Le meilleur moyen de calmer les troubles de l'esprit n'est pas de combattre l'objet qui les cause, mais de lui en présenter d'autres qui le détournent et l'éloignent insensiblement de celui-là », *Mémoires*, dans Catriona Seth, *La fabrique de l'intime. Mémoires et journaux de femmes du XVIIIe siècle*, Paris, Laffont, 2013, p. 74.

44 Voir à ce sujet l'introduction de Robert Mauzi, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises au XVIIIe siècle*, op. cit.

45 Élisabeth Badinter, *Mme du Châtelet, Mme d'Épinay ou L'ambition féminine au XVIIIe siècle*, Paris, Flammarion, 2006 [2e éd.], 491 p. De même, l'angoisse face aux nouvelles perceptions du temps (le développement des montres et horloges, qui rappellent l'inéluctabilité du temps qui passe) serait une des explications à la frénésie de consommation de thé et café, produits nouveaux aux vertus rassurantes (Jean-Maurice Bizière, « 'Before and After', essai de psychohistoire », *RHMC*, t. XXVII, avril-juin 1980, p. 177-207).

46 *Confidences*, p. 279.

47 Lettre à Pascalitte, 21 septembre 1777, je souligne.

moitié du siècle les occupations considérées comme rentables, par rapport à celles prônées par les pédagogues classiques, l'Église et la morale traditionnelle dans l'éducation des filles<sup>48</sup>. En effet, entre la lassitude des plaisirs accumulés par la vie oisive des femmes de l'élite et le vide créé par leur manque de consistance, l'ennui s'installe, qu'il faut chasser, sous peine que ce mal existentiel se traduise par un mal nerveux à la mode : les vapeurs. Jamais cependant Mme de Marans ne cède à cette maladie du siècle, qu'elle considère bonne pour les hypocondriaques, tant hommes que femmes<sup>49</sup>. Pour Fénelon, le but général de l'éducation des filles était d'« occuper l'esprit en même temps que les mains des femmes de condition » (ch. XII), et c'est bien ce simple objectif que recherche Mme de Marans, mais combiné à son goût avéré pour l'étude, il la pousse à parfaire son éducation, contre les principes de Fénelon et ses partisans. Or, selon elle, cette ambition n'était pas sans risques<sup>50</sup>.

« Je remarque que le fruit de l'étude assidue et des réflexions, est assez de douter de tout j'ai une crainte extrême de venir là »<sup>51</sup>. Voilà l'argument principal de Mme de Marans pour justifier son regret d'en savoir plus qu'elle ne devrait suivant les canons de l'époque. Contrairement à Mme du Châtelet, la diariste ne considère donc pas le savoir comme une voie d'accès au bonheur, à la vertu et à la vérité<sup>52</sup>. Mme de Marans affirme pourtant être en quête de cette vérité absolue (six références dans les journaux et les *Pensées*), qu'elle n'associe qu'une fois à l'étude et la réflexion, alors qu'elle défend le lien entre bonheur et vérité, et entre vérité et foi chrétienne<sup>53</sup>. L'idée selon laquelle l'éducation forme à la remise en question universelle et, par là, compromet l'accès au salut, est en effet celle sur laquelle s'appuient les pédagogues chrétiens qui refusent aux femmes toute immixtion dans les savoirs dits savants, ou en théologie. C'est un des clichés employés par les auteurs qui défendent l'ordre social traditionnel et refusent

48 Mais les objectifs et les limites de l'éducation féminine restent identiques.

49 Lettre à Angran d'Allerai, 2 novembre 1753 et *Confidences*, p. 18, 221, 361 et 362. Sur la place des vapeurs dans le discours féminin, voir Nahema Hanafi, *Le frisson et le baume. Souffrantes et soignantes au siècle des Lumières (France, Suisse)*, Thèse de doctorat sous la direction de Sylvie Mouysset et Vincent Barras, Université Toulouse II-le Mirail, 2012, 807 p.

50 « J'ai plus cherché à m'amuser qu'à instruire il n'y a que le raisonnement que j'aye poussé loin. Et plus, peut-être, que je n'aurais dû », *Confidences*, p. 427.

51 *Ibidem*, p. 284. Même remarque que Mme de Staal-Delaunay : « Ma passion pour l'étude s'était ralentie, depuis que je m'étais aperçue que la vérité qu'on cherche s'évanouit au moment qu'on croit s'en saisir », *op. cit.*, p. 75.

52 Holbach dédie son *Épître sur l'amour de l'étude* (1738) à Mme du Châtelet. Selon elle, l'amour de l'étude est absolument nécessaire aux femmes, les hommes ayant d'autres moyens d'être heureux ou d'atteindre la gloire (*Discours sur le bonheur*, ca. 1747). Anecdote empruntée à É. Badinter, *Mme du Châtelet, Mme d'Épinay*, *op. cit.*

53 « Le bonheur consiste-t-il à ne pas voir les choses comme elles sont ? Et ne devons-nous pas chercher la vérité en tout ? », *Confidences*, p. 491 ; et : « Tu sçais comme j'aime la Vérité, & cet amour même est ce qui caractérise un véritable Chrétien », fait-elle dire à son alter ego dans la lettre IX des *Pensées errantes*.

l'accès des femmes à la culture, et que les femmes s'approprient, plus ou moins volontairement. Mme Benoît fait ainsi de cette éducation mal placée la base de l'intrigue de sa comédie *La supercherie réciproque* (1768), où Rosalie, fille d'un paysan est éduquée par la mère d'un comte, mais « son éducation, trop, au-dessus de sa naissance, fut un malheur pour elle, plutôt qu'un bien ; elle ne lui inspira que des idées vaines »<sup>54</sup>, écrit Joseph de La Porte.

Croyante sincère mais philosophe convaincue, consciente des enjeux, voilà pourquoi Mme de Marans consacre le chapitre 32 des *Confidences* (p. 282-293) à son débat intérieur sur la pertinence de l'étude, dans lequel elle confronte raison et foi, deux notions que n'opposent pourtant pas forcément les penseurs des Lumières, pour qui les deux sont nécessaires et loin d'être incompatibles. Dans son cas, avoir été en grande partie autodidacte la rend selon elle responsable de sa tendance à douter de tout et relativiser les apports de la foi ; la voix intérieure de la diariste défend donc la thèse de l'inutilité du savoir pour accéder au bonheur, que seule la foi peut procurer. Face aux quatre arguments apportés, mais dont aucun cependant ne dénonce le lien entre sa condition de femme et son désir d'être savante<sup>55</sup>, Mme de Marans en trouve autant pour défendre l'importance de la raison et du savoir<sup>56</sup>. Face à ce dilemme, une seule solution, peut-être inspirée de Voltaire : « Heureux ! et trop heureux ! ceux qui ne pensent point ou qui ne pensent guères. Loin de les blâmer jenvie leur sort »<sup>57</sup>. Mme de Marans reconnaît l'importance de l'étude et elle semble donc se contredire. Mais, pour suivre les préceptes de la philosophie moderne déjà défendue au XVIe siècle par Montaigne<sup>58</sup>

---

54 J. de La Porte, *Histoire littéraire des femmes françaises*, op. cit., lettre XXV.

55 Les principaux arguments réunis dans ce chapitre pour dénoncer l'inutilité de l'étude sont les suivants : l'étude n'éclaire pas, ne donne pas d'esprit, ne rend pas heureux et ne mène pas à la perfection. Soit, sous sa plume: « Est-ce par la force de l'imagination et du raisonnement que tu prétends te fixer ? Je t'assure que tu ne réussiras pas. Plus tu voudra te mêler de raisonner et d'approfondir, et moins tu veras clair », « Tu te crois bien de lesprit, parce que tu examine, et que tu disserte ? », « Faut-il pour être heureux fatiguer son Esprit et sous prétexte de le cultiver le mettre dans lembarras de connaître ce qui vaut le mieux », « Tu m'avoueras que nous sommes cependant dans le siècle du raisonnement mais à quoy sert-il ? », « Jamais les connaissances n'ont rendu les hommes meilleurs », « L'étude ne vous éclairera point sur ce qui peut conduire au bonheur ». La voix intérieure de Mme de Marans fait de plus le lien entre savoir, étude et libertinage.

56 Quatre arguments répondent à la charge contre le savoir : l'étude permet l'épanouissement individuel, elle éloigne des passions, contribue à la vertu et est un passe-temps fiable. Elle écrit donc: « Ah mais ! Il n'a jamais vécu, dès qu'il ne réfléchit point, il ne jouit pas de son être », « Il vaut encore mieux beaucoup penser, le sentiment conduit aux passions, et le raisonnement en écarte », « Ce nest pas l'étude qui donne de la vertu, mais vous ne me niez pas, que très souvent ce sont les gens vertueux qui s'y appliquent », « Je prétends moy que les livres sont une consolation véritable et solide, indépendante des caprices de la fortune, et des humains ».

57 *Mémorial*, p. 389. Voltaire aurait dit que « l'esprit est tout le contraire de l'argent ; moins on en a, plus on est satisfait ».

58 « Ô que c'est un doux et mol chevet, et sain, que l'ignorance et l'incuriosité, à reposer une tête bien faite », confesse-t-il dans les *Essais*, livre III, XIII. Ces regrets se répètent dans les journaux de Mme de Marans, et rejoignent sa théorie sur la nature de l'homme : « Mille gens meurent sans avoir jamais pensé : dirai-je que ce ne sont pas les plus malheureux ? [...] l'ineptie, et la futilité, remédient à bien des maux. [...] Ah que lon est à plaindre de sçavoir réfléchir. Et de voir le genre humain ce qu'il est »,



et inspirée du christianisme (« Heureux les simples d'esprit » dit le Nouveau Testament, référence obligée de tout lettré), il est nécessaire de chercher le bonheur ailleurs, notamment dans la foi. Le savoir pour Mme de Marans n'est pas corrupteur (contrairement à la tradition tirée de la faute d'Ève dans l'Ancien Testament) ; mais, indirectement, Mme de Marans s'oppose aux défenseurs de l'accès des femmes au savoir, nécessaire disent-ils pour atteindre le bonheur et la vertu<sup>59</sup>. Cependant, ce n'est pas parce que Mme de Marans a intégré les critiques de la société à l'égard des femmes savantes qu'elle dénigre la place du savoir dans son système du bonheur, mais uniquement parce qu'elle veut faire œuvre de moraliste. De plus, contrairement aux auteurs qui dénoncent les méfaits du savoir sur les femmes, elle ne justifie pas ses regrets par les souffrances physiques que lui infligerait le savoir<sup>60</sup>, mais bien uniquement par les souffrances spirituelles qu'il engendre. On ne peut donc interpréter la position de Mme de Marans comme anti-féministe, notre diariste moraliste posant comme générale, indifférenciée sexuellement, l'inutilité du savoir pour accéder aux lumières de la vérité et au bonheur. On retrouve ce rejet du « bonheur philosophique » (R. Mauzi) chez Mme du Deffand<sup>61</sup>, devenue aveugle avec l'âge. Face aux passions et à la raison, les sentiments et la sensibilité deviennent la seule voie d'accès au bonheur pour certains auteurs de la seconde moitié du siècle<sup>62</sup>.

La toute dernière phrase des *Confidences*, « notre intelligence est aussi trompeuse que nos sens » (p. 513), résonne donc comme un constat d'échec global. La recherche du savoir, par soi-même ou à l'aide d'adjuvants, ne peut être une ressource aussi réconfortante que l'assurance du salut dans le système de Mme de Marans, pour les hommes comme pour les femmes. L'*explicit*<sup>63</sup> des *Confidences* exprime aussi le but de la diariste, qui correspond aux nouvelles attentes du XVIIIe siècle. Recherche d'un équilibre dans la vie, le bonheur sur terre et après la mort passe en effet par une attention aux maux de l'âme et par un repli sur soi, et non par l'augmentation des biens, qu'ils soient matériels ou spirituels, comme les livres et le savoir.

---

*Réflexions*, 1754, p. 151.

59 C'est le cas par exemple de Philippe Florent de Puisieux, *La femme n'est pas inférieure à l'homme*, Paris, 1750.

60 Sur les « stigmates physiques » du savoir sur le corps des femmes, supposément vieilli et enlaidi, voir Adeline Gargam, *Les femmes savantes et cultivées dans la littérature française des Lumières ou la conquête d'une légitimité (1690-1804)*, Thèse de doctorat sous la direction de Florence Vuilleumier-Laurens et Alexandre Stroeve, Université de Brest, 2011, 3 vol., p. 718-719.

61 « Moins on pense, moins on réfléchit, plus on est heureux », écrit-elle à Voltaire le 29 mai 1764 (*Lettres de Mme du Deffand, 1742-1780*, Paris, Mercure de France, 2002).

62 Ainsi Bernardin-de-Saint-Pierre, puis Mme de Staël. Voir Robert Mauzi, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises au XVIIIe siècle*, op. cit., ch. VI.

63 Derniers mots d'un texte, s'oppose à l'*incipit*. Denis Muzerelle, *Vocabulaire codicologique : répertoire méthodique des termes français relatifs aux manuscrits*, Paris, CEMI, 1985. (*Rubricae*, 1) sur <http://vocabulaire.irht.cnrs.fr>



« Songés à vous munir de tout ce que vous pourrés rassembler de connoissances et de talents : cest lunique moyen de vous faire distinguer de la foule des femmes ordinaires »<sup>64</sup>, conseille le frère de Mme de Marans à Pascalitte. Dans la famille Edme, la bonne éducation des filles est fortement valorisée. C'est un signe de distinction et d'élévation sociale, car cela sous-entend que la famille a les moyens financiers de donner à sa fille une bonne éducation (par le recours à des maîtres prestigieux ou les frais d'une éducation à Paris, ainsi que des leçons complémentaires sur une plus ou moins longue durée), et qu'elle a le temps de la former avant de la marier. Elle n'est pas une charge pour ses parents, soucieux de former une personne épanouie et capable d'évoluer sans difficultés dans la société, avant de la laisser s'y mouvoir par ses propres moyens.

Mme de Marans et sa nièce bénéficient d'une situation favorable. Pascalitte est la fille unique de parents à la noblesse récente, enrichis dans les îles, et soucieux de transmettre leur patrimoine à des héritiers dont ils pourront vanter les origines ; pour cela, leur fille doit faire un bon mariage et intégrer sa famille à la noblesse ancienne. De plus, Pascalitte se retrouve héritière pour moitié de son oncle et de sa tante de Marans, elle réunit donc sur sa tête un patrimoine intéressant. Les Edme mettent donc tous les atouts du côté de leur fille et en font un « produit » attirant, en perfectionnant le mieux possible son éducation<sup>65</sup>. Pour cela, rien de mieux que de l'envoyer en métropole, où sa tante a passé sa vie à se forger une culture éclairée, répondant plus que nécessaire aux attentes de la société en ce qui concerne l'éducation des femmes. « Une belle âme, un

---

64 Lettre de M. des Rouaudières à sa fille Pascalitte, 11 novembre 1775.

65 Cela correspond aux buts de l'éducation délivrée aux filles après la seconde moitié du XVIIIe siècle, tels que défendus par l'abbé Galiani par exemple, un proche de Mme d'Épinay, qui est sur ce point en désaccord avec lui. Pour Galiani, une femme doit savoir lire et écrire correctement et cultiver son imagination, rien de plus. Selon lui, l'éducation des deux sexes se joue dans les premières années de la vie, sa seule finalité est de dresser l'homme afin qu'il se plie aux exigences de la société.

esprit cultivé, c'est là ce qu'il faut posséder avant tout le reste : et cela elle ne l'acquiescera [*sic*] nulle part aussi bien qu'avec vous », se réjouit M. des Rouaudières (14 avril 1768). Par sa proximité géographique, de cœur et d'esprit avec Paris, Mme de Marans est bien placée pour inculquer à sa nièce les savoirs nécessaires à une jeune fille de l'élite, en résonance avec les attentes de la société éclairée du second XVIIIe siècle, comme les principes d'une vie saine et vertueuse, loin de la ville corruptrice. Mme de Marans elle-même a bénéficié d'une conjonction de facteurs favorables, qui lui ont permis de s'épanouir dans l'étude : un père cultivé, soucieux de l'éducation de ses enfants, garçons et fille, un entourage intéressé par la question de l'éducation des filles (même si celle-ci au final ne se trouve être qu'un vernis, minimum nécessaire pour paraître dans ces sociétés des élites provinciales, apparemment peu exigeantes en ce qui concerne le niveau de conversation ?), une émulation dans le savoir grâce à ses liens d'amitié avec des personnages tels qu'Angran, peut-être Mme Thiroux d'Arconville, et grâce aux autres membres de son réseau qui lui ouvrent leurs bibliothèques.

Selon Nicole Pellegrin, les auteures et lectrices ont été encouragées par leur entourage familial, parents, précepteurs des frères ou époux. Mme de Warens a ainsi « appris un peu de sa gouvernante, un peu de son père, un peu de ses maîtres, et beaucoup de ses amants »<sup>66</sup>. Pour ces femmes cultivées du XVIIIe siècle, l'instruction reposerait alors sur trois piliers, qui n'entretiennent entre eux aucun rapport de hiérarchie (cf. le tableau plus bas) : d'abord celui des savoirs délivrés pendant l'enfance (l'école au couvent, en pension, chez les parents), ensuite ceux reçus au contact de l'autre (l'école en société ?) et enfin ceux que l'on s'octroie en son for privé. Ces trois piliers reposent sur une même double base, le savoir livresque et la transmission orale. Les temps en peuvent varier (le recours au maître peut avoir lieu pendant l'âge adulte, et une petite fille être autodidacte ou n'être jamais passée entre les mains de maîtres), les acteurs être interchangeable (l'ami peut servir de précepteur à tout âge). Les limites entre ces trois piliers sont donc poreuses, c'est le rapport qu'ils impliquent à l'autre et au savoir qui les caractérise. En fonction de la part de chacune de ces formes d'instruction, les savoirs acquis varient d'une femme à l'autre, de même que leur utilisation, c'est-à-dire la façon dont elles exploitent et font valoir ces connaissances. D'autres critères, tels l'ambition, les goûts, la mobilisation du réseau de sociabilité, ou l'intérêt de la famille, entrent bien sûr en compte, ils complètent et affinent cette hypothèse. Mme de Marans, qui a reçu pendant l'enfance une plutôt bonne instruction, a

---

66 Jean-Jacques Rousseau, *Les confessions*, 1789, livre II. Mais il juge ce genre d'éducation « mal dirigée », car « recevant indifféremment des instructions comme elles s'étaient présentées » : peu favorable à l'instruction des filles, surtout si celle-ci ne correspond pas à leur rôle « naturel » de compagne de l'homme, Rousseau ne peut être un partisan d'une éducation féminine développée.

aussi su tirer parti de son réseau pour étendre sa culture et pour la revendiquer publiquement, mais ponctuellement : c'est le rôle des *Pensées errantes*. La part des savoirs autodidactes dans sa culture est alors suffisamment importante pour que Mme de Marans ressente le besoin d'en consigner le contenu, ou le fruit des réflexions qu'ils entraînent, dans ses journaux personnels. Leur valeur, à ses yeux comme à ceux de ses descendants, conscients peut-être de ce qu'ils révélaient de l'origine des savoirs féminins, pourrait expliquer (du moins en partie) leur conservation.

Pour replacer le cas de Mme de Marans dans son contexte, il a paru judicieux de comparer ce qu'elle dit du contenu de son éducation à celui d'autres femmes lettrées ou écrivantes d'un large XVIIIe siècle. Pour cela ont été dressés trois tableaux<sup>67</sup> classant chronologiquement plusieurs exemples glanés au fil des lectures, en fonction de ce que ces femmes disent de leur éducation, qu'elle soit délivrée, particulière, conventuelle ou en autodidacte. Un quatrième tableau, complémentaire, permet de comparer ces exemples concrets aux recommandations des pédagogues.

**Les trois piliers de l'instruction des filles au XVIIIe siècle,  
d'après l'exemple de Mme de Marans**

Type	Les filles à l'école	L'école en société	Être sa propre maîtresse
Acquis	-Les bases -Une éventuelle progression	-De nouveaux champs du savoir -Approfondir ses connaissances	
Acteurs, modèles	La figure du maître (un passeur, « professionnel » <sup>68</sup> ou amateur)		Une vision idéale de soi ?
Supports	LA LECTURE		
	L'ÉCHANGE		

<sup>67</sup> Voir en annexe les tableaux « Éducatons de filles au siècle des Lumières ».

<sup>68</sup> Terme que l'on a choisi de manier avec prudence, la professionnalisation de l'enseignement n'intervenant qu'à partir de la fin du siècle.

Ce résumé des différentes éducations reçues par des femmes lettrées du XVIIIe siècle est basé sur leurs témoignages ou sur les travaux d'historiens qui leurs sont consacrés, il ne peut donc être qu'un aperçu *a minima* de ce qu'a été la véritable éducation de ces femmes. Il puise aussi ses exemples dans la littérature, dans les romans qui présentent une éducation de jeune fille considérée comme classique, crédible, ou inspirée de celle reçue par l'auteur quand il s'agit d'une femme. Les silences, les oublis, expliquent que certains aspects de l'éducation soient éludés, ou que ses versants les plus évidents (apprentissage de la lecture, de l'écriture) ne soient pas signalés, car ces femmes ne voient pas le besoin d'en évoquer l'apprentissage dans leurs écrits. Une case non cochée n'implique donc pas forcément absence d'apprentissage, mais uniquement que le sujet n'est pas évoqué dans l'écrit qui sert de source. Lorsque l'une d'entre elles dit clairement ne pas avoir reçu un savoir, alors cette lacune avérée est indiquée par une croix. Le choix d'inclure des exemples anglais s'appuie entre autres sur les propos de Lawrence Stone<sup>69</sup> : malgré l'éloignement géographique, les comportements domestiques des élites (et donc les choix dans l'éducation des filles de la famille) des deux côtés de la Manche correspondent aux mêmes normes, les familles sont confrontées aux mêmes enjeux.

On constate d'abord le grand nombre de femmes écrivant ayant reçu une éducation particulière, presque 70% des exemples considérés. Pour certaines (Mme d'Épinay, les filles du colon réunionnais Desbassayns) le passage au couvent est bref, complété par ou complétant un enseignement à domicile. D'autres ont passé leur enfance au couvent et y voient donc les causes de leurs manques. Mme de Staal-Delaunay<sup>70</sup>, élevée au couvent, y a reçu une éducation religieuse, a aussi appris l'histoire, la musique et la danse et lu les auteurs anciens. Si la jeune fille n'y est pas brimée (« Je questionnais perpétuellement, et l'on me répondait toujours », dit-elle) le contenu de son éducation n'est pas plus développé dans ses *Souvenirs*. Qu'elle en taise certains aspects ou qu'elle n'ait effectivement rien appris de plus, elle considère sa vie au couvent comme « la perte de cinq ou six années, les plus propres à cultiver l'esprit ». Le contenu de l'éducation conventuelle apparaît en effet moins développé que celui

---

69 Lawrence Stone, Randolph Trumbach, Philip Greven ou Carolyn Lougee plaident pour cette histoire comparée. Voir aussi Irene Q. Brown, « Domesticity, feminism, and friendship : female aristocratic culture and marriage in England, 1660-1760 », p. 406-424, *Journal of Family History*, hiver 1982 ; Jean-Philippe Genet, François-Joseph Ruggiu (dir.), *Les idées passent-elles la Manche ?*, Paris, PUPS, 2007, 402 p. La démarche comparatiste a déjà été utilisée dès les années 1970 en histoire et en sciences de l'éducation, notamment dans des travaux sur les systèmes et les institutions éducatifs (voir Roger Chartier, Jacques Revel, « Université et société dans l'Europe moderne : position des problèmes », *RHMC*, t. 25, 1978, p. 353-374). Nous n'avons pour ambition ici que de poser quelques jalons de comparaison entre France et Angleterre pour l'éducation des filles au XVIIIe siècle. Une belle étude comparative nécessiterait bien évidemment un travail à part entière.

70 Mme de Staal-Delaunay (1684-1750), *Mémoires de jeunesse*, Paris, Mercure de France, 1996, 124 p.

d'une éducation particulière.

Le recours aux maîtres dépend du temps de l'éducation : pendant l'éducation « particulière », à la maison, il est plus diversifié qu'au couvent, où seuls les cours complémentaires, ou non délivrés par les moniales, nécessitent l'intervention d'un tiers. Il s'agit en général des cours de dessin, musique et danse, délivrés au parloir. À la maison, ces mêmes matières requièrent aussi l'intervention d'un maître spécialisé. Mais d'autres précepteurs pallient les manques (de temps et de connaissances) des parents : Mme de Genlis apprend à lire et, difficilement, à écrire, avec la maîtresse du village ; la fille d'un organiste, Mlle de Mars, lui apprend la musique et l'histoire. On a vu que la présence d'un maître dépend aussi de la composition de la fratrie : Victorine de Chastenay, Isabelle de Charrière, Mme d'Osmond en ont eu grâce à la présence de frères à la maison. Ce recours au maître est peu marqué dans les témoignages avant le milieu du siècle : la Grande Mademoiselle a au XVIIIe siècle des maîtres pour la danse, le dessin ou le blason, Catherine Talbot en arithmétique, musique et dessin, alors que toutes les matières énumérées par la marquise de Ferrières (lecture, écriture, musique et danse) sont enseignées par un maître. Au fil du temps, l'histoire, la géographie, les langues, les sciences, la musique, la danse et le dessin ont tendance à être de plus en plus souvent prodigués par des maîtres spécifiques : l'enseignement se spécialise.

Des statistiques établies à partir des données réunies seraient incomplètes et faussées, étant donné la nature des sources (au contenu trop aléatoire) sur lesquelles s'appuient ces tableaux. Néanmoins, on constate que c'est dans l'éducation particulière que le contenu est le plus varié. Les matières étudiées sont plus nombreuses qu'au couvent, où seules Mme Roland et la comtesse de Walburge disent avoir appris la géographie, de même pour la princesse de Ligne et la mythologie ou les sœurs Desbassayns et l'anglais. Les femmes ayant reçu une éducation particulière s'épanchent plus sur les matières que celle-ci contenait, surtout à partir de la génération des années 1745-50, ce qui met surtout en évidence l'intérêt grandissant porté à l'enfance et aux années de formation dans les écrits privés, davantage qu'une évolution vers une densification du contenu de ces éducations particulières. Des demi-sœurs de la Grande Mademoiselle, on sait uniquement qu'elles connaissaient le latin, la philosophie et les sciences, alors qu'un siècle plus tard, l'éducation de Germaine Necker se décline sur au moins dix matières, dont le latin, l'histoire, la musique ou le dessin...

De plus, dans ce corpus, les exemples d'éducation au couvent sont moins nombreux que ceux d'une éducation particulière, et il faut prendre en compte dans cette analyse le fait que certaines matières ne sont à la mode qu'un temps, qui ne correspondent pas à celui de la jeunesse de Mme de Marans. Cependant, cette comparaison, tout

comme la mise en évidence de son évolution dans le temps, montre que Mme de Marans se situe dans le niveau haut de l'éducation des filles. Ses journaux permettent de dégager onze matières formant son éducation, ce qui manifeste l'importance qu'elle attache à cet aspect de sa vie mais aussi, tout de même, la diversité de cette éducation particulière. Ne pas avoir été au couvent a permis à Mme de Marans de recevoir une éducation peu conventionnelle.

Henriette a reçu une éducation assez riche : lecture, écriture, arithmétique et catéchisme en sont les bases, comme pour toute éducation féminine. À ces pré-requis s'ajoutent des enseignements qui témoignent du bon niveau d'éducation de la jeune fille : latin, histoire ancienne et moderne, lecture de grands auteurs. Enfin, géométrie, algèbre et langues sont des savoirs plus inhabituels, ils montrent l'intérêt des éducateurs envers la formation d'Henriette comme individu accompli. Malgré tout, il ne s'agit pas d'un cas exceptionnel : en Angleterre, Elizabeth Carter et Catherine Talbot ont reçu une éducation au moins aussi développée à la maison. La première a appris le grec, l'hébreu et l'espagnol, la seconde l'astronomie, le français ou les mathématiques. Quelques décennies plus tard, Geneviève Randon de Malboissière, morte à 20 ans, apprend les sciences naturelles, la physique, l'allemand, l'italien, le grec et le latin. Certaines considèrent même comme anormal de ne pas avoir reçu différents enseignements : Mme de Ferrière se plaint de n'avoir pas appris le catéchisme, l'histoire, la mythologie ou les Belles-Lettres.

Henriette jouit, on l'a vu, d'un environnement favorable. Elle est la seule fille de la fratrie, ses parents et précepteurs sont impliqués dans son éducation, stricts peut-être sur son attitude, moins sur les limites à donner à ses apprentissages. Il semble de plus qu'elle bénéficie d'une marge de liberté suffisante pour faire ce qu'elle veut de ses journées : « Quand je pouvais méchapper le soir, je m'allais cacher dans un endroit sauvage »<sup>71</sup>, se souvient-elle. Elle peut à un moment s'enfermer dans une chambre, jusqu'à ce que sa mère en exige la clé. Livrée à elle-même une partie de la journée, Henriette puise alors à volonté dans les livres des Rouaudières puis de Coulonges, sans que parents ou tuteurs exercent un réel contrôle sur ses lectures (« En secret, je lisais quelquefois des romans »<sup>72</sup>, avoue-t-elle), au point que, lorsqu'elle aborde le sujet des livres « obscènes », elle écrit : « Je serais bien la maîtresse den lire si je voulais »<sup>73</sup>. C'est grâce à cette liberté, comme au peu d'intérêt des autorités qui l'entourent envers le contenu de son éducation, qu'Henriette a pu s'intéresser à ces différentes matières. Rien

---

71 *Mémorial*, p. 200.

72 *Ibidem*, p. 198.

73 *Réflexions*, 1754, p. 14.

ne semble interdit à la jeune fille, tant que ce que doit être l'éducation d'une fille n'est pas strictement formalisé (si on trouve le *Télémaque* de Fénelon à Coulonges, rien n'indique que les parents Edme aient suivi les préceptes de l'archevêque de Cambrai, ou ceux de Mme de Maintenon), et tant que ses parents n'ont pas d'objectifs bien établis pour son avenir. Henriette peut assister aux cours de ses frères, se perfectionner dans les matières qui l'intéressent (l'histoire, la morale) et lire ce qu'il lui plaît. Mme de Marans a des connaissances que les pédagogues recommandent de ne pas enseigner aux jeunes personnes, en théologie, en mathématiques comme en latin. Dans la même période, d'autres femmes ont reçu des enseignements interdits ou non recommandés ; en Angleterre, Elizabeth Montagu (née en 1720) acquiert des notions de théologie, alors que Mesdames, filles de Louis XV, sont formées au tour et à l'horlogerie... Après la seconde moitié du siècle, quand l'éducation des filles est devenue un sujet d'intérêt pour les penseurs comme pour les parents, il n'est plus question de négliger celle de ses enfants, ou d'en faire un terrain d'expérimentation hors normes : l'éducation de Pascalitte est étroitement surveillée. Pour assurer le mieux possible l'avenir des filles et de la famille, leur éducation se doit d'être conforme aux attentes sociales, ce qui n'est pas le cas, on le voit, lors de l'enfance de Mme de Marans.

Toutefois, les enseignements reçus par Henriette lors de son enfance ou son adolescence ne recouvrent pas l'ensemble de ses connaissances. De même, beaucoup de ces femmes lettrées poursuivent leur formation après leur enfance, une fois mariées. Par conséquent, ces tableaux ne montrent que la base sur laquelle se construit la culture de ces femmes de l'élite. Il faut donc faire la part de ce qu'elles ont reçu enfant de ce qu'elles ont choisi d'apprendre de leur côté, en secret ou non de leurs parents ou époux, avant ou après leur mariage (troisième tableau).

Pour Mme de Marans, il est important que les femmes reçoivent une bonne instruction. Cependant, son exemple personnel la pousse à nuancer son propos. L'amertume qui teinte ses remarques sur l'utilité du savoir pour atteindre le bonheur dénote chez elle une opposition entre savoir et sagesse. Si le premier s'obtient par l'instruction et l'usage de la raison ; la seconde, et c'est la plus importante dans sa quête personnelle, ne peut s'atteindre que par la pratique de la morale et de la philosophie et des vertus ; et c'est leur combinaison qui fait la qualité de l'éducation des femmes.





## CHAPITRE 3.

### LE JOURNAL : TRACES D'UNE QUÊTE PERSONNELLE

« On a beau lire, on a beau réfléchir, rien ne peut étouffer la sensibilité quand elle est née avec nous »<sup>1</sup> : Mme de Marans reconnaît malgré tout l'importance de l'étude, occupation sage et utile, nécessaire à la femme consciente de ses capacités intellectuelles. Mais apprendre toujours plus et se cultiver est insuffisant pour atteindre l'objectif qu'elle se propose dans ses journaux, qui est de tendre vers la perfection morale. Cet objectif est commun à la plupart des diaristes anciens, qui s'observent et observent le monde qui les entoure, afin de se corriger et d'atteindre une paix intérieure, qu'ils ne peuvent trouver sans le recours au journal. Outre l'étude et la réflexion, Mme de Marans se tourne donc vers deux autres recours spirituels classiques, la morale et la foi. Ce sont deux sujets de réflexion ouverts aux femmes du XVIIIe siècle, car ils sont en théorie sans danger et les confortent dans leur rôle traditionnel de mère et épouse (car, même cloîtrées, elles sont épouses du Christ), seul rôle pouvant les mener au salut. Cette quête du salut, qui promet aux chrétiens le bonheur éternel après la mort, se double au XVIIIe siècle d'une quête du bonheur terrestre. Il s'agit de deux objectifs en théorie incompatibles, puisque le réel bonheur ne peut exister au cours de la vie sur Terre d'après les théologiens chrétiens. Mais les croyants éclairés du siècle, soucieux de leur bonheur avant et après la mort, tentent de concilier impératifs de la vie en société et vie chrétienne, avec plus ou moins de succès.

C'est un vaste programme qui sert de fil rouge aux écrits de Mme de Marans ; la quête personnelle du bonheur, seule étude digne d'y consacrer toute une vie, est la principale raison d'être de ses journaux et ancre véritablement la pensée de Mme de Marans dans la philosophie des Lumières<sup>2</sup>. Les moyens pour y parvenir sont classiques,

---

1 *Confidences*, p. 297.

2 Sur ce sujet, on peut lire Valérie Pietri, « Les 'barbouillages' du comte de Thorenc : écriture et frustrations sociales d'un moraliste de province », Jean-Pierre Bardet, Élisabeth Arnoul et François-

les influences spirituelles de Mme de Marans sont celles de la morale traditionnelle occidentale, à laquelle est étroitement imbriquée la foi chrétienne : « Je voudrais être philosophe [entendons : stoïcienne] pour la santé de mon corps [...] mais je voudrais aussi être dévote pour la santé de mon âme », explique-t-elle dans le *Mémorial* (p. 325). L'étude de la pensée de la diariste révèle les valeurs et les thèmes qui disent l'appropriation par les femmes de la « morale philosophique moyenne »<sup>3</sup> des Lumières en complément de la religion (évoluant entre mode déiste et piété traditionnelle), conciliant les deux impératifs de faire son bonheur sur terre et après la mort. Introspection, discipline de soi, œuvre de moraliste et de philosophe, quête de singularité et quête du salut se confondent dans les journaux personnels de Mme de Marans. Sa réflexion confronte et concilie la raison cartésienne, toute-puissante, et la foi, essentielle. Elle est riche de son esprit critique et de sa constante remise en question, ce qui fait du cas de Mme de Marans un observatoire intéressant de ce que peut être la réflexion philosophique et spirituelle des femmes éclairées, en leur for privé.

---

Joseph Ruggiu, *Les écrits du for privé en Europe, du Moyen Age à l'époque contemporaine : enquêtes, analyses, publications*, Pessac, PUB, 2010, p. 395-418.

3 Robert Mauzi, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises au XVIIIe siècle*, Paris, Albin Michel, 1994 [1e éd. 1979], p. 248. Ce livre est une référence pratique et incontournable pour appréhender la philosophie des Lumières dans tous ses aspects.

## I- Les influences spirituelles de Mme de Marans, entre morale et philosophie

La morale est la science des mœurs, elle dicte la manière d’orienter sa vie afin d’atteindre un idéal à partir de repères, le bien, le mal, la vertu et le devoir, quatre notions qui ne sont pas fixes dans le temps et l’espace. La définition de la vertu humaine, par exemple, varie selon les philosophies. En Occident, le succès du christianisme a diffusé l’idée qu’il faut assurer non seulement son salut individuel, mais celui de l’humanité entière car, tous les hommes ayant la même nature, tous doivent suivre les préceptes moraux de l’Église catholique, à vocation universelle. Or ce programme est incompatible avec les notions de liberté de l’âme humaine, de libre arbitre et de réflexion individuelle, développées parallèlement par différents courants philosophiques. Le but de la morale et des philosophies occidentales de l’époque moderne est donc de concilier ces deux pôles : « Rendre les hommes heureux par la vertu : voilà le grand problème que la morale doit se proposer de résoudre », écrit le baron d’Holbach, dans son *Système social*<sup>4</sup>. Au XVIIIe siècle, la morale se fonde non seulement sur la religion, mais aussi sur la raison : âme, cœur et esprit doivent être pris en compte dans toute réflexion.

Avec l’histoire, la morale est le sujet de prédilection de Mme de Marans : « J’aime les exemples qui peuvent instruire et corriger ; je n’aime pas moins tous les raisonnemens qui tournent au profit de l’esprit, et du cœur »<sup>5</sup>, écrit-elle en 1754. La diariste se fait donc moraliste, mais aussi philosophe, car selon elle « on a plus besoin de philosophie, que de fortune »<sup>6</sup>. Pour Mme de Marans, la philosophie est l’« art heureux de faire son bonheur soy-même sans le faire dépendre des autres », mais le terme est selon elle gâté « par le mauvais usage qu’on en fait si souvent »<sup>7</sup> : sa révolte

4 Paul Henri Dietrich baron d’Holbach, *Système social, ou principes naturels de la morale et de la politique*, Londres, 1773, vol. 3, ch. XII.

5 *Réflexions*, p. 13. Avec cette affirmation, Mme de Marans se place dans la lignée de La Rochefoucauld : « J’aime la lecture en général ; celle où il se trouve quelque chose qui peut façonner l’esprit et fortifier l’âme est celle que j’aime le plus », dit le moraliste.

6 *Réflexions*, 1754, p. 70 et 141.

7 « J’aime bien que l’on mette ce mot à toute saulce ? Dès qu’une personne est un peu raisonnable, et quelle sçait tempérer ses passions ; on dit quelle est philosophe : une autre aimera la solitude et les livres ? Cest un philosophe ! Un autre pardonnera les injustices, et méprisera les mauvais procédés ? Cest un philosophe... Encore je passe tout cela : mais qu’un homme soit insensible aux malheurs d’autrui ou à son propre déshonneur, on s’écrie que cest un philosophe ! Et moy je dis que dans le p[remie]r cas cest un mauvais cœur, et dans le s[econ]d cest un coquin. Cette application si ordinaire du titre de philosophe me révolte contre le mot, il a beau être à la mode je ne puis souffrir que l’on s’en serve », *Confidences*, p. 399-400. Le terme recouvre en effet plusieurs définitions au fil du siècle :

contre le galvaudage de la notion montre son attachement à la pratique. Le siècle des Lumières est encore montré aujourd'hui comme celui de la philosophie, la diffusion de toutes les théories des penseurs du XVIIIe siècle et leur assimilation par le lectorat participe quoiqu'il en soit à l'essor d'un « philosophisme »<sup>8</sup>, qui tente de concilier morale chrétienne et différents courants philosophiques, que l'on retrouve dans la pensée de Mme de Marans telle qu'elle l'exprime dans ses écrits.

Suivant les principes du philosophe et historien Pierre Hadot, il convient de voir la morale et la philosophie non comme un ensemble de doctrines, mais comme un mode de vie, un exercice visant à la sagesse<sup>9</sup>. La morale a en effet longtemps été un sujet délicat pour les historiens, qui semblait intéresser surtout les littéraires et philosophes<sup>10</sup>. Aujourd'hui, l'histoire philosophique de la philosophie et l'histoire philosophique des idées attirent peu les historiens, alors que l'évolution des idées philosophiques et morales dépend d'un contexte culturel, elle peut donc s'étudier comme toute autre pratique sociale et culturelle<sup>11</sup>. Contextualisation, détermination des influences, des enjeux et limites de la pensée morale de Mme de Marans révèlent la place de la morale dans la vie et les œuvres des femmes des Lumières.

---

d'abord misanthrope, puis homme qui réfléchit et pense l'abstrait, homme sociable, enfin âme sensible désirant user de sa raison, le philosophe est au XVIIIe siècle une figure à la mode et donc sujette aux récupérations les plus variées.

- 8 L'expression est de Daniel Mornet, *Les origines intellectuelles de la Révolution française, 1715-1787*, Paris, Tallandier, 2010 (1<sup>e</sup> éd. A. Colin, 1933), p. 109.
- 9 Pierre Hadot, *Exercices spirituels et philosophie antique*, Paris, Études augustinienne, 1981, 206 p. ; et *La Philosophie comme manière de vivre*, Paris, Albin Michel, 2001, 288 p.
- 10 « Morale et vertu au Siècle des Lumières », *Études sur le XVIIIe s.*, hors série 4, 1986 ; Paul Bénichou, *Morales du Grand Siècle*, Paris, Gallimard, 1988, 313 p. ; H Mydlarski, « Les moralistes des Lumières. Une macro-lecture », *Revue des Sciences Humaines*, LXXXI, n°215, juil-sept 1989, p. 59-75 ; Jean Lafond (dir.), *Moralistes du XVIIe siècle, de Pibrac à Dufresny*, Paris, Laffont, 1992, 1323 p. ; Jean Dagen (dir.), *La morale des moralistes*, Colloque de la Sorbonne, novembre 1994, Paris, H. Champion, 1999, 244 p. ; à noter, le numéro spécial « Les moralistes, nouvelles tendances de la recherche », *XVIIe siècle*, janv-mars 1999, n°202, 51-1, 221 p. ; Un *Dictionnaire des moralistes* était encore il y a quelques années en voie de publication sous la direction de Jean Dagen. Ce n'est pas ici le lieu pour dresser une bibliographie exhaustive des études sur la morale de l'époque moderne, on renverra donc, en sus de ces références ou des travaux de Louis van Delft cités plus loin, et plus généralement, aux productions du Groupe d'Étude des Moralistes (CELLF XVIIe-XVIIIe, Paris Sorbonne).
- 11 C'est le parti défendu par Étienne Anheim, Antoine Lilti, Stéphane Van Damme, « Quelle histoire de la philosophie ? », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, 1/2009, p. 5-11. Les historiens en France ont longtemps montré peu d'intérêt pour l'histoire intellectuelle ou l'histoire des idées (telle que l'étudie l'École de Cambridge), alors que les travaux de Reinhart Koselleck, Quentin Skinner ou John Pocock sont souvent cités. « Les historiens n'ont pas de très grands besoins philosophiques... », déplore Lucien Febvre dans les *Combats pour l'histoire*. Roger Chartier évoque des « méconnaissances réciproques », alors que les apports critiques mutuels de l'histoire et de la philosophie ont conduit à une réflexion sur les notions, usages, pratiques et débats. Nous renvoyons par exemple aux deux dossiers « Morales » de la revue *Écrire l'Histoire. Histoire, Littérature, Esthétique*, 2010, n° 5 et 6.

## A- Pourquoi le choix de la morale ?

### 1) Un sujet de réflexion et d'écriture honnête, ouvert aux dames

L'enseignement de la morale fait partie de l'éducation des filles, elle est inextricablement liée à la religion et la piété, qui font partie de ces « choses qu'il n'est pas permis à une femme d'ignorer »<sup>12</sup>, et il n'y a que la marquise de La Tour du Pin qui dise n'avoir « jamais [...] reçu aucune instruction morale ou religieuse »<sup>13</sup>, afin de souligner la piètre qualité de son éducation. Recommandée par tous les pédagogues, enseignée au couvent et à la maison, la morale produit même une littérature spécialisée qui s'adresse directement aux femmes. Citons par exemple l'ouvrage de Joseph Leven de Templery, *L'éloquence du temps enseignée à une dame de qualité* (1699)<sup>14</sup> ; les jeunes filles de Saint-Cyr s'instruisent grâce aux *Conversations sur plusieurs sujets de morale propres à former de jeunes demoiselles à la piété* (Pierre Collot, 1738) ; tandis que *Les veillées du château ou cours de morale*, de Mme de Genlis (1784), instruisent les demoiselles de la fin du siècle. La morale est donc un sujet de conversation honnête, dont les femmes s'emparent dans les cercles et en société : « La morale est si nécessaire à tout le monde, que les femmes en peuvent parler [...] sans qu'on les accuse de faire un peu trop les beaux esprits »<sup>15</sup>, disent les manuels de civilité, très suivis.

Entre éthique, honnêteté, exaltation des vertus et dénonciation des vices, la morale fait en effet partie de la culture mondaine du XVIIIe siècle, composée des éléments de la culture classique associés à la notion de goût<sup>16</sup>. Liberté, naturel, galanterie, civilité, humanisme et modernité fondent la morale de l'urbanité, qui est le propre de l'honnête homme et de l'honnête femme<sup>17</sup>. C'est dans les cercles du

---

12 Hélène Mathurin (prés.), *Mémoires de la marquise de Ferrières, née en 1748*, Les Gorgones, 1998, 106 p.

13 Nuançons : ce n'est qu'une fois mariée que la marquise de Ferrières citée plus haut reçoit un enseignement en morale et en histoire, par son époux, car enfant « on ne cherchait point à [...] me porter à la vertu par de bons principes appuyés sur la morale et la religion ». C'est une tâche que le marquis prend probablement au sérieux, puisqu'il fait la même chose pour sa fille : « J'ai cherché à développer, et les vertus, et l'existence morale qui conviennent à ton sexe » (lettre du 15 mai 1791, Henri Carré, *Marquis de Ferrières, correspondance inédite, 1789-1790-1791*, Paris, A. Colin, 1932, 468 p.).

14 Cité par Linda Timmermans, *L'accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, Paris, Honoré Champion, 2005, p. 374-376.

15 Pierre Ortigue de Vaumorière, *L'art de plaire dans la conversation*, Paris, Guignard, 1691, cité par Lucie Desjardins, « Lecture et discours de la morale au féminin au XVIIIe siècle », Isabelle Brouard-Arends (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime*, actes du colloque, 27-29 juin 2002 organisé par l'UFR ALC, Université de Rennes II, PUR, Rennes, 2003, p.473-479.

16 Voir Roger Zuber, *Les « belles infidèles » et la formation du goût classique*, Paris, A. Michel, 1995, 521 p.

17 Muriel Bourgeois-Courtois, « Réflexion morale et culture mondaine (matériaux pour une synthèse) », *XVIIIe siècle*, janv-mars 1999, n°202, 51-1, p. 9-19, fait le point sur le sujet.

XVIIe siècle que se développe le goût pour les portraits, les exemples, les maximes et réflexions, qui composent à la fois les sujets de discussion des Précieuses et la morale du Grand Siècle. La duchesse de La Trémoille en témoigne : « Les livres qui sont le plus de mon goût, après ceux de dévotion, ce sont ceux qui règlent les mœurs par les exemples et les préceptes »<sup>18</sup>. Conformément au goût mondain et précieux, qui abhorre la pédanterie et le trop sérieux, l'honnête homme et l'honnête femme qui se veulent moralistes se plongent dans des lectures légères, non théoriques ou académiques. Ce ne sont donc pas de longs traités que publient les moralistes du XVIIe siècle, mais des réflexions et maximes sous forme d'essais courts, entretiens et dialogues imitant la conversation ou l'échange épistolaire. C'est le cas en 1694, des *Différents caractères des femmes du siècle* de Mme de Pringy, tandis que les *Quelques principes de morale à l'usage d'une personne du monde*, de la présidente Anne Ferrand, sont restés manuscrits, forme classique de l'écrit qui circule dans les cercles<sup>19</sup>.

Les femmes moralistes sont donc nombreuses sous le règne de Louis XIV, à commencer par la cousine du roi, la Grande Mademoiselle, qui compose en 1693 des *Réflexions morales et chrétiennes sur le premier livre de l'Imitation de Jésus-Christ*. Mme de Sablé (1599-1678) est une Précieuse janséniste, pieuse et en même temps attachée au monde. Ses *Maximes* pédagogiques vantent les mérites de l'introspection, elles véhiculent une morale optimiste. Madeleine de Scudéry (1607-1701), auteur du *Grand Cyrus* (1649-1653) et de *Clélie* (1654-1660), lus par Mme de Marans, truffe ses romans de portraits, conversations et débats, ayant pour thème la morale et l'amour. Défini comme une passion, menant donc aux vices, ce dernier est incompatible avec la pratique des vertus, que prône la morale. Mme de La Sablière (1640-1693) est une femme de grande culture (elle a appris le latin, le grec, la physique, l'anatomie et l'astronomie) qui tient un salon où se côtoient hommes de lettres, savants et membres de l'aristocratie. À la fin de sa vie, elle se retire pour mener une vie pieuse, ses *Maximes chrétiennes* sont éditées en 1705. Ces exemples montrent bien la part des mondaines dans la littérature féminine morale, qui explique la diffusion dans la société éclairée du siècle suivant d'une morale légère, conciliant vie sociale et vie spirituelle<sup>20</sup>.

---

18 Lucie Desjardins, « Lecture et discours de la morale au féminin au XVIIe siècle », I. Brouard-Arends (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime*, op. cit., p. 473-479.

19 Exemple emprunté à Linda Timmermans, *L'accès des femmes à la culture*, op. cit., p. 210.

20 « Dans l'immense champ de la littérature morale, les femmes moralistes ne tiennent qu'une mince place. À l'exception de Mlle de Gournay, qui se veut un membre de la République des Lettres, il s'agit de mondaines qui, ou bien espèrent transmettre leur expérience personnelle [...] ou bien sont stimulées par un milieu (aristocratie gagnée au jansénisme, dans le cas de Mme de Liancourt ou de Mme de Sablé) ou par des occupations [...] favorables à la réflexion morale ou à la réflexion pédagogique. Les circonstances [...] le goût de l'« anatomie du cœur » [...] des influences littéraires [...] un tempérament introspectif, les poussent à l'écriture morale – les gentilshommes moralistes n'avaient pas d'autres motivations – », *Ibidem*, p. 210.

L'édification est à la mode au XVIIIe siècle, où le goût pour les sentences et les maximes morales s'accroît. La résidence parisienne d'Anne-Thérèse de Marguenat de Courcelles, marquise de Lambert (1647-1733), est le rendez-vous de Fénelon, Fontenelle, Lamotte et autres grands auteurs. Dans les ouvrages écrits pour ses enfants (*Avis d'une mère à son fils* et *l'Avis d'une mère à sa fille*), puis dans ses traités et réflexions<sup>21</sup>, la marquise de Lambert s'inspire des auteurs qu'elle fréquente comme de son vécû, en faisant œuvre de moraliste. Les auteurs féminins du XVIIIe siècle ne sont pas que des romancières à (ou sans) succès : Mmes La Ferté-Imbault<sup>22</sup>, Dupin<sup>23</sup>, Puisieux<sup>24</sup>, Bodin de Boismortier<sup>25</sup>, Krüdener<sup>26</sup>, ou encore Mlle de Saint-Vast<sup>27</sup>, s'emparent de la morale et en font le cœur de leur réflexion, comme le font les *bluestockings*. Les *Essais* de Catherine Talbot (1721-1770) sont des réflexions morales sur divers sujets et les romans de Sarah Scott (1721-1795) défendent toujours les valeurs morales traditionnelles : mérite personnel, retrait de la cour dite dépravée, vertus domestiques. Plus tard, Catherine Macaulay (1731-1791), Mary Wollstonecraft (1759-1797) et Maria Edgeworth (1768-1849), sont aussi des auteurs d'ouvrages de morale méthodiques, bien argumentés et objectifs<sup>28</sup>.

Des contre-exemples existent, révélateurs de l'importance des goûts individuels (la diariste Magdalena van Schinne n'aime pas la morale<sup>29</sup>) et des objectifs de ces femmes éclairées. Isabelle de Charrière déplore l'appropriation de la morale par les femmes dans leurs écrits, notamment privés. Le journal intime de son amie Isabelle de

21 *Réflexions sur les femmes ; Lettre sur l'éducation d'une jeune demoiselle ; Traité de l'amitié ; Réflexions sur les richesses...* Voir Mme de Lambert, *Œuvres*, Paris, 1748, 2 vol.

22 La fille de Mme Geoffrin est l'auteur d'un recueil de pensées morales chrétiennes et d'un *Plan de vie pour ma vieillesse, à commencer dès à présent que j'ai 60 ans* (1775).

23 Louise-Marie-Madeleine Guillaume de Fontaine, épouse Dupin (1706-1799), a traduit Pétrarque, elle est aussi l'auteur de la préface d'une critique de *l'Esprit des Lois* réalisée par son époux. Elle entreprend avec Jean-Jacques Rousseau la rédaction d'un traité *Sur l'égalité des hommes et des femmes*, jamais publié. Ses écrits privés conservés sont des sentences et réflexions morales sur des sujets classiques : l'amitié, le bonheur, l'éducation (des enfants en général), les sentiments de l'âme ou les sens, recueillis dans : Gaston de Villeneuve-Guibert, *Le Portefeuille de Mme Dupin, dame de Chenonceaux*, Paris, C. Lévy, 1884, 596 p.

24 Dans ses ouvrages tels que les *Caractères* (1750) ou les *Conseils à une amie* (1751, une suite en 1761), Madeleine de Puisieux (1720-1798) s'essaye à divers sujets de morale à la mode : plaisirs, sens et vertus, la vie en société, les défauts, l'amour-propre ou la mort.

25 Suzanne Bodin de Boismortier (1722-1799), *Histoires morales*, 1768. Exemple cité dans Suzanna Van Dijk, *Traces de femmes, présence féminine dans le journalisme français du XVIIIe siècle*, Amsterdam & Maarssen, Holland university press, 1988, 330 p.

26 Francis Ley, « Madame de Krüdener (1764-1824) », Roland Mortier, Hervé Hasquin, *Portraits de femmes, Etudes sur le XVIIIe siècle*, t. XXVIII, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2000, p. 61-74.

27 Thérèse Willems de Saint-Vast, *Esprit des poètes & des orateurs du règne de Louis XIV*, 1767, citée dans la lettre XXVII, Joseph de La Porte, *Histoire littéraire des femmes françaises*, op. cit., vol. 5.

28 Gary Kelly (dir.), *Bluestocking feminism : writings of the Bluestocking Circle, 1738-1785*, London, Pickering & Chatto, 1999, 6 vol. ; Miriam Leranbaum, « 'Mistresses of orthodoxy' : education in the lives and writings of late eighteenth-century English women writers », *Proceedings of the american philosophical society*, 1977, vol. 121, n°4, p. 281-301.

29 Rudolf Dekker et Anje Dik (prés.), *Journal de Magdalena Van Schinne : 1786-1805*, Paris, Côté-femmes, 1994, 187 p.



Géliou est pour elle trop égocentré, à vocation trop morale, alors que selon elle le journal doit être centré sur la recherche de style<sup>30</sup>, mais c'est une position originale. Généralement, les femmes s'emparent de la morale car il s'agit d'un des seuls domaines dans lesquels elles sont capables de et autorisées à réfléchir et écrire, sans véritable remise en cause de la morale traditionnelle.

## **2) Mme de Marans, une moraliste *minor***<sup>31</sup>

La diffusion de l'imprimerie et de l'accès à l'alphabétisation depuis la fin du XVe siècle et le remplacement du latin par le français dans les textes depuis le XVIe siècle ont ouvert le marché du livre à d'autres qu'aux clercs. Au XVIIIe siècle, la baisse du prix du livre a aussi encouragé la prise de plume dans l'ensemble de la société, le nombre d'auteurs ou de personnes susceptibles de produire au moins un écrit dans leur vie s'accroît donc considérablement. Voltaire constate la multiplicité de ces petits auteurs, « moucherons et chenilles » qui « inondent » le marché par leurs brochures<sup>32</sup>. La mode des écrivains mineurs, ou *minores*, n'est donc pas passée au XVIIIe siècle<sup>33</sup>, c'est un phénomène auquel participe Mme de Marans avec la publication des *Pensées errantes*. Sa position de moraliste anonyme, « soldat inconnu de la bataille philosophique »<sup>34</sup>, en fait une *minor*, au moins autant que son statut de femme écrivant.

Les *minores* sont aussi les « petits » moralistes, opposés aux « canoniques », bien connus et étudiés, notamment par Louis Van Delft<sup>35</sup>. Daniel Mornet a encouragé la recherche sur ces écrivains, afin de déterminer leur rôle et leur influence au XVIIIe siècle, mais dans l'intention d'éclairer les grands par les petits. Or les *minores* ne sont pas une sous-catégorie de moralistes, il ne convient donc pas de les opposer, de

---

30 Madeleine van Strien-Chardonneau, « Isabelle de Charrière (Belle de Zuylen) et l'éducation des femmes », Guyonne Leduc (dir.), *L'éducation des femmes en Europe et en Amérique du Nord de la Renaissance à 1848*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 216-229.

31 Werner Krauss, « L'étude des écrivains obscurs du siècle des Lumières », *Studies on Voltaire*, XXVI, 1963, p. 1019-1024 ; n° spécial « Les *Minores* », *Littératures classiques*, 31, aut. 1997 ; Michel Bouvier, « Les *minores* », *XVIIe siècle*, janv-mars 1999, n°202, 51-1, p. 21-26.

32 Lettre au duc de La Vallière, 1761 ou 1762, citée par Werner Krauss, « L'étude des écrivains obscurs du siècle des Lumières », art. cit., p. 1022.

33 Christelle Bahier-Porte, Régine Jomand-Baudry (dir.), *Écrire en mineur au XVIIIe siècle*, Paris, Desjonquères, 2009, 472 p.

34 Werner Krauss, « L'étude des écrivains obscurs du siècle des Lumières », art. cit., p. 1022.

35 Par exemple : Louis van Delft, « Qu'est-ce qu'un moraliste? », *CAIEF – Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, XXX, 1978, p. 105-120 ; Louis van Delft, *Les spectateurs de la vie : généalogie du regard moraliste*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, 314 p. ; Louis van Delft, *Les moralistes : une apologie*, Paris, Gallimard, 2008, 458 p.

les étudier comme des compléments des *majores*, ou comme moralistes ratés ; philosophes reconnus et « Rousseau du ruisseau » s'inspirent les uns des autres, utilisent les mêmes outils et méthodes et ont le même lectorat. De même, l'idée reçue selon laquelle tous les moralistes emploient la forme brève, le discours discontinu, est à revoir<sup>36</sup>. Il existe chez les *minores* comme chez les reconnus des ouvrages de morale au discours suivi et construit<sup>37</sup>, leur étude pour une période donnée permet une redéfinition du champ littéraire de cette époque<sup>38</sup>. Ce qui pourrait les distinguer des « grands » auteurs est que le seul but de ces *minores* serait de se rendre utiles mais qu'ils n'ont pas été reconnus comme tels par leurs pairs, alors que les ambitions et les capacités littéraires des grands leur ont permis d'appartenir, plus ou moins rapidement, au cœur de la République des Lettres.

Dès sa parution en 1758, *De l'esprit*, d'Helvetius, est dénoncé car la morale y est traitée comme un objet susceptible d'interprétation, d'analyse, qui peut donc être remis en cause, alors qu'elle est censée être édictée une fois pour toutes par l'Église. Même les partisans du cartésianisme défendent cette position, tout peut être légitimement soumis au doute, hors la religion et l'État. Mme de Marans, dans les *Pensées errantes*, fait œuvre de moraliste, elle dénonce certaines positions tenues par l'Église, et même si elle publie sans autorisation, elle n'est pas inquiétée pour le contenu de son ouvrage. Les petits auteurs auraient alors l'avantage d'être relativement à l'abri, leur production n'est pas systématiquement mise à l'Index, car leur impact est trop faible pour être jugé préoccupant par la censure, ou leur propos est récupéré par une plume plus retentissante, paratonnerre qui s'en attire les foudres<sup>39</sup>. Certains ont toutefois eu un succès retentissant, éphémère ou durable dans le siècle, mais, sans juger de la qualité et du niveau de sa critique des mœurs, le *minor* ne sape pas les autorités instituées. Provinciale et auteure d'un opuscule vite publié et vite oublié, Mme de Marans est bien

36 Sur l'usage de la forme brève en morale : Éric Tourette, *Une écriture du discernement : enquête sur les formes brèves de la description morale : 1574-1701*, Thèse sous la dir. de Jean-Pierre Landry, Université de Lyon 3 Jean Moulin, 2004, 819 p.

37 Michel Bouvier, « Les *minores* », art. cit. Voltaire prend d'ailleurs leur parti, toujours dans la même lettre : « Il y a souvent plus de goût et de finesse, que vous n'en trouveriez dans tous les livres écrits avant les *Lettres Provinciales* » (Werner Krauss, « L'étude des écrivains obscurs du siècle des Lumières », art. cit., p. 1022).

38 Le XVIIIe siècle intrigue déjà le siècle suivant : Charles Monselet, *Les originaux du siècle dernier. Les oubliés et les dédaignés*, Paris, Lévy, 1864 (2e éd.), 397 p. ; Alice Bonneau, *Curiosa. Essais critiques de littérature ancienne ignorée ou mal connue*, Paris, Lizeux, 1887, 402 p. ; Émile Henriot, *Les livres de second rayon. Irréguliers et libertins*, Paris, Le Livre, 1925, 363 p. Plus près de nous : Alain Viala, *La naissance des institutions de la vie littéraire en France au XVIIIe s. (1643-1665)*, Thèse de Lettres sous la dir. de Jacques Morel, Université de Paris III, 1982 et *Naissance de l'écrivain. Sociologie de la littérature à l'âge classique*, Paris, Éd. de Minuit, 1985, 354 p.

39 Werner Krauss cite par exemple le polygraphe André Boureau-Deslandes (1690-1757), qui s'intéressa au matérialisme avant La Mettrie (*Histoire naturelle de l'âme*, 1745), mais a été oublié depuis (voir *Pigmalion, ou la Statue animée*, Londres, 1741 et Werner Krauss, « L'étude des écrivains obscurs du siècle des Lumières », art. cit., p. 1024).

une marginale de la République des Lettres<sup>40</sup>, qui s'adonne après 1758 au plaisir de ne moraliser qu'en son for privé.

### **3) For privé et affirmation morale chez Mme de Marans**

Si, pour Linda Timmermans, il est fréquent que des femmes de lettres du XVIIIe siècle se fassent mémorialistes sur la fin d'une vie mondaine bien remplie, « en revanche, le phénomène inverse – des mémorialistes devenues femmes de lettres – ne s'est pas produit »<sup>41</sup>. Le siècle suivant est plus favorable à la diffusion des livres et des idées dans une plus large couche de la société, ce qui a probablement contribué à faire émerger la figure de la femme écrivant en son for privé en attendant de devenir femme de lettres reconnue. Le cas de Mme de Marans est en effet celui d'une femme écrivant en son for privé, qui décide de publier le fruit de ses réflexions et ne se fait romancière que pour l'occasion.

Les journaux de Mme de Marans sont bien l'œuvre d'une moraliste. Elle y énumère les sentences et maximes sur les mêmes sujets que ses prédécesseurs et ses contemporains : vices et vertus, amour-propre, passions, amitié, retrait du monde, préparation à la mort<sup>42</sup>... De plus, l'emploi, par exemple, de l'impératif, des expressions « il faut », « on doit », ou de généralités<sup>43</sup> est classique des auteurs moralistes. Dans ses *Mémoires* (commencés en 1707), le duc d'Antin explique : « J'étois souvent seul, je lisois beaucoup, je m'accoutumois à penser »<sup>44</sup>. Le récit de sa vie lui sert alors à justifier ses positions successives, comme à se corriger. Il élabore ainsi un plan pour sa vieillesse, évoque sa peur de la mort et, comme Mme de Marans, débute ou conclut ses

---

40 Sur ce sujet : Colette Piau-Gillot, « Comment s'échapper du second rayon ? Ou le parcours littéraire de Marie-Jeanne Riccoboni », n° spécial « Les *Minors* », *Littératures classiques*, 31, aut. 1997, p. 165-176 ; Charlotte Simonin, « Deuxième sexe, deuxième genre ? Femmes auteurs et genres mineurs », Christelle Bahier-Porte, Régine Jomand-Baudry (dir.), *Écrire en mineur au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, p. 151-166.

41 Linda Timmermans, *L'accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, *op. cit.*, p.214.

42 Deux exemples de sentences morales brèves dans ses journaux : « Ceux qui n'ont jamais eu de passions à combattre ne connaissent que l'ombre de la vertu », *Réflexions*, 1753, p. 40 ; ou encore : « La haine, et la vengeance, sont les passions des âmes basses, et des mauvais cœurs ; il ne faut pas s'étonner que cela soit si commun ; les vertus contraires sont trop hautes, et trop sublimes, pour être le partage du vulgaire », qui est tout le contenu de la réflexion Q2, *Réflexions*, 1754, p. 9.

43 Par exemple : « On dit que », *Réflexions*, 1753, p. 33, « On dit tous les jours », ou : « On a tous les jours l'expérience de cela », *Confidences*, p. 5 et 118.

44 Louis-Antoine de Pardailan de Gondrin de Montespan duc d'Antin, *Mémoires de ma vie, ou Réflexions sur l'homme, et en particulier sur soi-même*, Paris, 1821. Sa mère, Mme de Montespan, ne profite pas de son statut pour lui obtenir de charge à la cour, elle n'a d'ailleurs aucun intérêt pour lui. Le duc n'a pas la faveur du roi et vit seul à Paris. Il est exclu du service en 1707, puis vit à la cour, où les moments de doute sur son avenir alternent avec les retombées de la faveur royale, qui se déclare après la mort de Mme de Montespan.

réflexions morales par de sentencieux « il faut ». C'est le même procédé qu'emploient Mme de Puisieux dans ses *Caractères*, composés à la fois de sentences morales et d'exemples, ou Mme Dupin dans ses pensées diverses<sup>45</sup>. On relève 139 utilisations<sup>46</sup> par Mme de Marans de l'expression « il faut » ou « il ne faut pas » pour introduire une affirmation morale (le même emploi du verbe « devoir » apparaît seulement 36 fois) ayant pour thème la vie en société (de l'amitié à la solitude ou l'hypocrisie<sup>47</sup>), la recherche individuelle de la perfection (patience, modération, tolérance, courage<sup>48</sup>), les passions<sup>49</sup>, la foi<sup>50</sup>...

Le sujet indéfini, l'analyse de groupes larges (« Les gens qui ») sont des signes d'incompréhension et de mise à distance volontaire de l'auteur par rapport à son sujet, qui se place ainsi en arbitre des comportements décrits, en juge qui édicte la norme<sup>51</sup>. Le procédé se retrouve autant chez La Bruyère que dans *Lettres Persanes* par exemple. Mme de Marans est d'ailleurs consciente de « rebattre des lieux communs dont tout le monde est bercé »<sup>52</sup>. Les sujets qu'elle traite sont en effet classiques et communs à tous les moralistes, qui ne cherchent pas à innover, puisque la morale repose sur des principes inébranlables, des traditions de la philosophie antique et chrétienne<sup>53</sup>. La Bruyère débute ses *Caractères* en rappelant que tout a déjà été dit, car le moraliste inscrit sa pensée dans la longue durée. Son but est donc d'argumenter et puiser des exemples contemporains pour valider la pertinence des composantes de la morale traditionnelle. À l'aide des généralités, Mme de Marans moraliste pourrait alors imposer

45 Gaston de Villeneuve-Guibert, *Le Portefeuille de Mme Dupin, dame de Chenonceaux*, op. cit.

46 29 utilisations dans le *Mémorial*, 38 dans les *Réflexions*, six supplémentaires dans les *Pensées errantes* qui ne se retrouvent pas dans ces journaux et 66 dans les *Confidences*. Cette augmentation progressive correspond à celle de la taille des journaux de Mme de Marans, mais rappelle aussi que la morale se révèle toujours aussi fondamentale au long de son parcours introspectif.

47 « Il ne faut pas prétendre affecter impunément un extérieur austère », *Mémorial*, p. 311 ; « Il ne faut pas croire aux démonstrations », *Confidences*, p. 31...

48 « Quand on est dans le cas de conserver sa douleur dans toute sa force, il faut avoir le courage de la porter seul », *Réflexions*, 1754, p. 62 ; « Il faut toujours faire du mieux que l'on peut, & d'ailleurs subir son sort avec patience », *Pensées errantes*, p. 192 ; « Il faut aimer le bien pour luy-même », *Confidences*, p. 87...

49 « Il faut fuir les passions, ce sont nos plus grands ennemis », *Mémorial*, p. 318 ; « Il ne faut point se flatter de trouver de la constance ou du bonheur dans les passions », *Confidences*, p. 120-121...

50 « Il faut de la foy », *Mémorial*, p. 108 ; « Il faut se confier à la providence », *Confidences*, p. 214...

51 C'est pourquoi, selon Roland Barthes, la sentence morale est « la plus arrogante [...] des formes de langage ». Cité par Jean Lafond (dir.), *Moralistes du XVIIe siècle*, op. cit. Voir aussi au chapitre précédent l'usage de l'expression « les gens qui » par Mme de Marans.

52 *Confidences*, p. 59-60.

53 « Voilà une belle nouvelle que lon vient nous conter la ! Il y a dix sept cent ans que cela était aussi commun qu'aujourd'hui », s'exclame Mme de Marans dans les *Réflexions* (1754, p. 79), à propos de la place de l'argent et du mérite dans la réussite sociale, déjà dénoncée par Horace. « De plus je gagerais qu'il avait trouvé la même plainte, dans les anciens auteurs grecs : et si lon voulait aller puiser dans les hiéroglyphes des anciens Égyptiens, je suis persuadée qu'on verrait des caractères distinctifs, qui prouveraient que les humains des premiers siècles, ne valaient pas mieux que ceux du nôtre », continue-t-elle. Mme de Marans connaît donc bien la vie d'Horace, qui a lu les poètes grecs, les vieux auteurs lyriques et notamment (c'est sa spécificité) Homère.

l'universalité de sa morale. L'expression « en général »<sup>54</sup> (sept occurrences, dont quatre dans le *Mémorial*) ou l'existence selon Mme de Marans de règles, thèses, principes (car en morale, « il faut partir d'un principe »<sup>55</sup>, dit-elle) et arguments dits généraux (14 occurrences) s'accompagnent cependant de nuances : « Vous n'avez qu'à juger toujours mal des humains, vous ne vous tromperez guères [...]. Ce seroit une grande injustice d'imaginer que c'est une règle générale »<sup>56</sup>, tempère-t-elle ainsi sa misanthropie. Même en morale, toute règle a des exceptions, dit la moraliste (*Confidences*, p. 491) et sur 21 conclusions morales définies comme généralités ou règles de cette sorte dans ses journaux, huit sont nuancées par la présence d'exceptions (4), sont invalides (« Cest un argument général qui ne conclut rien », *Mémorial*, p. 319) ou font naître un doute légitime (« Pourquoi faire une Thèse générale de ce qui n'appartient peut-être qu'à moy ? », *Confidences*, p. 199). Par son contenu comme par sa forme, on voit donc que la morale de Mme de Marans est humaniste et tolérante et s'inscrit bien dans ce courant des moralistes des Lumières et du siècle précédent, désireux de concilier les impératifs de la vie en société et ceux de la morale chrétienne.

## **B- Les références morales de Mme de Marans**

Représentante d'une morale classique, Mme de Marans s'inspire à la fois de sa vie quotidienne et de ses lectures pour faire œuvre de moraliste. Elle puise à trois sources qui légitiment et rendent sa pensée moderne : les auteurs antiques, les moralistes du Grand Siècle et les penseurs contemporains, évoqués ici à travers quelques thèmes exemplaires.

### **1) Les auteurs antiques : l'amitié reine des cœurs**

Les influences du christianisme sont omniprésentes dans la morale occidentale moderne, même si les penseurs du XVIIIe siècle ne souhaitent en conserver que l'aspect philosophique et moral, conformément à la tendance plus générale de l'évolution de la vision de la foi comme simple morale de vie. En effet, alors que la notion de salut après la mort ne monopolise plus les consciences, religion et morale tendent à se confondre. Précédemment, les Jésuites ou des auteurs comme Malebranche ont déjà développé

---

54 Avec même un renforcement de la sentence dans : « *En général, il faut tâcher de faire bien, et ne blâmer personne* », *Confidences*, p. 114, je souligne.

55 *Pensées errantes*, lettre XIV.

56 *Ibidem*, p. 210-211.

l'idée qu'il est possible de concilier raison et foi, c'est le « rationalisme chrétien »<sup>57</sup> auquel se mêle l'influence humaniste qui, au nom de la tolérance (c'est le cas de Fontenelle par exemple) et de l'universalité de certaines valeurs<sup>58</sup>, prône une réduction de la religion à la morale. De plus, selon la morale des Lumières, tout a une origine naturelle ; si la morale ne vient pas de Dieu, mais de la nature, alors elle peut être séparée du religieux, comme chez les classiques antiques. Enfin, toujours selon ces philosophes, le christianisme est un prolongement amélioré de la pensée antique, déjà morale et vertueuse répliquent les penseurs chrétiens : autant de raisons pour s'y plonger<sup>59</sup>.

L'influence des auteurs antiques sur les moralistes de la seconde modernité ne doit cependant pas être surestimée, car elle peut en effet être totalement aléatoire, ou bien la pensée de ces auteurs être mal interprétée<sup>60</sup>. La doctrine d'Épicure est par exemple dénoncée par le stoïcisme, le christianisme et même par des auteurs comme Rousseau car selon eux, à force de vivre dans les plaisirs, les épicuriens n'en ressentent aucun. Or cette doctrine qui inspire Ovide et Horace a été mal interprétée : « Cueille le jour sans te fier le moins du monde du lendemain » (Horace, *Odes*, I, XI) signifie qu'il ne faut pas se fonder sur l'espoir. Le plaisir des épicuriens est modéré, raffiné et complexe, non assimilable aux passions. C'est un état stable, un mode de vie sans troubles, un équilibre harmonieux de la vie, sans manque ni peine. La doctrine d'Épicure instaure donc une véritable économie du plaisir, qui tient compte de la raison et de la vertu. La vie de bien est conforme à la nature, il faut être en harmonie avec elle, par le plaisir ou par la sagesse, tandis que la raison permet de distinguer le bien et le mal.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les auteurs antiques les plus étudiés et repris sont Plutarque, Socrate, Stobée, Élien, Thucydide, Xénophon, Suétone, Diogène Laërce, Pétrarque, Valère Maxime, Tacite, Cicéron, Sénèque... Le siècle a un goût prononcé pour les stoïciens, car leur morale est considérée comme moins rigide que celle étudiée par les (et réservée aux) doctes de l'époque. Au siècle suivant, pour les Lumières, bonheur et morale sont liés, ce qui coïncide avec la pensée antique ; la morale antique est nécessaire dit Voltaire. Cette correspondance explique un nouveau retour aux valeurs antiques, beaucoup de moralistes reprennent Horace, Cicéron, Épicure ou Sénèque. Ils s'appuient sur leurs textes pour vanter la tempérance, la liberté, une nécessaire

57 Robert Mauzi, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises*, op. cit., p. 199.

58 « La morale est la même chez tous les hommes qui font usage de leur raison », Voltaire, art. « Morale », *Dictionnaire philosophique*, 1764.

59 Chantal Grell, *Le dix-huitième siècle et l'antiquité en France, 1680-1789*, Oxford, Voltaire Foundation, 2008, 2 vol.

60 Emmanuel Bury, « Le moraliste classique et ses modèles antiques », *XVIII<sup>e</sup> siècle*, n° 202, 1999, p. 27-35.

découverte du monde. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, l'intérêt pour le stoïcisme a cédé la place à l'épicurisme, considéré comme plus conciliable avec le christianisme. L'engouement pour cette doctrine amène toutefois une critique du christianisme, ce n'est que si celui-ci permet de concilier plaisir, raison et morale qu'il est reconnu comme une doctrine valable, qui mène au bien tel que le définit le XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais Platon, Épicure et les stoïciens sont toujours étudiés : le premier mal, de manière simplifiée, le deuxième pour prôner tout ce qui permet le repos de l'âme, délivrée des passions, les troisièmes pour affirmer l'âge de la raison, où l'homme se doit de tout connaître, tout comprendre<sup>61</sup>. La morale est pour les Lumières le loisir du solitaire comme du mondain, elle lui permet de prendre du recul sur sa vie et ses attentes. Mme de Lambert conseille la lecture des auteurs antiques à ses enfants (« Cicéron, Pline et les autres »<sup>62</sup>), dans les traductions qui ont cours. Mme de Marans lit et cite Homère, Phèdre, Pline, Ovide, Virgile, Horace, Térence et Cicéron, avec une préférence pour ces trois derniers.

Horace<sup>63</sup> (65-8 av. J.-C.) est le poète latin le plus cité par les auteurs des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ; salué par Boileau, Voltaire ou La Harpe, c'est aussi l'auteur préféré de Mme de Marans, qu'elle peut consulter dans deux traductions différentes aux Rouaudières, celles de Martignac (1678) et Tarteron (1685), qui confrontent texte en latin et en français, augmenté de notes de bas de page pour le premier. Des premières aux dernières pages, la diariste parsème ses journaux de citations des odes, épîtres et satires d'Horace, elle recopie aussi le portrait qu'en fait Pope dans l'*Essai sur la critique* (traduit par l'abbé du Resnel en 1730), qui rappelle les qualités que lui trouvent Mme de Marans et le XVIII<sup>e</sup> siècle : « Partout instructif, partout intéressant, cest un ami prudent, mais sans cesse agréable, qui mène à la raison par une route aimable »<sup>64</sup>. Horace, lui-même auteur d'un *Art poétique*, est poète pour gagner sa vie, mais il possède un réel talent, remarqué par l'élite. Proche de Mécène, il en devient un familier puis son ami le plus cher ; une fois son aisance assurée, il vit retiré et se consacre à la morale, la méditation et la rédaction des *Épîtres*. Horace est le critique des vices et des ridicules, du luxe, de l'immoralité et de l'hypocrisie, de l'inconstance de l'homme et des mauvais auteurs. Si ses premières œuvres sont les plus violentes, empreintes de

61 Explication empruntée à Robert Mauzi, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises*, *op. cit.*, introduction.

62 Mme de Lambert, *Avis d'une mère à son fils et à sa fille*, Paris, Étienne Ganeau, 1728, p. 142.

63 Édition consultée : Horace, *Œuvres*, Paris, Flammarion, 1967, 374 p. (Introduction de François Richard). Voir aussi Russell Goulbourne, « Horace au siècle des Lumières : *sapere aude* et la préhistoire de la devise kantienne », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, n°12, 2006, p. 167-183.

64 Vers 233 à 246, cités dans le *Mémorial*, p.186-187.

cynisme, il s'assagit avec l'âge et vante la paix, la modération (son *aurea mediocritas* est à l'origine de tous les discours sur la modération) et l'amitié.

Dans ses *Odes*, Horace part d'un fait particulier pour aboutir à une vérité générale et conclut par une maxime, forme reprise par Mme de Marans et de nombreux moralistes. Les *Épîtres* montrent un Horace stoïcien, prônant la patience, la vertu et la domination des passions, autant de thématiques que l'on retrouve, de manière classique, dans la pensée de Mme de Marans. Comme Horace, Mme de Marans critique les vieilles femmes qui se croient toujours séduisantes<sup>65</sup>. Elle défend comme lui le rôle essentiel de l'amitié : si Horace évoque directement dans ses poèmes ses amis Asinius, Pollion et Quintilius, ou encore Mécène (« La moitié de moi-même » *Odes*, II, XVII), Mme de Marans dédie un poème à l'amitié<sup>66</sup>, en fait la source de nombreuses réflexions<sup>67</sup> et la place au sommet de ses valeurs<sup>68</sup>, sans cependant nommer précisément un ou une ami-e. Comme son contemporain le poète Virgile (70-19), auteur des *Bucoliques*, Horace fait aussi l'apologie de la vie à la campagne, contre la vie agitée de la ville (*Épodes*, 2 ou *Épîtres*, I, X), thématique reprise abondamment au cours du siècle des Lumières par les peintres, poètes, romanciers et moralistes, tels Rousseau ou Rétif de La Bretonne. Le calme champêtre, propice à la réflexion, doit conduire à la retraite et à la solitude, nécessaires au bonheur du sage. Mme de Marans adhère à cette théorie, qui valorise de plus son mode de vie de châtelaine<sup>69</sup>. On peut y voir aussi une trace de pragmatisme, ou de sens des réalités.

---

65 « Lamour est un enfant, qui peut quelquefois plaire aux vieilles, mais à qui sûrement elles ne ~~h~~ plairont jamais », *Confidences*, p. 45, et plus loin : « En vain elles ont passé l'âge et le temps, d'inspirer des passions, elles croient toujours voir dans les yeux des hommes qui les regardent, l'impression tendre que leurs charmes y peuvent faire » (*Ibidem*, p. 340) ; thème aussi emprunté à La Rochefoucauld : « Le plus dangereux ridicule des vieilles personnes qui ont été aimables, c'est d'oublier qu'elles ne le sont plus », maxime 408.

66 Dans six couplets de huit vers chacun, les quatre premiers mettent en évidence les inconvénients de l'amour, les quatre suivants les vertus de l'amitié : « Dans les chagrins de la vie / Un ami sèche nos pleurs / Et la chaîne qui nous lie / N'est faite qu'avec des fleurs », *Confidences*, p. 252-254.

67 84 occurrences du terme « amitié » dans les journaux et les *Pensées*, 132 du mot « ami » et ses déclinaisons. Amis et amitié sont une thématique abordée dans 35 chapitres des journaux, trois entrées des *Pensées errantes* et cinq lettres de l'Indien Zurac (soit les deux tiers des lettres). Si amis et amitié sont évoqués dans environ 15% des entrées du *Mémorial* et des *Réflexions*, cette fréquence s'élève à un quart des chapitres des *Confidences*.

68 Refusant de se sacrifier à l'amour-passion, « je me livre à lamitié [...] ; elle est chez moy vive et délicate au dernier point, ensorte que je sacrifierais ma vie pour les personnes que j'aime », *Mémorial*, p. 102 ; « Ma sorte d'amitié, est une espèce de passion, elle me gouverne, et mentraîne », *Réflexions*, 1754, p. 91.

69 Une rêverie, composée par Mme de Marans ou son frère, montre que c'est une association à la mode : « Que ce sombre réduit aurait de quoy me plaire ! / Que ne puis-je habiter en ce bois solitaire ! / Les tigres, les lions sont plus heureux que moy, / Ils suivent leur penchant, et non point d'autres loy », *Mémorial*, p. 150. Même constat avec une des chansons du *Mémorial*, datée de 1760, sur l'air *De mon berger volage* : « De mon inquiétude / Confidens innocens / Aimable solitude / Bois qui charmez mes sens / Dans mon incertitude / Écoutez mes accens », p. 170. « Les bois les plus sombres, les cavernes les plus obscures sont des aziles pour les cœurs malheureux », écrit aussi Mme de Marans (*Réflexions*, 1753, p. 19).



« Je suis un homme, et rien de ce qui est humain ne m'est étranger » ; la morale humaniste de Térence<sup>70</sup> (v. 190-159 av. J.-C.) ne peut qu'attirer les penseurs des Lumières, et les goûts de Mme de Marans expliquent pourquoi elle se tourne vers ses comédies, conservées aux Rouaudières en latin<sup>71</sup>. « Térence m'amuse parce que je cherche du bon latin, de agréable, du significatif », les *Adelphes* présentent par exemple « des scènes admirables, et d'un intérêt dont le cœur ne peut se défendre »<sup>72</sup>. Le comique romain veut retranscrire la vérité dans ses pièces, c'est un fin observateur des rapports familiaux, ses personnages sont cohérents et bien travaillés, et Mme de Marans l'a remarqué (« Les caractères sont assez bien marqués »<sup>73</sup>). Sa morale, inspirée d'Aristote (*l'Éthique à Nicomaque*), prône l'accès au bonheur par la modération en tout, il s'agit d'un des préceptes clés des Lumières. Térence critique l'hypocrisie<sup>74</sup>, l'avarice, l'injustice de la distribution des richesses, les mœurs contemporaines<sup>75</sup>, soit autant de sujets de réflexions repris par les moralistes et par Mme de Marans<sup>76</sup>. Térence montre à son public que le malheur naît du mensonge, alors que la vérité rend heureux et que le respect des parents et l'honneur sont des vertus. De même, quand l'esclave Démée médite sur l'issue des *Adelphes* : « J'ai découvert par expérience qu'en réalité il n'y avait pour l'homme rien de mieux que la douceur de mœurs et l'indulgence » (V, 4), la leçon de tolérance correspond aux préceptes encouragés par les Lumières, que recommande aussi Mme de Marans. Térence a 25 ans lorsqu'il rédige *l'Andrienne*, c'est un auteur aimé de la jeunesse, apprécié de Cicéron ou de César. Ses pièces et ses personnages servent de modèle aux dramaturges des siècles suivants, son Phormion est par exemple un modèle du Scapin de Molière : il ne pouvait donc que plaire à Mme de Marans, et l'inspirer. L'importance de l'éducation, morale délivrée dans les *Adelphes*, ainsi que la place des femmes dans *La Belle Mère*, littéralement sur le devant de la scène, expliquent aussi l'intérêt de Mme de Marans pour Térence, dont les idées

70 Édition consultée : Térence, *Théâtre complet*, Paris, Gallimard, 1971, 358 p. Voir la préface de Pierre Grimal, dans l'édition de 1990.

71 L'inventaire recense « Térence de Jouvency », c'est-à-dire R. P. Josepho Juvencio, *Publii Terentii Comoediae expurgatae, cum interpretatione ac notis*, Rotomagi, Lallemand, 1686, 326 p.

72 *Mémorial*, p. 322 et *Réflexions*, 1753, p. 32. On se souvient que c'est en lisant cette pièce que Mme de Marans s'émeut des rapports parents-enfants mis en scène par l'auteur.

73 *Mémorial*, p. 322.

74 « Les grandes démonstrations d'amitié sont quelquefois le masque de la haine ; tout le monde sait cela, et presque tout le monde en est la dupe », *Confidences*, p. 24.

75 « N'admire-tu pas quelquefois, combien on est fourbe, méchant, intéressé, dans ce siècle, si éclairé, si poli, si spirituel », *ibidem*, p. 289.

76 Autre exemple, les jours où Mme de Marans se plaint des faiblesses de l'amitié, la tirade de Sosie dans *l'Andrienne* (« De notre temps, la complaisance seule attire les amis, la vérité provoque la haine », I,1), a pu la conforter dans ses propres pensées. « Lon a plus besoin de courage, que d'amis, le premier nous soutient dans tout ; et les autres mesurent leur amitié à la grandeur de notre opulence ; je sçai ce qui en est, mieux que par oüy-dire », dit-elle par exemple dans les *Réflexions* (1754, p. 141).

correspondent aux siennes, si elles ne les ont pas inspirées.

Cicéron<sup>77</sup> (106-43 av. J.-C.), « notre ami » écrit Mme de Marans à Angran (17 avril 1754), interroge tout être humain : quel est le but de la philosophie, le but de la vie ? Le plaisir ou la vertu ? Le philosophe conclut que c'est plutôt le bonheur de l'homme, dans le respect des lois et de la vertu, tout en conciliant besoins du corps et morale. Cette recherche correspond à celle de Mme de Marans, commune à tous les penseurs, philosophes et moralistes. Cicéron est de plus pour elle l'auteur de l'amitié, elle le cite toujours à ce propos ; elle adresse des extraits du *De Finibus* (I, 67) et des *Lettres familières* (XVI, 290) à Angran les 17 avril, 15 et 28 mai 1754, afin de lui signifier le manque que représente pour elle son exil. Henriette a pu les consulter aux Rouaudières, où sont conservés trois volumes du philosophe, mais autour d'elle, son beau-père, sa tante, les Courtamblay ou les de Pille ont ses œuvres sur leurs étagères. D'après Cicéron, toute philosophie est bonne, tant qu'elle permet à l'homme de goûter à la sagesse et de s'accomplir, précepte en accord avec ceux des Lumières. Mme de Marans s'intéresse donc à Cicéron, elle lit la biographie de Middleton<sup>78</sup>, ce qui est l'occasion pour elle de manifester ses points d'accord avec l'auteur romain : « Je cède à la beauté du génie de Cicéron, à son amour pour sa patrie, à son désintéressement, enfin j'applaudis à l'éloge de toutes ses vertus, et de ses belles actions »<sup>79</sup>. Mais si les valeurs de Cicéron correspondent aux siennes, elle est capable de faire la distinction entre l'homme et sa pensée : « Il faut m'accorder, que cela était accompagné d'une vanité désordonnée », critique du philosophe largement reprise par les contemporains de la diariste<sup>80</sup>. De même, elle reproche à Tacite sa misogynie<sup>81</sup>, à Térence la faiblesse des intrigues de ses pièces<sup>82</sup>, Mme de Marans fait donc preuve d'esprit critique envers ses lectures et ses influences morales. La part des auteurs antiques est considérable dans ses influences, car elle correspond à celle qu'ils exercent sur les auteurs de l'époque moderne ; pour autant, leur pensée est considérée comme perfectible, car elle ne s'accompagne pas de la foi chrétienne, ainsi, d'autres références morales sont nécessaires.

---

77 Voir par exemple Pierre Grimal, *Cicéron*, Paris, Fayard, 1986, 480 p.

78 « M. Middleton a fait la vie de Cicéron en anglais, Prévost la traduite en notre langue, et je viens de la lire », *Réflexions*, 1754, p. 149 (Conyers Middleton, *Vie de Cicéron*, 1741, traduite par l'abbé Prévost en 1744).

79 Pour cette citation et la suivante : *Réflexions*, 1754, p. 150.

80 Voir l'article « Cicéron », dans Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, Kehl, 1789.

81 « Il commence à m'impatienter [...]. Ces gens-là sont enragés pour dire du mal des femmes », *Mémorial*, p. 320.

82 « Les événemens n'intéressent guères ; les Adelpes m'ennuyent, tout roule sur peu de chose, les valets occupent trop la scène », *Mémorial*, p. 322.

Mme de Marans a reçu une bonne instruction religieuse, elle a lu les Écritures et y fait quelques références, mais elle complète ses connaissances et sa réflexion par la lecture des Pères de l'Église. Avec les diverses instructions pastorales, l'*Introduction à la vie dévote*, l'*Imitation de Jésus-Christ* ou le *Guide des pêcheurs*, les œuvres d'Augustin font partie des lectures recommandées aux femmes par Fénelon, Mme de Maintenon et les autres pédagogues. Ainsi, comme Mme Roland ou la tante dévote du comte de Tilly<sup>83</sup>, Mme de Marans a lu saint Augustin. Elle a notamment pu consulter les *Soliloques* et *Confessions* qui se trouvent aux Rouaudières<sup>84</sup>, comme dans la bibliothèque de sa tante de Lavau et du château de Saint-Agil. L'influence de l'évêque d'Hippone se retrouve à la fin du XVIIe et dans la première moitié du XVIIIe siècle chez de nombreux auteurs, pas uniquement parmi les jansénistes convaincus. Sa pensée rencontre le succès *via* celui des *Confessions*, autobiographie spirituelle élaborée pour se rapprocher de Dieu (à qui Augustin s'adresse directement), considérée comme le tout premier écrit sur soi. Mme de Marans interprète correctement la pensée d'Augustin, qui vise à montrer que tout modèle moral pris hors du christianisme peut être remis en cause (voir ci-dessous la note 84), même si finalement elle n'est pas forcément en accord avec lui :

Quand on voit parmi les payens-mêmes, des gens assez éclairés pour sentir que nous sommes destinés à quelque chose de mieux, que ce que nous faisons ; et qui n'ont point douté que notre âme fut immortelle ; cest dans tous les siècles, une remarque à faire, que ceux qui ont embrassé cette opinion, étaient des gens vertueux, cela seul la doit rendre respectable (quand bien même elle ne serait pas aussi bien étayée par la religion).<sup>85</sup>

Mme de Marans a donc bien une vision que l'on pourrait qualifier d'englobante ou tolérante, de la foi chrétienne : elle est en accord avec le dogme et la morale, pas forcément avec les préceptes des théologiens, fussent-ils Pères de l'Église. Mais elle puise probablement aussi chez saint Augustin des arguments pour défendre encore une fois sa théorie de l'amitié, car il en est le chantre. Selon lui, l'amitié est avant tout

---

83 « Nous eûmes de longs entretiens sur saint Augustin et saint Jérôme », Christian Melchior-Bonnet (éd.), *Mémoire du comte Alexandre de Tilly pour servir à l'histoire des mœurs de la fin du XVIIIe siècle*, Paris, Mercure de France, 1965, ch. VII.

84 Robert Arnauld d'Andilly (trad.), *Les Soliloques, le manuel, les méditations et l'esprit de S. Augustin tiré de ses confessions*. Mme de Marans évoque Augustin (*La cité de Dieu*, I, 19) quand elle traite le suicide de Lucrece, violée par le fils de Tarquin : « On ne peut donc nier quelle nait agi par amour pour la belle gloire, et la vertu la plus pure : St Augustin le pensait de même, et quand il a parlé comme il a fait [si elle n'est pas chaste pourquoi la louer ? Mais si elle l'est, pourquoi s'est-elle tuée ?], cest quil envisageait les choses d'un autre biais, il voulait montrer aux payens, que les actions de ceux de leurs héros quils admiraient le plus ; étaient toujours deffectueuses en quelques points, parce quelles navaient pas le principe du christianisme », *Réflexions*, 1754, p. 117-118.

85 *Ibidem*, p. 145-146.

spirituelle, en Dieu. Mais sous sa plume l'amitié humaine est « animée par la chaleur des mêmes desseins et des mêmes affections »<sup>86</sup>, elle lui est « plus chère que tous les autres plaisirs de la vie »<sup>87</sup>. Bien avant Montaigne et La Boétie, Augustin et son ami « ne pouv[aient] vivre l'un sans l'autre » : autant d'affirmations qui ne peuvent que satisfaire Mme de Marans, chez qui l'amitié crée « des liens terribles, et rien ne peut plus les rompre »<sup>88</sup>.

Les auteurs de l'Antiquité païenne ou chrétienne constituent le socle de toute culture littéraire, philosophique et morale, classique et moderne. L'objectif du moraliste n'étant pas d'innover, mais de conforter les opinions admises par les penseurs reconnus, et s'inscrire dans leur lignée, il est naturel que les positions morales de Mme de Marans, notamment sur l'amitié, coïncident avec ses prédécesseurs prestigieux. Loin de la querelle des Anciens et des Modernes, les références de Mme de Marans sont les mêmes que celles de ses contemporains, le fait qu'elle soit une femme n'influe que peu sur ses choix.

## **2) Les héritages du Grand Siècle<sup>89</sup> : dénoncer l'amour-propre et son cortège de vices**

On retrouve au XVIIIe siècle une certaine influence des philosophes du XVIIe. La Rochefoucauld et La Bruyère sont très à la mode dans les romans des années 1760. Si Descartes est peu cité, Malebranche l'est beaucoup plus, surtout chez les penseurs chrétiens : il inspire les descriptions du parcours de l'âme cherchant à atteindre le bonheur. Parmi ce petit Panthéon, Mme de Marans est fidèle aux goûts de ses contemporains, auquel elle adjoint certains théologiens.

Les influences de La Bruyère sont notables dès la publication des *Caractères*<sup>90</sup>,

---

86 Pour cette citation et les suivantes : livre IV, ch. IV, Saint Augustin, *Les aveux*, nouvelle traduction des *Confessions* par Frédéric Boyer, Paris, POL, 2008, 416 p. « Soit homme, soit femme, on peut compter que mon amitié est forte, délicate, et inaltérable : et voilà ce que je veux trouver aussi dans le cœur de mes amis », *Réflexions*, 1754, p. 93.

87 Et chez Mme de Marans : « La sincère et solide amitié mérite seule de remplir notre cœur, elle n'y porte point de trouble ny de remords, elle établit la douceur la confiance et la paix », *Confidences*, p. 121.

88 *Réflexions*, 1754, p. 83.

89 Voir Jean Dagen et Philippe Roger (dir.), *Un Siècle de Deux Cents Ans ? Les XVIIe et XVIIIe siècles : continuités et discontinuités*, Paris, Desjonquères, 2004, 348 p.

90 Jean de La Bruyère (1645-1696), *Caractères de Théophraste, traduits du grec, avec les caractères ou les mœurs de ce siècle*, Paris, Michallet, 1688. On a consulté pour cette recherche : Jean de La Bruyère, *Les caractères*, Paris, Le livre de Poche, 1995 (basé sur les huit premières éditions), 644 p.

eux-mêmes inspirés des *Caractères* du Grec Théophraste, que le moraliste a traduits et publiés en préface de son ouvrage et qu'a aussi lus Mme de Marans<sup>91</sup>. Les *Caractères* sont présents dans quasiment tous les types de bibliothèques, sauf aux Rouaudières (« On me prêta les caractères de La Bruyère »<sup>92</sup>, confirme Henriette), mais on les trouve aux châteaux de La Barre et de Coulange, chez les Gheerbrant, ou au presbytère de Saint-Agil. Mme de Marans en fait la découverte entre 12 et 16 ans : « Il me semblait que je trouvais mon portrait partout, et malgré l'humiliation qu'il me causait je ne pouvais le quitter »<sup>93</sup>. La Bruyère est d'une part à l'origine de sa vocation d'écrivain et de moraliste : une fois le choc de la lecture passé, elle se met à réaliser « des portraits de tous les gens de ma connaissance [...] j'en avais deux ou trois mains de papier remplies, car cela m'a duré longtemps, et cet ouvrage était toujours bronchant [*sic*] sur le tout des autres » ; et d'autre part le modèle de sa quête de la connaissance de l'autre, car pour Mme de Marans, l'intégration passe par l'observation et l'adaptation. « Voulant plaire aussi dans la société, il faut que j'étudie tous les caractères », explique-t-elle dans les *Confidences* (p. 164). Piganiol de La Force est l'auteur de portraits à la manière de La Bruyère<sup>94</sup>, il a pu, par son exemple, en donner l'idée à Henriette, et si ce n'est Angran ou de Moges, c'est peut-être lui qui lui a mis le livre entre les mains.

La lecture de La Bruyère est un conseil classique, recommandé par Madeleine de Puisieux dans l'éducation des garçons comme des filles, elle s'en inspire d'ailleurs sans se cacher dans ses propres *Caractères* (1750). Son influence se ressent dans tous les ouvrages de morale qui le suivent, et dont l'objectif affiché par l'auteur est de dénoncer les mœurs du siècle et les travers de la société en dressant des portraits-type, souvent à charge, de ses contemporains. Innombrables sont les pastiches de La Bruyère réalisés en privé dans les sociétés de gens cultivés, amusements consistant à peindre quelqu'un de son entourage ; c'est ce que fait par exemple Mme de Graffigny dans sa correspondance<sup>95</sup>, et cette mode des jeux littéraires en société est donc classiquement reprise dans la littérature. La vraisemblance du portrait et un bon sens de l'observation de la part de l'auteur dénotent l'influence de La Bruyère chez de nombreux moralistes

---

Sur le moraliste, on peut consulter : Louis Van Delft, *La Bruyère moraliste : quatre études sur les Caractères*, Genève, Droz, 1971, 176 p. ; Jean Dagen, Élisabeth Bourguinat, Marc Escola (prés.), *La Bruyère, le métier du moraliste*, Actes du Colloque international pour le tricentenaire de la mort de La Bruyère, Paris, 8-9 novembre 1996, Paris, Champion, 2001, 261 p. ; Marc Escola, *La Bruyère*, Paris, Champion, 2001, 2 vol.

91 « Que l'on voie les *Caractères* de Théophraste ? C'est ceux de tous les gens de notre connaissance », *Pensées errantes*, p. 161.

92 *Mémorial*, p. 204.

93 Pour cette citation et la suivante : *Ibidem*, p. 204-205.

94 BnF n.a.fr. 20076, cité par François Moureau (dir.), *Répertoire des nouvelles à la main, dictionnaire de la presse manuscrite clandestine (XVIe-XVIIIe s.)*, Oxford, Voltaire Foundation, 1999, 517 p.

95 Suzane Cornand, « La lettre d'indignation ou l'éloquence dans la correspondance de Mme de Graffigny », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, n°101, 2001/1, p. 51-69.

des Lumières. Mme de Lambert donne une description physique et morale, mais anonyme, de ses connaissances (« Mr de ... »)<sup>96</sup> ; Mme Benoît, dans *L'erreur des désirs* (1770), compose des portraits à la manière du moraliste ; alors que Mme de Pringy présente dans son ouvrage six caractères de femmes, qu'elle fait suivre de moyens « de corriger leurs défauts »<sup>97</sup>. Mme de Marans use ainsi du portrait pour dénoncer certains caractères de son entourage. Le premier conservé, dans les *Réflexions* de 1753, est très court :

Je croyais que Damis n'aimait rien, mais je m'étais trompée il aime passionnément son repos et son interrêt ; je ne dis pas qu'il n'ait quelques autres affections, mais elles sont toutes relatives, et subordonnées à ces deux premières ; ny a-t-il pas bien des gens dans le monde qui sont dans le même cas ? Vraiment sans doute, car tout est plein de mauvais cœurs. (p. 59-60)

Suivent 25 portraits de ses proches dans onze chapitres des *Confidences*<sup>98</sup>, la plupart anonymes (« V... », « Dc... »), certains sous couvert d'un pseudonyme. Pour choisir les noms de ses portraits, La Bruyère puise dans Térence<sup>99</sup> : Timante, Théodote, Giton, Phédon, Crassus, Arsène ou Théocrine sont ainsi des prénoms inspirés de l'Antiquité et la mythologie, repris par les moralistes et le mouvement précieux pour nommer les héros de portraits et romans. C'est de cet univers que Mme de Marans s'inspire, lorsqu'elle utilise dans ses portraits les prénoms Damis, Sapho, Lucius, Célius, Polémas, Hilas ou Théogène. Ils révèlent chez elle l'influence non seulement des moralistes du Grand Siècle, mais aussi de la littérature précieuse, comme dans les chansons conservées dans le *Mémorial*. On sait que Mme de Marans a lu le *Grand Cyrus* et *Clélie* ; mais l'emploi du prénom Armide (ch. 46) suggère par exemple qu'elle pourrait connaître les œuvres du chevalier de Méré, Jacques Corbin ou Suzanne de Nerveze<sup>100</sup>, ou que ces surnoms inspirés de la préciosité sont bien diffusés et réemployés dans les châteaux vendômois. Le théâtre du XVIIe siècle, autre source de morale, se mêle aux influences de Mme de Marans : le prénom Mélite (ch. 53) est emprunté à la comédie de Corneille, *Mélite, ou les fausses lettres* (1625), ou au roman anonyme *Les amours de Mélite et de Statiphile* (1609) ; Gusman (ch. 41, 43, 50) peut autant venir du *Dom Juan* de Molière (créé en 1665), que du roman picaresque de Mateo Aleman,

---

96 « Portraits de diverses personnes », Mme de Lambert, *Œuvres, op. cit.*, tome 1, p. 164-187.

97 Anonyme [Mme de Pringy], *Les différens caractères des femmes du siècle*, Paris, Coignard, 1694.

98 Ch. 7, 9, 21, 26 (seul portrait nommé, il dépeint Mme du Châtelier), 30, 34, 35, 36, 41, 46 et 53.

99 Jean de La Bruyère, *Les caractères, op. cit.*, note 1 p. 265.

100 Chevalier de Méré, *Les aventures de Renaud et d'Armide*, 1678 ; Jacques Corbin, *Jérusalem régnavante*, 1600 ; Suzanne de Nerveze, *La nouvelle Armide*, 1645. Voir Maurice Lever, *La fiction narrative en prose au XVIIe siècle*, Paris, CNRS, 1976, 645 p., qui recense les prénoms utilisés dans la littérature du XVIIe siècle.

*Gusman de Alfarache* (1599), deux références classiques des lecteurs français du XVIIIe siècle.

Comme La Bruyère, Mme de Marans réalise aussi des portraits plus généraux, qui décrivent un type de personnage : les hommes qui font fortune<sup>101</sup>, les gens brillants et les gens solides<sup>102</sup>, les âmes fortes<sup>103</sup>, les esprits forts<sup>104</sup>, les malheureux<sup>105</sup>, les timides<sup>106</sup>, les sots<sup>107</sup>, les fourbes<sup>108</sup>, les bourgeois<sup>109</sup>, les Grands<sup>110</sup> et bien sûr les femmes<sup>111</sup> sont l'occasion pour Mme de Marans de dresser, dans un ballet de figures imposées, un portrait de la société du XVIIIe siècle, qui révèle un sens de l'observation

101 « Pour les gens fort riches ils se croient toujours de grands seigneurs, cest peut-être eux qui ont établi que tout est égal », *Confidences*, p. 185.

102 « Les gens superficiels, font-la [en société] des merveilles, mais en récompenses ils n'ont guères, de véritables amis, ou même ils n'en ont point : au lieu que les autres ont des avantages bien plus réels, ils sont faits pour sentir et faire éprouver toutes les douceurs de lamitié », *Réflexions*, 1753, p. 37-38.

103 « Ce nest pas que je mette au rang des âmes fortes, ceux qui s'abandonnent aux larmes, et qui par l'extérieur d'une inconsolable affliction, font le supplice et lennuy de tout ce qui les environne ; il y a plus d'humeur, et de faiblesse, que d'autre chose, dans cet appareil de désolation éternelle ; on trouve une secrette satisfaction à se voir plaindre, et à paraître malheureux : mais si lon croit par là se faire admirer, on se trompe fort », *Ibidem*, 1754, p. 61-62.

104 « On appelle Esprits forts ceux qui ne croient à rien ; qui ne dépendent de rien, ou qui se croient indépendants de tout, qui ne s'assujettissent ny aux loix, ny à la raison ny à l'opinion, et qui enfin sont exempts de préjugés, parce qu'ils n'ont pas de principes. [...] Cette espèce de force, qui livre l'âme aux passions, et au dérèglement, ne me paraît pas quelque chose de fort estimable et il me semble qu'on est très véritablement faible, quand on ne sçait se gêner, ny se dominer sur rien. ces gens-là disent encore que tout est bien. Cest qu'ils ne croient pas une chose meilleure que l'autre ; ou pour mieux dire, cest qu'ils ne peuvent asseoir un jugement sur rien. Tout est égal, quand on ne sçait ce qu'on doit préférer », *Confidences*, p. 282-284.

105 « Les gens malheureux, ne peuvent guères l'être à demi : quand leur infortune éclatte, ils espèrent trouver des ressources chez leurs amis, ou du moins de la consolation, et il arrive presque toujours que l'un et l'autre leur manque. [...] La bonne volonté n'est pas logée pour l'ordinaire avec le pouvoir ; ceux qui voudraient tout faire pour vous, ne peuvent rien. Ceux qui pourraient beaucoup, croient avoir des raisons de ne le pas vouloir, voilà ce qui fait que les plaintes, (je dis celles même qui sont justes) sont beaucoup plus communes, que les secours », *Mémorial*, p. 357-359.

106 « On croit volontiers que les gens timides manquent d'amour-propre ? [...] Je vous dis que la timidité nest point ce qu'on imagine cest un désir d'enlever les suffrages mêlé avec la crainte de ne les pas obtenir. Cest qu'on n'a pas le discernement assez juste, et assez formé ; pour sçavoir exactement ce qui est le mieux, ou qu'on n'est pas assez courageux pour supporter sans émotion le blâme que lon peut nous donner mal à propos », *Confidences*, p. 148.

107 « Quand vous verrez quelqu'un montrer toute la bonne opinion qu'il a de luy-même ? gagez que cest un sot ; et vous ne vous tromperez pas. [...] Comme ils ne connaissent la portée de rien, ils trouvent bien, tout ce qui leur plaît, et s'en prennent au mauvais goût de ceux qui ne l'approuve pas. [...] Un sot, ne peut être piqué d'une telle épine, il est content de luy toute la journée ; ou si on luy fait trop sentir ses bévues, sa haine se tourne sur ceux qui les ont mises au jour et son amour-propre ny perd rien », *ibidem*, p. 147-153.

108 « Un fourbe est démasqué par les autres il n'a que faire de l'aller afficher. En tout, il ne faut point parler de soy, et encore moins qu'un fourbe aille dire, je suis un homme vray, cest pourtant là leur stile, et cest celuy que je veux abolir, je voudrais encore plus qu'on se corrigeât d'un si vilain défaut et que tout le monde suivît le sentier de la droiture », *ibid.*, p. 154.

109 « Il n'y a point de gens plus vains et plus fiers que les petits bourgeois des petites villes, il se sentent au-dessus du peuple, et n'ont pas communément assez d'intelligence, pour sarrêter dans leur sphère [...] ; si ils pouvaient se mettre au-dessus de cette gourme ridicule qu'ils affectent, ils seraient fort aimables pour la plupart ; car il y en a qui ont de l'esprit, des sentimens et un caractère qui serait délicieux sans cette humeur âcre et repoussante qui les tient toujours sur le qui-vive », *ibid.*, p. 44.

110 « Lesprit, est comme la lumière du soleil, il éclaire les uns, il éblouit les autres, et répand sur certains, une lumière de réverbération, qui les décore. La plupart des grands sont dans ce cas, ils n'ont guères desprit à eux, mais celuy de tous les gens qui les environne, y supplée, et leur forme un certain goût,

et de la formule empruntés à La Bruyère. Fidèle à ce dernier, la morale de Mme de Marans « ne tend qu'à rendre l'homme raisonnable, mais par des voies simples et communes, et en l'examinant indifféremment, sans beaucoup de méthode »<sup>112</sup>.

Autant que la forme des *Caractères*, leur contenu inspire les moralistes qui suivent La Bruyère ; Mme Thiroux d'Arconville avoue ainsi qu'elle le « cite toujours avec vénération »<sup>113</sup>. Le succès des *Caractères* s'explique par le contexte dans lequel ils sont lus. Avec la mise en place de la cour autour de Louis XIV, plaire afin de bénéficier de la faveur royale devient l'activité principale des courtisans et des élites parisiennes, premiers lecteurs de La Bruyère. Or les sujets chers au moraliste sont l'amour-propre, l'hypocrisie de la société, et donc les apparences, dont il convient toujours de se méfier, car elles sont forcément trompeuses. La Bruyère va donc s'efforcer de montrer de près les qualités et défauts réels de l'homme. Alors que le modèle curial de Louis XIV se diffuse dans les cercles urbains du royaume, la dissimulation se fait nécessaire partout, l'ouvrage de La Bruyère rencontre donc un écho dans toute société de lecteurs et est encore d'actualité au XVIIIe siècle. Ses admirateurs et imitateurs, tels Mme de Marans, reprennent ces sujets de morale, et la toute première de ses réflexions personnelles, dans le *Mémorial*, débute ainsi : « Nos discours nous font paraître ce que nous voulons qu'on nous croie ; mais nos actions nous montrent tels que nous sommes [...] aussi ne faut-il pas juger des hommes par ce qu'ils disent, mais par ce qu'ils font »<sup>114</sup>. Cette dichotomie entre le discours et l'action est pour Mme de Marans un sujet de méditation tout au long des journaux<sup>115</sup>. Observatrice de son entourage, elle constate qu'on « ne peut juger que sur les apparences »<sup>116</sup>, d'où le risque d'être confronté à l'hypocrisie<sup>117</sup>, la

---

qui leur est plus nécessaire que l'esprit : car on est assez porté à leur en croire », *Réflexions*, 1754, p. 65-66.

111 Le chapitre 9 des *Confidences* (« La guêpe, la Punaise et l'Araignée », p. 84-95) peint trois types de femmes.

112 « Discours sur Théophraste », préface de Jean de La Bruyère, *Caractères de Théophraste, traduits dit grec, avec les caractères ou les mœurs de ce siècle*, Paris, Michallet, 1688.

113 Geneviève Thiroux d'Arconville, *De l'amitié*, Amsterdam, 1761, ch. VIII.

114 *Mémorial*, p. 310.

115 *Réflexions*, 1754, p. 41 et 113, *Confidences*, p. 81. À mettre aussi en parallèle avec la maxime 437 de La Rochefoucauld : « On ne doit pas juger du mérite d'un homme par ses grandes qualités, mais par l'usage qu'il en sait faire ».

116 *Mémorial*, p. 364 et « On juge sur les apparences qui induisent souvent en erreur », p. 378 ; « Sous les plus belles apparences on ne trouve souvent rien que de vicieux », « Les hommes ne peuvent juger que sur les apparences », « Tout roule sur des apparences, nous ne lisons point dans les âmes », *Confidences*, p. 24, 54 et 81. Les apparences sont aussi souvent trompeuses dans les *Réflexions*, 1754, p. 53, on en est la dupe p. 112.

117 « Il y a dans le monde plus d'hypocrisie que de vertus réelles, et peut-être que ceux qui montrent leurs vices à découvert, ne sont pas les pires humains qu'il y ait », *Confidences*, p. 383.



dissimulation<sup>118</sup>, un masque<sup>119</sup>, une écorce<sup>120</sup>... Ces vices s'opposent au naturel, seul comportement à suivre pour Mme de Marans, comme pour les philosophes des Lumières, car lui seul mène à la vertu. Pour la diariste, évoquer le *topos* de l'hypocrisie de la société (qui se cache derrière un masque au XVIIe, qui feint le naturel au XVIIIe) sert aussi à se corriger soi-même : « C'est donc par l'extérieur, que nous pouvons et devons juger des autres, tâchons donc de le régler chez nous de manière, qu'il ne nous attire point de mépris, et qu'il ne donne point l'exemple de mal faire »<sup>121</sup>. Femme vivant en société, on voit que Mme de Marans est consciente de l'impossibilité d'appliquer à la lettre les préceptes moraux qu'elle énonce. Cependant, quitte à jouer sur les apparences, autant que cela soit pour faire le bien ; « la vertu est une si belle et bonne chose, que ses apparences mêmes produisent de bons effets » (*Confidences*, p. 80), c'est ainsi que Mme de Marans, fidèle aux principes de la morale du Grand Siècle, tente de concilier vertu et société.

La grande nouveauté des *Maximes* de La Rochefoucauld (1613-1680), et ce qui a attiré le lectorat, est qu'il s'agit des portraits et maximes morales d'un duc et pair<sup>122</sup>. Nourri des pensées janséniste, épicurienne (les deux sont tout à fait compatibles dit Louis Van Delft) et mondaines, le duc a aussi lu Sénèque, Montaigne, Descartes ou Castiglione (*Le livre du courtisan*, 1528). Il use de la maxime, ou sentence morale, pour imposer une norme et définir des comportements ; comme tout moraliste, il se place en autorité afin de dénoncer les hypocrisies qui l'entourent. Les thèmes de ses maximes sont classiques, l'amour-propre en est le principal. Pour La Rochefoucauld, la confrontation des amours-propres est une lutte permanente dans la société ; pessimiste, il partage avec Hobbes la vision d'un homme mauvais d'instinct, nocif pour la société et pour lui-même, car irrationnel. Les vices, vertus et passions sont les ressorts de l'amour-propre et sont à l'origine de l'hypocrisie ambiante. Selon le moraliste, le monde n'est donc qu'un théâtre où se joue une comédie. La Rochefoucauld évoque aussi les hasards de la fortune, il s'oppose ainsi au déterminisme qui domine les théories de l'époque. Représentant d'un pessimisme chrétien, il ne délivre pourtant pas des réflexions pieuses, de morale chrétienne, les *Maximes* sont l'ouvrage de l'honnête homme, de l'honnêteté

---

118 « Quelquefois la politique est une vertu. Mais si elle devient dissimulation, elle n'est pas loin de la fausseté, et par conséquent cest un vice », *Mémorial*, p. 320.

119 Sur les femmes qui dissimulent leur comportement : « Je leur dirais bien avec un bel esprit du siècle passé « ne vous donnez pas tant de peine pour vous masquer » », *Mémorial*, p. 310, je souligne ; voir aussi *Confidences*, p. 24 et 94.

120 « Le grand nombre, juge sur l'écorce, et n'approfondit rien », *Réflexions*, p. 39 ; « Ces beaux discours [...] n'annoncent que l'écorce de la vertu », *Confidences*, p. 375.

121 *Ibidem*, p. 83.

122 François VI de La Rochefoucauld, *Réflexions ou sentences et maximes morales*, Paris, Barbin, 1665.

morale. Enfin, si on a dit La Rochefoucauld misogyne, c'est à cause de sa vision négative du genre humain en général, qui englobe hommes et femmes dans sa critique. Par conséquent, les rapports humains, notamment l'amitié, découlent de l'amour-propre que l'homme – ou la femme – se porte : voulant être aimé-e de l'autre, il – ou elle – est pour cela prêt-e à toutes les hypocrisies. La Rochefoucauld partage cette vision pessimiste de l'amitié avec Pascal ; dans ses moments de doute et de déception en amitié, c'est vers ces deux moralistes que penche Mme de Marans<sup>123</sup>.

La Rochefoucauld a inspiré de nombreux auteurs du XVIII<sup>e</sup> siècle : Marivaux, le maréchal de Ligne, Mmes de Lambert et Puisieux font référence à lui dans leurs écrits ; l'ouvrage du duc se retrouve aussi dans les bibliothèques des parlementaires<sup>124</sup>. Selon Le Maître de Claville, qu'a lu Mme de Marans, les *Maximes* sont la lecture de l'homme parfaitement heureux, retiré dans un « Tivoli gracieux, la serpette à la main et un La Rochefoucauld dans [la] poche »<sup>125</sup>. Mme de Marans fait deux allusions à La Rochefoucauld dans ses écrits : la première lorsqu'elle contredit l'affirmation du poète Desforges-Maillard, selon laquelle La Rochefoucauld serait le premier à faire la distinction entre cœur et esprit (maxime n°43). Le sujet semble intéresser Mme de Marans, qui y a déjà réfléchi :

Quand Mr des Forges vient dire, que lon doit uniquement cette distinction à cette pensée de M. le duc de La Rochefoucault, lesprit est toujours la dupe du cœur [maxime 102] : il na pas songé que dans tous les Siècles précédens, on a distingué un bel esprit, d'un bon cœur. [...] si cette pensée n'a pas été *si bien développée* avant M. de La Rfc, il est certain quelle nen existait pas moins dans l'intérieur de chacun.<sup>126</sup>

Classiquement, Mme de Marans fait l'éloge de la plume de La Rochefoucauld, qualifiée par ses contemporains et les auteurs du XVIII<sup>e</sup> siècle de précise et élégante. Reconnaisant les talents du moraliste, elle se détache de sa pensée dans la seconde réflexion qui lui est consacrée : « M. de Laroche. prétend que l'amour rend paresseuse une personne vive ? Je nie cela [...] cette prétendue négligence ne vient point de paresse,

---

123 « Les gens qui supportent avec tant de tranquillité les désastres de leurs proches/des autres, sont de mauvais cœurs ; c'est qu'ils s'aiment plus que tout ; et qu'ils ne sentent, ny la proximité du sang, ny les liens de lamitié, qu'autant qu'ils y trouvent à gagner, pour leur gloire, ou pour leurs interrêts », *Réflexions*, 1753, p. 64 et l'année suivante : « Dès que lon se considère seul, on ne connaît point lamitié », p. 18.

124 François Bluche, *Les magistrats du Parlement de Paris au XVIII<sup>e</sup> s.*, Paris, Economica, 1986, 481 p.

125 François Nicolas Le Maître de Claville, *Traité du vrai mérite de l'homme considéré dans tous les âges et dans toutes les conditions avec des principes d'éducation propres à former les jeunes gens à la vertu*, 1734, I, p. 142. Mme de Marans en recopie des extraits dans le *Mémorial*, p. 23. Sur sa philosophie, voir Carole Dornier, « Souci de soi et morale du compromis : le *Traité du vrai mérite de l'homme* de Le Maître de Claville (1734) », *Dix-huitième siècle*, n°41, 1/2009, p. 585-601.

126 Maxime n°102 ; *Réflexions*, 1753, p. 30-32, je souligne.

mais de ce qu'on est trop occupé d'une seule chose »<sup>127</sup>. En effet, la paresse est pour La Rochefoucauld la passion la plus dominante chez l'homme, car elle lui est naturelle et c'est elle qui flatte le plus son amour-propre (maximes 266 et 487). Ce contre-exemple ne doit pas nous tromper, l'influence de La Rochefoucauld se fait sentir tout au long des journaux de Mme de Marans, alors que ce dernier est apparemment absent des étagères, coffres et tiroirs de son entourage. Ainsi, les entrées de la diariste sont souvent brèves (moins d'une demi-page, parfois une simple phrase), numérotées pour aider le lecteur, à l'image des *Maximes*. Les prises de positions de Mme de Marans s'apparentent à celles du duc, au point de retrouver parfois les mêmes réflexions : « Il est difficile de garder de la modération au milieu de toutes les faveurs de la fortune » (*Réflexions*, 1753, p. 23) fait écho à la maxime 25 de La Rochefoucauld (« Il faut de plus grandes vertus pour soutenir la bonne fortune que la mauvaise ») ; et quand le moraliste remarque que « nous nous consolons souvent par faiblesse des maux dont la raison n'a pas la force de nous consoler » (maxime 325), Mme de Marans répond : « Pour l'ordinaire, on se console plus par faiblesse que par aucune autre raison »<sup>128</sup>.

Ce sont les sentences de La Rochefoucauld sur l'amour-propre qui rappellent l'influence de sa pensée sur celle de Mme de Marans. Lucide et bien formée à la morale, le sujet intéresse particulièrement la diariste, car elle s'en sait atteinte. Dès l'enfance, l'orgueil ou amour-propre est sa motivation pour bien faire<sup>129</sup>, puis l'observation d'autrui la conforte dans cette idée de supériorité<sup>130</sup>. Un des exercices d'introspection des journaux est donc de corriger ce travers, ou en tout cas de l'analyser, afin d'en connaître les ressorts et apprendre à les contenir. Ainsi, au fil des pages, « [s]on petit amour-propre » est « flatté », « offensé », « souffre », « humilie », puis « s'éteint », écrit la diariste. Cependant, fidèle à son principe de remise en question incessante, Mme de Marans s'interroge : « Cela est-il bien vrai ? Ne serait-ce point l'amour-propre lui-même, qui m'engage à ne plus sortir ? »<sup>131</sup>, tout en restant indulgente avec elle-même.

127 *Pensées errantes*, p. 202.

128 *Mémorial*, p. 334-335. Ou encore : « Il est des infortunes dont rien ne doit nous consoler. [...] Cependant il arrive presque toujours, que lon se console [...] : tout cela vient de la faiblesse humaine », *Réflexions*, 1754, p. 61.

129 « Si jamais on s'est cru une héroïne, assurément cest moy ; je regardais du haut de ma grandeur ces âmes faibles, qui cédaient à leur penchant ; ce noble orgueil remplissait mon imagination », *Mémorial*, p. 202. Voir aussi le chapitre précédent, Mme de Marans se pensant à nulle autre pareille.

130 « Le peu de droiture qui règne dans les actions des humains, ne donne un mépris d'eux, qui augmente mon amour-propre [...]. Jen suis plus contente de moy, il en est vrai, mais il faudrait aussi pour me satisfaire, que je me sentisse flattée par l'approbation que lon me donne, et je ne puis la compter pour quelque chose, puisque je ne saurais estimer ceux qui en font la dépense », *Réflexions*, 1754, p. 71-72.

131 *Confidences*, p. 319. Cette interrogation fait écho à un chapitre antérieur, qui explique les causes de ce repli : « Il faut sçavoir courageusement être désaprouvée quelquefois, [...] hazardez des propos comme font cent mille autres, pourquoi voulez-vous paraître plus parfaite ? Sçavez-vous bien que cela passe lamour-propre, et que cest de la vanité tout à fait ? », p. 166.

« Mon espèce d'amour-propre est très commode pour les gens avec lesquels je vis, car j'ai une telle crainte de déplaire à tout ce qui m'entourne, que je fais à chaque minute le sacrifice de ma volonté »<sup>132</sup>, constat d'échec pour un moraliste !

Comme La Rochefoucauld, qui affirme que « nous aurions souvent honte de nos plus belles actions si le monde voyait tous les motifs qui les produisent » (maxime 409), Mme de Marans considère que l'amour-propre « est, et sera toujours le grand mobile de toutes nos actions, telles qu'elles soient [...]. Si on fait une belle action ? C'est par amour-propre. [...] les hommes ne peuvent être meus que par ce véhicule »<sup>133</sup>. À l'image du duc, Mme de Marans charge l'amour-propre d'une valeur négative : « Il nous trompe, et nous jette dans un labyrinthe de démarches contraintes ou équivoques, dont il est très difficile de sortir, et quelquefois tout à fait impossible »<sup>134</sup>. « Sot »<sup>135</sup>, « coquin d'amour-propre », « ridicule orgueil », cette trop grande opinion que l'on a de soi-même « ne pardonne rien » (*Réflexions*, 1753, p. 3) et pousse à dénigrer l'autre :

On est toujours prêt à condamner les autres, et à s'excuser soi-même. Cela vient de deux causes, la première a sa source dans notre amour-propre qui ne veut jamais consentir à s'humilier, et qui nous fait toujours envisager nos défauts par le côté le plus supportable/favorable. [...] En même temps qu'il nous élève il abaisse les autres.<sup>136</sup>

C'est lui que tout moraliste doit viser s'il veut attaquer le mal à la racine, car selon Mme de Marans il sape l'ordre social (« Nous n'avons pas de plus grand ennemi que l'amour-propre des autres, et réciproquement, le notre ne leur pardonne rien [...]. C'est la source de presque toutes les animosités qui troublent l'ordre de la société »<sup>137</sup>), il est même « la raison de la corruption générale »<sup>138</sup>, autre *topos* de la morale. Au XVIIIe siècle, se développe cependant l'idée que l'amour-propre est le creuset des vices et des vertus de chacun, et donc qu'il est nécessaire. Mme de Marans se place entre ces deux positions : « Ce serait un malheur et peut-être un vice, que de n'avoir point du tout d'amour-propre, mais je crois que personne n'est dans le cas de n'en manquer tout à fait »<sup>139</sup>, remarque-t-elle de manière nuancée. « Ne t'imagines point que tu es exempte d'amour-propre, il naît avec nous, et ne meurt pas avant ; c'est une extravagance que de prétendre l'annéantir ; il est, et sera toujours le grand mobile de toutes nos actions, telles qu'elles

---

132 *Ibidem*, p. 162.

133 *Ibid.*, p. 320, mais plus loin : « Je ne pense pas cependant que l'on ne fasse jamais de bonnes actions que pour en être loué » (p. 489).

134 *Ibid.*, p. 150.

135 Pour cette citation et les suivantes : *Ibid.*, p. 341, 150 et 147.

136 *Mémorial*, p. 377-378.

137 *Réflexions*, p. 2.

138 *Confidences*, p. 155.

139 *Ibidem*, p. 147.

soient ; ainsi le principal est de bien faire »<sup>140</sup>, conclut-elle. Entre la fatalité pessimiste de La Rochefoucauld et l'optimisme des Lumières, dans la vision de l'amour-propre de Mme de Marans, seule la finalité morale (faire le bien) compte.

Mme de Marans a aussi lu des théologiens du Grand Siècle, tels Abbadie et Bossuet, qui traitent entre autres, comme La Rochefoucauld, de l'amour-propre, mais elle se fait plus critique envers leurs écrits. Le premier, pasteur protestant, « ne nous fera pas croire que la mort soit une jolie chose »<sup>141</sup> ; tandis qu'elle reproche au second sa position contre la sensualité dans le mariage : « Je soutiens, contre M. Bossuet, que rien n'est mauvais sous la bannière de l'himen »<sup>142</sup>. Mme de Marans paraît donc plus sensible à la morale laïque qu'à celle édictée par les autorités religieuses, anciennes ou modernes. Plus proches de ses préoccupations, La Rochefoucauld comme La Bruyère sont en effet des hommes du monde, les deux ont vécu à la cour et sont sensibles aux aléas des relations humaines, alors que les positions respectives des deux hommes d'Église ne peuvent correspondre aux attentes d'une femme mariée, vivant dans le siècle, et qui traite de morale pour son édification et son bonheur personnels.

### **3) Une moraliste des Lumières : le bonheur entre plaisir et raison**

Mme de Marans, née en 1719, est une contemporaine de la deuxième génération de philosophes ; La Mettrie, Rousseau, Diderot, Condillac, Vauvenargues, d'Alembert ou Marmontel sont en effet nés entre 1709 et 1723. Si les idées nouvelles commencent à se diffuser dans les collèges de l'Ouest à partir des années 1770<sup>143</sup>, c'est dès les années 1750 que Mme de Marans, entre morale et philosophie, s'intéresse aux débats qui animent son époque. Les sujets qu'elle aborde dans ses journaux, bonheur, raison et passions, montrent qu'elle se tient au courant de la riche actualité de la République des Lettres.

« Le bonheur ne peut exister sans le plaisir et la vertu »<sup>144</sup> : les Lumières

---

140 *Ibid.*, p. 319, résumé plus loin : « Tâches de faire le bien, et n'en soit pas plus vaine, cest toujours par amour-propre que tu le feras », p. 323.

141 *Ibid.*, p. 325. De Jacques Abbadie, Mme de Marans peut lire aux Rouaudières *L'Art de se connaître soi-même, ou Recherche sur les sources de la morale* (1692), et à Coulouge le *Traité de la vérité de la religion chrétienne* (1684).

142 *Confidences*, p. 106. Jacques Bénigne Bossuet, *Maximes et réflexions sur la comédie*, Paris, Anisson, 1694, 152 p. Il n'y a pas d'ouvrages de Bossuet aux Rouaudières ou à Coulouge.

143 Jean Quénart, *Culture et sociétés urbaines dans la France de l'Ouest au XVIIIe siècle*, Lille, Service de Reproduction des Thèses, 1977, 2 vol., p. 388.

144 Lettre de M. des Rouaudières à Pascalitte, 11 septembre 1774. Le plaisir n'est pas un thème qui

empruntent à l'épicurisme la recherche du plaisir, mais un plaisir modéré, raffiné, complexe, il s'agit bien de cette économie du plaisir qui le distingue des passions, c'est un « hédonisme tempéré » selon Robert Mauzi, qui mène au bonheur sur le long terme. De plus, pour être pleinement apprécié, le plaisir doit être analysé par celui qui le vit, l'intellectualisation fait partie de l'expérience. Pour le philosophe anglais David Hume (1711-1776), pour trouver le plaisir (et donc le bonheur) il faut suivre son « inclination prédominante »<sup>145</sup>, définissant pour chaque être humain son propre but dans la vie. Dans ce contexte, comment concilier bonheur et morale et comment atteindre le bonheur ? Les philosophes des Lumières apportent plusieurs réponses nouvelles à cette question. La pratique de la vertu rend heureux dit Rousseau<sup>146</sup>, c'est un précepte que suit Mme de Marans (« La vraie science est celle de se rendre heureux, et qu'on ny parvient que par la pratique des vertus », *Mémorial*, p. 334) et qu'elle conseille à sa nièce : « Par ce mot je n'entends pas une seule vertu, mais en général tout ce qui est bien [...]. C'est la seule chose qui puisse vous rendre heureuse »<sup>147</sup>. Pour d'autres, tout ce qui rend heureux est par définition vertueux, point de vue que partage aussi Mme de Marans lorsqu'elle écrit qu'« il est dans la nature et la raison, de chercher son avantage et son bien-être, et de le prendre quand on le trouve », et que ce n'est donc pas blâmable<sup>148</sup>. La philosophie de Mme de Marans emprunte à plusieurs courants, son hésitation montre qu'elle a moins de recul sur le sujet, qui la toucherait plus qu'un autre. Quittant sa position de juge édictant ses préceptes de morale, la diariste touche ici un sujet plus sensible et personnel : « Pour de bonheur il ne sen présente point à moy », écrit-elle en 1754 (p. 122). Alors que Mme de Marans ne se dit pas malheureuse dans le *Mémorial*, elle évoque à dix reprises son malheur ou son infortune dans ses *Réflexions*, surtout en 1754, où cet état revient huit fois sous sa plume (et plus que trois allusions dans les *Confidences*). C'est le moment où son frère cadet des Rouaudières lui propose de venir le rejoindre à Saint-Domingue (« Mon frère persiste dans le désir de m'attirer », écrit-elle à Angran le 4 décembre 1754). Ses deux parents masculins les plus proches sont

---

intéresse Mme de Marans, quasiment silencieuse sur le sujet. Bonheur et plaisir ne sont associés qu'une seule fois sous sa plume, alors qu'elle imagine une hypothétique liberté future (*Réflexions*, 1754, p. 143).

145 Cité par Robert Mauzi, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises*, op. cit., p. 403, à qui nous empruntons largement pour rappeler, très succinctement, ces courants philosophiques des Lumières.

146 C'est aussi le premier instinct de Diderot : « J'étais bien jeune lorsqu'il me vint en tête que la morale entière consistait à prouver aux hommes qu'après tout pour être heureux on n'avait rien de mieux à faire en ce monde que d'être vertueux ; tout de suite, je me mis à méditer cette question et je la médite encore », *ibidem*, p. 99.

147 *Confidences*, p. 372.

148 *Ibidem*, p. 40. Même affirmation dans les *Réflexions* : « Le bonheur est une chose assez rare, pour qu'on doive le prendre quand on le trouve (quelque chose même qu'il en puisse coûter, pourvu que ce ne soit pas des crimes) », 1754, p. 160.

gravement malades : déjà, le 16 décembre 1753, la santé de René-Jean « est dans un état déplorable [...] en un mot il est un autre », dix jours plus tard elle écrit à Angran que c'est « quelqu'un qui se meurt ». Le 6 février 1754, il « va se mourant », et meurt finalement en mars 1755. Par ailleurs, M. de Moges, le beau-père d'Henriette avec qui elle réside à Coulonge, est atteint de gravelle. La jeune femme se retrouve donc face à un choix qu'elle confie avec quelques précautions dans une lettre à Angran, comme s'il s'agissait de son journal :

La réflexion m'[a] fait sentir les inconvénients de cette agréable chimère, le premier de tous, ce sont les liens ridicules qui me tiennent icy. Il est vray que si l'on vivait encore dix ans après mon départ, je m'applaudirois, et le public aussi, mais si l'on venait à périr peu après, je me ferois mille reproches de l'avoir quitté dans le moment où je luy serois devenue plus utile ; et tout le monde me jetteroit la pierre. Voilà le premier frein à mes désirs ; en second lieu mon frère peut changer, et moy là bas, encore plus isolée, et plus abandonnée qu'icy, que deviendrais-je ? Comment séparer nos intérêts ? Quelle suite de troubles et de douleurs, en vérité cela m'arrête tout court ; et j'en conclus que je ne puis, ny ne dois jamais espérer rien d'heureux.<sup>149</sup>

Lettre et journal se confondent dans leurs objectifs et leurs sujets de réflexion, les prises de position morales d'Henriette s'expliquent par le contexte dans lequel elles ont lieu. En cas de doute, ou de besoin d'être reconnue comme personne à plaindre, Henriette se fait pessimiste et considère que « personne n'est heureux », ou, suivant alors les philosophes, que « nous cherchons le bonheur où il n'est pas »<sup>150</sup>. Quand elle est en paix avec elle-même, la diariste redevient moraliste, et affirme, suivant alors les moralistes chrétiens, que si l'homme ne trouve pas le bonheur, c'est parce qu'il ne se trouve pas sur terre. Il faut se détacher de tout dictent alors d'une même voix la morale chrétienne et Mme de Marans : « Le bonheur ne consiste pas dans l'accomplissement de tous nos vœux, mais dans un détachement réel, et parfait, de toutes choses »<sup>151</sup>.

Le bonheur selon Mme de Marans dépend donc uniquement de sa propre

---

149 4 décembre 1754. Extrait à lier au passage caviardé des *Réflexions*, qui évoque le même sujet. Des filles seules de l'élite embarquent parfois pour rejoindre les îles, c'est le cas de la Dlle Marguerite Mouze de La Flèche, qui embarque en 1743, à 30 ans, sur l'Amazone, en direction de Saint-Domingue (Gabriel Debien, « Les manœuvres aux Antilles (XVIIe-XVIIIe siècles) », *PM*, 1975, 77, p. 39 et 145). Qui sait si cette dernière – et toutes celles qui l'ont imitée – n'aurait pas tenu les mêmes discours que la demoiselle Edme avant de se décider à traverser l'Atlantique ?

150 *Réflexions*, 1754, p. 165 et 8.

151 *Ibidem*, 1753, p. 40. Dans les *Confidences*, Mme de Marans revendique même, comme Pascal, une identité entre bonheur terrestre des philosophes, bonheur éternel des moralistes chrétiens, et espérance : « Le bonheur éternel est tout en idée et en espérance, mais c'est en cela même qu'il doit plus aisément nous séduire, et quel est-ce que le bonheur de ce bas monde ? Il n'est pas autre chose », p. 133.

situation. Or, selon Helvétius, bonheur individuel et bonheur public, général, ne sont pas forcément superposables, il faut alors faire intervenir la raison pour faire ce qui est bien. Les moralistes n'ont pas attendu la diffusion du cartésianisme pour ériger la raison en fondement de la morale. Depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, cette « faculté naturelle dont Dieu a pourvû les hommes, pour connoître la vérité »<sup>152</sup> et cet « enchaînement des vérités auxquelles l'esprit humain peut atteindre naturellement, sans être aidé des lumieres de la foi », sert et éclaire la pensée. La morale des Lumières s'efforce donc de concilier bonheur et raison, et Mme de Marans suit ce précepte<sup>153</sup>. Elle suit aussi le rationalisme chrétien, qui considère que la raison sert à combattre les passions, Mme de Marans fait cette association quand elle assimile cœur et passions d'une part, esprit et raison de l'autre (*Réflexions*, 1753, p. 30), et dans les chansons de son *Mémorial*, la raison est appelée au secours pour lutter contre les passions de l'amour. Sous la plume de Mme de Marans, la raison a une valeur positive, elle est alliée aux termes d' « assurance », « respect », « prudence » et « sagesse » ; c'est une « bride » et un « palliatif », qu'elle oppose au « cœur », à l' « art » (entendre : ce qui n'est pas naturel), au « caprice » et à la « fougue ».

Cependant, la moraliste nuance l'usage qui doit être fait de la raison. Pour Aristote, la raison doit être pragmatique, c'est la rationalité pratique : il faut pratiquer le bien et la vertu, mais en s'adaptant à la nature de l'homme. Suivant ce principe, Mme de Marans reconnaît que la raison peut être « quelquefois une chose bien incommode » (*Réflexions*, 1754, p. 77), elle peut même s'opposer au naturel, une des vertus principales des Lumières. L'enthousiasme par exemple, vertu naturelle que l'on retrouve chez les enfants dit-elle, « se tempère à mesure que la raison vient » et donc bride le naturel, déplore-t-elle (*Confidences*, p. 201). De plus, « ce n'est pas la sagesse et la raison qui apprennent à aimer », continue-t-elle, elles flattent au contraire l'amour-propre. La raison ne permet donc pas forcément d'accéder au bonheur, c'est ce qu'affirment l'abbé Trublet, Mme de Puisieux, ou Vauvenargues. Alors, heureux les simples d'esprit, dit Trublet, « plus propres au bonheur que les fous et que les gens de beaucoup d'esprit, parce qu'ils n'ont ni les réflexions de ceux-ci ni les travers de ceux-là »<sup>154</sup>. C'est l'avis de la Mme de Marans pessimiste : « J'ai entendu dire souvent à des gens desprit, qu'ils ne voudraient pas être des sots : j'avais envie de leur répondre, vous

---

152 Pour cette citation et la suivante : Art. « Raison », *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*. La raison est « le nécessaire de l'esprit » pour Mme de Graffigny (*Lettres d'une péruvienne*, éd. de 1752, lettre XXIX).

153 « Je me suis faite un plan de suivre en tout la droite raison » et « cest la raison qui me guide », *Réflexions*, 1754, p. 87 et 109 ; puis, dans les *Confidences*, elle se dit une « créature raisonnable et raisonnante » (p. 260).

154 Cité par Robert Mauzi, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises*, op. cit., note 2 p. 538.



avez tort, un sot qui est content de luy-même est un être fort heureux »<sup>155</sup>. Toujours fidèle à Jean-Jacques Rousseau, elle partage avec lui l'idée selon laquelle le rôle de la raison et de l'intelligence est minime, ils causent plus de dégâts qu'ils ne provoquent de joies.

La voie d'accès au bonheur varie donc selon les circonstances et les prédispositions, c'est pourquoi la morale de Mme de Marans se teinte d'un certain relativisme : « Y a-t-il du bonheur ou du malheur dans le monde ? C'est encore une chose à examiner ; ce qui fera la félicité de l'un, fera le supplice de l'autre », ainsi débutent les *Réflexions* de 1753. Puisque le bonheur est à la fois nulle part et partout (*Confidences*, p. 292), « le seul vrai bien est de s'accommoder de sa situation », conclut-elle. Il ne faudrait cependant pas assimiler cette position à celle du matérialisme, décrié par quasiment tous les penseurs du temps. Selon ce courant de pensée soutenu par exemple par La Mettrie, l'âme et la vertu n'existent pas, la raison et la morale sont inutiles, car le bonheur ne réside qu'en la liberté totale de l'individu. Or on a vu à travers toutes les influences morales et philosophiques de Mme de Marans qu'au contraire, la morale est omniprésente chez elle. Ses prises de position, parfois contradictoires ou piochant dans des courants différents, peuvent toutefois porter à confusion. « Un de mes amis, à qui je lisais l'autre jour ma réflexion sur la liberté de l'homme, me fit un grand scrupule, et m'accusa de matérialisme », raconte-t-elle par exemple dans les *Réflexions* (1754, p. 144). Elle s'en défend dans les pages suivantes, avançant à la fois arguments concrets (« Cette opinion n'est bonne que pour ceux qui mènent dans ce monde une vie heureuse, et libertine ; je ne suis ny dans l'un, ny dans l'autre cas »), spirituels (sa foi) et théologiques (l'existence de l'âme).

Enfin, les passions troublent le système du bonheur tel que conçu par les différents philosophes, et Henriette le reconnaît. « Je serais facilement heureuse si je n'avais attaché l'idée de mon bonheur à une seule chose qui n'arrivera point », écrit-elle après avoir avoué : « Si j'eusse moins aimé la vertu, et mon repos, je n'aurais pas tant évité les passions, il y en a une surtout qui m'aurait flatté, c'est l'amour »<sup>156</sup>. Encore célibataire, la diariste semble s'être résignée, à 33 ans, à sa vie solitaire. Pour se

---

155 *Réflexions*, p. 50. Même idée dans les *Confidences* : « Un homme d'esprit voit avec chagrin qu'il a manqué de lumière dans une occasion, et quoy qu'il ait peine à en convenir, il ne peut s'empêcher de le sentir, son amour-propre en souffre, et ces moments-là sont fâcheux à passer. Un sot, ne peut être piqué d'une telle épine, il est content de luy toute la journée », p. 152-153. C'est pour cette raison, on l'a vu, qu'elle conclut sur l'inutilité de l'étude pour atteindre le bonheur.

156 *Mémorial*, p. 103-104. Au rang des passions, Mme de Marans place l'amour, l'avarice, la cupidité, l'ambition, la gloire, la valeur, la magnificence, la haine, la vengeance, la colère, l'ivrognerie, la curiosité, l'étude et la douleur (relevé établi dans ses trois journaux). « Je n'ai jamais regardé les passions comme une ressource », affirme-t-elle dans les *Confidences* (p. 222), afin de construire son image de femme forte ?

conforter dans ce non-choix, elle valorise tout système moral qui valide son mode de vie. Sous la plume de Mme de Marans, les passions, comparées à une maladie, sont un « danger », un « ennemi » qui « tyrannise », « aveugle », rend l'homme un « esclave » et un « jouet »<sup>157</sup>. Ainsi, puisque « en général tout ce qui est passion ne peut rendre heureux »<sup>158</sup>, elle se range parmi les moralistes tels Richard Steele, Mme de Lambert, Mme Thiroux d'Arconville, Mme de Verzure, ou Mme de Staël (*De l'influence des passions*, 1796) pour qui les passions sont un obstacle au bonheur.

Cependant, d'autres auteurs défendent la place des passions dans l'économie du bonheur. La réflexion sur les passions est en effet à la mode, et pas forcément sur le ton de la critique ; la passion est certes un risque, mais « rien de grand ne se fait jamais sans passion », dit par exemple Hegel (1770-1831). Dans ses romans, Mme de Tencin (1682-1749) explique que ce ne sont pas les passions qui sont la vraie cause des malheurs de l'homme. Mme du Châtelet écrit dans son *Discours sur le bonheur* (1746) que l'« on n'est heureux que par des goûts et des passions satisfaites » (p. 1) : il faut suivre ses passions et vivre de plaisir pour atteindre le bonheur. C'est le point de vue dominant du XVIIIe siècle, que défendent à leur tour Saint-Lambert, Morelly, La Mettrie, Duclos, Maupertuis, Borde, Toussaint, Diderot, ou encore d'Holbach<sup>159</sup>. Mme de Marans s'y rallie par résignation : « Pour ce qui est de fuir les passions ? Heureux qui le peut »<sup>160</sup>, écrit-elle d'abord, avant d'affirmer : « Il faut des passions à l'homme »<sup>161</sup>. Mably résume la position du siècle, qu'a assimilée Mme de Marans au cours des années 1750-1760 : « Craignez les passions, mais que cette crainte ne vous porte pas à les vouloir étouffer, vous iriez contre le vœu de la nature ; contentez-vous de les tempérer, de les régler, de les diriger, voilà pourquoi elle nous a donné une raison »<sup>162</sup>. Pour réussir sa vie et être heureux, il faut donc connaître les passions. Selon des penseurs tels La Mettrie, Mably, Rousseau, Helvétius ou d'Holbach, c'est l'éducation qui permet de tempérer ses passions, mais Mme de Marans, fataliste quant à la volonté de l'homme de les combattre<sup>163</sup>, ne propose aucune solution dans ses écrits. Pourtant, en Angleterre, des *bluestockings* (Mrs Anne Donnellan, Hester Mulso<sup>164</sup>) estiment aussi que la vie en société veut que l'on régule les passions, pas qu'on les occulte ; or, pour cela, il faut

157 Voir *Mémorial*, p. 25 et 320 ; *Réflexions*, 1754, p. 126-127 et 165 ; *Confidences*, p. 39 et 73.

158 *Mémorial*, p. 25.

159 Voir Daniel Mornet, *Les origines intellectuelles de la Révolution française*, op. cit., p. 109-110.

160 *Mémorial*, p. 320.

161 *Confidences*, p. 251.

162 abbé Gabriel Bonnot de Mably, *Des droits et des devoirs des citoyens*, 1789 (écrit en 1758), cité dans Alain Caillé, Christian Lazzeri, Michel Senellart (dir.), *Histoire raisonnée de la philosophie morale et politique*, Paris, La Découverte, 2001, p. 404-405.

163 *Réflexions*, 1754, p. 22 ; *Confidences*, p. 73 et 288 (« Jamais la mode de s'y livrer n'a été mieux établie »).

164 Voir Irene Q. Brown, « Domesticity, feminism, and friendship : female aristocratic culture and marriage in England, 1660-1760 », *Journal of Family History*, hiver 1982, p. 406-424.

recevoir une bonne éducation, encore un argument en faveur de l'éducation des filles, mais dont ne s'empare pas Mme de Marans.

Alors que ses références morales classiques, celles de la tradition, sont claires, les influences de Mme de Marans tirées des moralistes et philosophes des Lumières sont plus disparates. D'une part, les sujets analysés la touchent davantage et, d'autre part, sans la prise de recul offerte par les recueils ou compilations et par une analyse extérieure, Mme de Marans, en prise directe et affective avec les textes, ne peut faire le tri nécessaire à un arbitrage moral, c'est-à-dire rationnel et irrévocable. Elle puise en fonction de ses besoins, pour justifier à ses yeux – et à ceux de ses proches – sa conduite ou son attitude, dans les préceptes à sa portée, soit ceux de Rousseau, des moralistes chrétiens ou des femmes de lettres qu'elle lit (Mme de Puisieux par exemple). Le journal est le réceptacle dans lequel elle dépose tous ces arguments moraux, ce qui explique la variété de son contenu et les revirements de leur auteur qui, comme tout être humain, hésite, change d'avis, revient sur une décision, se répète ou se contredit au fil des pages.

### **C- « Connais-toi toi-même » : introspection et perfection, de Socrate aux Lumières**

À quoi sert de se tourner vers la morale ? Puisque l'homme vit en société, il lui est absolument nécessaire d'étudier la nature humaine, de connaître et comprendre l'homme. C'est toute la volonté de Socrate puis des philosophes du XVIIIe siècle, qui espèrent atteindre ce but en commençant par apprendre à se connaître soi-même. La connaissance de soi a en effet pour corollaire la connaissance de l'autre. Cette démarche, fatalement vouée à l'inassouvissement, est pourtant la pierre philosophale des penseurs. Mme de Marans, à la fois diariste et philosophe moraliste, vise donc l'introspection. Le but de ces disciplines de vie est en effet le même, tenter de se perfectionner puis trouver et respecter sa place dans la société, par l'examen attentif de soi d'une part, par la mise en évidence des ressorts qui régissent l'âme humaine d'autre part. S'appuyant sur les préceptes des auteurs et guides moraux classiques qui l'ont précédée dans cette voie, Mme de Marans réalise un examen de conscience laïc, basé sur les notions de perfection et de connaissance de l'homme.

Condamné à mort, Socrate (470-399 av. J.-C.) est accusé de remettre en cause la

religion, d'introduire le doute, la critique et la raison dans l'esprit de ses concitoyens, et de corrompre la jeunesse. De la formule inscrite sur le fronton du temple d'Apollon de Delphes, « Connais-toi toi-même, laisse le monde aux dieux », Socrate ne retient que la première partie, incomprise et destinée au plus grand succès. C'est ainsi qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle encore, elle est reprise par exemple par Richard Steele : « Connais-toi toi-même, ne te fais pas point d'Idées trop hautes ni trop basses de ton mérite, voilà les fondemens de la Science & de la Sagesse »<sup>165</sup>. Père de la philosophie et de la morale, Socrate n'a pas laissé d'écrit et n'est connu que par Platon. Ce dernier explique que « connais-toi toi-même » signifie qu'il faut se maîtriser et connaître ses propres réactions, afin de comprendre – et, pourquoi pas, dépasser – les explications proposées par la religion, la morale, la politique, l'habitude... Les penseurs qui l'ont suivi oublient que Socrate pousse surtout à s'interroger sur ses propres limites. Mais son injonction permet de s'affranchir des préjugés, des illusions et des fausses idées que l'on se fait, elle apprend à l'homme qu'il ne peut trouver qu'en lui ce qu'il est : la nature humaine ne se découvre qu'en l'homme. Ce précepte est repris par la morale judéo-chrétienne, qui laisse une place essentielle à l'examen de soi. Saint Augustin le reprend dans ses *Confessions* et dans le *De vera religione* : « Au lieu d'aller dehors, rentre en toi-même. C'est dans l'homme intérieur qu'habite la vérité »<sup>166</sup>. Se connaître est la voie qui mène au bonheur : « N'est-il pas évident, cher Xénophon, que les hommes ne sont jamais plus heureux que lorsqu'ils se connaissent eux-mêmes, ni plus malheureux que lorsqu'ils se trompent sur leur propre compte ? », aurait interrogé Socrate. Se connaître permet de savoir ce qui est bon pour soi, *ergo* de faire des choix cohérents. Pour cela, la démarche socratique, basée sur le dialogue, interroge et remet en question, permet de dégager ce qui est commun à celui qui interroge et à celui qui répond, ce qui fait partie de la nature humaine. C'est le procédé employé par Mme de Marans dans ses journaux, lorsqu'elle fait dialoguer sa conscience avec elle-même, ou qu'elle met en scène les désaccords qui s'élèvent en elle.

Quoi qu'il en soit, la démarche de Socrate a fait de nombreux émules dans la France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ronsard écrit en 1561 que « le vray commencement pour en vertu accroître / C'est (disait Apollon) soy-même se cognoître / Celui qui se cognoit est seul maistre de soy / Et sans avoir royaume, il est vraiment un roy ». Descartes, dans une lettre à Mersenne du 15 avril 1630, considère que « tous ceux à qui

---

165 Sir Richard Steele, *Bibliothèque des Dames, contenant des règles générales pour leur conduite dans toutes les circonstances de la vie*, Amsterdam, du Villard et Changnion, 1716, vol. 1, p. 446.

166 Pour cette citation et les suivantes, voir Guy Lazorthes, « 'Connais-toi toi-même' Actualité de l'injonction de Socrate », dans Bernard d'Espagnat (dir.), *Implications philosophiques de la science contemporaine*, Paris, PUF, 2003, t. 3 ([www.asmp.fr/travaux/gpw/philosc/rapport3/12lazorthes.pdf](http://www.asmp.fr/travaux/gpw/philosc/rapport3/12lazorthes.pdf) consulté le 25 juin 2011), sur lequel s'appuie cette courte présentation de la pensée socratique.

Dieu a donné l'usage de la raison sont obligés de l'employer principalement pour tâcher de le connaître et de se connaître eux-mêmes », il a d'ailleurs rédigé sa *Méditation Troisième* pour « me rendre peu à peu plus connu et plus familier à moi-même », et Malebranche, dans son *Traité de Morale*, note qu'il faut « travailler à sa perfection et à son bonheur ». Mme de Sablé édicte dans ses *Maximes* que « rien ne nous peut tant instruire du dérèglement général de l'homme que la parfaite connaissance de nos dérèglements particuliers »<sup>167</sup>. Pour Descartes, l'homme qui se connaît peut être son propre médecin. Inversement, celui qui ne fait pas cet effort est un jour ou l'autre malheureux, il fait des erreurs qui peuvent mener à l'humiliation, alors que le travail d'introspection incomplet est inutile.

Pour Mme de Marans, le journal n'est ni un repli sur soi, ni une simple introspection, mais une base pour un programme d'amélioration morale, qui consiste à mettre en parallèle pensée et action, afin de voir si ces deux facettes du moi correspondent, et se corriger si ça n'est pas le cas. Horace affirme que le but de la vie est de se perfectionner sans cesse, pour cela, il faut se consacrer à la réflexion ; encore une fois son influence se retrouve dans la démarche de Mme de Marans. De nombreux écrits, du journal spirituel aux recueils de pensées (par exemple les *Réflexions hazardées* de Mme de Verzure<sup>168</sup>), en passant par les formes hybrides, telles les journaux personnels de Mme de Marans, empruntent à la fois au journal intime et à l'essai de morale. Ce n'est pas un phénomène propre au XVIIIe siècle, vers 1623, le gentilhomme René Fleuriot laisse ainsi à son fils des *Advis moraux*, rédigés en son for privé<sup>169</sup>. Les femmes ne sont pas en reste, et Mme de Marans n'est pas un exemple isolé de diariste moraliste. Les *Remarques recueillies par madame la marquise de Robiac d'Estoublon, escriptes de sa propre main* sont un recueil de pensées morales par lesquelles la marquise vise la perfection<sup>170</sup> ; tandis que le *Journal des Dames* publie un « Examen de moi-même » de Mme Benoît et ses « Lettres d'une femme sincère »<sup>171</sup>, qui révèlent un exercice d'introspection.

L'examen de soi à visée morale implique honnêteté et vertu, deux notions entre

---

167 Maxime n°13. Jean Lafond (dir.), *Moralistes du XVIIe siècle*, op. cit.

168 « Avant de connaître les autres j'ai voulu me connaître moi-même autant qu'il était possible [...] c'est sur moi-même que j'ai fait une grande partie des réflexions que je risque de donner au public », Anonyme [Mme de Verzure], *Réflexions hazardées d'une femme ignorante*, 1766, 2 vol., p. X-XI.

169 Exemple cité par Michel Nassiet, « Les rôles féminins dans les manoirs de l'Ouest au XVIe siècle », Anne-Marie Cocula, Michel Combet, *Le château au féminin*, Actes des rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord, Bordeaux, Ausonius, 2004, p. 83-94.

170 Nancy M. O'Connor, *De sa propre main : Recueils de choses morales de Dauphine de Sartre marquise de Robiac Estoublon (1634-1685)*, Birmingham, Alabama, Summa Publications, 2003, 334 p.

171 Février et avril 1759 (p. 80-86 et 37-46) pour le premier, et juillet et septembre 1761 (p. 53-66 et 212-224) pour le second. Voir Suzanna Van Dijk, *Traces de femmes*, op. cit.

Grand Siècle et Lumières qui intéressent Mme de Marans ; la quête de la perfection vient donc parfaire une éducation morale et philosophique au quotidien. C'est par exemple le but visé par les *Reflections on the seven days of the week* de Catherine Talbot, composées de pensées chrétiennes et morales à pratiquer chaque jour de la semaine. Cet exercice s'insère aussi dans un contexte plus général, celui de la croyance en la notion de progrès : le temps passant, l'homme ne cesse d'accroître ses connaissances sur tous les sujets, la progression de l'histoire tend donc pour les hommes des Lumières vers une perfection de l'être humain, qu'accompagne l'exercice introspectif. « Je consacre mes derniers jours à m'étudier moi-même », nous jure Jean-Jacques Rousseau, pour « mettre [ses dispositions intérieures] en meilleur ordre et [...] corriger le mal qui y peut rester »<sup>172</sup>. Les hommes de sciences aussi recherchent la perfection morale et physique des individus, car « chaque homme serait heureux s'il recevait dans le cours de ses études la connaissance de son propre tempérament »<sup>173</sup>. La démarche de Mme de Marans correspond donc aux attentes des savants et lettrés des Lumières comme à celles de la morale la plus classique.

C'est un autoportrait qui initie la démarche introspective de notre diariste. « Il me reste à réfléchir là-dessus tous les jours de ma vie si je puis, pour fortifier les vertus, corriger les vices, et tendre sil se peut à la perfection » (*Mémorial*, p. 197), est la phrase qui conclut neuf pages d'une description physique et morale dressée par Henriette qui, déjà, dit la placer sous l'étendard de la sincérité, conformément au pacte autobiographique et à l'examen moral. Les références à la quête de la perfection jalonnent ses journaux personnels, avec plus ou moins d'intensité selon les périodes. Entamé sous cet objectif, le *Mémorial* renferme sept allusions à ce sujet, évoquant la nécessité pour l'être humain de chercher à se perfectionner ou corriger ses défauts, alors que c'est un thème qui intéresse moins la diariste en 1753-1754 (deux références), années où la réflexion se centre davantage sur l'infortune d'Henriette et les questions relatives à son avenir. Rédigées alors qu'elle « arrive à la moitié de [s]on âge » (p. 1), les *Confidences* sonnent au contraire l'heure du bilan. Tendre vers la perfection et chercher à corriger ses défauts reviennent 22 fois sous la plume de Mme de Marans, pour rappeler qu'il s'agit de la finalité de toute réflexion. Elle utilise les verbes se connaître, s'étudier, s'examiner (ou examiner soi-même, son intérieur, son âme ou son cœur) pour évoquer l'introspection, à trois reprises dans le *Mémorial* comme dans les

---

172 Jean-Jacques Rousseau, *Les rêveries du promeneur solitaire*, 1776-1778. « Qui sait, jusqu'à quel point l'homme pourrait perfectionner sa nature, soit au moral, soit au physique ? », interroge aussi Buffon dans ses *Époques de la nature* (1779).

173 Dr. Verdier, *Recueil de mémoires et d'observations sur la perfectibilité de l'homme par les agents physiques et moraux*, 1772, cité dans Robert Mauzi, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises*, op. cit., ch. XII.

*Réflexions*, quinze fois dans les *Confidences*, confirmant le rôle plus spirituel de ce journal de tournant de vie. Fidèle à sa vocation, Mme de Marans y déplore, lieu commun des moralistes, qu'il s'agisse d'un objectif trop peu suivi par ses contemporains.

Les livres sont un support pratique de diffusion des idées, mais pas leur inspiration unique. Au quotidien, les sources de réflexion sont multiples : un sermon à la messe le dimanche, une réflexion lors d'un cercle, une promenade dans les champs ou dans les bois... Par exemple, lorsque Mme de Marans évoque la tenue de ses plaids à sa nièce, elle n'en évoque que les détails concrets, préparation des repas ou nombres de convives<sup>174</sup>. Nul doute cependant que ces temps de représentation de la justice seigneuriale soient propices à la réflexion. Pendant ces sessions, la lecture des ordonnances royales regroupe des sujets de réflexion morale pour la spectatrice passive, mais à l'esprit vagabond. Les comportements, notamment à l'église le dimanche, la fréquentation du cabaret, et aussi les cas de violences, de grossesses hors mariage, ou les questions d'hygiène publique et la gestion des pauvres sont autant de matières à réflexion pouvant contribuer à noircir les pages des cahiers de morale et d'introspection des châtelains et châtelaines.

CONCLURE ? « L'HOMME DU MONDE QUI S'EST LE MIEUX ÉTUDIÉ, NE SE CONNAÎT POINT »<sup>175</sup>

Pratiquer le « connais-toi toi-même », c'est aussi prendre conscience de son ignorance : « Je ne sais qu'une chose, c'est que je ne sais rien », dit Socrate. La connaissance, c'est-à-dire la vérité, est extérieure à l'homme, qui possède cependant le désir de connaître et posséder cette vérité universelle. Quête sans fin, cette recherche a attiré les philosophes depuis Marc-Aurèle, jusqu'à Montaigne, Descartes ou Malebranche, invitant à pénétrer le champ de la métaphysique. En vertu des principes socratiques, ce n'est qu'une fois conscient de son ignorance et donc de ses limites que celui qui pense peut atteindre le bonheur. C'est ce parti que prend Mme de Marans, qui conclut les *Confidences* par une question : « Il ne faut donc pas se flatter de pouvoir connaître les autres puis qu'il est si difficile de se connaître soy-même ? Et notre intelligence est aussi trompeuse que nos sens »<sup>176</sup>, constat de l'échec de l'introspection

---

174 Lettres à Pascalitte des 21 et 22 juin, 19 et 22 juillet 1779.

175 *Confidences*, p. 459.

176 Page 513. Plus haut, Mme de Marans a développé son point de vue, empruntant encore une fois

comme de celui de l'exercice de la morale et la philosophie au quotidien.

Malgré tous ses avantages et de même que pour l'étude, c'est l'inutilité de la morale que retient au final Mme de Marans : « On devrait être las de reprendre des choses que lon ne corrigera point »<sup>177</sup>, écrit-elle. Partant, l'exercice introspectif est lui aussi stérile (« Je le conseillerais à une autre, et je ne sçaurais le mettre en pratique », *Confidences*, p. 297). La diariste se conforme ainsi à la solution augustinienne, selon laquelle il est impossible de jamais bien se connaître, elle s'apparente alors par exemple à Mme de Puisieux, qui affirme dans ses *Caractères* que l'on ne se connaît pas soi-même, même après une vie longue et introspective, ou à l'auteur des *Réflexions hazardées*<sup>178</sup>. C'est un aspect classique de la réflexion des philosophes du XVIIIe siècle, qui proposent au lecteur de se construire un système de vie qui le rendra heureux, tout en niant la possibilité de trouver le bonheur par la voie de la philosophie, de la réflexion, ou de l'introspection. À la question de l'Académie de Dijon, « Si le rétablissement des sciences et des arts a contribué à épurer les mœurs », Jean-Jacques Rousseau répond ainsi par la négative, affirmant même qu'il éloigne l'homme de la vertu<sup>179</sup>.

Ce bilan s'appuie sur un apparent paradoxe : d'une part, le constat de la trop grande diversité des hommes et donc des voies d'accès au bonheur, propres à chacun (« Ce qui est bon aux autres, te sera mauvais, les exemples ne servent de rien », argument défendu dans les *Confidences*, p. 285) ; d'autre part, celui de l'universalité des défauts de l'homme, partout semblable à lui-même dans ses vices et ses faiblesses, qui prouve qu'il est impossible de les corriger. « C'est à peu près le même fond partout »<sup>180</sup>, écrit Mme de Marans, sur tout le globe et depuis toujours, affirme-t-elle dans les *Confidences* (p. 33, 289-290, 425), utilisant la généralité morale. Suivant cette double vision de l'homme, c'est Rousseau qui expose la relativité du bonheur et donc de la morale :

Où est l'homme heureux, s'il existe ? Qui le sait ? Le bonheur n'est pas le plaisir ; il ne consiste pas dans une modification passagère de l'âme, mais dans un sentiment permanent et tout intérieur dont nul ne peut juger que celui qui

---

l'image du masque à la morale du Grand Siècle, pour qui le monde est un théâtre : « Cest louvrage de toute la vie, et encore il reste des découvertes à faire quand on meurt bien vieux. On peut donc dire que lon ne se connaît jamais bien, même en s'étudiant beaucoup : il est donc très impossible de connaître parfaitement les autres, et les humains sont comme une troupe de gens masqués qui veulent se reconnaître, et qui se trompent toujours », p. 511.

177 *Mémorial*, p. 338.

178 « Les seuls avantages de la vieillesse sont d'avoir appris à se connaître par ses propres fautes, & si l'on veut, par celles des autres [...] c'est donc de se connaître, et d'être persuadé que l'on ne se connaît encore que très imparfaitement », Anonyme [Mme de Verzure], *Réflexions hazardées d'une femme ignorante*, op. cit., vol. 2, p. 89.

179 Jean-Jacques Rousseau, *Discours sur les Sciences et les Arts*, 1750.

180 *Réflexions*, p. 131.



l'éprouve ; nul ne peut donc décider avec certitude qu'un autre est heureux ni par conséquent établir les signes certains du bonheur des individus.<sup>181</sup>

Rousseau constate l'existence de l'adage « si rebattu par la tourbe philosophesque » (second *Discours*, note 10) selon lequel les hommes sont tous les mêmes. Mais, fondé sur la lecture et la comparaison des récits de voyages (qui laissent une grande place à la description des mœurs des peuples rencontrés) dont sont férus les lecteurs du XVIIIe siècle, ce *topos* n'est selon lui pas valide. Les auteurs de ces récits ne sont pas fiables dit Rousseau, ce sont des marins, des marchands ou des ecclésiastiques, c'est-à-dire ni des penseurs, ni des bons observateurs, qui exagèrent pour rendre leur récit plus intéressant<sup>182</sup>. Quoi qu'il en soit, le lieu commun existe : « J'ai cru voir que nous nous ressemblions presque tous », écrit Marivaux (*Le Spectateur français*, feuille XXI), et Mme de Marans y souscrit, s'opposant pour une fois à Rousseau.

La morale de Mme de Marans est conditionnée par son origine sociale ainsi que par ses attentes individuelles. Elle se caractérise par son hétérogénéité, caractéristique du « syncrétisme »<sup>183</sup> opéré par les moralistes du XVIIIe siècle, qui composent leur morale propre à partir d'influences plurielles. Il s'agit d'une morale que l'on pourrait qualifier de déiste, telle que la défendent Silhouette (dans sa préface de *l'Essai sur l'homme* de Pope, 1736<sup>184</sup>), le marquis de Lassay, ou Le Maître de Claville. Concilier foi, raison et plaisirs afin d'être heureux et mériter son salut, voilà la voie que suivent la majorité des penseurs du siècle, voie dont la diffusion et l'assimilation par le lectorat mettent en évidence le développement d'un « philosophisme »<sup>185</sup> tentant de concilier morale chrétienne et différents courants philosophiques, et qui peut se retrouver dans la pensée des femmes comme des hommes, ainsi que le montre l'exemple de Mme de Marans.

Pour conclure, tout ce qu'apprend l'exercice quotidien de la réflexion, c'est la relativité de la morale, dit la diariste :

Tout ce qu'on blâme, ou applaudit, paraît n'être que des conventions locales, puisqu'un usage qui est honnête dans un pays, devient honteux dans un autre, là-dessus on s'imagine qu'on peut choisir, que tout est égal, en un mot on

---

181 Jean-Jacques Rousseau, *Du bonheur public*, 1762.

182 Développé par Martin Wählberg, « Littérature de voyage et savoir : la méthode de lecture de Buffon », *Dix-huitième siècle*, n°42, 2010/1, p. 599-616.

183 Robert Mauzi, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises*, op. cit., p. 19.

184 Mme de Marans a lu et sans doute apprécié *l'Essai sur la critique* du poète anglais dans sa traduction française (du Resnel, 1730), puisqu'elle en recopie des extraits dans le *Mémorial* (p. 182-187). *L'Essai sur l'homme* pourrait donc faire partie de ses lectures sur lesquelles nous n'avons pas de renseignements.

185 Voir note 8.

n'a plus de principes fixes, toutes les réflexions mènent au scepticisme.<sup>186</sup>

L'étude et la pratique de la morale sont donc insuffisantes pour se fixer une ligne de conduite. La seule vraie solution est d'après Mme de Marans la foi, recours naturel de l'âme en proie au doute, surtout pour les femmes, conformément aux mentalités du temps<sup>187</sup>.

---

186 *Confidences*, p. 290-291.

187 « La religion seule offre un appui solide et consolant et tout le vain étalage de la philosophie sera de bien peu de poids », écrit Magdalenna van Schinne. Il est à noter que cet extrait de sa lettre 8 met en évidence l'influence de l'augustinisme dans la pensée de la diariste (la seule connaissance de Dieu nous rend heureux, dit Augustin dans les *Confessions*, livre IV, chap. IV). Rudolf Dekker et Anje Dik (prés.), *Journal de Magdalena Van Schinne*, *op. cit.*

## II- « La médecine de l'âme »<sup>1</sup>, ou la recherche d'un système conciliant le moi et la foi

Ferveur et pratiques religieuses ont été l'objet de nombreuses études historiques et littéraires depuis les années 1960. Ce champ de recherches a bénéficié depuis des méthodes de l'histoire des mentalités, de l'histoire culturelle et de l'histoire des idées. Dorénavant, il se centre davantage sur les pratiques quotidiennes et la foi à l'échelle de l'individu, dans une démarche qualitative toutefois difficile à initier, faute de sources suffisantes<sup>2</sup>. La religion et la foi, vues par le XVIIIe siècle, doivent permettre à l'homme d'être heureux sur terre comme au ciel. Selon les auteurs chrétiens, la recherche du bonheur doit aboutir au même résultat pour le mondain comme pour le dévot, même si ses modalités varient. Dans plusieurs romans, après de nombreuses péripéties qui l'ont rendu malheureux, le héros trouve donc le bonheur en suivant les préceptes de la religion<sup>3</sup>. Au milieu du siècle, moralistes chrétiens et philosophes proclament cependant l'incompatibilité entre foi et sociabilité ; c'est la notion de sensibilité qui permet, dans la seconde moitié du siècle, la réconciliation de ces deux pans de la vie des élites, instaurant par là même une nouvelle sensibilité religieuse, dans la foi et les pratiques au quotidien. La foi mène au bonheur, clame Julie de Wolmar ou Cleveland, la religion passe par le sentiment, et permet le prolongement du bonheur terrestre après la mort.

Longtemps, le journal féminin a été considéré comme peu intéressant par la recherche historique et littéraire, car il était jugé naïf, mièvre ou larmoyant, voire même

---

1 *Mémorial*, p. 325.

2 On peut noter ici la rareté des témoignages du for privé de l'époque moderne sur ce sujet qui touche à l'intime plus qu'un autre. Les auteurs recopient des textes, s'insèrent dans un courant général, social ou familial, mais disent rarement le rapport de « je » à la foi. On peut consulter par exemple les participations de Stéphane Gomis, Colette H. Winn, Philippe Martin, Frédéric Meyer et Robert Beck à Jean-Pierre Bardet, Elisabeth Arnoul et François-Joseph Ruggiu, *Les écrits du for privé en Europe, du Moyen Age à l'époque contemporaine : enquêtes, analyses, publications*, Pessac, PUB, 2010, 657 p. Sur la foi et les pratiques religieuses au XVIIIe siècle, de belles études et synthèses sont à la disposition du lecteur : Henri Brémond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours*, Paris, Bloud et Gay, 1916-1936, 11 vol. ; Jacques Le Goff, René Rémond, *Histoire de la France religieuse*, t. 3, XVIIIe-XIXe s., Paris, Seuil, 1991, 556 p. ; Jean-Marie Mayeur, Charles et Luce Pietri, André Vauchez, Marc Venard (dir.), *Histoire du christianisme*, Paris, Desclée, dont Marc Venard (dir.), *L'âge de raison (1620-1750)*, t. 9, 1997, 1214 p. et Bernard Plongeron (dir.), *Les défis de la modernité (1750-1840)*, t. 10, 1997, 1002 p. ; Bernard Hours, *L'Église et la vie religieuse dans la France moderne, XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, PUF, 2000, 384 p. ; Dominique Dinet, *Au cœur religieux de l'époque moderne. Études d'histoire*, Strasbourg, PUS, 2011, 669 p.

3 Antoine Prévost d'Exiles, *Le Philosophe anglais ou Histoire de M. Cleveland, fils naturel de Cromwell*, Paris, Neaulme, 1731-39, 8 vol.

bigot<sup>4</sup>. Les écrits laissés par Mme Roland, la marquise de Ferrières, Lucile Duplessis et désormais Mme de Marans, montrent qu'il n'en est rien et que, comme les hommes, ces femmes évoquent une foi parfois chancelante, toujours questionnée. Pour la société de l'époque moderne, la piété, vertu domestique suprême, est la qualité féminine par excellence. Les femmes de la famille du mémorialiste manceau Leprince d'Ardenay sont ainsi toutes caractérisées par leur dévotion, mais l'exemple vient d'en haut : la reine Marie Leszczynska a une réputation de femme pieuse, ses choix de lecture et les sujets de ses pastels sont en grande majorité liés à la religion. Cela n'empêche pas le cartésianisme, qui incite l'homme à analyser et remettre en question méthodiquement ce qui l'entoure, d'avoir un grand succès auprès des femmes de la fin du XVIIe et du XVIIIe siècles. Dans ce courant cartésien, Bayle (dont le dictionnaire se retrouve dans de nombreuses bibliothèques<sup>5</sup>), Fontenelle, Bacon puis Locke, ouvrent la voie au doute face aux vérités de l'Église, qualifiées par exemple par Boulainvilliers de « traditions imaginaires et [...] rites ridicules »<sup>6</sup>. Se développe alors l'idée que la morale peut être séparée du religieux, même si la similitude entre morale chrétienne et morale philosophique est reconnue par les auteurs de tous bords ; certains chrétiens se disent même philosophes, et chrétiens et philosophes s'inspirent les uns des autres.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la réflexion de Mme de Marans sur la place de la foi dans son système de vie. Acquis aux idées des philosophes, son parcours de croyante évolue classiquement du doute raisonnable vers la foi sincère<sup>7</sup>. C'est la réflexion sur la mort inévitable qui initie en elle cette évolution, entraînant un nouveau rapport entre foi et raison dans son discours.

## **A- La foi et le doute : « Cest dieu quil faudrait aimer »<sup>8</sup>**

Pour toucher à l'intime et aux tourments intérieurs, le journal est une source irremplaçable. Celui de Mme de Marans l'est effectivement, car elle y met en scène son débat intérieur et ses doutes concernant sa foi. « Pour moy, il me semble que lincertitude

4 Rétrospective dans Françoise Simonet-Tenant, *Le journal intime*, Paris, Nathan, 2001, 128 p.

5 Quatre tomes de la plus récente édition (probablement Amsterdam, 1734, 5 vol.) sont à Coulouge lors de l'inventaire de 1735 (ADL&C 3E57/353).

6 Exemple cité par Daniel Mornet, *Les origines intellectuelles de la Révolution française, 1715-1787*, Tallandier, 2010 [1ère éd. A. Colin, 1933], p. 22.

7 Même la mystique sœur Françoise Radeconde Le Noir (1739-1791) évoque dans sa *Vie*, écrite à l'intention de son directeur en 1779, ses nombreux moments de doute. Françoise Radeconde Le Noir, « Vie de la vénérable sœur Françoise Radeconde Le Noir », Catriona Seth, *La fabrique de l'intime. Mémoires et journaux de femmes du XVIIIe siècle*, Paris, Laffont, 2013, p. 261-336.

8 *Confidences*, p. 257.

est le passage rapide d'une pensée, à une autre, et que le doute, est le choc de plusieurs idées contraires », explique-t-elle dans le *Mémorial* (p. 333), et c'est bien le procédé qu'elle emploie dans ses journaux pour traiter de son rapport à la foi. La forme dialoguée lui permet, dans un chapitre entièrement consacré aux doutes qu'elle ressent envers la religion catholique<sup>9</sup>, de mettre des mots sur le choc des idées contraires qui l'assaillent. Mme de Marans ne remet pas en question l'existence de l'âme, avérée selon elle par des sources extérieures au christianisme<sup>10</sup>, mais plutôt le dogme, ainsi que certaines croyances et pratiques de la religion catholique.

La morale pessimiste de Mme de Marans la pousse à douter de sa foi en Dieu. « Il peut tout ce qu'il veut »<sup>11</sup>, écrit-elle, et pourtant, l'homme est partout mauvais, donc, l'« on est tenté de sen prendre à luy des désordres de lunivers ». Ce doute personnel est à replacer dans un contexte plus général d'évolution des pratiques religieuses, dans un processus d'intériorisation des expressions de la foi. Le détachement de la population française envers le catholicisme est à relativiser fortement au XVIIIe siècle, et si le phénomène est plus visible chez les élites urbaines, on ne peut cependant pas parler de déchristianisation<sup>12</sup>. En France comme dans le diocèse de Blois<sup>13</sup>, la tendance générale est à la baisse des pratiques quotidiennes (legs pieux, adhésion aux confréries, choix des prénoms), mais pas à la baisse de la foi, il s'agit simplement d'une nouvelle façon de la vivre. Dans la seconde moitié du siècle, les deux évêques de Blois successifs, considérés comme mondains et hautains, auraient participé au développement d'une certaine tiédeur religieuse parmi leurs ouailles d'après Jean Vassort, mais leur appartenance à la grande noblesse provinciale n'empêchait pas qu'ils soient reconnus pour leur

---

9 Ch. 13, « Incertitude fixée », *Confidences*, p. 123-132.

10 *Réflexions*, 1754, p. 145-146.

11 Pour cette citation et la suivante : *Confidences*, p. 182.

12 Outre l'ouvrage fondateur de Lucien Febvre, *Le problème de l'incroyance au XVIe siècle : la religion de Rabelais*, Paris, A. Michel, 1942, 547 p., on renvoie sur ce sujet aux divers travaux de Jean Delumeau : *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, Paris, PUF, 1971, 359 p. ; *La peur en Occident : XIVe-XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1978, 486 p. ; ou encore *L'aveu et le pardon : les difficultés de la confession, XIIIe-XVIIIe s.*, Paris, Fayard, 1990, 194 p. ; Bernard Plongeron, « La déchristianisation a-t-elle une histoire ? Notes pour une réflexion méthodologique », *Christianisation et déchristianisation*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 1986, p. 91-106 ; Dominique Julia, « Déchristianisation ou mutation culturelle ? L'exemple du Bassin Parisien au XVIIIe siècle », Michel Cassan, Jean Boutier, Nicole Lemaître (dir.), *Croyances, pouvoirs et société. Des Limousins aux Français. Études offertes à Louis Pérouas*, Treignac, Les Monédières, 1988, p. 185-239. Gaël Rideau, *De la religion de tous à la religion de chacun. Croire et pratiquer à Orléans au XVIIIe siècle*, Rennes, PUR, 2009, 391 p. est la version éditée de sa thèse de doctorat, soutenue en 2005.

13 Christiane Deluz (dir.), *Blois, un diocèse, une histoire. Histoire des chrétiens du Loir-et-Cher*, Blois, Association du Tricentenaire du Diocèse de Blois, 1996, 256 p. ; Divers auteurs, *La vie dans les paroisses du Loir-et-Cher à travers les registres paroissiaux des XVIIIe et XIXe siècles*, Blois, Association du Tricentenaire du diocèse de Blois, 1997, 136 p. Le diocèse de Blois est créé en 1697 afin d'assurer un meilleur encadrement de la population et une meilleure lutte contre les déviances de la foi. Jusque là, le Bas-Vendômois appartenait au diocèse du Maine.

exemplarité et leur désir de réformer le diocèse<sup>14</sup>. Dans le Maine, Renée Bons évoque un essoufflement de l'élan religieux au XVIIIe siècle, visible par la baisse significative du nombre d'entrées en religion et le recul du nombre de membres des élites parmi les ordinations de la province<sup>15</sup>, mais à l'échelle du royaume, les ouvrages de piété sont encore majoritaires dans les bibliothèques de campagne, rappelle Anne Sauvy<sup>16</sup>. Ils représentent l'écrasante majorité des livres circulant dans les campagnes du Maine *via* les libraires-épiciers et les colporteurs<sup>17</sup>. S'ils ne sont pas systématiquement décrits, ils sont bien inventoriés dans les bibliothèques des châteaux vendômois, représentant 10 et 20% des titres des bibliothèques de La Barre et Saint-Agil, 15% aux Rouaudières, tandis que la proportion atteint 46% à Coulonge<sup>18</sup>.

La tiédeur religieuse chez les femmes, *topos* du discours ecclésiastique, est dénoncée par les auteurs dévots, mais l'incroyance, le concept d'esprit fort, se retrouverait surtout chez les hommes. La piété est en effet considérée comme naturelle et innée chez la femme, les témoignages de contemporains vont dans ce sens. Ducastel, curé de Sainte-Suzanne (Bas-Maine), note ainsi en 1771 :

Les premiers du lieu étaient aussi fidèles à remplir leurs devoirs religieux que le commun ; et si quelques-uns s'en écartaient, c'était uniquement par inconduite ou négligence et non par suite des principes philosophiques qui n'avaient pas encore pénétré jusque là. Les femmes au-dessus du commun, élevées presque toutes dans des communautés religieuses, étaient l'exemple de la paroisse par leur piété et leur conduite.<sup>19</sup>

Mais la peur de s'opposer à la norme et de remettre en cause la religion dominante peut brider les voix et les plumes féminines, conscientes des reproches qui pourraient leur être adressés de sortir de leurs domaines de compétences. En leur for privé, que peuvent réellement penser ces femmes ? Selon Linda Timmermans, les femmes du monde du

---

14 Se succèdent sur la cathèdre May de Termont (1753-1776) et Lauzières de Thémines (1776-1791). Jean Vassort, *Une société provinciale face à son devenir : le Vendômois aux XVIIIe et XIXe siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, p. 330 ; C. Deluz (dir.), *Blois, un diocèse, une histoire, op. cit.*, p. 78-80.

15 Renée Bons, « Les gentilshommes du Haut-Maine au XVIIIe siècle (leurs origines et leurs engagements face aux idées nouvelles) », *RHAM*, 1993, t. CXLIV, p. 161-176. Sur les pratiques religieuses dans le Maine on peut lire : Dom Guy-Marie Oury (dir.), *Histoire religieuse du Maine*, Chambray-lès-Tours, CLD, 1978, 293 p. et Michèle Ménard, *Une histoire des mentalités religieuses aux XVIIe et XVIIIe siècles : mille retables de l'ancien diocèse du Mans*, Paris, Beauchesne, 1980, 467 p.

16 Anne Sauvy, « Le livre aux champs », Henri-Jean Martin, Roger Chartier (dir.), *Histoire de l'édition française, tome II, Le livre triomphant, 1660-1830*, Paris, Promodis, 1984, p. 430-443.

17 G.-M. Oury, « Le siècle des Lumières », *Histoire religieuse du Maine, op. cit.*, p. 145.

18 Pour comparaison, les ouvrages pieux représentent 28% des titres inventoriés dans les bibliothèques blésoises entre 1705 et 1791, 12% dans les seules bibliothèques des nobles de la ville. C. Deluz (dir.), *Blois, un diocèse, une histoire, op. cit.*

19 Cité par G.-M. Oury, « Le siècle des Lumières », *Histoire religieuse du Maine, op. cit.*, p. 144.

XVIIe siècle ont la volonté de se faire un avis propre sur le sujet, car l'ouverture d'esprit et l'éclectisme font partie des mentalités nobiliaires, mais sans jamais remettre en cause la religion chrétienne. Au siècle suivant, le cas de Mme de Marans – qui n'a certes pas été élevée dans une communauté religieuse – propose une réponse possible de parcours spirituel au féminin.

Dans les journaux personnels de Mme de Marans, le terme « foy » n'est jamais utilisé dans son acception de croyance religieuse, et la notion de piété n'est utilisée que pour désigner sa tante de Lavau<sup>20</sup>. La religion ne semble donc pas occuper une place centrale dans la vie intérieure de la diariste. La figure de Dieu n'est pas invoquée avec révérence, mais est tombée dans le registre des expressions familières : « Dieu merci », « ah mon Dieu », « bon Dieu » ou simplement « Dieu », toutes ces formules ne sont employées que comme interjection<sup>21</sup>. On retrouve le mot dans les expressions familières telles que : « Il mettrait Dieu en enfer, et le diable en paradis »<sup>22</sup>. Pour Mme de Marans, Dieu est passé d'une entité centrale dans le dogme de la foi chrétienne à un recours quotidien banalisé. Elle évoque ainsi « un projet [...] qui s'exécutera, s'il plaît à Dieu, et à moy », dans son *Mémorial* (p. VI), plaçant ainsi son avenir entre ses propres mains. Peut-on alors parler de détachement, ou de tiédeur religieuse ? Il n'est pas aisé d'évaluer le degré de piété de Mme de Marans, ni d'établir s'il est représentatif des autres châtelaines cultivées. Hormis une chanson qu'elle dit être de son frère, sur la prédestination, les chansons du *Mémorial* n'évoquent que les dieux du bocage, de Cythère, de l'amour, des amants... Ce n'est pas surprenant puisqu'il s'agit essentiellement de bergeries, mais les recueils manuscrits de chansons contiennent en général aussi des noëls ou des chansons pieuses, or on n'en trouve aucun dans le *Mémorial*. Soit ce n'est pas le rôle du journal, divertissement léger, soit les expressions de la ferveur religieuse n'intéressent pas Henriette.

Si je tournais mes idées aussi vivement vers le ciel, j'aurais autant de visions spirituelles que jen ai de terrestres [...] j'ai une grande volonté d'être dévote, et un grand désir d'aimer dieu, mais je sçai quil peut tout ce quil veut, et il ne veut ~~me faire que du mal~~/pas ce que je désire ; cette réflexion gâte tout, et me rend tiède, pour le moins ; je sçai quil faudrait aimer les croix, et les tribulations ; mais par malheur le ciel ne ma pas encore donné ce goût-là.<sup>23</sup>

20 « Ma tante, dont le cœur est parfaitement pur et saint, [...] cest véritable piété, dévotion sincère », *Confidences*, p. 58. Il s'agit d'une sœur de Marie Gillette de Lavau, la mère de Mme de Marans.

21 *Mémorial*, p. 205 et 372 ; *Réflexions* p. 1, 48, 86, 115 et 154 ; *Confidences*, p. 48, 137, 196, 197, 248 et 389.

22 *Confidences*, p. 65.

23 *Réflexions*, 1754, p. 156-157. Noter la correction qui atténue la charge et montre la retenue de la diariste pour ce qui concerne la foi : une forme d'autocensure ?

La Providence sert de prétexte à Mme de Marans pour justifier une foi peu ardente, elle en fait le même usage dans une lettre à Angran du 5 juin 1754 :

À l'égard de la dévotion, vous auriez bien la peine à la fixer à présent dans ma tête, je suis agitée par trop de choses ; nous verons par la suite, ce n'est pas que je ne sois soumise à la volonté de Dieu, je subirai tout, et même sans me plaindre, mais pour la sensibilité : rien ne m'en sauvera, je n'ai pas la grâce suffisante pour cela, c'est bien tout ce que la grâce efficace pourrait faire, et je ne la mérite point, mais pour remercier Dieu de ce qu'il me la refuse ? Oh vraiment je n'ai garde ! Je suis encore trop terrestre, pour être bien aise de n'être pas contente ; je n'en approuve pas moins tout ce que vous me dites là-dessus, je vous admire et je m'humilie, je ne puis rien de plus.

Il ne s'agit pas d'une posture destinée à se mettre en valeur auprès de son correspondant, puisque, janséniste convaincu, Louis Angran est aussi un personnage reconnu pour sa piété<sup>24</sup>, il l'engage d'ailleurs à se tourner vers la foi. Ce n'est pas un phénomène nouveau, dans ses lettres, Mme de Sévigné évoque ses doutes et son angoisse de la mort : « Je suis embarquée dans la vie sans mon consentement [...]. Suis-je digne du paradis ? Suis-je digne de l'enfer ? Quelle alternative ! quel embarras ! Rien n'est si fou que de mettre son salut dans l'incertitude, mais rien n'est si naturel »<sup>25</sup>. La marquise doute de sa foi, mais reste cependant croyante. Plus tard, la découverte de la tolérance, ou de la relativité des croyances, suffit pour que chez Mme de Graffigny ou Mme Roland s'installe le doute. Les miracles, les prophéties, la Genèse, la théorie de l'immortalité de l'âme, ou encore les manifestations de fanatisme sont autant d'éléments menant croyants et croyantes au doute. Ces femmes ne sont pas athées, mais pratiquantes par habitude, elles ont une foi modérée. C'est le cas par exemple de Geneviève Randon de Malboissière, qui ne dénonce pas comme ses contemporains la profession de foi toute relative du Vicaire savoyard dans l'*Émile* (1762), et émet des doutes sur l'immortalité de l'âme<sup>26</sup>. Mme de Marans non plus ne condamne pas le

---

24 « Angran Louis-Alexandre », Louis-Gabriel Michaud, *Biographie universelle ancienne et moderne*, Paris, A. Thoissnier Desplaces, 1843-1865. C'est « un ange sur la terre » dit de lui Mme de Marans, alors qu'elle relate à sa nièce le 4 décembre 1779 l'incendie du château de Saint-Agil. Au milieu de la nuit, une fois le feu éteint, continue-t-elle, Angran fait venir le vicaire pour qu'il donne une messe, et lui dit : « Je vais l'entendre, pour remercier Dieu de ce qu'il n'est rien arrivé de plus fâcheux » que des dégâts matériels.

25 16 mars 1672, Gérard Gailly (éd.), *Lettres de Mme de Sévigné*, Paris, Gallimard, 1953-1963, 3 vol.

26 Mme de La Grange (éd.), *Laurette de Malboissière. Lettres d'une jeune fille du temps de Louis XV, 1761-1766*, Paris, Didier, 1866 ; Martine Sonnet, « Le savoir d'une demoiselle de qualité, Geneviève Randon de Malboissière (1746-1766) », *L'educazione dell'uomo e della donna nella cultura illuministica*, a cura di Lionello Sozzi. Acc. Sc. Torino-Memorie Sc. Mor., 24 mars 2000, p. 167-185 ; Martine Sonnet, « Geneviève Randon de Malboissière et ses livres, lectures et sociabilité culturelle féminines dans le Paris des Lumières », Isabelle Brouard-Arends (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime*, actes du colloque, 27-29 juin 2002 organisé par l'UFR ALC, Université de Rennes II, Rennes, PUR,



Vicaire de Rousseau, sa seule critique porte sur la forme (« trop longue », *Confidences*, p. 233) et non sur le fond de sa profession de foi, alors qu'elle dénonce ailleurs le relativisme de Voltaire et Montesquieu, c'est pourtant une théorie qu'elle défend dans les *Lettres d'un Indien*<sup>27</sup>. Le doute est un passage obligé sur le chemin de la foi, de plus, les diaristes sont habitués à l'introspection et à la remise en cause en leur for privé. Magdalenna van Schinne écrit par exemple : « Je me croyais de la philosophie et de la religion, je crains bien de n'avoir ni l'un ni l'autre, et que le fantôme que je prends pour elles ne soie également l'effet de ma faiblesse »<sup>28</sup>, tandis que Lucile Duplessis, en plein doute, s'adresse directement à Dieu dans son journal : « Tous les jours je demande qui tu es »<sup>29</sup>.

Certaines femmes tirent de leurs doutes une réflexion intellectuelle, Mme du Châtelet publie ainsi un *Examen de la Genèse* vers 1735-1740 et *Les doutes sur les religions révélées adressés à Voltaire* (édité en 1792). « Invraisemblance », « incohérence », « inauthenticité » et absence de valeur historique sont les principaux reproches qu'elle adresse à la religion. Élisabeth Badinter constate ainsi qu'il n'existe pas de souci du salut chez la marquise (comme chez Mme d'Épinay)<sup>30</sup>. La princesse Isabelle de Bourbon-Parme couche ses doutes sur le papier, son grand débat avec sa foi est à l'origine de nombreux écrits courts, dont ses *Méditations chrétiennes* (1763), et ses retraites annuelles sont l'occasion de rédiger des *Réflexions pour trois jours de retraite*<sup>31</sup>. En son for privé, Mme de Marans suit le même cheminement que Mme du Châtelet ou la princesse. Dans une démarche introspective, elle confronte ses doutes aux arguments de la foi, afin d'établir ce en quoi elle croit. Le doute lui a été inculqué, assure Mme de Marans, accusant « les impressions que lon ma données » et « celles que j'ai prises moy-même, dans des livres hazardés »<sup>32</sup>. Les sources sont insuffisantes pour identifier dans l'entourage de la diariste qui aurait pu vanter auprès d'elle les théories matérialistes, déistes ou même agnostiques. Elle-même est accusée par un de ses proches de matérialisme<sup>33</sup>, et elle se plaint du manque d'ouverture d'esprit de ses

---

2003, p. 131-142.

27 « Qu'il soit nommé différemment dans toutes les parties du monde, cela n'empêche pas que toutes les Nations ne s'accordent à croire qu'il existe ce Dieu : tel qu'il soit, je l'adore », lettre VI.

28 Rudolf Dekker et Anje Dik (prés.), *Journal de Magdalena Van Schinne : 1786-1805*, Paris, Côté-femmes, 1994, 187 p.

29 Lucile Desmoulins, *Journal 1788-1793*, Paris, Ed. des cendres, 1995, 164 p.

30 Élisabeth Badinter, *Mme du Châtelet, Mme d'Épinay ou L'ambition féminine au XVIIIe siècle*, Paris, Flammarion, 2006 (2e éd.), 491 p.

31 « Désormais ce n'est plus que vous seul que je veux aimer », ou « pourquoi ne puis-je penser de même à Dieu ? », écrit-elle. Exemples tirés de Élisabeth Badinter (éd.), *Isabelle de Bourbon-Parme. « Je meurs d'amour pour toi », lettres à l'archiduchesse Marie-Christine, 1760-1763*, Paris, Tallandier, 2008, 251 p.

32 *Confidences*, p. 123.

33 « Un de mes amis, à qui je lisais l'autre jour ma réflexion sur la liberté de l'homme, m'en fit un grand scrupule, et m'accusa de matérialisme », *Réflexions*, 1754, p. 144. Angran pourrait être cet ami choqué

fréquentations (ses « brutes » dont elle déplore la conversation limitée). Le doute peut alors, comme elle l'écrit, provenir avant tout de ses lectures. Les récits de voyages en Asie<sup>34</sup>, les ouvrages de physique (les *Entretiens* de Régnauld), la lecture des philosophes (la « Profession de foi du Vicaire savoyard » citée plus haut, mais aussi Voltaire et Montesquieu) ont pu faire germer l'idée du relativisme des croyances dans l'esprit de Mme de Marans ou celle des incompatibilités entre vérité scientifique et vérité de la foi, et la conduire à remettre en cause les fondements de sa foi. « Le fruit de l'étude assidue et des réflexions, est assez de douter de tout j'ai une crainte extrême de venir là »<sup>35</sup>, admet-elle.

« Je ne suis point contente de mes pensées »<sup>36</sup>, écrit Mme de Marans, qui évoque à son égard le terme d'« incrédulité », car « il y a des choses difficiles à croire », elle « écarte » donc la religion catholique, « joug<sup>37</sup> [...] absurde » et « appareil [...] sans la moindre vraisemblance », dont « les mystères [lui] paraissent si bizarres, la croyance si difficile, la pratique si dure, et les récompenses si incertaines ». « Je me demande à chaque instant que faut-il croire », continue-t-elle, elle n'est « pas séduite » par les arguments de la foi et remet en cause le dogme de la religion : « Je croirai, que trois font un, qu'une femme conçoit toute seule, qu'un Dieu est crucifié, et qu'il se transforme en pain pour se faire manger par nous ? Je ne puis me repaître de cela ». Elle évoque ici la Trinité et la résurrection du Christ, qui sont les fondements du christianisme, ainsi que la virginité de Marie et la transsubstantiation, qui font partie des croyances catholiques en théorie incontestables, soit quatre éléments dogmatiques que la science ne peut cautionner. Mme de Marans émet les mêmes doutes dans les *Lettres d'un Indien*<sup>38</sup>, il s'agit donc d'une opinion répandue, voire même à la mode, qui ne choque pas le public, conscient que derrière l'opinion de Zurac se cache celle de sa créatrice. Même la notion de salut est remise en cause par la raison de la diariste, c'est « une espérance

---

à qui elle lit des passages intimes de ses journaux. Sur le contenu de cette réflexion sur la liberté de l'homme, voir plus bas.

34 « Nous faisons actuellement une belle lecture ce sont les voyages de Spilberg-van-der-does-houtman-willems verhoven-van groennewagen-janz-hem-vallicshz-hesseti-ez [*sic*] qui sont des hollandais, lesquels ont voyagé partout, et vû tant de choses que c'est pitié », lettre à Angran, 18 décembre 1754. C'est une référence à l'*Histoire générale des voyages* de l'abbé Prévost (1746-1759), dans le même tome VIII sont compilés les voyages de Spilberg aux Indes orientales, et de Vanderdoes, Willems Verhoeven ou Jansz.

35 *Confidences*, p. 284.

36 Pour toutes les citations de ce paragraphe, hors mention contraire : ch. XIII, « Incertitude fixée », *ibidem*, p. 123-134.

37 Terme repris dans les *Lettres d'un Indien*, lettre V.

38 « Sçais-tu, cher Zegri, ce que c'est qu'embrasser la Foi ? c'est croire des choses incroyables : par exemple, que trois ne font qu'un ; que Dieu est devenu un Homme ; que l'Immortel est mort », lettre II.

chimérique »<sup>39</sup>, et « je ne songe pas plus à mon salut qu'au reste », écrit-elle à Angran dans ses moments de doute (22 mai 1754), alors que le salut est censé être l'objectif principal de tout croyant. Le rejet de la religion par la diariste paraît donc total, croyances et pratiques confondues. Sa vision de la foi est celle d'une pessimiste, qui a « perdu cette bienheureuse confiance qui [la] faisait aspirer au ciel » et a remplacé l'idée du salut par la vision de « gouffres impénétrables ». « Gêne », « alarmes », « pénitence » et « tourments » accompagnent la foi au quotidien, dont elle dit avoir une image « terrible », « cruelle » et « impossible », héritage de la piété classique et de la « pastorale de la peur »<sup>40</sup>, héritage qui ne passe plus dans le cas de Mme de Marans.

Cette remise en cause des fondements de la foi catholique par une femme n'est pas exceptionnelle et Manon Phlipon enfant ne peut envisager « la damnation universelle de tous ceux qui la méconnaissent [la religion chrétienne] ou l'ont ignorée [...] je trouvais mesquine, ridicule, atroce, l'idée d'un créateur qui livre à des tourments éternels ces innombrables individus »<sup>41</sup>. L'Église ne condamne plus à la damnation éternelle les païens nés avant le Christ et qui, de fait, n'ont pu reconnaître son message. Comme les enfants morts sans baptême, ils séjournent dans les limbes. Mais la future Mme Roland, qui a eu aussi l'exemple de sa mère qui « croyait ou tâchait de croire », évoque aussi dans ses *Mémoires* « l'absurdité de l'infailibilité ». Si le dogme de l'infailibilité pontificale n'est entériné qu'en 1870, à l'issue du concile de Vatican I, ses racines remontent au Moyen-Âge et se fondent sur les Écritures. C'est un point de désaccord entre l'Église catholique et les Églises orthodoxes et protestantes, qui ne reconnaissent pas l'autorité du Saint-Siège. À sa façon, Mme de Marans émet des doutes sur l'infailibilité du pape, lors de la querelle des billets de confession. Débutée en 1749, l'affaire atteint son paroxysme en 1753, la diariste évoque alors un bref de Benoît XIV qui exhorte à la paix en attendant que l'Église se soit prononcée, et qu'elle oppose à la Bulle *Unigenitus* de Clément XI (1713) : « Entre les deux écrits, de deux papes, je puis bien choisir, celui qui met la tranquillité dans mon âme préférablement à celui qui met le Royaume en combustion »<sup>42</sup>. Mme de Marans se fait une religion « à la carte », de laquelle elle rejette ce qui ne correspond pas à ses idéaux, au nom de la raison, voix qui combat la foi dans son débat intérieur<sup>43</sup>, et la modération. Il s'agit bien

---

39 Elle développe un peu plus loin : « Pourquoi irais-je me persuader que ce Dieu redoutable a envoyé une portion de luy-même dans le sein d'une femme, pour la faire détruire avec ignominie par d'autres humains, qui se sont ainsi rendus coupables de nouveau envers la divinité, et que ce soit cette mauvaise action qui soit le sceau du salut de toute l'espèce humaine ».

40 Jean Delumeau, *Le péché et la peur. La culpabilisation en Occident, XIIIe-XVIIIe s.*, Paris, Fayard, 1983, 741 p.

41 *Mémoires de madame Roland*, Paris, Mercure de France, 1966, 415 p.

42 *Réflexions*, 1753, p. 71-72. Voir au chapitre suivant l'anticléricisme de Mme de Marans.

43 *Confidences*, p. 127, 130 et 131. « Je ne me rendrai qu'à la persuasion & à l'évidence », dit aussi l'Indien Zurac dans les *Lettres d'un Indien* (lettre IV).

d'un système de pensée qui lui est propre, puisque les philosophes des Lumières n'opposent pas foi et raison.

Pour régler ses problèmes de doute, Mme de Marans se crée son propre dogme : « Si je raisonne de travers tanpis, mais cela ~~ne fait mal~~ à personne/cette idée mest bonne et je la garde, et ce système nest pas une hérésie, ainsi il me plaît de m'y tenir », affirme-t-elle en 1754 dans les *Réflexions* (p. 148). La notion de système, qui désigne l'organisation d'idées et principes établissant une ligne à suivre, une opinion, montre l'influence des thèses métaphysiques dans la pensée de Mme de Marans. Elle est employée seize fois dans ses écrits, dont huit pour désigner un dogme philosophique, moral et religieux, une façon de penser propre à un groupe (le système des matérialistes) ou à un individu (« mon système »)<sup>44</sup>. Elle concilie ainsi attentes de la foi et attentes personnelles à l'égard de la religion. Son système repose sur une croyance simple, exposée toujours dans le même chapitre des *Confidences* : « Je ne prétendrai rien établir non plus, si ce nest qu'il est un Dieu, maître et créateur de toutes choses, dont je suis l'ouvrage, et que je dois adorer parce qu'il est infiniment parfait » (p. 128-129), seul point du dogme qu'elle retient, alors que celui-ci est fortement remis en cause par les philosophes des Lumières, dans un souci d'épurer la foi et de la rendre conforme au nouvel idéal de progrès comme à la nouvelle place accordée à l'homme dans la nature. Ne retenant de la religion que l'existence de Dieu, on peut donc se demander si la foi de Mme de Marans n'est pas influencée par les nouvelles façons de croire, qui ne se diffusent pas uniquement parmi les notables urbains cultivés. Il faut « se soumettre aux ordres de cette divine Providence, qui règle tout sans nous consulter, et dont nous devons adorer les décrets lors même qu'ils contrarient nos désirs. Voilà comme je devrais, et voudrait toujours penser, [...] mais cela est bien difficile », avoue-t-elle à Angran le 22 mai 1754. Sa réticence à se plier aux préceptes de l'Église la place dans une position originale, non conforme à celle attendue des femmes de son temps.

La position de Mme de Marans pourrait paraître assez libre au XVIII<sup>e</sup> siècle car, même pour le cartésianisme, tout peut être soumis au doute, hormis l'État et la religion. Il ne faut pas en effet pousser la curiosité au point de remettre en cause des connaissances établies comme les vérités religieuses, qui ne peuvent être interrogées car elles sont par définition au-delà des capacités humaines, c'est par exemple le point de vue de Mme de Lambert. Le 16 avril 1757, une déclaration royale menace de mort les auteurs d'écrits subversifs contre la religion et l'autorité. Comme le Vicaire savoyard,

---

<sup>44</sup> Les autres systèmes qu'elle évoque sont ceux de l'amour, de l'amitié, de la métaphysique, du bonheur en philosophie, ainsi que les systèmes politiques ; autant de thèmes évoqués ailleurs dans le présent travail de recherche.

Mme de Marans pioche ce qui lui plaît dans les Écritures, ce qui, aux yeux de l'Église, quoiqu'en pense la diariste, est à la limite de l'hérésie. L'Église considère en effet qu'il n'existe pas de religion sans révélation, dogmes et rites, or, la religion naturelle du Vicaire comme celle que se construit Mme de Marans peuvent se passer d'Église... Contrairement à l'affirmation du curé Ducastel vue plus haut, les principes philosophiques atteignent les élites rurales et leur empreinte se retrouve dans leur rapport à la foi, même chez les femmes. Mme de Marans n'est toutefois pas athée ni, on l'a vu, matérialiste. Il en va de même parmi la grande majorité des philosophes des Lumières, qui refusent les théories radicales, car les lois divines constituent les bases de la société et lui servent de fondement moral. L'athéisme et le matérialisme sont des sujets tabou, mais pas la critique des dogmes, des Églises, ou de l'intolérance. Où situer la diariste parmi les divers courants du siècle ?

L'athéisme des « esprits forts » est la négation du contenu des lois divines. Il est volontiers associé au matérialisme, qui réduit l'âme à la matière et nie toute spiritualité. La Mettrie, d'Holbach et Diderot sont considérés comme athées, car selon eux le bonheur passe par la vertu au sens laïc du terme, ils ne prennent aucunement la foi en compte dans leur système. En province, les véritables athées sont probablement très peu nombreux. Un noble auvergnat, le comte de Montlosier (1755-1838) devient athée suite à ses lectures<sup>45</sup> : ce gentilhomme campagnard a lu d'Holbach et Voltaire, fréquente des ecclésiastiques déistes ou athées, montrant que l'athéisme existe bien hors des cercles urbains. Le marquis d'Armaillé, dans le Bas-Maine, est lui aussi connu pour son impiété et ses mœurs libertines<sup>46</sup>. Ce phénomène touche une minorité des élites provinciales, mais il inquiète cependant l'évêque du Mans, Mgr de Grimaldi (1767-1777), à cause de l'influence de ces élites sur le reste de la population<sup>47</sup>. On a vu que Mme de Marans, qui peut être au fait des thèses matérialistes<sup>48</sup> sans forcément les avoir lues, récuse toute appartenance à ce système de pensée. La recherche du plaisir qui le régit est étrangère à son discours, qui est plutôt celui d'une pessimiste en ce qui concerne l'association entre bonheur, vie et plaisirs. Toutefois, la tentation de l'athéisme se présente régulièrement à la diariste, pour qui l'argument de Pascal, « vous gagnez tout à croire et ne gagnez

45 Exemple cité par D. Mornet, *Les origines intellectuelles de la Révolution française*, op. cit.

46 Exemple cité par G.-M. Oury, « Le siècle des Lumières », *Histoire religieuse du Maine*, op. cit., p. 150. Pierre Ambroise de La Forest d'Armaillé (1734-1806), baron de Craon, est un seigneur pratiquant la double résidence, entre Paris et ses possessions provinciales. Voir Annie Antoine, « Un grand seigneur méchant homme... », Alain Croix, André Lespagnol et Georges Provost (dir.), *Église, Éducation, Lumières... Histoires culturelles de la France (1500-1830)*, textes réunis en l'honneur de Jean Quéniart, Rennes, PUR, 1999, p. 429-436.

47 Dans un mandement de 1770, il évoque ainsi les « apôtres de l'impiété », membres de l'élite diffusant autour d'eux ces comportements nouveaux (cité par Guy-Marie Oury, « Le siècle des Lumières », *Histoire religieuse du Maine*, op. cit., p. 152).

48 Est-ce ce qu'il faut comprendre lorsqu'elle évoque « le système des Philosophes » qui « n'oppose rien de solide à ce que je trouve établi » et « s'amuse[e] seulement à détruire » ? (*Pensées errantes*, L4).

rien à ne pas croire », est celui qui la convainc plus qu'aucun autre de la vérité de la religion catholique<sup>49</sup>. Argument « très bon contre les athées », dit Montesquieu, « il n'établit pas une religion plutôt qu'une autre »<sup>50</sup> et pourrait situer Mme de Marans, non du côté des athées, dont les relais dans la province semblent quasiment inexistantes, mais du moins près des relativistes. Dans les *Confidences*, alors que le choix de se tourner vers la foi est pourtant acquis, Mme de Marans en vient en effet à envisager la relativité des confessions chrétiennes, à l'encontre des préceptes de l'Église catholique : « Si j'étais née calviniste, je ne me serais jamais fait catholique », affirme-t-elle (p. 53). Tout son argumentaire pour se défendre de l'accusation de matérialisme pourrait ainsi être l'indice du puissant débat intérieur de cette femme hésitant entre foi traditionnelle et foi des Lumières.

Selon les théistes, Dieu est omniprésent, il intervient à chaque instant dans la vie de l'homme, et la religion, réduite à la morale et à la pratique de la vertu, sert avant tout de lien social. Dieu est bon et la Providence juste, l'homme n'a donc pas besoin de l'intercession d'un clergé pour croire et pratiquer sa religion, mais plutôt d'admettre au quotidien l'existence de croyances différentes des siennes : c'est la tolérance. Institutions ecclésiales et théologiens rejettent totalement ce nouveau sens du terme de tolérance et s'en tiennent à son sens ancien de souffrir ce qu'on ne peut empêcher. Mme de Marans serait-elle influencée par le théisme et la nouvelle définition de la tolérance ? Son utilisation du verbe tolérer (jamais elle n'emploie le substantif) la rattache aux défenseurs du sens traditionnel du mot<sup>51</sup> ; mais le contenu de son discours est ouvert et en fait une partisane de la tolérance moderne. « Persuadez, et ne persécutez pas »<sup>52</sup>, exhorte la diariste, choquée par les conversions forcées et les condamnations des hérétiques : « Qu'en peuvent penser ces infortunés que nous persécutons ? », insiste-t-elle. Mme de Marans envisage même d'en faire l'objet d'un écrit ultérieur, dans lequel, dit-elle, « je veux examiner cette question. Sil est des cas où lon doit persécuter pour la Religion. Quand à présent, je pense que non ». Cette réflexion lui provient de la lecture de « l'histoire de quelques hérésies », écrit-elle, peut-être s'est-elle occupée à Coulonge en lisant les *Lettres* d'Esprit Fléchier (1632-1710), l'évêque de Nîmes qui prône la tolérance envers les protestants, ou l'*Histoire générale du Languedoc*<sup>53</sup> ? Mme de

---

49 Voir en fin de chapitre.

50 Montesquieu, *Spicilège*, p. 328 (André Masson (intro.), *Montesquieu. Un carnet inédit : le Spicilège*, Paris, Flammarion, 1944, 346 p.). Un spicilège est un recueil d'extraits, d'anecdotes et de pensées.

51 « On ne tolère cet amusement qu'il condamne, que pour empêcher des choses beaucoup plus condamnables », écrit-elle à propos de Bossuet et la comédie (*Confidences*, p. 109).

52 Pour cette citation et les suivantes : *Réflexions*, 1754, p. 170-171.

53 Ce sont peut-être les *Lettres choisies de Mr Fléchier, avec une Relation des fanatiques du Vivarez et des réflexions sur les différens caractères des hommes*, 1715, qui sont conservées à Coulonge, mais d'autres éditions des lettres de Fléchier existent. Dom Claude Devic, Dom Joseph Vaissète, *Histoire générale du Languedoc*, 1730-1745, vol. 5, évoque les condamnations au bûcher, pour hérésie, des

Marans ne partage pas l'antisémitisme et l'antijudaïsme de ses contemporains<sup>54</sup>. Voltaire est ainsi pour une tolérance minimale, en attendant la conversion des Juifs. Quand elle écrit qu'« en le laissant vivre il peut arriver qu'il se convertira », Mme de Marans paraît suivre Voltaire, mais son questionnement rhétorique (« Est-ce la gagner des âmes à Jch ? Une profession de foi arrachée par la violence des tourmens, change-t-elle le cœur ? »), la rapproche davantage de la tolérance de Montesquieu<sup>55</sup>. La diariste se détache donc de la religion catholique, à vocation universelle, pour s'imprégner des valeurs des philosophes théistes et de la tolérance universelle<sup>56</sup> des Lumières. Son appel, « une profession de foi arrachée par la violence des tourmens, change-t-elle le cœur ? », annonce ainsi la phrase censurée de Marmontel, mais reprise par Voltaire dans *l'Ingénu* : « On n'éclaire pas les esprits avec les flammes des bûchers » (*Bélisaire*, 1767).

Le déisme aussi reconnaît l'existence d'un Dieu naturel, non interventionniste, c'est le Grand Horloger de Voltaire ou des francs-maçons. La morale déiste se retrouve dans des ouvrages lus par Mme de Marans, comme le *Traité du vrai mérite de l'homme* de Le Maître de Claville (1734), ou qu'elle pourrait avoir lus. Silhouette l'expose par exemple dans sa préface de la traduction de *l'Essai sur l'homme*, de Pope, en 1736, or la diariste a lu son *Essai sur la critique* (dans la traduction de l'abbé du Resnel de 1730). Il faut selon les déistes concilier foi, raison et plaisirs, c'est-à-dire être heureux et mériter son salut, faire son bonheur avant et après la mort. La vertu n'est donc pas un concept uniquement religieux, mais aussi social : « Toutes les religions sont bonnes quand on ne fait rien qui soit contraire à la probité », dit Mirka dans le roman de Mme Roumier Robert<sup>57</sup>. Au vu des positions morales de Mme de Marans, on pourrait supposer qu'elle ait été déiste dans sa jeunesse. De plus, les expressions « le Créateur »<sup>58</sup>, l'« Être

---

huguenots de la province. À Nîmes, vers 1556, un Pierre de Lavau (le nom aura éveillé en Mme de Marans une certaine empathie ?) est ainsi pendu, brûlé et ses cendres dispersées (p. 182).

54 « En quel endroit de l'écriture trouverons-nous, que lon soit en droit de faire brûler les juifs ? », *Réflexions*, 1754, p. 170. Officiellement, il n'y a pas de Juifs sur le territoire français suite aux édits de 1394, 1615 et 1714. La société catholique du XVIIIe siècle s'intéresse peu à la culture juive, et attend la conversion des Juifs, qu'elle considère comme superstitieux. Voir Léon Poliakov, *Histoire de l'antisémitisme*, t. 3, *De Voltaire à Wagner*, Paris, Calmann-Lévy, 1968, 374 p.

55 Montesquieu, *Esprit des lois*, 1748, XXV, ch. XIII : « Que si vous avez cette vérité, ne nous la cachez pas par la manière dont vous nous la proposez. Le caractère de la vérité, c'est son triomphe sur les cœurs et les esprits, et non pas cette impuissance que vous avouez lorsque vous voulez la faire recevoir par des supplices ». Ce n'est qu'en 1762 que Rousseau écrit : « Je ne croirai jamais avoir bien entendu les raisons des Juifs qu'ils n'aient un État libre, des écoles, des universités où ils puissent parler et discuter sans risque » (*Émile ou de l'éducation*, « profession de foi du Vicaire savoyard »).

56 Voir Antonio Rotondò, « Tolérance », Vincenzo Ferrone, Daniel Roche (dir.), *Le monde des Lumières*, Paris, Fayard, 1999 [trad.], p. 71-85.

57 *Aventures de Madame la marquise de \*\*\**, 1763, IV, 205. Antoinette Sol, « Speaking from the Margins : Gender and Race in Novels by Mme de Bénouville and Mme Roumier Robert », *International Journal of the Humanities*, Vol. 2, n°3, 2006, p. 2161-2166.

58 *Mémorial*, p. 356 ; *Réflexions*, 1754, p. 51, 52, 59 et 124 ; *Confidences*, p. 179, 327, 328, 414, 421 et 464.

éternel »<sup>59</sup>, l'« auteur de la nature »<sup>60</sup>, reviennent plus souvent sous sa plume que d'autres plus classiques, mais ne révèlent que la banalisation des vocables du déisme dans les discours, et son appropriation par Mme de Marans. Elle réfute en effet la théorie déiste de la vertu détachée du religieux, à l'aide d'arguments chrétiens : « Si ils [ceux qui se disent vertueux sans pratiquer la religion] faisaient tout naturellement ce que la religion commande pourquoi la rejetteraient-ils ? Ne soyez donc pas la dupe de ces beaux discours, puisqu'ils n'annoncent que lécorce de la vertu »<sup>61</sup>.

Pour elle, le catholicisme est en effet « une religion, toute propre à étayer la philosophie »<sup>62</sup>, serait-elle donc plutôt adepte de la religion naturelle universelle des philosophes ? Même si, selon Mme de Marans, l'Évangile « ne te demande rien [...] qui ne soit écrit dans la loi de la nature »<sup>63</sup>, position déiste, elle est contre la relativité des croyances défendue par Voltaire et Montesquieu. Ainsi, dans *l'Esprit des Lois* : « Je trouve que dans ce livre tout est expliqué par les règles de la physique, l'Être éternel et créateur, ny entre pour rien, tout est bon, tout est mauvais, tout est égal »<sup>64</sup>, s'indigne-t-elle. Selon elle, peu importe la religion dit Montesquieu, tant qu'elle donne des valeurs morales à la société qui la suit : « Avec de tels principes on peut aller loin dans la Route de l'athéisme ». Même remarque pour *l'Histoire universelle* de Voltaire (1753) : « Ce n'est pas qu'il parle positivement contre, mais c'est la façon dont il en parle, et le peu d'intérêt qu'il y prend. On croit le voir peser toutes les religions dans une balance, sans qu'aucunes l'emporte »<sup>65</sup>. Mais même si elle en critique le relativisme, ces lectures ont pu avoir une influence sur les doutes de Mme de Marans en matière de foi. De plus, elle a aussi lu les *Lettres persanes* (1721), ou *l'Espion Turc*, de Marana, qui écrit dans sa lettre 13 : « Ne crois-tu pas [...] que de quelque religion qu'on soit, pourvu qu'on soit honnête homme, l'on peut être heureux après sa mort ? »<sup>66</sup>. Lorsqu'elle écrit à Angran, Henriette est comme l'incrédule que rencontre Usbek dans ses voyages en Europe, pour qui la foi est affaire de circonstances<sup>67</sup>. La mode de la lecture de récits de voyage

59 *Réflexions*, 1754, p. 59 ; *Confidences*, p. 128 et 469.

60 *Confidences*, p. 143. Rajoutons aussi « celui qui régit tout », *Réflexions*, 1754, p. 124.

61 *Ibidem*, p. 375.

62 *Réflexions*, 1754, p. 67.

63 *Confidences*, p. 126-127.

64 Pour cette citation et la suivante : *Réflexions*, 1754, p. 59-60.

65 *Ibidem*, p. 107. Voltaire prend d'ailleurs le parti de Montesquieu dans la querelle suivant la publication de *l'Esprit des Lois*. En 1767, il écrit : « Cet ouvrage [...] semble fondé sur la loi naturelle et sur l'indifférence des religions ; c'est là surtout ce qui lui fit tant de partisans et tant d'ennemis », *Lettres à S.A. Mgr le Prince de ...*, cité par Monique Cottret, *Jansénismes et Lumières*, Paris, Albin Michel, 1998, p. 67.

66 Giovanni Paolo Marana, *L'Espion Turc dans les cours des princes chrétiens ou Lettres et mémoires d'un envoyé secret de La Porte dans les cours de l'Europe où l'on voit les découvertes qu'il a faites dans toutes les Cours*, 1684.

67 Il suffit de comparer cet extrait d'une lettre du 22 mai 1754 : « J'aime bien Dieu quand je suis contente, mais le chagrin me rend d'une tiédeur, et d'une insipidité qui ne s'imagine pas ; tout me déplaît : la vie me pèse », à la lettre LXXV des *Lettres persanes* : « Je crois l'immortalité de l'âme par



apprend la relativité aux lecteurs, notamment la relativité des croyances, mais cette lecture ne convainc pas totalement Mme de Marans, pour qui toutes les confessions ne se valent pas<sup>68</sup>. Selon elle, quitte à en choisir une, autant que ce soit le christianisme, et notamment le catholicisme.

La raison pour laquelle Mme de Marans ne défend finalement pas l'irréligion, voire même le doute raisonnable, ou une religion naturelle universelle, c'est sa vision pessimiste du monde et la peur de la mort :

Sans la Religion cette idée serait des-espérante : voilà ce qui augmente ma surprise de voir qu'on la néglige tant : elle a des côtés durs, mais c'est pourtant une grande ressource pour les infortunés, et comme ils peuplent les trois quarts et demi de l'univers, il me semble que la religion devrait se mieux soutenir, et être plus cultivée.<sup>69</sup>

## **B- « Philosopher, c'est apprendre à mourir »**<sup>70</sup>

Traces du temps qui fuit irréparablement, les journaux personnels de Mme de Marans sont le support d'une réflexion sur la mort, entre tentation du suicide et peur de voir arriver la fin de tout. On constate en effet une évolution dans le discours de la diariste, dont le propos, tourné d'abord vers une apologie et une attente de la mort, est progressivement remplacé par une vision plus nuancée, signe de l'adhésion irrévocable de Mme de Marans aux préceptes de la foi chrétienne.

### **1) La mort apprivoisée ?**

Mme de Marans fait référence 87 fois à la mort ou à la fin de la vie, notamment la sienne, dans ses journaux ou ses lettres à Angran. Fidèle à Horace, elle constate de manière classique la brièveté de la vie (à quatre reprises) et l'inéluctabilité de la mort

---

semestre ; mes opinions dépendent absolument de la constitution de mon corps. [...] Je sais bien empêcher la religion de m'affliger quand je me porte bien ; mais je lui permets de me consoler quand je suis malade : lorsque je n'ai plus rien à espérer d'un côté, la religion se présente et me gagne par ses promesses ».

68 « Les autres religions règlent l'extérieur, mais celle-ci étend son empire jusques sur les pensées ; elle prévoit tout, elle corrige tout, spécialement la haine », *Lettres d'un Indien*, lettre VII.

69 *Réflexions*, 1753, p. 21-22, et l'année suivante : « Il ny a que la religion qui puisse la rendre supportable [l'idée de la mort] ; comment font ceux qui n'en ont point ? », p. 74-75.

70 Michel de Montaigne, *Essais*, I, XIX.

(13 occurrences), comme le fait tout auteur évoquant le sujet. Mme de Marans hésite entre une vision positive et libératrice de la mort (33 allusions) et un discours moins pessimiste (32 allusions)<sup>71</sup>. Remarquons que sur un plan quantitatif, l'équilibre se réalise de manière parfaite. D'abord, la mort viendrait délivrer une vie « odieuse »<sup>72</sup>, « pesante »<sup>73</sup> et « triste »<sup>74</sup>, pleine de « dégoûts »<sup>75</sup> et de « traverses »<sup>76</sup>. C'est la thèse défendue essentiellement dans le *Mémorial* et les *Réflexions journalières*, traces d'une période d'incertitude dans l'avenir d'Henriette. En effet, la mort est pour elle un outil de justice, rendant tous les hommes égaux<sup>77</sup>, et donc le seul moyen pour elle de ne plus être malheureuse. À 19 reprises, mais seulement trois dans les *Confidences*, elle dit donc désirer la mort à cause de la médiocrité de la vie. Voilà son argument principal, qu'elle accompagne de celui selon lequel elle n'aurait pas peur de la mort (neuf occurrences), et enfin de celui de la supériorité de la mort sur la vie (à cinq reprises). Cette attitude dénote un certain détachement vis-à-vis des préceptes de la religion catholique, qui rappelle certes la supériorité de la vie après la mort par rapport à la vie terrestre, mais interdit d'après les dix commandements d'attenter aux jours de quiconque. Pour l'Église, la vie est un don sacré, qu'il faut conserver et bien employer, afin d'accéder au salut après la mort. Mme de Marans respecte les principes de sa religion, mais les regrette<sup>78</sup>. Elle s'est forgé son opinion à partir du stoïcisme, de l'épicurisme, de Virgile (« *Usque adeone mori miserum est ?* »<sup>79</sup>) et des odes d'Horace (« *Laetitia moriture Delli* »<sup>80</sup>, a-t-elle recopié en page de titre des *Réflexions*), sans citer les Écritures. Selon Épicure, il ne faut pas craindre la mort tant que l'on est vivant, car c'est une souffrance inutile, une fois mort, le mal est fait et il n'y a plus rien à craindre. Voilà pourquoi Mme de Marans pense que son indifférence face à la mort est « raisonnable »<sup>81</sup>.

71 Ainsi que cinq références à la mort que l'on ne peut classer dans ces quatre catégories.

72 *Mémorial*, p. 367 et *Réflexions*, 1754, p. 31.

73 *Mémorial*, p. 368 et *Réflexions*, 1754, p. 7.

74 *Réflexions*, 1754, p. 144.

75 *Ibidem*, p. 6 et 89 ; *Confidences*, p. 202.

76 « Ma vie na été qu'un tissu de traverses », *Confidences*, p. 136.

77 *Réflexions*, 1754, p. 63 ; *Confidences*, p. 369. « Je vais dans un pays où tout est égal », aurait dit la Palatine sur son lit de mort (Dirk Van der Cruyse, *Madame Palatine*, Paris, Fayard, 1988, p. 617) ; et pour le maréchal de Ligne, la mort « convient à tout le monde » (Prince Maréchal de Ligne, *Œuvres choisies*, Paris, Chaumerot, 1809, p. 183-184).

78 « Ciel ! Voilà donc pourquoy tu m'as fait naître, et pourquoy tu me laisse vivre ? [...] Funeste accablement qui me détruit peu à peu [...]. Ciel ô ciel ! Si tu me condamne à supporter encore longtemps une odieuse vie », *Réflexions*, 1754, p. 31.

79 « Est-ce donc un si grand malheur de mourir ? », Virgile, *Enéide*, XII, 646 (*Réflexions*, 1754, p. 63).

80 « Souviens-toi, Delli, que tu vas mourir », Horace, *Odes*, II, 3.

81 *Réflexions*, 1754, p. 6.

## **2) Défendre la cause du suicide**

En totale contradiction avec les préceptes de la religion, Mme de Marans va même jusqu'à défendre le choix du suicide, non par accord avec ceux qui le cherchent<sup>82</sup>, mais au nom des principes de justice et d'égalité « par le bas » que réclamerait le bon sens : « Qu'un homme s'expose au feu du canon, et qu'il y périsse, on luy applaudit par ce qu'il a cherché la mort sans avoir de raisons de la souhaiter : quelle vanité futile et ridicule ! Et puis on vient blâmer celui qui se fera mourir parce que la vie luy pèse ? »<sup>83</sup>, s'indigne-t-elle. Si elle défend le choix de Lucrece (« Il faut admirer Lucrece, ou être parfaitement injuste »<sup>84</sup>), contrairement à ses contemporains, Mme de Marans ne semble même ressentir ni curiosité ni compassion envers ceux qui s'ôtent la vie. Le 7 juillet 1779, elle raconte d'un ton léger à Pascalitte une histoire se déroulant « à Brou<sup>85</sup>, dont votre mary devrait faire son compliment à son cousin, cette certaine Mlle Courtin vient de se donner un coup de pistolet dans la tête, des chagrins que luy faisait sa mère, il ne tiendra qu'à luy d'en flatter sa vanité, et de croire que c'est un dépit amoureux ». Le 19 juillet, elle se corrige : « La dlle Courtin suicide n'est pas celle du cousin, à ce qu'on dit, n'importe, il pourra le croire pour flatter sa vanité », assène-t-elle froidement. Le phénomène du suicide n'est pas nouveau au milieu du siècle, il a intéressé les historiens de la société, des mentalités et de la littérature, et une historienne des femmes s'est récemment penchée sur ses pratiques<sup>86</sup>. Le terme suicide, importé d'Angleterre, apparaît en France en 1734 pour désigner une pathologie due à l'ennui de vivre, à une profonde mélancolie, il est donc à différencier de la mort volontaire que peuvent parfois commander la gloire et l'honneur, mais il n'est considéré comme le symptôme d'un mal social ou psychologique qu'au cours du XIXe siècle<sup>87</sup>. Les condamnations de ce geste, qui prive du salut, sont bien antérieures. C'est un sujet qui intéresse les philosophes des Lumières<sup>88</sup>, qui condamnent tous le suicide disent Mauzi<sup>89</sup> et Minois. Lorsque les philosophes le défendent, il s'agit d'une posture, dans le but de s'opposer à la morale

82 « Je ne pense pas qu'il soit beau, ny courageux de chercher ou désirer la mort ; au contraire cest une indigne faiblesse », *Mémorial*, p. 367.

83 *Ibidem*, p. 368.

84 *Réflexions*, 1754, p. 119. D'après Tite-Live, Ovide et saint Augustin, Lucrece, violée par Sextus fils de Tarquin, se serait suicidée afin de ne pas être accusée d'adultère.

85 Localité située au nord de Châteaudun.

86 Georges Minois, *Histoire du suicide. La société occidentale face à la mort volontaire*, Paris, Fayard, 1995, 421 p. ; Dominique Godineau, *S'abrégé les jours. Le suicide en France au XVIIIe siècle*, Paris, A. Colin, 2012, 335 p., nous renvoyons à sa bibliographie.

87 « Suicide », Élisabeth Roudinesco, Michel Plon, *Dictionnaire de la psychanalyse*, Paris, Fayard, 2006 [3e éd.], 1217 p.

88 Déjà, en 1729, Voltaire écrit *Du suicide, ou de l'homicide de soi-même* et en fait une entrée des *Questions sur l'Encyclopédie* (1770).

89 Robert Mauzi, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises au XVIIIe siècle*, Paris, Albin Michel, 1994 [1e éd. 1979], ch. VIII.

chrétienne<sup>90</sup>, car c'est un geste contraire à l'idéal de modération qu'ils défendent. Ce n'est donc pas vraiment chez ces auteurs que Mme de Marans a puisé son plaidoyer en faveur du suicide, il n'y a quasiment que le matérialiste La Mettrie qui le défend : « Lorsque la vie est absolument sans aucun bien et qu'au contraire elle est assiégée d'une foule de maux terribles, faut-il attendre une mort ignominieuse ? »<sup>91</sup>. Son argument s'approche de celui de Mme de Marans : « Encore si lon pouvait disposer de soy, détacher et finir une vie odieuse quand tout conspire à nous affliger ! Hélas non, il y a des loix qui ôtent la vie aux scélérats, et forcent les infortunés à la souffrir », (*Mémorial*, p. 367). La diariste s'inspire probablement des auteurs antiques qui, excepté Cicéron, exaltent le suicide en tant que symbole de la liberté de l'homme. Pourtant, au XVIIIe siècle, il existe bien des auteurs demandant, comme Mme de Marans, une tolérance envers les suicidés. Montesquieu aussi, dans les *Lettres Persanes* et l'*Esprit des lois*, considère injustes les lois les condamnant<sup>92</sup>, tandis que Rousseau place sous la plume de Saint-Preux des exemples tirés de l'histoire romaine et s'appuie sur l'Écriture sainte pour justifier le suicide au nom du « bon sens »<sup>93</sup>, comme notre diariste. Parmi les sources de Rousseau, on trouve sans doute celles d'Henriette : des auteurs qu'elle a lus (les *Lettres persanes*), lira (*Cleveland* de Prévôt), ou qui sont à sa disposition dans les bibliothèques proches d'elles (les *Essais* à La Barre)<sup>94</sup>. Face au suicide, les mentalités évoluent vers l'indulgence et la pitié, voire la banalisation<sup>95</sup>, y compris dans les milieux provinciaux les plus reculés. Dans le Maine, André Bouton note qu'en 1732 le corps d'un suicidé enterré dans l'église de René (entre Ballon et Mamers) est exhumé et exposé, mais, en 1755, la même sentence n'est pas appliquée<sup>96</sup>. Dans son journal, le libraire Hardy, éditeur des *Pensées errantes*, consacre 178 entrées aux suicides dont il entend parler à Paris, du 23 novembre 1767 au 3 août 1789<sup>97</sup>. C'est un fait de société qu'il condamne, mais qui fascine l'opinion et alimente le débat public. La position de

90 *Ibidem*, note 4 p. 300-301. Voir par exemple André Boureau-Deslandes, *Réflexion sur les grands hommes qui sont morts en plaisantant*, 1712 ; Jean Formey, *Dissertation sur le meurtre volontaire de soi-même*, 1754 ; Jean Dumas, *Traité du suicide ou du meurtre volontaire contre soi-même*, 1773 ; Anonyme, *Les moyens propres à garantir les hommes du suicide*, 1779.

91 *Anti-Sénèque*, 1748, cité par G. Minois, *Histoire du suicide*, *op. cit.*, p. 276.

92 Lettre LXXVI, Usbek : « Pourquoi veut-on m'empêcher de mettre fin à mes peines, et me priver cruellement d'un remède qui est en mes mains ? [...] La vie m'a été donnée comme une faveur ; je puis donc la rendre lorsqu'elle ne l'est plus. [...] Mais, dira-t-on, vous troublez l'ordre de la Providence » ; et *Esprit des lois*, XIV, 12 et XIX, 27.

93 *La Nouvelle Héloïse*, 1761, lettre XXI.

94 On peut aussi citer les *Lettres juives* d'Argens (1736), ou les *Mœurs* de François Toussaint (1749) comme sources de Rousseau. Voir Jean-Jacques Rousseau, *Œuvres complètes*, t. II, Gallimard, 1964, notes 1 et 2 p. 378.

95 G. Minois, *Histoire du suicide*, *op. cit.*, p. 233-235.

96 André Bouton, *Le Maine, histoire économique et sociale, XVIIe et XVIIIe siècles*, Le Mans, A. Bouton, 1974, 661 p.

97 Dominique Godineau en recense environ 300 dans l'intégralité du journal (1766-1789), tentatives, cas limites et province inclus. D. Godineau, *S'abrégé les jours*, *op. cit.*, p. 14.

Mme de Marans reflète cette nouvelle attitude face au suicide, elle-même caractéristique de la fin du monopole de l'Église sur le discours sur le sens de la vie. Alors que faire son salut n'est plus une priorité absolue et que le bonheur doit se trouver sur terre, le geste de ceux qui, ne pouvant le trouver, mettent fin à leurs jours par désespoir, n'est plus vu comme infamant. Le grand succès dans toute l'Europe du roman de Goethe, *Les Souffrances du jeune Werther* (1774, non identifié dans les bibliothèques vendômoises), dans lequel le héros met fin à ses jours, participe de plus à la diffusion d'une image héroïque, pré-romantique, du suicide.

En leur for privé, des auteurs féminins vont alors avouer leurs penchants suicidaires : c'est le cas de Mme de Staal-Delaunay, femme de chambre de la duchesse du Maine, qui vit mal cette situation, ses rapports tendus avec la maîtresse de Sceaux la mènent à la dépression<sup>98</sup>. « Je désire la mort comme un port contre le naufrage »<sup>99</sup>, écrit aussi Magdalena van Schinne, alors que Lucile Duplessis, en plein errements adolescents, s'interroge sur elle-même : « Je ne puis comprendre ce que c'est que mon être ah la mort est préférable à cet espèce d'aneantissement », et plus tard : « Je suis lasse de vivre et je crains de mourir »<sup>100</sup>. Aux siècles suivants, Philippe Lejeune évoque le cas de Fortunée, diariste qui tient un journal intitulé *Toute seule !* et qui se suicide en 1887<sup>101</sup>, tandis que Virginia Woolf (1882-1941) est peut-être la plus célèbre des diaristes ayant mis fin à leurs jours. D'après ses propos, Mme de Marans attend la mort comme une délivrance (« J'ai dit mille fois que je ne la craignais point, et qui pis est je la souhaitais sincèrement, j'aimais mieux mourir que de voir ma destinée s'arranger tout à rebours de mes désirs »<sup>102</sup>, avoue-t-elle), mais elle ne la recherche pas activement. Passive et impuissante, elle écrit que la vie « pèse », elle la « traîne », la « supporte » et Dieu la « laisse vivre »<sup>103</sup> ; elle « espère », « désire », « demande » et « reçoit »<sup>104</sup> la mort, mais ne la provoque à aucun moment. Avant Lucile Duplessis mais après Mme de Staal-Delaunay, Mme de Marans s'inscrit dans cette lignée de femmes pour qui le journal est le confident des peines de l'âme, que ne peuvent soigner ni l'étude, ni l'introspection.

---

98 *Mémoires de Mme de Staal-Delaunay*, Paris, Mercure de France, 1970.

99 Lettre 32, R. Dekker et A. Dik (prés.), *Journal de Magdalena Van Schinne*, op. cit.

100 26 juillet 1788 et s. d., 1789, L. Desmoulins, *Journal 1788-1793*, op. cit.

101 Philippe Lejeune, *Le moi des demoiselles*, Paris, Seuil, 1993, 454 p.

102 *Confidences*, p. 20.

103 *Mémorial*, p. 368 ; *Réflexions*, 1754, p. 7, 31.

104 *Réflexions*, 1754, p. 63 et 67 ; *Confidences*, p. 21 et 22.

### **3) La mort honnie**

Mais une césure intervient en 1754, où, après plusieurs réflexions consacrées aux bienfaits de la mort, Henriette se reprend et fait peu à peu évoluer son discours. Comparant le stoïcisme des philosophes antiques à son attitude face aux malheurs de la vie, elle s'écrie : « Et moy je m'en laisserai accabler, jusqu'à désirer la mort ; en un mot je serai la victime des sotises dautrui, par le chagrin que jen prendrai ? Non, non, il faut s'armer de courage »<sup>105</sup>. Se produit alors une inflexion dans ses journaux, le désir de mourir se fait moins fréquent et, surtout, il est sans cesse confronté aux inconvénients de la mort et aux avantages de la vie. Les grands malheurs d'Henriette l'auront occupée quelques mois angoissants, réduits en une vingtaine de pages seulement dans les *Réflexions*, le temps que sa situation se décante et qu'une décision soit prise pour son avenir, par elle ou son beau-père. Les arguments contre la mort s'accumulent, dans les *Réflexions* comme dans les *Confidences*, constituant le pendant des arguments en sa faveur. Dix fois la vie est parée de ses atouts, certes peu reluisants : le « bonheur de vivre » (*Confidences*, p. 21), selon Mme de Marans, est dû à « bien des choses »<sup>106</sup> et à l'habitude (p. 202), car « cest quelque chose que d'exister » (p. 202). L'attachement à la vie doit beaucoup à celui que Mme de Marans ressent envers son corps, siège des sensations et donc de la conscience d'exister<sup>107</sup>, selon les théories sensualistes à la mode, que Mme de Marans a pu découvrir en lisant Voltaire, Rousseau ou Diderot, défenseurs des sens plus modérés que Condillac ou La Mettrie, non inventoriés dans les bibliothèques qui l'entourent<sup>108</sup>. Face à la pauvreté des arguments en faveur de la vie, ce sont donc plutôt ceux en défaveur de la mort que Mme de Marans retient. Sûrement influencée par les représentations macabres médiévales et baroques, la mort selon Mme de Marans est « vilaine », « laide » ou « hideuse »<sup>109</sup>, elle est présentée négativement à onze reprises. « Supplices », « terreurs », « horreurs », accompagnent ce « moment funeste », présenté comme un « châtement »<sup>110</sup> et non plus une délivrance. C'est donc la peur de mourir, évoquée neuf fois, qui guide la diariste, refusant finalement de mourir<sup>111</sup>.

---

105 *Réflexions*, 1754, p. 67.

106 *Mémorial*, p. 366.

107 « Nous voyons clairement la destruction de ce que nous connaissons bien et que nous aimons beaucoup, qui est notre corps. [...] Pourquoi le mépriser cest un don du Ciel », *Confidences*, p. 327-328.

108 Julien Offray de La Mettrie, *L'homme-machine*, 1747 ; Étienne Bonnot de Condillac, *Traité des sensations*, 1754. Condillac est répertorié dans l'inventaire de l'héritier de Jean Javary (aussi propriétaire d'ouvrages d'Helvétius), mais en 1803 (Jean-Paul Frantz, *Notables et société à Saint-Calais de l'Ancien-Régime à la IIe République (1787-1848)*, Thèse de Doctorat sous la direction de J.-M. Constant, Université du Maine, 1991).

109 *Confidences*, p. 200 et 326.

110 *Réflexions*, 1754, p. 63 ; *Confidences*, p. 131, 328 et 329.

111 « À présent je ne voudrais pas mourir », *Confidences*, p. 21.

Désir de mourir et peur de la mort sont les deux faces d'une même pièce, on retrouve ainsi cette angoisse et cette fascination dans une même lettre d'Isabelle Bourbon-Parme, vivant dans la peur de la mort depuis le décès soudain de sa mère<sup>112</sup>. L'attitude de Mme de Marans devant la mort illustre bien les comportements du siècle des Lumières, tels qu'ils ont été étudiés par Philippe Ariès ou Michel Vovelle dans le courant de l'histoire des mentalités<sup>113</sup>, car au XVIIIe siècle s'impose peu à peu une nouvelle vision de la mort. Les progrès scientifiques (dernière grande peste à Marseille en 1721, développement de l'inoculation contre la variole les décennies suivantes), agro-économiques (fin des grandes famines) et hygiénistes (déplacement des cimetières hors des villes et interdiction d'ensevelir dans les églises en 1776) font reculer la mort, et du même pas progresser l'idée que le salut n'est plus le seul but de la vie. La mort devient alors une étrangère, particulièrement parmi les élites qui bénéficient au premier chef des progrès du siècle. Ce processus, parallèlement à celui d'une intériorisation des démonstrations de la foi, a pu faire croire trop rapidement à une déchristianisation précoce de la société<sup>114</sup>. L'exemple des clauses testamentaires a longtemps servi à s'interroger sur l'intensité de la piété au XVIIIe siècle. À sa mort en 1792, Jean Villain de La Tabaise, ami proche de Mme de Marans, laisse le souvenir d'un homme pieux. Son testament comporte des demandes de messes et de prières, il établit un don de 200 livres à la fabrique de l'église où il était propriétaire du « banc du rosaire », et de la même somme aux pauvres de sa paroisse, ainsi que cent livres de rente à l'Hôpital de Saint-Calais<sup>115</sup>. Plus modeste, le testament du président au grenier à sel de Mondoubleau contient cependant les mêmes signes de piété<sup>116</sup>. Dans le testament de Mme de Marans, on constate au contraire l'absence de toute référence pieuse, hormis dans la première phrase : « Après avoir recommandé mon ame a dieu [...] je me Raporte à Monsieur Demarans mon Epoux, pour ce qui concerne mes obsèques »<sup>117</sup>. Cette formule minimale est la seule indication laissée par Mme de Marans, enterrée dans le cimetière de

112 Elle mentionne à la fois « la mort est une bonne chose », son « désir de quitter [sa] vie » et « toutes les horreurs » de la mort, dans la lettre 109, décembre 1762. Élisabeth Badinter (éd.), *Isabelle de Bourbon-Parme*, op. cit.

113 Philippe Ariès, *Histoire de la mort en Occident du Moyen-Âge à nos jours*, Paris, Seuil, 1975, 222 p. ; Philippe Ariès, *L'homme devant la mort*, 1977, Paris, Seuil, 2 vol. (pour la seconde édition) ; Michel Vovelle, *Mourir autrefois, attitudes collectives devant la mort aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Gallimard, 1974, 251 p. ; Robert Favre, *La mort au siècle des Lumières*, Lyon, PU Lyon, 1978, 642 p.

114 Michel Vovelle, *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIIIe siècle. Les attitudes devant la mort d'après les clauses des testaments*, Paris, Plon, 1973, 696 p.

115 J.-P. Frantz, *Notables et société à Saint-Calais*, op. cit., vol. 1, p. 121-123.

116 ADS 7J 36, acquiescement au testament de feu M. Le Breton par ses héritiers, 17 septembre 1784. Mme de Marans relate les circonstances de sa mort soudaine à Pascalitte le 15 août 1784 (« On parle déjà des chicannes que l'on peut faire à la veuve, cela va faire de beaux trains »).

117 Son testament commence par l'injonction classique, « Au nom du père et du fils Et Du Saint Esprit ainsy soit il ». ADS 1Mi3 R11, testament de Mme de Marans, déposé le 4 novembre 1784 en l'étude de Trécul, notaire à Mondoubleau. Le reste du testament et son codicille n'évoquent que ses dispositions à l'égard de M. de Marans et de ses domestiques.

Cormenon, comme l'indique le registre de la paroisse le 6 novembre 1784. Les lettres de ses proches ne nous apprennent rien sur ses derniers instants<sup>118</sup>, mais son journal montre que la préparation à la mort reste encore essentielle.



Ce tableau du maître-hôtel de l'église de Cormenon, « La résurrection », est daté de 1734, il a donc accompagné Mme de Marans durant toute sa vie de chrétienne.

(Crédits photo : Ministère de la culture - base Mémoire<sup>119</sup>)

Il incombe au croyant de s'assurer une bonne mort, notamment *via* des exercices spirituels lui faisant réaliser son inéluctabilité<sup>120</sup>. Parmi les lectures de Mme de Marans, le *Traité du vrai mérite de l'homme*, de Le Maître de Claville, apprend entre autres thèmes à bien mourir, car c'est un marqueur de la civilité et de l'honnête homme. C'est

---

118 Sa mort a dû être relativement soudaine, puisque dans une lettre datée du 20 octobre, elle se vante de son état : « Je serais trop heureuse si mes bons enfants étaient d'une aussi forte santé que moy ». Mme de Marans écrit de plus qu'elle est arrivée à Saint-Agil pour y passer une semaine en compagnie d'Angran, des Courtarvel et La Tabaise, avant de partir tous ensemble deux jours à Vibraye (chez les Hurault de Vibraye ?), puis qu'elle attend son neveu pour la semaine suivante.

119 [http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/memoire\\_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD\\_98=LOCA&VALUE\\_98=%20Cormenon&DOM=Tous&REL\\_SPECIFIC=3](http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/memoire_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_98=LOCA&VALUE_98=%20Cormenon&DOM=Tous&REL_SPECIFIC=3) (page consultée le 13 août 2013).

120 Thème abordé par Mme de Marans dans tous ses écrits : *Mémorial*, p. 366 ; *Réflexions*, p. 1 et 21 et en 1754 p. 63 ; *Confidences*, p. 13, 136-137, 329 et 369. « Nous arrivons tous à la fin, et cette fin est inévitable », écrit-elle à Angran le 8 août 1753.



une des préoccupations des élites encore marquées par la religiosité du Grand Siècle, que l'on retrouve aussi dans les sujets pieux des tableaux qui ont remplacé les vanités sur les murs des chambres<sup>121</sup>. Hormis les livres de piété présents aux Rouaudières, Mme de Marans peut aussi consulter des *artes moriendis* à Coulonge, comme *Le Guide du chemin du ciel*, ouvrage traduit du latin au XVIIe siècle, ou encore à Saint-Agil des *Principes et règles de la vie chrétienne*, qui guident le croyant sur le chemin de la belle mort. L'on peut aussi imaginer sur les étagères du curé de Cormenon la présence, comme au presbytère de Saint-Agil, du *Traité de la mort et de sa préparation* de l'abbé Claude Le Pelletier (1741), ou bien du *Bonheur de la mort chrétienne* de Quesnel (1688), que possède le vicaire de Notre-Dame de Saint-Calais<sup>122</sup>. La perspective de la mort pousse en effet Mme de Marans à se tourner vers la religion : « Si je n'avais pas été élevée dans la religion chrétienne, et que lon vint à me la prêcher, je croirais que cest une invention pour consoler de la mort »<sup>123</sup>, avoue-t-elle. C'est un argument de raison, et non de foi, qui la pousse à la piété. « Il n'y a qu'à lever les yeux en haut, et se souvenir que nous sommes des voyageurs sur terre, que le ciel est notre but, et que cest là où nous devons rencontrer la véritable liberté, avec le suprême bonheur », écrit-elle, conformément aux principes du christianisme. On retrouve la même opinion chez Catherine Talbot, Hester Chapone et les autres *social ladies* d'Angleterre, où l'influence de l'humanisme chrétien (le *Latitudinarian Anglicanism*) et l'apologétique (pour l'Europe catholique), qui concilie raison et religion, attirent particulièrement les femmes cultivées<sup>124</sup>. Finalement, pour Mme de Marans, tout ce que peut faire l'homme c'est avoir la foi, tout le reste est accessoire, d'où la place centrale de la confiance en la Providence dans sa réflexion.

## **C- Les chemins de la foi**

Le temps fuit inexorablement et conduit chaque homme vers sa fin, tel est le

---

121 Dans la salle principale et la salle à manger des Rouaudières, un christ en ivoire sur velours noir et une représentation des disciples d'Emmaüs invitent à la méditation. Dans son testament de 1765, Mlle de Lavau lègue à sa nièce de Marans, en plus de tous ses livres, « un tableau en peinture représentant un Evêque » (AN MC ET/XCV/369, testament et inventaire après décès de Marguerite de Lavau, 18 janvier 1781). Faut-il y voir une tentative de la pieuse dame de pousser sa nièce vers la foi ?

122 ADL&C 3E52/181, inventaire après décès du curé de Saint-Agil, Maître Louis François Vaudecranne, 10 septembre 1751 ; ADS 4E68/29, vente des meubles de Louis Derré prêtre vicaire de Notre-Dame de Saint-Calais, 21 août 1745.

123 Pour cette citation et la suivante : *Réflexions*, 1754, p. 74 et 145.

124 Voir à ce sujet l'excellent article d'Irene Q. Brown, « Domesticity, feminism, and friendship : female aristocratic culture and marriage in England, 1660-1760 », *Journal of Family History*, hiver 1982, p. 406-424.

sens de l'illustration ouvrant les *Confidences* de Mme de Marans. La destinée est la même pour tous, or la religion catholique offre une réponse réconfortante face à la destruction de l'être, donc autant se tourner vers elle. L'argumentaire de la diariste justifie l'évolution de sa foi, qui s'oriente désormais vers des positions plus classiques.

### **1) Du hasard à la Providence**

Pour Paul Hazard, le siècle est optimiste jusqu'au tremblement de terre de Lisbonne de 1755 et vire au pessimisme ensuite ; Robert Mauzi ne partage pas cette vision, qui omet l'aspect parfois irrationnel de la pensée, propre à chaque individu. L'évolution intérieure d'un individu est probablement plus largement liée à son histoire personnelle et familiale propre qu'à ce qu'il perçoit de la grande histoire générale. Optimisme et pessimisme coexistent et évoluent dans la conscience de l'homme, notamment chez celui qui est à la fois philosophe (qui pense), pour qui l'homme doit par lui-même dépasser sa condition, et sensible (qui sent), pour qui le Destin est inévitable<sup>125</sup>. Ce conflit intérieur est celui de Mme de Marans, dont le système de pensée intègre à la fois les notions de hasard et de Providence.

Alors que l'*Histoire naturelle* de Buffon, publiée à partir de 1749, remet en cause la Création et l'intervention de Dieu dans la nature, Richard Steele dresse un état des lieux du savoir en astronomie et en profite pour rappeler à ses lectrices les positions de l'Église : « On peut dire encore beaucoup davantage des miracles de ce monde visible, ou, pour parler le langage des Athées, des merveilles du Hazard »<sup>126</sup>. La notion de hasard n'est pas étrangère à Mme de Marans qui décline le terme 33 fois. Mais, sous sa plume, « hasarder » est le classique synonyme de risquer, tandis que « par hasard » remplace toujours « fortuitement ». C'est plutôt les termes de « sort » (51 occurrences dans ses journaux et les lettres à Angran) et « fortune » (48 occurrences) qu'elle emploie pour désigner les effets du hasard, même si le premier peut à la fois désigner un cas fortuit et la destinée d'après le dictionnaire de l'Académie<sup>127</sup>. Pour Steele, le ballet des planètes répond à un ordre forcément créé, à des lois physiques voulues par le Créateur et non à un ordonnancement naturel fortuit : « Qu'est-ce que le hazard ? Est-ce un

---

125 Voir R. Mauzi, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises, op. cit.*, ch. I.

126 Sir Richard Steele, *Bibliothèque des Dames, contenant des règles générales pour leur conduite dans toutes les circonstances de la vie*, Amsterdam, du Villard et Changnion, 1716, p. 212.

127 Même coexistence des deux sens du sort chez Mme de Marans, qui l'emploie indifféremment en synonyme du destin, ou dans des expressions telles que « jeter au sort ».

corps, est-ce un esprit ? »<sup>128</sup> ; même interrogation de la part de Mme de Marans dans un chapitre consacré au concept<sup>129</sup>. Devenu la passion des mathématiciens du XVIIe siècle, le hasard est étudié par Fermat, Pascal, Huygens, Bernouilli ou Leibnitz, ils ouvrent la voie à la théorie des probabilités et dégagent les lois mathématiques qui distinguent désormais hasard et Providence divine, voire mènent à sa négation. La définition du hasard que donne Mme de Marans montre son ignorance de ces découvertes, et des travaux plus récents de Buffon, Bernouilli le neveu, Diderot ou Condorcet<sup>130</sup>. Elle part du constat le plus simple, le hasard est une chose « point prévue, et qu'on n'a point cherché à [...] faire réussir, [...] tout ce qui nest point produit, ou amené par l'action des causes secondes », où l'expression même de « causes secondes » implique l'existence d'une Providence divine. Puis, dans un dialogue entre ses voix intérieures, elle règle rapidement ce problème de définition en affirmant, à la suite des théologiens et moralistes, que hasard et Providence sont « un mot pour l'autre », et que seule existe la Providence divine. Ne gardant du terme « hasard » que son acception la plus commune, l'expression « par hasard » ne fait qu'accréditer sous la plume de la diariste l'existence d'une Providence divine, que l'expression remet pourtant en cause. Selon Mme de Marans, sans Providence, le hasard ne serait en effet qu' « un principe aveugle, sourd, muet, et imbécile, qui jette sans scavoit où, les biens et les maux, qui règle sans s'en appercevoir tous les événemens de lunivers, et qui existe sans avoir été produit ».

Logiquement, Mme de Marans questionne alors la part de la liberté de l'homme et de la Providence divine dans les actions humaines, débat mis au goût du jour par le jansénisme, partisan d'une vision pessimiste de la liberté humaine, elle-même tributaire de la grâce divine. Treize fois dans les *Réflexions* et *Confidences* Mme de Marans évoque le concept de liberté de l'homme. Elle conclut sur son absence, centrant son argumentaire, basé encore une fois sur le « bon sens »<sup>131</sup>, autour de l'« esclavage » de l'homme. Être social, celui-ci « dépend », est « sous les loix » ou « sous la férule » de ceux qui l'entourent, familiers ou étrangers avec qui il est en rapport. Mais, être sensible, il est aussi « gourmandé à toute heure, à tout propos », « sans relâche », par ses passions, dont il est aussi « esclave » et « jouet ». « Nous sommes dans les fers les plus pesants, et les plus insupportables », car l'homme est conscient de son être, dit Mme de Marans en bonne disciple de Descartes, il est donc conscient de cet esclavage. Mme

128 Sir Richard Steele, *Bibliothèque des Dames*, op. cit., p. 215.

129 « Je disais tout à l'heure qu'on faisait bien de s'en rapporter au hasard ? Mais quest-ce que le hasard ? », est l'*incipit* du chapitre 51, « Le hasard », *Confidences*, p. 460-470. Les citations de ce paragraphe sont tirées de ce chapitre.

130 Pour saisir la notion de hasard à l'époque moderne du point de vue de l'historien, je me suis aidée des travaux menés sur le jeu, en particulier : Élisabeth Belmas, *Jouer autrefois : essai sur le jeu dans la France moderne*, Seyssel, Champ Vallon, 2006, p. 76-83.

131 Pour cette citation et les suivantes : *Réflexions*, 1754, p. 125-127 et 144.

de Marans présente un contre-argument dans les *Confidences*, vite réfuté<sup>132</sup> : même le choix des passions et des goûts de l'homme ne sont pas de son fait, mais bien ceux de la Providence, il n'a donc pas la liberté de s'en affranchir. Rousseauiste avant l'heure, Mme de Marans fait le choix du champ lexical de l'esclavage, qui entre en résonance avec la réflexion du *Contrat social*, paru douze ans après l'écriture des *Réflexions*<sup>133</sup>. Cette vision déterministe et pessimiste, où tout libre-arbitre est absent de la nature humaine, correspond à l'influence de la rigueur janséniste, une des tentations de Mme de Marans<sup>134</sup> et qui s'accorde à son tempérament mélancolique.

Pour saint Augustin, c'est Dieu qui est à l'origine du sort de chacun (la Providence), tout en laissant une place à la liberté de l'homme. Selon lui, il ne faut pas dire que la fortune/le hasard/le sort l'a voulu. « Dieu l'a voulu » est plus correct, mais l'expression induit un certain fatalisme, pour lequel la liberté humaine n'existe pas. C'est bien cette explication que retient Mme de Marans<sup>135</sup>, représentante du fatalisme chrétien encore prégnant au milieu du siècle des Lumières. L'importance du rôle du destin est un aspect classique de la réflexion du XVIIIe siècle, car le hasard est vu comme une « ténébreuse idée »<sup>136</sup>. L'existence d'un destin tout tracé justifie le nécessaire détachement que préconisent moralistes et théologiens, à la suite desquels Mme de Marans écrit que « l'avenir ira comme il plaira à Dieu »<sup>137</sup>. Les théories du Grand Siècle inspirées d'Augustin insistent sur l'omniprésence du déterminisme dans la vie de l'homme : condition sociale, tempérament, aspect physique, tout est volonté divine. Ce pessimisme chrétien est donc lié à l'ordre du monde, ce que la Providence veut, il ne reste à l'homme qu'à s'y plier et constater son état. Ainsi fait Mme de Marans, qui évoque à longueur de journal l'inconstance ou les caprices de la fortune, sa propre « mauvaise fortune » et « son infortune »<sup>138</sup>, ou son « mauvais destin » et « triste destinée »<sup>139</sup> ; thèmes qu'elle retrouve en lisant par exemple *Cleveland*, qui regrette la

132 « Ce n'est pas nous qui les avons choisis ces goûts et ces penchants ? D'où nous viennent-ils ? [...] Comment puis-je assujettir mes goûts, puisque ce sont eux qui me tyrannise ? », et : « Ces goûts tyranniques, et honteux, que nous excusons si sottement, ce n'est pas nous qui les avons choisis, ils ont été attachés à notre tempérament, dès le moment de notre naissance », *Confidences*, p. 271-272 et 468.

133 « L'homme est né libre et partout il est dans les fers. Tel se croit le maître des autres, qui ne laisse pas d'être plus esclave qu'eux », Livre I, ch. I.

134 Voir au chapitre suivant l'engagement anticlérical de Mme de Marans, teinté de jansénisme parlementariste.

135 « Quand on dit j'ai eu cela par hasard c'est comme si on disait, je tiens ce bien fait de la providence [...]. Quand on s'exprime ainsi, on ne laisse pas de s'entendre, et lon veut certainement dire Dieu ma fait ainsi », p. 461-462 et 466-467.

136 Dupont de Nemours, *Philosophie de l'Univers*, citée par R. Mauzi, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises au XVIIIe siècle*, op. cit.

137 *Confidences*, p. 455-456.

138 On compte 22 occurrences de ces deux expressions sur 48 allusions à la fortune dans ses écrits.

139 Destin, destinée et prédestination sont évoqués 34 fois, neuf fois de manière négative (dont, logiquement, six fois dans les *Réflexions*), une seule fois de façon strictement positive (« J'ai des côtés assez doux dans ma destinée », *Confidences*, p. 298).

« puissance maligne qui m'a rendu malheureux dès ma naissance et qui n'a pris soin de conserver ma vie que pour en faire un exemple de misère et d'infortune »<sup>140</sup>, venant conforter ainsi le point de vue de la diariste. Croire en la Providence permet à Mme de Marans de rationaliser un destin qu'elle trouve malheureux et de justifier les mystères de la religion, mais cette vision déterministe est en concurrence dans son esprit avec celle qui laisse une part aux caprices du sort et à la liberté de l'homme. Mais le terme de « providence » peut aussi être utilisé, sans connotation janséniste, pour qualifier une force bienveillante qui protégerait des malheurs pouvant toucher les hommes<sup>141</sup>.

Le rigoureux déterminisme augustinien est en effet tempéré par l'Église, qui reconnaît la part de liberté laissée par Dieu dans le sort de l'homme. Mme de Marans envisage cette option plus optimiste, car la Providence « veut du moins que les hommes soient libres »<sup>142</sup>, et écoute sa voix intérieure la moins pessimiste, car « si les humains étaient généralement, et entièrement conduits et régis par une volonté qui leur serait étrangère il ny aurait plus dans le monde ny vices, ny vertus, ny mérite, ny démerite ». L'existence d'une Providence omnisciente et omnipotente rend inutiles les efforts de l'homme pour se corriger et remet en cause l'intérêt de pratiquer sa piété au quotidien. C'est pourquoi les tenants d'une foi plus optimiste laissent une part à la liberté de l'homme, qui encourage d'une part à accepter son destin<sup>143</sup>, et de l'autre à prendre la responsabilité de ses actes et chercher à se corriger<sup>144</sup>. Ce système a l'avantage de concilier la foi, nécessaire, et le libre-arbitre. L'homme peut ainsi faire son bonheur sur terre et son salut :

Vous ne pouvez nier que vôtre volonté ne soit libre, elle l'est tellement, que vous avez quelquefois mille volontés sur une seule chose [...]. Servez-vous de vôtre liberté pour fixer votre volonté, et veuillez assujettir vos goûts et vos penchants, je vous promets que vous serez très heureuse...<sup>145</sup>

Mme de Marans élabore ainsi en son for privé un système philosophique et moral basé sur une religion catholique optimiste, dans lequel la tentation du rigorisme

---

140 Antoine Prévost d'Exiles, *Le Philosophe anglais ou Histoire de M. Cleveland*, *op. cit.*

141 Ainsi, le magistrat lavallois René Pichot de La Graverie (1690-1768), qui n'a rien de janséniste, utilise souvent le terme de Providence en ce sens, par exemple pour expliquer l'effondrement d'un plafond chez lui, alors qu'il était absent : c'est la providence... (Frédérique Pitou, *La robe et la plume. René Pichot de La Graverie, avocat et magistrat à Laval au XVIIIe siècle*, Rennes, PUR, 2003, p. 74). Pour le *Dictionnaire de l'Académie* (4e et 5e éd.), la Providence est « la suprême sagesse par laquelle Dieu conduit toutes choses ».

142 Pour cette citation et les suivantes: *Confidences*, p. 463-464.

143 « Vous prétendez donc que le créateur, nous a donné la liberté de penser et d'agir, en se réservant de faire réussir nos projets, ou de les renverser à son gré ? Eh mais sans doute », *ibidem*.

144 La Providence « veut du moins que les hommes soient libres, afin que les bons ayent du mérite à l'être », *ibid.*.

145 *Ibid.*, p. 271-272.

pessimiste occupe une place qui évolue en fonction de ses besoins immédiats. La pensée de l'avenir, qu'il s'agisse de son sort de femme ou de la mort qui approche, rend le recours à la foi de plus en plus indispensable à la paix de l'esprit, et donc au bonheur. Établir un système de pensée permet de se rassurer, de se convaincre qu'il existe un ordre dans la nature et une place pour chacun. Mme de Marans, seule face à ses doutes qu'elle ne peut soumettre ni à ses « brutes », ni à ses amis pieux, se sent ainsi moins isolée. En abordant les champs de la mort et de la liberté de l'homme, elle entame une réflexion poussée plus loin que les considérations spirituelles classiques et la menant à la métaphysique, champ du savoir fermé aux femmes, passé de mode au XVIIIe siècle, mais qui explique aussi son désir de conversion dévote sur la fin de sa vie.

## **2) Foi et raison réconciliées**

Dans le débat de Mme de Marans fixant ses incertitudes, les arguments de la foi l'emportent face à ceux du doute, représenté par « la molesse »<sup>146</sup> et surtout la raison. « J'ai voulu me fortifier dans ma religion », explique la diariste. Comme pour Mme Roland, les moments de doute de Mme de Marans ne sont donc qu'une étape dans l'affermissement de la foi<sup>147</sup>. Elle énumère alors les bienfaits de la religion : « Bienheureuse confiance », « paix » de l'âme, du cœur et de l'esprit. Les préceptes de Dieu et de l'Église sont « justes », c'est une « loy de bonté », dit-elle, conformément à la position des moralistes et théologiens. Sa vision de la foi est humaniste, Dieu « ne nous commande rien au-dessus de nos forces »<sup>148</sup>. « Je n'approfondirai point si lon veut lessence divine, que je crois hors de ma portée ; et tout ce que je puis faire, cest de ne point lever le voile impénétrable qui est entre nous et l'Eternel », Mme de Marans suit la position de l'Église sur le mystère de la nature de Dieu et la nécessité de se plier à sa volonté<sup>149</sup>. C'est la base de l'acte de foi, mais le début de la phrase révèle qu'il s'agit en

146 « Manque de vigueur & de fermeté d'âme », *Dictionnaire de l'Académie*, 4e édition. Hors mention contraire, pour cette citation et les suivantes : Ch. 13, « Incertitude fixée », *Confidences*, p. 123-134.

147 Mais Mme Roland est plus critique que notre diariste : « Je n'ai jamais été plus loin que le doute, que par intervalles ; c'est à lui que je reviens toujours ; sincère dans mon scepticisme », lettre du 15 mars 1777, Claude Perroud (éd.), *Lettres de Mme Roland*, Nouvelle série, 1767-1780, Paris, Imprimerie Nationale, 2 vol.

148 *Réflexions*, 1753, p. 44, et « il ne te demande rien dimpossible », répète-t-elle dans les *Confidences*, p. 126. Même vision humaniste de la foi chez Manon Phlipon : « Si sa doctrine m'humilie, sa morale me console, elle est faite pour l'humanité », lettre d'avril 1774, Claude Perroud (éd.), *Lettres de Mme Roland*, *op. cit.*

149 Les voies du Seigneur sont impénétrables, argument repris plus loin dans les *Confidences* : « Sûrement il sçait bien pourquoy il fait les choses dune certaine manière, et elles sont bien comme il les a faites, voilà ce que nous devons croire. [...] Dieu est le maître, il faut se taire devant luy, admirer ses ouvrages et luy obéir le mieux que lon peut ? Eh qui sommes-nous ? Chétifs atomes ! Être mortels et périssables ! Pour oser blâmer les œuvres du seigneur, et juger quil pouvait mieux faire ? Vous

même temps pour elle d'une concession à son désir de savoir, qui guide toutes ses autres démarches. C'est pourquoi la suite de son argumentaire invoque une certaine forme de raison, la logique et le bon sens, pour défendre la foi.

La religion « est une chose incommode, mais elle est sûre : c'est la médecine de l'âme »<sup>150</sup>. La foi de Mme de Marans est donc une foi raisonnable, justifiée par l'intérêt sur le long terme. Signe de tiédeur et d'un relativisme certain, elle montre l'importance de la philosophie dans le système de pensée de la diariste<sup>151</sup>. Finalement, comme pour Pascal, la foi est un choix dicté par la raison, dit Mme de Marans, elle reprend même son pari, « qu'il est plus avantageux de croire que de ne pas croire »<sup>152</sup>. Celui qui doute a tout intérêt à adopter la foi, ne serait-ce que pour se débarrasser de ses vices et acquérir les vertus morales du christianisme<sup>153</sup>. C'est par cette voie que l'Indien Zurac, double de Mme de Marans, est convaincu des vérités de la foi chrétienne dans les *Lettres d'un Indien*. Les lettres dans lesquelles il évoque les tentatives de conversion à son égard semblent inspirées de la lettre XXI des *Lettres péruviennes*<sup>154</sup>. Même cheminement chez Mme Roland, mais encore plus emprunt de scepticisme chez elle : « La raison me conduit à la foi »<sup>155</sup>, écrit-elle en avril 1774, car l'histoire appuie les faits du Nouveau Testament, « la religion est entièrement fondée sur des faits ». Dans les lettres suivantes, elle se dit résignée à cet état : « Je me conformerai au culte établi [...] je monterai sur cette montagne où tu m'appelles ; mais il ne dépend pas de moi d'y voir les objets

---

voyez que souvent même nous n'entendons pas bien ce que nous disons ? Qui nous donnera donc l'intelligence pour comprendre les secrets du très haut ? », p. 469-470.

150 *Mémorial*, p. 325.

151 Ainsi que l'importance du champ lexical de la santé dans son discours : « À considérer cet article de notre religion, seulement avec les yeux de la philosophie, on y trouve un antidote sûr, contre presque tous les maux de notre âme », *Réflexions*, 1753, p. 44.

152 Pascal, *Pensées*, fragment 233. Mme de Marans écrit : « Je sçais quil y a des choses difficiles à croire, mais elles ne peuvent te nuire, fais en sorte dy soumettre ta raison », et « En fait de choses que lon ignore, il faut sen rapporter à lopinion la plus reçeüe, celle de l'immortalité de l'âme est certainement la plus générale et la plus avantageuse, tenons nous-y », *Confidences*, p. 127 et 134.

153 « Il veut que lon soit doux ; juste, et tempérant, cela doit-il te répugner ? Cela est écrit de sa main dans ton carractère, tu ne veux faire de mal ny de tort à personne tu déteste les excès ; pourquoy te fais-tu une image si terrible de cette loy de bonté ? Elle ne te coûtera rien à suivre », *ibidem*, p. 127.

154 Zilia écrit : un prêtre « venait pour m'instruire de la religion de France, et m'exhorter à l'embrasser. De la façon dont il m'a parlé des vertus qu'elle prescrit, elles sont tirées de la loi naturelle, et en vérité aussi pures que les nôtres ; mais je n'ai pas l'esprit assez subtil pour apercevoir le rapport que devraient avoir avec elle les mœurs et les usages de la nation, j'y trouve au contraire une inconséquence si remarquable que ma raison refuse absolument de s'y prêter. À l'égard de l'origine et des principes de cette religion, ils ne m'ont pas parus plus incroyables que l'histoire de Mancocapa et du marais Tisicaca, et la morale en est si belle, que j'aurais écouté le Cusipata avec plus de complaisance, s'il n'eut parlé avec mépris du culte sacré que nous rendons au Soleil ; toute partialité détruit la confiance. J'aurais pu appliquer à ses raisonnements ce qu'il opposait aux miens ; mais si les lois de l'humanité défendent de frapper son semblable, parce que c'est lui faire un mal, à plus forte raison ne doit-on pas blesser son âme par le mépris de ses opinions. Je me contentai de lui expliquer mes sentiments sans contrarier les siens ».

Dans les lettres II à V des *Pensées Errantes*, Zurac raconte à Zegri ses entretiens avec un ecclésiastique chargé de sa conversion, avec les mêmes reproches et les mêmes réflexions que Zilia.

155 Claude Perroud (éd.), *Lettres de Mme Roland*, op. cit.

comme tu les aperçois » (12 avril 1777). La tiédeur religieuse de Mme Roland montre le désir de discrétion de certaines femmes, soucieuses de se conformer en apparence à la norme établie par l'Église.

Cette position intermédiaire, entre foi sincère et recul critique sur les préceptes de l'Église, n'est pas spécifique à Mme de Marans. Mme de La Ferté-Imbault, catholique fervente mais ni dévote ni bigote, explique ainsi que « si j'avais vécu à Athènes du temps de Zénon, j'aurois été stoïcienne. Étant née catholique, apostolique et romaine, je suis malebranchienne de cœur et d'esprit »<sup>156</sup>. C'est une religion d'habitude que suivent ces femmes de lettres qui ont poussé la réflexion philosophique, intellectuelle et spirituelle au-delà des bornes fixées aux femmes. Elles adoptent par choix stratégique la religion traditionnelle afin de ne pas rompre tout à fait avec les attentes de la société envers elles. « Tenez-vous-en à la religion de vos pères », est un conseil de Mme de Puisieux à son amie (p. 190), que Mme de Marans reprend tel quel dans les *Pensées errantes*<sup>157</sup>. L'exemple de Mme de Marans montre que, sans aller jusqu'à parler de déchristianisation des châteaux, on assiste chez les femmes cultivées de l'élite rurale au même phénomène de détachement religieux et de réévaluation de la place de la foi au quotidien qu'en milieu urbain. Alors qu'elle assiste à la messe à Saint-Agil, sans doute avec Angran et les Courtarvel, « le vicaire nous a prêchés trois quarts d'heure à assommer, nous en avons fait nos plaintes au curé », écrit-elle à sa nièce dans une lettre non datée, « cela était très plaisant »... La marquise de Ferrières en est un autre exemple, qui écrit, lucide : « Je ne suis pas dévote et je me contente d'éviter le mal autant qu'il m'en est possible, sans pratiquer peut-être tous les biens que je devrais »<sup>158</sup>.

### **3) Lumières de la foi**

Pour Mme de Marans, la pratique d'une foi raisonnable passe aussi par la

---

156 Benedetta Craveri, « Madame de la Ferté-Imbault (1715-1791) et son monde », *Revue d'Histoire Littéraire de France*, n°105, 2005/1, p. 95-109.

157 « Je m'en tiens à la Religion de mes pères, jusqu'à ce que ceux qui la blâment m'ayent trouvé quelque chose de mieux : si dans le système des Philosophes de nos jours, je vois des vérités si claires, si suivies, si approfondies, que je n'eusses rien à objecter ? je me rendrais, cela est sûr ; mais quand on n'oppose rien de solide à ce que je trouve établi, je le laisse comme il est, & je ne m'avise pas d'abandonner une obscurité respectable, pour ne m'arrêter à rien du tout », p. 207.

158 Hélène Mathurin (prés.), *Mémoires de la marquise de Ferrières, née en 1748*, Les Gorgones, 1998, 106 p. La correspondante anonyme du militaire philosophe Mopinot de La Chapote écrit aussi : « Tout ce qui peut s'accorder avec les droits de la nature et de l'humanité, je crois fermement que Dieu en est auteur, et je tâche de m'y conformer, je regarde tout le reste comme l'ouvrage des hommes et par conséquent je puis m'en dispenser, lorsqu'il n'en résulte aucun inconvénient, ni pour la société, ni pour moi ». Lettre du 10 juillet 1757, Jean Lemoine, *Sous Louis le Bien-Aimé, correspondance amoureuse d'un officier pendant la Guerre de Sept Ans (1757-1765)*, Paris, Calmann-Lévy, 1905, 482 p.



dénonciation des superstitions et des croyances déviantes. Elle inventorie par exemple avec ironie certains « admirables passeports » ou « divins préservatifs »<sup>159</sup> que portent sur eux les Espagnols, « pleins de superstitions des plus singulières ». Ces porte-bonheur les protégeraient autant du mauvais œil que de la colère divine et rendent déviantes les croyances espagnoles aux yeux de Mme de Marans. Beaucoup de clichés et de stéréotypes circulent en effet en France sur les Espagnols, mal connus des Français des Lumières<sup>160</sup>. En lisant *Don Quichotte*, *Gil Blas*, *Le diable boiteux*, *Guzman de Alfarache*, *l'Alzire* de Voltaire et les *Lettres persanes*<sup>161</sup>, des ouvrages de dévotion ou des heures espagnoles, des récits de voyage et de campagnes militaires, des livres de géographie, les discours d'académies ou encore des articles de presse, Mme de Marans a pu se forger une opinion anti-espagnole conforme à celle de ses contemporains, que ces passeports, recopiés dans leur langue maternelle, viennent étayer. Daniel-Henri Pageaux note aussi la diffusion dans les campagnes, par les colporteurs, d'une image de Notre-Dame du Pilier de Saragosse réalisée au Mans, et d'autres images pieuses espagnoles<sup>162</sup>, certaines d'entre elles ont ainsi pu tomber entre les mains de la diariste. Cette vision de la société espagnole, profondément catholique mais considérée comme superstitieuse et obscurantiste par les Français, est fidèle au catholicisme post-tridentin et à la philosophie des Lumières.

Non seulement un fossé croissant se creuse entre les expressions de la foi dans l'Europe du Sud et du Nord, mais les élites françaises sont aussi moins sensibles aux traditions et croyances populaires. Les remarques de Mme de Marans montrent cette double incompréhension. L'application des décrets du Concile de Trente (1545-1563) n'est pas encore totalement achevée dans les campagnes françaises au temps de Mme de Marans, et malgré les décisions de l'évêque de Blois visant à épurer les pratiques de la foi chrétienne dans le diocèse autour de 1740, les superstitions que la diariste méprise font peut-être partie du quotidien de ses voisins. Daniel Mornet relève ainsi que des chenilles sont exorcisées dans le Vendômois en 1756<sup>163</sup>, et l'on ne peut qu'imaginer la réaction de la diariste entendant ou lisant cette nouvelle... De même, si la procession annuelle de la Sainte Larme de Vendôme attire de nombreux pèlerins désireux de

---

159 Pour ces citations et la suivante : *Mémorial*, p. 107.

160 Il y aurait un millier d'Espagnols environ en France en 1778 d'après Daniel-Henri Pageaux, hispaniste et spécialiste de la littérature ibérique. Voir par exemple, correspondant à nos thèmes de recherche : Daniel-Henri Pageaux, « La diffusion de l'information en province : l'Espagne et l'opinion provinciale au XVIIIe siècle », *La diffusion de l'information et du savoir de 1610 à nos jours*, Paris, CTHS, 1983, p. 143-160.

161 Mme de Marans a lu au moins trois des ouvrages de cette liste, les autres sont dans les bibliothèques de ses proches.

162 D.-H. Pageaux, « La diffusion de l'information en province », art. cit., p. 150.

163 D. Mornet, *Les origines intellectuelles de la Révolution française*, op. cit., p. 216.

recouvrer la vue, venant du Vendômois, du Maine et d'ailleurs<sup>164</sup>, on voit mal Mme de Marans, qui se plaint de problèmes de vue à sa nièce mais se disant « ny superstitieuse, ny crédule » (*Réflexions*, 1753, p. 3), rejoindre la foule des fidèles. Les 58 recettes thérapeutiques consignées dans le *Mémorial* ne requièrent aucune invocation sacrée, et parmi les plus de 120 ingrédients nécessaires inventoriés, seuls cinq peuvent être considérés comme « magiques »<sup>165</sup>. Pour Mme de Marans comme pour les élites provinciales éclairées<sup>166</sup>, il faut épurer la foi, qui doit s'appuyer sur les lumières de la raison et non sur des croyances qui ne trouvent pas leur source dans les Écritures et infantilisent la population. Rationnelle et raisonnable, la foi de Mme de Marans correspond en ce sens à celle que prône l'Église de son temps.

Profondément cartésienne, Mme de Marans dénonce aussi la magie et l'astrologie à la suite de la lecture d'un livre qu'elle ne nomme pas, rempli « de conjectures hasardées »<sup>167</sup>. Aucun ouvrage de ce genre n'est inventorié aux Rouaudières ou à Coulonge, mais la bibliothèque de La Barre a peut-être abrité un temps les *Prophéties* de Nostradamus que possédait Charles-Claude de Marans, un oncle de M. de Marans probablement curieux d'astrologie et de divination, puisqu'il possédait aussi *La baguette divinatoire*, ouvrage à succès<sup>168</sup>. Des livres tels que le *Scegret de monsieur Edelin* et *La géomancie de Salerne* se trouvent dans la bibliothèque du château de Saint-Agil<sup>169</sup>. Le cousin philosophe Saint-Martin, plus connu sous le surnom du Philosophe inconnu (1743-1803)<sup>170</sup>, fait quelques séjours en Vendômois, et Mme de Marans

164 C. Deluz (dir.), *Blois, un diocèse, une histoire*, op. cit., p. 43.

165 Poudre de vipère, lait de vache « noire ou brune », ceinture de peau de loup, vessie de cochon et bézoard. Mais en juillet 1779, Mme de Marans envoie à son petit-neveu Achille une dent de loup montée en pendentif, qui servirait à favoriser la pousse des dents : la thérapeutique au quotidien privilégie l'expérience, les remèdes éprouvés et la tradition. Voir Mathilde Chollet, « Les remèdes thérapeutiques de Mme de Marans, un syncrétisme entre savoirs savants et traditionnels au XVIIIe siècle », *TraverSCE*, n°13, octobre 2013, p. 64-75. De même, Mme de Marans se plaint à Angran de la crédulité de son beau-père face aux guérisseurs (lettres des 6 et 27 février 1754). L'abbé Marchand, auteur en 1803-1804 d'un mémoire sur Rahay et Valennes, signale la présence de nombreux « charlatans empiriques qui par des prestiges, en imposent aux simples de la campagne » (ADS 7J 41).

166 L'abbé Michel Simon, chanoine de Vendôme et auteur d'une *Histoire de Vendôme et du Vendômois* (1834) rédigée dans les années 1770, se moque ainsi de la croyance envers les dragons ou les lances de feu céleste.

167 Pour cette citation et les suivantes : *Mémorial*, p. 342-344.

168 Pierre Le Lorrain de Vallemont, *La Physique occulte, ou Traité de la baguette divinatoire et de son utilité*, 1693. ADS 1Mi3 R64, Inventaire après décès de Charles Claude de Marans, commandant du Fort de Pierre à Strasbourg, 3 avril 1737. On trouve toutefois à La Barre, en 1792, Nicolas de Montfaucon de Villars, *Le Comte de Gabalis, ou Entretien sur les sciences secrètes*, Paris, Barbin, 1670, qui révélerait les secrets cabalistiques des Rose-Croix.

169 Le premier titre n'a pu être identifié, mais un Guillaume Edelin, docteur en Sorbonne, aurait été condamné pour sorcellerie et empoisonnement dans les années 1450, selon l'*Essai sur les erreurs et les superstitions anciennes & modernes* de Jean-Louis Castilhon (1765). Le titre suivant est : Luc'Antonio Salerno, *Géomancie astronomique de Gérard de Crémone, pour savoir les choses passées, les présentes et les futures*, Paris, 1669.

170 C'est Robert Amadou qui est à l'origine de nombreuses publications sur ce personnage, lié à Mme de

correspond avec lui. Elle n'est pourtant pas influencée par la mystique et l'illuminisme de sa pensée. Mme de Marans semble avoir en effet un profond désintérêt pour les mouvements mystiques ou occultes, comme pour le magnétisme, dont la mode culmine à Paris au début des années 1780 avec les baquets de Mesmer. Notre châtelaine n'en touche pas un mot dans ses lettres, censées pourtant tenir sa nièce au courant des nouvelles des correspondants parisiens<sup>171</sup>. Indifférente à ces pseudo-sciences, mises à la mode par l'enthousiasme des Lumières envers le dévoilement du fonctionnement de la nature, Mme de Marans se révèle ici non pas partisane d'une raison inaccessible à ces divers courants, qui sont encore mal distingués des sciences plus tard avérées, mais plutôt représentative d'une frange de l'opinion à la fois attachée au discours cartésien et aux vérités de la foi. Dans le livre qu'a lu Mme de Marans, l'auteur s'appuie sur des citations de Virgile et Horace écrit-elle, deux références de la diariste, qu'elle ne lui pardonne pas d'avoir détournées. Dès lors, les caractéristiques du bon livre ne se retrouvent pas : « Rien de solide, ny d'instructif, ny même de curieux ; (du moins dans ce que j'en ai vû, car je n'eus pas le courage de lire tout) ». Acquis aux idées de Descartes comme aux canons de l'Église, la diariste n'est pas influençable et rompt avec l'image de la femme superstitieuse et crédule, diffusée par des auteurs tels Mme de Lambert ou Diderot, ou les théologiens qui utilisent cette image pour justifier le strict contrôle de la pratique religieuse des femmes par l'Église. Mme de Marans est en effet capable de prendre du recul sur sa lecture et elle continue sa critique : « Ne voilà-t-il pas qui est bien étayé ? Je crois que si Virgile eût vécu assez longtemps pour rencontrer un pareil livre, il aurait bien ri, de voir prendre pour des vérités de foy, des phrases échappées, à son enthousiasme poétique ». C'est grâce à ses savoirs livresques mais aussi à son questionnement spirituel que la diariste est capable d'un tel esprit critique, usant à la fois des armes de la raison et de la foi pour définir son système de croyances.



---

Marans par des cousins dominicains de Pascalitte.

171 Nous renvoyons sur le sujet à Robert Darnton, *La fin des lumières : le mesmérisme et la révolution*, Paris, O. Jacob, 1995 [1ère éd. 1967], 220 p.

Comme Mme de Puisieux, qui écrit qu'une femme doit être pieuse mais d'une foi libre de superstitions (*Conseils à une amie*), Mme de Marans défend donc une vision de la foi épurée de ses croyances les plus douteuses aux yeux de l'Église, de celles les moins conformes à sa position sociale, trop rigoureuses, et de celles qui ne correspondent pas selon elle au rationalisme des Lumières tel qu'elle l'interprète.

On peut malgré tout s'interroger sur les choix de Mme de Marans. Comment et pourquoi se créer un système personnel de pensée et de vie (« mon système »), alors que la religion offre un cadre préconçu, ouvert à tous et donc facile d'accès ? Les prises de position morales de la diariste (la litanie de l'amour-propre, le sentiment d'être à nulle autre pareille...) et ses options spirituelles (rejet de la foi comme abandon total aux mystères de Dieu, hésitation entre déisme et piété catholique, choix de la dévotion par défaut) révèlent que sa seule ambition est d'atteindre le bonheur et la perfection, où qu'ils se trouvent. La foi est un de ses outils, allié à la complémentaire et nécessaire recherche du savoir. Le journal, en tant qu'exercice d'introspection et d'amélioration morale et spirituelle, contribue à éclairer cette voie que se dégage Mme de Marans vers une « vérité », contenue dans le message du christianisme et dans celui de la philosophie. Le journal est réceptacle de ses savoirs, de ses doutes et de ses choix, et en cela, voie royale d'accès à l'esprit d'une femme éclairée au milieu du XVIIIe siècle, en plein bouleversement des cadres de l'exercice de la foi et en plein débat sur le choix des savoirs savants accessibles aux femmes.

« Quest-ce que cest que de mal faire ? Cest désobéir à la Religion, aux loix, et aux usages reçeus : ces trois mots comprennent tout »<sup>172</sup>, conclut Mme de Marans. Dans son système moral, la religion a donc bien un rôle essentiel, « il est un Dieu, maître et créateur de toutes choses », témoigne-t-elle. Même si elle est passée en partie dans le domaine de la morale, la foi est une référence qui demeure indispensable. Comme La Grande Mademoiselle, Mme de Marans n'est pas dévote mais se soucie de son salut, elle professe un humanisme dévot<sup>173</sup> caractéristique des XVIIe et XVIIIe siècles, conciliant impératifs de la vie en société, honnêteté du Grand Siècle, tolérance, naturel, modération et sincérité des Lumières. Influencée par ses lectures, Mme de Marans emprunte à Le Maître de Claville l'apologie des associations passions et vertu d'une part, bonheur terrestre mondain et bonheur éternel d'autre part. Inspirée aussi par la « Profession de foi du Vicaire savoyard », la diariste s'approprie l'idée d'un Dieu inaccessible à la raison, le rejet des dogmes, le choix d'un culte universel et naturel

---

172 *Confidences*, p. 83. « C'est un bon oreiller que celui de la raison mais je trouve que ma tête repose plus doucement encore sur celui de la religion et des lois », dit pareillement le père de l'*Entretien d'un père avec ses enfants* (Denis Diderot, 1773).

173 Voir H. Brémond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, op. cit., tome 1, *L'humanisme dévot*.

rendu à Dieu et d'une foi éclairée par la raison, mais sa foi s'imprègne aussi de la rigueur et de la sévérité jansénistes. L'exemple de Mme de Marans montre le métissage des idées des Lumières, ainsi que le succès du rationalisme chrétien et d'une foi éclairée auprès des femmes cultivées, à la ville comme à la campagne, car dans les deux cas les femmes doivent concilier pressions de l'Église pour accomplir leur salut et pressions de la société mondaine. Les moralistes chrétiens du XVIIIe siècle proposent une vision positive de la foi et de la dévotion, ils en masquent le côté dogmatique et insistent sur la morale positive du christianisme, afin d'attirer à la fois les femmes pieuses, les femmes éclairées et les mondaines, qui peuvent aussi être tout cela à la fois.



## CHAPITRE 4.

### ENTRE PRATIQUES ET REPRÉSENTATIONS, LA REVENDICATION D'UNE IDENTITÉ NOBILIAIRE ORIGINALE ?

« Je n'ai ni or, ni terres, ni industrie, je fais nécessairement partie des citoyens de cette ville. Ô ciel ! dans quelle classe dois-je me ranger ? »<sup>1</sup>, se désespère Zilia, l'héroïne des *Lettres d'un Péruvien*, face au spectacle de la société française dont elle ne maîtrise pas les codes. Si Mme de Marans a lu ce roman présent dans la bibliothèque des Rouaudières – les *Lettres d'un Indien* comme les thèmes qu'elle aborde dans ses journaux tendent à confirmer cette hypothèse – ce cri a probablement fait écho aux interrogations sur elle-même qui l'assaillent. Puisque la tenue sur le temps long d'un journal en son for privé indiquerait dans une certaine mesure le degré de mal-être ou de malaise social d'un individu<sup>2</sup>, on peut en effet se demander si notre diariste a réussi à pleinement trouver sa place dans la société qui l'entoure.

Les écrits privés de Mme de Marans montrent qu'un discours politique et social, ainsi qu'un engagement au féminin, sont possibles malgré un certain éloignement des centres du pouvoir. Ce discours reste du domaine de la morale sous la plume de Mme de Marans, mais il change d'échelle quand elle s'intéresse à la société de la seconde moitié du siècle, car la diariste moraliste ne réfléchit plus uniquement sur elle, ne considère plus seulement son propre cas et ce qui peut lui être bénéfique à elle en tant qu'individu, mais dégage une conception générale de la noblesse et, malgré tout, de sa place dans la société française, face aux deux autres ordres et face au pouvoir royal.

La réflexion de Mme de Marans sur ce que doivent être le noble et la noblesse,

---

1 Lettre XX, Mme de Graffigny, *Lettres d'une Péruvienne*, Paris, Duchesne, 1752 [1<sup>e</sup> éd. 1747].

2 « Conquérir illégitimement un savoir est l'acte qui fonde un changement d'identité et l'on sait à quel point le récit autobiographique moderne se pose comme l'attestation de cette conversion, volontaire mais rarement tout à fait accomplie, au point que l'on a pu souligner la 'bâtardise sociale' qui fait la singularité des personnes qui se racontent », Daniel Fabre, « Lire au féminin », *Clio*, [en ligne] n°11, 2000, mis en ligne le 9 novembre 2007 [consulté le 4 juillet 2013]. Voir aussi notre ch. 2, II, note 19 p. 276.

et même plus largement la distinction sociale des élites<sup>3</sup>, prend donc en compte trois échelles d'analyse. À échelle individuelle, elle implique une nécessaire définition des valeurs empruntées au discours de la noblesse sur elle-même. Les valeurs de Mme de Marans délimitent les contours de ce qui fait la distinction sociale et ce qui dévalorise et exclut du groupe celui placé (par naissance ou par mérite) au-dessus des autres. À l'échelle des rapports familiaux de la vie quotidienne, les représentations nobiliaires de Mme de Marans se perçoivent clairement *via* son discours sur les rapports entre maîtresse et valet. Enfin, le noble – c'est surtout de lui qu'il s'agit sous la plume de la diariste – se définit par ses rapports avec le pouvoir, car dans le système de Mme de Marans, être noble, c'est être le citoyen par excellence.

---

3 Notion très relative, voir l'introduction générale de ce travail pour une tentative de définition et des références bibliographiques.



## I- Valeurs nobiliaires et distinction sociale, ou Mme de Marans entre lieux communs, identité et originalité

Mondaine, Mme de Marans l'est, à son échelle, lorsqu'elle rend visite aux femmes de la bourgeoisie d'office de Mondoubleau, lorsqu'elle fréquente les cercles des châtelains de la vallée de la Braye, et quand elle évoque ses séjours chez les Parisiens, de retour en Vendômois le temps d'un automne. Mondaine, elle l'est aussi quand elle transmet à sa nièce des nouvelles de ses cousines proches de la Cour, ou quand elle lui demande de la rappeler au souvenir d'hôtesse qu'elle souhaite ménager<sup>4</sup>. Fille d'un anobli, Mme de Marans a acquis dans sa jeunesse les codes de comportement lui permettant d'intégrer aisément le rôle qu'elle aura à tenir toute sa vie, car quel que soit son avenir conjugal, elle doit entretenir les biens de la fratrie et l'héritage vendômois laissé par ses parents. Elle sera donc châtelaine, vivant en permanence entourée d'autres gentilshommes de campagne et des autres ruraux, à qui elle se doit, pour tenir son rang, de rappeler sans cesse la différence qui existera toujours entre elle et eux. Dans ses journaux, les valeurs de son groupe se présentent au lecteur au fil de ses réflexions, remodelées toutefois par ses lectures, son système moral, et des idéaux de distinction sociale que Mme de Marans défend.

L'histoire des représentations et l'histoire des mentalités se sont intéressées à la noblesse, groupe social qui met en avant pour se distinguer du reste de la société ses valeurs et son identité, mais que le reste de la société tente sans cesse de s'approprier. Les travaux d'Ellery Schalk, Arlette Jouanna ou Jean-Marie Constant<sup>5</sup> pour les XVIIe et

---

4 Exemple le 21 décembre 1779 : « Vous ne me dites pas si vous avez été à l'Auberdrière, ne m'oubliez point dans cette maison, et auprès de Md de la Bardouillière, dont l'aimable souvenir me flatte infiniment. Et témoignez ma reconnaissance à Mlle de Monet, de ce qu'elle veut bien m'accorder un peu de part dans son estime, sans me connaître, et l'assurez de la tendre vénération que j'ai pour elle » ; mais on aurait pu aussi citer les lettres des 15 janvier 1780 et 10 janvier 1784. Le château de l'Auberdrière, au sud de Baugé en Anjou, appartient à la famille du Pont d'Aubevoye, voisine des beaux-parents de Pascalitte et alliée aux Rochambeau qu'évoque Mme de Marans à Angran le 17 juillet 1754, à l'occasion d'un mariage. Deux membres de ces deux familles, et de la génération de Pascalitte, participent à la Guerre d'Indépendance des États-Unis d'Amérique. Les Valoutin de La Bardouillère sont installés à Courdemanche (entre Saint-Calais et Château-du-Loir, sur la route qui mène Pascalitte à Baugé) depuis 1757. L'acquéreur de la seigneurie de La Bardouillère, Adam Denis Drouet du Valoutin, est contrôleur ordinaire des guerres, comme le père de Mme de Marans (Gustave-René Esnault, *Inventaire des minutes anciennes des notaires du Mans, XVIIe-XVIIIe s.*, Le Mans, Leguicheux, 1895, 7 vol.). Quand à Mlle de Monet, toute tentative d'identification est pour l'instant demeurée sans succès.

5 Arlette Jouanna, *L'idée de race en France au XVIe siècle et au début du XVIIe siècle (1498-1614)*, Thèse d'Histoire Moderne sous la dir. de Roland Mousnier, Lille, Atelier reprod. th. univ. Lille 3, 1976, 3 vol. ; Ellery Schalk, *L'épée et le sang. Une histoire du concept de noblesse (vers 1500-vers*

XVIIe siècles, ont montré une évolution dans les représentations et la définition de la noblesse par elle-même, alors que noblesse et élites sociales ne sont désormais plus synonymes. Il est donc difficile de définir précisément l'identité culturelle nobiliaire, aussi diverse qu'il existe de noblesses à l'époque moderne. Le groupe est en effet pluriel, tiraillé entre plusieurs tendances, plusieurs façons d'accéder à la noblesse et de définir ce statut. Dans les représentations du groupe, à la fois fermé sur lui-même mais ouvert au Tiers, exclusivité et cosmopolitisme coexistent<sup>6</sup>. Quel système de valeurs proposent alors les membres qui en sont à la marge ? Le système des valeurs nobiliaires évolue avec la mise au pas du second ordre par la monarchie qui se veut absolue, et tente de faire du second ordre un vivier de courtisans au service du souverain. La figure du gentilhomme vivant sur ses terres reste le modèle type du noble du XVIIe siècle, mais il fait pâle figure au XVIIIe siècle, alors que les modes (comportementales, culturelles, politiques...) viennent d'en haut, notamment de Paris, et sont diffusées par les élites urbaines, nobles ou pas.

Mme de Marans, dont le grand-père était bourgeois de Paris, née dans la capitale, puis ayant passé son enfance à La Rochelle, est mariée à un cadet de famille du Maine, issu d'un lignage provincial ancien, fortement ancré localement, entre Saint-Calais et Mondoubleau. Depuis son adolescence, elle ne connaît que la vie de château, mais ses fréquentations et les ramifications familiales et amicales de son réseau lui font côtoyer, de plus ou moins près, plus ou moins fréquemment, des représentants de la noblesse ancienne, de la noblesse urbaine, plus aisée, voire même de la noblesse de cour. Face à ces incarnations de la diversité nobiliaire, du prestige et de la réussite sociale, émettons l'hypothèse qu'elle se cherche une place qui légitimerait à ses yeux son statut. Fille d'anobli, femme d'un cadet de famille, châtelaine vivant noblement sans folles dépenses, appartient-elle aux sommets de l'élite sociale ? Alors que les gentilshommes de province et les femmes sont déconsidérés, comment Mme de Marans peut-elle mettre en valeur sa place de châtelaine<sup>7</sup>, qu'elle ne pourra de toutes façons

---

1650), Seyssel, Champ Vallon, 1996 [trad. de Christiane Travers], 189 p. ; Jean-Marie Constant, *La noblesse en liberté : XVIe-XVIIe s.*, Rennes, PUR, 2004, 295 p. Plus généralement, sur les valeurs constitutives des élites et leurs représentations, une synthèse utile : Guy Chaussinand-Nogaret, Jean-Marie Constant, Catherine Durandin, Arlette Jouanna, *Histoire des élites en France du XVIe au XXIe siècle. L'honneur, le mérite, l'argent*, Paris, Tallandier, 1991 [rééd.], 478 p. A aussi été consulté : Marcel Bernos, « Les nobles d'Ancien Régime face à leur conscience », Chantal Grell, Arnaud Ramière de Fortanier (dir.), *Le second ordre : l'idéal nobiliaire*, Paris, PUPS, 1999, p. 141-150.

6 Wojciech Olszewski, « Identité, exclusivisme, cosmopolitisme. Commentaire anthropologique », Jarosław Dumanowski et Michel Figeac (dir.), *Noblesse française et noblesse polonaise : mémoire, identité, culture, XVIe-XXe siècles*, Actes du colloque international, Torún, 13-15 mai 2004, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2006, p. 199-206.

7 Mme de Marans reprend une fois le néologisme entendu dans la bouche d'un proche de « gentilhomme » (lettre à Pascalitte du 25 juillet 1784, il désigne une femme inconnue aux deux épistolaires), sans cependant cautionner son usage (« C'est ainsi qu'on s'est exprimé et je te le rend »).

jamais quitter, ni améliorer ? En résumé, comment Mme de Marans valorise-t-elle son rang dans son discours ? Parmi la pluralité des modèles qui s'offrent à elle, nous verrons qu'elle défend une conception originale de la distinction sociale, entre honneur, mérite et vertu, qui puise à la fois dans les définitions anciennes et modernes de la noblesse, et rejoint le discours des philosophes sur la modération. Cette vision du noble comme juste milieu lui permet ainsi de mettre en valeur sa propre position sociale.

## **A- Anoblissement et ennoblissement : l'agrégation de la famille Edme à la noblesse**

Un remarque pour commencer : nous ne partons pas ici du postulat que la noblesse de la famille Edme est remise en cause par son entourage, rien ne l'atteste dans les sources, et l'agrégation de la famille aux lignages locaux tend à montrer le contraire<sup>8</sup>. Le besoin de Mme de Marans de mettre par écrit sa vision personnelle de la distinction sociale ne s'expliquerait pas par un désir de justification, ou par celui de se composer une identité nobiliaire qu'elle ne maîtriserait pas, loin de là ; mais plutôt par une interrogation plus générale sur sa place dans la société, par le malaise que ressent celui ou celle qui se pense différent-e de son entourage et ne peut l'exprimer qu'en son for privé, de manière plus ou moins directe.

### **1) La noblesse des seigneurs des Rouaudières en question**

Le second ordre de la société est le plus influent socialement, malgré sa faible part dans la population française<sup>9</sup>. Il est difficile d'évaluer quantitativement la population noble du royaume à l'époque moderne, mais les estimations avancées par les démographes et historiens de la noblesse, sans cesse affinées depuis les années 1970, aboutiraient au chiffre d'environ 140 000 individus dans les années 1780, contre

---

8 Après le bouclage consanguin que constitue la double alliance Henriette Edme/Louis-Joseph de Vanssay, Pascalitte Edme/Charles IV de Vanssay, le fils aîné de Pascalitte, Achille, épouse dans une autre branche Vanssay, et une de ses petites-filles devient marquise de Courtarvel.

9 La bibliographie sur la noblesse française est riche et s'étoffe régulièrement. Nous ne citons donc ici que quelques synthèses utiles : Guy Chaussinand-Nogaret, *La noblesse au XVIIIe siècle*, Paris, Complexe, 2000 [1e éd. 1976], 239 p. ; Laurent Bourquin, *La noblesse dans la France moderne (XVIe-XVIIIe siècles)*, Paris, Belin, 2002, 267 p. ; Michel Figeac, *Les noblesses en France. Du XVIe au milieu du XIXe siècle*, Paris, A. Colin, 2013, 415 p.

234 000 dans les années 1700. Cette diminution des effectifs à échelle nationale reste cependant à nuancer, en fonction des variations régionales et locales<sup>10</sup>. Les enquêtes de noblesse du règne de Louis XIV, la limitation de l'anoblissement taiseable, l'usure biologique, la mortalité due à la guerre, ou bien encore les difficultés économiques du monde rural ont contribué à une extinction des lignages. Cependant, la noblesse est un groupe ouvert, qui se redéfinit aux XVIIe et XVIIIe siècles par l'agrégation au second ordre de familles nouvelles, anoblies, et par les alliances entre lignages nobles et élites du Tiers. Mme de Marans a indirectement bénéficié de cette conjoncture.

Le 8 janvier 1718, Henri Edme, « fils de déffunts Pierre Edme bourgeois de Paris »<sup>11</sup>, épouse Marie Gillette de Lavau, fille d'André François de Lavau. D'Hozier dit celui-ci « conseiller du Roy, receveur, ancien et alternatif des deniers d'octroy et patrimoniaux de la Ville et communauté de Saint-Paul de Léon, et receveur en titre des fermes du Roy, au bureau de Morlaix »<sup>12</sup>. Le contrat de mariage de sa fille le dit ensuite « inspecteur pour le Roy des manufactures de la douanne de Paris », et, d'après les notes de Pascalitte, il est « iscu, d'une ancienne famille, de magistrats de paris »<sup>13</sup>. Sa famille porte comme armoiries « d'azur, à une grue d'argent le pied droit levé, tenant un caillou de mesme ; et un chef cousu de geules, chargé de trois étoiles d'or »<sup>14</sup>. La mère d'Henri Edme, Anne Reffé, est dite damoiselle, généralement une titulature bourgeoise, ou qualifiant l'épouse du simple écuyer, tandis que la mère de Marie Gillette est « dame » Françoise Lucas, mais aussi demoiselle de Savary selon Pascalitte, « dont le père possédait une terre aux environs d'évreux : mr. de savary estait gentilhomme, mais peu riche ». L'alliance contractée entre les deux familles est caractéristique des stratégies lignagères de la noblesse récente. La famille de Lavau préfère placer sa fille dans la bourgeoisie urbaine, dont elle est issue, plutôt que dans une famille de noblesse plus ancienne, ou rurale<sup>15</sup>. De plus, « après avoir passé dix neuf ans au moins dans les indes, [Henri Edme] est revenu en france : avec une fortune assez considérable », expliquent

---

10 Voir Michel Nassiet, « Le problème des effectifs de la noblesse dans la France du XVIIIe s. », *Tradition et innovations dans la société française du XVIIIe siècle*, colloque de l'Association des Historiens Modernistes des Universités, Paris, Presses de la Sorbonne, 1995, p. 97-121 ; Jean-Marie Constant, « Une voie nouvelle pour connaître le nombre des nobles aux XVIe et XVIIe siècles : les notions de 'densité' et 'd'espace' nobiliaires », *La France d'Ancien Régime. Études réunies en l'honneur de Pierre Goubert*, Toulouse, Privat, 1984, p. 149-156 ; Laurent Bourquin, Jean-Marie Constant, « Les fortes densités nobiliaires de l'Ouest », *Gens de l'Ouest. Contribution à l'histoire des cultures provinciales*, Le Mans, Publications du LHAMans, 2001, p. 179-198.

11 ADS 1 Mi3 R17, contrat de mariage d'Henri Edme et Marie-Gillette de Lavau, 8 janvier 1718.

12 Charles d'Hozier, *Armorial général de France, t. 4, Bretagne*.

13 ADS 1 Mi3 R21, « Détails sur la famille de ma mère – note écrite par elle à la Barre au mois de juillet 1829 ».

14 Charles d'Hozier, *Armorial général de France, op. cit.*

15 Sur ce comportement, voir François-Joseph Ruggiu, *Les élites et les villes moyennes en France et en Angleterre, XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, L'Harmattan, 1997, 356 p.

les notes de Pascalitte. Ce genre de mariage associe prestige du nom noble d'une part, aisance de la fortune roturière de l'autre. Ce choix de l'hypogamie est fréquent au sein des familles nobles à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, il assure un avenir aux enfants du couple.

Issue de cette union, Henriette Edme aurait bénéficié de l'anoblissement de son père. D'après les rares sources qui permettent de dessiner son parcours, la vie d'Henri Edme paraît pleine de rebondissements. Né à Paris en 1673, d'un père bourgeois de Paris, c'est une sorte de bourgeois gentilhomme. Il serait le descendant d'un Hollandais mort à La Rochelle, M. Empse<sup>16</sup>, dont la tête aurait été mise à prix aux Pays-Bas, et qui aurait fui en France. Pascalitte continue la vie d'Henri Edme :

On le croit le fils de mr. edme sans fortune ; mais ayant reçus une bonne éducation, est entré dans le commerce : il a fait plusieurs voïage, aux grandes indes : a esté nommé directeur de la compagnie des indes ; il s'est fait connaître, par sa probité, son esprit ses connaissances : il a été disteingué, par les agents du roi de france il s'est élevé quelque discussions : et c'est mr edme, qui a esté choisi, et chargé d'une mission honorable, de la part du roi.

Les qualités attribuées à Henri Edme et ses états de service pourraient expliquer, une fois sa fortune faite, l'acquisition en 1719 de la charge de contrôleur ordinaire des guerres au régiment des Gardes suisses<sup>17</sup>, condition peut-être de son mariage avec Mlle de Lavau. Malgré la suppression de la noblesse et des privilèges attribués aux offices de contrôleur et commissaire des guerres en 1715<sup>18</sup>, Henri Edme est dit écuyer et conseiller du roi dans les actes de la pratique, notamment lors de l'achat des Rouaudières en janvier 1732. La provision de l'office exempte en effet son propriétaire de la taille, et le dote des titres et qualité d'écuyer<sup>19</sup>, signe de noblesse personnelle, acquise par l'office ; il peut aussi s'agir d'un titre de courtoisie<sup>20</sup>. La charge de directeur de la Compagnie des

16 Pour ajouter à la confusion, le contrat d'acquêt de l'office de contrôleur ordinaire des guerres, du 17 juin 1719, nomme le couple acquéreur « Edme », puis « Hesme » (AN MC/ET/XXIX/340).

17 AN MC/ET/XXIX/340, contrat d'acquêt du 17 juin 1719. Acquis un an après le mariage Edme – de Lavau pour 22 000 livres, l'office est pour partie payé par la dot de la mariée, qui s'élevait à 6 500 livres, le reste est financé par un emprunt de 15 000 livres. Voir aussi les lettres de provision de l'office du 28 juin (AN V/1/235, pièce 527. Consultées sous forme de microfilm, elles donnent la date de naissance de l'acquéreur), et l'acte de réception du 15 août 1719. D'après le contrat de vente de l'office à Piganiol de La Force après la mort d'Henri Edme (AN MC/ET/XCV/125, 17 avril 1734), Mme Edme lui vend l'office 24 000 livres.

18 François Bluche, Pierre Durye, *L'anoblissement par charges avant 1789, Les cahiers nobles*, n°23 et 24, 1962 ; mais sur ce sujet, il faut consulter Samuel Gibiat, *Hiérarchies sociales et ennoblissement : les commissaires des guerres de la maison du roi au XVIII<sup>e</sup> siècle (1691-1790)*, Paris, École des Chartes, 2006, 759 p. (version éditée de sa thèse de doctorat en Histoire moderne sous la direction de Jean Chagniot, 2001).

19 AN V/1/297/254, provision de l'office d'Henri Edme de contrôleur ordinaire des guerres à la suite du Régiment des Gardes suisses en faveur de Jean Aymard Piganiol de la Force, 24 avril 1734. Le document n'évoque pas l'exemption de franc-fief.

20 S. Gibiat, *Hiérarchies sociales et ennoblissement*, op. cit., p. 235. Plus loin, S. Gibiat cite aussi le *Traité de la noblesse* (1710) de La Roque : « Les nobles ont le droit de se qualifier écuyer [...] fussent-ils gens de ville et de longue robe, anoblis seulement par leurs dignités », note 107 p. 237. Henri Edme

Indes aurait pu aussi anoblir Henri Edme, avant même l'acquisition de l'office de contrôleur des guerres<sup>21</sup>. De plus, la « mission honorable » dont il a été chargé, ainsi que la reconnaissance de ses qualités, auraient pu lui valoir son titre d'écuyer, l'anoblissement pouvant être accordé pour services rendus, à la Compagnie comme au roi, mais le contrat d'acquêt de 1719 (soit après ces faits honorables) le dit simplement bourgeois de Paris.

Dans les actes retrouvés des années 1740 et du début des années 1750, les deux fils d'Henri Edme, René Jean et Philippe Alexandre, sont dits bourgeois de Paris, tandis qu'ils sont qualifiés d'écuyers plus tard, lors des mariages de leurs filles notamment. Les héritiers de Mme de Marans, les deux filles de René Jean, et Philippe Alexandre, doivent toutefois payer le droit de franc-fief pour hériter des Rouaudières, obligation laissant entendre que le fief passe entre les mains de roturiers<sup>22</sup>. L'anoblissement peut en effet être rapide, au premier degré, et anoblir l'individu concerné et sa descendance, ou graduel, sur deux ou trois générations. Mais l'agrégation à la noblesse, l'ennoblissement, se fait naturellement, en vivant noblement, c'est-à-dire en s'appropriant les valeurs et le mode de vie nobles. Guy Chaussinand-Nogaret estime à environ 6 500 le nombre d'anoblis au XVIIIe siècle, soit 6 500 familles nobles supplémentaires, représentant le quart de la noblesse. En ajoutant à ce chiffre les familles anoblies du XVIIe siècle, ce sont les deux tiers de la noblesse qui seraient d'extraction récente au siècle des Lumières<sup>23</sup>. Cette ouverture de la noblesse se vérifie à échelle régionale en ce qui concerne la propriété de la terre. Dans le Poitou par exemple, « tous les 50 ans, le groupe seigneurial se renouvelle environ de moitié et en 1789, 76 % des familles ont moins d'un siècle d'ancienneté en tant que seigneurs »<sup>24</sup>. Il n'est pas rare que le chercheur se retrouve confronté à des familles de bourgeois gentilshommes, dont l'anoblissement pose question, car les cas d'agrégation taise à la noblesse existent encore à la fin de l'Ancien Régime. Ainsi, la Quimpéroise Anne-Marie Audouyn de Pompery (1762-1821) appartient de fait à la petite noblesse, mais elle-

---

possédait ainsi une épée d'apparat en argent, ou encore « un manteau d'écarlate bordé par le devant d'un galon d'or à jour » (ADS 1Mi3 R17, inventaire après décès, 18 février 1734).

21 « Nombreux sont les directeurs anoblis par lettres », écrit Philippe Haudrère (*La Compagnie française des Indes au XVIIIe siècle*, Paris, Les Indes savantes, 2005 [2e éd.], vol. 1, p. 140). Malgré la richesse des recherches entreprises par l'auteur, et de l'index, Henri Edme ne fait malheureusement pas partie des personnages cités. Cette rareté des sources rend le personnage encore plus singulier que ce que laisse déjà supposer son parcours.

22 ADS 1Mi3 R17, Déclaration de franc-fief de la terre des Rouaudières, fournie par Me Charles Claude Aubert, contrôlé le 29 avril 1786. Au contraire, « Mr de Vancé [le mari de Pascalitte, héritier de M. de Marans] étant de très ancienne condition noble », dit l'acte, il n'est pas tenu de payer le franc-fief pour les biens dont il hérite.

23 Guy Chaussinand-Nogaret, *La noblesse au XVIIIe siècle*, op. cit., p. 46-49.

24 Jean Duma, « Approche d'une noblesse provinciale le comté de Poitou aux Temps Modernes », Josette Pontet, Michel Figeac, Marie Boisson (dir.), *La noblesse de la fin du XVIe au début du XXe siècle, un modèle social ?*, Anglet, Atlantica, 2002, vol. 2, p. 47.

même doute de la qualité de son père, ancien avocat et notaire apostolique, vivant noblement, mais sans preuves de noblesse<sup>25</sup>. Dans le Vendômois, la famille de Mme de Marans pourrait donc aussi être un exemple de cette noblesse récente ou autoproclamée, entre savonnette à vilain et désir d'ascension sociale.

L'intégration au groupe, ou agrégation, se fait notamment par le partage des mêmes codes et références culturelles. L'anobli intègre totalement les valeurs de la noblesse, ainsi que ses signes distinctifs, ceux qui permettent d'établir qu'il vit noblement. Tenir son rang, c'est avoir une réputation distinguée dans la région (voire même au-delà), posséder des fiefs et accroître son patrimoine foncier, s'allier aux familles nobles voisines, servir le roi, revendiquer une origine ancienne et illustre, se piquer d'héraldique, établir une généalogie familiale, se faire titrer, multiplier les portraits et bustes, entretenir son château, se distinguer par le mobilier, le vêtement ou le comportement, chasser, porter l'épée, se battre en duel, défendre les notions de mérite et d'honneur... Les critères de distinction sociale au sein du second ordre se multiplient au cours de l'époque moderne. En moins d'une génération, la famille Edme a totalement intégré la noblesse vendômoise, notamment en assimilant certains de ces critères.

On a vu le rôle que joue la sociabilité dans la vie de Mme de Marans. On sait aussi que l'éducation reçue par la fratrie Edme est celle des enfants nobles. La qualité des vêtements et accessoires portés par le père et la mère, l'ameublement et l'allure du manoir des Rouaudières sont autant de marqueurs de la noblesse de la famille<sup>26</sup>. L'art de vivre noblement (le château, les visites, les dons alimentaires, la culture...) symbolise cette « douceur de vivre »<sup>27</sup> caractéristique des valeurs de la noblesse.

Devenus seigneurs locaux par l'acquisition des Rouaudières, les Edme y jouissent de leurs privilèges : droits seigneuriaux, basse justice, droit de chasse et pêche... En 1746, Mme Edme conclut un bail emphytéotique avec l'abbaye de la Trinité de Vendôme qui rend les seigneurs des Rouaudières seigneurs de Cormenon pour 99 ans, elle acquiert par la même occasion des terres qui accroissent le fief des Rouaudières<sup>28</sup>.

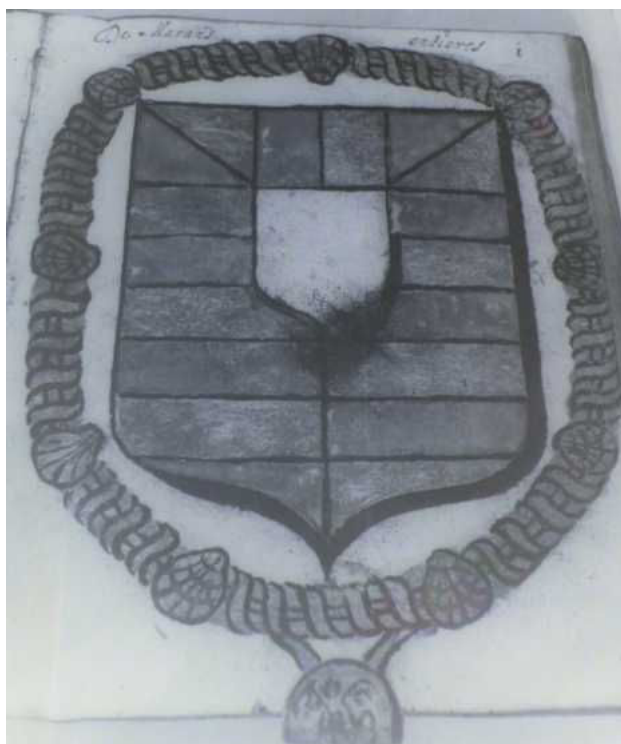
---

25 Marie-Claire Mussat, Michel Maréchal (prés.), *À mon cher cousin... Une femme en Bretagne à la fin du XVIIIe siècle*, Paris, Ed. Du Layeur, 2007, 577 p. Son père n'est pas inscrit sur les registres de capitation, mais ce n'est pas un critère suffisant pour établir sa qualité noble.

26 Voir la description du château en introduction, et le chapitre consacré à la sociabilité aux Rouaudières pour ce qui concerne l'ameublement et les vêtements.

27 Michel Figeac, *Châteaux et vie quotidienne de la noblesse, de la Renaissance à la douceur des Lumières*, Paris, A. Colin, 2006, 362 p.

28 Acte passé devant Courtin notaire à Mondoubleau le 13 juillet 1746, mentionné dans l'inventaire des titres et papiers des Marans du 1er mars 1785 (ADS 1Mi3 R10).



Dans son livre de raison, Charles Claude de Marans a dessiné les armes entières des Marans (ci-dessus) et celles issues des différentes unions de la famille.

(ADS 1Mi3 R64)



Armoiries et devise de la famille de Vanssay (XVIIe s.) :

« d'azur aux trois besants d'argent chargés d'une moucheture d'hermine ».

(ADS 1Mi3 R69)



Avant même d'être seigneurs de paroisse, les Edme poursuivent leur implantation locale par le biais des alliances. Devenue veuve en 1733, Marie Gillette épouse deux ans plus tard Alexandre René de Moges, seigneur local dont la famille est établie au château de Coulonge, paroisse de Rahay (à 9km à l'est des Rouaudières), depuis le milieu du XVIIe siècle, mais pouvant faire remonter l'ancienneté de sa noblesse à l'an 1500<sup>29</sup>. Cette stratégie, Mme de Marans la poursuit, probablement poussée par son beau-père, en épousant en août 1755 le chevalier Louis-Joseph de Vanssay. Cadet de famille, il peut toutefois se vanter du prestige et de l'ancienneté de son lignage : il est issu de la branche aînée de la famille de Vanssay, établie paroisse de Conflans dans le Maine et faisant preuve de noblesse depuis 1386<sup>30</sup>. Ces deux alliances ancrent localement la famille Edme et font oublier la nouveauté de sa noblesse.

Pour montrer aux yeux de tous la noblesse de la famille, les seigneurs des Rouaudières se dotent d'armoiries : « Si mon neveu avait un morceau d'écarlatte à me donner, cela me ferait grand plaisir, c'est pour faire la plaque de la ceinture de notre garde, j'y broderai les armes »<sup>31</sup>. L'étude du blason, ou héraldique, fait partie de l'éducation des enfants de la noblesse<sup>32</sup>, et si les armes ou armoiries ne sont pas des marqueurs de la noblesse, elles permettent tout du moins à la campagne de se distinguer et se faire reconnaître. Les armes marquent le paysage visuel, si les Marans n'ont pas de voiture sur laquelle apposer leurs armes, du moins le garde des Marans qui arpente leurs terres rappelle-t-il aux habitants de Cormenon la domination territoriale de leur seigneur.

## **2) Naissance et fortune, deux handicaps pour le prestige familial de la diariste ?**

Le clivage entre noblesse d'épée et noblesse de robe n'est plus opérant au XVIIIe siècle<sup>33</sup>, de même, les comportements de la riche bourgeoisie du Tiers et ceux de

---

29 Charles d'Hozier, *Armorial général de France*, I, p. 386-388.

30 *Ibidem*, p. 600-603.

31 Lettre à Pascalitte du 27 août 1779. « D'azur à une ancre de sable en pal, la tige dans une gerbe de blé d'or liée de gueule, accompagnée de deux grenades de gueules tigées et feuillées de sinople, au soleil de gueule montant en chef (de Maude) », art. « Edme », Saint-Venant, *Dictionnaire du Vendômois*. Dans l'*Histoire généalogique de la famille de Vanssay* (Mamers, Dangin, 1890), Louis Froger en donne une description un peu différente.

32 Les rudiments de la géométrie servent d'introduction à l'étude du blason, comme le montre l'extrait recopié par Henriette dans son *Mémorial* : « Le Rombe est une figure de quatre côtés égaux, dont les angles sont obliques, en termes de blason il se nomme losange » (p. 90).

33 François-Joseph Ruggiu, *Les élites nobiliaires et la ville en France et en Angleterre aux XVIIe et XVIIIe siècles : étude comparée d'Abbeville, Alençon, Canterbury et Chester*, Thèse de doctorat sous la direction de Jean-Pierre Poussou, Paris, Université de Paris IV-Sorbonne, 1995.

la noblesse ont tendance à se confondre. Face à cette fusion des élites, de nouveaux critères de distinction sociale au sein du second ordre permettent d'en différencier les multiples rangs. Alors que, selon Guy Chaussinand-Nogaret, la revendication d'une égalité stricte entre tous les nobles, même les plus récents, est la règle générale au sein de la noblesse, désormais, « la césure se fait à trois niveaux complémentaires : économique, culturel, idéologique »<sup>34</sup>. La noblesse vendômoise à laquelle s'agrège la famille Edme se distingue par deux critères, ancienneté et fortune, qui dénotent cette césure entre noblesse « supérieure » des principales familles du réseau de Mme de Marans et noblesse « inférieure » qui caractériserait la diariste.

Mme de Marans est consciente d'une différence de rang entre elle et ses voisins : « Si je n'avais pas cette ressource [sa droiture en amitié] je me sentirais trop humiliée par toutes les supériorités que je rencontre, ce sont d'illustres ayeux ; des biens immenses ; des talents admirables ; une beauté suprême ; une science prodigieuse &c »<sup>35</sup>. Parmi les critères de comparaison qu'elle retient entre elle et ceux qu'elle observe, l'ancienneté la préoccupe bien. Les critères de l'ancienneté du lignage peuvent varier en fonction des auteurs ; dans le Vendômois, Jean Vassort considère comme anciennes les familles détenant leur château avant 1730. C'est le cas de 15 des 25 seigneurs de paroisse qu'il dénombre. Si l'on applique sa méthode en se concentrant sur dix des familles nobles parmi les plus citées par Mme de Marans dans sa correspondance, l'ancienneté des lignages et de leur implantation dans la région montre que la famille de la diariste s'insère dans un réseau nobiliaire bien établi.

Autour des Edme, six familles peuvent faire remonter leur origine avant le XVI<sup>e</sup> siècle, deux ont été anoblies au cours du siècle précédent, les deux autres sont de noblesse récente. À cette ancienneté du lignage, les Vanssay et les deux branches de la famille Salmon peuvent ajouter l'ancienneté de leur implantation dans le Vendômois, aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, tandis que les nouveaux seigneurs des Radrets, la famille Mirleau de Neuville, compensent leur « jeunesse » en se faisant appeler Illiers des Radrets, en référence à une famille connue depuis le Xe siècle d'après le *Grand armorial de France*.

La question de la naissance, critère essentiel pour définir la qualité de la noblesse à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, est empruntée à la vision romaine de la noblesse, qui se définirait alors par l'hérédité, l'appartenance à un lignage aristocratique. Suivant cette vision, la naissance fait la noblesse, et plus le lignage est ancien, plus la noblesse est prestigieuse. Mme de Marans reconnaît l'importance de la naissance dans la société

34 G. Chaussinand-Nogaret, *La noblesse au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 74.

35 *Réflexions*, 1754, p. 99.

Tableau : l'entourage noble de Mme de Marans, le prestige de la naissance<sup>36</sup>

<b>Patronyme et seigneurie</b>	<b>Preuves de noblesse</b>	<b>Implantation dans le Bas-Vendômois</b>
Courtavel	1248	Fin XVIe s.
Hurault de Vibraye	1349	1700
Vanssay de La Barre	1386 (1037 ?)	1386
Jouffrey de La Voûte	1434 (1313 ?)	1745
Salmon du Châtelier Salmon de Courtambly	1449	1494
Moges de Coulonge	1464	1647
Angran d'Allerai	1634	1719
Marin de Montmarin	1632	1645
<i>Edme des Rouaudières</i>	<i>Génération précédente ? (Henri Edme)</i>	<i>1732</i>
Villain de La Tabaise	Génération précédente ? (Melchior Villain)	1743
Mirleau de Neuville (dits Illiers des Radrets)	1737	1765

aristocratique, et par conséquent la place qu'elle-même occupe dans cette société : « Pour l'ambition, je n'ai pas eu envie d'en essayer, parce que je trouve trop au-dessous de moi d'en avoir pour de petites choses et que je ne suis pas née, pour être à portée des grandes »<sup>37</sup>. Ni issue du commun, ni descendante d'une longue lignée, elle ne peut se borner qu'à un entre-deux difficile à définir. Sa famille ne peut se targuer d'ancêtres illustres, comme les Salmon qui disent descendre de Philippe III le Hardi, ni se rattacher à une famille ancienne ou reconnue, comme l'ont fait (artificiellement) les Mirleau de Neuville. Les familles de noblesse récente, comme la sienne, emploient d'autres stratégies pour se distinguer.

Au XVIIIe siècle, quand la noblesse voit grossir ses rangs des officiers anoblis

36 Dates établies à l'aide de André Le Paige, *Dictionnaire historique et généalogique de la province et diocèse du Maine*, 1777 ; Charles d'Hozier, *Armorial général de France*, 1821-1823 ; Raoul de Saint-Venant, *Dictionnaire du Vendômois*, 1912-1917 ; Henri Jouglà de Morenas, *Grand armorial de France*, 1934-1952. Les dates peuvent varier en fonction des documents retenus par le généalogiste et de l'objectif qu'il attribue à son travail, valorisation familiale ou enquête de noblesse. Pour plus de détails sur ces familles, voir le chapitre consacré à la sociabilité des élites vendômoises.

37 *Mémorial*, p. 103. Voir plus bas le rôle de la naissance dans le discours de Mme de Marans, mais c'est peut-être son sexe qui freinerait ses ambitions. Quoiqu'il en soit, les deux explications ne sont pas exclusives.

par leur charge, quand le courtisan toujours empressé auprès de son souverain afin d'en obtenir grâces et faveurs devient le modèle de ce que doit être le noble, la fortune devient un critère nouveau pour définir le prestige du nom et l'appartenance aux élites. La naissance en effet ne suffit plus, l'officier lustré par la savonnette à vilain est aussi noble qu'un duc et pair, et la vie à la cour nécessite des moyens financiers que ne peuvent assumer des lignages certes anciens, mais peu argentés et éloignés de Versailles, tandis que le mode de vie noble est imité par les couches les plus aisées de la bourgeoisie. Face à cette confusion des rangs, les nobles hors de la cour se distinguent par leur fortune, et les familles du Vendômois jouent cet atout pour faire valoir leur prestige. Ainsi, les Trémault sont « une des plus grosses fortunes de Vendôme »<sup>38</sup>. Toujours dans le réseau amical de Mme de Marans, la famille Hurault de Vibraye est un des plus riches propriétaires ruraux du Maine<sup>39</sup>, mais la même remarque peut être faite pour les Courtarvel<sup>40</sup>. Jean Villain de La Tabaise, ancien lieutenant général, président honoraire du bureau des Finances de Tours, maire perpétuel de Saint-Calais, « officier le plus important sur la paroisse »<sup>41</sup>, subdélégué de l'élection de Château-du-Loir, ex-trésorier de France, administrateur de l'Hôpital de Saint-Calais, est écuyer. Mais c'est son père, Melchior Villain, qui a acheté le domaine de la Tabaise à Baillou, et c'est probablement son office de directeur de la Monnaie à Paris qui l'a anobli. Pour compenser ce manque d'ancienneté, Jean Villain fait montre de sa fortune et du prestige qu'elle lui confère. Sa carrière professionnelle lui a apporté une grande influence, il appose par exemple son sceau sur les attestations lors de la remise des prix au collège de Saint-Calais, où son nom (et celui de sa femme, Adélaïde Penot de La Tournière), est gravé sur une dalle de marbre noir après le don d'une cloche et de 3000 livres au

38 Jean-Paul Frantz, *Notables et société à Saint-Calais de l'Ancien-Régime à la IIe République (1787-1848)*, Thèse de Doctorat sous la direction de J.-M. Constant, Université du Maine, 2 vol., 1991, p. 144. Sur les Trémault, voir notre chapitre sur la sociabilité de Mme de Marans et le glossaire des familles.

39 Les Hurault possèdent 53 fermes, 9 moulins et 6 maisons, soit au total au moins 2540 ha selon André Bouton, *Le Maine, histoire économique et sociale, XVIIe et XVIIIe siècles*, Le Mans, A. Bouton, 1974, p. 119.

40 Les Courtarvel possèdent 51 fermes, 5 moulins, 2 châteaux soit 1532 ha côté Sarthe, 829 autour du château de Baillou, soit 2361 ha (*ibidem*, p. 119).

Les rôles du vingtième pour le Vendômois n'ont pas été conservés, mais d'après Jean Vassort, le vingtième est un impôt qui taxe la propriété du sol à 0,27 livres par hectare (Jean Vassort, *Une société provinciale face à son devenir : le Vendômois aux XVIIIe et XIXe siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, ch. III), et en 1784, M. de Marans doit payer 50 livres de vingtième (ADS 1Mi3 R10, comptes divers), les biens des Marans devaient donc s'étendre, en conservant l'estimation de Jean Vassort, sur environ 150 ha, mais la liquidation de succession des Marans, le 16 mai 1786, nous apprend que Charles de Vanssay paie 26 livres de vingtième pour les Rouaudières (ADS 1Mi3 R17). Quoiqu'il en soit, leurs biens sont fort modestes en comparaison de ceux des membres leur réseau de sociabilité. Pour comparaison, la famille Angran d'Allerai posséderait environ 1670 arpents (J. Vassort), et M. de Vanssay paie, en 1772, 99 livres 6 sols de vingtième pour la terre de La Barre et ses dépendances (ADS 1Mi3 R15).

41 J.-P. Frantz, *Notables et société à Saint-Calais, op. cit.*, p. 110.

collège<sup>42</sup>. Villain rénove son château « sur le modèle de Versailles avec parc clos de murs, bassins, jets d'eau, vases, statues, etc. », dit Beauvais de Saint-Paul<sup>43</sup>. La fortune de Villain de La Tabaise lui vient non seulement de ses charges, mais aussi de nombreuses rentes, dont deux sur l'Hôtel-de-Ville de Paris. Au total, c'est presque dix mille livres de rente annuelle qu'il perçoit, sans compter les revenus de ses terres et des maisons dont il est propriétaire, à Paris et ailleurs. On pourrait accumuler les exemples de grandes fortunes autour de Mme de Marans<sup>44</sup>. Une note tirée du chartrier d'Allerai indique qu'en 1741, les seuls revenus des seigneuries d'Allerai et Saint-Agil, tenues par la famille Angran, s'élèveraient à quasiment 5000 livres<sup>45</sup>, auxquels il convient d'ajouter tous les revenus caractéristiques d'une ancienne famille de robe parisienne.

La typologie établie par Guy Chaussinand-Nogaret met en évidence que les familles ayant entre dix et cinquante mille livres de revenus sont celles des parlementaires et de la riche noblesse provinciale, dont la double résidence (c'est le cas des Angran et des Courtarvel) impose de grandes dépenses. Ce groupe ne représente que 13% des familles nobles françaises. La catégorie inférieure (25% de la noblesse) est aisée et vit confortablement, elle se compose de familles qui touchent de quatre à dix mille livres par an. Guy Chaussinand-Nogaret s'appuie sur Arthur Young pour dire que les nobles de ce type

[...] mènent sur leur domaine un train de vie honnête. Ils possèdent un château, sans luxe mais confortable, ont un domestique, deux servantes, trois chevaux et un cabriolet. Ils donnent à dîner à leurs amis du voisinage, peuvent avoir un appartement à la ville ; les femmes ont des toilettes et les hommes des chiens pour la chasse. (p. 89)

Quand elle doute de tout, Mme de Marans s'interroge sur la qualité de l'amitié

---

42 ADS L 385, *ibidem*.

43 Pierre Beauvais de Saint-Paul, *Essai historique et statistique sur le canton et la ville de Mondoubleau*, Le Mans, Monnoyer, 1837, p. 288. Mme de Marans donne d'ailleurs des nouvelles de Villain de La Tabaise à Angran le 5 juin 1754 : « Il fait arranger sa maison à St-Calais, il détruit certaines choses, pour en édifier d'autres ».

Dès son acquisition, le château de Saint-Agil est mis au goût du jour par Louis Euverte Angran. Il remplace le pont-levis par un pont de pierre, aménage des salons avec des fenêtres régulières et il aurait fait appel au neveu d'Hardouin-Mansart pour ériger le plan des parterres. Une glacière permet aux châtelains d'avoir de quoi se rafraîchir toute l'année, les soignants pouvant aussi faire un usage thérapeutique de la glace auprès de tous les paroissiens.

Autre exemple de mise en valeur des châteaux des proches de Mme de Marans à Courtanvaux, où il est possible de se promener dans une orangerie, de profiter l'été de pièces d'eau alimentées par un bélier hydraulique... (Paul Cordonnier, « Courtanvaux à Bessé-sur-Braye », *RHAM*, 1948, t. CIV, p. 87-99).

44 Les fiches établies par les érudits locaux des XIXe et XXe siècles ayant travaillé sur les biens des Émigrés dans le Maine mettent en évidence l'importance des patrimoines des familles vendômoises Carrey de Bellemare, Huraut de Vibraye, Courtarvel... fréquentées par les Marans. Voir par exemple ADS 13F (collection Calendini), 2J (fond Girault), 7J (fonds Chambois), ou 66J (fonds Valiot).

45 ADS 7J 3, Chartrier d'Allerai.

construite avec ces personnages : « Voudraient-ils écarter une amie qui n'est pas assez riche pour briller autant que tout ce qui les environne ? »<sup>46</sup>. En effet, le train de vie des Marans, confortable et suffisant pour tenir son rang pour un couple sans enfants, n'atteint pas celui de leurs voisins. Leur « honnête nécessaire »<sup>47</sup> est difficile à évaluer, mais on peut estimer les revenus tirés des Rouaudières à l'aide d'une lettre à Angran et de la déclaration de franc-fief faite en 1786, après le décès des Marans. Le 3 septembre 1755, Mme de Marans remercie Angran de lui faire cadeau du rachat, ou droit de relief, à l'occasion de son mariage. Il s'agit d'un droit de mutation que verse le nouveau vassal (M. de Marans) à son seigneur (les Rouaudières dépendent de Saint-Agil), correspondant à un an des revenus du fief, soit 80 écus d'après Mme de Marans<sup>48</sup>. En 1786, la somme totale de franc-fief, correspondant à une année de revenus des huit métairies et des bois et prés dépendants des Rouaudières, s'élève à 1962 livres, or, d'après la déclaration de Charles Claude Aubert, cette somme serait surévaluée. En effet, le bail d'une métairie « vient d'être passé à un prix exorbitant » de 600 livres, une autre à 450 livres, mais « il seroit impossible de louer cette métairie cette somme », le revenu d'une autre « est dit on de 250# », une autre pièce de terre « ne peut produire au plus que 15# », et enfin, en estimant à 200 livres deux métairies qui n'ont jamais été affermées, « cette somme excède le vrai revenu »<sup>49</sup>... À ces revenus, qu'il convient donc sans doute de revoir à la baisse, s'ajoutent ceux des rentes que touchent les Marans. Le contrat de mariage du couple indique que la mère de Louis-Joseph lui cède jusqu'à la fin de ses jours les revenus de dix rentes différentes (loyers et rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris), qui s'élèvent à 455 livres, tandis que de son côté Henriette Edme apporte les revenus des Rouaudières et sa part dans les successions de son beau-père et dans des sommes dues à ses parents, dont le montant s'élève à 5500 livres, 21 marcs de vaisselle d'argent et 150 piastres<sup>50</sup>. Des comptes épars indiquent qu'en 1786 M. de Marans est

---

46 *Confidences*, p. 256.

47 *Ibidem*, p. 298, ou « il me reste [...] de quoy vivre assez honnêtement », p. 17.

48 « Puisque vous voulez que je vous dise à quoy cela peut monter, je ne puis me régler que sur la dernière quittance que vous avez donnée à ma mère, qui est de quarante écus, mais elle ne payait que la moitié du rachat, ainsi je vous en devrais le double ; vous voyez que vous me faites un beau présent de noces », lettre à Angran, 3 septembre 1755.

49 ADS 1Mi3 R17, Déclaration de franc-fief de la terre des Rouaudières, fournie par Me Charles Claude Aubert (avocat des Marans), contrôlé le 29 avril 1786.

50 ADS 1Mi3 R11, contrat de mariage du 17 août 1755 : « Ladite future se marie avec tous ses droits resultants de la succession desdits Sieur et Dame Edme ses père et mère ».

Il est à noter que Henri Edme et Mlle de Lavau se sont mariés sous la coutume de Paris, mais que leurs biens dépendent de celle du Maine. Le partage de la succession de Henri Edme par la fratrie en trois lots de même valeur respecte la stricte égalité du partage roturier de la coutume du Maine, qui n'établit pas de différence entre nobles et roturiers (ADS 1Mi3 R17, partage des lots des successions de H. Edme écuyer contrôleur des guerres et dame Marie Gillette Lavau son épouse entre leurs trois héritiers, passé à Paris le 2 mai 1753 devant Me de Bougainville). Cependant, dans un souci de conservation du patrimoine, la terre des Rouaudières est conservée intacte par la famille, elle compose le lot que les deux frères et la sœur décident d'attribuer à cette dernière, ce qui crée, dit le document,

redevable de 12 livres pour la capitation de la noblesse, ce qui place le couple non dans la catégorie la plus prestigieuse de la noblesse de la généralité d'Orléans, mais dans la plus nombreuse, celle des nobles taxés entre 10 et 19 livres<sup>51</sup>. Pour comparaison, à la toute fin du siècle, la cote de capitation de la noblesse de M. de Pompery, près de Quimper, s'élève à 11 livres. Le couple Pompery a trois enfants à charge et vit chichement dans une maison de bourg ; Mme de Pompery n'a apparemment pas de domestiques, cuisine elle-même, s'occupe de son potager et confectionne les vêtements de toute la famille<sup>52</sup>. Les tarifs de la capitation ne permettent cependant que de donner une estimation du niveau de fortune des imposables, ils sont à prendre avec précaution à cause de leur inégale répartition, et de la possibilité pour les contribuables d'en négocier le montant<sup>53</sup>. Toutefois, la faiblesse de la somme indique la modestie des revenus des Marans. Ailleurs, l'estimation des biens issus de la succession de M. de Marans revenant à son unique héritier, le marquis de Vanssay, s'élève à 977 livres<sup>54</sup>. Ainsi, nous n'avancerons pas de chiffre pour évaluer la fortune des Marans, mais on peut tout de même émettre l'hypothèse qu'elle les situerait dans la catégorie de la noblesse modeste ayant entre 1000 à 4000 livres de revenus environ par an, qui comprend 41% des nobles<sup>55</sup>. La modestie de ces revenus nécessite une stricte économie, mais elle permet à un couple sans enfants de bien vivre à la campagne, sans dépenses superflues, et moyennant un contrôle assidu des rentrées en argent et en nature relevant des droits seigneuriaux et propriétés foncières.

On peut donc parler de noblesse modeste concernant Mme de Marans. Face à ses voisins et amis, elle ne peut, contrairement à eux, faire valoir ni son ancienneté, ni sa fortune, pour justifier sa place dans la société. Elle ne peut non plus défendre cette place ou la revendiquer par certains signes de distinction sociale spécifiques à la noblesse vus

---

« une sorte d'inégalité apparente ». Le lot contenant les Rouaudières vaut en effet plus que les deux autres lots, constitués chacun de rentes et sommes fixes s'élevant à un total de 13 000 livres de capital par lot. Les Edme ne recourent pas au droit d'aînesse, mais leur partage favorise l'aînée et la transmission intacte du fief, même s'il échoit à une fille célibataire. En 1753, René Jean est déjà marié et établi entre Blois, Châteaudun et Paris, mais malade ; Philippe Alexandre est célibataire, mais à Saint-Domingue. Seule Henriette est apte à gérer la terre des Rouaudières, qu'elle se charge alors de transmettre intacte à ses héritiers. Ce partage était peut-être ainsi fait à la condition qu'Henriette se marie et intègre la noblesse vendômoise par son union ? Un tel accord n'a en tout cas pas laissé de traces. Encore une fois, il est difficile d'établir avec certitude le statut social de la famille à l'aide de ces indices. Voir Laurent Bourquin, « Partage noble et droit d'aînesse dans les coutumes du royaume de France à l'époque moderne », Collectif, *L'identité nobiliaire, dix siècles de métamorphoses (IXe-XIXe siècles)*, Le Mans, PLHAM, 1997, p. 136-165.

51 Soit 175 noms sur 713, G. Chaussinand-Nogaret, *La noblesse au XVIIIe siècle*, op. cit., p. 92.

52 M.-C. Mussat, M. Maréchal (prés.), *À mon cher cousin...*, op. cit, préface, p. 21-22.

53 À l'image de la châtelaine bordelaise Mme de Marcellus (1740-1794), qui négocie le montant du vingtième (Mariannick Pontacq, « Mme de Marcellus, une femme d'affaires à l'époque des Lumières », *Annales du Midi*, t. 118, n° 253, janvier-mars 2006, p. 31-51).

54 ADS 1Mi3 R15, comptes divers.

55 G. Chaussinand-Nogaret, *La noblesse au XVIIIe siècle*, op. cit., p. 92.

plus haut : pas de généalogie, pas de double résidence, pas de luxe ostentatoire... Comment alors tenir son rang au cœur de ce réseau de sociabilité ? Quelles sont les représentations de la noblesse, en tant que signe ultime de distinction sociale, que défend Mme de Marans afin de légitimer sa position ? Comment vivre noblement lorsque les critères qui définissent la noblesse dans les représentations des contemporains ne peuvent tous être respectés<sup>56</sup> ?

Henriette Edme est toujours une *entre-deux*. Ni anoblée récente, ni issue de la noblesse ancienne, elle n'appartient ni à la noblesse pauvre telle que l'a étudiée Michel Nassiet<sup>57</sup>, ni à la noblesse aisée. Elle n'est ni à la marge de son groupe (elle a épousé un cadet d'une famille prestigieuse) ni au cœur de ce système, basé sur la reproduction sociale (non seulement elle n'a pas d'enfants, mais elle ne semble pas mener le train de vie de ses voisins). De plus, les femmes n'ont pas à fournir de preuves de noblesse ou à exposer leurs interrogations sur leur place dans la société. Comment alors une femme peut-elle revendiquer son appartenance au groupe ?

Cet *entre-deux*, comme son statut secondaire de femme, laissent à Mme de Marans une relative liberté de choix parmi plusieurs modèles, afin d'établir sa propre définition de ce que doit être la distinction sociale. D'abord, elle peut s'inspirer du modèle de sa belle-famille, une famille ancienne de la noblesse d'épée, inscrite sur le territoire local depuis plusieurs siècles comme le sont aussi les Salmon, les Montmarin ou les Courtarvel. Traditionnellement, les valeurs classiques des familles de l'ancienne noblesse d'épée sont l'honneur, le courage ou la naissance.

Mme de Marans peut aussi s'inspirer du modèle de la noblesse de robe et de l'anoblissement par l'office, forme principale d'anoblissement au cours du XVIIe siècle. Son ami Angran – personnage qui semble déjà lui servir de modèle personnel –, et son frère cadet, René Jean, plus modestement, adhèrent tous deux à ce modèle. Le contrat de mariage de René Edme dit toute l'ambition du personnage, avocat à Paris, puis à Blois, qui garantit à la future épouse, en cas de veuvage, « habitation dans un des châteaux court et bassecourt, jardins parc et dépendances à son choix dans ceux qui au jour du décès dud. S. futur époux se trouveront luy appartenir ». Le contrat envisage la possibilité que René Edme n'ait ni château ni terre à son décès, mais ce dernier investit bien dans la terre, et jusqu'à sa mort vit noblement

56 Questionnement emprunté à Olivier Royon, *La petite noblesse de la sénéchaussée de Sarlat de la Fronde à la Révolution française (1648-1789)*, Thèse de doctorat en Histoire Moderne sous la direction de Jean-Pierre Poussou, Université de Paris Sorbonne, 2011. Voir aussi, du même auteur : « La noblesse du Périgord et la notion de noblesse en Périgord au XVIIIe siècle », Collectif, *L'identité nobiliaire*, *op. cit.*, p. 301-312.

57 Michel Nassiet, *Noblesse et pauvreté, la petite noblesse en Bretagne, XVe-XVIIIe siècle*, Rennes, PUR, 2012 [rééd.], 538 p.



dans son château de Montanson, à Moléans, près de Châteaudun<sup>58</sup>. Les prises de position d'Angran, parlementaire parisien attaché à sa fonction, montreront plus loin la conscience que celui-ci a de son rang. La noblesse de robe, à laquelle lui et René Edme appartiennent (et la perruque ronde les caractérise tous deux d'après Mme de Marans<sup>59</sup>), leur est conférée par le service du roi. Le mérite<sup>60</sup> et le service font donc partie des valeurs défendues en général par les défenseurs de la noblesse de robe.

L'autre frère de Mme de Marans, M. des Rouaudières, parti à Saint-Domingue pour faire fortune et trouver autrement sa place dans la société, donne à voir un modèle nouveau, celui de la noblesse commerçante, qui peut tenir son rang grâce aux échanges sans que cela soit considéré comme dérogeance<sup>61</sup>. Ce frère émancipé à 20 ans<sup>62</sup> a probablement choisi l'exil<sup>63</sup> pour s'enrichir et rester libre et indépendant, comme la diariste interprète elle-même un hypothétique départ<sup>64</sup>. La dépendance, notamment financière, est jugée humiliante, ignoble au sens premier du terme, c'est-à-dire non noble. Mme Carbonnier de Chalon est fière, dit Olivier Royon, malgré les économies qu'elle doit faire, de « pouvoir exister sans le secours de personne »<sup>65</sup>, fierté que partage Mme de Marans<sup>66</sup>. Le choix de passer dans les colonies montre les capacités d'initiative et les prises de risque (le naufrage ou la capture pendant la traversée, mais aussi la banqueroute attendent les aventuriers mal préparés) qu'est prête à encourir la fratrie Edme pour conserver cette liberté, au nom de leur noblesse. En 1749, les frères et la sœur s'associent en effet pour fournir un capital de départ à Philippe Alexandre, s'élevant à 16 500 livres, dont 12 000 sont issus de la moitié de la valeur de l'office de

---

58 En décembre 1754, le château est vendu au marquis de Prunelé, la famille Edme en jouit jusqu'à la Toussaint suivante, mais René Jean meurt en mars 1755 (ADS 4E50/497, compte de tutelle des enfants de M. Edme rendu par la dame leur mère à M. de Marans, leur nouveau tuteur, 25 mars 1758).

59 Lettres à Angran, 17 octobre et 16 décembre 1753.

60 Jay M. Smith a montré que le concept de mérite n'est pas étranger à la noblesse de l'époque moderne dans *The Culture of Merit. Nobility, Royal Service, and the Making of Absolute Monarchy in France, 1600-1789*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1996, référence aimablement communiquée par James Fowler.

61 Débat à la mode au milieu du siècle, comme en témoignent l'abbé Gabriel Coyer, *La noblesse commerçante*, 1756, qui valorise ce modèle, et la position plus conservatrice du chevalier d'Arcq dans *La noblesse militaire*, 1756.

62 Lettres d'émancipation obtenue en la chancellerie du Palais à Paris le 10 mai 1747, d'après le partage provisoire de la succession d'Henri Edme entre ses trois enfants, 13 septembre 1748 (AN MC/ET/LXV/306).

63 « Je n'aurai qu'eux à regretter en m'exilant au bout du monde », écrit déjà Henriette dans le *Mémorial*, en 1752, à propos de ses amis (p. 372).

64 « Il serait peut-être aussi raisonnable de la risquer [sa vie], pour aller chercher de l'aisance, et de la liberté », lettre à Angran du 4 décembre 1754.

65 Sans date, exemple cité par Olivier Royon, « La noblesse du Périgord et la notion de noblesse en Périgord au XVIIIe siècle », Collectif, *L'identité nobiliaire, op. cit.*, p. 301-312.

66 Ainsi, des « désastres de la fortune » : « C'est le moindre des inconvénients, quand la déroute, ne jette pas dans une honteuse nécessité : encore aimerais-je mieux la supporter, que d'être à charge aux autres », *Confidences*, p. 249. « Quand il faut [...] dépendre d'autrui [...] que cela est dur ! Que cela est humiliant ! [...] Ce qui m'affligeroit le plus, ce seroit d'être à charge aux autres », faisait déjà dire Mme de Marans à l'Indien Zurac dans les *Lettres d'un Indien* (lettre XIV).

leur père, vendu à Piganiol de La Force<sup>67</sup>. Mme de Marans peut donc s'inspirer de l'exemple de son frère pour défendre l'audace et le mérite comme vertus principales de la noblesse des Lumières.

Entre les trois modèles ci-dessus, Mme de Marans ne choisit pas. Elle les recompose pour proposer son propre discours sur les valeurs et vertus de la noblesse en tant qu'ordre symbolisant l'excellence, n'en retenant que les éléments qui valorisent sa propre position et qui justifient son discours moral général, influencé à la fois par les définitions traditionnelles de la noblesse et par les idées des Lumières.

## **B- La « vraie » noblesse : de la vertu à l'honnêteté ?**

Peu de françaises du XVIIIe siècle ont laissé des écrits personnels dans lesquels elles défendent leur représentation de la noblesse et ses valeurs, ou de ce qui fait la distinction sociale des élites, considérées ici en tant que modèles de perfection<sup>68</sup>. Quels sont les critères qui devraient conditionner la distinction et la reconnaissance sociales d'après notre diariste ? Mme de Marans donne par exemple trois acceptions au terme « liberté », un concept qu'elle chérit<sup>69</sup>. La liberté est d'abord sous sa plume une notion

---

67 « Cette somme fut remise entre les mains du dit sieur des Rouaudières qui l'a employée en achat de marchandises commercables qu'il a fait passer à Léoganne île de St-Domingue où il est actuellement, et que lesd S. et damoiselle Edme firent alors entre eux une société de commerce qui a expiré au premier septembre de l'année dernière mil sept cent cinquante-deux, que ledit sieur des Rouaudières fut chargé du soin de cette société, qu'il doit un compte au dit sieur et dam. Ille ses frère et sœur depuis le commencement de lad. société jusqu'au dit jour premier septembre de l'année dernière ». ADS 1Mi3 R17, partage des successions de H. Edme écuyer contrôleur des guerres et dame Marie Gillette de Lavau son épouse entre leurs trois héritiers, passé devant Me Bougainville, notaire à Paris, le 2 mai 1753.

68 On peut citer Mme Belot ou Durey de Meinières (1719-1804), auteur d'*Observations sur la noblesse et le Tiers-État* (1758) qui complètent l'ouvrage du chevalier d'Arcq cité plus haut. Elle s'y dit contre la noblesse commerçante, au nom des intérêts des marchands non nobles. Voir Marie-Laure Girou Swiderski, « De la 'gazette' au 'commerce des âmes' : les lettres de la présidente de Meinières à la marquise de Lénoncourt », Marie-France Silver, Marie-Laure Girou Swiderski, *Femmes en toutes lettres. Les épistolaires du XVIIIe s.*, Oxford, SVEC, 2000, p. 119-139 et Marie-Laure Girou-Swiderski, « Lettres de Mme de Meinières à Mme de Lénoncourt (1770-1774) », Elizabeth Goldsmith, Colette Winn (intro.), *Lettres de femmes, textes inédits et oubliés du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, H. Champion, 2005, p. 379-420.

Mme Dupin (1707-1799), née de Fontaine, a aussi laissé parmi ses *Pensées diverses* des sentences morales sur la noblesse (Gaston de Villeneuve-Guibert, *Le Portefeuille de Mme Dupin, dame de Chenonceaux*, Paris, C. Lévy, 1884, 596 p.).

La princesse philosophe Isabelle de Bourbon-Parme (1741-1763) est l'auteure de *Remarques politiques et militaires*, composées de trois volumes manuscrits. Voir Catriona Seth, *La fabrique de l'intime. Mémoires et journaux de femmes du XVIIIe siècle*, Paris, Robert Laffont, 2013, p. 337-353. Ernest Sanger, *Isabelle de Bourbon-Parme. Petite-fille de Louis XV*, Paris, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1991, 387 p.

69 « Quand je pourrai goûter cette douce paix cette entière liberté, dont jespère de jouir un jour. Cest sans doute la récompense que le ciel me garde pour tous les maux que jessuye », *Réflexions*, 1754, p. 143.

religieuse, morale et philosophique, c'est le libre-arbitre de l'homme<sup>70</sup>. La liberté, c'est aussi la légèreté du comportement, elle se flatte ainsi d'être d'une « honnête liberté » avec ses amis (*Mémorial*, p. 374). La liberté comme valeur de l'existence, comme synonyme d'indépendance, est utilisée par Mme de Marans pour justifier son désir rousseauiste de solitude<sup>71</sup>, ou pour s'élever contre la situation d'éternelles dépendantes des femmes<sup>72</sup>, mais elle ne la définit pas comme un idéal nobiliaire. C'est pourquoi ne seront évoqués ici que les valeurs nobiliaires classiques les plus présentes dans le discours de Mme de Marans : la vertu, l'honneur, le mérite et l'honnêteté.

La vertu est un concept qui pose problème à l'historien, qui pourrait trop rapidement y voir une notion anhistorique, mais ses pratiques et ses usages varient dans le temps et dans l'espace, ou en fonction des groupes sociaux considérés<sup>73</sup>. Entre vertu et vertus, Mme de Marans ne choisit pas, la qualité est faite de qualités<sup>74</sup>, elle confond donc sous un même terme plusieurs réalités, sans s'encombrer de nuances. Mme de Marans, en tant que femme, donne d'abord de la vertu sa définition déclinée au féminin : la chasteté. Elle représente plus de 20% des références faites à la vertu dans ses écrits, ce qui rappelle l'importance de la cause des femmes pour Mme de Marans. Mais elle ne limite pas pour autant la vertu des femmes à la chasteté : « Il faut plus de vertu qu'on ne pense, pour désirer d'être ignorée, quand on croit valoir la peine d'être connue »<sup>75</sup>, écrit-elle. Elle reconnaît ainsi aux femmes le droit d'avoir des ambitions au même titre que les hommes, tant que cette revendication se base sur l'opinion supérieure qu'elles ont d'elles-mêmes, elle conçoit donc l'existence d'un groupe d'individus supérieurs aux autres, hommes ou femmes dont la vertu serait une des caractéristiques.

---

70 « Que lon vienne après cela nous crier aux oreilles l'homme est libre ! l'homme est libre ! Et moy je vous dis que non », *ibidem*, p. 125.

71 « D'où me vient ce plaisir sensible et délicieux que je trouve à m'enfermer toute seule ? Je n'en vois pas bien clairement le principe. Quand on me le demande je réponds que c'est pour être plus libre de faire tout ce que je veux », *Confidences*, p. 156-157.

72 « Si je retrouve ma liberté je ne la mettrai plus en gage cela est très sûr », promet Henriette en 1752, alors qu'elle est dépendante de son beau-père (*Mémorial*, p. 366). Une fois mariée, même serment : « Je jure que si le ciel remettait encore mon sort entre mes mains, que je garderais ma liberté », *Confidences*, p. 429.

73 « [Ce] thème étant si intimement partagé, peut-il être considéré comme outil de distinction sociale ? », interroge Déborah Cohen (*La nature du peuple. Les formes de l'imaginaire social (XVIIIe-XXIe siècles)*, Seyssel, Champs Vallon, 2010, p. 145), avant de répondre par la positive, car « les modalités diffèrent selon les intentions de ceux qui tiennent le discours », ce que montre bien l'exemple de Mme de Marans. C'est un sujet qui interroge littéraires, philosophes, historiens et architectes, en témoigne par exemple le colloque qui s'est tenu à Paris les 23 et 24 mai 2014, sur le thème « Vertu et Lumières » (organisé par Marine Ganofsky et James Fowler, à l'University of Kent at Paris).

74 Arlette Jouanna rappelle que la vertu nobiliaire est « essentiellement polyvalente », elle se compose donc de nombreux atouts (G. Chaussinand-Nogaret, J.-M. Constant, C. Durandin, A. Jouanna, *Histoire des élites en France du XVIe au XXIe siècle*, op. cit., p. 33).

75 *Réflexions*, 1754, p. 116.

Tableau. La vertu : un concept, plusieurs réalités

L'éventail de la vertu selon Mme de Marans	Occurrences	Part en %
Une valeur morale	34	30,3
Un élément de distinction sociale	29	25,9
La vertu féminine	24	21,4
Le <i>topos</i> de la vertu disparue	13	11,6
Les « vertus sociales » <sup>76</sup>	5	4,5
La vertu romaine	4	3,6
Une nouvelle vertu ? Le mérite	3	2,7
<i>Nombre total de références</i>	<i>112</i>	<i>100</i>

Sources : les trois journaux de Mme de Marans, les *Lettres d'un Indien*, les lettres à Angran et à Pascalitte.

La vertu est d'ailleurs selon la diariste un concept moral qui s'applique aussi bien aux femmes qu'aux hommes (« Je vois chez les femmes des vices et des vertus, comme chez les hommes », *Réflexions*, 1753, p. 60-61). Indifféremment au singulier ou au pluriel, la vertu comme valeur morale et donc universelle est la plus fréquente des acceptions du terme, environ un tiers des occurrences du mot « vertu » sous la plume de Mme de Marans font référence à la vertu ou aux vertus comme élément constitutif de la morale<sup>77</sup>. La vertu est opposée au vice, et l'on reconnaît bien là Mme de Marans moraliste, qui dénonce aussi la perte de vertu de son siècle (11,6% de ses remarques sur la vertu), au point de présenter une situation qui serait tout l'inverse de l'idéal d'ascension sociale par la distinction. La vertu « nest pas à la mode ; et/car elle empêche mille gens de parvenir »<sup>78</sup>. Il s'agit d'un *topos* de la morale, à mettre aussi en lien avec les nouveaux concepts de définition de la noblesse, naissance et fortune, que Mme de Marans ne peut défendre car, on s'en souvient, ils ne correspondent pas à son identité nobiliaire. Notre moraliste est consciente toutefois des limites de ce poncif de la vertu disparue, et voici une des conclusions des *Confidences* : « Il est donc nécessaire de ne pas croire que la vertu soit une chose si rare, d'ailleurs cest insulter au genre

76 « Telles sont, la prudence, la modération, la douceur, la sincérité, la complaisance, l'ordre, l'exactitude, les égards, la politesse, et même les talens, car tout cela sert à rendre aimable », *Confidences*, p. 376-377. On l'a dit, les définitions de Mme de Marans ne sont pas strictes, il ne faut donc pas s'étonner de retrouver prudence et modération à la fois comme vertus sociales et vertus distinctives.

77 « Par ce mot, je n'entends pas une seule vertu, mais en général tout ce qui est bien », *Mémorial*, p. 372.

78 *Réflexions*, 1754, p. 154. Même rengaine chez Mme de Puisieux : « Le vice est porté à un si haut point dans le monde, qu'un honnête homme se cache presque d'être vertueux », *Conseils à une amie*, 1750, p. 122.

humain, qui dans la vérité est meilleur que lon ne croit » (p. 495-496). Ce constat de la limite des clichés répandus au long des ouvrages de morale, ou au fil des discours rebattus à longueur de journée dans les cercles des élites, pourrait aussi expliquer pourquoi elle pose sa plume, peut-être définitivement, quelques pages plus loin. Mme de Marans a répondu à toutes ses interrogations : peut-on se connaître, peut-on connaître la nature de l'homme ? L'homme est-il bon, est-il mauvais ? La question des valeurs qui définissent la noblesse entre d'ailleurs dans ce vaste questionnement : peut-on définir ce que c'est que se comporter noblement ? Cela correspond-il au comportement de la noblesse tel qu'elle peut l'observer dans les cercles vendômois ? Répondre à ces questions est le programme de toute une vie...

En parallèle, Mme de Marans s'approprie aussi la vertu au masculin, la *virtu*, qualité par excellence de l'homme (le *vir* latin). Basée sur des principes moraux, cette vertu définit l'estime sociale et la noblesse. « *La vera nobilita non consiste in altro che nella virtu* », proclame la devise du *Mémorial*, mise en valeur par sa position face à la page de titre, dans un cartouche soutenu par deux chimères. La maxime plaît à Henriette, qui l'a aussi recopiée parmi ses sentences italiennes (p. 26-28) probablement tirées d'un recueil, d'un ouvrage de civilité, ou d'une méthode pour apprendre l'italien. « La vertu en nous a l'âge devancé », dit aussi la devise de la famille Vanssay, paraphrasant la réplique de Dom Rodrigue<sup>79</sup>. En effet, selon la conception ancienne de la noblesse, défendue au XVI<sup>e</sup> siècle, *nobilitas est virtus*, la vertu seule justifie la noblesse. Mais même au siècle suivant, La Bruyère écrit que noblesse sans vertu n'est rien, tandis que Dom Luis rappelle à Dom Juan que « la vertu est le premier titre de noblesse » dans la pièce de Molière (1665). Les qualités que la notion recouvre : courage, vaillance, droiture, désintéressement, fidélité, respect, morale ou encore charité, sont celles de la noblesse. C'est la deuxième réalité que recouvre le terme de vertu dans les écrits de Mme de Marans, car dans un cas sur trois environ, elle identifie la vertu comme un élément de distinction sociale<sup>80</sup>, qu'elle associe donc à des qualités distinctives nécessaires à la bonne réputation et à l'estime sociale. Ainsi, on retrouve sous sa plume, associées à la vertu, les notions positives de « *fama* », « *gloria* » (dans les sentences italiennes) ou « belle gloire »<sup>81</sup>, « vraie grandeur »<sup>82</sup>, « valeur » et

---

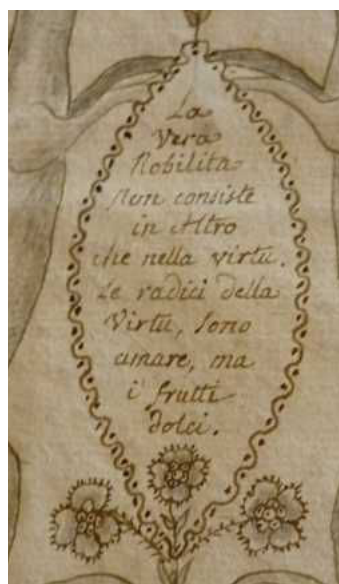
79 « [...] aux âmes bien nées, la valeur n'attend point le nombre des années », Pierre Corneille, *Le Cid*, 1637.

80 « Les vertus [...] sont trop hautes et trop sublimes pour être le partage du vulgaire », *Réflexions*, 1753, p. 9.

81 *Réflexions*, 1754, p. 118.

82 Notion rarement employée, mais qu'elle associe à la droiture, la bonté et la sincérité (*ibidem*, p. 98-99).

« courage »<sup>83</sup>, « belles actions »<sup>84</sup>, « effort »<sup>85</sup>, « estime » et « respect »<sup>86</sup>, « probité »<sup>87</sup>, « modération »<sup>88</sup>, « patience »<sup>89</sup>, mais aussi les qualités de « paix de l'âme »<sup>90</sup>, « bonnes mœurs » et « religion »<sup>91</sup>, associées aux vertus théologiques (tempérance, foi, espérance). L'homme vertueux a « le cœur pur » et « l'esprit droit<sup>92</sup> », il est « capable, intelligent, rangé, prudent »<sup>93</sup> et « indépendant »<sup>94</sup>. Femme de son temps, Mme de Marans associe aussi à la vertu « modération »<sup>95</sup>, « bonheur »<sup>96</sup>, « sagesse »<sup>97</sup>, « étude »<sup>98</sup> et « philosophie »<sup>99</sup>. Qui est vertueux est noble, le noble est par définition vertueux, la



(Crédits photo : M. Chollet, 2012)

La devise du *Mémorial*, valorisée par sa position, en regard du titre du journal.

83 Le terme de valeur dans son acception morale revient peu sous la plume de la diariste. *Réflexions*, 1754, p. 80 ; *Confidences*, p. 373 ; *Pensées errantes*, p. 189.

84 *Réflexions*, 1754, p. 150.

85 *Mémorial*, p. 338.

86 *Ibidem*, p. 201, 314 et 346 ; *Réflexions*, 1754, p. 114-115 ; *Confidences*, p. 372 et 494. Mme de Marans unit souvent les deux termes.

87 *Réflexions*, 1754, p. 53-54.

88 *Ibidem*, p. 81 ; *Confidences*, p. 376-377 ; *Pensées errantes*, p. 189.

89 *Confidences*, p. 352 ; *Pensées errantes*, p. 189.

90 *Confidences*, p. 375.

91 *Ibidem*, p. 435.

92 *Mémorial*, p. 321.

93 Énumération qui, par opposition, décrit l'homme vertueux, dans *Réflexions*, 1754, p. 152 (« On croit communément, qu'un homme qui fait fortune, est capable, intelligent, rangé, prudent, enfin il ne lui manque ny esprit ny vertu »).

94 « Ceux qui s'attachent à la vertu, n'ont besoin que d'elle », *Confidences*, p. 403.

95 *Pensées errantes*, A4 (p. 189).

96 « La vraie science est celle de se rendre heureux, et qu'on ny parvient que par la pratique des vertus », dit-elle dans le *Mémorial* (p. 334), comme Claire écrit à Sainte-Preux qu'« il n'est point de route plus sûre pour aller au bonheur que celle de la vertu » (Jean-Jacques Rousseau, *La nouvelle Héloïse*, 1761, 3, IV). Mme de Marans fait la même recommandation à sa nièce dans les *Confidences* (p. 372).

97 *Réflexions*, 1753, p. 22.

98 Avec toutefois une nuance évoquée plus haut (« Ce n'est pas l'étude qui donne de la vertu, mais vous ne me nierez pas, que très souvent ce sont les gens vertueux qui s'y appliquent », *Confidences*, p. 291).

99 Son frère des Rouaudières partage aussi cette définition éclairée de la vertu, lorsqu'il écrit à sa fille : « Quand l'esprit est sans lumières, le cœur est toujours sans vertus solides », 25 janvier 1789.

question de l'acquisition de la noblesse par la naissance ne se pose donc pas dans le système de Mme de Marans.

Ces valeurs sont un héritage de la vertu dite romaine, telle que l'ont définie Montaigne<sup>100</sup> ou Montesquieu<sup>101</sup>, inspirée aussi de la lecture de Plutarque<sup>102</sup> et Suétone<sup>103</sup> ou de remarques glanées par Mme de Marans dans les ouvrages de Vertot<sup>104</sup> et Rollin<sup>105</sup>. Ce choix ne signifie pas une défense du concept de la noblesse héréditaire, telle que la défendait l'aristocratie romaine, mais prône un retour aux valeurs antiques, à partir d'exemples tirés de l'histoire romaine. Mme de Marans s'appuie sur une période de l'histoire qu'elle aime, la chute de la royauté en 509 av. J.-C., et des débuts de la République (« Tout y respire la vertu, on oublie l'origine de ces gens-là »<sup>106</sup>), pour dénoncer l'incohérence de la noblesse de naissance. Ceux qui ont imposé la République, « une troupe de bandits », dit-elle, ne sont pas issus du patriciat, pourtant, « il semble qu'ils soient tous devenus, philosophes ou héros ». Mme de Marans vante aussi les figures de Lucrece<sup>107</sup> et Cincinnatus<sup>108</sup> (Ve s. av. J.-C.), qui montrent que la

100 Un homme de bien, vertueux, est « un vaillant homme, d'une façon pareille à la Romaine », écrit-il dans les *Essais*, livre II, « Des récompenses d'honneur ».

101 Montesquieu, *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, 1734.

102 Plutarque, *Vies parallèles des hommes illustres*, v. 100-110 ap. J.-C., fait partie des conseils de lecture aux jeunes filles de Mme d'Épinay, Choderlos de Laclos ou Isabelle de Charrière. « Il m'est tombé sous la main l'histoire de Sabinus, et d'Eponina », dit Mme de Marans dans son *Mémorial* (p. 327). On lui a peut-être prêté *De l'amour* de Plutarque, source de cette histoire, dans un recueil d'œuvres tel qu'on peut en trouver dans la bibliothèque du château de Dobert, près de Sablé-sur-Sarthe (ADS 1Q264, inventaire des meubles de la succession de Jean-Baptiste-Denis Bastard de Fontenay, 13 thermidor an VI).

103 Suétone, *Vie des douze césars*, Ier ou IIe siècle ap. J.-C. Une traduction de La Harpe paraît en 1770 (Paris, Lacombe), mais l'ouvrage a aussi paru sous le titre *Histoire des empereurs romains écrite en latin par Suétone* (Paris, Le Gras, 1700 par exemple), que l'on retrouve dans la bibliothèque de Saint-Agil.

104 René Aubert de Vertot, *Histoire des révolutions arrivées dans le gouvernement de la République romaine*, Paris, Barois, 1719 se trouve en deux exemplaires à La Barre.

105 Charles Rollin, *Histoire romaine depuis la fondation de Rome jusqu'à la bataille d'Actium*, Paris, 1738-1748. Historien apprécié et défendu par Mme de Marans (pensée F4, *Pensées errantes*, p. 195-198), amatrice d'histoire romaine.

106 Pour cette citation et les suivantes : *Mémorial*, p. 313.

107 Dame romaine dont le viol par le fils du roi Tarquin aurait provoqué la chute de la royauté. Elle s'est suicidée « par amour pour la belle gloire, et la vertu la plus pure », dit Mme de Marans (*Réflexions*, 1754, p. 118), elle est un modèle des vertus « romaines », humilité et patriotisme. Dans l'*Émile*, Jean-Jacques Rousseau fait l'éloge des femmes romaines suivant cette tradition et présente le Romain comme personnage héroïque (livre V).

108 « Dans certaines occasions, les Romains sont cent piques au-dessus de l'humanité on a peine à comprendre que tout un peuple s'accorde à vouloir le bien par excellence, et à estimer la vertu ce que l'on veut, sans sécarter ny à droit, ny à gauche. On prenait un dictateur à la charue : n'est-il pas admirable qu'un homme si simple fut digne de commander des armées ? », *Mémorial*, p. 314. Nommé consul, puis dictateur, Cincinnatus est connu pour être, à chaque fin de mandat et après avoir sauvé la République, retourné humblement cultiver ses terres. Même représentation héroïque dans les lettres à Angran, lorsque Mme de Marans l'admire pour supporter son exil « avec un courage romain » (10 avril 1754). On retrouve cette admiration pour les Romains chez Mme Krüdener. Elle raconte dans son roman autobiographique *Algithe* (v. 1802) que vers 12 ans, fascinée par les Romains, « je me composais, dans le vague du lointain, un caractère semblable pour intéresser mon âme, et chaque homme que je n'aurais pas cru fier et sensible ne pouvait attirer mon attention ». Voir Francis Ley, « Madame de Krüdener (1764-1824) », Roland Mortier, Hervé Hasquin, *Portraits de femmes, Études*

vertu ne vient pas de la naissance, mais fait bien la noblesse.

L'honneur est considéré comme héréditaire et spécifique à la noblesse, il en explique l'excellence. Il va de pair avec la valeur et la vertu, et rend la noblesse tout à fait différente par nature du Tiers, il s'apparente d'ailleurs à la vertu dans les écrits de Mme de Marans. Dans sa critique de l'*Esprit des lois*, elle retient d'ailleurs contre Montesquieu une phrase selon laquelle :

Cet auteur prétend encore que la vertu n'est utile que dans le gouvernement républicain ; on n'en a que faire dans une monarchie, l'honneur en tient lieu [...]. il n'entend sous ce mot de vertu, que de la vertu politique qui est la vertu morale dans le sens quelle se dirige au bien général &c. Mais la probité, est-ce une vertu politique seulement ?<sup>109</sup>

Trop attachée à la définition de la vertu comme élément constitutif de la noblesse, Mme de Marans, qui amalgame vertu de la noblesse, vertus morales et vertu politique, interprète l'ouvrage de Montesquieu avec ses propres outils d'analyse et sa propre grille de lecture. De même, elle définit l'honneur comme un principe moral, quand Montesquieu emploie le terme d'honneur pour désigner le système social des honneurs, c'est-à-dire la société de rangs.

Comme la vertu, Mme de Marans décline l'honneur au féminin et au masculin. Pour les femmes, il est encore synonyme de chasteté : vertu et honneur des femmes se limitent classiquement selon elle à leur rôle d'épouse et mère, dont la réputation doit rester sans tâche pour l'honneur, au masculin cette fois, du lignage. Cinq des 21 références à l'honneur dans ses écrits concernent l'honneur ou le déshonneur des dames<sup>110</sup>, mais, comme la vertu, l'honneur n'est pas spécifique à l'un des deux sexes. Au contraire, l'honneur doit être un point commun entre hommes et femmes<sup>111</sup>. L'honneur comme valeur nobiliaire se rattache en effet aux notions d'alliance<sup>112</sup> et d'économie (qui concernent l'homme et la femme)<sup>113</sup>, mais aussi de charge. L'honneur s'accompagne de la reconnaissance, la gloire, la religion, le devoir et – Mme de Marans

---

*sur le XVIIIe siècle*, t. XXVIII, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2000, p. 61-74.

109 *Réflexions*, 1754, p. 53. Référence au livre III de l'*Esprit des lois* (1748), « Des principes des trois gouvernements ».

110 *Mémorial*, p. 321 ; *Réflexions*, 1753, p. 87 ; 1754, p. 23 ; *Confidences*, p. 315 et 451.

111 « Rien n'est plus idéal que ce qu'on appelle honneur, tant p[ou]r les hommes que pour les femmes », *Confidences*, p. 422-423.

112 « Une alliance indigne déshonore une famille », *Réflexions*, 1754, p. 30, mais le mariage de Pascalitte avec Charles IV de Vanssay est une « alliance honorable » (Lettre de M. des Rouaudières à Pascalitte, 13 janvier 1778).

113 *Confidences*, p. 75 et 354. L'économie honorable est la bonne gestion de la maison, c'est une des qualités que doivent posséder hommes et femmes de la noblesse.



a intégré le discours des philosophes des Lumières – du bonheur<sup>114</sup>. Le déshonneur se définit par ce qui est bas ou indigne<sup>115</sup>, or, au XVIIIe siècle, l'honneur est déconsidéré, écrit Mme de Marans moraliste (4 références sur 21), comme elle l'a fait pour la vertu et, finalement, il est un critère insuffisant pour juger de la noblesse. « C'est une chose arbitraire et qui varie selon les différentes Nations »<sup>116</sup>, fait-elle ainsi dire à Zurac.

Entre honneur et vertu, cet idéal courtois et chevaleresque du gentilhomme, résume une pensée qui n'est généralement reprise dans la définition de la noblesse que jusqu'à la fin du XVIe et au début du XVIIe siècles. En effet, une vision plus réaliste de la noblesse se fait jour après les guerres de religion, vues comme un moment où la noblesse française déchirée a perdu sa vertu. De plus, dans les faits, le groupe nobiliaire se fonde sur l'hérédité. S'opère alors une dissociation vertu/noblesse en même temps qu'une association naissance/noblesse. Dans cette vision moderne, la naissance seule fait la noblesse, on peut donc être noble sans être vertueux. Les écrits de Mme de Marans montrent cependant la persistance de la représentation vertueuse et idéaliste de la noblesse dans les esprits. Ne pouvant arguer de sa naissance pour faire valoir le prestige de sa noblesse, la diariste a tout intérêt à défendre cette vision chevaleresque, qui anoblit l'individu en fonction de son comportement et de son mérite, non en fonction de sa naissance.

Dès les années 1760 s'opère une fusion des valeurs dites nobiliaires et bourgeoises par la diffusion des idées des Lumières et le développement de la notion de mérite, commune aux élites du tiers et second ordres. Afin de justifier d'une noblesse héritée par la naissance, il faut alors la confirmer par l'exercice de la vertu. « Une grande naissance exige plus de vertus », défend Mme de Marans dans les *Confidences* (p. 308) et M. des Rouaudières le rappelle à son gendre<sup>117</sup>. Selon ce point de vue, la noblesse ne s'acquiert ni par l'argent ni par l'hérédité, mais en ayant fait preuve de vertu, notamment au combat ou dans la défense du faible : c'est le mérite qui justifie l'ascension sociale. Lorsque Mme de Marans prend la plume, au milieu du XVIIIe siècle, la figure de l'anobli est suffisamment courante pour que ce dernier n'ait plus à intégrer les valeurs de la noblesse pour s'agréger au groupe, il apporte au contraire avec

---

114 Notamment : « Par religion, par honneur, par devoir, on est engagé à rendre heureux, les personnes avec lesquelles on est obligé de vivre », *Réflexions*, 1754, p. 109-110.

115 *Ibidem*, p. 28-29 et 30.

116 Lettre XIV, *Lettres d'un Indien (Pensées errantes)*, 1758).

117 « Une maison dont aucun membre ne s'élève au dessus des emplois subalternes, cesse aussi d'augmenter en considération et finit souvent par ne plus faire que végéter. Ce n'est pas le but de l'institution de la noblesse qui ne doit jamais cesser de se distinguer par de plus grands efforts que les autres classes, et qui n'a pas d'autre moyen de payer sa dette à la société », lettre du 15 mars 1788.

lui ses valeurs, dites « bourgeoises »<sup>118</sup>, notamment celle de mérite. Si la noblesse se redéfinit dans ses représentations au cours de la seconde modernité pour mieux dessiner les contours de son groupe, dans la pratique, elle reste ouverte. C'est possiblement au mérite de son père, comme on l'a vu plus haut, que Mme de Marans doit sa position, et si la notion de mérite n'est associée que trois fois à celle de vertu dans ses écrits, ses journaux permettent de distinguer ce qu'elle considère comme « vrai mérite »<sup>119</sup> et perversion contemporaine du terme. La définition du mérite de Mme de Marans s'inspire probablement de sa lecture du *Traité du vrai mérite de l'homme* de Le Maître de Claville, un ouvrage à succès devenu un classique de la première moitié du siècle, dont elle a recopié un petit extrait dans son *Mémorial*. Selon la diariste, le degré de mérite s'estime en jugeant du cours de la vie, il est associé à un bon usage de la liberté comme aux bons succès, à l'estime et à la considération rencontrés sur terre comme après la mort<sup>120</sup>. Pour dénoncer la faible part du mérite dans l'accession au prestige social, elle n'oppose pas l'idée de mérite à celle de naissance mais, systématiquement, à celle de richesse. Dans quatre cas sur les sept où elle s'approprie le lieu commun du « vrai » mérite non reconnu dans le siècle, ce sont « opulence », « fortune », « grands biens » et « libéralité »<sup>121</sup> qui définissent le mérite chez ses contemporains. « *Gloria non s'aquista per stansi in ocio, ma per travagliarsi in opere virtuosi* »<sup>122</sup> : cette notion de mérite est bien assimilée par Mme de Marans, qui l'a peut-être héritée des leçons et histoires paternelles<sup>123</sup>.

À la fin du siècle, la notion de mérite est en tout cas acquise par la noblesse. Dans ses cahiers de doléances, le second ordre vendômois demande ainsi que « tous les hommes de guerre indistinctement puissent prétendre aux plus hauts grades militaires par leurs vertus et leurs talents [...] que la fortune, un grand nom et la faveur ne puissent jamais exclure le mérite des honneurs, grades et dignités »<sup>124</sup>. Par son mariage, Mme de Marans est représentative de cette petite noblesse provinciale, composée de cadets de famille ayant placé tous leurs espoirs dans l'armée. Son mari Louis-Joseph, né en 1715, est « actuellement au service de mer après avoir été plusieurs années cadet volontaire dans le corps de royal artillerie »<sup>125</sup>, dit un texte de la fin des années 1730 ou

118 G. Chaussinand-Nogaret, *La noblesse au XVIIIe siècle, op. cit.*, p. 41.

119 *Mémorial*, p. 314.

120 *Réflexions*, 1754, p. 114 et 162 ; *Confidences*, p. 54 et 359.

121 *Mémorial*, p. 314, *Réflexions*, 1753, p. 12 et 1754, p. 79 et 80.

122 « La gloire ne s'acquiert pas dans le délassement, mais en s'efforçant d'être vertueux » [traduction personnelle], *Mémorial*, p. 29, et plus loin : « Osez préférer le mérite à la fortune », *Réflexions*, 1754, p. 80.

123 Son frère rappelle ainsi à Pascalitte que naissance et fortune ne sont rien sans éducation dans une lettre du 25 janvier 1789.

124 Cité par G. Chaussinand-Nogaret, *La noblesse au XVIIIe siècle, op. cit.*, p. 62.

125 Pour cette citation et les suivantes : ADS 1Mi3 R14, inventaire des titres de noblesse de la maison des seigneurs de Vanssay et de La Barre Conflans.

début 1740. C'est évidemment « un des plus braves hommes de son tems », continue l'auteur, chargé par la famille de dresser l'inventaire des titres de noblesse. Cadet de famille, Louis-Joseph ne bénéficie pas comme son frère aîné (Charles III) de l'intérêt de sa mère, qui, « craignant les dangers de la guerre pour ce cher fils qu'elle aime avec tendresse jugea à propos de le retirer du service ». Louis-Joseph acquiert son brevet de sous-lieutenant en 1739, et ne paraît pas avoir obtenu la croix de Saint-Louis ni la pension de quelques centaines de livres qui l'accompagne. Le parcours de Louis-Joseph est représentatif de celui de nombreux cadets de famille, militaires pendant dix à vingt-cinq ans, vivant grâce au soutien financier de leurs parents le temps du service, puis qui se marient tardivement (il a 40 ans lors de son mariage), après une retraite qui les conduit sur leur terre, ou celle de leur épouse, pour ne plus en sortir. C'est par exemple le cas du marquis de Franclieu, qui se retire après 35 ans de service à Lascazères, en Gascogne, dans le château de sa femme<sup>126</sup>. Dans cette catégorie de la petite noblesse d'épée provinciale, la notion de mérite renvoie à toutes ces années de service peu ou mal récompensées, car l'avancement de grade est dans les faits réservé à qui a les moyens d'acheter un régiment, entretenir un équipement et tenir son rang à l'armée ; or, les pensions ne sont pas versées systématiquement et les cadets bénéficient peut-être moins des libéralités parentales que leurs aînés. L'exemple de son époux expliquerait alors l'amertume de Mme de Marans, prompte à dénigrer l'usage que fait le siècle du mérite<sup>127</sup>.

Mais le mérite est aussi un capital culturel, dont s'est saisie la noblesse parlementaire urbaine. Dans leurs discours, les magistrats appuient le prestige de la robe sur celui du service de l'État *via* l'office et leur capacité à rendre la justice au nom du roi<sup>128</sup>. Les membres de la noblesse de robe ont donc conscience du rôle fondamental de l'éducation et de la culture pour définir le degré de mérite ; d'où, par exemple, leurs nombreux achats de livres<sup>129</sup>. La famille Angran est issue de cette tradition, c'est une lignée de serviteurs de l'État qui justifie sa place dans la société en multipliant depuis le

---

126 Sur ce sujet, Pierre de Vaissière, *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France*, Étrépilly, Presses du village, 1986, [1<sup>e</sup> éd. Paris, Perrin, 1903] 446 p., daté dans sa forme, reste un classique et un répertoire d'exemples intéressants.

127 « Je ne suis plus étonnée que les grands biens, avec la libéralité, soyent la seule vertu, et le seul mérite à la mode, et que tout le reste soit compté pour rien », *Réflexions*, 1753, p. 12.

128 Sur les représentations et mentalités des gens de justice, nous renvoyons à Olivier Chaline, *L'aristocratie parlementaire normande au XVIII<sup>e</sup> siècle : un système de représentation*. Godart de Belbeuf ou le parfait magistrat, Thèse de l'EHESS sous la direction de Jean-Pierre Bardet, 1992 ; Frédérique Pitou, *La robe et la plume. René Pichot de la Graverie avocat et magistrat à Laval au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2003, 387 p. ; Corentin Maunoury, *Les magistrats moyens français et anglais au XVIII<sup>e</sup> siècle : une étude comparée de la formation de l'État (1689-1789)*, Thèse d'Histoire Moderne en cours sous la dir. de Frédérique Pitou, Université du Maine.

129 Henri-Jean Martin, Roger Chartier, (dir.), *Histoire de l'édition française, tome II, Le livre triomphant, 1660-1830*, Paris, Promodis, 1984, 653 p.

milieu du XVIIe siècle les gestes de bienfaisance et charité, en prenant grand soin de l'éducation des enfants de la famille, tout comme en investissant dans la culture (bibliothèques et curiosités)<sup>130</sup>. Cette vision du mérite, Mme de Marans la partage aussi avec son ami Angran par son désir de culture. Son ambition de savoir montre la diffusion du modèle de civilité urbain auprès des châtelains et châtelaines, il confirme aussi sans surprise que le clivage caricatural opposant, d'une part, noblesse, fortune et naissance, « bourgeoisie » et mérite de l'autre, est invalide.

L'importance de l'honnêteté dans le discours de Mme de Marans sur la distinction sociale montre les influences du XVIIe siècle dans sa pensée. Le processus d'affirmation du pouvoir royal au cours du Grand Siècle passe par la volonté de contrôler et domestiquer la noblesse. L'appartenance au groupe n'est validée qu'avec l'approbation du roi, concrétisée par la conservation du lignage dans le second ordre après enquête et vérification des preuves de noblesse. En ce qui concerne les comportements, l'honnêteté se substitue à la vertu. Il s'agit toutefois d'une nouvelle vertu sociale<sup>131</sup> et civile définie par des femmes, dans les salons précieux parisiens tel celui de Mme de Scudéry. Considérées comme les vectrices de cette vertu sociale<sup>132</sup>, il est donc normal de voir des femmes vivant en société, comme Mme de Marans, s'emparer du thème de l'honnêteté dans leurs écrits.

La définition de Mme de Marans de l'honnêteté au féminin renvoie à la différenciation genrée de la vertu et de l'honneur. La femme honnête est chaste<sup>133</sup>, et une femme qui veut briller en société doit être « douce, honnête et gaye »<sup>134</sup>, rappelle la diariste à sa nièce, qui commence à fréquenter le monde après son mariage, durant les fêtes de la fin d'année 1778. Mais Mme de Lambert écrit pour sa fille qu'« une honnête

---

130 F. Ellen Weaver, *Mme de Fontpertuis, une dévote janséniste amie et gérante d'Antoine Arnould et de Port-Royal*, Paris, Klincksieck, 1998, 431 p. La famille Angran se divise en deux branches principales, celle d'Allerai et celle de Fontpertuis. À la mort de Louis-Augustin Angran de Fontpertuis, en 1747, est publié un *Catalogue raisonné des bijoux, porcelaines, bronzes, lacqs, lustres de cristal de roche et de porcelaine, pendules de goût et autres meubles curieux*. Cet inventaire de son cabinet de curiosités montre l'importance de l'investissement culturel pour les familles désireuses de se distinguer.

Le mérite et l'honneur chez les Angran, c'est aussi la solidarité familiale : en 1784, le fils d'Angran de Fontpertuis (déjà interné par son père en 1741 pour dettes, ivrognerie et débauche) meurt criblé de dettes, que ses deux cousins d'Allerai remboursent après avoir accepté la succession (voir F. Ellen Weaver, p. 389). Mme de Marans parle de lui dans une lettre à Pascalitte (« Il a tout vendu et mangé, et puis il est allé en Flandres, mendier apparemment, il est bien fâcheux d'avoir de tels sujets dans une famille », 27 septembre 1778), alors qu'Angran était censé passer à Fontpertuis.

131 Pour le *Dictionnaire de l'Académie*, est honnête ce qui est « conforme à l'honneur & à la vertu » (4e éd.).

132 Linda Timmermans, *L'accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, Paris, Champion, 2005, 967 p.

133 *Mémorial*, p. 374 ; *Confidences*, p. 362.

134 Lettre à Pascalitte, 21 décembre 1778, la jeune fille s'est mariée en mars.

femme a la vertu des hommes : l'amitié, la probité, la fidélité à ses devoirs »<sup>135</sup>, et Mme de Marans, dans les autres pages qu'elle noircit, ne distingue pas les devoirs masculins et féminins de l'honnêteté. C'est une posture classique, déjà défendue par les théoriciens français de l'honnêteté du début du XVIIIe siècle<sup>136</sup>.

En effet, l'honnêteté est indifféremment associée selon Mme de Marans à la « vérité »<sup>137</sup>, au « bonheur »<sup>138</sup>, à l'« éducation »<sup>139</sup>, à la « droiture »<sup>140</sup>, au « devoir » et à la « religion »<sup>141</sup>, au respect des lois et de la raison<sup>142</sup>, à la délicatesse<sup>143</sup> et aux « manières »<sup>144</sup>, soit tout ce qui fait l'approbation ou estime publique<sup>145</sup>. L'homme honnête de Mme de Marans « a toutes les qualités du cœur, il est [...] droit, sincère, tendre, obligeant, bon ami, &c. »<sup>146</sup>, c'est un « fils respectueux, un amant tendre, un époux [...] vraiment attaché »<sup>147</sup>, « doux et humain »<sup>148</sup>. Mais ce n'est pas tout ! Il a, continue-t-elle, « belle figure, [...] un bon tempérament, [...] paraît guay [...] anime la conversation »<sup>149</sup>, a de « l'esprit », de « éloquence », « est absolument maître de luy », « indulgent »<sup>150</sup> et « sensible »<sup>151</sup>... Il incarne bien l'idéal moral des élites depuis le règne de Louis XIV. Ces choix de termes s'inscrivant dans la formation classique de l'honnête homme montrent la diffusion des modes de la cour et de la ville au sein des sociétés provinciales, même à la campagne. Bonheur, douceur et sensibilité sont bien des « vertus » des Lumières.

---

135 *Avis d'une mère à sa fille*. Et même si Mme de Puisieux écrit qu'« aimer son mari, avoir pour lui de la douceur, de la complaisance & de l'indulgence pour ses défauts ; voilà les devoirs d'une honnête femme », elle affirme aussi : « Je ne reconnois dans une femme d'autre sagesse, que celle qui convient à un honnête homme. La vérité est une pour tout le monde, pourquoi n'en seroit-il pas ainsi de la vertu ? », *Conseils à une amie*, p. 187 et 191-192.

136 Pour Nicolas Faret, *L'honnête homme ou l'art de plaire à la cour*, 1630, et Jacques du Bosc, *L'honnête femme*, 1632, les principes de l'honnêteté sont les mêmes pour les deux sexes : art de plaire, modération, naturel, vérité, bonne grâce, raison et modernité. Il n'empêche que, pour les femmes, à ces devoirs se rajoutent selon eux ceux de la chasteté et de la modestie. Jean Mesnard, « 'Honnête homme' et 'honnête femme' », *La culture du XVIIIe siècle. Enquêtes et synthèses*, Paris, PUF, 1992, p. 142-159.

137 *Mémorial*, p. 346.

138 *Ibidem*, p. 364 ; *Réflexions*, 1753, p. 22-23 et 1754, p. 109-110.

139 *Réflexions*, 1754, p. 29.

140 *Ibidem*, 1753, p. 31 ; *Confidences*, p. 398.

141 *Réflexions*, 1754, p. 109-110.

142 *Confidences*, p. 283 (« Si ils bravent les loix, et la raison, cest qu'ils ne sont pas dignes de porter un joug honnête [celui de la religion] »).

143 *Ibidem*, p. 291.

144 *Ibid.*, p. 309.

145 *Mémorial*, p. 364 (« Bien des gens [...] ne se sont pas sauvés du désir d'avoir une grande réputation ; et même ce sentiment est celui d'un honnête homme »).

146 *Réflexions*, 1753, p. 31.

147 *Ibidem*, p. 34.

148 *Confidences*, p. 234-235.

149 Pour cette citation et les suivantes : *Ibidem*, p. 355.

150 *Ibid.*, p. 490.

151 Quand le négociant bordelais du Cos décrit le bateau dans lequel se trouverait M. des Rouaudières pour venir en France, cela traduit selon Mme de Marans « une âme honnête et sensible qui devine et prévient nos craintes » (lettre à Pascalitte, 13 juin 1784).

L'honnêteté, c'est aussi fréquenter des gens qui ont les mêmes goûts et le même genre de vie que soi, peu importe le lieu. Bien que le concept d'honnêteté soit surtout associé aux cercles du XVIIIe siècle, Bernard Hours rappelle que le cercle de la reine Marie Leszczyńska est composé d'une société choisie, respectant ces codes traditionnels<sup>152</sup>. Parmi les grands aristocrates, la princesse de Conti (1731-1803) fréquente elle aussi une compagnie restreinte, issue de la noblesse ancienne : des femmes pieuses, nées au début du XVIIIe siècle, donc de la génération de Mme de Marans. On voit cependant que notre théoricienne de l'honnêteté n'en défend plus une vision strictement limitée aux valeurs véhiculées au siècle précédent. Par exemple, Mme de Marans ne retient pas les critères cités par Linda Timmermans de bon goût, de diffusion de la culture des Modernes, de « décrassage » des hommes rudes et impolis<sup>153</sup>, car ils sont bien acquis par tous au siècle des salons.

Dans environ une allusion sur cinq<sup>154</sup>, Mme de Marans se joint au chœur des pessimistes, afin de dénoncer l'absence d'honnêteté dans son siècle. L'objectif de ce discours est le même que celui de la perte de la vertu ou de l'absence d'honneur et de mérite, c'est-à-dire présenter un tableau sombre de la société, dans le but de mettre en avant les valeurs morales classiques, édictées par l'Église et la société au cours d'un soi-disant âge d'or. Mme de Marans s'inspire en cela de Rousseau et ses partisans, qui disent se tourner vers le repli sur soi et la méditation, la morale, la défense de la vertu, l'honneur, ou encore la vérité, en réaction aux valeurs nouvelles de la société contemporaine.

Cependant, l'honnête homme est un homme accompli, idéal pour paraître et vivre en société si l'on suit la description de Mme de Marans. Il a toutes ces qualités car elles sont nécessaires à cet exercice quotidien des élites, transformé en véritable art de vie, qu'est la conversation entre soi. Mme de Marans tient donc un discours classique, car elle associe à l'honnêteté des valeurs dites sociales, familiales et amicales. Mais elle fait aussi de l'honnêteté un moyen de respecter les valeurs des philosophes des Lumières, bonheur, sensibilité et modération<sup>155</sup>. L'honnête homme du XVIIIe siècle est en effet celui qui sait harmoniser nature et société rappelle Robert Mauzi<sup>156</sup>, il est devenu philosophe, l'honnête femme aussi.

---

152 Bernard Hours, *Louis XV et sa cour : le roi, l'étiquette et le courtisan*, Paris, PUF, 2002, p. 176-205.

153 J. Mesnard, « 'Honnête homme' et 'honnête femme' », art. cit. ; et L. Timmermans, *L'accès des femmes à la culture*, op. cit.

154 Parmi les 34 évocations retenues de l'honnêteté, sept ont pour but de dénoncer le mépris du siècle pour cette valeur.

155 Quasiment une fois sur quatre quand elle disserte sur l'honnêteté, Mme de Marans l'associe à la modération.

156 Robert Mauzi, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises au XVIIIe siècle*, Paris, A. Michel, 1994 [1<sup>e</sup> éd. 1979], 725 p.

On constate chez Mme de Marans l'influence d'une réflexion « au féminin ». Elle prend en compte non seulement des notions considérées comme spécifiquement masculines dans la définition de ce qu'est la distinction sociale, mais aussi leur acception féminine, tout en limitant la différenciation des sexes. Sous sa plume, hommes et femmes se retrouvent dans une définition commune de la vertu, l'honneur ou l'honnêteté. Elle partage le discours moraliste classique du déclin, du regret d'un âge d'or, selon lequel vertu, mérite, honneur et honnêteté ne sont plus ce qu'ils étaient. Mais, en même temps, elle redéfinit ces notions, pour qu'elles correspondent à son vécu et à l'esprit des Lumières tel qu'elle se le représente. On est donc bien face à une appropriation totale d'un concept, les critères de distinction de l'identité nobiliaire, et une réflexion originale sur ce qu'il recouvre. La pensée de Mme de Marans pourrait alors être considérée comme un exemple intéressant de ce que peuvent être les représentations nobiliaires au féminin au sein de la petite noblesse provinciale.

Honnêteté, mérite, estime et honneur sont les valeurs que Mme de Graffigny aimerait voir enseigner aux jeunes filles<sup>157</sup>, mais le discours de Mme de Marans montre qu'elles ont fait partie de son éducation, que ce soit celle donnée par ses proches, ou celle qu'elle s'est forgée à force d'écoute, d'observation, mais aussi de lecture, de réflexion et d'introspection. Si la diariste a intégré le discours ancien de la distinction par la vertu, le mérite et, désormais, l'honnêteté, elle dénonce la vision d'une noblesse qui se définirait uniquement par la naissance ou l'hérédité. Elle ne partage donc pas le discours de la monarchie sur la définition de la noblesse par le sang qui, ailleurs, explique l'attachement aux « vieux parchemins »<sup>158</sup>, à leur conservation et mise en valeur chez les familles de la petite noblesse. Selon elle, ils ne suffisent pas à définir la noblesse, tout comme la fortune n'est pas un critère satisfaisant pour établir le degré de noblesse. Ni de naissance prestigieuse, ni dotée d'une fortune considérable, Mme de Marans défend donc cet entre-deux dans lequel elle évolue, et les valeurs qui le définissent.

### **C- Éloge de la modération, ou le juste milieu entre peuple et aristocratie de cour**

On l'a vu, le discours moraliste de Mme de Marans s'inspire des auteurs qu'elle

---

157 F. de Graffigny, *Lettres d'une péruvienne*, op. cit., lettre XXXIV.

158 *Confidences*, p. 308.

apprécie, elle emprunte les clichés véhiculés par ses lectures et qui correspondent à ses idées. Elle reprend donc le lieu commun du mépris de l'argent et celui de l'appauvrissement des petite et moyenne noblesses. Au cours de la seconde modernité, ces groupes subissent une double pression. Elle vient d'abord du haut : tenir son rang par la consommation ostentatoire et le luxe est un modèle de comportement diffusé par l'aristocratie de cour et la grande noblesse urbaine, alors que l'État tente de normaliser et encadrer la noblesse. Pression du bas, ensuite : dans un contexte d'illisibilité des rangs par les apparences, comment se démarquer de la bourgeoisie? Entre les deux, tenir son rang à tout prix reste un enjeu pour les nobles petits ou moyens. Ce besoin de considération s'explique aussi par la division de l'ordre sur des critères relativement récents, comme la fortune, ou par le fait que les représentations véhiculent encore cette image de séparation stricte entre élites nobiliaires et roturières. Un sentiment de déclassement social et de mal-être s'empare alors de ces groupes nobles intermédiaires, qui ont du mal à faire voir et valoir leur position en théorie supérieure dans la société, et ce à toutes les échelles.

Dans ce contexte, le discours de Mme de Marans sur la distinction sociale soulève plusieurs questions. Ce besoin de se démarquer est-il le signe d'une position contestée, remise en cause par la société ? Mme de Marans réagirait-elle au dédain et au mépris dont serait victime la noblesse rurale ? Comment s'affirmer à la tête de la société, auprès de ses inférieurs et de ses égaux, quand on est une femme, épouse de gentilhomme ? La réponse de Mme de Marans se devine à travers ses réflexions et repose sur une double réaction face à ces deux sources de pression : d'abord, se distinguer du peuple, ensuite, se valoriser par rapport à la grande noblesse.

### **1) Face au Tiers : défendre son statut**

Deux types de menace émanant du Tiers état pèsent sur les petits nobles provinciaux d'après les écrits de Mme de Marans. Il s'agit, d'une part, de la concurrence sociale des bourgeois aisés de la campagne, dont le mode de vie se distingue peu de celui des nobles ; d'autre part, de la contestation de leur supériorité sociale et territoriale par la paysannerie. De quels moyens dispose la petite noblesse rurale pour se distinguer des riches propriétaires bourgeois, et pour affirmer sa supériorité sur la population locale ?

Dans ses travaux sur la noblesse pauvre de Bretagne, Michel Nassiet a souligné



l'importance de la revendication par ces nobles de valeurs morales, comme le travail ou le mérite, originellement défendues par la bourgeoisie<sup>159</sup>. Face à la déconsidération populaire pour les élites locales, Mme de Marans réagit par le mépris. Elle critique d'abord les habitants des petites villes, telle Mondoubleau, où « il y a des gens si francs, si honnêtes, et si bons amis »<sup>160</sup>, ironise-t-elle. Elle développe son sentiment dans les *Confidences* (p. 44) :

Il n'y a point de gens plus vains et plus fiers que les petits bourgeois des petites villes, il se sentent au-dessus du peuple, et n'ont pas communément assez d'intelligence, pour s'arrêter dans leur sphère, et pour sentir que la fierté est le vice commun des sots, et des petites gens ; si ils pouvaient se mettre au-dessus de cette gourme ridicule qu'ils affectent, ils seraient fort aimables pour la plupart.

Vanité, bêtise et hypocrisie sont l'exact inverse des vertus attendues chez ceux qui doivent se distinguer du commun. Ces défauts composent donc le ridicule, impardonnable pour qui entend appartenir à l'élite sociale. Mme de Marans ne refuse pas aveuglément aux bourgeois l'accès au groupe : « Il y en a qui ont de l'esprit, des sentimens et un caractère qui serait délicieux sans cette humeur âcre et repoussante qui les tient toujours sur le qui-vive », continue-t-elle, c'est donc bien la question cruciale des « vertus sociales » qui pour elle crée le clivage, et non l'origine sociale. C'est une vision caractéristique de la vertu au XVIIIe, siècle de la sociabilité, où l'acception religieuse du terme (la vertu opposée aux vices et aux péchés) est oubliée au profit de la vertu qualité de l'homme social<sup>161</sup>. Cependant, la généralisation n'est pas loin, et la fréquentation des cercles bourgeois est dangereuse pour qui veut conserver supériorité et vertu écrit Mme de Marans<sup>162</sup>. « Tout cela n'est pas fort intéressant », ou « parlons à présent de choses plus intéressantes », s'empresse-t-elle d'ailleurs de préciser lorsqu'elle relate à sa nièce les dernières nouvelles particulières des bourgeois de Cormenon ou Mondoubleau<sup>163</sup>. Elle déplore aussi les « festins qui ne finissent pas » des « dames de M[ondoubl]eau » (22 janvier 1780), contraires à l'idéal de modération qu'elle défend, et à ses goûts personnels. Ce que Mme de Marans regrette lorsqu'elle se

---

159 C'est par exemple ce que fait en 1767 Pierre Guy Marie de Saint-Jean, écuyer, fermier et charpentier (M. Nassiet, *Noblesse et pauvreté*, op. cit., p. 322). La défense des privilèges du groupe est une autre stratégie (elles ne sont d'ailleurs pas exclusives les unes des autres), mais Mme de Marans ne semble pas l'employer.

160 Lettre à Pascalitte du 28 février 1779, à propos des manœuvres des uns et des autres pour l'attribution d'un bail.

161 Voir « Vertu », Voltaire, *Dictionnaire philosophique portatif*, 1764 : « N'admettra-t-on de vertus que celles qui sont utiles au prochain ? Eh ! comment puis-je en admettre d'autres ? Nous vivons en société ; il n'y a donc de véritablement bon pour nous que ce qui fait le bien de la société ».

162 « C'est dans de telles sociétés, que Mlle des Hayes s'est formée ainsi on ne doit pas s'étonner, si elle n'est ny douce, ny liante », constate-t-elle toujours dans le même passage.

163 Lettres à Pascalitte des 12 septembre 1778, 7 juillet 1779, 15 janvier et 21 février 1780.

lance dans une diatribe contre ces bourgeois, qu'elle même fréquente pourtant (faute de mieux ?), c'est donc bien l'absence des qualités distinctives des élites, qui sont affectées, mal simulées, et deviennent caractéristiques de celui qui ne sait s'agréger naturellement au groupe. Il ne mérite donc pas d'y appartenir, et la dichotomie entre ses aspirations et ses capacités justifie le mépris dont il est accablé. Mme de Marans partage la vision élitiste de Geneviève Thiroux d'Arconville, pour qui les bourgeois constituent « un peuple à part », opposé aux gens du monde, caractérisés par leur capacité à intégrer leurs propres codes, qui régissent la sociabilité du XVIIIe siècle<sup>164</sup>.

Or, l'anoblissement ne corrigerait pas le défaut du parvenu, comme le montre selon Mme de Marans l'exemple d'un de ses proches, non nommé :

On voit bien à sa sottise fierté, et sa ridicule impertinence, que sa noblesse vient de savonnette à villain, les grands seigneurs sont plus polis et plus humains. [...] Il est joüeur et débauché, à ces deux jolis qualités il joint toute l'insolence que pourrait avoir un laquais revêtu.<sup>165</sup>

Conformément à son observation de la société qui l'entoure et à son regard de moraliste, ce n'est plus la vertu qui fait la noblesse, et si la noblesse peut être encore synonyme de vertu, ce n'est pas systématique selon la châtelaine<sup>166</sup>. Alors, l'absence de vertu contribue à la confusion des rangs : « Tout ce qui est inconduite, et fatuité dégrade la noblesse, et la met fort au-dessous du plus vil Artisan »<sup>167</sup>. Le jugement de Mme de Marans envers ce proche anobli par l'office est curieuse, car elle ne correspond pas à l'attitude générale de la noblesse, qui veut qu'au sein du second ordre tous soient égaux, quelle que soit la naissance des membres<sup>168</sup>. Elle montre en tout cas le peu d'humilité de la diariste vis-à-vis de sa propre situation, la conscience qu'elle a de son rang, comme la violence de ses accès de colère envers son entourage<sup>169</sup>, confinés dans son journal afin de respecter « l'honnêteté »...

---

164 « Le bourgeois est simple, quelquefois même un peu grossier », tandis que les gens du monde sont « accoutum[és] de bonne heure à la politesse & à la retenue », Geneviève Thiroux d'Arconville, *De l'amitié*, Amsterdam, 1761, voir ch. XIV et XVII.

165 *Confidences*, p. 306.

166 « À quoy pensent ces gens-là ? Ils croyent donc qu'il suffit d'être noble, et que cette qualité dispense de toutes les autres ? Ah qu'ils se trompent bien ! Au contraire une grande naissance exige plus de vertus », *ibidem*, p. 308.

167 *Ibid.*, p. 309.

168 G. Chaussinand-Nogaret, *La noblesse au XVIIIe siècle*, *op. cit.*

169 Un autre exemple de colère, déversée cette fois contre Mme Salmon du Châtelier : « S' imagine-telle parce quelle est un peu gentille, que lon ne trouverait rien à dire sur elle ? Même sur sa figure ? Car ses yeux bordés de couleur de rose ne sont pas un grand agrément. Mais ce n'est pas là-dessus que je la voudrais prendre, ny sur cette poignée de signes, qu'il semble qu'on lui ait jetté sur le visage, chacun est fait comme il peut, cest par le cœur et l'âme que je considère les gens, et elle n'est pas bonne à voir par ce côté-là », *Confidences*, p. 246-247.

Le mépris des roturiers envers les hobereaux se traduit par des actes de braconnage couramment poursuivis en justice dans la seconde moitié du siècle, et par des altercations entre seigneurs et paysans. André Bouton cite par exemple le cas du seigneur du Val-Pineau, qui en 1786 reçoit des coups de fusil dans sa garenne du Val (Perche Gouët)<sup>170</sup>. Ces accidents isolés touchent essentiellement les petits gentilshommes dont le niveau de vie dépend des revenus des produits de la seigneurie (parmi lesquels les droits de pêche et de chasse ont surtout valeur symbolique) ce qui explique leur intransigeance à poursuivre ceux qui enfreignent ces droits, ou qui contestent, symboliquement ou pas, leur domination sociale. Ainsi, Mme de Marans relate à sa nièce le 13 juin 1784 un accident arrivé à son mari. L'année précédente, M. de Marans a été menacé d'une arme par un nommé Deschamps et aurait riposté d'un coup de fusil. Lors de l'arrestation du « fameux Deschamps », Mme de Marans apprend par deux serviteurs (Boiset et Vincent) que « ce misérable est encore revenu cet hivert sur nous, chercher à prendre sa revanche du coup de fusil, ils étaient deux Boiset les vit ils le couchèrent en joue et luy dire, d'aller dire à son f de maître qu'ils l'attendaient de pied ferme ; Vincent y fut à qui ils en dirent autant ». L'épisode est caractéristique des tensions grandissantes entre, d'une part, une population rurale en voie de paupérisation suite aux diverses crises climatiques, agricoles et économiques traversées dans les années 1780 ; et, d'autre part, une petite noblesse qui s'accroche à ses prérogatives et lutte aussi pour assurer son indépendance économique et son prestige social. L'insulte à l'égard du seigneur, directe d'abord, puis à travers ses deux représentants (qui « eurent assez de bon sens l'un et l'autre pour nous cacher cette impertinence, car ton oncle n'aurait pas manqué d'y courir »), la possible riposte de M. de Marans, le jugement dédaigneux de son épouse sur l'acteur de l'esclandre (un « misérable » coupable d'une « impertinence »<sup>171</sup>) montrent les tensions existant entre seigneurs et paysans dans le Perche Vendômois. Ces tensions s'inscrivent dans un climat plus général de violence en milieu rural, provoquée par la misère ambiante. Quelques mois après l'arrestation de Deschamps, Mme de Marans évoque à sa nièce les « brigans dont tout le païs est infecté » :

---

170 André Bouton cite un autre exemple, plus ancien : en 1728, alors que le seigneur de Beaubuisson à Pervençères (Orne actuelle) rentre à pied de Mamers, un marchand qu'il croise l'aurait interpellé en ces termes : « Voilà le chemin que tiennent les houbereaux [*sic*] du pays, leur épée rouillée ne se tire pas plus facilement que ma vache ne marche » (A. Bouton, *Le Maine, histoire économique et sociale*, *op. cit.*, p. 154-155 pour ces deux exemples).

171 Le choix des mots rappelle que Mme de Marans a une vision très traditionnelle de la société et de la place qu'elle y occupe face aux roturiers. En une belle gradation, elle explique ailleurs qu'« il ny a pas moyen de forcer un homme né quelque chose, d'épouser une servante, une catin, une comédienne, en un mot de faire ce qui est bas et déshonorant par soy-même », *Réflexions*, 1754, p. 28-29. Si elle conteste les critères d'ascension et de distinction sociale au sein des élites, Mme de Marans ne remet pas en cause la division et la hiérarchisation de la société d'Ancien Régime.

Voilà deux assassinats du côté de Montoire depuis quinze jours sans cesse il passe des inconnus à Cormenon et à Mondoubleau, [...] comme ce n'est pas icy un passage, on n'a pas coutume d'y voir d'autres gens que les marchands qui viennent y commercer. Il est terrible que l'on ne soit pas en sûreté chez soy, le métier de voleur se raffine autrefois c'était sur les grands chemins et ils étaient à pied, à présent c'est dans les maisons, et ils vont à cheval ils sont quatre vingt qui correspondent de Bretagne icy, il y en a sept que l'on va expédier à Nogent.<sup>172</sup>

Jean Vassort note en effet sous le règne de Louis XVI une multiplication des attaques de fermes ou moulins isolés dans le Bas-Vendômois, accompagnée d'un vagabondage latent<sup>173</sup>. Se développe alors un climat de psychose et de peur de l'étranger, alimenté par la circulation de rumeurs, que la lettre de Mme de Marans illustre bien.

Les rapports avec les paysans sont surtout tendus en cas d'absentéisme de la noblesse, il convient donc de ne pas dramatiser la situation. Les procès existent, mais les rapports cordiaux sont possibles, en témoigne la quasi absence de situations conflictuelles relatées par la diariste dans sa correspondance quotidienne avec sa nièce<sup>174</sup>. On a vu que les villageois, paysans et artisans de Cormenon font partie de l'entourage quotidien des Marans, qui ont recours à eux et leurs épouses pour certains travaux et faire des courses, transmettre des lettres, ou servir d'intermédiaires dans certaines affaires<sup>175</sup>. La couturière, le tuilier, le boucher, des ouvriers, ou encore les métayers des Rouaudières reviennent par exemple régulièrement sous la plume de Mme de Marans lorsqu'elle écrit à sa nièce. Mme de Marans emploie comme coursiers pour sa correspondance quotidienne ses domestiques et ceux de sa nièce, le fermier de la Basse-Cour des Rouaudières, ou les métayers proches du château, dont les fermes sont situées sur un chemin « stratégique » pour faire parvenir les lettres à leurs destinataires. Mme de Marans dépose aussi son courrier chez les artisans et marchands de Cormenon et Mondoubleau, boulanger, boucher ou tuilier, qui sont en contact régulier avec les élites locales, ou bien passe par les paysans qui vont au marché de Mondoubleau et celui

---

172 Montoire est à 30 km au sud de Cormenon ; lettre à Pascalitte du 15 août 1784. Le registre paroissial de Cormenon note en mai la découverte du corps d'un horsain de 28 ans, « trouvé noyé dans la fosse aux chevaux et visité par messieurs de la justice royale de Mondoubleau ».

173 J. Vassort, *Une société provinciale face à son devenir, op. cit.*, p. 164. Voir aussi Jean Vassort, « Délinquance, criminalité et société en Bas-Vendômois, à la fin du XVIIIe siècle d'après les archives de la justice de Montoire-Querhoent », *BSAV*, 1979, p. 39.

174 À part les exemples évoqués ici, une anecdote, dans une lettre à Pascalitte du 10 [juillet 1778], sur un homme ivre qui « s'est promené dans le bourg [à Cormenon] jurant entre les dents contre les gentilshommes qui amassent des écus (vraisemblablement ce n'était pas contre nous) [...] cependant il m'a abordée fort civilement ; le chapeau bas ». Ce qui n'empêche pas Mme de Marans, qui se promenait alors seule sur ses terres, de ressentir une peur très bien rendue par la tension narrative de sa lettre.

175 C'est un des rôles du curé de Cormenon, chargé de trouver des couturières (24, 29 juillet et 12 septembre 1778), du papier (11 juillet 1779) ou un transporteur (26 octobre 1779) pour la châtelaine.

de Saint-Calais. « Je vous écrirai dorénavant le lundy cela m'est plus comode à cause de notre marché comme aussi le vôtre qui est le jeudy doit vous fournir plus d'occasions », écrit-elle ainsi à sa nièce le 11 juillet 1778, alors que leur séparation toute récente va nécessiter une correspondance régulière.

Ces services, considérés comme naturels par notre diariste, peuvent cependant devenir source de tension pour les villageois. Le 2 mai 1779, une lettre de Mme de Marans « a été donnée à Cantin pour la mettre chez la Joneau qui a dit brutalement que si on l'en chargeait encore, elles seraient jettées dans les chemins, ainsi il ne faut plus se servir de cette voye ». C'est pourquoi elle se sert aussi de ses proches comme intermédiaires : Aubert, le curé de Cormenon, l'abbé Bigot ou même Villain de La Tabaise servent de facteurs entre les deux femmes.



Les chemins desservant les Rouaudières et l'emplacement des « fermes-relais » de Mme de Marans, d'après le cadastre napoléonien (ADL&C 3 P 2/60).

(Conception : M. Chollet, 2013)

La question des rapports entre peuple et élites (et les représentations véhiculées) est un des enjeux philosophiques, sociaux et politiques du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>176</sup>. Dans un contexte de diffusion croissante des idées nouvelles grâce aux progrès de l’alphabétisation, à la baisse des coûts de production du livre et à l’amélioration des voies de communication, la notion de progrès, valeur phare des Lumières, interroge la place qui doit être accordée au peuple dans l’acquisition de ces nouveautés. Ainsi, le débat sur l’accès du peuple à l’instruction partage les penseurs, et les positionnements de chacun sur le sujet nous éclairent sur leur vision de la société. Pour Diderot, Helvétius, d’Holbach, Condorcet et les physiocrates, tout le monde doit apprendre à lire et écrire, tandis que selon Voltaire, Rousseau, La Chalotais, Philipon de la Madeleine ou Lezay-Marnésia, l’instruction ne doit être délivrée que si elle est nécessaire (à l’exercice du métier s’entend)<sup>177</sup>. Comme la distinction des élites se fait aussi par l’éducation et la culture, laisser le peuple accéder aux savoirs participerait à la remise en cause de la domination sociale d’une minorité démographique.

Dans ses *Confidences*, Mme de Marans se positionne clairement contre l’instruction du peuple : « Le Peuple devient prodigieusement éclairé ; tant pis pour ceux qui sont au-dessus du peuple, car les lumières qu’il acquiert le rendent insolent, et luy ôtent la religion : ce n’est pas qu’il secoue les préjugés, il ne fait qu’en changer »<sup>178</sup>. Encore une fois d’inspiration rousseauiste, son refus de l’instruction du peuple repose sur l’argument selon lequel celui-ci serait ainsi préservé des erreurs et préjugés. De plus, Mme de Marans s’appuie à la fois sur la morale chrétienne, les clichés véhiculés par la littérature du temps (« Aujourd’hui, [le peuple] a moins d’honneur encore que les gens du beau monde ») et sur sa représentation de la pyramide sociale. Elle ne définit pas le terme « peuple », qui regroupe tout ce qui n’est ni noble, ni bourgeois, tout ce qui est commun et vulgaire<sup>179</sup>, ce qui permet de le mépriser<sup>180</sup>. Alors que Mme Thiroux

---

176 À partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, le peuple devient un sujet d’étude aux contours délimités. « Le mouvement répond à un besoin de redéfinition d’elles-mêmes de la part des élites, mais il ouvre également sur de nouvelles définitions du populaire. [...] Le peuple devient l’objet d’un souci qui n’est plus seulement policier, mais se dit essentiellement dans les termes de la morale. On retrouve une volonté d’ancrer la hiérarchie sociale dans un ordre naturel (d’autant plus forte que l’ordre social ordinaire semble vaciller) mais aussi une nouvelle pensée de la construction du social, à partir de l’observation, en termes d’habitudes acquises », Déborah Cohen, *La nature du peuple, op. cit.*, p. 16.

177 Daniel Mornet, *Les origines intellectuelles de la Révolution française, 1715-1787*, Tallandier, 2010 (1<sup>e</sup> éd. A. Colin, 1933), 552 p.

178 P. 183. Un simple indicateur pour contextualiser l’opinion de Mme de Marans : dans le Vendômois, 32% des hommes signent les registres paroissiaux lors de leur mariage, et 18,3% des femmes. Toutefois, l’alphabétisation dans les zones de vallées, dont celle de la Bray, serait plus avancée que sur les plateaux, grâce à un contexte économique et culturel plus favorable, suivant Jean Vassort, *Une société provinciale face à son devenir, op. cit.*, p. 213 et 366.

179 Ainsi, « les vertus contraires [à la haine et la vengeance] sont trop hautes, et trop sublimes, pour être le partage du vulgaire », *Réflexions*, 1754, p. 9.

180 Outre ce refus de l’instruction pour raisons morales, Mme de Marans avance aussi une impossibilité de nature : « Le peuple a peu de sentiment », *Confidences*, p. 188.

d'Arconville nuance son propos et dénonce le mépris dont le peuple est accablé par les élites<sup>181</sup>, la vision essentialiste, globalisante et caricaturale de Mme de Marans révèle la crispation d'une partie des élites défendant un système traditionnel, dans lequel les deux premiers ordres de la société assurent leur domination grâce à leurs privilèges (prier et faire prier pour le premier, se distinguer au quotidien pour le second), système que remettent en cause le développement de l'éducation du peuple et les penseurs les plus modernes des Lumières, comme les encyclopédistes. Certes, à la fin du siècle, les notables locaux se rendent compte de la nécessité d'instruire le peuple pour avoir une main-d'œuvre qualifiée, mais cet argument économique existant déjà au temps de Colbert répond essentiellement aux besoins des élites urbaines. À la campagne, les enjeux sont différents<sup>182</sup>, d'où la position traditionnelle défendue par Mme de Marans. L'éducation nocive du peuple est un lieu commun du XVIIIe siècle, symptomatique de cette crainte de confusion des rangs qui en serait une conséquence :

Le système de légalité des conditions entre dans chaque tête, sans qu'on sçache bien ce qui la tant répandu, et l'artisan est humilié qu'un bon bourgeois se croie au-dessus de luy : ils vous diront, « il est vray qu'il me fait honnêteté, mais cest d'un air de protection. » Ainsi donc ils sont plus choqués que satisfaits, d'une politesse qui ne les met pas de niveau, avec celui dont ils la reçoivent. Si on ne leur parle point ; ils disent que lon est fier et vous haïssent. La noblesse conserve encore une sorte de supériorité, mais cependant il faut quelle soit soutenüe par un peu de fortune.<sup>183</sup>

Sortir de sa condition est une menace pour l'ordre social, c'est un problème surtout pour les catégories à la limite, ou servant de point de contact entre deux groupes, rappelle Robert Darnton<sup>184</sup>. Comme Voltaire, mais contrairement à Rousseau<sup>185</sup>, Mme de Marans considère comme normale et naturelle l'inégalité sociale, nécessaire au bon équilibre et à l'harmonie de la société<sup>186</sup>. Elle défend son statut car elle est dans une position

---

181 D'abord : « Le peuple n'a que des préjugés [...]. S'il est vertueux, ce n'est que par instinct, ou par la crainte des châtimens », mais ensuite : « Cherchons plutôt dans l'avitissement où la pauvreté réduit le bas peuple, le peu de sensibilité dont il est susceptible », Geneviève Thiroux d'Arconville, *De l'amitié*, op. cit., ch. XV, p. 120-122.

182 Argument emprunté à Jean Quéniart, *Culture et sociétés urbaines dans la France de l'Ouest au XVIIIe siècle*, Lille, Service de Reproduction des Thèses, 1977, 2 vol., 1161 p.

183 *Confidences*, p. 183-184.

184 Par exemple : Robert Darnton, *Le grand massacre des chats*, Paris, Les Belles Lettres, 2011 [trad.], 376 p.

185 Jean-Jacques Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, 1754. L'inégalité est une construction sociale, explique-t-il, contraire à l'état de nature. Et Mme de Marans a-t-elle lu Beaumarchais, dont *Le mariage de Figaro* défend l'idée d'égalité des conditions et des chances (la pièce n'est créée qu'en 1784, après quatre ans d'interdiction) ?

186 Même point de vue dans l'ouvrage de Mme de Verzure : « L'inégalité des conditions & de la naissance, est je crois, un des grands moyens pour exciter l'émulation. Si tous les hommes naissaient parfaitement égaux, peut-être seraient-ils plus heureux ; mais seraient-ils seulement capables de sentir leur bonheur ? », Anonyme [Mme de Verzure], *Réflexions hasardées d'une femme ignorante*, 1766,

ambiguë, due à l'incompréhension grandissante envers les privilèges accordés à la noblesse, et à un facteur personnel, ses critères de définition de l'excellence ne correspondant pas à la réalité sociale.

## **2) Face à la Cour : défendre un idéal nobiliaire**

Dans la littérature, les gentilshommes campagnards sont ridiculisés dès le début du XVIIe siècle. Ce sont des personnages rendus grotesques par leur rusticité et leur absence de savoir vivre ; saleté, glotonnerie, ivrognerie, vanité, ignorance, bêtise et pauvreté les caractérisent. Ils sont jaloux de leurs droits, chicaneurs et tyranniques envers leurs inférieurs<sup>187</sup>. Les auteurs du XVIIIe siècle reprennent ce poncif<sup>188</sup>, qui correspond au mépris constant du reste de la société envers les hobereaux. Le comte de Tessé (1648-1725), lieutenant général du Maine et maréchal de France, évoque ainsi la « noblesse campagnarde née crottée, très mal bottée et montée sur des juments poulinières » dans une lettre au prince de Monaco, ou « les crottes de mon Bas-Maine »<sup>189</sup> à d'Hozier. Nobles plus aisés, proches des centres de diffusion des modes (Paris, la cour, la ville) d'une part, et petits châtelains d'autre part, représenteraient alors deux modèles nobiliaires opposés. Le premier veut que le noble crée et suive la mode, qu'il soit capable de tenir son rang par la dépense ostentatoire et un mode de vie qui le distingue du commun. Selon le second, le noble méprise l'argent et fustige le luxe et l'oisiveté, car ils ne sont pas synonymes de grandeur, qui s'acquiert autrement<sup>190</sup>. La critique de la cour n'est donc pas nouvelle. Au XVIe siècle, Clément Marot ou Joachim du Bellay en font déjà le creuset de toutes les corruptions. C'est la position de Mme de Marans, qu'on a vu d'abord opposer systématiquement la vertu et le mérite à la fortune<sup>191</sup>, comme les penseurs des siècles précédents, et qui s'inscrit dans son siècle en

p. 174.

187 P. de Vaissière, *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France*, op. cit.

188 Rétif de la Bretonne évoque ainsi la figure d'« un pied-plat, un bourru gentilhomme de Beauce », dans *La vie de mon père*, 1788.

189 Lettres des 9 novembre et 6 décembre 1710, citées par André Bouton, *Le Maine, histoire économique et sociale*, op. cit., p. 116.

190 C'est par exemple le cas du chevalier d'Arcq (*La noblesse militaire ou le patriote français*, op. cit.).

Dans leurs sermons, les hommes d'Église dénoncent aussi le comportement des Grands et courtisans, censés donnés l'exemple, mais qui seraient des modèles d'hypocrisie, cupidité, égoïsme, vanité, oisiveté... Le débat sur l'utilité du luxe est un autre des lieux communs du XVIIIe siècle. Sur les rapports entre noblesse et luxe, on peut consulter Michel Figeac, « La vie matérielle de la noblesse entre le 'Grand Siècle' et le siècle des Lumières : une lecture de différenciation sociale au sein du second ordre », J. Dumanowski et M. Figeac, *Noblesse française et noblesse polonaise*, op. cit., p. 407-425 ; et Roger Baury, « Sentiment et reconnaissance identitaires de la noblesse pauvre en France à l'époque moderne (XVIe-XVIIIe s.) », Collectif, *L'identité nobiliaire*, op. cit., p. 78-99.

191 « Osez préférer le mérite à la fortune : ayez assez de courage pour aimer la vertu dénuée de biens », *Réflexions*, 1754, p. 80.



lui opposant aussi la philosophie<sup>192</sup>.

La curialisation des élites n'est pas l'occasion pour Mme de Marans d'en dénoncer la domestication, même consentie, mais de critiquer la mode du luxe. Dans son discours, le luxe conserve son acception morale classique, elle ne l'envisage pas en tant que concept économique, comme c'est le cas de Voltaire ou Montesquieu. Si elle n'emploie le terme que deux fois c'est, à la manière de Rousseau, pour l'associer au vice, à la coquetterie et à la superfluité<sup>193</sup>. Ainsi, selon Mme de Marans, les femmes de la Cour « aiment trop les colifichets », et ne peuvent donc s'intéresser aux choses sérieuses, tandis que les Grands « n'ont guères desprit à eux », mais leur prodigalité « embelit tout ce qui vient deux »<sup>194</sup> et favorise donc l'hypocrisie. Qu'elle emploie les termes de « fortune », « richesse », « prospérité », « opulence », « aisance » ou « bien(s) », « cela ne tient qu'à l'argent »<sup>195</sup>, déplore-t-elle à l'envi, dans 16 des 38 réflexions faites sur le sujet dans les trois journaux. Conformément aux idéaux nobiliaires, Mme de Marans méprise l'argent en tant que valeur sociale et s'approprie le *topos* moraliste de l'argent roi, pour montrer l'inversion des valeurs traditionnelles dans la société. Cependant, elle est encore une fois consciente des limites de ce lieu commun<sup>196</sup>, mais cette position lui sert à défendre son système moral<sup>197</sup>. Pour Diderot, Helvétius ou Voltaire, l'argent contribue au bonheur, ou est un moyen d'y parvenir. À l'inverse, c'est un obstacle car il n'assouvit jamais assez les désirs et aliène l'homme, disent les philosophes traditionnels, La Bruyère et Fénelon, mais aussi Montesquieu, Rousseau, Mme de Puisieux, Mlle de Lespinasse ou Trublet<sup>198</sup>. La dénonciation du luxe correspond aussi à la morale d'Horace, il n'est donc guère surprenant de retrouver ce discours dans les journaux de Mme de Marans, dans sept des 38 occurrences du thème de la richesse<sup>199</sup>. C'est le thème principal d'un des chapitres des *Confidences*, « L'échantillon » (ch. 41, p. 350-369), où elle s'appuie sur douze exemples, puisés dans son entourage, pour montrer que l'homme n'est jamais satisfait. Parmi ces douze

192 « On a plus besoin de philosophie, que de fortune », *ibidem*, p. 70 et 141.

193 *Mémorial*, p. 315 et 338. Voir Natacha Coquery, *L'hôtel aristocratique. Le marché du luxe à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, PUPS, 1998, 444 p.

194 *Confidences*, p. 216 et *Réflexions*, 1754, p. 65-66.

195 *Confidences*, p. 188.

196 « On dit ; cest une chose affreuse dans le siècle où nous sommes de voir que lor y fait tout, la naissance, et la vertu, sont des chimères, si la fortune ne les fait pas briller. [...] Voilà une belle nouvelle que lon vient nous conter la ! Il y a dix sept cent ans que cela était aussi commun qu'aujourd'hui », écrit-elle, avant de citer Horace comme preuve (*Épîtres*, I, 1 et *Satires*, II, 5, 8), et de continuer : « Horace voyait cela tous les jours sous ses yeux ; et de plus je gagerais qu'il avait trouvé la même plainte, dans les anciens auteurs grecs : et si lon voulait aller puiser dans les hiéroglyphes des anciens Égyptiens, je suis persuadée qu'on verrait des caractères distinctifs, qui prouveraient que les humains des premiers siècles, ne valaient pas mieux que ceux du nôtre », *Réflexions*, 1754, p. 79-80.

197 « Le grand art donc, nest pas de blâmer les vices, mais de les éviter », *Ibidem*, p. 80.

198 R. Mauzi, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée française au XVIIIe siècle*, op. cit., ch. IV.

199 *Réflexions*, 1753, p. 43 et 1754, p. 126 et 138 ; *Confidences*, p. 17-18, 135, 299 et 350-369.

hommes et femmes sous pseudonymes, neuf ont pour eux une belle fortune et sont pourtant malheureux. Pour autant, une seule fois l'argent est cause de ce malheur<sup>200</sup>, plutôt causé d'après elle par la situation personnelle, qu'il s'agisse d'une maladie ou d'un mariage malheureux.

Cette vision négative de l'argent s'explique au XVII<sup>e</sup> siècle par le contexte social, l'on assiste à une fusion de l'élite traditionnelle et de l'élite financière du royaume. La mobilité sociale qui en résulte brouille la lecture du corps social par ses acteurs, qui trouvent en ces officiers ou financiers parvenus, comme les partisans, un bouc émissaire facile. Mais comment l'expliquer, au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans le cas de Mme de Marans ? Jean Vassort a constaté le peu d'intérêt éprouvé par les nobles vendômois pour la cour. Dans la région, le second ordre serait davantage tourné vers Paris, probablement depuis l'exil de certains des parlementaires parisiens à Vendôme en 1754<sup>201</sup>. Elle-même issue d'une famille parisienne, proche d'un exilé parisien et désireuse de jouer un rôle dans la République des Lettres, Mme de Marans semble avoir plus d'intérêt pour la capitale, cœur culturel du royaume, que pour la cour. Mme de Marans ne l'évoque en effet quasiment jamais, la cour n'apparaît pas comme un modèle des comportements nobiliaires, mais comme un endroit où il faut faire preuve de « politique »<sup>202</sup>, c'est-à-dire d'habileté et de dissimulation, ce qui ne correspond pas aux idéaux de la diariste. Les seules nouvelles qu'elle donne de la Cour à Pascalitte sont celles des préparatifs de la guerre en Amérique, qui aura des conséquences sur leur échange avec Saint-Domingue, ou bien deux anecdotes<sup>203</sup>. Mme de Marans côtoie des membres de la noblesse plus fortunés qu'elle, dont certains fréquentent la cour. La position des deux frères Angran les oblige à s'y rendre parfois ; l'un, Louis-Alexandre, étant président au Parlement, l'autre, Denis François, procureur général au grand conseil puis lieutenant civil de la prévôté et vicomté de Paris en 1774<sup>204</sup>. Deux filles de Denis ont épousé deux héritiers de la famille de La Luzerne, l'un ministre de la Marine et l'autre ambassadeur à Londres<sup>205</sup>. À la génération suivante, « Md de La Luzerne

---

200 « Sa charge est belle, mais il y essuye sans cesse des désagrémens tous nouveaux », dit-elle de Celius, mais ce n'est pas selon elle l'unique raison de son insatisfaction (*Confidences*, p. 352).

201 Jean Vassort, « Le Vendômois, un siècle après Marie du Bois », Colloque Le Vendômois sous Louis XIV, 10-11 sept. 1994, *BSAV*, 1995, p. 20-22.

202 *Réflexions*, 1754, p. 21-22 ; *Confidences*, p. 70.

203 « Vous aurez sçeu que Mr le Pce de Condé s'est battu avec le cap<sup>e</sup> de ses gardes », dit-elle le 24 décembre 1779, et rapport de la visite de Mme d'Allerai et une de ses filles à Saint-Cloud pour voir une montgolfière s'élever dans les airs, le 25 juillet 1784.

204 « J'ai vu dimanche à Versailles Mr d'Allerai tirer [sa révérence] au roy et à la reine [...] il fesoit ses remerciements pour sa place de lieutenant civil. Je trouve bien étonnant qu'un homme aussi riche à son âge praine de nouvelles chaînes », écrit le 14 décembre 1774 Mme de Sparre, cousine de Mme de Marans, à Pascalitte. Même parmi la grande aristocratie à laquelle elle appartient, se diffuse le discours sur la modération. En 1787, Denis Angran d'Allerai devient conseiller d'État et membre de l'assemblée des notables.

205 On retrouve une des deux épouses La Luzerne dans les *Mémoires* de la marquise de la Tour du Pin. À

marie Mr son fils à Mlle de Montmorin, dont le Père est Cordon bleu a été ambassadeur en Espagne, et commande actuellement en Bretagne, très aimé du Roy », explique Mme de Marans à sa nièce le 22 septembre 1784. « Enfin honneur et gloire de tous côtés », conclut-elle sobrement de ces alliances matrimoniales au sommet de l'État. De plus, au-delà de l'influence de ses lectures et des discours entendus dans les salons de ses proches, la propre position sociale de la diariste peut être un élément d'explication de son désintéret envers la cour et la fortune. Huit fois le discours de Mme de Marans sur la richesse fait référence à la modestie de sa fortune<sup>206</sup>. Elle se voit par exemple aux yeux de ses amis, dont on a esquissé le profil plus haut, comme une amie « peu favorisée de la fortune », ou « pas assez riche »<sup>207</sup>. Cette position d'infériorité se traduit par un sentiment d'amertume<sup>208</sup> et un désir de rectitude morale face à une cour qui aurait perdu toute notion de modération, ce qui pousserait la diariste à mépriser ce qu'elle ne peut avoir<sup>209</sup>.

La cour est l'élément naturel des grandes fortunes du royaume et des nobles de grande naissance. Cette aristocratie est étrangère à Mme de Marans, qui n'en partage pas les valeurs ou les comportements. Elle n'a pourtant pas envers les courtisans et grands aristocrates le mépris du noble provincial qui a acquis son rang par son attachement à la terre et qui considère que les courtisans ne doivent leur élévation qu'à la faveur royale. Si Mme de Marans ne les considère pas comme de faux nobles serviles, l'ancienneté de la noblesse fait tout de même la différence : selon elle, « les grands seigneurs sont plus polis et plus humains »<sup>210</sup> que les parvenus<sup>211</sup>. Dans sa

---

la cour, écrit-elle, « je ne voyais presque pas Mme de La Luzerne, dont le mari était ministre de la Marine. Elle était fille de M. Angran d'Alleray, lieutenant civil, et se trouvait très déplacée à Versailles, où la noblesse de robe ne venait jamais. Il ne m'est resté aucun souvenir de cette maison, si ce n'est que c'étaient des gens très respectables et généralement estimés » (*Mémoires de la marquise de La Tour du Pin, Journal d'une femme de cinquante ans (1778-1815)*, Paris, Mercure de France, 1979, ch. X).

206 Et dans une lettre à Angran du 5 juin 1754, on devine que la question de l'argent taraude souvent la jeune fille et revient parfois dans la conversation des deux amis : « J'avoue que ma fortune est trop bornée, mais ce n'est pas cela qui m'occupe le plus, (voilà ce que vous ne croyez point) ».

207 *Réflexions*, 1754, p. 134 ; *Confidences*, p. 256.

208 Par exemple : « Je suis de ces gens qui s'aigniraient volontiers par la mauvaise fortune ; mais je me suis réprimée là-dessus, car cela ne guérit de rien. Ce qu'il y a de sur, c'est qu'un peu de prospérité, me rendrait beaucoup plus aimable », *Réflexions*, 1754, p. 89. Réflexion en lien avec la lettre du 5 juin de la même année, citée plus haut, où elle avoue à Angran qu'« un peu d'aisance ne seroit pas à refuser », et qui montre bien la « correspondance » entre journal personnel et épistolaire.

209 C'est en tout cas l'attitude qu'elle prescrit. Selon elle, la sagesse c'est « s'armer d'une patience persévérante contre tout ce qui nous afflige, et si lon peut, dun très grand mépris de tout ce que lon ne possède pas », *ibidem*, 1753, p. 22.

210 *Confidences*, p. 306.

211 Une réflexion exemplaire du point de vue de Mme de Marans : « Pour les gens fort riches ils se croient toujours de grands seigneurs, cest peut-être eux qui ont établi que tout est égal, et en disant cela, ils se croient supérieurs à tout, et on étaye chez eux ce préjugé par les courbettes qu'on leur fait ; cest les convaincre qu'ils ne se trompent pas ; je ne puis dire si cette opinion est raisonnable, ce qu'il y a de sûr cest quelle est fort à la mode, et je doute que lon puisse luy faire perdre de son crédit dans le siècle où nous sommes », *ibidem*, p. 185-186.

hiérarchie des valeurs sociales et individuelles, la richesse est bien au plus bas de l'échelle, mais l'appartenance à un groupe, qu'il soit défini par l'argent ou pas, reste toujours un critère secondaire dans son système, basé sur l'individu et la morale<sup>212</sup>.

### **3) Un entre-deux idéal : le gentilhomme campagnard (et son épouse)**

Face à cette dénonciation du luxe comme critère de distinction sociale, les partisans de la modération proposent l'image du petit noble campagnard, vertueux, sobre et charitable, ouvert aussi aux expériences nouvelles de l'agronomie. « Il n'y a plus d'honneur que dans les châteaux »<sup>213</sup>, disent ainsi le grand-père et le père (1715-1789) de Mirabeau (1749-1791), deux châtelains de Provence et d'Île-de-France ; et cette critique vise à la fois la ville (Paris est un cloaque) et la cour (les courtisans sont méprisables). La vraie noblesse de l'honneur et de la vertu ne se trouverait que parmi les « moyens », nobles ou pas<sup>214</sup>. Mme de Marans appartient à cette tradition qui voit dans la noblesse moyenne, attachée à la terre et vivant modestement, un idéal de modération. Pour conclure son chapitre constitué d'échantillons de personnages malheureux, elle justifie ainsi la validité de sa démarche : « Je n'en ai pris [des exemples] que dans les gens à peu près de mon état, cest encore cependant le plus supportable de tous, je n'envie pas ceux qui sont au-dessus ; ceux qui sont au-dessous encore moins »<sup>215</sup>. En effet, si les penseurs s'opposent quant aux bienfaits du luxe, tous s'accordent sur un point, celui du malheur des Grands, victimes de l'ennui, de l'insatisfaction ou de la déshumanisation de la vie de cour<sup>216</sup>. C'est alors dans cet état intermédiaire auquel appartient la noblesse des châteaux que se réfugie l'*aurea mediocritas* tant vantée par Horace<sup>217</sup> et les moralistes et philosophes qu'il a inspirés. « Rien de trop », proclame aussi le fronton du temple de Delphes, déjà considéré pour sa fameuse devise comme

212 « Si tout le monde pensait comme moy, les millionnaires n'auraient ny le mépris, ny le degré de considération, que chacun leur accorde arbitrairement, selon l'envie qu'ils excitent, ou le besoin qu'on a d'eux ; je les sépare fort bien de léclat emprunté dont ils se décorent, et je ne m'avise pas aussi de les en priser moins ; cest leur valeur intrinsèque que j'appréte et je les estime à proportion de ce qu'ils valent par les qualités de l'âme, et par la façon dont ils usent de ce qu'ils possèdent », *ibid.*, p. 186-187.

213 *Mémoires biographiques, littéraires et politiques de Mirabeau*, Paris, Auffray - Guyot - Delaunay, 1834-1835, tome 3 p. 322.

214 « C'est dans l'état mitoyen que la probité est encore le plus en honneur », Charles Duclos, *Considérations sur les mœurs de ce siècle*, 1751, p. 102, et Mme de Marans écrit : « C'est encore dans l'état mitoyen que l'on trouve les plus honnêtes & les plus religieux », *Lettres d'un Indien*, lettre XII.

215 *Confidences*, p. 368.

216 Or « il est difficile de garder de la modération au milieu de toutes les faveurs de la fortune », d'après Mme de Marans (*Réflexions*, 1753, p. 23).

217 Mme de Marans le cite d'ailleurs dans les *Réflexions* : « *Est modus in rebus sunt certi denique fines quos ultra, citraque nequit consistere rectum* », *Satires*, I, I [« En toutes choses, il y a une juste mesure ; il existe des limites fixes, au-delà ou en deçà desquelles le bien ne saurait exister », trad. de François Richard].

une incitation à l'introspection, tandis que pour Térence, le bonheur passe par la modération en tout. Une de ses pièces, traduite par Mme de Marans, *Les Adelphe*, prône une morale de la modération dans le rapport à l'argent, ou la discipline des enfants. Les références antiques chères à Mme de Marans l'incitent donc à partager cette vision, tout comme ses lectures de La Bruyère<sup>218</sup>, Montesquieu<sup>219</sup>, Rousseau<sup>220</sup>, Mme de Puisieux<sup>221</sup>, ou encore Mme Thiroux d'Arconville<sup>222</sup>.

Partout et en toutes circonstances, la modération est pour Mme de Marans une valeur positive. « Reine des vertus », « absolument nécessaire », « trésor »<sup>223</sup>, la modération est une vertu à la fois sociale<sup>224</sup> et naturelle<sup>225</sup>, associée à la prudence<sup>226</sup>. Et c'est au nom de la modération que même la vertu doit être limitée. En effet, huit des 37 sentences ou réflexions de la diariste sur la modération rappellent qu'« une vertu peut devenir un vice quand elle est portée à l'excès »<sup>227</sup>. La pensée de Mme de Marans appartient à ce courant selon lequel toute passion ou tout sentiment poussé à son extrême est nocif, représenté par exemple par Le Maître de Claville<sup>228</sup>, l'abbé Prévost<sup>229</sup>, ou Mme de Graffigny<sup>230</sup>. *L'aurea mediocritas* d'Horace a en effet fusionné avec la morale chrétienne encourageant le repos par la maîtrise des passions et la modération des plaisirs, afin de créer un « christianisme voluptueux »<sup>231</sup>, selon lequel le chrétien

---

218 « Je ne veux être, si je le puis, ni malheureux, ni heureux : je me jette et me réfugie dans la médiocrité », Jean de La Bruyère, *Les caractères*, 1688, « Des biens de fortune », 47.

219 « Le bon sens et le bonheur des particuliers consistent beaucoup dans la médiocrité de leurs talents et de leurs fortunes », *Esprit des lois*, V, 3.

220 Dans sa jeunesse, Rousseau a lui aussi beaucoup lu Horace, dont il s'est inspiré plus tard.

221 « À quoi sert le superflu ? », s'interroge-t-elle par exemple dans les *Conseils à une amie*, p. 69.

222 La belle-sœur de Denis Angran d'Allerai fait l'éloge de la médiocrité (de la fortune, du rang social) en tant qu'état intermédiaire nécessaire au bonheur. R. Mauzi, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises au XVIIIe siècle*, op. cit., Ch. IV.

223 *Réflexions*, 1754, p. 81 et 15 ; *Pensées errantes*, p. 189.

224 Comme le montrent les pièces de Térence, la modération est selon Mme de Marans une vertu nécessaire dans l'éducation (*Réflexions*, 1753, p. 36), dans l'attention et le rapport aux autres (*Mémorial*, p. 323 ; *Réflexions*, 1754, p. 1 ; *Confidences*, p. 324, 376-377 ; *Pensées errantes*, p. 203) ou dans le rapport à l'argent (voir plus bas).

225 « Tu détestes les excès », « ce sentiment est dans la nature, et dans ton caractère », *Confidences*, p. 127 et 323.

226 « Il faut de la prudence ; il faut de la modération ; voilà deux choses dont on ne peut jamais se passer », *Réflexions*, 1754, p. 15, association poursuivie dans *Confidences*, p. 226-227, 376-377 et *Pensées errantes*, p. 189.

227 *Confidences*, p. 379. Voir aussi *Mémorial*, p. 320 ; *Réflexions*, 1753, p. 36 et 1754, p. 81 (deux fois) ; *Confidences*, p. 379 (trois fois) ; *Pensées errantes*, p. 203. Même réflexion dans une lettre à Angran du 6 février 1754.

228 Pour Le Maître de Claville, grand lecteur d'Horace, la modération est une des qualités de l'homme vertueux.

229 « Tous les excès sont des vices », *Mémoires d'un homme de qualité*, cité par R. Mauzi, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises au XVIIIe siècle*, op. cit., note 2 p. 342.

230 Sans la modération, « les vertus même sont presque des vices », dit Zilia dans les *Lettres d'une Péruvienne* (lettre XXXIV).

231 R. Mauzi, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises au XVIIIe siècle*, op. cit., et Carole Dornier, « Souci de soi et morale du compromis : le *Traité du vrai mérite de l'homme* de Le Maître de Claville (1734) », *Dix-huitième siècle*, n°41, 1/2009, p. 586-601.

intègre l'expérience des sens dans sa pratique et sa foi religieuses, en respectant toujours un juste milieu. Associée à l'art de plaire que doit respecter l'honnête homme (en société, il faut modérer ses gestes, ses humeurs, ses discours), la modération a tout pour devenir une des principales valeurs des élites du XVIIIe siècle, et les grands auteurs s'emparent du sujet<sup>232</sup>. La modération est bien pour Mme de Marans une vertu sociale, liée au bonheur et au repos<sup>233</sup>. Mais, conformément à son discours sur les sens, elle ne semble pas cautionner leur rôle (même limité) dans la recherche du bonheur par la foi. Elle présente plutôt la modération comme une limitation des excès<sup>234</sup> que comme une possibilité de laisser une place à l'expérience des sens, jamais évoquée.

Faute de pouvoir manifester sa place dans la société par le biais de la fortune, pour certaines des contemporaines de Mme de Marans, la modération est synonyme de vraie noblesse. Mme de Lambert explique ainsi à son fils que « ce n'est pas l'avarice qui élève les maisons ; elles se soutiennent par la justice, par la modération & par la bonne foi », tandis qu'elle enseigne à sa fille modération et tempérance en tout, pour ne pas subir de manque le jour où les plaisirs cessent<sup>235</sup>. Mme de Marcellus doit pour sa part sans cesse batailler contre son époux trop prodigue, désireux de tenir son rang par la dépense ostentatoire. Issue d'une famille de l'ancienne noblesse d'Aquitaine, elle a un regard condescendant sur les parvenus et les nouveaux riches, qui lui permet de revendiquer fièrement l'ancienneté de sa noblesse : « La magnificence et la somptuosité sont faites pour les financiers et pour des personnes à qui la fortune tient lieu de noblesse [...] une simplicité élégante serait de mon goût »<sup>236</sup>, rappelle-t-elle ainsi son mari à l'ordre.

Pour vivre noblement sans se ruiner, une des stratégies de la noblesse modeste consiste, d'une part, à contracter un mariage tardif qui permet d'éponger les dettes de jeunesse et de limiter le nombre d'enfants à nourrir, d'autre part, à avoir des sources de revenus variées, afin de ne pas dépendre uniquement des revenus de la terre, parfois trop

---

232 On peut citer par exemple « De la modération en tout », Voltaire, *Discours en vers sur l'homme*, 1734 (4e discours).

233 Dans respectivement 5 (*Mémorial*, p. 48 ; *Réflexions*, 1754, p. 138 ; *Confidences*, p. 296 et 397 ; *Pensées errantes*, p. 189) et 2 (*Confidences*, p. 397 et 399) des 15 utilisations du terme par la diariste.

234 Mme de Marans oppose la modération aux « excès » (5 occurrences) et « vices » (4), au « trop » (2), à l'« éclat » (*Mémorial*, p. 370), à l'« extrême » (*Réflexions*, 1753, p. 36) ou au « jamais assez » (*Réflexions*, 1753, p. 49) ; que ce soit en bien (le « pinacle », *Confidences*, p. 296), comme en mal (le « malheur », *Pensées errantes*, p. 189).

235 *Avis d'une mère à son fils*, et *Avis d'une mère à sa fille* dans Mme de Lambert, *Œuvres*, Paris, 1748, 2 vol.

236 Michel Figeac, « La vie matérielle de la noblesse entre le 'Grand Siècle' et le siècle des Lumières », art. cit., J. Dumanowski, M. Figeac (dir.), *Noblesse française et noblesse polonaise*, op. cit. ; M. Pontacq, « Mme de Marcellus, une femme d'affaires à l'époque des Lumières », art. cit., p. 31-51 ; Mariannick Pontacq, « Les Marcellus ou l'image des liens multiformes unissant la noblesse bordelaise à la terre à la fin du XVIIIe siècle », Caroline Le Mao, Corinne Marache (dir.), *Les élites et la terre, du XVIe s. aux années 1930*, Paris, A. Colin, 2010, p. 282-291.

aléatoires. C'est le cas des Marans qui, mariés passé 35 ans, n'ont pas eu d'enfants. Les revenus de la famille Edme, composés des revenus de la terre, de rentes sur les aides et gabelles de France et d'actions de l'*Asiento* constituent de plus un type de fortune original dans la région<sup>237</sup>, qui a pu attirer la famille Vanssay, soucieuse de placer un cadet sans trop grever son aîné. Tous ces arguments ne peuvent que conforter Mme de Marans dans son attitude. C'est en effet à propos de l'argent que la modération devient centrale dans son discours.

L'avarice fait l'objet de 16 réflexions différentes, dans lesquelles Mme de Marans rappelle qu'il s'agit d'une passion<sup>238</sup>, donc d'un excès. L'avarice peut être « sordide »<sup>239</sup>, associée à la « débauche »<sup>240</sup>, on en est « honteux et humilié »<sup>241</sup>, car elle « avilit tout »<sup>242</sup>, même la politique<sup>243</sup>. Mme de Marans se conforme ainsi à la morale religieuse (l'avarice est un des sept péchés capitaux), et aux valeurs de la noblesse. Pour autant, la prodigalité n'est pas mieux défendue<sup>244</sup>, en accord avec les deux idéaux de modération et d'honnêteté. Le juste milieu est en effet celui de la « fortune honnête »<sup>245</sup> qu'elle représente : « Que me faut-il de plus, puisqu'avec cela j'ai de la santé et un honnête nécessaire ? »<sup>246</sup>. En effet, dans les conceptions de Mme de Marans, si le riche courtisan ou le puissant ne cherchent qu'à faire fortune<sup>247</sup>, si le riche parvenu est à l'origine de la confusion sociale<sup>248</sup>, le gentilhomme pauvre n'est pas non plus un modèle

237 C'est le point de vue de Gabriel Debien, « Lettres de colons », *La Province du Maine*, t. 38, 1958, p. 138-148. La diversité des sources de revenus de M. de Marans, peu au fait d'économie domestique, limite les inquiétudes de son frère, M. de Vanssay, pour son avenir : « Vous avés eu à combattre les prétentions chimérique de vostre oncle qui cest laisser duper dans toutes ses démarches jusqu'à la mort de sa femme, Dieu veuille que vous et ses amis puissiez luy sauver de quoi vivre jusqu'à la fin de ses jours [...], heureusement il a par devers luy un bon effet qui est sa rente viagère sur le clergé » (lettre à son fils le marquis de Vanssay, 19 mars 1785). Quelle conclusion tirer concernant le rôle de Mme de Marans dans la gestion de leur bien d'après cette lettre ?

238 *Mémorial*, p. 103 et 355 ; *Réflexions*, 1754, p. 106

239 *Confidences*, p. 84 et 247 (tout comme « lépargne la plus sordide », p. 76).

240 *Ibidem*, p. 229.

241 *Ibid.*, p. 74.

242 « C'est un malheur quand la même brigade réunit tous les suffrages par le moyen de l'argent, car alors le peuple ne s'affectionne plus aux affaires que par avarice, il se vend au plus offrant, et aussi, souvent au plus indigne. Mais il ne faut pas croire que cela luy ôte le souci du gouvernement ; au contraire, l'avidité léchauffe plus, que n'auraient fait mille sollicitations », *Réflexions*, 1754, p. 48-49.

243 *Confidences*, p. 75.

244 *Réflexions*, 1753, p. 10, et « l'exès de la libéralité, cest la prodigalité : l'exès du ménagement, cest l'avarice », 1754, p. 81.

245 *Confidences*, p. 351, 353 et 355. Mais aussi le « bien honnête » (p. 138-139) ou l'« honnête nécessaire » (p. 286-287 et 298).

246 *Ibidem*, p. 298.

247 « Un monarque doit [...] se bien imaginer que tout ce qui l'environne [...] ne songe pas au bien de l'État, ny même aux véritables intérêts du Roy, ils veulent persuader sa faveur, et faire leur fortune, ils y emploient toute leur prudence, et tout leur sçavoir sçavoir-faire : le reste, pour eux, est moins que rien », *ibid.*, p. 216-217.

248 « Pour les gens fort riches ils se croient toujours de grands seigneurs, cest peut-être eux qui ont établi que tout est égal, et en disant cela, ils se croient supérieurs à tout, et on étaye chez eux ce préjugé par les courbettes qu'on leur fait ; cest les convaincre qu'ils ne se trompent pas ; je ne puis dire si cette opinion est raisonnable, ce qu'il y a de sûr cest quelle est fort à la mode », *ibid.*, p. 185-186.

de vertu : « D'ordinaire un gentilhomme indigent, joint beaucoup d'orgueil à peu de sentiment et d'éducation, et cela fait un composé peu estimable »<sup>249</sup>, écrit-elle. Cette réflexion de Mme de Marans s'explique par le contexte : la rareté de l'argent liquide est une réalité fréquente dans les campagnes, et la châtelaine doit probablement tenir son rang tout en faisant preuve d'économie. « Je suis toujours M[a]d[ame] d'argent court », écrit-elle ainsi à sa nièce le 28 février 1779, pour récupérer une somme d'argent qui lui est due et qui servira à payer la confection d'un couvre-pied. C'est un délicat exercice d'équilibriste que traduisent les nombreuses quittances et reconnaissances de dettes conservées dans les papiers de famille<sup>250</sup>, comme dans la littérature<sup>251</sup>. Il est aussi intéressant de constater que la réflexion sur la fortune, l'avarice et l'honnête nécessaire est surtout concentrée dans le journal d'Henriette mariée. Une fois établie, elle se compare avec son entourage, or, pour soutenir la comparaison, elle ne peut que défendre cet idéal de modération d'une part, et, d'autre part, rappeler que ces gens riches ne sont pas forcément heureux ; c'est bien l'objectif du chapitre « L'échantillon », évoqué plus haut. Mme de Marans partage de plus ce refus de tout luxe ostentatoire, la défense d'une décence et d'une sobriété dans la fortune, avec d'autres membres de l'élite du Maine, pour qui la richesse acceptable, même au sein de la noblesse, doit s'afficher discrètement<sup>252</sup>.

Mais la modération est un état d'esprit et un mode de vie pour Mme de Marans, qui en fait la garante de la bonne santé du corps social, de sa propre santé spirituelle, mais aussi de sa santé physiologique. « La tempérance est le seul bon médecin », c'est parce qu'elle modère ses appétits et fait la diète quand il le faut que la diariste pense être toujours en bonne santé, contrairement aux habitudes alimentaires nobles qui peuvent sombrer dans l'excès (*Confidences*, p. 16-18).

---

249 *Ibid.*, p. 185. Plus haut, c'est le terme de fierté qu'elle utilise pour critiquer la noblesse pauvre (p. 35), comme les riches parvenus déjà évoqués, or « tout ce qui est inconduite, et fatuité dégrade la noblesse, et la met fort au-dessous du plus vil Artisan » (p. 309).

250 ADS 1Mi3 R10, dont : feuilles volantes sur lesquelles sont notées et signées des reconnaissances et règlements de dettes, constitutions de rentes, tontines, prêts et remboursements. Exemple : un prêt de 72 livres à M. de Marans en 1780, par d'Aigremont, probablement le contrôleur et receveur des domaines du roi à Mondoubleau. La consultation des inventaires après décès des proches de Mme de Marans montre les multiples prêts d'argent consentis au sein du groupe, entre les différentes familles, dont le détail dépasserait les cadres de cette étude.

251 « Le malheur des nobles, en général, naît des difficultés qu'ils trouvent à concilier leur magnificence apparente avec leur misère réelle », écrit par exemple Zilia (F. de Graffigny, *Lettres d'une péruvienne*, *op. cit.*, lettre XX).

252 Frédérique Pitou, « La richesse discrète des élites du Maine », Laurent Bourquin, Philippe Hamon (dir.), *Fortune urbaines. Élités et richesses dans les villes de l'Ouest à l'époque moderne*, Rennes, PUR, 2011, p. 57-74. La Manouillère, maison de campagne du chanoine manceau René Pierre Nepveu de La Manouillère, traduit cet idéal de sobriété confortable (Sylvie Granger, Benoît Hubert, Martine Taroni (éd.), *Journal d'un chanoine du Mans. Nepveu de La Manouillère (1759-1807)*, Rennes, PUR, 2013, 738 p.).



Cette présentation très tranchée a toutefois ses limites. Dans les faits, la dichotomie n'est pas si nette, l'exemple du réseau de sociabilité de Mme de Marans le montre bien. Malgré l'amertume affichée par la diariste, ses amis les plus proches font partie de la noblesse riche et urbaine, ce sont des Parisiens qui à l'occasion fréquentent la cour, et elle est bien aise de les retrouver chaque automne pour distraire ses journées, comme de les compter parmi ses sources d'information.

De même, le discours méprisant de Mme de Marans sur ses inférieurs est à nuancer. « Mon plus proche parent a épousé dit-on une femme de la lie du peuple, je le crois parce que je n'ai jamais pû savoir qui elle était »<sup>253</sup>, écrit-elle en évoquant sans doute Anne Nicole Picquenot, la veuve de son frère René Jean. Les informations la concernant sont rares. Fille d'un bourgeois de Nevers<sup>254</sup>, elle contracte en 1757 un second mariage avec Louis Nicolas Derigault, écuyer et seigneur d'Aigrefeuille<sup>255</sup>, dont elle est plus tard séparée de biens, puis s'installe à Paris. Faute de trouver mieux dans les sources d'archives, difficile de justifier la charge de Mme de Marans contre cette soi-disant « mégère ». En effet, elle continue :

Peu m'importe, si il eut épousé la dernière servante de cabaret, qui n'eut pas eu d'aventures, et qui eut eu un bon caractère je serais contente, mais il a été prendre une créature d'une fausseté d'une noirceur d'une duplicité, d'une bassesse, d'une déprédation, que rien n'égale, et tellement méprisée que je n'ai jamais pu rencontrer quelqu'un qui m'en voulut dire du bien.

Le contrat de mariage de René Edme stipule que la future épouse dit se marier avec le consentement de son père, veuf. Sa sœur, Marie Picquenot, est le seul membre de sa famille présent lors de la signature. L'apport de Nicole monte à une valeur de 10 000 livres, « tant en deniers comptans que meubles habits linge, et hardes provenans de ses épargnes ». On peut alors supposer que la jeune fille a constitué une partie de sa dot seule, en travaillant. Il s'agit d'une stratégie classique : les filles des milieux populaires et de la petite bourgeoisie se constituent un pécule en servant comme domestiques pour les plus modestes ; ou en mettant à profit leurs compétences en écriture et calcul en tenant les livres de comptes ; ou, pour les filles de marchands et artisans, en s'occupant de la gestion de boutiques, afin de pouvoir se marier avantageusement. L'exemple de Catherine-Renée Darcel (1737-1822), issue d'une riche famille de marchands merciers de Rouen, montre que les filles de la bourgeoisie plus aisée profitent aussi de leur éducation pour gagner leur vie seules. Mlle Darcel est la

---

253 Pour cette citation et les suivantes, sauf mention contraire : *Confidences*, p. 450-452.

254 AN MC/ET/VI/709, contrat de mariage du 7 août 1748, passé devant Martin Bouron notaire au Châtelet. Je n'ai pu identifier de Picquenot dans les BMS (en ligne) de Nevers.

255 BMS de Valaire (Loir-et-Cher), 21 novembre 1757.

commissionnaire d'une manufacture d'Oberkampf à Rouen, avant d'épouser à 30 ans M. de Maraise, associé d'Oberkampf. Enfant, elle a reçu une éducation conforme à son milieu : apprendre à écrire, compter, tenir une correspondance d'affaires et des livres de compte<sup>256</sup>. Nicole Picquenot pourrait avoir bénéficié des mêmes conditions et avoir vécu un temps indépendante. L'absence de la famille, elle-même relativement obscure, le fait que la jeune fille, vivant (seule ?) à Paris, ait probablement travaillé de ses mains, pourraient laisser supposer une rupture entre Nicole et son entourage, sans compter son remariage, aboutissant à une séparation de corps : tous ces éléments expliqueraient le dégoût de Mme de Marans à l'encontre de sa belle-sœur, qu'elle ne peut identifier précisément (« Il sçavait quelle avait eu une aventure déshonorante, et je ne puis digérer cela », rajoute-t-elle), et dont la conduite pourrait nuire à la réputation et à l'honneur de la famille. La présence de témoins prestigieux, cautions morales de Nicole Picquenot lors de la signature de son contrat de mariage, laisse donc perplexe face à la diatribe de Mme de Marans<sup>257</sup>.

Cela pourrait sembler paradoxal, tant l'indépendance de Nicole Picquenot fait écho aux revendications de Mme de Marans en faveur des femmes. Pour elle, la réputation du nom et le prestige du rang l'emporteraient alors sur les aspirations individuelles ? Ce ne sont pas tant les origines sociales qui intéressent Mme de Marans, que les valeurs morales. Elle considère ainsi la noblesse comme une « chimère »<sup>258</sup>, dont seules les valeurs importent. C'est pourquoi elle condamne tout personnage « trop entêté » ou « vain »<sup>259</sup> de sa naissance. « On aurait gros comme une tour de vieux parchemins rongés par les Rats, que cela seul n'attire ny le respect, ny lestime »<sup>260</sup>, dit-elle. C'est selon elle, on l'a vu, le comportement individuel et le mérite personnel qui font la noblesse, et c'est ce comportement non noble qu'elle reproche surtout à sa belle-sœur. La position de Mme de Marans est caractéristique de la seconde moitié du siècle et de la fusion des valeurs dites bourgeoises et nobiliaires. Face à la défiance envers les qualités de la naissance, face à la reconnaissance croissante de l'idée de mérite,

---

256 Serge Chassagne, *Une femme d'affaires au XVIIIe siècle. La correspondance de Mme de Maraise, collaboratrice d'Oberkampf*, Toulouse, Privat, 1981, 160 p.

257 Les amis de René Jean Edme présents sont un avocat au Parlement et un prêtre, mais ceux de la future épouse, outre sa sœur et un prêtre, sont le procureur du roi Claude Jessé Gillet des Aulnoys et Claude Henri Feydeau de Marville (1705-1787), conseiller d'État aux Finances. La famille maternelle de Feydeau de Marville a conservé des attaches dans le Blésois, dont elle est originaire. Ses fonctions de lieutenant général de police à Paris l'ont amené à être en contact avec Hardouin de Beaumont, le cousin de la fratrie Edme, inspecteur de la librairie, et avec le Parlement, où René Jean Edme est avocat. Il est plus difficile d'établir un lien entre le lieutenant de police et Anne Nicole Picquenot (Suzanne Pillorget, *Claude-Henri Feydeau de Marville : lieutenant général de police de Paris 1740-1747*, Paris, Pedone, 1978).

258 *Confidences*, p. 303.

259 *Ibidem*, p. 36 et 306.

260 *Ibid.*, p. 308-309.

l'importance accordée aux groupes sociaux comme élément de référence diminue, au profit de l'individu, nouvel étalon de mesure de la société. Dans les années 1780, c'est l'évolution de cette conception de la société qui contribue, en partie, au besoin revendiqué par l'opinion publique de réviser la hiérarchie sociale<sup>261</sup>.

## CONCLUSION

Le système de Mme de Marans est un exemple intéressant de représentations nobiliaires du point de vue féminin. Il est rassurant de faire coïncider les valeurs nobiliaires au vécu et au ressenti quotidiens. En effet, qu'est-ce que la noblesse pour qui est juste un maillon du lignage et quand ce maillon ne joue pas son rôle de transmission du nom ? On a vu que Mme de Marans est une femme de lettres et une femme d'esprit, elle se révèle ici une femme de conscience, conscience de son rang social et discrète ébauche de conscience politique, qui se manifestent au quotidien dans ses rapports à la rotture. Les petite et moyenne noblesses voyant leur rôle local en perte de vitesse se raccrochent aux honneurs rendus, aux droits seigneuriaux, aux symboles de la noblesse tels les blasons, généalogies et terriers, ce qui entraîne parfois une certaine violence dans les rapports avec les paysans locaux, qui a pu être qualifiée par le passé de réaction seigneuriale. Or, rien de tout cela n'apparaît dans les écrits de Mme de Marans, peut-être n'en sont-ils pas le lieu ? Les sources font défaut pour aller plus loin, mais les cahiers « de condoléances » [*sic*] de Cormenon donnent une partie de la solution. En 1789, alors que les Marans ont marqué la paroisse de leur présence quotidienne pendant des dizaines d'années, rien n'est dit sur la noblesse, hormis la demande de « legalitez sur la noblesse et sur le clerge » et la « supretion des taxée d'office et autres privilégiez »<sup>262</sup>. Ailleurs, la critique de la noblesse peut être virulente, comme dans la paroisse de Saint-Cyr de Sargé, dont les Marin de Montmarin sont seigneurs.

La question de la distinction sociale dépend aussi de l'échelle d'analyse du phénomène. Dans la cascade du mépris qui caractérise la société d'Ancien Régime, on est toujours l'inférieur méprisable de quelqu'un. Gauthier Aubert a ainsi montré que

---

261 D. Cohen, *La nature du peuple, op. cit.* La tenue d'un journal personnel (de même que sa conservation), serait en elle-même un signe de cette place grandissante laissée à l'individu et à l'expression du *je*, même féminin, dans la société de la seconde moitié du XVIIIe siècle.

262 C'est d'ailleurs le fermier des Rouaudières qui est député de Cormenon lors du dépôt des cahiers de doléances à Mondoubleau, le 11 mars 1789. Jean Arnould, *Les assemblées préliminaires et la rédaction des cahiers de doléances dans le bailliage secondaire de Mondoubleau*, s.l.n.d., 2 vol. De manière plus générale, Jean Vassort rappelle que les droits seigneuriaux, par exemple, ne constituent pas un sujet de doléances dans les cahiers de la région de Mondoubleau.

dans leur province, les parlementaires bretons imitent les modèles parisiens, et sont les premiers à Rennes. Mais, hors de Bretagne, et à échelle du royaume, ils essuient l'incompréhension et le mépris du reste de la noblesse. Pour atteindre la « vraie » haute noblesse, il faut quitter le Parlement, retourner sur la terre familiale, reconstruire le château<sup>263</sup>... L'idéal défendu par Mme de Marans est en vogue à la fin du siècle, grâce au succès du retour à la nature tant prôné par Rousseau, aux thèses du courant physiocrate<sup>264</sup>, à la création des Sociétés d'Agriculture<sup>265</sup> dans lesquelles s'impliquent de grands aristocrates, ou bien encore *via* l'imitation de Marie-Antoinette, reine jouant à la bergère. Cette vie du gentilhomme des champs vantée par Mirabeau, l'Ami des hommes, devient, par la modestie de ses ambitions, un modèle qui correspond aux nouvelles attentes des riches urbains cultivés.

Enfin, Michel Figeac rappelle que ces engagements, en faveur ou contre les clichés de la décadence morale et de la disparition de la vraie noblesse, en faveur ou contre les idées des Lumières, sont imprévisibles. Ils dépendent des intérêts personnels, de la fortune, du rapport à la ville, du passé familial, des ambitions, des aspirations, des hasards de la vie<sup>266</sup>... On voit aussi à travers le cas de Mme de Marans la difficulté, si ce n'est l'inutilité, de catégoriser un système de pensée. Ni partisane d'une élite économique et financière, ni apôtre d'une révision du système social, la châtelaine hésite, change d'avis, ne choisit pas, reste dans un entre-deux le plus confortable possible et se cache finalement derrière l'idéal de modération pour justifier cette attitude. Au final, l'étude des valeurs nobiliaires à échelle de l'individu permet d'en saisir les nombreux critères et les nuances, qui entrent en résonance avec les besoins particuliers et concrets du quotidien.

---

263 Gauthier Aubert, *Le président de Robien, gentilhomme et savant dans la Bretagne des lumières*, Rennes, PUR, 2001, 396 p. et Gauthier Aubert, « Des difficultés d'être « le premier au village » en Bretagne au XVIIIe s. », J. Pontet, M. Figeac, M. Boisson, *La noblesse de la fin du XVIe au début du XXe siècle*, *op. cit.*, p. 55-66.

264 Un des précurseurs du mouvement est le manceau François Véron de Forbonnais (1722-1800), tandis que le domaine où le marquis de Turbilly (1717-1776) a entrepris ses expérimentations se situe à la frontière entre Maine et Anjou. On peut ajouter qu'un des proches de Mme de Marans, le marquis Charles Léonor Salmon du Châtelier (1755-1823, de Savigny-sur-Braye), est l'auteur d'un mémoire agronomique dressant un état des lieux de l'agriculture dans le Vendômois (« Principes et raisons de la différence de culture entre les pays de plaine de la Beauce et du Haut-Vendômois et les pays enclos ou couverts du Perche et du Bas-Vendômois », présenté par Emmanuel Chambois, « La vie agricole au Perche-Gouet pendant le XVIIIe siècle », *BSAV*, 1892, p. 44-63). Un Salmon du Châtelier, probablement son père, Charles Alexandre (1726-1768), est d'ailleurs associé au Bureau manceau de La Société Royale d'Agriculture dès 1761. Citons pour terminer le marquis Le Gras du Luart, parfois évoqué par Mme de Marans, qui s'intéresse aux semoirs (Benoît Hubert, « Les fondateurs du Bureau d'Agriculture du Mans (1761-1775) : enthousiasmes et tâtonnements », *Les 250 ans de la Société d'Agriculture Sciences et Arts de la Sarthe*, colloque du 14 mai 2011, *SASAS*, 2013, p. 9-66).

265 La Société Royale d'Agriculture de Tours, créée en 1761, a un Bureau au Mans. *Ibidem*.

266 Michel Figeac, « Noblesse urbaine et gentilhommerie rurale, deux modèles nobiliaires en Aquitaine », J. Pontet, M. Figeac, M. Boisson, *La noblesse de la fin du XVIe au début du XXe siècle*, *op. cit.*, p. 127-143.

## II- L'œil de la maîtresse : subjectivités magistrales

« Je n'ai ni chevaux ni domestiques et je suis aujourd'hui dans la bassesse »<sup>1</sup>, se plaint le chevalier de Gironde à son cousin François de Carbonnier, montrant ainsi l'importance cruciale du serviteur afin de tenir son rang. Les travaux sur la domesticité ont été initiés par Jean-Pierre Gutton<sup>2</sup>, qui présente une analyse typologique de ce vaste groupe social<sup>3</sup>. Les recherches actuelles insistent davantage sur les représentations du serviteur, notamment à travers l'œil de son maître<sup>4</sup>. Les rapports que peuvent entretenir une maîtresse et ses domestiques, ou le regard qu'elle porte sur eux, sont des sujets encore rarement traités, faute de sources une fois de plus<sup>5</sup>. Pour Richard Steele ou Mme de Maintenon, l'homme reste le chef de la maison, il donne les ordres que la maîtresse de maison ne fait qu'appliquer. Si Aurélie Chatenet a conclu à la rareté d'un contrôle totalement féminin sur la maison<sup>6</sup>, son travail évoque le cas d'une princesse vivant en milieu urbain. Le *Plan de vie d'une femme chrétienne* (Mme de Maintenon, 1712) fournit ainsi des conseils applicables « si je suis mariée et que mon mari me laisse maîtresse de la conduite d'une maison de campagne »<sup>7</sup>. À la campagne, l'économie

---

1 Lettre du 19 septembre 1774, citée par Olivier Royon, « La noblesse du Périgord et la notion de noblesse en Périgord au XVIIIe siècle », Collectif, *L'identité nobiliaire, dix siècles de métamorphoses (IXe-XIXe siècles)*, Le Mans, PLHAM, 1997, p. 301-312.

2 Jean-Pierre Gutton, *Domestiques et serviteurs dans la France de l'Ancien Régime*, Paris, Aubier, 1981, 252 p.

3 Serviteur, servant, valet, mais aussi précepteur, chapelain, chirurgien ou même domestique agricole tel le berger, ou le métayer, la notion de domestique recouvre plusieurs réalités. C'est pourquoi, dans cette partie, nous en limiterons la définition à l'ensemble des serviteurs directs de Mme de Marans, vivant au château et étant à son service quotidien.

4 Claude Petitfrère, *L'œil du maître. Maîtres et serviteurs de l'époque classique au romantisme*, Paris, Complexe, 2006, 250 p., s'appuie sur la littérature et les écrits du for privé.

5 On peut citer Aurélie Chatenet, « La femme, maîtresse de maison ? Rôle et place des femmes dans les ouvrages d'économie domestique au XVIIIe siècle », *Histoire, Économie & Société*, 2009/4, p. 21-34, ou les autres études consacrées à l'éducation des filles de l'élite, qui auront à diriger leurs domestiques, mais ces ouvrages s'appuient essentiellement sur les sources normatives que sont les traités. On trouve des exemples de châtelaines vouées à l'économie domestique dans Anne-Marie Cocula, Michel Combet, *Le château au féminin*, Actes des rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord, Bordeaux, Ausonius, 2004, 286 p., mais peu de choses sur leur rapport aux domestiques dans la bibliographie actuelle. À ce jour, seuls des travaux ponctuels, au cas par cas, traitent du point de vue des femmes sur leur domesticité. Voir par exemple Mariannick Pontacq, « Mme de Marcellus, une femme d'affaires à l'époque des Lumières », *Annales du Midi*, t. 118, n° 253, Janvier-mars 2006, p. 31-51 ; Madeleine Lequertier, « Le domaine de Brugny, propriété de Victoire de Clermont-Tonnerre », Scarlett Beauvalet, Marion Trévisi (dir.), *Les d'Estourmel. Une famille picarde au XVIIIe siècle*, Amiens, Encreage, 2011, p. 81-96.

6 Aurélie Chatenet-Calyste, *Une consommation aristocratique et féminine à la fin du XVIIIe siècle : Marie-Fortunée d'Este, princesse de Conti (1731-1803)*, Thèse d'Histoire Moderne, Limoges, 2010, p. 208.

7 Dans ses *Instructions aux Demoiselles de la classe jaune* (1702), la directrice de Saint-Cyr poursuit ses recommandations à ses élèves (issues de la noblesse modeste et majoritairement destinées à gérer

domestique est la « science des femmes » selon le pédagogue Rollin<sup>8</sup>, les châtelaines sont donc chargées de la conduite de leurs domestiques, notamment dans les maisons trop modestes pour pouvoir se payer les services d'un intendant ou d'une femme de charge, et/ou quand le maître se désintéresse de ces questions. Parfois, chez certains auteurs, le champ lexical de la négociation apparaît dans les rapports entre les deux époux chargés de l'économie domestique. À la suite d'Ingrid Tague, Aurélie Chatenet s'interroge sur les marges de manœuvre des femmes à qui est confiée cette responsabilité<sup>9</sup>. S'agit-il d'un espace de liberté ou d'autonomie ?

Toute esquisse de réponse ne peut pour l'instant être donnée qu'au cas par cas, grâce à l'étude des écrits du for privé<sup>10</sup>. Ceux de Mme de Marans permettent de s'interroger aussi sur les représentations de cette femme, désireuse de tenir son rang et de défendre un idéal nobiliaire associant vertu, mérite et modération. Quel rôle s'attribue-t-elle vis-à-vis de ses domestiques ? Applique-t-elle cet idéal à son rapport à la domesticité ? Journaux et correspondance permettent une mise en perspective de son discours sur l'autorité par rapport à la réalité vécue. Les éléments de comparaison, puisés dans son entourage et les traités du temps, nous aident à mieux saisir la vision qu'a Mme de Marans de son rôle de maîtresse de maison, alors qu'on l'a vue jusqu'ici tout occupée aux choses de l'esprit. Quelle place accorde-t-elle à cette fonction dans son système de valeurs ? La notion de genre influence-t-elle le rapport à la domesticité ? En somme, l'œil de la maîtresse diffère-t-il de celui du maître ?

---

leur future maison sans intermédiaire) vis-à-vis de la domesticité. La littérature pédagogique et normative du XVIII<sup>e</sup> siècle s'est beaucoup intéressée aux domestiques. Hormis les auteurs féminins les plus souvent cités (Mme Leprince de Beaumont, Mme de Genlis...), l'Anglaise Hester Mulso Chapone (1727-1801) consacre ainsi plusieurs pages de la septième des *Letters on the improvement of the mind addressed to a young lady* (1773) aux serviteurs. Nous renvoyons aux bibliographies de J.-P. Gutton et C. Petitfrère pour un recensement détaillé de ces traités.

8 Charles Rollin, *Traité des études*, 1726.

9 Aurélie Chatenet, « La femme, maîtresse de maison ? », art. cit.

10 Ainsi, c'est au détour d'une phrase des mémoires de Mme de Staal-Delaunay que l'on apprend que ce sont les deux filles de son futur époux qui ont la charge de sa maison de campagne, près de Paris (« Maîtresses dans leur petite cabane, accoutumées à tenir leur ménage... », *Mémoires*, dans Catriona Seth, *La fabrique de l'intime. Mémoires et journaux de femmes du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Laffont, 2013, p. 247).

## **A- Avoir des domestiques au château**

### **1) Les domestiques des Rouaudières**

Le nombre des domestiques au service des Marans évolue constamment, les lettres de la diariste évoquent fréquemment entrées et départs. Dans les lettres qu'elle adresse à Pascalitte, Mme de Marans mentionne 30 domestiques différents (28 sont nommés), parfois éphémères, de personnes les servant. Il est difficile de les identifier tous précisément, certains n'étant cités qu'une fois, et quasiment tous soit par un simple nom de famille, un prénom, ou un surnom. Ainsi, on ne sait rien de Saint-Jean (2 septembre 1778) ou de Cantin (2 mai 1779), tandis que les surnoms de Vendôme (4 juillet 1778, 5 octobre 1779, 24 juin 1784), du Maine (22 mai 1778), Mortagne (23 août 1778) ou Languedoc (27 novembre 1783) laissent entendre qu'il s'agit bien de domestiques, désignés, comme il est d'usage, par leur origine géographique. Ces surnoms montrent aussi – sauf l'exception languedocienne – l'importance du recrutement local. Parmi ces 28 noms, six (Maury, Landier, Fanchon, Milles Le Goût, du Chesne et Laurent) désignent sans doute des domestiques de Pascalitte et non de Mme de Marans, et deux autres, Jacques (4, 10 et 13 juillet 1778) et Bertrand, (19 et 24 juillet 1778) semblent être des paysans, métayers des Marans employés ponctuellement pour servir les maîtres des Rouaudières. Entre 1778 et 1784, le temps de la correspondance entre Mme de Marans et sa nièce, treize personnes peuvent être identifiées comme domestiques des Marans, officiant à des postes différents.

Plusieurs hommes servent les Marans, dans quatre fonctions différentes. Il s'agit d'un nommé Boiset, d'abord désigné comme régisseur (30 mai 1779, mais de quelle terre ?), puis il est juste dit de lui que M. de Marans est son maître (13 juin 1784). Un régisseur est chargé de l'administration de biens, notamment en cas d'absentéisme des propriétaires. Mentionné nulle part ailleurs, peut-être Boiset est-il un ancien régisseur passé ensuite au service des Marans. Il accompagnerait ou se confondrait alors avec le garde (non nommé, mais cité le 27 août 1779) dans ses tournées, celui-ci étant responsable de la surveillance des terres et bois, ainsi que de la conservation du gibier et de la pêche de la seigneurie. Le 13 juin 1784, c'est en tout cas Boiset, accompagné d'un Vincent, qui s'est fait appréhender par le fameux Duchamps, qui insulte M. de Marans. Les deux hommes devaient faire une tournée de surveillance lorsqu'ils ont été pris à partie. Difficile de dire si ce Vincent est le même que celui cité le 18 juillet 1778, car il est renvoyé le 29 juillet 1779 et remplacé par un nommé Maury (1er août 1779). Il s'agit du charretier des Marans, il conduit Mme de Marans, mais peut-être est-il aussi

celui qui mène la charrue sur les terres relevant directement du château<sup>11</sup>, car il doit être capable de « mener la charette et de bien soigner les chevaux »<sup>12</sup>. Enfin, le jardinier (Louis, 22 mai 1778) entretient les jardins, potagers et vergers des Rouaudières.

Les femmes occupent aussi quatre fonctions auprès des Marans. La principale est la cuisinière, pièce maîtresse de la domesticité car chargée des repas du château et responsable du linge<sup>13</sup>. Plusieurs femmes occupent successivement cette place, dont Marion, remplacée par Marianne au cours de l'été 1778. Ensuite, la femme de chambre est attachée au service de sa maîtresse, elle la coiffe, l'habille, range sa chambre... office qui semble être initialement rempli par Mme Bellanger, remplacée en 1784 par une autre femme non nommée. La servante est une domestique non spécialisée, chargée des tâches les plus ingrates, c'est Suson qui sert Mme de Marans en 1784. En milieu rural, beaucoup de jeunes filles apportent ainsi un complément au revenu de leur famille. Logée, nourrie et formée, le tout pour un faible salaire, la servante se constitue une dot le temps de son service, avant d'épouser un paysan ou bien de progresser dans la hiérarchie ancillaire et devenir cuisinière. La demoiselle de compagnie, Mlle Victoire, est enfin celle qui a la charge la plus prestigieuse, c'est une jeune fille placée auprès de Mme de Marans, dont elle fait mention à partir du 21 avril 1784. On peut donc supposer qu'elle a été engagée pour aider et tenir compagnie à la diariste vieillissante, qui l'évoque encore deux fois avant son décès, six mois plus tard. Ces demoiselles sont en général issues de familles plus aisées que les simples domestiques, la mère de Victoire est ainsi peinte bien autrement que les autres membres du peuple : elle « est à son aise, et d'une très aimable phisionomie, elle a élevé sa fille au travail, mais d'ailleurs ne luy refusant rien de ce qui pouvait luy faire plaisir : de peur qu'elle ne manquât d'argent elle luy en a apporté », écrit Mme de Marans, conquise, le 22 septembre 1784. L'« office » de demoiselle de compagnie disparaît au cours du XVIIIe siècle, il n'y a plus que les « dames de château », en province, qui en aient encore selon Mme de Genlis<sup>14</sup>.

Ces huit domestiques, plus ou moins spécialisés, sont caractéristiques d'une maison à la campagne. En milieu urbain, il est rare au XVIIIe siècle de trouver plus de quatre domestiques dans une maison, mais les travaux des champs et l'entretien du château nécessitent un personnel plus étoffé. Au château de Sautré, au nord d'Angers, le

---

11 Pour le *Dictionnaire de l'Académie* (4e éd.), le même terme est employé dans les deux sens : le charretier est celui « qui conduit une charrette. [...] Charretier se dit aussi de celui qui mène une charrue ».

12 Lettre à Pascalitte, 26 juillet 1779.

13 Noëlle, une bonne cuisinière de Pascalitte, « est la bénédiction de la maison », écrit ainsi Mme de Marans le 17 avril 1784.

14 Mme de Genlis, *Dictionnaire critique et raisonné des étiquettes de la Cour, ou l'esprit des étiquettes et des usages anciens*, 1818, cité dans C. Petitfrère, *L'œil du maître, op. cit.*, p. 37.



marquis de Varennes a ainsi 27 domestiques<sup>15</sup>, et le marquis de Franclieu en compte seize chez lui<sup>16</sup>. Il est possible cependant qu'il ne faille pas tenir compte du régisseur Boiset et de Mlle Victoire, engagée tardivement, dans le compte des domestiques des Marans, qui se débrouilleraient alors avec six domestiques réguliers, mais M. de Marans a probablement un valet pour le servir, bien qu'il ne soit jamais évoqué dans les lettres de Mme de Marans. Le codicille apposé au testament de Mme de Marans en avril 1766 fait état des services de « François Thomas dit lavare<sup>17</sup> mon laquais, qui me sert depuis près d'onze ans », soit depuis le mariage de la châtelaine. Peut-être l'habitude d'oublier son mari explique-t-elle la tendance de Mme de Marans à systématiquement s'approprier gens et activités du château ? Celle-ci reconnaît en tout cas : « Nous n'avons pas beaucoup de domestiques à disposer » (24 janvier 1779), et lorsqu'elle évoque ses domestiques féminins, elle parle de « [s]es deux bonnes femmes » (22 mai 1778). Dans le Poitou, lorsque les Ferrières passent l'hiver au château, ils se contentent de trois domestiques, un laquais, une femme de chambre, et une fille de cuisine ; c'est la moyenne relevée par Jean Meyer pour les nobles bretons. On peut supposer (car les chiffres évoluent selon les régions, ou du désir des maîtres de tenir leur rang) que la domesticité des Marans est représentative de celle de la moyenne noblesse rurale.

Le régisseur (mais y en a-t-il un en permanence aux Rouaudières, et n'y exerce-t-il que les fonctions de régisseur ?), le garde, le charretier et le jardinier sont les plus fréquents des domestiques masculins. Ces tâches extérieures, considérées comme masculines, participent à la séparation des sexes au sein de la famille, et à la répartition genrée des tâches. Même si elles évoluent aussi hors du château, les femmes domestiques sont prioritairement chargées des tâches effectuées en intérieur : cuisine (mais Pascalitte, de Moges et les Montmarin ont chacun un cuisinier<sup>18</sup>, signe de distinction), ménage, linge (mais lessive au grand air) et assiduité auprès de la maîtresse. Bien que spécialisées, cuisinière et dame de compagnie officient à tous les postes, Mlle Victoire « fait les chambres, me sert à table et se prête à tout de bon cœur », dit Mme de Marans le 22 septembre 1784, et lorsque vient le temps de la grande lessive annuelle, « cela occupe tous les domestiques » (23 août 1778), car il n'y a que dans les grandes maisons que les domestiques peuvent revendiquer leur droit à ne faire que ce

---

15 *Ibidem*, p. 29.

16 À savoir : un laquais de 12 ans, un maître Jacques, un cuisinier, un chasseur, un palefrenier, deux jardiniers, deux bouviers, une gouvernante, une femme de chambre, deux servantes, une petite fille et deux enfants de domestiques. Marquis de Franclieu (1680-1746), *Mémoires*, dans Arnaud de Maurepas, Florent Brayard, *Les Français vus par eux-mêmes. Le XVIII<sup>e</sup> siècle. Anthologie des mémorialistes du XVIII<sup>e</sup> siècle*. Paris, Laffont, 1996, 1392 p.

17 Ou Lavaré, du nom de la paroisse du Maine située entre Dollon et Vibraye ?

18 « Tâchez de le garder, cette drogue est difficile à trouver », écrit Mme de Marans à sa nièce le 22 juillet 1779.

pour quoi ils ont été engagés<sup>19</sup>. Dans ses lettres, lorsque Mme de Marans évoque les gens qu'elle fait sortir du château pour envoyer et recevoir son courrier, il ne s'agit que d'hommes, et les femmes qu'elle emploie à cet effet sont des villageoises de Cormenon ou Mondoubleau.

Les domestiques sont nourris et logés, les inventaires des Rouaudières, en 1734 et 1755, ne relèvent pas de lits dans la cuisine, ou dans l'écurie, servantes et garçons ont des logements particuliers.

À la mort d'Henri Edme, un cabinet à côté de la salle principale est « la chambre de la fille de chambre », on trouve aussi une « chambre des filles », les servantes, et une « chambre des garçons domestiques ». La chambre des garçons en 1734 correspond peut-être au grenier de 1755, ou à la chambre du pavillon du colombier dans laquelle est entreposé un lit de domestiques. Il est aussi difficile de localiser précisément la chambre des filles (au rez-de-chaussée ou à l'étage ?), faute de détail dans les deux inventaires. Les pièces réservées aux domestiques sont hiérarchisées en fonction de la fonction de ceux qui les occupent, mais les conditions de logement sont précaires pour tous. À La Barre, la découverte d'un espace entre deux murs « vous procure une petite chambre pour votre soubrette », se réjouit Mme de Marans le 19 juillet 1779, mais dix jours plus tard, les priorités ont changé, l'espace est dévolu à la confection d'une garde-robe pour Pascalitte. Le mobilier du logement des domestiques est fruste aux Rouaudières en 1734 : trois petits lits de sangle, un de plume de poule, quatre matelas de bourre chez les garçons, un seul lit dans la chambre des filles ; pas de rangement chez les garçons, mais la fille de chambre a droit à une malle couverte de peau, les servantes à un cabinet à deux layettes et trois mauvaises chaises. Dans les trois chambres, la literie aussi est qualifiée de mauvaise, qu'il s'agisse des matelas, couvertures ou courtepointes, des bois de lit, et même de la colonnade du lit de la fille de chambre, la seule à avoir droit à un petit luxe, « une pliée de peau de bœuf » qui apporte un peu de chaleur supplémentaire car il n'y a de feu dans aucune de ces chambres. Les traversins sont petits, et un lit supplémentaire dans une des deux chambres hautes principales, sans doute destiné à un domestique, est petit, avec paille et vieille plume d'oie. Les trois lits des garçons sont estimés 30 livres, le lit des filles 40 livres, et 70 le lit de la fille de chambre, ce qui montre bien, de manière complémentaire à la répartition des chambres, la hiérarchisation des domestiques. Pour comparaison, les lits magistraux des deux chambres hautes (plume d'oie, damas et taffetas cramoisis) sont estimés 200 et 250 livres, tandis que celui trônant dans la salle basse principale, dernière couche

<sup>19</sup> Tous les ouvrages sur le sujet citent ainsi l'exemple d'un domestique de Mme de Sévigné qui refuse d'aller faner car ça n'est pas son métier.

d'Henri Edme, composé de noyer, plume d'oie, couettil de Bruxelles, satin blanc et bleu et moire bleue, est estimé 550 livres. Cette grande modestie du logement des domestiques n'est pas spécifique aux petits châtelains. Dans la même région, les serviteurs du château de Menars, appartenant à Mme de Pompadour, sont logés tout aussi sommairement, rappelle Claude Petitfrère<sup>20</sup>.

Lors de l'inventaire avant le mariage d'Henriette, le château est inhabité depuis quelques années, la spécialisation des pièces n'est donc pas si nette. Mais un lit « avec de vieux rideaux blancs », est toujours inventorié dans un cabinet du rez-de-chaussée (36 livres), un « vieux lit » dans un cabinet à l'étage (26 livres), un autre entreposé dans « la petite chambre au-dessus de la laiterie » (40 livres avec un mannequin plein de plumes de poule), et « un mauvais lit de domestiques sans rideaux » (et sa mauvaise couverture) dans le pavillon du colombier (10 livres). La localisation et la qualité de la literie indiquent du mobilier laissé aux domestiques chargés de l'entretien du château. On apprend d'ailleurs par l'acte d'apposition des scellés aux Rouaudières, le 22 avril 1747, au lendemain du décès de Mme Edme, que la garde en est confiée à « Laurent Cion jardinier dudit château demurant en icelluy »<sup>21</sup> et à Jacques Hertault, fermier de la Basse-Cour des Rouaudières. Les biens de Laurent Cion et sa femme, Marie Brianne, se résument à un lit garni et deux coffres, dont l'un vide. La séparation du logement des domestiques de la demeure du maître, dans la laiterie, l'écurie (en 1747) et le colombier, montre aussi une volonté de bien distinguer la domesticité spécifiquement attachée au service direct des seigneurs des Rouaudières de celle chargée des tâches extérieures au château.

Les serviteurs ont du linge de moindre qualité que celui des maîtres. Le mémoire du linge, en 1755, inventorie du beau brin pour faire des serviettes (pour les maîtres) et du plus commun, « pour faire deux paires de draps », tandis qu'est bien faite la différence entre petits draps fins et draps de commun, nappes et serviettes ouvrées et essuie-mains, torchons et tabliers de cuisine. En 1734, toile commune « servant aux domestiques », nappes et serviettes de brin commun, « plus que demy usés », mauvaises nappes et tabliers « de cuisine » sont à opposer aux toiles de Morlaix, de Rouen ou de Hollande, damassées ou de lin, à usage de la table et du linge des maîtres.

Lorsque Mme de Marans écrit à sa nièce : « Je suis mieux en domestiques que je n'étais » (19 juillet 1778), elle nous rappelle qu'être domestique est un emploi temporaire dans la vie d'un homme et d'une femme, et que les besoins des maîtres évoluent au cours de l'année et au fil de la vie, c'est pourquoi le personnel domestique

---

20 C. Petitfrère, *L'œil du maître*, *op. cit.*, p. 71-72.

21 ADS 1Mi3 R17.

d'un château varie et se renouvelle fréquemment.

## **2) Le ballet des entrées et sorties**

Les domestiques sont rarement engagés par contrat écrit, une seule fois Mme de Marans fait référence à un contrat, celui de « la Vérité » (18 octobre 1778), mais aucune source permettant d'en savoir plus n'a été conservée (s'agit-il même d'une domestique ?). Les renouvellements se font traditionnellement à la Saint-Jean<sup>22</sup>, ou à la Saint-Martin, au même moment que les changements de fermiers. Ainsi, quand Louis et Marion lui annoncent qu'ils quittent son service, en mai 1778, Mme de Marans n'a plus qu'à « chercher un jardinier et une cuisinière pour la St-Jean », et finalement le nouveau jardinier ne viendra qu'à la Toussaint (22 septembre 1778). Ces dates sont toutefois aléatoires et parfois les domestiques se font attendre, comme en juin et août 1784, alors qu'arrive enfin une servante « que je commençais à croire qui ne viendrait pas », écrit Mme de Marans, et le 5 septembre suivant : « Il doit me venir un jardinier dimanche prochain », signe peut-être de la difficulté à trouver des domestiques à la campagne ?

Les gages sont faibles (18 à 30 livres en moyenne par an au XVIIIe siècle, pour les femmes, selon Scarlett Beauvalet<sup>23</sup>), mais la trop grande variété des rémunérations empêche d'établir des fourchettes de gages. C'est en tout cas au maître de les fixer une fois pour toutes selon Mme de Marans, afin d'éviter les abus<sup>24</sup>. Une femme de charge, toujours selon Mme de Marans, doit toucher au moins 80 francs, mais « celle que Md Aubert vous offre gagne cent francs chez Gautier de Courgady<sup>25</sup> », explique-t-elle en octobre 1778 à Pascalitte, qui n'offre que 60 francs par an. « Vous donnez trop peu, pour avoir une personne comme il faut, [...] quand on veut des talents il faut un peu les payer », continue la tante, partisane de l'économie morale. « On a encore une femme de chambre pour 60# », et pour une servante, Mme de Marans dit à sa nièce qu'elle « donne aussi douze écus, et une aulne et demie de toille pour un tablier » (19 avril, sans année), ce qui est assez classique. En effet, les gages ne sont pas versés uniquement en

---

22 En juin, « viennent nos foires pour louer les domestiques » écrit Mme de Médel à sa belle-sœur, la marquise de Ferrières, le 24 mai 1784. Henri Carré, « Correspondance de Mme de Médel, 1770-1789 », *Archives Historiques du Poitou*, t. LXVII, 1931, p. 1-166.

23 Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *Les femmes à l'époque moderne (XVIe-XVIIIe siècles)*, Paris, Belin, 2003, p. 136.

24 « C'est cela qu'il faut mettre en tête du mémoire [...] si on attend ses demandes, elles seront infinies elle consultera toutes ses commères et croira ne jamais assez demander », 22 septembre 1778.

25 Jacques Gaultier est fermier général de la ferme de Courgady (fief de la Tour Carrée de Courgady, paroisse de Valennes, 10 km au nord-ouest de Cormenon). Ce Gautier est lié à Jean Olivier, lui-même agent d'Angran à Saint-Agil (ADL&C 3E57/122, contrat de mariage de Jacques Hardouin Courtin et Catherine Olivier).

argent. En plus de ses 60 livres, la femme de chambre « compte sur les vêtements de sa maîtresse » (25 octobre 1778), qu'elle récupère une fois usés ou passés de mode, ce qui n'est pas le cas de la femme de charge et explique selon notre diariste la différence de gages. En compensation, suivant l'avis de Mme Badère, marchande de Cormenon et familière de Mme de Marans, « il faudrait qu'elle eut du moins sa part dans le profit des cartes, étant celle qui a le plus de peine quand il y a du monde, et même dans tous les temps, c'est elle qui vaque, et répond à tout ; j'ai dit que je vous en parlerais parce que je trouve cela fort juste », défend encore une fois Mme de Marans (27 septembre 1778). Reconnaître les services d'un serviteur particulier par des gratifications en nature (vêtements, grains, paiement de la capitation...) est une pratique courante, qui ne laisse pas forcément de traces dans les sources hors des livres de comptes et testaments, de même que d'autres dons faits par les maîtres, tels que les étrennes et récompenses ponctuelles. La *Nouvelle instruction pour les gardes*<sup>26</sup> conservée aujourd'hui encore au château de La Barre, à côté des journaux personnels de Mme de Marans, indique ainsi sur sa page de garde : « Ce present livre d'ordonnance a partien a moi françois bouchevereau garde a la barre ches monsieur de vansai donne par luy etan a sonservice. le 15 aoust lan 1779 a conflan ». Les gages sont versés au moment du départ, mais dès la fin du XVIIIe siècle, les traités insistent sur leur versement régulier. C'est le parti pris par le marquis de Vanssay, dont le félicite son beau-père, car « c'est le moyen d'être toujours riches et bien servis »<sup>27</sup>, comme l'écrit Olivier de Serres dans son *Théâtre d'agriculture*<sup>28</sup>. Être domestique peut apporter toutefois une aisance telle que le serviteur prête de l'argent au maître. En 1753, le cuisinier de M. de Moges, nommé Jean Godefroi, prête ainsi 1600 livres à Henriette Edme, qu'elle s'engage à lui rembourser moyennant une rente annuelle de 80 livres<sup>29</sup>. Cela signifie-t-il que la condition de domestique peut être synonyme de bien-être et de fortune pour le peuple, ou que le cuisinier a simplement servi de prête-nom entre la future Mme de Marans et son beau-père ? Une fois engagé chez les Montmarin, il est payé 90 livres par an, sans augmentation pendant ses douze ans de service<sup>30</sup>. On peut aussi imaginer qu'il ait une petite affaire parallèle, comme deux domestiques de la famille du chanoine manceau Nepveu de La Manouillère. L'un « est un garçon bien à son aise, et qui a amassé par son

26 *Nouvelle Instruction pour les gardes des eaux et forests, pesches et chasses, avec une manière tres facile pour dresser leurs procez verbaux et rapports*, Paris, Charpentier, 1692. Le catalogue de la BnF ne recense pas l'édition de 1765, dont est tiré l'exemplaire conservé à La Barre.

27 Lettre de M. des Rouaudières à Charles de Vanssay, 20 mai 1780.

28 Olivier de Serres, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1600, se trouve au château de Saint-Agil.

29 ADS 4E68/37, contrat de constitution de rente fait par Mlle Edme au profit de Jean Godefroy, 22 septembre 1753.

30 ADL&C 3E57/630, règlement viager entre M. de Montmarin et Jean Godefroy son cuisinier, 2 janvier 1771.

commerce qu'il fait depuis longtemps », l'autre « peut avoir environ 2000# qu'il a gagné dans son commerce de graine de trefle et de bled et de tout ce qu'il peut acheter », note le chanoine, toujours intéressé par l'argent des autres<sup>31</sup>. De même, que penser du cadeau envoyé par Marie-Jeanne, une esclave de M. des Rouaudières à Saint-Domingue et ancienne nourrice de Pascalitte, lors du mariage de cette dernière ? « C'est une jolie petite ganse noire le pendant est un très petit grenat monté en or en vérité fort joli, [...] je trouve ce présent bien beau, pour Marie-Jeanne », écrit Mme de Marans le 22 mai 1778.

Les domestiques partent parce qu'ils sont mécontents, c'est le cas du couple Louis et Marion, le jardinier et la cuisinière qui annoncent leur départ à Mme de Marans le 22 mai 1778, « sous le prétexte le plus faux et le plus ridicule n'osant pas avouer qu'il y a plusieurs années qu'ils veulent s'en aller dès que tu seras mariée », les liens d'affinité étant essentiels dans la relation maître-serviteur. De même, le 5 septembre 1784, le charretier « a toujours de l'humeur, je ne sçais si il restera », conclut la châtelaine. Les départs volontaires se font en général au printemps, là où le fort besoin de main-d'œuvre permet de se faire embaucher pour les travaux d'été à conditions avantageuses. C'est peut-être la stratégie de Louis et Marion, mais qui aura échoué, car « il n'est pas vray qu'il soit sorti aucun de mes domestiques je ne crois pas même qu'ils en aient envie », écrit Mme de Marans le 19 juillet suivant.

Les changements aux Rouaudières se font pour remplacer une servante enceinte, « la sœur de Marianne est venue jusqu'à ce que j'aye quelqu'un », dit ainsi Mme de Marans le 26 juillet 1779, qui renvoie par la même occasion le fautif (« C'est mon charetier qui est le coupable et qui nous a fait des tours affreux la semaine passée, je voudrais le congédier »). Les relations entre domestiques sont considérées comme une faute grave, le renvoi est la seule solution possible pour la maîtresse soucieuse de la réputation de sa maison. Il doit en tout cas être justifié et raisonnable, Mme de Krüdener (1764-1824) a ainsi une vive discussion avec son mari à propos d'un domestique qu'elle veut renvoyer à cause d'une erreur dont elle est pourtant responsable. Face au désaccord de son mari, qui souligne l'injustice de la décision, elle reconnaît sa faute et garde le domestique<sup>32</sup>.

---

31 2 mars 1780, « mariage du sieur Besnard dit La Jeunesse », et 24 août 1784, « mariage de François Hémerly ». Sylvie Granger, Benoît Hubert, Martine Taroni (éd.), *Journal d'un chanoine du Mans. Népveu de La Manouillère (1759-1807)*, Rennes, PUR, 2013, 738 p.

32 Née en Pologne d'un père italien et d'une mère allemande, elle épouse en 1782 un diplomate russe, qu'elle quitte en 1789 pour s'installer avec ses enfants dans le sud de la France. Voir les *Écrits intimes et prophétiques de Mme de Krudener*, 1785-1807, dans Francis Ley, « Madame de Krüdener (1764-1824) », Roland Mortier, Hervé Hasquin, *Portraits de femmes, Études sur le XVIIIe siècle*, t. XXVIII, Éd. de l'Université de Bruxelles, 2000, p.61-74 ; et Danielle Bajomée, Juliette Dor, Marie Élisabeth

La circulation des nouvelles se fait par la rumeur et le bouche à oreille<sup>33</sup>, et la libération d'une place au château ne manque pas de faire grand bruit. Ainsi, alors que Pascalitte, à Conflans, est mécontente d'une de ses servantes, la nouvelle est parvenue jusqu'à Cormenon (à 15 km) : « J'ai vu Md Badère ce matin elle a eu la visite d'un homme de Conflans, qui luy a plaisamment conté vos démêlés avec Mélanie », écrit Mme de Marans le 30 mai 1779. Le recrutement se fait sur recommandation des proches, quand Pascalitte cherche une femme de charge, ce ne sont pas moins de trois intermédiaires qui lui cherchent la perle rare<sup>34</sup>, tandis que sa tante lui demande de faire jouer les contacts de ses domestiques pour lui trouver un nouveau charretier<sup>35</sup>. « Je t'aurai la plus grande obligation de m'en procurer une [servante] », demande d'abord Mme de Marans à sa nièce, puis « je te suis bien obligée de me dire qu'on t'en a dit du bien », écrit-elle le 28 juin 1784, après en avoir engagé une nouvelle.

On constate alors, dans la liste des domestiques embauchés aux Rouaudières, les liens qui les unissent avec d'autres serviteurs. Enfants, frères et sœurs de domestiques des Rouaudières et de La Barre servent ponctuellement d'intermédiaires entre Pascalitte et sa tante ; aux Rouaudières, les filles sont engagées comme servante intérimaire, les garçons comme charretier (26 juillet 1779)<sup>36</sup>. Jean-Pierre Gutton a montré que ces choix étaient symboliques de la force des liens de parentèle et de patronage en milieu rural<sup>37</sup>. Les liens de patronage se révèlent aussi par la circulation des domestiques entre les châteaux vendômois. Alors que la rumeur du départ du jardinier de Mme de Marans commence à se diffuser, le 10 juillet 1778, « le jardinier de Mont Marin [à 10 km au sud des Rouaudières], vient de venir s'offrir à nous, peut-être que je le prendrai si ils n'en veulent plus je le leur ai renvoyé, on m'en offre encore un autre » ; le 19, l'affaire est conclue et le jardinier des Montmarin est engagé. L'année suivante, c'est une des servantes de Pascalitte, Mélanie, qui est convoitée par une proche de Mme de Marans :

Md de Bellande était à la foire elle rencontra Bellanger et Mélanie au bout

---

Henneau, *Femmes et livres*, Paris, Harmattan, 2007, 322 p.

33 Sur le rôle de la rumeur dans la diffusion de l'information autour de Mme de Marans, voir la conclusion de notre partie consacrée à la sociabilité des élites vendômoises.

34 « Md Badère ne vous trouvant rien icy a chargé Md Brûlé qui allait à Vendôme et qui y a toute sa famille de vous chercher quelqu'un, Mr Hervet que je rencontrais vendredy au soir et qui en venait, me dit qu'elle avait trouvé une delle d'honnête famille », lettre du 23 août 1778. Même mobilisation du réseau de sociabilité dans les lettres de Louis-Marie d'Estourmel à sa mère : « Je suis en correspondance pour vous trouver un cuisinier », lui écrit-il le 7 juillet 1785 (Aurélié Debeaumont, « Marie Anne Élisabeth de Maizières (1722-1788) : la meilleure des mères », S. Beauvalet, M. Trévisi (dir.), *Les d'Estourmel*, op. cit., p. 97-104).

35 « Parlez à Landier à Maury, à Brode, si ils pourraient me trouver un homme », 26 juillet 1779.

36 Le frère de Vendôme, les sœurs de Fanchon, de Marianne, de Cruchot, le fils et la fille de Maury, ou encore la fille de Landier, et bien sûr Mme Bellanger et sa fille, sont des domestiques qui se retrouvent ainsi dans la correspondance de Mme de Marans et sa nièce.

37 Jean-Pierre Gutton, *Domestiques et serviteurs*, op. cit., p. 108.

de la halle, et se mit à leur dire mille choses tendres à la mère qu'elle l'avait regrettée et qu'elle la regretterait toujours qu'elle avait été trompée &c. que Mélanie n'avait qu'à aller passer quinze jours chez elle, on prétend que sa femme de chambre s'en va, et qu'elle veut garder Mélanie, qui y est actuellement.<sup>38</sup>

Après avoir travaillé pour Mme de Bellande à la Fredonnière (paroisse du Temple, 6 km au sud-est de Cormenon), la mère de Mélanie sert Mme de Marans, on entendra parler de Mme Bellanger plus loin. Sa fille est servante de Pascalitte en septembre 1778, c'est celle avec qui elle a des « démêlés » en mai 1779, et dont elle se débarrasse au cours de l'été qui suit. À l'automne, Mélanie passe donc quelques mois chez les Tourtier de Bellande, qui ont acheté la Fredonnière aux Coutances en 1774. À la fin de l'année 1779, Mélanie est protégée par M. Frémot, un proche d'Angran d'Allerai, qui l'emmène avec lui à Paris, mais une lettre de février 1780 nous apprend qu'elle n'est pas encore placée. De même, le cuisinier de M. de Moges, Jean Godefroi, finit sa carrière chez les Marin de Montmarin<sup>39</sup>. Les lettres de Mme de Marans nous montrent bien ces réseaux de recrutement que constituent les réseaux de sociabilité des élites. Les châtelains font jouer leurs contacts pour s'adjoindre les services d'un domestique ou s'en débarrasser, sans froisser la famille du serviteur, avec qui des liens forts, nombreux et croisés ont pu être tissés. L'échange de serviteurs est une pratique courante des élites, ainsi, dans une lettre de Ménard de La Groye, on apprend que sa tante a renvoyé une domestique, récupérée par sa belle-mère<sup>40</sup>. Les maîtres recherchant des serviteurs, les domestiques cherchant à se placer, peuvent aussi passer une annonce dans les Affiches de province, mais nulle trace de ce procédé dans les écrits de Mme de Marans, qui s'appuie essentiellement sur son réseau local.

Le choix du domestique se fait aussi en fonction de ses qualités, propres au service<sup>41</sup>. Mme de Marans retient ainsi le fils de Maury, un domestique de sa nièce, comme charretier, car il est « doux timide, et bon travailleur » (1er août 1779). La future femme de charge de Pascalitte est une « d[emois]elle d'honnête famille, [...] fort raisonnable sachant écrire, et travailler » (23 août 1778), son expérience professionnelle aussi est importante : « Je pense qu'elle pourra convenir, elle a été avec son frère qui est maître de pension, et où elle avait un furieux tracas », continue Mme de Marans le 15 septembre suivant ; tandis que Mlle Victoire, « élevée au travail », est

38 Lettre à Pascalitte, 12 octobre 1779. Sur les Bellande, voir le Glossaire des familles vendômoises.

39 ADL&C 3E57/630, règlement viager entre M. de Montmarin et Jean Godefroy son cuisinier, 2 janvier 1771.

40 Lettre du 9 juillet 1790. Florence Mirouse, *François Ménard de la Groye, député du Maine aux États généraux, Correspondance (1789-1791)*, Le Mans, Conseil Général de la Sarthe, 1989, 427 p.

41 Quand Mme de Maraise, l'associée d'Oberkampf, cherche une gouvernante pour ses enfants, elle lui veut « des mœurs, l'amour du travail et de l'ordre ». Lettre du 3 novembre 1773, Serge Chassagne, *Une femme d'affaires au XVIIIe siècle. La correspondance de Mme de Maraise, collaboratrice d'Oberkampf*, Toulouse, Privat, 1981, 160 p.



« [s]a ressource » (22 septembre 1784). Au contraire, une femme de chambre de moins de 25 ans, envoyée à notre diariste qui en avait demandé une « de 30 à 35 ans », pourra tout de même faire l'affaire : « On prétend qu'elle a toutes les qualités qui me conviennent, cela peut-être, et jusqu'à présent j'ai assez lieu de le penser, mais je ne la connais guères encore, il n'y a que dix jours que je l'[ai] », mais elle la rêve « adroite, et alerte » (21 mars 1784). Si beaucoup de maîtres choisissent leur serviteur davantage sur leur physique et leur jeunesse que sur leurs qualités personnelles, Mme de Marans, peu soucieuse du rôle ostentatoire du ou de la domestique, peut-être aussi pour ne pas placer de tentations sous les yeux de M. de Marans, cherche l'expérience, la compétence et l'obéissance. Le jardinier qui a émis le souhait de partir, le charretier qui a de l'humeur, la servante qui « n'entend rien à toute cette besogne » (26 juillet 1779) ne correspondent pas à l'idéal du bon serviteur, « cette perte ne me fera pas verser des larmes », écrit donc Mme de Marans (4 juillet 1778).

Les temps de service sont très variables, on a vu que Mélanie, en un an, a fait trois maisons, mais sa mère est déjà aux Rouaudières en 1778, et ne part qu'en 1784. Vincent le charretier est resté au moins un an, entre juillet 1778 et juillet 1779, tandis que Suson, servante dont il est fait mention en juillet 1784 pour la première fois, part en septembre pour se marier. « Je ne sçais pas pourquoi on manquerait de domestiques quand on les traite bien », s'étonne Mme de Marans le 10 juillet 1778, « je ne crois pas même qu'ils en aient envie [de partir] ils paraissent tous contents, et nous le sommes d'eux », renchérit-elle neuf jours plus tard. Comme tous ses contemporains, elle occulte le fait que les conditions de vie des domestiques sont difficiles, même s'ils bénéficient de la protection de leurs maîtres et d'un relatif confort, la précarité de la situation pousse à multiplier les expériences, en attendant la place idéale.

## **B- Maîtresse et serviteurs**

### **1) Dame et propriétaire de la terre des Rouaudières**

L'argumentation de Mme de Marans en faveur de l'augmentation des gages de la femme de charge de sa nièce montre son souci de rémunérer le travail au juste prix. La suite de sa réflexion la présente en maîtresse de maison, soucieuse de bonne économie domestique et de gestion raisonnée :

Si il s'agissait de grossir les gages de toute votre maison, il faudrait y songer à deux fois, mais quand il est question d'un seul domestique, aussi essentiel, je pense que l'on regagne bien quelques écus de plus, quand on peut se donner une personne de confiance, qui empêche les déperditions, et qui vous met l'esprit en repos.<sup>42</sup>

Il semblerait donc que Mme de Marans prenne à cœur ses responsabilités de maîtresse de maison. En 1782, une lettre de M. des Rouaudières à sa fille nous apprend qu'« il y a eu froid » entre Mme de Marans et son beau-frère Vanssay, car Pascalitte est déchargée de la gestion domestique au profit son mari. Selon des Rouaudières, Mme de Marans « aura peut-être imaginé qu'on vous faisait une injustice, et s'en sera plaint ! », signe que pour elle, c'est porter atteinte aux responsabilités de la châtelaine que de lui soustraire des tâches domestiques. C'est une attitude qui se retrouve dans d'autres situations. Par exemple, en 1637, un noble du Cambrésis qui refuse à sa femme de s'occuper de la gestion du ménage au profit des domestiques est conduit par celle-ci à la séparation, situation encore possible au XVIIIe siècle<sup>43</sup>. Dans le cas de Pascalitte, une lettre de sa mère laisserait plutôt croire qu'il s'agit d'un manque d'autorité et d'expérience<sup>44</sup>, apparemment toujours d'actualité deux ans plus tard, alors que son mari devient responsable de l'économie domestique de La Barre ; et en 1788 celui-ci lui enjoint dans son testament d'avoir de la fermeté pour les enfants, et pour les domestiques<sup>45</sup>.

C'est un état de fait que ne peut probablement pas comprendre Mme de Marans, qui a enseigné les principes de l'économie domestique à la jeune fille<sup>46</sup>. De plus, dans ses lettres, toutes les activités liées à la gestion domestique du château sont déclinées à la première personne : « mon pressoir », « ma récolte », « ma lessive », « mes plaids », « ma basse-cour », « mes fermiers », « mes jumens », « j'aurai larpenteur », « j'ai fait tuer les chats »... Dans l'aveu de 1758, si son époux Louis-Joseph est dit « seigneur des Rouaudières », Mme de Marans est dite « dame et propriétaire » de la terre des Rouaudières<sup>47</sup>, rappel que les femmes ne sont pas exclues de la possession de la terre<sup>48</sup>,

42 Lettre à Pascalitte, 25 octobre 1778.

43 Exemple emprunté à Dominique Godineau, *Les femmes dans la société française, 16e-18e siècle*, Paris, A. Colin, 2003, p. 34.

44 « La conduite de votre intérieur de maison vous tracasse un peu : avec le temps, vous vous y accoutumerez et vous parviendrez à monter vos domestiques sur le ton qui convient et à prendre avec eux celui qu'ils mériteront », lettre de Mme des Rouaudières à Pascalitte, 23 juillet 1780.

45 ADS 1Mi3 R15, testament de Charles IV, marquis de Vanssay, 28 novembre 1786 et codicille du 23 mai 1788, « vois tout par toi mesme aprofondis tout sans tapesentir sur les petites chozes », lui recommande-t-il aussi.

46 « Vous vous acquitterez très bien du soin de votre ménage, d'après les bons principes que vous avez reçus de votre chère tante », lettre de M. des Rouaudières à Pascalitte, 5 mai 1779. On voit en tout cas que le sujet inquiète depuis un moment la jeune fille, qui en a fait part à son père.

47 AN Q1 424, aveu des fiefs dépendants de la terre des Rouaudières, rendu le 26 juillet 1758.

48 Hériter, agrandir, acquérir, gérer, sont les pistes de réflexion proposées par Dominique Picco pour une

et que la châtelaine entend en assumer certaines responsabilités. Avant et après son mariage, Mme de Marans se met donc en scène dans des tâches telle la préparation de confitures, sirops et eaux-de-vie<sup>49</sup>. Elle applique le conseil de Fénelon, pour qui le ou la responsable des domestiques doit « connaître les fonctions auxquelles on veut les appliquer », il faut donc avoir « quelque connaissance de leurs métiers »<sup>50</sup>.

La sphère domestique n'est toutefois pas le seul horizon de la femme, la justice semble ainsi être un sujet qui concerne et intéresse notre châtelaine, qui se présente comme actrice des procès intentés aux Marans<sup>51</sup>. Sans avoir les grandes connaissances en droit fiscal de Mme de Marcellus, qui gère un procès contre son ancienne belle-famille sans demander conseil à son mari, Mme de Marans a au moins des notions de droit coutumier. Ce sont des connaissances superficielles du droit<sup>52</sup>, que Fénelon et ses successeurs reconnaissent aux femmes. A-t-elle appris de sa mère qui, veuve, s'emploie à valoriser la seigneurie des Rouaudières<sup>53</sup> ? A-t-elle acquis l'habitude de traiter avec des hommes de loi lorsqu'elle était fille majeure, quand elle gérait la terre des Rouaudières au nom de son frère René<sup>54</sup> ? Quoiqu'il en soit, Henriette Edme s'est occupée de la gestion administrative des successions de ses deux parents alors que ses frères étaient hors de la province, et elle conclut les baux dépendants du fief. En 1747, elle est par exemple « obligée d'emprunter à constitution de rente de Michel Le Roy Marchand aud. Rahay, tant en son nom qu'en celui desd. sieurs ses frères une somme

---

étude de la possession de la terre au féminin, que Mme de Marans et sa mère (mais aussi Pascalitte une fois veuve, qui en 1792 serait partie seule, à cheval et en pleine nuit, obtenir une preuve de non émigration afin de conserver la terre de La Barre) peuvent illustrer. Dominique Picco, « Les femmes et la terre dans les élites françaises (XVIIe-XVIIIe s.) », Caroline Le Mao, Corinne Marache (dir.), *Les élites et la terre, du XVIe s. aux années 1930*, Paris, A. Colin, 2010, p. 223-232 ; voir aussi Scarlett Beauvalet, *Être veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, 2001, 415 p.

49 Par exemple : « Je fis hier de la marmelade d'abricots pour Me votre mère », lettre à Angran du 14 août 1754 ; ou : « J'étais levée hier à quatre heures du matin, je fis du sirop de groseille et de la gelée, pendant que mes framboises s'égotaient après quoy je fis avec quatre livres de sirop de vinaigre, [...]. Aujourd'hui je fais de la gelée framboisée », lettre à Pascalitte, 10 juillet 1778.

50 Fénelon, *De l'éducation des filles*, 1687, ch. XII.

51 « Je suis sur le point d'avoir deux petits procès », 1er août 1779. Le 3 novembre suivant, aux Rouaudières : « J'y aurai tant d'affaires même la discussion d'un procès » (lettres à Pascalitte).

52 « En justice, celui qui a innové est censé avoir tort », explique-t-elle à son neveu le 2 septembre 1778.

53 Rappelons qu'en 1746, la mère de Mme de Marans passe un bail emphytéotique avec le prieur de Savigny-sur-Braye, dépendant de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, seigneur originel de Cormenon. Le seigneur des Rouaudières devient alors seigneur de Cormenon pour 99 ans (ADS 1 Mi3 R10, acte passé devant Courtin notaire à Mondoubleau le 13 juillet 1746, mentionné dans l'inventaire des titres et papiers des Marans du 1er mars 1785).

54 Un acte provisoire de partage de la succession des parents Edme indique que René Edme, « depuis le 1er juillet 1750 jouit seul de ladite terre conformément à un arrangement fait entre lui et ladite demoiselle sa sœur le trente et un août de ladite année, lequel arrangement est relatif à une clause du traité fait entre lesdits cohéritiers le dit jour 1er septembre 1749 », mais sans référence supplémentaire. ADS 1Mi3 R17, partage en trois lots des successions de Monsieur Henri Edme et de dame Marie Gillette de Lavau, 1er mars 1752. René demeure à Paris, le partage définitif (2 mai 1753), nous donne son adresse : rue de la Harpe, paroisse Saint-Côme.

de mille livres »<sup>55</sup> pour « embestialer »<sup>56</sup> deux métairies. Après son mariage, des quittances souscrites entre 1769 et 1784 au profit de Mme de Marans et non à celui de son mari indiquent qu'elle est l'économe des Rouaudières<sup>57</sup>. Cependant, puisque Mme de Marans est juridiquement incapable, éternelle mineure sous tutelle, c'est bien M. de Marans qui est cité dans les registres des audiences de l'élection de Château-du-Loir en cas de conflit lié à la seigneurie, et non son épouse<sup>58</sup>.

Comme Victoire Césarine de Clermont-Tonnerre en Champagne<sup>59</sup>, Mme de Marans s'occupe de la gestion des métairies. Elle conteste l'inaction de son mari dans ce domaine : « Notre récolte de la Crousille ira lentement *parce que je n'ai pas été prévenue*, et qu'il leur a pris fantaisie de commencer avec peu de monde, de plus elle commence partout, Bertrand coupe icy notre bled tout vert, Mr de Marans ne s'y oppose pas »<sup>60</sup>. Il fait confiance à son épouse et délègue les tâches qui ne l'intéressent pas, se réservant celles qui lui permettent de faire valoir son autorité. Certaines tâches sont dévolues aux hommes, ainsi, c'est M. de Marans qui est responsable du bois des Rouaudières, de la coupe, du débit, du stockage et de la vente, car c'est un des gros revenus des petites seigneuries<sup>61</sup>. Dans leur couple, Mme de Marans a négocié la gestion de la majorité des tâches domestiques, laissant la plus prestigieuse à son époux. Mais c'est parfois la première personne du pluriel qu'elle emploie, s'associant ainsi à son mari. « Nôtres » sont les récoltes, le blé, les terres, « nous » vendons le foin, faisons venir le maréchal ferrant, achetons du vin, nous retirons d'un procès, recevons l'argent des lods et ventes... Inclure l'homme et la femme dans une même groupe grammatical n'indique pas forcément une coopération au sein du couple. Si les Courtarvel sont chez eux juste après la Toussaint, c'est que ce sont « les seuls jours qu'ils ont fixés pour

---

55 Évoqué dans le partage définitif de la succession d'Henri Edme et Marie-Gillette de Lavau, 2 mai 1753 (ADS 1Mi3 R17).

56 Doter une terre des bestiaux nécessaires à son exploitation.

57 ADS 1Mi3 R10, inventaire des titres, papiers et enseignements dépendant de la succession de Mme de Marans, 1er mars 1785.

58 ADS C add. 11, registre des audiences de l'élection de Château-du-Loir, 1764-1777. Voir par exemple les audiences des 17 mai 1765 et 10 juin 1768. De même, les contrats d'après 1755 recensés dans l'inventaire des titres de 1785 (voir note ci-dessus) sont tous passés par M. de Marans.

59 (1752-1828 ou 38), voir Sophie Sinoquet, « La famille Clermont-Tonnerre au sein des d'Estourmel » et Madeleine Lequertier, « Le domaine de Brugny, propriété de Victoire de Clermont-Tonnerre », art. cit., tous deux dans S. Beauvalet, M. Trévisi (dir.), *Les d'Estourmel, op. cit.*, p. 69-80 et 81-96. Mme de Clermont-Tonnerre gère seule (avec l'aide d'un intendant dévoué et compétent) les biens de sa famille après que son mari a été déclaré fou à partir de 1781, au bout de 4 ans de mariage.

60 Lettre à Pascalitte du 19 juillet 1778, je souligne.

61 Il « a fait abattre une quantité de chênes et [...] veut présider à leur exploitation pour qu'elle soit conforme à nos besoins », écrit Mme de Marans à la Quasimodo 1784. Dans le pavillon du colombier des Rouaudières, l'inventaire de 1755 recense madriers, limandes et soliveaux, pièces de noyer et probablement de chêne, de la charpente à la métairie de Pierre Blanche, et des fagots entreposés sous une galerie. La métairie de la Bellotière possède un bois de cinq arpents dans lequel il y en a au moins deux de chênes, on trouve deux arpents d'aunles sur la Crousille (1732) et des ormeaux à Pierre Blanche d'après l'estimation des Rouaudières de 1785.

toutes *leurs* affaires baux de fermiers, comptes avec une infinité de païsans, &c. »<sup>62</sup>, explique Mme de Marans à sa nièce, mais la suite de la lettre montre que l'implication apparemment active de Mme de Marans n'est pas à généraliser à son entourage, car « la dame prend je crois ce temps pour faire quelques remèdes ».

Si Sylvie Mouysset cite l'exemple de Madeleine de Porcellets, veuve qui gère le quotidien seule, ordonne de faire des prières sur ses terres, reçoit les commandes passées au boucher et fait le tour des moissons le soir<sup>63</sup>, Mme de Courtarvel, veuve après 1781, tient aussi le registre de ses comptes, dans lesquels malheureusement ne se retrouve pas la trace de ses domestiques<sup>64</sup>. La correspondance des époux Marcellus<sup>65</sup> et les écrits de Mme de Marans montrent que les femmes mariées aussi gèrent les démarches administratives, les terres et les hommes. Comme l'a montré Amanda Vickery dans ses travaux sur les femmes de la gentry du Lancashire<sup>66</sup>, la domination masculine n'est pas totale, et les femmes ne sont pas confinées aux soins intérieurs de leur ménage.

---

62 Lettre du 26 octobre 1779, je souligne.

63 Sylvie Mouysset, « De mémoire, d'action et d'amour : les relations hommes/femmes dans les écrits du for privé français au XVIIe siècle », *Dix-septième siècle*, 2009/3, n°244, p. 393-408. On peut aussi citer l'exemple de la duchesse d'Enville (1716-1797) : responsable de la gestion des biens des La Rochefoucauld après la mort de son père, le duc, en 1735, son fort caractère la conduit à devenir véritable chef de famille à la mort de son mari en 1746, son fils étant de plus trop jeune pour en assurer les fonctions (Michèle Crogiez-Labarthe, « Reconstituer sans trahir ? Ou comment composer la biographie d'une femme oubliée : la duchesse d'Enville (1716-1797) », Guyonne Leduc (dir.), *Nouvelles sources et nouvelles méthodologies de recherche dans les études sur les femmes*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 89-97).

64 ADL&C E292, « registre de recettes comencé le 20 9bre 1783 », ce livre de recette concerne ses biens autour du château de Lierville, à Verdes, entre Vendôme, Châteaudun et Orléans, entre 1783 et 1786. Trois passages, signés « de Faudoas mqise de Courtarvel », sont de sa main, le reste est probablement tenu par un intendant. La couverture, en parchemin, est une ancienne partition de musique. Ce registre fait suite à un précédent, apparemment non conservé.

65 M. Pontacq, « Mme de Marcellus, une femme d'affaires à l'époque des Lumières », art. cit. « Vous êtes chargée de tout. Je ne suis plus responsable de rien », écrit ainsi M. de Marcellus à sa femme le 5 janvier 1768 (cité par D. Picco, « Les femmes et la terre », art. cit., C. Le Mao, C. Marache (dir.), *Les élites et la terre*, op. cit., p. 223-232. Voir aussi dans le même ouvrage Mariannick Pontacq, « Les Marcellus ou l'image des liens multifformes unissant la noblesse bordelaise à la terre à la fin du XVIIIe siècle », p. 282-291). Dans la famille Robert de Saint-Vincent, c'est aussi l'épouse du magistrat qui gère les biens du ménage (Monique Cottret, Valérie Guittienne-Murger, Nicolas Lyon-Caen (éd.), *Un magistrat janséniste des Lumières à l'Émigration : Pierre-Augustin Robert de Saint-Vincent*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2012).

66 Amanda Vickery, *The gentleman's daughter; women's lives in Georgian England*, New Haven, London, Yale University Press, 1998, 436 p. ; *Behind closed doors, at home in Georgian England*, New Haven, London, Yale University Press, 2009, 382 p.

## 2) « L'ordre et l'honnêteté dans ma maison »<sup>67</sup>

Pour tous les moralistes et pédagogues, dès l'aube, la maîtresse de maison contrôle toutes les activités, vérifie régulièrement la propreté et le rangement des différentes pièces, surveille les domestiques et la qualité du travail effectué. Par conséquent, « rien n'est meilleur que d'[...] accoutumer les filles de bonne heure »<sup>68</sup> à la gestion de la domesticité, car la femme est responsable « de la conduite des domestiques, de leurs mœurs, de leur service »<sup>69</sup>. Il faut être juste<sup>70</sup> mais ferme envers les domestiques, donner des ordres rigoureux et clairs, ne pas faire de favoritisme, ne pas être familier<sup>71</sup>, éviter conflits et jalousies.

Le discours de Mme de Marans sur les domestiques est simple et repose sur deux principes. « Je me suis faite un plan de suivre en tout la droite raison »<sup>72</sup>, écrit-elle, justifiant ainsi son attitude toujours modérée envers ses domestiques, « cela leur en impose plus que la colère, et la criailerie ~~ordinaire des femmes~~ ; d'ailleurs je leur suis bonne en tout ce que je peux, mais toujours sérieuse, et jamais familière ». Elle rappelle encore une fois que c'est à la femme de gérer les domestiques, tout en se démarquant de sa vision stéréotypée de la maîtresse de maison, qui ne saurait pas imposer son autorité sans violence<sup>73</sup>, et en se présentant comme modèle de vertu, toute désobéissance devient alors injustifiable. Le domestique doit aussi le respect à sa maîtresse, seule détentrice de l'autorité<sup>74</sup>. Par essence, en tant que noble et maîtresse de maison, Mme de Marans peut se targuer de « lair imposant qui [lui] est naturel » pour empêcher ses domestiques « d'abuser de [s]a complaisance »<sup>75</sup>. Il n'y a pas d'ouvrages d'économie domestique aux Rouaudières, ou de traités sur les domestiques. *Le Confiturier royal & bourgeois* est le seul ouvrage pratique de la bibliothèque, mais Mme de Marans est sûrement au fait des recommandations contenues dans le *Dictionnaire pratique du bon ménager* (à Coulonge), ou dans les *Instructions de morale, d'agriculture et d'économie* et le

---

67 Lettre à Pascalitte, 1er août 1779.

68 Fénelon, *De l'éducation des filles*, op. cit., ch. XII.

69 *Ibidem*, ch. XI.

70 « Ne craignez pas de leur parler assez souvent avec affection et sans hauteur sur leurs besoins », *ibid.*, ch. XII.

71 « Tâchez donc de vous faire aimer de vos gens sans aucune basse familiarité », dit Fénelon, (*ibid.*, ch. XII) ; et Mme de Puisieux écrit : « Il ne faut jamais se familiariser avec eux : c'est s'exposer à de mauvais propos, & les mettre dans le cas de manquer de respect », *Conseils à une amie*, 1750, p. 103.

72 Pour cette citation et la suivante : *Réflexions*, 1754, p. 86-87.

73 Même réflexion chez le frère de Mme de Marans, contre la pratique de « toujours gronder » les domestiques (lettre à Pascalitte du 17 juillet 1781).

74 « C'est un furieux train que les domestiques, on ne finit point avec eux, ceux qui parlent de leurs maîtres d'une manière insultante sont bien odieux et bien dangereux, c'est par eux que l'on perd toute la considération que l'on doit avoir chez soy », lettre à Pascalitte, 26 mai 1779.

75 *Confidences*, p. 162.

*Dictionnaire œconomique* qu'elle peut feuilleter à La Barre<sup>76</sup>. Son attitude envers ses domestiques est en tout cas représentative des conseils donnés dans les traités<sup>77</sup> et montre qu'elle appliquerait son système philosophique et moral, basé sur la raison et la modération, aux situations de la vie quotidienne.

Mais les traités véhiculent un idéal, les écrits du for privé révèlent que, dans la pratique, l'application de ces beaux principes se heurte aux individualités, et que les maîtres manquent parfois d'autorité. On connaît l'exemple du marquis de Franclieu : « Las de toujours reprendre mes domestiques sans parvenir à les corriger, je crois que je me rangerai à leur mode, puisque je ne peux pas leur persuader la mienne »<sup>78</sup>. L'exemple de Pascalitte, « beaucoup trop bonne pour [se]s domestiques » selon M. des Rouaudières, à l'exemple de sa mère (lettre du 17 juillet 1781), rappelle les limites de l'autorité des maîtres. La morale chrétienne veut qu'il ne soit rien demandé d'impossible aux serviteurs, ni ordres surpassant leurs capacités, ni ordres contraires aux mœurs. Les Lumières ont introduit aussi la notion de raison dans les relations maître-valet, au risque de laisser la place à une remise en cause des ordres et de la discipline. Les grands thèmes des Lumières se retrouvent sous la plume de Mme de Marans, lorsqu'elle évoque sa relation à l'autorité magistrale :

Mes domestiques à qui je nai pas accordé le droit de me gêner, ne laissent pas den jouir [...] ils ne laissent pas quelquefois, que de me demander des choses peu convenables, je tâche alors de les arrêter en leur parlant raison, et il me faut tout l'effort de la mienne pour leur dire avec fermeté un je ne le veux pas mais ce n'est qu'à l'extrémité que je l'emploie. Je veux le bonheur de tout ce qui dépend de moy et quand j'ai été/je suis obligée de reprendre, la peine que je ressens d'avoir affligé quelqu'un m'empêche de dormir.<sup>79</sup>

En quelques lignes, les *Confidences* rappellent le triomphe de la raison, du bonheur et de la sensibilité dans les discours sur les rapports sociaux au cours du XVIIIe siècle, sous l'influence des Lumières. Châtelaine éclairée, Mme de Marans est alors confrontée

---

76 *Le Confiturier royal & bourgeois, ou la nouvelle instruction pour les confitures, les liqueurs et les fruits*, 3e vol. de François Massialot, *Nouveau cuisinier royal & bourgeois*, Paris, Prudhomme, vol. 3, 1692 ; Louis Liger, *Dictionnaire pratique du bon ménager de campagne et de ville*, Paris, Ribou, 1715 ; Froger (curé de Mayet, diocèse du Mans), *Instructions de morale, d'agriculture et d'économie pour les habitans de la campagne, ou Avis d'un homme de campagne à son fils*, Paris, Lacombe, 1769, ch. XXIII ; Noël Chomel, *Dictionnaire œconomique, contenant divers moyens d'augmenter son bien, & de conserver sa santé, etc.*, Paris, Ganeau, 1718.

77 Mme de Genlis dit ainsi : « L'on ne peut former de bons domestiques qu'avec une sévérité basée sur la justice et la raison », C. Petitfrère, *L'œil du maître*, *op. cit.*, p. 58. M. des Rouaudières suit les mêmes principes que sa sœur : envers les domestiques, « un mélange raisonnable d'indulgence et de fermeté vaudrait encore mieux » (lettre à Pascalitte, 17 juillet 1781).

78 Marquis de Franclieu, *Mémoires*, *op. cit.*

79 *Confidences*, p. 162-163, c'est Mme de Marans qui souligne.

aux enjeux de sa position : tenir et maintenir son rang dans une société qui la rabaisse ; elle subit en même temps une double pression, celle venue de son mari, qui est son maître et supérieur disent les normes sociales, et celle de ses domestiques, ses inférieurs.

La surveillance des mœurs des domestiques s'étend aux comportements individuels et aux relations entre hommes et femmes. Le domestique, en tant que représentant de son maître, doit lui faire honneur par une attitude irréprochable. C'est pourquoi la femme de chambre de Pascalitte déplaît à Mme de Marans : « Vous avez fort raison de ne pas désirer qu'elle soit si pimpante ; cela conduit à être fringante<sup>80</sup> ». Mais c'est bien pour la réputation de sa nièce, et non pour le salut de la domestique (or l'orgueil est un péché véniel), qu'elle attend que cette dernière se corrige, car « il est bienséant à une jeune dame, d'avoir auprès d'elle une fille raisonnable, cela fait honneur à l'une, et à l'autre »<sup>81</sup>. La modestie de la tenue est synonyme de chasteté, première vertu des femmes. La discipline exige ainsi un contrôle strict des mœurs des domestiques, et tout manquement est en théorie sévèrement puni par les maîtres.

Comme les traités, la littérature véhicule des images de relations maître-valets stéréotypées. Chez les Wolmar par exemple, Jean-Jacques Rousseau peint un tableau idéal, teinté de paternalisme, où la séparation des sexes et le contrôle des mœurs des domestiques sont absolus<sup>82</sup>. Le retour à la réalité se fait à l'aide des sources judiciaires, des registres paroissiaux, et des écrits privés telles les lettres de Mme de Marans.

Le 5 septembre 1784, elle écrit que c'est son curé qui lui a appris un mois plus tôt que sa servante Suson doit se marier rapidement. Depuis ce temps, elle cache sa condition à sa maîtresse, et passe par un intermédiaire sans doute plus conciliant : « Elle et son galant ont fort pleuré, et elle a prié Mr de Marans de me dire que ce sont de faux bruits »<sup>83</sup>. Deux fois depuis le début de sa correspondance avec sa nièce la châtelaine a fait état de la grossesse de servantes. La première, Jeannette, va chez le greffier en faire la déclaration d'après une lettre du 2 septembre 1778<sup>84</sup> ; l'année suivante « j'ai appris ce

---

80 « Pimpante. Terme de badinerie & de raillerie, dont on se sert pour signifier, Superbe & magnifique en habits » ; « Fringant. S'emploie aussi familièrement dans le substantif. Ainsi on dit d'Un jeune homme, qu'*Il fait le fringant*, pour dire, qu'Il se donne toute sorte de liberté, & que l'on ne peut plus le retenir », *Dictionnaire de l'Académie*, 4e éd.

81 Lettre à Pascalitte, 24 décembre 1779.

82 Jean-Jacques Rousseau, *La nouvelle Héloïse*, 1761, 4e partie, lettre X.

83 BMS de Cormenon, 25 novembre 1784 : mariage de Pierre Marchand « de droit de la paroisse de Souday, [...] et de fait de cette paroisse » et de Suzanne Georget, fille majeure, avec dispense de publication de bans. Le 21 février 1785 a lieu le baptême de Pierre, « né aujourd'hui du légitime mariage de Pierre Marchand et Suzanne Georget ». La mariée était donc enceinte de six mois lors de son mariage, et de trois mois au moment de la lettre de Mme de Marans, nul doute donc que Suzanne est l'ancienne servante de Mme de Marans.

84 Malheureusement pour l'historien-ne, pas de Jeanne ou de Marie-Jeanne fille-mère dans les registres paroissiaux de Cormenon et Mondoubleau entre fin 1778 et mi-1779, ni, plus généralement, de baptême suivant de près un mariage. Il faudrait étendre les recherches de ce genre aux paroisses



matin que ma servante est grosse, elle a été faire sa déclaration et tout de suite chez son père [...]. Ce n'est pas tout, c'est mon charretier qui est le coupable », se plaint Mme de Marans le 26 juillet 1779<sup>85</sup>. L'obligation de déclarer les grossesses des femmes célibataires ou veuves est imposée depuis l'édit d'Henri II de 1556, elle vise à limiter les conceptions hors mariage, les avortements et les infanticides, péchés mortels<sup>86</sup>. Si le nombre d'enfants naturels a tendance à augmenter dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, il ne s'agit pas d'un phénomène banal, notamment en campagne, dans des petites communautés où la rumeur circule vite et détruit une réputation à la même vitesse. Les maîtres doivent régler les comportements entre domestiques des deux sexes, prendre garde aux « impudicités », car étant responsables des mœurs de leurs domestiques, la faute les touche directement. C'est pourquoi Mme de Marans s'inquiète de ces signes d'un laisser-aller au sein du château, et écrit le 1er août 1779 qu'« il faut espérer que je remettrai l'ordre et l'honnêteté dans ma maison ». Une fois la déclaration faite, le règlement de ce problème se fait en interne, un arrangement respectant la réputation des maîtres comme celle des serviteurs est vite recherché. Quand deux domestiques non mariés sont surpris ensemble, ou qu'une servante est enceinte, les maîtres en général s'en séparent, mais assurent leur avenir, en imposant le mariage rapide des deux « coupables », quitte à leur forcer la main<sup>87</sup>. Mme de Marcellus aide sa mère, veuve aussi, dans la gestion des domestiques. Lorsque l'un d'entre eux refuse d'épouser la servante qu'il a engrossée, c'est elle qui négocie, jusqu'à obtenir son consentement. Les comportements des maîtres ne sont pas toujours teintés de souci paternaliste pour les filles qui ont cédé à la tentation, Élisabeth Bourcier cite par

---

avoisinantes. En effet, sur les dix enfants conçus hors mariage relevés dans les BMS de Cormenon entre 1755 et 1785, deux sont nés de mères issues d'une autre paroisse (Vendôme et Sargé-sur-Braye). Une troisième, de Cormenon, a fait baptiser son enfant au Temple, mais le curé de Cormenon veille et inscrit ce baptême dans le registre de sa paroisse... Sur ces dix enfants, trois sont issus d'un concubinage et légitimés par un mariage ultérieur et quatre sont nés de père inconnu (dont deux nés de mères veuves de longue date). Les curés successifs de Cormenon n'indiquent pas les professions des parents de ces enfants nés hors mariage (hormis un garçon marchand libraire, de Vendôme), on ne peut donc émettre aucune hypothèse sur la part des domestiques dans ces naissances illégitimes.

85 Pas de mariage de charretier dans les mois qui suivent, dans les BMS de Cormenon ou Mondoubleau, ni de naissance illégitime.

86 Les déclarations de grossesses sont conservées en série B des ADS, on peut consulter notamment ADS B3846\*, registre des déclarations de défrichement et de grossesse du siècle royal de Saint-Calais, 1785-1790.

Cormenon dépend du bailliage secondaire de Mondoubleau, dont le fonds n'est pas classé (ADL&C 14 Bv, cote provisoire, 1639-1791) et est distinct de celui de Vendôme. Après sondages, les déclarations dépendant de ce bailliage secondaire n'ont a priori pas été conservées, le fonds du bailliage de Vendôme ne conserve par ailleurs qu'une vingtaine de documents de ce type (cote 4B 291, 1712-1786). Informations aimablement communiquées par le personnel des ADL&C.

87 Mais sur les cinq mariages de domestiques recensés dans les BMS de Cormenon entre 1755 et 1785, dans un seul cas les deux époux sont dits domestiques (à Saint-Agil) : serait-ce le signe d'un désintéret des maîtres, qui préfèrent renvoyer sans forcer une union et pensent ainsi plus à leur réputation qu'au salut de leurs serviteurs ? Une recherche approfondie dans les BMS des paroisses voisines de Cormenon permettrait peut-être de retrouver les domestiques des Rouaudières.

exemple le cas d'un couple chassant une servante qui a attrapé la petite vérole<sup>88</sup>.

Mme de Marans se présente comme une maîtresse idéale, omnipotente et omnisciente. Elle domine un monde qu'elle maîtriserait par nature, mais aussi grâce à ses connaissances et ses principes. Affirmer cette position magistrale en assumant des responsabilités domestiques est un moyen pour elle de revendiquer sa condition noble et de se proclamer supérieure à la société qui l'entoure.

## **C- Le mépris envers des inférieurs ?**

### **1) De la « valetaille » au « mauvais meuble »**

La relation maître-valet a beaucoup inspiré la littérature de la seconde modernité, notamment le théâtre<sup>89</sup>. Grande lectrice, amatrice de théâtre, Mme de Marans se lasse du sujet. « Les Adelphe m'ennuyent, tout roule sur peu de chose, les valets occupent trop la scène »<sup>90</sup>, reproche-t-elle ainsi à la pièce de Térence, caractéristique de la « présence obsédante »<sup>91</sup> des personnages de valets sur les planches depuis l'Antiquité. Les pièces modernes subissent donc la même critique :

On ne se corrigera jamais de ces fadeurs damourettes qui sont toujours mises-là, en dépit d'un père ou d'une mère à qui l'on trouve le secret descamoter leur/son consentement, par mille ruses de valets et de soubrettes ; cet étrange canevas ne s'use point depuis le temps qu'on travaille dessus.<sup>92</sup>

Mme de Marans déplore l'inversion du pouvoir que mettent en scène ces pièces, au nom du respect de l'ordre social, de la crédibilité du sujet (car inconcevable dans la vie quotidienne), et du divertissement. Elle a probablement lu des pièces de Marivaux, dont quatre volumes sont conservés à La Barre, ou de Beaumarchais<sup>93</sup>, dans lesquelles les

---

88 Élisabeth Bourcier, *Les journaux privés en Angleterre de 1600 à 1660*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1976, p. 220.

89 Voir Jean Emelina, *Les valets et les servantes dans le théâtre comique en France de 1610 à 1700*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1975, 532 p.

90 *Mémorial*, p. 322.

91 Daniel Roche, « Les domestiques comme intermédiaires culturels », *Les intermédiaires culturels*, Actes du colloque du Centre méridional d'Histoire Sociale, des Mentalités et des Cultures, 1978, Aix-en-Provence, PUProvence et Paris, Champion, 1981, p. 189.

92 *Confidences*, p. 111-112.

93 Pierre Carlet de Marivaux, *La fausse suivante*, 1724, *L'Île des Esclaves*, 1725, *Le jeu de l'amour et du hasard*, 1730 ; Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais, *Le barbier de Séville*, 1775, *La folle journée, ou le mariage de Figaro*, 1778... Le prolifique Louis de Boissy (1694-1758), poète et dramaturge, auteur notamment de *Les Valets maîtres* (1748), emploie la même trame, un recueil de ses œuvres est

personnages principaux sont les valets et leurs jeunes maîtres, qui s'aident mutuellement dans leurs amours, contrariées par des parents et maîtres autoritaires et conservateurs. Cette trame s'inspire des comédies du siècle précédent, qu'a aussi lues Mme de Marans : ses références à Molière<sup>94</sup>, la présence de recueils de théâtre italien et d'opéra aux Rouaudières l'attestent. Dans le théâtre du XVIIIe siècle, le rôle comique du valet s'estompe jusqu'à devenir un double de son maître, mais comme il est jugé ridicule et inconvenant de donner de l'importance à des personnages de domestiques, les fils de maîtres épousent toujours les filles de maîtres, et leurs valets en épousent les suivantes. Les pièces finissent toujours bien pour la morale, et plaisent tout de même aux jeunes, désireux de s'affranchir des codes de la société. Lettrée, poussant jusqu'au bout l'association, Mme de Marans emploie le champ lexical du théâtre pour décrire le comportement de Mélanie. La servante de Pascalitte fait selon elle de la « comédie » et des « scènes » (22 juin et 7 juillet 1779) : même dans la vie quotidienne, les domestiques occupent le devant de la scène au détriment des maîtres, et l'association de la suivante à une comédienne n'est pas flatteuse (on se souvient de l'aimable gradation de Mme de Marans). D'autres genres littéraires font du serviteur un personnage principal. Dans son roman picaresque *Gil Blas*, conservé à Saint-Agil, Lesage raconte la vie d'un valet roublard, tandis que les aventures du *Paysan parvenu* de Marivaux (1734, présent à La Barre) composent les mémoires inachevés de Jacob, domestique à la campagne puis à Paris. Nul doute que Mme de Marans se soit inspirée à la fois de ses lectures et des discours entendus toute sa vie pour se forger du serviteur une image méprisante.

Le contenu des journaux de Mme de Marans se compose pour beaucoup de lieux communs, on a vu que ses réflexions sur divers sujets s'inspirent des auteurs à la mode, ou des choses vues et entendues. Son discours sur les domestiques adhère à cette règle et véhicule des généralisations et des clichés conformes aux représentations que se font les élites du temps sur leurs serviteurs. Quand Pascalitte se plaint de la lenteur de sa femme de chambre, sa tante, résignée, lui répond qu'« on n'en trouve point qui n'ait quelque défaut », ou alors elle lui écrit que les domestiques de confiance sont « si difficile à trouver »<sup>95</sup>, tout comme Diderot écrivait à Sophie Volland que « les domestiques passables ne sont pas communs »<sup>96</sup>. Issus du peuple, les domestiques sont

conservé à La Barre.

94 L'expression « cest Horace qui dégourdit Agnès » (*Confidences*, p. 237) fait référence aux personnages de *L'école des femmes* (1661).

95 Lettres des 24 décembre 1779 et 24 juillet 1778. Mme Bellanger, la femme de chambre de Mme de Marans, est ainsi « fausse », « ingrate », et « jamais contente », au point que s'en laisser approcher la « répugne » (lettres des 27 novembre 1783 et 23 mars 1784).

96 Lettre du 25 juillet 1762, citée dans Roland Mortier (dir.), *Le XVIIIe siècle français au quotidien*,

des inférieurs, « il n'y auroit que les domestiques à qui ont pût parler avec hauteur »<sup>97</sup>, dit ainsi Mme de Puisieux. Compté pour moins que rien, le bon domestique doit être invisible à ses maîtres. Quand Mme de Marans écrit : « Il me semble que *la présence même* d'une femme de chambre, gêne ma pensée »<sup>98</sup>, c'est bien qu'elle a tellement l'habitude de côtoyer ses serviteurs qu'elle ne prête même plus attention à eux ; cette présence qui devient gênante au moment de prendre la plume en son for privé, aussi discrète soit-elle, reflète tout de même l'insignifiance des domestiques. À l'image de Mme du Châtelet, qui refuse au précepteur de son fils le droit de s'asseoir tant qu'elle ne lui a pas dit de le faire, l'exemple de Mme de Marans montre bien le mépris des élites pour des gens qui ne les intéressent pas, socialement et intellectuellement<sup>99</sup> car, en tant que membres de la roture et serviteurs à leurs ordres, ils sont doublement considérés comme des inférieurs.

Le heurt des différences des rangs avec l'intimité quotidienne mènent les maîtres à une mise à distance violente, afin de ne pas contribuer à la confusion des rangs tant dénoncée. « Voilà ce que c'est que de se laisser dominer par de la valetaille, on en prend les goûts, et le caractère »<sup>100</sup>, écrit donc Mme de Marans à propos d'un de ses proches, amoureux de sa servante. Cette réflexion correspond à l'opinion selon laquelle, par nature, les gens du peuple sont grossiers, et que les fréquenter dégrade et avilit. Si les relations charnelles entre maître et serviteur sont méprisées mais tolérées (au sens ancien du terme) entre membres du Tiers<sup>101</sup>, qu'un noble s'amourache d'une servante est inacceptable, car déshonorant. Le *topos* du serviteur malhonnête, voleur, menteur, paresseux, incompetent, libertin, cupide, ou encore bavard, se retrouve dans les traités européens du XVIIIe siècle et, par certains aspects, dans les papiers de notre châtelaine.

Pour Mme de Marans, on ne peut faire confiance aux domestiques. C'est par un valet ou une suivante corrompus que Virde s'insinue dans la chambre de Mérida pour la

---

Paris, Complexe, 2002, 710 p.

97 Mais elle atténue immédiatement son propos : « Encore c'est le véritable moyen d'en être haï, & l'on ne veut l'être de personne », Madeleine de Puisieux, *Conseils à une amie*, *op. cit.*, p. 62.

98 *Confidences*, p. 157, je souligne.

99 C'est le point de vue d'Élisabeth Badinter, *Mme du Châtelet, Mme d'Épinay ou L'ambition féminine au XVIIIe siècle*, Paris, Flammarion, 2006 [2e éd.], p. 60.

100 *Confidences*, p. 75-76.

101 C. Petitfrère, *op. cit.*, p. 142. Le 2 mai 1779, on perçoit bien l'amusement de Mme de Marans racontant une anecdote à sa nièce : « Je vous amuserai davantage en vous contant la bonne folie [...] de l'abbé Robbin à présent curé de Montigny [sans doute Montigny-Le-Ganelon, 30 km à l'est de Cormenon] qui veut à toute force avoir chez lui M<sup>d</sup> Grégoire, la bonne femme Juré sa mère a eu bien de la peine à la retirer de chez lui, il est venu comme un extravagant la chercher à Boursay [à 10 km de Cormenon, sur une route menant à Montigny] et a fait une scène étrange dans le beau milieu de la rue disant que le curé de Boursay la gardait depuis deux ans et qu'il était bien juste qu'il l'eut à son tour, enfin un scandale affreux, et fort injuste car le curé de Boursay ne fait point parler de lui sur cet article ». Objet de tous les fantasmes, la « bonne du curé » est au moins objet de convoitise pour les uns, de divertissement pour d'autres.

violer<sup>102</sup>, et c'est un valet qui pervertirait l'Émile de Jean-Jacques à la moindre absence du précepteur<sup>103</sup>. Alors que Pascalitte a trouvé une bonne cuisinière, « je ne suis pas étonnée des brigues des autres pour la renvoyer », écrit sa tante le 17 avril 1784, car « une honête personne gêne bien ces gens-là ». La paresse, l'incompétence et les manipulations<sup>104</sup> sont les caractéristiques principales des serviteurs. Une fois Mme Bellanger guérie d'une de ses nombreuses maladies, elle « n'en mène pas moins sa vie ordinaire, elle ne s'offre à rien faire excepté le caffè »<sup>105</sup>. Les consignes données par Pascalitte pour désaltérer les domestiques de passage montrent bien la méfiance qui leur est due, notamment à cause de la peur de l'ivrognerie<sup>106</sup>. Le souci est le même lorsqu'il faut engager une nouvelle domestique : « Avant tout, il faudrait s'informer si elle n'est pas un peu sujette au mal de sa famille, car vivant avec un ivrogne, de pur ennuy elle pourrait s'y être accoutumée »<sup>107</sup>, craint Mme de Marans, toujours essentialiste dans ses propos sur le peuple. Contrôle des mœurs et contrôle des corps montrent de plus la volonté des élites d'imposer leurs valeurs, vertu et modération, au reste de la société.

D'après Mme de Marans, les femmes domestiques ne sont pas en reste. Elle dresse rapidement un portrait en noir de la femme de chambre dont est amoureux un de ses amis : « Cette créature, [...] comme toutes celles de son espèce, ne connaît point l'oeconomie honorable [...] il s'est livré par [son avarice], à la fêrue d'une femme de chambre, qui a mis le grappin sur luy, en le prenant par son faible », écrit-elle dans les *Confidences* (p. 75-76). La création d'un rapport dominant-dominé, tout comme l'intimité, voire la promiscuité, du service domestique, créent des conditions favorables au développement de tous les fantasmes, véhiculés par l'iconographie et la littérature, notamment en ce qui concerne les relations intimes entre maître et serviteur. Dans les faits, les cas d'amours ancillaires ne sont pas exceptionnels. Selon Claude Petitfrère, 80% des filles-mères recensées dans la sénéchaussée de Château-Gontier sont des domestiques, dont la moitié se disent enceinte des œuvres de leur maître<sup>108</sup>. Celui-ci n'a pas d'ailleurs besoin de recourir à la violence pour satisfaire ses envies. Sa position, les

102 *Réflexions*, 1753, p. 75-76.

103 *Confidences*, p. 236.

104 Dans la même lettre, elle dit d'un domestique non nommé que « c'est le plus mauvais sujet possible, qui ne cherche qu'à brouiller, et partout sans compter le reste ».

105 Lettre à Pascalitte du 23 novembre 1783. L'incompétence est aussi la raison par laquelle Mme de Médel justifie son séjour à la campagne en plein hiver : « Comment pouvoir se dispenser de venir faire un tour à son ménage, abandonner des greniers pleins de neige, beaucoup de bétail de toute espèce aux soins des domestiques ? », Henri Carré, « Correspondance de Mme de Médel », art. cit.

106 « Quand je lui dirai de faire rafraichir un domestique étranger ou autre, elle ne donnera point une bouteille de vin entierre, mais elle mettra du vin dans une bouteille, de quoy en boire un ou deux verres ». ADS 1Mi3 R16, « Ce que ma femme de charge doit faire, notes de l'arrière-grand-mère de Vanssay, Mlle des Rouaudières », ou « Instruction pour son personnel », mémoire de Mme de Vanssay conservé à La Barre, daté de la fin du XVIIIe s. dans le catalogue des ADS.

107 Lettre du 20 août [1784].

108 C. Petitfrère, *op. cit.*, p. 139.

dons et promesses de rentes, voire même l'espoir d'épouser le maître ou tout du moins de bénéficier d'un statut avantageux auprès de lui, rendent les servantes dociles et consentantes. L'image de la servante assimilée à celle de la prostituée a de beaux jours devant elle<sup>109</sup>. Si Mme de Marans place la prostituée au-dessus de la servante dans son échelle de l'avilissement<sup>110</sup>, on voit qu'elle n'en considère pas moins la domestique comme un être intéressé, mesquin et manipulateur.

Mme de Marans a la même vision négative des femmes de chambre que les traités. Deux lettres de la châtelaine, datées des 19 et 24 juillet 1778, évoquent le sujet. Dans une lettre de Mme des Rouaudières à sa fille du 23 avril précédent, on apprend que Mme de Marans a donné sa femme de chambre à Pascalitte, ce dont s'inquiète M. des Rouaudières. « Il a peur que si vous restez fille, cette jeune personne n'attire votre confiance et ne nuise à votre caractère », explique d'abord Mme de Marans, dont le frère n'a pas encore reçu la nouvelle du mariage de Pascalitte, en mars. Elle défend l'idée de son frère : « C'est bien la raison pour laquelle je n'ai jamais souhaité que vous en eussiez [une femme de chambre] avant le temps de vous marier, mais à vingt ans, on sait la sorte de confiance qui est due à ces d[emois]elles-là ». Fénelon dit des suivantes que ce sont « des femmes flatteuses qui cherchant à s'insinuer par des complaisances basses et dangereuses, suivent toutes ses fantaisies [celles de sa jeune maîtresse] » (ch. II), il est donc dangereux de leur confier des enfants ou des jeunes filles adolescentes. Ce manque de confiance s'explique d'après Mme de Marans par la nature et l'origine sociale de ces « sortes de filles sans éducation, et sans principe, qui par leur souplesse, et leurs intrigues, corrompent souvent le cœur de leur maîtresse en gagnant sa confiance ». On a déjà dit l'intimité existant entre le maître et son serviteur, propice aux échanges. Tous les traités craignent l'influence que peuvent avoir des domestiques sur des enfants encore non formés, sans esprit critique, souvent laissés aux soins des serviteurs par des parents occupés. Mme de Marans a bien intégré ce discours de la duplicité de ces domestiques dangereux, car désobéissants et corrupteurs : « Le désir de la gouverner [la jeune maîtresse], donne tout naturellement celui de se rendre nécessaire et on les voit toujours les confidentes, les complices et presque toujours la cause, des aventures qui arrivent à une jeune personne », explique-t-elle à Pascalitte. Future mère de famille, celle-ci doit donc « veiller sans relâche, sur les gens qui [...]

---

109 Voir Alain Corbin, *Les filles de noce, misère sexuelle et prostitution au XIXe siècle*, Paris, Flammarion, 1982, 496 p. Mme de Marans n'est pas en reste, quand elle décrit le départ de la fameuse Mélanie de Cormenon, « à cheval coiffée à l'escarbillade, ses bouches de côté nouées sous son menton, là-dessus une petite coiffe de taffetas noir bien mince, et tout cela par une pluye enragée, elle avait l'air d'une catin qui se réfugie » (2 décembre 1779).

110 « Il ny a pas moyen de forcer un homme né quelque chose, d'épouser une servante, une catin, une comédienne, en un mot de faire ce qui est bas et déshonorant par soy-même », *Réflexions*, 1754, p. 28-29.

approchent » ses enfants, comme elle même l'a fait avec la jeune fille<sup>111</sup>. C'est l'honneur de la jeune fille à marier qui est en jeu, bien le plus précieux qu'elle apporte à son futur conjoint. Pour Mme de Marans, à qui a été confiée l'éducation de Pascalitte, l'enjeu est de taille, il s'agit de rien moins que de justifier la confiance accordée par son frère.

Les préjugés envers les domestiques les présentent incapables de résister à la tentation, qu'elle soit charnelle ou matérielle. Issus des milieux populaires, peu accoutumés à la richesse, jaloux, malhonnêtes, gourmands, le larcin leur serait alors familier, le maître doit redoubler de vigilance et ne pas faire confiance à ses serviteurs. Mme de Marans n'évoque pas l'obsession du vol, que mentionnent tous les traités d'économie domestique. Pascalitte a pourtant été prévenue lors de son éducation, ou été victime de petits chapardages dans son intérieur de La Barre. En effet, ses recommandations à la femme de charge – la domestique de confiance responsable de tous les autres et du bon fonctionnement de la maison – avertissent : elle doit « être sur ses gardes pour empêcher les grappilleries »<sup>112</sup> car les domestiques sont gourmands<sup>113</sup>, gaspilleurs<sup>114</sup> et voleurs<sup>115</sup>. Le contrôle est donc omniprésent : peser les denrées consommables, compter et examiner le linge et l'argenterie font partie des tâches quotidiennes de la femme de charge, Argus domestique et seule arme de sa maîtresse contre la convoitise supposée de tous les serviteurs.

L'assassinat par les domestiques est une phobie alimentée par les différentes anecdotes, témoignages ou contes qui circulent dans les salons et corroborent l'image de violence qu'ont les maîtres des serviteurs. La hantise de la mort, volontaire ou involontaire<sup>116</sup>, est portée à son paroxysme par la circulation de rumeurs. Mme de Marans apprend ainsi par Angran que « l'herbe dont se servent les endormeurs<sup>117</sup> est fort commune surtout à la coline de Montmartre, et à Belleville ce[ci] est fort inquiettant, il est bien aisé [aux do]mestiques de faire périr leurs maîtres »<sup>118</sup>. « On a beaucoup parlé de cette bande de voleurs connus sous le noms d'endormeurs, dont la plupart ont été

---

111 « Je n'aurais pas voulu mettre auprès de vous quelqu'un dont je n'aurais pas été parfaitement sûre », dit-elle plus loin.

112 Pour cette citation et les suivantes : ADS 1Mi3 R16, « Ce que ma femme de charge doit faire, notes de l'arrière-grand-mère de Vanssay, Mlle des Rouaudières ».

113 « Aussitôt que nous serons hors de table, [elle] viendra ôter le vin et le dessert, de peur que des domestiques ne le pillent ».

114 Elle « donnera à chacun la chandelle nécessaire, remarquera si elle dure ce qu'elle doit durer ».

115 « Les domestiques qui ne feront que dîner, elle leur demandera après, les serviettes qu'elle leurs a remis, n'en donnera jamais sans en avoir [sic] le nombre, et se les faire rendre exactement ».

116 Un voyage de Pascalitte sur la route entre Tours et Château-du-Loir est l'occasion pour Mme de Marans d'évoquer un souvenir d'enfance : « Nous avons pensé y périr, ma mère ton père et moy, par l'ivresse d'un postillon ; cependant les accidents y sont rares » (lettre du 21 mars 1784).

117 « Cette espèce de coquins qui font prendre une certaine poudre dans du tabac, du café ou du vin, et quand vous dormez bien ils vous volent et vous ne vous réveillez plus, il y en a de répandus dans les provinces, gardons-nous des tabatières », lettre à Pascalitte du 21 février 1780.

118 Lettre à Pascalitte, 29 février 1780.

arrêtés & punis », dit le *Mercure de France* en avril 1780. L'association que fait Mme de Marans entre ces malfrats et les domestiques montre que dans son esprit, le serviteur est un danger pour le maître comme pour l'ensemble du corps social, elle ne le différencie pas des autres menaces qui pèseraient sur les élites.

Cette peur et ce mépris conduisent à la déshumanisation du serviteur. Si Fénelon dénonce l'attitude de certaines futures maîtresses de maison pleines d'une vanité qui « leur fait regarder les domestiques à peu près comme les chevaux » (ch. XII), pour Mme de Marans, la bonne cuisinière est « un animal difficile à rencontrer bon », et selon elle, être une femme de chambre adroite n'empêche pas d'être « une guenon »<sup>119</sup>... Cette animalisation s'explique par la vision qu'ont les maîtres du serviteur. C'est par nature un être non doué de raison, esclave de ses instincts et insensible à la religion (« Ce qu'ils en ont est pris de travers », écrit Mme Leprince de Beaumont<sup>120</sup>), qui ne peut donc être que ravalé à la condition animale, voire même à un objet. Ainsi, selon Mme de Marans, une femme de chambre est un « très mauvais meuble »<sup>121</sup> pour une jeune fille. Cette réification du domestique n'est pas exceptionnelle, et l'on connaît l'anecdote à propos de Mme du Châtelet, qui ne se souciait pas de paraître nue devant ses domestiques. Son valet Longchamp dit en effet qu'il n'avait pas l'impression de valoir à ses yeux plus qu'une bouilloire<sup>122</sup>...

Objet ou animal, le domestique se caractérise donc par sa bêtise et son ignorance. Après un incendie dans le château de Saint-Agil, M. Angran « croit avoir six marcs d'argenterie de plus depuis qu'elle est fondue, ses gens luy ont conté cela, ils luy persuaderont bientôt que c'est un bonheur d'avoir mis le feu chez luy », se désole Mme de Marans le 24 décembre 1779. Quand Mme de Graffigny cherche une femme de chambre pour lui faire la lecture, elle écrit : « Je ne la veux presque pas bete. On sait bien que ces gens-là le sont »<sup>123</sup>. Cette infériorité en tous points du domestique mène à la condescendance. « Nos domestiques doivent être regardés comme des amis d'un ordre inférieur », dit Halifax, ce sont des « enfants mal instruits et mal préparés », pour Rousseau de Thélonne<sup>124</sup>. Cette attitude paternaliste fait de la maîtresse de maison la mère de ses domestiques, qui doit « policer chrétiennement toute cette petite république,

119 Lettres à Pascalitte, 15 octobre 1783 et 4 décembre 1779.

120 A. Chatenet, « La femme, maîtresse de maison ? », art. cit.

121 Lettre à Pascalitte, 24 juillet 1778.

122 Sébastien Longchamp, Wagnière, *Mémoires sur Voltaire et sur ses ouvrages*, Paris, André, 1826, tome 2, p. 126, mais Hans Peter Duerr interprète cette absence de pudeur comme une provocation sexuelle de la marquise (*Nudité et pudeur. Le mythe du processus de civilisation*, Paris, Éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, 1998 [trad. de Véronique Bodin et Jacqueline Pincemin], p. 221-222).

123 Lettre du 5 juin 1744 citée dans Rotraud von Kulesa, « Françoise de Graffigny, de la femme lectrice à la femme écrivain », Isabelle Brouard-Arends (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime*, actes du colloque, 27-29 juin 2002 organisé par l'UFR ALC, Université de Rennes II, Rennes, PUR, 2003, p. 419-429.

124 A. Chatenet, « La femme, maîtresse de maison ? », art. cit.



qui est d'ordinaire fort tumultueuse »<sup>125</sup>, ce qui la rend donc responsable de leur éducation.

## **2) Éduquer les domestiques ?**

Interrogée par la police, Marie Madeleine de Bonafons, femme de chambre à Versailles, affirme être l'auteure de *Tanastès* (1745), roman à clef moquant la vie privée de Louis XV. Les interrogateurs insistent, incrédules, et la domestique annonce de plus être l'auteure d'un autre roman, de trois pièces de théâtre et plusieurs poèmes<sup>126</sup>. Que l'alphabétisation des domestiques au plus près de la cour soit remise en question annoncerait le manque d'éducation de ce groupe social. Pourtant, avoir des domestiques ayant un minimum d'instruction est nécessaire, car « il faut choisir des domestiques qui aient de l'honneur et de la religion » dit Fénelon (ch. XII). Selon Richard Steele, l'« art de gouverner les domestiques »<sup>127</sup> revient notamment à les instruire, et plus particulièrement à leur inculquer les bases de la foi chrétienne, pour leur salut personnel. Au XVIIIe siècle, la Bretonne Louise Huby, dame de Kerlouet, lit ainsi tous les soirs à ses domestiques des extraits d'hagiographies<sup>128</sup>. Sans la maîtresse de maison, les domestiques ne seraient jamais de bons chrétiens et ne seraient donc pas des hommes accomplis. Aider le domestique à accéder au salut permet de plus au maître d'assurer le sien, l'intérêt est donc double. Au cours du XVIIIe siècle, les traités considèrent enfin qu'il est de l'intérêt personnel des maîtres d'enseigner aux domestiques la morale et la religion afin de s'assurer de leurs mœurs, beaucoup moins de leur salut, car, désormais, « ce sont les conséquences sociales de la faute que l'on redoute le plus »<sup>129</sup>. Pour les philosophes des Lumières, la religion sert en effet de lien social, elle inculque notamment le devoir de respect des maîtres. Éduquer les domestiques relève donc plus d'une volonté de contrôle de leur moralité que d'un souci de leur salut, comme c'était le cas au XVIIIe siècle.

La progression générale de l'alphabétisation au cours de l'époque moderne profite aux domestiques, avec de grandes variations entre milieu urbain et milieu rural. Selon Jean Quéniart, à Paris, entre 50% et 98% des domestiques signent, mais en 1757,

---

125 Fénelon, *De l'éducation des filles*, *op. cit.*, ch. XII.

126 Anecdote empruntée à Robert Darnton, « An early information society : news and the media in Eighteenth century Paris », *The American Historical Review*, vol. 105, n°1, 2000, p. 1-35. Mlle de Bonafons serait femme de chambre de Mme de Montauban (note du catalogue BnF).

127 Sir Richard Steele, *Bibliothèque des Dames, contenant des règles générales pour leur conduite dans toutes les circonstances de la vie*, Amsterdam, du Villard et Changnion, 1716-1719, p. 382.

128 A. Sauvy, « Le livre aux champs », *op. cit.*, p. 434.

129 C. Petitfrère, *op. cit.*, p. 83.

seuls 28,5% des jardiniers savent lire<sup>130</sup>. Dans le Vendômois, peu de chiffres peuvent être donnés pour les domestiques écrit Jean Vassort, insistant sur une « forte présomption de faible alphabétisation »<sup>131</sup>. Le cuisinier du beau-père de Moges, Jean Godefroi, « a déclaré ne savoir écrire ni signer », dit par exemple l'acte de constitution de rente passée entre lui et Henriette Edme. Le couple Cion, qui garde les Rouaudières après le décès de Marie Gillette de Lavau, ne signe pas l'acte d'apposition de scellés du 22 avril 1747. Les femmes domestiques sont moins avantagées que les hommes. À Lyon, à la veille de la Révolution, 35% d'entre elles signent, contre 25% dans les années 1720, faible progression. Mme de Genlis veut cependant que son *Théâtre à l'usage des jeunes personnes* (1780) soit lu par des filles de marchands, d'artisans, de boutiquiers et de domestiques, ce qui sous-entendrait que la pratique progresse. Ainsi, quand, le 22 juin 1779, Mélanie « mande à sa mère qu'elle tire à sa fin, qu'elle n'en peut plus, [...] comme une personne qui se meurt », a-t-elle écrit un billet à sa mère, dont Mme de Marans a eu écho, ou bien la servante a-t-elle fait passer le message de vive voix, par un intermédiaire ? Lors du baptême d'Achille (le premier enfant de Pascalitte) le 5 avril 1779, Mélanie représente Mme des Rouaudières, la marraine absente, et la jeune fille signe le registre, même si sa plume est bien moins assurée que celle de ses co-signants. De même, Marguerite Le Sieur, femme de chambre des Radrets (à 7 km au sud de Cormenon), signe les registres paroissiaux de Saint-Cyr de Sargé lors de son mariage avec le régisseur du domaine, le 15 novembre 1769. Susanne Georget, la servante de Mme de Marans qui quitte son service une fois enceinte, signe les registres de Cormenon lors de son mariage, et lors du baptême d'un filleul le 5 octobre 1785. Si l'on sait bien que la signature n'est pas gage d'alphabétisation, elle reste tout de même un indice, faible mais souvent unique, de la pénétration de l'écrit chez ces populations qui, enfant, ont peut-être tout juste appris à former leurs lettres sur les bancs de l'école paroissiale.

L'éducation des domestiques est essentielle pour Mme de Genlis, ne serait-ce que pour que les maîtres soient bien servis et que les domestiques puissent évoluer et être promus ; pour Fleury, c'est pour qu'ils lisent des ouvrages pieux. La bonne maîtresse de maison doit de plus laisser aux domestiques des temps de loisir, dit Steele. « Livres et journaux circulent de la bibliothèque à l'office : les maîtres s'en plaignent,

130 Jean Quéniart, *Culture et sociétés urbaines dans la France de l'Ouest au XVIIIe siècle*, Lille, Service de Reproduction des Thèses, 1977, p. 221.

131 Jean Vassort, « L'enseignement primaire en Vendômois à l'époque de la Révolution », *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1977, p. 57. À Cormenon, sur les cinq mariages de domestiques (dont un jardinier) que j'ai recensés entre 1755 et 1785, aucun n'est signé par le marié. Dans la même période, les trois domestiques (dont un Garnier, des Rouaudières) présents au baptême de leurs filleuls ne signent pas non plus.



les moralistes s'en indignent », écrit Daniel Roche<sup>132</sup>. En effet, selon le *Tableau de Paris* de Sébastien Mercier, cochers, soubrettes et laquais lisent. Conformément à son opinion négative des domestiques, Mme de Marans déplore cette réalité. Elle paraît avoir eu l'occasion de voir des domestiques lire l'*Émile* de Rousseau :

Je n'aime pas à voir son livre entre les mains des domestiques, ces sortes de gens prennent le mal de tout, et souvent tournent en mal ce qu'il y a de meilleur. Sûrement ce qu'ils remarqueront le mieux, c'est que toutes les religions sont égales ils en concluront qu'ils peuvent s'en faire une à leur mode, et dès-là ils n'en auront point. Les domestiques qui n'ont point de religion, sont certainement des coquins, c'est pourquoy je voudrais que dans ce siècle-cy ils ne sçussent pas lire, c'est une chose qui ne sert qu'à les rendre curieux indiscrets, et qui les fait souvent trahir leurs maîtres.<sup>133</sup>

Il ne faut pas en conclure que la diariste refuse toute éducation aux domestiques, mais que choix et contrôle du maître s'imposent dans leurs lectures, quitte à ce que le maître fasse une lecture commune, à voix haute, comme le faisait tous les soirs le père de Nicolas Rétif avec tous ses enfants et domestiques. Si Mme de Marans leur refuse la lecture individuelle, elle leur souhaite tout de même une éducation religieuse, non pour leur salut, mais pour le bien de l'ordre social. Elle est en cela fidèle aux moralistes et pédagogues du XVIIIe siècle. Elle considère le livre comme un instrument de perversion, de risque pour le pouvoir des maîtres, alors que les auteurs de traités s'accordent pour défendre l'utilité de l'éducation, aussi minime soit-elle. La position encore plus stricte de Mme de Marans correspond à sa vision essentialiste des domestiques. Pour elle, ils sont tous par nature mauvais et corrompus, même les lumières de la raison ne peuvent les toucher. La raison n'est pas accessible à tous, disent en effet certains auteurs. Dans le roman *Les amours du chevalier de Faublas* (1787-1790), de Louvet de Couvray, Mme de Lignolle autorise ses domestiques à lire, mais son époux tient le discours suivant, très semblable à celui de Mme de Marans :

Un laquais, dès qu'il est philosophe, corrompt tous ses camarades, vole son maître et séduit sa maîtresse. [...] Quand je vois entre les mains de mes gens les *Pensées philosophiques*, ou le *Dictionnaire philosophique*, ou le *Discours sur la vie heureuse*, ou le *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes*, je suis très effrayé et je ne me crois nullement en sécurité dans ma maison.<sup>134</sup>

---

132 Daniel Roche, « Les pratiques de l'écrit dans les villes françaises du XVIIIe », Roger Chartier (dir.), *Pratiques de la lecture*, Paris, Payot, 2003 (rééd.), p. 218.

133 *Confidences*, p. 235-236 [c'est Mme de Marans qui souligne].

134 Robert Mauzi, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises au XVIIIe siècle*, Paris, A. Michel, 1994 [1e éd. 1979], ch. XII.

Changeons de maison. À La Barre, la femme de charge doit savoir écrire et compter, car elle doit tenir « un état exact de toutes les choses de consommation », dans lequel les denrées achetées aux marchands, reçues par les fermiers, le travail des fileuses sont soigneusement consignés. Toutefois, lecture et écriture ont un rôle pratique, et la lecture comme divertissement ou comme loisir est prohibée<sup>135</sup>, ce qu'illustre bien le don du marquis de Vanssay à son garde d'une *Nouvelle instruction pour les gardes*. Les élites ont pourtant compris qu'il est dans leur intérêt d'avoir des domestiques alphabétisés, voire même éduqués. L'éducation garantit les mœurs, c'est pourquoi la pièce du *Siège de Calais* (1765) eut un grand succès, selon le *Journal* du duc de Croÿ : « Chaque père s'empressait d'y envoyer ses enfants et ses domestiques, savourer les vrais sentiments de la nation ». L'intérêt personnel des maîtres va en faveur de l'alphabétisation des serviteurs : Mme de Graffigny se fait lire par ses amis et ses voisins, mais elle a aussi besoin de domestiques capables de tenir le rôle de lecteur ou lectrice<sup>136</sup>. La posture très rigide de Mme de Marans est une réaction conforme à son mépris du domestique et à son refus plus général de l'éducation du peuple. C'est aussi un refus d'une réalité qui met potentiellement en danger sa position sociale, le domestique éduqué étant plus apte à contester les ordres et la position du maître.

Pour autant, les lettres de Mme de Marans montrent bien le décalage existant entre le journal, espace d'élaboration des représentations, et la pratique. Le compliment « fort joli » composé par Mlle Victoire le 18 juillet 1784, à l'occasion de la fête de Mme de Marans, n'est pas prétexte à une diatribe contre l'éducation des domestiques, au contraire, il la ravit tant qu'elle en envoie une copie à Pascalitte<sup>137</sup>. Si on a vu que Mme de Marans établit bien une différence entre sa demoiselle de compagnie et ses autres domestiques, cet exemple montre cependant l'ambiguïté des rapports maîtresse-serviteur et l'ambiguïté des représentations de la diariste, hésitant, comme son siècle, entre mépris et sentiment.

---

135 La femme de charge « donnera à chacun la chandelle nécessaire, remarquera si elle dure ce qu'elle doit durer, et empêchera qu'il n'en soit consommé mal à propos, soit en veillant dans leurs chambres ou autrement », dit le mémoire de Pascalitte.

136 Charlotte Simonin, « 'Mes lunettes et mon chouris' ou la pratique de la lecture à travers la correspondance de Mme de Graffigny », Isabelle Brouard-Arends (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 154.

137 « Agréez Mad. et respectable maîtresse l'humble hommage de nos cœurs, ils sont à vous comme ces fleurs de votre jardin, que nous vous présentons à votre fête. Vos bontés pour nous et la douceur de vos commandemens font icy notre bonheur, que le vôtre ne dépend-il de la fidélité de nos services, et de la sincérité de notre reconnaissance ! Vous la verriez à son comble, nous ne pouvons que le désirer Madame, il sera la récompense de vos vertus ».

### **3) Des membres de la famille**

Bonté, régularité, douceur, humanité, respect et prudence doivent prévaloir dans les rapports entre maître, maîtresse et serviteur, rappellent Richard Steele, Mme de Lambert, ou Mme de Verzure, afin de « se faire aimer et estimer »<sup>138</sup>. C'est en effet le moyen le plus aisé d'entretenir des rapports bénéfiques avec ces « amis malheureux »<sup>139</sup>, et d'en être obéis, les maîtres ont donc intérêt à bien traiter ces inférieurs à leurs ordres.

Selon Fénelon, la marquise de Lambert, ou Mme de Verzure, la maîtresse de maison doit adoucir l'inégalité sociale existant entre elle et son serviteur au nom de l'égalité naturelle de tous les hommes. Au nom du rôle maternel, dévolu traditionnellement aux femmes, elle doit faire preuve de bonté et d'humanité. « Les gens qui disent devant leurs domestiques que tous les valets sont des coquins les encouragent à l'être »<sup>140</sup>, s'insurge ainsi Mme de Marans, consciente de la responsabilité des maîtres dans la dégradation des rapports avec leurs serviteurs. Pour Dupuy La Chapelle, c'est plus que la bonté qui doit régir les rapports maître-valet : l'amour. Par exemple, Mme d'Épinay a une relation humaine avec ses domestiques, dit Élisabeth Badinter, elle veut s'en faire aimer et les défend. De même, le discours de Mme de Marans sur l'autorité devient la tribune d'une vraie déclaration d'amour à ses domestiques :

Je ne gronde jamais ceux dont je veux me déffaire, cela console les autres parce que moyennant cela ils sont sûrs que je ne prends le soin de les retenir, ou de les réprimander, que parce que je les aime, et que je veux les conserver. Je n'ai jamais de plus grande joye que quand je peux leur procurer du plaisir et les voir bien contents.<sup>141</sup>

La châtelaine a bien compris l'art de manier à la fois la carotte et le bâton, et l'intérêt qu'elle pourra tirer de relations harmonieuses avec ses domestiques. Il faut ménager les susceptibilités dit Fénelon, et lorsque Mme de Marans veut que son neveu enquête sur Mélanie, c'est « sans rien dire, et sans me compromettre, car celle d'icy [la mère, Mme Bellanger] ne me dirait plus rien »<sup>142</sup>. Les exemples de maîtresses attachées à leurs serviteurs se retrouvent dans les écrits du for privé, mémoires, souvenirs et correspondances. Mme du Deffand s'inquiète plus de l'avis de sa femme de chambre

---

138 Sir Richard Steele, *Bibliothèque des Dames*, op.cit., p. 382.

139 Mme de Lambert, *Avis d'une mère à sa fille*, op. cit, p. 203.

140 *Confidences*, p. 492-493.

141 *Ibidem*, p. 162-164.

142 Lettre à Pascalitte, 22 juin 1779.

« que de tous les potentats de l'univers »<sup>143</sup>, et Mlle Victoire est « la ressource »<sup>144</sup> de Mme de Marans, car la demoiselle de compagnie fait un temps office de servante et « se prête à tout de bon cœur », soulageant ainsi sa maîtresse vieillissante, à qui elle se montre dévouée. « Tout ce que je crains c'est qu[e sa mère] ne me la laisse pas toujours », s'alarme alors la châtelaine. La vision qu'elle porte sur son autorité dans ses écrits, faite de déclarations d'intention, d'aveux d'échecs et de glorification personnelle, et son mépris envers ces inférieurs, ne sont pas contradictoires. Ces deux attitudes se complètent et se nuancent, elles montrent la richesse et la complexité des liens tissés, à l'image de ceux existant entre les membres d'une famille.

L'abbé manceau Froger, dans son manuel dont il existe un exemplaire à La Barre, rappelle qu'il faut considérer les domestiques comme des enfants de la famille<sup>145</sup>, à l'époque moderne, maîtres et serviteurs forment un même feu ou foyer. Les maîtres ont un droit de regard sur les relations de leurs domestiques, mais ils doivent aussi s'occuper de leur mariage, les doter, prendre des nouvelles du couple après la noce et des enfants qui en seront issus. Le choix de désigner Mélanie représentante de Mme des Rouaudières, lors du baptême d'Achille, montre bien que la servante est intégrée à la famille Vanssay. C'est une pratique fréquente. Thomas Duhomme, le régisseur des Radrets, terre voisine des Rouaudières, est marié en 1769 dans la chapelle du château par un membre de la famille de Trémault à une femme de chambre des demoiselles des Radrets, en présence de la famille de Trémault et du seigneur des Radrets<sup>146</sup>. De même, Mme de Marans emmène Mme Bellanger en promenade avec elle, où les deux femmes discutent de Mélanie<sup>147</sup>. Cette attitude familière est commune aux élites. Dans ses *Mémoires*, Mme de Genlis se souvient ainsi de sa mère composant un opéra pour fêter le retour de son père. La pièce est jouée par la jeune fille et sa mère, le médecin du village et son fils, mais aussi par les femmes de chambre, intégrées à la fête.

L'attachement est réciproque, des domestiques s'attachent aux enfants des maîtres, qu'ils ont parfois plus contribué à élever que leurs parents, c'est le cas par exemple de Châteaubriand. Cette affection expliquerait alors le désir du jardinier et de la cuisinière de Mme de Marans de quitter son service, une fois Pascalitte établie

143 C. Petitfrère, *op. cit.*, p. 112.

144 Pour cette citation et les suivantes : lettre à Pascalitte, 22 septembre 1784.

145 « Vos domestiques feront partie de votre famille : vous veillerez donc sur eux comme sur vos enfants », abbé Froger, *Instructions de morale, d'agriculture et d'économie pour les habitants de la campagne*, *op. cit.*, p. 258. Le sous-titre indique d'ailleurs : *Ouvrage destiné à servir pour enseigner à lire aux Enfants de la campagne*. L'exemplaire de La Barre a-t-il eu cet usage auprès des domestiques et enfants de domestiques du château ?

146 BMS de Saint-Cyr de Sargé-sur-Braye, 15 novembre 1769. Le mariage du régisseur et de la femme de chambre a lieu le lendemain du mariage entre un des sieurs de Trémault et une des demoiselles Mirleau de Neuville des Radrets. Alors que la famille Angran signait au mariage des maîtres, elle n'a pas attendu cette seconde union pour quitter le château des Radrets.

147 Lettre à Pascalitte du 26 mai 1779.

à La Barre. « Il y a plusieurs années qu'ils veulent s'en aller dès que tu seras mariée », écrit Mme de Marans le 22 mai 1778, soit trois semaines après avoir quitté la jeune mariée. Les années suivantes, Mme de Marans prend et donne des nouvelles de Mélanie à sa nièce, alors même qu'elle a quitté son service, car le devoir de protection des maîtres, qui doivent considérer leurs domestiques comme leurs enfants, et celui de patronage (elle fait jouer les contacts d'Angran pour placer la jeune fille), ne s'arrêtent pas au moment du renvoi.

Au nom de ce lien familial, les maîtres ont un devoir de protection envers leurs domestiques<sup>148</sup>, dont ils doivent prendre soin, et qu'ils doivent soigner en cas de maladie. « Vous leur devez du secours, des conseils & des bienfaits proportionnez à votre état ; et à leurs besoins »<sup>149</sup>, dit Mme de Lambert. Mme de Marans fait part à sa nièce de l'état de santé des domestiques lorsque cela l'inquiète, l'exemple le plus frappant est celui, encore une fois, de Mme Bellanger. Celle-ci apparaît dès la troisième lettre de Mme de Marans à sa nièce, en mai 1778. La femme de chambre tombe malade en septembre, et jusqu'à son départ en mars 1784, sa santé vacillante et l'exaspération grandissante de Mme de Marans à son égard sont un fil rouge de ses lettres. Néanmoins, dès le début, l'état de sa femme de chambre fait « peur » à Mme de Marans, qui « en augure mal », et quand la Bellanger part enfin, « elle est si malingre que je su[is] toujours dans les transes », s'inquiète-t-elle. Tous les domestiques sont l'objet de l'attention de Mme de Marans, qui évoque les fièvres « terribles » de sa cuisinière le 4 avril 1784, et le 22 septembre suivant elle « craint » une « grande maladie » pour un autre domestique, dont les redoublements de fièvre l'« inquiète[nt] fort ». Les domestiques sont soignés comme les maîtres, Mme de Marans souhaite faire venir son médecin quand un domestique est souffrant (22 septembre 1784), fait purger sa femme de chambre et dit même s'occuper d'elle personnellement (22 septembre 1778). Les remèdes qu'elle consigne dans son *Mémorial* ne sont donc pas à usage personnel, ils ont vocation à soigner l'ensemble de la maison<sup>150</sup>. Les femmes sont des soignants occasionnels dans tous les milieux sociaux. Chez les élites, soigner ses domestiques ou

---

148 Éléonore Renée de Bouillé, dame du Rocher à Mézangers, dans le Bas-Maine, épouse du marquis d'Illiers (1644), futur duc du Lude, fait ainsi castrer un ecclésiastique qui a violé une de ses domestiques. La vie rocambolesque de cette châtelaine, morte en 1681 à 49 ans, est évoquée dans les *Mémoires* de Dangeau, et les lettres de Mme de Sévigné (Paul Cordonnier, « Quelques traditions populaires : les Rochers d'Orques ; les Legs ; la Dame Verte ; le baron de Bordigné », *RHAM*, 1949, t. CV, p.121).

149 Mme de Lambert, *Avis d'une mère à sa fille*, *op. cit.*, p. 205.

150 Sur le rôle de soignante de Mme de Marans, voir Mathilde Chollet, « La culture thérapeutique d'une femme de la petite noblesse rurale du XVIIIe s. : entre savoirs savants et empirisme », intervention au colloque international « L'histoire des sciences 'par en bas' », Le Mans, Université du Maine, 5-7 juin 2013, mise en ligne sur <http://www.canal-u.tv>, et « Les remèdes thérapeutiques de Mme de Marans, un syncrétisme entre savoirs savants et traditionnels au XVIIIe siècle », *TraverSCE*, n°13, octobre 2013, p. 64-75.



des voisins modestes est une tradition bien ancrée selon Philip Rieder, qui cite les exemples d'Isabelle de Charrière ou de Louise de Courcelles<sup>151</sup>. La présence de l'*Avis au peuple sur sa santé* de Tissot (1761) dans la bibliothèque de La Barre suggère que ce rôle classique de charité des femmes de l'élite serait aussi exercé par Pascalitte. En milieu rural, l'accès à un médecin peut être lent et difficile (« Je ne puis avoir Hervet », regrette Mme de Marans pour son domestique « sur le grabat » le 22 septembre 1784), les châtelaines soignent donc les petits maux quotidiens autour d'elles, ou donnent les premiers secours en cas d'accident plus grave.

Un règlement viager conclu en 1771 entre M. de Montmarin et son cuisinier montre que les vieux domestiques qui ne peuvent plus servir sont gardés et soignés jusqu'à la fin de leur vie<sup>152</sup>. Âgé de 73 ans dit l'acte, et au service des Montmarin, chez qui il réside, depuis 12 ans, le vieux cuisinier souhaite se retirer car « les forces luy manquent », et afin de « penser à ses affaires spirituelles ». Il demande à son maître de, « par bienveillance pour luy, le loger, nourrir, coucher, éclairer, loger, le blanchir, tant sain que malade le reste de ses jours », les éventuels frais de médecin et chirurgien étant aux frais du cuisinier. Il s'agit de dispositions classiques, en échange desquelles Godefroi s'engage à former le nouveau cuisinier, François Pelletier, à qui il apprendra « toute la méthode et secrets » de son métier, et à tenir son maître quitte de 880 livres de gages sur les 1080 qu'il lui doit pour ses douze ans de service. Le document montre la persistance des habitudes anciennes de ne payer les domestiques qu'à leur sortie, contrairement à ce qui se fait au château de La Barre. « Bienveillance et commisération » guident le seigneur de Montmarin, qui pour autant n'accorde le viager que parce qu'il est dans son intérêt. Les 200 livres restantes dues au cuisinier seront versées « à son besoin et en différentes fois », mais ce qui en restera à son décès ne reviendra pas aux héritiers de Godefroi, mais bien à Montmarin, qui s'exempte ainsi d'une somme pourtant due. L'attitude de Montmarin n'est pas exceptionnelle, et il arrive que certains maîtres ne s'encombrent pas d'un domestique devenu inutile. Des comptes de la famille Salmon du Châtelier indiquent ainsi le versement d'une pension à un aveugle, dont le montant est compris dans le compte des dépenses liées aux domestiques en 1763<sup>153</sup>. Un acte passé sous seing privé le 21 mai 1772<sup>154</sup> entre le

---

151 Philip Rieder, *La figure du patient au XVIIIe s.*, Genève, Droz, 2010, p. 255-256.

152 ADL&C 3E57/630, règlement viager entre M. de Montmarin et Jean Godefroy son cuisinier, 2 janvier 1771. Les citations suivantes sont extraites de cet acte passé devant Buisson, notaire royal à Sargé-sur-Braye.

153 ADS 1J39, documents intéressant la région de Saint-Calais, famille de Salmon (successions, titres de rente, 1730-1785).

154 ADS 1J39, documents intéressant la région de Saint-Calais, famille de Salmon (successions, titres de rente, 1730-1785). Les citations suivantes sont extraites de cet acte, passé au château du Châtelier, paroisse de Savigny-sur-Braye.

marquis Salmon du Châtelier, sa sœur et son beau-frère Trémault indique qu'il s'agit d'Étienne Cornet, « ci-devant domestique et devenu aveugle au service de feu le Ch<sup>er</sup> du Châtelier », leur frère et beau-frère mort en 1763. Depuis, Cornet a reçu une rente, mais, en septembre 1771, il est placé à l'hôpital du Mans. Ce choix de maîtres se déchargeant ainsi de leurs domestiques invalides est de plus en plus fréquent au cours du siècle, mais mal vu des moralistes et du reste de la société, pour qui les places de l'hôpital sont réservées aux « vrais » pauvres, sans autre secours. Le marquis du Châtelier refuse désormais de payer seul les 60 livres de rente à l'hôpital du Mans, l'accord stipule donc que cette somme sera versée à parts égales par lui et sa sœur. Cependant, dès le début de l'acte, les trois contractants précisent bien qu'ils n'entendent prendre d'autre engagement, « pas même le plus petit », envers l'ancien domestique. Cette attitude traduit une évolution des mentalités des maîtres du XVIII<sup>e</sup> siècle, pour qui le domestique n'est plus un membre de la *domus*, mais un salarié dont l'avenir, une fois le service terminé, ne les regarde pas<sup>155</sup>.

On peut alors s'interroger sur les causes de l'inquiétude de Mme de Marans envers la santé de ses serviteurs. « Parlons de quelque chose de plus intéressant »<sup>156</sup>, écrit-elle à sa nièce après avoir donné des nouvelles de la santé de Mme Bellanger, sujet récurrent mais pourtant jugé peu digne d'intérêt. En juillet 1779, la petite vérole touche la famille des métayers de la Basse-Cour, la ferme accolée au château des Rouaudières. Peu soucieuse de connaître l'état des enfants de la « fourmillière »<sup>157</sup>, la maladie, très contagieuse, inquiète Mme de Marans, qui craint surtout la contamination pour les maîtres, c'est-à-dire elle et sa nièce<sup>158</sup>. Plus tard, la Bellanger retombe malade au moment d'être remplacée, et c'est l'ironie, non l'inquiétude qui émane de la lettre de la châtelaine : « Je crois que l'a[rivée] de l'autre luy a fait une révolution »<sup>159</sup>. La charité chrétienne ne guide pas Mme de Marans, selon qui « voilà bien assez longtemps que je la garde. [...] tu sçais combien il est intéressant pour moy d'être délivrée d'une personne qui m'est devenue insupportable ». C'est donc bien l'intérêt individuel qui

155 Le 13 octobre 1779, une jeune fille de 18 ans, domestique au Tertre (un lieu-dit de Mondoubleau), « qui a dit s'appeler Anne Odeau », meurt à l'Hôtel-Dieu de Mondoubleau (BMS), mais c'est le seul exemple de ce type que j'ai relevé. Sa présence à l'Hôtel-Dieu pourrait aussi s'expliquer par le manque de moyens de ses maîtres, incapables de la soigner. D'après la déclaration du curé sur son nom, la jeune fille semble inconnue dans la petite ville, ce qui suggère en tout cas l'isolement des jeunes domestiques s'ils s'éloignent de leur paroisse d'origine.

156 Lettre à Pascalitte, 21 février 1780.

157 Lettre à Pascalitte, 19 juillet 1779. Le 6 août : « Ces enfants tout mal soignés qu'ils sont, s'en tireront à merveilles et cette villaine formillière va bientôt rep[arai]tre au jour, et dévaster tout m[ ] ». Nul besoin de connaître la suite de la phrase pour constater que Mme de Marans se soucie peu de la santé de ses dépendants, tant qu'ils ne rentrent pas dans le château. Les bâtiments de la Basse-Cour font face à l'entrée du château des Rouaudières.

158 « Je ne veux point de vous que nous ne soyons sain et nets » ; « Si je venais à la gagner à mon âge et avec ma graisse, je n'en reviendrais jamais », dit-elle dans les deux mêmes lettres.

159 Pour cette citation et la suivante : lettre à Pascalitte, 21 mars 1784.

prime sur les devoirs de la maîtresse, peu maternelle.

Les liens étroits créés avec la famille qui embauche se poursuivent jusqu'à la mort, les maîtres trouvent ainsi couramment une place pour leurs domestiques dans leur testament, même si leur absence ne signifie pas forcément un désintérêt de la part du maître. « Le sort de La Fransse et de Clément étant assuré par les conditions écrites sur le livre des domestiques »<sup>160</sup>, le marquis de Vanssay ne développe pas dans son testament les legs qui leur écherront. La rédaction du testament est pour Mme de Marans l'occasion de solder les comptes dus à tous les domestiques (les gages devront ainsi être payés exactement), de faire des dons supplémentaires, en argent ou en nature, et d'assurer une rente, une pension ou un usufruit, à condition que ces serviteurs soient encore à son service au moment de sa mort. Le testament de Mme de Marans, fait le 15 février 1758, ne donne que peu d'indications sur la relation qu'elle entretient avec ses domestiques : elle s'en rapporte à l'avis de son époux, qui agira « en faveur de [s]es domestiques quil [lui] croira les plus attachés »<sup>161</sup>. Deux ans et demi de vie commune avec son époux et ses serviteurs n'ont pas suffi à établir un lien suffisamment durable, mais un codicille du 26 avril 1766 revient sur ces dispositions. Les sept testaments et codicilles faits par Pascalitte entre 1792 et 1831 montrent aussi l'évolution de l'intérêt porté au devenir des domestiques après la mort de leur maîtresse. Tout au chagrin de la perte de son mari, Pascalitte n'évoque dans ses testaments de 1792 et 1793 que des dispositions pieuses et des recommandations maternelles à sa mère et ses enfants. Elle pense à ses domestiques en 1813, 1826 et 1831, alors que le temps a fait son œuvre et qu'il faut revoir les dispositions testamentaires précédentes. Les dons aux domestiques viennent récompenser les années de bons services, « je crois devoir récompenser moy-même les preuves quils m'ont donnée de leur affection », dit en 1766 Mme de Marans de trois serviteurs, dont elle se dit « fort contente », notamment du laquais Lavare, qui sert depuis le mariage des Marans « avec zèle et fidélité », tandis que Pascalitte tient à s'occuper du sort d'Anne Richet, « fidèle et excellente fille » qui, le 3 novembre 1813, la sert depuis trente ans. C'est le laquais Lavare qui reçoit la rente viagère la plus importante de la part de Mme de Marans, 150 livres, mais il ne reçoit aucun cadeau en nature. La femme de chambre, Catherine Girard, hérite de « tout le surplus de ma garde robe et de mon linge, avec cent livres de rente viagère », c'est-à-dire tout le linge de la châtelaine à l'exclusion de « six de [s]es plus belles robes et douze paires de manchettes

---

160 ADS 1Mi3 R15, testament de Charles IV, marquis de Vanssay, 28 novembre 1786. Ainsi, l'absence de toute disposition envers ses domestiques dans le testament de Mme de Trémault (née Salmon du Châtelier) du 18 août 1770, déposé le 25 janvier 1781 (ADS 4E50/597) ne signifie pas qu'aucune disposition n'a été prise.

161 Pour cette citation et les suivantes, hors mention contraire : ADS 1Mi3 R11, testament de Mme de Marans du 15 février 1758, déposé le 4 novembre 1784, et codicille du 26 avril 1766.

à trois rang des plus belles », qu'elle laisse à M. de Marans. Enfin, Marie Tafforeau, la cuisinière, reçoit « cinquante livres de rente viagère et vingt quatre boisseaux de méteil tous les ans, aussi sa vie durant ». La hiérarchie des rangs et des affections impose une hiérarchie des dons, en quantité et en qualité, tout comme la fonction de chacun influe sur la nature des dons. Ces dons augmenteront « à mesure qu'ils me serviront un plus grand nombre d'années », dit le codicille, montrant que Mme de Marans, que l'on a vue confrontée aux départs à répétition, reconnaît une importance à l'ancienneté du service ancillaire. Si Pascalitte ne s'intéresse elle aussi qu'au sort de trois domestiques, sa servante en 1813, sa cuisinière Marie Roussineau et son jardinier Boulay en 1826, leur mort remet en cause en 1831 les rentes viagères qu'elle destinait aux deux derniers (respectivement 150 et 100 francs, alors qu'Anne Richet touchera une rente de 400 francs). Une dimension pieuse et affective, qui ne se retrouve que peu dans les dispositions de Mme de Marans, guide sa nièce et son neveu. « Je demande pardon à mes amis, mes amies, à mes égaux, à mes inférieurs », énonce ainsi un codicille au testament de Pascalitte, daté du 10 mai 1826. Pour sa part, le marquis de Vanssay lègue à la femme de charge de La Barre une rente viagère composée de 200 livres ainsi que de bois et de méteil, « égars que mérite un aussi bon domestique »<sup>162</sup>, mais aussi « pour lui assurer une existensse heureuse à la fin de ces jours », signe d'affection de la part du marquis, touché par les idées des Lumières. Faire preuve de générosité envers ses domestiques dans les dispositions testamentaires permet enfin de mettre en valeur le donateur et, fidèlement aux représentations nobiliaires, tenir son rang, même après la mort. Les legs aux domestiques sont en effet l'occasion pour leurs maîtres d'effectuer un geste pas tout à fait altruiste et désintéressé, puisqu'ils s'assurent de leur salut, conditionné par les œuvres charitables, en dotant des domestiques qu'ils ont très bien pu négliger de leur vivant.

## CONCLUSION

Les documents laissés par Mme de Marans et ses proches montrent toute l'ambiguïté du rapport entre maîtresse et domestiques. Le serviteur remplit un double rôle pour sa maîtresse, il lui est nécessaire pour effectuer les tâches manuelles du quotidien, mais il satisfait aussi son désir d'ostentation, notamment chez les membres des élites soucieuses de défendre leur rang face au reste de la société. Une certaine solidarité s'établit donc entre l'inférieur-e et la supérieure, nourrie par la proximité

---

<sup>162</sup> Pour cette citation et la suivante : ADS 1Mi3 R15, testament de Charles IV, marquis de Vanssay, 28 novembre 1786.

physique quotidienne, freinée par la distance sociale. Désir d'imitation et méfiance nourrissent les relations riches et complexes entretenues par ce « couple » éphémère ou durable. La vision qu'a Mme de Marans des rapports que doivent entretenir maîtresse et valets correspond à la fois à celle, classique, qui fait du domestique un membre de la famille, qu'il faut aimer, et donc soigner, suivre et bien traiter ; comme à cette nouvelle représentation du serviteur, qui se développe dans la seconde moitié du XVIIIe siècle et s'établit durablement au cours du siècle suivant, qui ne voit dans le domestique qu'un inférieur salarié à contrôler, encadrer et mettre à distance du maître. Dans son système de valeurs, Mme de Marans n'accorde qu'une place secondaire à ses domestiques. Ils occupent une place importante dans ses lettres du quotidien, apparaissent parfois dans ses journaux personnels, mais sont toujours mis à distance. Membres de la famille (que recouvre le terme domesticité dans son sens ancien), mais toujours inférieurs, les domestiques préoccupent Mme de Marans en tant que maîtresse de maison soucieuse du respect de l'ordre domestique et de l'ordre social. Si la notion de genre influence son rapport à la domesticité, c'est uniquement parce que dans la répartition des tâches effectuée entre elle et M. de Marans, le soin de leurs gens lui échoit en dernier ressort, mais dans ses journaux, elle n'évoque pas tant une relation maîtresse-serviteur(s) que, plus généralement, les rapports entre maîtres et valets, car là est le véritable antagonisme. De plus, alors que, selon les traités, la maîtresse de maison doit être la mère sévère mais juste de ses domestiques, Mme de Marans ne paraît ni reconnaître ni pratiquer ce rôle maternel. Son discours sur la domesticité lui permet de tenir son rang à Cormenon et dans son « canton », il contribue aussi à la mise en valeur de son personnage : raisonnable, éclairée, mais consciente du fossé qui existe entre elle et les membres du Tiers qui l'entourent, et sans aucun désir de le combler.

### III- Une citoyenne éclairée d'une monarchie tempérée, ou l'histoire et l'actualité au service de l'idéal politique de Mme de Marans

De sa position sociale supérieure, Mme de Marans édicte sa propre morale. Elle n'en exclut pas le domaine politique, qu'elle traite à l'aide de ses connaissances en histoire et de son intérêt pour les faits d'actualité. Comme pour les autres auteurs des Lumières, l'histoire a, pour Mme de Marans, une valeur morale, elle sert son discours politique sur la nature d'un bon gouvernement.

Quand le *Journal des dames* passe entre les mains de deux journalistes masculins, ils ajoutent à la maquette du journal des nouvelles politiques, même si selon eux cela n'est « guère du ressort des femmes »<sup>1</sup>. Toutefois, l'actualité politique du milieu du siècle, des conflits entre le roi et le Parlement à l'expulsion des Jésuites de France, révèle les sensibilités jansénistes et l'intérêt de Mme de Marans pour les questions de politique. Enfin, en tant que femme, notre diariste voit l'Histoire comme un répertoire d'exemples cautionnant son discours en faveur de l'accès des femmes au pouvoir. Histoire, morale, politique contemporaine et féminisme : on touche là aux cordes sensibles de la châtelaine, qui se représente en citoyenne engagée.

#### **A- Lire l'histoire et revendiquer**

« Il faut être honnête homme pour étudier l'histoire »<sup>2</sup>, écrit le critique Saint-Évremond. Suivant les qualités attribuées à l'excellence au féminin par Mme de Marans, on pourrait inverser l'assertion : faut-il étudier l'histoire pour être honnête femme ? Même à la fin du XVIIIe siècle, l'enseignement de l'histoire n'est pas encore généralisé dans les collèges, il l'est encore moins dans l'éducation particulière des filles<sup>3</sup>. Toutefois, c'est au cours du XVIIIe siècle que se développent la réflexion sur le

1 Juin 1764, p. 101, cité par Suzanna Van Dijk, *Traces de femmes, présence féminine dans le journalisme français du XVIIIe siècle*, Amsterdam & Maarssen, Holland university press, 1988, 330 p.

2 Charles de Saint-Évremond, *Œuvres mêlées*, 1668. La bibliothèque de Coulange en abrite 7 volumes.

3 Sur la place de l'histoire dans la culture classique : Patrick Garcia, Jean Leduc, *L'enseignement de l'histoire en France de l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, A. Colin, 2003, 320 p. ; Marc Fumaroli, Chantal Grell (dir.), *Historiographie de la France et mémoire du royaume au XVIIIe siècle*, actes des

rôle de l'histoire et la méthodologie historique. Différents auteurs se penchent sur la critique des documents ou sur les civilisations extra-européennes. La connaissance de l'histoire sert alors à argumenter une thèse, philosophique ou politique<sup>4</sup>. Dans ce contexte, quelle peut être la finalité de l'apprentissage de l'histoire pour Mme de Marans, et quels sont ses savoirs de référence ? « Morale en action »<sup>5</sup>, l'histoire cautionne son discours sur la vertu et son apprentissage répond aussi à une demande sociale. Sous la plume de Mme de Marans, l'histoire sert aussi une double ambition, se construire en tant que femme cultivée et éclairée d'une part, revendiquer un rôle politique à la noblesse d'autre part.

### **1) Une lectrice d'histoire**

Pour les demoiselles, « l'étude de l'histoire et de la morale fut toujours très négligée », dit Mme de Genlis (*Mémoires*, ch. XII). En effet, Fleury ne voit aucun intérêt à apprendre l'histoire aux filles, et Mme de Maintenon ne l'encourage pas. À Saint-Cyr, l'histoire fait cependant partie des matières enseignées : histoire sainte, mythologie, géographie, puis blason, histoire de France et d'Angleterre et histoire de l'Église sont au programme des pensionnaires<sup>6</sup>. Dans les couvents, les jeunes personnes apprennent des rudiments d'histoire. En théorie, les femmes sont autorisées à lire principalement l'histoire sainte, mais aussi un peu d'histoire ancienne et d'histoire de France, comme le montrent les programmes éducatifs des couvents. L'abbé Jacob, précepteur des frères de la comtesse de Walburge, trouve à la jeune fille allemande une place rue de Vaugirard, chez les filles du Calvaire, où elle reçoit des cours de religion, d'histoire et de géographie<sup>7</sup>. Cet enseignement est limité. Mlle de Biard, la « fille spirituelle » du Manceau Leprince d'Ardenay, est envoyée à 11 ans, durant trois ans et demi, chez les Visitandines du Mans, elle y apprend l'histoire pieuse, mais ce n'est qu'à

---

Journées d'étude des 4 et 11 février, 4 et 11 mars 2002, Collège de France, Paris, Champion, 2006, 426 p. ; Jean-Claude Arnould et Sylvie Steinberg (dir.), *Les femmes et l'écriture de l'histoire, 1400-1800*, Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2008, 550 p. ; et, plus généralement, l'ensemble des travaux de Chantal Grell.

4 Voir par exemple Montesquieu, *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, 1734 ; ou Voltaire, *Le siècle de Louis XIV*, 1751.

5 P. Garcia, J. Leduc, *L'enseignement de l'histoire en France*, *op. cit.*, p. 6.

6 Parmi l'ensemble des travaux de Dominique Picco consacrés à Saint-Cyr : « L'histoire pour les Demoiselles de Saint-Cyr (1686-1793) », J.-C. Arnould et S. Steinberg (dir.), *Les femmes et l'écriture de l'histoire*, *op. cit.*, p. 493-511.

7 Dominique Picco, « L'éducation des filles de la noblesse française aux XVIIe-XVIIIe s. », Jarosław Dumanowski et Michel Figeac, *Noblesse française et noblesse polonaise : mémoire, identité, culture, XVIe-XXe siècles*, Actes du colloque international, Torún, 13-15 mai 2004, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2006, p. 475-497.

sa sortie du couvent que son père adoptif lui fait lire successivement « l'histoire ancienne et moderne de Rome, de France et des autres états de l'Europe »<sup>8</sup>. Dans ses souvenirs, la princesse de Ligne, éduquée à l'Abbaye aux Bois, note au contraire qu'à 10 ans elle sait « très bien » l'histoire ancienne, l'histoire de France, et la mythologie. Les bibliothèques des couvents conservent surtout les sommes de Fleury et de l'abbé Millot<sup>9</sup>.

Dans l'éducation particulière aussi, l'histoire trouve plus ou moins bien sa place : à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, des plumes féminines revendiquent le droit des filles à l'apprendre, comme le fait Mme de Sévigné dans ses lettres<sup>10</sup>. L'histoire n'a pas été enseignée à la marquise de Ferrières, qui le regrette, car, selon elle, elle fait partie des « choses qu'il n'est pas permis à une femme d'ignorer »<sup>11</sup>. « Lisons d'abord l'histoire ancienne, ensuite la romaine, et nous finirons par l'histoire de France », dit alors son mari, qui s'est chargé de compléter son éducation. L'histoire est nécessaire également pour Mme de Lambert ou Mme de Puisieux, cette dernière se limitant simplement à « l'histoire de votre pays ». Quelques dizaines d'années plus tard, c'est une revendication toujours d'actualité, Choderlos de Laclos écrivant qu'« il ne peut être dangereux de connaître ce qui est »<sup>12</sup>. Les parents se font l'écho de ces recommandations. Le Manceau Ménard de La Groye exhorte sa fille à travailler ses leçons d'histoire ; et Pierre Nicolas Anjubault, qui achète le château de Coulonge en 1783 au nom de son beau-frère (un cousin éloigné des Coutances), possède dans sa bibliothèque des *Explications d'un père à sa fille sur l'Histoire de France*.

Mme de Marans aime l'histoire autant que la morale, les deux matières « qui [lui] sont chères » (*Réflexions*, 1754, p. 13). Mesdames, filles de Louis XV, Geneviève Thiroux d'Arconville, Geneviève Randon de Malboissière, la baronne d'Oberkirch, Angélique Diderot, Mme de Boigne, Mme Roland, ou encore Mme de Staël ont appris l'histoire, ou lisent par goût des livres d'histoire. À 12 ans et même avant, « on me donnait encore à lire, l'histoire S<sup>te</sup> l'histoire profane », écrit Mme de Marans, « j'avais lu bien des livres d'histoire »<sup>13</sup>, continue-t-elle. Dans les bibliothèques de l'élite, la part de

---

8 Benoît Hubert (éd.), *Jean-Baptiste-Henri-Michel Leprince d'Ardenay, Mémoires d'un notable manceau au siècle des Lumières*, Rennes, PUR, 2007, 293 p.

9 Claude Fleury, *Histoire ecclésiastique*, 1691 ; abbé Claude Millot, *Éléments d'histoire générale*, 1772-1773.

10 Voir par exemple les lettres des 14 décembre 1689 et 11 janvier 1690.

11 Hélène Mathurin (prés.), *Mémoires de la marquise de Ferrières, née en 1748*, Les Gorgones, 1998, 106 p.

12 Mme de Lambert, *Œuvres*, Paris, Veuve Ganeau, 1748 ; Madeleine de Puisieux, *Conseils à une amie*, 1749 ; Pierre-Ambroise Choderlos de Laclos, *Des femmes et de leur éducation*, Paris, Fayard, 2000, 94 p.

13 *Mémorial*, p. 198 et 204.



l'histoire dans les livres possédés est moins importante que celle des Belles-Lettres, mais s'élève chez les nobles des villes de l'Ouest à 21% en 1757-1758, un quart des livres des bibliothèques des nobles parisiens, un tiers chez les parlementaires. Fait notable, qui traduit l'importance des goûts du propriétaire dans la constitution d'une bibliothèque, celle du marquis de Ferrières, composée de 2 905 volumes, est riche de 1 008 volumes d'histoire<sup>14</sup>. Ces élites s'intéressent à l'histoire ancienne, l'histoire de France et au XVIIIe siècle, elles lisent essentiellement des mémoires et des hagiographies, et les ouvrages de Mézeray, Moréri ou du président Hénault<sup>15</sup>.

Le contenu des bibliothèques de l'élite vendômoise correspond à ces estimations nationales. À Saint-Agil et à Coulonge, en 1733 et 1735, l'histoire représente respectivement 24,4 et 28,6% des titres. Aux Rouaudières (1755), seuls 11,1% des titres sont des livres d'histoire, et ils ne représentent que 16,2% des titres de la bibliothèque de La Barre en 1792, alors que les Belles-Lettres en regroupent dans les deux cas plus de la moitié. Les goûts de ces châtelains correspondent toutefois à ceux de leurs pairs. Mme de Marans peut consulter *Le grand dictionnaire historique* de Moréri chez son beau-père à Coulonge, et aux Rouaudières, seule des bibliothèques recensées dans laquelle se trouvent à la fois ces trois auteurs incontournables, Moréri, Mézeray et Hénault. Toujours sans quitter son château, la diariste peut aussi faire ses chronologies à l'aide des *Éléments de l'histoire* de Le Lorrain de Vallemont (1696). L'histoire sainte et l'histoire de l'Église sont absentes des Rouaudières, mais Mme de Marans peut emprunter les ouvrages de Fleury et Hermant à Coulonge, Saint-Agil et Courtambloy<sup>16</sup>, tout comme elle peut y lire de l'histoire ancienne. *L'Histoire des Juifs* de Flavius Josèphe, Xénophon, Suétone, Quinte-Curce, Salluste et Virgile sont à sa disposition<sup>17</sup>. France et Angleterre sont les deux pays qui intéressent les amateurs vendômois d'histoire récente, à travers les personnages de Sully, Henri IV et le Régent<sup>18</sup>,

14 Soit 35% du total de volumes. Hélène Mathurin (prés.), *Mémoires de la marquise de Ferrières*, op. cit., note 80 p. 77.

15 François-Eudes de Mézeray, *Abrégé chronologique, ou extrait de l'histoire de France*, 1668 ; Louis Moréri, *Le grand dictionnaire historique*, Lyon, Girin - Rivière, 1674, 1346 p. ; Charles Hénault, *Nouvel abrégé chronologique de l'histoire de France*, Paris, Prault, 1744, 421 p.

16 Claude Fleury, *Histoire ecclésiastique*, 1691-1738 ; Jean Hermant, *Histoire de l'établissement des ordres religieux et des congrégations régulières et séculières de l'Église*, 1697 ; *Histoire des religions ou ordres militaires de l'Église et des ordres de chevalerie*, 1704 ; *Histoire des conciles*, 1715-1716.

17 Aux Rouaudières : Xénophon, *La Cyropaëdie, ou l'Histoire de Cyrus et Virgile, de la traduction de Mr de Martignac* (Bucoliques, Géorgiques et Énéide). À Coulonge, La Barre et Courtambloy : *Histoire des Juifs écrite par Flavius Joseph [...] traduite sur l'original grec revu sur divers manuscrits, par M. Arnauld d'Andilly*. À Saint-Agil : Suétone, *Histoire des empereurs romains*. À La Barre : Quinte-Curce, *De la Vie et des actions d'Alexandre le Grand*, traduit par Vaugelas en 1653 et Salluste, *De la Conjuration de Catilina et de la Guerre de Jugurtha contre les Romains*, dont traduction par l'abbé Le Masson, 1717.

18 Maximilien de Béthune, duc de Sully, *Mémoires ou économies royales d'État, domestiques, politiques et militaires de Henri le Grand*, ; La Mothe (dit de La Hode), *La Vie de Philippe d'Orléans, petit-fils de France, régent du royaume pendant la minorité de Louis XV*, Londres, aux dépens de la

Élisabeth Ière et Cromwell<sup>19</sup> à Coulonge, Saint-Agil et La Barre. Un ouvrage sur l'Égypte à Coulonge<sup>20</sup>, Tamerlan<sup>21</sup> (à Coulonge et La Barre) et un livre sur l'empire ottoman à La Barre<sup>22</sup> indiquent un intérêt pour l'histoire des puissances extra-européennes.

Les ouvrages à la disposition de Mme de Marans sont conformes aux recommandations des pédagogues. Choderlos de Laclos veut ainsi qu'une fille choisisse « l'historien le plus court et le plus simple, par exemple l'abbé Millot<sup>23</sup> », ou lise des « mémoires particuliers<sup>24</sup> [...]. Ensuite et comme mémorial, elle tirera un grand secours de l'*Abrégé chronologique* du président Hénault ». Hors ceux de la Grande Mademoiselle aux Rouaudières, Mme de Marans peut emprunter à La Barre les mémoires du duc de Guise et ceux du valet de Louis XIV La Porte, ainsi que les lettres de Mme de Pompadour<sup>25</sup>, qui confirment le goût de ces châtelains pour l'histoire récente du royaume. On a vu que Mme de Marans lit aussi Tacite, et des historiens contemporains. Elle a lu l'*Histoire romaine* de Rollin entre 12 et 16 ans, comme le suggère la référence à Sophonisbe dans le *Mémorial* (p. 209). Elle critique le style de l'historien dans les *Pensées Errantes*, il est « froid » et « trop languissant », mais elle prend sa défense face à ceux qui l'accusent de n'être qu'un compilateur (pensée F4). Le 22 juin 1790, le Manceau Ménard de La Groye recommande la lecture de Rollin à sa fille<sup>26</sup>, c'est une référence en histoire romaine, tout comme l'abbé Vertot<sup>27</sup>. Mme de Marans connaît l'histoire d'Angleterre par ses lectures de Paul de Rapin Thoiras et du père d'Orléans<sup>28</sup>, qui complètent les biographies de Leti conservées aux Rouaudières.

---

Compagnie, 1736.

19 Gregorio Leti, *La Vie d'Olivier Cromwell*, 1694 ; et *La Vie d'Élisabeth, reine d'Angleterre*, 1694.

20 Pierre Vattier (trad.), *L'Égypte de Murtadi fils du Gaphiphe*, Paris, Joly, 1666.

21 Aḥmad ibn Moḥammad Ibn 'Arab Chāh, *L'Histoire du grand Tamerlan* [trad.] ou la traduction de Sharaf ud-Din par Pétis de la Croix (1722), qui présentent deux visions antagonistes du personnage ? Ou bien Mme de Villedieu, *Œuvres*, vol. 8, *Abrégé de la vie de Tamerlan*, 1711 ? Ou encore la tragédie de Nicolas Pradon ?

22 Paul Rycaut, *Histoire de l'état présent de l'Empire ottoman, contenant les maximes politiques des Turcs, les principaux points de la religion mahométane...*, 1670.

23 On trouve ses *Éléments d'histoire générale* (1772-1773) chez les Salmon de Courtambly, inventoriés dans un lot avec – entre autres – deux volumes intitulés *L'étude des demoiselles* et *Le mentor des enfants*. ADL&C 3E57/666, vente des meubles du château de Courtambly, 10 octobre 1792.

24 « L'esprit de la Ligue, celui de la Fronde, la Rivalité de la France et de l'Angleterre, le Siècle de Louis XIV, etc., etc. ». Pour toutes ces citations : P.-A. Choderlos de Laclos, *Des femmes et de leur éducation*, *op. cit.*

25 *Les Mémoires de feu M. le duc de Guise*, Paris, E. Martin, 1668 ; Pierre de La Porte, *Mémoires de M. de La Porte contenant plusieurs particularités des règnes de Louis XIII et de Louis XIV*, Genève, 1755 ; *Lettres de Mme la M<sup>se</sup> de Pompadour, depuis 1753 jusqu'à 1762 inclusivement*, Londres, Owen, 1771.

26 Il l'incite aussi à lire Cicéron et Virgile. Florence Mirouse, *François Ménard de la Groye, député du Maine aux États généraux, Correspondance (1789-1791)*, Le Mans, Conseil Général de la Sarthe, 1989, 427 p.

27 René Aubert de Vertot, *Histoire des révolutions arrivées dans le gouvernement de la République romaine*, 1719, deux exemplaires à La Barre, l'un appartenait sans doute à Mme de Marans.

28 Lettre à Angran du 10 juillet 1754. Paul de Rapin de Thoyras, *Histoire d'Angleterre*, 1724. *L'Histoire*

L'intérêt de Mme de Marans pour l'histoire se constate aussi dans ses lectures de Voltaire. Alors qu'il est surtout apprécié de ses contemporains comme dramaturge, notre diariste lit en 1754 son *Abrégé d'histoire universelle*, paru l'année précédente, où elle reconnaît à la fois ses qualités, un style « plein, rapide, intéressant »<sup>29</sup>, et ses défauts, qu'elle attribue au relativisme de Voltaire en matière de religion. En 1778, Mme de Marans lit son *Charles XII*, emprunté à La Barre, ses *Annales de l'Empire* et un de ses ouvrages sur Pierre Le Grand<sup>30</sup>. Voltaire est un auteur plus attaché à l'histoire de l'esprit humain qu'à une histoire événementielle, ce qui le distingue des auteurs précédemment cités. De même, la lecture par Mme de Marans de « l'histoire de quelques hérésies » (*Réflexions*, 1754, p. 171), ou de l'*Histoire du Languedoc*<sup>31</sup>, montre que ses centres d'intérêt en histoire dépassent ceux à sa disposition dans les bibliothèques vendômoises. L'histoire peut aussi se lire dans la presse. La *Gazette*, le *Mercure*, ou les *Nouvelles Littéraires* y consacrent des articles ou présentent des comptes-rendus d'ouvrages historiques. Toutes ces sources de lecture peuvent satisfaire les goûts de Mme de Marans pour une écriture traditionnelle ou plus moderne de l'histoire.

## **2) La méthode historique de Mme de Marans, entre science et fiction ?**

Que fait Mme de Marans de ses lectures historiques ? D'abord, des extraits, le premier occupe quasiment cent pages du *Mémorial* (p. 214-306). Il a pour but « de rassembler uniquement des dattes, dans un petit espace, à cause d'un projet que j'ai dans la tête »<sup>32</sup>, mais la diariste refuse que ses lecteurs en sachent plus. Il s'agit plus précisément d'une chronologie d'histoire universelle (p. 214), qui débute à la Création du monde, reprend les dates mythiques (le Déluge, Moïse et les Tables de la Loi, la chute de Troie) et quelques dates de l'histoire ancienne (fondation de Rome, prise de Carthage, naissance de Jésus-Christ). Ce respect de la chronologie biblique dénote un attachement à l'histoire traditionnelle<sup>33</sup>. La chronologie se centre ensuite sur l'Europe

---

*des révolutions d'Angleterre* de Pierre-Joseph d'Orléans (1724) est à Saint-Agil.

29 *Réflexions*, 1754, p. 107.

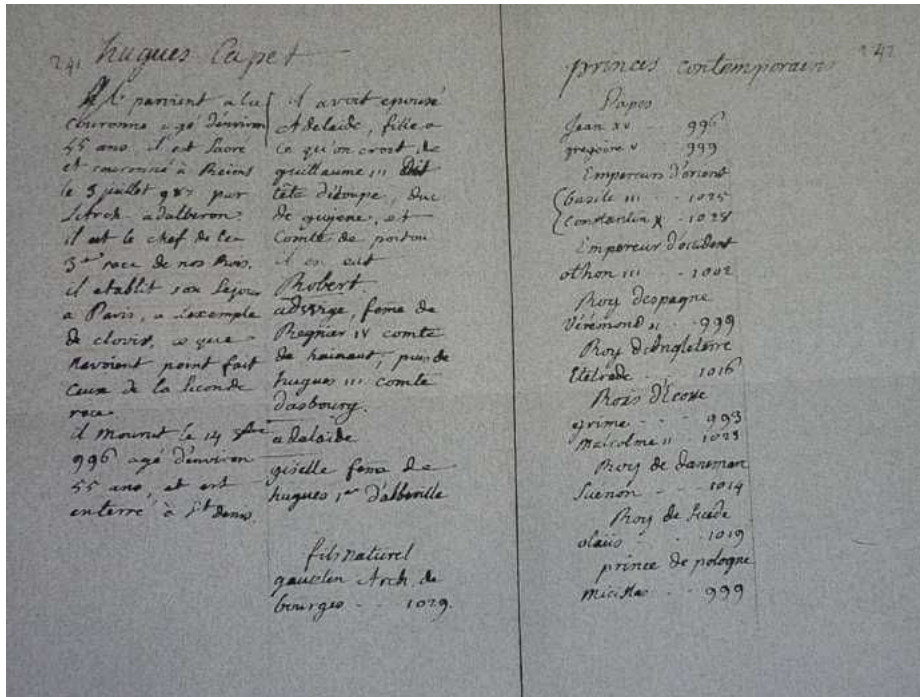
30 Lettres à Pascalitte, 23 et 27 septembre 1778. À la première date, Charles XII n'est « pas encore tout à fait fini », à la suivante, les deux autres ouvrages vont « nous occuper un peu de temps ». Voltaire, *Histoire de Charles XII, roi de Suède*, 1731 ; *Annales de l'Empire depuis Charlemagne*, 1753 ; *Anecdotes sur le czar Pierre-le-Grand*, 1748 ou *Histoire de l'empire de Russie sous Pierre le Grand*, 1759.

31 Lettres à Pascalitte des 12 et 23 septembre 1778 et 21 février 1779. Dom Claude Devic, Dom Joseph Vaissète, *Histoire générale du Languedoc*, 1730-1745.

32 *Mémorial*, p. VI (« Épître à mes héritiers »). L'histoire sainte est peu présente chez Mme de Marans, mais le *Mémorial* contient un extrait d'un sermon en latin de saint Vincent Ferrier sur saint Jean-Baptiste (p. 361-363), seule trace de l'intérêt de Mme de Marans pour l'hagiographie.

33 Sur les rapports qu'entretiennent les Belles-Lettres avec l'histoire biblique, nous renvoyons aux

médiévale (paix de Constantin, couronnement de Charlemagne) ; puis l'abrégé chronologique des rois de France débute, de Pépin Le Bref (751-768, p. 215) à Louis XIV (1643-1715, p. 299), extrait quasiment mot pour mot de l'*Abrégé* du président Hénault. Chaque règne n'occupe qu'une double page, et Mme de Marans reprend, en la simplifiant, l'organisation d'Hénault en colonnes. Une double page reprend à gauche les événements principaux de la vie du roi (naissance, début de règne,



TROISIEME RACE. 89			
FEMMES.	ENFANS.	996. MORT.	PRINCES contemporains.
Adélaïde, fille, à ce qu'on croit, de Guillaume III. dit Tête-d'étonnes, duc de Guyenne & comte de Poitou.	ROBERT. Adwige, femme de Regnier IV. comte de Hainaut; puis de Hugues III. comte de Dabourg. Adélaïde, dont le P. Anfelme ne fait point mention. Gisèle, femme de Hugues I. d'Abbeville.  Fils naturel. Gauzin, archevêque de Bourges. 1029.	HUGUES CAPEY meurt le 24. Octobre 996. âgé d'environ cinquante-cinq ans, & est enterré à S. Denis.  Il établit, à l'exemple de Clovis, son séjour à Paris, qui avoit été d'une demeure de nos rois, pendant toute la deuxième race, & sous les rois de la première, appellés communément Français.	Pape. Jean XV. 996. Grégoire V. 999. Empereurs d'Orient. Basile III. 1021. Constantin V. 1022. Empereurs d'Occident. Othon III. 1002. Roi d'Espagne. Vérmond II. 999. Roi d'Angleterre. Etelcède. 1016. Roi d'Éryth. Grime. 993. Malcolme II. 1023. Roi de Danemarck. Suénon. 1014. Roi de Suède. Olaus. 1019. Prince de Pologne. Miciat. 999.

Dans le *Mémorial*, Mme de Marans reprend le contenu et l'organisation de l'*Abrégé* chronologique du président Hénault.

travaux de Maria-Susana Seguin. Voir par exemple *Science et religion au XVIIIe siècle : le mythe du déluge universel*, Paris, Champion, 2001, 536 p.

sacre, mariage, mort) et les noms de ses épouse(s) et enfants. Sur la page de droite se trouve une liste des princes contemporains du roi, papes, empereurs byzantins et souverains d'Europe (Espagne, îles britanniques, Suède et Pologne, puis Danemark, Portugal, Russie, « maison Othomane » et Prusse).

Le second extrait réalisé par Mme de Marans occupe un chapitre des *Confidences* (« Un mot de la première Race de nos Rois », ch. 24, p. 221-232). Il s'agit cette fois d'un « précis » d'histoire de France, qui résume en dix pages les règnes des rois mérovingiens, du mythique Pharamond (début du Ve siècle) à Childéric III (742-752), peut-être tiré de l'*Abrégé chronologique* de Mézeray<sup>34</sup>, qui débute aussi à Pharamond. Cependant, Mme de Marans ne reproduit pas la graphie « Faramond » de Mézeray, et fait débiter son règne en 420, quand l'historien retient 418 ; son précis ne semble s'appuyer sur aucun des ouvrages cités précédemment, elle ne reprend pas non plus les *Éléments de l'histoire* de Le Lorrain de Vallemont (1696), aussi présents aux Rouaudières. Grâce à ce précis, Mme de Marans veut prouver que la lutte contre l'ennui passe par « des occupations sérieuses ou agréables, mais si applicantes et si intéressantes », qu'elles dissipent cette source de vapeurs et d'hypocondrie. Et quand l'ennui d'extraire surgit, il faut trouver une autre occupation<sup>35</sup>. Le début du chapitre suivant nous apprend que la suite ne dépend que de l'arrivée d'une autre *Histoire de France*, dont l'attente est comblée par la lecture de l'*Émile*, auquel est consacré le chapitre. Puisque le précis des *Confidences* s'arrête là où commence l'extrait du *Mémorial*, on peut douter du fait qu'il y ait eu une suite à l'entreprise. La graphie soignée de l'extrait du *Mémorial* permet bien de le dater de 1752, du temps où Mme de Marans s'appliquait et ne se plaignait pas encore de sa vue, mais à certains endroits (fins de paragraphes, espaces blancs et les dernières pages, récapitulatif des rois de France depuis Pépin et une généalogie des Bourbons), l'épaisseur du trait, la taille des caractères et la graphie peu élégante laissent penser à des rajouts ultérieurs (noms d'enfants de rois, transitions, compléments), faits probablement à l'aide de cette attendue *Histoire de France*, au cours des années 1760. Cet intérêt pour le Haut Moyen-Âge est caractéristique du XVIIIe siècle, qui se tourne vers l'histoire profane, au détriment de l'histoire ancienne et de l'histoire sainte.

On a vu que faire des extraits est une méthode pédagogique recommandée par les auteurs du XVIIIe siècle. Rollin, l'abbé Pluche et Mme de Genlis<sup>36</sup>, tout comme les

---

34 Les Rouaudières en conservent huit volumes, sans doute l'édition de 1698, c'est donc celle que nous avons consultée.

35 « Ainsi finit la race des mérovingiens et mon chapitre, car cela commence à mennuyer jy reviendray une autre fois », *Confidences*, p. 232.

36 Charles Rollin, *Manière d'enseigner et d'étudier les belles-lettres par rapport à l'esprit et au cœur*,

enseignants des collèges et précepteurs, encouragent leurs élèves des deux sexes à se constituer des précis, des compilations ou des livres de lieux communs. Soit le pédagogue opère un choix de textes édifiants à lire, recopier et/ou résumer, soit il laisse ce choix à l'élève ; Mme de Marans paraît faire à sa guise. L'enseignement de l'histoire consiste à « retenir des noms et des dates, qu'on oubliait dès que le maître était réformé », déplore Mme d'Épinay dans les *Conversations d'Émilie*, les extraits servent à conserver une trace des leçons. Les extraits de Mme de Marans ne sont bien qu'une succession de dates centrées sur l'histoire de France, avec peu de remarques autres qu'événementielles<sup>37</sup>. La duchesse d'Abrantès (1784-1833) se souvient que c'est son père qui « lui donnait à faire des extraits sur les morceaux d'histoire remarquables qui se trouvaient dans le cours de nos études »<sup>38</sup>, mais si le précepteur ne l'ordonne pas, ou si l'éducation particulière se fait sans précepteur, à l'élève de faire lui-même ses extraits ; c'est sans doute ce qu'a fait Mme de Marans. L'extrait du *Mémorial*, journal composé de miscellanées, pourrait être une copie d'un travail antérieur, ou compenser l'absence de devoirs durant la jeunesse de la diariste, qui aime, répète-t-elle, à s'occuper l'esprit utilement<sup>39</sup>.

Mme de Marans aime l'histoire, et elle tente de transmettre ce goût à sa nièce, avec les mêmes outils que ceux auxquels elle a eu recours. Elle lui fait lire un abrégé d'histoire de France<sup>40</sup>, sans doute celui de Mézeray ou de Hénault<sup>41</sup>, tandis que M. des Rouaudières lui recommande la lecture de l'*Histoire d'Angleterre* de Hume, et celle de l'*Histoire de France* de l'abbé Velly, on apprend aussi que la jeune fille a lu la vie du pape Clément XIV<sup>42</sup>. En accord avec son frère, Mme de Marans inculque donc à

---

1740 [1<sup>e</sup> éd. 1734] ; René Grevet, « L'éducation des filles vue par l'abbé Pluche dans son *Spectacle de la nature* (1746) », p. 199-206 ; Mme de Genlis, *Annales de vertus ou cours d'histoire à l'usage des jeunes personnes*, 1784, 2 vol. Dans son *Supplément* [éd. consultée : 1737], Rollin donne un exemple pratique d'extrait.

37 « Il faut avoir une idée de l'histoire de toutes les nations européennes ; mais une femme peut en négliger les détails », recommande ainsi Choderlos de Laclos. Mais pour lui, inutile de faire remonter l'étude de l'histoire médiévale avant Charlemagne, c'est une « époque ténébreuse » sans intérêt pour la morale, l'histoire ou la littérature, donc superflue pour l'éducation des filles.

38 Nicole Pellegrin, « Lire avec des plumes ou l'art – féminin ? – de l'extrait à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », Isabelle Brouard-Arends (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime*, actes du colloque, 27-29 juin 2002 organisé par l'UFR ALC, Université de Rennes II, Rennes, PUR, 2003, p. 113-129.

39 « On m'a aussi prêté une brochure nouvelle qui n'est pas trop de ma compétence, mais cela n'empêche pas que je m'en accommode, on trouve à profiter partout quand c'est cela que l'on cherche », lettre à Angran du 10 juillet 1754.

40 « Nous en étions à Philippe Auguste », *Confidences*, p. 416.

41 Hormis ces deux ouvrages, inventoriés aux Rouaudières, voici d'autres abrégés : Claude Oronce Fine de Brianville, *Abrégé méthodique de l'histoire de France par la chronologie, la généalogie, les faits mémorables et le caractère moral et politique de tous nos rois*, 1664 ; abbé Pérau, *Abrégé de l'histoire de France*, 1741.

42 Respectivement, lettres des 4 mai 1772, 11 novembre 1775 et 19 septembre 1776 de M. des Rouaudières à Pascalitte. David Hume, *Histoire d'Angleterre*, 1754 ; abbé Paul-François Velly, Claude Villaret, Jean-Jacques Garnier, *Histoire de France, depuis l'établissement de la monarchie jusqu'à Louis XIV*, 1755-1774 (à La Barre en 1792) ; Louis-Antoine Caraccioli, *Lettres et vie du pape*

Pascalitte, durant toute son enfance, les bases du savoir historique attendu chez une jeune personne. Comme elle lui fait faire un extrait d'un traité sur les oiseaux (lettre de M. des Rouaudières du 7 novembre 1770), nul doute qu'elle lui a aussi demandé de faire des extraits d'histoire. Les contemporaines de Pascalitte, Mme Roland, Mme de Genlis ou Victorine de Chastenay (qui dit avoir fait des extraits d'histoire et un tableau chronologique de l'histoire ancienne « distribué d'une manière assez remarquable »<sup>43</sup>) lisent Rollin, Mézeray, Fleury, Velly, ou encore le père d'Orléans, les deux dernières avec l'aide d'une maîtresse. Pascalitte reçoit donc un enseignement classique teinté d'une certaine modernité, due au goût de sa tante et de son père pour l'histoire et les livres nouveaux, et pour les nouvelles méthodes d'écriture de l'histoire. Ainsi, si des Rouaudières veut que Pascalitte lise Hume, c'est parce qu'il écrit avec « plus de vérités et d'impartialité » que les autres, dit-il. Hume utilise en effet une démarche scientifique pour écrire l'histoire de l'Angleterre.

L'extrait est un exercice souvent vu comme le seul horizon « littéraire » de la femme, justifiant et confirmant la médiocrité de ses qualités de plume, mais il peut aussi être considéré comme un point de départ de vocation, ou la base d'une formation méthodologique.

Quand la marquise de Ferrières écrit qu'enfant, elle n'a jamais reçu de leçons d'histoire, cela signifie pour elle qu'« on ne cherchait point à former [s]on jugement par des raisonnements »<sup>44</sup>. L'histoire est donc assimilée à la fin du XVIIIe siècle à une méthode et à un raisonnement logique. C'est en effet au XVIIIe siècle que l'on assiste à un renouvellement de la méthode historique, opéré dès le XVIIe siècle par Dom Mabillon (1632-1707) et les bénédictins de Saint-Maur, prônant le retour aux sources par la consultation et le croisement d'archives et de livres, ouvrant la voie à une démarche critique. L'histoire est désormais étudiée pour mieux connaître une société, ou mettre en avant la notion de progrès. Des philosophes s'en servent pour dénoncer les erreurs de l'absolutisme (Mably par exemple), des auteurs nobles pour défendre l'idée selon laquelle la noblesse descendrait des Francs, le Tiers des Gallo-Romains (Boulainvilliers par exemple).

Certaines femmes de lettres se sont consacrées à l'écriture de l'histoire.

---

*Clément XIV*, Paris, 1775-1777. On constate encore une fois que les châtelains des Rouaudières (et les Dominicains) sont au courant des sorties récentes, et ne semblent pas éprouver de difficultés à se procurer ces ouvrages, signe supplémentaire du fort lien qui unit certainement les Marans et leurs amis parisiens.

43 *Mémoires de Madame de Chastenay, la Révolution et l'Empire*, Paris, Perrin, 1987 [1e éd. 1896], ch. 1.

44 Hélène Mathurin (prés.), *Mémoires de la marquise de Ferrières, née en 1748*, Les Gorgones, 1998, 106 p.

L'impératrice Catherine II « se pose comme historienne dès 1770 », rappelle Elena Gretchanaia<sup>45</sup>. En Angleterre, l'*Histoire d'Angleterre* du bas-bleu Catherine Macaulay (1763) est un grand succès. En France, Mlle d'Espinassy publie un *Abrégé de l'histoire de France* en 7 volumes entre 1765 et 1771, tandis que Mme Retau-Dufresne serait l'auteure de l'*Histoire de Cherbourg*<sup>46</sup>. La Vendéenne Pauline de La Lézardière (1754-1835) se consacre très jeune à l'étude de l'histoire politique, malgré le désaccord de sa famille. Dans ses travaux, elle fait preuve d'esprit méthodique et critique, vérifie ses informations, croise et cite ses sources. L'historienne est reconnue par Malesherbes et par le *Journal des Savants*, qui saluent la valeur scientifique de ses travaux<sup>47</sup>. Louise de Keralio (1757-1821), auteure d'une *Histoire d'Élisabeth, reine d'Angleterre*, a elle aussi une ébauche de méthode historique : « Elle a consulté tous les Auteurs originaux », dit l'approbation de l'ouvrage, Keralio dresse de plus une liste de documents et joint une bibliographie, mais n'indique ni plan ni index<sup>48</sup>.

D'autres démarches existent, en fonction des intérêts de l'auteur. Les compilateurs, hommes et femmes de lettres s'intéressant à l'histoire, recopient des sources littéraires et s'intéressent davantage à la forme qu'au fond<sup>49</sup>. Le Manceau Leprince d'Ardenay recopie ainsi une histoire du Maine rédigée pour une intervention au collège du Mans, on y voit l'intérêt qu'il accorde à son sujet et les recherches effectuées. Les notes sont nombreuses, tout comme les références d'ouvrages (Tite-Live, des almanachs, des Histoires de France ou l'*Encyclopédie*)<sup>50</sup>. Il se classe ainsi du côté des compilateurs.

Dans ses écrits, on a vu Mme de Marans faire preuve de recul et d'esprit critique sur ce qui se présente à ses yeux<sup>51</sup>, elle procède de même quand elle se penche sur des

45 Elena Gretchanaia, « L'histoire, affaire de femmes ? Les femmes francophones russes du XVIIIe s. face à l'histoire », J.-C. Arnould et S. Steinberg (dir.), *Les femmes et l'écriture de l'histoire*, op. cit., p. 103-115.

46 Joseph de La Porte, *Histoire littéraire des femmes françaises*, Paris, Lacombe, 1769, vol. 5, lettre XX. Mme Retau Dufresne, *Histoire de la ville de Cherbourg et de ses antiquités, qui découvre des faits très-importants sur l'histoire de Normandie*, 1760. D'après Quérard, l'auteur véritable de cet ouvrage serait Voisin-La-Hougue (note du catalogue BnF).

47 Adeline Gargam, *Les femmes savantes et cultivées dans la littérature française des Lumières ou la conquête d'une légitimité (1690-1804)*, Thèse de Lettres sous la direction de Florence Vuilleumier-Laurens et Alexandre Stroev, Université de Brest, 2011, p. 181-183. Pauline de La Lézardière a de plus accès à la bibliothèque des Bénédictins de Poitiers (N. Pellegrin, « Lire avec des plumes ou l'art - féminin ? - de l'extrait à la fin du XVIIIe siècle », art. cit., p. 113-129).

48 Annie Geoffroy, « Louise de Keralio, traductrice, éditrice, historienne et journaliste, avant 1789 », I. Brouard-Arends (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime*, op. cit., p. 103-112.

49 P. Garcia et J. Leduc, *L'enseignement de l'histoire en France*, op. cit., p. 8-9. Les auteurs citent comme exemple Louis-Pierre Anquetil : « J'ai adopté pour guides les quatre historiens généraux Dupleix, Mezeray, Daniel et de Velly. [...] Quand j'ai eu à traiter un sujet, j'ai examiné lequel des quatre l'a le mieux présenté ; j'ai pris son récit pour base du mien, puis j'ai ajouté, d'après les trois autres, ce que j'ai cru manquer à la narration du préféré » (*Histoire de France*, 1805).

50 B. Hubert (éd.), *Jean-Baptiste-Henri-Michel Leprince d'Ardenay*, op. cit., ch. 14.

51 Après avoir copié le célèbre poème attribué à Charles IX « Ton esprit est, Ronsard », Mme de Marans doute, comme Voltaire (art. « Charles IX », *Dictionnaire philosophique*, 1764), de l'attribution : « Je



faits historiques. Elle s'insurge ainsi contre Cicéron, qui aurait conseillé à Luceius : « Allez plus loin que la vérité ; ne soyez pas esclave de la fidélité de l'histoire &c »<sup>52</sup>. Fidèle à ses idéaux de vérité et d'honnêteté, c'est pour elle une « forte impudence », Cicéron est un « effronté », et elle répète l'extrait cité, ponctué d'un vibrant « Ah fi fi fi »... C'est à ce devoir de vérité que doit selon elle répondre l'histoire, c'est pourquoi elle s'intéresse à la méthode des mauristes et des compilateurs. Mme de Marans est une lectrice assidue, lorsque le sujet l'intéresse. Elle saute des passages du *Grand Cyrus*<sup>53</sup>, mais lit les notes et commentaires de la traduction de Tacite (*Mémorial*, p. 320) et elle s'attarde dans les *Réflexions* sur les notes de Montesquieu dans l'*Esprit des Lois*, ouvrage qu'elle cite précisément, tout comme elle s'appuie sur les historiens qu'elle consulte<sup>54</sup>. Mme de Marans croise les auteurs pour s'assurer de la véracité de ses lectures<sup>55</sup>, reconnaît ses lacunes<sup>56</sup>, attend un nouveau livre pour continuer son précis, utilise le conditionnel et l'hypothèse<sup>57</sup>, elle prend donc du recul sur ce qu'elle lit et produit<sup>58</sup>. Lorsque son ami Angran, rentré d'exil, lui demande son avis sur un de ses écrits concernant « l'affaire de la bulle »<sup>59</sup>, elle répond que « tout est appuyé sur des faits authentiques et par des raisonnemens solides ». L'ouvrage plaît à Mme de Marans non seulement pour son contenu, mais par sa méthode argumentative. Mme de Marans a lu des historiens appliquant la méthode mauriste, tel Dom Vaissète, auteur d'une *Histoire du Languedoc* qu'elle lit au moins deux fois<sup>60</sup>.

Cela n'empêche pas la diariste de prendre quelques libertés avec la méthode. Face à une hésitation des auteurs sur les origines de Mérovée : « Je suis libre de choisir,

---

croirais volontiers qu'ils ont été faits dans des temps postérieurs à celui-là » (*Mémorial*, p. 121).

52 *Réflexions*, 1754, p. 149. Elle s'appuie sur la *Vie de Cicéron* de Conyers Middleton (1741, traduite par l'abbé Prévost en 1744).

53 Lettre à Angran, 16 décembre 1753.

54 « Les auteurs disent que », « la plupart regardent ce règne comme », « Dom Vaissète la fait fille de », *Mémorial*, p. 219, 227 et 243.

55 « J'ai été bien frappée cet hiver, en lisant dans les causes célèbres [de Gayot de Pitaval], l'histoire de [la] Comtesse de Chateaubriant, j'ai vu depuis dans de bons auteurs quelle n'était pas vraie », *Mémorial*, p. 327, je souligne. Bayle et Moréri reprennent cette affaire, et réfutent à l'aide de Marot et Brantôme l'histoire selon laquelle la comtesse de Chateaubriand, hypothétique maîtresse de François Ier, aurait été forcée de se suicider par son mari jaloux.

56 Ainsi, Charles Martel « fit proclamer roy un certain Clotaire IV dont je ne sais point l'histoire », *Confidences*, p. 231.

57 « On prétend », « on doute », « on croit », « on n'est pas d'accord » *Mémorial*, p. 217, 231, 237, 239, 241 et 263 ; « selon quelques-uns », « Chilpéric II que lon croit son frère », *Confidences*, p. 224 et 231.

58 Sur le surnom de Clodion (428-448), dit Le Chevelu, alors que les long cheveux sont la marque distinctive des princes francs : « Pourquoy le remarquer si il n'y avait rien d'extraordinaire », *Confidences*, p. 223-224.

59 Pour cette citation et la suivante : lettre à Angran, 6 octobre 1754.

60 *Mémorial*, p. 243 ; lettres à Pascalitte des 12 et 23 septembre 1778 et 21 février 1779. Dom Claude Devic, Dom Joseph Vaissète, *Histoire générale du Languedoc*, Paris, Vincent, 1730-1745. La méthode mauriste repose aussi sur le développement de l'histoire provinciale.

puisqu'on n'est pas d'accord là-dessus »<sup>61</sup>, décide-t-elle. Comme Leprince, Mme de Marans est davantage compilatrice et amatrice éclairée qu'historienne. Sa défense de Rollin<sup>62</sup> montre qu'elle n'envisage pour étudier l'histoire que les sources imprimées (auteurs et mémorialistes), c'est-à-dire celles qui sont à sa disposition, elle s'efforce tout de même de faire preuve d'esprit critique, autant dans ses lectures historiques que dans ses observations au quotidien, consignées dans ses journaux. Pour Mme de Marans, curieuse et érudite, l'histoire n'est ni une science ni une vocation, mais plutôt un outil, qu'elle désire bien maîtriser, au service de son discours.

### **3) La morale de l'Histoire : le bon prince et la bonne citoyenne**

Mme du Deffand dit aimer l'histoire « parce qu'il faut connaître les faits jusqu'à un certain point, et puis parce qu'elle fait connaître les hommes »<sup>63</sup>. Pour Mme de Lambert, il faut lire des ouvrages d'histoire pour en tirer des réflexions et non des connaissances<sup>64</sup>. Pour sa part, Mme de Marans aime l'histoire sainte, qui lui insuffle du respect, et l'histoire profane, pour l'érudition qu'elle lui apporte (*Mémorial*, p. 198) ; l'histoire lui sert aussi de réservoir où puiser les sujets de ses créations littéraires<sup>65</sup>. L'étude de l'histoire et l'élaboration d'extraits est une distraction, un loisir utile parmi d'autres<sup>66</sup>, mais les choix des événements et commentaires retenus sont intéressants pour analyser le rôle qu'attribue Mme de Marans à l'histoire dans son « système » de valeurs. Pour Mme de Marans, l'histoire a une vocation morale exemplaire, elle contribue à la connaissance de la nature humaine<sup>67</sup>, comme l'écrit Mme du Deffand, et

---

61 *Confidences*, p. 224-225. Et quand Mme de Marans liste les exemples de femmes fortes puisés dans l'histoire : « Mon dessein n'est pas de faire un livre ; ainsi je n'ai point de recherches à faire, pour contenter la curiosité de mes lecteurs » (*Ibidem*, p. 349).

62 « Où est l'Historien qui ne soit pas Compilateur ? il n'y a que celui qui écrit ce qui se passe sous ses yeux. Quand on veut remonter plus haut, il faut de nécessité travailler sur les Mémoires d'autrui. [...] Ne voyons-nous pas tous les jours le plus petit événement, varier dans ses circonstances, selon les gens qui le racontent ? On ne peut pas se fier beaucoup davantage aux Écrivains, mais il faut pourtant se servir des matériaux qu'ils nous laissent, & ceux qui le font avec discernement, méritent assurément des éloges », *Pensées errantes*, F4.

63 28 octobre 1759, *Lettres de Mme du Deffand, 1742-1780*, Paris, Mercure de France, 2002, 981 p.

64 Mais ce conseil se retrouve dans les *Avis d'une mère à son fils* (p. 79-84), conseillerait-elle la même chose à sa fille?

65 « Je pris mon sujet d'une histoire véritable, ou du moins qui passe pour telle, mais je crois quelle n'est pas connue de bien des gens », *Mémorial*, p. 206.

66 « Quand j'ai été trop accablée de mes peines, je me suis toujours fait des occupations sérieuses ou agréables, mais si applicantes et si intéressantes, quelles ont rempli bien exactement mon objet, qui était de me détourner de la pensée de mes chagrins », *Confidences*, p. 222-223.

67 À propos de Chilpéric Ier (561-584), elle écrit : « Ce prince était fort pieux, et fort cruel, on n'imaginerait pas que ces deux qualités puissent loger ensemble, mais la plupart des humains n'adopte de la dévotion que ce qui ne gêne pas leur tempérament », *ibidem*, p. 228.

sert le discours de la diariste à ce sujet<sup>68</sup>.

L'*Abrégé chronologique* du président Hénault, dont Mme de Marans tire les extraits du *Mémorial*, insiste sur les règnes qui restaurent l'ordre, et met en évidence les vertus et défauts des rois, afin de dresser le portrait du roi juste. Les brefs extraits d'histoire du *Mémorial* et des *Confidences*, ainsi qu'un chapitre consacré à l'histoire médiévale anglaise<sup>69</sup> sont donc l'occasion de dresser la liste des caractéristiques du bon et du mauvais prince que Mme de Marans a retenues.

La « débauche » et le « vice » (2 occurrences de chaque terme) caractérisent le mauvais prince, qui répudie ses épouses ou multiplie les maîtresses. Il est « avare », et « ambitieux », comme Charles le Gros (876-888), nommé empereur « au préjudice de Charles le Simple », ou, au contraire, manque d'audace et d'envie. Ainsi, Philippe Ier (1060-1108) fut « fort méprisable à ses sujets », car il « ne prit point de part à tous les grands événements de son temps qui fut fécond en héros ». En effet, c'est le début des croisades, note Mme de Marans ; Philippe Ier n'y participe pas, il s'efforce d'affirmer le pouvoir royal à l'intérieur du royaume de France. Mais c'est la « cruauté » du mauvais prince qui est la plus dénoncée (4 occurrences), qu'il s'agisse de Clovis Ier (481-511), qui « trouva le secret dexterminer tous ses parents », ou de son fils Childebert Ier (511-558), qui « tua les enfants son frère Clodomir » et « fit brûler son propre fils qui s'était révolté, dans une cabane couverte de chaume, avec sa femme et ses enfants ». Mme de Marans retient les excès de ces souverains, contraires au principe de modération, et le manque de respect envers la famille, autre valeur qu'elle et son siècle défendent. Pour le XVIIIe siècle, l'histoire a bien une vertu morale : Charles le Gros et Philippe Ier subissent le « mépris » de leurs sujets, et Childéric III (743-751), jugé « indigne » de la couronne, est déposé par « les États assemblés », qui élisent à sa place Pépin, fils de Charles Martel. Le rôle actif de Pépin, qui s'est constitué une solide clientèle et a fait appel au pape pour se faire acclamer roi, est gommé, au profit de l'enseignement moral

---

68 « L'étude de la fable nous apprend tous les désordres et les vices qui étaient honorés, et même divinisés chez nos anciens. Celle de l'histoire, nous montre un tableau abrégé de l'humanité, qui nous fait voir que les hommes ont toujours été les mêmes », *ibid.*, p. 289-290. Voir la conclusion de notre partie sur les influences spirituelles de Mme de Marans.

69 « ch. 48 Mollo », *ibid.*, p. 430-437. Mollo, Ethelwold ou Æthelwald Moll (759-765) est un roi de Northumbrie. D'après Rapin-Thoyras, son règne est une période d'affaiblissement du pouvoir royal au profit des divers clans qui se disputent la couronne. Tout en voyant dans ce chapitre consacré au règne de Mollo une transposition de celui de Louis XV, nous prenons en compte les précautions méthodologiques recommandées par Daniel Mornet, selon qui les ambitions des productions décrivant ou dénonçant des problèmes sociaux, politiques ou économiques, réels ou imaginaires, ne doivent pas être surinterprétées. Elles n'ont pas forcément pour but de remettre en cause la situation politique, car ni l'auteur ni le public ne veulent faire le parallèle. Mme de Marans elle-même prend cette précaution en écrivant que « cest un mélange de lamentations de prophéties et d'allusions, qui ferait croire que jy aurais entendu finesse », (*Confidences*, p. 508). Voir Daniel Mornet, *Les origines intellectuelles de la Révolution française, 1715-1787*, Paris, Tallandier, 2010 [1e éd. A. Colin, 1933], p. 122.

de cette succession. De même, c'est parce que Childéric (457-481) est « débauché » et « vicieux », que « les français le détrônèrent, et élurent à sa place Ægidius », (mort en 464) puis la cruauté des actes de ce dernier « le firent détester des français ». À propos de Childéric II (673-675), dont le règne est encore mal daté au XVIIIe siècle, Mme de Marans retient que « sa cruauté fut cause qui [*sic*] ne régna que quatre ans ou environ ayant esté assassiné en 675 »<sup>70</sup>.

Par opposition, le bon prince est « fort courageux », c'est un grand guerrier (tel Charles Martel), il est « habile » et « vaillant » (2 occurrences). Pour autant, il est aussi « prudent » (2 occurrences), c'est ainsi l'origine du surnom de Charles V le Sage (1364-1380), rappelle Mme de Marans. « Justice » et « modération » caractérisent le bon prince, il est aussi « libéral », « charitable » et « pieux » (2 occurrences). Les preuves de piété font d'ailleurs partie des rares remarques d'Hénault consignées dans les extraits du *Mémorial* et qui s'éloignent de la simple périodisation : progression de l'évangélisation de l'Europe, premiers rois chrétiens et canonisations sont notés brièvement. Pour autant, être chrétien n'est pas gage de qualité<sup>71</sup>, enlever la femme d'autrui n'est pas forcément punissable<sup>72</sup>, et être « avare et débauché » n'empêche pas Dagobert Ier (629-638/9) de faire construire l'abbaye de Saint-Denis, retient Mme de Marans, consciente des paradoxes rencontrés au cours de ses lectures.

Le bon prince est surtout celui qui favorise la construction de l'État royal, et l'unification du royaume. C'est le message que fait passer Hénault dans l'*Abrégé chronologique*, et, par extension, Mme de Marans dans le *Mémorial*. La périodisation par dynastie et par règne d'Hénault insiste sur les règnes qui restaurent l'ordre, elle offre une justification de la noblesse et de l'absolutisme et donne une vision lisse et uniforme de l'histoire, correspondant à la volonté du XVIIIe siècle de voir dans l'évolution de l'Homme un progrès constant et continu<sup>73</sup>. Clotaire II (584-629) est donc un « bon prince », car il « réunit toutes les portions de la monarchie française que les enfants de Clotaire pr[emier] avaient encore partagée en quatre », recopie Mme de Marans ; et les derniers mots de Louis VI (1108-1137) sont selon elle et Hénault « bien remarquables »,

---

70 Même réflexion chez Ménard de La Groye, lorsqu'il écrit à sa fille : « L'étude de l'histoire [...] offre sur-tout une leçon bien importante en ce qu'elle prouve *évidemment* que les hommes les plus dépravés ont été les plus malheureux, et qu'au milieu même des adversités, il est une sorte de jouissance agréable qui n'abandonne point la vertu » (lettre du 29 avril 1791, F. Mirouse, *François Ménard de la Groye, op. cit.*, je souligne).

71 Clovis Ier est « le pr[emier] Roy chrétien qui ne laissa pas pour cela d'être fort cruel », *Confidences*, p. 227.

72 Childéric Ier, « pour récompenser le Roy de Thuringe de la retraite quil luy avait donnée, il luy enleva sa femme et lépousa quand il fut de retour. Au reste il fut bien reçu des français, et régna depuis avec plus de prudence et de modération, il fit la guerre avec succès », *ibidem*, p. 226-227.

73 Sur les usages politiques de l'histoire à l'âge classique, nous renvoyons aux travaux de Chantal Grell et à M. Fumaroli, C. Grell (dir.), *Historiographie de la France et mémoire du royaume au XVIIIe siècle, op. cit.*

car ils rappellent à son fils que « l'autorité royale n'est qu'une charge publique, dont vous rendrez un compte très exact après votre mort ». De même, le fait de commencer l'histoire de France à Pharamond – c'est ce que font Mézeray, et Mme de Marans dans son second extrait<sup>74</sup> – « gomme toutes les discontinuités dynastiques »<sup>75</sup>, écrit Chantal Grell. Choisir de s'intéresser au Moyen-Âge traduirait une volonté de retour aux sources, à la monarchie des origines, tempérée par le pouvoir des assemblées des mérovingiens et des carolingiens<sup>76</sup>. L'histoire justifierait donc la position politique de Mme de Marans.

Fidèle à la rhétorique de la dénonciation des mauvais conseillers, telle que l'a par exemple pratiquée La Bruyère<sup>77</sup>, Mme de Marans ne juge pas les rois dits fainéants, évincés par les maires du palais ; le roi qui n'exerce pas son pouvoir est « pauvre » (2 occurrences) et « malheureux ». Mollo de Northumbrie est « infortuné », c'est un « trop bon maître », victime de son aveuglement et de ses largesses envers ses proches : « L'artificieux Offa, ministre et favory », « les ministres sans vues comme sans bonne foy. Des traîtres qui restent impunis, s'ils ne sont comblés de faveurs » et « des financiers avides ». « Les fidelles sujets de Mollo tremblent pour luy », continue-t-elle, et la diatribe prend un tour plus personnel : « Ah que je crains pour Mollo ! ».

On peut donc imaginer que la description du règne de Mollo est un prétexte pour commenter celui de Louis XV<sup>78</sup>. La fin des *Confidences* est écrite après la Guerre de Sept Ans (1756-1763), qui s'est conclue par une défaite française. Or, Mme de Marans évoque dans ce chapitre la professionnalisation de l'armée, les réformes qui favorisent son ouverture, et les désertions pendant la guerre<sup>79</sup>. Le Traité de Paris (1763) confirme

---

74 « Je veux à présent me mettre dans la tête un précis de l'histoire de France, je la commence en 420 avec le Règne de Pharamond, qui fut alors élevé sur un bouclier par les peuples de Franconie qui l'élurent pour leur Roy, cest luy qui commença la conquête des Gaules », *Confidences*, p. 223. Au contraire, dans le *Mémorial*, où est extrait l'ouvrage du président Hénault, Mme de Marans débute par le règne de Pépin Le Bref, « premier roy de la seconde race » (p. 215).

75 Cité par P. Garcia, J. Leduc, *L'enseignement de l'histoire en France, op. cit.*, note 18 p. 13.

76 Ces assemblées sont décrites par Piganiol de La Force dans sa *Description de la France* (1715), conservée aux Rouaudières avec les autres ouvrages du géographe, qui fut un temps historiographe royal.

77 Jean de La Bruyère, *Les caractères*, 1688, « Du Souverain ou de la République ».

78 Les notes qui suivent sont des citations extraites du chapitre « Mollo », mais qui pourraient s'appliquer aux événements du milieu du XVIIIe siècle. La correspondance entre le règne de Mollo et celui de Louis XV ne peut être exacte, mais on comprend que l'association puisse se faire aux yeux de Mme de Marans et de ses contemporains, lecteurs d'*Histoires d'Angleterre*, tout comme elle le reconnaît dans sa remarque, citée plus haut (note 69), où elle juge son chapitre.

79 Le ministre Offa « énerve les troupes, en ôtant les bons officiers pour en mettre de plus jeunes, qui n'ont nulle expérience, et pas plus de courage que de force, et de peur encore que la multitude des officiers ne fortifie les corps militaires il en a retranché la moitié aussi bien que tous les bons soldats, tous ces gens aguerris se trouvant désœuvrés, et ruinés, se sont réfugiés sous les étendards d'Egbert ». L'armée française du XVIIIe siècle a recours aux mercenaires et aux recrues, majoritairement des citadins ; en 1751 est fondée l'École Militaire Royale, qui forme les officiers. Des réformes accompagnent le développement de l'artillerie royale et des ingénieurs militaires, mais les successions

la prépondérance anglaise en Europe et dans le monde ; la France sort affaiblie du conflit, militairement, financièrement, économiquement et diplomatiquement<sup>80</sup>. L'image de Louis XV en France s'est déjà écornée au moment du traité d'Aix-La-Chapelle (1748), temps de renversement des alliances européennes<sup>81</sup>, où le roi ne profite pas de sa position de vainqueur de la Guerre de Succession d'Autriche (1740-1748), c'est incompréhensible pour l'opinion publique française<sup>82</sup>. Mme de Marans écrit à un moment où se multiplient les textes critiques envers Louis XV, sa politique, sa vie privée et les comportements de ses courtisans<sup>83</sup>. Mme de Marans est consciente du climat de tension<sup>84</sup>, qui remet en question l'autorité royale<sup>85</sup>, mais elle est attachée à son souverain<sup>86</sup>. Son discours évolue sans doute au même rythme que celui de l'opinion publique, comme en témoignent les lettres de son frère<sup>87</sup> et la comparaison qu'elle établit entre le roi et une coquette<sup>88</sup>.

Derrière le portrait du bon et du mauvais prince, c'est aussi celui du bon sujet qui se dessine. D'une part, Philippe Ier est « méprisable à ses sujets » car « l'autorité royale s'affaiblit entre ses mains », recopie Mme de Marans. Isabeau de Bavière, sous la régence de laquelle (1385-1422) s'embrase le conflit entre Bourguignons et Armagnacs et a lieu la défaite d'Azincourt face aux Anglais (1415), meurt en 1435, « en horreur à tous les bons François », continue-t-elle. Pour Mme de Marans, la valeur exemplaire de

---

de défaites, la faible solde et le peu de possibilités d'avancements minent le moral des soldats et encouragent les désertions.

80 « En effet quels événements se préparent ? Une marine en désordre, des troupes annihilées et découragées, le commerce détruit, la culture des terres abandonnée en plusieurs lieux par l'extrême misère des cultivateurs. [...] [ses troupes] ne sont qu'un ramas de nouvelles recrues faites de force ou à la hâte [...] un peuple épuisé par les extorsions passées et présentes », écrit Mme de Marans à propos du règne de Mollo.

81 « L'imprudent Mollo s'est ligué précédemment avec Etalburge pour faire la guerre au grand Egbert ».

82 « Après une guerre onéreuse et longue, il a fallu faire une paix honteuse ; dignes fruits d'une alliance ridicule et bizarre, avec l'éternelle ennemie de sa maison, contre un grand Roy, son allié naturel ».

83 « Les vices tolérés, la vertu méprisée : les bonnes mœurs décréditées ; la religion éteinte » caractérisent aussi selon elle le règne de Mollo.

84 La guerre s'accompagne d'une hausse de la fiscalité, à l'origine de 40% des révoltes paysannes étudiées par Jean Nicolas entre 1661 et 1789 : « Un peuple accablé d'impôts, et mécontent de son sort, [...] Des financiers avides, dévorant sans pudeur la substance du peuple », résume Mme de Marans. Voir Jean Nicolas, *La Rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789)*, Paris, Seuil, 2002, 609 p.

85 « Le Royaume de Northumbre serait-il sur le penchant de sa ruine ? Quest-ce que peut annoncer cette fermentation générale ? Ces dénis de justice ? Cet oubli des lois ? En un mot cette confusion universelle qui règne, dans tous les ordres de l'État, et ces trahisons si fréquentes qui tendent à le renverser ? [...] Enfin, tout annonce une révolution générale et prochaine ».

86 « Grand Dieu vange ce bon Roy des trahisons de ses lâches courtisans, et de ses indignes ministres ».

87 « La conduite de cette guerre les couvre de gloire [les Anglais] et nous, de ridicule : tout ce qui se fait prouve notre ignorance dans la manière d'employer d'aussi grandes forces », lettre de M. des Rouaudières au marquis de Vanssay, 8 octobre 1780.

88 Mme de Marans craint que les cabales de cour ne permettent le retour des Jésuites : « Quand je vois un prince préférer les flatteries de tels gens, [...] je crois voir une coquette qui trouve plus de solidité dans un conteur de fleurette et un vendeur de petits soins », *Confidences*, p. 217.

l'histoire sert à former un sujet éclairé, attaché à son royaume mais faisant preuve d'esprit critique vis-à-vis du pouvoir auquel il est soumis. D'autre part, Mme de Marans justifie son parlementarisme en rappelant que le Parlement tire sa légitimité du roi (*Réflexions*, 1754, p. 50), il délivre la justice en son nom, et enregistre les lois qui émanent de lui. Être parlementariste, c'est donc être un bon sujet du roi. Si Mme de Marans s'intéresse au conflit entre le roi et le Parlement, c'est « en qualité de citoyenne, et d'amie sincère », flatte-t-elle Angran le 31 août 1754. Le 24 juillet précédent, elle a déjà évoqué « [s]es compatriotes », ce qui montre qu'elle se considère comme appartenant à un groupe (« Nous autres Gaulois », *Mémorial*, p. 318) partageant une identité commune. Dans le *Mémorial* et les *Réflexions*, « patrie » (4 occurrences) et « citoyens » (2 occurrences) évoquent des lieux et des personnages antiques (Rome, Cicéron, les personnages des pièces de Térence)<sup>89</sup>. Cinq fois dans ses écrits Mme de Marans emploie le terme « sujets », de manière neutre, pour désigner les habitants d'un royaume, mais, lorsqu'elle réfléchit à des événements précis de l'actualité, le choix des mots évolue. Ainsi, c'est « la France »<sup>90</sup> qui souhaite le retour des parlementaires exilés ; et les suites de l'affaire des Jésuites, dont Mme de Marans craint un retour, « peuvent, et doivent inquiéter les bons citoyens »<sup>91</sup>, dont elle estime faire partie.

Au-delà de la référence culturelle au citoyen de la Rome antique, Mme de Marans se sent concernée par et impliquée dans la vie politique de la cité. La notion n'est pas nouvelle, le libraire Hardy se considère aussi comme « citoyen très dévoué au roi et à la patrie »<sup>92</sup>, et pour le chevalier d'Arcq, « le gentilhomme est citoyen avant d'être noble »<sup>93</sup>. Pour Mme de Verzure, les citoyens sont les « gens vertueux et sages, occupés du bonheur de leurs semblables », souhaitant « coopérer au bien de la société, & au bonheur de l'État »<sup>94</sup>, définition qui correspond aux idéaux de Mme de Marans. Son discours est le reflet de la morale patriotique et citoyenne qui commence à se développer dans les années 1760<sup>95</sup> : le bon sujet est devenu-e bon-ne citoyen-ne,

89 Excepté l'enfant illégitime, selon elle « citoyen innocent » privé de ses droits (*Réflexions*, 1754, p. 30).

90 Lettre à Angran du 10 juillet 1754. Dans sa traduction des fables du poète John Gay (1685-1732), Mme de Keralio adapte les dédicaces des fables ; l'une, aux accents patriotiques, est dédiée à la France (Marie-Françoise Abeille de Keralio, *Fables de M. Gay, suivies du poème de l'Éventail*, 1759, fable VIII, « le traducteur à sa patrie »).

91 *Confidences*, p. 214.

92 « Profession de foi » de 1771, dans Daniel Roche, Pascal Bastien (dir.), *Siméon-Prosper Hardy, Mes loisirs, ou journal d'événements tels qu'ils parviennent à ma connoissance (1753-1789)*, vol. 1, Québec, PUL, 2008, 836 p.

93 Chevalier d'Arcq, *La noblesse militaire ou le patriote français*, 1756, p. 192.

94 Anonyme [Mme de Verzure], *Réflexions hazardées d'une femme ignorante*, 1766, p. 124 et 148.

95 Daniel Mornet, *Les origines intellectuelles de la Révolution française*, op. cit., p. 111.

attaché-e à sa patrie<sup>96</sup> et à sa province<sup>97</sup>, et défenseur de ses intérêts. Mme de Marans a-t-elle lu le *Contrat Social* de Rousseau (1762)<sup>98</sup> ? Dans l'*Émile*, le précepteur enseigne qu'il faut être attaché à sa patrie, et dans le ch. VI (« Du pacte social ») du *Contrat social*, les citoyens prennent le nom de peuple, « citoyens comme participant à l'autorité souveraine, sujets comme soumis aux lois de l'État ». Mais Rousseau écrit aussi que « les seuls français prennent tout familièrement ce nom de citoyens parce qu'ils n'en ont aucune véritable idée », selon lui, il est impossible d'être citoyen d'une monarchie. À lire Mme de Marans, on la sent en tout cas investie d'une mission civique, au nom des intérêts conjoints du roi et de la patrie.

Mme de Marans est une compilatrice ; lorsqu'elle extrait, elle n'a pour seules ambitions que celles de se cultiver et se distraire utilement. Toutefois, sa sélection des informations à retenir politise l'histoire. Le chapitre consacré à Mollo peut en effet s'interpréter comme un appel au changement, c'est une critique voilée de la monarchie absolue, un argument dans son plaidoyer pour l'établissement d'une monarchie tempérée par le Parlement. Le respect du pouvoir royal est bien présent sous la plume de la diariste, qui ne cache pas pour autant ses sensibilités politiques.

---

96 Mme de Marans tremble pour l'avenir de la France, imaginant une alliance entre Marie-Thérèse d'Autriche (1740-1780) et Frédéric II (1740-1786) : « Si ils avaient été mariés ensemble, la pauvre France serait peut-être une de leurs provinces ? », *Confidences*, p. 349. Colette Beaune (*Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard, 1985, 431 p.) explique que le terme de « patrie » se retrouve dès le XVI<sup>e</sup> siècle, mais « patriote » n'entre dans le dictionnaire qu'en 1762. « Patriotisme » et « sentiment national » sont deux notions du XVIII<sup>e</sup> siècle, « nationalisme » n'est avéré qu'en 1812.

97 Après avoir lu l'*Histoire du Languedoc*, Mme de Marans a-t-elle lu le *Dictionnaire topographique, historique, généalogique et bibliographique de la province et du diocèse du Maine* de l'historien manceau André René Le Paige (1777) ? Côté vendômois, l'*Histoire de Vendôme et de ses environs*, de l'abbé Michel Simon, a été rédigée dans les années 1770, mais publiée en 1834. Dans la liste des souscripteurs, on retrouve cependant des noms familiers de Mme de Marans : un Anjubault (famille qui a racheté Coulonge), des Beaussier, Courtarvel, Phélines et Trémault, mais qui pourraient user de ce moyen pour proclamer leur attachement à un âge d'or pré-révolutionnaire, plutôt qu'à un développement de l'histoire provinciale.

La notion de patrie intéresse deux mémorialistes du Maine qui écrivent après la Révolution. C'est ainsi que Tilly nomme lyriquement la terre qui l'a vu naître, « où fut son berceau, où se joua son enfance, où il bégaya les premiers sons d'une langue aimée ; et dont la poussière se mêle à la cendre vénérée de ses pères ! » (Christian Melchior-Bonnet (éd.), *Mémoire du comte Alexandre de Tilly pour servir à l'histoire des mœurs de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Mercure de France, 1965, ch. XXIII). Pour Leprince d'Ardenay, la création de la Société littéraire et patriotique du Mans en 1778 est issue de la volonté de plusieurs « citiens » de « lire ensemble les nouvelles politiques, les journaux littéraires et les nouveaux ouvrages relatifs aux sciences et aux beaux arts » (B. Hubert (éd.), *Jean-Baptiste-Henri-Michel Leprince d'Ardenay, op. cit.*, ch. 14).

98 On retrouve le *Contrat Social* et un *Esprit de Jean-Jacques Rousseau* (l'édition Neuchâtel, libraires associés, 1764 du catalogue de la BnF ?) dans l'inventaire de la bibliothèque de La Barre en 1792, parmi une suite de livres dont beaucoup appartenaient à la bibliothèque des Rouaudières en 1755. Passée cette date, nul doute que Mme de Marans a enrichi la bibliothèque héritée de ses parents, et l'on connaît son goût pour « Jean-Jacques ».



## **B- Les sensibilités jansénistes de Mme de Marans**

Faire cercle, se distraire par la conversation – et sa préparation – ne se résume pas à égrener les discussions sur les arts, la bienséance ou les nouvelles particulières, c'est aussi s'entretenir de l'actualité politique générale. Les bibliothèques vendômoises abritent des livres qui y sont consacrés. Mme de Marans n'a pu emprunter à La Barre les ouvrages relatifs aux États généraux de 1789, ni probablement l'ouvrage de Necker sur l'administration des Finances ou les *Œuvres posthumes* de Montesquieu qui y sont conservés<sup>99</sup>. Par contre, elle a pu y lire un recueil d'histoires politiques et morales, les pièces relatives au procès du régicide Damiens, ou bien *De l'administration provinciale et de la réforme de l'impôt*<sup>100</sup>. La présence de cartes géographiques, brochures et journaux, généralement non décrits dans les inventaires des châteaux (excepté le *Mercur* à La Barre, ou le *Spectateur* à Saint-Agil), montrent la curiosité des élites vendômoises à l'égard de la politique et de l'actualité. Mme de Marans lit aussi les *Lettres siamoises* et *péruviennes*, imitées des *Lettres persanes* de Montesquieu, ou encore l'*Espion turc*, autant de titres qui ont pour but de critiquer les mœurs (notamment politiques) de la société française contemporaine.

La diariste s'intéresse aux nouvelles politiques, dans ses journaux, comme dans ses lettres. Dans le *Mémorial*, elle recopie le manifeste du prince Charles-Édouard Stuart (1720-1788), passé en Angleterre pour revendiquer ses droits à la couronne en août 1745, publié en France la même année<sup>101</sup>. Mme de Marans évoque le ministériat Fleury (1726-1743) dans les *Réflexions*, ou les souveraines européennes régnantes dans les *Confidences*. La correspondance avec Angran, entre 1753 et 1755, est l'occasion de discuter de l'exil des parlementaires parisiens, tandis que les lettres échangées avec Pascalitte entre 1778 et 1784 suivent les progrès de la guerre en Amérique (1775-1783). Les intérêts de Mme de Marans sont conditionnés par son désir de reconnaissance, qu'il s'agisse de matières culturelles, philosophiques, morales ou religieuses. Ils répondent aussi à son rang social, en témoignent ses définitions de l'excellence nobiliaire, ses

---

99 Jean-René Loyseau, *États provinciaux comparés avec les administrations provinciales*, 1789, « brochure traitant de la liberté civile et des factions et onze autres petites brochures toutes analogues aux états généraux de 1789 » ; Jacques Necker, *De l'administration des finances de la France*, 1784 ; des *Œuvres posthumes* de Montesquieu sont édités en 1783, mais quand les Vanssay les ont-ils acquises ?

100 de Lavau, *Recueil de diverses histoires mêlées, politiques et morales. Tirées tant de l'histoire sacrée que de l'histoire profane. Avec de courtes réflexions*, 1721 ; Le Breton, *Pièces originales et procédures du procès fait à Robert-François Damiens, tant en la prévôté de l'hôtel qu'en la cour de parlement*, 1757 ; Guillaume Le Trosne, *De l'administration provinciale et de la réforme de l'impôt*, 1779.

101 On trouve dans le catalogue général de la BnF un *Extrait du Manifeste de Charles-Édouard d'Angleterre, fils aîné de Jacques Stuart IIIe (12-22 août 1745)*, Lille, 1745, 6 p.

rapports à ses inférieurs, ou son inquiétude pour la circulation des navires français transportant les denrées dominicaines, bloqués par les Anglais<sup>102</sup>. Le goût de Mme de Marans pour la politique contemporaine pousse à s'interroger sur ses prises de position. Comment juge-t-elle l'actualité, à l'aune de quelles idées ? On a vu Mme de Marans citoyenne concernée par l'avenir de son pays, la voie qu'elle propose est celle d'une monarchie aux pouvoirs tempérés par ceux du Parlement. Elle appuie son point de vue par des arguments empruntés à la fois au jansénisme politique et à un anti-jésuitisme virulent, une des facettes de son anticléricalisme.

### **1) « Personne ne s'intéresse à vous, excepté peut-être deux ou trois demoiselles jansénistes »<sup>103</sup>**

Pour Mme de Marans, l'histoire de Mollo sert à proposer une solution aux problèmes de Louis XV : « [Dieu,] fais-luy présent dans ta bonté dun sincère ami, qui luy découvre tout ce qu'on luy cache ; et d'un dun [*sic*] conseil désintéressé qui le conduise heureusement hors du labyrinthe où ses ennemis l'ont conduit »<sup>104</sup>, prie-t-elle. Aux yeux de Mme de Marans, ce « conseil désintéressé », c'est le Parlement. En effet, « en France les parlemens leur disent [aux rois] souvent la vérité », a écrit la diariste quelques pages plus tôt, reprenant les thèmes de la sincérité, la vérité et l'amitié, et opposant ainsi les magistrats aux courtisans et aux ministres<sup>105</sup>. La place du Parlement dans la vie politique intéresse Mme de Marans depuis longtemps. En 1754, sa lecture de l'*Esprit des lois* de Montesquieu nous vaut une réflexion sur les contre-pouvoirs d'une monarchie. Elle refuse ce rôle au clergé, au profit du Parlement : « Nos tribunaux sont une barrière bien plus naturelle, et bien plus légitime, puisqu'elle est établie par les Rois eux-mêmes et que d'ailleurs leur pouvoir est subordonné aux loix ! »<sup>106</sup>. L'argument est repris mot pour mot dans la lettre que Mme de Marans adresse à Angran le 5 juin 1754

---

102 « Mon frère me mande qu'il aurait pour un million de denrées qu'il n'en pourrait vendre pour un sol, personne ne voulant risquer de charger pour France, et que même il a des fonds sur mer dont il est très inquiet. Tout cela donne la peau de poule », lettre à Pascalitte du 3 mars 1779.

103 Mot de l'abbé de Fleuvigny, ancien chancelier de la cathédrale de Bourges, opposé aux magistrats exilés, cité par André Grellet-Dumazeau, *Les exilés de Bourges, 1753-1754 d'après des documents inédits et le journal anecdotique du président de Meinières*, Paris, Plon, 1892, p. 191, sans citer sa source.

104 *Confidences*, p. 437.

105 « Un monarque doit [...] se bien imaginer que tout ce qui l'environne (je nen excepte pas même ses ministres) ne songe pas au bien de l'État, ny même aux véritables intérêts du Roy. [...] On doit sçavoir que les gens qui prennent la peine de nous flatter, ne le font pas pour rien », *ibidem*, p. 216-217. Dans les mêmes pages, elle assimile aussi le rôle du Parlement à « la douce société, et les bons conseils, dun ami solide et vray ». Ce sont les mêmes termes qu'elle utilise à la fin du chapitre dédié à Mollo.

106 *Réflexions*, 1754, p. 50.

(« Nos parlements ne sont-ils pas une barrière plus légitime à opposer au despotisme, puisqu'ils ne luy opposeront que des lois reçues »), ce qui confirme le rôle du journal comme pépinière des idées à exprimer en société, lors de la conversation, ou dans la correspondance. Cette idée selon laquelle le Parlement tient sa légitimité des conditions de sa création s'inspire des ouvrages des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles consacrés à l'étude du fonctionnement du pouvoir royal au Moyen-Âge, et à un regain d'intérêt pour la Gaule et les Francs. Le Parlement de l'époque classique serait l'héritier des assemblées de la fin de l'Antiquité et des cours médiévales, qui auraient tempéré le pouvoir du souverain. Aux yeux des contemporains de Mme de Marans, ce « contre-pouvoir » garantirait le droit des peuples, représentés par leur *sanior pars* et associés au pouvoir souverain. C'est l'idée que défend par exemple Pauline de La Lézardière dans son *Tableau des droits réels et respectifs du monarque et des sujets depuis le fondement de la monarchie française jusqu'à nos jours* (1774)<sup>107</sup>. Tandis que la jeune historienne revendique un rôle actif pour les assemblées provinciales et les États généraux, Mme de Marans ne s'intéresse qu'à l'organe de gouvernement qu'elle connaît, par ses proches et ses lectures, le Parlement. Mme de Marans se retrouve à la fois dans le message des partisans d'un Parlement au service du roi, et celui des défenseurs d'un Parlement garant des lois fondamentales de la monarchie, ne retenant de leurs arguments que ceux qui lui plaisent, correspondant à son habitude de se positionner sans choisir.

Mme de Marans écrit à l'apogée de la crise parlementaire due à l'affaire des billets de confession. Au tournant du siècle, les évêques constitutionnels, partisans de la bulle *Unigenitus* de 1713, veulent que les fidèles qui demandent l'extrême-onction présentent un billet de confession signé par un prêtre non suspecté de jansénisme, certifiant qu'ils n'adhèrent pas aux thèses jansénistes. Sans billet, l'accès aux derniers sacrements est refusé, et par voie de conséquence le salut fortement compromis. Cette politique est peu appréciée de l'opinion publique, auprès de qui les jansénistes, défendus par les parlementaires, bénéficient d'une grande popularité. Les parlementaires qui ont envoyé leurs remontrances au roi au sujet des billets de confession sont exilés de mai 1753 à août 1754<sup>108</sup>. Louis Angran, à qui Mme de Marans fait part de sa lecture de

107 Brigitte Carmaux, « Mlle de Lézardière : une certaine idée de la monarchie française », *ABPO*, 1995, 102-1, p. 67-74. En 1778, Pauline de La Lézardière est aussi l'auteure d'un *Essay sur le rétablissement possible de quelques points essentiels de la constitution politique de la France*, mais les conclusions de ses recherches ne sont publiées qu'en 1791.

108 Hormis François Bluche, *Les magistrats du Parlement de Paris au XVIII<sup>e</sup> s.*, Paris, Économica, 1986, 481 p. et Michel Antoine, *Louis XV*, Paris, Fayard, 1989, consulter Sylvie Daubresse, Monique Morgat-Bonnet, Isabelle Storez-Brancourt, *Le Parlement en exil ou Histoire politique et judiciaire des translations du Parlement de Paris (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.)*, Paris, Champion, 2007, 841 p. ; le n° spécial « Parlements et parlementaires de France au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Parlement[s]*, *Revue d'histoire politique*, n° 15, 2011/1 ; et les travaux de Catherine Maire, tel Catherine Maire, « Le Paige et Montesquieu à l'épreuve du vocabulaire des enragés de Bourges », Alain J. Lemaître (dir.), *Le monde parlementaire au XVIII<sup>e</sup> s., L'invention d'un discours politique*, Rennes, PUR, 2010, p. 169-191. Sur les exilés de

*l'Esprit des Lois* en juin 1754, fait partie des « enragés », les parlementaires les plus actifs, exilés à Bourges. Touchée de l'exil de son ami, Mme de Marans défend les intérêts du Parlement aux « sages remontrances »<sup>109</sup>. Il convient donc de faire la part de l'emphase dans les lettres qu'adresse Mme de Marans au magistrat, et dans le choix des mots qu'elle emploie ; néanmoins, le message n'est pas contredit par ses autres écrits, on peut donc le postuler sincère. Dans ses lettres à Angran, la diariste prend son parti<sup>110</sup>, le tient informé des rumeurs de retour<sup>111</sup> et critique l'inaction du gouvernement<sup>112</sup>, au point d'être surprise par la résolution de la crise, lorsque le roi profite de la naissance du duc de Berry, le 23 août 1754, pour rappeler les parlementaires<sup>113</sup>. Cette méfiance à l'égard du souverain se retrouve dans une autre lettre à Angran<sup>114</sup>, elle est caractéristique du désamour du public pour Louis XV à partir de la fin des années 1740. La paix d'Aix-la-Chapelle marque la victoire militaire de la France dans la Guerre de Succession d'Autriche (1740-1748), mais elle est vue comme une défaite politique. L'opinion publique s'empare aussi de l'intimité du roi, chansons et écrits clandestins critiquent à la fois la politique et la vie privée du roi vieillissant<sup>115</sup>. Ainsi, la position du Vendômois Pierre Bordier est similaire à celle de Mme de Marans. Selon lui, la décision du roi d'exiler ses parlementaires en 1753 est « hors de la bonne foy »<sup>116</sup>. Cependant, pour Bordier comme pour Mme de Marans, le roi ne peut mal agir, il est toujours vu comme

---

Bourges : Monique Cottret, Valérie Guittienne-Mürger, Nicolas Lyon-Caen, *Un magistrat janséniste des Lumières à l'Émigration : Pierre-Augustin Robert de Saint-Vincent*, Pessac, PU de Bordeaux, 2012, 838 p. En attendant une édition du *Journal de l'exil du Parlement à Bourges, 1753-1754* (AN KK//821) par Marie-Thérèse Inguenaud, seule l'étude de André Grellet-Dumazeau, *Les exilés de Bourges*, *op. cit.*, est disponible.

109 *Confidences*, p. 217.

110 Mme de Marans évoque ainsi le « courage romain » de son ami Angran, sa « gloire » (deux fois), sa « fermeté » et son « devoir » le 10 avril 1754, tandis que l'exil est un « désordre ». Cela n'empêche pas une certaine critique : « roideur » et « zèle aveugle » caractérisent les exilés de Bourges, écrit Mme de Marans. Elle réduit la portée de son reproche en s'excusant, en invoquant la rumeur et en excluant Angran des plus intransigeants, qui auraient manqué une occasion de se raccommoier avec la Cour. Pour elle, « le public » est favorable aux exilés.

111 Lettres des 17 octobre et 3 novembre 1753, 6 février, 10 et 29 avril, 22 mai, 3, 10, 17 et 24 juillet et 7 août 1754.

112 Lettre du 8 août 1753 (« On ne sçait que penser cela tient à tant de choses, qu'il ne faut pas le [*sic*] s'étonner du peu de tenue, que l'on voit dans les affaires ») ; 16 décembre 1753 (« Je pense que l'on ne peut tabler sur rien, et que la cour ne sçait elle-même, ny ce qu'elle fera, ny ce qu'elle doit faire », elle oppose « la fermeté » du Parlement à l'« opiniâtreté » du côté du gouvernement) ; 22 mai 1754 (« L'on ne se fie plus à rien, je crois que Dieu seul sçait comment tout ceci finira ») ; 3 juillet 1753 (« Des conditions dures, et peu recevables, une cabale très forte, et sans dignes : enfin des oppositions de beaucoup d'espèces, au bien général, et particulier, voilà l'état des choses »).

113 « Je vous avoue que j'ay été agréablement trompé[e], je ne m'attendais pas à une déclaration du Roy qui quoy que enveloppée délicatement et sans rien nommer décide cependant clairement les choses », lettre à Angran, 22 septembre 1754.

114 « *Si* le Roy soutient avec vigueur sa grande résolution », lettre à Angran du 4 décembre 1754, je souligne.

115 Robert Darnton, *Édition et sédition, l'univers de la littérature clandestine au XVIIIe siècle*, Paris, Gallimard, 1991, 278 p.

116 Jean Vassort, *Les papiers d'un laboureur au siècle des Lumières, Pierre Bordier : une culture paysanne*, Seyssel, Champ Vallon, 1999, 240 p.

le garant de l'ordre et de la morale. Les dysfonctionnements, temporaires, ne peuvent être dus qu'à l'action de mauvais conseillers.

Parmi tous les conseillers de Mollo, les seuls qui ne soient pas critiqués sont les magistrats, car « sans crédit », écrit Mme de Marans. Le règne de Louis XV est en effet rythmé par les conflits entre le roi et son Parlement. Lors de la rédaction de ses *Réflexions*, Mme de Marans a vu son ami Angran exilé en 1753 et le conflit entre le roi et son Parlement reprendre après le pardon du roi et le rappel<sup>117</sup>. Le Parlement reprend l'affaire des refus de sacrements en 1755, et lutte contre le second vingtième, qui doit servir au financement de la guerre en préparation. « L'affaire d'Orléans », qu'évoque Mme de Marans le 24 décembre suivant, fait sans doute référence au chanoine Cougnou, mort le 31 octobre sans avoir reçu les sacrements, au dam des habitants d'Orléans<sup>118</sup>. Puis, quand Mme de Marans écrit ses *Confidences*, en 1762, Louis XV ferme les yeux sur l'arrêt d'expulsion des Jésuites en échange de l'enregistrement d'édits fiscaux, mais le conflit reprend l'année suivante, quand les Parlements refusent l'enregistrement des édits du vingtième et le projet de cadastre national. La fronde du Parlement se poursuit lors de la promulgation de l'édit de liberté de commerce et circulation des grains en 1764. Un parlementaire, L'Averdy, est alors nommé Contrôleur Général des Finances en remplacement de Bertin, les années 1763-1768 sont alors un temps de stabilité, mais dans un contexte politique et économique difficile.

Mme de Marans est partisane d'une monarchie tempérée<sup>119</sup>, dans laquelle le Parlement, caractérisé par sa « gravité » et sa « sagesse »<sup>120</sup> garantirait le respect du principe de modération politique, et serait l'interlocuteur privilégié du roi. Elle emploie un champ lexical élogieux pour faire référence au Parlement, conseiller naturel et désintéressé du roi. Les magistrats « ne luy demandent rien », le roi devrait donc profiter de « la douce société, et les bons conseils, dun ami solide et vray », car « ce nest

---

117 « Je ne vous plains pas moins présentement, de l'embarras des affaires publiques, si les troubles renaissent, comme il paraît que les choses prennent ce train. Cependant si le Roy soutient avec vigueur sa grande résolution cela pourra mettre une bride, à quelques uns des plus fougueux », lettre du 4 décembre 1754.

118 Anonyme, *Relation circonstanciée de ce qui s'est passé au sujet du refus des sacrements, fait par le Chapitre de la cathédrale d'Orléans, à M. de Cougnou, chanoine de la même église*, 1754, 143 p. Le magistrat Robert de Saint-Vincent évoque l'affaire dans ses « Mémoires de famille » (M. Cottret, V. Guittienne-Murger, N. Lyon-Caen, *Un magistrat janséniste des Lumières à l'Émigration*, op. cit., p. 160-164).

119 Malgré ses critiques en ce qui concerne la place du Parlement, le respect de l'autorité royale est très présent chez Mme de Marans : « Je sçai qu'on peut faire des gambades excepté sur les fleurs de lys », écrit-elle le 22 septembre 1754 à Angran, heureux d'être rentré à Saint-Agil. Dans la même lettre, elle défend le cardinal de Tencin, archevêque de Lyon (1741-1758) et antijanséniste, qui reconnaît le bien-fondé du rappel des exilés par Louis XV, alors qu'une partie des évêques de France s'en indignent. Mme de Marans l'approuve, car il « sent la nécessité et le devoir de reconnaître César ». Les seuls tyrans, sous sa plume, sont les passions et les penchants irrépressibles.

120 *Confidences*, p. 217.

jamais par interrêt qu'on dit des vérités fâcheuses »<sup>121</sup>. Les arguments tirés de l'histoire permettent de faire l'éloge du Parlement, qui se caractérise sous Henri IV (1589-1610) par sa « fermeté »<sup>122</sup> à appuyer les intérêts du souverain, vu au XVIIIe siècle comme un roi idéal, figure véhiculée par la *Henriade* ou *L'homme aux quarante écus* de Voltaire (1723 et 1768). Le règne de Henri IV serait un âge d'or, au cours duquel se développe la tolérance, où le peuple ne serait pas accablé d'impôts, et où la noblesse, conseillère naturelle du roi, jouerait son rôle auprès du souverain<sup>123</sup>. Au XVIIIe siècle, noblesse de robe et noblesse d'épée partagent les mêmes valeurs culturelles, fréquentent les mêmes cercles et se confondent, l'une plaçant ses enfants au service armé du roi, l'autre acquérant des charges parlementaires. Mme de Marans représente cette partie de la noblesse dont les attentes correspondent à celles des magistrats : conseiller le souverain, en vertu d'un droit naturel (la naissance, l'histoire) et de la position sociale de ses membres (*sanior pars* de la société, intermédiaire entre le roi et ses peuples<sup>124</sup>). C'est pourquoi Mme de Marans est « indignée » (5 juin 1754) à la lecture de Montesquieu, qui préfère opposer les pouvoirs de l'Église plutôt que ceux du Parlement à un hypothétique despotisme du souverain.

Mme de Marans est sensible aux idées jansénistes. « On m'a fait l'honneur je crois, de me prendre pour une janséniste »<sup>125</sup>, raconte-t-elle après une dispute, où l'« on est venu m'attaquer sur certaines propositions que l'on a vû dans un livre ». Le choix des termes, certes emphatiques, laisse supposer que les orientations de la diariste sont connues, même si *janséniste* est un terme sectaire pour ceux qui préfèrent se dire les « amis de la vérité ». Contre son interlocuteur, Mme de Marans défend la thèse de l'ouvrage susdit, selon laquelle, à défaut de sacrements, la lecture des Écritures permet de « repaître [l']âme du pain de la parole, au défaut, de pain sacré de l'Eucharistie ». Pour Mme de Marans, il est « singulier » de reconnaître qu'il s'agit d'un procédé valable pour tout fidèle privé des sacrements, afin d'en recevoir au moins la grâce, excepté pour ceux qui se sont vu refuser un billet de confession en raison de leur opposition à l'*Unigenitus*. Dans son journal, la diariste se réfugie derrière les limites de son sexe, et dit ne pas se mêler de théologie. Elle se dit accusée « à tort » de jansénisme, avoir contesté « un peu », mais l'année suivante (soit quelques pages plus loin dans les *Réflexions*<sup>126</sup>), elle fait l'éloge des jansénistes. Le cliché selon lequel les femmes ne

121 *Ibidem*.

122 Lettre à Angran, 17 juillet 1754.

123 Jean-Marie Constant, *Henri IV, roi d'aventure*, Paris, Perrin, 2009, 405 p.

124 C'est ce rôle d'intermédiaire que Louis XV nie aux Parlements dans son discours de la Flagellation (3 mars 1766).

125 Pour cette citation et les suivantes : *Réflexions*, 1753, p. 65-71.

126 *Réflexions*, 1754, p. 21-22 (« C'est à la gloire éternelle qu'ils aspirent, et ils font bien »).

s'intéressent pas à la théologie, se retrouve même sous la plume de femmes, parfois comme figure rhétorique. Mais il convient d'être plus précis : les femmes du monde s'intéressent aux questions théologiques par envie de se faire un avis propre et par désir de montrer leur ouverture d'esprit<sup>127</sup>, tandis que les religieuses tirent leurs arguments des Écritures ou de l'exégèse pour argumenter entre elles, notamment à propos de la signature du Formulaire d'acceptation de la Bulle, contre laquelle certaines protestent, au nom du droit à la réflexion<sup>128</sup>.

D'après ses écrits et ses lectures, Mme de Marans n'a pas une foi janséniste, l'austérité et la rigueur augustiniennes ne correspondent pas à ses sensibilités religieuses. On se souvient que la question de la foi ne l'intéresse que médiocrement au milieu des années 1750, le jansénisme religieux ne paraît d'ailleurs l'intéresser que comme sujet d'actualité politique<sup>129</sup>. Mme de Marans dit refuser de prendre parti tant que l'affaire n'est pas réglée, mais elle prépare dans son journal ses arguments au cas où elle serait forcée d'accepter la Bulle. Sa rhétorique, habile, réquisitionne les clichés envers les femmes pour les tourner à son avantage. D'une part, « si cela est à ma portée [...] instruisez-moy, persuadez-moy », car on a vu la jeune fille être partisane d'une foi raisonnable. « Mais si, ce dont vous voulez me parler est trop au-dessus de mes connaissances et de mon entendement, [...] n'allarmez pas une conscience timorée, qui craint de sécarter de la vraie route du ciel », rajoute-t-elle d'autre part, se réfugiant derrière l'image de la femme soumise à l'Église. Pour justifier son refus de choisir, elle s'abrite aussi derrière un argument d'autorité, une lettre du pape Benoît XIV<sup>130</sup> dans laquelle il invite à « attendre que l'Église ait prononcé, et il exhorte à vivre en paix, et à maintenir la charité fraternelle ». Cette position correspond à l'idée de tolérance véhiculée par les Lumières. Mme de Marans adhère à cette opinion, selon laquelle la foi est affaire individuelle, et ne justifie pas la violence<sup>131</sup>. Elle fait même des idées jansénistes une référence culturelle commune avec Angran<sup>132</sup>, un sujet de badinage

127 Sans remettre en cause la foi de ces femmes, Dominique Godineau se demande si l'attraction des femmes de la noblesse pour le jansénisme ne s'expliquerait pas aussi par le caractère élitiste de sa morale. En respecter la rigueur permettrait de se distinguer des masses, hypothèse que l'on ne peut que retenir dans le cas de Mme de Marans (voir Dominique Godineau, *Les femmes dans la société française, 16e-18e siècle*, Paris, Armand Colin, 2003, p. 119).

128 Voir Linda Timmermans, *L'accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, Paris, H. Champion, 2005, p. 794-801.

129 « Je veux écrire quelque chose, sur les disputes qui agitent l'Église et l'état dans ce malheureux temps », est l'incipit du paragraphe où elle relate l'accusation de jansénisme (*Réflexions*, 1753, p. 65).

130 Son pontificat (1740-1758) est vu comme une période d'ouverture aux idées des Lumières, et d'apaisement dans la lutte contre les jansénistes.

131 « Ce sont de ces troubles qui sont excités et fomentés, par quelques têtes qui y ont des interêts particuliers, le public y entre, et se bat sans sçavoir pourquoy, comme les soldats de deux armées, qui ségorgent par ce qu'ils sont en guerre, quoy qu'ils n'en sçachent pas le sujet », *Réflexions*, 1753, p. 67-68.

132 « Je crois que l'amitié est comme la grâce efficace, elle nous détermine et nous conduit, par des impulsions si douces, que l'on n'a, ny la force, ny la volonté d'y résister, vous rirez peut-être de la

grâce auquel elle met en valeur ses savoirs et son esprit.

La compréhension du mouvement janséniste des Lumières a été renouvelée par les travaux récents. Monique Cottret a exposé toutes les nuances qui se cachent derrière le terme de *jansénisme*, et plaide pour une utilisation du pluriel, plus conforme à la réalité historique, car il existe autant de divisions au sein du jansénisme que dans le courant des Lumières<sup>133</sup>. Mme de Marans est par exemple plus sensible aux idées d'un jansénisme politique, qui, comme les partisans des Lumières, lutte contre l'obscurantisme et défend les droits du Parlement. En effet, « les refus des sacrements [1749-1756] marquent une étape essentielle dans l'évolution de l'opinion et le rapprochement des jansénismes et des Lumières »<sup>134</sup>, rappelle Monique Cottret, et c'est dans ce contexte que Mme de Marans s'intéresse aux idées jansénistes : il s'agit d'un temps où les intérêts des parlementaires et des jansénistes convergent. Le Parlement et l'Église s'opposent au pouvoir royal, le premier en tant que « champion de la cause gallicane, de la cause de l'État et du bien public contre les excès du clergé », la seconde conteste le vingtième et refuse au roi les sacrements tant qu'il garde sa maîtresse, c'est une alliance de circonstance. De même, une fois son ami Angran rappelé, Mme de Marans se désintéresse de la cause janséniste, tandis que lors de la décennie suivante, dans ses *Confidences*, elle rappelle le rôle du Parlement comme conseiller naturel du souverain. Malheureusement, les sources manquent pour connaître l'avis de Mme de Marans face à la réforme de Maupeou de 1770-1771.

Mme de Marans a lu saint Augustin. Les châtelains de Saint-Agil, Coulonge et La Barre, ou sa tante dévote de Lavau (dont la bibliothèque est essentiellement constituée d'ouvrages pieux et à tendance janséniste) s'intéressent à la pensée d'Arnauld<sup>135</sup>, Nicole<sup>136</sup> et Pascal<sup>137</sup>, dont les ouvrages côtoient le *Catéchisme de*

---

comparaison, mais elle m'a plu, et je vous en régale, sans y avoir trop réfléchi », lettre du 7 août 1754.  
133 Monique Cottret, *Jansénismes et Lumières*, Paris, A. Michel, 1998, 418 p. Voir aussi Catherine Maire, *De la cause de Dieu à la cause de la Nation, le jansénisme au XVIIIe s.*, Paris, Gallimard, 2005 [1e éd. 1998], 722 p. ; Nicolas Lyon-Caen, *La boîte à Perrette. Le jansénisme parisien au XVIIIe siècle*, Paris, A. Michel, 2010, 556 p.

134 Pour cette citation et la suivante Monique Cottret, *Jansénismes et Lumières, op. cit.*, p. 282.

135 Chez Marguerite de Lavau : Antoine Arnauld, *La Tradition de l'Église sur le sujet de la Pénitence et de la Communion*, 1644 ; *Les Vies des Saints pères des déserts et de quelques saintes, écrites par des pères de l'Église et autres anciens auteurs ecclésiastiques, traduites en français par M. Arnauld d'Andilly*, 1647-1653. Mme de Marans peut lire à La Barre *De la fréquente communion*, 1643.

136 Chez Marguerite de Lavau : Jean Hamon, *Explication du Cantique des cantiques, revue et corrigée par M. Nicole*, Paris, Estienne, 4 vol., 1708. À La Barre : Pierre Nicole, *Instructions théologiques et morales sur le premier commandement du Décalogue, où il est traité de la foy, de l'espérance et de la charité*, 1709 ; René Cerveau, *L'esprit de M. Nicole sur la religion*, 1765. Et à Courtambly : Pierre Nicole, *Essais de morale*, 1671.

137 Marguerite de Lavau a aussi un exemplaire de Blaise Pascal, *Les Provinciales, ou les Lettres écrites par Louis de Montalte à un provincial de ses amis et aux RR. PP. jésuites, sur le sujet de la morale et de la politique de ces Pères*, 1657.



Montpellier<sup>138</sup> et ceux d'auteurs accusés de jansénisme<sup>139</sup>. Au château de La Barre, Mme de Marans a à sa disposition 16 volumes des jansénistes *Nouvelles ecclésiastiques*, ainsi qu'un exemplaire de la bulle *Unigenitus*. Le Vendômois est une région touchée par le jansénisme, les bibliothèques des curés et notables de la province soulignent l'intérêt porté à la question, et si l'on ne peut parler d'adhésion systématique, du moins y a-t-il curiosité de la part des élites. En 1738, les curés de Cormenon, Mondoubleau et La Chapelle-Vicomtesse sont signataires de lettres envoyées à l'évêque de Blois pour reconnaître une guérison miraculeuse attribuée au diacre Pâris<sup>140</sup>. Le second évêque de Blois, Lefèbvre de Caumartin (1719-1733), défend les appelants, mais son successeur, Crussol d'Uzès (1734-1753), instaure de nouveaux bréviaire (1736), missel (1741) et processionnal (1742) ; en 1760, un conflit oppose toujours le prieur janséniste de Mondoubleau et son vicaire<sup>141</sup>. Les oratoriens et les ursulines de Vendôme sont influencés par le jansénisme. À l'image du collège des oratoriens du Mans, ce sont deux établissements qui accueillent les enfants de l'élite locale, dont les neveux de Mme de Marans. Parmi les religieuses des Ursulines se trouvent deux sœurs de la famille Salmon du Châtelier. L'une d'elles, Thérèse, est supérieure du couvent au début du siècle, elle est déposée en raison de son obstination contre *Unigenitus*. Les deux sœurs sont transférées par ordre de Crussol aux ursulines de Blois, mais effectuent un retour triomphal à Vendôme, Thérèse meurt même sans sacrement en 1742<sup>142</sup>. Mme de Marans évolue donc dans un entourage qui ne hait point les idées jansénistes.

Le jansénisme contribue à la formation d'une opinion publique et sert d'apprentissage de la vie politique pour la partie de la population française qui, comme Mme de Marans, s'est intéressée à l'affaire de la Bulle. Il est une des nombreuses influences spirituelles, intellectuelles et culturelles des penseurs du XVIIIe siècle. Le jansénisme colore certaines de leurs idées, tandis que d'autres sont empreintes

138 François-Aimé Pouget, *Instructions générales en forme de catéchisme, dit catéchisme de Montpellier, par ordre de Mgr C.-J. Colbert, Év. de Montpellier*, 1702. Charles Joachim Colbert est un des évêques appelants contre la Bulle, son *Catéchisme* est présent dans l'appartement parisien de Mlle de Lavau, à Coulonge et à La Barre.

139 Mlle de Lavau possède 38 volumes d'ouvrages de l'abbé Duguet, historien janséniste (et son *Ouvrage des six jours* (1731) est inventorié chez les Angran) ; un *Répons à Mr de Soissons* (Languet de Gergy, défenseur de la Bulle, dont la demoiselle possède le *Recueil de mandemens et instructions pastorales*, 1731-1736) et Simon-Michel Treuvé, *Instruction sur les dispositions qu'on doit apporter aux sacrements de Pénitence et d'Eucharistie*, 1676 (aussi conservé à Coulonge).

140 Anonyme, *Réflexions sur le miracle arrivé à Moïsy par l'intercession de M. Pâris*, 2e éd., 1742 (voir les pièces justificatives). Le curé de Cormenon évoqué est François-Denis Mavrée (1689-1743), dans la cure de 1740 à 1743, c'est-à-dire pendant une période où notre diariste vit à Rahay, avec sa mère et son beau-père. Elle assiste donc sans doute plus souvent aux prêches du curé de Rahay, dans la chapelle de Coulonge, qu'à ceux du curé de Cormenon.

141 Jean Vassort, *Une société provinciale face à son devenir : le Vendômois aux XVIIIe et XIXe siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, ch. VI.

142 Christiane Deluz (dir.), *Blois, un diocèse, une histoire. Histoire des chrétiens du Loir-et-Cher*, Blois, Association du Tricentenaire du Diocèse de Blois, 1996, 256 p.

d'hostilité à leurs thèses. Monique Cottret émet par exemple l'hypothèse que Diderot serait attiré par les jansénistes à cause des persécutions qu'ils subissent, ce qui semble être le cas de beaucoup de leurs partisans, pour qui la défense de la cause janséniste permet de plaider pour la tolérance et dénoncer les excès et le fanatisme. On peut donc supposer que Mme de Marans emprunte la même voie. Par exemple, elle n'est pas janséniste quand elle défend une religion naturelle, prône la tolérance envers le suicide, lit Montesquieu, Voltaire et Rousseau avec plaisir – malgré ses critiques ponctuelles. Mais quand Mme de Marans exalte la vérité, compare l'homme à un atome dans l'Univers<sup>143</sup>, quand elle expose sa théorie pessimiste de la nature de l'homme ou plaide pour une épuration de la foi, quand elle reproche à Voltaire ses positions relativistes, elle est inspirée par les idées jansénistes.

Pourquoi et comment Mme de Marans est-elle acquise à la cause des parlementaires et des jansénistes politiques ? C'est grâce aux affiches de province et aux nouvelles à la main que Mme de Marans peut lire les discours des parlementaires, apprend-on dans une lettre à Angran (22 septembre 1754). Mais elle peut aussi enrichir sa culture politique et conforter ses idées en empruntant les ouvrages de ses proches. On sait qu'elle a lu *l'Esprit des lois*, à partir duquel elle formalise sa vision du bon gouvernement. À La Barre comme à Coulange, elle a pu lire la *Satire Ménipée* (1593), défense du gallicanisme et des intérêts de la nation française, représentés par le choix d'Henri de Navarre comme roi face aux prétendants catholiques désignés par la couronne espagnole. Le *Télémaque* de Fénelon (1699, consultable dans les deux châteaux et à Saint-Agil), dénonce l'absolutisme du pouvoir royal, et plaide pour une participation de la noblesse au gouvernement du royaume. La composition d'un réseau de sociabilité influe sur les opinions de ses membres. Mme de Marans est attachée à la prééminence de la noblesse, elle a aussi une conception du pouvoir royal qui correspond à celle de ses fréquentations. La diariste est en effet entourée de gentilshommes locaux, de membres de la haute noblesse, de Parisiens et de conseillers au Parlement<sup>144</sup>, elle adhère à leurs idées et valeurs, qui se transmettent par l'éducation et s'échangent dans les conversations.

Parmi ces amis et voisins, il convient de noter l'importance de l'influence de

---

143 *Réflexions*, 1754, p. 125 et 145 ; *Confidences*, p. 470.

144 « J'ai vu 22 conseillers seize mois de suite », écrit-elle à Angran le 7 septembre 1754, alors que Louis XV a rappelé les parlementaires. Entre avril 1753 et août 1754, les exilés ont participé à la vie sociale des villes où ils étaient envoyés. Ainsi, les 22 conseillers exilés à Vendôme fréquentent le salon de Mme de Rochambeau (F. Bluche, *Les magistrats du Parlement de Paris au XVIIIe s., op. cit.*), dont la famille est évoquée par Mme de Marans. Nul doute qu'une fois introduits dans les réseaux de sociabilité locaux, les magistrats multipliaient les visites dans les châteaux de la région, où Mme de Marans a pu les fréquenter.

Louis-Alexandre Angran d'Allerai (1713-1801), moins connu que son frère Denis (1715-1794), procureur général, conseiller au parlement puis lieutenant civil de Paris en 1774. Ces très proches amis de Mme de Marans sont issus d'une famille de la noblesse de robe, anoblée par l'office en 1634. Au XVIIIe siècle, la famille Angran est proche d'Antoine Arnauld et de Port-Royal<sup>145</sup>. Louis-Alexandre Angran a fait sa thèse<sup>146</sup> au collège Dormans-Beauvais, considéré comme un des hauts-lieux du jansénisme depuis que Rollin (l'auteur d'une histoire romaine lue par Mme de Marans) en fut principal au début du XVIIIe siècle. Le collège est fréquenté par de nombreux enfants de parlementaires. Louis Angran devient conseiller au Parlement le 29 avril 1735, à moins de 22 ans. En 1736, il obtient voix délibérative par lettre de mainlevée de restriction<sup>147</sup>. Conseiller à la quatrième chambre des enquêtes, c'est lui qui, en 1749, dénonce le curé de Saint-Étienne-du-Mont, paroisse où se concentre la majorité des refus de confession parisiens<sup>148</sup>. Son discours est commenté dans les *Nouvelles ecclésiastiques* (18 septembre 1749). C'est un magistrat « intègre et renommé »<sup>149</sup> d'après Raoul de Saint-Venant, un « militant janséniste », dit François Bluche, « très janséniste » pour Catherine Maire. Selon Angran, « il est permis de résister à la puissance du souverain quand l'obéissance qu'il exige est incompatible avec le devoir »<sup>150</sup>, il veut lutter contre l'instauration d'un « pouvoir arbitraire », il s'appuie pour cela sur sa « conscience », son « honneur », sa « fidélité » et son « devoir » de magistrat, au nom du « bien » et du « salut » de l'État. Sous la plume d'Angran, le refus de Louis XV de recevoir les grandes remontrances du Parlement en avril 1753 est « un acte de despotisme », une « injustice » et un signe de l'« assoupissement » du roi. Angran fait partie des 29 conseillers exilés à Bourges le 9 mai 1753, il s'y emporte

145 Une fille, Angélique Angran, est pensionnaire à Port-Royal. Jean (1615-1670), épouse en 1649 une parente d'Antoine Arnauld, de même que Louis (1623-1706), élève aux petites écoles de Port-Royal, chanoine de Troyes, envoyé à Rome pour la défense de l'*Augustinus* en 1651-1652, mais qui quitte l'habit et devient conseiller au parlement de Metz, puis de Paris. Voir art. « Angran », Jean Lesaulnier, Anthony McKenna (dir), *Dictionnaire de Port-Royal*, Paris, Champion, 2004. On peut aussi évoquer la figure d'Angélique Crespin (1646-1714), mariée en 1668 à Jacques Angran de Fontpertuis, de l'autre branche de la famille. Cette savante et dévote s'est consacrée à la cause janséniste (F. Ellen Weaver, *Mme de Fontpertuis, une dévote janséniste amie et gérante d'Antoine Arnauld et de Port-Royal*, Paris, Klincksieck, 1998, 431 p.).

146 Voir à la bibliothèque Sainte-Geneviève la cote 4-Z-1605 INV 1583 RES (p. 15).

147 F. Bluche, *Les magistrats du Parlement de Paris au XVIIIe s.*, op. cit., p. 195.

148 C. Maire, *De la cause de Dieu à la cause de la Nation*, op. cit., p. 401-402.

149 Art. « Angran d'Alleray », Raoul de Saint-Venant, *Dictionnaire topographique, historique et bibliographique du Vendômois*, Blois, Migault, 1912-1917, 4 vol.

150 Pour cette citation et les suivantes : « Mémoire de l'ancien procureur général Joly de Fleury et les réponses de M. Angran », après le 14 juin 1753 [?], cité dans Alain Durieux (prés.), *La dispersion du Parlement de Paris, 1753-1754 : l'activité de la Grand'Chambre, les « colonies » et les négociations, la Commission des vacations et la Chambre Royale, le rappel des exilés. Procès-verbaux, lettres, mémoires, journal et réflexions recueillis par l'avocat Louis-Adrien Le Paige et le conseiller Lefebvre de Saint-Hilaire*, 2010, p. 107-117, disponible en ligne : <http://fr.scribd.com/doc/31247434/Alain-Durieux> [page consultée le 20 avril 2014]. Voir aussi C. Maire, « Le Paige et Montesquieu à l'épreuve du vocabulaire des enragés de Bourges », art. cit., p. 180-181.

contre ceux des exilés qui alimentent les divisions minant la colonie. À Bourges, Angran fait partie du cercle des « enragés », ces magistrats les plus engagés dans la cause<sup>151</sup>, incorruptibles traduisant leur désaccord envers la politique royale en ne s'habillant que de noir, sans porter bijoux ni épée. De plus, Angran ne semble pas non plus faire partie des mondains du groupe de Bourges, il n'est jamais cité parmi les participants aux cercles évoqués par Grellet-Dumazeau.

Le discours d'Angran est un exemple des représentations des hommes de robe, qui se voient comme conseillers naturels du souverain, et que reprend Mme de Marans. C'est à Angran qu'elle emprunte les expressions d'« opiniâtreté »<sup>152</sup>, « bien de l'État »<sup>153</sup> et « faire entendre la vérité au Roy »<sup>154</sup>, et l'argumentaire des mauvais conseillers<sup>155</sup>, ou encore le thème de la citoyenneté<sup>156</sup>. Comme Angran, Mme de Marans voit l'exil des magistrats comme une suite de « maux » (6 février 1754) et dans la même lettre « tout le monde » souhaite au contraire le rappel, qui représente le « bien général, et particulier » (3 juillet 1754) et ferait « la joye sincère de tout un peuple » (10 juillet 1754). Cependant, si Mme de Marans s'intéresse au conflit entre le roi et le Parlement, c'est bien parce que son ami est impliqué<sup>157</sup>. Elle respecte ainsi les règles de la civilité et de l'amitié. On peut donc supposer qu'elle prend parti pour les parlementaires afin de flatter Angran et lui faire sa cour, l'homme étant de plus suzerain de la terre des Rouaudières. Toutefois, Mme de Marans, attachée à la vérité et l'honnêteté dans ses relations amicales<sup>158</sup>, nuance son soutien à la « colonie de Bourges ». Elle reproche la « fermeté » et la « roideur » des exilés de Bourges, en effet considérés comme les plus intransigeants. Mme de Marans est consciente des limites de l'engagement ; malgré ce qu'elle écrit, elle envisage l'exil non en citoyenne concernée par le rôle du Parlement, mais plus simplement en femme sensible, inquiète des conséquences familiales de

---

151 « Lorsque les ecclésiastiques confèrent les sacrements, ce n'est point une grâce qu'ils accordent, mais un devoir dont ils s'acquittent. Refuser les sacrements à un malade, c'est l'excommunier, le déshonorer aux yeux du peuple : c'est se rendre coupable envers l'État et enfreindre les lois », *Journal des exilés de Bourges* cité par Grellet-Dumazeau. La plus grande prudence est toutefois de rigueur face au texte, incomplet, que présente l'éditeur, plus adepte de paraphrase que de méthode historique d'après Sylvie Daubresse, Monique Morgat-Bonnet, Isabelle Storez-Brancourt et Catherine Maire.

152 Lettre à Angran, 16 décembre 1753.

153 *Confidences*, p. 216.

154 « En France les parlemens leur disent souvent la vérité [aux rois] », *Confidences*, p. 215.

155 Angran dénonce « l'opiniâtreté des ministres à empescher le Roy de recevoir des Remontrances », « on luy fait faire pour la seconde fois pendant son Règne un acte de despotisme » (« Mémoire de l'ancien procureur général Joly de Fleury et les réponses de M. Angran », *op. cit.*).

156 « Un pareil langage n'est ni d'un citoyen, ni d'un magistrat », *ibidem*.

157 « Je verois tout ce désordre avec moins de peine si vous n'y étiez pas engagé », lettre à Angran du 10 avril 1754, et le 29 du même mois : « Les affaires générales m'interessent par elles-mêmes assurément [...] j'avoue que toutes mes craintes se réunissent sur une seule tête ».

158 « L'amitié n'a-t-elle pas droit de tout dire ? », lettre à Angran, 5 juin 1754 ; « Je n'ai nul plaisir de vous louer, ny de vous flatter, cela seroit d'une fatigue/fadeur bien indigne de moy, et très éloignée de mon goût », lettre du 9 juillet 1754.

l'exil<sup>159</sup>. Encore une fois, Mme de Marans représente la voie modérée<sup>160</sup>.

Angran parle à Mme de Marans des discussions au sein du groupe de Bourges, des procès qu'il conduit à Paris et lui soumet au moins un de ses travaux. C'est, selon Catherine Maire, une pratique courante chez les exilés, qui envoient leurs mémoires pour correction et diffusion à leurs contacts. Mme de Marans se fait la conseillère d'Angran lorsque, de retour d'exil, celui-ci lui soumet un mémoire sur l'« affaire de la bulle » et « ce qui s'est passé jusqu'à présent » (lettre du 6 octobre 1754) écrit à deux mains. Peut-être le second auteur est-il l'avocat et historien janséniste Louis Adrien Le Paige (1712-1802), correspondant d'Angran lors de l'exil à Bourges<sup>161</sup>. Pour Mme de Marans, le point de vue défendu par Angran, forcément favorable aux exilés, représente « les sentimens que l'on doit adopter sur les disputes qui troublent le royaume ». Les exilés de Bourges y ont mené une vie intellectuelle intense, formant une « communauté de savants »<sup>162</sup> étudiant le droit public. Cette confiance d'Angran envers une de ses amies de province, alors qu'il aurait pu consulter un collègue parisien, s'expliquerait alors par les capacités et les connaissances qu'il reconnaît à la châtelaine en matière d'analyse politique et de rhétorique. C'est aussi une confirmation des engagements politiques de la jeune femme.

Mme de Marans appuie ses opinions sur ce qu'elle lit et ce qu'elle entend, elle défend aussi ses idées au cours des temps de sociabilité. Ainsi, le sujet de conversation qui mobilise un après-midi les invités de Baillou (d'après une lettre de Mme de Marans sans doute écrite après le rappel des exilés) pourrait être en rapport avec le retour d'Angran et les causes de l'exil. Mme de Marans écrit à Angran sa déception face à ce qu'elle y a entendu, mais elle a pu défendre son point de vue, « l'on fut même obligé de me céder un peu de terrain »<sup>163</sup>, affirme-t-elle. L'épistolière ne fait pas qu'écouter, elle développe et diffuse ses idées, auxquelles on la voit sincèrement attachée, lors des conversations.

---

159 « Si j'étois d'humeur à me donner de ridicule, tout ce que je pourrais vous dire ce seroit de faire tout ce qui s'accorderoit avec votre gloire et votre devoir, pour vous rapprocher de ceux à qui vous êtes cher », lettre à Angran, 10 avril 1754. Dans la même lettre, le reproche de Mme de Marans envers la fermeté des magistrats porte sur « un accommodement qui aurait pu vous rendre à vos familles ». Mme Angran mère est la personne la plus citée dans l'échange entre les deux amis.

160 « On pourroit peut-estre dans certaines occasions, passer sur des termes peu favorables, pour obtenir le fond des choses [...]. Vous n'êtes pas de ceux dont le zèle est aveugle », *ibidem*.

161 A. Durieux (prés.), *La dispersion du Parlement de Paris, 1753-1754*, *op. cit.* Ce recueil ne comporte pas de mémoire nommé attribué à Angran et un second auteur. On y trouve néanmoins un mémoire rédigé par le conseiller de Revol, autre exilé de Bourges, avant le 9 octobre 1754 (« Double mémoire sur la situation du Parlement et les affaires publiques de France en 8bre 1754 »). Peut-être Angran a-t-il mis la main à cet exposé, mais le texte relu par Mme de Marans peut aussi bien être la *Lettre à MM. de la Chambre royale* (1754), que Catherine Maire attribue à Angran et Robert de Saint-Vincent (C. Maire, *De la cause de Dieu à la cause de la Nation*, *op. cit.*, note 79 p. 653).

162 *Journal d'Argenson* (t. VIII) cité par C. Maire, *De la cause de Dieu à la cause de la Nation*, *op. cit.*, p. 416.

163 Lettre à Angran, « ce mardy 8 », après le rappel du 1er septembre 1754.

Les sensibilités parlementaristes et jansénistes de Mme de Marans s'expliquent par la composition de son entourage, par la nature de ses lectures et par le contexte politique du milieu du siècle. Dans l'argumentaire des magistrats, que reprend Mme de Marans, le Parlement est défenseur des lois et de la monarchie contre les ennemis de l'intérieur. Ces derniers reprennent le *topos* de la conspiration du clergé qui voudrait s'instaurer comme un État dans l'État<sup>164</sup>. Mme de Marans partage avec les parlementaires et les jansénistes certaines notions politiques : l'idéal de liberté, des valeurs antiques, telles que la vertu, mais aussi une haine envers les Jésuites.

## **2) Les « bons pères » de la Compagnie de Jésus**

« *Non amo jesuitas* » est la fin cachée d'un distique latin consigné par Mme de Marans dans le *Mémorial* (p. 21). Le jeu est simple : il faut lire à l'envers ce distique, explique-t-elle, qui révèle ainsi son sens caché<sup>165</sup>. Cette haine se concentre à deux passages des journaux personnels de la châtelaine. D'abord, en 1754, sa lecture de *l'Esprit des Lois* de Montesquieu l'amène à dresser sur cinq pages<sup>166</sup> (sa critique de l'ouvrage en occupe 12 au total) un réquisitoire contre les Jésuites, selon elle coupables d'exactions dans les réductions du Paraguay. Ensuite, après l'expulsion des Jésuites du royaume de France, en 1762, elle s'inquiète dans les *Confidences* de l'influence souterraine de la Compagnie<sup>167</sup>.

Les « fameuses missions » des Jésuites au Paraguay, comme les appelle Bougainville<sup>168</sup>, ont contribué, entre utopie et dystopie suivant les auteurs, à la diffusion

---

164 Pour Angran, les défenseurs de la Bulle sont les « auteurs du schisme et les perturbateurs du Repos Public ». « La conspiration est générale, des Ecclésiastiques attaquent ouvertement les Droits de l'autorité Royale, ils veulent enlever aux Sujets leur liberté légitime et veulent s'arroger un pouvoir absolu et indépendant », continue-t-il. Il évoque aussi « les voies extraordinaires de toute espèce qui ont été pratiquées pour arrêter le cours de la justice, et dont les Ecclésiastiques profitent pour établir leur indépendance ». Alain Durieux (prés.), *La dispersion du Parlement de Paris, 1753-1754, op. cit.*, p. 107-117.

165 C'est ainsi que « *jesuitas amo, non illis sunt crimina, spernunt munera, non fullax his placet ambitio* », donne : « *Ambitio placet his fullax, non munera spernunt crimina sunt illis, non amo jesuitas* ».

166 *Réflexions*, 1754, p. 54-59. Les citations qui suivent – sauf mention contraire – sont extraites de ce passage.

167 Le colloque tenu à Buenos Aires du 9 au 11 avril 2014 sur le thème « L'Amérique du Sud et les Lumières », organisé par l'Association Argentine d'Études du XVIIIe siècle, a été l'occasion de présenter les racines de l'anti-jésuitisme de Mme de Marans. Actes en cours de publication [juillet 2014].

168 Louis-Antoine de Bougainville, *Voyage autour du monde*, 1771, ch. III et V. Les Jésuites ont installé trente missions ou réductions au Paraguay, dont la majorité entre les deux fleuves Uruguay et Parana,

d'une légende dorée et d'une légende noire des Jésuites en Europe. Les discours très positifs (idée de justice sociale et de redistribution des biens) se retrouvent chez Montesquieu, Raynal et Chateaubriand<sup>169</sup>, puis dans les interprétations marxistes du XXe siècle, où les réductions sont vues comme une réalisation du collectivisme, ou comme une république communiste chrétienne pendant l'époque des prêtres ouvriers<sup>170</sup>. *Le Candide* de Voltaire, Michelet et Quinet ont contribué à la diffusion d'une légende noire des Jésuites, entre richesse cachée et esclavage des Indiens<sup>171</sup>.

Le sujet intéresse les hommes et femmes éclairés, comme en témoignent les journaux personnels de Mme de Marans. En 1754, elle écrit avant la publication des principaux ouvrages du XVIIIe siècle sur le Paraguay, et en plein durant les guerres guaranis (1750-1756), qui font suite à l'échange effectué entre les couronnes espagnole et portugaise de ces territoires frontaliers (c'est le Traité de Madrid de 1750), sur lesquels sont établies les réductions. Mme de Marans n'est pas au courant de cette prise d'armes, elle s'efforce simplement d'invalider les arguments de Montesquieu. Alors que l'écrivain fait des réductions du Paraguay un modèle exemplaire d'application des conceptions politiques de la *République* de Platon, Mme de Marans veut prouver que, contrairement à ce qu'écrit Montesquieu, les peuples gouvernés ne peuvent y être heureux<sup>172</sup>. Toutefois, cet objectif est secondaire. Dans ses journaux, les anecdotes que Mme de Marans a recueillies sur la présence des Jésuites au Paraguay servent son discours politique. Décrire ce qui se passe dans les réductions jésuites permet à Mme de Marans de dénoncer la Compagnie de Jésus, et, à travers elle, l'ingérence de l'Église dans les affaires temporelles.

L'anecdote que relate Mme de Marans sur le Paraguay dans les *Réflexions* décrit l'arrivée d'un nouveau gouverneur à Buenos Aires, désireux de visiter les réductions jésuites. Au fil de l'histoire, elle évoque donc le paysage que traversent le gouverneur et sa suite. Il est fait – c'est très sommaire – de déserts, rochers, fleuves et rivières. C'est

---

territoire des Guaranis. Dans la première moitié du XVIIIe siècle, cette région dépend du gouvernement espagnol de Buenos Aires.

169 Montesquieu, *Esprit des lois*, 1748, IV, ch. VI ; Guillaume-Thomas Raynal, *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, 1772, VIII (présent à La Barre en 1792) ; François-René de Chateaubriand, *Le génie du christianisme*, 1802, IV, ch. 4-5.

170 Des études plus récentes n'échappent parfois pas à ce travers, voir Maurice Ezran, *Une colonisation douce : les missions du Paraguay. Les lendemains qui ont chanté*, Paris, L'Harmattan, 1989, 316 p.

171 Jules Michelet, Edgard Quinet, *Des Jésuites*, 1843 ont inspiré Gilles Lapouge, *Utopie et civilisation*, Paris, Weber, 1973, 251 p. Pour l'auteur, dès leur arrivée, les Jésuites appliquent dans les réductions un plan préconçu. Aujourd'hui, les chercheurs ont dépassé ce débat : Annie Molinié, Alexandra Merle, Araceli Guillaume-Alonso (dir.), *Les Jésuites en Espagne et en Amérique : jeux et enjeux du pouvoir, XVIe-XVIIIe s.*, Paris, PUPS, 2007, 631 p.

172 « C'est donc comme cela qu'il sera toujours beau de gouverner les hommes, et qu'on les rendra heureux ? Ah que cette phrase est peu sincère ! Mais il faut bien se créer des partisans », *Réflexions*, 1754, p. 59.

un territoire étendu, la route est donc « très longue » et nécessite « quantité de bagage et de provision ». « Quantité » de rivières aussi, chemins « impraticables » et plus loin « prodigieux », « trop » de fatigue du voyage : l'hyperbole montre que les discours sur le Paraguay qu'a entendus Mme de Marans lui ont permis de se dresser une image sauvage du territoire, correspondant aux clichés du temps sur ces contrées mal connues. De plus, cette image est négative : l'air est « mauvais et dangereux », le voyage est donc fatigant, c'est une « peine » et un « péril », les gens meurent sur la route entre Buenos Aires et les réductions jésuites, raconte-t-elle.

On peut se demander si Mme de Marans situe bien le Paraguay. Quand le gouverneur de Buenos Aires arrive, c'est « dans les îles », dit-elle. Sous sa plume, les îles désignent les colonies américaines. Son frère habite en effet depuis moins de dix ans à Saint-Domingue, où il vit du commerce des produits coloniaux et des esclaves. Quelques années plus tard, une fois enrichi, il acquiert une indigoterie puis se marie avec une fille de colon, achète une sucrerie et une caféière. Les lettres reçues de Saint-Domingue sont le seul contact de Mme de Marans avec l'Amérique au moment de la rédaction de cette entrée, en 1754. Elle englobe donc l'Argentine et le Paraguay dans un tout indistinct et lointain, c'est « une partie des Indes » dit-elle, qu'elle se représente sauvage et dangereuse, mais intéressante pour les ressources qu'elle génère, le sucre et le café des îles Caraïbes profitent aux Edme. De plus, la diariste n'utilise ni le terme *mission*, ni celui de *réduction*, peut-être ne les connaît-elle pas, faute d'avoir lu des récits de voyage en Amérique. La traduction française de l'ouvrage que leur consacre l'abbé Muratori paraît justement en 1754<sup>173</sup>, mais elle ne l'aurait probablement pas lu : contrairement à ses contemporains, Mme de Marans n'est pas une amatrice de récits de voyage, qu'elle considère inutiles à la connaissance de la nature humaine.

Plus que le dépaysement et l'exotisme, ce qui intéresse le plus Mme de Marans dans cette anecdote, c'est de dénoncer la puissance des Jésuites. Ils ont sur leurs réductions « toute l'autorité ». « Tout appartient aux jésuites, et rien ne se fait que pour eux », explique-t-elle. Ils contrôlèrent à la fois l'économie, s'accaparant les productions des terres communales des réductions, et le pouvoir militaire : « C'est un jésuite qui contrôle cette partie de l'armée », dit-elle. Sur les régions frontalières de l'empire espagnol, les villages sont fortifiés. La couronne a besoin des Jésuites à ces endroits, ils protègent les frontières, le roi d'Espagne a donc tout intérêt de les laisser tranquilles. En outre, les Jésuites protègent ainsi les Guaranis des incursions de métis et portugais de São-Paulo, qui asservissent les Indiens capturés. Mme de Marans dénonce aussi le rapport des Jésuites à l'argent. Tout nouveau gouverneur recevrait ainsi « un

---

173 Ludovico Antonio Muratori, *Relation des missions du Paraguay*, 1743 [trad. française 1754].



présent considérable » de la part de la Compagnie, « et il se tient pour dit qu'il ne faut pas aller plus loin, ny se mêler de ce qui regarde le Paragay ». Quand le nouveau gouverneur qu'elle évoque refuse le présent, les jésuites surpris « crurent qu'il fallait redoubler ». Une fois que le gouverneur se rend compte de l'ampleur du voyage et qu'il décide d'accepter le présent, « on luy dit que lon n'avait plus rien à luy donner » : corruption et cupidité caractérisent donc selon elle la Compagnie de Jésus. C'est une accusation classique, des rumeurs circulent à l'époque sur la richesse des Jésuites, qui exploiteraient des mines d'or. Les différents observateurs envoyés n'ont jamais rien trouvé, mais la légende persiste, même après la suppression de la Compagnie. De même, exagérer la qualité et la beauté des édifices publics construits dans les réductions a servi à dénoncer un supposé enrichissement des Pères aux dépens des Guaranis.

Mme de Marans n'oublie pas les indigènes. Elle ne les désigne que comme des « Indiens », sans jamais les nommer Guaranis, argument supplémentaire à l'hypothèse selon laquelle elle n'aurait rien lu sur le Paraguay. Les Indiens occupent une place secondaire dans son discours, mais elle s'intéresse cependant à leur sort. Contrairement aux discours qui valorisent la christianisation et la mise au travail des indigènes sur les terres conquises, même chez les détracteurs des Jésuites, pour Mme de Marans, ce sont de « pauvres indiens », un « malheureux peuple » et des « infortunés » à cause de la « rigueur », de l'« inflexibilité » et de la cruauté des châtiments exercés par les Jésuites. L'ordre parfait que les Jésuites souhaitent établir dans l'organisation des réductions (rationalisation de l'espace et du temps) passe aux yeux de leurs critiques comme une volonté de domination totale des Guaranis. Cette victimisation se résume en un mot pour Mme de Marans : il s'agit d'« esclavage ». Encore de l'hyperbole ici : « Esclaves à un degré inconcevable » d'abord, puis esclavage « porté à un excès incroyable ». Les Guaranis sont considérés par les Jésuites et les Européens comme des enfants à surveiller et des paresseux à mettre au travail : la valorisation du travail, source de vertu pour la société européenne d'Ancien Régime, doit s'appliquer à tous, d'où les châtiments envers ceux qui sont à charge pour le reste de la communauté. Mme de Marans est une oisive, vivant noblement, la valeur travail ne l'intéresse donc pas. Cependant, le travail des Guaranis n'est pas rémunéré, dit-elle, les tâches sont attribuées par les jésuites, et « aucun d'eux ne travaille pour luy-même ». C'est une mauvaise interprétation du système économique très développé des réductions. Les terres agricoles collectives, les *tupambae*, sont en effet cultivées à tour de rôle, sans rémunération, mais les Guaranis reçoivent une partie des produits de la terre, de la viande et des vêtements. Ce système de tâches collectives correspondrait de plus aux traditions des Guaranis. Grâce à la protection des Jésuites, les Indiens des réductions

sont exempts de *l'encomienda*, service personnel ou tribut souvent exigé en journées de travail chez les colons et apparenté à de l'esclavage. Les produits des *tupambae* couvrent les besoins généraux de la collectivité, ils servent au soutien des invalides, veuves et orphelins, sont un réservoir de graines pour les familles, et permettent le troc avec les réductions voisines en difficulté, tandis que les Jésuites reçoivent une pension annuelle pour vivre : toutes choses que Mme de Marans ignore.

Pour justifier son point de vue, Mme de Marans insiste sur la validité de sa source : son père. Henri Edme est un homme qui a beaucoup voyagé. Il est un temps directeur de l'*Asiento* français à Buenos Aires, qui fournit des esclaves aux colonies ibériques, député de l'*Asiento* au Conseil de Madrid, puis caissier et directeur de la Compagnie des Indes à La Rochelle puis à Lorient, avant d'acquérir sa charge de contrôleur ordinaire des guerres. Les notes de Pascalitte racontent le peu que l'on sait sur le personnage : « Il a fait plusieurs voïage, aux grandes indes : a esté nommé directeur de la compagnie des indes ; [...] après avoir passé dix neuf ans au moins dans les indes, il est revenu en france : avec une fortune assez considérable »<sup>174</sup>, il se marie, ses enfants naissent. On en apprend un peu plus en lisant le *Dictionnaire du commerce* (1723-1730) de Savary des Bruslons : rappelons que la mère de Mme de Marans est la nièce de Savary, qui s'est servi d'un journal d'Henri Edme pour rédiger ses entrées sur le commerce de La Rochelle, de l'Afrique et de l'Amérique du *Dictionnaire*<sup>175</sup>.

Je pense en effet que les lettres envoyées entre 1708 et 1710 par un directeur de l'*Asiento* de Buenos Aires, antijésuite virulent, sont à attribuer à Henri Edme, le père de Mme de Marans<sup>176</sup>. Les lettres envoyées à son supérieur à Paris contiennent les mêmes arguments que les réflexions de Mme de Marans : éloge des Indiens<sup>177</sup>, réduits en esclavage par les Jésuites, dont la cruauté, l'avidité et le « gouvernement despotique »<sup>178</sup>

---

174 ADS 1Mi3 R21, notes sur la famille Edme.

175 Notamment « le commerce des Assientistes françois à Buenos Ayres, la cargaison des vaisseaux de la Nation qui y sont arrivez pendant qu'il y est resté directeur ». Voir le premier chapitre du présent travail.

176 Robert Lacombe, « Trois documents français du début du XVIIe siècle sur les Jésuites du Paraguay », *Revue d'Histoire Économique et Sociale*, 42-1, 1964, p. 27-73. L'auteur joint de longs extraits de la première des trois lettres conservées du directeur français de la Compagnie de l'*Asiento* à Buenos Aires, des 13 novembre 1708, 18 octobre et 17 décembre 1710 (« Mémoires sur le Paraguay et les établissements jésuites dans l'Amérique espagnole, et sur une peuplade indienne entre Buenos Aires et le détroit de Magellan par un ancien directeur de la Compagnie française de l'Assiente à Buenos Aires », BnF ms français 9095, fol. 248-294). D'après Lacombe, il ne serait pas impossible que Voltaire ait eu connaissance de certains passages de la lettre qu'il reproduit, dont le ton et le contenu se retrouvent dans le chapitre de *Candide* consacré au Paraguay (voir plus loin).

177 « Ces peuples sont doux et très soumis, adroits et laborieux ». Cette citation et les suivantes sont issues de la lettre du 13 novembre 1708.

178 Un exemple : « Leur ambition de gouverner souverainement et le désir insatiable d'amasser des richesses immenses sont leur unique objet ».

sont justifiés par des exagérations et des témoignages dits de première main<sup>179</sup>. Ainsi, Mme de Marans dit puiser à une source de choix et coupe court à toute critique : son anecdote est « un préjugé qui passe pour un soupçon fondé en certitude ». Son père racontait l'histoire du gouverneur contraint de rebrousser chemin dans son enfance, sa mère l'a reprise depuis « bien souvent », « je peux me fier à ma mémoire sur cela », rajoute-t-elle. Cependant, son père est mort alors qu'elle avait 14 ans, et elle écrit cette anecdote dans son journal à 35 ans. Difficile de retrouver à quel gouverneur plus courageux que les autres elle fait allusion, un seul opuscule antijésuite évoque une affaire semblable, en 1717<sup>180</sup> ; d'autant que, contrairement à ce que Mme de Marans sous-entend, il y a bien eu des visites de réductions au cours des XVIIe et XVIIIe siècles, même si les Jésuites gardaient leurs distances avec l'autorité royale. Non seulement les déformations involontaires, dues au temps qui passe, ont fait leur œuvre, mais le discours de Mme de Marans reflète les idées de son père. Celui-ci travaille pour l'*Asiento* et approvisionne les colons en esclaves, alors que les Jésuites des réductions condamnent l'esclavage et en protègent les Guaranis. Henri Edme voit les Guaranis comme un réservoir de main-d'œuvre proche et facile à dresser (d'où l'éloge de leurs qualités), la fin de sa lettre propose même la mise en place d'un établissement colonial français sur le territoire des réductions. En concluant un accord avec la couronne espagnole et les Jésuites, « toute la meilleure partie des mines et de la poudre d'or de S[ain]t-Paul viendra à la forteresse et de là en Europe »<sup>181</sup>. C'est bien l'intérêt économique de ces territoires qui motive les élites françaises, le propos de Mme de Marans correspond donc aussi plus généralement aux intérêts de son milieu social.

Comme d'autres femmes de son temps (la présidente du Bourg à Toulouse,

---

179 « Il y a trop de preuves pour en pouvoir douter » ; « l'on peut dire avec assurance que » ; il évoque aussi des « preuves sensibles ». Une description de réduction se base par exemple sur le témoignage de deux marins français « de l'équipage du Sr de la Foliette Descaseau de Nantes. [...] Voicy ce qu'ils ont rapporté ».

180 D'après un récit inséré selon Lacombe après *Le Paraguay jésuitique* (Anonyme, 1768, BnF NAF 1411, p. 8-17, que je n'ai pu consulter). Il s'agit du récit de voyage de Don Baldes, gouverneur de Buenos Aires « qui aurait essayé en 1717 de visiter le territoire des réductions et aurait été arrêté par un officier indien des réductions, à la tête d'une troupe armée ; prié de rebrousser chemin, il se serait incliné. Ce récit me semble fort suspect » (*ibidem*, p. 58).

La lettre du 18 octobre 1710 du directeur de l'*Asiento* reprend l'autre versant de cette rumeur de corruption : « Une grosse somme que l'on présente au gouverneur de la part des jésuites, les dispense de cette visite ».

181 Le mémoire du directeur est daté de Paris, où il est rentré en 1710, malade, après sept ans de service à Buenos Aires. Dans les années 1710, Henri Edme est de retour en France, c'est probablement à cause de sa santé chancelante qu'il est représenté par sa femme lors de l'acquisition de la charge de contrôleur des guerres en 1719, ou pour l'achat des Rouaudières en 1732. Outre la présence d'un lit fastueux dans la salle du château, qui ne peut être que le sien, son inventaire après décès (ADS 1Mi3 R17, 18 février 1734), indique aussi « une chaise roulante et ses équipages et coussins » parmi les hardes d'Henri Edme.

Mme Lemonnier de La Jourdonnière à Laval<sup>182</sup>), Mme de Marans s'approprie et diffuse les idées antijésuites puisées dans ses lectures ou au cours de conversations avec ses proches. Son entourage se compose de gentilshommes locaux, de plus grandes familles nobles et de parlementaires parisiens, dont certains sympathisants jansénistes<sup>183</sup>. Elle reprend leurs idées dans ses journaux, et s'approprie leur discours. Louis-Alexandre Angran est ainsi auteur de discours dénonçant les Jésuites<sup>184</sup> et son ami Robert de Saint-Vincent parle dans ses mémoires de leur « domination despotique » et d'« esclavage » des Indiens<sup>185</sup>. Un discours d'Angran, devenu président de la 3<sup>e</sup> chambre des enquêtes, est commenté dans la *Correspondance littéraire* de Grimm<sup>186</sup>, les *Mémoires Secrets* de Bachaumont<sup>187</sup> et les *Nouvelles Ecclésiastiques* (15 mai 1777). Si les deux premiers ne font que peu de cas de la dénonciation du président Angran, le périodique janséniste cite des extraits du discours. Selon Angran, les Jésuites, expulsés du royaume par un arrêt de 1762, sont en réalité toujours présents et représentent un « danger » pour l'État. « C'est un fait notoire qu'ils sont répandus dans toutes les paroisses », dit-il. Les Jésuites sont selon Mme de Marans retors et manipulateurs : ils usent de la moquerie<sup>188</sup>, de la menace, de la corruption, du mensonge (en oubliant les promesses de dons), ils exercent un pouvoir illégitime et, de plus, sont cruels envers les Indiens : il s'agirait donc bien, comme l'écrit Mme de Marans, et selon les jansénistes ou certains philosophes, d'un despotisme<sup>189</sup>.

Le discours classique des philosophes des Lumières dénonce le système jésuite dans les réductions du Paraguay. Les Jésuites sont généralement accusés d'être des espions de l'étranger, manipulateurs avides et avarés, ils violent la sphère domestique, empoisonnent, corrompent la jeunesse avec leur morale relâchée, et obéissent

---

182 Christine Dousset, « La présidente du Bourg : diffuser et mettre en pratique ses lectures. Réflexions à partir d'un exemple toulousain », Isabelle Brouard-Arends, Marie-Emmanuelle Plagnol-Diéval (dir), *Femmes éducatrices au siècle des Lumières*, Rennes, PUR, 2007, p. 75-92.

Émile Queruau-Lamerie, *La vie à Laval au XVIII<sup>e</sup> siècle. Extraits des correspondances de Mesdames Lemonnier de la Jourdonnière (1766-1770), et Rayer Dubignon (1779)*, Laval, Léon Moreau, 1883, 38 p.

183 Outre les ouvrages déjà cités, on trouve dans la bibliothèque de Marguerite de Lavau les *Lettres théologiques contre le système impie et socinien des PP. Berruyer et Hardouin, jésuites*, de l'abbé Jean-Baptiste Gaultier (1756).

184 *Discours de M. Angran, président à la troisième Chambre des Enquêtes, au sujet de la résistance des ex-Jésuites à la bulle de suppression, prononcé dans l'assemblée générale du 20 février 1777*, s.l.n.d. ; et *Compte rendu au parlement de Paris, par M. Angran, président aux enquêtes, des efforts tentés par les ex-Jésuites pour le rétablissement de leur Société, en 1777, commençant par ces mots : « Vendredi 28 février, les chambres furent assemblées, sur la demande de MM. de la troisième chambre des enquêtes »*, s.l.n.d.

185 M. Cottret, V. Guittienne-Murger, N. Lyon-Caen, *Un magistrat janséniste des Lumières à l'Émigration*, op. cit., p. 298-299.

186 Édition de 1829-1831, vol. 9, p. 302-303 (1777).

187 Édition de 1783-1789, t. 10, p.61, 8 mars 1777.

188 « Tout son monde mourait, et les jésuites riaient entre eux », *Réflexions*, 1754, p. 57.

189 *Réflexions*, 1754, p. 55.

aveuglement à leur Général : voilà les arguments que l'on retrouve dans tous les ouvrages hostiles aux Jésuites, et sous la plume de Mme de Marans, tableau que la situation du Paraguay illustre et complète. Parmi les lectures de Mme de Marans, Mme de Graffigny rappelle dans l'introduction des *Lettres d'une Péruvienne* (1747) que les occidentaux ont été « enrichis par les précieuses dépouilles du Pérou » et en accuse les Jésuites. Il y a aussi un long plaidoyer à leur encontre dans les *Causes célèbres et intéressantes* de François Gayot de Pitaval<sup>190</sup>. Mme de Marans ne semble pas avoir lu Diderot, son *Supplément au voyage de Bougainville* (1773) est bien postérieur à l'extrait du journal, mais le contenu en est similaire dans le fond comme dans la forme. Tous deux dénoncent la cruauté des Jésuites envers leurs esclaves indiens, condamnés à un travail assidu. Pour Mme de Marans, les Guaranis sont « châtiés cruellement sans avoir égard à l'âge ou au sexe », pour Diderot, les Jésuites frappent « indistinctement tout âge et tout sexe ». Mme de Marans n'a pas pu lire non plus, au moment où elle rédige son réquisitoire, le chapitre de *Candide* (1759, ch. XIV) que Voltaire consacre au Paraguay, son *Essai sur les mœurs*<sup>191</sup>, ni la *Relation abrégée* du marquis de Pombal<sup>192</sup>, traduite en français en 1758, dont les arguments sont similaires à ceux de notre diariste.

Presque dix ans après avoir dénoncé les exactions des Jésuites au Paraguay, Mme de Marans s'intéresse de nouveau à eux. La Compagnie est interdite dans le royaume de France en 1762, par arrêt du Parlement, et Mme de Marans s'en réjouit et s'en inquiète à la fois. « Pour qu'il y ait des jésuites, il n'est pas nécessaire qu'ils en portent l'habit, qu'ils aient des biens, ni un état légal [...]. Ils peuvent à présent faire tout ce qu'ils voudront »<sup>193</sup>, s'indigne-t-elle. Dans son texte sur le Paraguay, en 1754, elle les désignait sous les termes « les Jésuites », « la société », mais aussi, comme son père et de manière ironique, sous celui de « bons pères », procédé repris au moment de l'expulsion : ce sont « les bénits pères »... mais désormais ce sont aussi des « fanatiques ». Curieusement, en 1762, Mme de Marans ne reprend pas l'exemple du Paraguay et des guerres de 1750-1756 pour défendre l'expulsion, la situation des réductions jésuites n'était donc bien qu'un prétexte ? Encore une fois, Mme de Marans

---

190 Édition de 1745, t. XXII (François Gayot de Pitaval, *Causes célèbres et intéressantes, avec les jugemens qui les ont décidées*, 1734-1743, 20 vol.). On sait que Mme de Marans a lu certaines de ces causes (*Mémorial*, p. 327). À Mondoubleau, le contrôleur au grenier à sel Alexandre de Pille en possède 18 volumes « couverts en veau à tranches rouges » (ADL&C 3E57/127, inventaire après décès Alexandre de Pille, 17 décembre 1765).

191 Voltaire, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, 1756, III, ch. « Du Paraguay ».

192 Sebastião José de Carvalho e Melo, marquis de Pombal, *Relation abrégée concernant la république que les religieux, nommés Jésuites, des provinces de Portugal & d'Espagne, ont établie dans les pays & domaines d'outre mer de ces deux monarchies, & de la guerre qu'ils y ont excitée & soutenue contre les Armées espagnoles et portugaises*, 1758 [éd. portugaise, 1757].

193 Pour cette citation et les suivantes : *Confidences*, p. 209-214.

reprend les arguments classiques des antijésuites européens pour défendre son point de vue : fonctionnement invisible et tentaculaire<sup>194</sup>, manipulation des grands<sup>195</sup>, et doctrine du régicide<sup>196</sup>.

Le discours sur le comportement des Jésuites au Paraguay est un prétexte. Mme de Marans s'appuie sur des rumeurs relatives à un territoire qu'elle connaît finalement mal, malgré les récits paternels. Elle reprend les arguments classiques contre les Jésuites des réductions, et s'intéresse moins au sort des Guaranis et du Paraguay qu'au symbole qu'ils représenteraient des exactions jésuites. Le but n'est pas de s'intéresser au développement des colonies espagnoles en Amérique, mais bien de dénoncer, comme son ami Angran, la puissance temporelle des Jésuites, notamment en Europe.

### **3) « Si j'étais née calviniste, je ne me serais jamais fait catholique »<sup>197</sup>**

Lors de l'arrêt d'expulsion des Jésuites hors du royaume de France en 1762, Mme de Marans dénonce leur domination de la hiérarchie ecclésiastique, désignant les évêques, selon elle soumis aux Jésuites, et bien peu exemplaires, par l'expression « têtes mîtrées »<sup>198</sup>. La critique des Jésuites s'insère donc dans une dénonciation plus générale de l'emprise de l'Église sur la société civile. On sait Mme de Marans partisane d'une foi naturelle, dépouillée des superstitions et des dogmes imposés, et affranchie des dérives de l'Église. Sa critique de la religion catholique s'accompagne aussi d'une dénonciation de l'Église en tant qu'institution, à travers sa dénonciation de la confession et des bigotes soumises à leur directeur de conscience.

La plume de Mme de Marans est acerbe dès qu'elle évoque l'institution ecclésiastique. La diariste consigne un distique datant du Concile de Constance (1414-1418) dénonçant les maux de l'Église, le rejet est total. Mme de Marans adhérerait à l'idée

---

194 « Il n'en reste plus que l'âme, elle est invisible, et hors des atteintes humaines. Voilà donc les jésuites beaucoup plus en sûreté qu'ils n'étaient ».

195 « Il suffit qu'ils restent à la cour, qu'ils y conservent du crédit ».

196 « Leur doctrine sur le Régicide est ce qui leur fait le plus de tort, et il n'y veulent rien changer. Le général [...] se garde cette corde à son arc pour prêcher contre les princes qui ne seront pas favorables à ses enfants. On ferait bien de décrier en chaire cette doctrine abominable, afin de prémunir l'esprit du peuple, à qui ces fanatiques chercheront sûrement à l'insinuer en secret ». Encore un exemple de la vision négative du peuple de Mme de Marans.

197 *Confidences*, p. 53. Nous aurions pu aussi intituler cette partie : « Si je n'avais pas été élevée dans la religion chrétienne, et que l'on vint à me la prêcher, je croirais que c'est une invention » (*Réflexions*, 1754, p. 74) mais la suite de la phrase (« pour consoler de la mort ») éloigne du sujet.

198 *Confidences*, p. 212-214. Argument qu'elle défend déjà en 1753 : « Ce n'est pas les suffrages des Evêques d'à présent, qu'il faut compter [concernant l'affaire de la Bulle], depuis très longtemps, on ne met en place que des molinistes », *Réflexions*, 1753, p. 70.

ancienne (le Concile de Constance tente de mettre fin au Grand Schisme d'Occident) de perte de prestige (*virius cessat*) de l'Église, minée de troubles (*Ecclesia turbatur*), où règnent le mal et l'avarice (*daemon regnat, simonia dominatur*)<sup>199</sup>. Au sein de l'Église, les ecclésiastiques « naturellement aiment le trouble »<sup>200</sup>, généralise-t-elle. On retrouve dans ses écrits les arguments les plus fréquents des anticléricaux. Pour eux comme pour Mme de Marans, l'histoire étaye ce point de vue. Elle se fait un plaisir de citer à Angran un de ses passages préférés des *Essais historiques sur Paris* de Germain François Poullain de Saint-Foix (1754-1757) : en Gaule, « quand les druides se furent emparés de cette partie du gouvernement, tout fut en désarroy »<sup>201</sup>. Elle suit l'avis de Voltaire lorsqu'elle écrit qu'« ambition », « avarice » et fausseté<sup>202</sup> les caractérisent, ce sont les prêtres qui sont selon elle responsables de l'« irreligion », « l'indépendance et l'incrédulité »<sup>203</sup> du peuple, leur formation est nulle<sup>204</sup>, le choix de l'Église ne se fait pas par vocation, mais par cupidité<sup>205</sup>.

Un autre des distiques du *Mémorial* (p. 20) se moque des cardinaux<sup>206</sup>, mais le clergé régulier aussi est critiqué : les Jésuites étaient une « moinerie », et en perdre une ne peut faire de mal, car « ce ne sont pas ces gens-là qui soutiennent la religion », écrit-elle (on peut aussi rappeler son désamour pour les couvents). Cette dénonciation est classique du siècle des Lumières, l'angoisse de la dépopulation du royaume pousse à reprocher aux séculiers leur « improductivité », ils ne contribuent ni à la santé économique du royaume, ni à sa prospérité démographique, écrit par exemple Montesquieu dans les *Lettres persanes*. De même, Mme de Marans déplore dans les *Confidences* « la multitude de ceux qui sont chargés de la conduite des âmes » (p. 56) ou dans le *Mémorial* qu'il soit permis de « s'enfermer pour toute [la] vie » : ces gens-là « ne sont pas moins perdus pour la société que si ils étaient morts ; cela devrait donc

199 « *Virius, ecclesia, populus, Daemon, simonia / cessat, turbatur, errat, regnat, dominatur* » doit se lire en ajustant chaque mot du premier vers avec celui qui lui correspond dans le second.

200 *Réflexions*, 1754, p. 169.

201 Lettre du 17 juillet 1754.

202 *Réflexions*, 1754, p. 106, à l'occasion de la lecture du récent *Abrégé de l'histoire universelle depuis Charlemagne jusques à Charles Quint* (Voltaire, 1753).

203 Le peuple « voit qu'on agit autrement qu'on ne prêche ils disent, ces gens-là qui sont si sçavants voudraient-ils se damner ? Non : cest donc que ce qu'ils nous disent nest que pour nous soumettre à leur volonté ? nous sommes bien fols ! Soyons libres comme eux, et ne les écoutons pas », *Confidences*, p. 188.

204 Mme de Marans s'empare ainsi dans une lettre à Angran contre « les idées qui voltigent dans tous les séminaires d'aujourd'huy où l'on a soin de déifier tous les petits pistolets » (22 septembre 1754). *Dictionnaire de l'Académie*, 8e éd. (1932-1935) : « Fig. et fam., *C'est un drôle de pistolet*, C'est un homme bizarre et fantasque ».

205 « On est ecclésiastique comme on est officier parce que cest un état, et qu'on espère sy avancer, ou y trouver de quoy vivre, au surplus on y porte ses goûts et ses passions », *Confidences*, p. 214.

206 Le cardinal est « un animal *rubrum, callidum et rapax ; capax et vorax, omnium beneficiorum* », ce que l'on peut traduire soit comme un animal rouge, habile, grand, apte à tous les bénéfices, soit un animal épineux, fourbe, avide et insatiable de tous les bénéfices... Il s'agirait d'un mot de Guy Patin (1601-1672) médecin surtout connu pour son esprit teinté de libertinage érudit.

être aussi deffendu » que le suicide (p. 366-367).

Mme de Marans s'empare aussi de l'idée du complot ecclésiastique, visant selon elle à établir un pouvoir temporel concurrençant celui, légitime, des souverains, à l'aide du tribunal de l'Inquisition, « si odieux, et si redouté »<sup>207</sup>, car source d'« ignorance »<sup>208</sup> et d'« injustice »<sup>209</sup>. Son discours se radicalise au moment de l'affaire d'Orléans, lorsqu'elle plaide pour une punition remettant en cause les privilèges du premier ordre de la société : « Pour votre archevêque il porte les choses à un point qui mériterait un petit séjour à la Bastille, et même un grand : ces Mrs De l'Eglise enseignante, en ont tant fait pour [en ?] mettre là ; qu'il ne seroit pas mal à propos de leur en faire tâter un peu »<sup>210</sup>.

Ces lieux communs<sup>211</sup>, partagés par Montesquieu, Voltaire, l'abbé de Prades<sup>212</sup>, d'Argenson et leurs lecteurs assidus ne sont pas assimilables à de l'irréligion ou de l'impiété. L'athéisme, on l'a vu, est condamné par l'ensemble des penseurs, qui ne dénoncent que les « abus »<sup>213</sup> de l'Église en tant qu'institution. Tout comme Voltaire appelle à « écraser l'infâme », mais exige que ses paysans assistent à l'office tous les dimanches, Mme de Marans dénonce les « habits noirs »<sup>214</sup>, mais aime sa religion, dans laquelle elle trouve du réconfort.

Le personnage ecclésiastique le plus maltraité par Mme de Marans est le directeur de conscience, « meuble dont on se passe fort bien »<sup>215</sup>, « homme aveugle ou capricieux »<sup>216</sup>. Depuis le XVIIe siècle, l'usage s'est développé, pour les hommes comme pour les femmes, d'avoir un confesseur attitré, servant aussi de directeur de conscience. La confession ou pénitence est pour les catholiques un des sept sacrements, nécessaire au pécheur pour obtenir le pardon de Dieu, mais « que je n'ai jamais pû avaler », rétorque Mme de Marans. La définition de la confession s'est précisée lors du Concile de Trente (1545-1563), « je t'absous au nom du Père », dit désormais le prêtre, devenu donc indispensable au sacrement, en réaction à la doctrine protestante. C'est ce

---

207 *Réflexions*, 1754, p. 169.

208 *Ibidem*.

209 *Ibid.*, p. 53 et 169.

210 Lettre à Angran, 1er janvier 1755.

211 « Méfie toi du devant d'une femme, du derrière d'une mule et de tous les côtés d'un prêtre », disait le père de Jean Gabriel Maurice Rocques, comte de Montgaillard (1761-1841), issu de la petite noblesse du Lauragais, d'après ses *Souvenirs*, cités par D. Mornet, *Les origines intellectuelles de la Révolution française*, *op. cit.*, p. 154.

212 La thèse sensualiste de l'abbé et encyclopédiste de Prades (ca. 1720-1782) est condamnée en Sorbonne en 1751. Mme de Marans s'intéresse au sujet, elle fait une rapide allusion à l'affaire dans une lettre à Angran du 10 juillet 1754.

213 *Réflexions*, 1754, p. 106 et 167.

214 *Mémorial*, p. 328, *Réflexions*, 1754, p. 121, *Confidences*, p. 60.

215 Lettre à Angran, 22 mai 1754.

216 Pour cette citation et les suivantes : *Confidences*, p. 53-61.



point qui rebute Mme de Marans, plus sensible au dogme calviniste en ce qui concerne la pratique de la pénitence<sup>217</sup>. La direction ne pouvant être garantie de qualité (occasion pour la diariste de critiquer encore les voies d'accès à la prêtrise<sup>218</sup>), et l'absolution entière ne découlant que de Dieu, « je ferai mieux de ne me confesser qu'à Dieu », conclut-elle. Avec les décrets du Concile, le rite l'emporterait sur la sincère repentance du pécheur, ou contrition. La définition du péché variant suivant les fonctions, l'état ou les devoirs du repentant, l'attrition (peur de la punition) suffit. Les plus rigoristes, tels les jansénistes, y voient un risque de peupler inconsciemment l'enfer par de fausses ou incomplètes confessions, idée que partage Mme de Marans<sup>219</sup>. De plus, en parallèle, l'Église réclame une plus grande exhaustivité dans l'énoncé des fautes, considérée par Mme de Marans comme une immixtion dans la vie privée. D'où l'accusation à l'encontre des directeurs, coupables selon elle de vouloir « dominer et gouverner la plupart des familles », par « curiosité » et « ambition », alors que le rite doit respecter le secret de la confession (comme en témoigne le développement du confessionnal dans les églises françaises). La confession est une condition préalable au sacrement de l'eucharistie et sa pratique se fait plus fréquente. Mme de Marans est peu enthousiaste face à cette intrusion croissante dans l'intimité, elle estime que « trois à quatre fois par an » suffisent pour une bonne dévote telle que sa tante. La confession est donc pour Mme de Marans une « invention », « elle n'est point d'institution divine », mais « purement humaine » et « inutile ». L'exemple de Mme de Marans montre que hommes et femmes des Lumières peuvent être choqués par cette insertion d'un tiers dans leur intimité, qui mène pour certain-e-s à un détachement vis-à-vis de la pratique religieuse régulière<sup>220</sup>.

Parallèlement au développement au XVIIe siècle du *topos* du directeur

---

217 « C'est de Dieu dont nous devons attendre la seule absolution bonne et valable ». Comme les réformés, elle s'appuie sur un retour aux Écritures pour justifier son point de vue (« Cherchons de notre mieux dans le nouveau testament nous n'y verrons point de traces de la confession auriculaire »).

218 Il « me conduira peut-être par son indulgence mal placée, à faire un sacrilège ; ou qui me jettera dans le désespoir par une rigueur hors de saison. Mais si votre confesseur s'égare tant pis pour lui, car il se damne avec vous, cest un conducteur aveugle vous tomberez tous deux dans la fosse [...]. Ce serait donc plutôt à notre infailible Mère la Ste Eglise, de n'employer que de bons ministres », c'est Mme de Marans qui souligne.

219 « Si il mabsout mal à propos, me voilà perdüe, car avec cette fausse sécurité jirai communier, et je ferai un gros sacrilège sans le sçavoir », idée plus longuement développée dans la page suivante, mais qui ne l'empêche pas de dénoncer une « rigueur hors de saison » de certains directeurs.

220 Voir Jean Delumeau, *L'aveu et le pardon. Les difficultés de la confession (XIIIe-XVIIIe siècle)*, Paris, Fayard, 1990, 192 p. En 1776, l'intronisation du nouvel évêque de Blois, le hautain Lauzières de Thémines, aurait favorisé la tiédeur des ouailles du diocèse (J. Vassort, *Une société provinciale face à son devenir, op. cit.*, p. 330). Son prédécesseur Termont (1753-1776) et lui sont pourtant reconnus pour leur piété et leur exemplarité, même s'ils appartiennent à la grande noblesse provinciale (Christiane Deluz (dir.), *Blois, un diocèse, une histoire, op. cit.*).

incompétent, tel que l'a par exemple présenté La Bruyère<sup>221</sup>, les théologiens entretiennent l'idée que la relation entre un ecclésiastique et une femme est dangereuse, la femme étant selon eux par nature pécheresse<sup>222</sup>. Alors qu'en général le risque est envisagé du point de vue du directeur, Mme de Marans retourne la situation et critique le directeur séducteur, comme Abélard a séduit Héloïse. Un argument moins spirituel pousse donc Mme de Marans à dénoncer les pratiques de la direction et de la confession auriculaire, c'est l'ascendant de « l'aimable directeur » sur leurs dirigées, « pauvres créatures » abusées. Soit la « pauvre folle » est jeune et jolie, dans ce cas, la « tendre affection » qui la lie au directeur devient « dangereuse ». Mme de Marans reprend ici un autre lieu commun, celui de la lubricité de l'ecclésiastique, dont les vœux de chasteté et célibat, à l'encontre de la nature, ne peuvent être qu'un leurre. Ainsi, « ces Mrs ne sont pas aveugles sur l'article », et s'ils ont selon elle bien conscience que les pénitentes reportent l'« ardeur qui les dévore pour Dieu » sur eux, ils en profitent pour s'immiscer dans leurs affaires familiales. Soit la « bigotte » est vieille, mais riche, le directeur use alors de la même séduction, dans le même but. Mme de Marans propose deux solutions à cet aveuglement féminin. Le premier est celui qu'elle voit mis en œuvre par sa tante de Lavau, la pieuse femme se confesse « sans mélange de direction masculine », et c'est « véritable piété ». Cette exclusion des hommes va plus loin dans la seconde hypothèse de Mme de Marans, qui rappelle que « si c'était les femmes qui dirigeassent elles [les dirigées] garderaient bien de s'en entêter de la sorte »... La diariste reconnaît l'originalité de la proposition, qui va à l'encontre des dogmes de l'Église catholique, refusant la prêtrise féminine. Remarquons que c'est un point de vue que défend aussi la philosophe féministe et ancienne moniale Gabrielle Suchon (1631-1703)<sup>223</sup>. Souillées du péché originel, les femmes ne pourraient délivrer les sacrements, et ne peuvent faire leur salut que par une soumission totale aux préceptes de l'Église, mais avec une connaissance limitée de la théologie. Mme de Marans est consciente de passer outre les recommandations de son Église, et s'imagine se faire poursuivre pour hérésie. Cette perspective, jointe à sa foi sincère, la pousse à se décharger de ce poids dans l'écriture intime, afin de sauver les apparences<sup>224</sup>. Cette vision noire du directeur est évidemment

221 Jean de La Bruyère, *Les caractères*, *op. cit.*, « Des femmes ».

222 Linda Timmermans cite par exemple Laurent Bordelon, *La belle éducation*, 1693 ; ou Jean-Baptiste Drouet de Maupertuis, *Le commerce dangereux entre les deux sexes*, 1715. L. Timmermans, *L'accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 478-480.

223 Gabrielle Suchon, *Traité de la morale et de la politique*, Lyon, Certe, 1693.

224 « N'ayez pas peur que j'aille prêcher cette doctrine sur les toits, comme j'aime ardemment ma religion, je respecte la police de l'Église, et je n'ai point envie de luy disputer les prérogatives qu'elle s'est arrogée ». On voit que Mme de Marans ne dit pas se taire par ignorance, ou par peur, encore un moyen de se valoriser par la possession du savoir. Le début du chapitre nous apprend qu'elle a déjà tenté d'aborder le sujet, sans doute avec son curé (« Quand j'ai objecté cela, on m'a répondu »), mais n'a pas poussé plus loin l'argumentation, qui « reste sous [s]on bonnet ». Le journal permet de conserver une trace de cette insoumission.

à nuancer. La relation dirigée-directeur permet à certaines femmes d'ouvrir leurs horizons, d'autres s'étant même consacrées à l'écriture personnelle suivant les recommandations de leur confesseur, conscient du rôle libérateur de l'art et du savoir<sup>225</sup>.

Concernant l'anticléricisme de Mme de Marans, il convient de faire la part de l'influence du calvinisme, parallèlement à celle (avouée<sup>226</sup>) de ses conversations et de ses lectures. La diariste refuse la confession et la direction de conscience et se sent proche des idées jansénistes, on l'a dit, dont la rigueur rappelle par certains aspects – toutefois limités – la Réforme. Mme de Marans lit Abbadie (*Confidences*, p. 325<sup>227</sup>), pasteur protestant salué par ceux de ses lecteurs catholiques partisans d'un retour à une foi épurée. De plus, la famille Edme, dont un membre se serait réfugié en France au cours du XVIIe siècle, serait originaire des Provinces-Unies. L'éducation morale et religieuse des générations successives, jusqu'à celle de Mme de Marans, aurait alors pu se teinter d'une sensibilité protestante, qui justifierait, en partie, à la fois la défense par Mme de Marans de la tolérance religieuse<sup>228</sup>, sa distance vis-à-vis du clergé catholique et son refus de la confession, qui n'est pas un sacrement pour les protestantismes. Cette proximité avouée avec le calvinisme peut aussi expliquer les « tentations très grandes » de la diariste de partir vivre en Suisse (*Réflexions*, 1754, p. 64), si ce n'est dans les îles.

Pour Mme de Marans, les réductions du Paraguay servent un discours politique plus général. On pourrait par exemple interpréter son refus d'infantiliser les Guaranis, ou de les présenter comme un peuple paresseux, comme une preuve de son attachement aux idées de Rousseau sur l'homme à l'état de nature<sup>229</sup>. Mais c'est aussi un argument supplémentaire contre les Jésuites, et, plus généralement, contre le pouvoir temporel de l'Église.

---

225 Le confesseur de Mme Phlipon demande ainsi à sa fille Manon de lui jouer de la guitare, et plus tard, son propre confesseur lui fait lire Abbadie, Gauchat, Bergier, Holland, ou Clarcke, qui réfutent les thèses des philosophes, mais permettent à la jeune fille de découvrir certaines de ces thèses (Mme Roland, *Mémoires*, Mercure de France, 1966, 1er et 3e cahiers). La Poitevine Françoise-Radegonde Le Noir (1739-1791), écrit sa *Vie* à la demande de son confesseur en 1779 (Catriona Seth, *La fabrique de l'intime. Mémoires et journaux de femmes du XVIIIe siècle*, Paris, Robert Laffont, 2013, p. 261-336).

226 « J'ai voulu me fortifier dans ma religion, et repousser les impressions que lon ma données, et celles que j'ai prises moy-même, dans des livres hazardés, qu'ai-je fait ? Hélas rien de bon », *Confidences*, p. 123.

227 *L'Art de se connaître soi-même, ou la Recherche des sources de la morale* (1692) est aux Rouaudières, son *Traité de la vérité de la religion chrétienne* (1684) à Coulonge, on retrouve ces deux ouvrages à La Barre.

228 Dans les *Réflexions* (1754, p. 168), elle évoque « nos frères, chrétiens comme nous », mais haïs, combattus et persécutés.

229 État de nature qu'elle valorise dans un chapitre des *Confidences* (ch. 44, « Le sauvage », p. 390-411) inspiré des récits d'« hommes sauvages » qui fascinent les contemporains de Mme de Marans, prompts à voir dans ces cas extraordinaires ce que serait l'homme « naturel » (voir par exemple Julia Douthwaite, « Les sciences de l'homme au 18e siècle : le parcours de la jeune fille sauvage de Champagne », Pour l'histoire des sciences de l'homme, 27, automne-hiver, 2004, p.46-53).

D'une part, il est naturel que Louis XV ait accepté l'expulsion des Jésuites, car « l'on veut être le maître chez soy »<sup>230</sup>, interprète Mme de Marans, non informée des tractations qui ont conditionné l'accord du roi de France à la décision du Parlement – ou les écartant volontairement. Elle interprète cet événement avec la grille de lecture que lui composent ses convictions politiques : « La plupart des potentats sont justement parvenus contre cet institut », car « il tend à ruiner toutes les autres puissances spirituelles, ou temporelles », écrit-elle. C'est bien de cela qu'il s'agit pour Mme de Marans. Si les Jésuites du Paraguay composent un despotisme terrible, c'est parce qu'ils usurpent l'autorité naturelle de celui qui en est le souverain, « cette province appartient de droit au roy d'Espagne »<sup>231</sup>, rappelle-t-elle.

D'autre part, Mme de Marans est monarchiste, mais partisane d'une monarchie tempérée. Elle reprend donc le même argument pour justifier l'expulsion des Jésuites de France, et va plus loin, en rappelant que le souverain doit appuyer son pouvoir sur des conseillers naturels, désintéressés : ni les ecclésiastiques, comme l'écrit Montesquieu, ni les courtisans, dit-elle, mais les Parlements, « barrière bien plus naturelle, et bien plus légitime »<sup>232</sup> au despotisme que tout autre pouvoir, en Amérique ou en Europe. Entre despotisme jésuite et despotisme du souverain, comme dans le reste de ses réflexions, Mme de Marans défend une voie médiane et modérée, parfois de manière virulente, qui justifie toujours ses goûts, ses intérêts et sert ceux de ses amis.

Avec Gabrielle Suchon, Mme Guyon<sup>233</sup>, Mme de Maraise<sup>234</sup>, Olympe de Gouges<sup>235</sup> ou Manon Roland<sup>236</sup>, Mme de Marans appartient à ce groupe de femmes qui dénoncent l'emprise du clergé sur la société civile, notamment sur les femmes. La châtelaine lutte contre l'image de la femme qui, en matière de religion, serait soit une mystique, soit une mineure, dont le salut ne passe que par l'intermédiaire de l'homme. Cette revendication de l'accès des femmes à un pouvoir ne s'arrête pas là, Mme de Marans étant convaincue de la légitimité des femmes à gouverner.

230 Pour cette citation et les suivantes : *Confidences*, p. 212-213.

231 *Réflexions*, 1754, p. 55, et la lettre du directeur de l'*Asiento* de Buenos Aires écrit : « Ce pays appartient sans contredit au roy d'Espagne comme maistre et souverain des Indes ».

232 *Ibidem*, p. 50.

233 On retrouve chez la mystique Jeanne-Marie Bouvier de La Motte (1648-1707) la crainte de communier alors qu'elle n'aurait pas du, faute d'avoir appris à différencier ce qui était péché ou pas : « Comme je conçus que c'était le confesseur qui en était la cause, je le quittai, j'eus même une certaine horreur de lui » (citée par Sylvie Steinberg, « Quand le silence se fait : bribes de paroles de femmes sur la sexualité au XVIIe siècle », *Clio*, n°31, 2010, p.79-109).

234 Mme de Maraise n'aime ni les moines, ni les prêtres, qui « dépouillent les citoyens de leurs biens » (lettre du 11 janvier 1778, dans Serge Chassagne, *Une femme d'affaires au XVIIIe siècle. La correspondance de Mme de Maraise, collaboratrice d'Oberkampf*, Toulouse, Privat, 1981, 160 p.).

235 Cette femme de lettres féministe (1748-1793) est par exemple l'auteure de la pièce *Le couvent ou les vœux forcés*, 1790.

236 La « soumission aveugle » qu'exigent les prêtres « est la base de leur empire, il est détruit dès qu'on raisonne », écrit-elle dans le 3e cahier (28 août 1793) de ses *Mémoires (op. cit.)*.

## **C- L’histoire au féminin : héroïnes et femmes de pouvoir**

La place de la femme dans la société française du XVIIIe siècle est paradoxale, son rôle est défini par les coutumes et la réalité vécue, mais une volonté d’ouverture se fait jour, avec le développement d’un courant féministe hérité des débats de la Querelle des Femmes de la fin du XVIe et de la première moitié du XVIIe siècle. Mais la seconde moitié du XVIIIe siècle voit le retour à un discours traditionnel. L’étude de la nature est utilisée par Voltaire, Diderot ou Rousseau pour justifier la place de la femme dans la société et lui refuser l’accès à tout poste de pouvoir. Le règne de Louis XIV, par la pleine appropriation du pouvoir souverain par le roi, a relégué les femmes de la cour au rang de figurantes, celui de Louis XV confirme la « baisse continue de la valeur accordée aux femmes par les hommes au pouvoir »<sup>237</sup> et Marie-Antoinette est la première reine de France depuis un siècle à réclamer une participation au pouvoir, demande fortement décriée par l’opinion publique<sup>238</sup>. Pour les femmes du XVIIIe siècle, ambition et pouvoir politique seraient alors un accord impossible.

On a vu que pour Mme de Marans, l’histoire est un répertoire d’exemples, cet outil est aussi au service de son apologie de la femme au pouvoir<sup>239</sup>. À côté des remarques de Hénault qui valorisent la construction du royaume de France ou qui mettent en évidence la piété ou l’amoralité du prince<sup>240</sup>, ou son rapport avec la province<sup>241</sup>, les extraits du *Mémorial* de Mme de Marans conservent de l’*Abrégé chronologique* de rapides notes mettant en valeur le rôle des femmes dans l’histoire. Les épouses de roi sont systématiquement rappelées, ainsi que les filles (il)légitimes ou les maîtresses. Répudiations, carrières dans l’Église, (re)mariages de ces femmes s’accompagnent d’annotations rappelant la chronologie de la mise en place de la loi salique<sup>242</sup>, la papesse Jeanne ou la création de l’ordre de Fontevraud (1106), « dont le chef est une femme » (p. 247). La seule vraie anecdote que recopie Mme de Marans dans ses extraits est le mot de Louis XIV à l’annonce de la mort de Marie-Thérèse

---

237 Éliane Viennot, *La France, les femmes et le pouvoir, t. 2, Les résistances de la société (XVIIe-XVIIIe siècles)*, Paris, Perrin, 2008, p. 245.

238 Dominique Godineau, *Les femmes dans la société française, op. cit.* Voir aussi Éliane Viennot, *La France, les femmes et le pouvoir, t. 2, op. cit.*, p. 219-222.

239 Sa position ne serait pas valable, estime-t-elle, « si il n’y en avait pas tant d’exemples consacrés par l’histoire, et connus par l’expérience », *Confidences*, p. 174.

240 Le premier roi chrétien de Suède, la canonisation de Louis IX ou au contraire le roi qui crève les yeux de ses fils, ou répudie ses épouses.

241 Le roi Jean (1350-1364) est baptisé au Mans, le cœur d’Henri IV (1589-1610) déposé au collège jésuite de La Flèche, note Mme de Marans.

242 Deux références à la loi salique dans le *Mémorial*, quand Jeanne, fille de Louis X, est exclue de la succession de la couronne de France mais apporte à son mari le royaume de Navarre, qui « peut tomber en quenouille ».

(1683). Rappeler en un mot les ancêtres d'Anne de Bretagne, le goût de Marie de Brabant (1254-1321) pour la poésie, la piété de Jeanne, femme de Charles IV (ca. 1310-1371), la beauté de Blanche de Navarre (1333-1398) valorise ces femmes. L'accumulation d'exemples tendrait ici à conforter Mme de Marans dans son opinion. Mme de Marans se construit dans son journal un panthéon de femmes exceptionnelles, des souveraines dont l'action rappelle que pouvoir et politique sont aussi une affaire de femmes. La diariste défend son idée au gré de ses lectures<sup>243</sup>, et l'on peut se demander si Mme de Marans a pour seul but l'apologie de ces héroïnes, femmes qui par définition sortent de la norme, ou si elle en fait des modèles pour son édification personnelle.

Plusieurs articles et ouvrages collectifs sont consacrés à la notion d'héroïne depuis les années 1980, ou aux représentations des femmes de pouvoir sous l'Ancien Régime. Ce thème, il est vrai, n'a pas été très présent jusqu'alors dans l'historiographie des femmes et du genre, « plus attentive au collectif qu'aux figures singulières, aux groupes dominés qu'aux dominants »<sup>244</sup>. Le retour de la biographie historique et l'intérêt porté aux élites ont conduit à de nouveaux travaux<sup>245</sup>. Les littéraires<sup>246</sup> sont les premiers à s'y intéresser, mais les historiens, de plus en plus sensibilisés à la question des transgressions des normes de genre, le jugent aussi pertinent pour rendre compte de certains comportements exceptionnels, pour comprendre les mécanismes de la transgression des normes et les arguments de contestation de ces marginaux et marginales<sup>247</sup>.

---

243 « J'aime bien qu'il aille chercher dans la première antiquité des gaules, que cestoit les femmes qui rendoient la justice, et pendant ce temps-là nos pères prirent Rome, et firent tout plein de beaux exploits », écrit-elle à Angran le 17 juillet 1754, après avoir lu les *Essais historiques sur Paris* de Poullain de Sainte-Foix (1754-1757).

244 Point historiographique emprunté à Sophie Cassagnes-Brouquet et Mathilde Dubesset, « La fabrique des héroïnes », n° spécial « Héroïnes », *Clio*, 30, 2009, p. 7-18.

245 Cécile Dauphin, Arlette Farge et Geneviève Fraisse, « Culture et pouvoir des femmes, essai d'historiographie », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n°41, 1986-2, p. 271-295 ; Fanny Cosandey, *La Reine de France : symbole et pouvoir*, Paris, Gallimard, 2000, 414 p. ; Éliane Viennot, *La France, les femmes et le pouvoir*, t. 2, *op. cit.*

246 Voir les travaux de Ian Maclean, *Woman triumphant : feminism in French literature, 1610-1652*, Oxford, Clarendon Press, 1977, 314 p. ; Marc Angenot, *Les champions des femmes, examen du discours sur la supériorité des femmes, 1400-1800*, Québec, PU Québec, 1977, 193 p.

247 Sophie Vergnes, *Les Frondeuses, une révolte au féminin (1643-1661)*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, 516 p.

## 1) Qu'est-ce qu'une bonne héroïne ?

Pour comprendre le point de vue de Mme de Marans, il convient de rappeler que la culture du Grand Siècle occupe une place importante dans ses goûts, elle est une lectrice de romans précieux et une amatrice d'histoire. La « nostalgie de l'héroïsme » propre au XVIIe siècle renaît chez les lecteurs et lectrices des années 1730, période au cours de laquelle Mme de Marans adolescente découvre les romans, alors que sont réédités les romans d'Honoré d'Urfé ou des Scudéry<sup>248</sup>.

Dans ses journaux, Mme de Marans emploie le terme « héroïne » pour désigner le personnage principal d'une réflexion, qu'il s'agisse d'elle, d'une autre, ou d'une femme idéale qui se comporterait selon les principes moraux qu'elle défend, puisqu'elle fait œuvre de moraliste. Cet emploi du terme s'explique par la lecture qu'elle fait, adolescente, des romans où elle puise son premier modèle de comportement :

Je me sentis d'abord piquée d'envie, écrit-elle, en lisant des conversations si légères, et si spirituelles : qu'on est heureux ! Disais-je, de s'exprimer avec tant de facilité, et de dire si à propos, des choses si charmantes : je sentais que cela était au-dessus de ma portée, et mon âme fut abbatue de la diminution de ma gloire.<sup>249</sup>

Ce témoignage va à l'encontre de tous les préceptes d'éducation du début du siècle. On ne laisse pas les filles lire des romans, ou même choisir seules leurs lectures. Le roman, à la fin du XVIIe et dans le premier tiers du XVIIIe siècle a mauvaise presse, il a une influence négative sur l'esprit des filles, car il les incite à rêver, à imaginer, à fantasmer. Il parle d'amour, de mariages d'amour, de relations hors mariage, il présente donc un univers non régi par les codes sociaux en vigueur chez les lecteurs. L'héroïne de roman transgresse les normes (quitte à le regretter, ou à les réintégrer à la fin du roman<sup>250</sup>) mais elle s'affranchit alors du devoir de crédibilité et de réalisme censé primer dans la littérature du temps. Elle est donc un contre-exemple pour les filles.

Or, paradoxalement, la lecture des romans complète l'éducation sentimentale et intellectuelle, toujours inachevée, des femmes. La présence entre les pages du roman de figures de femmes fortes, aux vertus dites masculines (courage, insoumission, liberté) est émancipatrice pour les lectrices. Le mouvement précieux, à travers les romans produits par ces femmes telle Mlle de Scudéry, présente une « conception héroïque de la

---

248 Réédition de *Clélie* en 1731 et de l'*Astrée* en 1732. Voir Alain Montandon, *Le roman au XVIIIe siècle en Europe*, Paris, PUF, 1999, p. 399.

249 *Mémorial*, p. 198.

250 Un contre exemple : Zilia dans les *Lettres d'une Péruvienne*, de Françoise de Graffigny (1747).

vie »<sup>251</sup>, il provoque chez les femmes, lectrices et/ou salonnières, une « aspiration profonde à la grandeur ». Dans les romans précieux se développe de plus l'idéal ancien d'une monarchie tempérée, laissant une place à un rôle politique pour la noblesse, ce qui explique aussi l'adhésion au courant précieux des lectrices nobles, face aux progrès de l'absolutisme. Les goûts des lectrices de la fin du XVIIe et du début du XVIIIe siècle se tournent aussi vers le roman héroïque (on sent là l'influence de la Guerre de Trente Ans (1618-1648), puis de la politique guerrière de Louis XIV). Les femmes guerrières s'invitent dans le *Grand Cyrus* de Mlle de Scudéry, qu'a lu Mme de Marans : on y retrouve les Amazones, et à côté de Cyrus (le Grand Condé de la Fronde), son amante, Mandane (soit la duchesse de Longueville, maîtresse de Condé et une Frondeuse).

Pour autant, Mme de Marans n'admire pas les héroïnes de romans. Elle les critique, au nom de la crédibilité, un des critères essentiels à la définition d'un bon ouvrage littéraire au XVIIIe siècle<sup>252</sup>. Mme de Marans est une pragmatique, ses journaux révèlent son esprit critique vis-à-vis des choses qu'elle observe et analyse. Or, l'héroïne, pour être crédible, et pour servir de modèle, doit se plier aux mêmes lois que le commun des mortels. La structure classique des romans, c'est-à-dire l'enchevêtrement d'histoires dans l'histoire, empêche de respecter la bienséance et l'honnêteté, vertus phares de la sociabilité du temps, qui veulent que les histoires de cœur ne s'affichent pas au grand jour. En société, l'honnête homme et l'honnête femme sont discrets, ils ne révèlent pas les secrets d'autrui et n'importunent pas leur public en monopolisant la parole ; tout ce que l'héroïne de roman ne fait pas. C'est pour pallier ces défauts de l'héroïne de roman que Mme de Marans, qui accorde de l'importance aux respects des normes de la sociabilité, cherche ses modèles ailleurs, et le meilleur répertoire de comportements, à ses yeux, c'est l'histoire, notamment l'histoire romaine.

Les héros masculins sont assez peu présents sous la plume de Mme de Marans : dans une chanson, dont elle ou l'un de ses proches pourrait être l'auteur, le héros grec Protésilas ; ailleurs, les Romains de la République. Mme de Marans a ainsi une admiration pour Cincinnatus, le dictateur romain retourné à sa charrue après avoir sauvé la République. Rappelons que pour Mme de Marans l'Antiquité romaine renvoie à un âge d'or, lors duquel l'aristocratie se définit à la fois par la naissance, par son mérite et par ses vertus<sup>253</sup>. Selon elle, le temps des héros n'est plus. Elle-même, en 1754, se

251 Pour cette citation et la suivante : S. Vergnes, *Les Frondeuses*, op. cit., p. 93.

252 « J'ai pensé vingt fois en lisant des romans, que si tout cela était vrai par hasard, la plupart des héroïnes se trouveraient laides avant la conclusion de leur histoire » ; et « Je n'aimerais pas à dire mes secrets à une héroïne de Roman ; car pour l'ordinaire ces sortes de personnes, vont contant leur histoire à qui veut l'entendre, et la mienne ferait une épisode dans la narration », *Mémorial*, p. 341 et 344.

253 On peut rapprocher le goût de Mme de Marans (et de ses contemporains) pour l'Antiquité à la récente découverte de Pompéi (1748) : peut-être a-t-elle inspiré à la diariste ses réflexions sur les Romains au



compare à Jules César<sup>254</sup> alors qu'elle s'imagine abandonnée par ses amis, à un moment de sa vie où ses proches, dont elle pensait qu'ils soutenaient sa décision de vivre en célibataire, la pressent de faire un choix et de s'établir, soit en se mariant, soit en rejoignant son frère à Saint-Domingue. L'identification est totale, et, déjà, Mme de Marans se voit en héroïne du quotidien.

Ce rôle de l'histoire comme répertoire d'exemples à imiter est à mettre en parallèle avec l'impossibilité de faire de l'héroïne de roman un modèle d'exemplarité, par manque de crédibilité. L'avantage des exemples tirés de l'histoire, c'est qu'il s'agit de faits réels, et donc l'identification est plus aisée : « Il y a comme cela des traits qui m'affectent extraordinairement, mais il faut qu'ils soient réels ; les Romains n'ont garde de me faire tant d'impression, en lisant je me laisse entraîner tout comme les autres, mais le lendemain je n'y songe plus »<sup>255</sup>. Par contre, en lisant des épisodes de l'histoire, « il y a pourtant plus de mille ans que ces gens-là sont morts, mais ils ont existé, j'y retrouve mon âme, je leur prête des discours, j'entre dans leurs sentiments, enfin c'est une extravagance complète ». Mme de Marans n'est ni Frondeuse, ni Précieuse, les temps ont changé. Le pouvoir royal est affermi, la guerre n'a lieu qu'à l'extérieur des frontières du royaume, et les modèles curiaux diffusent en province une image de la haute aristocratie domestiquée, et domestiquée par choix. Les maîtresses royales (Pompadour, du Barry) ont mauvaise presse, et la reine Marie Leczinska tient son rang avec humilité et discrétion. Difficile dans ce contexte de revendiquer ou défendre un idéal français et contemporain d'héroïsme ou de pouvoir au féminin. Mme de Marans doit plonger dans le passé ou voyager hors du royaume pour trouver ses héroïnes modèles.

## **2) « D'illustres héroïnes, dignes des respects, et de ladmiration de tous les siècles »**<sup>256</sup>

Il existe une tradition d'ouvrages consacrant des exemples de femmes fortes au milieu du XVIIe siècle. Ensuite, ce mouvement de valorisation d'un féminisme héroïque tend à disparaître avec l'affirmation du pouvoir absolu de Louis XIV<sup>257</sup>, pour

---

quotidien, tels qu'Horace, par exemple, les a vus ?

254 « Je m'enveloppe dans mon manteau comme César, et je me livre aux coups du destin, je pourrais bien dire à quelques-uns de ceux qui frappent le plus rudement tu quoque mi Brute ! », *Réflexions*, 1754, p. 47-48, c'est Mme de Marans qui souligne.

255 Pour cette citation et la suivante : *Mémorial*, p. 327.

256 *Confidences*, p. 347.

257 Hilarion de Coste, *Éloges et vies des reines et princesses, dames et demoiselles illustres en piété, courage et doctrine*, 1630 ; Madeleine de Scudéry, *Les femmes illustres ou les harangues héroïques*,

ne ressurgir qu'au mitan du XVIIIe siècle<sup>258</sup>. Faire la liste et classer les femmes citées par Mme de Marans nous permet de voir qu'en effet cette défense de la figure de la femme forte est vivace, en tant que répertoire d'*exempla* (ou modèles), au cours du siècle.

D'abord, il s'agit de modèles positifs, des modèles de vertu, qui disent ce qu'est l'honnête femme. « Il faut admirer Lucrèce », dit Mme de Marans, aussi « fort touchée » de l'histoire de Sophonisbe. Cette dernière est une héroïne de Corneille (1663), dramaturge qui met en scène des personnages féminins forts (Médée, Rodogune ou Cléopâtre). Sophonisbe est une reine de Carthage, très instruite ; vaincue par les Romains, elle préfère se suicider que d'être menée à Rome pour le triomphe de Scipion. Lucrèce aussi se suicide après avoir été violée, refusant de survivre au déshonneur, elle est l'*exemplum* des vertus romaines. Mme de Marans admire aussi les héros des romans de Mlle de Scudéry, qu'il s'agisse de ceux du *Grand Cyrus* (1649-1653) ou de *Clélie* (1654-1660)<sup>259</sup>. Les personnages féminins y sont inspirés des Frondeuses que fréquentent les Scudéry.

Mais les modèles plus nombreux sont ceux des gouvernantes et femmes politiques qui incarnent la femme forte. Chronologiquement, et fidèle aux historiens de son temps, Mme de Marans débute par les exemples tirés de l'Ancien Testament et de la mythologie : Déborah<sup>260</sup>, Sémiramis<sup>261</sup>, Artémise<sup>262</sup> et Égérie<sup>263</sup>. Pour plus de crédibilité, Mme de Marans quitte vite ce terrain quasi-mythique pour les temps historiques, et passe aux souveraines contemporaines, ses exemples les plus nombreux. En Russie, elle évoque Catherine (1725-1727), Élisabeth (1741-1762) et Catherine II (1762-1796), impératrices de toutes les Russies. Ce choix correspond à la fascination des contemporains pour la Russie. Catherine II est la « Sémiramis du Nord » pour Voltaire, Diderot se rend à sa cour en 1773-1774. En Angleterre, c'est l'« habileté » d'Élisabeth I<sup>re</sup> (1558-1603) qui justifie selon Mme de Marans la supériorité des reines « sur bien des rois ». Ce point de vue rappelle l'anglophilie des élites françaises du

---

1642 ; Jacques du Bosc, *La femme héroïque*, 1645 ; Pierre Le Moyne, *La galerie des femmes fortes*, 1647. Exemples cités par S. Vergnes, *Les Frondeuses*, *op. cit.*

258 On peut citer au XVIIIe siècle Robert Challes, *Les illustres françaises*, 1731 ; Mme Galien, *Apologie des dames appuyée sur l'histoire*, 1737 ou Jean-François de Lacroix, *Dictionnaire portatif des femmes célèbres*, 1769. Voir Adeline Gargam, *Les femmes savantes et cultivées dans la littérature française des Lumières*, *op. cit.*

259 « J'y trouvais tant d'exemples de vertus et le vice si bien puni où il osait se montrer, que j'étais désolée quand je venais à songer tout sérieusement qu'il n'y avait pas un mot de vrai de tout cela », lettre à Angran du 16 décembre 1753.

260 « Dieu même confia son peuple chéri, [à ses] soins et à [s]a prudence » (*Confidences*, p. 348) : c'est un argument d'autorité. Déborah est aussi reconnue à l'époque classique pour ses qualités dites féminines et maternelles.

261 Reine guerrière, habile politique, fondatrice mythique de Babylone.

262 Artémise Ière et Artémise II sont deux reines perses, guerrières.

263 La nymphe « qui a dicté de si belles loix, à ces fameux Romains » (*Confidences*, p. 347).

milieu du XVIIIe siècle, et le grand succès d'une biographie de la reine<sup>264</sup>, très présente dans les bibliothèques françaises (et aux Rouaudières, Coulonge et La Barre). Mme de Marans cite aussi Anne (1702-1714) ; l'*Histoire d'Angleterre* de Rapin Thoyras, qu'a lu la diariste, dresse un portrait flatteur de son règne<sup>265</sup>. Mais la souveraine qui impressionne le plus Mme de Marans est l'« illustre » Marie-Thérèse (1740-1780). Les ambitions de l'impératrice font qu'elle incarne pour la diariste courage et raison d'État, vertus traditionnellement considérées comme masculines, mais pas chez Mme de Marans<sup>266</sup>. La sélection opérée par Mme de Marans est une mise à jour du courant du féminisme héroïque du premier XVIIe siècle. Elle reprend, classiquement, des exemples tirés de la Bible (Sémiramis est un exemple très usité) et de l'actualité.

Le contenu de la bibliothèque des Rouaudières donne des indications sur ce qu'ont pu être les autres inspirations et modèles historiques et littéraires de femmes fortes de Mme de Marans. La présence des lettres de Mme de Sévigné (1626-1696), rappellent l'influence de ce modèle de la parfaite épistolière, reconnue dès son vivant, dans le contenu et la forme des lettres de Mme de Marans. Les *Lettres d'Abélard et Héloïse* donnent à voir un modèle de femme qui va à l'encontre des normes : Héloïse est une moniale ayant rompu ses vœux par amour pour un ecclésiastique, et qui persévère dans cet amour. Elle serait de plus la première femme de lettres connue en Occident. Les *Lettres* de Ninon de Lenclos (1620-1705) sont celles d'une femme qui, elle aussi, va à l'encontre des normes : c'est une mondaine célibataire cultivée, figure du libertinage intellectuel et moral du XVIIe siècle. Mme de Marans a aussi sans doute lu les *Mille et une nuits*, dont le personnage principal, Shéhérazade, est une princesse habile et instruite, héroïne aux mille et une ruses. Pour finir, les *Mémoires* de la Grande Mademoiselle (1627-1693), offrent un modèle de femme libre et indépendante. La cousine de Louis XIV a eu un rôle actif pendant la Fronde, elle se présente aussi dans son ouvrage comme une célibataire refusant de servir les intérêts lignagers de la

264 Gregorio Leti, *La Vie d'Élisabeth, reine d'Angleterre*, 1694. Les propriétaires des Rouaudières possèdent aussi la *Vie d'Olivier Cromwell* (1694), du même auteur, que l'on retrouve en 1792 à La Barre.

265 « Si on lui conteste les qualitez qui font les grandes Reines, on ne peut nier qu'elle n'en ait eu la plus grande partie, & que son Regne, par l'éclat & l'importance des événemens, n'ait surpassé tous les Regnes de ses Prédécesseurs », Paul de Rapin Thoyras, *Histoire d'Angleterre*, livres XXVI et XVII. L'*Histoire d'Angleterre* de David Hume (1754-1762), que M. des Rouaudières veut faire lire à Pascalitte (lettre du 4 mai 1772), s'arrête à la Glorieuse Révolution de 1688. L'*Histoire des révolutions d'Angleterre* du père d'Orléans (1689, qu'a aussi lue Mme de Marans) se prolonge jusqu'à l'année 1691 dans les rééditions du XVIIIe siècle.

266 Marie-Thérèse « donne la loy à toute l'Europe, et [...] l'aurait peut-être envahie, si le Roy de Prusse ne s'y fut pas opposé. Si ils avaient été mariés ensemble, la pauvre France serait peut-être une de leurs provinces ? », pour Mme de Marans elle traite donc d'égal à égal avec un autre souverain européen, quand la France de Louis XV subit les événements. Par deux fois Marie-Thérèse s'est opposée à la Prusse, lors de la Guerre de Succession d'Autriche (1740-1748) et la Guerre de Sept Ans (1756-1763), qui ont bouleversé l'équilibre des puissances européennes et remis en cause la prééminence diplomatique française.

Couronne.

Au contraire, le personnage de Bérénice offre un contre-exemple intéressant, car il montre tout ce que la femme de pouvoir n'est pas, d'après Mme de Marans. La diariste s'appuie sur sa lecture de la tragédie éponyme de Racine (1670), sa « bête d'aversion »<sup>267</sup>. Reine de Judée, Bérénice est emmenée à Rome par l'empereur Titus (79-81 ap. J.-C.), tombé amoureux d'elle, il lui a promis le mariage. Finalement, pour ne pas mécontenter le peuple romain, Titus décide de ne pas épouser Bérénice et de la renvoyer. Bérénice, pourtant considérée par la tradition comme un modèle de femme forte, « se comporte misérablement », d'après Mme de Marans. « Imprudente crédulité », « raisonnemens chimériques », « aveugle[ment] », « illusion », « faiblesse » la caractérisent, là où elle aurait aimé trouver de l'« élévation dans son caractère », un « mépris généreux » et « souverain », et une « noble fierté », les attributs du pouvoir selon elle. L'intérêt de cette démarche est que Mme de Marans propose une solution, une fin alternative à l'histoire de Bérénice : « Que la princesse, [...] convaincue des sentimens de l'Empereur, fut assez généreuse pour refuser la couronne ; afin de ne point nuire à sa gloire et sa puissance [de Titus] cest en ce cas-là que je luy permettrais de partir, contente d'elle, et de son amant ». Pour Mme de Marans, la femme de pouvoir est une pragmatique et non une passionnée, la diariste sépare amour et gloire, et estime *a posteriori* que la souveraine aurait dû en faire de même, tout en conciliant intérêt personnel (estime de soi) et intérêt public (raison d'État).

Les modèles féminins de Mme de Marans ne sont ni la Vierge, ni les saintes. Elle ne lit quasiment pas d'hagiographies, ses exemples sont rarement tirés de la religion, mais essentiellement de l'histoire ancienne ou récente, du théâtre, de romans... Elle s'empare de modèles de comportements qui ne se limitent pas à ceux édictés par la norme sociale. Une femme à l'époque moderne est une fille, une sœur, une épouse, une mère. Or, Mme de Marans dit s'être retrouvée assez libre dans son enfance, ses lectures peu surveillées. Elle s'est mariée tard, à 36 ans, à un moment où elle paraît s'être résignée à son célibat, ses frères sont morts ou de l'autre côté de l'Atlantique et elle n'a pas d'enfants : les modèles soumis par la société ne peuvent la satisfaire. L'honnête femme respecte les normes, elle est modeste et active, mais au nom de sa noblesse. Ce modèle intéresse moins Mme de Marans que celui de la femme forte, qui s'inspire des modèles de femmes politiques, alors que, jusque là, les contemporains ont en général une vision négative de la femme au pouvoir, qu'ils s'efforcent de décrédibiliser.

Les périodes de régence féminine sont considérées comme des périodes de faiblesse du pouvoir royal (régence de Marie de Médicis après l'assassinat d'Henri IV,

---

267 Pour les citations de ce paragraphe : *Réflexions*, 1754, p. 32-46.

Anne d'Autriche et la Fronde). Or on estime aujourd'hui que la période de « la poule au pot du bon roi Henri », par exemple, plus favorable aux paysans, correspondrait plutôt à l'époque de la Régence de Marie de Médicis<sup>268</sup>... Le second XVIIIe siècle est de plus friand du lieu commun du rôle central des femmes dans la diffusion de la faveur et l'accession au pouvoir, *topos* qui se développe après que Mmes de Pompadour ou du Barry ont tenté de jouer un rôle politique ; l'entremise des femmes serait essentielle pour l'homme souhaitant parvenir<sup>269</sup>. Les femmes sont associées au complot, au calcul, à la manipulation, elles placent leurs favoris, et font des choix politiques en fonction d'intérêts privés, démarche contraire au modèle politique idéal de transparence, vertu et intérêt public. Elles ne doivent donc pas revendiquer de rôle public, mais se cantonner à leurs fonctions naturelles, dans la sphère privée, préconisent Rousseau ou Thomas<sup>270</sup>.

L'image de la femme en politique est donc dévalorisée, pourtant, « les femmes sont faites pour dominer »<sup>271</sup>, écrit Mme de Marans, qui tourne à l'avantage des femmes ce cliché de la femme de l'ombre. « Tous les hommes enfin sont gouvernés par les femmes », écrit-elle, c'est pourquoi il faudrait « toujours des Reines, et jamais de Roy », mais conseillées par des hommes... Mme de Marans valorise cependant les qualités politiques, la piété, le patriotisme ou l'indépendance d'esprit des femmes de pouvoir, et

268 Jean-Marie Constant, *La Folle Liberté des baroques, 1600-1661*, Paris, Perrin, 2007, 324 p. Nuançons par la même occasion l'assertion précédente : Sophie Vergnes cite des exemples d'ouvrages, du XVIIe siècle, où est fait l'éloge de la femme au pouvoir (Suzanne de Nervèze, *Apologie des femmes*, 1642 ; ou François Hédélin, abbé d'Aubignac, *Zénobie*, 1647. S. Vergnes, *Les Frondeuses*, *op. cit.*). Le XVIIIe est un siècle de régression dans ce domaine. Par exemple, si les femmes sont associées au pouvoir dans *La colonie* de Marivaux (1750), ce système est un échec. Sur Vénus, les femmes « disposent de toutes les charges, de tous les emplois, de tous les postes éminens, & de tous les gouvernemens [...]. Les choses n'en vont pas mieux pour cela », commente de La Porte dans son résumé du *Voyage de Milord Ceton dans les sept planètes, ou le nouveau Mentor* (1765), de Mme de Roumier Robert (J. de La Porte, *Histoire littéraire des femmes françaises*, *op. cit.*, lettre VII).

269 « Il n'y a personne qui ait quelque emploi à la cour, dans Paris ou dans les provinces, qui n'ait une femme par les mains de laquelle passent toutes les grâces et quelquefois les injustices qu'il peut faire », « les femmes en général gouvernent et non seulement prennent en gros, mais même se partagent en détail toute l'autorité », Montesquieu, *Lettres persanes*, 1721, Lettre CVII. Ce cliché est aussi repris par Rousseau (*La Nouvelle Héloïse*, II, lettre XXI, évoque leur « pouvoir universel »).

270 Antoine-Léonard Thomas, *Essai sur le caractère, les mœurs et l'esprit des femmes dans les différents siècles*, 1772. Pour Victorine de Chastenay, inspirée par Rousseau, le rôle de conseil de la femme doit se limiter selon elle à la sphère privée : « L'homme en place doit trouver, près de l'amie digne de ce nom, un point de vue hors de la scène du monde, il doit retrouver la nature dans son cœur, la raison dans sa tête » (*Mémoires de Madame de Chastenay*, *op. cit.*, ch. 2).

271 Pour cette citation et les suivantes : *Confidences*, p. 343-349. Mme de Marans a-t-elle lu les *Défenses du beau sexe* (1753) du père Caffiaux ? (« Je prétends que la femme a plus de droit de gouverner les peuples que l'homme », voir M. Angenot, *Les champions des femmes*, *op. cit.*, p. 81-82). Et dans le *Voyage de Milord Ceton* (*op. cit.*) de Mme de Roumier Robert, si les femmes sont au pouvoir, il n'y a « que des hommes à la tête de leurs conseils » (J. de La Porte, *Histoire littéraire des femmes françaises*, *op. cit.*).

« Je voudrais bien savoir en quoi nos derniers Roys ont surpassé nos trois filles de France dernières, Elizabeth, Claude et Marguerite ; que si elles fussent venues à être Reynes de France, qu'elles ne l'eussent aussi bien gouverné [...], aussi bien que leurs frères [...] possible n'eussions-nous eu les malheurs que nous avons eu, que nous avons, et que nous aurons encore », écrit encore Brantôme dans son *Recueil des dames, poésies et tombeaux*, 1609. Cité par Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *Les femmes à l'époque moderne (XVIe-XVIIIe siècles)*, Paris, Belin, 2003, ch. II.

non leurs qualités réputées « féminines ».

Si l'on revient au quotidien de Mme de Marans, loin de la Cour, et dans un XVIII<sup>e</sup> siècle pacifié, est-il possible d'être une héroïne ? C'est « un privilège réservé à des êtres d'exception, chez qui le sang abolit le sexe »<sup>272</sup>, dit Sophie Vergnes, serait-ce une limite que Mme de Marans ambitionne de franchir ? Contrairement à la Grande Mademoiselle, qui méprisait les femmes qui lui étaient inférieures mais tenaient le même discours qu'elle, Mme de Marans n'appartient pas à la haute aristocratie, elle a tout intérêt à revendiquer pour les femmes de son groupe, celles de l'élite provinciale, une égalité entre hommes et femmes<sup>273</sup>. « Si jamais on s'est cru une héroïne, assurément cest moy »<sup>274</sup>, avoue Mme de Marans. Elle raconte dans une partie du *Mémorial* les souvenirs de sa période adolescente, entre 12 et 16 ans. Elle y porte un regard à la fois tendre et moqueur sur ses rêveries au clair de lune, ses escapades dans les bois, son fantasme de faire tomber un homme amoureux d'elle, ses ambitions de reconnaissance par l'écriture... Se présenter comme une héroïne, c'est revendiquer pour un certain type de femmes un rôle public, et donc laisser les autres cantonnées dans l'ombre. Pour autant, il s'agit d'une forme d'engagement, car c'est remettre en cause les normes sociales, basées sur une distinction des rôles revenant à chaque sexe. Mme de Marans dit n'écrire que pour elle, pour se divertir ; mais dans son cas, une fois passée l'adolescence, alors qu'elle écrit de sa position de femme mariée, elle défend le droit des femmes à accéder à l'éducation, à l'égalité avec les hommes et au pouvoir.

Je dis et je soutiens que la nature a donné autant à l'un qu'à l'autre [sexe], mais les hommes sont plus à portée de connaître, de s'instruire, et daquérir de l'expérience, tant par l'éducation, que par les emplois qu'on leur donne, il est naturel par conséquent qu'ils ayent plus d'aquit.<sup>275</sup>

---

272 S. Vergnes, *Les Frondeuses*, op. cit., p. 446.

273 Mme de Marans n'est pas la seule à réclamer une participation des femmes au gouvernement de la cité. Condorcet demande que les femmes deviennent des citoyennes, participent au pouvoir législatif (« Que, surtout, on me montre entre les hommes et les femmes une différence naturelle qui puisse légitimement fonder l'exclusion du droit », écrit-il dans *Sur l'admission des femmes au droit de cité*, 1788). Mme de Genlis revendique le droit pour les femmes d'accéder aux fonctions de pouvoir (*Dictionnaire critique et raisonné des étiquettes de la Cour*, 1818, p. 222-223). Condorcet, Mme Krüdener (*Fragments*), Mme de Coicy (*Les femmes comme il convient de les voir*, 1785) et elle reprennent les mêmes exemples de femmes fortes que Mme de Marans, qui sont bien ceux de ses contemporains. Voir dans le chapitre suivant le « féminisme » de Mme de Marans.

274 *Mémorial*, p. 202. On voit là à quel point Mme de Marans s'est inspirée de la figure de l'héroïne de roman, malgré tous les interdits envers cette lecture, malgré toutes ses propres critiques envers le modèle. La grande influence des héroïnes de ses lectures interdites sur son caractère d'adolescente, qu'elle présente, alors qu'elle a atteint la trentaine, avec beaucoup d'humour et un brin de condescendance envers son moi passé, est aussi à prendre avec précaution par l'historien. Peut-on en faire une figure préromantique ? Est-ce un cas exceptionnel ? Ce portrait d'adolescente est une reconstruction, même si la sincérité guide la diariste, fidèle au pacte autobiographique (que l'on dit pourtant mis en place quelques années plus tard, par les *Confessions* de Rousseau).

275 Pour cette citation et les suivantes : *Confidences*, p. 345-346.

« Une jeune personne, [...] n'a jamais étudié que le talent de plaire et de briller », c'est pourquoi une femme au pouvoir ne peut être une bonne gouvernante. Cependant, elle continue : « Que ces M<sup>rs</sup> ne s'imaginent pas qu'on leur accorde une intelligence plus déliée, ny des connaissances naturelles, plus étendues qu'à l'autre sexe ». Pour Mme de Marans, l'accès des femmes au pouvoir ne devrait pas être exceptionnel, tout est question d'éducation, « j'ai la raison, et l'expérience pour moy », conclut-elle en citant les modèles vus plus haut. De plus, l'argument du patriotisme, que l'on a vu Mme de Marans employer, permet lui aussi aux femmes de se présenter comme personnes publiques et comme égales de l'homme, donc aptes à participer à la vie de la cité<sup>276</sup>.



---

276 Par exemple, « c'est en qualité de femme, monsieur, de Française, de patriote zélée pour l'honneur de ma nation que j'ai senti mon cœur blessé », écrit Mme Riccoboni à Choderlos de Laclos le 14 avril 1782, choquée par le personnage de Mme de Merteuil (Pierre-Ambroise Choderlos de Laclos, *Les liaisons dangereuses*, Paris, Hatier, 2008 [1e éd. 1782], p. 402).

La lecture de livres d'histoire apporte une grande culture générale à Mme de Marans. Hommes et femmes de l'élite enrichissent ainsi leur conversation d'anecdotes<sup>277</sup>, puisées dans leurs lectures. L'écriture de l'histoire sert d'aide-mémoire, consulté sans doute avant et après ces temps d'échange ; elle nourrit aussi une réflexion politique, visible dans les écrits de Mme de Marans. Non seulement l'histoire justifie, selon cette petite noble, proche de parlementaires jansénistes, une vision de la monarchie aux pouvoirs tempérés par ceux du Parlement, elle appuie aussi la critique de l'Église en tant qu'institution temporelle, à qui Mme de Marans refuse le rôle de contre-pouvoir. Convaincue de sa juste analyse de ses lectures et de l'actualité politique, validée par sa relation amicale et épistolaire avec un des « enragés » de Bourges, Mme de Marans se considère comme une citoyenne du royaume à part entière<sup>278</sup>. En tant que femme et citoyenne, elle voit dans l'histoire un puits sans fond d'exemples accréditant sa thèse de la supériorité des femmes en matière de gouvernement<sup>279</sup>.

Mme de Marans, femme cultivée, passionnée de lecture, d'histoire, de morale et de philosophie, joue ainsi pleinement son rôle de citoyenne. Elle a suffisamment marqué ses héritiers pour que ceux-ci jugent bon de ne pas détruire ses journaux, des écrits intimes féminins habituellement destinés au feu et à l'oubli. À leurs yeux – notamment aux yeux de sa nièce, que Mme de Marans a élevée comme sa fille – le personnage avait sans doute l'attrait de l'exceptionnel. Alors que l'éducation des filles serait limitée au nécessaire et que les éducateurs veillent à ne pas encourager leur curiosité intellectuelle, Mme de Marans a bénéficié, dans sa jeunesse comme dans l'âge adulte, d'une liberté suffisante pour satisfaire cette curiosité, et se construire ensuite en tant que femme éclairée. Ses journaux sont le lieu de l'élaboration de son personnage. Mme de Marans s'y construit un panthéon de femmes et d'héroïnes originales, constitué à partir de ses lectures et de l'actualité, à contre-courant des modèles traditionnellement imposés aux filles. L'on peut voir en elle un exemple parmi d'autres de châtelaine cultivée : Mme de Marans gère sa maison, débat avec sa foi, s'occupe de sa nièce, compose avec son époux, s'intéresse à sa famille, rend visite à ses amis et entretient leur amitié, reçoit son curé, va à la messe le dimanche... Elle aime aussi lire, penser, débattre et écrire, elle

277 Par exemple, les *Essais historiques sur Paris* de Germain-François Poullain de Saint-Foix (1754-1757), que Mme de Marans lit lors de l'été 1754 sous forme de brochure (lettre à Angran, 17 juillet 1754), sont un recueil d'anecdotes sur l'histoire des rues et lieux emblématiques de la capitale.

278 C'est aussi le cas de Mme de La Ferté-Imbault, « bonne citoyenne » car opposée en 1770-1771 à la réforme Maupeou (Benedetta Craveri, « Madame de La Ferté-Imbault (1715-1791) et son monde », *Revue d'Histoire Littéraire de France*, n°105, 2005/1, p. 95-109). Pour Mme Gacon-Dufour aussi, les femmes sont des citoyennes : Marie-Armande Gacon-Dufour, *Mémoire pour le sexe féminin contre le sexe masculin*, 1787 (Huguette Krief, « Lectrices de Rousseau dans la Querelle des Dames (1786-1801) », I. Brouard-Arends (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime, op. cit.*, p. 381-395). Ce mouvement voit son apogée en 1791, lors de la publication de la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* d'Olympe de Gouges, restée lettre morte.

279 « Je n'ai cité que celles qui se sont présentées à ma mémoire », *Confidences*, p. 349.



s'intéresse à des sujets traditionnellement réservés aux hommes, et a reçu une éducation soignée : peut-on pour autant dire que Mme de Marans est une exception, dans un univers féminin top longtemps présenté par l'historiographie comme culturellement et intellectuellement pauvre ?



## CHAPITRE 5.

### LES CHOIX D'UNE AMBITIEUSE ? L'ÉLABORATION D'UN PERSONNAGE À L'ÉPREUVE DES GENRES PAR MME DE MARANS

Les arguments mobilisés jusqu'ici ont permis de dresser un portrait de Mme de Marans en châtelaine lettrée, interrogeant la société qui l'entoure. Son éducation et sa culture sont celles d'une femme curieuse de tout, ouverte aux auteurs classiques les plus traditionnels et aux idées nouvelles des Lumières, ambitionnant surtout de savoir davantage, dans plus de domaines.

Pour l'honnête homme et l'honnête femme, l'ambition est une passion<sup>1</sup>. De plus, l'ambition ne permettrait pas d'atteindre le bonheur qu'exalte le XVIIIe siècle. « Désir immodéré d'honneur, de gloire, d'élévation, de distinction », dit le *Dictionnaire de l'Académie* (1762), l'ambition ne se prend « en bonne part » que si on « en détourne le sens par une épithète », ou en réduisant sa portée dans la suite de la phrase. L'ambition individuelle, ou intérêt personnel, pour être louable, ne doit se mesurer qu'à l'aune du rang occupé dans la société, car être avide de gloire et de réputation, s'investir dans une quête de pouvoir, s'apparente au péché capital d'orgueil. Si, par ses lectures et ses écrits, la Grande Mademoiselle se forge une culture au cœur de laquelle elle place la figure de la femme forte, c'est parce qu'elle est une princesse de sang, justifiant ainsi ses ambitions politiques et littéraires<sup>2</sup>. Plus l'on descend les degrés de la pyramide sociale d'Ancien Régime, plus modestes doivent se faire les ambitions, pour les hommes comme pour les femmes. Mais le statut et le rôle des femmes dans la société accroissent les interdits qu'elles doivent surmonter si elles revendiquent un mieux pour elles-mêmes ou leurs congénères<sup>3</sup>. Elisabeth Badinter définit alors l'ambitieuse comme

---

1 « De toutes les passions, [l'ambition] est celle qui met le plus notre bonheur dans la dépendance des autres », Mme du Châtelet, *Discours sur le bonheur*, ca. 1746-1748 (Robert Mauzi éd., Paris, Belles Lettres, 1961, p. 20). Même vision chez Mme de Marans, *Réflexions*, 1754, p. 106 ; *Confidences*, p. 251.

2 Jean Garapon, *La culture d'une princesse, Écriture et autoportrait dans l'œuvre de la Grande Mademoiselle (1627-1693)*, Paris, H. Champion, 2003, 442 p.

3 « La seule ambition permise à une femme qui a de la raison, c'est de mériter l'estime & même l'admiration des personnes qui ont de l'honneur et du jugement », écrit Mme de Puisieux (*Conseils à une amie*, 1750, p. 74) et selon Mme de Verzure, la femme raisonnable ne recherche pas la célébrité,

une femme refusant « les limites assignées à son sexe » et revendiquant les mêmes libertés que l'homme, sans pour autant vouloir « faire l'homme »<sup>4</sup>.

L'ambition féminine ne peut cependant se contenter du singulier. Il n'existe pas une figure d'ambitieuse, ni une seule ambition féminine au XVIIIe siècle, mais des ambitieuses et des ambitions féminines, à divers degrés, suivant différentes aspirations. L'honneur, la gloire, l'élévation, la distinction sont questions de représentation. Mme de Marans les associe aux vertus nobiliaires, à une supériorité sociale, politique et culturelle sur le peuple, et à une revendication « féministe ». C'est en raison de son rang social et pour défendre son point de vue sur l'éducation des femmes (ainsi que sa propre éducation) qu'elle justifie son ambition intellectuelle, qui se traduit par une curiosité éclectique et un désir de disserter sur tout ce qui lui vient à l'esprit. La nièce de Descartes reconnaissait ainsi que l'envie d'être savante était « [s]a passion dominante »<sup>5</sup>. Les ambitions d'Isabelle de Charrière, elles aussi personnelles, sont d'aspirer au progrès, au savoir et à la perfection<sup>6</sup>. Au contraire, Mme Necker veut être une femme des Lumières et se cultiver non pour avoir une image d'intellectuelle, mais pour pouvoir gérer ses biens et ceux de son mari, servir d'intermédiaire entre lui et ses sollicitateurs, et appliquer les nouveautés du siècle concrètement<sup>7</sup>. De même, Mme de Marcellus place toute son ambition dans la défense et la valorisation de son patrimoine, face à un mari dépensier<sup>8</sup>.

Décriée, l'ambition ne se dit ni ne s'écrit chez les auteurs « honnêtes ». Néanmoins, « sans ambition par fierté »<sup>9</sup>, Mme de Marans n'admet pas le recul supplémentaire demandé aux femmes face à toute ambition : « Il est assez triste pour les femmes que lon fasse consister leur gloire à rester dans l'oubli ; il faut plus de vertu qu'on ne pense, pour désirer d'être ignorée, quand on croit valoir la peine d'être

---

elle « croit toujours gagner à se taire », son devoir « est sa principale occupation » (*Réflexions hazardées d'une femme ignorante*, 1766, p. 273-274).

4 Elisabeth Badinter, *Mme du Châtelet, Mme d'Épinay ou L'ambition féminine au XVIIIe siècle*, Paris, Flammarion, 2006 [2e éd.], p. 29.

5 Autoportrait cité par Linda Timmermans, *L'accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, Paris, H. Champion, 2005, note 460 p. 125.

6 Janet Whatley, « Letters to a libertine : the correspondence of Belle de Zuylen and Constant d'Hermenches », Colette H. Winn, Donna Kuizenga (dir.), *Women Writers in Pre-Revolutionary France : strategies of emancipation*, New York, Garland Publishing, 1997, p. 335-348.

7 Valérie Hannin, « Une ambition de femme au siècle des Lumières : le cas de Mme Necker », *Cahiers staéliens*, 36, 1985, p. 5-29.

8 Mariannick Pontacq, « Mme de Marcellus, une femme d'affaires à l'époque des Lumières », *Annales du Midi*, t. 118, n°253, janv-mars 2006, p. 31-51 ; Mariannick Pontacq, « La comtesse de Marcellus, clef de voûte d'une famille noble au siècle des Lumières », *Revue Historique de Bordeaux*, n°15, 2009, p. 41-50.

9 *Mémorial*, p. 107. Même refus de se reconnaître toute ambition ou désir de gloire à la p. 103 ; *Réflexions*, 1754, p. 103 et 139 ; *Confidences*, p. 296 et dans la lettre à Angran du 5 juin 1754. Rappelons qu'il s'agit d'une posture prise par les femmes qui prennent la plume, notamment celles qui publient, afin d'excuser une démarche considérée comme peu féminine.

connue »<sup>10</sup>. Elle reconnaît aussi l'importance de l'ambition et de l'amour-propre dans sa vie<sup>11</sup>, et par là les limites de l'introspection. Comment la tenue d'un journal personnel, recueil de miscellanées, peut-elle servir le désir de gloire d'une petite châtelaine provinciale ? S'instruire et se construire une large culture par et pour la conversation entre soi, rechercher le perfectionnement personnel par l'introspection et l'étude de la morale, exposer sa vision de l'excellence servent un but commun. Mme de Marans ne désire pas « être ignorée » ou « rester dans l'oubli ». Elle a compris qu'afin d'atteindre son but, il lui faut non seulement s'appropriier les savoirs tolérés chez les femmes, mais aussi ceux qui définissent le pré-carré de la culture soi-disant réservée aux hommes. Publier les *Pensées errantes*, même anonymement, était un premier pas, symbolique et ponctuel<sup>12</sup>, déjà porteur de sens et indicateur d'une volonté, voire d'une ambition. On ignore hélas si Mme de Marans a été déçue de ce qu'il est advenu de son ouvrage. Mais, au quotidien, le contenu de ses écrits personnels montre le désir de Mme de Marans d'être reconnue pour ses lumières à l'égal d'un homme et plaide pour une reconnaissance de l'égalité entre hommes et femmes, même si celle-ci se fait, morale pessimiste oblige, dans un nivellement « par le bas ».

---

10 *Réflexions*, 1754, p. 116.

11 « J'aime à me pardonner tout les défauts que le public peut ignorer : en revanche ma gloire et ma vanité ont fait une guerre cruelle à ceux qu'il pouvait reprendre ; j'ai voulu qu'on eut bonne opinion de moy, et je n'ai point si mal réussi », *Confidences*, p. 8.

12 C'est ainsi qu'une Mme Fagnan, qui a seulement publié des contes 15 ans avant la publication de *l'Histoire littéraire des femmes françaises* (1769) est portée au rang des inconnues et des oubliées par Joseph de La Porte : « Son indifférence actuelle pour cette sorte de gloire, la laisse aujourd'hui dans la classe de ces femmes ordinaires, dont l'existence n'est guères connue, que des gens de leur société » (vol. 5, lettre XIII).

## I- S'appropriier et défendre une culture interdite ?

Pour les femmes, la volonté de s'élever passe par l'acquisition de savoirs traditionnellement considérés comme masculins. Mlle de Bermann, dans son discours à la Société Royale des Sciences et Belles-Lettres de Nancy, déplore que « les talents, l'éducation, l'étude, so[ie]nt du côté de mes concurrents ; rien du mien, que le désir, sans doute impuissant, de les imiter & de les atteindre »<sup>13</sup>. Modestie de façade, qui cache à la fois une réalité et un abus. La réalité, c'est la misogynie de la société française, avérée par les sources et les différentes études sur la place de la femme dans la société d'Ancien Régime. L'abus se retrouve dans la systématique dépréciation des productions féminines, dont la médiocrité serait due à un manque total d'éducation et à la rareté des exemples de femmes cultivées, qui constitueraient une exception à la règle de l'ignorance féminine générale. Linda Timmermans, Colette Nativel et très récemment Adeline Gargam ont ainsi démontré à quel point la question des savoirs féminins dans la France de l'âge classique a été sous-estimée par la recherche, soucieuse désormais de faire la part des représentations et des pratiques sociales<sup>14</sup>. Néanmoins, l'acquisition par les femmes des Lumières d'une culture moderne, savante ou mondaine, se heurte aux réalités de l'alphabétisation féminine. Environ 14% des femmes signent les registres paroissiaux lors de leur mariage au début du siècle, 27% en 1789<sup>15</sup>. Cette progression considérable ne cache pas que la culture livresque est réservée à une minorité de femmes. Même si en milieu rural les idées se diffusent, même si les intermédiaires culturels sont nombreux en ville et à la campagne, ce sont essentiellement les femmes des élites sociales qui bénéficient d'un entourage, du temps, de l'argent et de lieux (la *chambre à soi*) favorables et nécessaires à l'acquisition de nouveaux savoirs, définis comme masculins.

---

13 *Discours sur l'intérêt des ouvrages de littérature et de morale, ibidem*, lettre XXXVI.

14 L. Timmermans, *L'accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, op. cit. ; Colette Nativel, *Femmes savantes, savoirs des femmes*, Actes du colloque de Chantilly, Genève, Droz, 1999, 268 p. ; Adeline Gargam, *Les femmes savantes et cultivées dans la littérature française des Lumières ou la conquête d'une légitimité (1690-1804)*, Thèse de Lettres sous la direction de Florence Vuilleumier-Laurens et Alexandre Stroev, Université de Brest, 2011, 3 vol. Ce renouveau historiographique peut s'appréhender à échelle européenne. Voir dans les notes suivantes des références bibliographiques de travaux sur les bas-bleus en Angleterre. Pour l'Italie : Maria Gaetana Agnesi, Giuseppe Eleonora Barbapiccola (et al.), *The contest for knowledge : debates over women's learning in eighteenth-century Italy*, Chicago, University of Chicago Press, 2005 [trad.], 181 p. ; Paula Findlen, Wendy Wassyng Roworth, Catherine M. Sama (éd.), *Italy's eighteenth century : gender and culture in the age of the Grand Tour*, Stanford, Stanford University Press, 2009 [trad.], 490 p.

15 Respectivement 29 et 37% pour les hommes ; nous avons dit ailleurs toutes les réserves, bien connues, à observer sur cet indicateur.

## A- Une société et un entourage masculins et misogynes ?

Dans leurs écrits, les bas-bleus anglaises ont exprimé l'anxiété de publier dans un monde d'hommes. Dès l'enfance est imposé l'interdit du savoir. Dans ses mémoires, Laetitia Pilkington écrit qu'à 5 ans, elle lit en cachette après avoir appris à lire toute seule, mais, surprise par son père, elle doit le supplier de la pardonner<sup>16</sup>. Mais les hommes de la famille ne sont pas forcément les gardiens d'un ordre moral réduisant les femmes aux seules tâches que leur désignent l'Église et la société. Elizabeth Robinson Montagu vit dans une famille qui apprécie l'étude des Belles-Lettres : une émulation naît entre elle, ses trois frères et son père, ils rivalisent d'esprit dans de grandes discussions où tous apprennent à argumenter<sup>17</sup>. C'est l'appui des amis qui aide ensuite ces femmes à franchir le pas<sup>18</sup>. L'entourage d'Elizabeth Montagu est ainsi composé d'hommes qui pensent qu'hommes et femmes sont égaux et doivent avoir la même éducation, et les proches amis de Catherine Talbot sont des hommes et femmes cultivés, acquis à la cause des femmes<sup>19</sup>. En France, Mme de Marans a-t-elle bénéficié d'un contexte familial favorable ? Si les hommes de sa famille ne l'ont sans doute pas poussée à se tourner vers les livres et l'étude, elle a tout de même pu se bâtir une culture qui la distingue des autres femmes de son entourage.

### 1) Naître fille et être femme chez les Vanssay

Avoir des filles est une charge pour une famille noble, qui doit anticiper la constitution d'une dot, ponctionnant le patrimoine familial, censé être transmis intact de génération en génération. La naissance d'une fille peut donc être mal perçue. Quand la narratrice des *Conseils à une amie* accouche d'une fille, elle est « fort mal reçue »<sup>20</sup> de son mari. Le grand-père de la marquise de Villeneuve-Arifat (née en 1773 dans une grande famille de la magistrature) refuse de la recevoir, au prétexte qu'il a déjà une

---

16 *Mémoires of Laetitia Pilkington by herself, 1712-1750*, Londres, Routledge, 1928. Exemple cité par Judy Simons, *Diaries and journals of literary women from Fanny Burney to Virginia Woolf*, Londres, Macmillan, 1990, 218 p.

17 Elizabeth Montagu a aussi pu profiter des enseignements de Conyers Middleton, second mari de sa grand-mère : elle doit lui faire des comptes-rendus exacts des conversations intéressantes auxquelles elle participe ou assiste. Miriam Leranbaum, « 'Mistresses of orthodoxy' : education in the lives and writings of late eighteenth-century English women writers », *Proceedings of the american philosophical society*, vol. 121, n°4, 1977, p. 281-301.

18 Sylvia Harcstark Myers, *The Bluestocking circle : women, friendship, and the life of the mind in eighteenth-century England*, Oxford, Clarendon Press, 1990, p. 153-156.

19 *Ibidem*, p. 182 et 211-212.

20 Madeleine de Puisieux, *Conseils à une amie*, 1750, p. 164.

petite-fille<sup>21</sup>. Dans le Maine, le négociant Leprince d'Ardenay note la « peine » de son beau-frère Gauvain du Rancher, qui n'a que des filles<sup>22</sup>. Cependant, marier ses filles permet à une famille de consolider ses liens avec d'autres lignages, et ainsi développer et entretenir un réseau de sociabilité essentiel pour l'ascension et le prestige familial. De plus, les historiens ont bien montré que l'amour des parents envers leurs enfants n'est pas une invention du XVIIIe siècle<sup>23</sup>, son expression reste discrète, mais pères et mères n'ont pas attendu la parution de l'*Émile* pour vouer une réelle affection à leurs enfants. « Je perdrais le tiers de mon existence en perdant ma fille », écrit ainsi le général de Martange le 20 juillet 1761 alors que celle-ci est malade<sup>24</sup>.

« Ce que je désire le plus au monde est d'avoir une fille »<sup>25</sup>, écrit Adélaïde de Castellane à la fin du siècle. Les sources manquent pour connaître l'avis des familles Edme et de Lavau lors de la naissance d'Henriette, aînée de sa fratrie, mais les lettres de la génération suivante, adressées à Pascalitte par ses parents, ses beaux-parents et sa tante ont été conservées. Elles montrent l'attitude des membres de la famille de Vanssay face aux grossesses successives de Pascalitte, caractéristique de l'hésitation entre la joie d'être parent et le souci pour les intérêts du lignage. M. des Rouaudières et M. de Vanssay père espèrent toujours un garçon, notamment lorsque Pascalitte est enceinte pour la première fois<sup>26</sup>. La naissance d'Achille, en avril 1779, comble leurs attentes<sup>27</sup>, le nouveau-né concentrant sur sa tête la succession de la branche aînée des Vanssay (la sœur de Charles de Vanssay est entrée dans les ordres), et celle de la famille Edme (Pascalitte est fille unique et René Jean n'a eu que des filles). Une fois la succession assurée par la naissance d'Achille, M. des Rouaudières (et M. de Vanssay père) attend toujours des fils, discours qu'il tient à son gendre<sup>28</sup>, mais pas à sa fille. L'exigence des

21 *Souvenirs d'enfance et de jeunesse de la marquise de Villeneuve-Arifat*, Paris, Emile-Paul, 1902, XIX-87 p.

22 Benoît Hubert (éd.), *Jean-Baptiste-Henri-Michel Leprince d'Ardenay, Mémoires d'un notable manceau au siècle des Lumières*, Rennes, PUR, 2007, ch. 9.

23 Voir par exemple Philippe Ariès, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Plon, 1960, 503 p. ; Jean Delumeau, Daniel Roche, *Histoire des pères et de la paternité*, Paris, Larousse, 1990, 477 p. ; François-Joseph Ruggiu, *L'individu et la famille dans les sociétés urbaines anglaise et française (1720-1780)*, Paris, PUPS, 2007, 541 p.

24 Marie-Antoine Bouët de Martange (1722-1806), aide de camp du prince Xavier de Saxe, cité par Gabrielle Houbre, *Histoire des mères et filles*, Paris, La Martinière, 2006, 224 p.

25 Adélaïde Louise Guyonne de Rohan-Chabot, « Notes sur l'éducation de mes enfants », 28 décembre 1792. Catriona Seth (prés.), *La fabrique de l'intime, mémoires et journaux de femmes du XVIIIe siècle*, Paris, R. Laffont, 2013, p. 907-965.

26 « Si c'est une fille vous serez obligée à recommencer promptement pour faire mieux », lettre de M. de Vanssay à Pascalitte, 11 novembre 1778 ; « elle vous a promis un fils ! Plaise à Dieu que ce ne soit pas un poisson d'avril », lettre de M. des Rouaudières à Charles de Vanssay, 5 mai 1779.

27 « Voilà ce qui s'appelle entrer dans la carrière avec gloire », lettre de M. des Rouaudières à Pascalitte, 11 décembre 1779 ; « tous nos remerciements du genti petit poupon que vous nous avés donné [...]. Puisque vous faites si bien pour vostre coup dessai, il faut recommencer pour voir si vous ferés aussi bien », lettre de M. de Vanssay à Pascalitte, 27 avril 1779.

28 « Vous êtes bien discrète mon cher cœur sur ce petit frère que vous deviés luy donner [à Achille] pour luy faire compagnie », écrit M. de Vanssay à Pascalitte le 16 août 1780. Mais les désirs de M. des



deux grands-pères est toutefois nuancée, ils rappellent dans leurs lettres qu'au final le sexe de l'enfant importe peu<sup>29</sup>, c'est aussi le point de vue de Mme des Rouaudières, qui a sans doute subi cette pression familiale lors de sa grossesse et éprouve plus de recul face à l'événement<sup>30</sup>. Pour tous, l'essentiel est avant tout la conservation de la mère<sup>31</sup>.

Chez les Vanssay comme dans les autres familles notables, la femme mariée a pour vocation d'être mère<sup>32</sup>, « il faut recommencer », dit le beau-père de Pascalitte quelques jours après la naissance d'Achille. Mme de Marans, qui n'a pas eu d'enfants, espère elle aussi un garçon, elle transmet à sa nièce les visions et conseils de ses voisines<sup>33</sup> et se réjouit de la naissance d'Achille<sup>34</sup>. Elle fait partie du chœur rappelant à Pascalitte ses devoirs de femme mariée et de mère de famille<sup>35</sup>. Mariée à 36 ans, Mme de Marans n'a pas eu à subir cette sorte de pressions de la part de sa famille, son mari étant le cadet de la famille de Vanssay, dont la continuité est assurée depuis la naissance, en 1751, de son neveu Charles IV (qui épousera Pascalitte). Mme de Marans est toutefois consciente de l'enjeu que représente l'union de sa nièce et son neveu. Il s'agit certes d'un mariage d'amour, et c'est une chance exceptionnelle, comme les correspondants de Pascalitte se font un devoir de lui rappeler<sup>36</sup>. Mais il s'agit aussi

---

Rouaudières : « Je voudrais bien que ce dernier fut un garçon » et « Il vaut mieux avoir des garçons que des filles », sont adressés à Charles de Vanssay (11 mars 1783 et 6 juin 1785).

- 29 « Tel qu'il soit il sera le bien venu », lettre de M. de Vanssay à Pascalitte, 11 novembre 1778 ; même expression dans la lettre de M. des Rouaudières à Pascalitte du 29 décembre 1781 (voir plus bas) : formule de convenance ?
- 30 Lettre de Mme des Rouaudières à Pascalitte, 5 mai 1779. « Elle croit que tu auras une fille afin de faire comme elle », écrit Mme de Marans à Pascalitte à l'occasion d'une deuxième grossesse (18 mars 1780). Quelques années plus tard, Mme des Rouaudières est même soulagée que sa fille ne soit pas enceinte (lettre du 15 juin 1786).
- 31 Il faut « conserver la maman qui nous est bien plus chère que l'enfant », lettre de M. de Vanssay à Pascalitte, 11 novembre 1778 ; « cet enfant sera toujours le bienvenu, si sa mère et lui se portent bien », lettre de M. des Rouaudières à Pascalitte, 29 décembre 1781. « Vous sçavez trop combien vous m'êtes chère, pour que je n'aye pas le droit de m'interresser à votre conservation, et à celle des petits individus que vous devez nous donner », lettre de Mme de Marans à Pascalitte, 15 janvier 1780.
- 32 La famille de la marquise de Villeneuve-Arifat estime qu'« une honnête femme doit toujours être grosse ou fraîchement accouchée ». *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, *op. cit.*
- 33 « Vous nous donnerez un garçon, Mortagne me l'a dit. cela s'expliquera par la suite », lettre à Pascalitte du 23 août 1778 ; mêmes attentes de la part de Mme de Courtarvel, représentante des familiers conscients surtout des intérêts lignagers : « Elle souhaite que vous ayez un garçon comme sa belle-sœur, c'est le premier qui soit né dans sa famille, quoy qu'elle ait deux frères mariés » (lettre du 15 septembre 1778). Et quand la belle-sœur de Pascalitte « prétend que vous aurez une fille, je me flatte qu'elle ne prophétise pas bien » (31 janvier 1779).
- 34 Dans une lettre à Pascalitte du 26 juillet 1779, Mme de Marans imagine la joie de M. de Vanssay père et estime que Pascalitte « a fait un garçon si à propos ».
- 35 Un autre exemple, avant même que Mme de Marans apprenne la grossesse de Pascalitte : « Il faut à présent vous accoutumer à penser en mère de famille, qui doit à l'éducation de ses enfants, l'exactitude la plus scrupuleuse » (lettre du 24 juillet 1778).
- 36 « Vous estes plus heureuse que la plus grande partie des jeunes personnes qui s'engagent », lettre de Mme de Gouy à Pascalitte, ce dimanche 22 [sans date] ; « nous consentons avec la plus grande satisfaction à ton alliance avec mr de Vanssay bien persuadé quelle est de ton goût », lettre de Mme des Rouaudières à Pascalitte, janvier 1778 ; « on ne pouvoit pas faire par rapport à vous un établissement plus convenable de toutes façons », lettre d'Alexandre Angran d'Allerai à Pascalitte, 29 mars 1778 ; « vous êtes unie à celui à qui vous aviez donné votre cœur », lettre de M. des

d'une union entre deux lignages, dont le patrimoine reviendra aux enfants qui en seront issus. Peu sensible personnellement aux contraintes de la grossesse, Mme de Marans assure tout de même son rôle de mère de substitution en se faisant la voix du lignage auprès de sa nièce<sup>37</sup>. Après la naissance, les mères de la génération de Pascalitte sont encouragées à allaiter elles-mêmes leurs enfants et à éviter le recours, mortifère, à la nourrice. C'est le parti défendu par la famille Edme<sup>38</sup>, suivant les arguments de Jean-Jacques Rousseau, qui renvoie la femme à ses fonctions « naturelles », contre l'avis des Vanssay<sup>39</sup> et de Mme de Marans, surtout intéressée par la santé de sa nièce<sup>40</sup>. L'attitude de la belle-famille de Pascalitte et de Mme de Marans serait davantage caractéristique de celle de la noblesse, plus sensible aux devoirs de représentation des femmes qu'à des impératifs maternels. Néanmoins, les lettres échangées au sein de la famille confirment que la diffusion des thèses nouvelles se fait bien parmi les élites vendômoises.

Une fois que l'enfant grandit, on a vu que les Rouaudières, Pascalitte et Mme de Marans considèrent comme essentiel de lui donner une bonne éducation, mais après les premières naissances, les lettres de M. des Rouaudières ne s'intéressent qu'à l'éducation et l'avenir de ses garçons. De même, Vanssay père ne s'inquiète des progrès d'Achille que parce qu'il s'agit d'un garçon<sup>41</sup>. Les filles reçoivent une bonne éducation, nécessaire pour qu'elles constituent ultérieurement un bon parti, c'est-à-dire une femme pieuse,

---

Rouaudières à Pascalitte, 13 août 1778.

- 37 « Je suis bien aise ma chère enfant que votre grossesse se décide, je ne puis vous plaindre de ce que vous souffrez, puisque c'est le moyen de nous donner un petit que je désire ardemment et non seulement un, mais après celui-là un autre, et tant que vous voudrez, votre progéniture sera toujours bien reçue, [...] il s'agit de ménager votre matou [...], si nous pouvons par nos soins et notre attention le guérir tout à fait, il ne nous laissera pas manquer de petits », lettre du 23 août 1778 ; « tâchez de ne pas trop jouer de la harpe, cela peut nuire à la conformation de votre enfant, Md de Vibraye m'a dit que vous y prissiez garde », lettre du 10 octobre 1778. Mme de Marans s'oppose à deux voyages de Pascalitte pendant ses grossesses (17 septembre 1778 et 15 janvier 1780). Lors des grossesses suivantes, le confort de Pascalitte l'intéresse davantage (lettres des 22 janvier 1780 et 13 juin 1784).
- 38 Lettres de M. des Rouaudières à Pascalitte et Charles de Vanssay des 27 septembre et 11 décembre 1779 ; lettres de Mme de Marans des 22, 26 et 29 juillet 1779. « Il serait à désirer que les femmes écoutassent mieux sur cela le vœu de la nature et celui de la raison elles pourvoiraient ainsi à l'intérêt de leur beauté, de leur santé, et de celle de leurs enfants », écrit ainsi M. des Rouaudières le 27 septembre 1779.
- 39 Lettre de Mme de Marans du 31 janvier 1779 et lettre de M. des Rouaudières à Charles de Vanssay du 27 septembre 1779.
- 40 « Il est sur que d'allaiter n'est pas bon, ny à l'estomach ny à la poitrine », écrit Mme de Marans à Pascalitte le 22 juillet 1779, or comme la jeune fille a déjà été malade, « vous ne le devez faire qu'avec de grandes précautions », continue-t-elle.
- 41 « Il est temps que vous luy apréniés à parler si cétoit une fille je nen serois point inquiet », lettre de M. de Vanssay à Pascalitte, 16 août 1780 : humour misogyne ou manque d'intérêt pour le développement cognitif des filles ? Même idée que l'éducation des filles serait moins primordiale que celle des garçons chez Adélaïde de Castelanne : « Si j'avais une fille, je ne serais pas effrayée de me charger seule de son éducation ; un petit garçon demande d'autres soins, une instruction plus étendue. L'œil paternel lui est plus nécessaire [...]. Elle a moins besoin de connaissances que son frère », 28 décembre 1792, « Notes sur l'éducation de mes enfants », Catriona Seth (prés.), *La fabrique de l'intime*, op. cit., p. 907-965.

instruite des devoirs de son état, qui saura éduquer ses enfants et régler sa maison. Toute étude ne se rapportant pas à ces conditions doit être limitée. Les vertus et talents féminins sont invisibles et ne s'épanouissent que dans le cercle privé : « Ne régler que soi & sa famille ; être simple, juste & modeste »<sup>42</sup>, sont tous les talents demandés à une fille, déplore Mme de Lambert. « Une belle âme, un esprit cultivé, c'est là ce qu'il faut posséder avant tout le reste », recommande donc M. des Rouaudières à sa sœur le 14 avril 1768 pour l'éducation de sa fille.

Si Mme de Marans a sans doute bénéficié de son célibat, puis du fait de ne pas avoir eu d'enfants, pour étendre ses domaines d'étude, cette soif de savoir l'a saisie bien plus tôt, alors qu'elle était enfant et donc soumise aux mêmes règles que ses égales. Elle a profité de l'attention plus ou moins relâchée de ses parents<sup>43</sup>, dans un milieu pas tout à fait hostile à un certain épanouissement féminin.

## **2) Les femmes qui lisent et jugent romans et comédies sont-elles dangereuses ?**

La lecture au féminin est un domaine de recherches largement renouvelé ces dernières années, mais que les historiens ont peu parcouru<sup>44</sup>. Selon Sandrine Aragon, avant 1720 la lectrice est ridiculisée car la femme ne saurait pas lire correctement, mais après cette date, une image pédagogique de la lecture à deux, encadrée<sup>45</sup>, se dégage ;

42 Pour cette citation et la suivante : Mme de Lambert, *Avis d'une mère à son fils et à sa fille*, Paris, Étienne Ganeau, 1728, p. 113-114.

43 Henriette a déjà rédigé presque la moitié de son roman sur l'histoire d'Abassa (« Que le calife son frère fit épouser au vizir Giafar, à condition qu'ils ne coucheraient point ensemble, le mariage se fit mais comme les époux s'aimaient, ils tinrent mal la condition, il en vint un enfant ») quand, écrit-elle, « ma mère voulut savoir ce que je faisais, il fallut donner la clé de la chambre où j'allais m'enfermer, elle vit ce beau projet, et s'en moqua fort », *Mémorial*, p. 206-207. Moquerie, mais ni punition ni interdit de la part de Mme Edme ; à l'inverse, c'est parce qu'on lui a interdit d'écrire des romans que Fanny Burney se tourne vers le journal à 15 ans, en 1768 (J. Simons, *Diaries and journals of literary women*, *op. cit.*). La curiosité de Mme de Marans enfant n'a été ni bridée ni encouragée, elle s'est épanouie librement, notamment par la pratique du journal personnel.

44 Pour compléter les références bibliographiques déjà citées dans ce travail de recherche, rappelons simplement Isabelle Brouard-Arends (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime*, actes du colloque, 27-29 juin 2002 organisé par l'UFR Arts Lettres Communication, Université de Rennes II, Rennes, PUR, 2003, 719 p. Complétons cependant ces lectures par des livres consacrés à la lecture des romans : Annie Rivara, Antony McKenna, *Le roman des années trente. La génération de Prévost et de Marivaux*, Saint-Étienne, PUSE, 1998, 167 p. ; Alain Montandon, *Le roman au XVIIIe siècle en Europe*, Paris, PUF, 1999, 534 p. ; Colette Cazenobe, *Au malheur des dames. Le roman féminin au XVIIIe siècle*, Paris, H. Champion, 2006, 397 p. ; Alexandre Wenger, *La fibre littéraire. Le discours médical sur la lecture au XVIIIe siècle*, Genève, Droz. Pour un état des lieux antérieur : Yannick Séité, « Roman », Vincenzo Ferrone, Daniel Roche (dir.), *Le monde des Lumières*, Paris, Fayard, 1999 [trad.], p. 295-315.

45 L'héroïne du roman pédagogique *Adèle et Théodore* (Mme de Genlis, 1782) lit ainsi des romans avec sa mère. Le négociant Leprince d'Ardenay laisse sa fille spirituelle lire « quelques romans choisis » (B. Hubert (éd.), *Jean-Baptiste-Henri-Michel Leprince d'Ardenay*, *op. cit.*, ch. 21).

cependant, la femme lisant est toujours vue comme intruse dans un univers masculin<sup>46</sup>. En Europe occidentale, la lectrice est une figure dangereuse quand ses lectures se font hors du contrôle des autorités, les parents ou l'Église. Au XVIIIe siècle, il n'y a que les romans marginaux ou libertins qui présentent des lectrices indépendantes comme des héroïnes positives<sup>47</sup>. De plus, lorsque le roman n'est pas ancré dans la vie quotidienne (la *novel* anglaise), il représente la tentation et le pouvoir de l'imagination : romans épiques, courtois, sentimentaux et précieux (la *romance* anglaise) sont décriés car ils enflamment le cœur des jeunes filles. Même pour le public, les romans contribuent à la mauvaise éducation des filles. La fille de Mme Rousseau de La Férandière, une voisine de la marquise de Ferrière et fabuliste poitevine, « avait lu une infinité de romans et même de très mauvais livres [...] à seize [ans] elle était plus instruite qu'une fille de vingt-cinq et plus que les trois quarts des jeunes personnes »<sup>48</sup>. « Lecture dangereuse »<sup>49</sup> pour Mme de Staal-Delaunay, le roman pervertit les filles, en leur donnant des « sentiments imaginaires ». Enfin, il les empêche d'arriver innocentes au mariage<sup>50</sup>. Ainsi, pour la duchesse de la Trémoïlle, les romans « n'apprennent que ce que je voulais ignorer »<sup>51</sup>. De 1750 à 1950, la lecture féminine se ferait alors dans la clandestinité et le secret<sup>52</sup>.

« Obligée de traduire dans une chambre sans feu, par ce qu'il faut se cacher du beau-père »<sup>53</sup>, Mme de Marans a vécu ces interdits qui priveraient les femmes de toute étude, et les a transgressés : « Ne lisez point par curiosité et seulement pour contenter votre esprit, mais par un désir d'apprendre à mieux vivre »<sup>54</sup>, disent les traités pédagogiques. Adolescente, « en secret, je lisais quelquefois des romans »<sup>55</sup>, écrit la diariste. La bibliothèque des Rouaudières contient en effet des romans et autres

46 Sandrine Aragon, « Fallait-il laisser les femmes lire ? Représentations de lectrices dans la littérature française du XVIIe au XIXe siècle », Danielle Bajomée, Juliette Dor, Marie-Élisabeth Henneau, *Femmes et livres*, Paris, Harmattan, 2007, p. 109-124.

47 *Ibidem*.

48 Hélène Mathurin (prés.), *Mémoires de la marquise de Ferrières, née en 1748*, Les Gorgones, 1998, 106 p.

49 Pour cette citation et la suivante : Mme de Staal-Delaunay, *Mémoires de jeunesse*, Paris, Mercure de France, 1996, 124 p.

50 Agathe d'Issoir est une jeune fille pure, élevée au couvent, mais pervertie par la lecture des romans dans *Les passions des différents âges* de Pierre Nougaret (1766). Ce thème est un classique des romans libertins (Jean-Marie Goulemot, *Ces livres qu'on ne lit que d'une main, lecture et lecteur de livres pornographiques au XVIIIe siècle*, Aix-en-Provence, Alinéa, 1991, 171 p.).

51 Citée par Lucie Desjardins, « Lecture et discours de la morale au féminin au XVIIe siècle », I. Brouard-Arends (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime, op. cit.*, p. 473-479. On pourrait multiplier les exemples : Mme de Lambert, Mlle de Lespinassi, la marquise de La Tour du Pin, Hester Mulso ou Magalenna van Schinne sont ainsi prévenues contre les romans.

52 Daniel Fabre, « Lire au féminin », *Clio*, [en ligne] n°11, 2000, mis en ligne le 9 novembre 2007.

53 Lettre à Angran, 16 décembre 1753.

54 Marquot, *Instruction chrétienne des jeunes filles*, 1682, cité par Martine Sonnet, *L'éducation des filles au temps des Lumières*, Paris, Cerf, 2011 [1e éd. 1987], p. 227. Fleury, Fénelon ou encore Mme de Maintenon condamnent aussi la lecture des romans.

55 *Mémorial*, p. 198.

ouvrages peu honnêtes pour les jeunes personnes : les lettres d'Abélard et Héloïse ou de Ninon de Lenclos donnent des exemples de femmes peu recommandables, les *Lettres de la marquise de M\*\*\**, roman immoral de Crébillon fils, paraît en 1732, Henriette a alors 13 ans. Dix ans plus tard (si l'achat en a été fait au moment de sa parution), elle peut lire *Les confessions du comte de \*\*\** de Duclos, roman à portraits de femmes galantes et séductrices. La jeune fille a aussi à sa disposition le roman picaresque *L'infortuné napolitain*, des livrets d'opéra ou du théâtre italien. L'amour-passion, l'aventure, le narcissisme qu'une lectrice peut découvrir dans l'intimité de ces lectures silencieuses, sont en contradiction avec l'idéal féminin de modestie, de passivité et de soumission. Dans la bibliothèque des Rouaudières, même les *Mille et une nuits* et les *Lettres d'une péruvienne* pourraient être considérées comme lectures inconvenantes pour une jeune fille. Pour comparaison, la bibliothèque de Coulonge ne contient pour seul roman que le pédagogique *Télémaque* de Fénelon (1699), présent aussi à Saint-Agil, mais où il est accompagné d'un autre roman picaresque, *Gil Blas* (1715-1735), et des très rabelaisiens *Voyages de Gulliver* (1726). Mme de Marans est-elle cette jeune fille mal élevée décrite par Le Maître de Claville, qui lit des romans, « copie les *Lettres portugaises*, médite furtivement les *Contes* de La Fontaine, et pleure le malheur d'Abélard »<sup>56</sup> ? D'après ses journaux et sa correspondance, Mme de Marans a lu les *Lettres portugaises* (1669), mais aussi l'*Astrée*, des romans précieux de Mlle de Scudéry, *L'espion turc*, et, plus tard, *Les amours de Mirtil* ou encore *Cleveland*.

Il n'est pas exceptionnel que Mme de Marans lise des romans. Selon Mme de Pontac, les romans « ont fait tout le divertissement de [s]a jeunesse »<sup>57</sup>, Mme Suard les aime « à la folie »<sup>58</sup>, ils sont la seule éducation reçue par Mme de Montesson, selon sa nièce Mme de Genlis (*Souvenirs*, ch. 4) et Catherine Macaulay a appris à lire dans la Bible et les romans<sup>59</sup>. Même la dévote janséniste Marie-Catherine Homassel avoue avoir lu des romans jusqu'au bout de la nuit dans son adolescence<sup>60</sup>. Puisque le roman est, avec l'ouvrage de dévotion, la lecture principale des épouses de commissaires des

56 Le Maître de Claville, *Traité du vrai mérite de l'homme*, 1734.

57 Exemple cité par L. Desjardins, « Lecture et discours de la morale au féminin au XVIIIe siècle », art. cit.

58 Lettre XXVII, décembre 1771, Élisabeth Badinter (éd., prés.), *Correspondance inédite de Condorcet et Mme Suard, M. Suard et Garat (1771-1791)*, Paris, Fayard, 1988, 262 p. Là aussi, les exemples foisonnent : Mme de Staal, Mme de Tencin, Isabelle de Charrière ou Jane Austen ont lu des romans. La comtesse de Verrue, la duchesse de Gramont-Choiseul, Mme de Pompadour, Catherine II et Marie-Antoinette ont des romans dans leurs bibliothèques (Ernest Quentin Bauchard, *Les femmes bibliophiles de France (XVIe, XVIIe & XVIIIe siècles)*, Paris, Damascène Morgand, 1886, 466 p.).

59 Connie Titone, *Gender equality in the philosophy of education : Catharine Macaulay's forgotten contribution*, New-York, Peter Lang, 2004, 173 p.

60 (1686-1764), exemple cité par Nicolas Lyon-Caen, *La boîte à Perrette. Le jansénisme parisien au XVIIIe siècle*, Paris, Albin Michel, 2010, p. 331.

guerres de la maison du roi<sup>61</sup>, la mère de Mme de Marans était peut-être elle-même une lectrice de romans ? Généralement, les bas-bleus anglaises s'inquiètent peu des dangers des romans pour les lectrices. En effet, le roman complète l'éducation des filles, et dans la seconde moitié du siècle, les plus grands succès littéraires sont des romans : *Pamela* (Samuel Richardson, 1742), *La nouvelle Héloïse* (Jean-Jacques Rousseau, 1761), le *Werther* de Johann von Goethe (1774), ou *Paul et Virginie* (Jacques Bernardin de Saint-Pierre, 1788). Les romans de Richardson et Rousseau mettent à la mode les histoires morales et édifiantes, où sentiments, sensibilité et vertu sont sublimés.

Mme de Marans refuse les condamnations traditionnelles à l'égard de la lecture des romans, mais aussi des comédies. Comme Betje Wolff, elle s'inscrit dans le débat européen sur le roman<sup>62</sup>. On l'a vue reconnaître que le manque de vraisemblance nuit aux romans, c'est une lecture qui « ne vaut rien, surtout quand on en fait son capital, et son entière occupation ; elle affaiblit le cœur, et dégrade lesprit »<sup>63</sup>. Cependant, elle défend ces « ingénieuses fadaïses », utiles « pour ceux qui ont une âme ferme, et le jugement formé », « un âge raisonnable, et un fond de bonnes choses » ; entendons : elle-même. La lecture des romans, qu'elle considère en général bien écrits, a des vertus stylistiques, elle améliore la plume et l'éloquence du lecteur<sup>64</sup>, alors que les défenseurs du roman rappellent plutôt son utilité morale, ou sa vraisemblance. Pour Mme de Marans, soit la lecture des romans fait partie de sa valorisation individuelle auprès de ses fréquentations, soit elle prépare dans son journal des arguments à opposer à ceux de ses proches qui condamnent la lecture des romans...

Les romans sont loin d'être les seules lectures reprochables de Mme de Marans. Sur l'ensemble des références littéraires identifiées sous sa plume, ils n'en représentent toujours qu'une minorité<sup>65</sup>. Elle est une amatrice de théâtre, notamment de comédies

61 Samuel Gibiat, *Hiérarchies sociales et ennoblissement: les commissaires des guerres de la maison du roi au XVIIIe siècle (1691-1790)*, Paris, École des Chartes, 2006, p. 454.

62 « Les gens qui ne se laissent pas tromper par les mots, qui ne piquent pas une sainte colère ou qui ne tombent pas frappés par le haut mal en entendant les termes Roman, Comédie, Nouvelle ont toujours estimé que ces écrits peuvent grandement contribuer au progrès des bonnes mœurs et être utiles à la société civilisée », citée par Madeleine Van Strien-Chardonneau, « Betje Wolff (1738-1804), traductrice », *Études germaniques*, 59, 3, 2004, note 48 p. 498.

63 Pour cette citation et les suivantes : *Mémorial*, p. 360-361.

64 « Les lecteurs aquèrent en les voyant, une certaine facilité à sexprimer, soit dans les lettres, soit dans la conversation, qui ne laisse pas de les faire valoir dans la société cest donc uniquement à cette intention quil en faut lire », *ibidem*. Elle reconnaît aux *Lettres portugaises* la « beauté des expressions », mais en critique le fond, qui manque de vraisemblance (*Réflexions*, 1753, p. 17-20).

65 La lecture de romans concerne 5 des 48 références littéraires (titres d'ouvrages, noms d'auteurs, comptes-rendus de lecture, citations) repérées dans le *Mémorial*. Pour comparaison, on y trouve 12 références à la lecture de l'histoire, 5 au théâtre, 4 aux philosophes et moralistes anciens et modernes, 3 à la poésie. Dans les *Réflexions*, on trouve, pour 45 références littéraires, 5 références aux romans, 9 aux philosophes anciens et modernes, 4 à l'histoire et à la poésie, 3 à l'histoire, 7 à d'autres formes de Belles-Lettres. Il n'y a que deux allusions aux romans dans les *Confidences* (sur 19 au

antiques et modernes. La comédie est un genre déconsidéré au XVII<sup>e</sup> siècle pour les mêmes raisons que le roman<sup>66</sup>. Mme de Marans lit Térence (elle s'attelle même à la traduction de trois de ses pièces), Molière ou Nivelles de La Chaussée<sup>67</sup>. Elle oppose aux détracteurs de la comédie les mêmes arguments que les défenseurs du roman : la comédie a selon elle une valeur morale exemplaire. Les élites lisent du théâtre en amateur et donnent des représentations privées de pièces vantant leur entre soi, honnêtes et moralisantes, qu'il s'agisse de leurs propres créations ou de reprises de dramaturges, mais pas de traces de ces activités sous la plume de Mme de Marans<sup>68</sup>. La querelle de la moralité du théâtre au XVII<sup>e</sup> siècle a bien été étudiée par l'histoire littéraire<sup>69</sup>, au XVIII<sup>e</sup> siècle, les ecclésiastiques du Grand Siècle<sup>70</sup> sont relayés par des laïcs, tels Jean-Jacques Rousseau ou Jean Dusaulx<sup>71</sup>. Moralistes dévots<sup>72</sup> et pédagogues<sup>73</sup> dénoncent ainsi l'immoralité des spectacles et l'étalage des passions sur scène. En province, cet interdit est respecté par les notables : le grand audienier de France Ogier d'Ivry refuse que son fils participe aux pièces de théâtre du collège de La Flèche, et les parents de Leprince d'Ardenay lui demandent de ne pas aller au spectacle quand il sera à Paris. Plus tard, le mémorialiste dit regretter de ne pas les avoir écoutés<sup>74</sup>. Les années 1760 voient en effet le développement des spectacles de boulevard, ce sont des farces, des parodies ou des pièces poissardes, vulgaires voire obscènes qui rencontrent

---

total), 7 à l'histoire, 3 à la morale, 3 au théâtre.

- 66 « Spectacles, habits, romans & sentimens, tout cela est de l'Empire de l'imagination. », résumé Mme de Lambert (*Avis d'une mère à son fils et à sa fille*, p. 152).
- 67 « Cest Horace qui dégourdit Agnès » (*Confidences*, p. 237), référence à *L'école des femmes* (1661) ; et : « Je dirai, comme Zémire laissez-moy profiter des bontés du hazard » (*Confidences*, p. 256), citation de Pierre-Claude Nivelles de la Chaussée, *Amour pour amour*, pièce créée en 1742.
- 68 À Laval, le chroniqueur Guitet de La Houllerie note par exemple que lors du Carnaval 1757 les officiers et femmes de l'élite jouent à guichet fermé des comédies et des tragédies (Frédérique Pitou, « Les pratiques de divertissement à Laval au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Histoire urbaine*, 2000/1, n°1, p. 87-104). On trouve aussi des références à des spectacles et des bals organisés par les dames du Mans dans le journal du chanoine Nepveu de La Manouillère : Sylvie Granger, Benoît Hubert, Martine Taroni (éd.), *Journal d'un chanoine du Mans. Nepveu de La Manouillère (1759-1807)*, Rennes, PUR, 2013, 738 p.
- 69 Voir Laurent Thirouin, *L'aveuglement salutaire. Le réquisitoire contre le théâtre dans la France classique*, Paris, Champion, 1997, 292 p. Signalons, parmi une vaste littérature, les travaux de Marc Fumaroli et Jean Goldzink.
- 70 Par exemple Jacques Bénigne Bossuet, *Maximes et réflexions sur la comédie*, 1694. C'est sa lecture qui donne à Mme de Marans l'envie de défendre les spectacles.
- 71 Jean-Jacques Rousseau, *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*, 1758 et Jean Dusaulx, *De la passion du jeu, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours*, 1779.
- 72 Pour Mme de Sablé, les comédies banalisent les effets des passions amoureuses (Jean Lafond (dir.), *Moralistes du XVII<sup>e</sup> siècle, de Pibrac à Dufresny*, Paris, R Laffont, 1992, 1323 p.). « N'allez pas trop souvent aux spectacles ; s'ils perfectionnent le goût, ils gâtent les mœurs, ils amolissent le cœur, & portent l'âme à la tendresse », dit Mme de Puisieux dans ses *Conseils à une amie* (1750, p. 10).
- 73 Laclos craint la « molle facilité » de ce genre de lectures (*Programme de lecture pour la jeunesse*, 1795-1802).
- 74 Frédéric Lemeunier, « Deux générations, 1750-1859. Contribution à l'étude de l'éducation et de l'évolution des idées religieuses au XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> s. d'après la correspondance de la famille Ogier d'Ivry », *PM*, 1954, t. XXXIV, p. 25-43 et 183-190. B. Hubert (éd.), *Jean-Baptiste-Henri-Michel Leprince d'Ardenay, op. cit.*

un grand succès, même auprès des élites : « Un gros rire vaut mieux qu'une petite larme »<sup>75</sup>, écrit Fréron. À Paris, ces spectacles sont concentrés boulevard du Temple<sup>76</sup>, mais les planches provinciales, parfois éphémères, peuvent aussi accueillir tout genre de pièce. Au Mans, avant la construction de la salle de spectacle en 1776, les troupes de passage se produisent sous le couvert des halles, dans de petites salles de spectacle, dans les grandes salles des auberges, ou au coin des rues. Elles y représentent des comédies et des opéras-bouffons, on y voit des acrobates, des marionnettes et des animaux savants<sup>77</sup>. À Vendôme, Pierre Bordier note la présence de troupes en 1755, 1762 et 1767, mais les foires et marchés sont aussi d'après Mme de Marans l'occasion d'assister à des spectacles inhabituels<sup>78</sup>. À Poitiers, quand les comédiens arrivaient, « tout le monde y courait »<sup>79</sup>, raconte Mme de Ferrières, ce qui montre qu'en province, le public cultivé bravant les interdits est moins exigeant sur la nature des pièces jouées.

Mme de Marans dit être peu allée au spectacle<sup>80</sup>, elle a surtout lu des comédies, et pourtant ce n'est pas leur lecture qu'elle veut défendre (la question ne semble pas se poser pour elle, aucune lecture ne lui étant refusée), mais la comédie comme divertissement. Dans le Vendômois, le théâtre est quasiment absent des bibliothèques de notables<sup>81</sup>. Excepté le théâtre éducatif en fin de siècle<sup>82</sup>, c'est seulement aux Rouaudières et à La Barre que théâtre antique (Térence), tragédies et drames modernes

75 *L'année littéraire*, 1757, cité par Antoine de Baecque, *Les éclats du rire, la culture des rieurs au XVIIIe s.*, Paris, Calmann-Lévy, 2000, p. 80-81.

76 Voir les travaux de Françoise Rubellin, dont *Atys burlesque : parodies de l'opéra de Quinault et Lully à la Foire et à la Comédie-Italienne, 1726-1738*, Saint-Gély-du-Fesc, Éd. Espaces 34, 2011, 479 p.

77 Robert Deschamps La Rivière, « Le théâtre au Mans au XVIIIe s. », *RHAM*, 1900-1901, t. XLVII et XLVIII, p. 121-149 et 232-249 ; p. 61-85. Voir aussi Anne-Marie Goulay, *Le théâtre au Mans à la fin du XVIIIe siècle*, Mémoire de maîtrise sous la dir. de Jean-Marie Constant, Université du Maine, 1986, 107 p. ; ainsi que Julien Dupré, *Les Actionnaires de la Comédie, culture et sociabilité des élites au Mans à la fin du XVIIIe siècle*, mémoire de Master 1, sous la dir. de Sylvie Granger, Université du Maine, 2007, 2 volumes, 184 p. et vol. 2 non paginé.

78 Jean Vassort, *Les papiers d'un laboureur au siècle des Lumières, Pierre Bordier : une culture paysanne*, Seyssel, Champ Vallon, 1999, 240 p. En juillet 1753, Bordier note qu'« on a fait voir au peuple deux enfants collés l'un à l'autre, et un poisson de mer nommé lion marin ». Mme de Marans assiste aussi à ce genre de représentations à la foire de Mondoubleau : « On y verra un garçon de 12 ans qui n'a pas deux pieds de haut sans cuisses et sans jambes, un pied, d'autres disent deux, sortant des fesses, il n'a qu'un bras, mais il a une bonne langue. [...] De plus un coq qui a passé par icy, et que j'ai vu, je ne sçais pas si il est deux fois coq, mais il a quatre jambes, et deux fondements », décrit-elle à sa nièce le 21 février 1779.

79 H. Mathurin (prés.), *Mémoires de la marquise de Ferrières*, op. cit.

80 *Confidences*, p. 110. Peut-être Mme de Courtarvel lui a-t-elle prêté sa loge au Français ? Elle semble en tout cas intéresser Mme de Marans, qui d'habitude se répète peu (lettres à Pascalitte des 21 et 24 décembre 1779).

81 Olivier Zeller constate aussi la rareté des romans et pièces de théâtre dans la bibliothèque de 4 000 ouvrages de François Pierre Suzanne Brac, issu d'une famille de consuls lyonnais (Olivier Zeller, « Loisirs urbains loisirs ruraux, dans les élites du XVIIIe s. », *Divertissements et loisirs dans les sociétés urbaines à l'époque moderne et contemporaine*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2005, p. 29-35).

82 Mme de Genlis, *Théâtre à l'usage des jeunes personnes*, 1779, présent à La Barre et à Courtambly en 1792.



(Corneille, Racine, Campistron, Voltaire, recueils de théâtre anglais et allemand), mais aussi comédies sont représentés (recueil de théâtre et d'opéra italien aux Rouaudières, Molière, Gresset, Régnard, Marivaux, Boissy, Lesage à La Barre). La comédie serait alors une lecture banalisée pour Mme de Marans, selon qui les spectacles sont « un simple délassement d'esprit »<sup>83</sup>. Elle y reconnaît « les tendres discours et les chants passionnés », la « pompe » et le « brillant », ainsi que l'obscénité (les « gros tétons » qu'elle veut abolir sont sans doute ceux des pièces de foire ou de boulevard : expérience vécue ou diffusion d'un lieu commun ?) et « le plan uniforme de nos pièces ». Mais pour la diariste, le spectateur ne fait que regarder les passions, la comédie ne pousse pas à s'y livrer, et n'est pas plus vicieuse que d'autres distractions. Mme de Marans n'est pas la seule provinciale à prendre du recul sur la condamnation morale des comédies. Près de Quimper, un peu plus tard, Mme de Pompery, amatrice de théâtre, pense comme elle que l'« on n'est pas damné [...] pour aller une petite fois en passant au spectacle »<sup>84</sup>. Pour Mme de Marans, non seulement le spectacle a des vertus morales (« relever les ridicules de la nation », corriger les mœurs), mais il est de plus un catalyseur :

On a remarqué à Paris, que pendant la quinzaine de Pâques où les spectacles sont fermés, il se comet plus de désordres, plus de crimes, plus d'abominations, que dans tout le reste de l'année ensemble. [...] Une partie faite pour y aller, en empêche plusieurs autres où on ferait pis, et au bout du compte, ce nest jamais là où on fait le mal.

C'est pourquoi elle encourage au contraire la fréquentation des spectacles, l'habitude émoussant le danger. Cet argument de l'utilité publique des spectacles (« Un mal dont le gouvernement use bien » pour notre diariste, qui parodie ainsi Bossuet) et du moindre mal appartient aux défenseurs dans la querelle des spectacles, dont Mme de Marans semble au fait<sup>85</sup>. L'argument est repris par d'autres provinciaux voyant le spectacle comme un instrument de moralisation des foules. La police nantaise estime ainsi qu'« il est bon que le peuple soit amusé et détourné par des amusements peu coûteux de se livrer à la débauche et à tous les excès »<sup>86</sup> et pour le dramaturge Vadé, « tout genre est recevable en littérature, pourvu qu'il amuse, et si celui-ci n'instruit pas, du moins il ne saurait nuire »<sup>87</sup>. La défense de la comédie place Mme de Marans du côté des

---

83 Pour cette citation et les suivantes, sauf mention contraire : *Confidences*, p. 102-114.

84 Lettre du 9 février 1790, Marie-Claire Mussat, Michel Maréchal (prés.), *À mon cher cousin... Une femme en Bretagne à la fin du XVIIIe siècle*, Paris, Éd. Du Layeur, 2007, 577 p. Mme de Marans écrit : « Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de danger à la voir », « j'aurai toujours bien de la peine à croire que ce soit un gros péché que d'y aller ».

85 « Je pourrais répéter ce qu'on a objecté à M. Bossuet », *Confidences*, p. 108.

86 AM Nantes GG 677, cité par Jean Quéniart, *Culture et sociétés urbaines dans la France de l'Ouest au XVIIIe siècle*, Lille, Service de Reproduction des Thèses, 1977, 2 vol., p. 1097.

87 A. de Baeque, *Les éclats du rire*, *op. cit.*, p. 80.

encyclopédistes<sup>88</sup> et des réalistes, elle en fait une femme sensible aux lettres, aux loisirs et aux progrès des mœurs, une femme éclairée. Le dernier chapitre des *Confidences* aborde la question de la diction du comédien et montre la modernité de la diariste. Mme de Marans est certes partisane de la diction classique, respectant les vers, la nature et le fond du texte déclamé<sup>89</sup>. Elle s'oppose ainsi à Diderot, qui, sensible au vrai dans le jeu de l'acteur, prône une diction naturelle<sup>90</sup>, mais c'est pour proposer de « retrancher tout à fait la rime », même pour les tragédies, position encore peu défendue<sup>91</sup>. Toutefois, seules la morale et l'esthétique du spectacle intéressent Mme de Marans, peu concernée par les débats initiés par Diderot sur le statut du comédien.

Excepté M. de Moges, réticent aux exercices littéraires de sa belle-fille, les hommes de l'entourage de Mme de Marans n'ont pas laissé de témoignage d'une quelconque réserve à ce qu'elle lise, s'instruise et même écrive. Correspondre avec son ami Angran d'Allerai excite au contraire le désir d'émulation de la châtelaine, et les lettres de son frère rappellent qu'il est soulagé d'avoir à sa disposition la meilleure maîtresse possible pour Pascalitte. Les références culturelles communes dont sont parsemées ses lettres montrent d'ailleurs l'habitude de M. des Rouaudières d'échanger histoire ou littérature avec sa sœur<sup>92</sup>. La lecture est même pour Mme de Marans une activité pratiquée à deux, avec M. de Moges<sup>93</sup>, Angran, ou avec M. de Marans<sup>94</sup>, car c'est une pratique encouragée pour les femmes, lorsqu'elle est encadrée par un homme. Les hommes de la vie de Mme de Marans avaient-ils pour ses activités la même indifférence que semble avoir eue M. de Marans, qui l'a laissée lire, écrire et même publier ? On ne trouve pas d'éloge de la plume ou des savoirs de la diariste dans les

88 Voir art. « Spectacles », *Encyclopédie*.

89 Ch. 55, p. 497-500.

90 Voir Alain Ménil (présenté par), *Diderot et le théâtre*, Paris, Pocket, 1995, 2 vol. Le chapitre que Mme de Marans consacre au sujet permet de montrer le succès de la position de Diderot, puisque c'est selon elle une « mode », défendue par « les Français ».

91 « Il est impossible découter sans dégoûts et sans impatience cette manière de déclamer, je me rangerais plutôt de l'avis de ceux qui veulent retrancher tout à fait la rime, quand on la mêle ainsi avec le reste des mots, elle n'est plus bonne qu'à gêner la phrase par la répétition des mêmes sons, chose naturellement désagréable à l'oreille », *Confidences*, p. 500. Voir Russell Goulbourne, « The eighteenth-century 'querelle des vers' and Jean Du Castre d'Auvigny's La Tragédie en prose », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, 2000, n° 5, p. 371-410. Au contraire, Mme de Marans s'empporte contre la poésie en prose (« Invention complètement ridicule [...]. Je ny vois rien d'agréable que pour l'auteur qui a le plaisir de passer pour poëte, sans avoir la peine de faire des vers ») dans le chapitre 52 des *Confidences*.

92 « Vous scavés chère sœur qu'à Rome où il y avoit des esclaves et des affranchis » (14 février 1770) ; « faites, chère sœur, vos réflexions sur tout cecy » (20 juin 1770) ; ou encore, en ce qui concerne les qualités de la plume de Pascalitte : « Il seroit flatteur pour vous d'en obtenir de pareils [succès] à ceux de votre tante » (7 novembre 1770). Il encourage même Pascalitte, une fois le temps des « grandes études » passé, à consacrer à « quelque étude sérieuse et à de bonnes lectures » (11 septembre 1774) les moments autrement dévolus à l'ennui.

93 « Nous faisons actuellement une belle lecture », lettre à Angran du 18 décembre 1754.

94 Lettre à Pascalitte du 21 février 1779.

lettres qui suivent son décès. Ses proches vantent sa bonté, sa vivacité, elle était une digne et respectable personne, écrivent-ils. Les qualités que lui attribue son frère sont celles de l'honnête femme<sup>95</sup>, mais ces lettres de condoléances respectent les règles de la bienséance. La reconnaissance de l'esprit de la châtelaine se traduit bien mieux par la conservation discrète de ses journaux et de ses lettres, à l'instigation de sa nièce, de son frère, ou d'Angran<sup>96</sup>. Interdire la lecture féminine, c'est lutter contre le risque que la lectrice lise « au-delà de son sexe »<sup>97</sup>, la taire, c'est donc pour la famille éviter l'accusation de femme savante à une de ses membres, à plus forte raison si celle-ci écrit en son for privé :

Conquérir illégitimement un savoir est l'acte qui fonde un changement d'identité et l'on sait à quel point le récit autobiographique moderne se pose comme l'attestation de cette conversion, volontaire mais rarement tout à fait accomplie, au point que l'on a pu souligner la 'bâtardise sociale' qui fait la singularité des personnes qui se racontent.<sup>98</sup>

Toujours selon Daniel Fabre, la lecture permet aux femmes d'échapper à leur « destin social », il en va de même pour l'écriture. Si ouvrir un livre est une rupture, en ouvrir plusieurs et y trouver le goût de la plume placerait alors les femmes dans une situation hors normes ?

### **3) « Le dangereux avantage de briller »<sup>99</sup> ?**

L'« Épître à mes héritiers », qui ouvre le *Mémorial*, contient la déclaration d'intention de Mme de Marans : « Je nourris le désir, et l'espérance d'en apprendre davantage » (p. III), ambition d'une femme qui ne se veut pas cultivée, mais savante.

L'expression « femme savante » a un double sens au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle (positif jusque 1670, péjoratif dès 1650), mais la seconde moitié du siècle ne reconnaît pas aux femmes le même droit aux savoirs que les hommes. Dans les représentations, la femme savante est forcément ridicule puisque sa nature (incapacité à se concentrer, à assimiler des notions abstraites, à comprendre l'essence des débats théologiques ou

---

95 « Où trouverons nous une amitié aussi vraie, des conseils aussi prudents, un mérite plus réel et des vertus aussi solides ? », lettre de M. des Rouaudières au marquis de Vanssay, 28 février 1785. M. de Vanssay père évoque aussi l'amitié, le mérite et la vertu de Mme de Marans, ainsi que la confiance que lui vouait son frère (lettre à Pascalitte du 13 novembre 1784).

96 Voir dans le premier chapitre du présent travail la question de la conservation des journaux personnels de Mme de Marans.

97 Daniel Fabre, « Lire au féminin », art. cit.

98 *Ibidem*, p. 8.

99 *Réflexions*, 1754, p. 119.

politiques) l'empêcherait de comprendre la science. « Toute science enfle l'esprit & donne de l'orgueil »<sup>100</sup>, il faut donc limiter la curiosité des femmes, disent La Bruyère, Malebranche ou Fénelon, notamment en ce qui concerne les sciences et les autres savoirs n'ayant ni un but utilitaire, ni un usage lié à leur position sociale. Les auteurs mondains partagent cette vision des auteurs chrétiens : les connaissances essentielles à la sociabilité sont tolérées chez les femmes, tant qu'elles sont modestement révélées, voire cachées. Les savoirs féminins doivent être superficiels, il faut savoir un peu de tout (c'est l'avis de Pascal, Molière<sup>101</sup>, Mlle de Scudéry, Mme de Sévigné, plus tard de Mme de Puisieux ou de l'abbé Pluche<sup>102</sup>), mais sans autre ambition que celle de se divertir sagement. La mondaine cultivée est donc tolérée, contrairement à la docte. Les femmes savantes font peur car elles risquent de bouleverser l'ordre social en s'emparant d'activités jusque là dévolues aux hommes. Ce débat de la « querelle des femmes » se prolonge au XVIIIe siècle, les mêmes arguments sont repris par les partisans d'un rôle traditionnel des femmes et la querelle s'étend aux sujets d'actualité. Les opposants des jansénistes accusent par exemple ceux-ci de vouloir rendre les femmes trop savantes, de les instrumentaliser au profit d'une mode et pour financer leurs opérations, enfin, d'abaisser la qualité de ce que devrait être le débat d'idées théologique en faisant intervenir les femmes. La pression est forte : un docteur en Sorbonne janséniste conseille ainsi à Mme Angran de Fontpertuis, dans une lettre du 26 septembre 1709, de gommer tous les adjectifs féminins d'un ouvrage de théologie qu'elle lui a soumis et de ne pas dire qu'il s'agit du travail d'une femme<sup>103</sup>. Au nom de la complémentarité naturelle des hommes et des femmes, Montesquieu ou Rousseau plaident aussi pour que les femmes se cantonnent aux domaines qui leurs sont réservés. Ces thèses misogynes<sup>104</sup> sont reprises par les femmes. Mme Dacier, Anne-Marie Schurman<sup>105</sup>, La baronne

100 Eustache Le Noble, *École du Monde, ou Instruction d'un père à un fils touchant la manière dont il faut vivre dans le monde*, 1698, cité par L. Timmermans, *L'accès des femmes à la culture, op. cit.*, p. 359.

101 Clitandre : « Les femmes docteurs ne sont point de mon goût. Je consens qu'une femme ait des clartés de tout, mais je ne lui veut point la passion choquante de se rendre savante afin d'être savante », Molière, *Les femmes savantes*, 1672, I, 3. Dans cette comédie, les femmes savantes sont forcément de faux et mauvais savants, puisqu'elles sont incapables de reconnaître un escroc – Trissotin – quand elles en ont un sous les yeux.

102 « Elle se tait sur ce qu'elle n'entend point et même sur ce qu'elle entend », cité par René Grevet, « L'éducation des filles vue par l'abbé Pluche dans son Spectacle de la nature (1746) », Guyonne Leduc, *L'éducation des femmes en Europe et en Amérique du Nord de la Renaissance à 1848*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 113.

103 F. Ellen Weaver, *Mme de Fontpertuis, une dévote janséniste amie et gérante d'Antoine Arnauld et de Port-Royal*, Paris, Klincksieck, 1998, p. 392.

104 « Vous ne savez déjà que trop [...]. Tant que vous êtes jeune et jolie, le plaisir d'être une merveille vous tient, mais vous vous en lasserez », écrit par exemple Constant d'Hermenches à Isabelle de Charrière. Cité par Janet Whatley, « Letters to a libertine : the correspondence of Belle de Zuylen and Constant d'Hermenches », C. H. Winn, D. Kuizenga (dir.), *Women Writers in Pre-Revolutionary France, op. cit.*, p. 335-348.

105 L'humaniste néerlandaise Anne-Marie Schurman (1607-1678) « cachait ses connaissances dans la

d'Oberkirch, Mme de Lambert, Mme de Puisieux, Mme Roland, Mme de Genlis<sup>106</sup> ou Mme de Maisonneuve<sup>107</sup>, rédactrice du *Journal des Dames*, refusent le modèle de la femme savante, au nom des bienséances et de cette complémentarité. En société, Mme de Marans dit donc se taire, « craignant qu'on ne [l]'accus[e] de faire la sçavante et la merveilleuse »<sup>108</sup>. Le regard de l'opinion publique pèse sur ces femmes, victimes des préjugés repris par les autres femmes<sup>109</sup>. Dans la société de Mme de Marans, Mme du Châtelier se moque d'elle, et Mme de Querhoent d'une jeune fille qui « pindarise »<sup>110</sup>. Selon Mme de Marans, Mme du Châtelier

...a écrit en ridicule tous les soirs, ce quelle ma entendu dire dans la journée ; comme si ma façon de parler n'était pas intelligible, et que j'eusse un langage tout différent des autres, enfin elle s'est mise en quatre pour me faire passer pour une pédante et une précieuse ridicule,

signe que les règles du jeu social vendômois sont les mêmes qu'ailleurs, et que Mme de Marans s'y distingue. La diffusion en province de ce cliché de la femme soit savante, soit jalouse et susceptible, favorise les thèses misogynes. En 1753-1754, la femme d'un des exilés de Bourges, Mme de Chavannes, a beaucoup d'esprit. C'est une grande lectrice, elle extrait ses lectures, aime la philosophie, l'équitation, prône le retrait du monde, « toutes qualités inconnues ici et qui d'avance prévenaient contre elle », de plus, « on avait dit aux dames de Bourges qu'elle n'aimait pas le jeu, et c'était leur en donner une mauvaise opinion »<sup>111</sup>.

---

conversation ; dans ses lettres, elle insiste sur l'obligation pour les femmes, si savantes soient-elles, d'observer toujours la modestie propre à leur sexe. Elle ménage toujours la susceptibilité des hommes célèbres et convient volontiers de l'infériorité intellectuelle des femmes ». Danielle Haase-Dubosc, « Intellectuelles, femmes d'esprit et femmes savantes au XVIIe siècle », *Clio*, 13, 2001, p. 43-67.

106 Les « vertus caractéristiques [des filles] doivent être la réserve et la modestie : tout ce qui peut étendre, exalter leurs prétentions, est en opposition avec leur destination naturelle », *Mémoires de Mme de Genlis*, Paris, Mercure de France, 2004, ch. 3.

107 « C'est sortir de notre sphère que de prétendre nous distinguer dans la littérature. L'esprit et les connaissances sont assez l'apanage des hommes. Ne cherchons pas à leur ôter ces avantages », *Journal des Dames*, février 1764.

108 *Confidences*, p. 246.

109 « Si quelqu'une, plus courageuse, se distingue, il n'est que trop ordinaire aux autres femmes de lui en faire un ridicule », fait dire Mlle Guichard au commandeur dans les *Mémoires de Cécile* (1751, voir J. de La Porte, *Histoire littéraire des femmes françaises*, op. cit., lettre XXVI). L'auteure reprend la recommandation de Mme de Puisieux, selon laquelle « il faut avoir une extrême modestie sur son sçavoir, & cacher soigneusement, surtout devant les autres femmes, que l'on sçait quelque chose qu'elles ignorent » (Madeleine de Puisieux, *Conseils à une amie*, p. 23). Cliché repris par Victorine de Chastenay : « J'avais déjà eu à souffrir de l'aristocratie des vieilles douairières et du fardeau dont m'avait accablée la médiocrité, qui s'appelait bon sens et détestait le savoir dans la nation et les talents dans une jeune fille », *Mémoires de Madame de Chastenay, la Révolution et l'Empire*, Paris, Perrin, 1987 [1e éd. 1896], ch. 5.

110 « Parler avec affection, se servir de termes trop recherchés », *Dictionnaire de l'Académie*, 4e éd. Pour cette citation et la suivante : *Confidences*, p. 243-244.

111 A. Grellet-Dumazeau, *Les exilés de Bourges, 1753-1754 d'après des documents inédits et le journal anecdotique du président de Meinières*, Paris, Plon, 1892, p. 272-276. Il faut aussi faire la part, dans

À la fin du siècle, Mme Phlipon a emmené sa fille avec elle lors d'une de ses visites, quand l'hôtesse apprend que Manon lit toute la journée, elle dit à la mère : « Prenez garde qu'elle ne devienne une savante, ce serait grand'pitié »<sup>112</sup>. Cette condamnation s'insère dans une critique plus générale du savant, quel que soit son sexe, désormais assimilé au pédant. Le savant ne respecte pas les règles du jeu social, car il met en évidence les failles des autres participants du cercle, ne pas afficher ostensiblement son savoir ne s'applique donc pas qu'aux femmes. Entre 1750 et 1752, Lord Chesterfield écrit de Paris à son fils ; il est déçu d'avoir dû cacher ses connaissances lors des conversations<sup>113</sup>. Duclos, dans les *Considérations sur les mœurs de ce siècle* (1751), dénonce cette situation. Au nom de la civilité, de la bienséance, les valeurs sont renversées, « ne pas se permettre le moindre propos sensé [...] voiler enfin la raison », voilà le goût du public. Ces exemples montrent toutefois la force des représentations du temps face au savoir des femmes : que Mme de Chavannes ait effectivement été très savante ou pas, elle a été perçue comme telle, car ses centres d'intérêts diffèrent de ceux attendus.

Mais au cours du siècle, alors même que l'idée de nature sert d'argument aux auteurs misogynes et initie de nouveaux principes d'éducation préjudiciables à l'épanouissement intellectuel des filles, des voix s'élèvent pour défendre le droit des femmes à se cultiver pour le plaisir. La Porte reconnaît que les femmes ont toujours des précautions à prendre, et la position de Mme d'Épinay résume toute l'ambiguïté de celle de ses contemporains : « Une femme a grand tort, et n'acquiert que du ridicule, lorsqu'elle s'affiche pour savante ou pour bel esprit, et qu'elle croit pouvoir en soutenir la réputation ; mais elle a grand raison, néanmoins d'acquérir le plus de connaissances qu'il lui est possible » (1771). Ces défenseurs de la cause des femmes ne sont pas des pionniers. Érasme, Rabelais ou d'Aubigné considéraient que les femmes doivent accéder au savoir afin de se prémunir du vice. Au XVIIe siècle, Louise Labé, Jeanne Flore, Hélisienne de Crenne et Pernelle du Guillet revendiquent le droit des femmes au savoir. À la suite de Poullain de La Barre, les gens de lettres de l'époque classique et des Lumières déplorent le peu d'accès des femmes à la culture. Voltaire, Steele ou Laclos veulent que les femmes accèdent à la poésie, à la philosophie ou aux sciences. Anne-Marie Schurman, Geneviève Thiroux d'Arconville, Mme du Châtelet, Mme Deshoulières, Mme Benoît ou encore Isabelle de Charrière dénoncent les préjugés<sup>114</sup>, et

ce témoignage, du cliché du retard culturel de la province. De même avec celui de la femme qui ne sait que jouer pour s'occuper. Peut-être Angran a-t-il parlé de cette femme à Mme de Marans ?

112 *Mémoires de madame Roland*, Paris, Mercure de France, 1966, 3e cahier.

113 Cet exemple et le suivant sont empruntés à Christine Hammann, « 'Leurs Lumières nous gênent'. *Misosophie* du public mondain au siècle des Lumières », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, n°110, 2010/1, p. 3-18.

114 « Affichent-elles la science ou le bel esprit ? Si leurs ouvrages sont mauvais, on les siffle ; s'ils sont

revendiquent le droit des femmes à s'instruire comme elles le souhaitent<sup>115</sup>. « Soyez savante chère Isabelle, soyez savante. [...] lisez donc, instruisez-vous ; avec le tems on vous lira, vous instruerez vous serez brillante et utile dans le genre qui vous est propre », écrit Charrière à la jeune Isabelle de Géliou le 28 juin 1797. Au cours du XVIIIe siècle, la baisse des coûts de l'édition et les progrès de l'alphabétisation ont aidé la littérature « féministe » à s'enrichir d'un nombre considérable d'œuvres. Le public s'élargit de lecteurs et lectrices plus sensibles aux arguments de la raison.

Pour Mme de Marans, « il faut qu'une femme soit ou coquette, ou dévote, ou sçavante »<sup>116</sup>, or, elle n'a aucun goût pour les deux premiers qualificatifs. La diariste reprend d'abord les clichés sur la femme savante : elle est « dédaigneuse », « ridicule » et « désagréable » quand elle expose son savoir. Il convient cependant de lier ce jugement à la recherche de modération de la diariste. En effet, « il ne faut point chercher à se faire valoir », du moins « seulement autant que l'on vaut », et simplement parce qu'il « ne faut donner dans aucune extrémité » (*Mémorial*, p. 323-324). Mme de Marans reconnaît enfin à « celles qui sçavent et ne s'en font point de fête » (conformément à la bienséance) un « esprit orné », un caractère « aimable » et « sage ». Cette campagne de valorisation de la femme qui sait justifie le choix de Mme de Marans. Être coquette, c'est selon elle être aimée et méprisée des hommes, être savante, « raisonnable et haïe ; mais estimée ». « Pour moy, mon choix est tout fait », continue-t-elle : « Je veux être estimée et je ne m'embarrasse pas de leur plaisir ». Ailleurs (p. 88-89), sa description d'une femme qui « veut passer pour bonne » passe selon elle par sa volonté d'être singulière, sage, dévote, savante et admirée, or trois de ces adjectifs ne correspondent pas à la définition traditionnelle de l'honnête femme.

La renommée ne se charge point de nous. Un ancien dit que *les grandes vertus sont pour les hommes* ; il ne donne aux femmes que le seul mérite d'être inconnues, & ce ne sont pas celles, dit-il, qu'on loue le plus qui sont les mieux louées, mais celles dont on ne parle point.<sup>117</sup>

---

bons, on les leur ôte ; il ne leur reste que le ridicule d'en être dits les auteurs », Mme Thiroux d'Arconville (citée par Jean-Pierre Poirier, *Histoire des femmes de science en France du Moyen Age à la Révolution*, Paris, Pygmalion, 2002, 410 p.) ; « Je sens tout le poids du préjugé qui nous exclut si universellement des sciences », Mme du Châtelet, préface de *La fable des abeilles*, 1735 ; « Vous voulez devenir savante ! [...] Ce nom jadis si beau, si révérend de tous, n'a plus rien, aimable Amarante, ni d'honorable ni de doux », Mme Deshoulières, *Épître chagrine à Mlle \*\*\*\**, 1688.

115 « Se mettre en état de donner de l'ordre à ses idées, se rendre capable de penser, de réfléchir, d'étudier les hommes, de se connaître soi-même, d'être instruite de toutes les actions des grands hommes, savoir les mœurs et les usages de toutes les différentes nations, connaître tous les illustres auteurs anciens et modernes... », Mme Benoît, *Journal en forme de lettres*, deuxième lettre, 9 février 1757, dans Françoise Puzin de la Martinière Benoist, *Célianne ou les Amants séduits par leurs vertus suivi du Journal en forme de lettres, mêlé de critiques et d'anecdotes*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2002, 134 p.

116 Pour cette citation et les suivantes, sauf mention contraire : *Confidences*, p. 239-240.

117 Mme de Lambert, *Avis d'une mère à son fils et à sa fille*, p. 113.

« La pensée me paroît fausse », conclut Mme de Lambert, Mme de Marans aurait pu écrire la même chose.

La famille de Vanssay témoigne de cette hésitation du siècle. La femme cultivée est préférée à la femme savante, car elle est capable de s'intéresser à tout sujet de conversation, sans débattre profondément ou contester les opinions émises dans le cercle. Il est important, « pour une femme tout comme pour un homme, de sçavoir parler un peu de toute sorte d'affaire et en parler à toutes sortes de personnes », dit ainsi des Rouaudières (7 novembre 1770). Mais, tandis que dans ses lettres Mme des Rouaudières s'inquiète surtout du coût de cette éducation et de la vie quotidienne de la jeune fille, son mari veut que Pascalitte ait « la faculté de penser » (7 novembre 1770) et qu'elle se penche sur quelque « étude sérieuse » (11 septembre 1774). À contre-courant des recommandations ordinaires, il l'encourage même à cesser de dessiner à partir de modèles, pour suivre sa propre inspiration (11 novembre 1775). « Songés à vous munir de tout ce que vous pourrés rassembler de connoissances et de talents : cest lunique moyen de vous faire distinguer de la foule des femmes ordinaires », continue-t-il, la distinction par le savoir lui paraît donc essentielle et cette ambition féminine louable. De même, malgré les reproches adressés à certains de ses amis, Mme de Marans voit autour d'elle « une science prodigieuse »<sup>118</sup>, notamment parmi les dames. Outre la jeune fille qui « pindarise, et ~~dit~~ se sert d'expressions peu communes », Émilie, la sœur d'Itabas ou encore la femme de Polémas ont « beaucoup d'esprit », et son amie Sapho (le choix du surnom n'est pas anodin) « a donné dans les sçiences »<sup>119</sup>. Dans les *Confidences*, elle s'amuse même du fait que « ces messieurs sont humiliés aussi quand leur femme ne brille pas ! » (p. 195). Mme de Marans n'est donc pas une figure exceptionnelle ou une femme totalement hors norme parmi les élites vendômoises du milieu du siècle. Si dans certains salons mondains urbains il est encore mal vu qu'une fille soit cultivée<sup>120</sup>, les petits cercles des champs basés sur des réseaux d'amitié valorisent sans doute amitié et savoir.

M. des Rouaudières et les hommes de la famille de Vanssay n'ont pas donné leur avis sur l'ambition de la diariste, mais les critiques des *Pensées errantes* ont jugé leur

---

118 *Réflexions*, 1754, p. 99.

119 *Confidences*, respectivement p. 243, 302, 308, 357 et 365.

120 Il a été débattu plus haut de la part du préjugé dans cette vision du salon. Parmi les nombreux exemples qui illustrent la force de cette représentation dans l'esprit des contemporains, retenons celui de Mme de Maurepas, qui conseille à Mme de La Ferté-Imbault (la marquise d'Étampes, fille de Mme Geoffrin) de ne pas faire montre de son éducation en société (Benedetta Craveri, « Madame de La Ferté-Imbault (1715-1791) et son monde », *Revue d'Histoire Littéraire de France*, n°105, 2005/1, p. 95-109).



auteure<sup>121</sup>. *L'Année littéraire* rappelle qu'elle disserte histoire, morale, physique, métaphysique, politique, religion « et même » théologie. Mme de \*\*\* remet en question Cicéron, Montesquieu ou Malebranche, cite du latin, « ce qui suppose qu'elle le sçait ». Si pour le *Journal des Savants* elle est « raisonnable, cultivée » et « judicieuse », Mme de Marans est d'après *L'Année littéraire* « très sçavante », et pour le *Journal des Dames*, sa connaissance du latin (une « érudition ») induit une culture « presque sans exemple chez les femmes les plus lettrées ». L'auteure des *Pensées errantes* possède pour *L'Année littéraire* une « force d'esprit, si rare parmi les hommes même », et le *Journal des Dames* voit dans son style « les qualités propres aux deux sexes ». Les *Annales typographiques* voient en elle une personne « plus instruite que la plûpart des femmes, & souvent même des hommes qui prennent le titre d'hommes de lettres ». L'auteure sort donc de sa condition et va jusqu'à surpasser les hommes. L'usage de l'histoire, la morale, la politique et la théologie par Mme de Marans ont déjà fait l'objet de commentaires<sup>122</sup>. Leur étude sert un but personnel d'introspection et de valorisation sociale. Mais les savoirs « extra-ordinaires » de Mme de Marans, qui ne sont pas attendus chez une femme par la société qui l'entoure, ne se limitent pas à ces champs du savoir.

## **B → La libido sciendi au féminin**

Adeline Gargam a montré que pour les femmes du monde riches et curieuses, issues de la robe, de la finance ou de la noblesse d'épée, la *libido sciendi* permet de se mettre en valeur, par exemple en installant un cabinet de curiosité, en suivant des cours publics ou en assistant à des expériences scientifiques<sup>123</sup>. Mme Thiroux d'Arconville a son propre laboratoire à Meudon ; Mlle Bihéron (1719-1795) suit des cours d'anatomie à Paris pendant quatre ans ; à Bordeaux, Mme Duplessis (1702-1782) expose sa belle bibliothèque et ses cartes de géographie. Mme de Marans nous offre un exemple de femme séduite par cette *libido sciendi*, hors de la ville, sans les moyens financiers des femmes précédemment citées. Si la morale, l'histoire ou la politique sont des sujets sur lesquels les femmes peuvent se pencher, afin de parfaire leur connaissance de la société

121 Nous reprenons ici les articles parus dans *L'Année Littéraire*, 1758, vol. 4, p. 209-216, lettre du 10 juillet 1758 ; le *Journal des Sçavans*, août 1758, p. 572-573 ; les *Annales typographiques*, 1760, n°XI, p. 283-284 ; et le *Journal des Dames*, 1761, p. 178-186.

122 Voir les chapitres 3 et 4 du présent travail.

123 Adeline Gargam, « Savoirs mondains, savoirs savants : les femmes et leurs cabinets de curiosités au siècle des Lumières », *Genre & Histoire*, n°5, Automne 2009, en ligne (<http://genrehistoire.revues.org/index899.html>), consulté le 13 décembre 2010.

qui les entoure et de la nation à laquelle elles appartiennent, on a vu que la théologie est le domaine des clercs. « Les langues, la poésie, les loix du royaume, les matières de religion ; toutes ces belles choses sont insupportables dans une femme »<sup>124</sup>, estime Mme de Puisieux. Non seulement Mme de Marans s'est penchée sur ces matières, mais elle est de plus une latiniste modestement reconnue, et elle s'intéresse aussi à la physique et la métaphysique, champs d'étude strictement réservés aux hommes, car ils n'ont aucune application concrète ou utile dans la vie quotidienne des femmes.

### **1) « Il revient apparemment dans son château des esprits de l'ancienne Rome »**<sup>125</sup>

Dans une lettre à Galiani du 20 janvier 1771, Mme d'Épinay dresse un état des lieux de l'accès des femmes au savoir, notamment : « Leurs occupations, leurs devoirs leur interdisent encore l'étude profonde et suivie des langues anciennes, comme le grec et le latin »<sup>126</sup>. Mme de Marans n'est pas helléniste, comme la célèbre traductrice Mme Dacier (1647-1720) ou Elizabeth Carter (1717-1806)<sup>127</sup>. Elle a pu lire Homère, Xénophon ou Flavius Josèphe aux Rouaudières ou à Coulonge, mais dans leurs traductions françaises. Le dictionnaire latin et grec possédé par les habitants de La Barre, « pour composer de latin en grec » suivant son titre, a-t-il jamais servi<sup>128</sup> ?

Apprendre le latin permet de lire les auteurs antiques dans le texte, et donc de s'affranchir des traductions, pas toujours de bonne qualité. La connaissance du latin permet aussi de perfectionner celle du français. Ménard de La Groye demande ainsi à sa fille de, régulièrement et dans cet ordre, comprendre, traduire, puis lire, méditer et apprendre par cœur les vers de Virgile<sup>129</sup>. Cet apprentissage suppose une éducation

124 Madeleine de Puisieux, *Conseils à une amie*, p. 34.

125 Compte-rendu des *Pensées errantes*, *Journal des Dames*, 1761, p. 179.

126 Elisabeth Badinter, *Mme du Châtelet, Mme d'Épinay ou L'ambition féminine*, *op. cit.*

127 La *Critical Review* d'août 1758 salue sa traduction d'Épictète, car il est « extraordinaire » de trouver une femme capable de traduire du grec. Voir S. Harcstark Myers, *The Bluestocking circle*, *op. cit.*, p. 169. Madeleine et Catherine des Roches (XVI<sup>e</sup> siècle), Françoise Diodiée, Mme de La Sablière et Anne-Marie Schurman (XVII<sup>e</sup> siècle), ou Marthe Escoffier, grand-mère de Mme Necker, Geneviève de Malboissière et Louise de Keralio (XVIII<sup>e</sup> siècle) sont d'autres exemples de femmes hellénistes.

128 P. Pierre Delbrun, *Dictionnaire pour composer avec pureté, élégance et facilité de françois en latin enrichi d'un second dictionnaire pour composer de latin en grec*, Albi, Patron, 1674. On trouve aux Rouaudières *La Cyropaëdie, ou l'Histoire de Cyrus, traduite du grec de Xénophon par Mr Charpentier*, 1659 (ou *Histoire de Cyrus le jeune, et de la Retraite des dix mille, avec un discours sur l'histoire grecque*, par M. l'abbé Pagi, 1736). À Coulonge : *Histoire des Juifs écrite par Flavius Joseph sous le titre de 'Antiquités judaïques', traduite sur l'original grec revu sur divers manuscrits*, par M. Arnauld d'Andilly, Bruxelles, Fricx, 5 vol. in-8, 1701-1703.

129 Lettre du 5 janvier 1790, mais Sophie traduit aussi les lettres de Cicéron. Florence Mirouse, *François Ménard de la Groye, député du Maine aux États généraux, Correspondance (1789-1791)*, Le Mans, Conseil Général de la Sarthe, 1989, 427 p.

classique, les pédagogues du second XVIII<sup>e</sup> siècle encourageant les parents à laisser de la place aux sciences plutôt qu'aux humanités dans l'éducation de leurs enfants. Attitude qui se retrouve dans l'ennui de Pascalitte faisant réviser à Achille ses leçons de latin, un sentiment partagé par son père, pour qui il s'agit de « la chose du monde la plus ennuyeuse »<sup>130</sup>. Mme de Marans et lui ont reçu une instruction fidèle aux principes d'honnêteté du Grand Siècle, dans laquelle le latin occupe une place centrale. L'apprentissage de la lecture se fait par exemple souvent dans la Bible, en latin<sup>131</sup>.

La maîtrise du latin offre une occupation supplémentaire à Mme de Marans, qui cherche à se distraire utilement, mais peut-être l'idée de traduire lui est-elle aussi venue de l'ami de son père Piganiol de La Force, qui a traduit Catulle<sup>132</sup>. En sus des commandes d'extraits de livres d'histoire (lettre à Angran du 10 juillet 1754), de la tenue de son journal, de la composition des *Pensées errantes*, de ses lectures, de sa correspondance, des soins à donner à son beau-père et des Rouaudières à faire valoir, Mme de Marans trouve le temps de traduire. Au château de La Barre, exposées aujourd'hui à côté de ses journaux personnels, les *Trois comédies de Térence traduites par Mde d. V. d. M.* sont un livre manuscrit, qui respecte moins strictement les codes de l'édition que les trois journaux. Il s'agit d'un grand format (18 x 23 cm), à la reliure en basane plus attaquée par l'humidité et les vers que ses trois voisins. Son contenu est formé d'un cahier de 128 pages non numérotées, dont 10 vierges, auquel a été reliée une page de titre, gravure avec un espace en blanc, sans doute faite pour introduire ce genre de livres manuscrits. On suit la progression de l'ouvrage grâce aux lettres que Mme de Marans envoie à Angran, qui l'aide dans cette entreprise. Deux premières pièces, *L'Andrienne* et *Les Adelphe*s, sont traduites avant le 11 juillet 1753, date de la première lettre conservée de Mme de Marans à Angran (« J'ai fini la traduction de deux comédies de Térence »). Le travail a probablement été commencé en 1752, la diariste évoquant dans le *Mémorial* (p. 322) son goût pour Térence. Elle y explique le choix du dramaturge : « Je cherche du bon latin, de agréable, du significatif », elle ne le traduit donc pas pour son confort de lecture ; elle y évoque aussi les deux comédies citées plus haut, qui ouvrent son recueil. La traduction prend du temps, c'est une occupation irrégulière, Mme de Marans revient en effet sur Térence au début des *Réflexions* (1753, p. 32-36), alors que la traduction est toujours en cours. Une longue pause suit : « Je veux laisser refroidir mon ouvrage avant de le corriger, quand on le relit tout chaud, on n'y trouve rien à faire-refaire », explique-t-elle à Angran le 11 juillet 1753. En

---

130 Lettre de M. des Rouaudières à Pascalitte, 31 août 1786.

131 Sur les conditions d'apprentissage du latin par Mme de Marans, voir le chapitre 2, sur son éducation.

132 François Moureau (dir.), *Répertoire des nouvelles à la main, dictionnaire de la presse manuscrite clandestine (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.)*, Oxford, Voltaire Foundation, 1999, p. IX.

décembre, Mme de Marans lui promet de s'y remettre en mars, ce n'est que le 17 avril 1754 qu'elle lui annonce avoir commencé à traduire une troisième pièce (le *Phormion*), qui l'occupe en juillet. Après une dernière mention le 18 décembre 1754, où l'on apprend que la traduction n'est pas finie, plus de nouvelles de Térence. Les initiales de l'auteure indiquent que le travail n'est achevé qu'après son mariage, en 1755. *L'Andrienne* a été proprement recopiée dans le livre, mais quelques rajouts et des ratures sont visibles dans les deux pièces suivantes.



Page de titre de l'ouvrage resté manuscrit de Mme de Marans

(Crédits photo : M. Chollet, 2012)

Diderot, admirateur de Térence, voit dans sa traduction « une tâche bien hardie »<sup>133</sup>. Le dramaturge carthaginois (début du IIe siècle av. J.-C.) est un des premiers comiques latins, il adapte des pièces du Grec Ménandre au goût de ses contemporains. C'est un auteur jeune, (il a 25 ans quand il rédige *L'Andrienne*), aimé de la jeunesse et apprécié par le public du XVIIe siècle<sup>134</sup>. La Bruyère choisit les noms de ses caractères dans le théâtre de Térence, Molière le cite, de même qu'Horace et Virgile (deux autres amis de Mme de Marans), comme une des références des savants dont il se moque. Térence est dans la bibliothèque de la famille Angran depuis le XVIIe siècle, on retrouve ses œuvres dans les bibliothèques de Mme Dacier ou de Mme de Pompadour. Aux Rouaudières, la famille Edme possède l'édition latine du père jésuite de Jouvençy<sup>135</sup> (sans doute le volume inventorié à La Barre en 1792), pédagogue et éditeur d'Horace, Ovide et Cicéron en versions expurgées pour les élèves des collèges. Choisir de traduire les pièces de Térence ne dénote pas forcément un manque d'originalité de la part de Mme de Marans. Les traductions des auteurs latins sont souvent mauvaises, et beaucoup de lecteurs n'ont pas appris ou n'ont pas de connaissances suffisantes du latin pour lire Térence sans efforts. Il est courant que les amis compétents soient mobilisés afin d'offrir une traduction originale, qui circule dans un groupe. Le Maître de Sacy (1647, c'est le *Térence* de Port-Royal), Martignac (1670, dont les Edme ont un *Horace* et un *Virgile*), Mme Dacier (1688) et Baron (1694) sont les derniers grands traducteurs à s'être essayés à la traduction de Térence avant l'abbé Lemonnier (1771).

L'évolution d'une langue rend vite une traduction surannée, mais la traduction de Mme Dacier est un grand succès et sert toujours de référence au XVIIIe siècle<sup>136</sup>, il est curieux que Mme de Marans ne se la soit pas procurée par ses amis parisiens. Elle reconnaît en effet la difficulté de la traduction et avoue y avoir de la peine (17 juillet 1754), manquer de courage (24 juillet 1754) et oublier (même date et 18 décembre 1754) ; elle évoque aussi « l'ennui de traduire » dans ses *Réflexions* (p. 32). La plume de Térence est simple, élégante et directe rappelle Diderot ; le traducteur, toujours infidèle, a pour obligation de la respecter tout en rendant la verve du dramaturge, pour ne pas dénaturer son message. Concilier ces deux exigences est une gageure, qui nécessite une

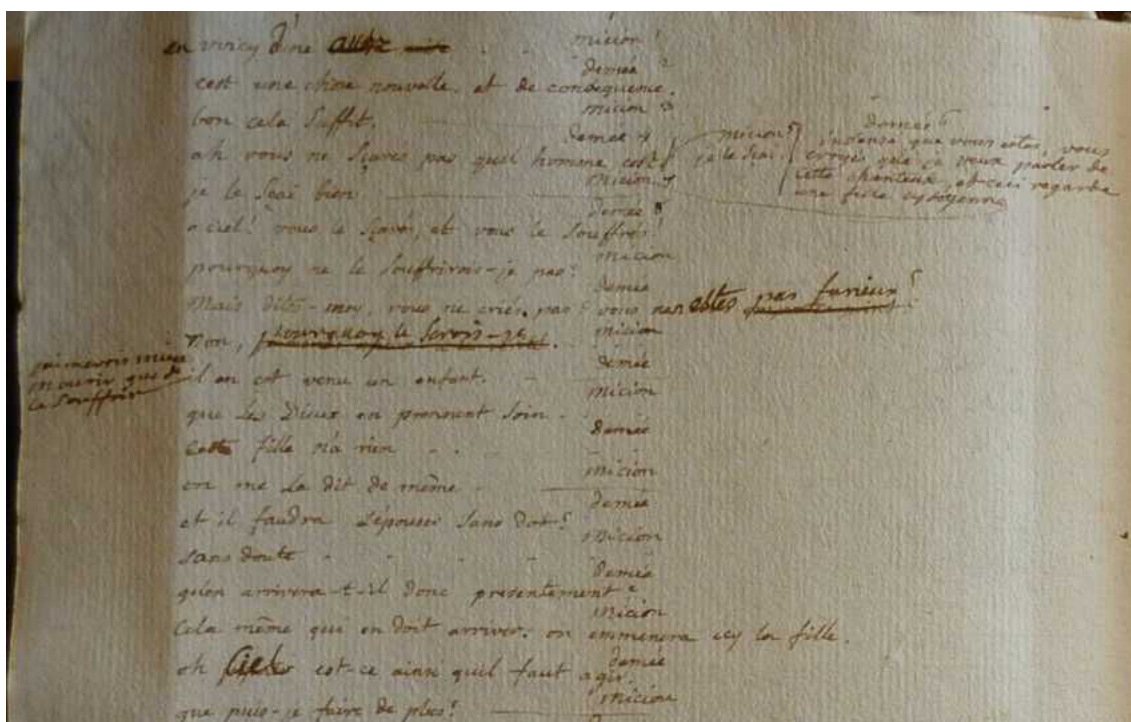
133 Denis Diderot, *Réflexions sur Térence*, 1762.

134 Emmanuel Bury, « Comédie et science des mœurs : le modèle de Térence aux XVIe et XVIIe siècles », *Littératures classiques*, n° 27, printemps 1996, p. 125-135. Mais même au XVIIIe siècle, « quel est l'homme de lettres qui n'ait pas lu plus d'une fois son Térence, et qui ne le sache presque par cœur? », s'enflamme Diderot (*Réflexions sur Térence*, *op. cit.*).

135 R. P. Josepho Juvencio, *Publii Terentii Comoediae expurgatae, cum interpretatione ac notis*, Rotomagi, Lallemand, 1686.

136 « Ses traductions de Térence et d'Homère lui font un honneur immortel », Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*, éd. de 1768, cité par Éliane Itti (notice « Anne Le Fèvre », *Dictionnaire des Femmes de l'ancienne France* [http://www.siefar.org/dictionnaire/fr/Anne\\_Le\\_Fèvre](http://www.siefar.org/dictionnaire/fr/Anne_Le_Fèvre) page consultée le 14 mai 2014). Voir aussi Éliane Itti, *Madame Dacier, femme et savante du Grand Siècle (1645-1720)*, Paris, L'Harmattan, 2012, 374 p.

maîtrise parfaite du latin et du français. C'est pourquoi Mme de Marans peine, et souhaite attendre le retour d'Angran (17 et 24 juillet 1754). En attendant, elle a trouvé un autre assistant, hélas anonyme (« On m'a fait expliquer ce matin », même date). Les ratures et rajouts insérés dans les *Adelphes* et le *Phormion*, peu nombreux, indiquent une correction postérieure à la mise au propre dans le livre, sans doute Mme de Marans intègre à son ouvrage les remarques soumises par Angran à son retour d'exil. La traduction de Mme de Marans est fluide, le texte se lit facilement et quelques comparaisons ponctuelles montrent des similarités avec la traduction de Mme Dacier, sans avoir en la qualité ou la précision dans le choix des termes<sup>137</sup>. Quelques erreurs de traduction sont reprises, « petit temple » remplace « trésorerie » (« *sacellum* », *Adelphes*, IV, 2), et des tirades oubliées sont insérées en marge ou dans le corps de texte (*Adelphes*, IV, 7 ; *Phormion*, V, 7). Les corrections amenées au texte servent à l'alléger et le moderniser. Mme de Marans corrige « joueuse de cithare » par « musicienne », perdant au passage une précision mais gagnant en fluidité (« *psaltria* », *Adelphes*, III, 4), « Jupiter » par « Ciel » (*Adelphes*, IV, 7), « la déesse de la Santé » par « le génie de cette maison » (« *Salus* », *Adelphes*, IV, 7), ou « piastres » par « pistoles » (« *minæ* », *Phormion*, III, 3).



Rajouts et corrections dans un extrait des *Adelphes* traduits par Mme de Marans

(Crédits photo : M. Chollet, 2012)

137 Un exemple : dans *L'Andrienne* (I, 1, Simon), quand Mme Dacier écrit : « Parce que tu servois en honneste garçon, je t'ay affranchi, ce qui est la plus grande récompense que je pouvois te donner », Mme de Marans écrit : « Comme j'ai vu que tu me servois avec affection, je t'ai récompensé en te donnant ce qu'il y a de plus précieux au monde, qui est la liberté », réaffirmation de la valeur intrinsèque de la liberté, typique des idées des Lumières.

Au premier abord, Mme de Marans ne paraît pas traduire pour le plaisir : « J'ai tant de peine que cela me rebute », écrit-elle à Angran le 17 juillet 1754. S'il s'agit d'une commande d'un-e de ses ami-e-s, cela implique une certaine curiosité intellectuelle de la part de son entourage, tout comme la reconnaissance par le groupe de ses talents de latiniste, mais pourquoi ignorer l'ouvrage de Mme Dacier, qui aurait de plus orné la bibliothèque des Rouaudières d'un livre supplémentaire glorifiant les talents littéraires féminins ? Mme de Marans ne vit pas de sa plume, elle n'est pas une professionnelle et ne touche aucune rémunération de son travail. Les six lettres où elle évoque sa traduction à Angran couvrent un an et demi, pendant lequel le sujet revient sans doute régulièrement aussi avec ses autres interlocuteurs. La dernière allusion faite à Angran montre la fierté de Mme de Marans face à son ouvrage : « Je voudrais bien [...] avoir encore une comédie toute traduite à vous montrer quand vous reviendrez ». Le livre est fait pour circuler : traduire Térence, en faire un livre manuscrit (dont l'état de la reliure indique l'usure, donc l'utilisation qui en a été faite) valorise Mme de Marans dans son cercle d'amis, heureux de pouvoir enfin lire ces comédies, et d'en discuter ensuite<sup>138</sup>.

Certes, l'abbé du Bos ou Montesquieu méprisent les traducteurs<sup>139</sup>. Leur tâche est jugée moins noble que la production originale, c'est un exercice secondaire de la République des Lettres, qui peut donc être laissé aux femmes. L'acte de création, purement masculin, est sauf. Aimée Steck-Guichelin<sup>140</sup>, la néerlandaise Betje Wolff<sup>141</sup>, ou, un temps, Mme Blot (ou Belot) de Meinières<sup>142</sup> vivent de leurs traductions. Mais Mme Angran de Fontpertuis<sup>143</sup>, Mme Gillot de Saintonge<sup>144</sup>, Mme du Châtelet<sup>145</sup>,

---

138 Montaigne traduit de la même façon, à la demande de son père malade, un ouvrage de l'espagnol pour qu'il puisse le lire plus facilement. Une fois fait, « beaucoup de gens s'amuse à le lire, et notamment les dames », écrit-il dans les *Essais* (II, XII).

139 Catherine Volpilhac-Augier, « Monnaie de cuivre, monnaie de singe : la traduction des œuvres antiques, une écriture mineure au XVIIIe s. ? », Christelle Bahier-Porte, Régine Jomand-Baudry (dir.), *Écrire en mineur au XVIIIe siècle*, Paris, Desjonquères, 2009, p. 217-227.

140 Sur Mme Steck (1776-1821?), qui fut aussi diariste, nous renvoyons aux articles de Catriona Seth.

141 Elle publie 23 traductions entre 1764 et 1804. M. van Strien-Chardonneau, « Betje Wolff (1738-1804), traductrice », art. cit.

142 *Mélanges de littérature anglaise* (1759), *Histoire d'Angleterre* de Hume (1763 et 1765). Sur la présidente Belot de Meinières (1719-1804), voir Marie-Laure Girou-Swidorski, « Lettres de Mme de Meinières à Mme de Lénoncourt (1770-1774) », Elizabeth Goldsmith, Colette Winn (intro.), *Lettres de femmes, textes inédits et oubliés du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, Honoré Champion, 2005, p. 379-420.

143 Elle traduit en cinq ans le bréviaire latin d'Orléans. F. Ellen Weaver, *Mme de Fontpertuis, op. cit.*

144 Marta Teixeira Anaeto, « Le genre et la 'réécriture' du romanesque au féminin : les (en)jeux des *topoi* dans la traduction française de la *Diane de Montemayor* par Mme Gillot de Saintonge (1699) », Suzan van Dijk et Madeleine van Strien-Chardonneau (éd.), *Féminités et masculinités dans le texte narratif avant 1800, op. cit.*, p. 283-294.

145 Sa traduction des *Principia mathematica* de Newton (1759) est encore utilisée aujourd'hui.

Mme Thiroux d'Arconville<sup>146</sup>, Mlle Menon<sup>147</sup>, Mme de Floncel<sup>148</sup>, la moraliste Mme Dupin<sup>149</sup>, la poétesse Mme du Boccage<sup>150</sup>, Mme de Condorcet<sup>151</sup>, Mme de Chastenay<sup>152</sup>, en complément de leurs travaux, traduisent des théologiens, scientifiques, historiens ou romanciers anglais, italiens ou latins. Les traducteurs « sont utiles à la collectivité [...] ils sont les négociants de la république des lettres », écrit Mme de Châtelet dans la préface de *La fable des abeilles* de Mandeville. Qu'elle soit destinée au grand public ou à un cercle de proches, la traduction est un exercice virtuose, où vulgarisation et érudition doivent être savamment dosées. Mme de Marans joue bien ce rôle d'intermédiaire culturel en mettant ses talents de latiniste au service des curieux de son cercle<sup>153</sup>. Selon Sherry Simon<sup>154</sup>, une femme qui traduit a un projet d'écriture personnel. Toute traduction est une réécriture, elle implique des motivations culturelles mais aussi littéraires, et parfois idéologiques. De plus, pour Rousseau, traduire exerce la plume, c'est un entraînement supplémentaire pour qui veut se consacrer à l'écriture<sup>155</sup>. Rappelons aussi que la traduction est l'exercice idéal pour les lettrés ayant beaucoup de temps libre, peu d'espace et de matériel, comme les femmes des élites<sup>156</sup>. Que Mme de Marans ait fait le choix de la traduction, malgré les difficultés qu'elle essuie, n'est donc pas un hasard.

Mme de Marans possède-t-elle d'autres langues ? Elle recopie des sentences et

---

146 Peter Shaw, *Leçons de Chimie*, 1759 ; *Romans traduits de l'anglais*, 1761 ; *Mélanges de poésie anglaise*, 1770.

147 Algarotti, *Il congresso di Citera*, « la traduction est, à ce qu'on prétend, d'une jeune femme qui ne veut point être connue », *Correspondance littéraire*, 15 juillet 1758.

148 Carlo Goldoni, *L'avocat vénitien*, 1749 (voir Joseph de La Porte, *Histoire littéraire des femmes françaises*, *op. cit.*, lettre XX).

149 D'après l'*Histoire littéraire des femmes françaises* (*Ibidem*, lettre XXXVII) Mme Dupin (1707-1799) traduit Pétrarque. Voir aussi Gaston de Villeneuve-Guibert, *Le Portefeuille de Mme Dupin, dame de Chenonceaux*, Paris, C. Lévy, 1884, 596 p.

150 *Le Paradis terrestre*, 1748, est une traduction/imitation du *Paradis Perdu* de Milton (1667). Voir « Le Miroir », *Mercur de France*, janvier 1755, cité dans Marivaux, *Journaux*, Paris, Flammarion, 2010, 2 vol.

151 Adam Smith, *Théorie des sentiments moraux*, 1798.

152 Elle traduit Pétrarque et des auteurs anglais. *Mémoires de Madame de Chastenay*, *op. cit.*, ch. 6.

153 Ce rôle d'intermédiaire culturel des femmes à échelle locale par la traduction peut aussi se faire de manière verticale. Ainsi, la présidente du Bourg traduit en gascon pour ses paysans des extraits des Écritures ou de traités pédagogiques. Christine Dousset, « La présidente du Bourg : diffuser et mettre en pratique ses lectures. Réflexions à partir d'un exemple toulousain », Isabelle Brouard-Arends, Marie-Emmanuelle Plagnol-Diéval (dir), *Femmes éducatrices au siècle des Lumières*, Rennes, PUR, 2007, p. 75-92.

154 Sherry Simon, *Gender in translation, cultural identity and the politics of translation*, London, New York, Routledge, 1996, évoquée par Marta Teixeira Anacleto, « Le genre et la 'réécriture' du romanesque au féminin », *art. cit.*

155 Sur Rousseau traducteur, voir Frédéric S. Eigeldinger, « Fragments inédits de J.-J. Rousseau relatifs à sa traduction de Tacite et au *Discours sur l'origine de l'inégalité* », *Dix-huitième siècle*, n°36, 1/2006, p. 529-540.

156 Réflexion empruntée à C. Volpillac-Augier, « Monnaie de cuivre, monnaie de singe », *art. cit.*



des proverbes en italien et en espagnol<sup>157</sup>, elle les comprend sans doute, mais a-t-elle appris ces langues ? Certaines femmes prennent des cours d'italien, telle, en Angleterre, Catherine Talbot. L'apprentissage de l'italien est sujet à débat, difficile de dire si Mme de Marans le lit suffisamment bien, si elle s'est fait traduire les sentences qu'elle a recopiées, ou si elle en devine aisément le sens grâce à sa maîtrise du latin. Mme de Lambert proscrit l'italien dans l'éducation des filles, car « c'est la langue de l'amour, les Auteurs italiens sont peu châtiés [...] [et ont une] imagination sans règle » (*Avis d'une mère à sa fille*), mais d'autres pédagogues recommandent son apprentissage afin de lire les grands auteurs, tels Dante ou Le Tasse. Un maître de langue italienne installé à Orléans ajoute des arguments complémentaires pour motiver des clients à apprendre « cette belle & intéressante langue » : il la dit utile « surtout aux amateurs de Musique & Belles-Lettres »<sup>158</sup>. Il y a trois ou six volumes de théâtre italien aux Rouaudières, probablement le recueil de Gherardi conservé à La Barre en 1792, et une traduction du *Roland amoureux* (peut-être celle de Lesage, 1717 ?) ; et Mme de Marans peut emprunter à la famille Angran *Le Maître italien* de Veneroni (1678), une méthode à grand succès que l'on retrouve dans d'autres bibliothèques du Maine, ou le dictionnaire italien-français d'Oudin (1663). Quoi qu'il en soit, ce n'est pas sa vision des Romains contemporains<sup>159</sup>, sans doute puisée dans les livres d'histoire, qui a pu l'encourager à apprendre l'italien.

L'espagnol, étudié par certains bas-bleus anglais (Hannah More et Élisabeth Carter), rencontre moins de succès dans la France des Lumières. La société espagnole, fortement imprégnée de catholicisme, est mal perçue et mal connue des Français<sup>160</sup>. *Alzire* (Voltaire, 1736) et les *Lettres d'une péruvienne*, qu'a lus Mme de Marans, participent par exemple à cette image négative. Le héros de ses *Lettres d'un Indien* est esclave en Espagne, et si le maître de Zurac est présenté sous un jour plutôt positif (il l'instruit, l'affranchit et le dote), ainsi que son fils cadet, les autres personnages espagnols sont obscurantistes. Les Français ont peu de contacts avec la société espagnole, mais le père de Mme de Marans, ancien employé de l'*Asiento* et envoyé à Buenos Aires, devait parler espagnol et posséder quelques livres dans cette langue, que

157 *Mémorial*, p. 26-28 et 107-108.

158 *Affiches d'Orléans*, 20 août 1779, où l'on trouve d'assez nombreuses autres petites annonces du même esprit, information donnée par Sylvie Granger.

159 « Sont-ce des hommes ? sans foy ; sans courage ; sans mœurs », mais aussi poison, assassinat, trahison, lâcheté et perfidie... (*Mémorial*, p. 317). Beau contraste avec l'intérêt des élites négociantes mancelles (qui exportent l'étamine dans la péninsule) pour l'italien, souligné par Benoît Hubert (éd.), *Jean-Baptiste-Henri-Michel Leprince d'Ardenay, op. cit.*, ch. 5, note 2 p. 62.

160 Daniel-Henri Pageaux, « La diffusion de l'information en province : l'Espagne et l'opinion provinciale au XVIIIe siècle », *La diffusion de l'information et du savoir de 1610 à nos jours*, Paris, CTHS, 1983, p. 143-160 ; Javier Fernández Sebastián, « Péninsule ibérique », V. Ferrone, D. Roche (dir.), *Le monde des Lumières, op. cit.*, p. 411-424.

Mme de Marans aura pu feuilleter ou recopier un jour. De plus, dans les années 1730, les romans espagnols sont remis au goût du jour en France par Mme La Grange de Richebourg<sup>161</sup>, et Mme de Marans emploie comme pseudonyme d'un de ses amis le nom de Guzman<sup>162</sup> ; elle a lu *Don Quichotte* (1695, à La Barre, voir la lettre à Pascalitte du 20 octobre 1784), probablement *Gil Blas* (1715-1735, à Saint-Agil) et le *Diable boîteux* (1707, à La Barre), ou bien encore des récits de voyage qui font découvrir l'Espagne au public français.

L'anglomanie des élites, apparue dès la parution des *Lettres philosophiques* ou *Lettres anglaises* de Voltaire en 1734, passe par la lecture des auteurs tels que Newton, Locke, Young ou Richardson. Mme de Marans s'intéresse à l'histoire d'Angleterre, mais elle ne paraît pas avoir appris l'anglais. De même que pour l'italien, des maîtres de langue anglaise, souvent Anglais eux-mêmes, offrent pourtant leurs services dans la région proche, tel ce sieur Dale « né à Londres » qui en 1785 promet des « progrès rapides » à ceux – et celles – « qui voudront bien l'honorer de leur confiance »<sup>163</sup>. Un possible anglicisme dans les *Réflexions* (« tout leur succède », 1754, p. 152) serait la seule trace de cet apprentissage, mais c'est en français que Mme de Marans lit Cheyne, Pope et Middleton<sup>164</sup> et sans doute Fielding<sup>165</sup>. Il n'y a pas d'ouvrages en anglais aux Rouaudières, à La Barre ni à Saint-Agil, mais la littérature anglaise y est présente, en traduction française<sup>166</sup>. Dans ses lettres à Pascalitte, Mme de Marans évoque un « milord »<sup>167</sup> avec qui elle correspond et qui rend visite aux châtelains vendômois avec le cousin philosophe Saint-Martin, milord dispense peut-être quelques notions d'anglais à ses amis. Mme Riccoboni apprend l'anglais avec son correspondant le diplomate

---

161 J. de La Porte, *Histoire littéraire des femmes françaises*, op. cit., vol. 4, lettres IV à VI.

162 *Confidences*, p. 364, 382-383, 455 et 458.

163 *Affiches d'Orléans*, 28 janvier 1785, information donnée par Sylvie Granger.

164 « Règles sur la santé, et pour prolonger la vie extraites de Mr. Cheyne traduction Angloise », *Mémorial*, p. 1-19 : Georges Cheyne, *Règles sur la santé et sur les moyens de prolonger la vie*, 1725, traduit en 1727. « Extrait de l'essai sur la critique, poème de M. Pope traduit en vers français par l'Abbé du Resnel », *Mémorial*, p. 182-187 : Alexander Pope, *Essai sur la critique traduit en vers français avec un discours et des remarques par l'abbé du Resnel*, 1730. « M. Midleton a fait la vie de Cicéron en anglais, Prévots la traduite en notre langue, et je viens de la lire », *Réflexions*, 1754, p. 149-150 : Conyers Middleton, *Vie de Cicéron*, 1741, traduite par l'abbé Prévôt en 1744.

165 Le pseudonyme utilisé pour un de ses proches, Alworthy (*Confidences*, p. 351), est emprunté au roman *Tom Jones* (1749, voir note ci-dessous).

166 À Saint-Agil et à La Barre : *Les voyages de Gulliver* de Swift (1727). À La Barre : un recueil de théâtre anglais, peut-être *Le Théâtre anglais* [trad. P. & A. de La Place], 1745-1746, contenant des œuvres de Shakespeare, Young, Dryden... ; Henry Fielding, *Histoire de Tom Jones, ou l'enfant trouvé*, 1749 [trad. de La Place, 1750] ; Charlotte Lennox, *Henriette. Traduit de l'anglais par M.\*\*\**, Paris, Duchesne, 1760 en deux exemplaires (dont un peut-être récupéré aux Rouaudières ?) ; John Rickman, *Troisième voyage de Cook, ou Journal d'une expédition faite dans la mer Pacifique du sud & du nord en 1776, 1777, 1778, 1779, & 1780. Traduit de l'anglais. Seconde édition*, Paris, Belin, 1783 et huit volumes du périodique *Mémoires littéraires de la Grande-Bretagne* (Michel de La Roche, La Haye, 1720-1724).

167 Lettres des 5 juin et 26 août 1778, 20 octobre 1784.

écossais Robert Liston<sup>168</sup>, Isabelle de Charrière l'apprend avec un ami anglais<sup>169</sup>. La diffusion d'une anglomanie au sein des élites vendômoises se traduit aussi par la création des loges maçonniques, ou par l'élaboration de jardins « à l'anglaise »<sup>170</sup>. Tenter de concilier mérite et naissance, ou plaider pour un rôle accru du Parlement dans le gouvernement du royaume, pourraient aussi être vus comme une influence du modèle philosophique et politique anglais sous la plume de Mme de Marans, que la Guerre de Sept Ans et la Guerre d'Indépendance américaine<sup>171</sup> n'ont pas altérée.

## **2) « Il n'y a point de genre de sciences sur lequel Mme de \*\*\* ne s'exerce avec succès »**<sup>172</sup>

Mme de Marans, on l'a vu, a reçu des cours d'arithmétique, d'algèbre et de géométrie. Les mathématiques appartiennent à la classe des savoirs utiles à la gestion d'une maison et le frère de Mme de Marans garde un vif souvenir de l'apprentissage de la géométrie, science utile pour développer les talents en dessin et en peinture des jeunes personnes accomplies. La diariste s'intéresse de plus aux sciences physiques et à la métaphysique, deux champs d'étude qui se distinguent entre le XVIIe et le XVIIIe siècle, la première s'ouvrant à l'expérimental, alors que la seconde reste du domaine de la philosophie.

Dans les années 1730 et 1740, les élites cultivées de Paris et de province se passionnent pour les sciences, ce mouvement participe à la « culture de curiosité »<sup>173</sup> des Lumières et s'appuie sur la diffusion des découvertes scientifiques par les gazettes et journaux. On constate un engouement pour la physique dans la première moitié du siècle, car il s'agit d'une science concrète, permettant de mieux comprendre le monde et l'univers, tandis que dans la seconde moitié du siècle, ce sont les sciences naturelles qui

---

168 « Nous prendrons du thé, nous parlerons anglais », lettre n°13 (février-mars 1766), citée par Jürgen Siess, « La place de l'autre et l'image de soi dans les lettres de Marie-Jeanne Riccoboni », Brigitte Diaz et Jürgen Siess (dir.), *L'épistolaire au féminin : correspondances de femmes, XVIIIe-XXe siècle : Colloque de Cerisy-la-Salle, 1er-5 octobre 2003*, Centre de recherche 'Textes, Histoire, Langage', Caen, PU Caen, 2006, p. 15-26.

169 Voir Madeleine van Strien-Chardonneau, « Isabelle de Charrière (Belle de Zuylen) et l'éducation des femmes », G. Leduc, *L'éducation des femmes, op. cit.*, p. 216-229.

170 Par exemple, dans son château des Bordes, à Pontlevoy (à l'est d'Amboise et au sud de Blois), Mathieu de La Ponce (secrétaire du duc de Choiseul) a un projet de création d'un jardin anglais (ADL&C 113 J 1 : correspondance, liste des arbres projetés, 1784-1789).

171 Les références à la guerre entre l'Angleterre et ses anciennes colonies s'invitent dans dix lettres de Mme de Marans à Pascalitte du 19 juillet 1778 au 22 septembre 1784.

172 Compte-rendu des *Pensées errantes*, *Journal des Dames*, 1761, p. 179.

173 A. Gargam, « Savoirs mondains, savoirs savants », art. cit.

intéressent davantage le public. Ainsi, tandis que Mme de Marans a bien intégré dans ses expressions imagées les notions d'« atôme »<sup>174</sup> et d'« univers »<sup>175</sup>, ce sont des ouvrages d'histoire naturelle que Pascalitte doit lire et extraire à la demande de son père<sup>176</sup>. S'il y a en 1755 un seul ouvrage de physique aux Rouaudières, les quatre volumes des *Entretiens physiques* du père Régnault<sup>177</sup>, la famille Vanssay possède en 1792 une collection fournie et diversifiée d'ouvrages scientifiques : sciences naturelles<sup>178</sup>, physique<sup>179</sup>, mais aussi thérapeutique<sup>180</sup>, agronomie<sup>181</sup> et mathématiques<sup>182</sup> sont représentées dans cette bibliothèque plus vaste et plus récente. Cette véritable curiosité scientifique se diffuse aussi par les cours des collèges de province<sup>183</sup> et le développement des cours publics. Il y a des cours de physique au Mans dès le milieu du siècle et des cours publics de physique expérimentale ouvert aux dames à Caen en 1777<sup>184</sup>. Certains pédagogues sont en effet partisans d'un enseignement scientifique pour les filles. Pour Mme de Miremont, les filles doivent savoir « les quatre règles de l'arithmétique, avec la règle de Trois », de la physique et des sciences naturelles ; l'abbé

174 « Nous sommes de petits atômes bien extra[va]gants » ; « je suis un atôme qui n'ay avec tout le reste que des raports forts indirects, mon individu occupe dans le monde un point très imperceptible » ; « ce qui peut me satisfaire est compté pour moins qu'un atôme », *Confidences*, p. 128, 143 et 297.

175 Mme de Marans utilise le terme « univers » de la même façon que le *Dictionnaire de l'Académie* [éd. 1762] : « Le monde entier. *Les parties de ce grand Univers. Dieu a créé, conserve & gouverne tout l'Univers. Il se prend dans un sens particulier pour La Terre. Aux bouts de l'Univers. Son nom vole par tout l'Univers. Il n'y a rien de pareil dans l'Univers* ». Cinq utilisations du terme dans le *Mémorial* (hors chansons), neuf dans les *Réflexions*, 17 dans les *Confidences* en montrent la banalisation.

176 Lettre de M. des Rouaudières à Pascalitte, 7 novembre 1770.

177 Noël Régnault, *Les Entretiens physiques d'Ariste et d'Eudoxe, ou Physique nouvelle en dialogues*, Paris, Thiboust, 1729, 3 vol.

178 À Baugé : Jacques-Henri Bernardin de Saint-Pierre, *Études de la nature*, 1784. À La Barre : P. Nicolson, *Essai sur l'histoire naturelle de l'isle de Saint-Domingue, avec des figures en taille-douce*, 1776.

179 Alain Manesson-Mallet, *Description de l'univers, contenant les différents systèmes du monde, les cartes générales et particulières de la géographie ancienne et moderne*, 1683 ; Bernard Le Bouyer de Fontenelle, *Entretiens sur la pluralité des mondes*, 1686 ; abbé Jean-Antoine Nollet, *Leçons de physique expérimentale*, 1743-1748.

180 Nicolas Alexandre, *Médecine des pauvres*, 1714 ; George Cheyne, *Règles sur la santé et sur les moyens de prolonger la vie*, op. cit. ; Philippe Héquet, *La médecine, la chirurgie et la pharmacie des pauvres*, 1740 ; Louis Arnault de Nobleville et François Salerne, *Le Manuel des Dames de charité, ou Formules de médicamens faciles à préparer, dressées en faveur des personnes charitables*, Orléans, Lanquement, 1747 ; Samuel Tissot, *Avis au peuple sur sa santé*, 1761.

181 *Préservatif contre l'Agromanie, ou l'Agriculture réduite à ses vrais principes*, 1762 ; abbé Carlier, *Instructions sur la manière d'élever et de perfectionner les bêtes à laine en Flandres*, 1763 ; Froger (curé de Mayet, diocèse du Mans), *Instructions de morale, d'agriculture et d'économie pour les habitans de la campagne, ou Avis d'un homme de campagne à son fils*, 1769.

182 Jean-Mathurin Mazéas, *Éléments d'arithmétique, d'algèbre et de géométrie, avec une introduction aux sections coniques*, 1758.

183 Au collège de Vendôme, en 1763, « les Éléments d'Algèbre et de Géométrie que nous présentons au Public, serviront d'introduction à la Physique Newtonienne, qui bientôt fera l'objet de nos études et le sujet de nos Exercices Académiques ». Affiche publicitaire pour le collège, 1763, citée par Jean Vassort, *Une société provinciale face à son devenir : le Vendômois aux XVIIIe et XIXe siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, p. 370.

184 J. Quéniart, *Culture et société urbaines dans la France de l'Ouest*, op. cit., p.505.

Fromageot recommande de faire « des réflexions simples » sur l'astronomie à une de ses élèves<sup>185</sup>. Pour Laclos, les filles devraient posséder un livre élémentaire de chaque science, soit « en astronomie, en physique, en chimie, en histoire naturelle et en botanique »<sup>186</sup>. Les ouvrages de vulgarisation scientifique et les romans pédagogiques se développent dès la fin du siècle précédent, sous forme dialoguée, ou de lettres adressées à une marquise désirant s'instruire, c'est par exemple la forme des *Entretiens* de Régnauld et de ceux de Fontenelle, que possèdent les Vanssay.

Mme de Marans est une femme de son temps, elle s'intéresse à la physique et à la thérapeutique. Un incendie chez Angran est l'occasion d'une leçon de physique : « Toute l'argenterie est en lingots, ou éparpillée en grains dans les cendres, tout a fondu, argent cuivre, étain, jusqu'aux vitres ; les fayences porcelaines, cristaux, &c »<sup>187</sup>. Alors qu'Angran, victime de la crédulité de ses domestiques, « croit avoir six marcs d'argenterie de plus depuis qu'elle est fondue », Mme de Marans continue sa leçon, probablement tirée de ses lectures ou des conversations qui ont suivi l'accident : « Tous les métaux diminuent à la fusion, lors même qu'il n'aurait point d'alliage ». Dans son *Mémorial*, elle raconte une discussion ancienne, elle n'était pas, alors, « au fait de la nouvelle physique », c'est-à-dire la physique newtonienne<sup>188</sup>, basée sur la raison, la théorie et l'expérience, sous-entendant qu'elle l'est désormais. Des journaux tels le *Mercur* font des comptes-rendus d'ouvrages et de découvertes scientifiques, qui pallient la quasi absence de tout livre de ce genre autour de Mme de Marans au début des années 1750. Elle se jette « à bride abattue »<sup>189</sup> dans le livre de Régnauld en 1753, peut-être en tire-t-elle des extraits<sup>190</sup> ? Elle dit apprécier lire de la physique l'année suivante, mais ensuite, ne mentionne plus le sujet. D'après ses *Réflexions* et les lettres qu'elle envoie à Angran, Mme de Marans s'intéresse à l'existence des corps<sup>191</sup> et à leur nature<sup>192</sup>, aux forces du mouvement<sup>193</sup>, aux principes de l'aimant<sup>194</sup> et à la diffusion ondulatoire du son<sup>195</sup>. Deux lettres à Pascalitte, où elle lui évoque les essais de ballons à

---

185 Deux exemples cités par Jeanne Peiffer, « L'engouement des femmes pour les sciences au XVIIIe s. », Danièle Haase-Dubosc & Éliane Viennot (dir.), *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime*, Paris, Rivages, 1991, p. 196-222.

186 *Programme de lecture pour la jeunesse, op. cit.*

187 Pour cette citation et les suivantes : lettres à Pascalitte des 4 et 24 décembre 1779.

188 Les *Éléments de la philosophie de Newton* de Voltaire paraissent en 1738.

189 Lettres à Angran des 11 juillet, 8 août, 17 octobre et 2 novembre 1753 et *Réflexions*, 1753, p. 14-17 et 25-27.

190 Quand elle aborde l'existence des corps : « J'ai presque envie de copier toutes les raisons qu'il me donne tant cela me fait de plaisir », *Réflexions*, 1753, p. 15 ; et dans une lettre à Angran du 2 novembre 1753 : « Vous avez raison : les extraits du père Regnauld valent mieux ».

191 Entretien II de Régnauld ; et *Réflexions*, 1753, p. 15.

192 Entretiens I, IV et IX ; et *Réflexions*, 1753, p. 15.

193 Entretiens VI à VIII ; et lettre à Angran du 11 juillet 1753.

194 Entretiens XV et XVI ; et lettres des 11 juillet et 30 août 1753.

195 Entretiens II et III du volume 3 ; et lettre du 17 octobre 1753.

Paris et Saint-Cloud en 1783 et 1784, montrent que l'intérêt des contemporains pour les travaux des frères Montgolfier se retrouve chez Mme de Marans. La première lettre est datée du 27 novembre 1783<sup>196</sup>, soit quelques semaines après le premier vol d'un être humain dans un ballon, dans l'enceinte de la manufacture Réveillon à Paris. La seconde, du 25 juillet 1784, évoque le vol du duc de Chartres à Saint-Cloud<sup>197</sup>, auquel ont assisté Mme et Mlle Angran d'Allerai. Les sources détaillant davantage l'intérêt des élites vendômoises pour l'actualité scientifique manquent, mais les premiers travaux des Montgolfier sur l'énergie hydraulique auraient été réalisés dans les jardins de Courtanvaux, où un bélier hydraulique alimente les pièces d'eau<sup>198</sup>.

La culture thérapeutique de Mme de Marans est elle aussi ouverte aux nouveautés. Ses trois remèdes contre la fièvre nécessitent du quinquina (*Mémorial*) et elle donne de l'ipécacuanha comme émétique à sa meute malade (6 septembre et 7 octobre 1778). On l'a vue défavorable à l'allaitement, mais une partie de son entourage est ouverte à l'inoculation contre la variole, ou vaccination. À Saint-Domingue, Mme des Rouaudières se fait inoculer au cours de l'été 1775, alors que le fils d'un de ses voisins meurt de la vérole pourprée (lettre du 25 octobre 1775), dès lors, elle encourage sa fille et ses petits-enfants à se faire vacciner (lettre du 10 juillet 1785). Mme des Rouaudières et les cousines de Mme de Marans (Mmes de Sparre et de Gouy<sup>199</sup>) ont-elle participé à la diffusion de cette pratique nouvelle (mais pratiquée dès 1756 en Angleterre) auprès des élites vendômoises ? « J'ai beaucoup de confiance en l'inoculation », dit la mère de Pascalitte en 1775, mais malgré, tout son mari écrit à Charles de Vanssay dix ans plus tard qu'« il est bien fâcheux que le préjugé s'oppose encore à l'inoculation dans votre province » (18 juillet 1785). Les mêmes résistances à l'inoculation existent en Poitou, où le docteur Gallot, à Saint-Maurice-de-Girard écrit le 6 juin 1776 : « Je n'ai pu l'introduire dans mon canton »<sup>200</sup>, alors qu'en 1784, la

196 « Mr la Grange a donné avant-hier un grand repas, à Mr Angran à l'issue duquel devait partir un ballon qui est resté dans sa place ». S'il s'agit du grand savant, mathématicien et astronome Louis Lagrange (1736-1813, mais il ne s'installe à Paris qu'en 1787), on comprend l'intérêt de Mme de Marans pour les sciences (et pour son ami Angran).

197 La baronne d'Oberkirch relate l'événement dans ses souvenirs : « Une autre histoire de ballon occupait tout Paris. M le duc de Chartres fit faire à Saint-Cloud l'essai de la machine aérienne ; il y voulut monter, mais à peine s'éleva-t-elle à une centaine de toises, qu'il exigea d'être remis à terre ; on n'osa pas le lui refuser, et la descente s'exécuta aux huées de tous les spectateurs ». Mme de Marans, plus respectueuse, précise simplement qu'« il a fort risqué de se casser le col ».

198 Paul Cordonnier, « Courtanvaux à Bessé-sur-Braye », *RHAM*, 1948, t. CIV, p. 87-99.

199 « J'ai enfin reçu ce matin une épître de Md de Goüy, qui m'apprend que Md de Sparre est fort bien dans son état [...] elle s'applaudit fort de s'être fait inoculer », lettre à Pascalitte, 23 mai 1778 ; et lettre de Mme de Gouy à Pascalitte, sans date : « Nous allons nous enfermer ensemble dans quinze jours, pour son innoculation [à Mme de Sparre] ». Autre remarque positive le 18 mars 1780 : Mme de Marans recopie à Pascalitte que les rhumes de Mme de Gouy « ne sont plus si terribles pour elle, depuis qu'elle a été inoculée ».

200 Et la pratique n'est toujours pas répandue en 1780. H. Mathurin (prés.), *Mémoires de la marquise de Ferrières*, *op. cit.*, note 56 p. 74.

châtelaine Mme de Galard a fait vacciner une de ses filles<sup>201</sup>. La cour donne l'exemple, le libraire Hardy note le 15 octobre 1769 dans son journal que la duchesse de Chartres a été inoculée, mais l'année suivante, la hardiesse d'un inoculé provoque un scandale dans les salons parisiens<sup>202</sup>. Même si Mme de Marans diffuse la bonne opinion qu'ont ses cousines de la pratique, elle ne l'envisage pas pour les siens, même quand la petite vérole frappe aux portes de son château. Les mêmes réticences semblent exister dans son entourage, Mme de Jouffrey, enceinte, attrape ainsi la petite vérole en 1785, alors que la maladie court depuis l'année précédente<sup>203</sup>. Dans ce cas, alors que la diffusion de remèdes et recettes thérapeutiques en milieu rural fait partie de leurs prérogatives traditionnelles, les châtelaines ne jouent pas leur rôle d'intermédiaires culturelles. Sans doute le manque d'informations et la peur de la maladie rebutent-ils trop, ainsi que le prix de l'inoculation<sup>204</sup>. La petite vérole est de plus une maladie commune, qui ne crée pas de mouvement de panique à son arrivée, à cause de sa familiarité, tandis que l'inoculation est une pratique nouvelle et inconnue<sup>205</sup>.

La culture scientifique de Mme de Marans n'est pas exceptionnelle. Sa lecture de Régnauld n'est pas intensive<sup>206</sup>, c'est un loisir savant (« J'aime ce livre, par ce qu'il me fixe, et qu'il est au-dessus de mes distractions »<sup>207</sup>) qui répond aux exigences de l'*otium*. Les connaissances qu'elle en tire servent à la mettre en valeur auprès de ses correspondants. Dissserter sur la force des aimants ou la propagation du son permet de plaisanter et badiner avec Angran<sup>208</sup>, la physique est pour les deux amis une référence culturelle commune et élitiste, qui resserre leurs liens et distingue leur amitié. Mme de Marans est pourtant loin de ses contemporaines scientifiques professionnelles, telles les astronomes Mme Lepaute (1723-1788) et Mme du Pierry (1746 - après 1807) ou la

---

201 Henri Lemoine, « Le livre de raison de Mme de Galard, châtelaine de Grignon », *Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, janv-mars 1931, p. 40-46.

202 25 janvier 1770, « Bruits publics relatifs à l'inoculation » : dans un salon un invité embrasse toutes les dames et prévient ensuite qu'il vient de se faire inoculer, scandale chez les hommes présents, dont un qui qualifie l'inoculation de « pratique meurtrière ». Daniel Roche, Pascal Bastien (dir.), *Siméon-Prosper Hardy, Mes loisirs, ou journal d'événements tels qu'ils parviennent à ma connaissance (1753-1789), vol 1 (1753-1770)*, Québec, PUL, 2008, 836 p.

203 Lettre de Mme de Marans du 1er juin [1784] et de Mme des Rouaudières du 10 juillet 1785.

204 L'opération revient à 600 livres à Mme de Galard (Henri Lemoine, « Le livre de raison de Mme de Galard », art. cit.).

205 Voir Henri H. Mollaret, « Les grands fléaux », Mirko D. Grmek, *Histoire de la pensée médicale en Occident, t. 2, De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1997 (trad.), p. 253-278.

206 « J'y trouverai bien des choses qui pourront m'arrêter, mais je sauterai par-dessus [...]. Quand il veut expliquer les propriétés de l'aiman par le tourbillon de matière magnétique, ma foi je m'y perds », lettre à Angran du 11 juillet 1753 ; « Je ne me vante pas d'être capable d'entendre tout : j'en attrape ce que je peux, et voilà je m'en tire, c'est toujours du temps passé », 8 août 1753.

207 Lettre à Angran du 8 août 1753.

208 Métaphore entre attraction magnétique et attraction sentimentale à propos d'une de leurs amies les 11 juillet, 30 août et 29 septembre 1753. À propos du plaisir de transformer l'échange épistolaire en échange de vive voix : « Vous ne songiez pas que nous eussions des communications si intimes », 17 octobre 1753.

mathématicienne Mme de Prémontval (1724-1767)<sup>209</sup>. Bruno Neveu cite des exemples d'Italiennes docteurs en philosophie, droit, mathématiques ou médecine<sup>210</sup>. Hormis la célèbre Émilie du Châtelet, des femmes de sciences de la génération de Mme de Marans publient les résultats de leurs travaux de recherche, ainsi Mme Lemire Julien<sup>211</sup>, Mlle Biheron<sup>212</sup>, Mme Thiroux d'Arconville<sup>213</sup> ou Mme de La Maladière<sup>214</sup>. Adeline Gargam note la présence à Paris, dans les années 1760-1770, de trois expertes en momification<sup>215</sup>, mais en province aussi fleurissent les scientifiques au féminin. En Savoie, Mme de Warens (1699-1762) s'adonne à la physique, la chimie et la minéralogie, Rousseau se souvient qu'elle faisait « des elixirs, des teintures, des baumes, des magistères » (*Confessions*, II). Près de Toulouse, Valentine Dubourg (1720-1778) se lance dans des expériences sur le magnétisme et le somnambulisme<sup>216</sup>. Dans le Maine, Mme de Montesson (1710-1787) travaille à la culture de la pomme de terre sur son domaine, et envoie en 1772 les résultats de ses recherches au Bureau de la Société d'Agriculture du Maine<sup>217</sup>. Au château de la Gastine, à l'est d'Alençon, « une commode dans la chambre de Madame »<sup>218</sup> renferme avec différents livres (dont un dictionnaire français-latin) un microscope et une lunette d'approche. Il existe bien en province une appropriation par les femmes d'une culture scientifique ; dans ce contexte, l'intérêt de Mme de Marans pour les sciences est purement celui d'une curieuse qui se documente en amateur, ses savoirs sont superficiels par rapport à ceux de femmes de sciences. Ses connaissances scientifiques n'engagent par exemple ni une remise en cause de sa foi, ni

209 Voir J.-P. Poirier, *Histoire des femmes de science en France du Moyen Age à la Révolution*, op. cit.

210 Bruno Neveu, « Doctrix et magistra », C. Nativel, *Femmes savantes, savoirs des femmes*, op. cit., p. 27-37.

211 Marie-Louise-Angélique Lemire Julien, *Quadricide, ou Paralogisme prouvé dans la Quadrature de M. de Causans*, 1755.

212 Mlle Biheron (1719-1795), *Anatomie artificielle*, 1761.

213 Geneviève Thiroux d'Arconville (1720-1805), *Essai pour servir à l'histoire de la putréfaction*, 1766.

214 Madame de Maladière, *Abrégé de Mathématiques, à l'usage des jeunes-gens*, Paris, 1779.

215 Mme de Grandpré, Mme Meunier et Mlle Beaudoin. A. Gargam, « Savoirs mondains, savoirs savants », art. cit.

216 Exemple cité par Nahema Hanafi, *Le frisson et le baume. Souffrantes et soignantes au siècle des Lumières (France, Suisse)*, Thèse d'Histoire sous la dir. de Sylvie Mouysset et Vincent Barras, Université Toulouse II-le Mirail, 2012, 807 p.

217 Sylvie Granger, Serge Bertin, *Femmes en Sarthe, actrices de leur temps*, Le Mans, Libra Diffusio, 2012, 272 p. ; Benoît Hubert, « Les fondateurs du Bureau d'Agriculture du Mans (1761-1775) : enthousiasmes et tâtonnements », *Les 250 ans de la Société d'Agriculture Sciences et Arts de la Sarthe*, colloque du 14 mai 2011, SASAS, 2013, p. 9-66. L'adhésion au Bureau du Mans de Mme de Montesson est cependant refusée par certains membres ecclésiastiques.

218 ADS 1Q 263, inventaire fait en la maison de la Gâtines, neuf pluviôse an II. Ce château situé dans le village de Louzes appartient à la fin du XVIIIe siècle à Jean-René Semâlé ou Semallé, demeurant à Alençon. Autre exemple au château du Petit Perray (Vaas, à l'est du Lude), où l'inventaire de Mme Nau de l'Étang relève la présence dans une commode d'une équerre en cuivre et de 75 feuilles ou vues d'optique (ADS 1Q 264, inventaire des meubles, titres et papiers dépendant de la succession de deffunte Magdeleine Coussin veuve Nau de l'Étang, 14 messidor an VI).

En mai 1776, on trouve encore une optique, des longues vues et une mappemonde chez la marquise de Courcier, au château des Bordeaux (Amné-en-Champagne, à l'ouest du Mans, ADS B 953 ; information communiquée par Sylvie Granger).



une réflexion sur les rapports entre science et religion.

Pourquoi Mme de Marans n'a-t-elle pas développé davantage ses connaissances scientifiques ? Le contexte général explique en partie cette situation. Le développement d'ouvrages de vulgarisation a certes permis aux dames de se doter d'une culture scientifique, mais l'existence même de ces ouvrages montre que la société leur refuse les mêmes capacités intellectuelles que les hommes. Le propos de ces livres est simplifié, il n'apporte aux lectrices ni le vocabulaire, ni les méthodes scientifiques. Quand Algarotti publie son ouvrage d'explication de Newton pour les dames (1735), il se sert de la coquetterie et du champ lexical de l'amour, soi-disant leurs seuls intérêts, pour les amener à la physique<sup>219</sup>. Les lectrices n'ont donc pas accès au même niveau de savoir scientifique que les hommes, car ce domaine doit demeurer pour elles une distraction et non une vocation. Mme de Marans n'a acquis ni la réflexion ni surtout le raisonnement et la méthode scientifiques, mais un vernis de savoir qui la distingue tout de même aux yeux de ses proches, flatteurs<sup>220</sup>. Adeline Gargam voit dans le XVIIIe siècle le début de la reconnaissance des femmes par les scientifiques, mais qu'une femme s'intéresse aux sciences, même superficiellement, ne représente pas la norme, elle s'affranchit déjà des limites de son sexe. Selon elle, les femmes de sciences sont toutefois moins dénigrées – mais aussi moins évoquées – que les femmes de lettres dans la production littéraire du siècle<sup>221</sup>.

La métaphysique est une branche de la philosophie qui entend prouver la distinction entre le corps (la matière, l'étendue) et l'âme (l'esprit, l'essence), et en déduire un système de pensée. Elle amène toute une réflexion sur les corps, Dieu, le bonheur, la Providence, le libre-arbitre et le hasard. Les métaphysiciens s'intéressent à la physique et expliquent le monde en donnant une définition des deux substances, corps et esprit, et des rapports qui existent entre elles, ils tentent de concilier christianisme et rationalisme. Descartes introduit une méthode scientifique dans la recherche philosophique (*Discours de la méthode*, 1637), puis Malebranche s'inspire des théories de Descartes pour élaborer un système philosophique métaphysique général (*De la recherche de la vérité*, 1674). La métaphysique et les thèses cartésiennes reposent sur un vocabulaire spécifique, qui décrit le monde tel que le conçoivent les auteurs : matière subtile, substance, machines, tourbillons, impulsions... La branche métaphysique du

---

219 Jeanne Peiffer, « L'engouement des femmes pour les sciences au XVIIIe s. », D. Haase-Dubosc, É. Viennot (dir.), *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime*, op. cit.

220 « Qu'est-ce que je vous ai donc dit, qui vous donne une si haute idée de ma physique ? », lettre à Angran, 8 août 1753.

221 A. Gargam, *Les femmes savantes et cultivées dans la littérature française des Lumières*, op. cit., p. 784.

pyrrhonisme, représentée par exemple par Spinoza et Bayle, incite au scepticisme sur tous les sujets, notamment celui de l'existence des corps, qui peut conduire à remettre en cause l'existence de Dieu et, par extension, l'existence de tout.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la métaphysique est un des centres d'intérêt de Philaminte et Bélise, les femmes savantes dont se moque Molière. Hors des planches, les femmes qui s'y intéressent sont peu représentatives de leur sexe : la position sociale de Ninon de Lenclos, de Mme Deshoulières ou de la Grande Mademoiselle est extraordinaire<sup>222</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le cartésianisme est en vogue : « Si j'avois vécu à Athènes du temps de Zénon, j'aurais été stoïcienne. Étant née catholique, apostolique et romaine, je suis malebranchienne de cœur et d'esprit »<sup>223</sup>, écrit Mme de La Ferté-Imbault. Malebranche et Descartes ont écrit en français afin d'être lus des femmes, les salons parisiens servent alors la diffusion de leur idées. Chez la marquise de La Mésangère (sans doute la marquise de l'*Entretien sur la pluralité des mondes* de Fontenelle), ou chez Mlle de Wailly (parente de Malebranche), on discute philosophie et métaphysique. C'est plus la physique de Descartes que sa philosophie qui passionne les salons, mais tout le « jargon » de la métaphysique se retrouve sous les plumes féminines.

« Me voilà donc embarqué dans la métaphysique ? »<sup>224</sup> ; les femmes de l'élite, telle Mme de Marans, s'y intéressent bien. La reine elle-même « lit avec plaisir »<sup>225</sup> les ouvrages de Malebranche ; Mme d'Épinay fréquente le salon d'Holbach, où l'on discute philosophie et métaphysique ; Mlle Huber est une protestante auteure d'ouvrages de métaphysique<sup>226</sup>. « À l'âge où d'autres se rassasient de romans »<sup>227</sup>, Mme de Staal-Delaunay, la future Mme Roland et la comtesse de Boigne découvrent Descartes et Malebranche. Excepté Noël Régnauld, qui reprend les thèses métaphysiques au grand bonheur de Mme de Marans, notre diariste lit Malebranche et connaît Descartes. Elle recopie dans le *Mémorial* le *credo* de la philosophie cartésienne et de la physique mécaniste<sup>228</sup> ; Descartes irrigue sa pensée et ses raisonnements, cartésienne, elle reprend ses expressions. La « machine pneumatique »<sup>229</sup> fait référence à l'animal-machine, la

222 L. Timmermans, *L'accès des femmes à la culture*, op. cit. p. 764.

223 B. Craveri, « Madame de La Ferté-Imbault (1715-1791) et son monde », art. cit.

224 *Réflexions*, 1754, p. 157.

225 Duc de Luynes, *Mémoires*, cité par Ernest Quentin Bauchard, *Les femmes bibliophiles de France*, op. cit.

226 Marie Huber, *Le monde fou préféré au monde sage*, 1731 ; *Le système des théologiens anciens & modernes sur l'état des âmes séparées du corps*, 1731. Voir Joseph de La Porte, *Histoire littéraire des femmes françaises*, vol. 5, XXXVII et [http://www.siefar.org/dictionnaire/fr/Marie\\_Huber](http://www.siefar.org/dictionnaire/fr/Marie_Huber) (page consultée le 16 mai 2014).

227 Lettre de Mme Roland à son mari, 8 janvier 1787.

228 « *Mens mensura, quies, motus, positura, figura, sunt cum materia, cunctarum exordia rerum* », soit : esprit, mesure, repos, mouvement, situation, figure, sont, avec la matière, à l'origine de tout [traduction personnelle]. *Mémorial*, p. 20 (« Quelques distiques »).

229 *Réflexions*, 1753, p. 16. « Si on pouvoit connoître les ressorts cachés qui font mouvoir toutes les différentes machines de cet univers » (*Confidences*, p. 484), montre la persistance du modèle

notion de « substance »<sup>230</sup>, de « matière subtile »<sup>231</sup> et les « tourbillons »<sup>232</sup> lui plaisent. Les thèmes de la métaphysique sont chers à Mme de Marans, elle emprunte à ces lectures ses définitions et réflexions sur l'existence des corps, la matière, l'air ou la composition de l'âme<sup>233</sup>. L'attrait de Mme de Marans pour la métaphysique montre une diffusion des modes des salons parisiens dans les salons provinciaux au cours de la première moitié du siècle, la métaphysique y devient une référence culturelle commune aux élites françaises. Plus jeune, la diariste débat en effet sur le sujet avec des ecclésiastiques lors d'un cercle de sa mère. Contre les arguments d'un bénédictin selon qui « il ne faut pas moins que les lumières de la foi »<sup>234</sup> pour se convaincre de l'existence des corps, la jeune fille et un curé de village opposent l'argument des sens : « Il est bien plus naturel de croire les apparences, et de les prendre tout bonnement pour ce qu'elles sont, que d'aller chicanner par un raisonnement creux, notre expérience de tous les jours ». « Je ne connaissais point alors la doctrine des Sceptiques, ou Pirrhoneiens », écrit la diariste, qui ne connaissait aussi « que le nom de Descartes », sous-entendant qu'elle s'est depuis largement renseignée sur Descartes et la philosophie sceptique de Pyrrhon. Mme de Marans a pu emprunter six volumes des œuvres de Malebranche, qu'elle lit en 1754 (« C'est une retraite que je ne connaissais pas », p. 157), à sa tante de Lavau, *la Recherche de la vérité* à son ami Angran, ou au bailli de Mondoubleau, Jean-Laurent Gheerbrant, tandis que le dictionnaire de Bayle est présent à Coulange. Alors que Mme de Staal-Delaunay ou la baronne d'Oberkirch quittent bien vite leurs lectures métaphysiques pour ne pas nuire à leur foi<sup>235</sup>, c'est au contraire ce qui conforte Mme de Marans dans la sienne<sup>236</sup>. Elle reconnaît pourtant comme les philosophes l'importance des sens<sup>237</sup> et l'inutilité du scepticisme<sup>238</sup>.

---

mécanique de Descartes au XVIIIe siècle.

230 *Réflexions*, 1754, p. 158-159 ; *Confidences*, p. 436. La substance, « matérielle » ou « qui pense » sert encore une fois de référence culturelle dans les lettres de Mme de Marans à Angran (29 septembre 1753, 5 juin et 3 juillet 1754). Comme Mme de Marans, Mme Benoît joue avec le vocabulaire métaphysique dans ses écrits (voir *Journal en forme de lettres*, *op. cit.*, 14 février 1757).

231 « Jadore cette matière subtile, qui-a-t-il de mieux imaginé ? », *Réflexions*, 1753, p. 16-17. Voir aussi lettres à Angran, 11 juillet et 30 août 1753.

232 lettres à Angran, 11 juillet et 30 août 1753.

233 *Réflexions*, 1753, p. 14-17, après la lecture de Régnauld ; 1754, p. 146-148 et 157-159, après la lecture de Malebranche.

234 Pour cette citation et les suivantes : *Mémorial*, p. 328-334.

235 « Je plongeais dans des abîmes de spéculations et de problèmes compliqués, oubliant souvent, dans ce labyrinthe, mon point de départ », *Mémoires de la baronne d'Oberkirch*, Paris, Mercure de France, 1970 [1e éd. 1852].

236 « Voilà des réflexions qui font une distinction bien claire entre notre âme, et notre corps cest un soufflet au matérialisme », *Réflexions*, 1754, p. 159.

237 « Le soin que nous sommes obligés de prendre de nos corps, ne nous avertit que trop de leur existence », *ibidem*, 1753, p. 15.

238 « L'étude de la religion qui devrait nous conduire au bien, n'opère pas mieux que les autres, on se perd dans les disputes Théologiques, les distinctions métaphisiques, entremêlées de beaux préceptes qui ne sont point mis en pratique », *Confidences*, p. 290.

Dans les années 1730 Mme du Châtelet traduit les thèses de Newton, opposant la théorie de la gravitation à celle des tourbillons et battant en brèche la physique cartésienne et la métaphysique. La physique de Newton s'appuie sur l'expérimentation et l'empirisme, qui triomphent dans les années suivantes. La philosophie métaphysique est aussi critiquée par les philosophes, qui refusent la séparation corps/esprit, la morale en système, le vocabulaire des métaphysiciens et la vacuité de tout débat métaphysique, qui empêche l'accès au bonheur<sup>239</sup>. Pour les philosophes, âme et corps sont indissociables, les sens (et donc l'expérience) sont essentiels à l'homme qui veut connaître le monde, ils permettent à l'âme d'en avoir une perception. Les philosophes se retrouvent mieux dans la nouvelle physique rationnelle de Newton, mais, malgré tout, le public éclairé prend parti pour la physique de Descartes, et Malebranche reste très lu. À l'université, les théories cartésiennes sont par exemple reprises pour contrer les idées des sensualistes et des matérialistes, il paraît donc cohérent que Mme de Marans s'intéresse à la métaphysique.

Mme de Marans est plus cultivée que ne devraient l'être les femmes suivant les théoriciens de la civilité, les moralistes chrétiens, les pédagogues classiques ou certains philosophes. Plus qu'un vernis de culture, la diariste possède des savoirs étendus en morale, théologie, philosophie et latin, et ses lectures s'avèrent variées. Les sciences l'intéressent aussi, la métaphysique alimente par exemple son parcours introspectif et moral, mais elle y consacre moins d'énergie qu'à ses autres études : « J'aurais aimé la géométrie cest une chose claire, et sûre, mais il aurait fallu une application continuelle et persévérante, c'était ce que je ne voulais point, j'ai fait de même de tout, il ne me faut que des superficies, et sçavoir en gros ce que cest qu'une chose »<sup>240</sup>. Cet aveu de Mme de Marans résume son rapport aux sciences : en tant que femme, elle ne considère pas leur accès limité<sup>241</sup>. Peu sensible aux différences de genre édictées par les normes sociales, notamment en matière culturelle, Mme de Marans s'empare, comme le font les hommes, des sciences et des langues comme d'autres thématiques : morale, histoire, philosophie, théologie, politique et amitié. C'est son caractère personnel, et non son genre, qui la fait se contenter de connaissances somme toute superficielles.

---

239 Voir l'article « Phyrroienne, sceptique » de l'*Encyclopédie*. Carracioli dédie sa *Conversation avec soi-même* (1751) à Malebranche, mais écrit : « Que nous importe d'avoir une définition précise de l'âme » (édition de 1760, p. 15). « Jamais le jargon de la métaphysique n'a fait découvrir une seule vérité et il a rempli la philosophie d'absurdités dont on a honte sitôt qu'on les dépouille de leurs grands mots », écrit Jean-Jacques Rousseau dans l'*Émile* (1762, IV).

240 *Confidences*, p. 426-427.

241 Mme de Marans semble conforter cette hypothèse en raturant l'introduction de sa théorie de l'emplacement de l'âme (« ~~Je me suis livrée là-dessus à des spéculations, qui ne paraissent pas trop de mon ressort~~ », *Réflexions*, 1754, p. 146).

## C- Le genre du savoir et de l'amitié

Savoir et amitié sont deux notions qui se côtoient et s'entrecroisent, mais n'ont à première vue aucun rapport direct. Dans les représentations du XVIII<sup>e</sup> siècle, elles dessinent pourtant les contours d'un univers dont les femmes devraient être exclues. Incapables par nature de savoir ou d'amitié disent les traités, elles n'ont pas à investir ces domaines. D'après ses journaux, il s'agit pourtant de deux terrains de prédilection de Mme de Marans.

On a vu qu'à l'époque classique, la lectrice est encore considérée comme l'usurpatrice d'un rôle masculin, et la femme qui sait et le dit outrepassé les limites dévolues à son sexe. Les femmes peuvent s'éduquer pour se distraire, mais en consignait les réflexions que provoquent ses lectures et ses conversations sur des sujets considérés comme masculins, et en les publiant, Mme de Marans n'est plus « simplement » une châtelaine cultivée. La pudeur, vertu féminine, ne la caractérise plus, elle participe donc au bouleversement de l'ordre social, défini en théorie par une séparation des sphères masculines et féminines et la complémentarité des sexes. Par son appropriation du savoir et de l'amitié, Mme de Marans, qui regrette parfois d'être née femme, tente-t-elle de dépasser les limites dévolues à son sexe ? La faible part du genre dans son discours sur le savoir a-t-elle un lien avec sa conception de l'amitié, qui doit selon elle s'affranchir de toute contrainte liée au genre ?

### 1) Ni homme ni femme, ou à la fois homme et femme ?

À la mort de son « ami » Mme du Châtelet, Voltaire envoie à Mme Denis une lettre dans laquelle il explique qu'il « ne [la] regardai[t] plus, il y a longtemps, [...] comme une femme ». Traductrice de Newton, mathématicienne, elle avait selon lui un caractère « mâle & vrai » et des vertus viriles : « La précision, la justesse et la force », une « fermeté sévère » et une « trempe vigoureuse »<sup>242</sup>. Les femmes s'emparant de domaines d'étude considérés comme masculins ou ayant des qualités d'habitude octroyées aux hommes ne sont plus reconnues comme femmes. Selon Jean-Jacques Rousseau, la femme qui sort des limites de son état devient même homme, « comme Mlle [Ninon] de Lenclos » (*Émile*, 1762, t. IV), dont Mme de Marans peut lire les lettres aux Rouaudières. Ces femmes sont aussi vues comme des figures monstrueuses

<sup>242</sup> Ces citations sont extraites d'une lettre du 10 septembre 1749 citée par Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *La solitude XVIIe-XVIIIe siècle*, Paris, Belin, 2008, p. 94 et de Voltaire, *Mémoires pour servir à la vie de Monsieur de Voltaire, écrits par lui-même*, 1758-1760 [éd. de 1784], p. 6.

par leurs contemporains, tels Rétif de La Bretonne ou Mercier<sup>243</sup>. C'est pourquoi les critiques de la fin du XVIIIe siècle ont comparé Mme de Staël à un homme, ou bien l'ont considérée comme n'étant ni homme ni femme<sup>244</sup>. Les femmes aux qualités et aux activités considérées comme masculines sont toutefois louées par Mme Thiroux d'Arconville : « J'en connois même de ce genre, mais elles ne sont femmes que de nom ; & si elles n'en ont pas toujours les grâces et les agréments, les qualités de leur cœur & l'élévation de leur âme, honoreroient les plus grands hommes »<sup>245</sup>. « *I should have been born a man* »<sup>246</sup>, écrit la romancière Sarah Scott (1721-1795) à sa sœur, Elizabeth Montagu, le 26 mai 1785. Mlle Fauques fait de l'héroïne de son roman, les *Mémoires de Mlle d'Oran*, une jeune fille issue d'une famille noble du Dauphiné, réunissant les qualités d'une fille et d'un garçon : elle cultive les sciences, pratique l'escrime et la conversation<sup>247</sup>. Même La Bruyère, au siècle précédent, reconnaît qu'il vaut mieux naître homme pour qui veut profiter des choses de l'esprit, et vante les caractères androgynes<sup>248</sup>. Mais dans la seconde moitié du XVIIIe siècle se développe la dénonciation de la femme-homme et des femmes qui voudraient occuper la même place publique que les hommes dans la société<sup>249</sup>.

Il n'est donc pas surprenant que Mme de Marans souhaite devenir garçon, comme elle l'écrit à Angran le 26 décembre 1753. Cependant, elle n'associe pas directement le sexe masculin au savoir, mais à l'amitié. « Je ne veux être qu'un homme pour eux », dit-elle ainsi de ses amis (*Mémorial*, p. 369). L'histoire de l'amitié s'est penchée sur sa théorisation selon les époques, ou sur les amitiés célèbres, essentiellement masculines<sup>250</sup>. Jusqu'au XVIIIe siècle, rares sont les femmes investissent le terrain de la réflexion sur l'amitié (Mme Thiroux d'Arconville, Mme de Lambert<sup>251</sup>), domaine masculin par excellence. Au siècle des Lumières, les femmes sont

243 Pour Rétif, la femme auteur « est un homme parmi les femmes, et ce n'est pas un homme parmi les hommes » (citation empruntée à Dominique Godineau, *Les femmes dans la société française, 16e-18e siècle*, Paris, Armand Colin, 2003, p. 191).

244 Michel Winock, *Mme de Staël*, Paris, Fayard, 2010, 576 p.

245 Geneviève Thiroux d'Arconville, *De l'amitié*, Amsterdam, 1761, ch. X.

246 [J'aurais du naître homme] Gary Kelly (dir.), *Bluestocking feminism : writings of the Bluestocking Circle, 1738-1785*, London, Pickering & Chatto, 1999, vol. 5. Même regret sous la plume de Mme du Châtelet dans une lettre du 24 octobre 1738 à Maupertuis (É. Badinter, *Mme du Châtelet, Mme d'Épinay ou L'ambition féminine, op. cit.*).

247 J. de La Porte, *Histoire littéraire des femmes françaises*, lettre XVI.

248 « J'ai vu souhaiter d'être fille, et un belle fille depuis treize ans jusques à vingt-deux ; et après cet âge de devenir un homme » ; « Une belle femme qui a les qualités d'un honnête homme, est ce qu'il y a au monde d'un commerce plus délicieux ; l'on trouve en elle tout le mérite des deux sexes ». Jean de La Bruyère, *Les caractères*, 1688, « Des femmes », 3 et 13.

249 Louis-Sébastien Mercier, *Tableau de Paris*, 1781.

250 Nous renvoyons à Jean-Christophe Merle, Bernard N. Schumacher (dir.), *L'amitié*, Paris, PUF, 2005, 262 p. ; et pour la période qui nous concerne : Anne Vincent-Buffault, *L'exercice de l'amitié, Pour une histoire des pratiques amicales aux XVIIIe et XIXe siècles*, Paris, Seuil, 1995, 317 p.

251 Mme de Lambert, *Traité sur l'amitié*, 1732, dans *Œuvres*, 1748, t. 1, p. 3-40 ; Geneviève Thiroux d'Arconville, *De l'amitié*, 1761. Cette dernière, dont la sœur a épousé le frère de Louis Angran,

le cœur des cercles et des réseaux de sociabilité, mais la pratique de l'amitié reste toujours du domaine des hommes aux yeux de la majorité des penseurs. Amour-propre, passion et inconstance caractériseraient les femmes, alors que l'amitié doit être désintéressée, raisonnable et inaltérable, elle requiert force, tempérance, fidélité et vertu, c'est-à-dire des qualités « masculines ». Encore une fois, la femme qui fait preuve d'amitié se distinguerait de son sexe, et se rapprocherait de l'homme. C'est pourquoi, selon Mme d'Arconville, « les femmes ne sont donc capables d'amitié qu'autant qu'elles s'éloignent de leur essence, & qu'elles se rapprochent davantage des vertus mâles qui caractérisent les hommes supérieurs »<sup>252</sup>. Or Mme de Marans accorde beaucoup d'importance à l'amitié, une des thématiques récurrentes de ses journaux personnels<sup>253</sup>.

## **2) Construire une amitié au-delà des genres**

La pensée de Mme de Marans s'inspire de Cicéron, qu'elle cite à Angran les 17 avril et 28 mai 1754. On trouve trois volumes de Cicéron dans l'inventaire des Rouaudières, peut-être y a-t-il dans ces volumes le *De Finibus*, dont sont tirées ces deux citations (I, 67). Cicéron est la référence en matière d'amitié à l'époque classique, avec Aristote et Montaigne, Mme d'Arconville cite le *De Officiis* dans son traité. Dans *De Amicitia*, Cicéron prône l'honnêteté, l'identité, la vertu, la générosité et la réciprocité pour établir une amitié solide, autant de valeurs auxquelles Mme de Marans fait référence. Si elle doute d'abord de la capacité des femmes à ressentir de l'amitié – c'est un lieu commun qui sert les défenseurs de la thèse de la supériorité masculine et les critiques de la sociabilité de salon<sup>254</sup> – elle dit ne pas faire de distinction entre ses amis des deux sexes : « Soit homme, soit femme, on peut compter que mon amitié est forte, délicate, et inaltérable : et voilà ce que je veux trouver aussi dans le cœur de mes amis »<sup>255</sup>. Au nom de l'indifférence des sexes, il n'est donc pas forcément nécessaire que ce soit elle qui change de sexe pour parfaire la relation existant entre elle et

---

inspire peut-être la diariste.

252 Geneviève Thiroux d'Arconville, *De l'amitié*, ch. VIII. Même vision chez Rousseau, qui fait dire au personnage de Claire : « Je suis en femme une espèce de monstre, et je ne sais par quelle bizarrerie de la nature l'amitié l'emporte en moi sur l'amour », *La Nouvelle Héloïse*, 1761, I, Lettre LXIV.

253 L'amitié est évoquée, définie, théorisée, vilipendée, adorée... à 9 reprises dans le *Mémorial*, 16 dans les *Réflexions*, et dans 15 chapitres des *Confidences*. Elle est le sujet principal des citations latines et sentences italiennes du *Mémorial* et des *Réflexions*.

254 Voir par exemple *L'amitié de deux jolies femmes* de Mme d'Épinay (*Correspondance littéraire*, 1771) : à force de critiquer les passants au cours de leur promenade sur le boulevard, une comtesse et une marquise s'en prennent l'une à l'autre et se fâchent irrémédiablement.

255 *Réflexions*, 1754, p. 93.

Angran : « Je ne serais pas fâchée d'être garçon, pourvu que vous restassiez comme vous êtes, ou si vous voulez absolument devenir fille je ne veux plus changer de sexe » (26 décembre 1753). Et même si l'amitié la plus forte l'associe à une femme non identifiée<sup>256</sup>, les seules sources en notre possession pour comprendre ce qu'est la pratique de l'amitié aux yeux de Mme de Marans sont les lettres envoyées à Angran.

Tout d'abord, leur relation existe car la jeune châtelaine bénéficie d'une relative liberté. Même si elle mentionne fréquemment son beau-père en fin de lettre, pour transmettre à Angran rarement plus que des formules de politesse, le contenu de ses lettres montre que de Moges ne surveille pas ce qu'elle envoie. Ensuite, Mme de Marans envisage l'impossibilité d'une relation amicale entre un homme et une femme, qu'elle sait condamnée par le siècle<sup>257</sup>. Elle valorise bien sa relation avec Angran, mais au nom de son asexualité<sup>258</sup>. Et pourtant, si les sexes étaient inversés, explique-t-elle à Angran, la situation serait délicate, car sa mère à lui, bien vivante, le « garderait de près » s'il était fille. L'objectif de ce changement de sexe est détaillé plus bas : « Ce qui m'a fait désirer mille fois que nous fussions de même genre, c'est qu'alors nous serions bien plus libres ensemble, nous pourrions même nous arranger pour demeurer sous le même toit, et ne nous jamais quitter ». Mme de Marans théorise avec Angran sur l'amitié et rêve de cet arrangement car elle a un projet. Dans sa lettre précédente, elle l'a interrogé sur l'amour précieux tel qu'il est décrit dans le *Grand Cyrus*, Angran semble répondre favorablement en lui évoquant la *Théorie des sentiments agréables* (Louis-Jean Levesque de Pouilly, 1747, lettre du 6 février 1754), qui prône l'accès au bonheur par la vertu. Mme de Marans fait alors l'amalgame entre amour platonique (« Ma fantaisie de tous les temps »<sup>259</sup>) et tendre amitié. Les deux correspondants ont peut-être lu aussi le *Traité de l'amitié* de Mme de Lambert, selon qui « la récompense de l'amour vertueux, c'est l'amitié ». La définition de l'amitié de la diariste est celle d'un amour sans relation physique, point de vue opposé à celui du siècle<sup>260</sup> mais qui se développe au

256 « Il est une femme qui a sur moi tous ces droits là ; qui m'occupe presque continuellement, et dont l'amitié me paraît le souverain bien ; nous ne pouvons cependant cultiver notre liaison que par lettres », *ibidem*, p. 92-93.

257 Pour Mme d'Arconville, « si l'attachement d'une femme pour un homme n'est pas criminel, il est au moins dangereux » (*op. cit.*, ch. VIII).

258 « Devant être de différent sexe, les choses n'ont qu'à rester comme elles sont, je vous promets les mêmes sentiments, et la même solidité, que vous me donnez dans l'arrangement que vous faites ; et pourquoi ne croirais-[je] pas aussi que vous pensez pour moi, comme si vous étiez dans le cas de la métamorphose ? Je suis cette amie que vous voudriez être et vous, cet ami que vous seriez sûr de trouver, en moi cela est bien simple ». Pour cette citation et les suivantes : lettre à Angran, 26 décembre 1753.

259 Cette lettre du 6 février 1754 répond-elle à la réflexion L3 du journal de la même année ? « La tendresse la plus vive, dès qu'elle est accompagnée d'une grande pureté de mœurs ne doit pas donner le moindre scrupule », écrit Henriette (p. 77-78).

260 Le XVIII<sup>e</sup> siècle revendique selon Robert Mauzi une vision réaliste de l'amour, dont l'aspect romanesque serait gommé. Robert Mauzi, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1994 [1<sup>e</sup> éd. 1979], ch. XI.



début du XIXe siècle, selon lequel l'amour avec abstinence physique sublime le sentiment, le rend pur et solide<sup>261</sup>. Sous sa plume, les frontières entre amour et amitié restent en effet assez floues. L'amour est pour elle une passion des sens<sup>262</sup>, mais elle est pourtant « toute morte, de jalousie »<sup>263</sup> lorsqu'elle apprend qu'Angran a écrit à un de leurs amis communs mais pas à elle ; lorsqu'elle n'arrive pas à faire son anagramme quand lui a achevé la sienne ; ou quand une de ses amies « bien tendre » est malade<sup>264</sup>. L'amitié a donc pour elle les mêmes effets que l'amour (« Ma sorte d'amitié, est une espèce de passion, elle me gouverne, et mentraîne »<sup>265</sup>), comme le dit Dupont de Nemours dans la *Philosophie de l'Univers* (1793). Cette tendance à l'exaltation des sentiments est aussi une vogue de la seconde moitié du siècle, une façon de mettre en valeur sa sensibilité. La réflexion utopiste de Mme de Marans, composée d'apports classiques et contemporains, s'inscrit bien dans son époque.

Cette relation avec Angran permet l'élaboration d'une amitié intime, exclusive (l'amour d'amitié de Thomas d'Aquin<sup>266</sup> ou les « amitiés anglaises »<sup>267</sup> de Caraccioli), à l'intérieur de la sphère plus large de l'amitié de sociabilité, et va à l'encontre du modèle de l'amitié universelle. Il s'agit de plus d'une amitié entre une femme et un homme, elle est donc doublement condamnable par la morale. Elle est néanmoins défendue par Mme de Marans, qui fait ainsi l'« expérience d'une forme d'égalité entre homme et femme », la relation amicale avec un homme permettant de « sortir du monde des femmes »<sup>268</sup>. La nature de la relation établie entre eux, basée sur des références culturelles communes et un rôle réciproque de conseiller entre les deux correspondants<sup>269</sup>, dans une volonté d'identité de genre, fait de Mme de Marans et d'Angran deux égaux, et conforte cette hypothèse.

---

261 Michel Brix, « Stratégies amoureuses masculines : du libertinage des Lumières au pétrarquisme romantique », *French Studies of the Eighteenth and Nineteenth Centuries*, vol. 15, « Le Mâle en France 1715-1830. Représentations de la masculinité », 2004, p. 177-191. Si Mme de Marans admet la définition de l'amour donnée par ses contemporains (« Ce sont uniquement les désirs, qui constituent l'essence de l'amour », *Confidences*, p. 117) c'est pour mieux défendre son point de vue dans la page suivante (« Il faut retrancher la jouissance de l'amour, si lon veut quil dure »).

262 L'amour « désire toujours ; ou de voir son objet, ou de luy dire un mot à l'oreille, de toucher son habit, [...] cest toujours le désir qui fait le fond de son caractère », *Confidences*, p. 117.

263 Lettres des 8 août 1753 et 29 mai 1754.

264 « J'en meurs d'inquiétude, et voudrais la racheter au prix de mon sang », lettre à Angran, 17 avril 1754. S'agit-il toujours de la même femme ?

265 Voici la suite de la réflexion : « Aussi avant de m'y livrer, je tâte longtemps le terrain parce que je veux rencontrer une inclination aussi sûre, et aussi solide que la mienne », *Réflexions*, 1754, p. 91-92.

266 Ruedi Imbachn, « Aspect des doctrines médiévales de l'amitié », J.-C. Merle, B. N. Schumacher (dir.), *L'amitié*, *op. cit.*, p. 31-45. On retrouve les œuvres de saint Thomas d'Aquin dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Calais.

267 Louis Antoine de Caraccioli, *Les caractères de l'amitié*, 1760.

268 A. Vincent-Buffault, *L'exercice de l'amitié*, *op. cit.*, p. 193 et 200.

269 Mme de Marans demande souvent conseil à Angran (elle lui demande son avis dans onze lettres, ou lui demande de la corriger), mais rappelons qu'elle se fait lectrice et juge de son ami dans la querelle entre le roi et le Parlement (voir le chapitre précédent).

### **3) Entre femme cultivée, femme savante et bas-bleu (et si Mme de Marans était avant tout une personne d'esprit) ?**

Que déduire des analyses menées jusqu'ici ? Mme de Marans s'empare de centres d'intérêt masculins (latin, théologie, métaphysique), et limite les différences de genre dans ses analyses (la vertu, l'honnêteté, l'amitié<sup>270</sup>). De fait, si l'on considère le domaine des représentations, elle appartient à cette catégorie de femmes davantage que cultivées étudiées par Adeline Gargam, « gynanthropes »<sup>271</sup> qui ne correspondent plus aux critères de définition de la femme au XVIIIe siècle, et qui concurrencent les hommes dans leurs domaines de prédilection. On a vu que l'expression *femmes savantes* est délicate à manier. En France, elle peut être interprétée littéralement, et désigner des femmes ayant acquis un grand savoir, ou, péjorativement, les femmes qui font de ce savoir un marchepied pour revendiquer publiquement une égalité ou une supériorité intellectuelle face aux hommes ; c'est alors un synonyme de *pédantes*. Suivant cette acception du terme, les femmes savantes provinciales sont encore plus condamnables que leurs homologues parisiennes, car ce faisant elles nient tout ce qui fait leur quotidien. Il est pourtant difficile d'attribuer à Mme de Marans l'étiquette de femme savante. Elle dit avoir été quelquefois jugée « singulière » (*Confidences*, p. 156-158), ou que son esprit est reconnu autour d'elle<sup>272</sup>, mais ce serait un abus de la placer parmi les femmes extraordinaires dont le souvenir a été conservé dans leur région<sup>273</sup>, ou dont le caractère inhabituel a retenu l'attention d'un visiteur, qui s'empresse ensuite de décrire le phénomène à ses correspondants<sup>274</sup>. Le souvenir est familial, indirectement

270 « En qualité de femme, je n'en exigeais pas plus que si j'eusse été un homme, je crois que cela doit être ainsi dans l'amitié », *Confidences*, p. 27-28.

271 L'expression est d'A. Gargam, *Les femmes savantes et cultivées dans la littérature française des Lumières*, op. cit.. Les individus qui ne se conforment pas au genre ont aussi intéressé Laure Murat, *La loi du genre. Une histoire culturelle du « troisième sexe »*, Paris, Fayard, 2006, 459 p.

272 *Mémorial*, p. 100 et 374, *Réflexions*, 1754, p. 89.

273 Dans le Maine, c'est la poétesse, dramaturge et romancière Catherine Desjardins (Mme de Villedieu), née à Alençon entre 1630 et 1640, qui a les honneurs de l'*Histoire littéraire du Maine* (Barthélemy Haureau, 1843-1852, t. 4). Au XVIIIe siècle, Mme de Fondville (1719-1787) et la marquise de Broc (1758-1786) incarnent le brillant de la bonne société mancelle, même si ce n'est pas pour leurs qualités intellectuelles que leur souvenir a été conservé (voir S. Granger, S. Bertin, *Femmes en Sarthe*, op. cit.). Sur les notions d'exception, « normalité », conservation du souvenir et de sources, nous renvoyons à Christine Planté, « Femmes exceptionnelles : des exceptions pour quelle règle ? », *Les Cahiers du GRIF, Le genre de l'histoire*, 37-38, 1988, p. 90-111.

274 Mlle de Scudéry rapporte ainsi à Mlle de Chalais l'existence à Marseille de Françoise Diodée : « Une demoiselle belle et jeune, qui dans les conversations ordinaires, cite souvent, si j'ai bien retenu, Trismégiste, Zoroastre et autres semblables messieurs qui ne sont pas de ma connaissance. Elle entend l'espagnol, l'italien, le latin et même le grec ; elle est fort douce, fort civile, et de fort bonne maison. Cependant, parce qu'elle n'a pas l'art de cacher une part des trésors qu'elle possède à des gens qui ne la connaissent pas, ils prennent pour du verre et du cuivre de l'or et des diamants ; et l'injustice qu'on

perpétué par la non destruction des journaux personnels de Mme de Marans.

Du côté des femmes de lettres anglaises, Miriam Leranbaum a relevé que des caractéristiques qui au premier abord apparaissent exceptionnelles, prises individuellement chez chacune de ces femmes, se retrouvent en fait dans l'ensemble du groupe qu'elle considère<sup>275</sup>. Toutes ont reçu une éducation « masculine », à laquelle les hommes de la famille (père, tuteur, frères ou oncles) ont contribué. Cette « dot intellectuelle » que les pères ont voulu transmettre compense la faiblesse de leur dot en argent, ces femmes étant filles de *clergymen* ou issues de l'*upper middle class*, dont les règles successorales ne favorisent pas les filles. Si elles se marient, elles n'ont en général pas d'enfants. La bibliothèque familiale leur est ouverte pendant l'enfance et l'adolescence, elles peuvent y découvrir la littérature, l'histoire, la philosophie, la théologie... Elles tiennent un journal et ont voulu imiter leur père en se lançant dans l'écriture, et en s'intéressant à des sujets d'ordinaire réservés aux hommes. Ces femmes s'intéressent aussi à l'éducation des filles et à la place des femmes dans la société, elles saluent la hausse du nombre de femmes cultivées. Ces ancêtres des intellectuelles ont été surnommées *blue-stockings* (bas-bleus), en France, la vie de certaines femmes cultivées répond aux mêmes critères<sup>276</sup>.

Alors que le terme de *blue-stocking* a d'abord désigné, en 1756, un homme érudit portant des bas de la teinture la moins chère<sup>277</sup>, le sens du terme a rapidement évolué. Désignant les hommes proches de ces Anglaises cultivées, qui les appuyaient dans leur démarche, il qualifie ensuite les réflexions émanant de ce cercle (la « *blue-stocking philosophy* »), puis, en 1774, le cercle lui-même, uniquement les femmes du cercle à la fin des années 1770, et enfin, au début du XIXe siècle, toute femme ayant des aspirations intellectuelles. Le terme se diffuse en Amérique et en France au cours du XIXe siècle, où il désigne une femme qui vit de ses capacités intellectuelles, puis toute femme ayant un travail nécessitant un savoir. Encore utilisé au XXe siècle, le terme de bas-bleu a très rapidement pris une connotation péjorative, c'est le « vilain

---

lui fait ici est si grande que je n'oserai la voir souvent, de peur de me charger de la haine publique ». Lettre du 13 décembre 1644, citée par Danielle Haase-Dubosc, « Intellectuelles, femmes d'esprit et femmes savantes au XVIIe siècle », art. cit. De même, la place accordée à la « philosophe » Mme de Chavannes dans le récit de l'exil des parlementaires à Bourges montre l'incongruité du personnage parmi la société berruyère (A. Grellet-Dumazeau, *Les exilés de Bourges*, op. cit., p. 272-276). Rien de tout cela concernant Mme de Marans parmi les sources conservées.

275 Et pour les citations suivantes : Miriam Leranbaum, « 'Mistresses of orthodoxy' », art. cit.

276 C'est par exemple le cas de Mme du Châtelet et Mme d'Épinay, qu'Élisabeth Badinter veut à tout prix rendre uniques. Voir leurs parcours respectifs dans É. Badinter, *Mme du Châtelet, Mme d'Épinay ou L'ambition féminine*, op. cit.

277 Première occurrence du terme *blue-stocking* sous la plume d'Elizabeth Montagu. Ce paragraphe reprend en grande partie les explications étymologiques et historiographiques de la préface de S. Harestark Myers, *The Bluestocking circle*, op. cit.

phénomène »<sup>278</sup> de Barbey d'Aurevilly, expression du XIXe siècle bourgeois qui rappelle qu'il n'y a pas qu'au XVIIIe siècle que l'on considère que « les femmes qui écrivent ne sont plus des femmes ». Selon Lawrence Stone, le bas-bleu *middle class* est une femme entrant en compétition avec et menaçant les hommes dans leur terrain d'expertise, le savoir<sup>279</sup>. Les bas-bleus ont longtemps été rabaissés et délaissés par les érudits et chercheurs des XIXe et XXe siècles, le « féminisme » de ces auteur-e-s n'aidant guère. L'historiographie actuelle s'intéresse aux écrits du for privé laissés par ces femmes, à leur rôle de salonnières, au rôle des hommes de leur entourage, ou à leur réflexion intellectuelle et leur défense de la cause des femmes, dans le cadre des études sur le genre, les stratégies d'émancipation et les solidarités féminines. Les chercheurs anglais encouragent de plus les comparaisons entre les *blue-stockings* et les Françaises des XVIIIe et XIXe siècles.

*Mutatis mutandis*, on pourrait faire de Mme de Marans un exemple de bas-bleu français. L'éducation qu'elle a reçue, la modestie financière du milieu (certes privilégié) dans lequel elle a grandi, son profil personnel et ses goûts la rapprochent de ces femmes, qui entendent prouver que l'éducation mène à la vertu, ou que les femmes peuvent mener de front vie domestique et vie intellectuelle. Comme les bas-bleus, Mme de Marans prêche la morale, la raison, la modération, le rapprochement entre les sexes, l'amitié ou encore le bonheur. Son statut de provinciale, vivant retirée dans son château, est à la fois un inconvénient et un avantage. Loin du cœur de la République des Lettres, Mme de Marans ne peut, avec une seule publication anonyme à son actif et plutôt mal jugée par la critique, se poser en femme de lettres reconnue. Mais c'est cet éloignement qui la protège aussi de l'accusation de femme savante, ou de pédante, même si elle n'échappe pas aux critiques de son entourage (ainsi Mme de Châtelier qui voudrait en faire une savante et une merveilleuse). Être une marginale de la République des Lettres est un atout, car de son petit château, Mme de Marans est trop insignifiante pour remettre en cause la *doxa*, elle peut donc étudier à sa guise. Il en va de même en Angleterre, où les provinciales retirées sont à l'abri de l'accusation de bas-bleu, explique Sylvia Harcstark Myers. Peut-on alors faire de Mme de Marans un bas-bleu ? Intéressée par tous les champs du savoir, Mme de Marans n'est ni une savante, ni une intellectuelle. Elle est représentative de ces femmes au « savoir inachevé »<sup>280</sup>, constamment enrichi au fil de la vie par la lecture, la conversation et l'échange

---

278 Pour cette citation et la suivante : Jules Barbey d'Aurevilly, *Les bas-bleus (Les hommes et les œuvres*, t. 5), Paris, 1878, p. xi-xii.

279 Lawrence Stone, *The family, sex and marriage in England, 1500-1800*, London, Weidenfeld and Nicolson, 1977, 800 p.

280 Sophie Vergnes, *Les Frondeuses, une révolte au féminin (1643-1661)*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p. 81.

épistolaire. Elle est comme ces gens « qui passent des épines des mathématiques aux fleurs de la poésie, et qui jugent également bien d'un livre de métaphysique et d'une pièce de théâtre »<sup>281</sup>. Entre femme de lettres et femme d'esprit<sup>282</sup>, non pas « bel esprit », mais « bon esprit »<sup>283</sup>, Mme de Marans est docte et érudite. Le bas-bleu serait en tout cas un concept utile pour jouer avec les différents critères d'accès au savoir pour les femmes du XVIIIe siècle. Sans pour autant forcer une catégorisation de ces femmes plus que cultivées, mais moins que savantes, le bas-bleu mériterait sans doute de la part de la critique française, à l'image de ce qui s'est fait dans la recherche anglo-saxonne, une réévaluation qualitative<sup>284</sup> et quantitative (combien de Mme de Marans dans les châteaux français du XVIIIe siècle ?).

## CONCLUSION

Afin de se « faire distinguer de la foule des femmes ordinaires »<sup>285</sup>, Mme de Marans met à profit la solide éducation reçue enfant. Née fille, elle ne semble pas avoir subi les limites de la « bonne » éducation que, faute de sources contradictoires, les historiens ont dit être la norme pour les filles. Le mariage et l'intégration à une famille ancienne du second ordre ne sont pas non plus pour Mme de Marans synonymes de soumission à une norme qui exclurait les femmes des champs du savoir. La diariste poursuit son exercice d'écriture en son for privé, achève sa traduction de Térence et publie les *Pensées errantes* dans les premières années de son mariage. Ensuite, elle est chargée de l'éducation de sa nièce tout en poursuivant ses lectures et son analyse de

---

281 Voltaire, art. « Gens de lettres », *Encyclopédie*, « on ne donne point ce nom à un homme qui avec peu de connoissances ne cultive qu'un seul genre ».

282 « Jamais ce terme *homme d'esprit* ne peut être pris en mauvaise part [...]. *Homme d'esprit* ne signifie pas *esprit supérieur*, *talent marqué* [...]. Ce mot *homme d'esprit* n'annonce point de prétention [...] ; c'est un art qui demande de la culture, c'est une espee de profession, & qui par là expose à l'envie & au ridicule », *ibidem*.

283 À propos de l'auteure des *Pensées errantes* : « Le bon esprit est plutôt le lot de cette personne que le bel esprit, & nous croyons qu'elle ne doit pas se plaindre du partage », *Mémoires de Trévoux*, juillet 1758, p. 1911. « Le bel esprit seul suppose moins de culture, moins d'étude [que l'homme de lettres], & n'exige nulle philosophie ; il consiste principalement dans l'imagination brillante, dans les agrémens de la conversation, aidés d'une lecture commune », Voltaire, art. « Gens de lettres », *Encyclopédie*.

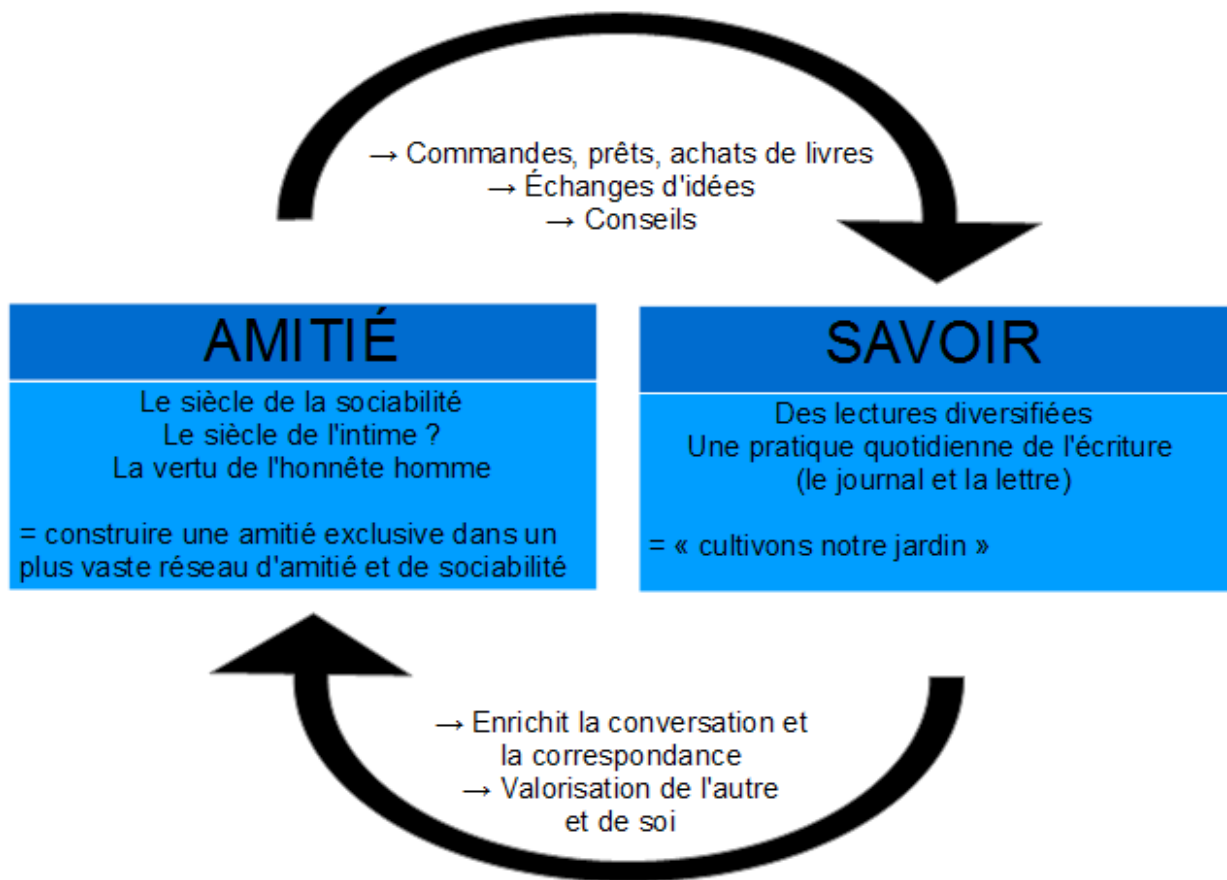
284 Attesté en France en 1786, le terme est encore aujourd'hui considéré comme péjoratif, et signifie « femme savante, d'une pédanterie ridicule »... Art. « bas-bleu » <http://www.cnrtl.fr>, le dictionnaire Larousse donne une définition équivalente : « Femme d'une pédanterie ridicule, qui a des prétentions littéraires ». Dans son ouvrage sur Mme de Maraise, Serge Chassagne s'empresse d'innocenter son héroïne du soupçon : « Un bas bleu ? Cette femme cultivée, musicienne, qui pratique aussi l'équitation, a trop d'humour et en vérité trop d'activités pour jouer à la femme savante »... Serge Chassagne, *Une femme d'affaires au XVIIIe siècle. La correspondance de Mme de Maraise, collaboratrice d'Oberkampf*, Toulouse, Privat, 1981, p. 13.

285 Lettre de M. des Rouaudières à Pascalitte, 11 novembre 1775.

l'actualité politique et culturelle.

Si l'image de la femme savante est certes rejetée par le siècle de la sociabilité, c'est au nom d'une lutte contre les diverses formes de pédanterie, féminine comme masculine. La discrétion de Mme de Marans (et celle de son incursion dans la République des Lettres) n'est pas un silence. De son petit château vendômois, elle s'intéresse en personne d'esprit à plusieurs domaines du savoir. Latin, métaphysique, physique, viennent enrichir du plus au moins le profil dressé jusqu'ici de la châtelaine cultivée. Ces savoirs, trop longtemps considérés comme réservés aux hommes, Mme de Marans et ses contemporaines de Paris et de province se les approprient. Ils ne servent pas qu'à alimenter les conversations polies, ils répondent à une soif de connaissances individuelle, ils donnent de Mme de Marans une image de femme distinguée par ses lumières, notamment auprès de ses amis les plus chers, tel Louis Angran. Le Parisien célibataire tient tête, grâce à ses savoirs, à une conception traditionnelle du pouvoir royal défendue par la couronne, il représente sans doute pour Mme de Marans l'idéal de l'homme des Lumières. L'intime amitié établie entre eux cautionne les ambitions culturelles de Mme de Marans. Elle justifie l'importance d'acquérir et d'entretenir plus qu'une bonne éducation pour cultiver son réseau de sociabilité au profit d'un cercle vertueux, où savoir et amitié se nourrissent l'un l'autre, au nom des principes des Lumières : bonheur et modération. Afin d'en jouir pleinement sans être accusée d'être une femme savante, Mme de Marans s'est libérée des contraintes imposées par les représentations classiques de la femme au milieu du XVIIIe siècle. Elle se doit de plus de défendre une vision de la société où les femmes sont reconnues autant que les hommes pour leurs capacités intellectuelles, au nom d'une égalité naturelle des deux sexes.

**Deux notions, leurs conditions et leurs composantes,**  
**au service de l'ambition de Mme de Marans :**  
**un cercle vertueux affranchi des contraintes de genre**



## II- « Raisonner à perte de vue sur la valeur des deux sexes »<sup>1</sup> : une réflexion sur la place de la femme dans la société des Lumières

Les textes pionniers des mouvements de défense des droits des femmes sont désormais bien connus. Dès 1977, Ian McLean et Marc Angenot avaient analysé les discours des champions des femmes<sup>2</sup>, de la dénonciation d'une inégalité construite entre les deux sexes par Christine de Pizan (1364- ca. 1430) aux revendications politiques d'Olympe de Gouges (1748-1793). Marc Angenot a souligné la place paradoxale de la femme au XVIIIe siècle, entre définition de son rôle par les coutumes et réalité vécue. L'ouverture des idées permet néanmoins la « naissance discrète d'un courant féministe »<sup>3</sup> où les droits des femmes importent plus que le débat sur la supériorité d'un sexe sur l'autre, ou même la question de l'égalité. Mais, selon lui, il faut attendre la Révolution pour voir ce courant éclore en France, la seconde moitié du siècle voyant le retour d'un discours traditionnel basé sur l'étude de la nature pour justifier la place secondaire de la femme dans la société. C'est en effet le cas des grands penseurs des Lumières, tels Diderot<sup>4</sup> ou Rousseau. Depuis, de récents travaux mêlant littérature, philosophie, histoire des idées et histoire sociale ont profondément renouvelé les connaissances sur la place de la femme dans la pensée et la société des Lumières<sup>5</sup>. Le sujet intéresse aussi les *gender studies*<sup>6</sup> ; l'histoire des femmes tout comme une histoire au féminin (qu'on parle de représentations ou de pratiques sociales) ne peuvent se passer d'une analyse des différences de genre dans l'étude d'un phénomène<sup>7</sup>. Au cours

1 *Confidences*, p. 349.

2 Ian Maclean, *Woman triumphant : feminism in French literature, 1610-1652*, Oxford, Clarendon press, 1977, 314 p. ; Marc Angenot, *Les champions des femmes, examen du discours sur la supériorité des femmes, 1400-1800*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1977, 193 p.

3 *Ibidem*, p. 74.

4 Mais la position de Diderot est sujette à débat, voir Ginette Kryssing-Berg, « L'image de la femme chez Diderot », *Revue Romane*, 20, 1985-1, p. 98-109.

5 Par exemple : Hans Erich Bödeker, Lieselotte Steinbrügge (éd.), *Conceptualiser la femme dans la pensée des Lumières*, Berlin, Arno Spitz, 2001, 188 p. ; ou Éliane Viennot, *La France, les femmes et le pouvoir. t. 2, Les résistances de la société (XVIIe-XVIIIe siècle)*, Paris, Perrin, 2008, 502 p. L'histoire des femmes bénéficie d'une très vaste bibliographie, c'est pourquoi nous renvoyons à Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *Les femmes à l'époque moderne (XVIe-XVIIIe siècles)*, Paris, Belin, 2003, 270 p. et Dominique Godineau, *Les femmes dans la société française, 16e-18e siècle*, Paris, Armand Colin, 2003, 253 p.

6 Par exemple : Suzan van Dijk et Madeleine van Strien-Chardonneau (éd.), *Féminités et masculinités dans le texte narratif avant 1800 : la question du « gender »*, Actes du XIVe colloque de la SATOR, Louvain, Peeters, 2002, 474 p. En France, la *gender history* a suscité diverses réticences, mais sa présence dans la boîte à outils de l'historien est appréciable, quand elle est utilisée sans visées revendicatrices et conjointement aux autres manières de faire de l'histoire.

7 Guyonne Leduc (dir.), *Nouvelles sources et nouvelles méthodologies de recherche dans les études sur les femmes*, Paris, L'Harmattan, 2004, 355 p. Outre *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, la revue *Genre*



du XVIIIe siècle, l'apologie des femmes – notamment par les femmes – se poursuit, pas seulement dans le petit cœur de la République des Lettres. Contrairement à ce qu'écrit Élisabeth Badinter, on sait maintenant qu'il ne s'agit pas d'une révolte « trop anachronique », « audacieuse pour l'époque », qu'aurait menée seule Mme d'Épinay<sup>8</sup>.

D'après Felicity Nussbaum<sup>9</sup>, le livre de lieux communs est un espace de liberté pour les femmes, celui où elles élaborent leurs représentations, notamment en matière de genre. Elles y reprennent les discours entendus et les confrontent à leurs propres opinions. Davantage que les romans ou les autobiographies spirituelles, qui reproduisent la norme, ce sont les livres de lieux communs qui d'après Nussbaum permettent au chercheur d'appréhender le mieux la manière dont ces femmes conçoivent leur place dans la société. Les écrits personnels de Mme de Marans correspondent à cette constatation. Ce n'est qu'en son for privé que la diariste reprend les arguments de la « querelle des femmes », sans jamais les restituer dans sa correspondance<sup>10</sup>. Tout au long de ses journaux, Mme de Marans hésite entre condamnation et défense des femmes et des hommes, mais plaide pour la reconnaissance de l'égalité des sexes.

## **A- Une vision caricaturale des deux sexes**

La description des femmes et des hommes par Mme de Marans est au premier abord tributaire des clichés qui véhiculent une image opposant les deux sexes, dont les défauts et qualités seraient complémentaires.

Selon Mme de Marans, « les femmes » (elle ne dit jamais « la femme », indice qu'elle est tout de même consciente de la pluralité concrète du groupe<sup>11</sup>) ont un instinct propre<sup>12</sup>, la vertu particulière de leur sexe est la pudeur<sup>13</sup>, et les seules qualités qu'elle leur attribue sont l'adresse et l'habileté d'esprit<sup>14</sup>, ainsi qu'une capacité à aimer plus « à mesure qu'elles accordent d'avantage » (*Confidences*, p. 118). Autrement, les femmes

---

& *Histoire* a pour but le développement de la recherche sur les femmes et le genre dans toutes les disciplines, avec une dimension historique.

8 Élisabeth Badinter, *Mme du Châtelet, Mme d'Épinay ou L'ambition féminine au XVIIIe siècle*, Paris, Flammarion, 2006 [2e éd.], p. 456-457.

9 Felicity Nussbaum, « Eighteenth century women's autobiographical commonplaces », Shari Benstock (éd.), *The private self*, Londres, University of North Carolina Press, 1988, p. 144-171.

10 Une exception : quand Mme de Marans met en garde sa nièce, qui fait ses premiers pas dans la société mancelle, en lui rappelant « le mépris que méritent la plupart des hommes » (22 janvier 1780).

11 En procédant ainsi, elle s'opposerait déjà à la norme : « Plus le XVIIIe siècle avance, [...], plus on entend parler de *l'homme* et de *la femme* dans les écrits philosophiques, là où les locuteurs des siècles précédents préféraient de loin le pluriel », Éliane Viennot, *La France, les femmes et le pouvoir*, op. cit., p. 255.

12 *Confidences*, p. 313-314.

13 *Réflexions*, 1754, p. 26-27 et *Confidences*, p. 315.

14 *Confidences*, p. 342.

sont définies par les défauts de caractère que Mme de Marans attribue à l'ensemble du groupe. Le reproche le plus fréquent qu'elle leur adresse est d'être toujours dans la séduction, ou de croire que les rapports entre femmes et hommes ne sont qu'un jeu de séduction (4 occurrences<sup>15</sup>). Ensuite, leurs défauts les plus caractéristiques sont la superficialité (3 occurrences<sup>16</sup>), la vanité, la coquetterie et la faiblesse, elles font aussi preuve de politique (ou de manipulation) dans un désir de domination (2 occurrences<sup>17</sup>). Mme de Marans définit aussi les femmes par leur vivacité, leur incapacité à ressentir de l'amitié, leur entêtement, leur imprévoyance et leur méchanceté (une occurrence<sup>18</sup>). Enfin, elles sont bêtes<sup>19</sup> et s'expriment mal<sup>20</sup>, sans que la diariste établisse ici un quelconque lien avec les défauts de leur éducation. Cette longue liste est très classique. Pour Diderot, les femmes sont ainsi « ignorantes [...] légères, [...] têtues [...] cruelles [...] sans scrupules [...] curieuses »<sup>21</sup>, mais les écrits misogynes ne sont pas l'apanage des seuls philosophes, ils se diffusent surtout *via* le colportage (on connaît son influence à la campagne), et notamment les titres de la bibliothèque bleue<sup>22</sup>. D'autres auteures véhiculent les clichés misogynes classiques, telles Mmes de Pringy<sup>23</sup>, Lambert<sup>24</sup> ou Krüdener<sup>25</sup>.

Mme de Marans poursuit la généralisation en établissant deux catégorisations différentes des femmes. D'abord, « la guêpe, la punaise et l'araignée » (*Confidences*, ch. 9, p. 84-95) est le portrait de trois femmes de son entourage chez qui se retrouvent les défauts que Mme de Marans attribue aux femmes – orgueil, coquetterie, méchanceté, vanité, bêtise – auxquels la diariste ajoute la jalousie, la bassesse, l'hypocrisie, la malignité, la peur ou encore la pruderie. Il ne pourrait s'agir que de portraits isolés, faits pour « soulager en particulier [s]on imagination [...] du portrait de ces trois créatures,

15 *Mémorial*, p. 373 et 376 ; *Réflexions*, 1754, p. 12 et *Confidences*, p. 340.

16 *Confidences*, p. 14, 30 et 216.

17 Respectivement : *Confidences*, p. 326 et *Réflexions*, 1754, p. 75 ; *Mémorial*, p. 338 et *Réflexions*, 1754, p. 121 ; *Mémorial*, p. 326 et 375 ; *Mémorial*, p. 376 et *Réflexions*, 1754, p. 75.

18 Respectivement : *Mémorial*, p. 342 et 375 ; *Confidences*, p. 167, 486 et 506.

19 Mais derrière la charge, ce sont les hommes qui sont visés : « Les femmes sont envérité bien folles, quand elles font de grands efforts pour persuader aux hommes quelles les aiment ; cest une chose qu'ils sont très disposés à croire », *Réflexions*, 1753, p. 46.

20 « Ce nest pas quelles analisent bien exactement ce qui les fait penser et parler ainsi, mais par un instinct qui leur est propre, il se trouve, quelles raisonnent juste, et parlent vrai », *Confidences*, p. 313-314.

21 Denis Diderot, *Sur les femmes*, 1772 (dans la *Correspondance Littéraire*, 1er avril 1772).

22 Marc Angenot cite par exemple *La malice des femmes*, 1732. Scarlett Beauvalet compte 38 titres (sur 1012) consacrés aux femmes, dont deux pour leur défense : *La malice des hommes découverte dans la justification des femmes par Mlle J.* et *L'imperfection des hommes ou le triomphe du beau sexe de Mlle LADB* (Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *Les femmes à l'époque moderne*, *op. cit.*, p. 44-47).

23 Anonyme [Mme de Pringy (1660-1709)], *Les différens caractères des femmes du siècle*, 1694.

24 Mme de Lambert, *Avis d'une mère à son fils et à sa fille*, 1728.

25 Selon elle, les « défauts communs aux femmes » sont la vivacité, la vanité ou encore la légèreté. Francis Ley, « Madame de Krüdener (1764-1824) », Roland Mortier, Hervé Hasquin, *Portraits de femmes, Etudes sur le XVIIIe siècle*, t. XXVIII, Editions de l'Université de Bruxelles, 2000, p. 61-74.

dont le caractère [l']a toujours frappé », dit-elle, si Mme de Marans ne réitérait l'expérience plus loin, en affirmant qu'« il faut qu'une femme soit ou coquette, ou dévote, ou sçavante » (p. 238), au risque sinon d'être bonne à « mettre à lécurie ». Les défauts de ces « créatures », joints au manque d'intérêt pour ce qui les entoure<sup>26</sup>, en font des êtres privés de raison, propre de l'Homme, ce qui explique cette déshumanisation et cette animalisation des femmes, renforcée par l'utilisation de l'expression « grave femelle » à l'encontre de « l'araignée ». Ce genre de typologie se retrouve sous la plume d'auteurs donnant une image négative des femmes ; selon l'abbé de Pure, il existe ainsi quatre types de femmes : la coquette, la précieuse, la prude et l'esprit fort<sup>27</sup>. Au contraire, les hommes tels que décrits par Mme de Marans ne subissent pas ces sortes de catégorisations.

Mme de Marans dresse un portrait caricatural du sexe féminin tel qu'elle se le représente à partir de l'observation de ses contemporaines, mais, sous sa plume, la différenciation des sexes passe aussi par une vision des hommes qui emprunte aux clichés du temps, employés par exemple par les romancières ou les moralistes. Les seules qualités que la diariste reconnaît aux hommes, répondent à celles des femmes, ce sont la finesse et la hardiesse (*Confidences*, p.342). Et, comme « les femmes », « les hommes » font preuve de vanité, de sottise et sont séducteurs<sup>28</sup>. Les défauts spécifiques aux hommes sont d'après elle l'égoïsme, la fausseté, leur manque de fiabilité, l'arrogance et surtout le mépris ou le dédain<sup>29</sup>, notamment auprès de leurs maîtresses<sup>30</sup>. La présidente Ferrand, Mme de Graffigny, Mme Riccoboni, Mme de Puisieux ou encore Mme de Staël font de la vanité et du mépris des hommes un ressort de leurs intrigues<sup>31</sup> ; « le plus grand nombre n'est-il pas chez eux, plein de duplicité, de noirceur, de cruauté &c. », s'interroge Mme de Marans (*Mémorial*, p. 321). La liste des défauts masculins

26 « Il faut qu'une femme s'affectionne à quelque chose », explique-t-elle.

27 Abbé Michel de Pure (1620-1680), *Le Roman de la précieuse, ou les Mystères de la ruelle*, 1658. Exemple donné par Linda Timmermans, *L'accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, Paris, Honoré Champion, 2005, p. 764.

28 Respectivement : *Réflexions*, 1753, p. 46 et 48 et *Confidences*, p. 314.

29 *Mémorial*, p. 326 (égoïsme et fausseté), 380 et 384 (manque de fiabilité) ; *Confidences*, p. 313-318 (mépris) et 342 (arrogance et dédain).

30 *Confidences*, p. 118-119 et 316. Le choix de traiter de l'adultère féminin ou des relations hors mariage est intéressant. Difficile d'établir toutefois si Mme de Marans ne s'inspire que des clichés sur l'inconstance des femmes ou si son entourage lui offre des exemples d'infidélité conjugale.

31 Anne Ferrand, *Lettres galantes de Mme \*\*\**, 1691, Mme de Graffigny, *Lettres d'une Péruvienne*, éd. de 1752, Mme Riccoboni, *Lettres de Milady Juliette Catesby*, 1759. Concernant Alzarac, ou la nécessité d'être inconstant (1762) de Mme de Puisieux, « le but de ce Roman est de prouver, que les femmes valent peu de chose, & que les hommes valent encore moins », écrit-elle. Voir Joseph de La Porte, *Histoire littéraire des femmes françaises*, 1769, vol. 5. Mme de Staël, *De l'Allemagne*, 1810-1813 : « Quand leur règne d'un moment était passé, il n'y avait pour elles ni générosité, ni reconnaissance, ni même pitié. [...] à quelques exceptions près, la vertu des femmes dépend toujours de la conduite des hommes. La prétendue légèreté des femmes vient de ce qu'elles ont peur d'être abandonnées : elles se précipitent dans la honte par crainte de l'outrage » (I, 71-72).

est moins volumineuse, mais peut être le signe de son moindre intérêt pour ce qui définit les hommes, et le constat est tout aussi sévère que du côté féminin.

Dresser la liste des défauts que Mme de Marans attribue aux uns et aux autres fait ressortir un point commun de cette accumulation de clichés : elle représente un tableau des rapports hommes-femmes tels que les conçoit Mme de Marans. Incompréhension réciproque, crainte, mépris et conflit les caractérisent, et si les champs lexicaux de la guerre et du jeu permettent de parler d'amour dans les chansons du *Mémorial*, ils envahissent les textes personnels de la diariste analysant les rapports sociaux entre les deux sexes. Il s'agit d'une figure de style classique, employée aussi par Mme de Maintenon, ou Mme de Riccoboni. « Les hommes et les femmes sont toujours en guerre »<sup>32</sup>, affirme Mme de Marans. La « victoire »<sup>33</sup> et l'« empire » des hommes, « fiers vainqueurs », fait la « défaite » des femmes<sup>34</sup>. Mais celles-ci ne restent pas inactives, d'après la diariste, il est possible qu'une femme « se révolte et se défend[e] » (*Confidences*, p. 315). La guerre des sexes est l'occasion pour Mme de Marans de dénoncer une injustice : les femmes qui multiplient les conquêtes sont « de grandes catins »<sup>35</sup>, qui ne retirent que « le repentir et la honte » d'une liaison, tandis que « le masculin [...] nen est pas moins estimé dans le monde ». Le conflit peut prendre la forme d'une chasse<sup>36</sup>, ou d'un duel<sup>37</sup>. Au final, hommes et femmes, à armes égales, peuvent tomber dans les « chaînes »<sup>38</sup> de « l'esclavage ». Mais les femmes sont toujours les victimes de ce jeu de la guerre<sup>39</sup>. Hommes et femmes s'y masquent et se démasquent (*Mémorial*, p. 310 et 382), derrière « le voile de l'amitié »<sup>40</sup> par exemple, puis, le temps de l'amour passé, les yeux se dessillent et les femmes voient clair : mépris et honte sont le lot de celles qui « imaginent avoir donné des chaînes » (*Confidences*, p. 340). Face

---

32 *Confidences*, p. 341. Les hommes s'emploient à combattre (*Mémorial*, p. 373), attaquer (*Mémorial*, p. 373 et *Réflexions*, 1754, p. 24) puis vaincre les femmes (*Mémorial*, p. 373 et *Confidences*, p. 314). Mme de Marans emploie aussi le terme de « poursuites » (*Mémorial*, p. 374), mais la conquête peut se faire par les deux sexes (*Confidences*, p. 340 et 342). Quand l'amitié se transforme en amour, on assiste au retour du champ lexical de la guerre sous sa plume (*Mémorial*, p. 369-370).

33 Pour cette citation et les suivantes : *Confidences*, p. 342-343.

34 *Mémorial*, p. 376 et *Confidences*, p. 315.

35 Pour cette citation et les suivantes : *Confidences*, p. 340-343.

36 Les femmes « se laissent prendre à cette glu » (*Mémorial*, p. 326), tandis que les hommes fuient (*Réflexions*, 1754, p. 10 et 12).

37 « Si en se battant contre un homme on luy disait, laissez vous désarmer il répondrait vous me prenez donc pour un lâche ? Et regarderait cela comme une insulte cruelle. Il est donc permis à une femme que lon veut séduire, d'avoir la même pensée », *Confidences*, p. 314.

38 Pour cette citation et la suivante : *Mémorial*, p. 326, *Confidences*, p. 116 et 340. L'esclavage des femmes est une figure de rhétorique classique, employée par la Grande Mademoiselle,

39 Les hommes « jouent » l'esclavage ou l'amant (*Mémorial*, p. 326 et 380). Perdre une femme ou la ridiculiser est un « jeu » (*Mémorial*, p. 383) ou une « fantaisie » (*Réflexions*, 1754, p. 29) dont ils « s'amuse[n]t » (*Confidences*, p. 119). L'inverse n'est pas vrai selon la diariste : « Dans le commerce dun sexe avec lautre, le masculin a bien de la supériorité » (*Confidences*, p. 342).

40 Cette citation et les expressions suivantes sont tirées ou adaptées [conjugaison du verbe] du *Mémorial*, p. 382-383.

à l'injustice de la domination masculine, les seules armes valables des femmes sont finalement le « manège » et les « souterrains » (*Réflexions*, 1754, p. 75).

Comment expliquer ce jugement ? Mme de Marans semble entretenir un rapport ambigu avec les autres femmes. Dans ses journaux, elle joue le rôle de conseillère des femmes<sup>41</sup>, elle s'adresse directement à elles<sup>42</sup>. Elle ressent sa féminité par des comportements négatifs : sous sa plume, être femme, c'est être méchante et entêtée<sup>43</sup>. C'est pourquoi Mme de Marans ne s'inclut pas dans le groupe, désignant les femmes par la troisième personne du pluriel. Elle écrit de plus ne pas plaire à celles de son sexe, à cause de son physique et de ses lumières<sup>44</sup>. Mme de Marans entretient ainsi le cliché de la jalousie et de la bêtise des femmes à son avantage, elle se montre supérieure à ses semblables et justifie sa position de moraliste conseillère. Cependant, il arrive à la diariste de se compter parmi les femmes, par exemple lorsqu'il s'agit de défendre la supériorité de son sexe sur l'autre : « Dès que je suis assurée/certaine que ces dispositions sont en moy, je suis en droit de les supposer de même dans toutes celles de mon sexe »<sup>45</sup>, explique-t-elle pour défendre l'idée que les femmes sont incapables de cruauté et de violence. Pour Mme de Marans, l'exemple fait la règle, c'est la même idée que celle qui pousse les apologistes des femmes à dresser des listes de femmes exemplaires, ce que fait Mme de Marans, on l'a vu, dans les pages qui suivent cette affirmation. Mais on peut aussi interpréter ce détachement général comme une volonté d'objectivité, la diariste étant avant tout une moraliste, elle applique ainsi la posture d'impartialité recommandée par Poulain de La Barre<sup>46</sup>.

Mme de Marans présente son rapport aux hommes sous un jour bien plus avantageux. Elle le dit réciproquement composé de vertu et de respect<sup>47</sup>, c'est-à-dire conforme aux principes de l'amitié. C'est ce dont les femmes – sauf elle, mais elle ne s'identifie pas au groupe – sont incapables, dit-elle. On voit bien encore une fois la stratégie argumentative de Mme de Marans, ayant pour but de conforter l'opinion favorable qu'elle a d'elle-même et de se distinguer par les qualités du cœur. Il s'agit bien sûr d'un discours, non d'une réalité, il entre en contradiction avec ses propos très

---

41 *Mémorial*, p. 310, 342 et 375-377 ; *Confidences*, p. 7-8, 120 et 297.

42 *Mémorial*, p. 375 et *Confidences*, p. 240.

43 « J'étais femme ce jour-là », dit-elle au moment de juger le chapitre où elle s'en prend violemment au physique de Mme du Châtelier (*Confidences*, p. 506), et « je serai du moins femme là-dessus, qu'on ne me raisonne pas ? », conclut un autre de ses chapitres (p. 167).

44 *Ibidem*, p. 11-14.

45 *Ibid.*, p. 175.

46 Même si cela se fait ici au détriment de la cause des femmes et n'est pas synonyme d'esprit critique... Voir É. Viennot, *La France, les femmes et le pouvoir*, op. cit., p. 265.

47 *Mémorial*, p. 374-375.

négatifs sur le sexe masculin tels qu'on les a vus<sup>48</sup>, d'autant plus que l'on sent sous sa plume un désir voire une habitude de manipuler les hommes. En effet, quand Mme de Marans écrit qu'« une femme est toujours plus heureuse quand elle a un mary qui a moins d'esprit qu'elle, il se croit un peu plus au pair »<sup>49</sup>, comment ne pas voir une allusion à sa propre relation de couple ? Le pauvre Marans, à peu près ignoré, n'apparaît qu'en personnage secondaire dans les écrits personnels de son épouse. Même si la diariste imagine difficilement « être la femme d'une bête », leurs centres d'intérêt<sup>50</sup> sont trop éloignés pour que l'un et l'autre puissent s'estimer entièrement satisfaits, si ce n'est heureux, de leur vie à deux. Il est donc de l'intérêt de la diariste de se distinguer des deux sexes, et de les déprécier.

Pour dresser ce constat négatif, Mme de Marans s'appuie sur l'observation du jeu social. Elle a peu vu le monde écrit-elle dans le *Mémorial*. « Le peu qu[']elle en [a] vu » (p. 326), les affirmations à base de « on », « elles » et « ils », la présence d'un « public », du « monde », de « railleurs » indéfinis explique cette vision très convenue des rapports entre les sexes, fondée sur des banalités qui circulent dans les discussions quotidiennes d'une société profondément misogyne. D'une part, dans le Maine, les inventaires de bibliothèques révèlent l'intérêt des propriétaires pour la « querelle des femmes ». Par exemple, le succès de l'*Ami des femmes* de Boudier de Villemert, fort de six éditions entre 1758 et 1788, est symbolisé par la présence du livre dans trois des six bibliothèques de châteaux du Maine saisies entre 1792 et 1800<sup>51</sup>. Dans ces bibliothèques, l'ouvrage est accompagné des *Femmes des douze Césars*, du roman *Les illustres Françaises*, ou de l'*Essai*<sup>52</sup> d'Antoine-Léonard Thomas sur les femmes, qui hésite entre Poullain de La Barre et Rousseau. Ajoutons d'autre part que les lecteurs et

48 Discours à base de « ah mon dieu que les hommes sont sots, plus ou moins ! » (*Réflexions*, 1753, p. 48) par exemple.

49 Pour cette citation et la suivante : *Confidences*, p. 194. Même moquerie chez Mme Benoît : face à « ces êtres qui osent se croire privilégiés du don le plus rare [la raison] [...] je me contenterai de jouir souverainement de tout l'empire que nous avons sur eux », 13 février, *Journal en forme de lettres, mêlé de critiques et d'anecdotes, par Madame \*\*\**, 1757.

50 Le chapitre 29 des *Confidences* (« Surtout de la patience », p. 261-266) aborde l'« embarras » Marans. « J'ai toujours été destinée à vivre avec des gens insensibles aux bons procédés » explique la diariste, qui, sans jamais nommer ces gens, parle de « ils », « on » et de « l'autre côté », tout en déplorant une prodigalité (dettes de jeu) qui la tourmente. La conclusion (« je n'ai point d'enfants, il m'en restera toujours assez pour vivre ») étaye cette hypothèse.

51 ADS 1Q261 à 265, meubles et effets mobiliers des émigrés confisqués ou dont la succession est acquise à la nation. On y trouve six inventaires détaillés (plus ou moins) de bibliothèques de châteaux, sur 16 inventaires (châteaux et demeures urbaines) contenant des livres.

Boudier, influencé par Rousseau, veut voir les femmes cantonnées dans leur intérieur, en vertu de leur nature.

52 Jacques Roergas de Serviez, *Les Femmes des douze Césars, contenant la vie et les intrigues secrètes des impératrices et femmes des premiers empereurs romains*, 1718, chez Marie Étienne Bois Descourt, au logis de L'Étang, à Saint-Cosme-de-Vair. Robert Challes, *Les Illustres françaises. Histoires véritables*, 1731 et Antoine-Léonard Thomas, *Essai sur le caractère, les mœurs et l'esprit des femmes dans les différents siècles*, 1772, chez Jean-Baptiste-Denis Bastard de Fontenay, au château de Dobert, à Avoise.

lectrices des Rouaudières et de La Barre y ont accès à des livres d’auteurs tant favorables (du Bosc, Montpensier ou Graffigny) que défavorables aux femmes (Rousseau, Mercier ou Mme de Puisieux). Ainsi, les châtelains du Maine semblent bien au fait du débat. Les conversations avec ses proches valident le discours caricatural de Mme de Marans<sup>53</sup>, alors que lorsqu’elle évoque sa propre situation, en totale opposition avec ses assertions générales<sup>54</sup>, l’affirmation est basée sur une expérimentation quotidienne<sup>55</sup> : la châtelaine passe soudain du lieu commun abusif à la nuance argumentée. De même, les lectures de Mme de Marans dans lesquelles les femmes sont collectivement présentées de manière péjorative sont l’occasion d’une discussion sur le papier, contrant les arguments de l’auteur, qu’il s’agisse de Tacite et son éditeur<sup>56</sup>, de Mme de Puisieux<sup>57</sup>, de Séran de La Tour<sup>58</sup>, Jean-Jacques Rousseau<sup>59</sup> ou de lectures non identifiées<sup>60</sup>. Enfin, lire des *Causes célèbres* a pu aussi la sensibiliser à la cause des femmes<sup>61</sup>.

53 « Voilà en peu de mots la description que lon ma faite des attachements d’aujourd’huy », *Mémorial*, p. 326, ou : « J’ai fait convenir mon mary dune chose, cest que les hommes ne se plaisent véritablement qu’avec les coquettes », seule référence directe à M. de Marans dans les *Confidences* (p. 340).

54 « Quand on veut être respectable on en impose facilement aux hommes », *Mémorial*, p. 374.

55 « Jen fais lépreuve tous les jours » et « lexpérience que jen fais, m’enchante de plus en plus tous les jours, et compose le bonheur de ma vie », *Mémorial*, p. 374 et 377. De même, « je vois » et « ce que j’ai éprouvé » (*Réflexions*, 1753, p. 60-61) amènent des remarques plus nuancées sur les femmes.

56 « Il commence à m’impatier, aussi bien que le faiseur de nottes historiques, et politiques [...]. Ces gens-là sont enrégés pour dire du mal des femmes », *Mémorial*, p. 320-321. *Tacite avec des notes politiques et historiques par Amelot de La Houssaye. Les six premiers livres de ses Annales*, Paris, 1690, 2 vol.

57 « Mme de Puisieux dit, quune femme belle et aimable, ne peut se faire des amis qui se contentent de ce titre [...] grâce au ciel les choses ne sont pas portées à ce point-là », *Mémorial*, p. 372-377. « C’est en vain qu’une femme aimable se flatte d’avoir des amis ; un homme n’est jamais l’ami simplement d’une aimable femme, à moins qu’il ne soit occupé ailleurs », Madeleine de Puisieux, *Les caractères*, 1751, vol. 2, p. 47 (présent aux Rouaudières).

58 « L’auteur de lamusement de la raison traite encore plus mal les femmes que Mme de Puisieux [...]. L’autre dit quil faut les croire toujours, le contraire de ce quelles paraissent. Pour moy jen pense très favorablem[en]t », *Réflexions*, 1753, p. 60-61. « Le caractere que les femmes présentent fait un contraste exact avec celui qui leur est propre : qu’on le prenne à contresens, on les démasquera », Anonyme [Séran de La Tour], *L’amusement de la raison*, 1747, p. 28.

59 « J.J. ne veut pas qu’une femme étudie, ny qu’elle écrive ? Il a peut-être raison, cependant il faut quune femme soit ou coquette, ou dévote, ou sçavante », *Confidences*, p. 238-240. La vie même de Mme de Marans est en contradiction avec les idées du philosophe : « Où est la nécessité qu’une fille sache lire et écrire de si bonne heure ? [...] Il y en a bien peu qui ne fassent plus d’abus que d’usage de cette fatale science. [...] La recherche des vérités abstraites et spéculatives, des principes, des axiomes dans les sciences, tout ce qui tend à généraliser les idées n’est point du ressort des femmes », Jean-Jacques Rousseau, *Émile ou de l’éducation*, 1762, V.

60 « Je lisais dernièrement, que les femmes sont singulières », *Confidences*, p. 313-318 (ch. 37 « Elles ont raison »).

61 Voici par exemple, dans la table des années 1773-1776, deux cas faisant état de la place de la femme dans la société : « Une femme maltraitée par son mari peut-elle prendre contre lui la voie extraordinaire, aux fins de parvenir à une séparation de corps ? » (1773, II, p. 21) ; et « Femme qui s’est rendue caution pour son mari, peut-elle être assujettie à la contrainte par corps ? » (1774, XII, p. 20). Des Essarts, *Causes célèbres, curieuses et intéressantes de toutes les cours souveraines du royaume*, revue de 1773-1789. Mme de Marans a lu les *Causes célèbres et intéressantes* de François Gayot de Pitaval (1734-1743, 20 vol., dans le *Mémorial*, p. 327), pourquoi pas celles-ci aussi ?

## **B- De l'inégalité des sexes : une hiérarchie incertaine**

Entre les XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, la prolifique « querelle des femmes » est un exercice littéraire, jouant sur les clichés attachés aux deux sexes pour débattre de la question de l'infériorité ou de la supériorité des femmes. Mme de Marans participe à la querelle en son for privé, et en fonction de son humeur, ses journaux envisagent les deux possibilités. De l'énumération des défauts des deux sexes vus plus haut, découle en effet une double conclusion à première vue contradictoire.

D'une part, les différences entre femmes et hommes tendent à une infériorité féminine, dit Mme de Marans. Par nature d'abord, car les femmes sont « les plus faibles » (*Confidences*, p. 342). Mais Mme de Marans reconnaît surtout dans cette infériorité de fait une injustice sociale. Comme Marie de Gournay au XVI<sup>e</sup> siècle, Mme de Lambert ou Mme de Coicy au XVIII<sup>e</sup>, elle accuse les hommes d'entretenir cette subordination des femmes pour les cantonner dans la superficialité<sup>62</sup> et ainsi justifier leur éviction des charges publiques ou prestigieuses<sup>63</sup>. La diariste souligne l'injustice des règles de la société. Dans tous leurs rapports avec les hommes, les femmes sont défavorisées, qu'il s'agisse de mariage<sup>64</sup>, d'adultère<sup>65</sup> ou d'ambition<sup>66</sup>, c'est la thèse culturaliste<sup>67</sup> de Mme de Grimaldi, de M. de Puisieux, d'Alembert ou de Mme Gacon-Dufour<sup>68</sup>. Enfin, l'éducation que reçoivent les filles, autant que les attentes des

---

62 *Mémorial*, p. 320, 338 et 339 (« Mais, dira quelqu'un, pourquoi veulent-elles plaire aux hommes ? Je luy/leur répondrai, et pourquoi les élève-t-on dans ce goût là ? Pourquoi les hommes eux-mêmes, leur en font-ils une sorte de gloire ? ») et *Confidences*, p. 493. C'est parce que Mme de Marans envisage la différence entre les sexes non comme une donnée biologique mais comme une construction sociale que nous utilisons le terme de genre dans ces pages.

63 « Les Hommes, par la force plutôt que par le droit naturel, ont usurpé l'autorité sur les Femmes », Mme de Lambert, *Réflexions nouvelles sur les femmes*, dans *Œuvres*, 1748, p. 85-140. La justice n'est rendue que par des hommes, les affaires importantes sont conduites par des hommes, les positions importantes dans l'Église et l'armée sont masculines, déplore Mme de Coicy dans *Les femmes comme il convient de les voir*, 1785. Encore d'autres accusations envers les hommes de la part de Marie-Armande Gacon-Dufour (1753-1835) dans son *Mémoire pour le sexe féminin contre le sexe masculin* (1787).

64 *Réflexions*, 1754, p. 23 (« Dans tous les cas se sont les femmes qui sont lésées ») et 27-28.

65 *Ibidem*, p. 23-24 et 29.

66 *Ibid.*, p. 116-119 et *Confidences*, p. 343. Voir la partie précédente. Même réflexion chez Aimée Steck-Guichelin (1776-1821?) : « L'homme est presque toujours maître de se créer un avenir. Mais celui des femmes est borné comme la sphère de leurs rapports avec la société ». « Cahiers », Catriona Seth (prés.), *La fabrique de l'intime, mémoires et journaux de femmes du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Laffont, 2013, p. 991-1049.

67 Expression empruntée à Adeline Gargam, *Les femmes savantes et cultivées dans la littérature française des Lumières ou la conquête d'une légitimité (1690-1804)*, Thèse de doctorat sous la direction de Florence Vuilleumier-Laurens et Alexandre Stroeve, Université de Brest, 2011, 3 vol.

68 Voir Marie-Gasparde Copponay de Grimaldi, *Plaidoyer en faveur de l'enseignement des sciences aux dames*, 1714 ; Philippe-Florent de Puisieux, *La femme n'est pas inférieure à l'homme*, 1750 ; *Lettre de M. d'Alembert à M. Jean-Jacques Rousseau sur l'article « Genève » tiré du 7<sup>e</sup> volume de l'Encyclopédie*, 1759 ; Marie-Armande Gacon-Dufour, *Mémoire pour le sexe féminin*, op. cit. Dans la lettre XXXVIII des *Lettres persanes*, Montesquieu aussi défend cette position et l'importance de l'éducation pour l'égalité des sexes.



hommes, entretient cette infériorité<sup>69</sup>, et est la cause des défauts qu'elle observe chez les femmes<sup>70</sup>. Il ne s'agit pas d'une prise de position inédite, les lettres envoyées au *Journal des Dames* montrent par exemple le désaccord des lectrices avec la théorie de l'inégalité naturelle des sexes de Rousseau<sup>71</sup>. Mais si les femmes sont en position de faiblesse, c'est aussi une conséquence de la supériorité des hommes, dit Mme de Marans, miroir de l'infériorité des femmes. Leur supériorité est naturelle, ce sont « les plus forts » (*Confidences*, p. 342). Mais cette situation aussi est une construction sociale, écrit Mme de Marans, car le législateur est masculin<sup>72</sup>. Et, comme pour les femmes, l'éducation reçue par les hommes conditionne la place qu'ils occupent dans la société<sup>73</sup>. Dénoncer la domination masculine serait encore exceptionnel au XVIIIe siècle, c'est cependant la position du mauriste Dom Deschamps<sup>74</sup>, de Diderot<sup>75</sup>, de la romancière Mme de Roumier Robert<sup>76</sup> ou de Mme d'Épinay<sup>77</sup>, mais les propositions de solutions sont rares.

Et Mme de Marans défend d'autre part la thèse adverse, dénonçant ainsi la subordination des femmes. Alors que les champions des dames énumèrent les qualités qui les rendent supérieures aux hommes, Mme de Marans procède de manière inverse. Elle met en évidence l'infériorité des hommes, due selon elle à leur défaut principal, la malhonnêteté<sup>78</sup>, et à la méconnaissance de ce qu'est l'amour, assimilé chez eux « à une

---

69 *Mémorial*, p. 320 et 338-339 (« Je lai déjà dit, et je le répète, la mauvaise éducation, fait le fond de lext ravagance des femmes et ladulation des hommes lachève ») et *Confidences*, p. 345. Idée empruntée à Mme de Graffigny, ou à Mme de Lambert (« Nous gâtons toutes les dispositions que leur a donné la Nature : nous commençons par négliger leur éducation : nous n'occupons leur esprit à rien de solide », *Réflexions nouvelles sur les femmes*, *op. cit.*, p. 105).

70 « L'éducation qu'on nous donne est plus faite pour nourrir les nôtres [défauts], que pour les détruire », *Mémorial*, p. 320-321. Même réflexion de la part de Mme de Coicy : « La différence qui se trouve communément entre l'un et l'autre sexe, n'a point d'autre principe que l'éducation » (*Les femmes comme il convient de les voir*, *op. cit.*, p. 9).

71 D. Godineau, *Les femmes dans la société française*, *op. cit.* et Suzanna van Dijk, *Traces de femmes, présence féminine dans le journalisme français du XVIIIème siècle*, Amsterdam & Maarssen, Holland university press, 1988, 330 p.

72 *Réflexions*, 1754, p. 24.

73 « Si je conviens de la supériorité, cest en ce que les hommes qui sont élevés aux affaires, en doivent sçavoir plus qu'une jeune personne, qui n'a jamais étudié que le talent de plaire et de briller », *Confidences*, p. 345-346.

74 Éric Puisais, « Dom Deschamps : métaphysique de la communauté et réalisation de l'individu », *Dix-huitième siècle*, n°41, 2009/1, p. 187-203.

75 « Dans presque toutes les contrées, la cruauté des lois civiles s'est réunie contre les femmes à la cruauté de la nature. Elles ont été traitées comme des enfants imbéciles. Nulle sorte de vexation que l'homme ne puisse exercer impunément contre la femme », Denis Diderot, *Sur les femmes*, *op. cit.*

76 *Le Voyage de Milord Ceton dans les sept planètes, ou le nouveau Mentor* (1756-1766), de Mme de Roumier Robert, plaide pour un accès des femmes aux sciences et pour la reconnaissance de l'égalité des mérites entre femmes et hommes.

77 « Les hommes et les femmes sont de même nature et de même constitution. [...] la faiblesse de notre constitution et de nos organes appartient certainement à notre éducation et est une suite de la condition qu'on nous a assignée dans la société », lettre de Mme d'Épinay à Galiani, 14 mars 1772.

78 *Mémorial*, p. 321 (voir plus haut, p. 667-668).

passion brutale »<sup>79</sup>. Mais l'argument le plus flagrant de l'infériorité des hommes pour Mme de Marans, et celui qu'elle développe le plus, est la question du viol. Elle l'évoque à deux reprises, d'abord en 1754, dans une anecdote des *Réflexions* (l'histoire de Mérida, p. 72-82), puis une dizaine d'années plus tard dans le chapitre 19 des *Confidences* (« Voyez ce que c'est », p. 168-182<sup>80</sup>). Virde, l'amoureux éconduit de Mérida, viole la jeune fille par désespoir et jalousie afin de pouvoir l'épouser, mais, coupable et malheureux, il s'occupe de l'enfant qui naît. L'honneur de Mérida, célibataire et retirée chez sa sœur en province, est sauf. Dans les *Confidences*, Mme de Marans a un regard beaucoup plus critique sur la violence masculine, car elle traite de cas où le viol s'accompagne du meurtre. Comme ses contemporains, elle s'intéresse à la victime. Du point de vue de Mérida, « infortunée », le viol est un « malheur », une « horreur », une « trahison indigne », un « crime » et un « désastre ». Virde est un « monstre », instigateur d'une « aventure aussi bisare que cruelle » et d'un « affreux complot », tandis que dans les *Confidences*, le viol est vu comme un « outrage », un crime « atroce » et « horrible », l'action et la satisfaction qui en est tirée sont « abominable[s] ». Mais Mme de Marans cherche aussi à comprendre les motivations du coupable. Celles de Virde sont assez claires, mais dans les *Confidences*, Mme de Marans s'interroge : « Comment un homme qui prend assez de goût pour une fille, pour désirer d'en jouir, peut-il en même temps accompagner cette idée de celle de la tuer après ? », « quelle est la sorte de passion d'un homme qui dit en luy-même, je vais jouir de cette femme, et je la tuerai après. Comment expliquer ce dérèglement d'imagination ? ». L'énumération de questions (18 en 15 pages) est là pour souligner l'incompréhension<sup>81</sup> de la diariste, représentative de l'évolution des sensibilités vis-à-vis de toute sorte de violence, de moins en moins acceptée<sup>82</sup>. Elle montre aussi les prémices d'un intérêt psychologique pour les causes de la violence.

Les anecdotes de Mme de Marans, faits divers entendus ou lus, montrent que sa réflexion sur les femmes ne se contente pas de grossiers clichés, mais s'appuie aussi sur la réalité sociale. Le premier cas de viol relaté pourrait illustrer la violence feutrée des élites, et fait écho au manque de sources des historiens travaillant sur la question, le viol étant source de honte pour les victimes (toutes catégories sociales confondues), qui préfèrent le taire. Plus la position sociale du violeur est prestigieuse (Virde est un lieutenant-colonel riche) moins les poursuites sont fréquentes et la punition sévère. De

79 *Confidences*, p. 172-173.

80 Sauf mention contraire, les citations de cette page et de la suivante sont extraites de ces deux extraits.

81 « On ne peut expliquer », « je ne devine pas » ou encore « je crois que cest un phoenomène inexplicable ».

82 Sur le viol spécifiquement, voir Georges Vigarello, *Histoire du viol. XVIe-XXe*, Paris, Seuil, 1998, 362 p. et Scarlett Beauvalet, *Histoire de la sexualité à l'époque moderne*, Paris, A. Colin, 2010, 319 p.

plus, tant que les apparences sont sauvées – Virde lui-même et la sœur de Mérida s’y emploient – et que Mérida se tait, c’est comme si le viol n’avait pas eu lieu<sup>83</sup>. L’affaire, banale<sup>84</sup>, perd alors en importance et pose moins problème à Mme de Marans, car ses suites respectent les conventions sociales. Mais les cas rapportés dans les *Confidences* nous indiquent que Mme de Marans a conscience de dénoncer un phénomène de société bien plus large et établi. « Dans ce pays-cy », le jeune violeur en série qui tue « pour étouffer ses autres excès » (c’est la « cruauté multiforme » de Georges Vigarello, mais un cas extrêmement rare dans les sources judiciaires<sup>85</sup>) rappelle que le risque existe à la campagne, notamment pour les femmes seules. C’est une peur que Mme de Marans éprouve elle-même un jour en se promenant autour du château<sup>86</sup>. Le viol de guerre, qu’illustre la diariste par l’exemple des révoltes des Cosaques contre la Pologne<sup>87</sup> est admis pour satisfaire les soldats. Mais pour Mme de Marans, toute relation sexuelle devrait être un acte d’amour<sup>88</sup>, elle conçoit le viol comme une pulsion sexuelle typiquement masculine et non comme une arme de guerre, argument supplémentaire en défaveur de la supériorité masculine. Alors, une fois la question du viol considérée, « il est impossible de ne pas prendre en aversion tout le genre masculin ».

Sauf exception (Judith, héroïne biblique que Mme de Marans condamne), les femmes sont incapables de tels actes, dit Mme de Marans. Elles ont alors de la « bonté » de faire cas de l’amour des hommes. Le comportement répréhensible des hommes est un argument supplémentaire en faveur de la théorie de la diariste, selon laquelle « les femmes sont faites pour dominer »<sup>89</sup>. La supériorité des hommes est basée sur une

---

83 D’ailleurs, le viol se fait pendant le sommeil de Mérida. C’est un ressort classique des romans du temps, on retrouve donc une autre des sources d’inspiration de Mme de Marans. Henri Lafon, « De l’entreprise au crime : romanciers, romancières et le *topos* du viol », S. van Dijk, M. van Strien-Chardonneau (éd.), *Féminités et masculinités dans le texte narratif*, op. cit., p. 295-306.

84 *L’Année littéraire* voit d’ailleurs dans l’histoire de Mérida (rapportée dans les *Pensées errantes*) une aventure trop ordinaire et commune pour mériter publication. On connaît la désinvolture avec laquelle Ménétra raconte la « bonne fortune » qui lui permet de profiter d’une femme lors d’une promenade avec son ami Gombeau (Daniel Roche (prés.), *Journal de ma vie. Jacques-Louis Ménétra, compagnon vitrier au XVIIIe siècle*, Paris, Montalba, 1982, p. 52-53).

85 G. Vigarello, *Histoire du viol*, op. cit., p. 22. Difficile pourtant sans indication de date de retrouver le cas cité par Mme de Marans. Le coupable, un jeune homme de 22 ans, a été brûlé car « il s’est trouvé coupable aussi de bestialité », type d’affaire traité encore plus rarement par la justice. L’accusation sert en tout cas à accroître l’avilissement de l’accusé.

86 « Cette petite aventure m’a fait faire des réflexions, et à quoy je suis exposée en me promenant toute seule, une telle rencontre ne serait pas douce dans un endroit écarté. Il ne tient qu’à moy d’être poltronne, j’ai une bonne excuse », lettre à Pascalitte, 10 [juillet 1778].

87 « Le Polonais Jatinski, voulant ruiner le cosaque Chemilienski [...] ne pouvait-il pas massacrer aussi sa femme tout de suite, sans la violer auparavant ? ». Cet épisode fait référence au début de la révolte cosaque de 1648 en Ukraine, il est relaté par l’abbé Gabriel François Coyer dans *l’Histoire de Jean Sobieski, roi de Pologne*, 1761, vol. 1, p. 173-174.

88 « On me dira ce n’était point par amour qu’il en voulait jouir, c’était pour faire un outrage de plus au Cosaque : mais quoy ? Il est donc possible que la haine produise les mêmes effets que la tendresse ? ».

89 *Confidences*, p. 344-349, voir le chapitre précédent.

usurpation<sup>90</sup>, tandis que celle des femmes, plus douces et plus tendres que les hommes<sup>91</sup>, s'expliquerait aussi par leur sincérité<sup>92</sup>, leur sagacité « sure et délicate »<sup>93</sup> et leur capacité à entrer dans toutes les affaires<sup>94</sup>. Les apologies des femmes sont nombreuses au XVIIIe siècle<sup>95</sup>, elles sont continuées au XIXe siècle, mais sans originalité dans la seconde moitié selon Marc Angenot. Les arguments de Mme de Marans sont en effet très classiques, Mme Galien<sup>96</sup>, l'abbé Guyon<sup>97</sup> ou le père Caffiaux<sup>98</sup> revendiquant le droit des femmes à gouverner au nom de leur supériorité.

Cette vision d'une hiérarchisation des sexes, quel que soit le dominant, repose sur une vision stéréotypée de ce qui fait leurs spécificités. Les qualités et défauts que Mme de Marans attribue aux femmes comme aux hommes sont convenus. Ses arguments d'autorité ne sont pas ceux de l'Église (mais elle emploie plus volontiers les vocables vices et vertus que défauts et qualités), mais plutôt ceux des philosophes et moralistes du siècle. La liste des qualités et défauts féminins et masculins sert d'argument aux défenseurs d'une différenciation des rôles sociaux des hommes et des femmes, au nom de la complémentarité des sexes : la femme faible, douce et tendre est vouée à être mère de famille, l'homme fort et raisonnable est né pour les affaires. Ainsi, pour Boudier de Villemert ou Antoine-Léonard Thomas, les femmes doivent se cantonner à la sphère privée au nom de leurs fonctions dites naturelles<sup>99</sup>. Ce n'est pourtant pas ce schéma que propose Mme de Marans.

---

90 « Ils se sont réservé d'être auteurs, guerriers magistrats, ministres. &c. Et les femmes sont renvoyées aux tristes soins de leur ménage ou à toute la futilité d'une vaine parure. Mais elles ne s'en tiennent point là, ces fiers vainqueurs, ces graves magistrats, ces prudents ministres... », *Confidences*, p. 343. Même point de vue chez la romancière Mme Méheust par exemple, où le narrateur masculin de *Achille, ou les mémoires du chevalier de \*\*\*\** (1734) s'interroge : « Je voudrais bien savoir par quelle raison nous nous imaginons valoir mieux que les femmes ? » (p. 118-119, cité par Dominique Orsini, « L'écriture féminine à l'épreuve d'une articulation topique : mariage contrarié et justification du récit de vie dans les romans de Mme Méheust et de Mme de Tencin », S. van Dijk, M. van Strien-Chardonneau (éd.), *Féminités et masculinités dans le texte narratif*, op. cit., p. 217-229).

91 *Confidences*, p. 174.

92 *Réflexions*, 1753, p. 61.

93 *Confidences*, p. 318.

94 *Ibidem*, p. 344. Voir le cliché sur l'ingérence des femmes dans le chapitre précédent.

95 Par exemple : Jacqueline Guillaume, *Les Dames illustres, où par bonnes et fortes raisons il se prouve que le sexe féminin surpasse en toutes sortes de genres le sexe masculin*, Paris, 1665. Et même avant, voir ainsi Henri Cornelius Agrippa de Nettesheim, *De la noblesse et préexcellence du sexe féminin*, 1537 [trad.]. Exemple cité par Marc Angenot, *Les champions des femmes*, op. cit.

96 Mme Galien, *Apologie des dames*, 1737, et Anonyme [Mme de Coicy], *Les femmes comme il convient de les voir*, 1785, s'appuient sur des exempla tirés de l'histoire, comme Mme de Marans.

97 Abbé Guyon, *Histoire des Amazones*, 1740. Sa préface de 176 pages (rappelons l'importance de la préface de la publication de Mme de Marans) est une apologie des femmes. Exemple cité par Marc Angenot, *Les champions des femmes*, op. cit.

98 « Je prétends que la femme a plus de droit de gouverner les peuples que l'homme », dom Philippe-Joseph Caffiaux, *Défenses du beau sexe ou Mémoires historiques philosophiques et critiques, pour servir d'apologie aux femmes*, 1753, 4 vol. Exemple cité par Marc Angenot, *Ibidem*.

99 Pierre-Joseph Boudier de Villemert, *L'ami des femmes*, 1758 ; Antoine-Léonard Thomas, *Essai sur le caractère, les mœurs et l'esprit des femmes dans les différents siècles*, 1772.

## C- Pour une égalité « par le bas » : le féminisme de Mme de Marans est un pessimisme égoïste

Le discours de Mme de Marans sur les femmes est plus nuancé qu'il n'y paraît. Alors qu'elle les véhicule elle-même assez souvent, elle s'insurge contre les clichés sur les femmes à plusieurs reprises<sup>100</sup> et corrige même sa pensée. Rayer « la criallerie ~~ordinaire des femmes~~ » montre ainsi sa volonté de passer outre les poncifs. Les questions d'actualité (l'enfant adultérin, l'éducation des femmes) permettent à Mme de Marans de donner sa vision de l'égalité des sexes.

L'attention portée par Mme de Marans à la condition des femmes participe à son intérêt plus large pour les marginaux : les esclaves dans les *Lettres d'un Indien*, les minorités religieuses dans les *Réflexions*, ou encore les enfants adultérins. « Qu'ont fait ces pauvres enfants pour être la victime des égarements de leurs père et mère ? »<sup>101</sup>, s'interroge la diariste. Pourquoi Mme de Marans s'intéresse-t-elle aux enfants illégitimes, « tristes victimes de tous ces préjugés » ? Les évolutions de la société expliquent cette nouvelle vision du bâtard. L'enfant n'est pas perçu comme un simple maillon de la chaîne familiale, et le bâtard n'est plus vu comme une altération de la pureté de la lignée, mais comme un individu, dont les droits naturels sont niés (« affreuse injustice » et « indignité » pour Mme de Marans). Il convient de relever ici l'influence de Diderot (*Le fils naturel*, 1757) et du Figaro de Beaumarchais dans cette perception. Mais l'actualité judiciaire aussi est en droit d'inspirer Mme de Marans : les *Causes célèbres*, en 1775, exposent le cas d'un « bâtard adultérin, que son père veut forcer de quitter son nom et ses armes » (XI, p. 81). Dans les années 1770, de nombreuses affaires de protestants dont les enfants ont été considérés comme illégitimes par leur famille catholique (en vue de récupérer leur héritage) passent devant les parlements, qui reconnaissent la validité des mariages protestants, simplement passés devant notaire<sup>102</sup>. La fin du siècle voit le développement d'une campagne pour reconnaître l'adoption<sup>103</sup>. Les propositions de réformes sociales se multiplient, ainsi la thèse de droit de Jean-Nicolas Bouilly (Orléans) défend le droit des bâtards sur la succession de leur père<sup>104</sup>. De même, l'évolution de la perception de la paternité est

---

100 « On n'en doit pas tirer la conséquence, quelles sont toutes sans exception, vaines, fausses, ambitieuses, traîtresses, impudiques &c. », *Mémorial*, p. 320-321 ; *Réflexions*, 1753, p. 60 et (pour la citation suivante) 1754, p. 86.

101 Pour cette citation et les suivantes : *Réflexions*, 1754, p. 22-30.

102 Monique Cottret, *Jansénismes et Lumières*, Paris, Albin Michel, 1998, 418 p.

103 Jean-Pierre Gutton, art. « Adoption », Lucien Bély, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1996.

104 Daniel Mornet, *Les origines intellectuelles de la Révolution française, 1715-1787*, Paris, Tallandier, 2010 [1<sup>e</sup> éd. A. Colin, 1933], 552 p.

visible dans l'argumentation de Mme de Marans en faveur de la reconnaissance des enfants naturels. Être père se mérite, d'où sa dénonciation de l'abandon d'enfants, tort qui ne peut être réparé que si le père se décide à « en prendre un soin paternel, et à leur donner une éducation conforme à [son] état, et à [sa] fortune ». Enfin, la valorisation de la sensibilité a diffusé la mode de s'apitoyer sur le sort des bâtards, symbole de la rigidité du droit et du relâchement des mœurs<sup>105</sup>. La question des enfants illégitimes est l'occasion pour Mme de Marans de dénoncer une inégalité entre hommes et femmes, sans plaider pour autant en faveur d'une quelconque supériorité féminine<sup>106</sup>. Mais si Mme de Marans reprend la dénonciation de Marivaux, loin de la défendre, en tant que moraliste elle blâme la femme adultère<sup>107</sup>. Au final, le statut du bâtard est surtout l'occasion pour la diariste de défendre la société de rangs *via* la transmission du nom et l'homogamie, les seuls bâtards acceptables étant pour elle ceux issus d'une union « où il ny a pas une trop grande disparité » entre l'homme et la femme.

C'est parce que l'inégalité entre femmes et hommes n'est pas de nature mais est issue d'une construction sociale que Mme de Marans revendique à neuf reprises l'égalité entre les deux sexes. Cette égalité est d'abord naturelle écrit-elle<sup>108</sup>, comme le font M. de Puisieux<sup>109</sup>, Mme de Graffigny<sup>110</sup>, Mme d'Épinay<sup>111</sup> ou Condorcet<sup>112</sup>, alors que selon les thèses misogynes, l'infériorité des femmes est à la fois de nature et d'habitude<sup>113</sup>. L'égalité est aussi spirituelle dit la diariste, l'Église reconnaissant que les

105 Colette Cazenobe, *Au malheur des dames. Le roman féminin au XVIIIe siècle*, Paris, H. Champion, 2006, 397 p. « Mettons-nous à sa place, et nous sentirons toute la dureté de la loi », écrit Mme de Marans, qui fait aussi appel dans la phrase précédente à la religion et à l'équité.

106 Quand un mariage projeté et déjà consommé est rompu, ou quand une union illégitime entraîne une grossesse, « les hommes sortent de tout cela blancs comme la neige [...] voilà déjà un arrangement bizarre. [...] Cette indulgence mal placée annonce bien que les hommes ont fait les lois ; peut-être les femmes, à leur place n'auraient-elles pas été plus modérées ».

107 La femme mariée est toujours à plaindre, c'est forcément elle qui est punie : si son mari la trompe ou si elle est adultère, elle est jugée responsable et coupable dit *Le cabinet du philosophe* (janvier-avril 1734, feuille V). Mme de Marans apporte sa solution : « Pourquoi punir seulement la faiblesse d'une femme qui succombe, et la laisser pour toujours couverte de honte ; tandis qu'il n'en rejailit rien sur celui qui attaque ? [...] Pour moi si j'eusse été du conseil, j'aurais partagé l'infamie entre les deux coupables ». Mais, si l'homme est coupable car il prive ses enfants « de leur état, de leur nom, et de leur fortune », la femme est coupable d'avoir « violé les lois de la pudeur qui est la première vertu de [son] sexe », écrit la diariste.

108 *Mémorial*, p. 320 et *Confidences*, p. 345-346.

109 « La Nature a mis une égalité parfaite entre les deux sexes », Philippe Florent de Puisieux, *La femme n'est pas inférieure à l'homme*, 1750.

110 Dans la lettre XXXIV de l'édition définitive des *Lettres d'une Péruvienne* (1752), Mme de Graffigny dresse un constat accablant de la place des femmes dans la société française, et revendique pour elles éducation, justice et égalité.

111 « Les hommes et les femmes, étant de même nature et des même constitution, sont susceptibles des mêmes défauts, des mêmes vertus et des mêmes vices », lettre à Galiani, 14 mars 1772.

112 « Que, surtout, on me montre entre les hommes et les femmes une différence naturelle qui puisse légitimement fonder l'exclusion du droit », Condorcet, *Sur l'admission des femmes au droit de cité*, 1788.

113 Voir par exemple l'*Essai* (*op. cit.*) d'Antoine-Léonard Thomas, qui a connu un grand succès en Europe. Selon lui, si aucune femme ne s'est mise à côté des hommes célèbres, c'est la cause de la

femmes ont une âme qui « nest pas d'une autre espèce que celle des hommes »<sup>114</sup>. Cette égalité de nature a pour conséquence une égalité sociale : pour Mme de Marans, l'égalité entre femmes et hommes est stricte dans sa définition (femmes et hommes ont autant de qualités et de défauts<sup>115</sup>) et neutre dans son application, ses amies et amis étant traités, écrit-elle, de la même façon<sup>116</sup>. Mais, à quatre reprises, l'égalité des sexes se fait d'après la diariste moraliste dans un nivellement par le bas, car elle fait reposer l'égalité des sexes sur les préjugés vus plus haut. Femmes et hommes sont égaux dans leurs imperfections<sup>117</sup>, écrit-elle en accord avec La Bruyère, Mme de Lambert ou Mme Gacon-Dufour<sup>118</sup>. Dans une société matriarcale, les femmes abuseraient donc sans doute autant que les hommes de leur pouvoir<sup>119</sup>, elles sont en tout cas, autant que les hommes, capables de gouverner. Mais la défense des femmes de Mme de Marans est défaitiste. Si les femmes sont faites pour gouverner dit-elle, c'est parce que les rôles étant inversés, des hommes conseilleraient les femmes, comme elles le font (mal) d'après elle auprès des hommes. Les hommes, formés aux affaires, conseilleraient la souveraine avec plus d'efficacité et d'affection qu'un souverain<sup>120</sup>. De ces deux arguments Mme de Marans conclut qu'une femme gouvernerait mieux le royaume qu'un homme...

Dans cette vision pessimiste et limitée, où une seule femme d'État accéderait à des responsabilités, mais sous tutelle masculine, Mme de Marans n'envisage même pas d'évolution pour l'éducation féminine. Y voit-elle ailleurs la solution au sort des femmes ? Elle n'écrit pas clairement que l'égalité des mérites (et des défauts), devrait conduire à une égalité des droits<sup>121</sup>, alors que pourtant ses réflexions sont toujours

---

« vie sédentaire et molle » des femmes, mais aussi car « peut-être leur imagination, quoique vive, ressemble-t-elle au miroir qui réfléchit tout, mais ne crée rien ». Et pour Voltaire l'homme « a d'ordinaire beaucoup de supériorité par la force du corps et même de l'esprit » (art. « Femmes », *Dictionnaire philosophique*).

114 *Réflexions*, 1754, p. 111.

115 « Ce quil y a de sûr, c'est que je vois chez les femmes des vices et des vertus, comme chez les hommes, mais en vérité elles ne valent pas moins ; tout cela va bien de pair », *ibidem*, 1753, p. 60-61.

116 *Ibid.*, 1754, p. 93 et *Confidences*, p. 27.

117 « Je crois que les deux sexes naissent également avec beaucoup de deffauts », *Mémorial*, p. 320 ; *Confidences*, p. 341-343.

118 « Les deux Sexes n'ont rien à se reprocher : ils contribuent également à la corruption de leur Siècle », Mme de Lambert, *Réflexions nouvelles sur les femmes*, *op. cit.*, p. 112.

119 *Réflexions*, 1754, p. 24-25, avis déjà émis par François Poullain de La Barre (1647-1723), *De l'Égalité des deux sexes, discours physique et moral où l'on voit l'importance de se défaire des préjugés*, 1673 et *De l'Éducation des dames pour la conduite de l'esprit dans les sciences et dans les mœurs*, 1674.

120 *Confidences*, p. 344-349.

121 « L'âme de la femme doit avoir les mêmes prérogatives que celle de l'homme. La différence de traitement vient-elle de ce que les hommes veulent nous empêcher de secouer le joug d'une dépendance injuste, de crainte qu'ouvrant les yeux nous n'apercevions l'esclavage où nous plonge notre ignorance ? », Marie-Gasparde de Grimaldi de Copponay, *Plaidoyer en faveur de l'enseignement des sciences aux dames*, 1714 (cité par Jeanne Peiffer, « L'engouement des femmes pour les sciences au XVIIIe s. », Danielle Haase-Dubosc, Éliane Viennot (dir.), *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime*, Paris, Rivages, 1991, p. 196-222). C'est la même idée que celle défendue par Mary Wollstonecraft, *Défense des droits des femmes*, 1792.

basées sur le même constat : c'est l'infériorité de leur éducation qui fait l'infériorité des femmes. *Ergo*, si les femmes recevaient la même éducation que les hommes, l'inégalité sociale entre les sexes disparaîtrait, les deux étant égaux par nature. « Les hommes semblent encore primer beaucoup, ils se sont réservés d'être auteurs, guerriers magistrats, ministres. &c. Et les femmes sont renvoyées aux tristes soins de leur ménage ou à toute la futilité d'une vaine parure »<sup>122</sup>, déplore-t-elle. Mais Mme de Marans ne partage pas le point de vue des modérés, tels Mme de Puisieux, Mme Benoit, Laclos ou Mme de Genlis, qui considèrent que les femmes peuvent se cultiver et avoir les mêmes centres d'intérêt que les hommes, à condition qu'elles aient rempli avant leurs propres devoirs. D'abord indécise face à Rousseau<sup>123</sup>, on a vu que Mme de Marans prend finalement le parti de la femme savante. Héritière de Poullain de La Barre et Gabrielle Suchon<sup>124</sup>, mais précédant Mme Gacon-Dufour ou Mme de Staël<sup>125</sup>, Mme de Marans considère que l'esprit, comme l'âme, n'a pas de sexe. Contre Rousseau encore, selon qui constitution, caractère et tempérament différents nécessitent deux éducations différentes, Mme de Marans n'atteint pas pour autant le même niveau d'engagement que Mme du Châtelet, Mme d'Épinay, Condorcet et son épouse, Mary Astell ou Mary Wollstonecraft<sup>126</sup>, qui ont défendu l'idée d'une même éducation pour les filles et les garçons. Mme de Marans se contente de dénoncer, posture qui était déjà « de bon ton parmi les intellectuels »<sup>127</sup> au temps de Montesquieu. Elle n'offre pas de proposition concrète, elle ne construit pas de façon de remédier au sort des femmes, mais en général les participantes françaises de la querelle de la seconde moitié du siècle ne proposent guère de solutions à l'inégalité constatée et accusée<sup>128</sup>. Il n'empêche que Mme de Marans voit la qualité de l'éducation comme un critère essentiel dans les inégalités sociales liées au genre, et l'image exemplaire qu'elle entend offrir à ses lecteurs est celle d'une femme affranchie de tous les défauts de son sexe grâce aux qualités de la savante.

« Rien de ce qu'on a écrit [sur les femmes ne] me satisfait »<sup>129</sup>, écrit Mme Steck-

122 *Confidences*, p. 343.

123 « J.J. ne veut pas qu'une femme étudie, ny qu'elle écrive ? Il a peut-être raison », *Confidences*, p. 238.

124 Cette moniale (1632-1703) ayant répudié ses vœux refuse que le seul avenir des femmes soit le mariage ou le couvent. Gabrielle Suchon fait l'éloge du célibat, revendique l'égalité entre hommes et femmes, et réclame la reconnaissance de la capacité des femmes à diriger et confesser les hommes. *Traité de la morale et de la politique*, 1693 ; *Du célibat volontaire ou la vie sans engagement*, 1700.

125 Marie-Armande Gacon-Dufour, *Mémoire pour le sexe féminin contre le sexe masculin*, 1787. Dans *Corinne ou l'Italie* (1807), Mme de Staël entend montrer que le génie n'a pas de sexe. Son héroïne, poétesse cultivée et intelligente, y dénonce de plus l'éducation des filles en Angleterre.

126 Mais on aurait aussi pu citer Fanny de Beauharnais (1737-1813), ou les révolutionnaires Olympe de Gouges (1748-1793) et Théroigne de Méricourt (1762-1817).

127 Éliane Viennot, *La France, les femmes et le pouvoir. t. 2, op. cit.*, p. 197.

128 *Ibidem*, p. 393.

129 Aimée Steck-Guichelin (1776-1821?), « Cahiers », *op. cit.*



Guichelin, c'est sans doute pour la même raison que Mme de Marans élabore dans ses journaux sa propre pensée en faveur ou contre les femmes. Mais la différenciation des sexes pose un problème à Mme de Marans. Son discours est caractéristique d'une partie de l'opinion, qui hésite entre représentations faciles et constatations d'une inégalité aux fondements contestables, à partir d'exemples et de raisonnements qui se répètent inlassablement depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. On a vu les similitudes qui existent entre son discours et celui de Mme de Lambert, mais Richard Steele<sup>130</sup> ou Mme Necker<sup>131</sup> ont la même approche. Felicity Nussbaum retrouve cette hésitation dans les livres de lieux communs féminins anglais, signe que les auteures cherchent leur place dans la société, veulent valoriser leur personne et essaient de concilier ce qu'elles lisent et entendent avec ce qu'elles ressentent et pensent<sup>132</sup>.

Femme éclairée, Mme de Marans est consciente de la différence de traitement qu'impose la société aux hommes et aux femmes. Dans les relations entre les sexes, dans la vie quotidienne, dans l'avenir qui leur est réservé, les femmes sont en position de faiblesse par rapport aux hommes, et c'est selon elle une injustice. Les attentes de la châtelaine n'étant pas compatibles avec celles de la société, il faut revoir la société. D'où une réflexion qui refuse les différences de genre, par le choix d'un héros masculin pour les *Lettres d'un Indien*, la quasi absence de remèdes aux maux spécifiquement féminins dans le *Mémorial*, la valorisation de l'amitié entre les sexes en plein siècle du lien conjugal... Transgresser les règles en employant un outil masculin, l'écrit, pour disserte sur son état, montre que Mme de Marans a tout intérêt à entretenir cette confusion des sexes tant décriée par son siècle.

Indifféremment, Mme de Marans s'exclut du ou s'inclut dans le « groupe » féminin<sup>133</sup>, tout comme elle emploie dans ses phrases les deux genres grammaticaux<sup>134</sup> ;

130 D'une part, « la subordination de leur Sexe est fondée sur la propre Loi de Dieu, il n'est donc point nécessaire d'employer d'autre argument pour prouver que cet état leur convient » (p. 329). Mais, d'autre part : « Il est évident qu'elles ont reçu de la Nature d'aussi grands Dons que les Hommes, & si elles sont toujours appelées le Sexe le plus foible, c'est parce que l'autre, qui usurpe le titre de plus fort et de plus sage, les empêche d'exercer leur esprit à des Connoissances utiles[...]. si l'on donnoit une bonne éducation aux Femmes, si l'on avoit soin d'éclairer et de former leur Jugement elles se verroient à l'épreuve de toutes les attaques » (p. 423). Sir Richard Steele, *Bibliothèque des Dames, contenant des règles générales pour leur conduite dans toutes les circonstances de la vie*, Amsterdam, du Villard et Changnion, 1716 (vol. 1) et 1719 (vol. 2).

131 D'après Valérie Hannin, la mère de Mme de Staël veut l'égalité des sexes, mais pas dans les faits ; dans la vie quotidienne, mais pas en politique (Valérie Hannin, « Une ambition de femme au siècle des Lumières : le cas de Mme Necker », *Cahiers staëliens*, 36, 1985, p. 5-29).

132 Felicity Nussbaum, « Eighteenth century women's autobiographical commonplaces », art. cit.

133 Ainsi, elle s'exclut du « groupe femmes » lorsqu'elle utilise la troisième personne pour les désigner (« les femmes sont », vu plus haut), ou lorsqu'elle s'adresse à elles à la deuxième personne du pluriel, qu'il s'agisse de blâmer ou de défendre. De même, il arrive que Mme de Marans se rappelle être femme. Ainsi, elle décrie « l'Education qu'on nous donne », le fait que les hommes « nous flattent, et nous déprisent » (*Mémorial*, p. 320 et 339), mais « mon » ou « notre » sexe n'est pas forcément flatteur pour les femmes (*ibidem*, p. 376 et *Confidences*, p. 14).

134 Dans les phrases rédigées à la première personne, l'accord au féminin est fait systématiquement, les

sans que l'on puisse y lire un quelconque positionnement idéologique. La notion d'appartenance à un genre n'a pas forcément de sens pour elle, l'essentiel est de se reconnaître dans des idées, des attitudes, des comportements. Être femme ou ne pas l'être n'est pas l'objet d'une revendication. Mme de Marans s'intéresse à la cause des femmes davantage par souci de justice sociale, par volonté de reconnaissance d'une inégalité fondée sur rien. Il ne s'agit pas d'une lutte de femme, mais bien de la lutte d'une personne qui se veut éclairée. En effet, on a vu que lorsque la diariste aborde le sujet des inégalités sociales sous l'angle de l'ordre ou du rang, ce sont bien ses intérêts qu'elle défend, au nom de son appartenance à la noblesse moyenne. Le genre est une de ses grilles de lecture du corps social et de ses inégalités, mais ni celle où elle s'implique le plus, ni celle qui la concerne le plus.



---

hésitations existent dans les tournures impersonnelles. Ainsi, « il vaut mieux vivre seule » ou « on est toujours disposée à les trouver adorables [les hommes] » (*Confidences*, p. 87 et 341). Mais l'honnête homme, et non l'honnête femme, est la référence de Mme de Marans (*Mémorial*, p. 364 et *Confidences*, p. 491-492 : « Serai-je plus heureux [...]. Si j'étais bien persuadé que toute l'espèce humaine fut généralement corrompue, il n'est pas sûr que je voulusse être seul honnête homme dans le monde »).

Il est complexe de traiter des représentations en matière de genre en histoire. Il s'agit d'un concept qui, confronté aux pratiques sociales, peut rapidement être anachronique, ou manipulé par le chercheur soucieux de retrouver dans son champ d'étude le reflet de ses propres attentes. Il se trouve que Mme de Marans analyse ainsi les inégalités entre femmes et hommes, mais en partie seulement. Sa pensée, inachevée, reste tributaire des préjugés ; elle constate et conteste un état de fait, mais ne revendique pas. Néanmoins, le XVIIIe siècle est pour les femmes une période de prise de conscience de soi, accompagnée et permise par le développement de l'écriture, de conditions matérielles favorisant l'intimité, d'un courant philosophique valorisant l'introspection en tant que quête personnelle du progrès et par le développement du rôle des femmes dans la diffusion des modes et des idées. Les femmes, individuellement et en groupe(s), écrivent sur elles-mêmes, c'est donc sans surprise que l'on voit Mme de Marans exposer son opinion sur le sujet.

La place des femmes dans la société occupe Mme de Marans dans tous ses journaux. Dès le *Mémorial*, donc dès 1752, elle est persuadée du rôle central de l'éducation dans les différences entre les sexes. Mais il serait trop réducteur de voir dans les inégalités sociales de genre, mises plus ou moins maladroitement en évidence par la diariste, le cœur de sa démarche. Elle ne se reconnaît ni dans le portrait qu'elle dresse des femmes, ni dans celui des hommes, posture qui est pour elle un outil de distinction supplémentaire<sup>135</sup>. Ce n'est pas tant une amélioration de la condition des femmes qui intéresse Mme de Marans, que la valorisation de son propre parcours, par la description des obstacles placés sur son chemin par la société française du XVIIIe siècle. Désireuse d'entretenir une image de personne à nulle autre pareille, posture classique du diariste, elle nourrit sa pratique de l'écriture personnelle de réflexions alimentant ce portrait. Comment trouver sa place dans la société quand on s'y sent déplacée, dans une position injuste ? En se réfugiant dans la pratique de l'écriture personnelle, répond Mme de Marans, en intégrant la culture du temps, poussée plus que de raison *pour une femme* si l'on suit l'histoire des représentations, mais pas inhabituelle *parmi les femmes* d'après les pratiques sociales révélées par les sources. Ni femme savante, ni mondaine ayant un léger vernis de toutes sortes de savoirs, Mme de Marans ambitionne avant tout d'être vue comme une personne d'esprit.

Mme de Marans n'est ni une pionnière ni une figure de proue du féminisme du XVIIIe siècle. Sa voix est l'écho de celle de ses contemporain-e-s, mais les sources manquent pour évaluer son rôle de transmission d'une parole « féministe » auprès de

---

135 À ce sujet, nous renvoyons à la stimulante réflexion de Michèle Riot-Sarcey et Éléni Varikas, « Réflexions sur la notion d'exceptionnalité », *Les Cahiers du GRIF, Le genre de l'histoire*, 37-38, 1988, p. 77-89.

son entourage. Par exemple, les quelques textes personnels laissés par sa nièce Pascalitte ne font pas état d'une prise de conscience. À échelle de l'individu, l'empreinte laissée par les défenseur-e-s de la cause des femmes est ténue, et ne repose parfois que sur la conservation d'un journal, de notes prises le soir pour (se) convaincre en société le lendemain. Il n'empêche qu'à échelle d'analyse plus large, ces auteur-e-s, parfois mineur-e-s, ont eu des héritières au XIXe siècle. En 1863, Marie-Edmée Pau, 17 ans, est une descendante « diaristique » de Mme de Marans, lorsqu'elle écrit haïr « ce système d'aplatissement employé à l'égard des femmes, qui leur interdit tout ce qu'il y a de grand dans l'emploi des forces humaines, et leur impose la vanité et la frivolité comme un devoir »<sup>136</sup>.

---

136 16 août. *Le Journal de Marie-Edmée*, Paris, Plon, 1876.



## CHAPITRE 6.

### ENTRE ÉCHECS QUOTIDIENS ET SUCCÈS DE LA MÉTHODE : LES FREINS À L'AMBITION DE MME DE MARANS

Il est parfois difficile, voire illusoire, de définir le regard de Mme de Marans sur un sujet donné, ou d'établir le(s) courant(s) de pensée au(x)quel(s) elle se rattache. Indécision, revirements, nuances infinies, modération affichée ou reprise de lieux communs limitent la qualité argumentative et la portée de son discours. Mme de Marans n'est ni une femme savante, ni une intellectuelle. En effet, « n'est reconnu comme intellectuel que celui – ou celle – dont la pensée a un certain retentissement dans la société civile, à courte ou à plus longue échéance », définit Danielle Haase-Dubosc<sup>1</sup> ; si on la suit, il manque à Mme de Marans posture critique et accès à la sphère publique. Elle bénéficie pourtant de conditions favorables : indifférence de son époux qui lui laisse toute liberté, habitude de prendre la plume, réseau de correspondants parisiens et premier pas dans le monde de l'édition. De même, malgré sa brève incursion dans la République des Lettres, Mme de Marans n'adhère pas à un collectif, communauté de femmes ou autre ensemble, qui lui permettrait de réfléchir au-delà de son propre sort. C'est un pas qu'elle ne franchit pas pour diverses raisons. Les valeurs du groupe social auquel elle appartient, le désir de concilier bonheur et salut, ou encore la vie familiale empêchent-ils l'épanouissement intellectuel de la châtelaine, alors possible représentante des autres femmes d'esprit de l'élite provinciale des Lumières ?

---

<sup>1</sup> Danielle Haase-Dubosc, « Intellectuelles, femmes d'esprit et femmes savantes au XVIIe siècle », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 13, 2001, p. 43-67. Voir aussi dans le même numéro Florence Rochefort, « À la découverte des intellectuelles », p. 5-16.

## I- Le triomphe des valeurs dominantes

On peut expliquer les choix thématiques, les compétences et les qualités intellectuelles de Mme de Marans en rappelant d'abord qu'ils dépendent de ce qui l'intéresse ou non, et de ce qu'elle maîtrise ou non. Mais, au-delà des données individuelles, l'appartenance à l'élite sociale, entre valeurs nobiliaires et valeurs bourgeoises, limite les savoirs que Mme de Marans a acquis au long de sa vie, tout comme le niveau d'implication de la châtelaine dans les sujets débattus en son for privé. L'attachement de Mme de Marans à la foi et à la morale chrétiennes renforce cette situation.

### A- Tenir son rang : le dilettantisme de la noblesse

On sait qu'il convient de ne pas opposer loisir et culture, l'*otium* de la noblesse étant lui-même une forme de culture. Néanmoins, le cas de Mme de Marans montre le fort poids des valeurs nobiliaires sur les aspirations intellectuelles des châtelaines. Les lois de la bienséance et la hantise de la dérogeance limitent à la fois le choix des sujets de réflexion envisagés, et le degré d'implication dans les débats de société.

Dans *Les égarements du cœur et de l'esprit*, le libertin Versac a honte de se faire traiter de philosophe par Meilcour, le héros. La dignité et la gravité du personnage du philosophe s'opposent en effet à la vie mondaine, définie par son instabilité et sa frivolité, c'est-à-dire un refus du sérieux<sup>2</sup>. Ce tourbillon léger implique un nécessaire éclectisme afin d'éviter un *trop* de savoir qui frustrerait l'auditoire. Modération et humilité composent cet art de plaire, au nom duquel il convient de masquer ses connaissances. On sait que Mme de Marans, accusée de trop savoir, a éprouvé ce refus en société et préfère ensuite se taire plutôt que contredire ce qu'elle entend. Cependant, elle reconnaît jouer le jeu : « Les répétitions ennuyent, on veut du nouveau de la diversité », écrit-elle ; ou « jadmire comme je peux loger à la fois dans ma pauvre tête,

---

2 Claude-Prosper Jolyot de Crébillon, *Les égarements du cœur et de l'esprit*, 1736 cité par Christine Hammann, « 'Leurs Lumières nous gênent'. *Misosophie* du public mondain au siècle des Lumières », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, n°110, 2010/1, p. 3-18.

le goût du frivole, et du solide »<sup>3</sup>. Politesse, honnêteté, civilité et bienséance imposent leurs règles à la conversation<sup>4</sup>, et, indirectement, à l'écriture personnelle, réservoir pour les temps d'échange. C'est pourquoi Mme de Marans n'aborde que des sujets très classiques, honnêtes et utiles à la conversation. C'est la conversation qui conditionne sa pensée. Par exemple, jamais Mme de Marans ne remet en cause l'ordre social dans ses journaux<sup>5</sup> : l'idée n'est pas honnête, elle ne trouverait pas sa place dans une discussion et son auteure serait vite ostracisée. Les sujets abordés doivent l'être en dilettante, toute réflexion et toute activité se doivent de rester ludiques et divertissantes, elles occupent honnêtement l'esprit entre deux autres passe-temps. La peinture, la franc-maçonnerie de société, l'écriture, la traduction, ou la lecture : toutes ces activités, Mme de Marans les pratique en dilettante. On peut dire d'elle, comme de Mme Audouyn de Pompery (qui versifie, compose de la musique pour faire danser ses enfants, écrit une romance publiée dans *L'Athénée des dames* en 1805...) qu'elle est l'« exemple-type du parfait amateur »<sup>6</sup> du XVIIIe siècle, mêlant étude et plaisirs au service d'une société demandeuse d'un savoir enjoué, léger et pétillant, ne nécessitant ni implication sérieuse, ni réflexion poussée. Il n'est donc pas surprenant de retrouver sous la plume de Mme de Marans des savoirs et un niveau de compétence moyens, des positions moyennes, ou une réflexion limitée. Sa référence reste le pragmatisme, à l'origine d'un bon sens empirique jamais remis en cause et assimilé à la raison. Voici par exemple la faille de l'éducation d'Émile selon elle :

Notre ami J.J. qui prévoit tout à ce qu'il croit, ne prévoit pas que M. le gouverneur peut avoir une maladie fort longue [;] pendant ce temps-là, je vois le petit Émile fort étonné d'entendre dire mille choses dont il n'avait pas la moindre idée, [...] et voilà tous les soins, toutes les précautions du pauvre Arnolphe, perdues sans retour.<sup>7</sup>

La pensée de Mme de Marans est inaboutie (sur la place des femmes par exemple) et s'appuie sur des lieux communs, la diariste n'est pas capable d'un réel questionnement intellectuel ou engagé. Ainsi, son discours sur le bonheur n'envisage que son bonheur individuel ; le bonheur collectif des philosophes, qui définit l'homme social (tourné vers autrui et au service du bien public) est ignoré. Mme de Marans récupère les idées admises, les soupèse et les confronte, mais se limite à ce que le sens commun reconnaît,

---

3 *Mémorial*, p. 349 ; *Réflexions*, 1754, p. 12.

4 Voir Benedetta Craveri, *L'âge de la conversation*, Paris, Gallimard, 2002 [trad. Éliane Deschamps-Pria], 486 p.

5 Et l'on connaît son discours sur la domesticité, le peuple et les bourgeois de province.

6 Marie-Claire Mussat, Michel Maréchal (prés.), *À mon cher cousin... Une femme en Bretagne à la fin du XVIIIe siècle*, Paris, Ed. Du Layeur, 2007, 577 p.

7 *Confidences*, p. 236-237.



elle hésite, et ne choisit ni ne propose de solutions concrètes aux problèmes étudiés. Cet éloge du bon sens cartésien face au savoir érudit et argumenté correspond aux goûts et attentes des élites, et se retrouve dans la lecture de Mme de Graffigny<sup>8</sup>, du marquis d'Argens<sup>9</sup>, Crébillon fils<sup>10</sup> ou Pecquet<sup>11</sup>.

Rappelons toutefois, à la suite de Jean Garapon, que la pratique d'un art ou d'une science en dilettante – ou le rejet de l'argumentation construite – n'empêchent pas que ces amateurs soient très cultivés<sup>12</sup>, de même que ceux qui pratiquent un art le fassent parfois à un haut niveau ; Mme de Marans n'est pas hors norme.

Se distraire et s'occuper sainement sont les objectifs avoués de Mme de Marans lorsqu'elle prend la plume<sup>13</sup>. En faire son activité principale ou un tremplin vers une carrière littéraire n'est pas envisagé, car inconcevable, cela permettrait pourtant de mettre un terme à l'oisiveté, source de l'ennui tant décrié. « Dans un grand loisir il n'est pas bien aisé de retenir ses idées »<sup>14</sup>, admet la diariste, mais le travail (surtout s'il est manuel) et la science ne doivent pas être une source de revenu, ni mener à la professionnalisation, par hantise de la dérogeance. En effet, travailler de ses mains pour vivre, ou exercer une activité considérée comme vile entraînent la perte des privilèges nobiliaires et une perte de prestige. Il est d'ailleurs probable que Mme de Marans n'ait touché qu'une somme symbolique de la publication de ses *Pensées errantes*. Pourtant, il lui aurait été possible de persévérer dans cette voie. Aux femmes de sciences et de lettres évoquées plus haut, on pourrait ainsi ajouter des cas de femmes ayant mené d'autres activités rémunérées. Avant même de se séparer de son mari, Mme de Warens ouvre une manufacture de bas de soie et de laine<sup>15</sup>, et Mme de Maraise, fille d'un marchand mercier mais épouse d'un noble du Dauphiné, est responsable de la comptabilité de la manufacture d'Oberkampf<sup>16</sup>.

Les devoirs domestiques pèsent aussi lourd dans l'emploi du temps des châtelaines que les représentations dans leurs esprits. Entre 1742 et 1745, Mme du

---

8 Le bon sens et la raison sont « le nécessaire de l'esprit », dit Zilia dans les *Lettres d'une Péruvienne*, lettre XXIX (rajoutée dans l'édition de 1752).

9 Jean-Baptiste Boyer d'Argens, *La philosophie du bon sens*, 1737.

10 Dans *Les égarements du cœur et de l'esprit* (*op. cit.*), le mondain Versac ne se fie qu'au bon sens.

11 Antoine Pecquet, *Pensées diverses sur l'homme*, 1738 ; *Parallèle du cœur, de l'esprit et du bon sens*, 1740. Exemple donné par Robert Mauzi, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises au XVIIIe siècle*, Paris, Albin Michel, 1994 (1e éd. 1979), ch. XII.

12 Jean Garapon, « Amateurisme littéraire et vérité sur soi, de Marguerite de Valois au Cardinal de Retz », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, n°103, 2003/2, p. 275-285.

13 Voir notre premier chapitre (II, D).

14 *Confidences*, p. 427.

15 Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *La solitude XVIIe-XVIIIe siècle*, Paris, Belin, 2008, p. 84.

16 Serge Chassagne, *Une femme d'affaires au XVIIIe siècle. La correspondance de Mme de Maraise, collaboratrice d'Oberkampf*, Toulouse, Privat, 1981, 160 p.

Châtelet est occupée par ses affaires personnelles, peu de traces de ses occupations scientifiques ou intellectuelles sont alors visibles dans sa correspondance<sup>17</sup>. Mme d'Épinay associe l'étude à l'estime, l'amabilité, le plaisir, la satisfaction, la consolation, l'indépendance, l'utilité, le bonheur et la vertu, mais ses tâches domestiques sont prioritaires, dit-elle. De même, Mme de Marans écrit à Angran et à Pascalitte l'importance de la gestion des biens et de la surveillance des récoltes<sup>18</sup> ; par le temps qu'elles occupent, ces tâches empêchent toute attention intense à l'égard d'une autre activité. Dame des Rouaudières, Mme de Marans s'intéresse à la gestion quotidienne de son domaine, mais elle n'étend pas son intérêt à des questions économiques plus larges, nulle trace sous sa plume de curiosité pour les questions économiques ou les théories physiocratiques, comme le fait dans la région Mme de Montesson<sup>19</sup>, ni de signe d'une volonté d'accroître la rentabilité de son domaine. Châtelaine moyenne, aux idées moyennes, Mme de Marans n'a pas d'ambition plus large que son « honnête nécessaire »<sup>20</sup>. La peur de la dérogeance serait donc supérieure à celle de l'ennui et les travaux du quotidien limitent le temps consacré aux plaisirs du cabinet. Mme de Marans n'étend pas sa sphère de réflexion et ne donne au public ni l'*Histoire de Narsam*, ni la suite des *Lettres d'un Indien* promises dans les *Pensées errantes*.

Hors du champ des élites nobiliaires, les exemples de femmes actives sont nombreux. En 1753, au Havre, on compte ainsi trois sociétés prospères d'armateurs femmes<sup>21</sup>. On trouve aussi des femmes impliquées activement dans des sociétés familiales, associées de leurs frères, oncles ou autres proches, collaboratrices, héritières de leurs époux, ou bien négociantes indépendantes. Certaines femmes de lettres sont issues de ces milieux, telle la romancière Mme Benoît (1731-1808) fille de drapier et épouse d'un peintre sur soie, ou, encore plus modeste, la « muse limonadière » et poétesse parisienne Mme Bourette (1714-1784)<sup>22</sup>.

Malgré son dégoût affiché pour le stoïcisme<sup>23</sup>, le temps passant, Mme de Marans prône la sagesse de se contenter de son état<sup>24</sup>. Dans son discours, son état moyen de

17 Pour cet exemple et le suivant : Élisabeth Badinter, *Mme du Châtelet, Mme d'Épinay ou L'ambition féminine au XVIIIe siècle*, Paris, Flammarion, 2006 [2e éd.], p. 348 et 460-461.

18 Lettre à Angran, 22 septembre 1754 ; lettres à Pascalitte des été 1778 et 1779.

19 Voir le chapitre précédent, p. 649.

20 *Confidences*, p. 298.

21 S. Beauvalet-Boutouyrie, *Les femmes à l'époque moderne, op. cit.*, ch. 3.

22 Joseph de La Porte, *Histoire littéraire des femmes françaises*, 1769, vol. 5, lettre XXVII.

23 *Réflexions*, 1753, p. 62 ; *Confidences*, p. 290.

24 Qu'il s'agisse d'aisance financière, de capacités intellectuelles, du rapport à l'autre ou de résignation face au sort : *Réflexions*, 1753, p. 43-44, 48-50 ; 1754, p. 76-77 ; *Confidences*, p. 17, 266, 299-300, 369, 453-454.

noble provinciale représente un idéal moral qu'elle a tout intérêt à valoriser. Elle adhère donc aux valeurs qui le composent, le dilettantisme en fait partie. Ainsi, la conscience d'appartenir à une élite sociale prime sur l'appartenance à d'autres groupes.

## **B- Les limites à la défense des femmes**

Dans sa défense des femmes, Mme de Marans n'est ni une audacieuse ni une subversive. Par exemple, sa réaction face à l'adultère masculin est très conventionnelle : respect des bienséances et silence du quotidien<sup>25</sup>. Elle se veut conseillère des femmes, mais n'appelle pas à la résistance, ne suggère pas de nouveau modèle et ses solutions sont voilées, indirectes. Néanmoins, ses propositions inachevées sur les femmes au pouvoir ou sur l'éducation des filles correspondent à celles émises par ses contemporaines. Par exemple, Mme de Coicy propose d'instaurer des ordres de chevalerie pour les femmes, mais qui ne récompenseraient que les épouses d'hommes méritants<sup>26</sup>... Dans la France des Lumières, les solutions concrètes sont avancées publiquement par Olympe de Gouges : égalité civile, accès à l'éducation, aux professions littéraires et scientifiques et à l'indépendance financière.

Sylvia Harcstark Myers synthétise les quatre étapes de la prise de conscience féministe telle qu'analysée par Gerda Lerner<sup>27</sup> :

- 1- conscience des torts causés,
- 2- développement d'une solidarité féminine,
- 3- autonomie dans les choix de vie, volonté de voir changer la situation,
- 4- propositions de changement, alternatives.

Selon Harcstark Myers, les *bluestockings* anglaises acquièrent conscience des étapes 1 et 2, mais jamais entièrement des étapes 3 et 4. En France, Mme de Marans ne va au-delà de la première étape de cette prise de conscience que lorsqu'elle revendique son inspiration à l'indépendance et son individualisme<sup>28</sup>, mais cette autonomie ignore

25 « Toutes les maîtresses qu'il peut avoir, ne partagent ny votre nom ny votre état, et par religion, par honneur, par devoir, on est engagé à rendre heureux, les personnes avec lesquelles on est obligé de vivre, cest la loy que se prescrivent tous les honnêtes gens, et dont on ne doit jamais sécarter », *Réflexions*, 1754, p. 109-110.

26 Anonyme [Mme de Coicy], *Les femmes comme il convient de les voir*, Paris, Bacot, 1785, 2 vol. Selon l'auteure, instituer des ordres de chevalerie pour les épouses d'hommes décorés éviterait la confusion des rangs, car la richesse seule dicte l'apparence féminine : les femmes ne sont plus identifiables dans la société. Ces distinctions, dit-elle, redonneraient un rang aux femmes, relégueraient le critère de la richesse en arrière-plan, en faveur de la vertu, et associeraient la femme aux succès de son mari.

27 Gerda Lerner, *The Creation of patriarchy*, New York, Oxford University Press, 1986, dans Sylvia Harcstark Myers, *The Bluestocking circle : women, friendship, and the life of the mind in eighteenth-century England*, Oxford, Clarendon Press, 1990, p. 123-125.

28 *Mémorial*, p. 366 ; *Réflexions*, 1754, p. 138 et 143 ; *Confidences*, p. 124, 145, 156-157, 271-272, 429

l'étape 2 de Lerner. Les *bluestockings* et les femmes de lettres françaises intéressées par la cause des femmes n'expriment pas forcément de volonté de changement politique ou social, elles n'établissent pas de réflexion sur le long terme en faveur de la condition des femmes. Pourquoi ces femmes du XVIIIe siècle, comme Mme de Marans, n'ont-elles pas de discours politique militant et ne proposent-elles rien de concret pour améliorer la place des femmes dans la société ? Plusieurs explications complémentaires ont été avancées.

D'abord, selon Élisabeth Badinter, un « fatalisme solitaire »<sup>29</sup> expliquerait l'absence de solidarités féminines et de revendications communes. Elle s'appuie sur l'exemple de Mme du Châtelet, très critique envers Mme du Boccage et Mme de Lambert (Mmes du Deffand, Créquy et Staal-Delaunay le lui rendent bien) ; et sur l'exemple de Mme d'Épinay, qui a très peu d'amies et est haïe par Mmes Geoffrin et Necker. L'on a vu l'image que donne Mme de Marans des femmes de son entourage. Pour elle, comme pour les femmes qui défendent le droit au savoir, celui-ci sert à se distinguer au sein de son groupe social, ce n'est pas un instrument d'émancipation offert aux femmes des élites, encore moins pour les femmes de rang inférieur. Nuançons toutefois ce « fatalisme » : Mme de Marans a des amies, et même une amie très chère dont on ignore l'identité<sup>30</sup> ; le but de Mme Riccoboni est de « travailler à une modification de relation entre les deux sexes qui dépasse son rapport personnel à son partenaire »<sup>31</sup> ; et des femmes de lettres comme Mme Élie de Beaumont et Isabelle de Charrière insèrent dans leurs romans des exemples de solidarités féminines<sup>32</sup>.

Ensuite, les Anglaises du XVIIIe siècle n'ont pas ou peu lu les féministes des siècles précédents, explique Harcstark Myers. En France, rien n'indique sous la plume de Mme de Marans une quelconque connaissance des thèses de Louise Labbé, Marie de Gournay ou Gabrielle Suchon. Les écrits féminins féministes ne survivent pas à la disparition de leur auteure, ils sont redécouverts et non transmis : car les hommes

---

et 457.

29 É. Badinter, *Mme du Châtelet, Mme d'Épinay, op. cit.*, p. 462.

30 « Il est une femme [...] qui m'occupe presque continuellement, et dont l'amitié me paraît le souverain bien », *Réflexions*, 1754, p. 92-93.

31 Jürgén Siess, « La place de l'autre et l'image de soi dans les lettres de Marie-Jeanne Riccoboni », Brigitte Diaz et Jürgen Siess, *L'épistolaire au féminin : correspondances de femmes, XVIIIe-XXe siècle : Colloque de Cerisy-la-Salle, 1er-5 octobre 2003*, Centre de recherche "Textes, Histoire, Langage", Caen, PUCaen, 2006, p. 26.

32 Dans les *Lettres du marquis de Roselle* (Mme Élie de Beaumont, 1761) la marquise de Roselle secourt la courtisane qui voulait perdre son mari ; et dans les *Lettres neuchâteloises* (Mme de Charrière, 1784) Marianne de la Prise secourt Julianne, la servante qu'Henri Meyer a déshonorée. Exemples empruntés à Marie-Laure Girou-Swidorski, « Le mentorat féminin vu par les romancières du XVIIIe s. », Suzan van Dijk et Madeleine van Strien-Chardonneau (éd.), *Féminités et masculinités dans le texte narratif avant 1800 : la question du "gender"*, Actes du XIVe colloque de la SATOR, Louvain, Peeters, 2002, p. 417-429.

responsables de leur conservation n'y ont pas vu leur intérêt, s'interroge l'auteure<sup>33</sup> ?

Enfin, même dans les écrits défenseurs des femmes, Marc Angenot voit les limites de la méthode : « Sous couvert d'accepter l'égalité des sexes, on invite les femmes à intérioriser une version 'modérée' et raisonnable de l'idéologie sexiste »<sup>34</sup>, explique-t-il. En effet, le modèle de la femme forte défendu par Mme de Marans a ses limites. Il est diffusé par et pour les Frondeuses du milieu du XVIIe siècle, explique Sophie Vergnes<sup>35</sup>. Leur éducation, leurs lectures, les sociétés qu'elles fréquentent les ont habituées à l'idée qu'elles n'ont pas à se cantonner au domestique, mais qu'elles ont un rôle à jouer au service de leur maison, voire même de l'État. Mais qu'en est-il des autres femmes ? Les Frondeuses défendent chacune leur supériorité, elles n'ont pas de programme « social » et ne revendiquent rien au nom des femmes : elles appartiennent à l'élite et entendent continuer à se distinguer du reste de la société. En fait, ces femmes fortes sont inspirées par des exemples que les auteurs disent empruntés à des temps et des circonstances exceptionnels : la Fronde l'est aussi, mais après, il faut un retour à la norme et à l'ordre, c'est-à-dire au silence féminin. La figure de la femme forte est donc toujours tournée de façon à montrer qu'elle est exceptionnelle et merveilleuse, elle dessine indirectement les contours de ce que doit être la femme en temps ordinaire, écrit Sophie Vergnes. Au XVIIIe siècle, cette figure a fait long feu, l'engagement limité de Mme de Marans correspond au contexte dans lequel il prend racine.

Enfin, Mme de Marans ne s'intéresse qu'au sort des femmes de condition. Quand Mme de Graffigny fait des *Lettres d'une Péruvienne* une tribune où dénoncer les conditions de vie des femmes du peuple, et quand Mme Benoît invente un héros fils de cordonnier pour son roman *Agathe et Isidore* (1768), notre diariste fait de l'esclave héros des *Lettres d'un Indien* son propre *alter-ego*, et l'on connaît son opinion sur les comédiennes, sur ses servantes, ou sur les femmes de la bourgeoisie. Pour Mme de Marans, la nécessité de tenir son rang est une limite à l'épanouissement intellectuel. Cela reste insuffisant pour expliquer pourquoi elle se contente d'une pensée moyenne et inaboutie.

---

33 S. Harcstark Myers, *The Bluestocking circle*, op. cit., p. 121-122.

34 Marc Angenot, *Les champions des femmes, examen du discours sur la supériorité des femmes, 1400-1800*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1977, p. 86.

35 Sophie Vergnes, *Les Frondeuses, une révolte au féminin (1643-1661)*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, 516 p.

## C- Parmi les bigotes et dévotes ? Chercher le bonheur dans la foi

Dans un de ses traités sur l'éducation des femmes, Laclos se demande « si dans l'état actuel de la société une femme telle qu'on peut la concevoir formée par une bonne éducation ne serait pas très malheureuse en se tenant à sa place et très dangereuse si elle tentait d'en sortir »<sup>36</sup>. Mme de Marans en fait l'expérience, qui ne trouve que l'écrit pour confier son malaise. Mais conjointement à la pratique de l'écrit, et dès le *Mémorial*, la foi lui apparaît comme un refuge. « Je voudrais aussi être dévote pour la santé de mon âme, j'espère que cela viendra »<sup>37</sup>, affirme ainsi la châtelaine, indiquant au passage qu'elle n'est justement pas dévote alors, mais confirmant quelques années plus tard : « J'aime ardemment ma religion, je respecte la police de l'Eglise » (*Confidences*, p. 61). Malgré les apparences, elle est bien catholique et croyante. Les lettres envoyées à Pascalitte montrent que Mme de Marans se rend à la messe à Cormenon le dimanche, ou fait venir son curé dans la chapelle des Rouaudières. Il lui arrive d'assister aux vêpres<sup>38</sup>, et le séjour d'ecclésiastiques dans son château est l'occasion pour elle d'entendre la messe autrement que le dimanche, un « petit soulagement », écrit-elle à sa nièce<sup>39</sup>. La religion est une référence constante dans ses systèmes, et la figure de la dévote une image vers laquelle elle désire tendre. Comme saint Augustin, Mme de Marans vit une évolution spirituelle avec l'âge et elle aussi peut s'écrier : « Que j'ai commencé tard à t'aimer ! ». Son choix de la foi est à associer avant tout à la recherche de l'assurance du bonheur, du salut et de la pureté de la foi, en conformité avec les attentes de la raison, et non à une révélation mystique sur le tard.

Comme Mme de Sévigné, qui lit des ouvrages de piété et écrit qu'« une de [s]es grandes envies, c'est d'être dévote »<sup>40</sup>, Mme de Marans « compte absolument que cela viendra »<sup>41</sup>. Les femmes de l'époque moderne ont bien des attentes spirituelles, que la pratique quotidienne des devoirs religieux, les prières journalières, les méditations et la messe dominicale ne comblent pas. Selon Élisabeth Badinter, la dévotion fait partie des

---

36 Discours sur la question proposée par l'Académie de Châlons-sur-Marne, 1783, dans Pierre-Ambroise Choderlos de Laclos, *Des femmes et de leur éducation*, Paris, Fayard, 2000, 94 p.

37 *Mémorial*, p. 325.

38 Lettre à Pascalitte du 4 avril 1784.

39 « J'aurai encore la messe mardi », lui dit-elle dans la même lettre, le 6 septembre 1778, alors qu'elle reçoit la visite de l'abbé du Mans.

40 Lettre à Mme de Grignan du 10 juin 1671, et le 8 juin 1676 : « Vous me demandez si je suis dévote. Ma bonne, hélas ! non, dont je suis très fâchée ». Sur Mme de Sévigné, voir Stéphane Maltère, *Mme de Sévigné*, Paris, Gallimard, 2013, 340 p.

41 *Réflexions*, 1754, p. 68.

choix qui se présentent aux femmes qui craignent l'ennui, avec la mondanité, l'éducation des enfants ou l'étude : « Il faut qu'une femme soit ou coquette, ou dévote, ou sçavante », semblent confirmer les *Confidences* (p. 238), choix qui relève du domaine des représentations. L'exemple de Mme de Marans montre que ces possibilités ne sont pas exclusives l'une de l'autre et que selon les goûts, les intérêts et les libertés de chacune, les femmes se composent un système de vie combinant toutes ces possibilités.

Tant qu'elle se retrouve dans une vision déiste de la foi, Mme de Marans s'approprie la classique dénonciation des dévots, considérés comme anti-philosophes<sup>42</sup> par des auteurs tels Le Maître de Claville. Notre châtelaine dresse dans une lettre à Angran du 22 septembre 1754 une violente diatribe contre « tous ces petits dévots à testes étroites qui ne voient que les idées qui voltigent dans tous les séminaires d'aujourd'hui où l'on a soin de déifier tous les petits pistollets<sup>43</sup> », dénonçant en une seule phrase dévots bigots et dévots politiques au parlementaire janséniste. Sa critique se concentre ensuite essentiellement sur les femmes dévotes, qui ont déjà mauvaise réputation chez La Bruyère. Sur 17 évocations de cette figure dans ses journaux personnels, neuf fois la dévote est vue péjorativement<sup>44</sup>. La dévote, ou femme pieuse, est souvent assimilée par les auteurs à la bigote et est accusée d'hypocrisie, accusation reprise par Mme de Verzure<sup>45</sup> et Mme de Marans<sup>46</sup>. Le reproche général est le suivant : d'après les moralistes, le choix de la dévotion est souvent fait dans la vieillesse, il est guidé par l'intérêt et la peur, non la sincérité, c'est en fait le « pis aller »<sup>47</sup> des coquettes reproche Mme de Puisieux. L'excès de foi et l'excès dans la manifestation de la foi sont représentés comme des exagérations hypocrites, non conformes à l'idéal de l'honnêteté que défendent les moralistes à la suite de La Rochefoucauld et La Bruyère. Ces excès sont aussi incompatibles avec l'idéal de modération en toutes choses de la philosophie des Lumières. Par exemple, Laclos critique les femmes vieillissantes qui se tournent vers le jeu, la médisance ou la dévotion, trois attitudes dénigrées<sup>48</sup>. De plus, pour

---

42 Tels Élie Fréron (1718-1776, à la tête de l'*Année Littéraire*, périodique qui n'a pas épargné les *Pensées errantes*), l'historiographe Jacob-Nicolas Moreau (1717-1803) ou l'abbé Bergier (1718-1790). « Anti-philosophes », Jean-Marie Goulemot, Didier Masseur, Jean-Jacques Tatin-Gourier, *Vocabulaire de la littérature du XVIIIe siècle*, Paris, Minerve, 1996, 240 p.

43 « Fig. et fam., *C'est un drôle de pistolet*, C'est un homme bizarre et fantasque », *Dictionnaire de l'Académie*, 8e éd.

44 Trois allusions neutres, cinq positives. « Bigotte », terme employé deux fois, l'est toujours négativement.

45 Anonyme [Mme de Verzure], *Réflexions hazardées d'une femme ignorante*, 1766, p. 36.

46 *Confidences*, p. 89 (« Je ne sçaurais penser sans rire, qu'en jouant la dévote, elle fasse les yeux doux à tous les hommes ») et 91.

47 Madeleine de Puisieux, *Conseils à une amie*, 1750, p. 80.

48 « Des femmes et de leur éducation », ch. VII, P.-A. Choderlos de Laclos, *Des femmes et de leur*

Mme de Puisieux, « on ne peut être femme d'esprit & femme dévote »<sup>49</sup>, la même opposition se retrouve chez Mme Riccoboni qui, élevée en « bonne petite dévote »<sup>50</sup>, dit ne savoir rien de plus. L'image de la dévote ne peut donc correspondre à un idéal pour Mme de Marans. Confondant en une même figure « haïssable »<sup>51</sup> la dévote et la bigote, la diariste est bien une femme de son temps et une héritière de la pensée morale du Grand Siècle. Alexandre de Tilly dressant le portrait de sa grand-mère lie ce bigotisme à la province (« Dévotion de province que j'appellerai du bigotisme »<sup>52</sup>), association que lui confirmera un séjour chez une tante vivant entre Bellême et Alençon, et cliché qui a un long avenir devant lui<sup>53</sup>. Loin du stéréotype de la châtelaine forcément bigote, c'est bien une vision négative de la dévotion qu'a Mme de Marans : « Pour l'ordinaire elle nest réglée que par des caprices, et des fantaisies mystiques »<sup>54</sup>, ce qui ne l'empêche pas de souhaiter devenir dévote.

Mme de Marans est consciente de la représentation négative qu'elle-même véhicule de la dévote : « Je me promest bien de n'être jamais grondeuse, capricieuse, ennemie du plaisir des gens qui sont/seront autour de moy, ny tracassière, ny médisante, ny contrariante ; je dis même lorsque je serai tout à fait dévote »<sup>55</sup>. Mais cette figure reste un horizon d'attente attirant, « je ne veux l'être que pour moy-même, je ne prêcherai que d'exemple, je ne désapprouverai rien, je ne contesterai sur rien », continue-t-elle. Mme de Marans suit les *Conseils à une amie* de Mme de Puisieux, pour qui la qualité de la dévote doit être la simplicité et la discrétion (p. 28). « J'ai une grande volonté d'être dévote, et un grand désir d'aimer dieu »<sup>56</sup>, écrit-elle en 1754, c'est-à-dire au moment où ses doutes sur son avenir incertain et sur sa foi laissent place à la double résolution d'affronter ce qui l'attend et de se confier à Dieu. En effet, vingt pages après avoir exposé et raturé ses doutes sur le choix qu'elle doit faire, entre tout quitter pour rejoindre son frère à Saint-Domingue ou rester dans l'ombre de son beau-père, une

---

*éducation, op. cit.*

49 Mme de Puisieux, *Conseils à une amie*, 1750, p. 28.

50 Lettre du 2 janvier 1772 citée par Marianne Charrier-Vozel, « 'Tout l'enfer est dans mon lit' : le désir au féminin selon Mme Riccoboni », *Women in French Studies*, Ball State University, Ursinus College and Carleton College, Special Issue, 2003, p. 91-99.

51 *Confidences*, p. 239.

52 Christian Melchior-Bonnet (éd.), *Mémoire du comte Alexandre de Tilly pour servir à l'histoire des mœurs de la fin du XVIIIe siècle*, Paris, Mercure de France, 1965, ch. I.

53 Lieu commun étayé par la place écrasante de la dévotion dans les livres produits et circulant en province. Voir Julien Brancolini, Marie-Thérèse Bouyssy, « La vie provinciale du livre à la fin de l'Ancien Régime », François Furet (dir.), *Livre et société dans la France du XVIIIe siècle*, t. II, Paris, Mouton, 1970, p. 3-37 ; Guy-Marie Oury, « Le siècle des Lumières », *Histoire religieuse du Maine*, [s. l.], Normand & Cie, [s. d.], p. 141-153.

54 *Réflexions*, 1754, p. 132.

55 Pour cette citation et la suivante : *ibidem*, p. 68.

56 *Ibid.*, p. 156-157.



phrase vague au premier abord apparaît comme le pivot du journal : « Tout est dit. Tout est décidé. Il faut voir clair, et prendre son parti, cest dans mon propre courage, quil me faut trouver les ressources dont jai besoin. *in me omnis spes mihi est*<sup>57</sup> » (p. 70). Lié à sa décision, vue plus haut, de ne plus désirer la mort (p. 67), ce passage est central dans la vie de Mme de Marans. Il représente le choix de rester et donc d'accepter les projets de M. de Moges pour elle, soit, indirectement, le choix du mariage avec le cadet Vanssay, mais aussi le choix de la dévotion, seul recours pour supporter une décision allant à l'encontre de ses désirs.

Sous la plume de la diariste, images péjorative et valorisante de la dévote se croisent sans cesse, conséquence de ses définitions souvent floues. Ainsi, elle présente une image de la dévote différente de celle de la bigote lorsqu'elle oppose dans les *Confidences* dévotion et hypocrisie<sup>58</sup>. À la page suivante, l'expression « jouer la dévote » montre bien qu'il existe pour Mme de Marans, malgré ce qu'elle écrit ailleurs, une figure de femme pieuse différente de la bigote hypocrite. « Véritable piété, dévotion sincère »<sup>59</sup>, caractérisent ainsi sa tante, probablement Marguerite de Lavau, Parisienne célibataire à la bibliothèque entièrement composée d'ouvrages de piété<sup>60</sup>. « On ne peut pas l'appeler bigotte », explique Mme de Marans, c'est ce modèle de femme pieuse qui l'attire et qu'elle s'efforce de suivre dans sa foi au quotidien, à l'aide de son journal.

Les femmes du monde et les lectrices curieuses de la noblesse s'intéressent à la théologie, à la métaphysique ou aux sciences. Ces études peuvent involontairement remettre en cause leur foi – c'est le cas de Mme de Marans – mais l'objectif est de se faire un avis propre par envie de montrer son ouverture d'esprit. L'éclectisme fait partie des mentalités nobiliaires, sans jamais remettre en cause la foi chrétienne. Les conséquences de cet attachement aux valeurs de la religion se traduit par le refus du relativisme des philosophes, notamment en matière religieuse et morale<sup>61</sup>, ou par la condamnation de groupes sociaux réputés vivre à l'encontre de la morale chrétienne.

D'une part, Mme de Marans n'écrase pas « l'infâme »<sup>62</sup>. Elle reproche ainsi à Montesquieu (*Esprit des lois*, livre XII) et à Voltaire (*Abrégé de l'histoire universelle*, 1753) de ne pas défendre la religion chrétienne face aux autres religions du monde<sup>63</sup> ; et si le Vicaire savoyard de Rousseau est épargné au nom de la vertu et de l'honnêteté

---

57 « Toutes mes espérances résident en moi », Térence, *Adelphes*. C'est Mme de Marans qui souligne.

58 « Elle affiche la dévotion, et n'est qu'hipocrite », *Confidences*, p. 88.

59 Pour cette citation et la suivante : *ibidem*, p. 58.

60 AN MC ET/XCV/369, testament et inventaire après décès de Marguerite de Lavau, 18 janvier 1781.

61 *Confidences*, p. 284 et 290-291.

62 Cette formule (résumée par : « Ecrilinf ») se trouve à la fin des lettres de Voltaire à partir du moment où il s'implique dans l'affaire Calas (1763).

63 *Réflexions*, 1754, p. 60 et 107.

qu'elle voit en lui<sup>64</sup>, la conséquence de sa profession de foi (« toutes les religions sont égales ») lui paraît dangereuse. Accusée un temps de matérialisme par un de ses amis, doutant de sa foi et n'espérant d'abord le salut que par la lecture et l'étude, rappelons que Mme de Marans est pourtant loin de l'athéisme des Lumières « radicales »<sup>65</sup>, même si certaines de leurs idées se retrouvent sous sa plume.

D'autre part, Mme de Marans défend les mœurs chrétiennes. La seule chose à l'avoir « scandalisé[e] » au théâtre sont « les gros tétons qu'on y montre [...] cela est fort dégoûtant »<sup>66</sup>, et les sous-entendus sexuels, une des raisons pour lesquelles elle méprise les comédiennes<sup>67</sup>. De plus, la morale de l'opéra prône selon elle le triomphe de l'amour-passion<sup>68</sup>, contraire à ses idéaux. La pensée de Mme de Marans est donc conforme aux prescriptions les plus classiques de la morale chrétienne, qui enseigne que la vie menée par les acteurs les prive d'accès au salut. Ne pas défendre les comédien-ne-s limite l'engagement de Mme de Marans « à la Diderot », en faveur d'une reconnaissance sociale du monde du théâtre<sup>69</sup>. Mais, pour autant, positions féministes et critique des actrices ne sont pas forcément incompatibles. Ainsi, Mme Élie de Beaumont dénonce dans ses *Lettres du marquis de Roselle* (1764) l'attitude des hommes envers les femmes, mais critique violemment la moralité des actrices de l'Opéra<sup>70</sup>.

Le recours à la religion contribue donc à expliquer, conjointement au dilettantisme choisi de la noblesse, pourquoi Mme de Marans ne s'engage pas totalement dans les idées qu'elle couche sur le papier, qu'elles soient issues du cœur ou des marges des Lumières, ou de courants plus traditionnels. Attachée aux valeurs de l'Église, Mme de Marans ne s'émancipe pas de sa minorité : *Sapere aude*, ose savoir, mais en ton for privé<sup>71</sup>. Cependant, considérés seuls, ces deux critères ne sont pas les seuls freins à l'ambition de Mme de Marans.

---

64 *Confidences*, p. 234.

65 Jonathan Israël, *Les Lumières radicales. La Philosophie, Spinoza et la naissance de la modernité (1650-1750)*, Paris, Ed. Amsterdam, 2005 [trad.], 935 p.

66 *Confidences*, p. 110.

67 Il est ainsi « bas et déshonorant » pour une homme « né quelque chose » d'épouser une comédienne (*Réflexions*, 1754, p. 28-29).

68 « Toutes raisons [...] doivent tomber devant une inclination décidée » est selon Mme de Marans une « bonne et franche morale de l'opéra » ; et « ces fadeurs damourettes [...] sont toujours mises-là, en dépit d'un père ou d'une mère à qui l'on trouve le secret descamoter leur/son consentement », regrette-t-elle (*Confidences*, p. 37-38 et p. 112-113). C'est Mme de Marans qui souligne.

69 Voir Alain Ménil (prés.), *Diderot et le théâtre*, Paris, Pocket, 1995, 2 vol. On se souvient que Mme de Marans plaide pour la tragédie en prose (voir le chapitre précédent).

70 Voir Joseph de La Porte, *Histoire littéraire des femmes françaises*, 1769, vol. 5, lettre XI.

71 « Accéder aux Lumières consiste pour l'homme à sortir de la minorité où il se trouve par sa propre faute. Être mineur, c'est être incapable de se servir de son propre entendement sans la direction d'un autre », Emmanuel Kant, *Qu'est-ce que les Lumières ?*, 1784 [éd. Paris, Hatier, 2007, p. 5].

## II- Les ambitions féminines à l'épreuve du quotidien

Émile Durkheim a ouvert la voie à toutes les réflexions sur le rôle du lien matrimonial dans le bonheur de l'un et l'autre sexe : aux XIXe et XXe siècles, le mariage profiterait aux hommes et nuirait aux femmes<sup>1</sup>. Mais le XVIIIe siècle étant celui de l'apologie du lien conjugal – bien étudié par les historiens<sup>2</sup> –, du bonheur, de la famille et de l'affection plutôt que du succès intellectuel, on peut s'interroger sur l'influence de ce lien conjugal et de la charge d'enfants sur les ambitions féminines au temps des Lumières. Les personnes d'esprit peuvent avoir d'autres priorités, faire le choix du bonheur, de la famille, de l'amour et de l'amitié plutôt que celui du succès intellectuel si ces deux choix ne sont pas compatibles. Et lorsqu'une femme dépend d'un homme, essuie des déceptions conjugales, se dévoue à ses enfants, ou bien si elle est consciente des lacunes de son éducation, peut-elle être créatrice de savoir, s'interroge Élisabeth Badinter<sup>3</sup> ? N'est-ce pas la raison pour laquelle Mme de Marans se limite à demeurer une simple passeuse du savoir, une intermédiaire culturelle (*via* la traduction ou l'éducation) ? Passer de la vie de célibataire à celle de femme mariée, être responsable de l'avenir de Pascalitte et subir le passage du temps limiteraient alors la « disponibilité intellectuelle »<sup>4</sup> de Mme de Marans.

### **A- Le célibat, un « sacrifice » nécessaire pour exister en tant que personne d'esprit ?**

Dominique Godineau s'interroge sur les liens entre célibat et savoir des femmes : les célibataires le sont-elles restées parce que « savantes », ou bien les femmes

---

1 Émile Durkheim, *Le suicide. Étude de sociologie*, Paris, Alcan, 1897, 462 p. Ses conclusions sont reprises et globalement vérifiées par Philippe Besnard, « Mariage et suicide : la théorie durkheimienne de la régulation conjugale à l'épreuve d'un siècle », *Revue française de sociologie*. 1997, 38-4, p. 735-758 ; François de Singly, *Fortune et infortune de la femme mariée*, Paris, PUF, 1987, 228 p. ; François de Singly (dir.), *L'injustice ménagère*, Paris, Hachette, 2008, 318 p.

2 Maurice Daumas, *La tendresse amoureuse : XVIe-XVIIIe siècles*, Paris, Hachette, 1997, 258 p. et *Le mariage amoureux : histoire du lien conjugal sous l'Ancien Régime*, Paris, A. Colin, 2004, 335 p. Voir aussi Anne Fillon, *Les trois bagues aux doigts : amours villageoises au XVIIIe siècle*, Paris, Laffont, 1989, 528 p.

3 Élisabeth Badinter, *Mme du Châtelet, Mme d'Épinay ou L'ambition féminine au XVIIIe siècle*, Paris, Flammarion, 2006 [2e éd.], ch. VII.

4 Expression empruntée à Élisabeth Badinter (*ibidem*, p. 450).

savantes le sont-elles devenues parce que célibataires ? La tendance générale dans l'Europe moderne est de voir en la femme cultivée une exception à la norme, tolérée pour les filles, tant du moins qu'après leur mariage elles mettent un terme à leurs études. Mme de Puisieux relève ainsi une incompatibilité entre le temps consacré au savoir et les devoirs de l'honnête femme, ainsi résumés : « Aimer son mari, avoir pour lui de la douceur, de la complaisance & de l'indulgence pour ses défauts »<sup>5</sup>. Et la célibataire est aussi représentée comme une exception à la norme. Or, au XVIII<sup>e</sup> siècle, si le bonheur passe par le mariage, la valorisation du couple conjugal n'enraye pas la hausse du nombre de femmes seules au cours du siècle. Au sommet de l'État, la famille royale donne l'exemple. Mme Palatine fait l'éloge du célibat des femmes de sa famille ; si elle n'avait dû se marier, elle serait « restée [s]on propre maître », écrit-elle à sa sœur en 1720<sup>6</sup>. Toutes les filles de Louis XV, sauf une, ont choisi le célibat<sup>7</sup>, décision acceptée par le roi, alors que le mariage des princesses sert la diplomatie du royaume. Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, 25% des femmes sont seules (religieuses, célibataires et veuves confondues), et les célibataires représentent 7 à 14% des femmes<sup>8</sup>. Dans ce groupe, il convient de distinguer la « fille majeure », célibataire de 25 ans ou plus contractant un mariage tardif, et la femme au célibat définitif, non mariée passés 50 ans (soit 8,5% des filles nées entre 1720 et 1724<sup>9</sup>).

Ces célibataires ont une capacité juridique entière, elles gèrent et héritent des biens et estent en justice. « J'ai eu ces jours-cy quelques ouvertures pour vendre ma terre », raconte ainsi celle qui n'est pas encore Mme de Marans à Angran, le 14 août 1754, projet abandonné dix jours plus tard<sup>10</sup>. La hausse de l'âge au mariage au cours du siècle rend les filles majeures assez communes en France, notamment dans les milieux les plus modestes des élites. En Bretagne, les femmes de la noblesse pauvre étudiée par Michel Nassiet se marient en moyenne à 28 ans<sup>11</sup>. Les femmes nobles seules vont

5 Madeleine de Puisieux, *Conseils à une amie*, p. 187.

6 Voir Dirk Van der Cruyse, *Madame Palatine*, Paris, Fayard, 1988, 748 p. ; et Olivier Amiel (éd.), *Lettres de Madame, duchesse d'Orléans, née princesse Palatine*, Paris, Mercure de France, 1999 [rééd.], 733 p.

7 Voir Michel Antoine, *Louis XV*, Paris, Fayard, 1989, p. 473-474.

8 La génération 1725-1729 compte par exemple 10,3% de femmes seules. Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *Les femmes à l'époque moderne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Belin, 2003, ch. II.

9 Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *La solitude XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 2008, p. 57.

10 Voici un autre exemple de fille majeure usant de ses droits dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle : la demoiselle de Fontenu, dame d'Esnon et de Prémartin (entre Auxerre et Troyes) est active en justice pour défendre ses biens et revendiquer ses droits seigneuriaux. Sa richesse lui confère l'autorité nécessaire pour cela, selon Jean-Paul Desaipe, « Beaucoup de place et peu de traces : les femmes au manoir. Quelques exemples en Bourgogne sous l'Ancien Régime », Anne-Marie Cocula, Michel Combet, *Le château au féminin*, Actes des rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord, Bordeaux, Ausonius, 2004, p. 69-81.

11 Âge moyen au mariage entre 1701 et 1769 : 30,8 ans pour les hommes, 28,2 pour les femmes. Michel Nassiet, *Noblesse et pauvreté, la petite noblesse en Bretagne, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Archives Historiques de Bretagne, 1997, 526 p.

généralement habiter en ville. À Poitiers, elles sont 40% des foyers nobles de la ville, mais 21,3% dans le reste de l'élection. Dans la campagne autour de Poitiers, en 1788, 5,2% des chefs de foyer nobles sont des demoiselles<sup>12</sup>. Mme de Marans, mariée à 36 ans, ne fait pas figure d'exception : Mme de Maraise se marie à 30 ans et Fanny Burney à 41 ans. Entre le décès de sa mère en 1747 et son mariage en 1755, Henriette Edme vit au château de Coulonge avec son beau-père, mais elle est plus tard dite dame des Rouaudières et y fait quelques séjours, apparemment seule, avant son mariage<sup>13</sup>.

La littérature du XVIIIe siècle, et davantage encore celle du XIXe, présentent une image négative de la célibataire. La « vieille fille » est une anomalie sociale, vivant en marge de la société et en marge de la vie de ses proches. De récents travaux portant sur l'époque moderne ont renouvelé cette vision caricaturale et figée<sup>14</sup>. Le choix du célibat masculin et féminin résulte d'une stratégie familiale, plusieurs possibilités se font alors jour. Il est fréquent de trouver des remarques de gentilshommes célibataires justifiant leur choix par la difficulté d'entretenir une famille et de tenir son rang en étant désargenté, mais la hausse du montant des dots au XVIIIe siècle, combinée à d'autres raisons, pousse aussi certaines filles, notamment les cadettes<sup>15</sup>, à rester seules, afin d'éviter la dispersion du patrimoine familial et assurer un beau mariage à l'aînée. Une des tantes de Leprince d'Ardenay choisit le célibat par piété, afin d'assurer son salut<sup>16</sup>. Dans la famille de parlementaires jansénistes Robert-de-Saint-Vincent, Louise Élisabeth (1711-1747) vit en célibataire, car sa famille refuse qu'elle rejoigne les Carmélites. Mais le célibat peut aussi être vécu comme une supériorité, un moyen de distinction sociale. Une autre sœur Robert-de-Saint-Vincent, Claude Jeanne (1715-1780), vit seule à Paris ; vanité et hauteur lui dictent de refuser le mariage, car « cette supériorité était plus facile à garder dans son état de demoiselle non mariée, comme mère de famille à laquelle son frère et toute sa famille ne pouvaient manquer de rendre toutes sortes de

---

12 Michel Nassiet, « Les effectifs de la noblesse en France et leur évolution, du XVIe au XVIIIe s. », Jarosław Dumanowski et Michel Figeac, *Noblesse française et noblesse polonaise : mémoire, identité, culture, XVIe-XXe siècles*, Actes du colloque international, Torún, 13-15 mai 2004, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2006, p. 31.

13 Lettres à Angran des 29 septembre 1753, 9 juillet, 7 et 14 août 1754.

14 Par exemple : S. Beauvalet-Boutouyrie, *La solitude, op. cit.* ; Catherine Adams, « A choice not to wed ? Unmarried women in eighteenth century France », *Journal of Social History*, 1996, n°29, 4, p. 880-893.

15 Dans une lettre du Breton Collas de La Baronais s'exprime toute la détresse de la noblesse pauvre face à l'avenir de ses enfants. L'auteur s'inquiète du sort « de mes filles qui me fait frémir ; songez, Monseigneur, que j'en ai 8 ; 2, il est vrai, sont religieuses, mais 6 sont chez moi sans état : l'une âgée de quarante ans et les autres de vingt-neuf, vingt et dix-huit. Qu'en puis-je faire ? », interroge-t-il alors qu'il a aussi 11 garçons à placer. Exemple cité par Pierre de Vaissière, *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France*, Étrépilly, Presses du village, 1986 [1e éd. 1903], p. 375.

16 Il s'agit de la tante Mignonne, que le mémorialiste évoque avec tendresse dans les chapitres consacrés à son enfance. Benoît Hubert (éd.), *Jean-Baptiste-Henri-Michel Leprince d'Ardenay, Mémoires d'un notable manceau au siècle des Lumières*, Rennes, PUR, 2007, 293 p.

déférences »<sup>17</sup>, explique son frère. Ce choix plus ou moins choisi ou plus ou moins subi peut néanmoins représenter un sacrifice pour les femmes concernées. Les sœurs Lamothe, à Bordeaux, sont « sacrifiées » dans l'intérêt de la famille (des parlementaires bordelais), elles servent d'« épouses » à ceux de leurs frères restés eux aussi célibataires, en étant chargées des tâches domestiques<sup>18</sup>. Dans leurs lettres, Marie et Marianne Lamothe ne se plaignent pas de leur sort, mais, selon Catherine Adams, leur insatisfaction se traduirait par leurs maladies, des temps de répit qui font d'elles, pour un temps, le centre d'attention de la famille.

Le célibat est bien vécu lorsqu'il est synonyme d'indépendance. « Toujours objectivement identifiable à une certaine forme de liberté personnelle »<sup>19</sup> pour Éliane Viennot, il incarne la liberté vis-à-vis du pouvoir du père ou du mari pour Irene Q. Brown<sup>20</sup>. En restant célibataire, Madeleine de Scudéry souhaite s'affranchir de la tutelle de son frère aîné ; la romancière Fanny Burney (1752-1840) refuse une proposition de mariage et une place à la cour par peur de perdre son indépendance. Par ailleurs, l'autonomie financière autorise et facilite le choix du célibat, Mme Vigée-Lebrun en témoigne<sup>21</sup>. Ce choix est aussi représentatif des nouvelles valeurs de l'*Enlightment domesticity*<sup>22</sup> : vivre librement parmi les gens aimés en développant des liens d'affection autres que ceux du mariage (au sein de la fratrie, du cousinage, du réseau d'amitié...) et critiquer la valorisation systématique du lien conjugal. Ainsi, la grand-mère de Mirabeau aurait d'abord refusé de se marier malgré les bons partis qui s'offraient à elle, car elle s'estimait heureuse dans sa famille et voulait rester auprès de son père<sup>23</sup>. Ce célibat choisi est un succès s'il s'accompagne d'une réputation de vertu et que la célibataire est capable d'entretenir un réseau de sociabilité solide, dans

---

17 « Mémoires de famille », Monique Cottret, Valérie Guittienne-Murger, Nicolas Lyon-Caen, *Un magistrat janséniste des Lumières à l'Émigration : Pierre-Augustin Robert de Saint-Vincent*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2012, 838 p.

18 Catherine Adams, « A choice not to wed ? », art. cit.

19 Éliane Viennot, *La France, les femmes et le pouvoir. t. 2, Les résistances de la société (XVIIe-XVIIIe siècle)*, Paris, Perrin, 2008, p. 208.

20 Irene Q. Brown, « Domesticity, feminism, and friendship : female aristocratic culture and marriage in England, 1660-1760 », *Journal of Family History*, hiver 1982, p. 406-424.

21 « Je vivais sans inquiétude sur mon avenir puisque je gagnais beaucoup d'argent, en sorte que je ne sentais aucun désir de me marier », Geneviève Haroche-Bouzinac (prés.), *Élisabeth Vigée-Lebrun. Souvenirs, 1755-1842*, Paris, Champion, 2009, 852 p.

22 L'apogée de l'*Enlightment domesticity* se situe entre 1660 et 1760. Ses valeurs (raison, sensibilité, éducation, égalité des sexes, amitié, intimité) sont diffusées au sein de la noblesse, de la *middle class* cultivée et chez les *clergymen*, c'est-à-dire les milieux dont sont issues les *bluestockings*. Il est intéressant de noter la correspondance entre ces valeurs et celles de Mme de Marans, confirmant ainsi la pertinence des études comparatives entre France et Angleterre en ce qui concerne l'histoire sociale culturelle des femmes. Irene Q. Brown, « Domesticity, feminism, and friendship », art. cit.

23 Elle se marie finalement en 1708 à 23 ans. « Si vous saviez combien on est heureuse de pouvoir respecter son mari ! », aurait-elle dit. *Mémoires biographiques, littéraires et politiques de Mirabeau*, Paris, Auffray - Guyot - Delaunay, 1834-1835, vol. 1, note 1 p. 137.

un milieu favorable aux femmes<sup>24</sup>.

La situation de Mme de Marans est-elle différente ? Avant 1754-1755, elle a bien assimilé le fait de ne pas se marier et assure avoir été heureuse en vivant célibataire auprès de sa mère<sup>25</sup>, mais était-ce un choix pour autant ? Sans aucun doute si l'on en croit l'affirmation du *Mémorial* : « Si je retrouve ma liberté je ne la mettrai plus en gage cela est très sûr » (p. 366), écrite quand Henriette vit à Coulonge avec son beau-père, le « vis-à-vis fort désagréable » évoqué dans les *Confidences* (p. 145). Associant elle aussi célibat et liberté, Henriette présente au contraire son mariage avec Louis-Joseph de Marans comme une soumission au patriarche de Moges :

Il me suffit que mon beau-père le désire, et que je me rende la vie douce par ce moyen, je n'envisage que cela [...]. J'étais forcée de prendre un parti, il était le seul dont l'humeur convient à Mr de Coullonges, puisque tous mes amis estoient butés à me dire qu'il ne fallait pas le quitter. Je me suis réglée sur sa volonté et je ménage en même temps ma famille, qui ne peut trouver mauvais que je reste icy présentement : [...] j'ai obéi à la raison, et aux circonstances,

explique-t-elle peu après son mariage, dans le fragment conservé d'une lettre à Angran.

Mme de Marans a une vision négative du mariage, synonyme de perte de liberté, alors qu'elle exalte la solitude et l'indépendance. Les sources d'inspiration autour d'elle sont nombreuses. Elle a lu l'*Andrienne* de Térence ; Pamphile y affirme : « il m'a semblé qu'il me disait : 'Allez vous pendre tout à l'heure' » (I, 5, traduction fidèle de Mme de Marans) quand Simon lui annonce qu'il va le marier sous peu. Notre diariste, qui cite Lucrèce de Gonzague<sup>26</sup>, doit connaître cet épisode de sa vie raconté par Bayle : une fois son mari mort, on l'engage à se remarier, elle refuse, car elle a « été si malheureuse avec son mari, qu'elle trouvoit fort étrange qu'on lui proposât de se remettre sous le joug conjugal dont Dieu l'avoit délivrée »<sup>27</sup>. Mme de Marans connaît aussi le modèle des Précieuses, qui fait de la femme le centre d'un système où amour platonique et culture scientifique et littéraire sont valorisés, système que le mariage réduirait à néant. Elle possède les *Mémoires* de la Grande Mademoiselle, la célibataire

---

24 Sylvia Harcstark Myers, *The Bluestocking circle : women, friendship, and the life of the mind in eighteenth-century England*, Oxford, Clarendon Press, 1990, prologue.

25 Lettre à Angran, 5 juin 1754. Et le 4 décembre suivant : « Mon frère [Philippe Alexandre, à Saint-Domingue, ne se marie qu'en 1757] ne paraissant pas se soucier de s'établir, et moy pensant là-dessus comme vous sçavez que je fais, il serait assez agréable de passer notre vie ensemble [...]. Admirez mon sort ? Je projette de passer mes jours avec ma mère, et la mort me l'enlève. J'ai recours à mon frère aîné qui était pour moy dans les mêmes sentimens, point du tout, on me le ravit et on le subjugué [René Jean, marié à Nicole Picquenot en 1748] ».

26 ca. 1520-1576, *Mémorial*, p. 342.

27 Pierre Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, note E p. 574. La note reprend des passages des pères de l'Église ou des auteurs romains païens qui évoquent l'état supérieur de la femme qui ne se remarie pas.

par excellence du Grand Siècle, et a lu le livret du *Thésée* de Quinault<sup>28</sup>, où le personnage du roi interroge : « Avec un époux plein d'appas, l'hymen a de la peine à plaire ; quelle peur ne doit-il pas faire quand l'époux ne plaist pas ? » (II, 2).

Si le mariage marque la fin des ambitions de plume des femmes, le célibat est vu comme un état propice à l'épanouissement des talents féminins. Les exemples de femmes d'esprit ayant fait le choix du célibat sont nombreux : Mme de Villedieu dans le Maine<sup>29</sup>, Julie Bondeli à Berne<sup>30</sup>, la scientifique Mlle Bihéron (1719-1795), les historiennes Pauline de la Lézardière et Marie Le Masson Le Golft, ou encore Julie de Lespinasse<sup>31</sup> et Isabelle de Jaucourt (1703- an X), sœur de l'encyclopédiste. De leur côté, les romancières Mmes Leprince de Beaumont, Graffigny et Charrière utilisent leurs héroïnes célibataires pour décrire leur vie rêvée<sup>32</sup>. Et l'on pourrait s'interroger sur les liens entre célibat et écriture personnelle : le sire de Gouberville, la Grande Mademoiselle, Elizabeth Isham<sup>33</sup>, Victorine de Chastenay, Magdalena van Schinne, ou Mme de Marans, se sont tournés vers l'écriture en leur for privé alors qu'ils ont fait le choix du célibat. Et Philippe Lejeune voit dans cet « apparent 'sacrifice' » des demoiselles diaristes du XIXe siècle « *de facto* la seule voie ouverte à la jeune fille pour conserver une existence intellectuelle, morale ou artistique autonome. [...] C'est le problème central plus ou moins évident de tous ces journaux de filles »<sup>34</sup>.

Pour les hommes comme pour les femmes, « le mariage est un véritable éteignoir de tout ce qui est grand et qui peut avoir de l'éclat »<sup>35</sup>, écrit Julie de

---

28 Dont un extrait est cité dans les *Réflexions* de 1754 (p. 64).

29 Et dans les *Mémoires de la vie de Henriette-Sylvie de Molière* (1672-1674), Mme de Villedieu présente une héroïne qui refuse le mariage et se bat en duel.

30 La femme de lettres Julie Bondeli (1732-1778) est la fille d'un membre du Grand Conseil de Berne. Salonnière réputée, elle choisit de demeurer célibataire et de se consacrer aux plaisirs de la plume et de l'étude. Voir Nahema Hanafi, *Le frisson et le baume. Souffrantes et soignantes au siècle des Lumières (France, Suisse)*, Thèse de doctorat sous la dir. de Sylvie Mouysset et Vincent Barras, Université Toulouse II-le Mirail, 2012, 807 p.

31 « Heureusement je suis libre, je suis indépendante », écrit-elle dans une lettre du 22 août 1773 citée par Jürgen Siess, « Effusion amoureuse et échange intellectuel. La pratique épistolaire de Julie de Lespinasse », Christine Planté (dir.), *L'épistolaire, un genre féminin ?*, Paris, Champion, 1998, p. 117-131.

32 Dans les romans de Mme Leprince de Beaumont, l'héroïne se retire à la fin de ses jours et n'épouse pas son amoureux alors que rien ne l'en empêche (voir Suzan van Dijk, « Les audaces des romancières : comment les reconnaître ? », Hans Erich Bödeker, Lieselotte Steinbrügge (éd.), *Conceptualiser la femme dans la pensée des Lumières*, Berlin, Arno Spitz, 2001, p. 59-72). Même schéma à la fin des *Lettres d'une Péruvienne*, où Zilia préfère l'amitié au mariage. L'héroïne des *Lettres écrites de Lausanne* (Isabelle de Charrière, 1785), Cécile, propose à sa mère de s'installer avec elle et de vivre du fruit de son travail, sans se marier.

33 Mais elle est la seule diariste anglaise célibataire repérée par É. Bourcier au XVIIIe siècle, elle commence son journal vers 14 ans. Elisabeth Bourcier, *Les journaux privés en Angleterre de 1600 à 1660*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1976, 496 p.

34 Philippe Lejeune, *Le moi des demoiselles*, Paris, Seuil, 1993, p. 33.

35 Citée par R. Mauzi, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises*, op. cit., note 5 p. 486.



Lespinasse, reprenant ainsi le point de vue de La Bruyère<sup>36</sup>. Certaines auteures considèrent le mariage comme la fin de toutes les prétentions culturelles des femmes. Selon Gabrielle Suchon, il est ainsi un obstacle à l'éducation des filles<sup>37</sup>, d'autres le comparent à l'esclavage, voire même à la mort<sup>38</sup>. Le mariage arrangé par les familles ne prenant pas en compte la compatibilité des goûts des futurs, le chercheur peut aussi bien énumérer les exemples de frustrations intellectuelles après le mariage (Mme de Médel<sup>39</sup>, Mme de Marans et une de ses amies<sup>40</sup>), que les exemples de femmes mariées ayant perdu tout intérêt pour les lettres par contrainte (Mme Dacier<sup>41</sup>) ou par choix (la présidente Durey de Meinières<sup>42</sup>). Il est en tout cas convenu au cours du XVIIIe siècle de critiquer le mariage de convenance et les unions mal assorties. Ce message est

---

36 « Un homme libre, et qui n'a point de femme, s'il a quelque esprit, peut s'élever au-dessus de sa fortune, se mêler dans le monde, et aller de pair avec les plus honnêtes gens : cela est moins facile à celui qui est engagé ; il semble que le mariage met tout le monde dans son ordre », Jean de La Bruyère, *Les caractères*, 1688, « Du mérite personnel », 25.

37 Gabrielle Suchon, *Du célibat volontaire ou la vie sans engagement*, 1700.

38 Mme Palatine écrit en 1699 que « les mariages sont comme la mort ». Mme de Graffigny, usée par la mort de trois enfants en bas âge et par les coups et insultes d'un mari brutal, dont elle obtient séparation après 11 ans de mariage, affirme : « En prenant un époux, vous renoncez à vos droits sur votre liberté, sur votre personne, et même sur votre cœur. Vos chaînes sont d'airain formées par l'usurpation ; le préjugé les attache, et l'honnêteté les resserre » (*Phaza*, 1753). Voir aussi Anonyme [Mme de Verzure], *Réflexions hasardées d'une femme ignorante*, 1766, p. 146-150 ou encore *La nouvelle Héloïse* (« S'il eût dépendu de moi, je ne me serois point mariée. Mais dans notre sexe, on n'achète la liberté que par l'esclavage, et il faut commencer par être servante pour devenir sa maîtresse un jour » écrit Claire, 4, II).

39 « Elle avait un cœur aimant, beaucoup de sensibilité, un esprit cultivé ; toutes ces aimables qualités étaient perdues avec un mari qui était seulement un bonhomme et qui ne pouvait apprécier le mérite de sa femme », écrit sa belle-sœur la marquise de Ferrières dans ses *Mémoires*. Hélène Mathurin (prés.), *Mémoires de la marquise de Ferrières, née en 1748*, Les Gorgones, 1998, 106 p.

40 D'une part, « il ne faut rien trouver de bien, que ce qui leur plaît », écrit Mme de Marans à propos de son mari, « rien de bon que ce qu'ils aiment ; rien de doux, que ce qui les contente ; enfin il faut céder à tous leurs goûts, aimer toutes leurs fantaisies, et n'en avoir aucune à soy ». D'autre part, « je vis avec mes bruttes comme si ils avaient une âme : je maprête à tous leurs goûts ; je parais amusée de ce qui leur convient : que voulez-vous donc que je fasse de plus ? [...] J'ai le malheur d'être plus éclairée qu'il ne faudrait ». *Confidences*, p. 263 et 385.

Le mari de son amie Sapho est « trop borné pour elle ; cest un homme sans talents, génie médiocre, qui ne se distingue en rien ; une âme comme la sienne était digne d'un héros elle est humiliée, accablée d'être tout simplement la femme d'un homme ordinaire ; elle avait espéré que quelqu'un de ses fils la dédomagerait ? Il se trouve qu'ils sont aimables chacun à leur manière, et puis cest tout. En vérité cette uniformité est désespérante, pour une personne aussi sublime ». *Ibidem*, p. 365-366.

41 La future Anne Dacier quitte son premier mari, or elle avait arrêté de traduire durant cette union.

42 Octavie Guichard (1719-1804), veuve Blot ou Belot, épouse en 1765 le président Durey de Meinières. Après ce mariage heureux, elle laisse la carrière des lettres de côté. Voir Marie-Laure Girou-Swidorski, « Lettres de Mme de Meinières à Mme de Lénoncourt (1770-1774) », Elizabeth Goldsmith, Colette Winn (intro.), *Lettres de femmes, textes inédits et oubliés du XVIIe au XVIIIe siècle*, Paris, Champion, 2005, p. 379-420.

diffusé dans les arts<sup>43</sup>, les traités<sup>44</sup> et les écrits privés<sup>45</sup>. Le développement de l'idée de liberté individuelle aidant, les intérêts de la famille doivent céder du terrain au goût entre les deux époux, idée que partage Mme de Marans<sup>46</sup>. De plus, si les parents, « qui ne sont point amoureux, [ne] doivent [pas] être aveuglés aussi »<sup>47</sup>, elle considère toutefois qu'il faut excuser les jeunes voulant imposer un conjoint de leur goût, « faiblesse naturelle, très commune », et prend parti pour eux s'ils sont « de bonne foy » dans leurs amours. Mme de Marans partage avec d'autres écrivantes ce dégoût du mariage, vu comme une privation de liberté : « Si le ciel remettait encore mon sort entre mes mains, [...] je garderais ma liberté », jure-t-elle une seconde fois, dans les *Confidences* (p. 429), quand Mme de La Ferté-Imbault, devenue veuve, affirme ne plus jamais vouloir reprendre « un engagement aussi terrible que celui du mariage »<sup>48</sup>.

Néanmoins, les chiffres indiqués plus haut rappellent que le mariage est la norme. D'ailleurs, les romans à sentiments écrits par des femmes ne remettent pas en cause l'ordre social : les aventures de l'héroïne se concluent soit par la mort, soit par le mariage, occasion pour la romancière de vanter la fidélité et le sacrifice qu'il implique. N'oublions pas que les romans ont une vocation pédagogique. Inévitablement, des femmes de lettres, de sciences, ou tout simplement cultivées se sont mariées (et inversement, des femmes mariées sont devenues des femmes de lettres) sans que cela

43 Mme de Graffigny évoque l'« horreur de s'unir à un mari qu'on ne peut aimer » dans *Cénie* (1750). La diffusion de la mode du tableau de famille ou de couple montre l'évolution des mentalités face au mariage choisi.

44 Voir par exemple les écrits de Mme de Maintenon, Le Maître de Claville, Mme de Puisieux, Mme de Verzure ou Olympe de Gouges, ceux des Anglaises Anna Seward, Clara Reeve et Elizabeth Carter, ou ceux de l'Espagnole Josefa Amar : « Pour elle, le mariage était une source de douleurs pour les femmes, exposées à subir l'indifférence et le mépris de l'époux et soumises à l'autorité de leurs maris même si elles étaient plus intelligentes qu'eux ». Isabel Morant Deusa et Mónica Bolufer-Peruga, « Josefa Amar y Borbón. Une intellectuelle espagnole dans les débats des Lumières », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 13, 2001, p. 69-97. Mlle Uncy va même jusqu'à parler de « prostitution légale » pour le mariage dans *La philosophe anglaise* (1763, Adeline Gargam, *Les femmes savantes et cultivées dans la littérature française des Lumières ou la conquête d'une légitimité (1690-1804)*, Thèse de doctorat sous la direction de Florence Vuilleumier-Laurens et Alexandre Stroeve, Université de Brest, 2011, 3 vol.).

45 Lettre de Mme de Maraise à sa fille du 25 novembre 1786 : « L'objet essentiel est le personnel », elle prône mérite, vertu et concordance des caractères plutôt que fortune. S. Chassagne, *Une femme d'affaires au XVIIIe siècle, op. cit.* Mais aussi les lettres de Mme de Médél ou de Geneviève de Malboissière, les mémoires de Mme de Staal-Delaunay, de Tilly (ch. XVIII), et ceux de Mme Roland.

46 *Réflexions*, 1753, p. 6-8 ; 1754, p. 33-34 ; *Confidences*, p. 106. Il est intéressant de noter que la question du mariage n'intéresse pas la diariste en 1752, ce qui confirme l'idée selon laquelle aucune alliance n'était alors envisagée pour elle de la part de sa famille.

47 Pour cette citation et les suivantes : *Confidences*, p. 38-43 (à propos du mariage de Mlle Deshayes). « Le cœur qui est un conseiller aveugle, ne calcule pas les biens, ne démêle pas le caractère, n'approfondit pas la conduite et ne croit pas que pour aimer, on soit obligé de faire preuve de noblesse », continue-t-elle.

48 Citée par Benedetta Craveri, « Madame de la Ferté-Imbault (1715-1791) et son monde », *Revue d'Histoire Littéraire de France*, n°105, 2005/1, p. 95-109.

les empêche de vivre une vie intellectuelle épanouie<sup>49</sup>. Ainsi, le mariage de Mme de Marans ne peut être considéré comme le tombeau de ses ambitions intellectuelles, à plus forte raison quand on sait que M. de Marans l'a laissée publier les *Pensées errantes*, et que son nom est indirectement associé à l'entreprise quand son épouse y annonce sans trop se voiler une future *Histoire de Narsam*.

La « passion tranquille » qui doit régner entre deux époux, caractéristique de la « mentalité bourgeoise propre à la moyenne noblesse »<sup>50</sup>, ne se retrouve qu'en partie sous la plume de Mme de Marans. La châtelaine s'entend bien avec « le Marans »<sup>51</sup>, « l'oncle »<sup>52</sup> ou « le tonton »<sup>53</sup>, mais n'est pas complètement heureuse non plus. Insatisfaction expliquée par l'incompatibilité des centres d'intérêt d'une part, l'un n'ayant de goût que pour le jeu, dont on a vu tout le mal qu'en pense la diariste, et la chasse (un « pénible et sot exercice »<sup>54</sup> aux yeux de Mme de Marans), ce que confirme le portrait de Louis-Joseph conservé à La Barre, où il s'est fait représenter avec son fusil<sup>55</sup>. Incompatibilité des caractères d'autre part, Mme de Marans aimant se décrire sensible et délicate à l'excès<sup>56</sup>, quand elle ne voit en son mari qu'un homme qui « ne s'émeut de rien »<sup>57</sup>, indifférent et incapable d'attachement<sup>58</sup>. Lorsqu'elle mentionne son mari dans les lettres à Pascalitte, on constate que Mme de Marans s'inquiète pour sa santé, elle organise un repas pour sa fête en août 1778, mais elle évoque aussi sans

---

49 « Une fois le mari désigné, il devenait seigneur et maître [...] et pourtant, même dans ces conditions, [les femmes dans la littérature ou dans les sources historiques] ne semblent manquer de personnalité et de caractère », Virginia Woolf, *Une chambre à soi*, Paris, Denoël, 1992 [trad.], p. 65.

50 Marie-Claire Grassi, « Quand les épouses parlent d'amour... », Marie-France Silver, Marie-Laure Girou Swiderski, *Femmes en toutes lettres. Les épistolaires du XVIIIe siècle*, Oxford, SVEC, 2000, p. 241.

51 Lettre à Pascalitte, 27 septembre 1778.

52 M. de Marans est associé aux embrassades d'usage en fin de lettres, il « en fait [ou dit] autant » que son épouse. Il ne paraît pas prendre une part active à la correspondance du couple, Mme de Marans se présentant toujours comme l'auteure et la destinataire des lettres échangées avec leurs proches.

53 Lettres à Pascalitte, 22 janvier, 30 mai et 24 décembre 1779 et 1er juin [1784?].

54 *Confidences*, p. 251.

55 Voir les portraits en annexes. Sur son portrait, M. de Marans est représenté dans un habit de velours vert galonné d'or, tenant fermement son fusil, mais un bouton de son habit est ouvert au niveau du ventre, le bas du vêtement est déboutonné aussi. Le bustier de la robe bleue de Mme de Marans est aussi représenté sur son portrait avec le gland doré supérieur dénoué, ouvert sur la pièce d'estomac. Comment interpréter ce négligé parallèle des portraits du couple ? Symbole d'intimité et de complicité, désir de vérité, sens de la dérision ?

56 Mme de Marans est « sensible », « délicate », ou les deux, et l'écrit dans ses lettres à Pascalitte des 1er et 18 mai, 28 juillet, 17 septembre, 7 octobre 1778, 24 janvier 1779, 15 et 22 janvier et 3 février 1780 ; dans le *Mémorial*, p. 102, 105, 107, 327 et 371-372 ; dans les *Réflexions*, 1754, p. 134 et 139 ; dans les *Confidences*, p. 98, 255, 267, 279, 294-297, 371 et 386. Mme de Marans met aussi en valeur sa sensibilité exacerbée dans les lettres à Angran des 27 février, 28 mai, 5 juin et 18 décembre 1754.

57 Lettre à Pascalitte, 17 septembre 1778, doléance qui correspond aux plaintes de la diariste envers son entourage composé de « brutes » « insensibles », dans plusieurs chapitres des *Confidences*.

58 « Ce que je voudrais, ce serait de me faire une philosophie à l'épreuve des petites choses cruelles que j'éprouve à la journée ce n'est pas que lon cherche à me faire du chagrin mais cest que j'ai la bonté de me chagriner de ne pas trouver de l'âme et de la délicatesse, où je pense qu'il devrait y en avoir », *Confidences*, p. 262-266.

beaucoup de respect ses frasques (nourrir et promener seul son chien enragé, faire récolter le blé vert), son manque de fiabilité<sup>59</sup> et ses absences<sup>60</sup>. Il s'agit bien d'un mariage de raison, non d'inclination, « je n'ai pas eu le choix », se justifie Mme de Marans auprès d'Angran (hélas début et fin de cette lettre explicative manquent), tout en relativisant dans la même lettre le « grand sacrifice » qu'elle a fait.

Mme de Marans se méfie de l'amour-passion et prône la modération, la vertu et le contentement/résignation. C'est par exemple le cas dans le premier chapitre des *Confidences*, bilan de la vie de la diariste jusqu'alors. Bien qu'elle ait vu « [s]a destinée s'arranger tout à rebours de [s]es désirs », « la providence m'a placée où elle a voulu, et a bien fait ; par la réussite, je suis mieux que si j'avais choisi », écrit-elle (p. 20-21). Elle cohabite donc avec son mari, ni heureuse ni satisfaite, mais pas non plus vraiment malheureuse. La sexualité n'est pas absente de sa réflexion, c'est une thématique avec laquelle elle aime jouer parfois, avant et après son mariage. « *Castello spesso combattuto, alla fine se rende*<sup>61</sup> », recopie-t-elle ainsi dans le *Mémorial*, où elle s'amuse aussi de l'extrait d'un sermon de saint Vincent Ferrier (1350-1419) sur saint Jean-Baptiste, qui commence par la conception du saint (« et cela en chaire », précise-t-elle p. 363). Dans les *Confidences*, Mme de Marans badine encore. L'amour-passion, « gros amour »<sup>62</sup> des bêtes sauvages, « nest en vérité point dans le cœur. On sçait bien où il loge ? », interroge-t-elle, avant d'argumenter contre Bossuet que « rien n'est mauvais sous la bannière de l'himen »<sup>63</sup>. Selon elle, « concupiscence » et « sensualité » ne sont pas un mal, mais elle ne les envisage que dans le sein du mariage, dans le but de la procréation ; dans ce cadre, c'est d'ailleurs un sujet qu'elle aborde discrètement avec Pascalitte, la santé faisant fi de la pudeur. Ainsi, « je voudrais aussi, qu'il ne fut pas ton mary pendant quelques mois », écrit Mme de Marans à sa nièce quand Charles de Vanssay est malade, alors que selon Nahema Hanafi seules 4% des femmes écrivant à Tissot font le lien entre maladie et sexualité<sup>64</sup>. Si M. de Marans peut être soupçonné d'infidélité au cours de ses absences nocturnes<sup>65</sup>, si Mme de Marans parle d'adultère, d'amants et de maîtresses, comme s'ils étaient communs autour d'elles<sup>66</sup>, on a vu que

---

59 Lettres à Pascalitte, 28 juillet 1778 (« Il oublie quelques fois d'être discret »), 6 mai, 29 juillet 1779 et 25 février 1784. Mme de Marans déplore aussi la trop grande crédulité de son mari le 22 juillet 1779.

60 19 juillet 1778, 22 janvier 1780, 25 février, 28 juillet et 20 août 1784.

61 « Château souvent attaqué finalement se rend » [traduction personnelle], *Mémorial*, p. 21.

62 *Confidences*, p. 42.

63 Pour cette citation et les suivantes, sauf mention contraire : *ibidem*, p. 102-114.

64 Lettre à Pascalitte, 15 septembre 1778. Nahema Hanafi, « Des plumes singulières. Les écritures féminines du corps souffrant au XVIIIe siècle », *Clio*, n°35, 2012, p. 45-66.

65 Lettre à Pascalitte, 19 juillet 1778, et trois jours d'absence pendant les jours gras de 1784 (lettre du 25 février). M. de Marans n'est en tout cas pas étranger au plaisir des sens. Quand Mme de Marans évoque les aînées de la famille Jouffrey à Pascalitte : « On dit qu'elles sont jolies et bien faites, Mr de Marans qui les a vues en était tout gaillard », écrit-elle le 1er août 1779.

66 *Confidences*, ch. 12, 37 et 54.

selon elle, l'infidélité féminine n'est pas une solution, au nom de la pudeur, du refus des passions et de l'indifférence des sens. La relation de Mme de Marans à la sexualité est ambiguë. Pour elle, le mariage est un cadre contrôlant le désir sexuel, lui-même nécessaire à « la reproduction de l'espèce » ; mais l'acte sexuel, « appétit brutal » et « avilissement de l'humanité », est une « platitude » assimilée à la grossièreté, la trivialité et même l'horreur. Sylvie Steinberg note que les témoignages sur le rapport au sexe entre époux sont rares<sup>67</sup>, pour Mme de Marans, ce n'est en tout cas pas un péché, mais son attitude défiante envers la sexualité est caractéristique de ce qui est attendu des femmes au XVIIIe siècle<sup>68</sup>.

Une insatisfaction conjugale à tous les niveaux conforte Mme de Marans dans l'opinion qu'elle a d'elle-même, dans son mépris du monde, et dans l'exaltation de l'amitié et de l'étude, seuls plaisirs vertueux. En effet, si volupté et vertu sont incompatibles dans son système<sup>69</sup>, Mme de Marans associe pourtant une innocente volupté à l'étude en son for privé, au contentement et à la modération<sup>70</sup>. Ainsi, c'est dans la tenue du journal, la lecture, l'introspection, la réflexion, la correspondance et les visites amicales, l'éducation de Pascalitte et la gestion des finances du couple et des Rouaudières que la châtelaine trouve bonheur et satisfaction.

La situation de Mme de Marans n'est pas exceptionnelle ; si les esprits s'habituent à la notion de mariage d'amour, dans la pratique, le mariage sert avant tout les intérêts de la famille, surtout au sein des élites. Mais le mariage n'est pas forcément la fin des ambitions féminines. Mme du Châtelet poursuit ses recherches malgré un mari plus âgé et moins cultivé qu'elle – il est le premier de ses admirateurs. De même, après son mariage, Mme de Genlis a toujours le loisir de passer une heure ou plus à ses méditations avant de se coucher, tout comme Suzanne Necker continue à écrire jusqu'à sa mort en 1794. Louise Élisabeth Félicité Pourra de la Madeleine (1746 – ap. 1807) se passionne très jeune pour les sciences, elle poursuit ses recherches après son mariage avec du Pierry et devient même professeure d'astronomie. Pour certaines, le mariage

---

67 Sylvie Steinberg, « Quand le silence se fait : bribes de paroles de femmes sur la sexualité au XVIIIe siècle », *Clio*, n°31, 2010, p. 79-109.

68 « Les événements de la première nuit de mes noces me parurent aussi surprenants que désagréables », témoigne Mme Roland (*Mémoires*, 2e cahier), contrairement à Mme Benoît, qui évoque la sexualité au sein du mariage de manière décontractée (« Que tous ces raffinements font adorer les entraves de l'hymen ! Mais qu'ils font aussi éclore de sujets à l'État », première lettre, 8 février 1757, *Journal en forme de lettres* dans Françoise Puzin de la Martinière Benoist, *Célianne ou les Amants séduits par leurs vertus suivi du Journal en forme de lettres, mêlé de critiques et d'anecdotes*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2002, 134 p.). Voir Karen Harvey, « Le siècle du sexe ? Genre, corps et sexualité au XVIIIe s. (vers 1650 - vers 1850) », *Clio*, n°31, 2010, p. 207-238.

69 *Mémorial*, p. 310, et Mme de Marans recopie le vers d'Horace, « *Sperne voluptates, nocet empti dolore voluptas* » [Fuyez les plaisirs, ils s'acquièrent au prix de la douleur] (p. 22).

70 « Je veux seulement dessiner, lire, écrire, [...] je trouve une volupté douce à m'occuper à ma mode », *Confidences*, p. 157 et 286-287.

n'est donc ni une contrainte, ni une barrière, et d'ailleurs Mme de Marans continue à écrire après 1755. Pour certaines de celles restées célibataires, le mariage aurait peut-être fait décoller leur carrière, l'époux apportant un soutien moral et financier et son réseau de sociabilité<sup>71</sup>.

Une femme peut être à la fois savante et mariée, concilier vie familiale et vie intellectuelle ; c'est ce que défend Louise Lévesque dans ses *Lettres et chansons de Céphise à Uranie* (1731), position nouvelle, car elle sous-entend que le mariage serait une union paritaire<sup>72</sup>. Reine Lepaute et Marie-Anne Lavoisier sont à la fois savantes et heureuses en ménage, elles forment avec leurs époux des couples d'intellectuels où chacun est le collaborateur indispensable et respecté de l'autre<sup>73</sup>.

Enfin, un mariage malheureux ou simplement mal assorti peut pousser les femmes à se trouver d'autres centres d'intérêt que la conduite d'un intérieur. C'est la drôle d'alliance que Mme de Marcellus forme avec son époux qui lui a permis de mettre à profit ses talents de gestionnaire et de comptable<sup>74</sup>. Le bas-bleu Elizabeth Montagu s'entend bien avec son mari, passionné de mathématiques mais souvent absent, il n'y a pas de grande passion entre eux, c'est pourquoi elle se tourne vers l'étude pour s'occuper<sup>75</sup>. Le mariage peut même dans certains cas conforter l'écriture féminine, ainsi en va-t-il dans le cas de Mme Guiguer de Prangins. Jeune fille, elle tient déjà un journal, mais après son mariage, en 1778, c'est elle qui peu à peu s'empare du journal de son mari, et le transforme en chronique de leur vie au château de Prangins, près de Genève<sup>76</sup>.

---

71 Les complémentarités et le soutien mutuel au sein de certains couples conjugaux ont ainsi été observés pour des duos d'artistes au cours du colloque *Musiciennes en Duo, Compagnes, filles, sœurs d'artistes* (Le Mans, 5 et 6 avril 2013) et en furent l'une des conclusions non attendues. Actes à paraître [août 2014].

72 Argument et exemple empruntés à Adeline Gargam, *Les femmes savantes et cultivées dans la littérature française des Lumières*, op. cit.

73 Nicole Reine Étable de la Brière (1723-1788), grande lectrice d'ouvrages savants, épouse l'horloger du roi Lepaute en 1748, ils travaillent à l'observatoire astronomique du palais du Luxembourg avec l'astronome Jérôme Lalande (1732-1807). Ils publient tous les trois, elle fait des observations et des calculs sur les éclipses et participe aux calculs de datation du retour de la comète de Halley.

Marie-Anne Pierrette Paulze (1758-1836) est la collaboratrice de son époux, le chimiste Lavoisier. Le portrait du couple, peint par David en 1788, symbolise leur étroite union.

Voir Jean-Pierre Poirier, *Histoire des femmes de science en France du Moyen-Âge à la Révolution*, Paris, Pygmalion, 2002, 410 p.

74 Suzanne Thérèse Angélique de Piis (1740-1794), appartenant à une grande famille de la noblesse bordelaise, épouse en secondes noces à 27 ans, en 1766, le comte de Marcellus, âgé de 21 ans. Lui est un fêtard invétéré, elle est proche de la terre et aime la simplicité. Voir Mariannick Pontacq, « Mme de Marcellus, une femme d'affaires à l'époque des Lumières », *Annales du Midi*, t. 118, n°253, Janvier-mars 2006, p. 31-51.

75 S. Harestark Myers, *The Bluestocking circle*, op. cit.

76 Exemple cité dans Anne Coudreuse, Françoise Simonet-Tenant (dir.), *Pour une histoire de l'intime et de ses variations*, Paris, L'Harmattan, Itinéraires. Littérature, textes, culture, 2009, 4, 196 p. Aujourd'hui, le château de Prangins est un musée national suisse.

Si le célibat a des avantages pour les femmes, il convient de ne pas faire du mariage l'inévitable « éteignoir » de leurs ambitions. Certes, dans ce cadre le rôle des filles est avant tout d'élargir le réseau social de la famille grâce aux alliances matrimoniales, ce qu'a fait Mme de Marans en épousant un cadet Vanssay. Cette première union conforte la famille Edme dans son implantation vendômoise, et en a permis une seconde, qui fait définitivement basculer la famille dans le second ordre de la société, tout en satisfaisant les deux époux, puisque Pascalitte et Charles IV de Vanssay contractent un mariage d'amour. Mais on ne peut dire que c'est parce qu'elle s'est mariée que Mme de Marans a été freinée dans sa quête de savoir. La teneur de la négociation et des arrangements au sein du couple concernant l'emploi du temps de chacun, la répartition des tâches domestiques et des rôles de représentation, concernant aussi les pratiques sexuelles – ou leur absence – et leur publicité (que confesser ?<sup>77</sup>) échappe en grande partie à l'historien, faute de sources. Il faut donc poursuivre l'enquête.

### **B- « Ne vous faites jamais mère de famille »<sup>78</sup> ?**

Mme de Marans n'a pas eu d'enfants, situation que peut expliquer son mariage tardif. Mais la noblesse rurale possède un taux de fécondité plus élevé que la noblesse urbaine ou la grande noblesse, et l'âge à la dernière maternité est plus tardif. S'il est en moyenne de 30 ans à Bordeaux, dans la Bretagne du XVIIIe siècle, le dernier enfant survient alors que la mère a 37 à 38 ans, et 39 voire 40 ans dans les Ardennes<sup>79</sup>.

D'une part, l'on a émis l'hypothèse que l'absence de remèdes spécifiquement féminins, notamment gynécologiques, dans le *Mémorial* de Mme de Marans, supposait un refus de la diariste de se différencier par le corps ou par le sexe biologique<sup>80</sup>. D'autre part, l'absence d'enfants pourrait se révéler un choix du couple Marans, le contrôle des naissances étant une stratégie de conservation du patrimoine au sein des familles, courante chez les élites. Ce contrôle évite la dispersion des héritages, il permet de concentrer sur un nombre limité de têtes l'ensemble des biens acquis par les générations précédentes et favorise les branches aînées des familles. C'est le cas dans la famille

77 S. Steinberg, « Quand le silence se fait », art. cit.

78 Lettre de Mme d'Épinay à Galiani, 15 juillet 1770. « Rien ne rend si bête » que les devoirs domestiques, poursuit-elle.

79 Chiffres que l'on peut retrouver dans Stéphane Minvielle, « Les comportements démographiques de la noblesse française de la fin du XVIIe à la Révolution Française : une tentative de synthèse », J. Dumanowski, M. Figeac, *Noblesse française et noblesse polonaise, op. cit.*, p. 327-356.

80 Mathilde Chollet, « Les remèdes thérapeutiques de Mme de Marans, un syncrétisme entre savoirs savants et traditionnels au XVIIIe siècle », *TraverSCE*, n°13, octobre 2013, p. 64-75.

Vanssay, où le mariage de Charles IV avec Pascalitte Edme en 1778 vient conforter les stratégies lignagères des deux familles. Dès lors, les ambitions personnelles cèdent le pas aux ambitions familiales. Achille, l'aîné de Pascalitte, intéresse ses deux grands-pères, l'un soucieux de la transmission d'un héritage ancestral, l'autre désireux de voir son aventure dominicaine couronnée de succès. De ce point de vue, Mme de Marans n'est qu'une maille de la chaîne, vouée à transmettre les Rouaudières intactes à ses futurs petits-neveux. Piètre rôle pour la diariste, qui, encore jeune fille, se lamentait déjà de cette vision du mariage :

Nos enfants diront, que leur père, ou leur mère, avait fait une grosse fortune, ou une grande alliance ; mais ils ne verront ny ne chercheront dans leurs titres, si leurs ayeux ont vécu agréablement ensemble ? Et cest pour la postérité que lon se marie, ainsi il faut avoir égard aux seules choses quelle peut envisager encore quand nous ne serons plus : Ah le beau raisonnement ! Qu'il est solide ! En effet cest une petitesse de vouloir être heureux en personne, il vaut bien mieux l'être, dans lidée de la troisième génération ?<sup>81</sup>

Ne pas avoir eu d'enfants a sans doute offert une plus grande liberté à Mme de Marans. Elle a pris le temps de poursuivre ses lectures et l'écriture en son for privé, elle a publié, elle a cultivé l'amitié.

Mais, à partir de 1764-1765<sup>82</sup>, Mme de Marans devient une mère de substitution pour sa nièce Pascalitte, et se consacre à son éducation, dont elle rend des comptes à son frère resté à Saint-Domingue. L'arrivée de Pascalitte aux Rouaudières correspond à la baisse d'intensité de la rédaction du journal. Tandis que le *Mémorial* et les *Réflexions* sont les journaux d'une année, les *Confidences* traversent une décennie. Commencées vers la fin des années 1750, les 200 premières pages en sont rédigées avant l'expulsion des Jésuites de France, soit vers 1762. Les 170 pages suivantes (jusqu'à la mention de Pascalitte), ont dû être rédigées entre 1762 et 1764, et 130 pages plus loin, à la fin du journal, Mme de Marans dit l'avoir tenu durant huit ans (p. 501). Ce journal n'est pas le seul exercice d'écriture de la châtelaine pendant ce temps<sup>83</sup>, mais le seul à avoir été conservé ou retrouvé. De plus, le nombre de références culturelles dans les *Confidences* après l'arrivée de Pascalitte reste stable<sup>84</sup>, mais, de manière générale, ce journal est

---

81 *Réflexions*, 1753, p. 7-8.

82 Dans les *Confidences*, Mme de Marans rappelle à Pascalitte, née en 1758, qu'elle avait six ans et demi quand elle a traversé l'Atlantique (ch. 42, « À ma chère Pascalitte », p. 370-379) ; elle a 7 ans au chapitre 45 (p. 412-418).

83 Par exemple, Mme de Marans dit avoir « mieux placé ailleurs » le chapitre consacré à Pascalitte (p. 507).

84 Sur les 24 références culturelles identifiées dans les *Confidences*, 17 sont faites avant ce chapitre 42, soit les deux tiers, et l'emplacement du chapitre correspond lui aussi aux deux tiers du livre (il débute à la page 370 pour un total de 513 pages rédigées).



moins centré sur le savoir et la valorisation de soi par la culture que le *Mémorial* ou les *Réflexions*. Pour 24 références culturelles identifiées dans les *Confidences* (soit en huit ans d'écriture), on en trouve 43 dans le *Mémorial* (hors chansons), 15 dans les *Réflexions* de 1753, 27 dans celles de 1754.

De même, alors qu'en deux ans d'échange épistolaire avec Angran, Mme de Marans truffe ses 35 lettres de 26 références culturelles, on n'en repère que sept dans les 103 lettres envoyées à Pascalitte entre mai 1778 et octobre 1784<sup>85</sup>, dont quatre sont de simples commandes de livres. Certes, les lettres envoyées à Angran ont pour but de valoriser la diariste aux yeux du parlementaire. Il n'en reste pas moins que la correspondance quotidienne avec Pascalitte vingt ans plus tard ne repose pas sur les références culturelles communes aux deux femmes, bien que l'une ait veillé sur l'éducation de l'autre et soit férue de lecture. Pascalitte ne partage pas le goût de sa tante pour l'étude, la lecture ou l'écriture ; on l'a vue, enfant, rechigner face à son pupitre quand elle doit écrire à ses parents, ou plus tard à côté de son fils Achille, à qui elle tente un temps, et avec déplaisir, d'enseigner les rudiments du latin.

L'éducation par la tante est toujours très valorisée dans les écrits du for privé, car le neveu ou la nièce est l'enfant préféré et gâté, il garde donc un bon souvenir de cette période. Dans la réalité, tantes et oncles doivent lutter contre les réticences de l'enfant à éduquer<sup>86</sup>. Mme de Marans occulte ces difficultés dans ses *Confidences*, n'évoquant que le plaisir qu'elle trouve à former sa nièce<sup>87</sup>, mais elles apparaissent indirectement sous sa plume. Avec l'arrivée de Pascalitte et les soins dévolus à son éducation, le temps consacré à l'écriture personnelle diminue. Mme de Marans se voue à sa tâche de mère et d'éducatrice, au détriment de ses propres ambitions culturelles. On peut alors à bon droit s'interroger sur le lien entre l'arrivée de l'enfant (et les responsabilités qui s'ensuivent) et la fin des prétentions culturelles de Mme de Marans.

Selon Agnès Fine<sup>88</sup>, la maternité limite le rôle de l'écriture dans la vie des femmes du XXe siècle. Les mères ne tiennent plus vraiment de correspondance amicale ni de journal, mais plutôt un album sur leur enfant (surtout le premier), pratique d'écriture de mère uniquement, mettant en valeur leur aptitude à être une bonne mère, comme si cela devenait le rôle unique de la femme, une fois mariée. Pour Agnès Fine,

---

85 Voir en annexes le tableau « Les lectures de Mme de Marans ».

86 Marion Trévisi, *Au cœur de la parenté, oncles et tantes dans la France des Lumières*, Paris, PUPS, 2008, 576 p. M. Trévisi cite l'exemple de Mme Roland dont la grand-tante, Mme Besnard, n'a pas eu d'enfants mais a veillé sur l'éducation de la jeune Manon (*op. cit.*, p. 480).

87 Voir le chapitre 42, où Mme de Marans voit en Pascalitte un « esprit si vif, et déjà si éclairé », et le chapitre 45 où, à l'occasion de la lecture d'une histoire de France, elle la trouve « plus avancée qu'on ne l'est d'ordinaire à cet âge » (p. 415).

88 Agnès Fine, « Écritures féminines et rites de passage », *Communications*, n°70, 2000, p. 121-142.

c'est en tout cas ce que la société valorise le plus. Élisabeth Badinter a fait le lien entre crises économiques contemporaines et pressions de la société sur les femmes, priées de retourner dans leur intérieur se vouer à leur fonction « naturelle » de mère<sup>89</sup>. Bien qu'elle dresse un tableau flatteur de la situation des femmes du XVIIIe siècle, selon elle plus libres face aux devoirs de la maternité, elle conclut que « celles qui incarnent la distinction féminine et qui laissèrent un nom au XVIIIe siècle sont des femmes de culture et de savoir, parfois sans enfant ou ayant accompli le service maternel minimum : mettre au monde et marier le mieux possible leur progéniture »<sup>90</sup>. Mais cette vision d'un XVIIIe siècle où « le modèle idéal féminin est loin de s'épuiser dans la maternité », et où seules les femmes sans charge d'enfants auraient un espoir de voir leurs ambitions se réaliser, est à nuancer en faisant la part des représentations et des pratiques.

Certes, nombreux sont les exemples de femmes de lettres qui montrent l'incompatibilité entre écriture féminine et soin des enfants, au détriment de l'un ou de l'autre. Mme du Châtelet n'évoque ses enfants qu'en cas de problème ou d'événement particulier et Mme d'Épinay ne se tourne vers ses enfants et leur éducation que quand elle est malheureuse<sup>91</sup>. Mme Steck-Guichelin reconnaît que l'éducation de ses enfants empiète sur son temps libre, le seul que les femmes peuvent consacrer à des activités littéraires<sup>92</sup>. En Angleterre, l'historienne et pédagogue féministe Catherine Macaulay (1731-1791) fait élever sa fille par un oncle et une tante, se trouvant moins d'intérêt pour son rôle maternel que pour ses occupations de lettrée, sentiment partagé par sa compatriote Hester Thrale<sup>93</sup> (1741-1821), ou par Mme Necker et Mme de Staël<sup>94</sup>. Et si Mme de Warens a eu tout le loisir de se consacrer à l'industrie textile, à la chimie, la physique ou la minéralogie, peut-être est-ce parce qu'elle n'a pas eu la charge d'enfants, interrogation que l'on peut aussi appliquer à la modiste parisienne Rose Bertin (1747-1813), célibataire sans enfants, libre dans son commerce et devenue reine de la mode.

Certes, la société du second XVIIIe siècle s'appuie sur les préceptes religieux (la

---

89 Élisabeth Badinter, *Le conflit. La femme et la mère*, Paris, Flammarion, 2010, 218 p.

90 *Ibidem*, p. 198-199.

91 É. Badinter, *Mme du Châtelet, Mme d'Épinay, op. cit.*

92 « Dans quelques temps l'éducation de mes enfants et la nécessité de travailler à l'aiguille absorberont le loisir qui me restera, et j'en pourrai à peine trouver assez pour faire quelques lectures », Aimée Steck-Guichelin, « Cahiers », 3 août [1800?], dans Catriona Seth (prés.), *La fabrique de l'intime, mémoires et journaux de femmes du XVIIIe siècle*, Paris, Laffont, 2013, p. 991-1049.

93 La femme de lettres Hester Thrale Piozzi (1741-1821) note ses grossesses non désirées dans le journal où elle consigne l'évolution de ses enfants. Judy Simons, *Diaries and journals of literary women from Fanny Burney to Virginia Woolf*, Londres, Macmillan, 1990, p. 5-6.

94 Mme Necker se réjouit en 1784 que sa fille n'ait pas besoin d'elle pour être heureuse : « Cet arrangement correspond assez à mes goûts ainsi qu'à mes facultés », *Mélanges*, I, 138 cités par Valérie Hannin, « Une ambition de femme au siècle des Lumières : le cas de Mme Necker », *Cahiers staëliens*, 36, 1985, p. 5-29. Plus tard, Mme de Staël, tombée enceinte, refuse de devenir une nourrice (Michel Winock, *Mme de Staël*, Paris, Fayard, 2010, 576 p.).

femme « se sauvera par les enfants qu'elle aura mis au monde »<sup>95</sup>), et philosophiques pour faire de la maternité le centre de la vie des femmes. L'*Émile* de Rousseau contribue au développement de l'idée que la femme devrait se limiter au domestique, à cause des caractéristiques physiques reçues de la nature. La femme est physiquement et naturellement faite pour la maternité, elle se devrait donc d'accomplir ce rôle disent les naturalistes. Le discours médical participe au succès de cette thèse, les médecins diffusant l'idée selon laquelle les risques liés aux maladies sont plus élevés chez les nullipares (ou femmes n'ayant jamais accouché) que chez les autres.

Néanmoins, cette situation reste encore une fois du domaine des représentations, avoir des enfants n'est pas considéré comme incompatible avec d'autres ambitions féminines. Mme Benoît estime ainsi que « puisque leur triste condition est d'enfanter avec douleur, on doit, par pitié, leur permettre le plaisir d'enfanter avec délices, quand leur passion est de créer »<sup>96</sup>. Et, dans la pratique, on peut mettre en avant des exemples de mères ayant poursuivi leurs activités malgré tout. Mme de Montesson (1710-1787), malgré ses sept enfants, s'occupe d'agriculture sur ses terres du Maine<sup>97</sup>. Mme de Maraise a eu huit enfants, or « je ne quitterai le bureau que quand il faudra se fâcher pour de bon »<sup>98</sup>, écrit-elle le 14 février 1779, deux heures avant d'accoucher. Elle se remet au travail la semaine suivante. Dans le Lauragais, la présidente du Bourg (1721-1794) a eu vingt enfants, dont six ont atteint l'âge adulte<sup>99</sup>, ce qui ne l'empêche pas d'être une grande lectrice et une femme éclairée.

De plus, comme Mme de Marans, d'autres femmes de lettres n'ont pas eu d'enfants mais ont eu la responsabilité de l'éducation d'enfants. Parmi les *bluestockings*, Elizabeth Carter (1717-1806) s'occupe de l'éducation de son demi-frère ; la poétesse Anna Barbauld (1743-1825) adopte et éduque un neveu, elle est de plus directrice d'une école pour garçons ; et les auteures Hannah More (1745-1833) et Mary Wollstonecraft (1759-1797) sont enseignantes<sup>100</sup>. De même, Isabelle de Charrière n'a pas eu d'enfants, mais a formé Benjamin Constant et a participé à l'éducation de plusieurs jeunes personnes<sup>101</sup>. Cependant, dans leurs écrits, les *bluestockings*

---

95 Saint Paul, *Épître à Timothée*, II, 15.

96 Mme Benoît, *Journal en forme de lettres*, *op. cit.*, 4e lettre (11 février 1757)

97 Sylvie Granger, Serge Bertin, *Femmes en Sarthe*, Le Mans, Libra Diffusio, 2012.

98 S. Chassagne, *Une femme d'affaires au XVIIIe siècle*, *op. cit.*

99 Christine Dousset, « La présidente du Bourg : diffuser et mettre en pratique ses lectures. Réflexions à partir d'un exemple toulousain », Isabelle Brouard-Arends, Marie-Emmanuelle Plagnol-Diéval (dir), *Femmes éducatrices au siècle des Lumières*, Rennes, PUR, 2007, p. 75-92.

100 Exemples empruntés à Miriam Leranbaum, « 'Mistresses of orthodoxy' : education in the lives and writings of late eighteenth-century English women writers », *Proceedings of the American philosophical society*, 1977, vol. 121, n°4, p. 281-301.

101 Madeleine van Strien-Chardonneau, « Isabelle de Charrière (Belle de Zuylen) et l'éducation des femmes », Guyonne Leduc, *L'éducation des femmes en Europe et en Amérique du Nord de la Renaissance à 1848*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 216-229.

déconseillent que les femmes reçoivent une éducation non conventionnelle, semblable à celle qu'elles ont reçue. Conscientes du caractère exceptionnel de leur éducation, elles en délivrent une beaucoup plus classique à ceux dont elles sont responsables. Ceux qui leur ont donné cette éducation les ont-ils prévenues des risques qu'elle sous-tendait ? D'après Miriam Leranbaum, cette éducation leur donne en tout cas une obligation morale, et les rend surprotectrices envers les autres femmes, qu'elles refusent de placer dans la position délicate dans laquelle elles-mêmes se sont trouvées suite à leur éducation extraordinaire. Ainsi, si l'échange qu'établit Mme de Marans avec sa nièce n'est pas à la hauteur de sa plume, il est probable que ce soit un choix.

« Votre figure n'est pas désagréable ; vous ne manquez pas d'esprit ; vous avez quelques talents, et la douceur de votre caractère peut exiger le tribut de l'amitié »<sup>102</sup>, constate Mme de Marans afin de rassurer Pascalitte qui fait ses premiers pas dans le monde. Pourquoi alors ne pas faire de leur correspondance quotidienne un outil d'émulation, perfectionnant l'éducation de la jeune femme ? On a vu que la châtelaine a effectivement délivré à Pascalitte une éducation différente de la sienne, bien plus conforme aux attentes des élites et aux représentations sociales de la seconde moitié du siècle. Malgré la liberté offerte par l'éloignement des parents de Pascalitte, Mme de Marans n'en profite pas pour former la jeune fille à son image. Les conseils qu'elle lui donne dans les *Confidences* ou dans ses lettres sont là pour l'aider à devenir « également aimable, et raisonnable » : vertu, religion, chasteté et probité, lui garantissent « le cœur pur, et l'esprit droit ». Alors que Mme de Marans dit avoir toujours fui le monde, ne pas s'y trouver à sa place et rêver de son cabinet, elle exhorte sa nièce à outrepasser sa timidité et à faire preuve d'empressement et de prévenances en société<sup>103</sup>, et de se soumettre aux avis de son mari à ce sujet<sup>104</sup>, ce qu'elle ne semble pas avoir fait elle-même, une partie de son réseau d'amitié étant déjà constitué lorsqu'elle se marie. De même, alors qu'elle se présente comme la responsable de la gestion de ses biens, c'est surtout à son neveu qu'elle parle affaires, et non à Pascalitte<sup>105</sup>.

Ainsi, si la charge d'un enfant se traduit par un temps moindre à vouer à l'écriture, elle ne signifie pas forcément pour les femmes renonciation à toute prétention culturelle ou intellectuelle. Dans le cas de Mme de Marans, réduire la voilure est un choix opéré de son plein gré et pour le bien de Pascalitte (Mme de Marans lui

102 Lettre à Pascalitte, 14 [novembre 1779 ?].

103 *Ibidem*.

104 Mme de Marans conseille ainsi à Pascalitte de « ne vous engager à aucune démarche sans consulter votre mary, qui a plus d'expérience que vous, et plus de connaissance du monde », afin de choisir ses fréquentations masculines en société (22 janvier 1780).

105 Les lettres des 28 juillet, 2 septembre 1778, du 28 juillet et d'un dimanche de 1784 sont adressées à Charles de Vanssay, Mme de Marans y parle argent et procès.

consacre son temps, tout en sélectionnant précautionneusement les enseignements à lui délivrer) ; choix conforté et concrétisé par un succès, le mariage prestigieux de la jeune fille.

### **C- « Dans la vieillesse, on pense trop, et bientôt on ne pense plus »<sup>106</sup>**

Entre le *Mémorial* et les *Confidences*, la quinzaine d'années qui s'est écoulée fait évoluer le discours que Mme de Marans porte sur elle-même. Le recul sur les événements et les expériences de la vie font que la diariste qui souhaitait autrefois tendre vers la perfection et en savoir toujours d'avantage prend conscience de ses failles, et abandonne un peu ses ambitions.

Comme Mme d'Épinay, qui se dit « ignorante » ou évoque sa « nullité »<sup>107</sup>, Mme de Marans porte un regard très critique sur ses accomplissements et sur l'usage qu'elle fait de ses capacités. La jeune fille qui, à 16 ans, pense pouvoir « fort bien commencer à travailler pour [s]a gloire »<sup>108</sup>, et « aime à [s]e distinguer des autres par de beaux endroits »<sup>109</sup>, voit son « envie démesurée d'avoir de l'esprit »<sup>110</sup> se heurter, dès le temps du *Mémorial*, à ses limites (p. 77 et 100), elle est lucide sur les difficultés qu'elle rencontre (p. 101). Mais le *Mémorial* et les *Réflexions* sont les journaux du temps de la valorisation individuelle de Mme de Marans. Elle y exalte encore son désir d'en savoir plus<sup>111</sup>, et de briller par ce savoir. « On dit que j'ai de l'esprit ; [...] cependant je trouve que ma dose ne me suffit pas, et j'en voudrais bien avoir davantage »<sup>112</sup>, dit-elle donc d'abord, alors qu'après son mariage, la quête du savoir et de la perfection perd de son importance<sup>113</sup>. Même s'il faut faire la part de l'humilité – humilité qu'il convient tout de même de nuancer chez Mme de Marans<sup>114</sup> – et du respect des conventions dans le

106 *Confidences*, p. 204.

107 É. Badinter, *Mme du Châtelet, Mme d'Épinay, op. cit.*, p. 445.

108 *Mémorial*, p. 205.

109 *Ibidem*, p. 322.

110 *Ibid.*, p. 99.

111 *Réflexions*, 1753, p.35.

112 *Ibidem*, 1754, p. 89.

113 « Hazardez des propos comme font cent mille autres, pourquoi voulez-vous paraître plus parfaite ? », s'interroge-t-elle d'abord, avant d'affirmer que « l'âme s'égare dans les Idées, elle se perd dans les réflexions, et tout cela n'aboutit à rien » (*Confidences*, p. 166 et 350). Voir aussi plus haut la partie « Les regrets de Mme de Marans : la mélancolie du savoir ».

114 « Ainsi donc malgré moy j'aurai de l'humilité... De l'humilité ? Je ten défie ; je tai déjà dit, que cest une vertu qui n'existe pas. Cest une sorte dorgueil que de sen piquer, et une bassesse que d'en affecter la pratique...[...] Scais-tu bien ce que cest que l'humilité ? [...] Cest une chose impossible ; car on trouve des êtres, si bruts, et si plats, quon ne sçaurait s'empêcher de se préférer à eux. Et pour être véritablement humble, il faudrait bien sérieusement préférer tout le monde à soy. Cest ce que tu ne

portrait que la diariste dresse d'elle-même, ce constat se base sur une réalité. Les *Confidences* sonnent l'heure du bilan : où en est Mme de Marans dans sa quête de la perfection, comment a-t-elle employé son temps jusque-là, que compte-t-elle faire de celui qui lui reste ? La diariste « arrive à la moitié de [s]on âge » (p. 1), et il n'est pas anodin que cette évolution des rôles de l'écriture corresponde à sa vision de l'âge.

En effet, pour Mme de Marans, vieillir est une évolution. « Le temps, qui change tout, varie les goûts, et les circonstances, on n'envisage plus les choses de la même façon », mais cette idée du *Mémorial* (p. 335) devient un constat pessimiste des *Confidences* : « On est las de tout, parce que les mêmes événements reviennent sans cesse » (p. 412). Le discours de Mme de Marans sur la vieillesse ne varie pas : « si désagréable par elle-même »<sup>115</sup>, elle est toujours vue comme une perte. Vieillir, c'est d'abord une perte intellectuelle, « l'âge de radoter »<sup>116</sup>, puis, dans les *Confidences*, c'est l'évolution physique qui focalise le plus la pensée de la châtelaine, témoin des changements de son corps et de celui de ses amies<sup>117</sup>. Le vieillissement des femmes intéresse en effet les contemporains, les médecins se penchent sur la ménopause, vue comme l'« âge critique » des femmes, auquel touche Mme de Marans dans les *Confidences*. Ainsi, si la diariste associe âge et expérience<sup>118</sup>, ce n'est pas au bénéfice du premier. Dans le meilleur des cas, l'âge est pour Mme de Marans un « inconvénient »<sup>119</sup>, mais plus généralement elle l'associe au temps qui passe, et à la mort<sup>120</sup>. La diariste n'est donc pas sensible aux nouvelles manières d'envisager la vieillesse, pourtant reconnue et valorisée dès avant le milieu du siècle<sup>121</sup>. Selon Mme de Marans, c'est la pensée de la mort qui éteint toute ambition, « le regret du passé, les repentirs les remords, les désirs, la volonté qui ne meurt point, tout cela joint à la perspective d'une

---

feras pas, ainsi contente toy d'être modeste, de croire qu'il y a mille gens qui valent mieux que toy, et que tu vauds mieux que d'autres, ce sentiment est dans la nature, et dans ton caractère. [...] Encore un coup, c'est assez d'être modeste ; et cela n'est pas à la portée de tout le monde, il faut avoir plus desprit qu'on ne croit pour rester à sa place », *Confidences*, p. 321-324.

115 *Réflexions*, 1754, p. 69.

116 *Ibidem* ; mais c'est aussi le temps du déclin de l'imagination d'après le *Mémorial*, p. 349 ; « et bientôt on ne pense plus » dramatise la diariste dans les *Confidences* (p. 204).

117 « L'âge commence à venir, lagrément que donnent une belle taille, un beau tein, des yeux vifs, ne servira plus de vernis aux moindres choses que je pourrai dire et faire » ; « j'entre dans l'âge où lon ne plaît plus guères aux hommes », *Confidences*, p. 9 et 12.

118 Par exemple, ils gâchent le naturel (*Confidences*, p. 200, mais voir aussi p. 372 et 387). À noter que cette association âge-expérience n'existe ni dans le *Mémorial*, ni dans les *Réflexions* ; elle est même indirectement relativisée dans le *Mémorial* (« La jeunesse n'est jamais mieux quavec les gens d'un âge mûr, cest un frein à son étourderie, mais il ne faut pas que ce frein soit rouillé », p. 350).

119 *Confidences*, p. 14. De même, Mme de Marans ne croit pas que vieillir sera « un enfer » (p. 9).

120 « Ah mon dieu comme la vie se passe ! Comme les maux s'accumulent ! Comme la vieillesse arrive ! Comme la mort s'approche ! », *Confidences*, p. 389.

121 Jean-Pierre Bois, « Le vieillard dans la France moderne, XVIIe-XVIIIe siècles. Essai de problématique pour une histoire de la vieillesse », *Histoire, économie et société*. 1984, 3e année, n°1, p. 67-94 ; Jean-Pierre Gutton, *Naissance du vieillard. Essai sur l'histoire des rapports entre les vieillards et la société en France*, Paris, Aubier, 1988, 281 p.

mort prochaine, fait que lon n'est bon à rien du tout »<sup>122</sup>. Voilà l'idée qui explique en partie l'évolution des objectifs de la diariste passée la moitié de son âge. Consciente que sa quête ne sera jamais satisfaite, même si « il reste des découvertes à faire quand on meurt bien vieux »<sup>123</sup>, Mme de Marans s'intéresse moins au savoir et à la valorisation de soi dans les *Confidences*.

Mme de Marans conclut alors que la sagesse consiste à se contenter de ce que l'on a. Dans le *Mémorial* et les *Réflexions*, la sagesse est associée aux vertus et au bonheur<sup>124</sup>, la satisfaction et le contentement ne sont que question d'apparence et de bienséance. Puisque la diariste y envisage son avenir en noir, il ne faut que paraître heureux de son sort en société, qu'il s'agisse d'une réalité ou pas<sup>125</sup>. C'est bien parce qu'elle ne peut alors se satisfaire de son sort qu'elle cherche bonheur et contentement ailleurs, et pourquoi pas dans l'étude, puisqu'elle lui permet de se mettre en valeur auprès de ses amis. Dans les *Confidences*, le discours a complètement évolué : le triptyque bonheur-étude-perfection tend à disparaître, au profit d'une morale proche du stoïcisme chrétien. Cette évolution correspond aussi au renoncement à tenter de connaître la nature humaine, à la toute fin des *Confidences*<sup>126</sup>. Peu importe le sort de chacun, il faut s'en satisfaire et s'en contenter<sup>127</sup>, écrit une Mme de Marans détachée ou résignée. Le temps qui passe a bien laissé des traces dans la pensée de la diariste, qui se demande toutefois si cette nouvelle philosophie correspond à de la sagesse<sup>128</sup> ou à un pessimisme des plus sombres :

Il faut tâcher de prendre le temps comme il vient, car enfin puisqu'on doit être mécontent partout, ce n'est pas la peine de se tourmenter pour trouver un meilleur gîte. Tenons-nous comme nous sommes, et prenons patience, voilà le meilleur parti. [...] Cette mort qui nous met tous en terre ne met-elle pas toutes les choses au même taux ?<sup>129</sup>

122 *Confidences*, p. 204.

123 *Ibidem*, p. 511. Voir aussi la conclusion du chapitre sur les influences spirituelles de Mme de Marans.

124 *Mémorial*, p. 338 ; *Réflexions*, 1753, p. 22-23 et 1754, p. 160 (« C'est être d'une sagesse peu commune, que de sçavoir travailler efficacement à sa propre félicité »).

125 *Mémorial*, p. 324, 371-372 ; *Réflexions*, 1753, p. 53 et 1754, p. 141.

126 « Il ne faut donc pas se flatter de pouvoir connaître les autres puis qu'il est si difficile de se connaître soy-même ? Et notre intelligence est aussi trompeuse que nos sens », phrase qui conclut le journal (p. 513).

127 *Confidences*, p. 1, 21, 265-266, 368-369, 384-385 et 425. Même réflexion dans une lettre à Pascalitte, qui montre la permanence de cet état d'esprit : « Tâchons seulement de n'avoir rien à nous reprocher, qu'importe le reste ! Voilà mon éternel refrain » (22 janvier 1780, Mme de Marans a presque 61 ans).

128 « Croyez-vous qu'il y ait tant de sagesse et de prudence à épiloguer éternellement l'univers ? Je vous ai dit cent fois, qu'il fallait prendre les hommes comme ils sont, sçachez que lon ne choisit pas, et qu'il faut tirer parti de ce qui nous entoure, dans le lieu où la providence nous a placé » (*Confidences*, p. 384-385).

129 *Confidences*, p. 368-369. Mme du Deffand partage la même philosophie : « On ne se rend point heureux par système ; il n'y a de bonne recette pour le trouver que celle d'une de mes grand'tantes, de prendre le temps comme il vient et les gens comme ils sont ; j'y ajouterais encore une chose qui me semble plus nécessaire : être bien avec soi-même » (lettre du 17 juin 1764, *Lettres de Mme du*

D'après Elisabeth Badinter, les femmes n'écrivent plus et n'étudient plus dans ces moments d'accablement. « Il ne tient qu'à moy de vous faire un pot-pourry de tout cela, mais rien, vaut beaucoup mieux »<sup>130</sup>, écrit ainsi Mme de Marans à sa nièce tandis que M. de Marans lui lit l'*Histoire du Languedoc*. Dans les mêmes circonstances, la réaction des hommes serait complètement différente, ils continuent leurs travaux, car selon É. Badinter, le désir de gloire passe avant tout. Mais est-ce la vraie raison ? Le souci de diffusion du savoir ne serait-il pas mieux ancré chez les hommes du XVIIIe siècle, car les enjeux (notamment politiques) en sont mieux perçus, de par leur éducation et leurs responsabilités ? Les pressions sociales et spirituelles, les obligations de la femme mariée et de l'éducatrice fatiguent et infléchissent lentement et insensiblement les motivations de Mme de Marans. Mais outre ces impératifs, que l'éducation des filles soit délivrée sans réel objectif pratique ou concret (même pour la plus aboutie) les inciterait finalement à poser la plume plutôt qu'à la faire courir jusqu'au bout.

Il convient donc de revoir le stéréotype de la moindre disponibilité intellectuelle des femmes. Tous les critères qui composent cette idée reçue, s'ils se retrouvent combinés les uns aux autres, contribuent, pour partie seulement, à freiner les ambitions féminines. Ils relèvent, selon des combinaisons diverses, des impératifs sociaux, des représentations du siècle et de la réalité du quotidien. Cependant, ils ne peuvent occulter l'importance des pressions sociales et la part irréductible des choix de l'individu, que le chercheur peut recueillir – partiellement – à l'aide des formes de l'écriture de soi.

---

*Deffand, 1742-1780*, Paris, Mercure de France, 2002, 981 p.). Sur ce plan aussi, le programme de Mme de Marans correspond aux ambitions des élites des Lumières.  
130 Lettre à Pascalitte, 21 février 1779.





## CONCLUSION

Plus instruite que ses ancêtres, la femme éclairée ne veut pas être celle que ce siècle riche d'innovations intellectuelles laisserait au bord du chemin. Elle veut, elle aussi, participer aux Lumières, ne pas être étrangère en son siècle. Comment se glisser dans une culture qui ne lui est pas directement destinée ? Comment participer à la diffusion des idées nouvelles, aux mouvements intellectuels du temps ? En ne cessant de s'instruire, en se tenant au courant de ce qui se dit et s'écrit, et pourquoi pas même, en le suscitant ou en l'écrivant elle-même.<sup>1</sup>

Après avoir posé ces interrogations et remarques – applicables à Mme de Marans – Dominique Godineau insiste sur la contextualisation de la recherche : le milieu social de cette femme éclairée, l'éducation reçue, les rôles culturels endossés, les possibilités offertes et les limites existantes<sup>2</sup>. C'est ce que le présent travail s'est efforcé de faire. Que fait une châtelaine de huit heures du matin à huit heures du soir, ou plutôt de six heures du matin à minuit<sup>3</sup> ? Tâches domestiques, gestion des biens et des personnes, temps de représentation et moments à soi rythment la journée, la semaine, les mois, les saisons, les années.

---

1 Dominique Godineau, *Les femmes dans la société française, 16e-18e siècle*, Paris, A. Colin, 2003, p. 186-187.

2 *Ibidem*, p. 195.

3 Virginia Woolf, *Une chambre à soi*, Paris, Denoël, 1992 [rééd. de la trad. de Clara Malraux], p. 69. Quelques indications d'horaires dans les lettres à Pascalitte nous apprennent que Mme de Marans se lève de bonne heure, parfois entre 4 et 6h, il lui arrive d'être « prête » à 8h. Les soirées aux Rouaudières finissent vers dix heures et demie ou onze heures ; Mme de Marans écrit à sa nièce vers dix heures du soir, voire après minuit.

Les interrogations amenées par la nature hybride des écrits de Mme de Marans ont été riches en enseignements. Journal personnel, miscellanées, livre de lieu commun et ouvrage de morale, la forme de l'écrit explique tout à la fois le choix de la publication et son relatif succès, entre silence de l'auteure à son sujet et vente à l'étranger.

Mme de Marans a eu les clés pour mettre en œuvre cette démarche d'écriture. Elle a reçu une bonne éducation, entretenue et enrichie au cours de sa vie *via* les pratiques de sociabilité des élites, la lecture et l'écriture. Cette recherche a notamment montré que la mobilisation active du réseau de sociabilité permet de passer outre les obstacles à la diffusion des idées en province, rapproche Paris du château et bouleverse la conception des rapports entre centres urbains et périphéries rurales.

Est-il besoin de rappeler le rôle prédominant du livre dans la prise de plume ? La forme des journaux de Mme de Marans est inspirée de ses lectures. Le journal peut ainsi être vu comme un recueil de maximes courtes, basées sur l'expérience de la vie en société, et qui empruntent à La Bruyère, Mme de Puisieux ou Mme de Lambert. De même, le style des lettres de Mme de Marans est un hommage à Mme de Sévigné, il rappelle le rôle central et l'influence de la correspondance dans la vie sociale et culturelle de la châtelaine. Ce mimétisme dans la forme s'accompagne d'une reprise de grandes thématiques de la culture littéraire du Grand Siècle : préciosité, théâtre (notamment de Racine) et morale.

Le journal fige dans le temps la pensée, instable par essence ; mais Mme de Marans est une femme sincère, qui trouve dans la pratique du journal la résolution de plusieurs quêtes. Se connaître. Connaître la nature humaine. S'intégrer au monde. Tendre vers la perfection. C'est là l'ambition de Mme de Marans, et observation, lecture, réflexion et écriture sont les voies permettant d'y parvenir. Mais puisque l'historien ne s'intéresse pas qu'au *comment* ?, mais veut aussi répondre au *pourquoi* ?, il était utile et nécessaire, dans ce travail, de croiser méthode historique, questionnement philosophique et analyse littéraire.

À la lumière des réflexions d'Antoine Lilti<sup>4</sup>, le cas de Mme de Marans amène alors deux suggestions pour l'histoire intellectuelle ou l'histoire des idées. D'une part, on sait que du côté de la réception des idées des Lumières, comme du côté de leur diffusion, c'est un métissage de courants de pensées pluriels et éclectiques qui caractérise le mouvement. Mais si Diderot, « rhéteur apte à faire miroiter toutes les thèses »<sup>5</sup>, emprunte ses idées partout, si Voltaire adapte les siennes à l'actualité et aux

---

4 Antoine Lilti, « Comment écrit-on l'histoire intellectuelle des Lumières ? Spinozisme, radicalisme et philosophie », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 64/1, 2009, p. 171-206.

5 Paul Vernière, cité *ibidem*, note 52 p. 191.

adversaires à qui il choisit de faire face, le même constat est valable côté réception. Les trois « blocs » intellectuels (conservateur, modéré et radical) tels que les présente par exemple Jonathan Israël<sup>6</sup>, constituent un cadre pratique pour réfléchir « par en haut », à échelle globale ou à échelle du continent européen, aux grandes voies de la diffusion des idées des Lumières, à l'influence des grands personnages du siècle, tel Leibniz, dont la pensée rayonne dans toute l'Europe. Mais, pour reprendre les termes d'Antoine Lilti, cette vision « résiste mal à l'étude de cas »<sup>7</sup>. À l'échelle de l'individu, que considère la microhistoire, ces trois blocs sont trop réducteurs pour faire l'histoire de la réception et de l'appropriation des idées des Lumières « par en bas ». Ils simplifient à l'excès les choix, ni cohérents ni homogènes au fil du siècle, qu'offrent les Lumières à l'individu.

D'autre part, les journaux personnels de Mme de Marans confirment l'importance cruciale, dans les domaines de recherche de l'histoire des idées, de la mise en évidence du contexte socio-culturel et politique, des formes de la sociabilité, des pratiques et conditions matérielles de l'élaboration des idées, tout comme l'importance de l'étude du triptyque réception/appropriation/interprétation. L'histoire des idées, ou histoire intellectuelle, ne peut non plus se passer des apports essentiels de l'histoire du livre, ni de l'utilisation du concept de représentations. Elle s'intègre donc totalement à l'histoire générale des Lumières.

Mme de Marans est une châtelaine cultivée, de noblesse récente et modeste, non native de la région où elle passe sa vie, mariée à un cadet de famille ; pire, elle préfère la solitude de son cabinet aux joyeux emportements des cercles de jeu et de discussion. L'on pourrait donc, malgré tout, s'interroger sur la représentativité de cette femme toujours en marge.

Dans ces Lumières polysémiques<sup>8</sup>, Mme de Marans n'est ni un *hapax*, ni le personnage principal d'une simple étude de cas, mais un exemple du sens que peuvent emprunter les courants du siècle chez une personne d'esprit. Sexe, passé familial, rang social, conditions économiques et géographiques contribuent à orienter les ambitions d'un individu sensible à ces « ondes nouvelles »<sup>9</sup>. Dans ce contexte de métissage et de recréation incessante des pensées, la question de la représentativité a-t-elle un sens ? Philippe Lejeune considère que lorsqu'on travaille sur le genre autobiographique « il

---

6 Jonathan Israël, *Les Lumières radicales. La Philosophie, Spinoza et la naissance de la modernité (1650-1750)*, Paris, Ed. Amsterdam, 2005 [trad.], 935 p.

7 Antoine Lilti, « Comment écrit-on l'histoire intellectuelle des Lumières ? », art. cit., p. 194.

8 Michel Porret (dir.), *Sens des Lumières*, Chêne-Bourg, Georg, 2007, p. 15.

9 Expression empruntée à François Laplanche, « Jonathan I. Israël, *Les Lumières radicales. La philosophie, Spinoza et la naissance de la modernité (1650-1750)* », *Revue de l'histoire des religions*, 1-2007, mis en ligne le 22 décembre 2006, consulté le 5 mai 2014.

n'y a aucune essence de quoi que ce soit, mais des systèmes de combinaison instable entre un nombre indéfini d'éléments, avec des hiérarchisations, des dominantes variables »<sup>10</sup>. Ce que nous enseigne la micro-histoire, c'est qu'on peut en dire autant des femmes qui écrivent en leur for privé. Écrire ses pensées au quotidien et vivre de lecture, cela limite-t-il la représentativité de notre châtelaine ? Mme de Marans n'est pas plus riche que ses congénères, n'a pas eu une enfance plus dorée qu'une autre, n'a pas joui d'une liberté extraordinaire. Mariée, responsable d'un enfant et d'un domaine, elle a les mêmes devoirs qu'une autre et subit les mêmes contraintes.

Le mouvement des Lumières « a ses obscurités et ses foyers clairs et denses, [...] ses centres et ses périphéries »<sup>11</sup>, de plus, « il ne faut pas considérer la culture éclairée comme un champ unitaire et un espace harmonieux. [...] C'est un champ de bataille plutôt qu'un lever de soleil »<sup>12</sup>. En ce sens, Mme de Marans est l'incarnation de son temps. Hésitations, changements d'avis, refus ou impossibilité de choisir la caractérisent, mais, toujours, reviennent à la charge son questionnement systématique de ce qui l'entoure, son esprit d'exploration et une certaine démarche critique. Tenter de mettre en système ses idées, comme celles des Lumières, serait donc peu cohérent.

Antiphilosophe ? Mme de Marans l'est quand elle prône la supériorité du christianisme contre le relativisme religieux et contre l'athéisme. Ses grilles de lecture et ses interprétations (des idées de Montesquieu et de Rousseau par exemple) sont traditionnelles. Elle ne souhaite pas de remise en cause de l'ordre social, la question du bien ou de l'intérêt public ne l'intéresse pas.

Mme de Marans adhère pourtant aux idées des Lumières « modérées » quand elle s'attache aux valeurs de la franc-maçonnerie, ou quand elle fait l'éloge de l'amitié, de la sensibilité, du mérite, du bonheur, de la raison et de la modération. De même quand elle considère la religion comme un cadre de régulation de la vie en société, ou quand elle défend une vision tempérée du pouvoir royal.

La pensée de Mme de Marans emprunte même aux Lumières dites « radicales », quand elle dénonce l'institution ecclésiastique et qu'elle s'en prend non seulement aux Jésuites mais au clergé régulier, ou bien aux rites qui donnent à l'Église la mainmise sur la société. En rupture avec l'orthodoxie, Mme de Marans revendique le droit au suicide, la tolérance religieuse et dénonce la société patriarcale. Elle n'accepte aucune censure pour ses lectures, et ne met pas de bornes à ses savoirs. Enfin, son individualisme et sa soif de valorisation de soi s'opposent aux cadres sociaux traditionnels.

---

10 Voir Philippe Artières, « Je ne suis pas une source. Entretien avec Philippe Lejeune », *Sociétés & Représentations*, 1/ 2002, n° 13, p. 87-99.

11 Vincenzo Ferrone, Daniel Roche (dir.), *Le monde des Lumières*, Paris, Fayard, 1999 [trad.], p. 553.

12 Antoine de Baecque, Françoise Mélonio, *Lumières et liberté (XVIIIe-XIXe s.)*, p. 67, dans Jean-Pierre Rioux, Jean-François Sirinelli (dir.), *Histoire culturelle de la France*, Paris, Seuil, 2005 (rééd.), t. 3.

En fait, Mme de Marans fait feu de tout bois et se crée une morale qui n'est ni « anti », ni « pro », mais plutôt une morale naïve, moyenne, représentative de sa vie moyenne de châtelaine moyenne.

La promenade avec Mme de Marans s'achève, mais nombreux sont les chemins de traverse qui restent à parcourir. D'abord, l'étude des pratiques culturelles en province, au sein d'un réseau de sociabilité donné, incite au recensement général des inventaires de bibliothèques privées locales. Ce recensement est nécessaire pour cerner précisément les ouvrages à disposition des lecteurs de province d'un même groupe, dans le cadre de la culture du prêt dont est représentative Mme de Marans.

Ensuite, on pourrait voir en Mme de Marans la silhouette de la braconnière des lettres<sup>13</sup>, mais le terme court le risque d'être aujourd'hui mal interprété et de sous-entendre une illégitimité de la lectrice : aux yeux de ses proches, un livre à la main, Mme de Marans ne paraît pas illégitime. *A fortiori*, cette illégitimité n'a aucune raison d'être de nos jours. Mme de Marans est en tout cas une de ces « Amazones de la vie quotidienne »<sup>14</sup>, une promeneuse solitaire qui ne trouve que la lecture et l'écriture personnelle pour se réaliser. Sont-elles exceptionnelles, ces femmes aspirant au salut par les Lettres ? Combien de ces Amazones des Lumières ? Il est légitime de chercher d'autres Mme de Marans parmi les élites provinciales du XVIIIe siècle. On a vu que l'association peut être faite avec les *bluestockings* Anglaises, qui célèbrent par leur vie et leurs pratiques d'écriture le concept de *domesticity*. En Provence, Isabelle Luciani a noté que les femmes qui écrivent en leur for privé sont issues, comme Mme de Marans, de milieux aisés. Affranchies elles aussi de l'interdit de l'écriture, elles ont deux points communs : modestie des ambitions et discipline. Et leur écriture recouvre les mêmes idéaux que celle de Mme de Marans : volonté d'être actrices de leur propre vie, pacte de vérité, liberté de pensée et expression du moi. Pour toutes ces femmes, l'écrit personnel est à la fois outil d'appropriation de l'écriture et d'appropriation de la vie<sup>15</sup>. Les sources classiques de l'historien peuvent facilement laisser s'échapper ces femmes « sans histoires » ; l'écriture féminine, qu'elle soit considérée comme privée (livres de raison, extraits, correspondance...) ou vouée à être diffusée (fictions, traductions, essais...), les saisit dans leurs rôles de créatrices.

Enfin, il serait judicieux de s'intéresser à ceux qui ferment les yeux sur ou contribuent à l'entrée en écriture de ces femmes. Ainsi, M. et Mme Edme, devenus

---

13 Michel de Certeau, *L'invention du quotidien, 1. Arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990 [1e éd. 1980], ch. XII, « Lire : un braconnage ».

14 *Ibidem*, p. 251.

15 Isabelle Luciani, « De l'espace domestique au récit de soi ? Écrits féminins du for privé (Provence, XVIIe-XVIIIe s.) », *Clio*, n°35, 2012, p. 21-44.

parents pendant l'« aimable Régence » (Voltaire), la famille maternelle de Mme de Marans, ou encore le personnage clair-obscur de Louis-Joseph de Marans et l'indéfectible ami, Louis Angran d'Allerai, posent plus de questions qu'ils n'en résolvent. Volontairement ou non, consciemment ou non, certains membres de l'entourage sont de véritables alliés ; le même type de démarche d'appui se retrouve dans d'autres contextes, par exemple celui de l'accès à la création musicale<sup>16</sup>, assez directement comparable. Du même coup, on peut être amené à ré-interroger l'influence familiale et conjugale sur la création féminine : elle n'a peut-être pas été si univoquement négative que l'a avancé un pan de l'historiographie, tant il est vrai que la réalité est toujours plus nuancée et plus subtile que les grilles d'analyse théorique<sup>17</sup>.

L'exemple historique illustre une thèse générale, mais ne prouve rien, l'énumération d'exemples non plus. Il faut atteindre à l'échelle d'une enquête prosopographique pour commencer à pouvoir tirer des conclusions d'une accumulation de cas similaires ou voisins. Néanmoins, la richesse des écrits laissés par Mme de Marans permet d'avancer plusieurs idées sur l'éducation des châtelaines, éclectique et ouverte aux différentes voies d'acquisition des savoirs. Martine Sonnet a mis en évidence l'hétérogénéité et les contradictions de l'éducation des filles au XVIIIe siècle, miroir de la société. Comme à Paris, les élites nobiliaires de province n'oublient pas leurs filles. Éloigné de Paris mais pas coupé de la capitale, le château peut être un lieu d'expérimentations et d'audaces en matière d'éducation des filles ; « le rendez-vous manqué de l'éducation des filles et des Lumières »<sup>18</sup> n'est pas général. Mme de Marans nous donne à voir une éducation qui s'émancipe de la religion, sans renier la morale et les auteurs classiques. L'éducation des filles au château est un composé original, pragmatique, construit par les familles et les principales intéressées, les filles. Les châtelaines manient la plume avec souplesse et liberté, elles participent à la réception, la diffusion et la conception des idées des Lumières hors de Paris. Elles sont des actrices culturelles à part entière, des pièces maîtresses dans les plaisirs et divertissements liés aux pratiques de sociabilité. Dans une ambiance conviviale, les femmes faisant cercle aux champs forgent la culture et les valeurs nobiliaires du XVIIIe siècle autant que leurs congénères urbaines.

---

16 Florence Launay, « Les alliés des compositrices françaises du XIXe siècle », Florence Rochefort, et Éliane Viennot (dir.), *L'Engagement des hommes pour l'égalité des sexes*, Saint-Étienne, Publications de l'Université, 2013, p. 59-71.

17 Caroline Giron-Panel, Sylvie Granger, Bertrand Porot et Raphaëlle Legrand (dir.), *Musiciennes en duo, Mères, filles, sœurs ou compagnes d'artistes*, Rennes, PUR, à paraître [septembre 2014].

18 Martine Sonnet, *L'éducation des filles au temps des Lumières*, Paris, Cerf - CNRS Éd., 2011 [rééd.], p. 287.

Concluons :

S'il est vrai que, de l'étude de l'histoire, on ne peut tirer aucune loi universelle, la réalité historique est néanmoins le lieu par excellence où se développent des destinées individuelles qui, sans prétendre être des modèles ou des contre-modèles, sont des propositions.<sup>19</sup>

Confronter la situation de Mme de Marans à celles d'autres écrivantes, cultivées et/ou ambitieuses, en France ou ailleurs, montre ce qui est possible, au XVIIIe siècle, pour les femmes qui se veulent – et peuvent se vouloir – singulières, sans être exceptionnelles. La posture philosophique, morale et spirituelle de Mme de Marans n'est ni iconoclaste ni hors du commun. Ses opinions hésitantes, parfois nuancées jusqu'à la confusion et relevant plus d'un bon sens simpliste mais rassurant que d'une argumentation philosophique ouverte, reflètent les incertitudes de ses contemporains face aux défis de la vie. Par son éclectisme et toutes ses contradictions, Mme de Marans traverse et incarne le XVIIIe siècle. De même, si on a déploré l'invisibilité des femmes de la petite et moyenne noblesse<sup>20</sup>, par sa plume, Mme de Marans, qui vit sa vie par écrit, leur donne chair et sang.

Jamais l'exemple ne peut établir une vérité et l'histoire n'apporte aucune vérité de type ontologique ; par contre l'histoire nous livre [...] des exemples singuliers d'existence qui ne démontrent rien sur les femmes en général mais prouvent que des femmes ont su vivre et penser selon leurs désirs, exemples nécessairement singuliers et assurément stimulants.<sup>21</sup>

---

19 Geneviève Guilpain, « Le statut de l'exemple historique chez Gabrielle Suchon », Jean-Claude Arnould et Sylvie Steinberg (dir.), *Les femmes et l'écriture de l'histoire, 1400-1800*, Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2008, p. 365.

20 Jean-Paul Desaive, « Beaucoup de place et peu de traces : les femmes au manoir. Quelques exemples en Bourgogne sous l'Ancien Régime », Anne-Marie Cocula, Michel Combet (dir.), *Le château au féminin*, Actes des rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord, Bordeaux, Ausonius, 2004, p. 69-81.

21 G. Guilpain, « Le statut de l'exemple historique chez Gabrielle Suchon », art. cit., p. 366.





# ANNEXES

## TABLE DES ANNEXES

I- Quelques portraits : Mme de Marans.....	732
Louis-Joseph de Marans.....	733
Pascalitte Edme de Vanssay.....	734
Charles IV, marquis de Vanssay.....	735
II- Se repérer dans le temps : généalogie Edme-Vanssay, la famille de Mme de Marans.....	736
III- « Notes sur la famille de ma mère ».....	737
IV- Se repérer dans l'espace : Le Bas-Vendômois, une zone de marche.....	739
Le « canton » de Mme de Marans.....	740
V- Nuages de mots.....	741
VI- Le contenu des journaux personnels de Mme de Marans : résumé.....	745
VII- À l'intérieur des Rouaudières (dont inventaire de la bibliothèque, p. 769-771).....	761
VIII- « Je regarde d'un œil de convoitise une bibliothèque bien assortie »... ..	776
Inventaires de bibliothèques : de la famille Angran d'Allerai (château de Saint-Agil).....	777
de la famille de Moges (château de Coulonge).....	778
d'Alexandre de Pille (Cormenon).....	780
de la famille Marin (château de Montmarin).....	780
de la famille Salmon (château de Courtamblay).....	780
de la famille Vanssay (château de La Barre).....	782
de Villain de La Tabaise (Saint-Calais).....	787
Statistiques et comparaisons à plusieurs échelles.....	788
IX- Mme de Marans épistolière : Statistiques des lettres à Angran et à Pascalitte.....	790
Un aperçu de son réseau de correspondance.....	794
X- Les lectures et références culturelles de Mme de Marans.....	796
XI- Éducatrices de filles au siècle des Lumières.....	817



Crédits photo : Château de La Barre, 2014.

Je ne suis ny grande, ny petite : ny belle, ny laide : mais jai une taille assez noble, avec un air de fraîcheur et de santé, qui font qu'en général on me trouve assez bien. Parlons d'autre chose.  
[*Mémorial*, p. 99, « Ceci fait en 1747 »]

Lâge commence à venir, lagrément que donnent une belle taille, un beau tein, des yeux vifs, ne servira plus de vernis aux moindres choses que je pourrai dire et faire.  
[*Confidences*, p. 9]



Crédits photo : Mathilde Chollet, 2012.

Louis-Joseph de Vanssay de Marans (1715-1786)



Crédits photo : Château de La Barre.

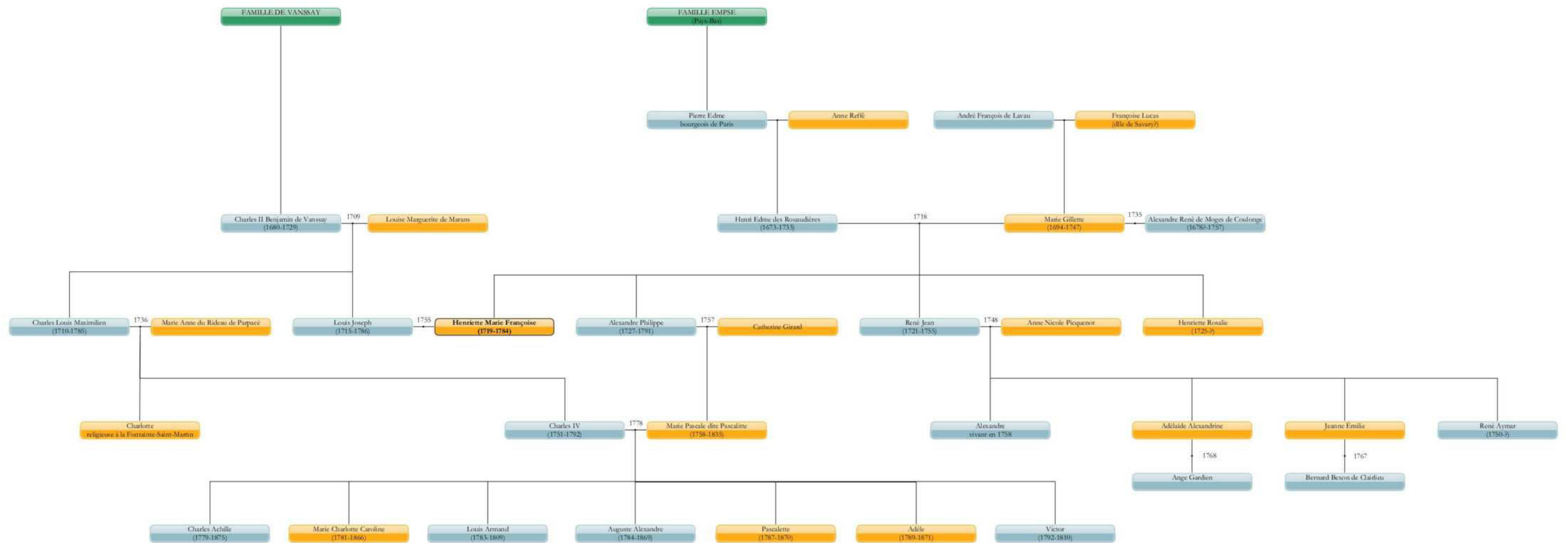
Marie-Pascale Edme des Rouaudières, marquise de Vansay, dite Pascalitte  
(1758-1835)



Crédits photo : Mathilde Chollet, 2012.

Charles IV marquis de Vansay (1751-1792)

## Généalogies Vanssay et Edme: la famille de Mme de Marans



Conception : Mathilde Chollet, Guillaume Benoit, 2014 (yEd Graph Editor).



« Détails sur la famille de ma mère  
note écrite par elle à la Barre au mois de juillet 1829 »

« Notte sur la famille d'emse, ou edme.

mr. d'emse ; d'une famille concidérable de la holande : à l'époque d'une révolution ; année ... a été du nombre de ceux, qui, ont conspiré, contre le Stathouder : les mécontants ayant succombés la tête de mr. d'emse a esté mise à prix : ses bien confisqués : il s'est sauvé en france : avec ses deux enffans, un garçons et une fille : il a changé de nom et, a pris en france, celui, de edme.

il est mort à la rochelle, on le croit le fils de mr. edme sans fortune ; mais ayant reçus une bonne éducation, est entré dans le commerce : il a fait plusieurs voïage, aux grandes indes : a esté nommé directeur de la compagnie des indes ; il s'est fait connaître, par sa probité, son esprit ses connaissances : il a été disteingué, par les agents du roi de france il s'est élevé quelque discussions : et c'est mr edme, qui a esté choisi, et chargé d'une mission honorable, de la part du roi. après avoir passé dix neuf ans au moins dans les indes, il est revenu en france : avec une fortune assez concidérable : il a épousé Mlle de l'aveau, de paris, mr. son père estoit un magistrat, et iscu, d'une ancienne famille, de magistrats de paris : et sa mère, estait, mlle de Savary, dont le père possédait une terre aux environs d'évreux : mr. de savary estait gentilhomme, mais peu riche :

mr edme, a eu de son mariage avec Mlle de lavau deux garçons et une fille il avait achetté la petite terre des rouauxdières ; qui est devenue son unique ressource : ayant perdu toute sa fortune par l'effet de la révolution des billets de Laws... peu après mr. edme est mort. Mme edme, jeune encore, a épousé Mr. de mauge, propriétaire, de la terre de coulouges : les enffans de Mme edme, devenue mme de mauge ont reçus une bonne éducation.

mr. de pigagnol, ami intime de mr. edme, et parrain de son fils ainé, ~~tæ~~ étant mort sans enffans, a laissé à son fiyeul, une partie de sa fortune : Mlle edme, a épousé mr. le chevalier de Vanssay : et mr. edme, des rouaudières, le plus jeune des trois enffans de mr. edme est passé à St. domingue ; y a épousé mlle girard ; fille de mr. girard ; directeur de la compagnie des indes ; dont la famille habitait les environs du croisic en bretagne : et de mlle merlet du ciprès : ~~négoeciens à bordeaux une branche, de cette famille, a esté anoblie, fille~~, fille de mr. merlet du ciprès, négociant à bordeaux ; une branche de cette famille, de merlet du ciprès a esté annoblie, pour services randus à l'état,

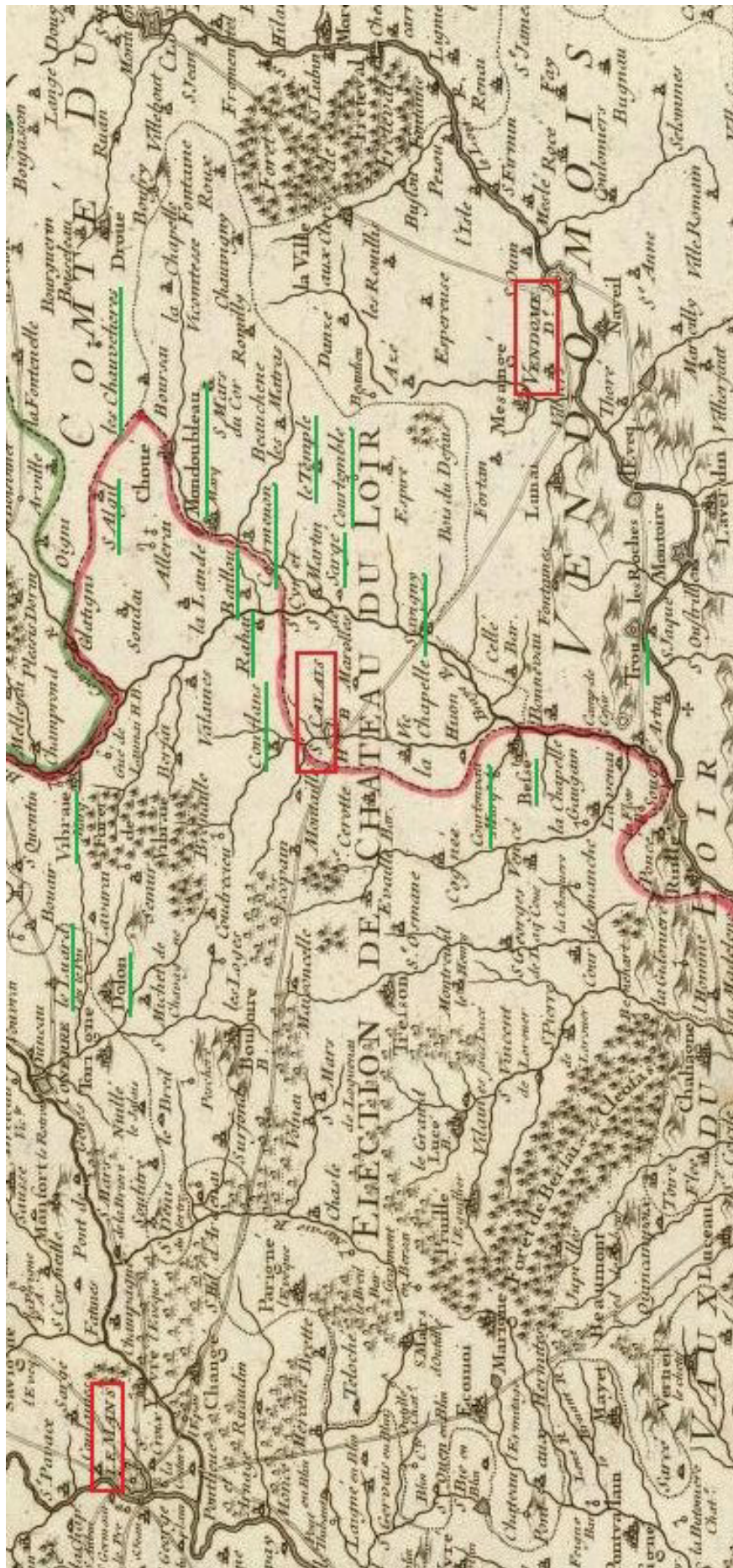
mr. girard, habitant du quartier de Labacou – et frère de mr. girard, propriétaire, de la grande

habitation dîtes du boncan, et p situées dans la plaine, près les cayes St. Louis partie du fond sud de lisle à vache... ce mr. girard de labacou, a donné en mourant, à md des rouauxdières sa nièce, une petite habitation nommée plaisance, située près les cayes St Louis... quand, à la grande habitation de l'abacou, après la mort du propriétaire, qui ne laissoit point d'enffans ; cette habitation, a été vendue ; par md des rouauxdières ; et ses cohéritiers elle avoit un frère, et plusieurs sœurs : on ygnore, le nom des acheteurs : et l'année, dans laquelle ses habitations ont été vanduës : mais, ce qui est certain cest que c'étoit plusieurs années avant la révolution : on ygnore, combien ces habitations ont été vendues : on ygnore, si l'argent provenant de ces habitations ; dont md des rouauxdières étoit héritière ; ont été employés par mr des rouauxdières son mari, pour payer l'acquisition, qu'ils ont faite depuis, de l'habitation de la renaudie, ou la faye-

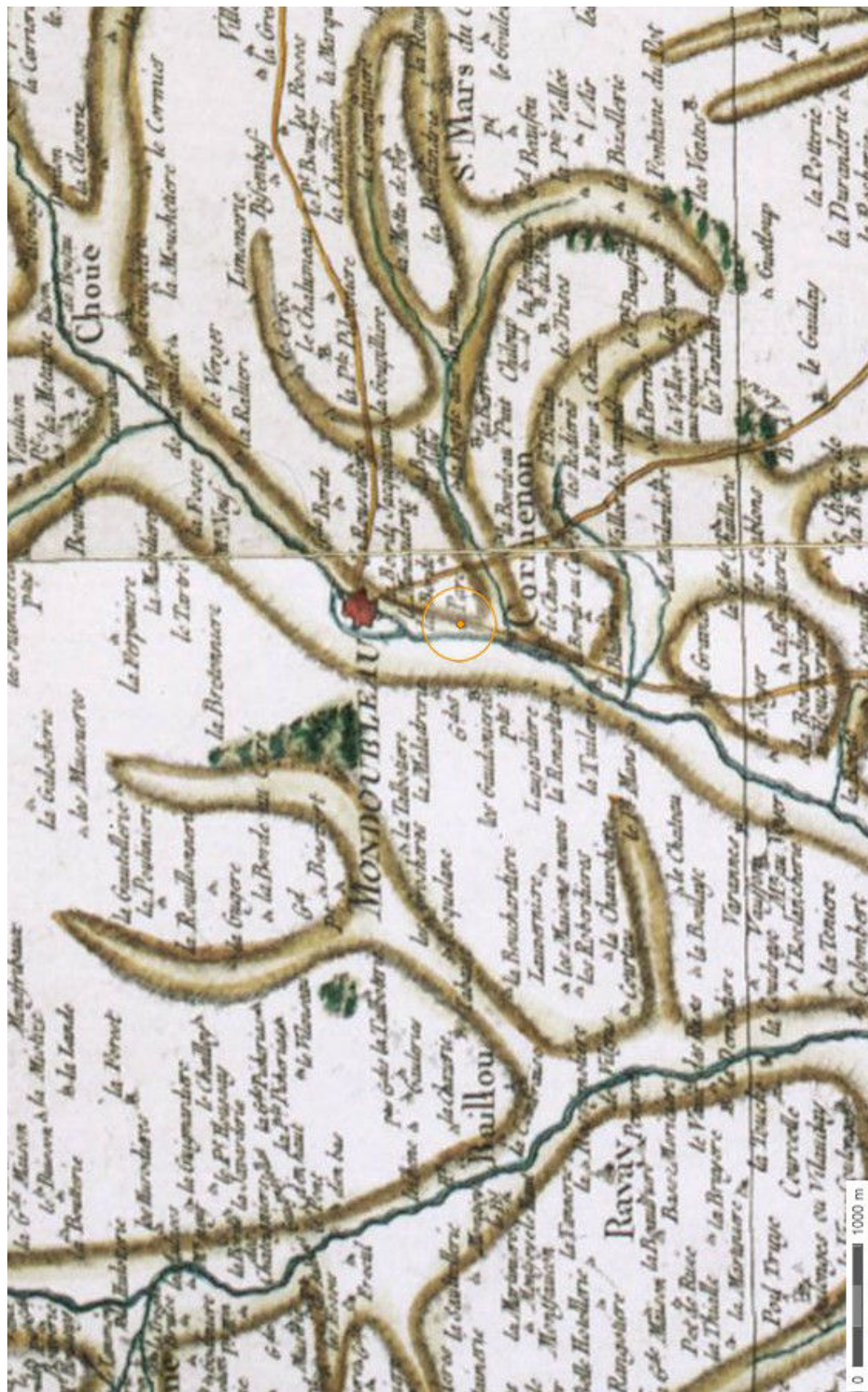
la notte ci dessus a été demandée à mad. de Vanssay par mr. auguste de Vanssay – elle vient de recevoir cette année ce 17 juillet 1824. »

ADS 1Mi3 R21

Le Bas-Vendômois, une zone de marche entre Maine, Blaisois et Perche  
Carte des provinces du Maine et du Perche, Guillaume Delisle, 1719.



Le « canton » de Mme de Marans  
Carte de France, famille Cassini, 1750. (<http://www.geoportail.gouv.fr>)



## Nuages de mots

Le nuage de mots est une représentation graphique et synthétique des mots-clés, idées, concepts et noms les plus utilisés dans un texte donné. Très utilisé sur internet pour guider l'internaute sur une page, le nuage de mot revêt différentes formes, qui lui donnent un caractère esthétique et qui rendent ludique la recherche de l'utilisateur.

Les nuages de mots qui suivent sont des outils très simples, réalisés à partir de la transcription des journaux de Mme de Marans sur traitement de texte. Ils ne sont qu'un aperçu de ce qui pourrait être fait avec des logiciels adaptés au codage, à l'analyse de textes et au traitement des données.

Les trois nuages de mots proposés ici (un par journal) n'ont pas d'autre prétention que de présenter au lecteur les termes les plus fréquents dans les plus de mille pages noircies par Mme de Marans. Ils offrent une différente entrée à l'univers très personnel de la diariste.

Dans un souci de cohérence, les articles, les conjonctions de coordination, les prépositions, les pronoms nominaux, les verbes conjugués (notamment être et avoir) ou encore les démonstratifs n'ont pas été pris en compte. La taille des mots est conditionnée par leur fréquence : plus un terme est employé par Mme de Marans, plus il est grand.

En ressortent la grande obsession de Mme de Marans, *moi* et les autres, les hommes et les femmes, le bien et le mal ; mais aussi son caractère entier : *rien, jamais, toujours, certainement...*









Organisation et contenu des journaux personnels de Mme de Marans : résumé

**1- Mémorial a mon usage particulier, 1752.**

Titre	n° pages	Nombre de pages	Thèmes abordés	Nature du contenu (personnel ou recopié)
		6	8 remèdes et recettes dont deux sur feuille volante	texte recopié
Épître à mes héritiers	I-VI	6	-but de l'écrit -justification -contenu	texte personnel
encre perpétuelle	VI	1/2	recette	texte recopié
	VII		page blanche	
Usage de cette table	VIII-X	3	comment utiliser une table de chiffrage	texte personnel
Règles sur la santé et pour prolonger la vie de M. Cheyne	1-19	19		texte recopié
pr nettoyer et vernir les tableaux	19	1/3	recette	texte recopié
quelques distiques	20-21	2	distiques et jeux	texte recopié
quelques passages d'Horace	22	1		texte recopié
	23	1	extraits du <i>Traité du vrai mérite de l'homme</i> de Le Maître de Claville	texte recopié

Manifeste du prince Edouard Stuard quand il passa en Angleterre	24	1		texte recopié
pensées sur l'amour	25	1		texte personnel
sentences italiennes	26-28	3		texte recopié
quelques recettes	29-75	47	remèdes et recettes	texte recopié
Le Printemps	76			illustration
	77-82	6	éléments d'arithmétique	texte personnel
premiers éléments de géométrie	83-95	23		texte personnel
les caractères de la massonerie ou de l'écriture maçonne	96-98	3	explication du fonctionnement de l'alphabet maçon	texte personnel
ceci fait en 1747 au mois de juillet	99-107	8,5	« mon portrait pour me corriger » : portrait physique, moral, cœur et passion, qualités et défauts, amitié	texte personnel
	107-108	1,5	superstitions des espagnols	texte recopié
	109-117	9	leçons d'algèbre	texte personnel
	118		page blanche	
	119-120	2	Lettre du président de l'Académie de La Rochelle	texte recopié
Vers de Charles IX à Ronsard	121	1	vers + commentaire	texte recopié et texte personnel
	122-123	2	échange de vers entre deux personnes, M. D et « une personne de quatorze ans »	texte recopié
Jeune fille à l'oiseau	124			illustration
Poésies diverses	125-195	71		texte recopié (et certains

				passages personnels ?)
Extrait d' <i>Alzire</i>	196			texte recopié
L'été	197			illustration
Histoire de mon esprit depuis 12 jusqu'à 16 ans	198-212	15	Les romans, l'amour, le chagrin, le public, l'orgueil, la perfection, les premières tentatives d'écriture	texte personnel
L'automne	213			illustration
Extrait de l'histoire universelle	214	1	tableau de datation	texte recopié
Extraits de l'Abrégé chronologique du p. Hainault	215-306	92	Depuis Pépin le Bref jusqu'à Louis XIV : page de gauche description, page de droite : princes contemporains	texte recopié
	307-308		pages blanches	
L'hiver	309			illustration
quelques réflexions	310-384	75	passions, vertus, hommes et femmes, lectures, religion, bonheur, philosophie, amitié...	texte personnel
Recettes	385-400	16	remèdes et recettes	texte recopié
Table	401-403	2,5	table des matières	
	403-fin	3,5	5 recettes dont deux sur feuille volante	texte recopié

« Quelques réflexions » (p. 310-384) : organisation générale

n° chap	n° pages	nb de pages	Sujet annoncé ou incipit	Thèmes abordés
1 a	310-311	2	Le discours et l'action	hypocrisie, cacher ses défauts
2	312	1/2	crainte de perdre et désir d'avoir sont aussi forts	bonheur, malheur, vertu
	312	1/2	une maxime	« Une grande passion, et une grande vertu, sont deux

				mauvais hôtes à loger ensemble. Heureux quand la première est détruite par l'autre. »
b 3	313-318	4,5	Le climat	les romains, la République et l'Empire
c 4	318-320	2	« il ne faut pas s'affliger des maux qui sont sans remède »	son avis, modération
	320-321	1,5	Réflexions sur Tacite	les femmes
	322	1/2	Térence	théâtre
	322-325	2,5	La peur	son caractère, sociabilité, amitié
	325	1/2	La foi et le doute	
5	325	1/2	Je ne sçai quel attrait on trouve toujours à parler de soy ?	rédaction du journal, soi et les autres
D 6	326	1	L'amour	les hommes, les femmes, l'amour
	327	1	La comtesse de Châteaubriant	les romans, le vraisemblable
E	328-334	7	Souvenir d'une conversation métaphysique	existence des corps, Dieu, l'expérience, les apparences, les sensations, foi et raison, doute, savoir et bonheur
f	334-338	3,5	« on se console plus par faiblesse que par aucune autre raison »	malheur, douleur, ennui, sentiments, caractères
g	338-339	1	Les lettres siamoises	femmes, hommes
h	339-340	2	Le piquet	hasard et destin
J	340-341	1/2	« On dit ordinairement qu'il n'y a que la vérité qui offense ; cela n'est pas vrai pour tout le monde »	calomnie et médisance
	341-342	1	Les héroïnes de roman	invraisemblance, amour, sens et passion
	342-344	2	À propos d'un livre d'astrologie	superstitions
K	344	1/2	« Je n'aimerais pas à dire mes secrets à une héroïne de Roman »	passion, discrétion,
	345-346	2	« il faut croire que les humains sont capables de tout mal »	amitié, nature de l'homme, solitude

L	347-348	1,5	« trouvez-moy quelqu'un qui soit content des autres, et qui ne le soit pas de luy-même ? »	se connaître, pitié, orgueil, critique
	348-349	1	État d'esprit d'Henriette	chagrin, tristesse en société et dans la solitude
m	349-350	1,5	« ce qui est passé, est passé ; ce qui est dit, est dit »	vieillesse, jeunesse, autorité
	351-352	1,5	Suite de la réflexion sur l'autorité	
n	352	1	« quelle folie de faire des projets ! »	projets, expérience, anticipation
o	353-354	1	La douleur	sensibilité
	354-355	2	L'écriture	pourquoi écrire, qu'écrire, comment, un système des passions
P	356-357	1	Désirs et bonheur	les goûts, le bonheur
q	357	1/2	Subjectivité	nature de l'homme
	357-359	2	Les gens malheureux	malheur, amitié
	359	1/2	Une maxime	« Je compterais pour quelque chose le plaisir de me vanger »
R	360-361	1/2	La lecture des romans	avantages et inconvénients
	361-363	3	Extrait d'un sermon de Vincent Ferrier sur Jean-Baptiste	Texte recopié en latin, une phrase de commentaire
	364-366	3	Le bonheur et le public	le public, la réputation, bonheur, malheur, liberté
	366-368	3	L'amour de la vie	la mort, le suicide
S	369-370	2	Amitié et galanterie	amitié, hommes et femmes, son caractère, son avis, vertu
	371-372	1,5	Amitié et mélancolie	son expérience, mélancolie, amitié
	372-377	5	Avis de Mme de Puisieux sur les belles femmes	femmes, amitié, son expérience, son caractère, le journal
	377-379	2,5	« On est toujours prêt à condamner les autres, et à s'excuser soy-même. »	amour-propre, connaître l'autre, pardon
	380-384	4,5	Les femmes ne peuvent faire confiance aux hommes	des exemples, les hommes, but de l'écrit

## 2- Réflexions journalières, 1753 et 1754.

n° chap	n° pages	nb pages	Sujet annoncé ou incipit	Thèmes abordés
<i>Réflexions journalières en 1753</i>				
T	1	1	Brièveté de la vie	Relativité du bonheur et du malheur
V	2-3	1,5	« il est impoli de dire du bien de soi »	amour-propre, amitié
x	3-5	1,5	les pressentiments	avantages et inconvénients de la prudence
y	5-8	4	vide et vanité de la science	orgueil, hypocrisie et apparences, vertu, bonheur, mariage
suite de l'x	8-9	1,5	la prudence	espérance et malheur
z	10-12	3	les causes de l'avarice	l'avare
	13-14	1,5	but et nature du journal	
&c	14-17	3	<i>Les Entretiens physiques</i> du père Régnauld	l'existence des corps, la matière subtile
	17-20	3,5	<i>Les Lettres portugaises</i>	critique de l'ouvrage, le couvent, les hommes et l'amour
a2	21-22	1	relativité de l'écoulement du temps	le temps, la mort, la tristesse, la religion, le malheur
b2	22-23	1	colère et modération	
	24	1	« il faut que je sois plus malheureuse que tout le monde ensemble »	le malheur, le temps qui s'écoule
	25-27	2,5	<i>Les Entretiens physiques</i> du père Régnauld	le mouvement : essai de définition
d2	27-28	1	l'ennui	définition et causes de l'ennui
	28-32	4	lettre à Voltaire en 7bre 1731, le cœur et l'esprit	différence entre les deux, homme de cœur et homme d'esprit
E2	32-36	4	<i>Les Adelphe</i> s : changement d'avis	relations père-fils, analyse de la pièce, éducation

f2	36-37	1/2	« ma tête n'est pas le país des idées mais çen est le passage »	le cours des idées est comme un fleuve
g2	37-40	3	l'égalité d'humeur n'est pas ce qui rend aimable au premier abord	les gens brillants, les gens solides, long et court terme des relations, l'amitié
	40	1/2	une maxime	« Ceux qui nont jamais eu de passions à combattre ne connaissent que lombre de la vertu »
h2	40-44	4	Le bonheur	définition. détachement, désirs, religion
	44-45	1,5	confiance et secret	
	46	1/2	une maxime	amitié, cérémonial et familiarité
J2	46-48	3	les femmes et l'amour	les hommes, l'amour, la vanité
L2	48-50	2	avoir de l'esprit n'est pas forcément un avantage	bonheur et ignorance, l'insatisfaction permanente
m2	50-55	5	« les chagrins qui humilient sont les plus grands de tous »	humiliation, mépris, vanité, amitié, fortune, malheur, solitude, apparences
	55-56	1	le pardon et l'oubli	
	56-59	3	aide et secours	amitié, charité, compassion, humiliation
	59-60	1	portrait de Damis	égoïsme
	60-61	1	L'amusement de la raison	les femmes
	61	1/2	un talent d'Henriette	
	62-64	3	« Mme de C a perdu son fils, et la douleur qu'elle en ressent n'est pas médiocre »	le stoïcisme, ses abus, la gloire
	65-72	7	« les disputes qui agitent l'Eglise et lestat »	le refus des sacrements, le jansénisme, la formule, le salut, le contexte, le bref de Benoit XIV
n2	72-92	21	Histoires de Mérida (72-82) et de Dalan (83-92)	amours illégitimes, enfants conçus hors mariage

Réflexions journalières en 1754				
o2	1-5	4,5	modération en toute circonstance	modération, bonheur, orgueil, vices et vertus, malheur
	5	1	« je ne crois pas que mes sens me fassent la loy »	le cœur et les sens
	6-7	1,5	« la mort ne me fait pas peur »	défense de sa position
P2	7-8	1,5	il ne faudrait faire qu'un seul et bon souhait/vœu	passions, bonheur et indifférence
Q2	9	1/2	Haine et vengeance	banalité du vice, rareté des vertus
R2	9-12	3	« un des plus grands malheurs de la vie, c'est d'aimer sans retour »	amour, détachement, hommes et femmes
S2	12-14	2,5	goûts littéraires d'Henriette	roman, morale, histoire, théologie, livres obscènes
T2	15	1	prudence et modération	« absolument nécessaires en tout temps, en tout lieu »
V2	16	1	ridicule de l'affectation	éloge du naturel
x2	17-19	2,5	Amis et amitié	services, empathie
	19	1/2	« un souvenir qui plait est la meilleure compagnie que lon puisse avoir »	bonheur, solitude
	20-21	1,5	une histoire drôle	l'amour
	21-22	1	erreur des jansénistes	frivolité du siècle
y2	22-30	8,5	projets de mariage annulés	les femmes, les hommes, enfants illégitimes, mariages mal assortis
	31	1	« chaque réflexion est une douleur nouvelle »	malheur, mauvaise fortune, solitude
z2	32-46	15	Critique de la <i>Bérénice</i> de Racine	analyse scène par scène, analyse des personnages, vraisemblance
	47-48	1,5	« examinons mon sort, pour voir ce que je puis, veux et dois faire »	passage caviardé. malheur de sa destinée
&c2	48-60	12,5	Critique de l' <i>Esprit des lois</i>	analyse chapitre par chapitre, les jésuites au Paraguay, la religion, les magistrats, honneur et vertu, les climats



	61-62	1,5	on se console de tout	faiblesse humaine, âmes fortes (définition), se complaire dans le malheur, solitude du vrai malheureux
	62-63	1,5	douleur et patience	supporter les peines et la douleur, la mort
	64-65	1	l'amitié	force de ses liens
A3	65	1/2	« les jours nous paraissent longs quand ils sont tristes »	brièveté de la vie
b3	65-66	1	l'esprit des grands	
c3	66-67	1,5	Horace	la morale hors des écrits chrétiens
d3	68-69	2	« je serais bien honteuse, si j'avais jamais besoin de toute indulgence, que je suis obligée d'avoir pour les autres »	vieillesse, dévotion, perfection, Palaprat
	70	1/2	Une décision d'Henriette	« tout est dit, tout est décidé »
E3	70-71	1	Fortune et philosophie	philosophie et sagesse
f3	71-72	1,5	mépris envers l'être humain	amour-propre, l'autre, amitié, solitude
g3	73-74	1,5	Le goût	définition
h3	74-75	1	la mort	nécessité de la foi
I3	75	1	les ecclésiastiques et les femmes	paraître, pouvoir
K3	76-77	1	les regrets	malheurs, regrets, inéluctabilité
	77	1/2	le cœur et la raison	la raison maîtrise le cœur, et heureusement
L3	77-78	1,5	l'amour	amour pur et passion
m3	79-81	2,5	le pouvoir de l'argent	n'est pas une chose nouvelle. fortune et mérite
	81	1/2	la modération	« reine des vertus »
	82	1	passion d'Henriette pour les livres	
	82-83	1/2	amitié	solidité de celle d'Henriette
	83-105	22	un portrait d'Henriette	amitié, société, humeur, mélancolie, esprit, constance, haine, indifférence, vanité, cœur, une anecdote,

				désintéressement, bonheur, indépendance
n3	106	1	<i>Histoire universelle parlant des gens d'Église</i> , Voltaire	ecclésiastiques et pouvoir
suite n3	107	1	suite de la réflexion précédente	Voltaire et la religion
	108-111	4	« j'aurais été une mauvaise turque »	le sérail, la polygamie, les femmes : condition en France et en terre d'Islam.
	112-115	4	« il ne faudrait écouter que la raison et redouter l'art »	naturel et apparences, connaître la nature humaine, pensée et action, amitié
P3	116-119	4	« il est assez triste pour les femmes que lon fasse consister leur gloire à rester dans loubli »	femmes, vertu
	120	1	« à force d'avoir le cœur abattu, l'esprit s'engourdit aussi »	misanthropie et solitude
	121	1	Les femmes et la coquetterie	dévotion
	122-123	2	le destin d'Henriette	l'espoir, ses détracteurs, la consolation
w Z	124-129	6	« Cest une terrible chose que la destinée de l'homme ! »	but de la vie, liberté de l'homme ?, passions
	130-131	2	les récits de voyage	la nature de l'homme, solitude
q3	132	1/2	l'esprit	le naturel
	132	1/2	les dévots	modération et excès
	133-143	11	Une expérience d'Henriette	amitié, exil et solitude, déceptions amicales, société, bonheur et philosophie, livres,
wZ/D C	144-148	5	Retour sur la réflexion w Z et pensées sur l'âme	liberté, matérialisme, religion, âme : existence et définition, physique
R3	149-150	2	<i>La Vie de Cicéron</i> par Middleton	Cicéron, vanité
	151	1	« peu de gens sont capables d'un raisonnement suivi »	médiocrité de la société
	152-154	3	les hommes qui font fortune	succès, providence/fortune, vertu

S3	155	1/2	pouvoir de l'éducation	préjugés et connaissances
T3	155-157	2	Moments de réflexion	avenir, anticipation, dévotion, malheur
V3	157-159	2	La métaphysique	Malebranche, existence de l'être, étendue et substance, âme et corps
x3	159-161	2	Il ne faut pas sacrifier son bonheur à l'opinion publique	paradoxes de l'opinion publique, bonheur
y3	161-164	3,5	On relativise toujours le malheur des autres	malheur et bonheur
Z3	165	1	Difficulté de la lutte contre les passions	
	166-167	1,5	Les reproches sont inutiles	pardon et oubli,
wZ	167-172	4,5	Les persécutions religieuses sont un abus	tolérance, Église et violence, Église et pouvoir, conversions forcées, vérité
Aa			page blanche	
			page blanche	
			deux poèmes	

### 3- Confidences générales et particulières, années 1760.

756

n° Chap	Titre	n° pages	nb pages	Sujet annoncé ou incipit	Thèmes abordés
1er	Profitons du temps	1-14	14	Il faut se satisfaire de ce qui nous est utile et n'est pas nuisible aux autres	temps qui passe, vie, écrits, défauts, un projet, bonheur, avenir, conseils, son caractère, la vieillesse, solitude et société, les femmes, les livres
2d	Idées vagues	15-23	9	La vieillesse	santé, être plus critique envers son prochain qu'envers soi, la mort, les défauts
3e	Le masque tombe, l'homme reste	24-33	10	L'hypocrisie	un exemple et conclusion, l'amitié, son caractère
4e	Commentaire inutile	34-45	12	Un mariage extraordinaire	liberté d'expression, description des futurs, du tuteur, la noblesse, analyse d'une lettre, amitié, passion, mariages non assortis, les bourgeois
5e	Monologue bizarre	46-52	7	Chacun a sa manière d'écrire	méthodes de Mme de M, objectifs, opinion publique, vanité, ses occupations, son caractère, ses goûts
6e	Ne le lisez point	53-61	9	Inutilité de la confession	arguments pour et contre, les ecclésiastiques, les dévotes, sa foi
7e	Défiez-vous-en, mais ne vous en vantez pas	62-70	9	L'hypocrisie d'une de ses connaissances	portrait de cet homme, amitié, secret, confiance, sociabilité, politique en société, pardon et oubli
8e	Un peu moins d'indulgence pour soy, tout ira bien	71-83	13	« on pense bien différemment quand il s'agit de se juger, ou de juger les autres. »	opinion publique, relations hors mariage, réputation, passions, avarice, domestiques, aveuglement sur ses défauts, apparences, morale
9e	La Guespe, la Punaise et l'Arraignée	84-95	12	Description de trois types de femmes	Description et défauts, les dévotes, l'hypocrisie, la folie, son caractère

10e	Chose difficile	96-101	6	Il faut souffrir sans se plaindre	malheur, amitié, sensibilité, douleur, tristesse
11	Il est fort aisé de reprendre : la vanité censure, et la religion tolère	102-114	13	Réflexions de Bossuet sur la comédie : mariage et sensualité	comédie, mariage, sensualité, dévots, religion, amour, types de mariages, concupiscence, le théâtre : avantages et inconvénients, foi et sociabilité, conclusion
12	Raisonnement en pure perte	115-122	8	Distinction amour/amitié	définition de l'amour, confusion entre ces deux sentiments, le désir, femmes et amour, hommes et amour, passions, amitié homme/femme, l'amour dans l'amitié
13e	Incertitude fixée	123-134	12	« Je veux écrire ! »	retour critique sur ses objectifs, foi et incrédulité, raison, mort, Dieu, bonheur, salut
14e	Cela est assez commun	135-141	7	La richesse	mort, mariage, amitié, solitude, conclusion
15e	Dans sa peau mourra le renard	142-146	5	La solitude	l'homme, Dieu, la solitude, son caractère, la sociabilité
16e	On en a toujours assez ; souvent trop.	147-155	9	L'amour-propre	ceux qui en ont trop, les timides, le naturel, les sots, les fourbes, l'hypocrisie, conclusion
17	J'y reviens encore	156-161	5	« on ma dit quelquefois, que j'étois singulière »	solitude, ses goûts, sociabilité, amitié, livres
18	Oh ! Je l'ai deviné !	162-167	6	L'amour-propre et l'orgueil	sociabilité, domestiques, envie de plaire, solitude, liberté de l'individu
19	Voyez ce que c'est	168-182	15	« on ne peut expliquer les cruautés bizarres dont les humains sont capables »	un violeur, désir et mort, en Pologne, les hommes, les femmes et la violence, son caractère, l'intérêt, le vol, la destruction, la nature, l'homme, la loi, morale
20	Je ne sçais de quoy il traite	183-188	6	« Le Peuple devient prodigieusement éclairé »	peuple et Lumières, honneur, irreligion, égalité, noblesse, fortunes, le clergé
21	Disparités	189-196	8	Les vers du roi Robert	vanité, maris et femmes, un exemple, les passions,

					son écrit
22	Ne vous y fiez pas	197-206	8* <sup>1</sup>	Sa méthode d'écriture	l'ennui, se juger et juger les autres, défauts, le naturel, la mort, l'enfance, les prudents, la vieillesse
23	On n'en sçait rien	209-220	12	Les Jésuites	expulsion : son avis, le clergé, le régicide, les rois, le Parlement, la cour, bienfaits de la critique, sa méthode d'écriture
24	Un mot de la première race de nos rois	221-232	12	« j'ai toujours aimé le repos et la tranquillité »	ennui et agitation, santé, passion, histoire de France : chronologie événementielle/règne de Childéric à Childéric III
25	Choisissez	233-240	8	Critique de l' <i>Emile</i>	défauts et qualités, Jean-Jacques, lectorat, égalité des religion, domestiques, curiosité, Jean-Jacques et les femmes, trois types de femmes, les hommes, son avis
26	L'esprit des sots	241-248	6*	Un portrait de femme	déception de s'être trompée, caractère de cette femme, une anecdote, son caractère
27	Chantez, chantez !	249-254	6	Le malheur	malheur, amour, amitié, passions, détachement, chanson pour l'amitié, amitié supérieure à l'amour
28	On ne chante pas toujours	255-260	6	« Ma délicatesse est une étrange chose »	son caractère, l'amitié, la solitude, la religion, l'imagination
29	Surtout de la patience	261-266	6	Retour sur le chapitre précédent	sociabilité, solitude, amitié, son entourage, sensibilité, son caractère, ses objectifs
XXX	Fanni ! Fanni !	267-276	10	Portrait de Fanni	entourage, caractère, plaintes, injustice du sort, goûts, liberté, bonheur, désirs, raison
31	Je m'entends bien	277-281	4,5	Inconvénients de l'amitié	amitié, passions, bonheur, imagination
32	Oh bien lis donc	282-293	12	les « esprits forts »	force et faiblesse, relativité de tout, son avis, son objectif, savoir, bonheur, raison et sentiments,

1 Les nombres ou numéros de pages suivis d'une astérisque indiquent une erreur dans la numérotation des pages.

					passions, libertinage, vertu, étude, livres
33	Bon à lire	294-300	6,5	Retour sur le chapitre précédent	folie, écriture, ses objectifs, imagination, avenir, bonheur, son entourage, ses chances, malheur, amitié
34	Angélique Emilie	301-305	5	Deux portraits de femmes	qualités et défauts des deux femmes, amitié, son caractère
35	Itabas	306-309	4	Portrait d'un homme	noblesse, vertu, mariage, les femmes
36	Cujas	310-312	3	Portrait d'un homme	
37	Elles ont raison	313-318	5,5	Les femmes sont toujours méprisées	hommes et femmes, hommes et amour, les femmes
38	Chimère	319-324	6	L'amour-propre de Mme de Marans	amour-propre, humilité et modestie, le naturel
39	Contradiction	325-329	5	« Il est fort aisé de raisonner mais il n'est pas si facile de persuader »	Abbadie, la mort, le corps, la vie, conclusion
40	Ils se valent bien	340*- 349	10	Les femmes croient toujours qu'on les aime	les femmes et l'amour, les hommes, l'amour-propre, défauts et qualités des deux sexes, relations hommes-femmes, femmes et pouvoir, inversion des rôles, égalité des deux sexes, son écrit
41	L'échantillon	350-369	19,5	« ceux qui ne pensent point sont les plus heureux » : même ceux qui ont tout ne sont pas heureux	maladie, famille, bonheur, mariage, argent, richesse, paranoïa, avenir, médiocrité, sociabilité, relativité, mort
42	À ma chère Pascalitte	370-379	10	L'arrivée de Pascalitte en France	enfance, affection, instruction et principes, vertu, religion et irreligion, chasteté, probité, bonheur, vertus sociales, sociabilité, vices et vertus, modération
43e	Tout est bon	380-389	10	La solitude	solitude, santé, bonheur, sociabilité, hypocrisie, amitié, nature humaine, avenir, vie, vieillesse, temps
44	Le sauvage	390-411	21,5	Histoire d'un enfant sauvage	solitude, société, philosophie, bonheur, liberté, sociabilité, hypocrisie, amitié
45	On n'en voit plus	412-418	6,5	L'attrait de la nouveauté	ennui, sociabilité, amitié, sa nièce, une anecdote

46e	On ne se connaît pas	419-425	7	Demain ne sera pas meilleur qu'aujourd'hui	malheur, liberté, attaches, amour et jouissance, nature, crimes, aveuglement face à ses défauts, nature de l'homme
47	Point de vœu	426-429	4	« je n'ai jamais eu de goût pour exceller en rien »	son caractère, la géométrie, réflexions, choix, liberté
48	Mollo	430-437	8	Le royaume de Northumbre	politique, pouvoir, gouvernement, crise
49	Eh ! Qu'importe	438-454	7*	« Plaisante pensée, [...] de s'inquiéter de ce qui doit arriver après nous »	testaments, dépenses, famille, portrait d'une femme, enfants, conseils
50e	Se connaît-on ?	455-459	5	« On a bien de la peine à rester dans un état agréable »	bonheur, trop et pas assez, choix, mariage
51	Le hasard	460-470	11	Le hasard existe-t-il ?	définition, la providence, Dieu, le destin, le sort, l'astrologie, nature de l'homme
52	Caprice	471-479	8,5	Les « fadaises amoureuses » des romans	<i>Les Amours de Mirtil</i> , noms de personnages de romans, l'amour, critique des romans, poèmes en prose, lecture, auteurs
53	Mélite ou la haine	480-483	4	Portrait d'une femme	haine, faibles et puissants, faire le mal et le bien
54	Croyons à la vertu	484-496	12,5	« C'est une étrange chose que les différentes scènes qui se jouent sur le Théâtre de ce bas monde »	apparences, motifs réels d'action des hommes, censure, vanité, bonheur, vertu, vérité, amitié, nature de l'homme
55	Que veulent-ils ?	497-500	4	Le goût des français pour le théâtre	jeu des acteurs, pièces en vers, contenu des pièces, lecture des vers
56	Revüe	501-513	13	Conclusion du journal	revue de son contenu chapitre par chapitre : jugement et actualité, but de l'écrit, style, connaître soi et l'autre, l'intelligence et les sens
		514-529		16 pages blanches	
			2,5	Table des matières	



## À l'intérieur des Rouaudières

### 1) Extrait de l'inventaire des biens aux Rouaudières à la mort d'Henri Edme, 18 février 1734.

Premièrement dans la chambre basse principale il s'est trouvé un lit composé de son bois de lit de noyer paillasse deux matelas de laine enfouillés de futaine un lit de plume d'oie son traversin et oreiller le tout enfouillé de couetty de Bruxelles, couverture de laine blanche un couvre-pied de satin blanc piqué, une courtepointe de satin bleu piqué le dedans dudit lit aussi de satin bleu piqué la housse de serge bleue les rideaux pente et soubassement de tapisserie à l'aiguille et son champ tourné. Plus six morceaux de moire bleue servant de portière et rideaux aux fenêtres leurs verjettes le tout estimé la somme de cinq cent cinquante livres, cy...550# plus le foyer composé de ses chenets à la mode la patte les pincettes et les tenailles : estimés dix livres cy...10#

---

560

Plus une table de marbre jaspé avec son cadre de bois sculpté et doré quatre-vingts livres, cy...80#

plus un canapé et six fauteuils de Damas cramoisi estimés cent livres cy...100

plus une commode dont le dessus est de marbre jaspé et le reste de bois d'amarante ayant quatre layettes garnies et flanquées de cuivre doré à figure estimée soixante livres cy...60

plus un grand treteau de trois glaces à cadre doré de six pieds de hauteur et de deux de largeur estimée cent vingt-cinq livres cy... 125.

Plus douze fauteuils de bois de noyer couverts de tapisserie à gros et petits points La somme de deux cent livres cy... 200

plus une pendule sonnante à cadre doré et sculpté la somme de cinquante livres... 50.

Plus un Christ d'ivoire sur velours noir à cadre doré un tableau à cadre doré représentant le roi Louis XIV et un autre tableau à cadre doré représentant un paysage le tout quinze livres... 15.

Plus deux bras de cuivre servant de chandeliers tenant à la cheminée et un soufflet la somme de trois livres cy, cy...13#

plus un petit quignolat<sup>2</sup> couvert de serge verte trois livres cy... 3

plus de 22 aulnes de tapisserie verdure de deux aulnes de hauteur tendue tant dans ladite chambre basse que dans une chambre haute estimée trois cent livres cy 300#

---

936.

Plus trois chaises de bois de noyer et deux tabourets couverts de tapisserie à petit point estimés trente livres cy... 30#

plus dans le cabinet à côté de la chambre basse un petit quignolat couvert de serge verte estimé trois livres cy...3.

Plus un trictrac de bois d'ébène et dames d'ivoire cornets et dés la somme de vingt livres... 20.

Plus un lit composé de son bois la couchette paillasse trois matelas de laine et de crin une vieille couverture de laine une pliée de peau de bœuf de Mississippi, une petite mauvaise courtepointe de perse, une autre courtepointe de Damas vert son impériale, son dossier pente, et soubassement de même étoffe, le tout garni de galons d'or faux avec sa trousse tournante de

2 « Table à jouer rembourrée. Ce terme est employé dans de vieux actes du pays. Ce mot a quelque analogie avec le quignola du jeu de boston », Hippolyte-François Jaubert, *Glossaire du centre de la France*, Paris, Chaix et Cie, 1855.

serge verte le tout estimé la somme de cent dix livres cy... 110#  
plus deux rideaux de toile blanche servant aux fenêtres du cabinet avec leurs vergettes estimés cinq livres cy...5  
plus dans l'autre cabinet il fut trouvé une table et sa carrié de bois de chêne une malle de bois couverte de cuir et trois vergettes de fer dix livres cy... 10.  
plus dans la salle à manger, une armoire à deux battants, de bois de noyer, quarante livres... 40  
plus une fontaine de cuivre rouge estimée trente livres cy... 30.  
Plus 12 chaises et fauteuils de paille la somme de cinq livres...5  
plus une vieille table et sa carrié vingt sols... 1  
plus sept morceaux de Damas de Caut estimés sept livres cy...7

---

261

plus une paire de chenets façonnez la patte les pinces huit livres, cy 8#  
plus un bufet de bois de noyer à quatre fenêtres fermant de clé vingt-cinq livres, cy 25.  
Plus quatre douzaine d'assiettes et onze compottiers deux grands plats le tout de porcelaine fine, la somme de cent livres cy... 100.  
Plus un cabaret couvert de six goblets couverts et leurs souscoupes le pot au sucre avec la tayère avec le plateau de bois le tout de porcelaine fine estimée soixante livres 60  
plus un autre cabaret de douze goblets à anse leurs souscoupes le pot à sucre la caffetière et la tayère et le plateau de bois le tout de porcelaine la somme de quarante livres... 40.  
Plus trois autres cabarets de six goblets chacun avec leurs souscoupes une tayère un pot à sucre le tout de porcelaine estimé la somme de trente livres 30#  
plus dix-huit goblets et tasses avec leurs soucoupes estimés ensembles la somme de dix-huit livres, cy... 18.  
Plus deux pots à l'eau de porcelaine couverts estimés la somme de vingt livres cy... 20  
plus deux petites écuelles couvertes, aussi de porcelaine la somme de dix livres cy... 10  
plus deux pots de bière un pot à tabac un pot de chambre de porcelaine, la somme de trente livres cy... 30  
plus une écuelle couverte avec sa souscoupe de porcelaine la somme de vingt livres cy... 20  
plus dans la chambre de la fille de chambre, un mauvais bois de lit de couchette paillasse matelas de laine, un lit de plumes d'oie son traversin, une couverture blanche de laine mauvaise, une pliée de peau de boeuf, une mauvaise courtepoinde de spéculation un tour de lit de mauvaise colonnade le tout estimé 70 livres cy... 70#

---

431

plus une malle couverte de peau, une paire de chenettes estimé huit livres cy...8#  
plus dans la chambre des filles, un bois de lit de couchette de bois de noyer sa paillasse, deux matelas deux mauvaises couvertures de laine, la somme de quarante livres cy... 40  
plus une couverture et deux petits couvre-pieds, la somme de huit livres cy...8  
plus un cabinet de bois de placage à deux fenêtres et deux layettes, la somme de quinze livres cy. 15  
plus trois mauvaises chaises de tapisserie vingt sols cy...1  
plus dans la chambre haute qui est sur la principale chambre basse, il s'est trouvé un bois de lit de couchette sa paillasse deux matelas de laine et un lit de plume d'oye son traversin et oreiller enfouillé de couetty de Bruxelles une couverture de laine blanche une courtepoinde de Damas cramoisi, le dossier et soubassement et les pentes la housse de serge rouge et les branches ou vergettes, de fer le tout deux cent cinquante livres cy... 250.  
Plus un petit à tombeau son bois paillasse matelas de laine un petit lit de plume d'oye vieille ensouillé de coueti une couverture de laine blanche, tour de lit ou housse de lalemande ?? le

tout, quatre-vingts livres... 80.

Plus quatre portières de tapisserie à bande de velours, la soê de quarante livres... 40.

Plus quatre rideaux de taffetas cramoisi, estimé la somme de quarante livres cy... 40

plus une comode de marqueterie en bois avec les mains de cuivre encoulées ? à chaque layette estimée la somme de quarante livres cy... 40

---

522

plus un trumeau de trois pièces avec son cadre doré, la somme de cinquante-six livres cy 86#  
plus dans la chambre qui est sur la chambre à manger il se trouvait un bois de couchette sa  
paillasse deux matelas de laine, un lit de plume d'oie son traversin une couverture de laine  
blanche, une courtepointe de taffetas cramoisi piqué les rideaux le chantourné<sup>3</sup> son impériale  
et les pentes d'en haut et d'en bas de serge rouge bordée de ruban blanc le tout estimé deux  
cent livres cy... 200.

Plus deux rideaux de toile blanche servant aux fenêtres avec leurs vergettes, la somme de dix  
livres cy. 10

plus dix chaises de moquette estimée quarante livres cy... 40.

Plus cinq morceaux de tapisserie de vergame non pareil douze livres cy... 12.

Plus un trumeau à trois glaces avec son cadre doré, la somme de cinquante-six livres... 86.

Plus une petite armoire servant de bibliothèque la somme de quinze livres cy... 15

plus une paire de chenets pattes et pincettes, la somme de six livres cy... 6.

Plus dans le cabinet de ladite dame, il s'est trouvé une armoire de bois de noyer à deux  
battants fermant de clés. La somme de trente livres cy... 30.

Plus un mauvais rideau de toile blanche, la somme de trois livres cy...3

plus une paire de chenets et une patte à feu estimés cent sols cy... 4

plus dans un petit grenier, il s'est trouvé un

---

433

Coffre estimé vingt sols...1#

plus une caisse de bois de sapin dans laquelle il y a dix dessus de table, de vermeil de la Chine  
estimée deux cent livres cy... 200

plus dans le grenier au bled il s'est trouvé quarante livres de fuasse de lin à filer estimé six  
livres. 6

plus trente-huit livres d'étope et noyaux de lin à filer à six sols la livre, la somme de 11 livres  
huit sols 11 8

plus soixante deux livres de fecasse tant de chanvre que de lin filé et écru à raison de six sols  
la livre, la somme de dix-huit livres douze sols... 18 12.

Plus deux vieux coffres, une armoire une table à patines trois livres cy...3

plus dans la chambre des garçons domestiques, trois petits lits de sangles, quatre petits  
matelas de bourre, un mauvais petit lit de plume de poule, six petits traversins, trois  
mauvaises couvertures de laine blanche, estimé trente livres cy... 30

plus dans la boulangerie il se trouvait une vieille chet à boulanger, un chaudron de fer à la  
lessive estimée six livres...6

plus quarante aunes de toile de brun écru de deux tiers de l'aise à douze sols l'aune, la somme  
de vingt-quatre livres cy... 24

plus deux tables ovales avec leurs dessous de sapin estimé cent sols cy... 5

plus dans la cuisine une paire de grands chenets la patte les pincettes et deux trépieds le tout

---

305

3 « Pièce d'un lit, qui est de bois bien travaillé, ou couvert d'étoffe, & qui se met entre le dossier & le chevet », *Dictionnaire de l'Académie*, 4e éd. (désormais réduit en *Acad.*, 4 ou 8).

estimé cent sols cy...5#

plus un rôtissoire et deux broches, estimé douze livres cy... 12.

Plus cent quarante-quatre livres de vaisselle d'étain à raison de 18 sols la livre, la somme de cent vingt-neuf livres douze sols 12912.

Plus toute la batterie de cuisine composée de deux marmites avec leur couvercle une grande poissonnière, une mazière avec son couvercle, une touzière deux bassines une grande une petite cinq cafetière une grande et quatre petites, une bassinore cinq casseroles, grandes et petites, une cloche trois tourtières et deux couvercles, une passoire un grand poêlon à trois pieds, le tout de cuivre rouge estimé cent livres cy... 100

plus un moyen chaudron, deux poêlons trois écumaires une passoire la cuiller de pot, une petite paire de balances le tout de cuivre jaune, dix livres cy...10

plus quatre poeles de fer deux chaudrons de fonte trois pots de fonte, une lèche frite de fer, trois couteaux à couper la viande et trois plumée, le tout dix livres cy 10

plus cinq chandeliers de cuivre une passoire de fer-blanc trois couvre plat de fer-blanc, et deux petites lanternes de fer-blanc, la somme de sept livres cy...7

plus deux fusils estimé vingt-cinq livres. 25...

Plus la table de cuisine et les deux bancs estimés trois livres cy...3.

Plus le cuvier à lessive et sa selle et le tuyau estimé quatre livres cy...4

plus dans la cave, trois pièces et demi de vin rouge à dix-sept livres la pièce cinquante-neuf livres 10s 59 10s

---

365 2

Plus sept poinçons de cidre sans eau à quatre livres la pièce vingt-huit livres cy... 28#

plus un charnier vieil dans lequel il y a trente livres ou environs de porc salé, un autre petit charnier vide, et une tinitte au sel le tout estimé la somme de six livres cy...6.

Plus il s'est trouvé dans l'armoire de la salle à manger six rideaux de taffetas vert contenant chacun deux aunes et demie de hauteur et une de largeur et un petit soufflet, le tout estimé quarante livres cy...40

et la nuit étant survenue nous nous sommes retirés et avons du consentement des dites partis remis la continuation du présent inventaire à demain huit heures du matin fait et arrêté au dit château des Rouaudières en présence Pierre Jousse Marchand et de Gilles baron armurier demeurant à Mondoubleau témoins requis, et sont signés, sur la minute de Laveaux Edme Coutances de la Fredonnière chrétien Françoise ballon viroy P. Jousse Gilles baron et nous notaire soussigné

et le dix-neuvième jour dudit mois et au pardevant nous notaire susdit et soussigné avant-midi.

À la requête et en présence des dites parties et qualités et demeures qu'ils sont établis sous les mêmes protestations que celles ci-dessus.

Inventaire prisées et estimations ont été continuées sur le lieu des Rouaudières où nous nous sommes transportés ainsi qu'il suit...

---

74#

Premièrement dans la maison de pierre Blanche il s'est trouvé une toise et demi de carreaux d'un pouce de bois de chêne à trois livres la toise, quatre livres dix sols cy...4# 10s

plus dix-neuf toises de Paly à raison de douze sols la toise la somme de onze livres huit sols 11 8

plus trois milliers de bardeaux neufs à raison de dix livres le millier la somme de trente-sept livres...37

y compris sept cent de bardeaux au-delà des trois milliers.

Plus trente toises de limande à six sols la toise pour neuf livres cy...9#

plus vingt-trois toises de carreaux d'épais à quarante sols la toises, quarante-six livres cy...46  
plus quarante-deux toises de Chantatte à sept sols la toise, la somme de quatorze livres  
quatorze sols 14 14

plus vingt une toise de solliveau à dix-huit sols la toise dix-huit livres dix-huit sols 18# 18s  
plus quatre-vingt-dix toises de contrelatte à six sols la toise, la somme de vingt-sept livres  
27.

Plus treize toises de chevron à neuf sols la toise la somme de cinq livres dix-sept sols. 5 17  
en suivent les linges

premièrement quatorze draps de lit de toile claire tenant chacun six aunes, la somme de trente  
livres cy...30

---

204 7s

Plus treize draps d'étoile de Morlaix tenant chacun six aunes, la somme de soixante livres cy  
60#

plus huit draps de toile de lin de chacun six aunes la somme de quarante livres cy...40

plus huit draps de toile de brin de chacun six aunes quarante livres cy...40

plus simples draps de toile de Morlaix de chacun quatre aunes, vingt livres cy...20

plus dix draps de toile de Rouen de chacun six aunes la somme de cent livres cy...100

plus deux draps de toile de Hollande tenants neufs aunes, vingt-cinq livres cy...25

plus deux draps de toile de Bretagne de chacun six aunes et demi, vingt-cinq livres cy...25

plus vingt-trois draps de toile commune servant aux domestiques de chacun trois aunes, la  
somme de cinquante livres cy...50.

Plus treize serviettes et deux nappes de toile damassée la somme de vingt-cinq livres cy...25.

Plus six douzaines de serviettes et six nappes de toile ouvrée, la somme de soixante-dix livres  
70.

Plus trois douzaines de serviettes et trois nappes de toile ouvrée à petits carreaux la somme de  
vingt-cinq livres cy...25

plus huit douzaines de serviettes et une nappe

---

480.

De toile ouvrée commune, quarante-cinq livres cy...45#

plus huit nappes de toile de Bretagne d'une aune de large et une aune et demie de long, la  
somme de vingt livres cy...20#

plus douze nappes de toile de brin commune, la somme de douze livres cy...12#

plus neuf douzaines de serviettes de brin plus que demy usés la somme de trente-cinq livres  
cy...35#

plus douze mauvaises nappes de cuisine de toile de franc, cinq livres cy...5#

plus dix-huit mauvais tabliers de cuisine la somme de six livres cy...6#

plus vingt-quatre torchons quarante sols cy 2#

plus douze sacs à bled, six livres cy...6#

plus deux rideaux de fenêtres de toile de coton de deux aune et demie de long et de deux  
aunes de large la somme de dix-huit livres cy...18.

Ensuit l'argenterie

premièrement soixante-dix-sept Marcs et demi d'argenterie à raison de quarante-huit livres le  
Marc, la somme de trois mille sept cent vingt livres cy...3720#

---

3869

Plus douze couteaux d'Angleterre au manche d'argent soufflé la somme de douze livres cy...  
12#

en suivent les hardes et linges dit sieur Edme

premièrement vingt-quatre chemises d'homme de toile de Hollande my usées, cent vingt livres cy.120#  
 plus vingt-huit vieilles chemises d'homme de toile de Rouen et autres, soixante livres cy...60#  
 plus dix gilets de Bazin à usage d'homme la somme de douze livres cy...12#  
 plus treize mauvaises cravates de mousseline, la somme de huit livres cy...8.  
 Plus un habit d'homme de ras de castor une culotte de moine et une veste de drap d'argent et cramoisi et un castor bordé d'argent le tout soixante livres cy...60#  
 plus dix mouchoirs de toile des Indes cent sols 5#  
 plus un ceinturon de soie de couleur de feu une épée à poignée et garde d'argent, un ceinturon de cuir bordé d'argent une canne à poignée d'or un manteau d'écarlate bordé par le devant d'un galon d'or à jour, et une paire de pistolet fait à la Rochelle le tout estimé cent cinquante livres cy...150#  
 plus une chaise roulante et ses équipages et coussins la somme de soixante livres cy...60#  
 plus une grande cavale âgée sous poil blanc la somme de quarante livres cy...40  
 tout lesquels meubles sont tous ceux qui se sont trouvés sujets à l'estimation desdits experts, ainsi signé sur la minute chrétien François ballon irrevoy et nous notaire.  
 [...]

en suivent les habits hardes et linges de ladite dame qui ont été estimée par ledit sieur chrétien et par Jeanne Bealen ? Veuve Jacques Bézard Marchands experts convenus à cet effet de la parts desdites parties ainsi qu'il suit.  
 Premièrement deux douzaines de chemises de toile de Rouen estimées trente-six livres cy...36#  
 plus une douzaine de chemises de toile de Hollande mi usées, vingt-quatre livres cy...24#  
 plus une douzaine de chemises de toile de Troyes demi usées, seize livres cy...16  
 plus deux douzaines de chemises de peu de valeur estimée huit livres cy...8.  
 Plus dix-huit corsets de Bazin tant bon que mauvais estimés vingt livres cy...20.  
 Plus quatre peignoirs de coton estimé ensemble trois livres cy...3.  
 Plus cinq jupons de gros Bazin usés estimés six livres cy...6.  
 Plus six manteaux de lit de toile de coton la somme de six livres cy...6.  
 Plus quarante-quatre mouchoirs de poche de toile des Indes tant bon que mauvais la somme de quarante-quatre livres cy...44.  
 Plus trente bonnets piqués tant bons que mauvais cent sols cy...5  
 plus vingt-quatre garnitures de nuit, la somme de douze livres cy...12.  
 Plus huit jupes des toiles de coton tant bonnes que mauvaises un petit paquet de linges de couches, le tout estimé vingt livres cy...20#  
 plus deux petits tabliers de toilette de toile des Indes, cent sols...5  
 plus deux vieilles toilettes de mousseline, estimés quinze livres cy...15  
 plus six petites serviettes à café avec la nappe de toile des Indes, la somme de dix livres cy 10#  
 plus un dessus de toilette mi usé de vieil satin brodé trente livres cy...30.  
 Plus un miroir de toilette à boîte carrée vingt-cinq livres cy...25.  
 Plus vingt paires de manchettes tant doubles que simples et tant bonnes que mauvaises, six livres cy...6  
 plus neuf paires de manchettes à dentelle vingt cols de gorge à dentelle, trois garnitures à dentelle tant bonnes que mauvaises soixante-dix livres cy...70#  
 plus deux robes de toile des Indes et un jupon de coton brodé soixante livres cy...60  
 plus une robe de mousseline brodée vingt-cinq livres cy...25  
 plus une vieille robe de tams teint six livres 6.  
 Plus une robe de taffetas rayé, quinze livres...15  
 plus un pot d'argent de toilette pesant deux Marc deux onces à raison de quarante-huit livres le

Marc, la somme de cent huit livres cy...108

plus une petite montre à boîte d'argent estimé quarante livres cy...40.

Laquelle prisée le dit sieur chrétien et veuve Bézard ont par serment mis entre nos mains,  
affirmé véritable dont avons décerné acte.

ADS 1Mi3 R17

2) Extrait de l'inventaire des biens aux Rouaudières avant le mariage d'Henriette Edme et Louis-Joseph de Vanssay de Marans, 18 août 1755.

Il s'est trouvé dans la salle ou principale chambre des Rouaudières  
un grand lit de damas cramoisi, composé d'un bois de lit, paillasse, deux matelats de futaine, lit de plume de couetis de Bruxelles, une couverture piquée, un couvre-pied d'indienne, la housse de serge cramoisie, la courtepointe, les soubassemens et pente de damas cramoisi, le tout galonné d'or, et estimés quatre cents livres cy...400#  
six fauteuils et un canapée à bois doré couverts de Damas cramoisi, aussi galonné estimé cent quatre-vingts livres cy...180#

---

580#

Quatre rideaux de taffetas cramoisi estimés avec les vergettes vingt livres cy...20#  
deux bergères avec des coussins d'indienne rouge estimés dix-huit livres cy...18#  
un petit trumeau sur la Cheminée avec deux bras dorés estimés dix-huit livres cy...18#  
le feu complet avec le soufflet estimé douze livres cy...12#  
une grande table de marbre avec le pied doré et sculpté estimée quatre-vingts livres cy...80#  
un grand trumeau de trois glaces de 28, à 29 pouces de large sur six pieds de haut estimés cent cinquante livres cy...150#

---

une commode de bois des 298#

Îles avec le dessus de marbre fêlé estimée quatre-vingts livres cy...80#  
un grand cabaret<sup>4</sup> de bois de la Chine doré, quatre tasses et un pot à sucre doré, huit autres tasses et une écuelle, le tout de très belle porcelaine estimé ensemble, trente-six livres cy...36#  
un autre petit cabaret de même bois, avec six tasses blanches communes, estimé cent sols cy...5#  
une table à quadrille avec la boîte estimée cinq livres cy...5#  
une petite table avec un écran estimée quatre livres cy...4#

---

six pièces de tapisserie de verdure, contenant environ douze à treize aulnes 130#  
estimées deux cent livres cy...200#

une pièce de toile peinte en verdure estimée vingt livres cy...20  
une Chaise de tapisserie de petit point encadrée de velours vert passé, estimée cinq livres cy...5#  
un Christ d'ivoire sur velours noir, dans un cadre doré, estimée huit livres cy...8  
cinq petits cadres dorés où il y a des estampes avec des verrines estimés trois livres cy...03  
Dans le premier cabinet à côté de la salle, il y a une petite table de picquet estimée trois livres cy...3  
une Commode de bois de noyer seize livres cy...16  
un trictrac garnie de bois peint en noir estimé dix livres cy...10#

---

265#

Dans un tiroir de lad. commode il s'est trouvé cinq livres et demie de soie filée à la main estimées quarante-quatre livres cy...44#  
vingt-quatre écheveaux de fil à coudre non herbé à cinq sols chaque écheveau, cela fait...6#  
Dans le second Cabinet

---

4 « Une espèce de petite table ou plateau, qui a les bords relevés, & sur lequel on met des tasses pour prendre du thé, du café, &c. », *Acad.*, 4.



une armoire de bois de noyer estimée trente-cinq livres cy...35#  
le linge sera ci-après déclaré  
une table de toilette estimée vingt sols cy...1#  
une vieille chaise percée trente-cinq sols cy...1#..15.  
Une autre avec une cuvette trois livres cy...3#  
dans un Placard, il s'est trouvé un bougeoir estimé trente sols cy...1 10s

---

92# 5s

Dix-huit livres de Caffé à vingt-huit sols ce qui fait vingt-cinq livres quatre sols cy...25# 4s  
six livres de chocolat estimé neuf livres cy...9  
quatre bouteilles d'eau de vie estimée ensemble quatre livres dix sols cy...4...10-  
trois bouteilles d'eau de mélisse trente sols cy...1...10-  
cinq livres de Bougie du Mans estimées douze livres dix sols cy...12..10  
un bocard, deux grosses bouteilles de verre noir, deux grandes cruches de grès, dix-neuf pots à  
confitures, deux tasses et deux belles soucoupes de porcelaine pour la toilette le tout estimé  
ensemble cinq livres cy...5#...

---

57# 14s

Un petit coffre servant d'apothicairerie couverte de velours noir estimée neuf livres cy...9#  
une Cave pour la toilette estimée trente livres cy...30  
**les livres suivants et tous in douze 8-vol ...de 39#**  
Description de la France in 12 huit volumes<sup>5</sup> et de Versailles idem, deux volumes<sup>6</sup>.  
Introduction à la description de la France, deux volumes<sup>7</sup>  
histoire de France par Mézerai huit volumes<sup>8</sup>  
abrégé chronologique de l'histoire de France, du président Haynault deux volumes<sup>9</sup>  
dictionnaire géographique un volume in 8<sup>o</sup><sup>10</sup>  
Dictionnaire Historique deux volumes in 8<sup>o</sup><sup>11</sup>  
Œuvres de Rousseau, quatre volumes in 12<sup>12</sup>  
théâtre Italien trois volumes<sup>13</sup>  
mémoires de Mlle de Montpensier 3 V.<sup>14</sup>

---

5 Jean-Aymar Piganiol de la Force, *Nouvelle description de la France*, Paris, Legras, 2e éd., 7 tomes en 8 volumes in-12, 1722.

6 Jean-Aymar Piganiol de la Force, *Nouvelle Description des châteaux et parcs de Versailles et de Marly*, Paris, F. Delaulne, 4e éd., 2 vol in-12, 1717 ou 1724, 1730, 1738 ou 1751.

7 Jean-Aymar Piganiol de la Force, *Introduction à la description de la France et au droit public de ce royaume*, Paris, Desprez, 2 vol in-12, 1752.

8 François-Eudes de Mézeray, *Abrégé chronologique, ou extrait de l'histoire de France*, Paris, 8 vol. in-12, 1698.

9 Charles Hénault, *Nouvel abrégé chronologique de l'histoire de France*, Paris, Prault père, 3e éd., 2 vol in-8, 1749.

10 Lawrence Echard, *Dictionnaire géographique portatif*, Paris, Didot, 1 vol. in-8, 1747 (trad. Ladvocat) ; ou Baudran, *Dictionnaire géographique universel*, Amsterdam, 1 vol. in-8, 1750 ; ou Jean-Nicolas de Tralage, *Dictionnaire géographique françois-latin, et latin-françois*, Gallet, 1 vol. in-8, 1697.

11 Louis Moréri, *Le grand dictionnaire historique*, éd. de 1735 en 2 vol., mais in-folio. Toutes les éditions à la BnF sont in-folio.

12 Joseph Séguy, *Œuvres de Jean-Baptiste Rousseau. Nouvelle édition, revue, corrigée & augmentée sur les manuscrits de l'auteur*, 1743

13 Évariste Gherardi, *Théâtre italien, ou toutes les comédies et scènes françoises jouées sur le Théâtre italien*, Amsterdam, A. Braakman, 3 vol., 1697-1698 ; ou Luigi Riccoboni, *Nouveau Théâtre italien*, Paris, F. Flahaut, 3 vol., 1723, ou Paris, Briasson, 1733 (ou les 3 nouveaux volumes de 1753).

14 *Mémoires de Mlle de Montpensier*, Amsterdam, J.-F. Bernard, 6 tomes en 3 vol., 1730 pour l'exemplaire de la bibliothèque du château de La Barre, 6 vol. d'après la BnF.

Histoire de Cromwell deux volumes ... de la reine Élisabeth aussi deux volumes<sup>15</sup>  
 pseumes en trois colonnes un volume  
 Horace et Virgile traduction de Martignac cinq volumes<sup>16</sup> Horace de Tarteron un volume<sup>17</sup>  
 lettres d'Abeilard...<sup>18</sup> directeur spirituel<sup>19</sup>, l'art de se connaître soi-même<sup>20</sup>, géographie en vers  
 artificiels<sup>21</sup> chacun un volume  
 fable de Phèdre dédiée à M. Merault<sup>22</sup>, et Tércence de Jouveny<sup>23</sup>, 3 volumes de Cicéron  
 Éléments de l'histoire de Vallemont quatre volumes<sup>24</sup>  
 physique du père Renault quatre volumes<sup>25</sup>  
 confiturier royal<sup>26</sup>  
 lettres de Crébillon à la marquise de...<sup>27</sup> Lettres péruviennes...<sup>28</sup>, un volume des lettres de  
 Mad. de Sévigné...<sup>29</sup> lettres de Ninon de Lenclos<sup>30</sup>. le voyage de Bachaumont<sup>31</sup> dictionnaire  
 néologique<sup>32</sup>, Contes arabes quatre volumes<sup>33</sup> confessions du comte de...<sup>34</sup> L'infortuné  
 napolitain deux volumes<sup>35</sup>  
 huit volumes de recueil de pieux et de mercures

- 
- 15 Gregorio Leti, *La Vie d'Olivier Cromwel*, Amsterdam, A. Schelte, 2 vol. in-8°, 1694, 1696, 1703, 1708, 1730, 1744-46 et *La Vie d'Élisabeth, reine d'Angleterre*, Amsterdam, H. Desbordes, 2 vol. in-8°, 1694 ou 1703, 1714, 1741, 1743, 1750.
- 16 *Horace, de la traduction de Mr de Martignac*, 2 vol., 1684 et 1697 et *Virgile, de la traduction de Mr de Martignac, avec des remarques*, Paris, de Luyne ou David, 3 vol., 1681, 1686, 1697 ou 1708.
- 17 *Horace, traduction du P. Tarteron*, Paris, Pralard ou Mariette, 1 vol., 1685, 1700 ou 1740.
- 18 *Recueil de lettres galantes et amoureuses d'Héloïse à Abeilard d'une religieuse portugaise au chevalier \*\* avec celles de Cléante et de Bélise et leur réponse*, Amsterdam, Roger, 1 vol., 1704 (ou avec l'histoire de la matrone d'Ephèse, 1725) ou *Les Lettres d'Héloïse et d'Abeilard mises en vers français*, 1737 ou Alexander Pope, *Épîtres d'Héloïse à Abélard*, Paris, Brunet, 1751 ou 1753.
- 19 François de Sales, *Le Directeur spirituel des âmes dévotes et religieuses*, Paris, Léonard, 1685 ou Simon-Michel Treuvé, *Le Directeur spirituel pour ceux qui n'en ont point*, Paris, Josset, neuf éditions entre 1691 et 1749.
- 20 Jacques Abbadié, *L'Art de se connaître soi-même, ou la Recherche des sources de la morale*, Rotterdam, Vander Slaart, nombreuses éditions entre 1692 et 1749.
- 21 Claude Buffier, *Géographie universelle en vers artificiels*, huit éditions entre 1711 et 1754.
- 22 René Prévost (trad.), *Les fables de Phèdre, affranchi d'Auguste*, Paris, 1702, 1728 ou 1734 (Barbier).
- 23 R. P. Josepho Juvencio, *Publii Terentii Comoediae expurgatae, cum interpretatione ac notis*, Rotomagi, Lallemand, 1686.
- 24 Pierre Le Lorrain de Vallemont, *Les Éléments de l'histoire ou Ce qu'il faut savoir de chronologie...*, Paris, Martin, 4 vol., 1729 ou 1745.
- 25 Noël Régnault, *Les Entretiens physiques d'Ariste et d'Eudoxe, ou Physique nouvelle en dialogues*, Paris, Clouzier, 4 vol., 1732 ou 1737.
- 26 *Le Confiturier royal & bourgeois, ou la nouvelle instruction pour les confitures, les liqueurs et les fruits*, 3e vol. de François Massialot, *Nouveau cuisinier royal & bourgeois*, Paris, Prudhomme, vol. 3, plusieurs éditions de 1692 à 1742.
- 27 C.-P. de Crébillon fils, *Lettres de la marquise de M\*\*\* au comte de R\*\*\**, huit éditions de 1732 à 1749.
- 28 Françoise de Graffigny, *Lettres d'une Péruvienne*, 1747 ou une version augmentée d'avant 1755.
- 29 *Lettres choisies de Mme la marquise de Sévigné* ou *Recueil des lettres de Mme la marquise de Sévigné*, nombreuses éditions entre 1725 et 1754.
- 30 C.-P. Jolyot de Crébillon ou Louis Damours (?), *Lettres de Ninon de L'Enclos au marquis de Sévigné*, Amsterdam, Joly, 2 vol., 1750 ou Londres, Nourse, 1751.
- 31 Claude-Emmanuel Lhuillier, dit Chapelle, *Voyage de messieurs de Bachaumont et de La Chapelle*, nombreuses éditions entre 1697 et 1751.
- 32 abbé Pierre-François Guyot-Desfontaines, *Dictionnaire néologique à l'usage des beaux esprits du siècle*, nombreuses éditions de 1726 à 1750.
- 33 Antoine Galland (trad.), *Les mille et une nuits contes Arabes*, 12 vol., 1704-1717 (« il traduisit également une bonne partie du récit de voyage en Inde de l'historien iranien du XVe siècle Abdel Razzâgh Samarghandî et l'inséra dans sa traduction », <http://www.teheran.ir/spip.php?article14>) ou Nouvelle édition corrigée, 6 vol., après 1726.
- 34 Charles Ducloux, *Les confessions du comte de\*\*\*, écrites par lui-même à un ami*, Amsterdam, 1741 ou 1742.
- 35 abbé J. Olivier, *L'Infortuné Napolitain, ou les Aventures et mémoires du signor Rosselly/Rozelli*, Amsterdam, Desbordes, 2 vol., 1709, 1721, 1729 ou 1734.

Enchiridion, Manuel chrétien<sup>36</sup>, manuel de piété, soliloques et confessions de Saint-Augustin<sup>37</sup>, Bible ancienne

les conseils de Mad.e de Pizieux ses caractères<sup>38</sup>, Cirus de Xénophon<sup>39</sup>

Roland Lamoureux<sup>40</sup> ; recueil d'opéras<sup>41</sup>, métamorphoses d'Ovide, Théophil<sup>42</sup>

poésie française, miniature<sup>43</sup>, Bons mots<sup>44</sup>, théâtre Italien 30<sup>45</sup> volumes

tragédies de Racine trois volumes<sup>46</sup> de Crébillon deux volumes<sup>47</sup> Œuvres de Racine le fils cinq volumes<sup>48</sup>

dictionnaire de Danet<sup>49</sup>, Boudot<sup>50</sup>, et sinonime<sup>51</sup> quatre volumes in 4°

**tous lesd livres estimés séparément et revenant ensemble à cent cinquante livres cy... 150#**

Dans le troisième Cabinet

un lit avec de vieux rideaux blancs, estimé avec la paillasse un matelats et une couverture piquée trente-six livres cy...36.

Quelques vieilles chaises de mauvaise tapisserie estimées trois livres cy...3

six pot de chambre estimés trente sols cy...1...10

---

Dans la salle à manger il y a

une tapisserie de damas 190# 10s

de Caux Estimée vingt-huit livres cy...28#...

Un buffet estimé vingt-cinq livres cy...25...

Dans ce buffet deux douzaines et demie d'assiette de fayance en partie neuve, estimée...3...10

un service de fayance, estimé quatre livres cy...4...

Deux salladiers, trois plats à soupe de caillou, une écuelle de Caillou, deux sallières de fayance un sceau de fayance avec le couvercle, et une râpe à sucre le tout estimé sept livres cy...7

six cuillères et six fourchettes de metal de prince, estimées cinquante sols cy...2..10

---

36 Érasme, *Enchiridion militis christiani*, Leyde, 1703 ? (voir Benoit Beaulieu, « L'Enchiridion (extraits) », *Études littéraires*, vol. 4, n° 2, 1971, p. 211-217.)

37 Robert Arnauld d'Andilly (trad.), *Les Soliloques, le manuel, les méditations et l'esprit de S. Augustin tiré de ses confessions*.

38 Madeleine de Puisieux, *Conseils à une amie par Madame de Puisieux, et caractères*, Londres, 1 vol., 1750-51 ou 2 vol., 1755.

39 *La Cyropaëdie, ou l'Histoire de Cyrus, traduite du grec de Xénophon par Mr Charpentier*, 1659, ou *Histoire de Cyrus le jeune, et de la Retraite des dix mille, avec un discours sur l'histoire grecque, par M. l'abbé Pagi*, 1736.

40 *Roland l'amoureux, composé en italien par Mre Matheo Maria Bayardo comte de Scandiano, et traduit fidèlement de nouveau par F. de Rosset*, 1619 ; ou *Nouvelle Traduction de Roland l'amoureux de Matheo Maria Boyardo, conte di Scandiano, par René Le Sage*, 1717.

41 Peut être un recueil factice de pièces réunies et reliées par son possesseur, comme BnF Arsenal GD-59.

42 Lequel ? Le jurisconsulte byzantin du VI<sup>e</sup> s (*Paraphrase grecque des Institutes de Théophile*, La Haye, Reitz, 1751), l'empereur byzantin (829-842) ou l'astrologue, historien et traducteur syrien du VIII<sup>e</sup> s ?

43 Claude Boutet, *L'Ecole de la mignature, dans laquelle on peut aisément apprendre à peindre sans maître*, 1679 et après, ou *Traité de mignature, pour apprendre aisément à peindre sans maître*, 1708 et après.

44 Gilles Ménage, Santeuil, Poullain de Sainte-Foix, ou tout autre recueil de bon mots.

45 Le zéro est-il barré ou remplacé par un 1 ? soit 3, ou 31 volumes ?

46 Jean Racine, *Œuvres*, Paris, Ribou, 1676, ou Trabouillet, 1687, ms tous les deux 2 vol.. (notes BnF pour ces deux éd. : « Le frontispice du t. 1 (...) a pour titre : "Tragédies de Racine", celui du t. 2 (...) : "Œuvres de Racine" »)

47 *Les Œuvres de Monsieur de Crébillon*, Paris, Gandouin, 1737 ou Nyon, 1749 ou Impr. royale, 1750 : 2 vol.

48 Rien en cinq volumes avant 1755 dans le catalogue de la BnF.

49 abbé Pierre Danet, *Nouveau [ou Grand] dictionnaire françois et latin, enrichi des meilleures façons de parler en l'une et l'autre langue*, Paris, Thiboust & Esclassan, nombreuses éditions à partir de 1683.

50 Jean Boudot, *Dictionarium latino-gallicum ex omnibus latininitatis autoribus*, Paris, 1704 (1755 est la 12<sup>e</sup> éd.).

51 Antoine de Montméran, *Synonimes et épithètes françoises*, 1645 ou 1658 ; ou abbé G. Girard, *Traité des synonymes ou justesse de la langue françoise*, 1718.

dix gobelets de verre vingt-quatre sols cy...1...4

---

71# 4s

Une armoire de placage estimée dix-huit livres cy...18#

dans cette armoire deux grands plats bleus et blancs, six assiettes pareilles, quatre compotiers damassés en blanc, le tout de belle porcelaine estimé le tout vingt-quatre livres cy...24...

Une vieille table estimée vingt sols cy...1...

Une autre pour six couverts trente sols cy...1..10

quatorze chaises de paille et sept petits fauteuils, le tout neuf tant dans lad. salle à manger qu'ailleurs estimé vingt-sept livres cy...27...

Le feu composé de chenets pelle pincette et tenailles, estimé cent sols cy...5

---

76# 10s

Un paysage, et un autre représentant les disciples d'Emmaüs estimés douze livres cy...12#

dans la chambre au-dessus de la salle à manger il y a

une tapisserie de toile peinte estimée trente-six livres cy...36

un lit de toile peinte en jaune et blanc, courtepoincte de même, les rideaux de toile blanche deux matelats de bonne laine un lit de plume, bois de lit et couverture piquée, le tout estimé cent vingt livres cy...120

le portrait de Louis XIV six livres cy...6

un lit à tombeau de calemande rouge et verte, bois de lit, paillasse, un matelats de cotonnade bleue et blanche

---

174#

Une couverture piquée, le lit de plume et le traversin estimé soixante livres cy...60#

deux petites tables de bois avec leur tapis, estimées deux livres cy...2

deux chaises de tapisserie encadrées de verd, deux tabourets pareils, estimés cinq livres cy...5

cinq chaises de moquette, et et à moitié usées estimées ensemble cinq livres cy...5

une chaise percée estimée trois livres dix sols cy...3 .. 10

chenets, pelle, et pincettes cinquante sols cy...2..10

dans le cabinet à côté

un vieux lit de Cotonnade un traversin, un matelats, et une couverture, estimé le tout vingt-six livres cy...26

---

104#

dans la Cuisine

le feu est composé de grands chenets, pelle, pincette estimé cinq livres avec la Crémaillère cy...5#

le tournebroche avec les deux broches, estimés vingt-deux livres cy...22#

un fusil estimé dix-huit livres cy...18

la table avec les bancelles estimée deux livres cy...2

un coffret pour le sel estimé 2

une bassinoire<sup>52</sup>, deux poêles à confitures, une marmite couverte, une braisière<sup>53</sup> couverte, trois cafetières, une grande une moyenne, une petite, une bouillote, deux casseroles, et une tourtière couverte, le tout de cuivre rouge, une passoire

---

45#

Des balances et une écumoire de cuivre jaune, le tout pesant quarante-sept à quarante-huit

52 « Bassin ayant un couvercle percé de plusieurs trous, & servant à chauffer le lit », *Acad.*, 4.

53 « Vaisseau sur le couvercle duquel on met de la braise de manière que les aliments cuisent par-dessus et par-dessous », *Acad.*, 8.

livres, avec onze petits moules à petits pâtés soixante livres cy...60#  
un petit gril, un gril à pain deux couvres plats, une lèchefritte avec le garde feu, deux poêles  
une marmite de fer, avec un couvercle de cuivre, un chaudron à lessive avec le tuyau, une  
petite cuiller, deux plumées une cloche, deux couteaux de cuisine, et deux petits réchaux  
estimé le tout ensemble seize livres cy...16  
un mortier de marbre égueulé vingt sols cy...1  
un cagnard<sup>54</sup>, et une poêle à châtaigne, estimés ensemble...2 10

---

79# 10s

un dessus de table vingt sols cy...1#  
un très grand plat à soupe cinq autres grands plats, cinq plats plus petit, un plat pour égouter  
une sous coupe, vingt-neuf assiettes un bassin de malade, et dix cuillers le tout pesant  
cinquante-deux livres ou environ estimé quarante-huit livres cy...48  
deux chandeliers de cuivre estimés avec les mouchettes trente cinq sols cy...1...15  
dans la laiterie  
une armoire grillée et des dresseurs estimé le tout ensemble sept livres dix sols cy...7..10  
une baratte estimée vingt cinq sols cy...1...5  
une met<sup>55</sup> estimée deux livres cy...2

---

61# 10s

Dans la petite chambre au-dessus de ladite laiterie  
un lit ayant deux matelats une couette de plume de poule, une couverture et la couchette avec  
la paille estimée avec un mannequin plein de plume de poule quarante livres cy...40#  
dans la Chambre au-dessus de la salle  
trente livres de laine d'Agneau estimée à 25 sols la livre ce qui fait trente-sept livres dix sols  
cy...37.10  
onze poids de chanvre à trois livres cinq sols, ce qui fait trente-cinq livres quinze sols cy...  
35...15  
dans les greniers d'au-dessus de la maison  
deux cent quarante-deux Boisseaux de seigle mesure de Mondoubleau à seize sols ce qui fait  
deux cent une livre douze sols, ~~ledit boisseau à ladite mesure~~ cy...201..12

---

314# 17s

quarante-huit boisseaux d'avoine de méteil à vingt un sol ce qui fait quatre-vingt-dix-huit  
livres huit sols cy...98#.8s  
dix boisseaux de meslarde à quinze sols, ce qui fait sept livres dix sols cy...7..10  
vingt, d'orge à seize sols ce qui fait seize livres cy...16...  
Une grêle, et une pelle futière<sup>56</sup> avec un boisseau estimées six livres cy...6...  
Dans les caves  
seize busses vuides estimées vingt-quatre livres cy...24  
un quart de vin rouge estimé quinze livres cy...15  
soixante et dix-huit bouteilles de verre noir, estimées ensemble vingt-six livres cy...26  
Mémoire du linge

---

54 « *Vieux, rare. Le cagnard est une espèce de plat épais qui a quatre pieds, afin que, mis sur le fourneau, l'air, en circulant, empêche le feu de le faire éclater* », portail lexical du cnrtl, <http://www.cnrtl.fr>

55 Maie : « Grand coffre rustique à couvercle plat, souvent monté sur pieds, dans lequel on pétrissait le pain et où, parfois, on le conservait », ou « Table du pressoir, en bois ou en fonte, destinée à recevoir le raisin », cnrtl.

56 « Pelle-futière, s. t., instrument large et court, à long manche, tout en bois, qui sert à remuer le grain dans les greniers, à porter le marc au pressoir, à épinger », Louis Duval, *L'enquête philologique de 1812 dans les arrondissements d'Alençon et de Mortagne*, extrait du *Bulletin de la Société Philologique*.

neuf paires de grands draps de quatorze aulnes, estimées cent quatre-vingts livres cy...180  
372# 18s

---

Une paire de petits draps fins treize livres cy...13#  
quatre napes ouvrées trente-deux livres cy...32  
trois napes unies huit livres dix sols cy...8..10  
cinq douzaines de serviettes ouvrées estimées avec une douzaine de serviettes unies quatre-vingt livres cy...80  
deux rideaux de toile de Bretagne estimés douze livres cy...12  
quatre paires de draps de commun, estimés dix-huit livres cy...18  
cinq napes estimées dix livres cy...10  
six essuie-mains deux livres cy...2  
deux bissacs<sup>57</sup> estimés quarante sols cy...2  
six poches neuves estimées sept livres dix sols cy...7...10  
quatre tabliers de cuisine...4

---

189#

Deux douzaines de torchons sept livres cy...7#  
une pièce de toile de beau brin blanche contenant quatre douzaines de serviettes estimées quatre-vingt-douze livres cy...92#  
une autre de vingt-huit autres de brin plus commun pour faire deux paires de draps, quarante-sept livres douze sols cy...47...12  
vingt-trois livres de brin en poupée<sup>58</sup>, avec deux livres de filées estimées vingt-cinq livres cy...25  
trente-sept livres de ferrasse en poupée estimée onze livres cy...11  
quinze livres de ferrasse blanche estimées douze livres cy...12  
dix livres de fil de brin blanc estimées vingt livres dix-huit sols cy...20..18  
six livres de fil de lin estimées douze livres cy...12  
tous les ustensiles de la Boulangerie, estimés ensemble vingt une livres cy...21

---

248# 10s

Tous les outils du jardin avec deux arrosoirs de cuivre jaune, estimés ensemble trente livres cy...30#  
dans le pavillon du Colombier un mauvais lit de domestiques sans rideaux ayant un lit de plume de poule, et une mauvaise couverture estimé dix livres cy...10  
vingt-six canaux de onze pieds de long sur un de large, et épais d'un pouce, estimés vingt-huit livres cy...28  
douze de quatre pieds et demi estimés six livres cy...6  
sept de six pieds estimés...4  
vingt-trois de neuf pieds de noyer estimés vingt-quatre livres cy...24  
vingt-trois madriers<sup>59</sup> de dix pieds de long, et sept pouces de large estimé quarante livres cy...40  
dix limandes<sup>60</sup> de dix pieds de long, estimés quinze livres cy...15  
quatre soliveaux<sup>61</sup> de sept pieds et demi de long sur quatre pouces d'écarissage, estimés cinq

---

57 « Sorte de sac, ouvert en long par le milieu, & fermé par les deux bouts, en sorte qu'il forme comme un double sac », *Acad.*, 4.

58 « Chanvre peigné dont on garnit le fuseau à filer », *cnrtl.*

59 « Sorte de poutre de chêne fort épaisse », *Acad.*, 8.

60 « Pièce de bois plate et étroite employée dans une charpente », *cnrtl.*

61 Solive : « Pièce de charpente qui sert à former & à soutenir le plancher d'une chambre, d'une salle, &c. & qui

livres douze sols cy...5 12

162# 12

Une pièce de douze pieds de long large de six pouces sur trois d'écarissage estimées deux livres cy...2#

des épinettes<sup>62</sup> estimées trente sols cy 1 10

deux civières estimées quatre livres cy...4

une pelle à chanvre et deux auges estimées deux livres cy...2

une grande échelle de trente quatre pieds de long et une plus petite estimées deux livres

dans l'écurie un broc et une fourche estimées vingt-cinq sols cy...1...5

dans le grenier six chartées de foin estimées ainsi que le pareil a été vendu trente-six livres la Charretée ce qui fait deux cent seize livres cy...216

sous la Gallerie, quatre cent de fagots estimés vingt-quatre livres cy...24

une corde et demi de bois neuf livres cy...9

dans la maison de pierre Blanche et dans la grange de charpente pour cent livres cy...100

lad d.lle Edme a à Coulonge où elle demeure ordinairement

361# 15s

Un gobelet de vermeil pesant sept onces, évaluée à quarante-deux livres cy...42#

une écritoire fermant à clé, couverte de maroquin, estimée treize livres cy...13

une veille de nuit estimée avec une lanterne de cuivre cinq livres dix sols cy...5.10

un marteau et des tenailles vingt-quatre sols cy...1...4

une boete longue couverte de papier marbré servant d'écritoire et de secrétaire estimé vingt-quatre sols cy...1...4

le portrait de lad d.lle Edme, celui de M. des Rouaudières son frère, deux dessus de porte, six petits tableaux en miniature, deux autres à l'encre de la Chine, le portrait de feu Mad.e Edme, et celui d'une de ses amies en pastel une vierge peinte sur toile, le tout estimé vingt-quatre livres cy...24

une boete où sont des couleurs pour peindre estimé ensemble six livres cy...6

deux cents estampes contenant des desseins, des paysages, et autres objets estimés ensemble quinze livres cy...15

107# 18s

ADS 1Mi3 R11

---

porte sur les murs de la chambre, ou sur les poutres », le soiveau est une petite solive. *Acad.*, 4.  
62 Épineux d'Amérique ou cépage à raisin blanc ? (cnrtl).

« Je regarde d'un œil de convoitise une bibliothèque bien assortie »...

On trouve de belles bibliothèques autour du château de Mme de Marans. Les titres des ouvrages et noms d'auteur que l'on a pu retrouver et identifier dans les inventaires sont retranscrits tels qu'ils apparaissent dans les documents, quand ils y figurent. Si indiqués, le nombre de volumes (vol.), le format (in12, in8...) et le prix d'estimation (en # [livres] s [sols] et d [deniers]) ont été abrégés pour alléger la lecture.

Dans la mesure du possible, on a essayé de retrouver l'édition correspondant au format indiqué pour chaque ouvrage. Ce qui n'a pas été fait lorsque seul le nombre de volumes est indiqué, car cet indice ne permet pas forcément d'identifier l'édition possédée, les reliures pouvant se faire selon le goût et les intérêts du propriétaire, qui parfois ne possède pas l'ensemble des volumes d'un même ouvrage. De plus, les notaires emploient indifféremment les termes tomes et volumes, ce qui peut prêter à confusion.

Les transcriptions présentées ici suivant l'ordre chronologique des inventaires sont des instruments de travail, elles ont été complétées au cours de quatre années de recherches à l'aide du catalogue général en ligne de la BnF, en fonction des besoins du moment. Le but n'était pas d'identifier et uniformiser l'ensemble des ouvrages dans le respect des conventions bibliographiques, mais simplement d'éclaircir les titres obscurs à l'aide de notes de bas de page, et de simplifier les recherches d'auteurs et d'ouvrages communs à ces inventaires.



## 1) Inventaire après décès de Louis-Euverte Angran, 7 mai 1733.

Dans le cabinet de lad dame à Saint-Agil

Commentaire de Bodereau sur la Coutume du Maine in folio en veau<sup>63</sup>, texte de lad coutume en parchemin, ordonnances de mil six cent soixante et sept et 1690, deux volumes en veau, Traité des dons honorifiques<sup>64</sup>, in quarto, I dances, 2 vol 8° veau, 4#10s

Corpus omnium veterum poetarum<sup>65</sup> in 4° veau, dictionnaire d'Oudin in 4<sup>o</sup><sup>66</sup> veau 20s

Le parfait mareschal in 4<sup>o</sup><sup>67</sup>, Le théâtre d'agriculture, in 4<sup>o</sup><sup>68</sup>, Remède de Monsieur Fouquet<sup>69</sup>, 2 vol 8°, Scegret de monsieur Edelin in 8° veau 3#10s

œuvres de Lucesse 2 vol in 8<sup>o</sup><sup>70</sup> veau, Gil Blase de Santillanne 2 vol in 8<sup>o</sup><sup>71</sup> Tellémaque in 8<sup>o</sup><sup>72</sup>, Istoire poétique in 12<sup>73</sup>, Histoire de Saravanes<sup>74</sup> 2 vol in 8°, Histoire des empereurs romains 2 vol in 8<sup>o</sup><sup>75</sup>, Me italien in 8°, Perroniana et Thuana in 12<sup>76</sup>, La géomancie de Salerne in 12<sup>77</sup>, Histoire de Justin in 12<sup>78</sup>, L'homme de cour in 8<sup>o</sup><sup>79</sup>, couverts en veau 6#

L'histoire de France, 4 vol in 8° veau 7#

Economies royales 8 vol in 8<sup>o</sup><sup>80</sup> veau 5#

Histoire d'Angleterre par le p. d'Orléans 4 vol in 8<sup>o</sup><sup>81</sup> veau 3#

Le spectateur<sup>82</sup> 5 vol in 8° veau 3#10s

---

63 Julien Bodereau, *Commentaire sur la coutume du Maine conférée avec celle d'Anjou et de Paris*, 1645.

64 Mathias Mareschal, *Traité des droits honorifiques des seigneurs ès Églises*, Paris, J. Mestais, 1623.

65 Une édition de 1731 propose ces poètes anciens en latin et en italien.

66 Antoine Oudin, *Dictionnaire italien et françois*, Paris, A. de Sommerville, 1663.

67 Jacques de Solleysel, *Le Parfait mareschal qui enseigne à connoistre la beauté, la bonté et les deffauts des chevaux*, nombreuses éditions à partir de 1654.

68 Olivier de Serres, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1600, multiples éditions ou Louis Liger, *Le Nouveau théâtre d'agriculture et Ménage des champs*, Paris, Beugnié, in-4, 1713.

69 plutôt Mme ! Mme Fouquet, *Recueil de remèdes faciles et domestiques*, 1679 (avant cette date, se nomme *Recueil de receptes*). 1701, 1706 et 1712 sont en 2 vol.

70 baron de Coutures, *Les Œuvres de Lucrèce, contenant sa philosophie sur la physique, ou l'origine de toutes choses, traduites en françois, avec des remarques sur tout l'ouvrage, avec l'original latin et la vie de Lucrèce*, 1692 ou 1708.

71 Alain-René Lesage, *Histoire de Gil Blas de Santillane*, 1715.

72 François de la Mothe Fénelon, *Les Aventures de Télémaque, fils d'Ulysse*, Rotterdam, Hofhout, 1 vol. in-8, 1733.

73 Pierre Gautruche, *L'Histoire poétique pour l'intelligence des poètes et des auteurs anciens*, 17e éd. en 1714 ou Joseph de Jouvençy, *Histoire poétique, ou Abrégé de l'histoire des dieux et des héros de la fable, nécessaire à l'intelligence des poètes, traduit du latin en françois, avec un abrégé de la géographie ?*

74 Denis Vairasse, *L'Histoire des Sevarambes, peuples qui habitent une partie du troisième continent appelé la Terre australe*, Paris, C. Barbin, 1677 ?

75 Pour exemple : Suétone, *Histoire des empereurs romains écrite en latin par Suétone*, et mise en françois, Paris, Le Gras, 1700. (*Vie des douze Césars*, Ier ou IIe s ap. J-C)

76 "*Perroniana et Thuana*", ou *Pensées judicieuses, bons mots, rencontres agréables et observations curieuses du cardinal Du Perron et de Mr le président de Thou*, Cologne, in-12, 1694. Il existe des éditions plus anciennes.

77 Luc'Antonio Salerno, *Géomancie astronomique de Gérard de Crémone*, Paris, 1669.

78 Pour exemple : *Histoire universelle de Trogues Pompée, réduite en abrégé par Justin, traduction nouvelle avec des remarques par M. l'abbé A., de Port-Royal*, Paris, Ribou, 2 vol. in-12, 1708.

79 Balthasar Gracian, *L'Homme de cour, traduit de l'espagnol par le sieur Amelot de La Houssaie*, 1684 (1e trad.)

80 Pour exemple : Maximilien de Béthune, duc de Sully, *Mémoires ou économies royales d'État, domestiques, politiques et militaires de Henri le Grand*, Paris, Jolly, 8 vol. in-12, 1662-1663.

81 Pierre-Joseph d'Orléans, *Histoire des révolutions d'Angleterre depuis le commencement de la monarchie*, Paris, aux dépens de la Compagnie, 1724.

82 Voir le *Gazetier Universel*.

Recherche de la vérité par le p. Malebranche, 3 vol in8<sup>o83</sup>, Ouvrage des six jours<sup>84</sup>, Trétés du libre arbitre in8<sup>o85</sup>, Caractaire de Théophraste in8<sup>o</sup>, Voyage de Guliver 2 vol in8<sup>o86</sup>, couverts en veau 5#

L'année chrestienne<sup>87</sup> 12 vol in8<sup>o</sup>, Méditat<sup>o</sup> de St Augustin<sup>88</sup>, Principes de la vie chr.ne in8<sup>o89</sup>, couverts en veau 10#

Etablissement des ordres religieux par Mr Hermant<sup>90</sup>, Histoire des ordres de chevalerie par le mesme<sup>91</sup>, Les peintures sacrez par le p. Girard, 3 vol<sup>92</sup>, Trété des bénéfices par fra Paolo<sup>93</sup>, Histoire des revenus ecclésiastiques par a Costa<sup>94</sup>, Trété des scrupules par Gillote<sup>95</sup>, L'Egippte de Martady<sup>96</sup> et Révolution d'Angletaite, tous in8<sup>o</sup> couverts en veau 4#

s'est encore trouvé plusieurs autres livres de différentes espèces de peu de valeur qui n'ont été estimés

ADL&C 3E 52/158

## **2) Inventaire des meubles au château de Coulonge, 5 avril 1735.**

Dans la bibliothèque

34t in4 reliés en veau de l'Histoire ecclésiastique par monsieur l'abbé Fleury et son continuateur<sup>97</sup>

6t Dernière édition du dictionnaire de Moréry in folio reliés en veau

4t de la dernière édition du dictionnaire de Baile<sup>98</sup> reliés en veau

Le catéchisme de Montpellier in4 dans un volume relié en veau

Le bon ménager de campagne 1 vol in4<sup>99</sup>

L'histoire des Juifs par Joseph 5t in8<sup>100</sup>

---

83 Nicolas de Malebranche, *De la Recherche de la vérité, où l'on traite de la nature de l'esprit de l'homme*, nombreuses éditions à partir de 1674.

84 Jacques-Joseph Duguet, *Explication littérale de l'ouvrage des six jours, mêlée de réflexions morales*, Bruxelles, Foppens, 1731 ou Paris, Josse, 1731 ou 1734.

85 Saint Augustin ? Bossuet ? Peut-être les deux si le pluriel (« trétés ») est avéré.

86 Jonathan Swift, *Voyages de Gulliver*, 1727 (pour la trad. française).

87 Nicolas Le Tourneux, *L'Année chrétienne contenant les messes des dimanches, fêtes et fêtes de toute l'année, en latin et en français, avec l'explication des Epîtres et des Evangiles*, Paris : H. Josset, 1683-1701. Confesseur à Port-Royal (1640-1686), il s'est retiré quelque temps dans le Maine.

88 *Les Soliloques, les Méditations et le Manuel de S. Augustin*, diverses traductions dès la seconde moitié du XVIIe siècle.

89 Giovanni Bona ou Nicolas Le Tourneux ?, *Les Principes et les règles de la vie chrétienne*.

90 Jean Hermant, *Histoire de l'établissement des ordres religieux et des congrégations régulières et séculières de l'Église*, Rouen, Besongne, 1697.

91 Jean Hermant, *Histoire des religions ou ordres militaires de l'Église et des ordres de chevalerie*, Rouen, Besongne, 1698, 1704 ou 1725.

92 Antoine Girard, *Les Peintures sacrées sur la Bible, contenant l'histoire sainte du Vieil et du Nouveau Testament*, Paris, Le Gras, 3 vol. in-12, 1696-1700. (Jésuite mort à La Flèche)

93 Fra Paolo Sarpi, *Traité des bénéfices*, 1687 est une 2e édition, BnF a une édition de 1706.

94 Richard Simon (alias Jérôme a Costa), *Histoire de l'origine et du progrès des revenus ecclésiastiques*, 1684, 1691, 1697, 1703, 1706.

95 Colomban Gillote, *Le Directeur des consciences scrupuleuses, exprimant tous leurs scrupules et enseignant la manière de les guérir*, Paris, E. Couterot, 1697.

96 Pierre Vattier (trad.), *L'Égypte de Murtadi fils du Gaphippe*, Paris, Joly, 1666.

97 Claude Fleury, *Histoire ecclésiastique*, Paris, P.-J. Mariette, 36 vol., 1691-1738 (dont P. J.-C. Fabre et Goujet, *Histoire ecclésiastique, pour servir de continuation à celle de M. l'abbé Fleury*).

98 Pierre Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, Amsterdam, 5 vol., 1734. (5e éd.)

99 Louis Liger, *Dictionnaire pratique du bon ménager de campagne et de ville*, Paris, Ribou, 1 vol. in-4, 1721-1722.

100 *Histoire des Juifs écrite par Flavius Joseph sous le titre de "Antiquités judaïques", traduite sur l'original*

La vérité de la religion par Abadye 3t in8<sup>101</sup>  
 Les conseils de la sagesse 2t in8<sup>102</sup>  
 3t in8 La satyre ménippée<sup>103</sup>  
 2t in8 L'histoire des guerres  
 2t in8 La vie d'Elisabeth<sup>104</sup>  
 2t in8 Caractères de Téophraste  
 Les œuvres de Saint-Evremond 7t in8<sup>105</sup>  
 L'abrégé de l'histoire de France 3t in8<sup>106</sup>  
 L'école de cavallerie 2t in8<sup>107</sup>  
 1t in8 Huit oraisons de Cicéron<sup>108</sup>  
 1t Lettres de Monsieur Fléchier in8<sup>109</sup>  
 Deux semaines saintes in4  
 3t in8 Epîtres et évangiles pour le cours de l'année  
 1t in8 L'instruction de pénitence<sup>110</sup>  
 1t in8 L'imitation de Jésus Christ<sup>111</sup>  
 Un bareme in8  
 Trois paires d'heures de Saint Cyr in8<sup>112</sup>  
 Une petite Imitation françoise  
 1t in8 des Aventures de Télémaque  
 1t in8 d' Tanesty ?  
 1t in8 Le guide du chemin du ciel<sup>113</sup>  
 La vie du grand Tamerlan 1t in8<sup>114</sup>  
 Le Nouveau testament en latin en un petit tome.

ADL&C 3E57/353

- 
- grec revu sur divers manuscrits, par M. Arnauld d'Andilly, Bruxelles, Fricx, 5 vol. in-8, 1701-1703.*  
 101 Jacques Abbadie, *Traité de la vérité de la religion chrétienne*, Rotterdam, Leers, 3 vol. in-12 1684 : toutes les références du catalogue BnF sont in-12.  
 102 Michel Boutauld, *Les Conseils de la sagesse, ou le Recueil des maximes de Salomon les plus nécessaires à l'homme*, Paris, Bruxelles, Van Vlaenderen, 2 vol. in-8, 1735.  
 103 Pour exemple : *Satyre Ménippée de la vertu du Catholicon d'Espagne, et de la tenue des Etats de Paris. A laquelle est ajoutée un discours*, Ratisbonne, héritiers de M. Kerner, 3 vol. in-8, 1709. Nombreuses éditions depuis 1593.  
 104 Voir note 18.  
 105 Charles de Marguetel de Saint-Denis de Saint-Évremond, *les Véritables œuvres de M. de Saint-Évremond, publiées sur les manuscrits de l'auteur*, Londres, P. et I. Vaillant, 1705, 3 vol., 1708, 7 vol., ou J. Tonson, 1725, 7 vol.  
 106 Mézeray, G. Daniel, Hénault, ou du Verdier, *Abrégé de l'histoire de France, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable sous chaque roi,... augmenté et enrichi des noms des papes et des empereurs qui ont régné du temps de ces rois*, Paris, David, 1652.  
 107 François Robichon de La Guérinière, *École de cavalerie, contenant la connoissance, l'instruction et la conservation du cheval*.  
 108 *Huit Oraisons de Cicéron*, catalogue BnF éditions XVIIe siècle.  
 109 Pour exemple : abbé Goussault, *Lettres choisies de Mr Fléchier, avec une Relation des fanatiques du Vivarez et des réflexions sur les différens caractères des hommes*, Paris, Estienne, 2 vol. in-12, 1715.  
 110 Simon-Michel Treuvé, *Instruction sur les dispositions qu'on doit apporter aux sacremens de Pénitence et d'Eucharistie*, nombreuses éditions à partir de 1676.  
 111 Thomas a Kempis, *L'imitation de Jésus Christ*, fin XIVe-début XVe s., 2300 éditions... La traduction de Pierre Corneille (1651-1656) est un énorme succès public au XVIIIe siècle.  
 112 *Heures nouvelles dédiées aux Dames de S. Cyr*  
 113 Pierre Lombert (trad.), *Le Guide du chemin du ciel composé en latin par le cardinal Bona*, Paris, Pralard, 1683 mais in-12.  
 114 Aḥmad ibn Moḥammad Ibn 'Arab Chāh, *L'Histoire du grand Tamerlan* (trad.) ou la traduction de Sharaf ud-Din par Pétis de la Croix (1722), deux visions antagonistes du personnage ; ou Mme de Villedieu, *Œuvres*, vol. 8, *Abrégé de la vie de Tamerlan*, 1711 ? Ou encore la tragédie de Nicolas Pradon ?

### **3) Inventaire après décès Alexandre de Pille, 17 déc 1765.**

La bibliothèque

Dix-huit livres des Causes célèbres<sup>115</sup> in12 couverts en veau à tranches rouges 30#  
six tomes d'Essais de morale anonymes in12 couverts en veau à tranches rouges, depuis le  
neufiesme tome jusques et compris le treize 4#

Un Nouveau testament en deux tomes, anonymes in12 couverts en veau 2#

deux tomes 12 couverts en veau de La fausseté des vertu humaines par M Esprit<sup>116</sup> 1#  
douze livres bons pour les épiciers (?<sup>117</sup>) 3#

Dans une vieille armoire à quatre fenêtres d'une chambre :  
de vieux et anciens livres propres à l'épicier ?

une ancienne histoire de France, les œuvres de Cicéron, et un petit dictionnaire latin avec une  
quantité de mauvais livres bons à l'épicier ?? 6#

ADL&C 3E57/127

### **4) Vente des meubles de Montmarin, 18 sept 1792.**

Dans une salle :

114 de vieux volumes de brochures de journaux avec d'autres objets 4#2s6d

116 vingt volumes de brochures 6#

Ailleurs

art 144 un lot de vieux journaux en brochures 2#

145 un autre lot de vieux journaux en brochures 1#10s

146 un autre lot de vieux journaux en brochures 3#2s6d

147 un autre lot de vieux journaux en brochures 1#10s

Cabinet de monsieur

150 plusieurs cartes géographiques

Ailleurs

214 un lot de vieux journaux en brochure avec un vieux panier dans lequel ils sont, avec  
autres objets 8#5s

ADL&C 3E57/666

### **5) Vente des meubles du château de Courtamblay, 10 octobre 1792.**

Dans une commode : (dans la chambre de mesdemoiselles)

ds un lot un livre d'estampe art275

art 277 plusieurs volumes de vieux livres de piété 5#15s

Puis

art 279 huit volumes qui sont le recueil des Lettres de madame de Sévigné<sup>118</sup> six volumes du

---

115 François Gayot de Pitaval, *Causes célèbres et intéressantes, avec les jugemens qui les ont décidées*, 1734-1743, 20 vol.

116 Jacques Esprit, *La fausseté des vertu humaines*, Paris, G. Desprez, 1678.

117 Référence à un livre qui n'aurait pas eu de succès, et dont le libraire cède les droits de vente au simple épicier pour mieux en écouler les stocks ? (« Invendu », dans Richelet) ou livre de mauvaise qualité ? Jean-René Gaborit, *Mécènes et collectionneurs*, Paris, CTHS, 1999, p. 74).

118 *Recueil des lettres de madame la marquise de Sévigné, a madame la comtesse de Grignan, sa fille*, Paris, par la Compagnie des libraires, 8 vol. in-12, 1774. ou L'édition de 1784 en 10 vol.

Théâtre d'éducation à l'usage des jeunes personnes<sup>119</sup> 24#  
 art 280 Volumes, Tragédies, avecque dix volumes des Elémens de l'histoire général par l'abbé Millot<sup>120</sup> deux autres volumes intitulés L'étude des Delles un autre volume intitulé Le mantor des enfans<sup>121</sup> un autre intitulé L'Anriade de Volter<sup>122</sup> 24#  
 art 281 Dix volumes de livres de différentes histoires 7#  
 art 282 Dix autres volumes de livres d'histoire et de piété 7#  
 art 283 Dix autres volumes de brochures d'histoire à Louis Javary de Mdbl 4#5s  
 La bibliothèque  
 art 404 Vingt un volumes de livres en brochures de différentes espèces 7#  
 405 Dix neuf volumes de livres en brochures 4#7s6d  
 406 vingt une brochures de différentes matières 6#2s6d  
 407 vingt autres volumes de livres en brochures 1#12s  
 408 vingt autres volumes de livres en brochures 10#10s  
 409 vingt volumes de livres en brochures 10#  
 410 dix neuf autres volumes de livres en brochures 25#  
 411 vingt-quatre autres volumes de livres en brochures 1#7s  
 412 Dix-huit volumes de livres reliés et couverts en parchemin de différentes matières à Louis Javary pour 2#  
 413 L'histoire des Concils en quatre volumes reliés en veau<sup>123</sup> avec cinq volumes de L'histoire des Juifs aussy lies en veau 7#  
 414 dix volumes de l'abrégé de L'ancien testament liez en veau 9#  
 415 Les oraisons de Cicéron en huit volumes liez en veau 10#10s  
 416 L'histoire ecclésiastique par M. Fleury en quarante volume 80#  
 417 Huit volumes liez en veau de plusieurs histoires 8#7s6d  
 418 quinze volumes en veau des Pensées de Bortaloue<sup>124</sup> 8#12s6d  
 419 Les Essais de Nicole en vingt trois volumes liez en veau<sup>125</sup> 17#  
 420 L'année chrétienne en douze volumes liez en veau 7#10s  
 421 Dix volumes de livres liez en veau concernant différentes matières 35#  
 422 quatorze volumes de livres liez en veau concernant plusieurs matières 19#  
 423 trente-deux volumes de livres concernant différents ouvrages 13#5s  
 424 vingt un volumes de livres liez en veau concernant différentes matières 9#  
 425 dix-neuf volumes séparés (?) liez en veau 10#12s6d  
 426 douze volumes in quarto liez en veau 8#2s6d  
 427 vingt deux volumes de livres liez en veau de différents auteurs 6#2s6d  
 428 vingt six volumes de livres liez en veau concernant différentes matières par plusieurs auteurs 8#5s  
 429 quarante deux autres volumes de livres liez en veau d'ouvrages de piété 26#5s  
 430 quarante volumes liez en veau de différents ouvrages incomplets 26#10s  
 431 trente huit volumes de livres liez en veau d'ouvrages incomplets 10#15s  
 432 quarante un volumes couverts en veau de différents auteurs 8#10s  
 433 vingt sept autres volumes dans lesquels sont les traductions de Cicéron completees 7#15s

---

119 Mme de Genlis, *Théâtre à l'usage des jeunes personnes*, 1779.

120 abbé Claude Millot, *Éléments d'histoire générale*, 9 vol. pour les éditions de 1772 et 1790.

121 abbé Joseph Reyre, *Le Mentor des enfans, recueil d'instructions, de traits d'histoire et de fables nouvelles propres à former le coeur et l'esprit des enfans*, Paris, Berton, 1786.

122 Voltaire, *La Henriade*, 1728.

123 Jean Hermant, *Histoire des conciles*, Rouen, Besongne, 4 vol. in-12, 1695-1699. (1ère éd.)

124 Jamais plus de 3 vol. de *Pensées* de Bourdaloue dans le catalogue BnF, plutôt Louis Bourdaloue, *Œuvres*, Paris, 16 vol., 1707-1734 ?

125 Pierre Nicole, *Essais de morale*, 1671 (1755-1757 : 13 vol.).

434 L'histoire générale des voyages en soixante trois volumes<sup>126</sup> liez en veau 60#5s  
 438 Un grand dressoir qui contenoit la Bibliothèque 7#10s  
 Dans le cabinet de monsieur  
 451 quarente cinq volumes de petites brochures antiques avec un lot de vieux papiers 15#5s  
 452 quarente autres volumes de livres en brochures antiques 13#2s6d  
 455 un lot de vieilles brochures Louis Javary 6#10s  
 456 une paire de lunettes en corne avec un lot de vieilles brochures Louis Javary 9#5s  
 Dans la chambre de M le fils,  
 dans un secrétaire 671 quatre volumes de livres liez en veau et quatre brochures avec une  
 bourse de fil maillé 6#17s6d  
 673 dix sept volumes de livres en veau de différentes matières et cinq brochures un autre  
 volume lié en veau et tranche d'or 21#5s

ADL&C 3E57/666

## **6) Inventaire après décès Charles de Vanssay**

*En italique : ouvrages identiques à ceux inventoriés aux Rouaudières en 1755.*

### **En Anjou, 30 octobre 1792.**

L'histoire abrégée des voyages par La Harpe vingt trois volumes reliée en veau indouze  
 Dictionnaire de Boumard quinze volumes in douze relié en bazin  
 Dictionnaire de l'Académie in quarto deux volumes  
 Étude de la nature<sup>127</sup> quatre volumes in douze

le tout 60#

ADS 1Mi3 R10

### **À La Barre, 14 novembre 1792.**

604 livres dans le placard du salon de compagnie et dans une armoire du carré devant la  
 chambre n°9  
 L'ami des enfants par Berquin années 1782 & 1783 24 vol petit format broché<sup>128</sup>  
 Médecine, chirurgie et pharmacie des pauvres par Philippe Héquet 4 vol in12, Médecine des  
 pauvres 1 vol<sup>129</sup>, Avis au peuple sur sa santé par Tissot 1 vol<sup>130</sup>,  
 Dictionnaire de Moréri 6 vol,  
 Armoirie générale de France 2 vol<sup>131</sup>, Dictionnaire économique par Chaumel 4 vol<sup>132</sup>, Ste  
 Bible en françois 2 vol, Dictionnaire d'Ambroise Calpin en latin 1 vol, Coutume d'Anjou avec  
 le commentaire de Dupinau<sup>133</sup> 1 vol, Observations, questions et réponses sur quelques art. de  
 la Coutume d'Anjou par Dapinau 1 vol, Le parfait maréchal par Garsault 1 vol, Nouvelle

126 abbé Prévost, *Histoire générale des voyages*, Paris, 1746-1789, 80 vol.

127 Jacques-Henri Bernardin de Saint-Pierre, *Études de la nature*, Paris, Didot le jeune, 1784, 3 vol. « D'après l'approbation, le t. IV fait suite aux 3 vol. de la 3e édition. Il contient l'édition originale de *Paul et Virginie*, et l'*Arcadie*, qui avait été publiée d'abord en 1781 » (note catalogue BnF).

128 Arnaud Berquin, *L'ami des enfants*, Paris, 1782-1783.

129 Nicolas Alexandre, *Médecine des pauvres*, 1714.

130 Samuel Tissot, *Avis au peuple sur sa santé*, 1761.

131 Louis-Pierre d'Hozier, *Armorial général de la France*.

132 Noël Chomel, *Dictionnaire économique*, contenant divers moyens d'augmenter son bien, & de conserver sa santé, etc.

133 *Coutumes du pays et duché d'Anjou avec le commentaire de M. Gabriel Du Pineau, auquel il a joint les notes de Me Charles Du Moulin*, Paris, Osmont, 1698.

maison rustique 2 vol, Les essais de Michel Montaigne 1 vol, Bible Sacrée 1 vol, Ouvrage d'Antoine Arnaud sur la fréquente communion 1 vol, Œuvres de Voiture 3e éd. 1 vol, Le tableau de Paris par Mercier 8 vol<sup>134</sup>, Théodore ou lettre d'éducation 3 vol<sup>135</sup>, Histoire de Don Quichotte 6 vol, L'espion Turc 11 ou 12 vol, Pièces intéressantes et peu connues pour servir à l'histoire de la littérature<sup>136</sup> 5 vol, Le paysan parvenu de Marivaux 4 vol<sup>137</sup>, Préservatif contre l'agromanie 1 vol<sup>138</sup>, De l'administration provinciale par M. Le Trône 2 vol, Procès de Damien 4 vol, Ouvrage en brochure de M. Necker sur l'administration des finances 3 vol, Les égarements du cœur et de l'esprit par Mélicourt<sup>139</sup> 2 vol, Voyages de Gulliver 2 vol<sup>140</sup>, Henriette traduit de l'anglois 4 vol le premier manque<sup>141</sup>, Doutes sur différentes opinions tenues dans la société<sup>142</sup> 2 vol, Lettres de M. Filtz Moritz anglois<sup>143</sup> 1 vol, Œuvres posthumes de Montesquiou<sup>144</sup> 1 vol, Instructions de morale et d'agriculture par Froger 1 vol<sup>145</sup>, États provinciaux comparés comparés avec les administrations provinciales 1 vol, Proverbes de Moissy<sup>146</sup> 1 vol, Troisième voyage de Cook seconde édition<sup>147</sup> 1 vol, Romances et idylles de Berquin<sup>148</sup> 3 vol, Tragédies de Corvoër, L'orphelin anglais<sup>149</sup>, L'orphelin de la Chine<sup>150</sup>, Guillaume Tell<sup>151</sup>, Gustave<sup>152</sup> et La mort de Caton<sup>153</sup> petite brochure séparée, Brochure traitant de la liberté civile et des factions<sup>154</sup> et onze autres petites brochures toutes analogues aux états généraux de 1789, Recueil de chansons et Henriette traduit de l'anglois 1 vol chacun, L'histoire d'Alexandre par Quincurce en latin 1 vol, L'énéide de Virgile 1 vol, Ouvrage d'Erasmus en latin 1 vol, Fable de Fèdre, Rhétorique françoise, Horace, Histoire profane, Guerre de Catilina par Saluste le tout en latin, Nouvelles Ecclésiastiques ou Mémoires pour servir à l'histoire de la Constitution Unigenitus 16 vol, Abrégé de l'histoire ecclésiastique 13

---

134 Louis-Sébastien Mercier, *Tableau de Paris*, 1781-1783.

135 Mme de Genlis, *Adèle et Théodore, ou Lettres sur l'éducation contenant tous les principes relatifs aux trois différens plans d'éducation des princes, des jeunes personnes, & des hommes*, 1782.

136 Pierre-Antoine de La Place, *Pièces intéressantes et peu connues pour servir à l'histoire de la littérature*, Bruxelles et Paris, de Prault, 1781-1790.

137 Pierre de Marivaux, *Le paysan parvenu, ou les mémoires de M\*\*\**, 1734.

138 *Préservatif contre l'Agromanie, ou l'Agriculture réduite à ses vrais principes*, Paris, Hérisant, 1762, in-12, 197 p.

139 C.-P. de Crébillon fils, *Les Égarements du cœur et de l'esprit ou Mémoires de M. de Meilcour*, 1736-1738.

140 Jonathan Swift, *Les voyages de Gulliver*, 1726 [trad. Desfontaines, 1730 ?].

141 Charlotte Lennox, *Henriette. Traduit de l'anglois par M.\*\*\**, Paris, Duchesne, 1760.

142 Mlle Fontette de Sommary, *Doutes sur les opinions reçues dans la société*, Amsterdam et Paris, Cailleau, 1782.

143 Guillaume Plantavit de La Pause, *Lettres de Monsieur Filtz-Moritz sur les affaires du temps, traduites de l'anglois par Monsieur de Garnesai, juxte la copie imprimée à Londres*, Rotterdam, héritiers de Leers, 1718.

144 *Œuvres posthumes de M. de Montesquiou*, Paris, de Bure, 1783.

145 Froger (curé de Mayet, diocèse du Mans), *Instructions de morale, d'agriculture et d'économie pour les habitans de la campagne, ou Avis d'un homme de campagne à son fils*, Paris, Lacombe, 1769.

146 Alexandre-Guillaume de Moissy, *Les Jeux de la petite Thalie ou nouveaux petits drames dialogués sur des proverbes, propres à former les mœurs des enfants et des jeunes personnes, depuis l'âge de Cinq ans jusqu'à vingt*, Paris, Bailly, 1764.

147 John Rickman, *Troisième voyage de Cook, ou Journal d'une expédition faite dans la mer Pacifique du sud & du nord en 1776, 1777, 1778, 1779, & 1780. Traduit de l'anglois. Seconde édition*, Paris, Belin, 1783.

148 Arnaud Berquin, *Idylles*, Paris, Ruault, 1775 et *Romances*, Paris, Ruault, 1776.

149 marquis de Longueil, *L'orphelin anglais*, (pièce créée le 26 février 1769).

150 Voltaire, *L'orphelin de la Chine*, 1755.

151 Antoine-Marin Le Mierre, *Guillaume Tell, tragédie* (pièce créée le 17 novembre 1766) ?

152 Alexis Piron, *Gustave Wasa*, 1733.

153 Henri Panckoucke, *La mort de Caton*, 1768.

154 John Brown, *De la liberté civile et des factions*, 1789 [pour la trad. française, éd. originale 1765].

vol, Bible en latin et françois 3 vol, Esprit de M. Arnaud<sup>155</sup> 2 vol, Constitution du pape Clément onze 2 vol, 15 vol de différents livres de piété, L'histoire ecclésiastique par Fleuri 34 vol, Méthode abrégée pour apprendre la géographie 1 vol<sup>156</sup>, Histoire philosophique et politique par Raynal<sup>157</sup> 7 vol, Concordance de la Bible édition vulgaire 1 vol, Histoire sainte 3 vol, Cathéchisme de Montpellier 1 vol, L'apocalypse 1 vol, Eléments d'arithmétique par Mazéas<sup>158</sup> 1 vol, Mémoires littéraires de la Grande Bretagne par La Roche<sup>159</sup> 8 vol, *Description de la France 2e éd. Par Piganiol de La Force* 8 vol, *Élément de l'histoire par Valmont* 4 vol, *Description de Versailles par Piganiol de La Force* 2 vol, Recueil de diverses histoires par Laveau<sup>160</sup> 2 vol, Histoire de Louis XIII 8 vol, *Vie d'Elisabèthe reine d'Angleterre par Leti* 2 vol, Siècle de Louis 14 par Francheville 3e éd. 2 vol<sup>161</sup>, Histoire des guerres et négociations qui précédèrent le traité de Westphalie par Bougeant<sup>162</sup> 2 vol, Histoire de Charles 12 roi de Suède 1 vol<sup>163</sup>, *Dictionnaire géographique* 1 vol, Révolutions romaines par Vertot<sup>164</sup> 2 vol, *Histoire de Cirus traduite de Xénophon* 1 vol, *Histoire de Cromvel* 2 vol, Mémoire du duc de Guise 1 vol<sup>165</sup>, Vie de Tamerlan 1 vol, Mémoires de M. de La Porte 1er valet de chambre de Louis 14<sup>166</sup> 1 vol, Mémoires de la minorité de Louis 14<sup>167</sup> 1 vol, Histoire de l'Etat présent de l'Empire ottoman 1 vol<sup>168</sup>, Ecole des mœurs par Blanchard<sup>169</sup> 1 vol, Histoire du maréchal de Saxe 4 vol<sup>170</sup>, les deux derniers ouvrages sont brochés et tous ceux cy-dessus reliés, Considération sur l'état de St Domingue<sup>171</sup> 2 vol, Essay sur l'histoire naturelle de St Domingue<sup>172</sup> 1 vol, *Abrégé chronologique sur l'histoire de France par Mézerai* 8 vol, Histoire

155 Pierre Jurieu, *L'Esprit de M. Arnaud, tiré de sa conduite et des écrits de luy et de ses disciples*, Deventer, chez les héritiers de J. Colombius, 1684.

156 Abbé A. Le François, *Méthode abrégée et facile pour apprendre la géographie*, nombreuses édition à partir de 1705.

157 Abbé Guillaume-Thomas Raynal, *Histoire philosophique et politique des établissemens & du commerce des européens dans les deux Indes*, 1770. L'édition de 1773-1774 est en 7 volumes.

158 Jean-Mathurin Mazéas, *Éléments d'arithmétique, d'algèbre et de géométrie, avec une introduction aux sections coniques*, Paris, Le Mercier, 1758.

159 Michel de La Roche, *Mémoires littéraires de la Grande-Bretagne*, La Haye, 1720-1724. [périodique]

160 de Lavau, *Recueil de diverses histoires mêlées, politiques et morales. Tirées tant de l'histoire sacrée que de l'histoire profane. Avec de courtes reflexions*, Rouen, Machuel le jeune, 1721.

161 Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV, publié par M. de Francheville*, 1751 [1752 pour la 3e édition].

162 Guillaume-Hyacinthe Bougeant, *Histoire des guerres et des négociations qui précédèrent le traité de Westphalie, sous le règne de Louis XIII et le ministère du cardinal de Richelieu et du cardinal Mazarin, composée sur les Mémoires du comte d'Avaux*, Paris : J. Mariette, 1727.

163 Voltaire, *Histoire de Charles XII, roi de Suède*, 1731.

164 René Aubert de Vertot, *Histoire des révolutions arrivées dans le gouvernement de la République romaine*, Paris, Barois, 1719.

165 *Les Mémoires de feu M. le duc de Guise*, Paris, E. Martin, 1668.

166 Pierre de La Porte, *Mémoires de M. de La Porte contenant plusieurs particularités des règnes de Louis XIII et de Louis XIV*, Genève, 1755.

167 Edme de La Chatre, *Mémoires de la minorité de Louis XIV, sur ce qui s'est passé à la fin de la vie de Louis XIII & pendant la régence d'Anne d'Autriche, mère de Louis XIV*, Villefranche, J. de Paul, 1688.

168 Paul Rycaut, *Histoire de l'état présent de l'Empire ottoman, contenant les maximes politiques des Turcs, les principaux points de la religion mahométane...*, Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1670.

169 Jean-Baptiste Blanchard, *L'École des mœurs, ou Reflexions morales et historiques sur les maximes de la sagesse*, Lyon, Bruyset père et fils, 1784.

170 Jean-Baptiste-Joseph d'Amarzit de Sahuguet d'Espagnac, *Histoire de Maurice, comte de Saxe, duc de Courlande et de Sémigalle, maréchal-général des camps & armées de Sa Majesté Très-Chrétienne*, Paris, Duchesne. Pissot, L'Esprit, 1773.

171 Michel-René Hilliard d'Auberteuil, *Considérations sur l'état présent de la colonie française de Saint-Domingue, ouvrage politique et législatif*, Paris, Grangé, 1776-1777.

172 P. Nicolson, *Essai sur l'histoire naturelle de l'isle de Saint-Domingue, avec des figures en taille-douce*, Paris, Gobreau, 1776.



ancienne par Rollin 14 vol, Histoire des révolutions romaines par Vertot 3 vol, Histoire des Juifs par Joseph 5 vol, Abrégé de l'histoire de France par Bonneau 1 vol, *Mémoires de mad. de Montpensier nièce de Louis 13* 3 vol, Vie de Philippe d'Orléans Régent 2 vol<sup>173</sup>, L'intrigue du cabinet sous Henri 4 et Louis 13 par Anquetil<sup>174</sup> 4 vol, Histoire des chevaliers de Malthe par Vertot 7 vol, Histoire de France par Velli, Villaret et Garnier<sup>175</sup> 30 vol, Histoire Nègrepontique ou la vie d'Alexandre Castriot par Baudouin 1 vol<sup>176</sup>, le premier volume des Œuvres de Rablais, Le comte de Gabalis 1 vol<sup>177</sup>, Essais historique par Saintefoix sur Paris<sup>178</sup> 3 vol, Œuvres de St Evremond 7 vol, Esprit de Jean-Jacques Rousseau<sup>179</sup> 1 vol, Oraisons funèbres de Bossuet 1 vol, *Caractères de Théophraste* 2 vol, *Les caractères par mad. de P\*\*\*\** 1 vol, Entretien sur la pluralité des mondes par Fontenelles 1 vol<sup>180</sup>, Traité de la vérité de la religion chrétienne 3 vol, Épîtres familières de Cicéron en latin et françois 2 vol, *L'art de se connaître soi-même* 1 vol, *Conseils à une amie par mad. de P\*\*\*\** 1 vol, Contrat social de Jean-Jacque 1 vol<sup>181</sup>, L'esprit de M. Nicole sur la religion 1 vol, Conseils de la sagesse ou recueil de maximes de Salomon 2 vol, Satyre de Ménipée 3 vol<sup>182</sup>, Aventure de Thélémaque 1 vol, *Ouvrage de Virgile traduit par Martignac* 3 vol, *Traduction des œuvres d'Horace* 1 vol, *Métamorphoses d'Ovides traduite par Bellegarde* 2 vol, *Fables de Fèdre traduites* 1 vol, Fables d'Oesope 2 vol, *Lettres de Ninon de Lenclos à M. de Sévigné* 1 vol, **Pensées errantes avec quelques lettres d'un Indien** 1 vol tous les livres cy-dessus reliés, Théâtre de Marivaux 4 vol, Théâtre anglois 2 vol<sup>183</sup>, Théâtre allemand 2 vol<sup>184</sup>, Mémoire politique et militaire de l'abbé Mulot 6 vol, Leçons de physique expérimentale par Nolet 6 vol<sup>185</sup>, Œuvres de Florian 2 vol, *Horace traduit par Martignac* 2 vol, Livre de la vieillesse par Cicéron latin et françois 1 vol, Brutus et Alzire tragédie 1 vol<sup>186</sup>, L'art d'aimer par Bernard<sup>187</sup> 1 vol, L'Ovide travesti<sup>188</sup> 1 vol, Œuvre de Gresset 1 vol<sup>189</sup>, Œuvre de Campistron 1 vol<sup>190</sup>, *théâtre italien de Gherardy* 3 vol, Œuvre de M. de Boissy 4 vol, Œuvre de Corneille 2 vol, Catilina tragédie 1 vol, Œuvre de

173 La Mothe (dit de La Hode), *La Vie de Philippe d'Orléans, petit-fils de France, régent du royaume pendant la minorité de Louis XV*, Londres, aux dépens de la Compagnie, 1736.

174 Louis-Pierre Anquetil, *L'Intrigue du cabinet sous Henri IV et Louis XIII, terminée par la Fronde*, Paris, Moutard, 1780.

175 abbé Paul-François Velly, Claude Villaret, Jean-Jacques Garnier, *Histoire de France, depuis l'établissement de la monarchie jusqu'à Louis XIV.*

176 Jean Baudouin ou Pierre de Boissat fils, *Histoire nègrepontique, contenant la vie et les amours d'Alexandre Castriot et d'Olympe la belle Grecque tirée des manuscrits d'Octavio Finelli*, Paris, T. Du Bray, 1631.

177 Nicolas de Montfaucon de Villars, *Le Comte de Gabalis, ou Entretiens sur les sciences secrètes*, Paris, Barbin, 1670.

178 Germain-François Poullain de Saint-Foix, *Essais historiques sur Paris*, 1754-57.

179 *Esprit, maximes et principes de Jean-Jacques Rousseau*, Neuchâtel, Libraires associés, 1764.

180 Bernard de Fontenelle, *Entretien sur la pluralité des mondes*, Paris, Brunet, 1686.

181 Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social ; ou principes du droit politique*, Amsterdam, Rey, 1762.

182 *Satyre Menippée de la vertu du catholicon d'Espagne. Et de la tenue des Estatz de Paris*, 1593.

183 Issus de *Le Théâtre anglois* [traduction de P.&A. de La Place], 1745-1746 ? (Shakespeare, Young, Dryden...) édité en 8 volumes après.

184 Georges-Adam Junker et Liébault, *Théâtre allemand, ou Recueil des meilleures pièces dramatiques, tant anciennes que modernes qui ont paru en langue allemande, précédé d'une dissertation sur l'origine, les progrès et l'état actuel de la poésie théâtrale en Allemagne*, Paris, J. P. Costard, 1772 ou 1785, 2 vol. (surtout Lessing)

185 abbé Jean-Antoine Nollet, *Leçons de physique expérimentale*, Paris, Guérin, 1743-1748, 6 vol.

186 Voltaire, respectivement 1730 et 1736.

187 Pierre-Joseph Bernard, *L'art d'aimer et poésies diverses*, Paris, Lacombe, 1775.

188 Charles Coypeau d'Assoucy, *L'Ovide travesti*, 1648.

189 Jean-Baptiste Gresset, auteur de vers et comédies (1709-1777).

190 Jean Galbert de Campistron, dramaturge (1656-1713).

Boislau 1 vol, Spaumes traduits en vers 1 vol, Abrégé de la fable 1 vol, Œuvre de Crébillon 3 vol, Œuvre de Racine 3 vol, Œuvre de Mad. Deshouillère 2 vol, Roman comique de Scaron<sup>191</sup>, Œuvre de Renard<sup>192</sup> 4 vol, Théâtre de Voltaire 4 vol, Œuvre de Molière 8 vol, *Voyage de Bachaumont et Chapelle* 1 vol, Fable de La Fontaine 1 vol, *Lettre d'Abeillard et Héloïse* 1 vol, L'honnête femme par du Bosc 1 vol<sup>193</sup>, Théâtre à l'usage des jeunes personnes 7 vol<sup>194</sup>, Le diable boiteux par Lesage 2 vol<sup>195</sup>, Tomes Jone 4 vol<sup>196</sup>, Contes de La Fontaine 2 vol<sup>197</sup>, Lettre par M. de Crébillon 1 vol, le vol. 5 des *Lettres de Mad. de Sévigné* 1 vol, Œuvre de Voltaire 2 vol, Lettre de mad. de Pompadour<sup>198</sup> 1 vol, Lettre de M. Fléchier 1 vol, *Lettre péruviennes* 1 vol, Recueil de pensées ingénieuses de Mad. de Sévigné 1 vol, Lettres provinciales par Montalte<sup>199</sup> 1 vol, Manuel géographique 1 vol, Atlas géographique 1 vol, *Les mille et une nuits contes arabe* 6 vol<sup>200</sup>, Dictionnaire latin et grec<sup>201</sup> 1 vol, Manuel lexique ou dictionnaire françois portatif<sup>202</sup> 2 vol, Tablette gronologique de l'histoire universelle<sup>203</sup> 2 vol, Dictionnaire historique par Ladvoat 2 vol, *Synonimes françois par Girard* 2 vol, *Dictionnaire néologique* 1 vol, Grammaire françoise par Restant 1 vol, Coutume d'Anjou conférée avec celle du Maine 1 vol<sup>204</sup>, Règles de santé 1 vol, Pratique de la guerre par Malthus<sup>205</sup> 1 vol, Plan des principales villes de France par Lemau 1 vol, Description de l'Univers par Allain Manesson-Mallet 2 vol<sup>206</sup>, Cinquième abrégé de la carte du militaire de France 2 vol<sup>207</sup>, Recueil de pièces ou Mercure de France 10 vol, Voyage historique de l'Europe 8 vol<sup>208</sup>, Le manuel des dames de charité<sup>209</sup> 1 vol, École de cavalerie par La Guérinière<sup>210</sup> 2 vol, Droit françois 2 vol, Institutions du droit françois 2 vol, Cuisinière bourgeoise<sup>211</sup> 2 vol,

191 Paul Scarron, *Le roman comique*, 1651-1657, puis nombreuses éditions.

192 Entendre : Régnard (Jean-François, dramaturge).

193 P. Jacques Du Bosc, *L'honneste femme*, 1632.

194 Mme de Genlis, *Théâtre à l'usage des jeunes personnes*, Paris, Lambert, 1785 pour l'édition en 7 volumes.

195 Alain-René Lesage, *Le diable boiteux*, 1707.

196 Henry Fielding, *Histoire de Tom Jones, ou l'enfant trouvé*, 1749 [trad. de La Place, 1750].

197 Jean de La Fontaine, *Contes et nouvelles en vers*, 1662.

198 *Lettres de Mme la Mise de Pompadour, depuis 1753 jusqu'à 1762 inclusivement*, Londres, Owen, 1771.

199 Blaise Pascal, *Les Provinciales, ou les Lettres écrites par Louis de Montalte à un provincial de ses amis et aux RR. PP. jésuites, sur le sujet de la morale et de la politique de ces Pères*, 1656.

200 Traduction d'Antoine Galland en 1704 : grand succès.

201 P. Pierre Delbrun, *Dictionnaire pour composer avec pureté, élégance et facilité de françois en latin enrichi d'un second dictionnaire pour composer de latin en grec*, Alby, Patron, 1674.

202 Antoine Prévost, *Manuel lexique, ou Dictionnaire portatif des mots françois dont la signification n'est pas familière à tout le monde*, Paris, Didot, 1750.

203 Nicolas Lenglet Du Fresnoy, *Tablettes chronologiques de l'histoire universelle, sacrée et profane, ecclésiastique et civile, depuis la création du monde*, Paris, de Bure l'aîné, 1742-1744.

204 Julien Bodreau, *Coutume d'Anjou conférée à celle du Maine*, 1645.

205 Francis Malthus, *Pratique de la guerre, contenant l'usage de l'artillerie, bombes et mortiers, feux artificiels et pétards, sappes et mines, ponts et pontons, tranchées et travaux, avec l'ordre des assauts aux brèches et à la fin les feux de joie*, Paris, Guillemot, 1646.

206 Alain Manesson-Mallet, *Description de l'univers, contenant les différents systèmes du monde, les cartes générales et particulières de la géographie ancienne et moderne*, Paris, Thierry, 1683.

207 Lemau de La Jaisse, Pierre, *Cinquième Abrégé de la carte générale du militaire de France sur terre et sur mer, avec la suite du Journal historique des fastes de Louis XV*, Paris, Chez l'auteur, 1739.

208 Claude Jordan de Colombier, *Voyages historiques de l'Europe*, Paris, Aubouyn, 8 vol., 1693-1700.

209 Louis Arnault de Nobleville et François Salerne, *Le Manuel des Dames de charité, ou Formules de médicamens faciles à préparer, dressées en faveur des personnes charitables*, Orléans, Lanquement, 1747.

210 François Robichon de La Guérinière, *École de cavalerie, contenant la connoissance, l'instruction et la conservation du cheval, avec figures en taille douce*, Paris, Collombat, 1733.

211 Menon, *La Cuisinière bourgeoise, suivie de l'Office, à l'usage de tous ceux qui se mêlent de dépenses de maisons*, Paris, Guillyn, 1746.

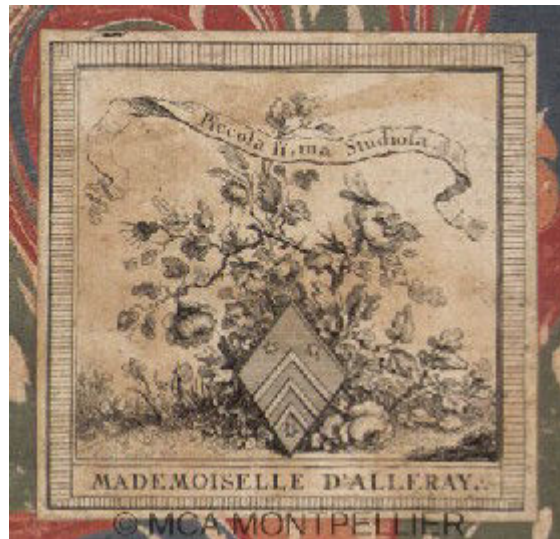
École du jardin potager<sup>212</sup> 2 vol, Droit ecclésiastique 2 vol, Instructions sur la manière de perfectionner les bêtes à laine par Hastfer 1 vol<sup>213</sup>, Ordonnance de Louis 14 sur les eaux et forêts, Autre sur les mines et instructions des gardes généraux 3 vol, Nouveau Testament en françois 8 vol, Ouvrages de St Augustin en latin 4 vol, Instructions théologiques sur le Décalogue 2 vol<sup>214</sup>, Recueil de bons mots 1 vol, Oracles des Sybilles<sup>215</sup> par Commiers 2 vol, *Œuvre de Térence en latin* 1 vol, 20 vol de différents livres de piété et morale tous reliés ainsi que ceux cy-dessus estimés ensemble 300 livres

ADS 4E50/637

### **7) Inventaire après décès de Jean Villain de La Tabaise, 9 novembre 1792.**

Dans un cabinet en bas servant de bibliothèque dans sa maison de Saint-Calais  
1344 volumes de tous formats

ADS 4E50/637



*Piccola si, ma studiosa*

Cet ex-libris, ayant appartenu à une des nièces de Louis Alexandre Angran, montre que le goût d'Henriette Edme pour les livres et l'étude est partagé.

---

212 de Combles, *L'École du jardin potager, par l'auteur du Traité de la culture des pêchers*, Paris, Boudet, 1749.

213 Abbé Carlier, *Instructions sur la manière d'élever et de perfectionner les bêtes à laine en Flandres*, Paris, 1763 (Barbier).

214 Pierre Nicole, *Instructions théologiques et morales sur le premier commandement du Décalogue, où il est traité de la foy, de l'espérance et de la charité*, 1709.

215 Claude Comiers, *Pratique curieuse, ou les Oracles des sibylles sur chaque question proposée*, Paris, Brunet, 1698 [3e éd.].

Bibliothèques de châteaux du Vendômois  
Statistiques et comparaisons à plusieurs échelles

**Tableau 1 – Composition des bibliothèques des proches de Mme de Marans**

	<b>Saint-Agil</b>		<b>Coulonge</b>		<b>Rouaudières</b>		<b>La Barre</b>	
Nom du châtelain	Angran d'Allerai		de Moges		Edme		de Vanssay	
et origine sociale	parlementaire		épée		négoce/plume		épée	
Date de l'inventaire	1733		1735		1755		1792	
Nombre total de titres identifiables	41		28		54		204	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Religion	8	<b>19,5</b>	13	<b>46,4</b>	8	<b>14,8</b>	24	<b>11,7</b>
Droit, politique	4	<b>9,8</b>	/	/	/	/	15	<b>7,3</b>
Histoire	10	<b>24,4</b>	8	<b>28,6</b>	6	<b>11,1</b>	33	<b>16,2</b>
Belles-Lettres	15	<b>36,6</b>	5	<b>17,9</b>	32	<b>59,2</b>	103	<b>50,5</b>
Sciences & Arts	1	<b>2,4</b>	/	/	7	<b>13</b>	14	<b>6,8</b>
Pratique	3	<b>7,3</b>	2	<b>7,1</b>	1	<b>1,8</b>	15	<b>7,3</b>

**Tableau 2 – Trois exemples de bibliothèques châtelaines du Maine**

	<b>L'Étang</b>		<b>Dobert</b>		<b>Petit Perray</b>	
Nom du propriétaire origine sociale	Bois Descourt épée		Bastard de Fontenay épée		Nau l'Etang épée	
Date de l'inventaire	1792		an VI		an VI	
Nombre total de titres identifiables	72		130		54	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Religion	2	<b>2,8</b>	3	<b>2,3</b>	16	<b>29,6</b>
Droit, politique	7	<b>9,7</b>	5	<b>3,8</b>	/	/
Histoire	9	<b>12,5</b>	26	<b>20</b>	7	<b>12,9</b>
Belles-Lettres	28	<b>38,9</b>	57	<b>43,8</b>	26	<b>48,1</b>
Sciences & Arts	7	<b>9,7</b>	14	<b>10,7</b>	1	<b>1,8</b>
Pratique	19	<b>26,4</b>	25	<b>19,2</b>	3	<b>5,5</b>

**Tableau 3 – Moyennes régionales et nationales**

	<b>Villes de l'Ouest<sup>216</sup></b>	<b>Noblesse française<sup>217</sup></b>	<b>Parlementaires<sup>218</sup></b>
<b>Religion</b>	<b>36</b>	<b>10</b>	<b>12</b>
<b>Droit, politique</b>		<b>4</b>	<b>18</b>
<b>Histoire</b>	<b>21</b>	<b>25</b>	<b>31</b>
<b>Belles-Lettres</b>	<b>21+13</b>	<b>49</b>	<b>24</b>
<b>Sciences &amp; Arts</b>		<b>12</b>	<b>1</b>

216 1757-1758, Jean Quéniart, *Culture et sociétés urbaines dans la France de l'Ouest*, Paris, Klincksieck, 1978, 590 p.

217 Ainsi que la colonne suivante : Roger Chartier, *Lecture et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1987, 369 p.

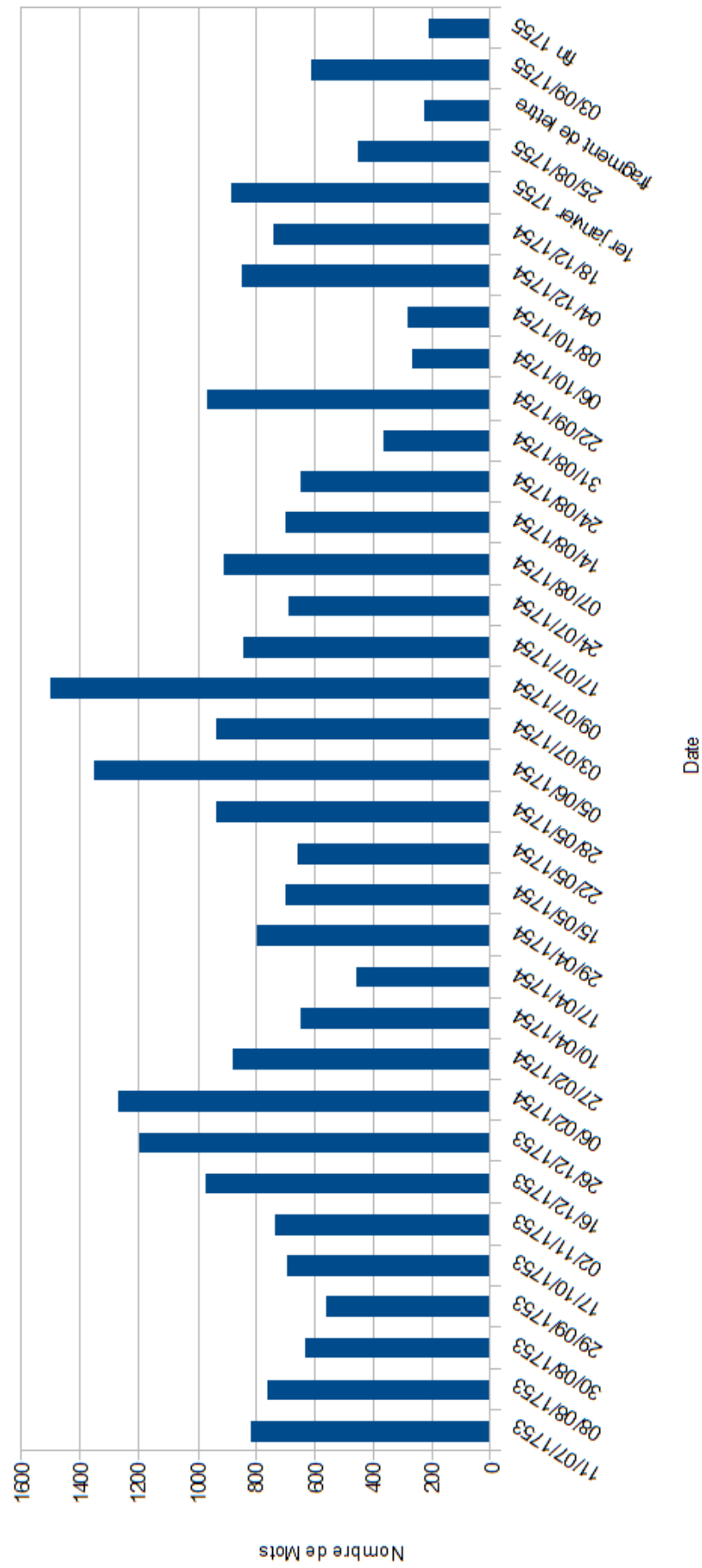
218 François Bluche, *Les magistrats du Parlement de Paris au XVIIIe s.*, Paris, Économica, 1986, 481 p.

## Mme de Marans épistolière

### 1) Lettres à Angran

n°	Date	Intervalle de temps avec la lettre précédente	Lieu	Nb de mots
1	11 juillet 1753			818
2	8 août 1753	28 jours		756
3	30 août 1753	22 jours	Saint-Agil	631
4	29 septembre 1753	30 jours	Bourges	559
5	17 octobre 1753	18 jours		692
6a	2 novembre 1753	16 jours	Saint-Agil	457
6b	3 novembre 2012			180
				737
7	16 décembre 1753	1 mois 13 jours		969
8	26 décembre 1753	10 jours		1197
9	6 février 1754	<i>manque une</i>		1264
10	27 février 1754	21 jours		880
11	10 avril 1754	1 mois 14 jours, <i>manque une ?</i>		646
12	17 avril 1754	7 jours		454
13a	29 avril 1754	12 jours		690
13b	ce 30		104	
				794
14	15 mai 1754	15 jours		698
15	22 mai 1754	7 jours		656
16a	28 mai 1754	6 jours		626
16b	le 29		304	
				930
17	5 juin 1754	7 jours		1349
18	3 juillet 1754	28 jours		933
19a	9 juillet 1754	6 jours	Rouaudières	530
19b	ce 10		Coulonge	969
				1499
20	17 juillet 1754	7 jours		837
21	24 juillet 1754	7 jours		688
22	7 août 1754	14 jours	Rouaudières	908
23	14 août 1754	7 jours	Rouaudières	696
24	24 août 1754	10 jours		649
25	31 août 1754	7 jours		361
26	22 septembre 1754	22 jours		964
27	6 octobre 1754	14 jours		265
28	8 octobre 1754	2 jours		282
29	4 décembre 1754	1 mois 26 jours	Coulonge	846
30	18 décembre 1754	12 jours	Coulonge	742
31	1er janvier 1755	14 jours	Coulonge	882
32a	25 août 1755	7 mois 24 jours manquent plusieurs lettres		331
32b	ce 27		119	
				450
33	fragment de lettre			229
34	3 septembre 1755		Coulonge	612
35	année 1755			211
<b>moyenne</b>		13 jours de n°10 à 31 (n°29 incluse) 11 jours sans la 29	<b>moyenne</b>	760,44 (sans la n°33)

Taille des lettres

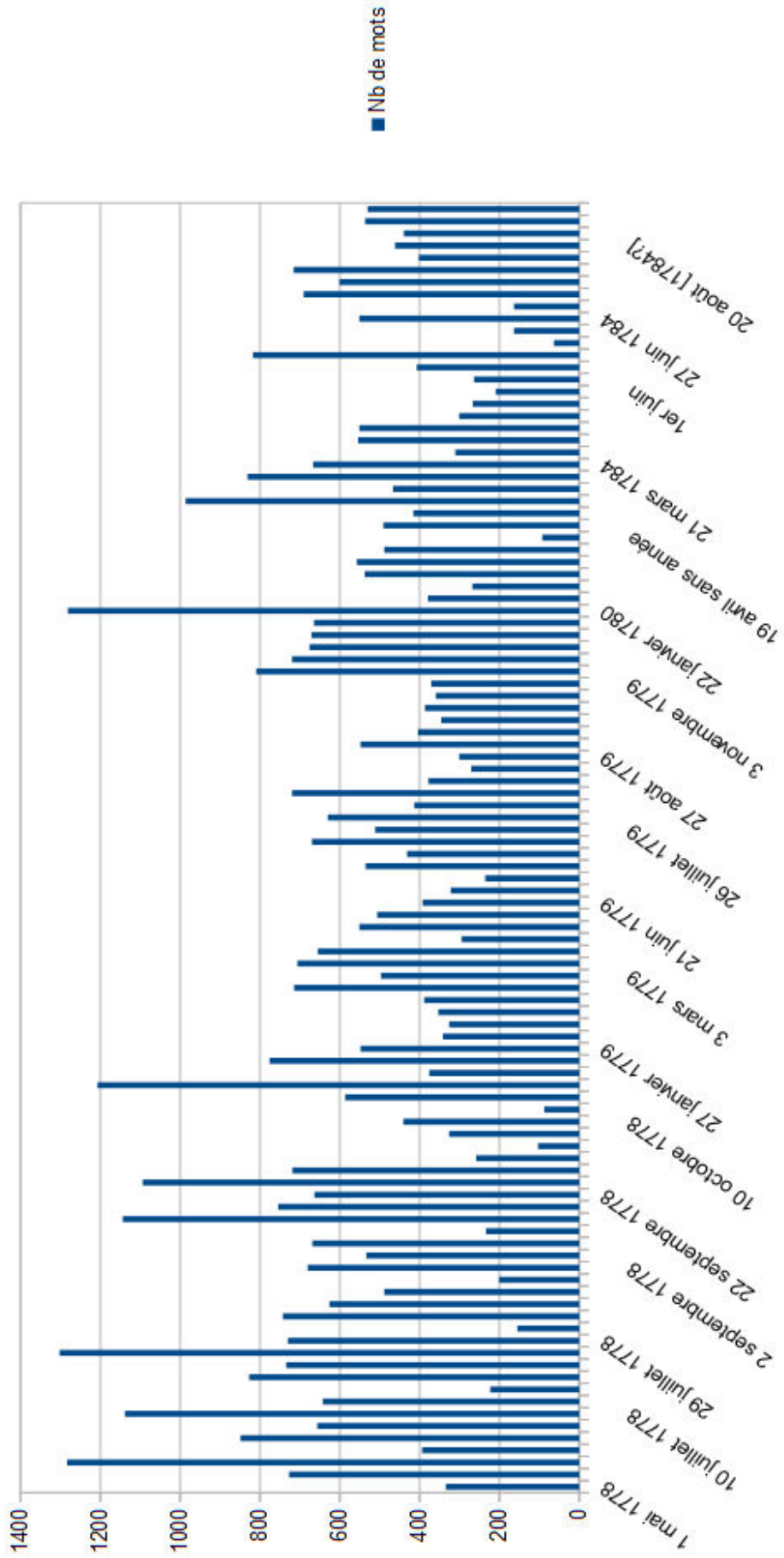


## 2) Lettres à Pascalitte

\* Lettres adressées à Charles IV de Vanssay

r°	Date	Intervalle de temps avec la lettre précédente	Lieu	Nb de mots
1	1 mai 1778		Rouaudières	334
2	18 mai 1778	17 jours	Rouaudières	727
3	22 mai 1778	4 jours	Rouaudières	1283
4	23 mai 1778	1 journée	Rouaudières	394
5	5 juin 1778	12 jours	Rouaudières	849
6	4 juillet 1778	29 jours	Rouaudières	656
7a	10 juillet 1778		Rouaudières	1138
7b	ce 10 au soir	6 jours		643
8	13 juillet 1778	3 jours	Rouaudières	223
9	19 juillet 1778	6 jours	Rouaudières	827
10	24 juillet 1778	5 jours	Rouaudières	734
11*	28 juillet 1778		Rouaudières	1302
12	29 juillet 1778	5 jours	Rouaudières	730
13	20 août 1778	22 jours	Rouaudières	155
14	23 août 1778	3 jours	Rouaudières	743
15	26 août 1778	3 jours	Rouaudières	626
16	31 août 1778	5 jours	Rouaudières	488
17	2 septembre 1778	2 jours		201
18*	2 septembre 1778		Rouaudières	680
19	6 septembre 1778	4 jours	Rouaudières	533
20a	12 septembre 1778			669
20b	ce 13	6 jours		233
21	15 septembre 1778	2 jours	Rouaudières	1144
22	17 septembre 1778	2 jours		754
23	22 septembre 1778	5 jours	Rouaudières	663
24	23 septembre 1778	1 journée	Rouaudières	1094
25	27 septembre 1778	4 jours	Rouaudières	719
26	3 octobre 1778	6 jours		258
27	ce 9			103
28	7 octobre 1778	4 jours		326
29a	10 octobre 1778		Saint-Agil	441
29b	ce 11	3 jours		87
30	18 octobre 1778	7 jours	Saint-Agil	586
31	25 octobre 1778	7 jours	Rouaudières	1207
32	17 janvier 1779	2 mois 23 jours		376
33	24 janvier 1779	7 jours	Rouaudières	776
34	27 janvier 1779	3 jours	Rouaudières	548
35	31 janvier 1779	4 jours	Rouaudières	342
36	19 février 1779	19 jours		326
37	21 février 1779	2 jours	Rouaudières	333
38	23 février 1779	2 jours	Rouaudières	388
39	28 février 1779	5 jours	Rouaudières	714
40	3 mars 1779	3 jours	Rouaudières	497
41	7 mars 1779	4 jours	Rouaudières	706
42	2 mai 1779	1 mois 25 jours		655
43	6 mai 1779	4 jours		285
44	26 mai 1779	20 jours	Rouaudières	551
45	30 mai 1779	4 jours		506
46	21 juin 1779	22 jours	Mondoubleau	383
47	22 juin 1779	1 journée	Rouaudières	322
48	7 juillet 1779	15 jours	Rouaudières	235
49	11 juillet 1779	4 jours	Rouaudières	535
50	19 juillet 1779	8 jours	Rouaudières	431
51	22 juillet 1779	3 jours	Rouaudières	670
52	26 juillet 1779	4 jours	Rouaudières	511
53	29 juillet 1779	3 jours	Rouaudières	630
54	1er août 1779	3 jours		413
55	6 août 1779	5 jours	Rouaudières	720
56	11 août 1779	5 jours		378
57	aid			271
58	27 août 1779		Rouaudières	301
59	2 octobre nov 1779		Rouaudières	548
60	5 octobre 1779	4 jours	Baillois	404
61	12 octobre 1779	7 jours	Baillois	346
62	26 octobre 1779	14 jours	Baillois	386
63	30 octobre 1779	4 jours	Baillois	339
64	3 novembre 1779	4 jours	Baillois	371
65	14 novembre 1779 ?	11 jours	Saint-Agil	809
66	4 décembre 1779	20 jours	Rouaudières	720
67	21 décembre 1779	17 jours	Rouaudières	676
68	24 décembre 1779	3 jours	Rouaudières	671
69	15 janvier 1780	22 jours	Rouaudières	664
70	22 janvier 1780	7 jours	Rouaudières	1281
71	26 janvier 1780	4 jours	Rouaudières	379
72	3 février 1780	8 jours	Rouaudières	268
73	21 février 1780	18 jours	Rouaudières	537
74	29 février 1780	8 jours	Rouaudières	557
75	18 mars 1780	18 jours		488
76	19 avril sans année			93
77	15 octobre 1783			490
78	27 novembre 1783	1 mois 12 jours		415
79	10 janvier 1784	1 mois 14 jours	Rouaudières	986
80*	dimanche 1784			467
81	25 février 1784		Rouaudières	831
82	21 mars 1784	25 jours	Rouaudières	667
83	23 mars 1783			310
84	Quasimodo 1784			554
85	4 avril 1784		Rouaudières	551
86	17 avril 1784	13 jours		301
87	21 avril 1784	4 jours	Rouaudières	266
88	1er juin			209
89	4 juin 1784		Rouaudières	263
90	13 juin 1784	9 jours	Rouaudières	407
91a	14 juin 1784			818
91b	ce 15	1 journée	Rouaudières	63
92	24 juin [1784?]			163
93	27 juin 1784		Rouaudières	551
94	28 juin 1784	1 journée	Rouaudières	163
95*	28 juillet 1784		Rouaudières	691
96	18 juillet 1784	20 jours	Rouaudières	601
97	25 juillet 1784	7 jours	Rouaudières	715
98	15 août 1784	21 jours		402
99	20 août [1784?]		Saint-Agil	461
100	5 septembre 1784		Rouaudières	439
101	22 septembre 1784	17 jours		536
102	20 octobre 1784	28 jours	Saint-Agil	530





## Un aperçu du réseau épistolaire de Mme de Marans

D'après le nombre de références aux lettres envoyées (correspondance active) et reçues (correspondance passive) par ces correspondants dans les lettres de Mme de Marans à Angran et à Pascalitte confondues.

En gras, les membres de la famille étendue de Mme de Marans (40% de ses correspondants nommés).

NOM DU CORRESPONDANT ÉVOQUÉ	ACTIVE	PASSIVE
M. Angran	2	9
<b>Charles IV de Vanssay</b>	4	6
<b>Philippe Alexandre Edme</b>	3	7
Mme Angran mère	5	4
Mme d'Allerai	2	7
<b>Mme de Vanssay mère</b>	2	3
<b>Mlle de Vanssay la religieuse</b>		4
<b>Le cousin Saint-Martin</b>		4
<b>Mme de Gouy</b>		4
Mme de Courtarvel		4
M. Villain de La Tabaise	3	
M. du Cos <sup>219</sup>		3
M. Le Bourg	1	2
<b>Mme de Mazancourt</b>		2
<b>Mme Edme des Rouaudières</b>	1	1
Mme de Bellemare	1	1
<b>M. de Vanssay père</b>		1
<b>René Jean Edme</b>		1
M. Thiroux <sup>220</sup>	1	
<b>Mme de Sparre</b>		1
M. Soullé <sup>221</sup>		1
M. Aubert	1	

219 MM. du Cos, Le Bourg (ligne suivante) et Le Bacq sont des négociants qui commercent avec Saint-Domingue.

220 S'agit-il de M. Thiroux d'Arconville, époux de Mme Thiroux d'Arconville et beau-frère par alliance de Denis François Angran d'Allerai ?

221 Ce personnage n'a pu être identifié.

Mme de Courtambly		1
M. de Jouffrey		1
M. Javary	1	
<b>M. Girard</b> <sup>222</sup>		1
M. de Chaveneau <sup>223</sup>		1
<b>Mme de Moges</b>		1
« <b>Mes neveux</b> »	1	
Mme de Custine <sup>224</sup>		1
M. de La Sablise <sup>225</sup>	1	
M. Le Bacq		1
Mlle Laurent <sup>226</sup>		1

CORRESPONDANTS INDÉTERMINÉS	ACTIVE	PASSIVE
<i>Lettres à Angran</i>		
M. le gouverneur	1	1
Un correspondant de Paris		1
Une amie		1
<i>Lettres à Pascalitte</i>		
« Milord »	1	
Une autre personne		1
« Nos amis »		1
« Mes amies de Nantes »		1
« La belle comtesse »		1
« Plusieurs endroits »		1
« Le papa du cravaté » (et « le cravaté »)		1
« La vicomtesse »		1

222 C'est l'oncle maternel de Pascalitte, parti de Saint-Domingue pour s'établir à Paris.

223 Commissaire de la Marine issu d'une famille de colons de Saint-Domingue, il rend visites aux habitants des Rouaudières.

224 On apprend dans une lettre de M. des Rouaudières du 31 août 1786 que la comtesse de Custine a couché Pascalitte sur son testament pour un diamant de 6000 livres en récompense des services de son père, qui gère ses biens à Saint-Domingue.

225 Ce personnage n'a pu être identifié.

226 Une demoiselle apparemment au service de Pascalitte.

## Les lectures de Mme de Marans

Ce tableau liste les livres évoqués par Mme de Marans, soit ses lectures (ou présentées comme telles) et les références et allusions culturelles identifiées dans ses écrits.

**NB :** Les conseils de lecture de M. des Rouaudières à Pascalitte ont été intégrés à ce tableau, car la jeune fille étant élevée par sa tante, cette dernière dirige ses lectures, nul doute qu'elle se renseigne et recherche les ouvrages, qu'elle connaît donc.

Cet outil de travail a été réalisé en regroupant les références au même ouvrage dans un même écrit, ou des références trop générales pour être identifiées (la lecture de romans, par exemple, trop vague). Si des références au même type de livre ou au même auteur sont identifiées dans deux journaux différents, elles ont toutefois été comptabilisées séparément, car il peut s'agir de titres différents à chaque fois (quand Mme de Marans dit lire de l'histoire romaine, peut-être une fois lit-elle Vertot, et Rollin la suivante). Deux références à un ouvrage précis (*l'Histoire du Languedoc*, par exemple) ne sont comptées qu'une fois. Il a été procédé de même pour la correspondance de Mme de Marans, changer de destinataire remet le compteur à zéro.

La liste des lectures de Mme de Marans ne peut être exhaustive, ce tableau a pour seule ambition de montrer la richesse des références culturelles de la châtelaine. De plus, certains des titres donnés sont de simples suggestions ou des exemples, on ne peut donc généraliser leur usage à chaque référence faite par Mme de Marans, les chiffres ci-dessous sont donc donnés à titre indicatif.

Nombre total de références repérées : 156.

Références à des titres présents aux Rouaudières : 49 (31,4%).

Références à des titres perdus, vendus, empruntés, consultés ou acquis (après 1755) hors du réseau vendômois : 70 (44,8%).

Contexte, citation(s) de référence	Pages	Indications sur la lecture	Ouvrage	Bibliothèques où trouver l'ouvrage
MEMORIAL A MON USAGE PARTICULIER (lectures en 1752 ou avant, chansons non incluses)				
Dabord il s'agit des extraits de Mr. Cheyne	II		Georges Cheyne, <i>Règles sur la santé et sur les moyens de prolonger la vie</i> , 1725.	La Barre
Expression de Hoeder au concile de Constance	21		-Feuille volante, brochure, périodique -Jean Hermant, <i>Histoire des conciles</i> , Rouen, Besongne, 4 vol. in-12, 1695-1699.	Courtambloy
quelques passages d'horace	22		Horace, <i>Odes</i>	Rouaudières
<i>principium dulce est, sed finis amoris amarus, Laeta venire venus, tristis abire solet</i>	20		Charles-François Le Maître de Claville, <i>Traité du vrai mérite de l'homme considéré dans tous les âges</i> , 1734.	
Traité du vrai mérite T. pr Page 233	23			
Manifeste du Prince-Édouard Stuard, quand il passa en Angleterre	24		-Feuille volante, brochure, périodique -Pierre-Joseph d'Orléans, <i>Histoire des révolutions d'Angleterre depuis le commencement de la monarchie</i> , Paris, Horthmels, 1689. -Michel de La Roche, <i>Mémoires littéraires de la Grande-Bretagne</i> , La Haye, 1720-1724. [périodique]	Saint-Agil La Barre
sentences italiennes jen suis pour ce proverbe italien	26 346		-Recueil italien -de Veneroni, <i>Le Maître italien, ou Nouvelle méthode pour apprendre facilement la langue italienne</i> , 1678. -Jacob Spon et George Wheler, <i>Voyage d'Italie, de Dalmatie, de Grèce et du Levant, fait aux années 1675 et 1676</i> , Lyon, Cellier fils, 1678.	Charles-Claude de Marans Saint-Agil Curé de Saint-Agil La Barre

Mémoire pour le grand remède contre la rage inventée par M. Pirou, mis en pratique par M. Palmarius ancien médecin de Paris, et puis perfectionnée par l'usage,...	61	Recopié plus tard	-Feuille volante, mémoire, brochure, périodique - <i>Journal de Médecine</i> , février 1757, p. 151 et juillet 1757 (t. 38). - <i>Les grands remèdes contre la rage, l'épilepsie, les vertiges et les vapeurs</i> , 1775.	
Les caractères de la massonnerie ou de l'écriture maçonne	96-98		<i>Le sceau rompu, ou la loge ouverte aux profanes, par un franc-maçon</i> , Cosmopolis, 1745.	
Voicy un de ces admirables passeports, en espagnol.	107		-Récit de voyage en Espagne -Périodique	
Vers de Charles IX à Ronsard	121		-Recueil de poésies -Histoire de France	Rouaudières Coulonge Saint-Agil La Barre...
<i>Suivez les loix qu'amour vient vous dicter luy-même</i>	144		Rameau, <i>Les fêtes d'Hébé</i> , opéra-ballet créé en 1739	
extrait de l'essai sur la critique, poème de M. Pope traduit en vers français par l'Abbé du Resnel.	182		Alexander Pope, <i>Essai sur la critique traduit en vers français avec un discours et des remarques par l'abbé du Resnel</i> , 1730.	
extrait d'Alzire, acte 5e scène 3e	196		Voltaire, <i>Alzire ou les Américains</i> , 1732	La Barre
Jusques-là j'avais lu, et lon me donnait encore à lire, l'histoire S <sup>te</sup>	198	enfance et adolescence	-Histoire sainte -Ancien Testament	La Barre

l'histoire profane j'avais lû bien des livres d'histoire	198 204	enfance et adolescence	-Histoire ancienne : Suétone, Rollin, Vertot -Histoire moderne : Hénault, Le Lorrain, Mézeray, Moréri...	Rouaudières Coulonge La Barre...
en secret, je lisais quelquefois des romans J'ai pensé vingt fois en lisant des romans Je n'aimerais pas à dire mes secrets à une héroïne de Roman	198 341 344	enfance et adolescence	Romans	
je sçavais assez bien la fable	204	enfance et adolescence	-René Prévost (trad.), <i>Les fables de Phèdre, affranchi d'Auguste</i> -Recueil de fables (Ésope, Théophraste, La Fontaine...)	Rouaudières La Barre
je n'avais pas laissé de lire des poètes	204	enfance et adolescence	-Recueils de poésies divers - Joseph de Jouvençy, <i>Histoire poétique, ou Abrégé de l'histoire des dieux et des héros de la fable, nécessaire à l'intelligence des poètes</i>	Rouaudières Saint-Agil La Barre...
Enfin on me prêta les carractères de La Bruyère	204	enfance et adolescence	Jean de La Bruyère, <i>Les Caractères</i> , 1688.	Rouaudières
je trouvais que l'Iliade avait établi une belle réputation à Homère	207	enfance et adolescence	Homère, <i>L'Illiade</i>	
je lisais dans ce temps-là l'histoire Romaine de M. Rollin	209	enfance et adolescence	-Charles Rollin, <i>Histoire romaine</i> , 1741.	La Barre
Quelle différence des Romains à eux-mêmes !	313- 317		-Charles Rollin, <i>Histoire romaine</i> , 1741. -René Aubert de Vertot, <i>Histoire des révolutions arrivées dans le gouvernement de la République romaine</i> , Paris,	La Barre

			Barois, 1719. - Montesquieu, <i>Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence</i> , 1734.	
on me prêta Corneille, je fus bien surprises dy trouver Sophonisbe	209-210		Corneille, <i>Œuvres</i> . (ex : <i>Le théâtre de P. Corneille. Nouvelle éd. revue, corrigée &amp; augmentée</i> , Paris, Henry Charpentier, 1723, 5 vol.)	La Barre
j'avais lû quelque part, que lon avait bien fait des sonnets, mais quil ny en avait jamais eu qu'un de bon	212		Ouvrages sur la critique et sur la littérature	
extrait de l'histoire universelle	214		-Jacques Bénigne Bossuet, <i>Discours sur l'histoire universelle à Monseigneur le Dauphin</i> -Nicolas Lenglet Du Fresnoy, <i>Tablettes chronologiques de l'histoire universelle, sacrée et profane, ecclésiastique et civile, depuis la création du monde</i> , Paris, de Bure l'aîné, 1742-1744.	Mlle de Lavau La Barre
extrait de l'Abrégé chronologique du p. Hainaut	p.V 215		Charles Hénault, <i>Abrégé chronologique de l'histoire de France jusqu'à la mort de Louis XIV</i> , 1744	Rouaudières
Dom Vaissette la fait fille de Guillaume Taillefer comte de Toulouse	243		Dom Claude Devic, Dom Joseph Vaissète, <i>Histoire générale du Languedoc</i> , 1730-1745	Abbaye de Saint-Calais (lettre à Pascalitte, 12 septembre 1778)
Je lis Tacite, il commence à m'impatisier, aussi bien que le faiseur de nottes historiques, et politiques	320		<i>Tacite avec des notes politiques et historiques par Amelot de La Houssaye. Les six premiers livres de ses Annales</i> , Paris, 1690, 2 vol. (et éditions ultérieures).	
Térence m'amuse parce	322		-R. P. Josepho Juvencio, <i>Publii Terentii Comoediae</i>	Rouaudières



que je cherche du bon latin les Adelphe m'ennuyent l'Andrienne me plaît mieux	322 322		<i>expurgatae, cum interpretatione ac notis</i> -Térence, <i>Œuvres</i>	La Barre
en lisant dans les causes célèbres, l'histoire de Comtesse de Chateaubriant	327	cet hivert	François Gayot de Pitaval, <i>Causes célèbres et interessantes, avec les jugemens qui les ont décidées,</i> 1734-1743, 20 vol.	de Pilles
j'ai vu depuis dans de bons auteurs quelle n'était pas vraye	327	depuis	Bayle et Moréri ?	
il m'est tombé sous la main l'histoire de Sabinus, et d'Eponina	327	depuis	Plutarque, <i>De l'amour.</i>	
je ne connaissais point alors la doctrine des Sceptiques, ou Pirrhoniens	328		-François la Mote le Vayer, Pierre-Daniel Huet -Bayle, <i>Dictionnaire historique et critique</i>	Coulonge
je n'étais pas mieux au fait de la nouvelle phisique	328		-Pascal, Leibniz, Newton -Régnault, <i>Les Entretiens physiques d'Ariste et d'Eudoxe</i>	Rouaudières
je ne connaissais aussi que le nom de Descartes	328		Descartes, <i>Discours de la méthode</i> , 1637 ; <i>Méditations métaphysiques</i> , 1641 ; <i>Principes de la philosophie</i> , 1644...	
Voilà donc à présent des lettres siamoises qui paraissent (...) celui-cy fronde violemment le luxe des femmes	338	à présent	Joseph Landon, <i>Lettres siamoises, ou Le Siamois en Europe</i> , Paris, François Delaguette, 1751.	

je leur dirais bien, avec Lucrece de Gonzague, mangez peu : dormez moins : occupez-vous beaucoup : voilà des remèdes sûrs.	342		Lucrece de Gonzague, <i>Lettres</i> , 1552 <sup>227</sup> .	
Cest bien la peine de faire un livre, pour le remplir de conjectures hazardées ! Jen ai vû un qui n'était autre chose	342-343	Il y a bien deux ans quil me tomba entre les mains	Ouvrage sur l'astrologie, la magie	
jen suis pour ce proverbe italien <i>amicizia che puo finire, non fu mai vera</i>	346		François de Sales, Lettre DXL à un ami (mais en latin chez lui)	
je suis comme Diogène	347		-Recueil d'auteurs antiques grecs <sup>228</sup> , latins - Dictionnaire latin et grec	La Barre
cela valait presque, la carte de tendre.	355		Madeleine de Scudéry, <i>Clélie, Histoire romaine</i> , 1654-1660	
Extrait d'un sermon de St-Vincent-Ferrier sur st Jean-Baptiste	361		-Recueils pieux	Rouaudières...
Mme de Puisieux dit, quune femme belle et aimable, ne peut se faire des amis qui se contentent	372		Madeleine de Puisieux, <i>Les caractères</i> , 1751, vol. 2, p. 47.	Rouaudières

227 « Lucrece de Gonzague acquit une grande célébrité par un recueil de ses lettres qui furent très recherchées, & qu'on lit encore aujourd'hui comme un modèle en ce genre : on y trouve partout la raison assaisonnée du sel attique & de l'urbanité romaine », M. Turpin, *Histoire de Louis de Gonzague*, Paris, Durand, 1789, p. 62.

228 Théophraste serait l'auteur d'un *Recueil de bons mots de Diogène*.

de ce titre				
Le Sr Broignard en a fait l'expérience sur six femmes de différents états fortement attaquées de ce mal qui en sont parfaitement guéries depuis 6 et 18 mois.	405		<i>Mercur de France</i> , septembre 1781, p.92.	La Barre
REFLEXIONS JOURNALIERES (lu en 1753 ou avant)				
<i>Vulgare amici nomen, sed rara est fides</i>	non n°		Phèdre, <i>Livre III</i> , 9.	Rouaudières
<i>Laetitia morituro Delli</i> , Hor t2d	non n°		Horace, <i>Odes</i> , 2.3	Rouaudières
Illustration de Michel Lasne, pour une scène de <i>L'Astrée</i>	non n°		Honoré d'Urfé, <i>L'Astrée</i> , 1607-1627.	
Les entretiens phisiques du père Régnaut Causons un peu avec le P. Régnaut	14 25		Noël Régnault, <i>Les entretiens physiques d'Ariste et d'Eudoxe, ou physique nouvelle en dialogues</i> , 1732	Rouaudières
Lettres portugaises	17	Je me suis embarquée hier dans la lecture	Guilleragues, <i>Les lettres portugaises</i> , 1669.	
Lettre à Voltaire en 7bre 1751 Feu Mlle de Malcras, (aujourd'huy Mr des Forges Maillard)	28		M. des Forges Maillard, « Lettre à M. de Voltaire sur quelques endroits du 8e volume de ses œuvres », <i>Mercur de France</i> , septembre 1751, p. 9-33.	La Barre

La Rochefoucault	29-32		La Rochefoucauld, <i>Maximes et réflexions diverses</i> , 1731 (1 <sup>e</sup> éd)	
J'ai porté d'abord un jugement des Adelpes de Térence	32	aujourd'hui en lisant à tête reposée	-R. P. Josepho Juvencio, <i>Publii Terentii Comoediae expurgatae, cum interpretatione ac notis</i> -Térence, <i>Œuvres</i>	Rouaudières La Barre
Lauteur de lamusement de la raison	60		Anonyme [Séran de La Tour], <i>L'amusement de la raison</i> , 1747.	
Mme de Puisieux	60		voir plus haut	
quand je vois ce Brutus condamner son fils à la mort	62		Rollin, Vertot, Suétone...	Rouaudières, Saint-Agil, La Barre
Il sagissait dun petit livre, où l'on conseille, à ceux qui se trouvent privés des sacrements, de se consoler avec la lecture de lécriture S <sup>te</sup>	65-66	Une espèce de dispute que je viens d'avoir	Ouvrages contemporains publiés sur les querelles jansénistes et les billets de confession	
j'ai vû, et je possède, un bref de luy, adressé au grand inquisiteur d'Espagne au sujet des ouvrages du cardinal Noris	71		-Benoît XIV : copie du bref dans un périodique ou une brochure	
ces vers fameux, contre le C. de Fleury.	92		Abbé Desfontaines, <i>Œuvres</i> .	
<i>Claudite jam rivos pueri sat prata biberunt</i>			Virgile, <i>Églogue</i> , 3.	Rouaudières La Barre
REFLEXIONS JOURNALIERES (lu en 1754 ou avant)				
je noserais dire que je lis	12		-Romans	

un roman sans plaisir quand je lis des balivernes	14			
mais je la quitte sans peine pour des entretiens phisiques,	12-13		Noël Régnauld, <i>Les entretiens physiques d'Ariste et d'Eudoxe, ou physique nouvelle en dialogues</i> , 1732.	
pour des discussions de Théologie	13		Par exemple : Treuvé, <i>Instruction sur les dispositions qu'on doit apporter aux sacremens de Pénitence et d'Eucharistie</i> .	Coulonge
celles qui me sont chères, cest l'histoire,	13		-Histoire ancienne : voir Rollin, Vertot... -Histoire de France : Mézeray, Hénault, Moréri...	Rouaudières...
et la morale	13		Par exemple : Abbadie, <i>L'Art de se connaître soi-même</i> .	Rouaudières
les livres obscènes, oh pour ceux-là je les déteste	14		Par exemple : Crébillon fils, <i>Lettres de la marquise de M*** au comte de R***</i> .	Rouaudières
dans l'espion turc	20	une historiette que j'ai lû ces jours passés	Jean-Paul Marana, <i>L'Espion Turc dans les cours des princes chrétiens</i> , 1684. [t. 2, lettre LXI, p. 184, 1742]	La Barre
un aussi grand poète que Racine sa Berenice est ma bête d'aversion	32		Racine, <i>Œuvres</i> Racine, <i>Bérénice</i> , créée le 21 novembre 1670.	Rouaudières La Barre
cet esprit des loix	48		Montesquieu, <i>De l'esprit des lois</i> , 1748.	
« Supposons un homme créé comme Adam tout d'un coup à l'âge de raison, ne ferait-il pas tout naturellement le discours	51		John Milton, <i>Le Paradis perdu</i> , 1667, livre VII.	

que Milton luy prête ? »				
<i>Durum, sed Levius fit patientia, quidquid corrigere est nefas.</i> Je fais quelquefois de petites méditations dans Horace Horace ne dit-il pas <i>cives, cives querenda</i> Et puis ailleurs <i>at qui et genus, insani sapiens nomen ferat, aequus iniqui</i>	62 66 79 79 81	pourquoy ne m'est-elle pas tombée plutôt sous la main ?	Horace, <i>Odes</i> , XXIV. Horace, <i>œuvres</i> . Horace, <i>Satires</i> , L2, V. Horace, <i>Epîtres</i> , L1, VI, v. 15-16.	Rouaudières
<i>usque adeone mori miserum est ?</i>	63		Virgile	Rouaudières La Barre
un tendre engagement va plus loin qu'on ne pense	64		-Philippe Quinault, <i>Thésée</i> , opéra créé le 11 janvier 1675. -Recueil d'opéras	Rouaudières
celles que je fais dans l'Évangille Voyez comment il reprend St Pierre	66 169		Nouveau testament	Rouaudières
Palaprat. Il avait fait un manifeste	69		Palaprat, <i>Œuvres</i> , 1712 (vol. 1 p. 342-344 ?).	
<i>in me omnis spes mihi est</i>	70		Térence, <i>Adelphes</i> .	Rouaudières, La Barre
les beaux-arts réduits à un principe ?	73		Charles Batteux <sup>229</sup> , <i>Les beaux-arts réduits à un même principe</i> , 1746 <sup>230</sup> .	

229 Nommé par Philipon de la Madelaine dans son *Manuel des lettres*, éd. de 1761, p. 9, qui évoque ses *Principes de littérature*.

230 Traduction de l'anglais : *Principes de littérature* (par l'abbé C. Batteux). Nouvelle édition contenant les "*Beaux-Arts réduits à un même principe*", avec deux petits traités : *l'un*

Lexès de la libéralité, cest la prodigalité	81		saint Thomas d'Aquin	
Dans ce nouvel abrégé d'histoire universelle, on trouve un stile plein, rapide, intéressant.	106-107	lecture en cours ? deux entrées à la suite	Voltaire, <i>Abrégé de l'histoire universelle depuis Charlemagne jusques à Charles Quint</i> , 1753.	
toutes réflexions faites, j'aurais été une mauvaise turque	108	lecture en cours ? voir p. 130	-Récit de voyage - <i>L'Espion Turc</i> -Paul Rycaut, <i>Histoire de l'état présent de l'Empire ottoman</i>	La Barre
St Augustin qui dit, si elle nest pas chaste pourquoy la louer ?	117		-Saint-Augustin, <i>Œuvres</i> -Arnauld d'Andilly (trad.), <i>Les Soliloques, le manuel, les méditations et l'esprit de S. Augustin tiré de ses confessions.</i>	-Mlle de Lavau, curé de Saint-Agil, Saint-Agil, La Barre -Rouaudières
Hélas petits moutons que vous êtes heureux	129		-Mme Deshoulières, <i>Œuvres</i> (« Les moutons »)	La Barre
Ces chiens de voyages me lanternent lesprit (...) cette lecture ne tient point de place dans la tête	130	lecture en cours ? seconde entrée	-Récits de voyages : Cook, <i>Voyages</i> Prévost, <i>Histoire générale des voyages</i> La Harpe, <i>L'histoire abrégée des voyages</i>	La Barre Courtamblay Baugé (Vanssay)
quand on voit parmi les payens-mêmes, (...) qui n'ont point douté que notre âme fut immortelle (...) dans tous les siècles	145		-Philosophes antiques, grecs et romains	Rouaudières, La Barre, Coulange, Saint-Agil...
M. Midleton a fait la vie de Cicéron en anglais, Prévots la traduitte en notre langue,	149	je viens de la lire	Conyers Middleton, <i>Vie de Cicéron</i> , 1741, traduite par l'abbé Prévost en 1744.	

le monde intelligible du p Malebranche	157	cest une retraite que je ne connaissais pas	-Nicolas de Malebranche, <i>Œuvres</i> . -Nicolas de Malebranche, <i>De la Recherche de la vérité, où l'on traite de la nature de l'esprit de l'homme</i> , nombreuses éditions à partir de 1674.	Mlle de Lavau Saint-Agil Gheerbrant
J'ai été frappée de cette vision en lisant l'histoire de quelques hérésies	171		-Histoire de l'Église -Fleury, <i>Histoire ecclésiastique</i>	Coulange, Mlle de Lavau, Courtambly, Gheerbrant
PENSEES ERRANTES (lu avant 1757-1758)				
M Rollin	195		Charles Rollin, <i>Histoire romaine</i> , 1741.	
Que l'on voie les Caractères de Théophraste			Traduction du grec par La Bruyère, accompagne ses <i>Caractères</i> , 1688.	
M de Laroche prétend que l'amour rend paresseuse une personne vive ?	202		La Rochefoucauld, <i>Maximes et réflexions diverses</i> , 1731.	
<i>Lettres d'un Indien</i>			-Récits de voyage en Inde ( <i>Le voyage des Indes</i> ). -Antoine Galland (trad.), <i>Les mille et une nuits contes Arabes</i> , 12 vol., 1704-1717. -Montesquieu, <i>Lettres persanes</i> , 1723. -Mme de Graffigny, <i>Lettres d'une péruvienne</i> , 1748.	-Gheerbrant -Rouaudières  -Rouaudières
CONFIDENCES GENERALES ET PARTICULIERES (lu dans les années 1760 ou avant)				
Croyez-moy faites dès à présent, ne remettez point à l'avenir, ce qui peut s'effectuer tout à l'heure, vous n'avez pas une minutte à vous	6		Pierre Ronsard ?	
on passe léponge très volontiers sur ses fautes,	22		?	



certains auteurs de notre siècle trouvent que c'est bien fait				
plus convenable à un docteur de Cithère, qu'à un docteur de Sorbonne	37		Romans	
M. Bossuet. C'est dans ses réflexions sur la comédie	102		Jacques Bénigne Bossuet, <i>Maximes et réflexions sur la comédie</i> , 1694.	
<i>Trahit sua quemque voluptas</i>	122		Virgile, <i>Eglogue</i> , II, v. 65.	Rouaudières, La Barre
c'est Alvarti qui fait ce mariage Alworthy d'un caractère doux, de mœurs pures [etc.]	140 351- 352		Henry Fielding, <i>Histoire de Tom Jones ou L'enfant trouvé</i> , 1749 [trad. de La Place, 1750]. Alworthy est le tuteur du héros.	La Barre
le Polonais Jatinski, voulant ruiner le Cosaque Chemilienski	171		abbé Gabriel François Coyer, <i>Histoire de Jean Sobieski, Roi de Pologne</i> , 1761, vol. 1, p. 173-174.	
La belle, la Sainte, la chaste Judith, se va de sens froid coucher avec Holopherne nous voyons dans la Bible	176  348		Ancien Testament	Rouaudières...
Le Roy Robert s'amuse à faire des vers latins. je veux (...) me mettre dans la tête un précis de l'histoire de France j'attends une histoire de	189  223  233	à présent	Histoire de France : Mézeray, Hénault, Moréri, Bayle...	Rouaudières, Coulange...

France ; et puis je verrai à m'y remettre				
<i>Tuta silencio merces</i>	196		Horace	Rouaudières
cest le livre de J J Rousseau sur l'éducation	233	présentement	Jean-Jacques Rousseau, <i>Emile ou de l'éducation</i> , 1762.	
cest Horace qui dégourdit Agnès	237		Molière, <i>L'école des femmes</i> , 1661. - Molière, <i>Œuvres</i> .	La Barre
et je dirai, comme Zémire laissez-moy profiter des bontés du hazard	256		Pierre-Claude Nivelles de la Chaussée, <i>Amour pour amour</i> , pièce créée en 1742.	
Abadie a beau dire	325		Jacques Abbadie, <i>L'art de se connaître soi-même ou la recherche des sources de la morale</i> , 1692 ou <i>Traité de la vérité de la religion chrétienne</i> .	Rouaudières Coulonge
voyez Sémiramis	347		Diodore de Sicile, Voltaire, Desfontaines ou Crébillon.	
Artémise [I ou II ?]	347		Hérodote ou Pline l'Ancien.	
et puis cette nymphe Egérie	347		Charles Rollin, <i>Histoire romaine</i> , 1741.	
je luy fais lire un petit abrégé de l'histoire de France	416	1765	Mézeray, Hénault...	Rouaudières
ch 48 Mollo	430		-Pierre-Joseph d'Orléans, <i>Histoire des révolutions d'Angleterre depuis le commencement de la monarchie</i> , Paris, aux dépens de la Compagnie, 1724. -Paul de Rapin de Thoyras, <i>Histoire d'Angleterre</i> , 1724.	La Barre Saint-Agil
à lire les amours de Mirtil	471	employé aujourd'hui quelques heures	Claude-Louis-Michel de Sacy, <i>Les amours de Mirtil</i> , 1761.	
je n'aime pas les poèmes	478		-Homère, Virgile, le Tasse...	

épiques je trouve cette lecture fatigante			-Voltaire, <i>Essai sur la poésie épique</i> , 1726.	
chap° 53 Méliete ou la haine	480		Pierre Corneille, <i>Mélie ou Les Fausses Lettres</i> , 1629-1630.	La Barre
[Chap° 54 : pseudonymes Ferragus, Roland, Morgane et Roger]	484-486		Matheo Maria Boiardo, <i>Roland l'amoureux</i> , 1483 [trad. en 1619 et 1717].	Rouaudières
écoutons Hipolite parler sur ce ton	499		Racine, <i>Phèdre</i> , 1677.	
CORRESPONDANCE AVEC ANGRAN (1753-1755)				
en ces jours-là sept femmes prendront un homme		11-07-53	Ancien Testament (Isaïe, IV).	Rouaudières...
j'ai fini la traduction de deux comédies de Térence		11-07-53	Térence, <i>Œuvres</i> .	Rouaudières
je me suis jetée à bride abattue dans les entretiens physiques du père Regnaut le père Regnaut l'a dit les extraits du père Regnaut		11-07-53 17-10-53 02-11-53	Noël Régnault, <i>Les entretiens physiques d'Ariste et d'Eudoxe, ou physique nouvelle en dialogues</i> , 1732.	Rouaudières
Horace		06-08-53	Horace, <i>Œuvres</i> .	Rouaudières
comme le bonhomme Eson		02-11-53	Ovide, <i>Métamorphoses</i> .	Rouaudières
je n'en ai lu que trois volumes mon grand Cyrus		16-12-53	Madeleine de Scudéry, <i>Artamène ou le Grand Cyrus</i> , 1649-1653.	
le public ravi d'admiration		26-12-53	Eschyle, Euripide, Sophocle, Racine, La Grance-Chancel,	

chanterait encore Pilade, Oreste, amis vantés			chansons ?	
la Théorie des sentiments agréables, je ne l'ai point vu		06-02-54	Louis-Jean Levesque de Pouilly, <i>Théorie des sentiments agréables</i> , 1747.	
un charlatan de Paris envoyait partout des imprimés, (...), on nous en a procuré un		06-02-54	-Feuilles volantes, brochures.	
les cinq volumes de Racine le fils,	27-02-54	je m'en occupe actuellement	Louis Racine, <i>Œuvres</i> .	Rouaudières La Barre
<i>paulo facilius posse me ferré desiderium tui putavi : sed segré fere</i>		15-05-54	Cicéron, <i>Lettres familières</i> .	Rouaudières Mlle de Lavau La Barre...
notre ami Cicéron, qui dit si bien		17-04-54	Cicéron, <i>De Finibus</i> , I, 67.	id.
je me suis jettée dans cet esprit des loix J'ai fini l'esprit des loix (17-07)		5-06-54 17-07-54	Montesquieu, <i>De l'esprit des lois</i> , 1748.	
je suis embarquée dans Rapin Toiras		10-07-54	Paul de Rapin de Thoyras, <i>Histoire d'Angleterre</i> , 8 vol., 1724.	
j'aye lu le père d'Orléans		10-07-54	Pierre-Joseph d'Orléans, <i>Histoire des révolutions d'Angleterre</i> , 1689.	Coulonge
prêté une brochure nouvelle (...) c'est un essai sur les bienséances oratoires ; qui est l'ouvrage	10-07-54	que j'ai vu pendant quelques jours	Edme-François Mallet, <i>Essai sur les bienséances oratoires</i> , 1753.	

d'un certain abbé Mallet j'ai lu les bienséances oratoires		17-07-54		
une petite brochure d'un Mr de Ste-Foy, sur des anecdotes de Paris		17-07-54	Germain-François Poullain de Saint-Foix, <i>Essais historiques sur Paris</i> , 1754-1757.	La Barre
j'ai pourtant commencé le Phormium		17-07-54	Térence, <i>Phormion</i> .	Rouaudières
je vous la donne à deviner en cent, en mille, en cent mille		24-07-54	Mme de Sévigné, Correspondance.	Rouaudières La Barre Courtambly
cardinal de Tencin dont voici copie du mandement à l'occasion de la naissance de Mr le Duc de Berri (...) qui m'est tombé manuscrit entre les mains		22-09-54	-Mandement du Cardinal de Tencin sous forme de brochure, ou dans un périodique.	
le discours de Mr votre premier président et sil n'y avait pas des affiches pour amuser nous autres fainéants de provinces, je ne l'aurais pas eu en ma possession		22-09-54	-Affiches de province -Affiches de Paris	
cette pièce devrait être à la suite de la Tradition des faits		06-10-54	Henri-Philippe de Chauvelin, <i>Tradition des faits qui manifestent le système d'indépendance que les évêques ont opposé dans différents siècles etc</i> , 1753.	
ce que vous m'avez donné à lire (...) il faut		08-10-54	Réflexion sur la Bulle et les querelles liées, par Louis- Alexandre Angran d'Allerai et un autre conseiller au	

assurément que vous ayez fait des recherches, et luy bien des choses sur ce qui regarde l'affaire de la bulle, pour le traiter comme vous faites			Parlement.	
nous faisons actuellement une belle lecture ce sont les voyages de Spilberg-vander-does-houtman-willems etc mes vieux voyages		18-12-54  01-01-55	Récit de voyage au Japon ou en Asie par des marchands ( ?) Hollandais.	
l'application de ces vers d'Homère		30-08-53	Homère, <i>L'Illiade et l'Odysée</i> .	
<i>aequam servare mentem</i>		30-08-53	Horace, <i>Odes</i> , L.II, 3-1.	Rouaudières
CORRESPONDANCE AVEC PASCALITTE (1778-1784)				
« votre/ton matou », « le matou », « les petits chats »		11 occurrences entre 29-07-78 et 20-10-84	Mme de Sévigné, Correspondance.	Rouaudières La Barre Courtamblay
Je ne sçai si ce n'est pas l'Espion Turc. il y en a cinq ou six volumes.		12-09-78 17-09-78	G P Marana, <i>L'Espion Turc dans les cours des princes chrétiens</i> , 1742.	La Barre
l'histoire du Languedoc, quoyque je l'aye lue, des Sgrs de Montpellier de Maguelonne de Béziers &c.		12-09-78 23-09-78  21-02-79	Dom Claude Devic, Dom Joseph Vaissète, <i>Histoire générale du Languedoc</i> , 1730-1745.	
je crois que ces Mrs ont		12-09-78	Antoine Prévost d'Exiles, <i>Le Philosophe anglais ou</i>	La Barre

Cleveland		23-09-78	<i>Histoire de M. Cleveland, fils naturel de Cromwell, 1731-1739.</i>	Abbaye de Saint-Calais (lettre à Pascalitte)
Charles douze	23-09-78	pas encore tout à fait fini	Voltaire, <i>Histoire de Charles XII, roi de Suède, 1731.</i>	La Barre
l'instruction de la jeunesse		23-09-78	Isaac du Bordieu, Jean Crasset, Charles Gobinet ? fin du XVIIe.	« que tu as apportée de St-Domingue »
j'ai l'histoire du Czar Pierre, et des annales, tout cela de Voltaire	27-09-78	c'est de quoy nous occuper un peu de temps	Voltaire, <i>Anecdotes sur le czar Pierre-le-Grand, 1748</i> ou son <i>Histoire de l'empire de Russie sous Pierre le Grand, 1759</i> ; <i>Annales de l'Empire depuis Charlemagne, Basle, Decker, 1753.</i>	La Barre
LETTRES DE SAINT-DOMINGUE (1770-1784)				
Vous aviez commencé dans les premiers jours de may à copier le traité de l'éducation des oiseaux		7-11-1770	-Extrait d'un ouvrage d'histoire naturelle, par exemple : Georges-Louis Leclerc de Buffon, <i>Histoire naturelle, 1749-1788</i> , dont t. XVI-XXIV ( <i>Histoire naturelle des oiseaux</i> ) -Traité de fauconnerie ou de vénerie ?	
ils ont eu le sort de M. De la Palisse : ils seroient encore en vie si la mère ne les eut pas tué		7-11-1770	Recueils de chansons, dont sur M. de La Palice (1470-1525), qui ont évolué du XVIe au XVIIIe s. <sup>231</sup> .	
Il y a une certaine histoire d'Angleterre de David Hume qui seroit bien bonnes à lire		4-05-1772	David Hume, <i>Histoire d'Angleterre, 1754, 1756, 1759, 1762</i> (édition anglaise).	
C'est un livre classique et excellent que les lettres de		11/09/74	Mme de Sévigné, Correspondance	Rouaudières La Barre

231 Edmond de Goncourt ; Le Roux de Lincy, *Chansons Populaires de France.*

Mad de Sévigné				Courtamblay
celle de M l'abbé Vely et ses continuateurs pour la France		11-11-1775	abbé Paul-François Velly, Claude Villaret, Jean-Jacques Garnier, <i>Histoire de France, depuis l'établissement de la monarchie jusqu'à Louis XIV</i> , 7 vol.	La Barre
L'approbation que vous donnés aux lettres de Ganganelli me fait un plaisir infini		19-09-1776	Louis-Antoine Caraccioli (études au Mans), <i>Lettres et vie du pape Clément XIV</i> , Paris, 1775-1777. Lettres apocryphes <sup>232</sup> .	
c'est un parti que j'approuverai toujours quand même il ne serait pas de l'avis de Jean-Jacques		17-07-1781	Jean-Jacques Rousseau, <i>Émile ou de l'éducation</i> , 1762.	
le chapitre du Rudiment		31-08-1786	-Petit livre qui contient les éléments de la langue latine. Ex : le rudiment de Lhomond (Littré). -Grammaire latine	Mlle de Lavau
il y a quelques Veillées du château		31-08-1786	Mme de Genlis, <i>Veillées du château</i> , 1784.	
Outre l'Ami des enfants		31-08-1786	Arnaud Berquin, <i>L'Ami des enfants</i> , 1782-1783, 24 n°.	La Barre

232 À propos des *Lettres*, dans la *Gazette Universelle de Littérature*, 1775 : « Ganganelli y sème des réflexions solides et pleines de goût ». Dans une lettre du 23 septembre 1776, Manon Phlipon dit les avoir lues et appréciées.





## 2) L'éducation au couvent

### Légende

X non enseigné ou non acquis

\* maîtres supplémentaires

		Les bases de l'éducation										Pour aller plus loin										Femmes savantes ?																		
		LECTURE	ECRITURE	ARITHMETIQUE	RELIGION	MORALE	ECO DOMESTIQUE	TRAVAUX D'AIGUILLE	DESSIN/PEINTURE	MUSIQUE	CHANT	DANSE	MAINTIEN	ELOQUENCE	MYTHOLOGIE	HISTOIRE	HISTOIRE ANCIENNE	HISTOIRE MODERNE	HERALDIQUE	GEOGRAPHIE	dont RECITS DE VOYAGE	BELLES LETTRES :	ANCIENS	MODERNES	POESIE	THEATRE	ROMAN	LANGUES :	FRANCAIS	LATIN	ANGLAIS	ITALIEN	ESPAGNOL	PHILOSOPHIE	SCIENCES	SCIENCES NATURELLES	ASTRONOMIE			
<i>en France</i>	Godineau, Sonnet	V	V	V	V	V	V	V*	V*		V*																													
Saint-Cyr	Picco				V									V	V	V	V	V											V									V		
Filles du Calvaire	Picco														V	V		V			V						V													
Les ursulines de Vendôme	Vassort	V	V	V	V																							V		V										
Mme Angran de Fontpertuis, née Crespin	(1646-1714)	V	V		V		V																																	
Marquise de Courcelles, née de Lénoncourt	(1650-1685)																																							
Mme Staal-Delaunay	(1684-1750)				V				V		V				V	V						V																		
Mme d'Epinau	(1726-1783)		V*						V*																															
Mesdames filles de Louis XV, les cadettes	(nées entre 1727 et 1737 – décès entre 1733 et 1800)																																							
Mme de Genlis	(1746-1830)																																							
Mère de Mme de Chastenay, Catherine-Louise d'Herbouville	(1748-1830)																																							
marquise de Ferrières	(1748-1837)	V							V																															
Mme Campan	(1752-1822)																																							
Mme Roland	(1754-1793)		V												V	V		V																						
Mme Vigée-Lebrun	(1755-1842)																																							
princesse de Ligne, née Massalska	(1763-1815)				V			V	V		V			V	V	V							V		V															
Mlle de Biard, fille adoptive de Leprince d'Ardenay	(1770-1846)		V		V	V		V			X				V																									
comtesse de Walburge	Années 1780				V										V	V		V																						
Charlotte, cadette de Mme de Ferrières	(sd-1798)																																							
marquise de Villeneuve-Arifat	(1773-sd)																																							
Mimi et Mélanie Panon Desbassayns	(1778-1863 et 1781-1855)		V					V	V		V																		V		V									
Liaisons dangereuses : Cécile de Volanges	1782 (Régence)							V	V	V																														
<i>en Angleterre</i>							V	V*	V*	V*	V*																													
Hannah More	(1745-1833)		V*		V*																V			V*				V	V			V	V	V				V		







GLOSSAIRE  
DES FAMILLES VENDÔMOISES

1) Élites sociales et possesseurs de la terre

ANGRAN D'ALLERAI

Famille de l'Orléanais, anoblie par l'office en 1634.

Louis Euverte Angran (1678-1734), chevalier, conseiller du roi, maître des requêtes, inspecteur de la Compagnie des Indes, intendant de commerce. Il épouse en 1711 Marie Élisabeth Dunoyer, fille de S. Dunoyer et Marie Robert, décédée à 83 ou 84 ans en 1775 ou 1776. Elle demeure à Paris rue de Savoie (paroisse Saint-André-des-Arts). Louis Euverte acquiert en 1719 le fief d'Allerai (150 000 livres) et en 1726 la terre de Saint-Agil. Ils ont deux fils :

- Louis-Alexandre (29 mai 1713 – 1801), chevalier, seigneur-patron de Vaugirard, seigneur de Choue, Allerai et Saint-Agil, il est fait conseiller au Parlement de Paris le 29 avril 1735. Militant janséniste, il fait partie des parlementaires exilés à Bourges entre 1754 et 1755 ; les lettres qu'il a reçues de Mme de Marans au cours de cet exil ont été conservées. Conseiller à la 4e chambre des enquêtes puis président au Parlement, il est domicilié à Paris rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, ou rue de Savoie. Il vend Saint-Agil après la mort de son frère, guillotiné en l'an II (1794).

- Denis François (1716-1794), chevalier, comte de Malli, seigneur de la Basoche-Goüet, Saint-Libière etc. Procureur général du grand conseil en 1746, conseiller au Parlement (1755), lieutenant civil le 14 décembre 1774, conseiller à la cour suprême, il est domicilié à Paris rue de Savoie. Dans son *Journal*, Barbier le dit « homme fort instruit ». Il épouse en février 1738 Catherine Geneviève dont la mère est née Pérelle de La Tabaise. Elle meurt suite à ses couches le 20 novembre



Portrait de Denis François Angran d'Allerai (Musée du Louvre, coll. Rothschild)

1740, à 22 ans, avec ses deux enfants (*Mercur de France*). Denis épouse en secondes noces Marie Angélique Catherine Darlus, sœur de Geneviève Charlotte Darlus (1720-1805), épouse en 1734 de Louis Lazare Thiroux d'Arconville (1712-1789, conseiller au Parlement en 1732, président en 1748) et femme de sciences. Denis et Marie Angélique ont trois filles :

- Marie Adélaïde (1743-1814) épouse en 1763 César Henri Guillaume de La Luzerne (1737-1799), secrétaire d'État à la Marine (le roi et la famille royale signent son contrat de mariage le 6 février 1763, *La Gazette*). Ils ont trois enfants : César Guillaume (1763-1833) ; Anne Françoise (1766-1837) ; Blanche Césarine (1770-1859) ;
- Mme Anne César de La Luzerne (1741-1791), frère du précédent, ambassadeur à Londres.
- Félicité (1745-1829) Hurault de Vibraye, le roi et la famille royale signent son contrat de mariage le 24 février 1765 (*La Gazette*).



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Hormis la famille Vanssay, la famille Angran est la plus citée dans les lettres de Mme de Marans. On y apprend qu'elle correspond avec Mme Angran mère, Mme Angran d'Allerai, et Louis Angran. Elle est régulièrement invitée au château de Saint-Agil<sup>1</sup>.

## CARREY DE BELLEMARE

Pierre Gaspard François Gabriel de Carrey de Bellemare (1751-1806), chevalier, seigneur de Bellemare, fils de Pierre Guillaume Nicolas de Bellemare et Jacquine Françoise de Renusson (née en 1715), épouse en 1783 Geneviève Françoise Charlotte de Vanssay, fille de Charles Joseph René de Vanssay, chevalier, seigneur de Chêne-de-Cœur, et de Françoise Denise de Renusson. Le 10 janvier 1784, Mme de Marans écrit ainsi à Pascalitte : « Je reçois aussi une lettre, très obligeante de Md de Bellemare », avec qui elle correspond.

<sup>1</sup> Photographie issue de Louis et Alphonse de Launay, Édouard-Alfred Martel, *Villages, monuments et paysages des vallées de la Braye et du Loir*, 1864-1902. Sauf mention contraire, les autres illustrations du glossaire sont tirées de Pierre Alexandre Désiré Beauvais de Saint-Paul, *Essai historique et statistique sur le canton et la ville de Mondoubleau*, Le Mans, Monnoyer, 1837 [rééd. 1935], 416 p.



« La maison de Courtarvel est originaire du Maine où elle est connue dès le quatorzième siècle », explique le *Mercur de France* en août 1755 (p. 257-258). Sur cette famille, voir Emmanuel Toublet, « la famille de Courtarvel », *RHAM*, 1912, t. LXXI, p. 121-142 et 247-277, et 1913, t. LXXII, p. 51-78 et 150.

C'est à une Courtarvel, héritière de Louise Peschard (1661-1729), dame des Rouaudières, que Henri Edme achète sa seigneurie en 1732. Louise Peschard a une sœur et deux tantes unies à des Courtarvel, et une cousine, Marie, mariée en 1670 à Louis de Vanssay, seigneur de Coulouasné, capitaine au régiment de La Fère et mort en 1704.

De plus, les Courtarvel sont alliés aux Coutances depuis le mariage en 1688 de Marie-Anne de Coutances (sœur de Joseph et Hardouin de Coutances) et César de Courtarvel, seigneur de Saint-Rémy, né en 1642.

Leur fils César (1694-1757) épouse en 1719 Marie-Jeanne de Prunelé<sup>2</sup>. Ils ont trois enfants :

- Marie-Jeanne, décédée célibataire.
- Jean Louis Hubert (1722-1781), chevalier, épouse le 9 mai 1757 Marie Petit, fille du vicomte de La Guierche, puis, en secondes noces, le 24 avril 1762, Marie-Anne de Faudoas, sa cousine (morte en 1799). En 1759, la mort de Louis René François de Courtarvel (1740-1759) marque la fin de la branche aînée de la famille, issue de Charles de Courtarvel (mort en 1689) et liée aux Dreux-Brezé. Le titre de marquis passe à la branche cadette, représentée par Jean Louis Hubert. Il meurt sans descendance.
- René César (1723-1802), comte de Courtarvel, seigneur de la Cour de Souday, Baillou, Boursay, Valennes, Verdes, Lierville, La Quantinière et autres lieux. C'est l'ami de Mme de Marans. Il épouse le 5 mars 1759 Thérèse Françoise de Ligneris, née en 1741, fille de Louis François de Ligneris, chevalier seigneur de la Mairie, de Fontaine-La-Guyon et de Bauvais, et de Marie Françoise d'Avignon. Ils ont quatre fils, dont Louis François René (né en 1759), qui récupère le titre de marquis de son oncle Jean Louis Hubert.

<sup>2</sup> Remarque : en décembre 1754, c'est un marquis de Prunelé qui rachète la terre de Montanson (Moléans, près de Châteaudun) à René Jean Edme, le frère de Mme de Marans.



Mme de Marans fréquente les Courtarvel dès avant son mariage, et séjourne parfois chez eux à Baillou, elle est en correspondance avec Mme de Courtarvel.

#### COUTANCES

Les Coutances sont liés aux Courtarvel depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Ils sont seigneurs de Valennes et de Berfay (au nord-ouest de Rahay), fiefs vendus 150 000 livres par le poète Racan, le 9 août 1660, à Joseph de Coutances et Hélène Foulon, alors seigneurs de Baillou. La famille de Coutances est aussi implantée au Fief-Corbin (Sargé-sur-Braye, au sud de Cormenon) et à la Fredonnière (paroisse du Temple).

- À Valennes : Hardouin de Coutances (1661- 9 mai 1759), chevalier, seigneur de Baillou et Valennes (à l'ouest de Mondoubleau). Il a un frère, Joseph (1656-1739) et une sœur, Marie-Anne, épouse de César de Courtarvel en 1688 et grand-mère de René César de Courtarvel, l'ami de Mme de Marans.

- Au Fief-Corbin : Jacques de Coutances, chevalier, seigneur du Fief-Corbin (Sargé-sur-Braye, au sud de Cormenon), époux en 1715 d'Anne Angélique Marin de Montmarin (née en 1690). Une fois veuve, celle-ci demeure dans le bourg de Sargé. Leur fille Louise Françoise épouse le 28 mars 1753 Pierre Hubert de Bouillé, chevalier. Le 20 mars 1772, celui-ci, seigneur du Fief-Corbin, la Besnardière, la Mauvaltière, etc., vend le Fief-Corbin pour 30 000 livres (AD41 3E57/632).

- À la Fredonnière : Élisée de Coutances, seigneur de la Fredonnière (paroisse du Temple, à l'est de Cormenon), épouse en 1720 Marie-Catherine Le Boulton de Vaulouzeran (morte en 1749), fille de François Le Boulton de Vaulouzeran (seigneur des Chauvelières, mort en 1691) et Marie d'Abos, mariés en 1683. La famille d'Abos est d'ancienne extraction. Inscrite sur les listes de l'ordre de Saint-Jean-de-Malte, elle place ses enfants à Saint-Cyr ou comme pages de la grande écurie, et obtient signature royale aux mariages. En 1774, leur héritier vend la Fredonnière à Antoine Michel Tourtier de Bellande.



Les Coutances sont des voisins des Marans mais séjournant aussi à Paris, les visites s'échangent lors de leurs séjours vendômois.

#### HARDOUIN DE BEAUMOIS

Charles Hardouin de Beaumoï (1701-1788), écuyer, inspecteur pour le roi des manufactures et de la librairie, trésorier général du Marc d'or et de l'ordre du Saint-Esprit, époux de Jeanne Marguerite de Nesle (1711-1775), est le père de trois filles, dites cousines de Mme de Marans :

- Marie-Charlotte, née en 1741, épouse le 29 février 1764 Michel Balthazar, comte de Gouy (né en 1729), vicomte d'Arsy, capitaine au régiment du roi, chevalier de Saint-Louis.

- Victoire Thérèse, épouse le 13 février 1759 Gabriel Auguste, comte de Mazancourt, seigneur du Plessis et de Vivières, brigadier des armées du roi, lieutenant colonel du régiment Bourbon-Cavalerie. Ils ont 7 enfants, dont 5 morts en bas âge.

- Adélaïde Thérèse épouse le 11 décembre 1763 Ernest Louis Joseph, né le 20 juillet 1738, comte de Sparre, (« illustre et ancienne maison de Suède » pour le *Mercur de France* d'avril 1763, p. 208-209), colonel commandant le régiment de Sparre. Le contrat de mariage est signé devant le roi et la famille royale, Mme de Sparre est présentée à la cour le 27 décembre 1763. Leur fille Marie Stanislas Josèphe est tenue sur les fonds de baptême par la reine de Pologne et la reine de France le 24 novembre 1764 (paroisse Saint-Roch, Paris).

Par leurs lettres à Pascalitte, on sait que les trois sœurs correspondent avec Mme de Marans, elles lui rendent service en lui envoyant des mouchoirs à broder, de la musique pour Pascalitte, ou en faisant confectionner ses souliers.

#### DES HAYES

Le nom de cette famille est trop commun pour l'identifier facilement :

- On repère dans le dictionnaire de Saint-Venant, plusieurs fiefs des Hayes. L'un est situé à Saint-Agil et relève pour moitié de Saint-Agil, pour l'autre d'Allerai. L'autre appartient à la fin du XVIIe siècle aux seigneurs du Châtelier (les Salmon de Savigny-sur-Braye).

- Le 2 septembre 1784, Marie-Anne de Chabot des Haies de Champs, fille mineure de

René Chabot, chevalier, seigneur de Monçay etc. et de Marie-Madeleine d'Argon des Haies de Champs épouse Jean-Alexandre Silvain Butté de Chéry, fils de Charles Louis Butté de Chéry, écuyer, conseiller du roi, avocat à la chambre des comptes de Blois, seigneur des Chauvelièrès (paroisse de La-Chapelle-Vicomtesse). Mme de Marans évoque ce mariage dans une lettre du 5 septembre 1784.

- Deux autres pistes ; « n'as-tu pas vu les des hayes nos parents », demande ainsi Mme de Marans à sa nièce le 4 décembre 1779 :

- 1) Louis Nicolas des Hayes, marquis, épouse le 8 octobre 1773, à Saint-Vincent-du-Lorouër, Renée Hurault de Vibraye. En décembre 1788, à la mort de Louis Nicolas, sa succession intéresse à la fois les Hurault de Vibraye et les Vanssay (ADS 2 J 39).
- 2) Le 15 février 1776, Jean-Baptiste des Hayes de Bonneval, écuyer, épouse à Berfay Françoise Jeanne Louise de Guérin de Villiers, dont la mère est née Vanssay.

D'après les lettres à Pascalitte, Mme de Marans voit les des Hayes à Saint-Agil, chez les Angran.

#### HURAUULT DE VIBRAYE

Le marquis Louis Hurault de Vibraye (1733-1802) est brigadier des armées du roi, mestre de camp du régiment Dauphin-cavalerie, capitaine de la garde de Monseigneur le duc de Bourbon, maréchal de camp. Il est le fils de Paul Maximilien Hurault marquis de Vibraye et Anne Renée Frémont d'Auneuil. Sa sœur Adrienne Renée (née le 8 avril 1741) épouse le 22 novembre 1759 Nicolas des Hayes.

Louis épouse en 1765 Félicité Angran d'Allerai, fille de Denis et donc nièce de Louis Alexandre Angran, l'ami de Mme de Marans. Parmi leurs enfants :

- Anne Louis (1767-1843) épouse en 1804 sa cousine Alexandrine de La Luzerne (née en 1773) ;

- Louis (1788-1875) épouse sa cousine Camille de La Luzerne (1806), fille, comme la précédente, de César Henri Guillaume de La Luzerne et Marie Adélaïde Angran d'Allerai. Cette dernière est évoquée deux fois par Mme de Marans, notamment pour évoquer le mariage de son fils César « à Mlle de Montmorin, dont le Père [Armand Marc, comte de Montmorin Saint-Hérem, futur ministre des affaires étrangères entre 1787 et 1791] est Cordon bleu a été ambassadeur en Espagne, et commande actuellement en Bretagne, très aimé du Roy », dans une lettre du 22 septembre 1784.

Mme de Marans est reçue plusieurs jours à Vibraye au cours de l'automne 1778 avec, entre autres, son ami Angran. Elle s'apprêtait à aller y séjourner avec lui avant son décès (lettre à Pascalitte du 20 octobre 1784, elle donne des nouvelles des Vibraye à d'autres occasions).

#### JAVARY

Jean Javary (1714-1787), conseiller et procureur du roi au siège de Saint-Calais, demeurant à Saint-Calais. Administrateur de l'hôpital de Saint-Calais avec Jean Villain de La Tabaise. Époux de Françoise Le Meulnier. Il sert d'avocat à René de Moges, le beau-père de Mme de Marans. Il est témoin du contrat de mariage établi entre Henriette et Louis-Joseph de Marans.

Son (petit-?) fils, René Jean Augustin Javary, président du tribunal de Saint-Calais, établit le 25 avril 1791 un contrat de mariage avec Marie Madeleine Françoise de La Morinière.

#### JOUFFREY (DE LA VOÛTE)

Les Jouffrey sont seigneurs de la Voûte à Troo, Magny, Saint-Jouen, les Haut et Bas Pineaux, Bertrand, l'Aiglerie, les Grande et Petite Salles, Villars et autres lieux.

Paul de Jouffrey de Villars (1744-1824), chevalier, ancien capitaine d'infanterie, demeure en son château de la Voûte. Il épouse le 15 avril 1769 Marie Jacqueline Renée Launay de Cohardon (sépulture en 1831), fille de Georges Launay de Cohardon et Marie Élisabeth de Chabot.

Avec leurs 18 enfants, ils font figure d'exception dans l'entourage de Mme de Marans, où la taille des fratries correspond davantage aux observations des historiens démographes, qui ont constaté un certain contrôle des naissances parmi les élites du XVIIIe siècle. Dans l'ordre : Marie-Louise (née en 1770) ; Marie-Françoise (née en 1770) ; Marie Élisabeth Françoise (née en 1771) ; Louise Pauline (1772-1773) ; Eulalie (née en 1773) ; Paul Just Désiré (né en 1774) ; Paul Julien (1775-1851) ; Dominique (né en 1776) ; René (né en 1777) ; Paul Jacques (1779-1780. Le 7 mars 1779, Mme de Marans apprend à Pascalitte que Mme de Jouffrey a accouché d'un garçon) ; Henri (1780-1782) ; Charles (né en 1782) ; Marie (née en 1782) ; Sophie Henriette (née en 1783) ; Marie Albertine ; Sophie Henriette ; Louise Pauline (morte en

1787 à 30 mois) ; Pauline (morte en 1787) ; Marie (née en 1789).

Mme de Marans est en correspondance avec M. de Jouffrey, elle dit avoir rarement l'occasion de voir son épouse, qui lui écrit encore plus rarement (elle « m'a tout à fait abandonnée » le 11 juillet 1779), mais entre 1778 et 1784, Mme de Marans dit recevoir le couple et ses filles aînées aux Rouaudières.

#### LA GOUPILLIÈRE (DE DOLLON)

Le château de La Goupillière se trouve dans la paroisse de Saint-Hilaire-le-Lierru (au nord de Dollon et au sud-ouest de La Ferté-Bernard).

- Charles François de La Goupillière, seigneur de Brétigny, Mauny, Montbizot, chevalier de Dollon meurt à 71 ans le 5 octobre 1778, paroisse de Dollon. Il est le frère de :

- Pierre Guillaume ou Gaspard de La Goupillière, seigneur de Dollon, époux de Marie-Louise Bordel de Viantais, mort le 13 avril 1749 à Dollon. Son fils aîné et principal héritier est :

- Pierre Guillaume Louis (1741-1779), chevalier, seigneur de La Goupillière, la Mauvaisinière, les Godinières, Loyau, Quentin, Launay, Orthou, le Vivier, Montchauver et marquis de Dollon, lieutenant au régiment du Roi infanterie. Mme de Marans évoque sa mort dans une lettre du 21 février 1779 (« cette mauvaise nouvelle m'est venue de plusieurs endroits »). Il avait épousé le 10 juin 1777 Jacqueline Françoise Brunet de Mannetot, fille de Jean-Baptiste Brunet de Mannetot. Elle devient à sa mort tutrice de leur fils Alexis Louis, né en 1778.

Mme de Marans fréquente M. de Dollon chez les Villain de La Tabaise (lettre à Pascalitte du 15 septembre 1778).

#### LAUNAY DE COHARDON

La châellenie de Cohardon se situe à Fyé, entre Alençon et Beaumont-sur-Sarthe.

Georges de Launay de Cohardon (1708-1781), capitaine d'infanterie, seigneur de La Brière, Le Pommier, suzerain des Landes, seigneur patron et haut justicier de Saint-Pierre de Bazoches et de Saint-Jacques de l'Hermitage, a épousé le 11 mai 1745 Marie Élisabeth de Chabot (inhumée le 4 mai 1783 à Boursay). Elle est fille de René de Chabot et Marie Élisabeth de La Goupillière (sans doute sœur de Pierre Guillaume ou

Gaspard de La Goupillière).

Leur fille Marie Jacqueline Renée épouse Paul de Jouffrey le 15 avril 1769.

En 1826, une Claire de Vanssay épouse Alexandre Launay, baron de Cohardon.

Mme de Marans fréquente un Cohardon dont l'épouse est enceinte en 1778. Ce couple vit sans doute près des Rouaudières, M. de Cohardon venant emprunter une carriole à Mme de Marans, qui reçoit des nouvelles du couple par Mme Aubert, de Mondoubleau. Lors de leurs séjours aux Rouaudières, les Jouffrey profitent de l'occasion pour rendre visite aux Cohardon.

#### LE GRAS DU LUART

Cette famille mancelle de maîtres de requêtes est anoblie dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Elle a obtenu l'érection de la terre du Luart (ancienne paroisse du Pin, aujourd'hui du Luart, en Sarthe, au nord de Dollon) en marquisat, en 1726, en faveur de François Le Gras, baron du Tertre, intendant du Roussillon. En 1731, la famille possède aussi un hôtel à Paris, rue des Grands Augustins (André Bouton, *Le Maine, histoire économique et sociale, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Le Mans, A. Bouton, 1974, 661 p.).

Mme de Marans ne cite cette famille que deux fois. Elle donne des nouvelles à Angran de M. Le Gras, passé près de chez elle, en août 1754. Elle manque M. et Mme du Luart de peu à la Tabaise lors d'un dîner en 1778.

#### LE TELLIER DE COURTANVAUX



Une aile du château de Courtanvaux

(Crédits: M. Chollet, 2011)

Est-il utile de présenter la famille du ministre de Louis XIV ? Elle permet en tout cas de montrer l'usage politique que peut faire Mme de Marans de son réseau. Dans le Perche Vendômois, les successeurs de Le Tellier sont implantés à La Chapelle-Huon (où se trouve le château de Courtanvaux, près de Bessé-sur-Braye), de même que les Jouffrey, et au Boüer, avec les Le Gras du Luart. La seigneurie de Courtanvaux est une des plus considérables du Bas-Vendômois (Paul Cordonnier, « Courtanvaux à Bessé-

sur-Braye », *RHAM*, 1948, t. CIV, p. 87-99).

Mme de Marans évoque cette famille dans deux lettres à Pascalitte, les Vanssay sont en conflit avec les Courtanvaux, avec qui ils se sont alliés à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Les Courtanvaux veulent entreprendre la réparation d'une église à Conflans-sur-Anille, fief des Vanssay. Ces derniers refusent tout droit aux Courtanvaux, pour appuyer leurs démarches, Mme de Marans sollicite l'intervention de son ami Angran (« J'ai parlé de tout cela à Mr Angran, je suis sûre que si il peut vous servir il le fera », 7 mars 1779).

#### MARIN DE MONTMARIN



Les Marin de Montmarin sont chevaliers, seigneurs de Montmarin, Saint-Cyr et Saint-Martin de Sargé, La Trousserie, Les Vaux, La Roche Morotière, Les Touches, Conillon, Conival, La Popelinière... Ils habitent leur château de Montmarin, à Sargé-sur-Braye (sud de Cormenon).

Mme de Marans a pu fréquenter deux générations de Marin de Montmarin :

- Pierre François (1697-1768) a épousé en 1734 Marguerite de Gallois (1717-1780), fille de Jean de Gallois, écuyer, et de Marguerite Gaudin de La Chenardière. Ils ont deux enfants : - Catherine Aimée (née en 1737), qui épouse Charles Alexandre de Salmon du Châtelier en 1753 ;

- Pierre Palamède (1739-1831), chevalier, ancien capitaine au régiment de cavalerie de Chartres, chevalier de Saint-Louis. Il épouse Marie-Louise d'Alès en 1772. Leur fils Pierre Étienne (1778-1821) épouse par ailleurs en 1806 Marie Anne Françoise de Maillé (famille citée une fois par Mme de Marans) qui meurt aux Radrets en 1864.

Avant son mariage, Mme de Marans a pu fréquenter les Montmarin à la Tabaise (la première génération ?), elle les reçoit après aux Rouaudières. En août 1779, ils lui amènent leur fille, « qui est trop drolle » et sa (grande ?) cousine du Châtelier, il doit donc s'agir de la seconde génération. Il semble d'ailleurs d'après les lettres de Mme



Ce portrait conservé aujourd'hui à Montmarin es-il celui d'un ami de Mme de Marans ?

(Crédits photo : M. Chollet, 2011)

de Marans que Pascalitte les fréquente plus souvent qu'elle, les Montmarin étant parfois à La Barre, ou les habitants de La Barre à Montmarin.

#### MIRLEAU DE NEUVILLE (DES RADRETS)

Les Radrets, ou Radrais, est un château situé paroisse de Sargé-sur-Braye.

Louis-Grégoire Mirleau de Neuville (mort en 1783 à 71 ans), dit des Radrets d'Illiers, seigneur de la Berruère, fils d'un fermier général, achète les Radrets en 1765 à Jean-Baptiste Langeois pour 100 000 livres. Il est l'époux de la petite-fille de Racine, Anne, ils ont quatre enfants, dont :

- Marie-Anne (née en 1752), qui épouse le 14 novembre 1769 Jean-François Trémault, issu d'une famille d'épée, seigneurs de Sainte-Cérotte (ouest de Savigny-sur-Braye). Un autre Trémault (Henri, chevalier, ancien commandant au régiment Bourbon, chevalier de Saint-Louis) a épousé en 1764 une demoiselle Salmon du Châtelier (Élisabeth Jeanne, 1730-1781), tandis qu'en 1741 une Espérance Trémeau [*sic*] est religieuse à l'abbaye de Bonlieu avec une Thérèse de Marans (AD72 H 1593). Dans la première moitié du siècle, un Joseph François Trémault est conseiller du roi, lieutenant général du bailliage de Vendôme. C'est lui qui vérifie chaque année les registres paroissiaux de Cormenon.

- Louis (1757-1829), qui épouse en 1782 Louise Claude de Bonvoust, puis Victoire Julie Rouge de Montant en 1817.



Mme de Marans fait du château des Radrets l'objectif d'une de ses promenades en 1754 ; après son mariage, elle fréquente ses propriétaires, chez elle, aux Radrets ou à Saint-Agil.

En 1831, les Radrets sont achetés par Mme Marin de Montmarin.



## MOGES DE COULONGE

Le beau-père de Mme de Marans, Alexandre René de Moges de Coulonge, né le 13 février 1693, meurt sans enfants le 18 décembre 1757. Il est chevalier, seigneur de Coulonge et La Fontaine aux Braults, capitaine au régiment de Clermont-Prince cavalerie, chevalier de Saint-Louis. Il a un frère et une sœur :



Photo de Coulonge, issue d'une brochure communiquée par la mairie de Rahay.

- Élisabeth Agnès de Moges de Préaux, demeurant à Ternay ;
- René de Moges (1685-1777), époux de Marie Angélique de Coupigny (inhumée le 13 février 1780 à 82 ans), principal héritier de son frère. Ils ont eu 10 ou 12 enfants dit Mme de Marans à Pascalitte le 5 octobre 1779, dont :

- Marc-Antoine, baptisé le 26 septembre 1726, à Rahay, tenu sur les fonds par Louise Marguerite de Marans ; il épouse en 1781 Louise Sophie Françoise Robbé de La Grange. Il vend la terre de Coulonge en 1783 à Jacques Michel Mony, écuyer, notaire au Châtelet et cousin éloigné des Coutances (AD72 18 J 701, chartrier de Coulonge).

- Charles François Hubert, dit vicomte de Moges

- Marie-Catherine, qui épouse la même année que son frère un membre de la famille Robbé de La Grange.

Après le décès de son beau-père, Mme de Marans reste en contact avec la famille. Par ses lettres à Pascalitte, on sait qu'elle correspond avec Mme de Moges.

## RENUSSON

La famille de Renusson est une très prolifique famille du Maine, dont les multiples alliances avec les autres familles locales, nobles ou pas, se retrouvent au gré des actes notariés, registres paroissiaux et notes généalogiques. Dans le Bas-Vendômois, il y a des

Portrait de Denise de Renusson, épouse de Charles de Vanssay (René Baret, « Chêne-de-Cœur à Saint-Pavace », *PM*, 76, 1974, pl. VII)



Renusson alliés à la famille de Moges ou aux Vanssay. Charles Joseph René de Vanssay, seigneur de Chêne-de-Cœur, est marié à une Denise Françoise de Renusson (décès en 1801). Mme de Marans n'évoque la famille qu'une fois à Pascalitte, à l'occasion d'un mariage. Mais c'est à une Madeleine Ballon, veuve de Renusson, que Mme de Marans emprunte 5000 livres, avant son mariage, afin d'embestialer les Rouaudières<sup>3</sup>.

#### SALMON

La famille Salmon se divise en deux branches, celle du Châtelier (paroisse de Savigny-sur-Braye) et celle de Courtamblay (paroisse d'Épuisay).

##### BRANCHE DE COURTAMBLAY

Le contemporain de Mme de Marans est René François de Salmon (né le 26 mars 1732), chevalier, capitaine, mestre de camp de cavalerie au régiment du Roi, chevalier de Saint-Louis en 1785, seigneur de Courtamblay, Épuisay, la Roussardière, etc. Il est le fils de Léonor Jacques de Salmon (fils de Léonor de Salmon, qui a acheté le fief à Edme Laurent de Regnard), seigneur de Courtamblay, de Coudray, etc. et Renée de Bellanger, décédée le 18 avril 1732 à 31 ans. Il épouse en 1766 Anne Rosalie de La Motte Baracé (née en 1747), dont il a deux enfants, Modeste Zoé et Baptiste Auguste.

Par un acte du 8 mai 1768, Pierre-François Marin de Montmarin vend à René François, entre autres lieux et droits, son droit de banc en l'église de Cormenon, d'une valeur de 300 livres (AD41 3E57/626). À partir de cette date, Mme de Marans a peut-être l'occasion de le fréquenter – ainsi que sa femme – plus régulièrement. D'après ses lettres à Pascalitte, elle correspond avec Mme de Courtamblay, rend visite au couple, les reçoit aux Rouaudières et les voit à Vibraye.

##### BRANCHE DU CHÂTELIER

François V de Salmon du Châtelier (mort en 1753) épouse en 1723 Anne Élisabeth Gigault de Bellefont. Ils ont trois enfants :

- François Jacques (1726-1763), capitaine au régiment de Bellefonds.
- Charles Alexandre, cornette de cavalerie au régiment de Bellefonds, épouse en 1753

---

<sup>3</sup> ADS 4E68/37, contrat de constitution de 250 L au principal de 5000 L fait par Mlle Edme de Coulonge au profit de Mme de Renusson et ses enfants, passé devant Riel, notaire à Saint-Calais, le 12 décembre 1753.

Catherine Aimée Marin de Montmarin, fille de Pierre François Marin de Montmarin et Marguerite de Gallois. Ils ont six enfants, dont Charles Léonor (1755-1823), marquis du Châtelier, et Charles Louis (1761-1841), grand vicaire au Mans.

- Élisabeth Jeanne, née le 21 novembre 1730 (son parrain est un Gigault de Bellefont), épouse le 20 février 1764 Henri de Trémault, chevalier, seigneur de Nonais, commandant de bataillon au régiment Bourbon, chevalier de Saint-Louis, de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare-de-Jérusalem. Elle est inhumée à Saint-Cérotte le 12 janvier 1781.



Le domaine du Châtelier (à l'est de Savigny-sur-Braye, à 15km au sud de Cormenon) est représenté sur la carte de Cassini.

La dame du Châtelier à qui s'en prend Mme de Marans dans ses *Confidences* est sans doute la femme de Charles Alexandre, car « j'aime et j'estime Mme sa mère » écrit la diariste (p. 246), il s'agirait alors de Mme de Montmarin, hypothèse cohérente. La famille n'apparaît qu'une fois dans la correspondance de Mme de Marans, à travers une des filles de cette Mme du Châtelier, tout un pan de la vie sociale de la diariste nous échappe donc.

#### TOURTIER DE BELLANDE (DE LA FREDONNIÈRE)

Seigneurs de la Fredonnière (paroisse du Temple), achetée en 1774 à la famille de Coutances par Antoine Michel Tourtier de Bellande (1742-1806), capitaine au régiment de Navarre. Il épouse Louise Henriette Suzanne de Meaussé de La Rainville, née le 24 novembre 1754 à Lutz-en-Dunois et décédée à 26 ans et demi le 1er juin 1781, paroisse Saint-Germain de Pantin. Ils ont deux enfants, Antoine Louis (1774-1784) et Henriette Constance, épouse en 1798 de Jean-François Salvart.

Il arrive aux Bellande d'aller à la messe à Cormenon (lettre à Pascalitte du 11 juillet 1779). Mme de Marans les fréquente à Courtamblay et les reçoit à dîner aux Rouaudières.

## VALOUTIN DE LA BARDOUILLÈRE

Les Valotin ou Valoutin de La Bardouillère sont exemptés de taille dans la paroisse de Courdemanche (37 km au sud-ouest de Cormenon), de même que les Courtamblay.

Adam Denis Drouet du Valotin, écuyer, est contrôleur ordinaire des guerres, comme l'était Henri Edme. Il demeure paroisse de la Couture au Mans, et acquiert la terre, fief et seigneurie de La Bardouillère (paroisse de Courdemanche) à Louis Augustin de Guillot, chevalier, le 19 juin 1757, par acte passé devant Martigné, notaire au Mans.

Mme de Marans semble connaître Mme de La Bardouillère par Pascalitte ; elle ne l'évoque en tout cas que deux fois (1779 et 1784), à sa nièce, afin de transmettre ses compliments à la dame.

## VANSSAY



Vue du château de Chêne-de-Cœur

(Crédits : M. Chollet, 2011) Cœur (Saint-Pavace, au nord du Mans).

La famille de Vanssay fait remonter ses preuves de noblesse au XIV<sup>e</sup> siècle et se divise en plusieurs branches. Une des branches cadettes encore implantée dans le Maine au XVIII<sup>e</sup> siècle et avec qui Mme de Marans semble entretenir le plus de contacts est celle de Brestel, installée à Chêne-de-

La branche de La Barre-Conflans, à laquelle s'unit la famille Edme, est la branche aînée de la famille. N'en sont rappelés ici que les principaux membres :

Philbert de Vanssay, chevalier, capitaine au régiment Condé-cavalerie, est seigneur de Conflans et de Berfonds, il est témoin du contrat de mariage des Marans. Il est le frère de Charles II Benjamin de Vanssay (1680-1729), qui épouse en 1709 Marguerite-Louise de Marans. Ils ont deux enfants :

- Louis-Joseph (né en 1715, inhumé le 21 mars 1786), chevalier de La Barre, puis M. de Marans. Il épouse Henriette Marie Françoise Edme des Rouaudières le 25 août 1755.

- Charles III Louis Maximilien de Vanssay (1710-1785), chevalier, seigneur de La Barre Conflans, épouse en 1736 Marie-Anne du Rideau de Parpacé. Il a deux enfants :

- Charlotte de Vanssay, religieuse à La-Fontaine-Saint-Martin, évoquée six fois dans les lettres de Mme de Marans à Pascalitte ;

- Charles IV (1751-1792), mousquetaire noir, capitaine de cavalerie. En

mars 1789 il fait ses preuves de noblesse pour monter dans le carrosse du roi et est reconnu marquis. Neveu de Mme de Marans, il épouse en 1778 Pascalitte Edme des Rouaudières (1758-1835). Après ce mariage, les parents de Charles IV laissent La Barre à leur fils et leur bru et s'installent à Baugé en Anjou. Charles IV et Pascalitte ont sept enfants :

- Charles Achille (1779-1875), préfet et baron d'Empire, épouse en 1810 Charlotte de Vanssay ;
- Marie Charlotte Caroline (1781-1866), épouse Casimir Bernard de La Carbonnière en 1807. Ils s'installent aux Rouaudières ;
- Louis Armand (1783-1809), volontaire de Rochambeau à Saint-Domingue, tué à la bataille d'Essling ;
- Auguste Alexandre (1784-1869), épouse en 1811 Marie Rose de L'Hermite de Saint-Denis ;
- Pascalette (née en 1787), mariée à Bodin de Galembert ;
- Adèle (née en 1789), épouse en 1813 Auguste Gaudin de Saint-Rémy ;
- Victor (1792-1810).

Mme de Marans correspond avec les Vanssay de La Barre, de Baugé et de Chêne-de-Cœur, elle demande aussi à Pascalitte des nouvelles d'autres membres de la famille.



Au château de La Barre, le grand salon est meublé tel qu'il l'était le jour de la signature du contrat de mariage entre Pascalitte et Charles IV

(Crédits: château de La Barre)

VERNAGE

Michel Louis de Vernage (1697-1773), célèbre médecin, ami d'Helvétius, est l'auteur

d'un ouvrage sur la variole, il a été anobli après avoir guéri le Dauphin en 1752. Il achète le château de Ranay (entre Troo et Montoire) le 18 juin 1739, mais n'y habite pas. Son épouse, Marie Charlotte de Quinemont (1726-1817, mariage le 11 février 1736), y passe tous les étés, elle le rénove pour 300 000 livres, en l'agrémentant de promenades, allées et bassins. Elle orne l'intérieur de gravures représentant Marie Mancini, une maîtresse de Louis XV, la maréchale de Villars, la duchesse de Rohan, Mme Doublet de Persan, Mme de Feuquières, le maréchal de Ségur, Turgot... (Philibert-Jérôme Gaucher de Passac, *Vendôme et le Vendômois*, Vendôme, Morard-Jahyer, 1823, p. 82).

En 1754, Mme de Marans le nomme trois fois, mais n'évoque pas sa femme. Elle a de ses nouvelles par Villain de La Tabaise, sait quand il séjourne dans la région, et le connaît en tant que médecin<sup>4</sup>.

#### VILLAIN DE LA TABAISE

Melchior Villain, conseiller du roi, directeur de la Monnaie à Paris, achète en 1743 la seigneurie de la Tabaise (paroisse de Baillou) à la famille Lambert.

Son fils Jean Villain est écuyer, seigneur de La Tabaise et autres lieux. Conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel et de police au siège royal de Saint-Calais, commissaire, enquêteur, examinateur, administrateur de l'hôpital de Saint-Calais et président honoraire du bureau des Finances de Tours. Il habite à Saint-Calais et meurt le 5 septembre 1792, âgé de 89 ans. Il est témoin du contrat de mariage des Marans.

D'abord époux de Marie-Claude Collet, il épouse en 1770 en secondes noces Marie-Adélaïde Penot de La Tournière, ils n'ont pas d'enfants.

Vers 1830, la marquis de Courtarvel (de Baillou) rachète la Tabaise.

Mme de Marans correspond avec lui avant et après son mariage, il fait partie des personnages les plus cités dans ses lettres et use de son intermédiaire pour faire passer ses lettres à Pascalitte lorsqu'il réside à Sait-Calais. Lorsqu'ils ne sont pas à Paris, Mme de Marans fréquente le couple Villain à La Tabaise ou aux Rouaudières, avec Angran ou les Courtarvel, pour un dîner ou plusieurs jours.

---

4 « Mde Gemand est toujours languissante et très sirviculement [*sic*] malade de la révolution du sexe qui l'a pris plus tôt qu'à l'âge ordinaire. Mrs Vernage et Petit regardent sa maladie comme très servicale ils avaient conseillé le cautère, mais elle recule toujours cette opération », lettre à Angran du 22 septembre 1754.

## 2) Les officiers de Mondoubleau

### AUBERT

Charles-Claude Aubert est conseiller du roi, procureur du roi au grenier à sel de Mondoubleau lors de la sépulture de Piganiol de La Force en 1753. Il est l'époux de Marie-Madeleine Gheerbrant. En 1790, sa veuve est directrice de la poste de Mondoubleau.

Leur fille Marie Anne Madeleine épouse le 13 février 1770 à Mondoubleau Pierre Paradis de Moncrif, contrôleur général des domaines du roi, seigneur de Villiers, Courjean, etc. Outre les familles Paradis et Gheerbrant, sont présents lors du mariage Charles Maximilien de Vanssay ainsi que M. et Mme de Marans (qui évoque trois fois le couple Paradis dans ses lettres à Pascalitte<sup>5</sup>). Une de leurs filles est inhumée à Cormenon le 4 septembre 1780.

Mme de Marans écrit à et reçoit fréquemment Aubert, qui sert d'avocat aux Marans. Elle échange aussi souvent les visites avec son épouse, le couple fait partie des « Mondoubleaus » de Mme de Marans. Les Aubert sont cités 36 fois dans les lettres à Pascalitte.

### DU BUISSON

En 1777, un du Buisson est avocat à Mondoubleau. La famille a des liens avec les Aubert, Desvaux, La Tabaise et Lebreton.

Il arrive à Mme de Marans de dîner avec Mme du Buisson, elles se retrouvent aussi avec les Rambourg, Beaussier, Le Breton ou Aigremont lors de soirées à Mondoubleau. Mme de Marans donne de ses nouvelles à Pascalitte ; le 25 juillet 1784, elle lui annonce que Mme du Buisson a un cancer : « Personne ne veut se charger de luy annoncer son malheur, qui me touche beaucoup, car elle nous a toujours été attachée », écrit Mme de Marans.

---

<sup>5</sup> Mme de Marans reçoit Mme de Paradis aux Rouaudières, elle joue (sans doute chez elle) avec Mme de La Tabaise et Angran, écrit-elle à Pascalitte le 23 septembre 1778.

## COURTIN

Lubin Courtin est reçu notaire à Mondoubleau en 1761 (AD72 B 775), les Courtin sont une famille de notaires de la ville. Un Urbain Courtin, notaire royal, est témoin le 24 novembre 1772 du mariage de son beau-frère Jacques Nicolas Saulge avec Marie-Anne de Renusson (Château-du-Loir).

En 1779, Charles Grégoire Courtin, avocat, possède trois maisons à Mondoubleau, dont une occupée par la veuve de Lubin Courtin, Marie-Jeanne Saugé (AD72 C 15).

Une demoiselle Courtin épouse Claude Louis Joubert, avocat et président au grenier à sel de Mondoubleau, servant parfois de procureur à Philippe Alexandre Edme (après avoir été son curateur et tuteur) ou à M. de Moges<sup>6</sup>.

Mme de Marans évoque à sa nièce, en juillet 1779, le suicide d'une demoiselle Courtin, et un avocat Courtin en 1780. Les Edme et Marans ont aussi eu recours aux Courtin notaires lors de l'établissement de certains actes notariés. L'avocat Charles Grégoire Courtin est le fondé de pouvoir de Philippe Alexandre Edme des Rouaudières lors de la liquidation de la succession des Marans le 16 mai 1786 (ADS 1Mi3 R17).

## DESVAUX

Famille possédant plusieurs maisons à Mondoubleau en 1779 (AD72 C15), dont :

- Charles-Laurent, notaire royal à Mondoubleau, reçu en 1752 (AD72 B 690) ;
- Antoine, marchand ;
- François, marchand à Fréteval (entre Vendôme et Châteaudun, à l'est d'Épuisay).

*Nota* : le 11 février 1732, est inhumée à Épuisay Marie Desvaux, baptisée le 7 et fille du sieur Desvaux, notaire royal à Épuisay et de Marie Gheerbrandt.

Mme Desvaux semble être une couturière ou une marchande à qui Mme de Marans passe commande de travaux d'aiguille pour elle et Pascalitte (festons, polonaise « et autre drogues » le 19 juillet 1778).

## HERVET

Michel Moïse Hervet, huissier royal, épouse Marie Marguerite Barbier. Ils ont trois

---

<sup>6</sup> Basoche et épée se côtoient dans le Bas-Vendômois : « Mr de Vallenne, est venu dîner avec nous, avec son neveu le chevalier, et Mr Joubert, je les ai mis tous trois au piquet avec Mr de Coullonges », écrit Mme de Marans à Angran le 17 juillet 1754.



enfants :

- Michel Moïse, notaire royal reçu à Mondoubleau en 1776 (AD72 B 948), épouse Jeanne Dahuron le 19 octobre 1778 à Mondoubleau<sup>7</sup> ;
- Jean, maître ès arts et chirurgie, chirurgien ordinaire de Monsieur (acte de baptême de son neveu et filleul, 16 octobre 1782, Mondoubleau) ;
- Marie-Madeleine, qui épouse le 3 février 1779 Louis du Chesne, écuyer, chef de l'Académie Royale de Rennes, fils de Jean-Baptiste du Chesne, marchand libraire et Marie-Thérèse Longat<sup>8</sup>.

Mme de Marans fait 27 allusions aux Hervet dans ses lettres à Pascalitte, qu'il s'agisse du chirurgien (17 occurrences) ou du notaire (une seule précisément identifiée). Hervet le chirurgien sert de médecin à Mme de Marans, qui le consulte dès qu'elle le peut ou qu'elle le croise pour elle ou Pascalitte. Elle l'envoie chercher sans délai en cas de problème, passe par lui pour transmettre une lettre, trouver des ouvrières, ou une nourrice pour Achille.

#### LEBRETON (OU LE BRETON)

La succession de Michel Pierre Le Breton, conseiller du roi, grenetier à Mondoubleau, époux de Jeanne Baptiste Françoise du Buisson, a lieu en 1749 (Saint-Venant, ADS Archives du Cognac et ADS 7 J 36). Il a 4 enfants :

- Michel-Jean, président du grenier à sel en 1760, meurt soudainement en 1784. « Il se promenait dans les garennes, le soir il eut une faiblesse, mais il dormit bien toute la nuit, le matin en s'éveillant autre faiblesse qui l'emp[orta] », rapporte Mme de Marans le 15 août 1784. Il avait épousé Marie Blanchet de Langeron, c'est probablement elle qu'évoque Mme de Marans dans ses lettres, car Michel sert d'avocat aux Marans ;
- Pierre Julien Lebreton du Buisson, conseiller du roi, avocat et grenetier au siège de Mondoubleau, époux de Victoire Blanchet, déjà veuve en 1784. Ils ont un fils, Michel Pierre ;
- Jeanne-Marie, épouse de René Lubin Emmanuel Martin Destouches (voir notice suivante), dont elle a 4 enfants ;
- Marie Julienne, épouse de Louis Le Breton Duplessis, bourgeois de Cormenon (contrat de mariage du 5 novembre 1764, AD41 3E57/125), sans enfants.

Mme de Marans fréquente M. Le Breton lors des « galas » des « Mondoubleaus », sans

---

7 Celui-ci se remarie en 1784 : la veuve de M. Gougeon, « dit-on, va épouser Hervet le notaire ; je crois t'avoir mandé qu'il a perdu sa pauvre petite femme », écrit Mme de Marans le 10 janvier 1784.

8 Mme de Marans évoque le 4 juin 1784 une Mlle du Chesne au service de Pascalitte.

doute à d'autres occasions, car il rend visite à Pascalitte avec Mme du Buisson en mars 1779. C'est l'occasion pour Mme de Marans de rappeler à Pascalitte l'importance de l'entretien des liens de sociabilité avec ces officiers du roi :

J'en ai eu aussi infiniment [de plaisir] à la relation que m'a fait Md du Buisson de toutes les politesses que vous avez faites à Mr Le Breton et comme vous avez demandé obligeamment des nouvelles de toutes les personnes de votre connaissance d'icy ils en sont tous enchantés, et vous porteraient volontiers au ciel ; vous pouvez juger de la joye que cela me cause, ce sont vos succès qui feront toujours ma satisfaction la plus chère. Voilà ma chère amie le fruit de l'honnêteté et des petites attentions elles coûtent peu, et rendent beaucoup, puisqu'elles gagnent les cœurs.

#### MARTIN DESTOUCHES

René Martin Destouches, avocat au Parlement, bailli de la baronnie de Brou et du marquisat d'Alligre, époux de Marie Marguerite François. Ont deux enfants :

- Marie Jeanne Suzanne, qui se marie à Brou le 3 mai 1753.
- René Lubin Emmanuel Martin Destouches, avocat en Parlement au bailliage de Mondoubleau. Il épouse le 22 octobre 1755, à Mondoubleau, Jeanne-Marie Le Breton, fille de Michel Pierre Le Breton et Jeanne Baptiste Françoise du Buisson. Ils ont 4 enfants, dont Marie Victoire et René Pierre, praticien à Bessé-sur-Braye, président du grenier à sel de Mondoubleau en 1785.

Mme de Marans évoque cinq fois la famille Martin Destouches à Pascalitte. Elle les fréquente avec les autres « Mondoubleaus » ; une de leur filles qui demande des nouvelles de Pascalitte en juillet 1778 a pu être une de ses amies d'enfance, elle se marie en mars 1779. Mme de Marans reçoit M. Destouches et ses filles aux Rouaudières en janvier 1780<sup>9</sup>.

#### RAMBOURG

M. de Rambourg est écuyer et officier. En 1779, il est propriétaire d'une maison, une auberge et deux métairies à Mondoubleau (ADS C15). La famille Rambourg est implanté à Mondoubleau depuis quelques générations, puisqu'en 1721 une Marguerite

9 « Mr Destouches est venu icy avant-hier avec ses deux filles, dont la cadette est petite, laide, et bossue, mais une phisionomie fine et spirituelle ; il avait aussi nièce qui n'a pas quinze ans, et le front au-dessus de moy faite à peindre, ressemblant beaucoup à Mélanie, mais en beau, et ayant un air spirituel, modeste, et décent, qui m'a plu tout à fait », ce qui n'est pas une surprise venant de Mme de Marans (lettre à Pascalitte du 15 janvier 1780).

Rambourg, veuve de François Rambion, contrôleur du grenier à sel, rend un aveu à Louis Euverte Angran d'Allerai pour une métairie (ADS 7J 3).

Mme de Marans les voit avec les autres « Mondoubleaus », mais ne les cite qu'une fois à Pascalitte.

## VIÉ

Pierre Vié, écuyer, seigneur de la Custière, est fourrier de la maison du duc d'Orléans. En 1728, il est propriétaire du lieu de la Martinière (AD72 18J701). Il a épousé une Le Breton.

Jacques Vié est conseiller et procureur du roi au bailliage de Mondoubleau, avocat et second directeur de l'hôpital de Mondoubleau en 1764 (AD41 3E57/124). Il a un fils : Pierre-Jacques Vié, procureur du roi au bailliage de Mondoubleau en 1765, commissaire du gouvernement en 1793. Il épouse Jeanne Marie Martin de la Mairie, ils ont deux enfants nés à Mondoubleau :

- Madeleine née en 1764, épouse de Claude Jean Lefebvre des Allais, du Mans ;
- Pierre Lubin né 1765, président du tribunal de Mondoubleau en 1793, époux de Victoire Louise Gheerbrant, fille de Jean Laurent, bailli de Mondoubleau.

Voir Renée Bons, « Pierre-Paul Vié (1793-1863), un magistrat devenu missionnaire du développement rural », *BSAS*, n°853, 2009, p. 63-128.

M. Vié dîne aux Rouaudières le 17 janvier 1779, mais Mme de Marans ne l'évoque que deux fois dans ses lettres.



# SOURCES

## Sources manuscrites

### Archives Nationales

#### Minutier central

MC/ET/VI/709, contrat de mariage de René Jean Edme et Anne Nicole Picquenot, signé le 7 août 1748 devant Silvestre et son confrère, notaires au Châtelet de Paris.

MC/ET/VI/709, testament de Piganiol de la Force, 20 novembre 1748 et codicille du 6 avril 1752.

MC/ET/XXIX/340, contrat d'acquêt de l'office de contrôleur ordinaire des guerres, 17 juin 1719.

MC/ET/XXXV/573, contrat d'acquisition des Rouaudières, 18 janvier 1732.

MC/ET/LXV/306, partage provisoire de la succession d'Henri Edme entre ses trois enfants, 13 septembre 1748.

MC/ET/XCV/125, acte de vente de l'office de contrôleur ordinaire des guerres, 17 avril 1734.

MC/ET/XCV/369, testament et inventaire après décès de Marguerite de Lavau, 18 janvier 1781.

#### Série H5, communautés de femmes

H5/3979, Bénédictines de la Madeleine de Trainel, comptes, 1719-1745.

H5/3950, Bénédictines de Chasse-Midi, recettes, 1731-1771.

H5/4121, Filles Saint-Jean, recettes, 1719-1756.

### Série M, titres généalogiques

M 463 Marans (jusqu'au milieu du XVIIIe s.).

### Série Q1, titres domaniaux

Q1 424, aveu des fiefs dépendants de la terre de la Benandières [*sic*], rendu par M. de Marans au roi, 30 avril 1758.

### Série V1, Grande Chancellerie

V/1/235 pièce 527, provision de l'office de contrôleur ordinaire des guerres au régiment des Gardes suisses de Sa Majesté, pour Henry Edme, 28 juin 1719.

V/1/297 pièce 254, provision de l'office de ontrôleur ordinaire des guerres au régiment des Gardes suisses de Sa Majesté, pour Jean Aymard Piganiol de la Force, 24 avril 1734.

V/1/374 pièce 258, provision de l'office de contrôleur ordinaire des guerres au régiment des Gardes suisses de Sa Majesté, pour René Jean Edme, 4 juin 1753.

## **Archives Départementales de la Sarthe**

### Registres paroissiaux et état civil numérisés

Conflans-sur-Anille, Rahay, Saint-Calais, Saint-Vincent-du-Lorouër, Vibraye...

### Sous-série 1Mi, microfilms de complément

1Mi 3, archives du Château de la Barre, dont :

R10 -Lettre du marquis de La Châtre à Charles-Benjamin de Vanssay, 22 janvier 1724, pour la recommandation de sa fille pour Saint-Cyr par une lettre au duc de Noailles. Joint : Généalogie à partir de 1434 des Marans.

-Inventaire après décès de Charles-Benjamin de Vanssay.

-Constitutions de rentes (dont à Coulonge et Coutances).

-Inventaire par dame Louise de Marans, 1729.

-Règlement entre les frères Vanssay et leur mère, 1738.

-Constitution de rente par M. de Marans, 1150 # soit 57 # 10 s. par an à Pierre Deschamps, Rennes, 7 mai 1752.

-Tontine par M. de Marans, 16 janvier 1661.

- Extrait baptistaire de M. de Marans, 18 avril 1715.
- Inventaire des titres et papiers dépendants de la succession des Marans, 1er et 2 mars 1785.
- Produit des foins des Rouaudières, fermages et rentes, 1786.
- Règlement d'une dette avec le coiffeur de M. de Marans, 22 mars 1786.
- Lettre d'Hervet, 28 avril 1787, pour exonérer Charles de Vanssay de la capitation de M. de Marans.
- Lettres évoquant la mort de M. de Marans (dont Mme de Clairlieu à Charles de Vanssay, 11 avril 1786).
- Diverses lettres (1786-1787) dont une d'Angran sur la succession des Marans.
- Comptes Duronceray, Paris, mars 1786, dettes de M. de Marans (vêtements).
- Réparations sur la terre des Rouaudières, 1786.
- Mémoire de 1786 sur les dettes de M. de Marans pour pommades et cheveux, 1784-1786.
- Lettres à Charles de Vanssay, 1787-1788.
- Reconnaissance de dette des Marans, 28 novembre 1756, pour Louis Chauvin mineur, 800 L.
- Dû pour 1778 au sellier.
- Dû depuis 1782 à Beaupère.
- Vingtième, 1784.
- Accord entre M. de Marans et son neveu pour une rente de 600 L, 1785.
- Estimation des bestiaux des Rouaudières, 1785.

- R11 -Testament de Mme de Marans, contrat de mariage.  
 -Obligations, contrats, dépôt du testament de Mme de Marans, contraintes pour sa succession.  
 -Estimation du château des Rouaudières.  
 -Lettres à Angran, 1753-1755.  
 -Lettres à sa nièce, 1778-1779.

- R12 -Lettres à sa nièce,suite, 1779-1784.  
 -*Mémorial à mon usage particulier*, 1752.  
 -*Réflexions journalières*, 1753-1754.  
 -*Confidences générales et particulières*, s. d.

- R13 -Livre de raison : recettes thérapeutiques et cuisine, extraits de Cheyne.

- R14 -Acte de naissance Charles Maximilien de Vanssay (31 octobre 1710).  
 -Deux lettres sur son séjour au collège de La Flèche.  
 -Son contrat de mariage, 24 janvier 1736.  
 -Partage entre Charles Maximilien et son frère Louis-Joseph, 9 août 1755.  
 -« Inventaire des titres de noblesse de la maison des seigneurs de Vanssay et de La Barre Conflants. Famille des mrs de Vanssay ».  
 -Lettre autographe de Charles Maximilien, 1771 (pension de sa fille à la Fontaine-

Saint-Martin).

-Lettres à Pascalitte.

-Testament de Marie-Anne du Rideau de Parpacé, 15 août 1786.

-Papiers concernant Charlotte de Vanssay, religieuse à la Fontaine-Saint-Martin : acte de profession, 1760 ; reçus de pension, 1760-1791 ; lettres à son neveu Achille, 1806.

R15 Papiers sur Pascalitte, dont :

-Mariage de Pascalitte, preuves de noblesse, testament.

-Marquis de Vanssay imposé au simple vingtième 99 L 6 s. pour le terre de La Barre et dépendances (1772).

-Preuves de noblesse faites par lui pour monter dans le carrosse du roi et de la reine à la chasse, mai 1789.

-État de ses revenus et dépenses (1792?).

-Testament de Charles de Vanssay, 1786, sa mort en 1792.

-Lettres de son père.

-Testaments et codicilles de Pascalitte 1813, 1814 et 1826.

-Une lettre à Achille, 1800.

-Inventaire après décès de Charles de Vanssay à Baugé.

-Papiers, reçus, quittances, état des revenus de La Barre, Révolution-1810.

R16 -Correspondance de Charles Benjamin à Pascalitte (1778-1784) et son mari.

-Lettres d'Hervet, 1790-1791.

-Lettres adressées à Pascalitte, 1774-1796 (Mmes de Gouy et Sparre).

-« Ce que doit faire ma femme de charge ».

R17 Papiers concernant la famille Edme, dont :

-Contrat mariage Edme-de Lavau, 8 janvier 1718.

-Acte de naissance de Marie Gillette de Lavau, Roscoff, 30 mars 1694.

-Acte de baptême d'Henriette Edme, Paris, 25 mars 1719.

-Partage de la succession d'Henri Edme (1er mars 1752), partage définitif (2 mai 1753).

-Contrat d'acquisition des Rouaudières, 18 janvier 1732.

-Contrat de mariage des Rouaudières-Girard, Saint-Domingue, 13 juin 1757.

-Inventaire après décès d'Henri Edme, 18 février 1834.

-Apposition des scellés sur les biens de M. et Mme de Moges de Coulonge, 22 avril 1747.

-Renonciation à la communauté de biens avec Coulonge, 3 juin 1747.

-Sentence à l'encontre de M. de Marans (remise des titres de la succession d'Henri Edme à Ange Gardien pour les deux filles de René Jean), 26 mai 1768.

-Décharge de Gardien, 28 mai 1768.

-Accord sur le partage entre Nicole Picquenot et ses deux filles.

-Comptes de M. de Marans sur la succession de M. de Coulonge due à Gardien, mémoire de ces dettes.



- Lettres d'émancipation de Philippe Alexandre Edme, 16 mai 1747 (et validation).
- Comptes de ce que doit M. de Marans à ses ex-tutelles.
- Quittance des comptes restants le 30 mars 1776.
- Comptes sur la même affaire.
- Lettres de Gardien à M. de Marans, 1770.
- Liquidation du partage de la succession de Mme de Marans entre ses héritiers Edme.
- Testament de Marguerite de Lavau et inventaire après décès, 1781.
- Contrat de mariage Gardien-Edme, 11 janvier 1768.
- Déclaration des biens des Rouaudières, 24 avril 1785.
- Contrat de licitation et acquêt des Rouaudières, 4 novembre 1785.

- R18 - Accord de la fratrie Edme, 1er septembre 1749.
- Acquet de la Renaudière à Saint-Domingue, 22 janvier 1787.
  - Extraits d'actes de ventes.
  - Charles de Vanssay récupère les droits de Philippe Alexandre sur les Rouaudières, 1791.
  - Réponses à des questions sur la succession de Philippe Alexandre à Saint-Domingue pour sa femme, 1792.
  - Procès verbal d'apposition des scellés à Paris après la mort de Philippe Alexandre (25 mai 1791), 9 juin 1791.
  - Comptes de ses funérailles, acte de sépulture.
  - Inventaire après décès et vente des meubles, 7 juin 1791.
  - Procuration de sa veuve pour M. Smith à Saint-Domingue, janvier 1792.
  - Procuration de sa veuve à Baugé, description de son physique dans l'enregistrement au département.
  - Certificats de résidence, passeport, lettres sur ce sujet (an VI et VII).
  - Lois sur les anciens habitants des colonies, indemnités.
  - Journal des Débats, 6 thermidor an VIII.
  - Autres papiers an VIII à X.
  - Bénéfice d'inventaire des Rouaudières, 5 juillet 1791.
  - Mémoires sur Saint-Domingue de M. Girard père, 18 novembre 1769.
  - Mémoire pour justifier et innocenter M. des Rouaudières par sa femme et ses notes.
  - Lettre de M. des Rouaudières sur le même sujet.
  - Lettres de Saint-Domingue à Mme de Marans, Pascalitte, Charles de Vanssay, 1768-1785.

- R19 - Suite de ces lettres, après 1785.

- R20 - Suite et fin de ces lettres, dont 1780-1812, 1779-1803.
- Lettre de M. Girard, conseiller à la cour des monnaies à Paris, sur les affaires de Philippe-Alexandre à Saint-Domingue, 3 juillet 1785.
  - ses comptes avec Pascalitte et son mari, 1790, 1788-1789, 1785-1786.

- Lettre (an X) de Mirebeau à Achille, certificat de résidence.
- Lettres de Mme Duplessis à Pascalitte, 10 janvier 1780, à sa sœur Mme des Rouaudières, février 1792, à Achille, 1802-1812.
- Lettres des Smith, Girard et Saint-Martin à Pascalitte et Mme des Rouaudières, 1792-1798.
- Lettres des sœurs de Mme des Rouaudières : Saint-Martin, La Fresselière de Bellevue, de Laprade, 1792-1817.
- Lettres du négociant Ducos à Pascalitte, 31 août 1779, à Charles de Vanssay, 1785-1792.
- Comptes Ducos/Vanssay, partage et accord sur la succession de Philippe-Alexandre, suite des lettres de Ducos à Catherine Girard jusque 1802.
- Lettres : Seurrat de Saint-Jean (1, Marseille), Gautreau et Lucas (2, Nantes), une à Charles de Vanssay, 1784, deux à Pascalitte, an XI.

- R21 -Correspondance Le Bourg-Charles de Vanssay, 1784-1800.
- Lettres à Achille, divers expéditeurs.
  - Mémoire sur Saint-Domingue à Napoléon (du Vau).
  - Lettres d'Achille.
  - Notes sur la famille Edme (trois exemplaires différents).
  - Indemnités pour les colons de Saint-Domingue, 1840.
  - P.-F. Page, *Discours historique sur les événements de la Révolution à Saint-Domingue, Le Cap*, 1792, 98 p., annoté.
  - Vie de Toussaint-Louverture*, 74 p.
  - Chevalier de Proisy, *État des finances de Saint-Domingue*, Port-au-Prince, 1790.
- R22 -Plans de la sucrerie.
- R23 -Notes généalogique (Louis Froger).
- R44 -Lettres Pascalitte-Achille, 1789-1835.
- R51 -Lettres entre Pascalitte et ses deux filles, 1798-1812.
- R56 -Société de la fratrie Edme, 1752-1754.
- Correspondance, dont Saint-Domingue, 1754-XIXe (jusque R58).
- R57 -Recherches généalogiques pour rattacher la famille de Vanssay à Charlemagne.
- contrat de mariage Pascalitte-Charles de Vanssay, 19 mars 1778.
- R59 -Livre de raison de Marin de Vanssay, pensées chrétiennes, autres réflexions chrétiennes.
- R60 -Nomination de tutelle pour la fratrie Edme, 17 février 1734, puis 2 juillet 1735.
- Registre du greffe de la baronnie de Mondoubleau, 4 mai 1735.

-Extraits de registres paroissiaux, dont sépulture Marie Gillette de Lavau 22 avril 1747.

-Correspondance d'un agent de la Compagnie des Indes.

R61 -Généalogie de la famille de Marans.

-Blasons des Marans et familles alliées.

R62 -Papiers de la famille de Marans, XVIe-XVIIe s.

R63 -Idem, XVIe-milieu XVIIe s.

R64 -Contrat de mariage Maximilien de Marans et Helène Dain, 26 février 1661.

-Papiers de Maximilien de Marans.

-Papiers de l'armée (1707), correspondance, poids et mesures, comptes de l'armée.

-Lettres au prieur de Marans à Noyant près le Lude.

-Preuves de noblesse, 1716.

-Papiers de l'armée de Charles Claude de Marans, correspondance, dont une lettre sur M. de Coulonge de Mme de Vanssay, 10 mars 1734.

-Lettres de Charles Claude.

-Comptes de Charles Claude.

-Livre de recette de Charles Claude : liste d'ingrédients et inventaire, recettes pour l'armée, réflexions militaires, comptes, 156 p. blanches, puis armes et dessins de paysages.

-Testament et ouverture, 8 mars 1737.

-Inventaire après décès, 3 avril 1737.

-Vente de ses biens.

-Inventaire après décès de Louis de Marans, 21 avril 1746.

-Comptes de l'armée, Louis de Marans.

R79 -Chanson, poème inspiré de la *Nouvelle Héloïse*.

-Recueil de chansons maçonniques.

-Livre de Mathurin Devaulx procureur de l'église et fabrique de Conflans, puis Mathurin Callu.

1Mi 29, papiers de la famille Ogier d'Ivry, dont :

R3, correspondance, 1758-1770.

1Mi 158, de Jurnay, *Rapport sur les manufactures de Bouloire, Saint-Calais, La Ferté, Mondoubleau, Dollon, Thorigné, Connéré, Montfort et Bonnétable*, 1789.

1Mi 311, recueil de remèdes recueillis dans des papiers de famille, 94 p.

### Série C, administration provinciale

#### Élection de Château-du-Loir

C15, recensement général de l'évaluation des revenus des habitants de tous les biens fonds, ensemble des facultés industrielles et aisance personnelle des habitants de Mondoubleau, 1769-1779.

C25, impositions de la taille et de la capitation, avec leurs accessoires, pour la paroisse de Conflans et pour la paroisse de Cormenon, 1729-1790.

C43-A, Rôle et égail fait sur les habitants de la paroisse de Mondoubleau, 1729-1790.

C add. 11, registre des audiences, 1764-1777 ; plumitif des audiences, 1780-1791.

### Série 4E, minutes notariales

4E14/147, inventaire après décès de feu demoiselle Renée Diveau, fille marchande libraire, 10 août 1778.

#### Étude de Guy-Jean-François Martigné, Le Mans

4E 37/791, inventaire après décès de M. La Goupillière de Dollon, 16 décembre 1779.

#### Étude de Tironneau, Saint-Calais, dont :

4E50/497, compte de tutelle des enfants mineurs de M. Edme rendu par la dame leur mère à M. de Marans leur nouveau tuteur, 25 mars 1758.

4E50/597, testament de Mme de Trémault du 18 août 1770, déposé le 25 janvier 1781.

4E50/597, inventaire après décès d'Élisabeth-Jeanne de Trémault, 19 mars 1781.

4E50/637, inventaire après décès de Jean Villain de La Tabaise, 9 novembre 1792.

4E50/637, inventaire après décès de Charles de Vanssay au château de La Barre, 1792.

#### Étude de Riel, Saint-Calais, dont :

4E68/29, vente des meubles de Louis Derré prêtre de Notre-Dame de Saint-Calais, 21 août 1745.

4E68/35, vente des meubles de feu M. Beugrand curé de Coudrecieux, 18 octobre 1751.

4E68/37, contrat de constitution de rente fait par Mlle Edme au profit de Mme de Renusson, 12 septembre 1753.

4E68/37, contrat de constitution de rente fait par Mlle Edme au profit de Jean Godefroy, 22 septembre 1753.

4E68/37, vente des meubles de Mme Georget, à présent épouse de M. de La Bouvrie marchand à Saint-Calais, 30 octobre 1753.

4E68/42, dépôt du testament d'Alexandre de Moges de Coulonge, 3 janvier 1758.

### Série F, fonds privés entrés jusqu'en 1957

#### Collection Dubois-Guchan

5F 166, notes, chansons, recettes.

#### Documents divers

12F 7, recueil de chansons, XVIIIe-XIXe s.

#### Collection Calendini, dont :

13F 236, 263, 342, 385 et 916, notes sur Baillou, Berfay, Conflans-sur-Anille, Dollon et Rahay.

13F 1217, *La vraie maçonnerie d'adoption suivie de cantiques maçonniques, dédiée aux dames*, 1787.

13F 1874, correspondance de la famille Le Gras du Luart.

13F 2451, succession de la marquise de La Luzerne (1745-1747, incomplet).

### Série J, fonds privés entrés à partir de 1957

#### Pièces isolées et petits fonds

1J39, documents intéressant la région de Saint-Calais, les familles de Salmon (successions, titres de rente, 1730-1785) et Trémault.

1J 123, état des terres appartenant à la marquise de Dollon, 1777.

1J 175, recueil manuscrit de chansons,

1J 701, cours de philosophie, manuscrit d'Eustache Brichet de La Maladrie, 1754 (latin).

1J 702, cours de physique, manuscrit d'Eustache Brichet de La Maladrie, 1755 (latin).

1J 724, documents sur La Goupillière baron de Dollon, titres, rentes, terriers (1607-1811).

1J 887, recettes médicales, XVIIIe-XIXe s.

#### Fond Girault

2J 38 généalogie et déclaration des biens, famille Carrey de Bellemare, 1792.

#### Chartrier de Granchamp

4J 48, pièces sur la famille de Vanssay (1631-1766).

#### Collection Julien Chappée

6J161, correspondance de la famille Vanssay, XVIIIe s.

#### Collection Chambois

7J 3, chartrier d'Allerai.

7J 7, notes sur des familles de Saint-Calais.

7J 28, notes sur Saint-Agil.  
7J 30, correspondance Allerai, XVIIe s.  
7J 31, acquisition de Coulonge par P.-N. Anjubault pour Mony, 22 décembre 1781.  
7J 36, succession Le Breton / du Buisson, XVIIIe s.  
7J 41, abbé Pierre-Louis Marchand, *Mémoire sur les communes de Rahay et de Valennes*.  
7J 42, correspondance d'Anjubault et Mony, notes sur Rahay.  
Fonds Hardy de la Largère  
10J 83 manuscrits Ménard de La Groye : chansons, poèmes ; questions-réponses sur l'histoire.

Fonds de la famille de Guibert  
13J 144, recettes médicinales, XVIIIème siècle.

Collection Paul Cordonnier  
18J 701, chartrier de Coulonge.

Pièces extraites des minutiers notariaux  
46 J 4, J. S. M. A. A., *L'arithmétique nouvelle dans sa véritable intelligence*, Falaise, Briard, 1703, copie manuscrite.

Fonds Valiot (fiches individuelles, dont :)  
66J 17 Courtarvel, Ogier d'Ivry, Vanssay, abbé Vérité.  
66J 37 abbé Bigot.

#### Série L, documents de la période révolutionnaire

Dont :  
L 365, inventaire du Collège Royal de La Flèche, 13 septembre 1790.  
L 2261, catalogue des livres de la bibliothèque de la ci-devant Abbaye de Saint-Calais, s. d. (certifié véritable le 29 février 1792).

#### Sous-série 1Q, domaines nationaux

Dont (biens des Émigrés) :  
1Q263, inventaire estimatif des meubles de la veuve d'Argouges situés maison de Vaux et autres, 17 prairial an II (5 juin 1794).  
1Q264, inventaire des meubles de la succession de Jean-Baptiste-Denis Bastard de Fontenay, 3 messidor et 13 thermidor an VI (21 juin et 31 juillet 1798).  
1Q292, vente des meubles de l'émigré René-Marie Froulay de Tessé, 14 janvier 1793.

## Archives Départementales du Loir-et-Cher

### Registres paroissiaux et état civil numérisés

Baillou, Blois, Boursay, Choue, Cormenon, Épuisay, La Chapelle-Vicomtesse, Le Temple, Mondoubleau, Saint-Agil, Sargé-sur-Braye, Savigny-sur-Braye, Souday, Troo, Villebout...

### Cadastre napoléonien numérisé

3 P 2/60 1 à 6, Cormenon.

3 P 2/237 1 à 9, Sargé-sur-Braye.

### Série E

E 292, livre de comptes de la veuve de Courtarvel, née Faudoas : « registre de recettes comencé le 20 9bre 1783 ».

### Sous-série 3E, minutes notariales

Étude de Leroy, Saint-Agil, dont :

3E52/158, inventaire après décès de Louis Euverte Angran, 7 mai 1733.

3E52/181, inventaire après décès du curé de Saint-Agil, Maître Louis-François Vaudecranne, 10 septembre 1751.

Étude de Leroy, Chasselou, Desvaux, Mondoubleau, dont :

3E56/224, procès verbal de visite des Rouaudières, 14 germinal an X.

3E56/643, succession de Louise Peschard, 22 et 25 avril 1732.

Étude de Lhermitte, Glandaz, Courtin, Mondoubleau, dont :

3E57/125, contrat de mariage de Louis Le Breton et Marie Julienne Le Breton, 25 novembre 1764.

3E57/127, inventaire après décès de M. de Pilles, 17 décembre 1765.

3E57/353, inventaire des meubles au château de Coulonge, 5 avril 1735.

3E57/359, procès verbal de récolement des meubles du château de la Fredonnière, 19 mars 1738.

3E57/359, inventaire après décès d'Élie de Coutance au château de La Fredonnière, 16 août 1738.

3E57/630, règlement viager entre M. de Montmarin et Jean Godefroy son cuisinier, 2 janvier 1771.

3E57/632, vente des meubles du Fief-Corbin par le sieur Bouillé et son épouse

(Coutances), 21 mars 1772.

3E57/666, vente des meubles du château de Montmarin, 18 septembre 1792.

3E57/666, vente des meubles du château de Courtamblay, 10 octobre 1792.

#### Série F, archives d'origine privée

F 317, manuel manuscrit d'arithmétique, 1731.

F 837, Correspondance Alleraï, XVIIe s.

#### Série H, clergé régulier

4H-Dépôt H/1, expédition de l'acte portant donation à l'Hôtel-Dieu de Mondoubleau par les frères Lecomte d'une somme de 1600 livres pour l'établissement d'une seconde école de charité destinée à dix pauvres filles (16 juin 1745) ; règlements qui doivent être observés dans cette école (22 juin 1745).

#### Série J, archives d'origine privée

Pièces isolées

1J 87, documents sur l'éducation des enfants Caignet (commissaire à la Marine), correspondance et comptes, 1766-1773.

34J 19, manuscrit relié, réflexions morales.

34J 24, petit abrégé chronologique de l'histoire de la monarchie française, cahier manuscrit et tableau.

34J 24, cahier manuscrit : traduction de Cicéron, fables et narrations.

## **Archives Départementales de Gironde**

#### Série J, archives d'origine privée

Fonds Debien

73J 16, 22, 35, 62 et 89 : divers documents et notes relatifs aux Vanssay et Edme des Rouaudières, métropole et Saint-Domingue.



## Autres fonds d'Archives Départementales

### Registres paroissiaux et état civil numérisés

Archives de Charente Maritime, du Cher, de la Nièvre, de Paris.

### **BnF**

ms français 9095, fol. 248-294, « Mémoires sur le Paraguay et les établissements jésuites dans l'Amérique espagnole, et sur une peuplade indienne entre Buenos Aires et le détroit de Magellan par un ancien directeur de la Compagnie française de l'Assiente à Buenos Aires ».

ms français 21976, répertoire alphabétique des registres de la Librairie, 1750-1760.

ms français 21982, registre des déclarations faites aux syndics et adjoints de la Librairie par les imprimeurs des ouvrages nouveaux mis sous presse, 1732-1764, avec les permissions tacites de 1750 à 1783, et l'indication des livres entrés par la Chambre et des livres refusés depuis 1771.

ms français 21998, registre des privilèges et permissions simples de la Librairie, 1723-1789.

NAF-18903, *Voyage qui n'est point sentimental comme ceux de Mr Stern anglois*. Journal d'un provincial à Paris 25 juin-1er août 1784, 69 p.

# Sources imprimées<sup>1</sup>

## I- Mémoires, journaux et écrits personnels

### A- Recueils

FERRET Olivier, MERCIER-FAIVRE Anne-Marie et THOMAS Chantal (éd.), *Dictionnaire des Vies privées (1722-1842)*, Oxford, Voltaire Foundation, 2011, 450 p.

DE MAUREPAS Arnaud, BRAYARD Florent, *Les Français vus par eux-mêmes. Le XVIII<sup>e</sup> siècle. Anthologie des mémorialistes du XVIII<sup>e</sup> siècle*. Paris, Laffont, 1996, 1392 p.

MORTIER Roland (dir.), *Le XVIII<sup>e</sup> siècle français au quotidien*, Paris, Complexe, 2002, 710 p.

SETH Catriona, *La fabrique de l'intime. Mémoires et journaux de femmes du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Robert Laffont, 2013, 1216 p.

SIMONS Judy, *Diaries and journals of literary women from Fanny Burney to Virginia Woolf*, Londres, Macmillan, 1990, 218 p.

### B- Auteurs féminins

« Mémoires de Mme Letondal », *L'Anjou historique*, 1904, 5, p. 3-19.

BENOIT Françoise Puzin de La Martinière, *Journal en forme de lettres, mêlé de critiques et d'anecdotes*, [s. l.], 1757, 83 p.

BERTHOUD<sup>2</sup> Dorette, « Le journal d'Isabelle Morel de Géliou », *Actes de la société jurassienne d'émulation*, 1973, 76, p. 9-50.

DE BOIGNE Adèle d'Osmond, *Mémoires de la comtesse de Boigne*, Henri Rossi (éd.), Paris, Champion, 2007, 1529 p.

CAMPAN Jeanne Louise Henriette Genet, *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette*, Clermand-Ferrand, Éd. Paleo, 2012, 2 vol.

DE CHASTENAY Louise Marie Victoire, *Mémoires de Madame de Chastenay, la Révolution et l'Empire*, Guy Chaussinand-Nogaret (intro. et notes), Paris, Perrin, 1987 [1<sup>e</sup> éd. 1896], 644 p.

DE COURCELLES Marie Sidonie de Lenoncourt, *Vie de la marquise de Courcelles, écrite en partie par elle-même*, Paris, Xhrouet, Deterville, Petit, 1808, 268 p.

---

1 Cette bibliographie est indicative, et signale le cas échéant les références de l'édition consultée.

2 Article non trouvé.

DEKKER Rudolf et DIK Anje (textes prés. et recueillis par), *Journal de Magdalena Van Schinne : 1786-1805*, Paris, Côté-femmes, 1994, 187 p.

DESMOULINS Lucile, *Journal 1788-1793*, Paris, Éd. des cendres, 1995, 164 p.

DE GENLIS Stéphanie Félicité du Crest de Saint-Aubin, *Mémoires de Mme de Genlis*, Didier Maseau (prés.), Paris, Mercure de France, 2004, 390 p.

DE GUÉRIN Eugénie, *Journal*, Andillac, Amis des Guérin, 1998 [61e éd.], 354 p. ; et DE GUÉRIN Eugénie, *Journal et fragments*, Paris, Didier, 1867, 447 p.

VON KRÜDENER Barbara Juliane, *Écrits intimes et prophétiques de Madame de Krüdener, 1e partie (1785-1807)*, éd. J.-R. Derré, Paris, Éd. CNRS, 1975, 281 p.

DE LA GUETTE Catherine de Meurdrac, *Mémoires de Mme de La Guette, 1613-1676, écrits par elle-même*, Micheline Cuénin (éd.), Paris, Mercure de France, 1982.

DE LA ROCHEJAQUELEIN Marie-Louise-Victoire de Donnissan, *Mémoires de la marquise de La Rochejaquelein*, André Sarazin (prés.), Paris, Mercure de France, 2002, 663 p.

DE LA TOUR DU PIN Henriette Lucy Dillon, *Mémoires de la marquise de La Tour du Pin, Journal d'une femme de cinquante ans (1778-1815)*, Paris, Mercure de France, 1979, 611 p.

DE LAMOTHE-LANGON É.-L., *Mémoires de Mme la Vicomtesse de Fars Fausselandry ou souvenirs d'une octogénaire*, Paris, Le doyen, 1850, 3 vol.

MATHURIN Hélène (prés.), *Mémoires de la marquise de Ferrières, née en 1748*, Bonnes, Les Gorgones, 1998, 106 p.

DE NOAILLES Léontine, *Vie de la princesse de Poix, née Beauvau*, Paris, Impr. de Lahure, 1855, 113 p.

D'OBERKIRCH Henriette Louise de Waldner de Freundstein, *Mémoires de la baronne d'Oberkirch*, Suzanne Burkard (éd.), Paris, Mercure de France, 1970 [1e éd. 1852], 559 p.

O'CONNOR Nancy M., *De sa propre main : Recueils de choses morales de Dauphine de Sartre marquise de Robiac Estoublon (1634-1685)*, Birmingham, Alabama, Summa Publications, 2003, 334 p.

PAU Marie-Edmée, *Le Journal de Marie-Edmée*, Paris, Plon, 1876, 571 p.

ROLAND Jeanne-Marie dite Manon, *Mémoires de madame Roland*, Paul de Roux (éd.), Paris, Mercure de France, 1966, 415 p.

DE STAAL-DELAUNAY Marguerite Jeanne Cordier, *Mémoires de Mme de Staal-Delaunay*, Paris, Mercure de France, 1970, 251 p.

DE STAAL-DELAUNAY Marguerite Jeanne Cordier, *Mémoires de jeunesse*, Paris, Mercure de France, 1996, 124 p.

VALLON Marie-Catherine, *Mémoires de Mme Vallon, Souvenirs de la Révolution dans le département de Loir-et-Cher*, Guy Trouillard (éd.), Paris, Émile-Paul, 1913, 236 p.

DE VILLENEUVE-D'ARIFAT Marie-Thérèse de Villeneuve, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse de la marquise de Villeneuve-Arifat*, Henri Curteault (éd.), Paris, Émile-Paul,

1902, XIX-87 p.

DE VILLENEUVE-GUIBERT Gaston, *Le Portefeuille de Mme Dupin, dame de Chenonceaux*, Paris, C. Lévy, 1884, 596 p.

### C- Auteurs masculins

D'ANTIN Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin de Montespan, duc, *Mémoires de ma vie, ou Réflexions sur l'homme, et en particulier sur soi-même*, Paris, Firmin Didot, 1821.

Saint AUGUSTIN, *Les aveux, nouvelle traduction des Confessions*, Frédéric Boyer (éd.), POL, Paris, 2007, 402 p.

BARBIER Edmond-Jean-François, *Journal d'un avocat de Paris*, Clermont-Ferrand, Paléo, 2002-2012, 14 vol.

CORNETTE Joël, *Un révolutionnaire ordinaire : Benoît Lacombe, négociant 1759-1819*, Seyssel, Champ Vallon, 1996, 430 p.

DUFAY Pierre, « Journaux inédits de Jean Desnoyers, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Blois (1689-1728) et d'Isaac Girard, pensionnaire à l'Hôpital de Blois (1722-1725) », *Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher*, t. 23, 1913, p. 1-209.

FILLON Anne, *Louis Simon, villageois de l'ancienne France*, Rennes, Ouest-France, 1996, 341 p.

FRANKLIN Benjamin, *Autobiography and other writings*, Oxford University Press, 361 p.

VON GOETHE Johann Wolfgang, *Poésie et vérité, souvenirs de ma vie*, Aubier, Montaigne, 1941, 509 p.

GRANGER Sylvie, HUBERT Benoît et TARONI Martine (éd.), *Nepveu de La Manouillère, journal d'un chanoine du Mans, 1759-1807*, Rennes, PUR, 2013, 772 p.

HUBERT Benoît (éd.), *Jean-Baptiste-Henri-Michel Leprince d'Ardenay, Mémoires d'un notable manceau au siècle des Lumières*, Rennes, PUR, 2007, 293 p.

LAHOUDI Gérard et LUNA Marie-Françoise (éd.), *Giacomo Casanova, Histoire de ma vie jusqu'à l'an 1797*, Paris, Gallimard, 2013, 1488 p.

DE LASSAY Armand de Madaillan de Lesparre, marquis, *Recueil de différentes choses*, Lausanne, Bousquet, 1756, 4 vol.

DE LIGNE Charles-Joseph Lamoral, maréchal prince, *Œuvres choisies*, Paris, Joseph Chaumerot, 1809, 444 p.

MASSON André (intro.), *Montesquieu. Un carnet inédit : le Spicilège*, Paris, Flammarion, 1944, 346 p.

MELCHIOR-BONNET Christian (éd.), *Mémoire du comte Alexandre de Tilly pour servir à l'histoire des mœurs de la fin du XVIIIe siècle*, Paris, Mercure de France, 1965, 721 p.

MIRABEAU Honoré-Gabriel Riqueti, *Mémoires biographiques, littéraires et politiques de*

- Mirabeau, Paris, Auffray - Guyot - Delaunay, 1834-1835, 8 vol.
- DE MONTAIGNE Michel, *Essais*, Paris, Gallimard, 1950 [1e éd. 1580], 1273 p.
- PEPYS Samuel, *Journal*, [trad. Renée Villoteau] Paris, Mercure de France, 1985, 572 p.
- PORCHER Rémi abbé, *Noël Janvier, Journal, 1694-1726*, Blois, C. Migault et Cie, 1893, 122 p.
- ROCHE Daniel (prés.), *Journal de ma vie. Jacques-Louis Ménétra, compagnon vitrier au XVIIIe siècle*, Paris, Montalba, 1982, 431 p.
- ROCHE Daniel, BASTIEN Pascal (dir.), *Siméon-Prosper Hardy, Mes loisirs, ou journal d'événements tels qu'ils parviennent à ma connoissance (1753-1789), vol. 1 (1753-1770)*, Québec, PUL, 2008, 836 p.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, *Les rêveries du promeneur solitaire*, Paris, Flammarion, 2012 [1e éd. 1778], 232 p.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, *Les confessions*, Paris, Livre de Poche, 1972 [1e éd. 1782-1789], 2 vol.
- VOLTAIRE François-Marie Arouet, *Mémoires pour servir à la vie de Monsieur de Voltaire, écrits par lui-même*, dans les *Œuvres complètes de Voltaire*, Kehl, Société littéraire typographique, 1784-1789, vol. 70.

## II- Correspondances

- AMIEL Olivier (éd.), *Lettres de Madame, duchesse d'Orléans, née princesse Palatine*, Paris, Mercure de France, 1999 [rééd.], 733 p.
- BADINTER Élisabeth (éd., prés.), *Correspondance inédite de Condorcet et Mme Suard, M. Suard et Garat (1771-1791)*, Paris, Fayard, 1988, 262 p.
- BADINTER Élisabeth (éd.), *Isabelle de Bourbon-Parme. « Je meurs d'amour pour toi », lettres à l'archiduchesse Marie-Christine, 1760-1763*, Paris, Tallandier, 2008, 201 p.
- CARRÉ Henri, *Marquis de Ferrières, correspondance inédite, 1789-1790-1791*, Paris, A. Colin, 1932, 468 p.
- CARRÉ Henri, « Correspondance de Mme de Médel, 1770-1789 », *Archives Historiques du Poitou*, t. LXVII, 1931, p. 1-166.
- CHASSAGNE Serge, *Une femme d'affaires au XVIIIe siècle. La correspondance de Mme de Maraise, collaboratrice d'Oberkampf*, Toulouse, Privat, 1981, 160 p.
- DU CHÂTELET Gabrielle Émilie Le Tonnelier de Breteuil, *Lettres inédites de Mme la marquise du Châtelet à M. le comte d'Argental*, Paris, Xerouet – Déterville – Lenormand - Petit, 1806, 578 p.
- DAINARD J.-Alan (éd.), *Correspondance de Mme de Graffigny*, Oxford, Voltaire

Foundation, 16 vol. [publication en cours]

DEBIEN Gabriel, « Lettres de colons », *La Province du Maine*, t. 38, 1958, p.138-148.

DU DEFFAND Marie de Vichy-Chamrond, *Lettres de Mme du Deffand, 1742-1780*, Chantal Thomas (préf.), Paris, Mercure de France, 2002, 981 p.

FOURNIER Édouard (éd.), *Lettres inédites de la marquise de Créqui à Sénac de Meilhan (1782-1789)*, Paris, Potier, 1856, 299 p.

GOLDSMITH Elizabeth, WINN Colette (intro.), *Lettres de femmes, textes inédits et oubliés du XVIIe au XVIIIe siècle*, Paris, Honoré Champion, 2005, 444 p.

LEMOINE Jean, *Sous Louis le Bien-Aimé, correspondance amoureuse d'un officier pendant la Guerre de Sept Ans (1757-1765)*, Paris, Calmann-Lévy, 1905, 482 p.

DE MALBOISSIÈRE Geneviève Françoise Randon, *Laurette de Malboissière. Lettres d'une jeune fille du temps de Louis XV, 1761-1766*, Mme de La Grange (éd.), Paris, Didier, 1866, 394 p.

MIROUSE Florence, *François Ménard de la Groye, député du Maine aux Etats généraux, Correspondance (1789-1791)*, Le Mans, Conseil Général de la Sarthe, 1989, 427 p.

MUSSAT Marie-Claire, MARÉCHAL Michel (prés.), *À mon cher cousin... Une femme en Bretagne à la fin du XVIIIe siècle*, Paris, Éd. Du Layeur, 2007, 577 p.

PERROUD Claude (éd.), *Lettres de Mme Roland*, Nouvelle série, 1767-1780, Paris, Imprimerie Nationale, 2 vol.

QUERUAU-LAMERIE Émile, *La Vie à Laval au XVIIIe siècle, extraits des correspondances de Mmes Lemonnier de La Jourdonnière (1766-1770) et Rayer-Dubignon (1779)*, Laval, Moreau, 1883, 37 p.

DE SAINT-MARTIN Louis-Claude, *Lettres aux Du Bourg (1776-1785)*, Robert Amadou (éd.), Paris, L'Initiation, 1977, 89 p.

DE SÉVIGNÉ Marie de Rabutin-Chantal, *Lettres choisies*, Paris, Gallimard, 1988, 380 p.

### III- Fiction : romans, théâtre

BRAY Bernard et LANDY-HOUILLOIN Isabelle (éd.), *Lettres portugaises, Lettres d'une péruviennes et autres romans d'amour par lettres*, Paris, Flammarion, 1983, 403 p.

DE CHARRIÈRE Isabelle, *Lettres de Mistriss Henley*, Genève, 1784, 78 p.

DE CHARRIÈRE Isabelle, *Lettres écrites de Lausanne*, Toulouse [Genève], 1785, 116 p.

CHODERLOS DE LACLOS Pierre-Ambroise, *Les liaisons dangereuses*, Paris, Hatier, 2008 [1e éd. 1782], 447 p.

FERRAND Anne, *Histoire des amours de Cléante et Belise. Avec le recueil de ses lettres*,

Leyde, 1691, 179 p.

GALLAND Antoine (trad.), *Les mille et une nuits contes Arabes*, Paris, 1704-1717, 12 vol.

DE GRAFFIGNY Françoise, *Lettres d'une péruvienne*, Paris, Duchesne, 1752 [1<sup>e</sup> éd. 1747], 2 vol.

DE GRAFFIGNY Françoise, *Œuvres posthumes*, Amsterdam, Paris, 1770.

DE GUILLERAGUES Gabriel Joseph, *Lettres de la religieuse portugaise*, Paris, Larousse, 2010 [1<sup>e</sup> éd 1669], 175 p.

LANDON Joseph, *Lettres siamoises, ou le Siamois en Europe*, Paris, Delaguette, 1751, 158 p.

DE MONTESQUIEU Charles Louis de Secondat de La Brède, *Lettres persanes*, Paris, Librairie Générale Française, 2006 [1<sup>e</sup> éd. 1721], 444 p.

PRÉVOST D'EXILES Antoine, *Le Philosophe anglais ou Histoire de M. Cleveland, fils naturel de Cromwell*, Paris, Didot, 1731-1739.

DE PUISIEUX Madeleine, *Zamor et Almanzine, ou L'inutilité de l'esprit et du bon sens*, Paris, Hochereau, 1755, 455 p.

DE PUISIEUX Madeleine, *L'éducation du marquis de \*\*\*, ou Mémoires de la comtesse de Zurlac*, Paris, Bauche, 1755, 448 p.

ROUSSEAU Jean-Jacques, *La Nouvelle Héloïse*, 1761, dans *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, t. II.

RACINE Jean, *Bérénice*, Paris, Hatier, 2004 [1<sup>e</sup> éd. 1670], 185 p.

RICCOBONI Marie-Jeanne, *Lettres de Milady Juliette Catesby*, Amsterdam, 1759, 172 p.

SHELLEY Mary, *Frankenstein ou le Prométhée moderne*, Paris, Gallimard, 2008 [1<sup>e</sup> éd. 1817], 377 p.

STERNE Laurence, *La vie et les opinions de Tristram Shandy*, Auch, Tristram [trad. Guy Jouvét], 2004 [1<sup>e</sup> éd. 1760-1770], 937 p.

TÉRENCE, *Théâtre complet*, Paris, Gallimard, 1971, 358 p.

DE VILLEDIEU Marie Catherine Hortense, *Mémoires de la vie de Henriette-Sylvie de Molière*, Paris, Barbin, 1672-74, 3 vol.

VOLTAIRE François-Marie Arouet, *Romans*, Paris, Le Livre de Poche, 1961, 510 p.

## IV- Essais, traités et écrits non fictionnels

### **A- Éducation : manuels et traités**

CHODERLOS DE LACLOS Pierre-Ambroise, *Des femmes et de leur éducation*, Paris, Fayard, 2000, 94 p.

D'ÉPINAY Louise Tardieu d'Esclavelles, *Les conversations d'Émilie*, Leipzig, Crusius, 1774, 430 p.

FÉNELON François de Salignac de La Mothe-Fénelon dit, *De l'éducation des filles*, Paris, Hatier, 1939 [1<sup>e</sup> éd. 1687], 79 p.

HÉNAULT Charles, *Abrégé chronologique de l'histoire de France*, Paris, Prault, 1744, 421 p.

DE GENLIS Stéphanie Félicité du Crest de Saint-Aubin, *Annales de la vertu ou cours d'histoire à l'usage des jeunes personnes*, Paris, Lambert et Baudouin, 1784 [1<sup>e</sup> éd. 1781], 2 vol.

DE GENLIS Stéphanie Félicité du Crest de Saint-Aubin, *Les veillées du château ou cours de morale*, Paris, Lambert et Baudouin, 1784, 3 vol.

DE LAMBERT Anne-Thérèse de Marguenat de Courcelles, *Avis d'une mère à son fils et à sa fille*, Paris, Étienne Ganeau, 1728, 207 p.

DE MÉZERAY François Eudes, *Abrégé chronologique, ou extrait de l'histoire de France*, Paris, Guignard, 1698 [1<sup>e</sup> éd. 1668], 8 vol.

MORÉRI Louis, *Le grand dictionnaire historique*, Lyon, Girin - Rivière, 1674, 1346 p.

MULSO Hester, *Letters on the improvement of the mind adressed to a young lady*, London, Walter, 1773, 2 vol.

POULLAIN DE LA BARRE François, *De l'éducation des dames pour la conduite de l'esprit dans les sciences et dans les mœurs*, Paris, Dupuis, 1674, 358 p.

DE RAPIN DE THOYRAS Paul, *Histoire d'Angleterre*, La Haye, 1724, 8 vol.

RÉGNAULT Noël, *Les entretiens physiques d'Ariste et d'Eudoxe, ou physique nouvelle en dialogues*, Paris, Thiboust, 1729, 3 vol.

ROLLIN Charles, *Manière d'enseigner et d'étudier les belles-lettres par rapport à l'esprit et au cœur*, Paris, Estienne, 1726-1728, 2 vol.

ROLLIN Charles, *Supplément au Traité de la manière d'enseigner et d'étudier les belles lettres*, Paris, Estienne, 1734, 120 p.

TALBOT Catherine, *Reflections on the seven days of the week*, London, Sharpe, 1820, 168 p.

## **B- Morale**

ANONYME [Mme DE BÉNOUVILLE/DE MARANS], *Les pensées errantes, avec quelques lettres d'un Indien*, Paris, Hardy, 1758, 334 p.

ANONYME [Mme DE VERZURE], *Réflexions hasardées d'une femme ignorante*, Amsterdam, Paris, Vincent, 1766, 2 vol.



D'ARC Philippe-Auguste de Sainte-Foix, *Mes loisirs, ou pensées diverses*, Paris, Desaint & Saillant, 1755, 134 p.

DUCLOS Charles, *Considérations sur les mœurs de ce siècle*, Paris, Prault, 1751, 348 p.

HORACE, *Œuvres*, Paris, Flammarion, 1967, 374 p.

DE LA BRUYÈRE Jean, *Les caractères*, Paris, Le livre de Poche, 1995 (basé sur les 8 premières éditions), 644 p.

LAFOND Jean (dir.), *Moralistes du XVIIIe siècle, de Pibrac à Dufresny*, Paris, Laffont, 1992, 1323 p.

DE LAMBERT Anne-Thérèse de Marguenat de Courcelles, *Œuvres*, Paris, Veuve Ganeau, 1748 [1e éd. 1747], 2 vol.

DE LA ROCHEFOUCAULD François VI, *Réflexions ou sentences et maximes morales*, Paris, Barbin, 1665, 150 p.

LE GUERN Michel (éd.), *Pascal, Pensées*, Paris, Gallimard, 2004, 758 p.

LE MAÎTRE DE CLAVILLE Charles François Nicolas, *Traité du vrai mérite de l'homme considéré dans tous les âges et dans toutes les conditions avec des principes d'éducation propres à former les jeunes gens à la vertu*, Paris, Saugrain, 1734, 518 p.

DE PUISIEUX Madeleine, *Conseils à une amie*, Francfort [Paris], 1750.

DE PUISIEUX Madeleine, *Les caractères*, Londres [Paris], 1750, 252 p.

THIROUX D'ARCONVILLE Geneviève Charlotte, *Pensées & réflexions morales sur divers sujets*, Avignon, 1760, 200 p.

### **C- La « querelle des femmes »**

ANONYME [Jeanne Michelle DE PRINGY], *Les différens caractères des femmes du siècle*, Paris, Coignard, 1694, 310 p.

BOUDIER DE VILLEMERT Pierre-Joseph, *L'ami des femmes*, Hambourg, Herged, 1758, 192 p.

Mme DE COICY, *Les femmes comme il convient de les voir*, Paris, Bacot, 1785, 2 vol.

DE CONDORCET Jean Antoine Nicolas de Caritat, « Sur l'admission des femmes au droit de cité », 3 juillet 1790, dans *Œuvres*, Paris, Didot, 1847, vol. 10.

GACON-DUFOUR Marie-Armande, *Mémoire pour le sexe féminin contre le sexe masculin*, Paris, Royez, 1787, 50 p.

Mme GALIEN, *Apologie des dames, appuyée sur l'histoire*, Paris, Didot, 1737, 270 p.

POULLAIN DE LA BARRE François, *De l'Égalité des deux sexes, discours physique et moral où l'on voit l'importance de se défaire des préjugés*, Paris, Dupuis, 1673, 248 p.

DE PUISIEUX Philippe Florent et Madeleine, *La femme n'est pas inférieure à l'homme*, Londres [Paris], 1750, 140 p.

SUCHON Gabrielle, *Du célibat volontaire ou la vie sans engagement*, Paris, Guignard, 1700, 2 vol.

THOMAS Antoine-Léonard, *Essai sur le caractère, les mœurs et l'esprit des femmes dans les différents siècles*, Paris, Moutard, 1772, 158 p.

## D- Divers

ANONYME, *Relation circonstanciée de ce qui s'est passé au sujet du refus des sacrements, fait par le Chapitre de la cathédrale d'Orléans, à M. de Cougnou, chanoine de la même église*, 1754, 143 p.

ANGRAN D'ALLERAI Louis Alexandre, *Discours de M. Angran, président à la troisième Chambre des Enquêtes, au sujet de la résistance des ex-Jésuites à la bulle de suppression, prononcé dans l'assemblée générale du 20 février 1777*, s.l.n.d.

ANGRAN D'ALLERAI Louis Alexandre, *Compte rendu au parlement de Paris, par M. Angran, président aux enquêtes, des efforts tentés par les ex-Jésuites pour le rétablissement de leur Société, en 1777, commençant par ces mots : « Vendredi 28 février, les chambres furent assemblées, sur la demande de MM. de la troisième chambre des enquêtes »*, s.l.n.d.

DE BACHAUMONT Louis Petit, *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres en France depuis 1762 jusqu'à nos jours, ou Journal d'un observateur*, Londres, Adamson, 1777-1783, 21 vol.

DE BOUGAINVILLE Louis-Antoine, *Voyage autour du monde par la frégate du roi "la Boudeuse" et la flûte "l'Étoile"; en 1766, 1767, 1768 & 1769*, Paris, Saillant & Nyon, 1771, 417 p.

COYER Gabriel François, *Histoire de Jean Sobieski, roi de Pologne*, Paris, Duchesne, 1761, 3 vol.

DAUDET Louis Pierre, *Nouveau guide des chemins du royaume de France*, Paris, Valleyre, 1757 [1e éd, 1724], 392 p.

DIDEROT Denis, *Réflexions sur Térence*, 1762.

GAYOT DE PITAVAIL François, *Causes célèbres et intéressantes, avec les jugemens qui les ont décidées*, Paris, Legras, 1734-1743, 20 vol.

P. GERMES, *Réflexions sur le miracle arrivé à Moïse par l'intercession de M. Pâris*, Utrecht, 1742 [2e éd.].

D'HOLBACH Paul Henri Dietrich, *Système social, ou principes naturels de la morale et de la politique*, Londres, 1773, 3 vol.

KANT Emmanuel, *Qu'est-ce que les Lumières ?*, Paris, Hatier, 2007 [1e éd. 1784], 95 p.

MALLET Edme-François, *Essai sur les bienséances oratoires*, Paris, Prault, 1753, 2 vol.

DE MONTESQUIEU Charles Louis de Secondat de La Brède, *De l'esprit des Lois*, Genève, Barrillot & Fils, 1748, 2 vol.

MOREAU DE SAINT-MÉRY Médéric Louis Élie, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'isle Saint-Domingue*, Paris, Morgand, 1875 [2e éd.], 2 vol.

MURATORI Ludovico Antonio, *Relation des missions du Paraguay*, Paris, Bordelet, 1754 [trad. française], 406 p.

PIGANIOL DE LA FORCE Jean-Aymar, *Nouvelle description de la France*, Paris, Legras, 1718, 6 vol.

PRÉVOST D'EXILES Antoine, *Abrégé de l'histoire générale des voyages*, Paris, de Thou, 1746-1759, tome VIII.

ROUSSEAU Jean-Jacques, *Discours sur les Sciences et les Arts*, Paris, Pissot, 1750, 66 p.

ROUSSEAU Jean-Jacques, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Amsterdam, Rey, 1755, 252 p.

ROUSSEAU Jean-Jacques, *Du contrat social ou Principes du droit politique*, Amsterdam, Rey, 1762, 324 p.

SAVARY DES BRUSLONS Jacques, *Dictionnaire universel de commerce, contenant tout ce qui concerne le commerce qui se fait dans les quatre parties du monde*, Paris, Estienne, 1723-1730, 3 vol.

STEELE Richard, *Bibliothèque des Dames, contenant des règles générales pour leur conduite dans toutes les circonstances de la vie*, Amsterdam, du Villard et Changnion, 1716 (vol. 1) et 1719 (vol. 2).

THIROUX D'ARCONVILLE Geneviève, *De l'amitié*, Amsterdam [Paris], Desaint & Saillant, 1761, 194 p.

VOLTAIRE François-Marie Arouet, *Dictionnaire philosophique*, Kehl, 1789.

## V- Presse, gazettes et journaux<sup>3</sup>

DES ESSARTS Nicolas Toussaint, *Causes célèbres, curieuses et intéressantes de toutes les cours souveraines du royaume*, revue de 1773 à 1789.

FRÉRON Élie, *L'Année littéraire*, 1754-1776.

GRIMM Friedrich Melchior, *Correspondance littéraire*, 1753-1790.

MARANA Giovanni Paolo, *L'Espion Turc dans les cours des princes chrétiens ou Lettres et mémoires d'un envoyé secret de La Porte dans les cours de l'Europe où l'on voit les découvertes qu'il a faites dans toutes les Cours*, 1684.

DE MARIVAUX Pierre Carlet, *Journaux*, Paris, Flammarion, 2010, 2 vol.

Gazette de France, 1631-1792.

3 Ponctuellement et par ordre alphabétique des titres.

*Journal des Dames*, 1759-1778.

*Journal des Savants*, 1665-1792.

*Mercure de France*, 1724-1778.

*Mémoires de Trévoux*, 1701-1767.

*Nouvelles ecclésiastiques*, 1713-1803.



# BIBLIOGRAPHIE

## Outils généraux

### I- Outils bibliographiques : index, dictionnaires et répertoires

*Dictionnaire de l'Académie française*, 1694 [1e éd.] et suivantes.

*L'Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers par une société de gens de lettres*, Paris, Briasson, 1751-1780, 35 vol.

Comité français des sciences historiques, *Bibliographie annuelle de l'histoire de France*, Paris, CNRS, 1956-.

BARBIER Antoine Alexandre, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, Paris, Maisonneuve & Larose, 1964 [1e éd. 1806-1809], 4 vol.

BARBIER Frédéric, JURATIC Sabine et MELLERIO Annick (dir.), *Dictionnaire des imprimeurs, libraires et gens du livre à Paris, 1701-1789*, Genève, Droz, 2007, 688 p.

BAYLE Pierre, *Dictionnaire historique et critique*, Rotterdam, Leers, 1697, 4 vol.

BÉLY Lucien, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1996, 1384 p.

CONLON Pierre, *Le Siècle des Lumières, Bibliographie chronologique, tome VIII, 1757-1760*, Genève, Droz, 1991, 586 p.

DE COURCELLES Jean-Baptiste-Pierre, *Dictionnaire universel de la noblesse de France*, Paris, au bureau général de la noblesse de France, 1820-1822, 5 vol.

ESNAULT Gustave-René, *Inventaire des minutes anciennes des notaires du Mans, XVIIe-XVIIIe s.*, Le Mans, Leguicheux, 1895, 7 vol.

FURETIÈRE Antoine, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes*, La Haye et Rotterdam, Leers, 1690, 3 vol.

GUIGARD Joannis, *Indicateur du Mercure de France, 1672-1789*, Paris, Bachelin-Deflorenne, 1869, 142 p.

D'HOZIER Charles, *Armorial général de France*, Paris, Impr. Royale, 1821-1823, 2 vol.

JAFFARES Neil, *Dictionary of pastellists before 1800*, London, Unicorn Press, 2006, 758 p.

JOUGLAS DE MORENAS Henri, *Grand armorial de France*, Paris, Éd. héraldiques [puis] Société du Grand armorial de France, 1934-1952, 7 vol.

DE KÉRALIO Louise Félicité Guinement, *Collection des meilleurs ouvrages français composés par des femmes*, Paris, Crosne, 1786, 14 vol.

DE LA CHESNAYE DESBOIS François Alexandre Aubert, *Dictionnaire de la noblesse*, Paris, Duchesne, 1770-1786, 15 vol.

DE LA PORTE Joseph, *Histoire littéraire des femmes françaises*, Paris, Lacombe, 1769, vol. 4 et 5.

MELLOT Jean-Dominique et QUEVAL Élisabeth, *Répertoire d'imprimeurs/libraires (vers 1500-vers 1810)*, BNF, Paris, 2004, 668 p.

MICHAUD Louis-Gabriel, *Biographie universelle, ancienne et moderne*, Paris, Delagrave, 1870-1873 [1<sup>e</sup> éd. 1811], 45 vol.

PRÉAUD Maxime, CASSELLE Pierre, GRIVEL Marianne et LE BITOUZÉ Corinne, *Dictionnaire des éditeurs d'estampes à Paris sous l'Ancien Régime*, Paris, Promodis, 1987, 334 p.

PRÉVOST Michel, ROMAN D'AMAT Jean-Charles, *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Letouzey, 1951.

QUÉRARD Joseph-Marie, *La France littéraire ou Dictionnaire bibliographique des savants, historiens et gens de lettres de la France, ainsi que des littérateurs étrangers qui ont écrit en français, plus particulièrement pendant les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Firmin Didot, 1827-1839, 10 vol.

SAUNIER Éric (dir.), *Encyclopédie de la Franc-maçonnerie*, Paris, Seuil, 2008 [rééd.], 980 p.

## II- Sitographie, portails internet

<http://archives-nationales.culture.gouv.fr>

<http://www.archives.sarthe.com>

<http://www.culture41.fr/Archives-departementales/Archives-en-ligne>

<http://portail.atilf.fr/encyclopedie>

<http://www.bnf.fr>

<http://books.google.fr>

<http://www.cnrtl.fr>

<http://www.ecritsduforprive.fr>

<http://gallica.bnf.fr>

<http://gazetier-universel.gazettes18e.fr>

<http://www.geoportail.gouv.fr>

<http://www.siefar.org>

<http://www.sudoc.abes.fr>

<http://vocabulaire.irht.cnrs.fr>

<http://www.womenwriters.nl>

### III- Manuels, historiographie et méthodologie

BEAUREPAIRE Pierre-Yves, *La France des Lumières, 1715-1789*, Paris, Belin, 2011, 836 p.

BEAUREPAIRE Pierre-Yves, *L'Europe des Lumières*, Paris, PUF, 2004, 127 p.

CHARTIER Roger, *Au bord de la falaise. L'histoire entre certitudes et inquiétudes*, Paris, Albin Michel, 1998 [rééd. 2009], 292 p.

CORNETTE Joël, *Absolutisme et Lumières (1652-1783)*, Paris, Hachette, 2005 [4e éd.], 287 p.

COTTRET Monique, *Culture et politique dans la France des Lumières*, Paris, A. Colin, 2002, 249 p.

DELACROIX Christian, DOSSE François, GARCIA Patrick et OFFENSTADT Nicolas (dir.), *Historiographies, I, Concepts et débats*, Paris, Gallimard, 2010, 2 vol.

DOSSE François, *Le pari biographique. Écrire une vie*, Paris, La Découverte, 2005 [rééd. 2011], 480 p.

FEBVRE Lucien, « La sensibilité et l'histoire », *Annales d'histoire sociale*, n°3, 1941, p. 5-20.

FERRONE Vincenzo et ROCHE Daniel (dir.), *Le monde des Lumières*, Paris, Fayard, 1999 [trad.], 637 p.

HERMANN Christian, *Initiation au Siècle des Lumières*, Paris, Ellipses, 2008, 271 p.

LE GOFF Jacques, « Comment écrire une biographie historique aujourd'hui ? », *Le Débat*, n°54, 1989/2, p. 48-53.

PASSERON Jean-Claude et REVEL Jacques (dir.), *Penser par cas*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2005, 291 p.

POIRRIER Philippe, *Les enjeux de l'histoire culturelle*, Paris, Seuil, 2004, 435 p.

REVEL Jacques (dir.), *Jeux d'échelles*, Paris, Seuil, 1996, 243 p.

RIOUX Jean-Pierre, SIRINELLI Jean-François (dir.), *Histoire de la France culturelle*, Paris, Seuil, 1997-1998, 4 vol.

SALVADORI Philippe, *La vie culturelle en France aux XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles*, Paris, Ophrys, 1999, 265 p.

WERNER Michael, ZIMMERMANN Bénédicte (dir.), *De la comparaison à l'histoire croisée*, Paris, Seuil, 2004, 236 p.



# Bibliographie thématique

## I- Du manuscrit à l'imprimé

### A- Génétique des textes

ITEM, *Dictionnaire en ligne de critique génétique*, 2010.

<http://www.item.ens.fr/index.php?identifiant=dictionnaire>

DE BIASI Pierre-Marc, *La génétique des textes*, Paris, Nathan, 2000, 127 p.

DE BIASI Pierre-Marc, *Le papier, une aventure au quotidien*, Paris, Gallimard, 1999, 159 p.

BUSTARRET Claire, « Les instruments d'écriture, de l'indice au symbole », *Genesis*, n°10, 1997, p. 175-191.

DÉCULTOT Élisabeth (dir.), *Lire, copier, écrire, les bibliothèques manuscrites et leurs usages au XVIIIe siècle*, Paris, CNRS Éditions, 2003, 246 p.

DEVAUX Yves, *Dix siècles de reliure*, Paris, Pygmalion, 1977, 398 p.

FERRAND Nathalie (prés.), *Brouillons des Lumières*, Paris, PUPS, 2012, 221 p.

GAUDRIAULT Raymond, *Filigranes et autres caractéristiques des papiers fabriqués en France aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, CNRS, 1995, 322 p.

GRUIJS Albert, *Codicologie ou archéologie du livre ? Un faux dilemme*, s.l., s.n., 1971, 11 p.

HÉBRARD Jean, « Tenir un journal, l'écriture personnelle et ses supports », *Cahiers de RITM*, n°20, 1999, p. 9-50.

KOVACS Susan, « De l'influence de la typographie sur le manuscrit. À partir du *Dictionnaire des poètes (1753)* », *Communication et langages*, n°145, 3e trimestre 2005, p. 47-59.

LEBRAVE Jean-Louis et GRÉSILLON Almuth (dir.), *Écrire aux XVIIe et XVIIIe siècles. Genèses de textes littéraires et philosophiques*, Paris, CNRS Éd., 2000, 240 p.

LEMAITRE Jean, *Introduction à la codicologie*, Louvain, PIEM, 1989, 265 p.

LEYMARIE Michel, « Les moulins à papier de la vallée de la Jordanne », *Revue de la Haute Auvergne*, 1982, p. 442.

MARTIN Henri-Jean et VEZIN Jean (dir.), *Mise en page et mise en texte du livre manuscrit*, Paris, Cercle de la Librairie, 1990, 471 p.

MUZERELLE Denis, *Vocabulaire codicologique : répertoire méthodique des termes*

*français relatifs aux manuscrits*, Paris, CEMI, 1985.

## **B- Les Pensées errantes et le monde de l'édition**

BESSIRE François (dir.), *L'écrivain éditeur, du Moyen-Âge à la fin du XVIIIe s., Travaux de littérature*, t. XIV, Genève, Adirel, 2001, 402 p.

BIRN Raymond, « Profit of ideas : privilèges en librairie in eighteenth century France », *Eighteenth-Century Studies*, vol. 4, n°2, hiver 1970-1971, p. 131-168.

CHARTIER Roger, « L'Ancien Régime typographique : réflexions sur quelques travaux récents », *Annales ESC*, 36e année, n°2, mars-avril 1981, p. 191-209.

DARNTON Robert, *Édition et sédition, l'univers de la littérature clandestine au XVIIIe siècle*, Paris, Gallimard, 1991, 278 p.

DARNTON Robert, *Gens de lettres, gens du livre*, Paris, O. Jacob, 1992 [trad.], 302 p.

ESTIVALS Robert, *La statistique bibliographique de la France sous la monarchie au XVIIIe siècle*, Paris, Mouton, 1965, 460 p.

JOUHAUD Christian, VIALA Alain (dir.), *De la publication, entre Renaissance et Lumières*, Paris, Fayard, 2002, 365 p.

MARTIN Henri-Jean, CHARTIER Roger, (dir.), *Histoire de l'édition française, tome II, Le livre triomphant, 1660-1830*, Paris, Promodis, 1984, 653 p.

MARTIN Henri-Jean, VEZIN Jean (dir.), *Mise en page et mise en texte du livre manuscrit*, Paris, Cercle de la Librairie, 1990, 471 p.

MELLOTTÉE Paul, *Histoire économique de l'imprimerie, t. I, l'Imprimerie sous l'ancien régime, 1439-1789*, Paris, Hachette, 1905, 531 p.

MOUREAU François, *La plume et le plomb : espaces de l'imprimé et du manuscrit au siècle des Lumières*, Paris, PUPS, 2006, 728 p.

SOL Antoinette, « Speaking from the Margins: Gender and Race in Novels by Mme de Bénouville and Mme. Roumier Robert », *International Journal of the Humanities*, vol. 2, n°3, 2006, p. 2161-2166.

SOL Antoinette, « 'Se répandre en paroles' : Notions of Identity in Mme de Bénouville's Pensées Errantes », *Intertexts*, 4.2, Fall 2000, p. 129-143.

WELLER Emil, *Die Falschen und fingierten Druckorte : Repertorium der seit Erfindung der Buchdruckerkunst unter falscher Firma erschienenen deutschen, lateinischen und französischen Schriften, t. 2 : Enthaltend die französischen Schriften*, [Dictionnaire des ouvrages français portant de fausses indications des lieux d'impression et des imprimeurs : depuis le XVIe siècle jusqu'aux temps modernes], Leipzig, Verlag von Wilhelm Engelmann, 1864, 309 p.

## C- Analyse de l'expression et de la langue

BERGEZ Daniel (dir.), *Vocabulaire de l'analyse littéraire*, Paris, Nathan, 2001 [rééd.], 233 p.

BUFFIER Claude, *Grammaire française sur un plan nouveau*, Paris, Le Clerc, 1709, 472 p.

CHEVALIER Jean-Claude, *Histoire de la grammaire française*, Paris, PUF, 1994, 127 p.

GOHIN Ferdinand, *Les transformations de la langue française pendant la deuxième moitié du XVIIIe siècle (1740-1789)*, Paris, Belin, 1903, 399 p.

JUNEAU Marcel, *Claude Poirier, Le livre de comptes d'un meunier québécois, édition avec étude linguistique*, Québec, PUL, 1973, 228 p.

KRISTOL Andres, « Textes littéraires et sociolinguistique historique : quelques réflexions méthodologiques », AQUINO-WEBER Dorothee, COTELLI Sara, KRISTOL Andres (éd.), *Sociolinguistique historique du domaine gallo-roman : enjeux et méthodologie*, Berne, Lang, 2009, p. 25-46.

MARTINEAU France, « À distance de Paris : usages linguistiques en France et en Nouvelle-France à l'époque classique » AQUINO-WEBER Dorothee, COTELLI Sara, KRISTOL Andres, *Sociolinguistique historique du domaine gallo-roman : enjeux et méthodologie*, Berne, Lang, 2009, p. 221-242.

MONTOYA Alicia C., « Théorie et pratique des citations de Corneille et Racine chez Marie- Anne BARBIER », *Littératures Classiques*, 52, automne 2004, p. 61-73.

SIMONI-AUREMBOU Marie-Rose, *Atlas linguistique et ethnographique de l'Île-de-France et de l'Orléanais* et GUILLAUME Gabriel et alii., *Atlas linguistique et ethnographique de la Bretagne romane, de l'Anjou et du Maine*, Paris, CNRS, 1973, 2 vol. et 1983, 2 vol.

DE VAUGELAS Claude Favre, *Remarques sur la langue française*, Paris, Desprez, 1690, 540 p.

## II- L'environnement : le Maine et le Perche Vendômois

### A- Sources, outils et ouvrages généraux

BOUTON André, *Le Maine, histoire économique et sociale, XVIIe et XVIIIe siècles*, Le Mans, A. Bouton, 1974, 661 p.

GAUCHER DE PASSAC Philibert-Jérôme, *Vendôme et le Vendômois*, Vendôme, Morard-Jahyer, 1823, 274 p.

LE PAIGE André René, *Dictionnaire historique et généalogique de la province et diocèse*

*du Maine*, Le Mans, Toutain, 1777, 2 vol.

MARTELLIÈRE Paul, *Glossaire du Vendômois*, Vendôme, Ripé, 1893, 366 p.

NÉGRIER DE LA CROCHARDIÈRE René-Anselme, *Observations sur la ville du Mans et sur la province du Maine*, Médiathèque Louis-Aragon, Le Mans, ms 021A, 1798, 4 vol. manuscrits.

DE SAINT-VENANT Raoul, *Dictionnaire topographique, historique et bibliographique du Vendômois*, Blois, Migault, 1912-1917, 4 vol.

SENS Suzanne et VALLÈS Françoise, *Les parlers du Maine*, Brissac, Éd. du Petit Pavé, 1999, 109 p.

SIMON Michel, *Histoire de Vendôme et de ses environs*, Vendôme, Henrion-Loiseau, 1834, 3 vol.

VOISIN Auguste, *Notes historiques sur le Bas-Vendômois*, Saint-Calais, Peltier-Voisin, 1856, 148 p.

## **B- Culture et société**

COLLECTIF, *Gens de l'Ouest, Contribution à l'histoire des cultures provinciales*, Le Mans, PLHAM, 2001, 546 p.

COLLECTIF, *La vie dans les paroisses du Loir-et-Cher à travers les registres paroissiaux des XVIIIe et XIXe siècles*, Blois, Association du Tricentenaire du diocèse de Blois, 1997, 136 p.

ARNOULD Jean, *Les assemblées préliminaires et la rédaction des cahiers de doléances dans le bailliage secondaire de Mondoubleau*, Vendôme, Librairie, 1984, 2 vol.

BONS Renée, « Les gentilshommes du Haut-Maine au XVIIIe s. (leurs origines et leurs engagements face aux idées nouvelles) », *RHAM*, t. CXLIV, 1993, p. 161-176.

BONS Renée, « Lire et écrire chez les religieuses de l'Ouest aux XVIIe et XVIIIe siècles », DOMPNIER Bernard et FROESCHLÉ-CHOPARD Marie-Hélène (dir.), *Les religieux et leurs livres à l'époque moderne*, Clermont, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2000, p. 255-275.

BONS Renée, « Pierre-Paul Vié, (1793-1863), un magistrat devenu missionnaire du développement rural », *BSASAS*, n°spécial 2009, p. 63-128.

BOURQUIN Laurent et HAMON Philippe (dir.), *Fortunes urbaines, élites et richesses dans les villes de l'Ouest à l'époque moderne*, Rennes, PUR, 2011, 216 p.

BOUTON André, *Les Francs-maçons manceaux et la Révolution française (1741-1815)*, Le Mans, Monnoyer, 1958, 354 p.

CHOLLET Mathilde, *Les écrits du for privé dans le Haut-Maine à l'époque moderne (1490-1865)*, Mémoire de Master 2, sous la dir. de Frédérique Pitou, Université du Maine, 2006, 407 p.

- CORDONNIER Paul, « Quelques traditions populaires : les Rochers d'Orques ; les Legs ; la Dame Verte ; le baron de Bordigné », *RHAM*, t. CV, 1949, p. 121-131.
- CORDONNIER-DETRIE Paul, « Jacques Gaugain, maître cartier-dominotier-imagier en la ville du Mans au XVIIIe siècle », *BSASAS*, t. LI, 1927-1928, p. 236-259.
- DATTIN (Dr.), « Quelques réflexions sur le climat vendômois », *BSAV*, 1964, p. 63-75.
- DELUZ Christiane (dir.), *Blois, un diocèse, une histoire. Histoire des chrétiens du Loir-et-Cher*, Blois, Association du Tricentenaire du Diocèse de Blois, 1996, 254 p.
- DELAUNAY Paul, « Les chirurgiens du Haut-Maine sous l'Ancien-Régime », *RHAM*, t. LXXXIX à XCIV, 1933 à 1937, p. 9-29 ; p. 73-98 ; p. 3-17 ; p. 47-64 ; p. 35-55.
- DESCHAMPS DE LA RIVIÈRE Robert, « Le théâtre au Mans au XVIIIe s. », *RHAM*, t. XLVII, 1900, p. 121-149 et 232-249 ; t. XLVIII, 1901, p. 61-85.
- DE FARCY Paul, « Les ex-libris manceaux antérieurs au XIXe s. », *Revue Historique de Mayenne*, 2e série t. XXIII, 1907, 90 p.
- FÉNÉANT Jacques, « Les sociétés secrètes en Vendômois », *BSAV*, 1990, p. 48-55.
- FILLON Anne, *Les trois bagues au doigt, amours villageoises au XVIIIe siècle*, Paris, Laffont, 1989, 528 p.
- FILLON Anne, *Fruits d'écritoire, sociétés et mentalités aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Le Mans, PLHAM, 2000, 383 p.
- FROGER Louis, « Les écoles de Saint-Cyr de Sargé », *BSAV*, 1881, p. 98-112.
- HAUREAU Barthélemy, *Histoire littéraire du Maine*, Genève, Slatkine Reprints, 1969 [1e éd. 1843-1852], 10 tomes.
- GALLOIS Aurélie, *L'Image des provinces à travers les Affiches de l'Orléanais, de la Touraine et du Maine, 1772-1773*, mémoire de Master 1, sous la dir. de Granger Sylvie, Université du Maine, 2009, 223 p.
- GAUTHIER Joseph, *Manoirs et gentilhommières du Maine et du Vendômois*, Bouhet, La Découvrance, 2005, 60 p.
- GAVALLET-CANTIN Camille, « La bibliothèque de l'Abbaye mauriste Saint-Vincent du Mans au XVIIIe siècle », *PM*, 86, 2009, p. 255-266.
- GRANGER Sylvie et BERTIN Serge, *Femmes en Sarthe, actrices de leur temps*, Le Mans, Libra Diffusio, 2012, 272 p.
- HUBERT Benoît, « Les fondateurs du Bureau d'Agriculture du Mans (1761-1775) : enthousiasmes et tâtonnements », *Les 250 ans de la Société d'Agriculture Sciences et Arts de la Sarthe*, colloque du 14 mai 2011, *BSASAS*, 2013, p. 9-66.
- DE LA BOUILLERIE Sébastien, « L'abbé Auvé et la coterie littéraire du château de La Flèche (1715-1742) », *RHAM*, t. XVII, 1885, p. 129-157.
- MÉNARD Michèle, *Une histoire des mentalités religieuses aux XVIIe et XVIIIe siècles : mille retables de l'ancien diocèse du Mans*, Paris, Beauchesne, 1980, 467 p.

NOUEL Ernest, « Journal de François Lattron, vigneron au Bois aux Moines (paroisse de Naveil), 1756-1810 », *BSAV*, 1875, p. 321-363.

OURY Guy-Marie, « La formation donnée par les Ursulines du Mans à la fin de l'Ancien Régime », *PM*, 78, 1976, p. 124-132.

OURY Guy-Marie (dir.), *Histoire religieuse du Maine*, Chambray-lès-Tours, CLD, 1978, 293 p.

SIMONI-AUREMBOU Marie-Rose, « Chansons en Vendômois, le collectage d'Arsène Gendron en 1850 » *BSAV*, 1981, p. 64-88.

TRAVIER Didier, « Une grande bibliothèque provinciale au XVIIIe siècle : l'abbaye Saint-Vincent du Mans », BARBIER Frédéric, DE PASQUALE Andrea (dir.), *Un'istituzione dei Lumi: la biblioteca. Teoria, gestione e pratiche biblioteconomiche nell'Europa dei Lumi*, Parme, Museo Bodoniano, 2012, p. 135-164.

TRIGER Robert, « L'agriculture en 1762 dans le canton de Fresnay, Mémoire inédit de M. de Perrochel seigneur de Saint-Aubin-de-Locquenay », *RHAM*, t. XLIV, 1898, p. 209-239.

VARRET Laurence, ALLAIN Jean-Claude, « Les débuts de la presse dans la Sarthe (1771-1864) », *PM*, 4e série t. XII, janv-mars 1983, p. 30-33.

VASSORT Jean, « Délinquance, criminalité et société en Bas-Vendômois, à la fin du XVIIIe siècle d'après les archives de la justice de Montoire-Querhoent », *BSAV*, 1979, p. 39.

VASSORT Jean, « Espace et mobilité en Vendômois à la fin du XVIIIe siècle », *BSAV*, 1986, p. 43-51.

VASSORT Jean, « Le Vendômois, un siècle après Marie du Bois », Colloque « Le Vendômois sous Louix XIV », 10-11 sept. 1994, *BSAV*, 1995, p. 20-22.

VASSORT Jean, *Une société provinciale face à son devenir : le Vendômois aux XVIIIe et XIXe siècles*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1995, 560 p.

VASSORT Jean, *Les papiers d'un laboureur au siècle des Lumières, Pierre Bordier : une culture paysanne*, Champ Vallon, Seyssel, 1999, 240 p.

VASSORT Jean, « Le Vendômois à l'époque du procès de Babeuf », *BSAV*, 1999, p. 38-42.

### **C- Autour de Mme de Marans**

ALEXANDRE J., « Lettres percheronnes », *Le carillon de Vendôme*, 2 mars 1899.

ARNOULD Jean, « Histoire du château des Radrets à Sargé », *BSAV*, 2000, p. 38-48.

BARET René, « Chêne-de-Cœur à Saint-Pavace », *PM*, 76, 1974, p. 1-14 et 126-137.

BEAUVAIS DE SAINT-PAUL Pierre Alexandre Désiré, *Essai historique et statistique sur le canton et la ville de Mondoubleau*, Le Mans, Monnoyer, 1837, 416 p.

- BOULLIER DE BRANCHE Henri, « Chronique des Archives Départementales (principales acquisitions en 1955) », *PM*, 36, 1956, p. 57-58.
- CALENDINI Louis, « Lettres d'un colon manceau à Saint-Domingue, au XVIIIe s. », *Annales fléchoises*, t. XV, janv-fév 1914, p. 37-44.
- CASTEL Damien, « La Croix, une maison de maître près de Saint-Calais », *PM*, 90, 1988, p. 83-98.
- CHAMBOIS Emmanuel, « La vie agricole au Perche-Gouet pendant le XVIIIe siècle », *BSAV*, 1892, p. 44-61.
- CHÉRON Louis, « Conflans-sur-Anille : un village au fil des siècles », *PM*, 76, 1974, p. 41-53 et 367-379.
- CORDONNIER Paul, « Courtanvaux à Bessé-sur-Braye », *RHAM*, t. CIV, 1948, p. 87-99.
- DEBIEN Gabriel, « Les manceaux aux Antilles (XVIIe-XVIIIe siècles) », *PM*, 77, 1975, p. 39 et 145.
- FRANTZ Jean-Paul, *Notables et société à Saint-Calais de l'Ancien-Régime à la IIe République (1787-1848)*, Thèse d'Histoire sous la dir. de Jean-Marie Constant, Université du Maine, 1991, 2 vol.
- FROGER Louis, *Histoire généalogique de la famille de Vanssay*, Mamers, Dangin, 1890, 252 p.
- FROGER Louis, *Histoire de Saint-Calais*, Mayenne, Poirier-Bealu, 1901, 567 p.
- DE LAUNAY Louis et Alphonse, MARTEL Édouard-Alfred, *Villages, monuments et paysages des vallées de la Braye et du Loir*, 1864-1902 (BnF, Estampes et photographie, PETFOL-VE-2017).
- MÉTAIS abbé Charles, *Cartulaire de l'abbaye cardinale de la Trinité de Vendôme*, Paris, Picard & Fils, 1895, t. 3, 501 p.
- MÉTAIS abbé Charles, *Les petites écoles à Vendôme et dans le Vendômois*, Vendôme, Ripe, 1886, 104 p.
- NOUEL Ernest, « Piganiol de la Force (complément de biographie) », *BSAV*, 1899, p. 176-179.
- TOUBLET Emmanuel, « la famille de Courtarvel », *RHAM*, t. LXXI, 1912, p. 121-142 et 247-277 ; et t. LXXII, 1913, p. 51-78 et 150.

### III- Le for privé et la microhistoire

#### **A- Généralités, ouvrages collectifs et recueils**

BARDET Jean-Pierre, CASSAN Michel, RUGGIU François-Joseph (dir.), *Les écrits du for privé, objets matériels, objets édités*, Limoges, PULim, 2007, 347 p.

BARDET Jean-Pierre, RUGGIU François-Joseph (dir.), *Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé*, Paris, PUPS, 2005, 260 p.

BARDET Jean-Pierre, ARNOUL Elisabeth et RUGGIU François-Joseph, *Les écrits du for privé en Europe, du Moyen Âge à l'époque contemporaine : enquêtes, analyses, publications*, Pessac, PUB, 2010, 657 p.

BEAUREPAIRE Pierre-Yves, TAURISSON Dominique (réunis par), *Les ego-documents à l'heure de l'électronique. Nouvelles approches des espaces et réseaux relationnels*, Montpellier, Publications de l'Université Paul Valéry-Montpellier 3, 2003, 552 p.

BOURCIER Élisabeth, *Les journaux privés en Angleterre de 1600 à 1660*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1976, 496 p.

CAZALÉ BÉRARD Claude, KLAPISCH-ZUBER Christiane, « Mémoire de soi et des autres dans les livres de famille italiens », *Annales HSS*, n°4, juillet-août 2004, p. 805-826.

COUDREUSE Anne, SIMONET-TENANT Françoise (dir.), *Pour une histoire de l'intime et de ses variations*, Paris, L'Harmattan, Itinéraires. Littérature, textes, culture, 2009, 4, 196 p.

COUSSON Agnès, *L'Écriture de soi, Lettres et récits autobiographiques des religieuses de Port-Royal*, Paris, Honoré Champion, 2012, 636 p.

FABRE Daniel (dir.), *Écritures ordinaires*, Paris, P.O.L., 1993, 373 p.

GARAPON Jean, « Amateurisme littéraire et vérité sur soi, de Marguerite de Valois au Cardinal de Retz », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, n°103, 2003/2, p. 275-285.

GRETCHANAIA Elena, « Les écrits autobiographiques des femmes russes du XVIIIe siècle rédigés en français », *Dix-huitième siècle*, n° 36, 2004, p. 131-154.

GRETCHANAIA Elena, VIOLLET Catherine (dir.), « *Si tu lis jamais ce journal* ». *Diaristes russes francophones, 1780-1854*. Paris, CNRS-Éditions, 2008, 343 p.

KLAPISCH-JUBER Christiane, « Propager l'insulte ? les limites de l'intime dans l'écriture privée », REDON Odile, SALLMANN Line, STEINBERG Sylvie (dir.), *Le désir et le goût, une autre histoire (XIIIe-XVIIIe s.)*, Saint-Denis, PUVincennes, 2005, p. 291-307.

LEJEUNE Philippe, *Le pacte autobiographique*, Paris, Seuil, 1975 [rééd. 1996], 381 p.

LEJEUNE Philippe, *Le moi des demoiselles*, Paris, Seuil, 1993, 454 p.

LEJEUNE Philippe, *Les brouillons de soi*, Paris, Seuil, 1998, 426 p.



- LEJEUNE Philippe, *Signes de vie, Le pacte autobiographique 2*, Paris, Seuil, 2005, 274 p.
- LEJEUNE Philippe, VIOLLET Catherine, *Genèses du « je », manuscrits et autobiographie*, Paris, CNRS-Éditions, 2000, 245 p.
- LEJEUNE Philippe, BOGAERT Catherine, *Le journal intime, histoire et anthologie*, Paris, Textuel, 2006, 506 p.
- LUCIANI Isabelle, « De l'espace domestique au récit de soi ? Écrits féminins du for privé (Provence, XVIIe-XVIIIe s.) », *Clio*, n°35, 2012, p. 21-44.
- MOSS Ann, *Printed Commonplace books and the structuring of Renaissance thought*, Oxford, Clarendon press, 1996, 345 p.
- MOUYSSET Sylvie, « De mémoire, d'action et d'amour : les relations hommes/femmes dans les écrits du for privé français au XVIIe siècle », *Dix-septième siècle*, n°244, 2009/3, p. 393-408.
- MOUYSSET Sylvie, *Papiers de famille : introduction à l'étude des livres de raison (France, XVe-XIXe siècle)*, Rennes, PUR, 2007, 347 p.
- NUSSBAUM Felicity, « Eighteenth century women's autobiographical commonplaces », BENSTOCK Shari (éd.), *The private self*, Londres, University of North Carolina Press, 1988, p. 144-171.
- PACHET Pierre, *Les baromètres de l'âme. Naissance du journal intime*, Paris, Hachette Littérature, 2001 [rééd.], 187 p.
- SIMONET-TENANT Françoise, *Le journal intime*, Paris, Nathan, 2001, 128 p.

## **B- Études de cas, ouvrages spécialisés, monographies**

- ALLEMAND-GAY Marie-Thérèse et COUDERT Jean, *Un magistrat lorrain au XVIIIe siècle. Le Premier Président de Cœurderoy (1738-1800) et son diaire*, Paris, L'Harmattan, 1997, 463 p.
- BAGGERMAN Ariane et DEKKER Rudolf, « Sensibilité et éducation d'un enfant à l'époque batave. Le journal intime d'Otto Van Eck (1791-1796) », *Annales historiques de la Révolution française*, 4, 2001, p. 129-139.
- CHATELAIN Claire, « L'inventaire du quotidien : un marchand angevin au XVIIe s », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 47-3, juil-sept 2000, p. 429-457.
- DAVID Odette, *L'autobiographie de convenance de Mme d'Épinay, écrivain-philosophe des Lumières*, Paris, L'Harmattan, 2007, 392 p.
- DORNIER Carole, « Montesquieu et la tradition des recueils de lieux communs », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, n°108, 2008/4, p. 809-820.
- FAVIER René (prés.), *Pierre-Philippe Candy, orgueil et narcissisme, journal d'un notaire dauphinois au XVIIIe siècle*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2006, 662 p.

- FOISIL Madeleine, *Le sire de Gouberville*, Paris, Flammarion, 1986 [1e éd.1981], 284 p.
- GARAPON Jean, *La Grande Mademoiselle mémorialiste : une autobiographie dans le temps*, Genève, Droz, 1989, 290 p.
- GINZBURG Carlo, *Le fromage et les vers. L'univers d'un meunier du XVIe siècle*, Paris, Aubier, 1980 [trad.], 220 p.
- GOULEMOT Jean-Marie, *Mémoires de Valentin Jamerey-Duval. Enfances et éducation d'un paysan au XVIIIe siècle*, Paris, Le Sycomore, 1981 [RÉÉD. 2011], 423 p.
- LEMOINE Henri, « Le livre de raison de Mme de Galard, châtelaine de Grignon », *Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, janv-mars 1931, p. 40-46.
- LEVI Giovanni, *Le pouvoir au village*, Paris, Gallimard, 1989 [trad.], 230 p.
- ROCHE Stéphane, *Charles Juliet : écriture de l'intime et journal de l'écriture, pour une esthétique du journal*, Thèse de Lettres sous la dir. de Pierre Glaudes, Toulouse, Université de Toulouse Le Mirail, 2002, 2 vol.

### **C- Méthodologie : apports de la psychohistoire**

- ASSOUN Paul-Laurent, *Psychanalyse*, Paris, PUF, 2007 [1e éd. 1997], 765 p.
- BESANÇON Alain, « Vers une histoire psychanalytique », *Annales ESC*, n°3-4, 1969, p. 594-616 et 1011-1033.
- BIZIÈRE Jean-Maurice, « 'Before and After' essai de psychohistoire », *RHMC*, t.XXVII, avril-juin 1980, p. 177-207.
- CHIANTARETTO Jean-François, *De l'acte autobiographique : le psychanalyste et l'écriture autobiographique*, Seyssel, Champ Vallon, 1995, 293 p.
- CHIANTARETTO Jean-François (dir.), *Écriture de soi et psychanalyse*, Actes du colloque, Paris, 29 et 30 septembre 1995, Paris, l'Harmattan, 1996, 283 p.
- CHIANTARETTO Jean-François, CLANCIER Anne, ROCHE Anne, *Autobiographie, journal intime et psychanalyse*, Paris, Economica – Anthropos, 2005, 338 p.
- DARNTON Robert, *Le grand massacre des chats*, Paris, Les Belles Lettres, 2011 [trad.], 376 p.
- FOUCAULT Michel, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Plon, 1961, 683 p.
- LAPLANCHE Jean, PONTALIS J.-B., *Vocabulaire de la psychanalyse*, Paris, PUF, 2003 [14e éd.], 523 p.
- LE GOFF Jacques, *L'imaginaire médiéval : essais*, Paris, Gallimard, 1985, 352 p.
- LE GOFF Jacques, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1996, 976 p.
- MINSKY Rosalind, *Psychoanalysis and gender, an introductory reader*, Londres, Routledge, 1996, 317 p.

ROUDINESCO Élisabeth, PLON Michel, *Dictionnaire de la psychanalyse*, Paris, Fayard, 2006 [3e éd], 1217 p.

VON TIPPELSKIRCH Xenia, « Histoire et psychanalyse. Retour sur *Oedipus and the Devil* de Lyndal Roper », *Clio*, n°32, 2010, p. 141-147.

## IV- L'accès à la culture : éducation et lecture au XVIIIe siècle

### **A- Les voies de diffusion**

Centre méridional d'Histoire Sociale, des Mentalités et des Cultures, *Les intermédiaires culturels*, Actes du colloque de juin 1978, Aix-en-Provence, PUProvence et Paris, Champion, 1981, 682 p.

*La diffusion de l'information et du savoir de 1610 à nos jours*, Paris, CTHS, 1983, 589 p.

DARNTON Robert, « An early information society : news and the media in Eighteenth century Paris », *The American Historical Review*, vol. 105, n°1, 2000, p. 1-35.

MOUREAU François (dir.), *De bonne main. La communication manuscrite au XVIIIe siècle*, Paris et Oxford, Universitas-Voltaire Foundation, 1996, 194 p.

ROCHE Daniel, *Le Siècle des lumières en province : académie et académiciens provinciaux, 1680-1789*, La Haye, Mouton, 1978, 2 vol.

VIALA Alain, *La naissance des institutions de la vie littéraire en France au XVIIe s. (1643-1665)*, Thèse de Lettres sous la dir. de Morel Jacques, Université de Paris III, 1982, 2 vol.

### **B- Cultures des Lumières**

CHARTIER Roger, *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Seuil, 1990, 244 p.

CHAUSSINAND-NOGARET Guy, *Comment peut-on être un intellectuel au siècle des Lumières ?*, Bruxelles, André Versailles, 2011, 140 p.

CROIX Alain, LESPAGNOL André, PROVOST Georges (dir.), *Église, Éducation, Lumières... Histoires culturelles de la France (1500-1830)*, textes réunis en l'honneur de Jean Quéniart, Rennes, PUR, 1999, 507 p.

DAGEN Jean, ROGER Philippe (dir.), *Un Siècle de Deux Cents Ans ? Les XVIIe et XVIIIe*

*siècles : continuités et discontinuités*, Paris, Desjonquères, 2004, 344 p.

DARNTON Robert, *La fin des lumières : le mesmérisme et la révolution*, Paris, O. Jacob, 1995 [1<sup>e</sup> éd. 1967], 220 p.

GENET Jean-Philippe, RUGGIU François-Joseph (dir.), *Les idées passent-elles la Manche ?*, Paris, PUPS, 2007, 402 p.

MESNARD Jean, *La culture du XVII<sup>e</sup> siècle. Enquêtes et synthèses*, Paris, PUF, 1992, 640 p.

MORNET Daniel, *Les origines intellectuelles de la Révolution française, 1715-1787*, Paris, Tallandier, 2010 [1<sup>e</sup> éd. 1933], 552 p.

MUCHEMBLED Robert, *Culture populaire et culture des élites dans la France Moderne (XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup>)*, Paris, Flammarion, 1968, 398 p.

PARDAILHÉ-GALABRUN Annik, *La naissance de l'intime, 3000 foyers parisiens XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 1988, 523 p.

QUÉNIART Jean, *Culture et sociétés urbaines dans la France de l'Ouest au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Lille, Service de Reproduction des Thèses, 1977, 2 vol.

ROCHE Daniel, *Les Républicains des Lettres. Gens de culture et Lumières au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1988, 393 p.

ROCHE Daniel, *La France des Lumières*, Paris, Fayard, 1993, 651 p.

ZUBER Roger, *Les belles infidèles et la formation du goût classique*, Paris, A. Michel, 1995, 521 p.

## C- Éducatives

Cahier spécial « Éducation des filles, enseignement des femmes : XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles », *Pénélope*, n°2, 1980, coordonné par Geneviève Fraisse.

ALAMERCERY Vincent, « L'historiographie française de l'éducation. Essai de cartographie de ses objets et de ses auteurs », *Histoire de l'éducation*, n°117, 1/2008, p. 97-116.

BLUCHE François, *Les pages de la Grande Écurie*, Paris, les Cahiers nobles, 1966, n°28-29-30.

BODINIER Bernard, GEST Martine, LEMONNIER-DELPY Marie-Françoise, PASTEUR Paul, *Genre et éducation, former, se former, être formée au féminin*, Rouen, PURouen et du Havre, 2009, 546 p.

BROUARD-ARENS Isabelle, PLAGNOL-DIÉVAL Marie-Emmanuelle (dir.), *Femmes éducatrices au siècle des Lumières*, Rennes, PUR, 2007, 387 p.

CASPARD Pierre, « À quoi tient la supériorité des filles ? Contribution à l'analyse historique d'un problème », *Histoire de l'éducation*, n°115-116, 2007/3, p. 81-148.

- CHARTIER Roger, REVEL Jacques, « Université et société dans l'Europe moderne : position des problèmes », *RHMC*, t. 25, 1978, p. 353-374
- DANIELLOU Emmanuelle, « Les pensionnaires des Grandes Ursulines de Rennes (1651-1734) », *Histoire, économie & société*, 2008/3, p. 31-44.
- GARCIA Patrick et LEDUC Jean, *L'enseignement de l'histoire en France de l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, A. Colin, 2003, 320 p.
- GRASSI Marie-Claire, « Un révélateur de l'éducation au XVIIIe siècle : expressions de la vie affective et correspondances intimes », *RHMC*, t. 28, 1981-1, p. 174-184.
- GRELL Chantel, RAMIÈRE DE FORTANIER Arnaud (dir.), *L'éducation des jeunes filles nobles : XVIIe-XVIIIe s.*, Paris, PUPS, 2004, 218 p.
- HULIN Nicole, BILODEAU Bénédicte, *Les Femmes et l'enseignement scientifique*, Paris, PUF, 2002, 227 p.
- LEDUC Guyonne, *L'éducation des femmes en Europe et en Amérique du Nord de la Renaissance à 1848*, Paris, L'Harmattan, 1997, 525 p.
- LERANBAUM Miriam, « 'Mistresses of orthodoxy' : education in the lives and writings of late eighteenth-century English women writers », *Proceedings of the american philosophical society*, vol. 121, n°4, 1977, p. 281-301.
- LEMEUNIER Frédéric, « Deux générations, 1750-1859. Contribution à l'étude de l'éducation et de l'évolution des idées religieuses aux XVIIIe et XIXe s d'après la correspondance de la famille Ogier d'Ivry », *PM*, t. XXXIV, 1954, p. 25-43 et 183-190.
- PARIAS Louis-Henri (dir.), *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, Paris, Labat, 1981-1982, vol. 2 : LEBRUN François, VENARD Marc, QUÉNIART Jean (dir.), *De Gutenberg aux Lumières, 1480-1789*, 690 p.
- PICCO Dominique, *Les demoiselles de Saint-Cyr (1686-1793)*, Thèse d'Histoire sous la direction de Daniel Roche, Paris I, 1999, 3 vol.
- POULTEAU Philippe, « Sur les petites écoles des environs de Mondoubleau avant la Révolution », *BSAV*, 1958, p. 26-32.
- ROGERS Rebecca, « L'éducation des filles : un siècle et demi d'historiographie », *Histoire de l'éducation*, n°115-116, 3/2007, p. 37-79.
- SONNET Martine, *L'éducation des filles au temps des Lumières*, Cerf, Paris, 2011 (1e éd. 1987), 356 p.
- VASSORT Jean, « L'enseignement primaire en Vendômois à l'époque de la Révolution », *BSAV*, 1977, p. 49-88.
- WILD Francine et MORALI Danielle (prés.), *De l'instruction des filles dans l'Europe des XVIe et XVIIe siècles*, Nancy, Groupe XVIe-XVIIe siècles en Europe, Université Nancy 2, 2006, 151 p.

## D- Lectures, lecteurs, lectrices

BOTS Hans, SGARD Jean (éd.), *La diffusion et la lecture des journaux de langue française sous l'Ancien Régime*, Actes du colloque de Nimègue, Amsterdam & Maarssen, APA, 1988, 285 p.

BROUARD-ARENDS Isabelle (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime*, actes du colloque, 27-29 juin 2002 organisé par l'UFR ALC, Université de Rennes II, PUR, Rennes, 2003, 719 p.

CAZENOBÉ Colette, *Au malheur des dames. Le roman féminin au XVIIIe siècle*, Paris, Champion, 2006, 397 p.

CHARTIER Roger, *Lecture et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1987, 369 p.

CHARTIER Roger (dir.), *Pratiques de la lecture*, Paris, Payot, 2003 (rééd.), 323 p.

CHRISTIN Anne-Marie (dir.), *Espaces de la lecture*, Actes du colloque de la bibliothèque publique d'information et du centre d'étude de l'écriture, Université de Paris VII, 1985, Paris, Éditions Retz, 1988, 272 p.

FABRE Daniel, « Lire au féminin », *Clio*, n°11, 2000, p. 179-212.

FERRAND Nathalie, *Livre et lecture dans les romans français du XVIIIe siècle*, Paris, PUF, 2002, 382 p.

FURET François (dir.), *Livre et société dans la France du XVIIIe siècle*, Paris, Mouton, 1970, t. II.

GOULEMOT Jean-Marie, *Ces livres qu'on ne lit que d'une main, lecture et lecteur de livres pornographiques au XVIIIe siècle*, Aix-en-Provence, Alinéa, 1991, 171 p.

MARION Michel, *Les bibliothèques privées à Paris au milieu du XVIIIe siècle*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1978, 250 p.

MONTANDON Alain, *Le roman au XVIIIe siècle en Europe*, Paris, PUF, 1999, 536 p.

RIVARA Annie, MCKENNA Antony, *Le roman des années trente. La génération de Prévost et de Marivaux*, Saint-Étienne, PUSaint-Étienne, 1998, 167 p.

ROBERT Mario, « Le livre et la lecture dans la noblesse canadienne 1670-1764 », *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, vol. 56, n°1, 2002, p. 3-27.

## V- Penser au XVIIIe s. : Belles-Lettres, morale et philosophie

### **A- Outils : méthodologie, historiographie et ouvrages généraux**

ANHEIM Étienne, LILT Antoine, VAN DAMME Stéphane, « Quelle histoire de la philosophie ? », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, 1/2009, p. 5-11.

GOULEMOT Jean-Marie, MASSEAU Didier, TATIN-GOURIER Jean-Jacques, *Vocabulaire de la littérature du XVIIIe siècle*, Paris, Minerve, 1996, 240 p.

LANSON Gustave, *Histoire de la littérature française*, Paris, Hachette, 1894, 1182 p.

LYON-CAEN Judith, « Histoire littéraire et Histoire de la lecture », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, 2003/3, p. 613-623.

MASSON Nicole, *Histoire de la littérature française du XVIIIe siècle*, Paris, Champion, 2003, 206 p.

MOLLIER Jean-Yves, « Histoire culturelle et histoire littéraire », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, 2003/3, p. 597-612.

MOUREAU François (dir.), *Dictionnaire des lettres françaises, le XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1995 (1e éd. Grene 1960), 1371 p.

### **B- Belles-Lettres**

ANGELET Christian, HERMAN Jan (éd.), *Recueil de préfaces de romans du XVIIIe siècle, vol. II, 1751-1800*, Saint-Étienne, PUSaint-Étienne, 2003, 412 p.

DEMORIS René, *Le roman à la première personne. Du Classicisme aux Lumières*, Paris, A. Colin, 1975, 497 p.

DOUTHWAITE Julia, « Les sciences de l'homme au XVIIIe siècle : le parcours de la jeune fille sauvage de Champagne », *Pour l'histoire des sciences de l'homme*, 27, automne-hiver 2004, p. 46-53.

GRELL Chantal, *Le dix-huitième siècle et l'antiquité en France, 1680-1789*, Oxford, Voltaire Foundation, 2008, 2 vol.

HIPP Marie-Thérèse, *Mythes et réalités : enquête sur le roman et les mémoires, 1660-1700*, Paris, Klincksieck, 1976, 585 p.

JOUSSET Philippe, « Cleveland de l'abbé Prévost : un cas de raison romanesque au temps des Lumières », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, n°107, 2007/1, p. 45-60.

LEVER Maurice, *La fiction narrative en prose au XVIIe siècle*, Paris, CNRS, 1976, 645 p.

MAY Georges, *Le dilemme du roman au XVIIIe siècle : étude sur les rapports du roman et de la critique (1715-1761)*, Paris, PUF, 1963, 294 p.

MÉNIL Alain (présenté par), *Diderot et le théâtre*, Paris, Pocket, 1995, 2 vol.

MONTOYA Alicia C., « Théorie et pratique des citations de Corneille et Racine chez Marie-Anne Barbier », *Littératures Classiques*, 52, automne 2004, p. 61-73.

ROUSSET Jean, *Forme et signification*, Paris, Corti, 1962, 190 p. (chap. IV : « Une forme littéraire : le roman par lettres »).

## **B- Morale et philosophie**

« Morale et vertu au Siècle des Lumières », *Études sur le XVIIIe s.*, hors série 4, 1986.

n° spécial « Les *Minores* », *Littératures classiques*, 31, aut. 1997.

Dossiers « Morales » de la revue *Écrire l'Histoire. Histoire, Littérature, Esthétique*, n° 5 et 6, 2010.

BAHIER-PORTE Christelle, JOMAND-BAUDRY Régine (dir.), *Écrire en mineur au XVIIIe siècle*, Paris, Desjonquères, 2009, 472 p.

BÉNICHOU Paul, *Morales du Grand Siècle*, Paris, Gallimard, 1988, 313 p.

BOURGEOIS-COURTOIS Muriel, « Réflexion morale et culture mondaine (matériaux pour une synthèse) », *XVIIe siècle*, n°202, 51-1, 1999, p. 9-19.

BOUVIER Michel, « Les *minores* », *XVIIe siècle*, n°202, 51-1, 1999, p. 21-26.

BURY Emmanuel, « Comédie et science des mœurs : le modèle de Térence aux XVIe et XVIIe siècles », *Littératures classiques*, n° 27, printemps 1996, p. 125-135.

BURY Emmanuel, « Le moraliste classique et ses modèles antiques », *XVIIe siècle*, n° 202, 51-1, 1999, p. 27-35.

CAILLÉ Alain, LAZZERI Christian, SENELLART Michel (dir.), *Histoire raisonnée de la philosophie morale et politique*, Paris, La Découverte, 2001, 755 p.

DAGEN Jean (dir.), *La morale des moralistes*, Colloque de la Sorbonne, novembre 1994, Paris, Champion, 1999, 244 p.

DAGEN Jean, BOURGUINAT Elisabeth, ESCOLA Marc (prés.), *La Bruyère, le métier du moraliste*, Actes du Colloque international pour le tricentenaire de la mort de La Bruyère, Paris, 8-9 novembre 1996, Paris, Champion, 2001, 261 p.

VAN DELFT Louis, « Qu'est-ce qu'un moraliste? », *CAIEF - Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, XXX, 1978, p. 105-120.

VAN DELFT Louis, *Les spectateurs de la vie : généalogie du regard moraliste*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, 314 p.

VAN DELFT Louis, *Les moralistes : une apologie*, Paris, Gallimard, 2008, 458 p.

DORNIER Carole, « Souci de soi et morale du compromis : le *Traité du vrai mérite de l'homme* de Le Maître de Claville (1734) », *Dix-huitième siècle*, n°41, 1/2009, p. 585-



601.

ESCOLA Marc, *La Bruyère*, Paris, Champion, 2001, 2 vol.

GOULBOURNE Russell, « Horace au siècle des Lumières : *sapere aude* et la préhistoire de la devise kantienne », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, 2006, n°12, p. 167-183.

JERPHAGNON Lucien, *Connais-toi toi-même... et fais ce que tu aimes*, Paris, A. Michel, 2012, 376 p.

KRAUSS Werner, « L'étude des écrivains obscurs du siècle des Lumières », *Studies on Voltaire*, XXVI, 1963, p. 1019-1024.

LAFOND Jean (dir.), *Moralistes du XVIIIe siècle, de Pibrac à Dufresny*, Paris, Laffont, 1992, 1323 p.

LAZORTHES Guy, « 'Connais-toi toi-même'. Actualité de l'injonction de Socrate », D'ESPAGNAT Bernard, *Implications philosophiques de la science contemporaine*, t. 3, Paris, PUF, 136 p.

MAUZI Robert, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises au XVIIIe siècle*, Paris, Albin Michel, 1994 (1e éd. 1979), 725 p.

MYDLARSKI Henri, « Les moralistes des Lumières. Une macro-lecture », *Revue des Sciences Humaines*, LXXXI, n°215, juil-sept 1989, p. 59-75.

TOURETTE Éric, *Une écriture du discernement : enquête sur les formes brèves de la description morale : 1574-1701*, Thèse sous la dir. de LANDRY Jean-Pierre, Université de Lyon 3 Jean Moulin, 2004, 819 p.

## VI- Histoire des femmes, histoire des genres

### **A- Essais et analyses : femme et femmes, genre et genres**

n° spécial « Héroïnes », *Clio*, 30, 2009.

n° spécial « L'Aquitaine au féminin », *Revue Historique de Bordeaux*, 15, 2009.

n° spécial « Y a-t-il une histoire littéraire des femmes ? », *Littérature, Histoire, Théorie*, n°7, janvier 2011.

ANGENOT Marc, *Les champions des femmes, examen du discours sur la supériorité des femmes, 1400-1800*, Presses de l'Université du Québec, 1977, 193 p.

- ARAGON Sandrine, *Des liseuses en péril*, Paris, Champion, 2003, 732 p.
- ARNOULD Jean-Claude et STEINBERG Sylvie (dir.), *Les femmes et l'écriture de l'histoire, 1400-1800*, Rouen, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2008, 550 p.
- ASTBURY Katherine et PLAGNOL-DIÉVAL Marie-Emmanuelle (éd.), « Le Mâle en France 1715-1830. Représentations de la masculinité », *French Studies of the Eighteenth and Nineteenth Centuries*, vol. 15, Frankfurt am Main, Peter Lang, 2004, 317 p.
- BADINTER Élisabeth, *Le conflit. La femme et la mère*, Paris, Flammarion, 2010, 218 p.
- BARBEY D'AUREVILLY Jules, *Les hommes et les œuvres, t. 5, Les bas-bleus*, Paris, Amyot, 1878, 346 p.
- BAUCHARD Ernest Quentin, *Les femmes bibliophiles de France (XVIe, XVIIe & XVIIIe siècles)*, Paris, Morgand, 1886, 466 p.
- BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *Être veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, 2001, 415 p.
- BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *Les femmes à l'époque moderne (XVIe-XVIIIe siècles)*, Paris, Belin, 2003, 270 p.
- BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *La solitude XVIIe-XVIIIe siècle*, Paris, Belin, 2008, 207 p.
- BERNOS Marcel, « La jeune fille en France à l'époque classique », *Clio*, n°4, 1996, p. 161-165.
- BÖDEKER Hans Erich, STEINBRÜGGE Lieselotte (éd.), *Conceptualiser la femme dans la pensée des Lumières*, Berlin, Arno Spitz, 2001, 188 p.
- BOSQUET Marie-Françoise, « Féminité et société ou l'amour en question : le point de vue des conteuses utopistes », *Dix-huitième siècle*, n°41, 2009/1, p. 319-338.
- BROWN Irene Q., « Domesticity, feminism, and friendship : female aristocratic culture and marriage in England, 1660-1760 », *Journal of Family History*, hiver 1982, p.406-424.
- COSNIER Colette, *Le silence des filles. De l'aiguille à la plume*, Paris, Fayard, 2001, 332 p.
- DAUPHIN Cécile, FARGE Arlette et FRAISSE Geneviève, « Culture et pouvoir des femmes, essai d'historiographie », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n°41, 1986-2, p. 271-295.
- VAN DIJK Suzanna, *Traces de femmes, présence féminine dans le journalisme français du XVIIIe siècle*, Amsterdam & Maarssen, Holland university press, 1988, 330 p.
- VAN DIJK Suzanna et VAN STRIEN-CHARDONNEAU Madeleine (éd.), *Féminités et masculinités dans le texte narratif avant 1800 : la question du "gender"*, Actes du XIVE colloque de la SATOR, Louvain, Peeters, 2002, 474 p.
- DUBY Georges et PERROT Michelle (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, Paris, Plon, 1991, 4 vol.

FINE Agnès, « Écritures féminines et rites de passage », *Communications*, n°70, 2000, p. 121-142.

GARGAM Adeline, « Savoirs mondains, savoirs savants : les femmes et leurs cabinets de curiosités au siècle des Lumières », *Genre & Histoire* [En ligne], n°5, automne 2009, mis en ligne le 04 janvier 2010. <http://genrehistoire.revues.org/index899.html> page consultée le 24 avril 2012.

GARGAM Adeline, *Les femmes savantes et cultivées dans la littérature française des Lumières ou la conquête d'une légitimité (1690-1804)*, Thèse de Lettres sous la dir. de Vuilleumier-Laurens Florence et Stroev Alexandre, Université de Brest, 2011, 3 vol.

GILLEIR Anke, MONTOYA Alicia C., VAN DIJK Suzan (éd.), *Women Writing Back, Writing Women Back : Transnational Perspectives from the late Middle Ages to the dawn of the modern era*, Leiden, Brill, 2010, 381 p.

GIROU SWIDERSKI Marie-Laure, « La République des Lettres au féminin. Femmes et circulation des savoirs au XVIIIe siècle », *Lumen : travaux choisis de la Société canadienne d'étude du XVIIIe s.*, vol. 28, 2009, p. 1-28.

GODINEAU Dominique, *Les femmes dans la société française, 16e-18e siècle*, Paris, A. Colin, 2003, 253 p.

GOFFMAN Erving, *L'arrangement des sexes*, Paris, La Dispute, 2002 [trad.], 115 p.

HAASE-DUBOSC Danielle et VIENNOT Éliane (dir.), *Femmes et pouvoirs sous l'ancien régime*, Paris, Rivages, 1991, 312 p.

HARCSTARK MYERS Sylvia, *The Bluestocking circle : women, friendship, and the life of the mind in eighteenth-century England*, Oxford, Clarendon Press, 1990, 342 p.

HAROCHE-BOUZINAC Geneviève, « Les lettres qu'on ne brûle pas », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, n°103, 2003/2, p. 301-308.

IUSO Anna, « 'Ma vie est un ouvrage à l'aiguille'. Écrire, coudre et broder au XIXe siècle », *Clio*, 35, 2012, p. 89-106.

KELLY Gary (dir.), *Bluestocking feminism : writings of the Bluestocking Circle, 1738-1785*, London, Pickering & Chatto, 1999, 6 vol.

KRYSSING-BERG Ginette, « L'image de la femme chez Diderot », *Revue Romane*, 20, 1985-1, p. 98-109.

MACLEAN Ian, *Woman triumphant : feminism in French literature, 1610-1652*, Oxford, Clarendon Press, 1977, 314 p.

MAGNÉ Bernard « Humanisme et culture féminine », *Le XVIIe siècle et l'éducation*, Marseille, Centre méridional de rencontres sur le XVIIe siècle, 1972, p. 37-42.

MURAT Laure, *La loi du genre. Une histoire culturelle du « troisième sexe »*, Paris, Fayard, 2006, 459 p.

NATIVEL Colette, *Femmes savantes, savoirs des femmes*, Actes du colloque de Chantilly, Genève, Droz, 1999, 268 p.

- PELLEGRIN Nicole, « Les vertus de l'ouvrage. Recherches sur la féminisation des travaux d'aiguille (XVIe-XVIIIe s.) », *RHMC*, 46, n°4, 1999, p. 747-769.
- PERROT Michelle, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1998, 493 p.
- POIRIER Jean-Pierre, *Histoire des femmes de science en France du Moyen Age à la Révolution*, Paris, Pygmalion, 2002, 410 p.
- RACINE Nicole, TREBITSCH Michel, *Intellectuelles. Du genre en histoire des intellectuels*, Paris, Complexe, 2004, 346 p.
- RIOT-SARCEY Michèle et VARIKAS Éléni, « Réflexions sur la notion d'exceptionnalité », *Les Cahiers du GRIF, Le genre de l'histoire*, 37-38, 1988, p. 77-89.
- ROY Julie, « Femmes et littérature à l'époque de la Nouvelle-France : au-delà de la sainte trinité des manuels », *Québec français*, n°142, 2006, p. 52-56.
- SILVER Marie-France et GIROU SWIDERSKI Marie-Laure, *Femmes en toutes lettres. Les épistolaires du XVIIIe s*, Oxford, SVEC, 2000, 277 p.
- DE SINGLY François (dir.), *L'injustice ménagère*, Paris, Hachette, 2008, 318 p.
- TIMMERMANS Linda, *L'accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, Paris, Champion, 2005, 967 p.
- TITONE Connie, *Gender equality in the philosophy of education : Catharine Macaulay's forgotten contribution*, New-York, Peter Lang, 2004, 173 p.
- TOUBOUL Patricia, « Le statut des femmes : nature et condition sociale dans le traité *De l'éducation des filles* de Fénelon », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, n°104, 2004/2, p. 325-342.
- VERGNES Sophie, *Les Frondeuses, une révolte au féminin (1643-1661)*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, 516 p.
- VICKERY Amanda, *The gentleman's daughter, women's lives in Georgian England*, New Haven, London, Yale University Press, 1998, 436 p.
- VICKERY Amanda, *Behind closed doors, at home in Georgian England*, New Haven, London, Yale University Press, 2009, 382 p.
- VIENNOT Éliane, *La France, les femmes et le pouvoir, t. 2, Les résistances de la société (XVIIe-XVIIIe siècle)*, Paris, Perrin, 2008, 504 p.
- WINN Colette H., KUIZENGA Donna (dir.), *Women Writers in Pre-Revolutionary France : strategies of emancipation*, New York, Garland Publishing, 1997, 454 p.
- WOOLF Virginia, *Une chambre à soi*, Paris, Denoël, 1992 [trad.], 171 p.

## B- Portraits de femmes, biographies

BADINTER Élisabeth, *Mme du Châtelet, Mme d'Épinay ou L'ambition féminine au XVIIIe siècle*, Flammarion, Paris, 2006 [2e éd.], 491 p.

BERNIER Marc André, « Sophie de Condorcet, lectrice française d'Adam Smith », *Travaux de littérature*, XXI, 2009, p. 227-236.

CESSAC Catherine, COUVREUR Manuel (dir.), *La duchesse du Maine (1676-1753). Une mécène à la croisée des arts et des siècles*, Bruxelles, Éd. de l'Université de Bruxelles, 2003, 287 p.

CHARRIER Marianne, « Mme Riccoboni : de l'amour de la passion à la passion de l'écriture », *La Licorne*, 43, 1997 (« Passion, émotions, pathos »), p. 117-127.

CORNAND Suzane, « La lettre d'indignation ou l'éloquence dans la correspondance de Mme de Graffigny », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, n°101, 2001/1, p. 51-69.

CRAVERI Benedetta, « Madame de la Ferté-Imbault (1715-1791) et son monde », *Revue d'Histoire Littéraire de France*, n°105, 2005/1, p. 95-109.

VAN DER CRUYSSSE Dick, *Madame Palatine*, Paris, Fayard, 1988, 748 p.

GARAPON Jean, *La culture d'une princesse, Écriture et autoportrait dans l'œuvre de la Grande Mademoiselle (1627-1693)*, Paris, Champion, 2003, 442 p.

HAMON Maurice, *Madame de La Ferté-Imbault : philosophe et femme d'affaires à la cour de Louis XV*, Paris, Perrin, 2011, 185 p.

HANNIN Valérie, « Une ambition de femme au siècle des Lumières : le cas de Mme Necker », *Cahiers staëliens*, 36, 1985, p. 5-29.

MONGENOT Christine et PLAGNOL-DIÉVAL Marie-Emmanuelle (dir.), *Madame de Maintenon, une femme de lettres*, Rennes, PUR, 2012, 324 p.

MORANT DEUSA Isabel et BOLUFER-PERUGA Mónica, « Josefa Amar y Borbón. Une intellectuelle espagnole dans les débats des Lumières », *Clio*, 13, 2001, p. 69-97.

MORTIER Roland et HASQUIN Hervé, *Portraits de femmes, Études sur le XVIIIe siècle*, t. XXVIII, Bruxelles, Éd. de l'Université de Bruxelles, 2000, 134 p.

PIAU-GILLOT Colette, « L'écriture féminine ? À propos de Marie-Jeanne Riccoboni », *Dix-huitième Siècle*, 16, 1984, p. 369-385.

PONTACQ Mariannick, « Mme de Marcellus, une femme d'affaires à l'époque des Lumières », *Annales du Midi*, tome 118, numéro 253, Janvier-mars 2006, p. 31-51.

SANGER Ernest, *Isabelle de Bourbon-Parme. Petite-fille de Louis XV*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1991, 387 p.

SONNET Martine, « Le savoir d'une demoiselle de qualité, Geneviève Randon de Malboissière (1746-1766) », *L'educazione dell'uomo e della donna nella cultura illuministica*, a cura di Lionello Sozzi. Acc. Sc. Torino-Memorie Sc. Mor., 24 mars 2000, p. 167-185.

VAN STRIEN-CHARDONNEAU Madeleine, « Betje Wolff (1738-1804), traductrice », *Études germaniques*, 59, 3, 2004, p. 489-500.

TROUSSON Raymond, *Isabelle de Charrière : un destin de femme au XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1994, 344 p.

WEAVER Freddie Ellen, *Mme de Fontpertuis, une dévote janséniste amie et gérante d'Antoine Arnauld et de Port-Royal*, Paris, Klincksieck, 1998, 431 p.

WINOCK Michel, *Mme de Staël*, Paris, Fayard, 2010, 576 p.

## VII- Élités et société au XVIIIe s.

### **A- Études générales**

COLLECTIF, *L'identité nobiliaire, dix siècles de métamorphoses (IXe-XIXe siècles)*, Le Mans, PLHAM, 1997, 359 p.

BLUCHE François, DURYE Pierre, *L'anoblissement par charges avant 1789, Les cahiers nobles*, n°23 et 24, 1962.

BOURQUIN Laurent, *La noblesse dans la France moderne (XVIe-XVIIIe siècles)*, Paris, Belin, 2002, 267 p.

CHAUSSINAND-NOGARET Guy, *La noblesse au XVIIIe siècle*, Paris, Complexe, 2000 [1e éd. 1976], 239 p.

CHAUSSINAND-NOGARET Guy, CONSTANT Jean-Marie, DURANDIN Catherine, JOUANNA Arlette, *Histoire des élites en France du XVIe au XXe siècle. L'honneur, le mérite, l'argent*, Paris, Tallandier, 1991 [rééd.], 478 p.

COHEN Déborah, *La nature du peuple. Les formes de l'imaginaire social (XVIIIe-XXIe siècles)*, Seyssel, Champs Vallon, 2010, 441 p.

CONSTANT Jean-Marie, « Une voie nouvelle pour connaître le nombre des nobles aux XVIe et XVIIe siècles : les notions de « densité » et « d'espace » nobiliaires », Société de démographie historique (éd.), *La France d'Ancien Régime. Études réunies en l'honneur de Pierre Goubert*, Toulouse, Privat, 1984, p. 149-156.

CONSTANT Jean-Marie, *La noblesse en liberté : XVIe-XVIIe s.*, Rennes, PUR, 2004, 295 p.

FIGEAC Michel, *Les noblesses en France. Du XVIe au milieu du XIXe siècle*, Paris, A. Colin, 2013, 415 p.

GRELL Chantal, RAMIÈRE DE FORTANIER Arnaud (dir.), *Le second ordre : l'idéal nobiliaire*, Paris, PUPS, 1999, 389 p.

JOUANNA Arlette, *L'idée de race en France au XVIe siècle et au début du XVIIIe siècle (1498-1614)*, Thèse d'Histoire Moderne sous la dir. de Mousnier Roland, Lille, Atelier reprod. th. univ. Lille 3, 1976, 3 vol.

LEFERME-FALGUIÈRES Frédérique et VAN RENTERGHEM Vanessa, « Le concept d'élites. Approches historiographiques et méthodologiques », *Hypothèses*, 2000-1, p. 55-67.

NASSIET Michel, « Le problème des effectifs de la noblesse dans la France du XVIIIe s. », *Tradition et innovations dans la société française du XVIIIe siècle*, colloque de l'Association des Historiens Modernistes des Universités, Paris, Presses de la Sorbonne, 1995, p. 97-121.

PONTET Josette, FIGEAC Michel, BOISSON Marie (dir.), *La noblesse de la fin du XVIe au début du XXe siècle, un modèle social ?*, Anglet, Atlantica, 2002, vol. 2.

SCHALK Ellery, *L'épée et le sang. Une histoire du concept de noblesse (vers 1500-vers 1650)*, Seyssel, Champ Vallon, 1996 [trad. de Christiane Travers], 189 p.

STONE Lawrence, *The Crisis of the aristocracy : 1558-1641*, Oxford, Clarendon Press, 1965, 841 p.

## **B- Études de cas : provinces, groupes, individus**

ANTOINE Annie, *Fiefs et villages du Bas-Maine au XVIIIe siècle : étude de la seigneurie et de la vie rurale dans une province de l'Ouest au dernier siècle de l'Ancien Régime*, Thèse d'Histoire Moderne sous la dir. de Constant Jean-Marie, Université du Maine, 1993, 2 vol.

AUBERT Gauthier, *Le président de Robien, gentilhomme et savant dans la Bretagne des lumières*, Rennes, PUR, 2001, 396 p.

BEAUVALET Scarlett, TRÉVISI Marion (dir.), *Les d'Estourmel. Une famille picarde au XVIIIe siècle*, Amiens, Encrage, 2011, 157 p.

CHALINE Olivier, *L'aristocratie parlementaire normande au XVIIIe siècle : un système de représentation. Godart de Belbeuf ou le parfait magistrat*, Thèse de l'EHESS sous la dir. de Bardet Jean-Pierre, Paris, 1992, s. n..

CHATENET-CALYSTE Aurélie, *Une consommation aristocratique et féminine à la fin du XVIIIe siècle : Marie-Fortunée d'Este, princesse de Conti (1731-1803)*, Thèse d'Histoire Moderne sous la dir. de Cassan Michel, Limoges, 2010, 722 p.

COCULA Anne-Marie, COMBET Michel, *Le château au féminin*, Actes des rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord, Bordeaux, Ausonius, 2004, 286 p.

DESPLAT Christian, *Pau et le Béarn au XVIIIe siècle : groupes sociaux, attitudes mentales et comportements*, Thèse de doctorat sous la dir. de Meyer Jean, Université de Rennes 2, 1978, 5 vol.

DUMANOWSKI Jarosław et FIGEAC Michel, *Noblesse française et noblesse polonaise : mémoire, identité, culture, XVIe-XXe siècles*, Actes du colloque international, Torún, 13-

15 mai 2004, Pessac, MSH d'Aquitaine, 2006, 620 p.

GIBIAT Samuel, *Hierarchies sociales et ennoblissement: les commissaires des guerres de la maison du roi au XVIIIe siècle (1691-1790)*, Paris, École des Chartes, 2006, 759 p.

HAUDRÈRE Philippe, *La Compagnie française des Indes au XVIIIe siècle*, Paris, Les Indes savantes, 2005 [2e éd.], 2 vol.

HOURS Bernard, *Louis XV et sa cour : le roi, l'étiquette et le courtisan*, Paris, PUF, 2002, 302 p.

NASSIET Michel, *Noblesse et pauvreté, la petite noblesse en Bretagne, XVe-XVIIIe siècle*, Rennes, Archives Historiques de Bretagne, 1997, 526 p.

PILLORGET Suzanne, *Claude-Henry Feydeau de Marville : lieutenant général de police de Paris 1740-1747*, Paris, Pedone, 1978, 269 p.

PITOU Frédérique, *La robe et la plume. René Pichot de la Graverie avocat et magistrat à Laval au XVIIIe siècle*, Rennes, PUR, 2003, 387 p.

PONTACQ Mariannick, « Les Marcellus ou l'image des liens multiformes unissant la noblesse bordelaise à la terre à la fin du XVIIIe siècle », LE MAO Caroline, MARACHE Corinne (dir.), *Les élites et la terre, du XVIe s. aux années 1930*, Paris, A. Colin, 2010, p. 282-291.

ROYON Olivier, *La petite noblesse de la sénéchaussée de Sarlat de la Fronde à la Révolution française (1648-1789)*, Thèse d'Histoire Moderne sous la dir. de Poussou Jean-Pierre, Université de Paris IV-Sorbonne, 2011, 870 p.

RUGGIU François-Joseph, *Les élites nobiliaires et la ville en France et en Angleterre aux XVIIe et XVIIIe siècles : étude comparée d'Abbeville, Alençon, Canterbury et Chester*, Thèse d'Histoire Moderne sous la dir. de Poussou Jean-Pierre, Paris, Université de Paris IV-Sorbonne, 1995, 2 vol.

RUGGIU François-Joseph, *Les élites et les villes moyennes en France et en Angleterre, XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, L'Harmattan, 1997, 356 p.

DE VAISSIÈRE Pierre, *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France*, Étrépilly, Presses du village, 1986, [1e éd. 1903], 446 p.

## **C- Famille et économie domestique**

ARIÈS Philippe, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Plon, 1960, 503 p.

ARIÈS Philippe et DUBY Georges (dir.), *Histoire de la vie privée*, Paris, Seuil, 1985-1989, 5 vol.

CHATENET Aurélie, « La femme, maîtresse de maison ? Rôle et place des femmes dans les ouvrages d'économie domestique au XVIIIe s », *Histoire, Economie & Société*, 2009/4, p. 21-34.



- COQUERY Natacha, *L'hôtel aristocratique. Le marché du luxe à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, PUPS, 1998, 444 p.
- DAUMAS Maurice, « Les conflits familiaux dans les milieux dominants », *Annales ESC*, 1987, n°4, p. 901-923.
- DAUMAS Maurice, *La tendresse amoureuse : XVIe-XVIIIe siècles*, Paris, Hachette, 1997, 258 p.
- DAUMAS Maurice, *Le mariage amoureux : histoire du lien conjugal sous l'Ancien Régime*, Paris, A. Colin, 2004, 335 p.
- DELUMEAU Jean, ROCHE Daniel, *Histoire des pères et de la paternité*, Paris, Larousse, 1990 [rééd. 2000], 477 p.
- EMELINA Jean, *Les valets et les servantes dans le théâtre comique en France de 1610 à 1700*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1975, 532 p.
- FIGEAC Michel, *Châteaux et vie quotidienne de la noblesse de la Renaissance à la douceur des Lumières*, Paris, Armand Colin, 2006, 362 p.
- GUTTON Jean-Pierre, *Domestiques et serviteurs dans la France de l'Ancien Régime*, Paris, Aubier, 1981, 252 p.
- GUTTON Jean-Pierre, *Naissance du vieillard. Essai sur l'histoire des rapports entre les vieillards et la société en France*, Paris, Aubier, 1988, 281 p.
- HOUBRE Gabrielle, *Histoire des mères et filles*, Paris, La Martinière, 2006, 224 p.
- LETT Dider, *Histoire des frères et sœurs*, Paris, La Martinière, 2004, 223 p.
- MEYZIE Philippe, « Les cadeaux alimentaires dans le Sud-Ouest aquitain au XVIIIe siècle : sociabilité, pouvoirs et gastronomie », *Histoire Économie & Société*, 2006/1, p. 33-50.
- MEYZIE Philippe, « La noblesse provinciale à table : les dépenses alimentaires de Marie-Joséphine de Galathea (Bordeaux, 1754-1763) », *RHMC*, n°54-2, 2007/2, p. 32-54.
- PELOU Véronique, *Filles-pères, 1750-1850*, Mémoire de DEA, Université du Maine, 1991, 223 p.
- PETITFRÈRE Claude, *L'œil du maître. Maîtres et serviteurs de l'époque classique au romantisme*, Paris, Complexe, 2006, 250 p.
- ROCHE Daniel, *Histoire des choses banales : naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles, XVIIe-XIXe siècle*, Paris, Fayard, 1997, 329 p.
- ROCHE Daniel, *Le peuple de Paris : essai sur la culture populaire au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1998, 379 p.
- ROCHE Daniel, *La culture des apparences : une histoire du vêtement : XVIIe-XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 2007, 564 p.
- STONE Lawrence, *The family sex and marriage in England 1500-1800, futility of a woman's life*, London, Weidenfeld and Nicolson, 1977, 800 p.

TRÉVISI Marion, *Au cœur de la parenté, oncles et tantes dans la France des Lumières*, Paris, PUPS, 2008, 576 p.

## VIII- Sociabilité

### **A- Des divers réseaux à la solitude**

AGULHON Maurice, *Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence*, Paris, Fayard, 1968, 452 p.

ALBERT Pierre (dir.), *Correspondre jadis et naguère*, Paris, CTHS, 1997, 740 p.

BACZKO Bronislaw, « Thérèse, la comtesse, Mme de Staël, Châteaubriand et les autres », *Lire la correspondance de Rousseau*, Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau, Genève, Droz, n°47, 2007, p. 55-74.

BEAUREPAIRE Pierre-Yves, *L'espace des francs-maçons. Une sociabilité européenne au XVIIIe siècle*, PUR, 2003, 231 p.

BLUCHE François, *Les magistrats du Parlement de Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Economica, 1986, 481 p.

BOT Hans, WAQUET Françoise (éd.), *La communication dans la République des Lettres, 1600-1750*, Amsterdam & Maarsen, APA-Holland University Press, 1994, 333 p.

BOUTON André, « Les signatures maçonniques mancelles au XVIIIe s. », *PM*, 37, 1957, p. 97-98.

BURKE Janet, JACOB Margaret C., *Les premières franc-maçonnnes au siècle des Lumières*, Pessac, PUBordeaux, 2011, 190 p.

CHEVALLIER Pierre, *Les ducs sous l'acacia, ou les premiers pas de la Franc-Maçonnerie française, 1725-1743*, Paris, Vrin, 1964, 230 p.

DIAZ Brigitte et SIESS Jürgen, *L'épistolaire au féminin : correspondances de femmes, XVIIIe-XXe siècle : Colloque de Cerisy-la-Salle, 1er-5 octobre 2003*, Centre de recherche "Textes, Histoire, Langage", PUCaen, 2006, 258 p.

FÉNÉANT Jacques, « Les sociétés secrètes en Vendômois », *BSAV*, 1990, p. 48-55.

GAYOT Gérard, *La Franc-maçonnerie française, textes et pratiques (XVIIIe-XIXe siècles)*, Paris, Gallimard, 1980, 254 p.

GOESTCHEL Pascale, GRANGER Christophe, RICHARD Nathalie (dir.), *L'ennui : histoire d'un état d'âme (XIXe-XXe siècle)*, Paris, PUPS, 2012, 317 p.

HAROCHE-BOUZINAC Geneviève, *L'épistolaire*, Paris, Hachette Supérieur, 1995, 159 p.

JACOB Margaret C., *Les Lumières au quotidien : franc-maçonnerie et politique au siècle des Lumières*, Paris, À l'Orient, 2004, 447 p.

LEMERCIER Claire, « Analyse de réseaux et histoire », *RHMC*, 52-2, 2005, p. 88-112.

LOISELLE Kenneth « 'Nouveaux mais vrais amis' : la franc-maçonnerie et les rites de l'amitié au dix-huitième siècle », *Dix-huitième siècle* 1/2007 (n°39), p. 303-318.

MUNTEANO Basil, « La solitude de Rousseau », *Annales Jean-Jacques Rousseau*, t. XXXI, 1946-1949, p. 79-168.

PERROT Michelle, *Histoire de chambres*, Paris, Seuil, 2009, 444 p.

PLANTÉ Christine (dir.), *L'épistolaire, un genre féminin ?*, Paris, Champion, 1998, 305 p.

ROCHE Daniel, *Humeurs vagabondes, de la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, Fayard, 2003, 1031 p.

SAUNIER Éric, *Révolution et sociabilité en Normandie au tournant des XVIIIe et XIXe siècles, 6000 francs-maçons de 1740 à 1830*, Rouen, PURouen, 1998, 555 p.

SAUNIER Éric, « Franc-maçonnerie et Révolution française : vers une nouvelle orientation historiographique », *Cahiers d'Histoire. Revue d'Histoire critique*, 87, 2002, p. 121-136.

## **B- Pratiques et théories de l'amitié**

*L'amitié spirituelle*, colloque organisé par le Centre Sèvres-Facultés jésuites de Paris, Médiasèvres, 2006, 138 p.

BELLOSTA Marie-Christine (coord.), *L'amitié*, Paris, Belin, 2001, 352 p.

DAUMAS Maurice, *Des trésors d'amitié : de la Renaissance aux Lumières*, Paris, A. Colin, 2011, 300 p.

MAILLARD Brigitte, *Foi, fidélité, amitié en Europe à la période moderne : mélanges offerts à Robert Sauzet, t. II, Sensibilités et pratiques religieuses. Amitié et fidélité*, Tours, PUTours, 1995, 558 p.

MERLE Jean-Christophe et SCHUMACHER Bernard N. (dir.), *L'amitié*, Paris, PUF, 2005, 262 p.

TROJANI Cécile Mary, *L'écriture de l'amitié dans l'Espagne des Lumières*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2004, 345 p.

VINCENT-BUFFAULT Anne, *L'exercice de l'amitié, Pour une histoire des pratiques amicales aux XVIIIe et XIXe siècles*, Paris, Seuil, 1995, 317 p.

## C- Loisirs : l'*otium* des élites

BECK Robert, MADGEUF Anna (dir.), *Divertissements et loisirs dans les sociétés urbaines à l'époque moderne et contemporaine*, Tours, PU François-Rabelais, 2005, 410 p.

BELMAS Élisabeth, *Jouer autrefois : essai sur le jeu dans la France moderne*, Seyssel, Champ Vallon, 2006, 439 p.

BELMAS Élisabeth, « Entre plaisir et souffrance : la passion des jeux de hasard et d'argent à la cour de Louis XIV », dans DAUMAS Maurice (dir.), *Le plaisir et la transgression en France et en Espagne aux XVIIe et XVIIIe siècles*, colloque international organisé à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, par le Groupe de recherche ITEM, 12-13 mai 2005, s. l., éd. Gascogne, s. d., p. 363-383.

CRAVERI Benedetta *L'Âge de la conversation*, Paris, Gallimard, 2001 [trad.], 486 p.

FAVIER René, « Jouer dans les villes de province en France au XVIIIe siècle », *Histoire urbaine*, 2000/1, n°1, p. 65-85.

FREUNDLICH Francis, *Le monde du jeu à Paris : 1715-1800*, Paris, A. Michel, 1995, 294 p.

GOODMAN Dena, « Enlightenment salons », *Eighteenth Century Studies*, 22, n°3, printemps 1989, p. 329-350.

GOULBOURNE Russell, « The eighteenth-century 'querelle des vers' and Jean Du Castre d'Auvigny's *La Tragédie en prose* », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, 2000, n° 5, p. 371-410.

HAMMANN Christine, « 'Leurs Lumières nous gênent'. *Misosophie* du public mondain au siècle des Lumières », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, n°110, 2010/1, p. 3-18.

HELLEGOUARC'H Jacqueline, *L'esprit de société. Cercles et 'salons' parisiens au XVIIe siècle*, Paris, Garnier, 2000, 524 p.

LILTI Antoine, *Le Monde des salons : sociabilité et mondanité à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 2005, 68 p.

MAGNE Émile, *Voiture et l'hôtel de Rambouillet, t.2, 1635-1648, les années de gloire*, Paris, Émile-Paul, 1930, 403 p.

PITOU Frédérique, « Les pratiques de divertissement à Laval au XVIIIe siècle », *Histoire urbaine*, 2000/1, n°1, p. 87-104.

RICHARD Jean-Marie, « La société du jardin Berset à Laval », *Bulletin de la Commission Historique et archéologique de la Mayenne*, t. 26, 1910, p. 17-42.

ROCHE Daniel, REYTIER Daniel, (dir.), *À cheval ! Écuyers, amazones et cavaliers du XIVe au XXIe siècle*, Paris, Association pour l'Académie d'Art équestre de Versailles, 2007, 399 p.

SOMMIER-PAGE Dominique, « Jeux d'Ancien Régime à Vendôme et en Vendômois. Mail,

paume, quintaine », *BSAV*, 1983, p. 80-83.

ZELLER Olivier, « Loisirs urbains loisirs ruraux, dans les élites du XVIIIe s. », BECK Robert, MADŒUF Anna (dir.), *Divertissements et loisirs dans les sociétés urbaines à l'époque moderne et contemporaine*, Tours, PU François-Rabelais, 2005, p. 29-35.

ZELLER Olivier, « Maison, civilité et sociabilités festives au XVIIIe, les mémoires journaux de l'échevin lyonnais François Velesque », GHERCHANOC Florence (éd.), *La maison, lieu de sociabilité dans des communautés urbaines européennes, de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Le Manuscrit, 2006, p. 281-305.

## X- Corps, santé, sexualité

BEAUVALET Scarlett, *Histoire de la sexualité à l'époque moderne*, Paris, A. Colin, 2010, 319 p.

CHARRIER-VOZEL Marianne, « 'Tout l'enfer est dans mon lit' : le désir au féminin selon Mme Riccoboni », *Women in French Studies*, Special Issue, 2003, p. 91-99.

CHOLLET Mathilde, « Les remèdes thérapeutiques de Mme de Marans, un syncrétisme entre savoirs savants et traditionnels au XVIIIe siècle », *TraverSCE*, n°13, octobre 2013, p. 64-75.

CORBIN Alain, « Les principales étapes de l'histoire du sexe en Occident », REDON Odile, SALLMANN Line, STEINBERG Sylvie (dir.), *Le désir et le goût, une autre histoire (XIIIe-XVIIIe s.)*, Saint-Denis, PUVincennes, 2005, p. 33-52.

FOUCAULT Michel, *Histoire de la sexualité, t. I : la volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, 211 p.

GOULEMOT Jean-Marie, *Ces livres qu'on ne lit que d'une main, lecture et lecteur de livres pornographiques au XVIIIe siècle*, Aix-en-Provence, Alinéa, 1991, 171 p.

GRMEK Mirko D., *Histoire de la pensée médicale en Occident, tome 2, De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1997 [trad.], 376 p.

HANAFI Nahema, *Le frisson et le baume. Souffrantes et soignantes au siècle des Lumières (France, Suisse)*, Thèse d'Histoire sous la direction de Sylvie Mouysset et Vincent Barras, Université Toulouse II-le Mirail, 2012, 807 p.

HARVEY Karen, « Le siècle du sexe ? Genre, corps et sexualité au XIIIe s (vers 1650 - vers 1850) », *Clio*, n°31, 2010, p. 207-238.

RIEDER Philip, *La figure du patient au XVIIIe s.*, Genève, Droz, 2010, 586 p.

STEINBERG Sylvie, « Quand le silence se fait : bribes de paroles de femmes sur la

sexualité au XVIIe siècle », *Clio*, n°31, 2010, p. 79-109.

THÉRÉ Christine, « Women and birth control in eighteenth-century France », *Eighteenth-Century Studies*, vol. 32, n°4, Summer, 1999, p. 552-564.

VIGARELLO Georges, *Le propre et le sale*, Paris, Seuil, 1985, 282 p.

VIGARELLO Georges, *Histoire du viol. XVIe-XXe*, Paris, Seuil, 1998, 362 p.

## IX- Croire : foi, Église(s) et religion(s) au quotidien

### **A- Outils et ouvrages généraux**

BRÉMOND Henri, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours*, Paris, Bloud et Gay, 1916-1936, 11 vol.

DELUMEAU Jean, *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, Paris, PUF, 1971, 359 p.

HOURS Bernard, *L'Église et la vie religieuse dans la France moderne, XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, PUF, 2000, 384 p.

LE GOFF Jacques, RÉMOND René, *Histoire de la France religieuse, t. 3, XVIIIe-XIXe s.*, Paris, Seuil, 1991, 556 p.

MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles et Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc (dir.), *Histoire du christianisme*, Paris, Desclée, dont tome 9, VENARD Marc (dir.), *L'âge de raison (1620-1750)*, 1997, 1214 p. et tome 10, PLONGERON Bernard (dir.), *Les défis de la modernité (1750-1840)*, 1997, 1002 p.

MCKENNA Anthony, LESAULNIER Jean (dir), *Dictionnaire de Port-Royal*, Paris, Champion, 2004, 1175 p.

### **B- Ouvrages thématiques**

ARIÈS Philippe, *Histoire de la mort en Occident du Moyen-Âge à nos jours*, Paris, Seuil, 1975 [rééd. 2000], 222 p.

ARIÈS Philippe, *L'homme devant la mort*, Paris, Seuil, 1977 [2e éd.], 2 vol.

COTTRET Monique, *Jansénismes et Lumières*, Paris, Albin Michel, 1998, 418 p.

DELUMEAU Jean, *Le péché et la peur. La culpabilisation en Occident, XIIIe-XVIIIe s.*, Paris, Fayard, 1983, 741 p.

DELUMEAU Jean, *L'aveu et le pardon, les difficultés de la confession, XIIIe-XVIIIe*

*siècle*, Paris, Fayard, 1990, 194 p.

DINET Dominique, *Au cœur religieux de l'époque moderne. Études d'histoire*, Strasbourg, PU Strasbourg, 2011, 669 p.

EZRAN Maurice, *Une colonisation douce : les missions du Paraguay. Les lendemains qui ont chanté*, Paris, L'Harmattan, 1989, 316 p.

FEBVRE Lucien, *Le problème de l'incroyance au XVI<sup>e</sup> siècle. La religion de Rabelais*, Paris, A. Michel, 1942, 547 p.

GODINEAU Dominique, *S'abrégé les jours. Le suicide en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Colin, 2012, 335 p.

JULIA Dominique, « Déchristianisation ou mutation culturelle ? L'exemple du Bassin Parisien au XVIII<sup>e</sup> siècle », CASSAN Michel, BOUTIER Jean, LEMAÎTRE Nicole (dir.), *Croyances, pouvoirs et société. Des Limousins aux Français. Études offertes à Louis Pérouas*, Treignac, Les Monédières, 1988, p. 185-239.

LACOMBE Robert, « Trois documents français du début du XVII<sup>e</sup> siècle sur les Jésuites du Paraguay », *Revue d'Histoire Économique et Sociale*, 42-1, 1964, p. 27-73.

MINOIS Georges, *Histoire du suicide. La société occidentale face à la mort volontaire*, Paris, Fayard, 1995, 421 p.

MOLINIÉ Annie, MERLE Alexandra, GUILLAUME-ALONSO Araceli (dir.), *Les Jésuites en Espagne et en Amérique : jeux et enjeux du pouvoir, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.*, Paris, PUPS, 2007, 631 p.

PLONGERON Bernard, « La déchristianisation a-t-elle une histoire ? Notes pour une réflexion méthodologique », *Christianisation et déchristianisation*, actes de la 9<sup>e</sup> rencontre d'histoire religieuse, tenue à Fontevraud les 3, 4 et 5 octobre 1985, Angers, PU Angers, 1986, p. 91-106.

RIDEAU Gaël, *De la religion de tous à la religion de chacun. Croire et pratiquer à Orléans au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2009, 391 p.

VOVELLE Michel, *Piété baroque et déchristianisation. Les attitudes devant la mort au XVIII<sup>e</sup> d'après les clauses des testaments*, Paris, Plon, 1973 [rééd. 1997], 697 p.

VOVELLE Michel, *Mourir autrefois, attitudes collectives devant la mort aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Gallimard, 1974 [rééd. 1990], 250 p.

## XI- Politique : le roi, le Parlement, la citoyenne

n° spécial « Parlements et parlementaires de France au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Parlement[s]*,

*Revue d'histoire politique*, n° 15, 2011/1.

ANTOINE Michel, *Louis XV*, Paris, Fayard, 1989, 1048 p.

DE BAECQUE Antoine, *Les éclats du rire, la culture des rieurs au XVIIIe s.*, Paris, Calmann-Lévy, 2000, 338 p.

BEAUNE Colette, *Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard, 1985, 431 p.

CARMAUX Brigitte, « Mlle de Lézardière : une certaine idée de la monarchie française », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 102-1, 1995, p. 67-74.

COSANDEY Fanny, *La Reine de France : symbole et pouvoir*, Paris, Gallimard, 2000, 414 p.

COTTRET Monique, GUITTIENNE-MURGER Valérie, LYON-CAEN Nicolas, *Un magistrat janséniste des Lumières à l'Émigration : Pierre-Augustin Robert de Saint-Vincent*, Pessac, PUBordeaux, 2012, 838 p.

DAUBRESSE Sylvie, MORGAT-BONNET Monique, STOREZ-BRANCOURT Isabelle, *Le Parlement en exil ou Histoire politique et judiciaire des translations du Parlement de Paris (XVe-XVIIIe s.)*, Paris, Champion, 2007, 841 p.

DURIEUX Alain (prés.), *La dispersion du Parlement de Paris, 1753-1754 : l'activité de la Grand'Chambre, les 'colonies' et les négociations, la Commission des vacations et la Chambre Royale, le rappel des exilés. Procès-verbaux, lettres, mémoires, journal et réflexions recueillis par l'avocat Louis-Adrien Le Paige et le conseiller Lefebvre de Saint-Hilaire*, 2010, p. 107-117, disponible en ligne : <http://fr.scribd.com/doc/31247434/Alain-Durieux> [page consultée le 20 avril 2014].

FUMAROLI Marc, GRELL Chantal (dir.), *Historiographie de la France et mémoire du royaume au XVIIIe siècle*, actes des Journées d'étude des 4 et 11 février, 4 et 11 mars 2002, Collège de France, Paris, Champion, 2006, 426 p.

GRELLET-DUMAZEAU André, *Les exilés de Bourges, 1753-1754 d'après des documents inédits et le journal anecdotique du président de Meinières*, Plon, Paris, 1892, 422 p.

LYON-CAEN Nicolas, *La boîte à Perrette. Le jansénisme parisien au XVIIIe siècle*, Paris, A. Michel, 2010, 556 p.

MAIRE Catherine, *De la cause de Dieu à la cause de la Nation, le jansénisme au XVIIIe s.*, Paris, Gallimard, 2005 [1e éd. 1998], 710 p.

MAIRE Catherine, « Le Paige et Montesquieu à l'épreuve du vocabulaire des enragés de Bourges », LEMAÎTRE Alain J (dir.), *Le monde parlementaire au XVIIIe s., L'invention d'un discours politique*, PUR, Rennes, 2010, p. 169-191.

MINOIS Georges, *Histoire du rire et de la dérision*, Paris, Fayard, 2000, 637 p.

NICOLAS Jean, *La Rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789)*, Paris, Seuil, 2002, 609 p.





## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Généalogie : la famille de Mme de Marans.....	28
Carte du Vendômois.....	30
Cartes de Cormenon et ses environs.....	31
Les Rouaudières au XIXe siècle, les Rouaudières aujourd'hui.....	33
Vocabulaire codicologique.....	57
Couvertures des journaux.....	60, 62
Dorures.....	63
Pages de titre.....	69
Reliures.....	72
Un caviardage.....	78
Des chimères à Saint-Agil et dans le <i>Mémorial</i> .....	97
<i>Fugit irreparabile tempus</i> .....	98
<i>Thésée lève la pierre</i> .....	99
<i>Les quatre saisons</i> de la Rosalba.....	101
La marquise de Prie.....	102
Un bandeau.....	103
<i>L'Astrée</i> .....	103
Un extrait du livre de raison de René de Vanssay.....	121
Extraits du livre de raison de Charles Claude de Marans.....	122
La page de titre des <i>Pensées errantes</i> .....	192
Du journal aux <i>Pensées errantes</i> , l'inspiration de la forme des dictionnaires.....	195
Du journal aux <i>Pensées errantes</i> , deux exemples de correction.....	199
Schéma : le réseau local de Mme de Marans.....	281
Carte : le réseau amical de Mme de Marans : lettres et visites en Vendômois.....	283
Alphabet maçon et signature maçonnique dans le <i>Mémorial</i> .....	320
Mme de Marans et ses livres : les <i>Mémoires</i> de Mme de Montpensier.....	327
Les trois piliers de l'instruction des filles au XVIIIe siècle, d'après l'exemple de Mme	

de Marans.....	372
Tableau du retable de l'église de Cormenon.....	440
Blasons des familles Marans et Vanssay.....	464
Tableau : l'entourage noble de Mme de Marans, le prestige de la naissance.....	467
Tableau : la vertu : un concept, plusieurs réalités.....	476
La devise du <i>Mémorial</i> .....	478
Carte : les chemins desservant les Rouaudières et l'emplacement des « fermes-relais » de Mme de Marans.....	493
Signatures de domestiques.....	539
Extraits comparés d'histoire : le <i>Mémorial</i> et l' <i>Abrégé</i> d'Hénault.....	556
La page de titre du Tércence de Mme de Marans.....	637
Traduire Tércence : un perpétuel chantier.....	639
Schéma savoir et amitié : un cercle vertueux affranchi des contraintes de genre.....	664



## TABLE DES MATIÈRES

Remarques préliminaires.....	6
Sommaire.....	8
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>17</b>
-Une source, des sources.....	19
-« Ma pauvre Henriette » : une vie, des lieux, des temps.....	24
-Entre ras du sol, fil de l'eau et point de confluence historiographique.....	37
-Quelques pistes de réflexion(s).....	47
-Un chemin à parcourir.....	50
<b>CHAPITRE 1. GENÈSE. DU JOURNAL PERSONNEL AU LIVRE ÉDITÉ.....</b>	<b>53</b>
I- Ce que la codicologie apporte à l'étude des écrits du for privé. Pour une génétique des textes personnels.....	55
A- Un livre intime.....	58
1) L'influence de l'objet livre sur le journal.....	58
-Mesures.....	58
-Reliures.....	61
-Papier.....	64
-Pagination.....	66
-Pages de titres.....	67
-Chapitrage.....	70
-Tables des matières.....	70
2) Un usage personnel et intime.....	73
-Encres.....	73
-Corrections.....	76
-Ajouts.....	80
-Soulignages.....	81
-Abréviations.....	82
B- Un « essai de rythmanalyse ».....	84
1) <i>Nulla dies sine linea</i> ?.....	84
2) Des chiffres : le rythme de la rédaction.....	87
-Organisation d'une page.....	87
-Organisation d'un chapitre.....	89
-Organisation d'un livre.....	89
3) Intentionnalité d'écriture et imprévu.....	91
-Graphie.....	92
-Blancs.....	92
- « Où me mènes-tu ma muse ? ».....	93
C – La décoration intérieure : signes, figures et illustrations.....	95
-Signes.....	95
-Dessins.....	96
-Illustrations rajoutées.....	98
Conclusion.....	105

II- Le travail d'écriture : pratiques, formes et objectifs de l'écriture personnelle.....	106
A- Contexte et conditions de l'écriture.....	106
1) « Sans doute s'est-elle enfermée dans une chambre à la campagne pour y écrire ».....	106
-Contexte général.....	107
-Mobilier et meubles de Mme de Marans.....	109
-Les temps de l'écriture.....	112
2) Les femmes prennent la plume.....	113
3) La culture de l'écrit autour de Mme de Marans.....	117
-Dans son entourage familial.....	117
-Parmi son réseau de sociabilité.....	121
-L'écrit du for privé entre Maine et Vendômois.....	124
4) Une polygraphe.....	126
B- Questions de style : écrire en son for privé.....	129
1) « Il faut du moins que je tâche décrire à peu près comme si je parlais à quelqu'un de raisonnable ».....	130
2) Une recherche et une modernité certaines.....	134
-Figures de style.....	135
-Néologismes.....	137
-Langage soutenu.....	138
-Orthographe.....	139
3) Familiarité et négligences.....	141
-Grammaire.....	141
-Archaïsmes.....	143
-Langage populaire et familier.....	145
C- L'oralité : une spontanéité du discours ?.....	147
1) L'écriture est telle un discours oral.....	147
2) « Ceci est une conversation que je fais avec moy-même ».....	150
D- De l'envie au besoin d'écrire.....	156
1) « On dit que ce qui est mis par écrit frappe davantage » : des motivations multiples.....	157
-Diversité des usages du journal.....	158
-Ce que le journal n'est pas.....	161
-Entre censure et goût du secret.....	161
2) Au risque de la conservation.....	163
-Considérations générales.....	163
-Non-destruction et conservation des écrits de Mme de Marans.....	164
-Une interprétation ?.....	166
3) Les miscellanées de Mme de Marans : redéfinir la nature des journaux ?.....	168
-Des journaux personnels.....	169
- <i>Commonplace books, adversaria</i> , livres de lieux communs.....	170
Conclusion.....	176
III- De l'intime à la publication, démarches et motivations d'une « dame à talent ».....	178
A- Stratégies éditoriales.....	180
-Contexte.....	180
-Mme de Marans et Simon-Prosper Hardy.....	181
-Des intermédiaires ?.....	183
-Femmes et publication.....	185

-Identifier l'auteur des <i>Pensées errantes</i> .....	187
-Motivations de Mme de Marans : pourquoi publier ?.....	189
B- Les <i>Pensées errantes, suivies de Lettres d'un Indien</i> .....	193
-Les <i>Pensées errantes</i> .....	193
-La génétique du texte.....	196
-Les <i>Lettres d'un Indien</i> .....	202
C- La réception de l'ouvrage : même les mauvais livres sont lus.....	205
-La réception de la République des Lettres.....	206
-Une diffusion à plusieurs échelles.....	209
<b>CHAPITRE 2. COMMENT LES SAVOIRS VIENNENT AUX FEMMES</b> .....	215
I- Instruire les filles des Rouaudières : deux modèles pour deux enjeux différents.....	217
A- Où éduquer sa fille ? Intérêt et investissement des familles.....	218
1) L'éducation des filles des élites du Bas-Vendômois.....	218
-L'éducation des enfants du Bas-Vendômois.....	219
-L'éducation des enfants des élites du Bas-Vendômois.....	221
2) « Maman m'a dit souvent qu'une Demoiselle devait rester au Couvent jusqu'à ce qu'elle se mariât ».....	224
-Le couvent vu par les femmes.....	224
-Le coût de l'éducation conventuelle.....	227
-Un exemple ? L'éducation de Pascalitte.....	228
B- Une éducation, des éducateurs.....	230
1) Femmes, enfance, éducation.....	231
-La bonne.....	231
-La mère.....	232
-La tante.....	236
2) Présences masculines.....	237
-L'éducation selon le frère de Mme de Marans.....	237
-Des précepteurs ? Piganiol de La Force.....	238
-Le rôle du père.....	242
C- « Sçavoir parler un peu de toute sorte d'affaire et en parler à toutes sortes de personnes ».....	246
1) Pédagogies.....	246
-Mme de Marans pédagogue.....	247
-Apprentissages.....	248
2) Les études d'Henriette.....	249
-Lire et écrire.....	249
-Catéchisme et morale.....	250
-Talents manuels.....	252
.Dessin et peinture.....	252
.Travaux d'aiguille.....	254
.Musique et chant : l'exemple de Pascalitte.....	257
-Histoire.....	261
-Latin.....	262
-Belles-Lettres.....	264
-Arithmétique, géométrie et algèbre.....	265
Conclusion.....	269

II- La sociabilité des élites vendômoises, apprentissage des plaisirs et plaisirs de l'apprentissage.....	271
A - Des réseaux de correspondance et d'amitié.....	272
1) La correspondance comme échange culturel : l'ami précepteur ?.....	273
-Implication de l'entourage de Mme de Marans dans l'éducation au quotidien.....	273
-La correspondance entre Louis Angran d'Allerai et Mme de Marans.....	274
2) Différents réseaux de sociabilité.....	279
-Description générale du réseau de sociabilité de Mme de Marans.....	280
-1er cercle : la famille.....	282
-2e cercle : les Parisiens.....	285
-3e cercle : les amis et voisins.....	287
-4e cercle : proches mais distants.....	290
-5e cercle : les familiers au service des Marans.....	291
B- Le salon aux champs.....	292
1) Temps et lieux des cercles.....	293
-Temps.....	294
-Mobilier.....	296
.Meubles et décoration.....	296
.Se restaurer.....	297
.Paraître.....	299
2) La conversation.....	300
-Salon et éducation.....	300
-Dans les salons de province.....	301
-Une critique de la qualité des conversations.....	303
3) Jeux de société : se distraire pour braver l'ennui.....	308
-Les jeux des élites vendômoises.....	309
-Le jeu dans le discours de Mme de Marans.....	312
-Jeux littéraires.....	314
4) Et la franc-maçonnerie de société ?.....	318
-Maçonnerie de société, maçonnerie des dames.....	318
-Les valeurs de la maçonnerie.....	322
C- Les livres et la lecture : un réseau de bibliothèques rurales.....	324
1) « Le plaisir mattend dans mon cabinet ».....	325
-La passion des livres.....	325
-Les pratiques de lecture de Mme de Marans.....	326
2) Un réseau de bibliothèques rurales.....	332
-Bibliothèques vendômoises.....	332
-Sur les étagères.....	333
-Le prêt de livres.....	335
-Stratégies d'acquisition de livres.....	339
3) La « presse des châteaux ».....	343
Conclusion et transition : une lectrice d'Ancien Régime ?.....	348
III- « Je puis dire que je suis mon ouvrage » : entretenir le goût de l'étude ?.....	355
A- Besoin de savoir et goût de l'étude : vaincre l'imagination par l'imagination ?.....	356
-Pourquoi étudier ?.....	356
-De l'imagination des femmes.....	357



B- Mme de Marans, une éducation exceptionnelle ?.....	360
-L'autodidaxie de Mme de Marans et de sa nièce.....	360
-Une pratique courante et nécessaire.....	362
C- Les regrets de Mme de Marans : la mélancolie du savoir.....	364
-Devoir justifier le goût de l'étude.....	364
-« Le fruit de l'étude assidue et des réflexions, est assez de douter de tout ».....	367
Conclusion.....	370
<b>CHAPITRE 3. LE JOURNAL : TRACES D'UNE QUÊTE PERSONNELLE.....</b>	<b>378</b>
I- Les influences spirituelles de Mme de Marans, entre morale et philosophie.....	380
A- Pourquoi le choix de la morale ?.....	382
1) Un sujet de réflexion et d'écriture honnête, ouvert aux dames.....	382
2) Mme de Marans, une moraliste <i>minor</i> .....	385
3) For privé et affirmation morale chez Mme de Marans.....	387
B- Les références morales de Mme de Marans.....	389
1) Les auteurs antiques : l'amitié reine des cœurs.....	389
-Influences des auteurs antiques aux XVIIe et XVIIIe siècles.....	389
-Horace, Térence, Cicéron.....	391
-Les pères de l'Église.....	395
2) Les héritages du Grand Siècle : dénoncer l'amour-propre et son cortège de vices.....	396
-La Bruyère.....	396
-La Rochefoucauld.....	401
3) Une moraliste des Lumières : le bonheur entre plaisir et raison.....	405
-Mme de Marans et le bonheur.....	405
-Bannir les passions.....	409
C- « Connais-toi toi-même » : introspection et perfection, de Socrate aux Lumières.....	411
-L'injonction de Socrate.....	411
-Journal et introspection.....	413
Conclure ? « L'homme du monde qui s'est le mieux étudié, ne se connaît point ».....	415
II- « La médecine de l'âme », ou la recherche d'un système conciliant le moi et la foi.....	419
A- La foi et le doute : « C'est dieu qu'il faudrait aimer ».....	420
-Contexte : l'évolution des pratiques religieuses.....	421
-Mme de Marans et la foi.....	423
-Les doutes de Mme de Marans.....	426
-Une catholique des Lumières ?.....	428
B- « Philosopher, c'est apprendre à mourir ».....	433
1) La mort apprivoisée ?.....	433
2) Défendre la cause du suicide.....	435
3) La mort honnie.....	438
C- Les chemins de la foi.....	441
1) Du hasard à la Providence.....	442
2) Foi et raison réconciliées.....	446
3) Lumières de la foi.....	448
Conclusion .....	452

<b>CHAPITRE 4. ENTRE PRATIQUES ET REPRÉSENTATIONS, LA REVENDICATION D'UNE IDENTITÉ NOBILIAIRE ORIGINALE ?</b> .....	455
<b>I- Valeurs nobiliaires et distinction sociale, ou Mme de Marans entre lieux communs, identité et originalité</b> .....	457
A- Anoblissement et ennoblissement : l'agrégation de la famille Edme à la noblesse.....	459
1) La noblesse des seigneurs des Rouaudières en question.....	459
-Henri Edme est-il anobli ?.....	460
-Les stratégies d'agrégation de la famille à la noblesse.....	463
2) Naissance et fortune, deux handicaps pour le prestige familial de la diariste ?.....	465
-Fortunes vendômoises.....	466
-La fortune des Marans.....	469
-Transition : les modèles nobiliaires de Mme de Marans.....	472
B- La « vraie » noblesse : de la vertu à l'honnêteté ?.....	474
-Vertu.....	475
-Honneur.....	480
-Mérite.....	481
-Honnêteté.....	484
C- Éloge de la modération, ou le juste milieu entre peuple et aristocratie de cour.....	487
1) Face au Tiers : défendre son statut.....	488
-Face aux bourgeois des petites villes.....	488
-Face aux paysans et villageois.....	491
2) Face à la Cour : défendre un idéal nobiliaire.....	496
3) Un entre deux idéal : le gentilhomme campagnard (et son épouse).....	500
-Éloge de la modération.....	500
-Transition : un tableau à nuancer.....	505
Conclusion.....	507
<b>II- L'œil de la maîtresse : subjectivités magistrales</b> .....	509
A- Avoir des domestiques au château.....	511
1) Les domestiques des Rouaudières.....	511
-Qui sont les domestiques des Rouaudières ?.....	511
-Les domestiques aux Rouaudières.....	514
2) Le ballet des entrées et sorties.....	516
-Les gages.....	516
-Entrées et sorties de service.....	518
B- Maîtresse et serviteurs.....	521
1) Dame et propriétaire de la terre des Rouaudières.....	521
2) « L'ordre et l'honnêteté dans ma maison ».....	526
C- Le mépris envers des inférieurs ?.....	530
1) De la « valetaille » au « mauvais meuble ».....	530
2) Éduquer les domestiques ?.....	537
3) Des membres de la famille.....	542
Conclusion.....	548
<b>III- Une citoyenne éclairée d'une monarchie tempérée, ou l'histoire et l'actualité au service de l'idéal politique de Mme de Marans</b> .....	550
A- Lire l'histoire et revendiquer.....	550

1) Une lectrice d'histoire.....	551
2) La méthode historique de Mme de Marans, entre science et fiction ?.....	555
3) La morale de l'histoire : le bon prince et la bonne citoyenne.....	562
B- Les sensibilités jansénistes de Mme de Marans.....	569
1) « Personne ne s'intéresse à vous, excepté peut-être deux ou trois demoiselles jansénistes ».....	570
2) Les « bons pères » de la Compagnie de Jésus.....	582
3) « Si j'étais née calviniste, je ne me serais jamais fait catholique ».....	590
C- L'histoire au féminin : héroïnes et femmes de pouvoir.....	597
1) Qu'est-ce qu'une bonne héroïne ?.....	600
2) « D'illustres héroïnes, dignes des respects, et de ladmiration de tous les siècles ».....	601
Conclusion.....	608

## **CHAPITRE 5. LES CHOIX D'UNE AMBITIEUSE ? L'ÉLABORATION D'UN PERSONNAGE À L'ÉPREUVE DES GENRES PAR MME DE MARANS.....**

I- S'appropriier et défendre des pratiques culturelles interdites ?.....	614
A- Une société et un entourage masculins et misogynes ?.....	615
1) Naître fille et être femme chez les Vanssay.....	615
2) Les femmes qui lisent et jugent romans et comédies sont-elles dangereuses ?.....	619
3) « Le dangereux avantage de briller » ? .....	627
B- La <i>libido sciendi</i> au féminin.....	633
1) « Il revient apparemment dans son château des esprits de l'ancienne Rome ».....	634
2) « Il n'y a point de genre de sciences sur lequel Mme de *** ne s'exerce avec succès ».....	643
C- Le genre du savoir et de l'amitié.....	653
1) Ni homme ni femme, ou à la fois homme et femme ?.....	653
2) Construire une amitié au-delà des genres.....	655
3) Entre femme cultivée, femme savante et bas-bleu (et si Mme de Marans était avant tout une personne d'esprit) ?.....	658
Conclusion.....	661
II- « Raisonner à perte de vue sur la valeur des deux sexes » : une réflexion sur la place de la femme dans la société des Lumières.....	664
A- Une vision caricaturale des deux sexes.....	665
-« Les femmes » sont..., « les hommes » sont... ..	665
-Les sources d'inspiration de Mme de Marans.....	669
B- De l'inégalité des sexes : une hiérarchie incertaine.....	672
-Les femmes inférieures aux hommes.....	672
-Les femmes supérieures aux hommes.....	673
C- Pour une égalité « par le bas » : le féminisme de Mme de Marans est un pessimisme égoïste.....	677
-Déconstruire l'inégalité ?.....	677
-Dénoncer ou revendiquer ?.....	679
-La diariste au-delà des questions de genre.....	681
Conclusion.....	683

<b>CHAPITRE 6. ENTRE ÉCHECS QUOTIDIENS ET SUCCÈS DE LA MÉTHODE :</b>	
<b>LES FREINS À L'AMBITION DE MME DE MARANS.....</b>	<b>686</b>
I- Le triomphe des valeurs dominantes.....	687
A- Tenir son rang, ou le dilettantisme de la noblesse.....	687
-Les lois de la bienséance.....	687
-La hantise de la dérogeance.....	689
B- Les limites à la défense des femmes.....	691
C- Parmi les bigotes et dévotes ? Chercher le bonheur dans la foi.....	694
-Du refus des bigotes... ..	695
-...à l'adhésion au modèle ?.....	696
II- L'ambition féminine à l'épreuve du quotidien.....	699
A- Le célibat, un « sacrifice » nécessaire pour exister en tant que personne d'esprit ?.....	699
-Les célibataires avantagées ?.....	702
-Le mariage : un « éteignoir » ?.....	704
-La vie conjugale de Mme de Marans.....	706
B- « Ne vous faites jamais mère de famille » ?.....	711
-L'arrivée de Pascalitte.....	712
-En avoir ou pas ?.....	713
C- « Dans la vieillesse, on pense trop, et bientôt on ne pense plus ».....	717
 <b>CONCLUSION GÉNÉRALE.....</b>	 <b>722</b>
 Annexes.....	 731
Glossaire des familles vendômoises.....	822
Sources.....	845
Bibliographie.....	869
Table des illustrations.....	906

# Thèse de Doctorat

Mathilde CHOLLET

## Une ambition féminine au siècle des Lumières. Éducation et culture au château : les journaux de Mme de Marans (1719-1874)

A woman's ambition in the age of Enlightenment. Education and culture in the manor : Mme de Marans and her commonplace books (1719-1784).

### Résumé

Mme de Marans (1719-1784) est issue d'une famille de noblesse récente et vit en châtelaine dans le Bas-Vendômois. Elle tient la plume dès son enfance et écrit en son for privé toute sa vie. Trois de ses journaux personnels ont été conservés : recueils de miscellanées, ils s'apparentent aux livres de lieux communs. La forme et le fond de ces écrits privés révèlent la personnalité de leur auteure, très cultivée, les raisons de sa prise de plume et ses pratiques d'écriture. À l'aide de ces sources principales, de la correspondance de Mme de Marans et d'actes de la pratique, il est possible de restituer l'éducation reçue par la diariste et les voies d'accès à la culture pour cette provinciale curieuse de tout. Mme de Marans mobilise l'univers de la sociabilité des élites et celui du livre (elle offre même le fruit de ses réflexions au public *via* les anonymes *Pensées errantes*) pour satisfaire son ambition d'en apprendre davantage. Introspection, morale, théologie, histoire, littérature ancienne et moderne, sciences, intéressent Mme de Marans. Elle porte aussi sa réflexion sur des sujets d'actualité : place de la noblesse dans la société, nature du pouvoir royal et droits des femmes. Le profil de Mme de Marans correspond à celui d'autres écrivantes et curieuses de la France et de l'Europe des Lumières, mais elle subit les mêmes contraintes que ses contemporaines dans son accès à la connaissance. Son cas montre ce qui est possible en matière de réception et d'appropriation des savoirs à la campagne, et contribue à la réévaluation de l'éducation et la culture des femmes au château au XVIIIe siècle.

### Mots clés

Bas-Vendômois, petite noblesse, écrits du for privé, éducation des femmes, culture des Lumières, sociabilité, inventaires de bibliothèques, diffusion et réception des idées.

### Abstract

Mme de Marans (1719-1784) was born in a noble but new family and lives amongst the Bas-Vendômois gentry. She starts writing as a child and keeps private writings her whole life. Three of her diaries, or commonplace books, were preserved. Form and content of these private writings reveal their author's character, her great culture, the reasons why she started writing and her writing practice. Those main sources, Mme de Marans' correspondence and notary sources help reconstituting her education, and the ways her inquiring mind can access knowledge. Mme de Marans takes advantage of her social network and of the book industry (she even publishes her thoughts in the anonymous *Pensées errantes*) to fulfill her ambition of always learning more. Mme de Marans is interested in introspection, ethics, theology, history, science, ancient and modern literature. Topical issues such as nobility's place in society, nature of royal power and women's rights concern her as well. Mme de Marans shares similarities with other women writers from France or Europe of the Enlightenment, but she experiences the same restrictions as her contemporaries in her access to knowledge. Her case is an example of what can be appropriation of ideas in the countryside, and contributes to the reassessment of women's education and culture amongst the 18th century gentry.

### Key Words

Bas-Vendômois, low nobility, private writings, women's education, Enlightenment culture, sociability, book collection inventory, spreading and receiving ideas.